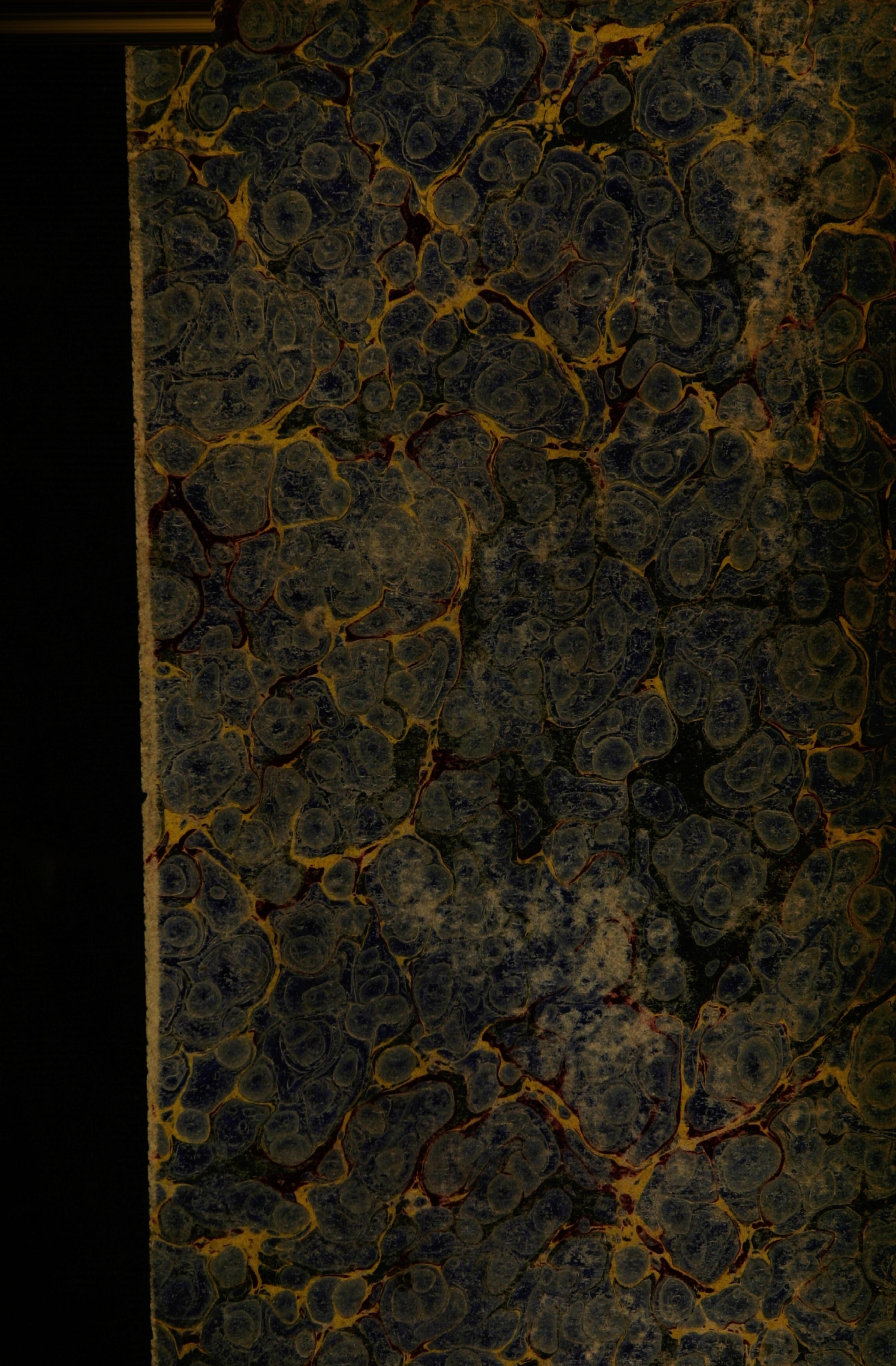


HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR M[r]

DE RAPIN THOYRAS.

EXPLICATION
DE LA
VIGNETTE
DU TOME V.

POur le LIVRE XV, page 1, *Catherine d'Arragon* se jette aux pieds du Roi Henri VIII, devant les Légats.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR M[R]
DE RAPIN THOYRAS,

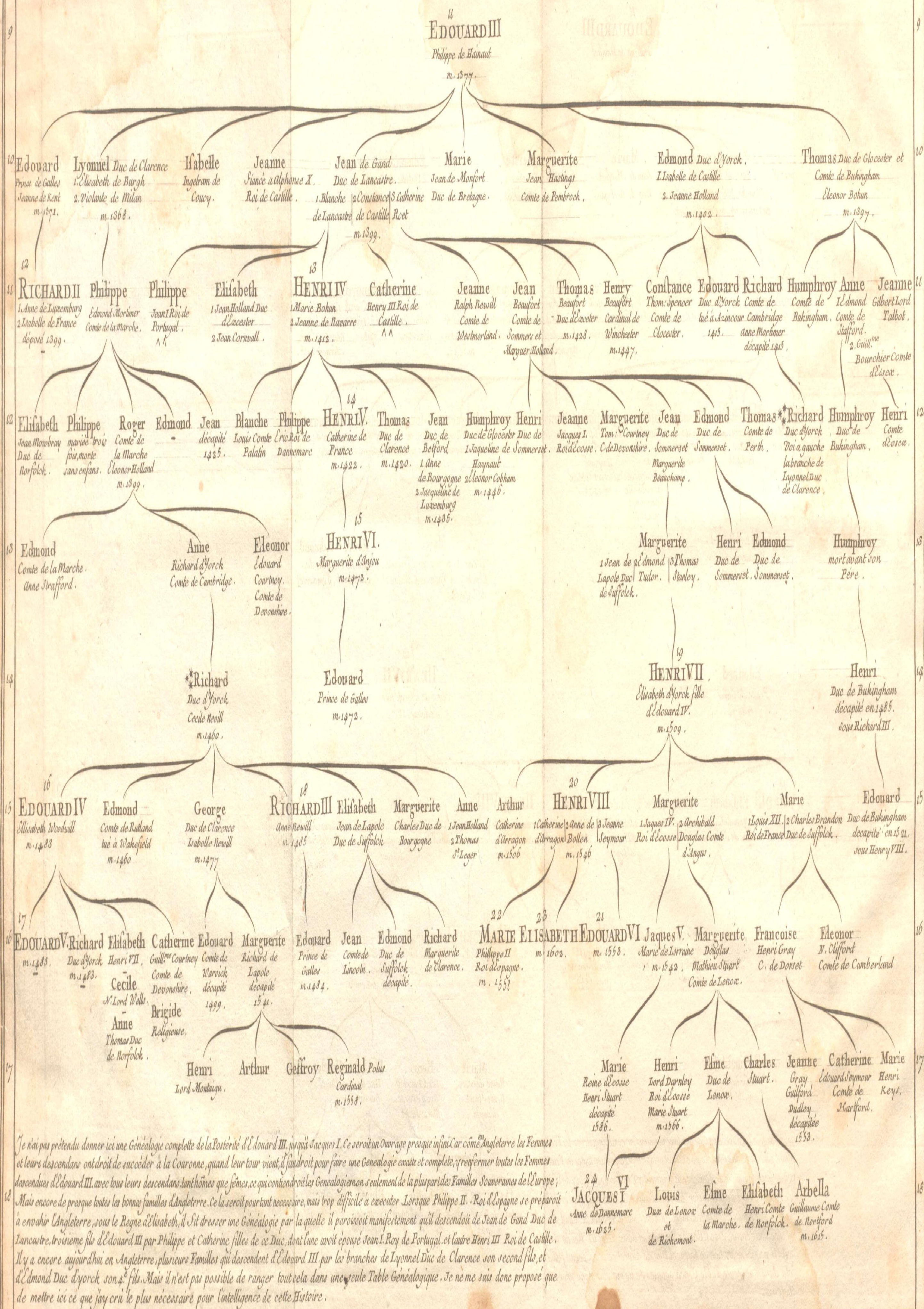
TOME CINQUIÉME,

Contenant le Régne de HENRI VIII.

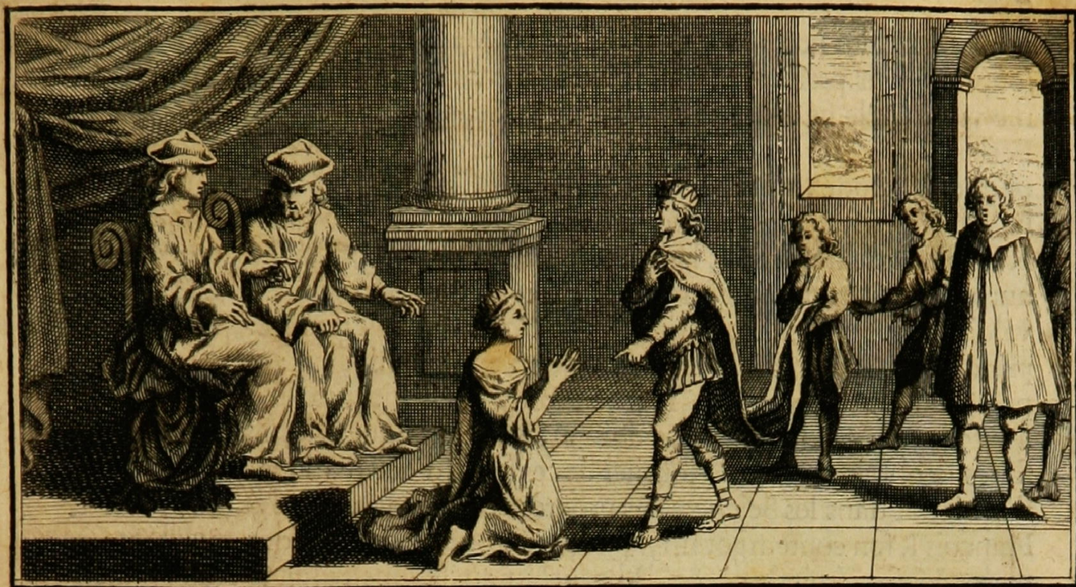


A LA HAYE,
Chez ALEXANDRE DE ROGISSART.
M. DCCXXVI.
Avec Privilege de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de VVestfrise.

TABLE GÉNEALOGIQUE DE LA POSTÉRITÉ D'EDOUARD III JUSQU'À JACQUES I.



Je n'ai pas prétendu donner ici une Généalogie complette de la Postérité d'Edouard III. jusqu'à Jacques I. Ce seroit un Ouvrage presque infini. Car cōme en Angleterre les Femmes et leurs descendans ont droit de succéder à la Couronne, quand leur tour vient, il faudroit pour faire une Genealogie exacte et complete, y renfermer toutes les Femmes descendues d'Edouard III. avec tous leurs descendans tant hōmes que fēmes, ce qui contiendroit les Genealogies non seulement de la pluspart des Familles Souveraines de l'Europe; Mais encore de presque toutes les bonnes familles d'Angleterre. Ce la seroit pourtant necessaire, mais trop difficile à executer. Lorsque Philippe II. Roi d'Espagne se préparoit à envahir l'Angleterre, sous le Regne d'Elisabeth, il fit dresser une Généalogie par la quelle il paroissoit manifestement qu'il descendoit de Jean de Gand Duc de Lancastre, troisieme fils d'Edouard III par Philippe et Catherine filles de ce Duc, dont l'une avoit épousé Jean I. Roy de Portugal. et l'autre Henri III Roi de Castille. Il y a encore aujourd'hui en Angleterre, plusieurs Familles qui descendent d'Edouard III. par les branches de Lyonnel Duc de Clarence son second fils, et d'Edmond Duc d'yorck son 4.e fils. Mais il n'est pas possible de ranger tout cela dans une seule Table Généalogique. Je ne me suis donc proposé que de mettre ici ce que j'ay crû le plus nécessaire pour l'intelligence de cette Histoire.



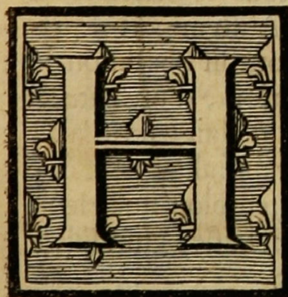
HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE QUINZIÉME,

Contenant le Regne de HENRI VIII.

HENRI VIII.

Vingtiéme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.



HENRI VIII. Fils & Succeſſeur de Henri VII, parvint à la Couronne, étant âgé de dix-huit ans, moins quelques mois. Mylord Herbert, ſon Hiſtorien, dit, que le Roi ſon Pere l'avoit d'abord deſtiné à être Archevêque de Cantorbéri, parce qu'ayant un Fils aîné il n'y avoit pas apparence que celui-ci montât ſur le Trône. Il ajoûte que ce fut dans cette vûë, qu'il prit ſoin de le faire inſtruire dans toutes les Sciences néceſſaires à un Prince qui devoit être un jour homme d'Egliſe. Il auroit parlé plus juſte s'il ſe fut contenté de dire, que Henri VII. avoit eu d'abord cette

HENRI VIII. 1509.

Education de Henri VIII.

HENRI VIII. 1509.

vûë lorſqu'il lui fit commencer ſes études. Mais le jeune Prince étant devenu ſon Succeſſeur préſomptif à l'âge de onze ans, ce ne pût plus être dans la même vûë qu'il le fit continüer à étudier les Sciences les plus convenables à un Eccléſiaſtique. Il y a donc plus d'apparence que le Roi ſon Pere ne le fit appliquer à l'étude, que dans la crainte que ſon naturel actif & boüillant ne lui fît chercher des occupations plus dangereuſes. Il étoit Fils unique de la Reine Eliſabeth qui étoit heritiére de la Maiſon d'Yorck. Par conſéquent il auroit pû cauſer des embarras au Roi ſon Pere, s'il ſe fût mis en tête de faire valoir ſes droits comme Héritier de ſa Mere. Quoiqu'il en ſoit, Henri ayant pris du goût pour l'étude pendant ſa premiére jeuneſſe, ne le perdit point depuis qu'il fut ſur le Trône. Il ſe plut toujours à la lecture des bons Livres & à la converſation des Sçavans, dans le tems même que la multitude de ſes affaires ſembloit devoir le détourner de ces ſortes d'occupations. Par ce moyen, il avoit fait dans les Sciences des progrès peu ordinaires aux grands Princes. François I. ſon contemporain, que les Hiſtoriens François ont appellé *le Pere des Muſes*, étoit de ce côté-là beaucoup au deſſous de lui. Il parloit facilement & bien, en François & en Latin. La Muſique lui étoit parfaitement connuë, juſque-là qu'il compoſa lui-même deux Meſſes entiéres pour ſa Chapelle. Il étoit rompu dans les matiéres les plus abſtruſes de la Philoſophie d'Ariſtote, qui étoit la ſeule en vogue en ce tems-là. Mais il s'attachoit principalement à l'étude de la Théologie telle qu'on l'enſeignoit alors dans les Univerſitez, toute farcie de queſtions inutiles. La Somme de *Thomas d'Aquin*, étoit ſon Livre favori.

Henri ſe préoccupe beaucoup de ſon mérite.

Ces connoiſſances qui étoient regardées comme de grandes perfections, dans les perſonnes même du commun, firent ſur ce jeune Prince un effet qui n'eſt pas extraordinaire. Elles lui donnérent une bonne opinion de ſoi-même, qui n'eut que trop d'influence ſur toutes les actions de ſa vie. Les loüanges exceſſives qu'on lui donna de tous côtez contribuérent à le confirmer dans cette opinion. Lors même qu'il étoit encore ſans aucune expérience dans les affaires du Gouvernement, il ſe croyoit fort habile, & ce fut cette préſomption qui le fit être ſouvent la duppe des Princes qui eurent quelque choſe à demêler avec lui, ainſi qu'on le verra plus amplement dans la ſuite de ſon Regne.

Il eſt ſouvent trompé.

Ses bonnes qualitez.

Au reſte, en remarquant que ce Prince avoit beaucoup de préſomption, je ne prétends pas lui ôter ou diminuer, en quelque maniére que ce ſoit, les belles qualitez qu'il tenoit de la nature ou de l'éducation. Pendant ſa jeuneſſe, il étoit très-bien fait de ſa perſonne, & adroit dans tous les exercices du corps, autant ou plus qu'aucun Prince de ſon Siécle. Auſſi aimoit-il paſſionnement tous les divertiſſemens qui pouvoient lui fournir l'occaſion de faire remarquer ſon adreſſe. Il étoit brave ſans oſtentation, d'un naturel franc & ouvert, haïſſant la fraude & la mauvaiſe foi, & dédaignant d'aller par des voyes obliques pour parvenir à ſes fins. Sa liberalité alloit peut-être autant dans l'excès, que l'avarice du Roi ſon Pere. Il ſembloit que Henri VII. n'avoit pris ſoin d'accumuler des Tréſors, que pour laiſſer à ſon Fils le plaiſir de les prodiguer ſans aucune ſorte de menagement.

Sa prodigalité.

Ses premiers Conſeillers.

Comme en montant ſur le Trône Henri VIII. étoit peu experimenté dans les affaires du Gouvernement, il ſe ſervit d'abord des Miniſtres & des Conſeillers

ſeillers du Roi ſon Pere. Les principaux étoient *Guillaume Warham* Archevêque de Cantorbéri, de qui Eraſme a parlé fort avantageuſement dans quelque endroit de ſes Ouvrages; *Richard Fox* Evêque de Wincheſter, qui avoit été employé ſous le dernier Regne, dans les affaires les plus délicates; *Thomas Howard* Comte de Surrey, Fils du Duc de Norfolck, qui fut tué à la Bataille de Boſworth, en combattant pour Richard III. *George Talbot*, Comte de Shrewſburi, Grand Maître de la Maiſon du Roi; *Thomas Ruthal*, Docteur en Droit; *Edoüard Poinings*, Chevalier de la Jarretiére, dont le nom eſt encore fameux par un Statut qui fut fait dans le Parlement d'Irlande, ſous le Regne precedent, pendant qu'il avoit le Gouvernement de cette Iſle; *Charles Sommerſet Lord Herbert*, qui étoit Grand Chambellan. HENRI VIII. 1509.

Les funérailles de Henri VII. ſe firent avec beaucoup de pompe, peu de jours après ſa mort. Son Corps fut inhumé à Weſtminſter, dans une Chapelle qu'il avoit lui-même fait bâtir, & pour l'ornement de laquelle il n'avoit rien épargné. Cette Chapelle paſſoit alors pour une des plus magnifiques qu'il y eût dans la Chrétienté. Henri VII, tout avare qu'il étoit, y avoit employé quatorze mille, quelques-uns diſent vingt-mille livres ſterling, ſomme très-conſiderable dans un tems où l'argent étoit beaucoup plus rare en Europe qu'il ne l'eſt préſentement. Funerailles de Henri VII.

Pendant qu'on préparoit ce qui étoit neceſſaire pour les funérailles de Henri VII, le nouveau Roi quitta le Palais de Richemont pour ſe retirer à la Tour de Londres, ſous prétexte de ſe mettre en retraite à cauſe de la mort du Roi ſon Pere. Mais c'étoit plutôt pour régler avec ſes Miniſtres certaines affaires qui ne pouvoient ſouffrir de retardement. Dans le tems qu'on le croyoit en retraite occupé à la dévotion, il fit arrêter le Lord Stafford Frere du Duc de Buckingham. C'étoit apparemment ſur quelque ſoupçon malfondé qui fut bien-tôt diſſipé, puiſque peu de tems après, il créa ce même Seigneur Comte de Wiltshire. Le Lord Stafford eſt mis à la Tour.

L'Evêché de Durham, qui étoit vacant par la tranſlation de Chriſtophe Bambridge à l'Archevêché d'Yorck, fut donné à *Thomas Ruthal* Docteur en Droit, & Membre du Conſeil Privé. Ruthal eſt fait Evêque de Durham. *Act. Publ. T. XIII. p. 256.*

Peu de jours après, le Roi confirma une Amniſtie que le Roi ſon Pere avoit accordée à ſes Sujets avant ſa mort. Mais tous les criminels ne profitérent pas de cette grace. On vit bien-tôt paroître une Proclamation dans laquelle le Roi diſoit, qu'ayant été informé que ſes bons Sujets avoient été opprimez ſous le ſpécieux prétexte de la conſervation des droits & des prérogatives de la Couronne, il leur permettoit de lui porter leurs plaintes, & promettoit d'y avoir égard. Le but de cette Proclamation n'étoit pas de reſtituer aux Sujets les ſommes que le feu Roi leur avoit injuſtement extorquées. L'unique deſſein de la Cour étoit de les encourager à produire leurs griefs contre *Empſon* & *Dudley*, qui étoient les inſtrumens dont Henri VII. s'étoit ſervi pour les opprimer & de leur donner quelque eſpéce de ſatisfaction par la punition de ces deux Miniſtres. Juin. Amniſtie. Proclamation pour encourager les Sujets à ſe plaindre.

Dès que cette Proclamation fut publiée, on préſenta contr'eux une infinité de Requêtes. C'étoit-là ce que la Cour ſouhaitoit, non ſeulement parceque ces deux hommes étoient odieux à toute la Nation, mais encore afin de faire comprendre au Peuple, que le nouveau Roi avoit deſſein de gouverner

HENRI VIII. 1509.

Empson & Dudley sont appellez devant le Conseil.

Défense d'Empson. *Myl. Herbert.*

d'une toute autre maniére que le Roi son Pere. Sur toutes ces Requêtes, Empson & Dudley furent appellez devant le Conseil où on leur dit en peu de mots les principaux Articles qu'elles contenoient. Empson répondit pour tous deux, que cette accusation étoit un cas le plus nouveau & le plus étrange qui fût jamais arrivé. Que pour l'ordinaire, on poursuivoit les gens pour avoir agi contre les Loix, ou pour avoir desobéï au Souverain. Mais que pour eux, ils étoient accusez par le Peuple, d'avoir executé des Loix ausquelles il avoit lui-même donné son consentement. Que d'un autre côté, le Roi les faisoit rechercher, pour avoir obéï aux ordres exprès du Roi son Pere, crime nouveau, dont la punition seroit capable de jetter tous les Sujets dans la révolte. Que s'ils devoient être punis pour de pareils crimes, il souhaitoit que les Nations étrangéres n'en fussent point informées, de peur qu'elles n'en inférassent que la dissolution du Gouvernement d'Angleterre n'étoit pas fort éloignée. On lui repartit en peu de mots, qu'il s'étoit donné beaucoup de liberté dans son discours: mais que son éloquence étoit inutile & hors de saison. Qu'on ne les accusoit pas d'avoir exécuté les Loix, ni d'avoir obéï au Roi; mais d'avoir étendu les Loix au-delà de leurs justes bornes, & d'avoir outrepassé les ordres du Souverain, & qu'il étoit à craindre pour eux, que ces accusations ne fussent trop prouvées. Ensuite on les envoya tous deux à la Tour. Le Roi étoit résolu d'en faire un exemple, afin de satisfaire le Peuple qui étoit extraordinairement animé contr'eux. Ainsi leur condamnation étoit résoluë avant qu'ils comparussent devant le Conseil, quoi qu'on ne sçût pas bien encore sur quoi on leur feroit leur procès. En tout autre Païs, on auroit vû avec joye, un acte de Souveraineté, qui auroit envoyé ces deux hommes au gibet. Mais il n'en est pas de même en Angleterre où les plus criminels ont des Priviléges dont on ne peut leur refuser la joüissance, sans donner lieu au Peuple de penser que la Cour forme des projets contre la Liberté. Il falloit donc chercher quelque Loi expresse qui les condamnât. Mais quand on examina l'accusation qui avoit été déja intentée contr'eux, on y trouva de grandes difficultez. On reconnut qu'encore qu'ils fussent accusez d'une infinité de crimes, on ne pouvoit pourtant rien prouver, sinon qu'ils avoient exécuté les Loix sans misericorde. Mais quoiqu'ils eussent étendu ces mêmes Loix aussi loin que les termes le pouvoient souffrir, on ne pouvoit pas le leur imputer à crime, parcequ'ils en avoient reçu l'ordre du Roi, à qui l'exécution des Loix est commise. Il est bien vrai qu'Henri VII, contre la coutume de ses Prédécesseurs, avoit agi selon toute la rigueur des Statuts. Mais il le pouvoit, & si les Rois précédens en avoient usé autrement, c'étoit plus par condescendance, que par justice. On ne pouvoit donc faire le procès à ses deux Ministres, pour lui avoir obéï. D'ailleurs, en les faisant condamner pour avoir exécuté les ordres de leur Maître, c'étoit faire un affront public à la mémoire de ce Prince, & renouveller le souvenir des rigueurs qu'il avoit exercées contre ses Sujets. Il fut donc résolu de les faire mourir sur une fausse accusation d'avoir voulu se soustraire à l'obéïssance du Roi, depuis qu'il étoit sur le Trône. Il est manifeste que cette accusation n'avoit aucun fondement. Comment deux hommes si odieux à toute la Nation, & qui avoient perdu tout leur crédit par la mort de Henri VII, auroient-ils pû penser à un tel dessein, & encore moins l'exécuter? Cependant, on ne se fit pas un scrupule de leur faire perdre

Ils sont envoyez à la Tour.

Accusation frivole intentée contr'eux.

dre la vie pour un crime ſuppoſé, parcequ'on les croyoit dignes de mort, quoique la Loi priſe dans ſon ſens ordinaire, ne les condamnât pas. Sur cette frivole accuſation, ils furent déférez à leurs Juges naturels qui les trouvérent coupables, ſoit qu'on eût apoſté contr'eux de faux témoins, ou que ce fût par une réſervation mentale, inconnuë juſqu'alors en Angleterre, dans les Jugemens de cette nature. Dudley fut jugé à Londres le ſeize de Juillet, & Empſon ne fut condamné que le quatorziéme d'Octobre à Northampton. Henri, ſoit par ſcrupule, ou par quelque autre motif, ſuſpendit leur exécution juſqu'à l'année ſuivante.

HENRI VIII. 1509. Ils ſont condamnez à mort.

Dans le tems qu'on étoit occupé à chercher les moyens de ſe défaire de ces deux Miniſtres, le Roi & ſon Conſeil avoient à délibérer ſur une affaire d'une toute autre conſéquence. On a vû, dans le Regne précédent, le Mariage du Prince Arthur avec Catherine d'Arragon, la mort de ce Prince ſans enfans, les raiſons qui portérent le Roi Henri VII. à ſouhaiter que le Prince Henri, devenu ſon Succeſſeur préſomptif, épouſât la Veuve de ſon Frere, le conſentement de Ferdinand & d'Iſabelle Pere & Mere de la Princeſſe, & la diſpenſe pour accomplir ce Mariage, accordée par le Pape Jule II. La véritable raiſon qui avoit engagé Henri VII. à propoſer ce Mariage, étoit qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à rendre les cent mille écus qu'il avoit déja touchez pour la moitié de la dot de Catherine. Il craignoit encore de perdre l'autre moitié qui reſtoit à payer. Enfin, il prévoyoit qu'après avoir reçû l'entiére dot, il ne pourroit pas ſe diſpenſer de laiſſer à la Princeſſe ſa Belle-Fille, la joüiſſance de ſon doüaire, conſiſtant dans la troiſiéme partie des revenus de la Principauté de Galles, & du Comté de Cornoüaille. Cependant, comme il n'auroit pas été ſéant d'alléguer un tel motif au Pape, pour obtenir la diſpenſe d'un Mariage ſi étrange, qui ne pouvoit être regardé que comme ſcandaleux, on prétendit qu'il étoit néceſſaire pour entretenir la Paix entre Henri VII. & le Roi & la Reine d'Eſpagne. Ce fut-là le motif qu'on allégua au Pape, & qu'il voulut bien regarder comme ſuffiſant, quoiqu'il n'y eût que trop de raiſon de douter que ce fût le véritable.

Déliberation touchant le Mariage du Roi avec Catherine d'Arragon.

En conſéquence de la diſpenſe du Pape, Henri & Catherine furent fiancez ſolennellement. Néanmoins, ſoit que Henri VII. n'eût eu en vûë que de dupper Ferdinand & de lui arracher les cent mille écus qui reſtoient encore à payer, pour la dot, ou qu'il fût touché des remontrances que Warham, Archevêque de Cantorberi, lui fit ſur ce Mariage, il fit enſorte que le Prince ſon Fils, le même jour qu'il entra dans ſa quatorziéme année, fit, en preſence de quelques témoins, une Proteſtation en forme contre le conſentement qu'il y avoit donné. Mais cette Proteſtation fut tenuë ſi ſecrette, qu'elle ne vint point à la connoiſſance du Public, juſqu'à ce que pluſieurs années après il fut neceſſaire de la divulguer. Dès que Ferdinand eut reçu la nouvelle de la mort de Henri VII, il envoya au Comte de *Fuenſalida*, ſon Ambaſſadeur en Angleterre, un pouvoir très-ample pour renouveller le Traité d'Alliance qu'il avoit fait avec le Roi défunt. En même tems, il lui ordonna de demander la confirmation & l'exécution de celui qui avoit été conclu pour le ſecond Mariage de Catherine avec le Prince Henri devenu Roi d'Angleterre.

Act. Publ. Tom. XIII. pag. 249. 11. Mai.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ayant preſenté un Mémoire ſur ce ſujet, il fut queſtion de delibérer dans le Conſeil, ſi le Roi conſommeroit ſon Mariage

Difficultez ſur ce Mariage.

 avec

HENRI VIII. 1509. Raisons pour & contre. avec Catherine. Cette affaire fut agitée avec beaucoup d'attention. D'un côté on alléguoit contre ce Mariage, que c'étoit une chose inouïe parmi les Chrétiens, qu'un homme eût jamais épousé la Veuve de son Frere. Qu'un tel Mariage étoit contre le Droit Divin, & par conséquent qu'il y avoit lieu de douter si le Pape avoit le pouvoir d'en dispenser. C'étoit-là le sentiment de l'Archevêque de Cantorbéri qui ne pouvoit s'empêcher de regarder ce Mariage comme un véritable inceste. Mais Richard Fox Evêque de Winchester fut d'un avis contraire. Il insista fortement sur la dispense de Jule II, & sur le pouvoir sans bornes attaché à la Dignité de Vicaire de Jesus-Christ. Il dit que, puisque ce Pontife avoit accordé la dispense, c'étoit une preuve certaine qu'il en avoit le pouvoir, & que cela suffisoit pour satisfaire la conscience du Roi. Qu'au reste il n'y avoit personne sur la terre, qui qui fût en droit de limiter, ou même d'examiner la puissance Papale, & que, quand même on voudroit attribuer ce droit à un Concile Général, du moins, le Conseil d'Angleterre ne pouvoit pas y pretendre. A ces raisons qui regardoient la conscience, l'Evêque en ajoûta d'autres, tirées de la politique & de l'intérêt particulier du Roi. Il dit, que vrai-semblablement, le Roi auroit, pendant le cours de son Regne, plusieurs démêlez avec la France l'ancienne ennemie de l'Angleterre, & que, soit qu'il voulût attaquer, ou seulement se défendre, l'Alliance avec l'Espagne lui étoit absolument nécessaire. Qu'en renvoyant la Princesse Catherine après l'avoir fiancée, il feroit au Roi Ferdinand un affront, dont infailliblement il tacheroit de se venger, en se liguant avec la France, & qu'une semblable Ligue ne pouvoit que mettre l'Angleterre en danger, ou du moins l'engager dans de terribles dépenses. Que d'ailleurs, si le Roi refusoit de consommer son Mariage avec Catherine, il devoit se résoudre, ou à lui restituer sa dot, ou à la faire joüir de son doüaire. Mais qu'en l'épousant il épargneroit les cent mille écus que le Roi son Pere avoit touchez, il en acquerroit encore cent mille que le Roi d'Arragon lui feroit compter, & qu'il éviteroit la dépense qu'il faudroit faire en prenant pour Femme une autre Princesse, qu'il ne pourroit faire venir en Angleterre qu'à grands frais. Enfin, il s'étendit sur le bon naturel, & sur la vertu de la Princesse de Galles, capables de rendre un

Polyd.Vergil. Epoux parfaitement heureux. Il ajoûta qu'il n'y avoit aucun lieu de douter, que la Princesse ne fût encore vierge, puisqu'elle-même l'assuroit, offrant même de consentir à être visitée, pour faire voir qu'elle disoit la verité.

Henri se détermine à épouser Catherine. Toutes ces raisons, excepté la premiere qui regardoit la dispense, étoient extrémement fortes. Quant à celle-là, il étoit si dangereux pour un Ecclésiastique, de contester au Pape son autorité, sur tout à un Pape tel que Jule II, qui étoit encore plein de vie, que l'Archevêque de Cantorbéri n'osa persister ouvertement dans son opinion. Ainsi le Roi s'étant lui-même rangé à l'avis de l'Evêque de Winchester, & de presque tout le Conseil, il fut

Act. Publ. Tom. XIII. pag. 251. 7. Juin. résolu qu'il consommeroit son Mariage. Mais avant que d'en venir-là, il exigea de la Princesse, qu'elle renonçât par un Acte solennel à sa dot de deux cent mille écus, & qu'elle consentît que cette somme appartint au Roi son Epoux, sans que ni elle-même, ni ses Héritiers, ni le Roi Ferdinand son Pere, ni la Reine Jeanne sa Sœur, ni qui que ce fût au monde, pussent la répéter, sous quelque prétexte que ce pût être. Deux jours après le Comte

de

Henri VIII. 1509.

Ibid. pag. 253.

Mariage & Couronnement du Roi & de la Reine.

de Fuenſalida fit une ſemblable renonciation au nom du Roi Ferdinand & de la Reine Jeanne. Les Lettres Patentes de Catherine, où elle ne prenoit que le Titre de Princeſſe de Galles, étant du ſeptiéme Juin, il eſt manifeſte que le Roi ne l'épouſa pas le troiſiéme du même mois, comme les Hiſtoriens l'aſſurent, & que tout au plûtôt, ce ne fut que le jour même que ces Lettres furent ſignées. Leur couronnement ſe fit le 24. du même mois, & cinq jours après arriva la mort de Marguerite Comteſſe de Richemont & de Darby, ayeule du Roi.

Mort de la Comteſſe de Richemont.

Henri s'abandonne aux plaiſirs, & fait de grandes dépenſes.

Broüillerie entre l'Evêque de Winchester & le Comte de Surrey.

Caractere du Comte de Surrey.

Dans les premiers commencemens de ſon Regne, Henri laiſſoit volontiers à ſon Conſeil & à ſes Miniſtres le ſoin & la conduite de ſes affaires. Comme il étoit en paix avec tous ſes voiſins, ce qui ſe paſſoit dans le Royaume ne pouvoit pas beaucoup l'occuper. Il ne penſoit qu'aux plaiſirs & aux divertiſſemens, qui convenoient bien mieux à ſon âge, que l'application aux affaires. Mais comme il étoit naturellement libéral, les Fêtes qu'il donnoit à ſa Cour, ne ſe faiſoient pas ſans de très-grandes dépenſes. Le vieux Evêque de Winchester, ancien Miniſtre de Henri VII, ne pouvoit s'empêcher de murmurer, en voyant prodiguer, ſans néceſſité, l'argent que ſon défunt Maître avoit amaſſé avec tant de ſoins, de peines, & d'injuſtices, à quoi il avoit été lui-même employé. Il en rejettoit tout le blâme ſur le Comte de Surrey Grand Tréſorier, qui avoit été ſon Concurrent en faveur ſous le dernier Roi, & qui continuoit à l'être encore ſous celui-ci, en s'attirant l'affection du nouveau Maître par une complaiſance aveugle. Pendant la vie de Henri VII, il avoit été plus dur, & plus difficile à débourſer de l'argent, que le Roi même. Quelque exprès que fuſſent les ordres qu'il recevoit pour faire des payemens, il y trouvoit toûjours des difficultez, & par-là il faiſoit admirablement la cour à ſon Maître. Son emploi lui ayant été continué ſous ce nouveau Regne, il devint un tout autre homme. Non ſeulement, il payoit ſans examen, tout ce qui lui étoit ordonné, mais il portoit encore le Roi à faire des dépenſes exceſſives. Cela lui attiroit la faveur de ce jeune Prince, dont l'humeur étoit toute portée à la prodigalité. L'Evêque de Winchester blâmoit hautement cette conduite, comme très-préjudiciable aux intérêts du Roi. Mais il étoit peu écouté dans une Cour où tout le monde à l'envi tâchoit de profiter de l'humeur liberale du Maître. Cependant ſes Diſcours aigriſſoient de plus en plus contre lui le Comte de Surrey & tous les jeunes Courtiſans, qui ne ceſſoient point de lui rendre de mauvais offices auprès du Roi. Ainſi ce Prélat, qui avoit eu tant de credit ſous le dernier Regne, le perdoit peu-à-peu ſous celui-ci. Cette diſgrace qu'il ne ſupportoit qu'avec peine, le fit penſer aux moyens de ſupplanter ſon Rival, en introduiſant à la Cour Thomas Wolſey, dont il connoiſſoit la capacité. C'étoit un Eccléſiaſtique qui avoit déja commencé à ſe diſtinguer par ſon mérite, quoiqu'il ne fût que fils d'un Boucher d'Iſwich. L'Evêque de Winchester prévoyoit aiſément, que le Roi ſe trouveroit bien-tôt dans la néceſſité d'avoir auprès de lui des gens habiles, & capables de le ſoulager, & comme il connoiſſoit le génie de Wolſey, il ne douta point, que, quand il ſeroit à la Cour, il ne ſe rendît neceſſaire au Roi. Ce fut dans cette vûë qu'il lui fit donner la Charge d'Aumônier de la Maiſon Royale. On verra bien-tôt que ce Prélat ne ſe trompa point dans ſon jugement, ou plû-

Le Crédit de l'Evêque de Winchester tombe.

Il introduit Thomas Wolſey à la Cour.

tôt

HENRI VIII. 1509.

tôt que ſa prévoyance demeura beaucoup au-deſſous de la fortune de Wolſey.

Confirmation des Traitez avec l'Ecoſſe. *Act. Publ. Tom. XIII. pag. 257.* & avec l'Empereur. *Pag. 260.*

Vers le milieu de cette année, les Traitez conclus entre Henri VII. & le Roi d'Ecoſſe, furent confirmez, ou renouvellez, par le Miniſtere de l'Evêque de Murray, qui avoit été envoyé en Angleterre, pour féliciter Henri ſur ſon avénement à la Couronne.

L'Empereur Maximilien envoya auſſi à Henri une pareille Ambaſſade, pour le féliciter & pour confirmer les Traitez qu'il avoit faits avec Henri VII. en l'année 1502.

22. Sept. Bambridge Archevêque d'Yorck, Ambaſſadeur à Rome.

Chriſtophe Bambridge Archevêque d'Yorck ſe trouvant à Rome, où il étoit allé pour faire confirmer ſon élection, y reçût une Commiſſion du nouveau Roi pour y faire les fonctions d'Ambaſſadeur. On verra bien-tôt les raiſons qui faiſoient ſouhaiter au Pape, d'avoir un Ambaſſadeur d'Angleterre réſidant auprès de lui, & celles qui faiſoient déſirer au Roi, d'être particulierement informé de ce qui ſe paſſoit à Rome & dans toute l'Italie.

Néceſſité de connoître les affaires d'Italie, pour bien entendre l'Hiſtoire de Henri VIII.

C'eſt-là ce qui ſe paſſa de plus conſidérable en Angleterre, pendant les huit premiers mois du Regne de Henri VIII. C'étoient pour la plûpart des affaires domeſtiques d'une petite conſéquence, ſi on en excepte le Mariage du Roi qui eut de très-grandes ſuites. Mais il ſe paſſoit ailleurs des choſes très-importantes, qui furent comme l'origine des troubles dont preſque toute la Chrétienté fut agitée pendant plus de cinqnante ans, & dans leſquels l'Angleterre ne ſe trouva que trop embarraſſée. Depuis quelque tems les affaires de l'Europe avoient commencé à changer de face, & ce qui arriva cette année en Italie, acheva de les mettre dans une ſituation qui obligea preſque tous les Souverains à y prendre part. Henri VIII. alla, malheureuſement, s'embarraſſer dans les troubles de ce Païs-là, auſquels néanmoins il ſemble qu'il ne devoit prendre que peu d'interêt. C'eſt ce qui rend la connoiſſance des affaires d'Italie ſi abſolument neceſſaire, que ſans cela on ne peut entendre qu'à demi les événemens de ce Regne, ni bien connoître le caractere de ce Roi. Il faudra donc entrer dans un aſſez grand détail ſur ce ſujet. Mais ce n'eſt pas une choſe particuliere à l'Hiſtoire d'Angleterre. Il en eſt de même des Hiſtoires de France, d'Eſpagne, d'Allemagne, de Suiſſe, dont les principaux événemens, pendant un aſſez long eſpace de tems, ne ſont proprement que des dépendances des affaires d'Italie. Il eſt vrai, que la plûpart des Auteurs qui ont écrit les Hiſtoires particulieres de ces Etats, ont ſuppoſé que leurs Lecteurs étoient inſtruits de ce qui ſe paſſoit en Italie dans le même tems. Ils ont par-là beaucoup abrégé leurs Ouvrages, mais en même tems, ils y ont laiſſé beaucoup d'obſcurité pour ceux qui ne ſont pas auſſi bien inſtruits qu'ils l'ont ſuppoſé. Pour moi je me propoſe une autre route. Puiſque les affaires d'Italie ſervent de fondement à la plûpart des événemens arrivez en Europe, & particulierement en Angleterre pendant près de la moitié du ſeiziéme Siécle, il me ſemble qu'on ne doit point négliger d'en parler un peu en détail. C'eſt par-là ſeulement, qu'on peut éclaircir les Hiſtoires particulieres qui en dépendent. Mais afin d'éviter les trop longues digreſſions qui ſeroient indiſpenſables dans la ſuite, il eſt neceſſaire de donner d'abord une idée diſtincte de l'état de l'Italie, auſſi bien que du caractere & des intérêts des Souverains qui y dominoient.

J'ai

J'ai déja rapporté dans le Regne précédent comment Loüis XII, aſſiſté des Vénitiens, avoit conquis le Duché de Milan ſur Ludovic Sforze, fondé ſur les droits qu'il y prétendoit, comme Petit-Fils de *Valentine Viſconti*, Fille de Jean Galeaz I. Duc de Milan. J'ai eu auſſi occaſion de parler de la Conquête de Naples par les armes unies de Loüis XII. & de Ferdinand, & des moyens que celui-ci employa pour demeurer ſeul maître de ce Royaume. Il ſuffira donc d'ajoûter ici, qu'encore que Loüis XII. eût perdu ſa portion de cette Conquête, il ne s'étoit pas déſiſté de ſes prétentions, & qu'il n'attendoit qu'une occaſion favorable pour les faire valoir. Il faut préſentement dire un mot des autres Etats d'Italie, & premierement de ce qu'on appelle l'Etat de l'Egliſe. Etat de l'Italie. Milan & Naples.

Avant que les Rois de France & d'Eſpagne euſſent mis le pied en Italie, les Papes étoient comme Arbitres Souverains de ce Païs-là. Mais c'étoit moins par leurs forces temporelles, que par les armes ſpirituelles, dont ils faiſoient un fréquent uſage. Depuis quelques Siécles, ils avoient perdu une grande partie des Domaines qui avoient autrefois appartenus à l'Egliſe. Sur la fin de l'Empire d'Othon I, l'Etat de l'Egliſe étoit compoſé de la Ville de Rome, & de ſon territoire, de la Toſcane, de la Marche d'Ancone, du Duché de Spolete, de Ravenne, de toute la Romagne, & généralement de tout le Païs compris autrefois ſous l'Exarchat. Mais enſuite, pendant les Guerres des Guelphes & des Gibelins, les Empereurs arracherent aux Papes, toute la Toſcane, & pluſieurs Places en d'autres endroits. Quelques-unes de ces Villes avoient trouvé à propos de ſe ſouſtraire de l'obéïſſance de l'Egliſe, & les Papes eux-mêmes s'étoient vûs obligez d'en donner d'autres en Fief, à des Seigneurs qui les ſervoient, ou dont ils attendoient quelque aſſiſtance. Enfin, l'Empereur Rodolphe I. ayant vendu la liberté à toutes les Villes d'Italie, qui voulurent l'acheter, il s'en trouva pluſieurs de celles qui avoient autrefois dépendu de l'Egliſe, qui embraſſerent cette occaſion de ſecoüer, en un même tems, le joug de l'Empereur & du Pape. Par-là, il y eut bien-tôt en Italie preſque autant de Souverainetez que de Villes. Celles qui ſe trouverent les plus puiſſantes ſubjuguerent les plus foibles, & tomberent enfin elles-mêmes ſous la domination, ou plûtôt ſous la tyrannie de quelques-uns de leurs propres Citoyens qui trouverent le moyen de s'y emparer de toute l'autorité. C'eſt ainſi que ſe formerent en Italie divers petits Etats, des debris de ce que les anciens Rois d'Italie, les Empereurs, & les Papes, y avoient autrefois poſſédé. Etat de l'Egliſe en Italie.

Dans le tems qu'Alexandre VI. occupoit le Siége Papal, le Domaine de l'Egliſe ſe trouvoit beaucoup moins étendu qu'il ne l'avoit été autrefois, quoique les Papes euſſent conſervé le Droit de Souveraineté ſur pluſieurs Villes, dont ils avoient perdu la proprieté : *Ravenne*, *Bologne*, *Ferrare*, *Urbin*, *Faënza*, *Rimini*, *Pezzaro*, *Imola*, *Ceſenna*, *Perouſe*, étoient de ce nombre. Malgré toutes ces pertes, ils ne laiſſoient pas d'être encore très-puiſſans, parce que les armes ſpirituelles leur donnoient de grands avantages ſur leurs voiſins. D'ailleurs, outre les revenus de l'Etat Eccléſiaſtique, ils en tiroient encore de très-conſidérables de toute la Chrétienté.

Mais quand Loüis XII. ſe fut mis en poſſeſſion du Duché de Milan, & Ferdinand du Royaume de Naples, les affaires d'Italie prirent une face

HENRI VIII. 1509.

toute nouvelle. Alors la puiſſance temporelle des Papes ne fut plus rien en comparaiſon de celle de ces deux Monarques qui, outre leurs Etats d'Italie, avoient encore à leur commandement les forces de deux grands Royaumes. D'un autre côté, les Pontifes Romains rencontrerent bien plus d'oppoſition, quand ils voulurent faire uſage de leurs armes ſpirituelles qui n'ont de force qu'à proportion de la foibleſſe de ceux contre qui elles agiſſent. C'eſt ce qui leur fit chercher toutes ſortes de moyens pour tâcher de chaſſer les Etrangers d'Italie. Mais comme ils n'étoient pas en état d'executer un pareil deſſein par leurs propres forces, ils ſe virent contraints de ſe ſervir de l'un des deux Rois, pour détruire l'autre, en quoi leur politique fut ſouvent trompée. En effet, ils ne pouvoient abaiſſer l'un, ſans donner à l'autre une ſupériorité plus préjudiciable à leurs intérêts, que l'égalité qu'il y avoit auparavant entre les deux. Ce fut-là, pendant pluſieurs années, le ſujet de toutes les intrigues des Papes, & en même-tems, un embarras dont ils ne pûrent jamais ſe bien tirer. Tantôt ils s'unirent avec l'un pour abbaiſſer l'autre; tantôt, après les avoir mis aux mains, ils demeurerent ſimples Spectateurs du combat. Quelquefois, ils appellerent des Etrangers pour faire pencher la balance du côté qu'ils vouloient favoriſer. Mais quelque fût le ſuccès de ces Guerres, il arriva preſque toûjours que celui qui avoit remporté l'avantage, devenoit trop redoutable au Pape & à toute l'Italie. Il eſt donc certain que les Conquêtes de Naples & de Milan porterent un coup mortel à la puiſſance temporelle des Papes: & qu'elles furent auſſi très-préjudiciables à leur puiſſance ſpirituelle. Dans les fréquentes occaſions que les Pontifes eurent, depuis ce tems-là, de ſe broüiller avec les Rois de France qui étoient devenus leurs voiſins, ils voulurent quelquefois employer leurs armes ſpirituelles, en quoi ils n'eurent pas le même ſuccès qu'ils avoient eu auparavant avec les Souverains d'Italie. Comme ils eurent à faire à des Princes qui ne plioient pas aiſément, ils ne firent que leur donner lieu d'examiner les fondemens de l'autorité Papale, & cet examen ne fut pas avantageux aux Papes.

Outre l'intérêt de leur Siége, les Pontifes Romains en avoient encore un autre auquel ils n'étoient pas moins attentifs. C'étoit celui de leur Famille. Chacun d'eux cherchant à établir ſes Neveux, ou ſes autres Parens, toutes ces Villes qui avoient autrefois appartenu à l'Egliſe, étoient autant d'objets qui emflammoient leur cupidité. Alexandre VI, qui étoit le Pape le moins ſcrupuleux qu'il y eût jamais eu, avoit formé le projet de faire un grand Prince de *Ceſar Borgia* ſon Fils bâtard, en lui formant un Etat de pluſieurs Villes ou Etats de la Romagne qui reconnoiſſoient encore la Souveraineté de l'Egliſe, & qui étoient ſous ſa protection. Ce fut donc pour exécuter ce deſſein que Ceſar Borgia, ſoit par fraude, ſoit à force ouverte, ſe rendit maître de *Perouſe*, d'*Urbin*, d'*Imola*, de *Faenza*, de *Rimini*, de *Pezzaro*, de *Ceſenna*, ſous prétexte que ceux qui les poſſédoient n'avoient pas été exacts à payer le tribut, ou la redevance annuelle au Saint Siége. Mais Alexandre VI, étant mort, avant que ſon Fils fût bien affermi dans ſes Conquêtes, il arriva, pendant le court Pontificat de Pie III, & dans l'intervalle qu'il y eut entre la mort de ce Pape & l'élection de Jule II, que les anciens Poſſeſſeurs de ces Villes trouverent les moyens de les recouvrer. Ce fut principalement

palement par le ſecours des Vénitiens, qui, pour ſe payer de leurs peines, demeurerent en poſſeſſion de *Faenza* & de *Rimini*. HENRI VIII.

Jule II, qui parvint au Pontificat après Pie III, forma, pour la Maiſon *de la Rovere*, dont il étoit, les mêmes projets qu'Alexandre VI. avoit formez pour celle de Borgia. Il ne fut pas plûtôt ſur le Siége Pontifical, que, pour commencer à exécuter ſes deſſeins, il fit dire aux Vénitiens d'un ton de Maître, que ſon intention étoit de réünir à l'Egliſe tout ce qui en avoit été aliéné, & que, pour cet effet, ils euſſent à lui rendre Faenza & Rimini. Sur leur refus, il demanda du ſecours à l'Empereur Maximilien. Ce fut-là proprement la premiere origine de la Ligue de Cambrai, dont j'ai dit un mot dans le Regne précédent, & dont je ſerai obligé de parler plus amplement tout-à-l'heure. 1509. Caractere & deſſeins de Jule II. *Guicciardin.*

Le Senat de Veniſe paſſoit depuis long-tems pour l'Aſſemblée politique la plus prudente qu'il y eût dans le Monde. C'étoit par ſa ſageſſe & par ſon habileté, qu'il avoit formé peu à peu, en terre ferme, un Etat qui, étant ſoûtenu par des forces de Mer très-conſiderables, n'étoit inférieur à aucun autre d'Italie. Cet Etat étoit compoſé du *Frioul*, de *Treviſo*, de *Verone*, de *Vicence*, de *Padoüe*, de *Bergame*, de *Breſcia*, de *Creme*, de *Cremone*, de *Rovigo*, & de tout le *Poleſin*, de *Ravenne*, de *Faenza*, & de *Rimini*. La plûpart de ces Villes avec leurs territoires avoient fait autrefois partie du Royaume d'Italie. Enſuite elles étoient tombées ſous la domination des Empereurs d'Allemagne, qui y avoient établi des Vicaires pour les gouverner. Enfin, il étoit arrivé, ou que ces Vicaires s'en étoient rendus Souverains, ou qu'en ayant été chaſſez, elles avoient recouvré leur liberté, pour retomber enſuite ſous la tyrannie de quelques Particuliers qui y avoient uſurpé le pouvoir abſolu. C'étoit de ceux-ci que les Vénitiens les avoient acquiſes, ou par argent, ou par la force des armes. Mais quoiqu'il en ſoit, lorſqu'ils avoient fait ces acquiſitions, il eſt certain que l'autorité des Empereurs n'y étoit preſque plus reconnuë. Cependant ces mêmes Empereurs ne laiſſoient pas de conſerver des prétentions ſur toutes ces Villes, comme ayant été autrefois membres de l'empire, ou plûtôt du Royaume d'Italie que quelques-uns de leurs Prédéceſſeurs avoient poſſédé. *Le Frioul* avoit été conquis ſur l'Egliſe d'Aquilée, à laquelle Othon I. en avoit fait preſent; *Ravenne*, *Faenza*, *Rimini*, avoient autrefois appartenu à l'Egliſe. *Rovigo*, & *le Poleſin* avoient été conquis ſur le Duc de Ferrare. *Cremone* & la *Gierradadda* étoient des dépendances du Duché de Milan, qui leur avoient été cédées par Loüis XII. *Breſcia* avoit été conquiſe ſur les Ducs de Milan, & *Creme* leur avoit été cédée volontairement par le Duc François Sforze. Ils poſſédoient encore, dans le Royaume de Naples, cinq Villes maritimes qu'un Roi de ce Païs-là leur avoit données en engagement. La Republique de Veniſe. *Paruta*, *Doglioni*, *Sabellico*, *Bembo*, *&c.*

Bologne étoit une Ville riche & puiſſante, mais bien moins qu'elle ne l'avoit été autrefois. Les diſcordes civiles l'avoient enfin contrainte de ſe donner à l'Egliſe ſous certaines conditions. Depuis ce tems-là, les Papes gouvernerent cette Ville par des Légats, qu'ils y envoyoient de tems en tems. Mais leur domination y ſouffroit de fréquentes interruptions. Ces Légats opprimans le Peuple, l'obligerent ſouvent à ſecoüer leur joug, & à les chaſſer de la Ville. Mais ce n'étoit que pour retomber ſous la tyrannie Bologne. *Ghirardini, Hiſt. di Bol. Landro Alberti, Deſcriptione d'Italia.*

HENRI VIII. 1509.

de quelques Chefs de faction, qui, par leurs vexations, le mettoit encore dans la néceſſité d'avoir recours au Pape & de recevoir ſes Légats. C'eſt ce qui arriva pluſieurs fois. Enfin, en 1440, *Annibal Bentivoglio* s'y rendit ſi puiſſant, qu'il n'en étoit guéres moins que Souverain. Depuis ce tems-là, juſqu'en 1506, quelqu'un de la Famille des Bentivoglio en avoit toûjours eu le Gouvernement, quoique les Légats du Pape y fuſſent encore reçûs & honorez, mais ſans y avoir aucun pouvoir effectif. Enfin, Jule II. ne ſe contentant pas de cette ombre d'autorité, demanda, en 1506, du ſecours à Loüis XII. pour ſe rendre maître de Bologne. Quoique juſqu'alors la France eût protégé les Bentivoglio, Loüis ne laiſſa pas d'ordonner au Gouverneur de Milan, d'envoyer des Troupes au Pape. Alors Jean Bentivoglio, Chef de cette Maiſon, ſe voyant abandonné du Roi de France, ſortit de Bologne avec toute ſa Famille, pour ſe retirer à Milan, laiſſant la Ville au pouvoir du Pape.

Ferrare. *Sardi, Hiſt. di Ferr.*

Le Duché de *Ferrare* étoit un Fief de l'Egliſe, poſſédé depuis long-tems par la Maiſon d'*Eſte*, qui en recevoit l'Inveſtiture du Pape, & lui payoit tous les ans une redevance en argent. Ce petit Etat étant voiſin du Pape & de Veniſe, & à la bienſéance de l'un & de l'autre, ne ſe conſervoit que par la jalouſie reciproque de ces deux Puiſſances, & néanmoins les Vénitiens lui avoient enlevé Rovigo & le Poleſin. Mais Jule II. avoit de plus grandes vûës, & penſoit ſérieuſement à réünir tout le Duché à l'Egliſe.

Modene & Reggio. *G. Battiſta Pigna, Hiſt. della Caſa d'Eſte.*

Modene & Reggio étoient auſſi ſous la domination de la Maiſon d'*Eſte*, non comme faiſant partie du Duché de Ferrare, mais comme un Etat à part, que cette Maiſon avoit acquis, depuis qu'elle étoit en poſſeſſion de Ferrare. Jule II. avoit auſſi des prétentions ſur ces deux Villes comme ayant été autrefois données à l'Egliſe par Charlemagne, & peut-être ſur le ſeul prétexte qu'elles appartenoient au Duc de Ferrare ſon Vaſſal.

Urbin. *Cimarelli, Hiſt. d'Urbino.*

Urbin avoit été autrefois du Domaine de l'Egliſe. Mais il y avoit déja long-tems que les Papes ne reclamoient plus ſur cette Ville, qu'un Droit de Souveraineté. Ceſar Borgia s'en étoit emparé, & en avoit chaſſé le Duc *Guidobaldo Ubaldini* qui s'en remit en poſſeſſion après la mort d'Alexandre VI. Comme ce Duc n'avoit point d'enfans, Jule II. lui perſuada d'adopter *François-Marie de la Rovere* leur Neveu commun, Fils d'un Frere du Pape, & d'une Sœur du Duc d'Urbin. Peu de tems après, la Rovere devint Duc d'Urbin par la mort de Guidobaldo, ſon Pere adoptif.

Parme & Plaiſance. *Le. Alberti.*

Parme & Plaiſance avoient été ſous la domination de pluſieurs Seigneurs ou Tyrans, juſqu'à ce qu'enfin elles tombérent ſous celle des Ducs de Milan. Loüis XII. s'en mit en poſſeſſion après avoir fait la Conquête du Milanois.

Florence. *Macchiavel, Hiſt. di Fiorenze.*

Florence, Ville très-puiſſante & la principale de la Toſcane, étoit enfin tombée ſous la domination de la Famille de Medicis. Mais dans la ſuite, une Faction contraire aux Medicis y ayant prévalu, ils en avoient été chaſſez, & depuis ce tems-là, ils vivoient en exil, faiſant pourtant de tems en tems quelques efforts, pour ſe rétablir dans leur patrie.

Piſe. *Le. Alberti.*

Piſe avoit été autrefois une Ville très-conſiderable à cauſe de ſes forces maritimes : mais étant enfin tombée ſous la domination des Ducs de Milan, un Bâtard de cette Maiſon, à qui elle avoit été donnée, la vendit

aux

aux Florentins. Les Pisans s'opposerent à ce contract, & voulurent se mettre en liberté, mais ils succomberent. Ensuite Charles VIII, en allant à Naples, rendit à Pise sa liberté: mais dès que les Florentins n'eurent plus rien à craindre de sa part, ils assiegerent Pise quoique secouruë par les Vénitiens, & ce Siége duroit encore, lors de la Ligue de Cambrai. HENRI VIII. 1509.

La Ville de *Genes*, après avoir essuyé diverses révolutions causées par les factions des *Fregoses* & des *Adornes*, étoit enfin tombée entre les mains de la France, sous le Regne de Charles VII. Ensuite Loüis XI. la céda au Duc de Milan, & Loüis XII. s'en saisit après avoir conquis le Milanois. *Genes P. Bizarro. Hist. di Genoua.*

Cette revuë des Etats d'Italie fait voir que ce Païs étoit alors partagé entre six Puissances, sçavoir le Pape Jule II, Loüis XII. Roi de France & Duc de Milan, Ferdinand Roi d'Arragon & de Naples, les Republiques de Vénise & de Florence, & le Duc de Ferrare. A ces six Puissances il faut ajoûter l'Empereur Maximilien qui sans posséder un pouce de Terre en Italie, avoit pourtant des prétentions sur tout ce que les Empereurs y avoient autrefois possédé & plus particuliérement sur l'Etat de terre ferme des Vénitiens. Six de ces Puissances se trouvoient presque également intéressées à procurer la ruïne de la Republique de Vénise. L'Empereur prétendoit que tout l'Etat des Vénitiens appartenoit à l'Empire ; il souhaitoit passionnément de leur arracher quelque Place qui lui donnât une entrée en Italie, afin d'avoir occasion de retablir la puissance Impériale dans ce Païs-là. Jule II, ainsi que je l'ai déja dit, avoit formé le projet de réünir à l'Eglise tout ce qui en avoit été aliéné, & principalement le Duché de Ferrare & les Villes de la Romagne. Ce dessein ne pouvoit s'exécuter que par la ruïne des Vénitiens toujours attentifs à s'opposer à l'aggrandissement de leurs voisins. D'ailleurs, le Pape vouloit commencer par eux, & leur arracher *Ravenne*, *Faenza* & *Rimini*. Loüis XII. se repentoit de leur avoir cédé Cremone & la Gierradadda. Il vouloit les en dépoüiller & sous ce prétexte, s'emparer encore de *Creme*, de *Bergame*, & de *Brescia*, & généralement de tout ce qui avoit appartenu aux Ducs de Milan. Ferdinand souhaitoit de retirer sans argent, cinq Villes maritimes du Royaume de Naples, qui leur avoient été données en engagement. Outre cela, son intérêt demandoit, qu'il y eût toujours en Italie des troubles qui empêchassent Loüis XII. de penser à la Conquête de Naples. Le Duc de Ferrare vouloit recouvrer Rovigo & le Polesin. Enfin, les Florentins attachez avec obstination au Siége de la Ville de Pise protégée & défenduë par les Vénitiens, ne pouvoient rien désirer de plus avantageux, que de voir cette Republique hors d'état de continuer ses secours aux Pisans. Motifs de la Ligue de Cambrai contre Venise. *Hist. della Lega di Cambrai.*

Ce furent-là les motifs de la Ligue qui se forma contre Venise, & dont le Pape, l'Empereur, & le Roi de France, furent les principaux promoteurs. Pour mieux garder le secret, ils firent courir le bruit que l'Empereur, comme Tuteur de Charles d'Autriche son Petit-Fils, avoit consenti que ses différends avec le Duc de Gueldre fussent accordez à l'amiable. Pour cet effet, on avoit marqué la Ville de Cambrai pour le lieu du Congrès, afin d'insinuer par-là, qu'il ne s'agissoit que des affaires qui regardoient les Païs-Bas. Ce fut-là que se conclut cette fameuse Ligue contre la Republique de Venise, & pour mieux tromper les espions, on y signa d'abord un Traité de Paix perpétuelle entre le Pape, l'Empereur, Loüis XII, & Ferdinand, qui fut en effet rendu Ligue de Cambrai.

 public

HENRI VIII. 1509. *Hist. della Legha di Cambrai.* Traité entre les Alliez contre Venise.

public. Mais un second Traité, qu'on n'eut-garde de divulguer, contenoit une Ligue offensive & défensive contre les Vénitiens, dont voici les principaux Articles.

Premiérement on exposoit dans la Préface, que les Turcs ayant commencé à faire de grands progrès en Europe, il étoit absolument nécessaire que les Princes Chrétiens unissent leurs forces contr'eux, mais que les Vénitiens, par leurs continuelles usurpations, mettoient des obstacles invincibles à cette union. De-là on concluoit, qu'il falloit les dépoüiller de ce qu'ils avoient usurpé. C'étoit-là le pieux motif de la Ligue. Pour cet effet il étoit convenu, que de leurs dépoüilles, le Pape auroit *Ravenne, Faenza* & *Rimini* : Que l'Empereur, en cette qualité, auroit *Verone, Vicence,* & *Padoüe*, & comme Duc d'Autriche, *Treviso* & *le Frioul* : Que le partage de Loüis XII, comme Duc de Milan, seroit *Cremone, la Gierradadda, Brescia, Creme,* & *Bergame* : Que le Roi d'Arragon seroit remis en possession de *Manfredonia, Trani, Monopoli, Brindes,* & *Otranto*, dans le Royaume de Naples : Que les Ducs de Ferrare & de Savoye, & le Marquis de Mantoüe, seroient admis dans la Ligue s'ils le souhaitoient, le premier, pour recouvrer *Rovigo*, & le *Polesin*, le second, pour retirer le Royaume de Chypre d'entre les mains des Vénitiens, & le troisiéme, pour se procurer la satisfaction qu'il avoit droit de demander, touchant certaines prétentions qu'il avoit contre Venise. Enfin, que tous ceux qui avoient quelque chose à prétendre des Vénitiens, seroient reçus dans la Ligue, comme principaux intéressez, & se déclarant dans trois mois. Ainsi, pour pouvoir faire la Guerre aux Turcs, on ne trouvoit point d'autre moyen, que de dépoüiller les Vénitiens de tout leur Etat de Terre ferme, & de ne leur laisser que la seule Ville de Venise.

Projets des Alliez. *Guicciardin, Mezerai.*

Pour exécuter ce dessein, il fut convenu, que le Roi de France en personne entreroit dans les Terres des Venitiens, le 1. d'Avril de l'année suivante 1509, avec une Armée de quarante mille hommes : Que le Pape envoyeroit une Armée dans la Romagne : Que Ferdinand en auroit une dans la Lombardie, & une Flotte dans le Golfe, & que l'Empereur attaqueroit les Vénitiens du côté de l'Allemagne. Mais comme il venoit de conclure avec eux une Trêve de trois ans, on trouva un expédient admirable pour lui fournir un prétexte de la rompre. Ce fut que le Pape le sommeroit comme Avocat de l'Eglise, d'en venir défendre le patrimoine. Enfin, Jule II. s'engageoit à lancer toutes les foudres de l'Eglise contre Venise. Cette Ligue fut signée à Cambrai le 10. de Décembre 1508.

Campagne de l'anné 1509. *Mezerai.*

Le tems d'exécuter les projets de la Ligue étant arrivé, Loüis XII. partit de Milan au commencement du mois d'Avril 1509, à la tête de quarante mille hommes, pendant que l'armée du Pape entroit dans la Romagne, sous la conduite de François-Marie de la Rovere Duc d'Urbin, & que Raymond de Cardonne se jettoit dans la Lombardie avec les troupes du Roi d'Arragon. En même tems, le Duc de Ferrare se mit en Campagne dans le Polesin. Mais l'Empereur se contenta de se tenir à Trente de voir agir les autres Alliez, afin d'être à portée de recueillir le fruit de leurs travaux. Pendant ce tems-là, les Vénitiens, après avoir muni leurs Places, mirent une Armée en Campagne sous la conduite du Comte de *Pitigliano* leur Général, qui avoit *Barthelemi d'Alviano* pour Lieutenant.

L'Avant-

L'Avant-garde de l'Armée de France, commandée par Chaumont, passa l'Adde le quinziéme d'Avril, & dans le même tems, le Pape excommunia les Vénitiens, & mit la Ville de Venise en Interdit. Ce fut le quatorziéme de Mai que se donna la bataille de *Gierradadda*, ou d'*Agnadel*, entre l'Armée Françoise & la Vénitienne, contre le sentiment du Comte de Pitigliano, quoique Général en Chef des Vénitiens, & contre toute raison. En effet, les Vénitiens n'ayant point d'autre ressource que cette Armée, il n'étoit nullement à propos de la hazarder. Mais la fougue de Barthelemi d'Alviano l'emporta sur la prudence de son Général. L'Armée Vénitienne fut mise dans une entiere déroute, & Alviano fait prisonnier. Après cela, les Vénitiens ne se trouvans plus en état de résister à leurs ennemis, Loüis en moins de quinze jours se rendit maître de *Cremone*, de *Peschiera*, de *Creme*, de *Brescia*, de *Bergame*, & généralement de toutes les Places qui avoient été autrefois des dépendances du Milanois. Outre cela *Vicence*, *Verone*, *Padouë*, lui envoyerent leurs Clefs. Mais comme, par le Traité de Cambrai, ces Places étoient du partage de l'Empereur, il lui envoya leurs Députez. Maximilien se trouvoit alors alors à Trente où il attendoit le succès des Armes des Alliez. Dès qu'il vit arriver ces Députez, il fit avancer ses troupes vers l'Etat de Venise, & comme ces Villes se rendoient volontairement, il n'eut autre chose à faire qu'à y mettre des Garnisons. Il n'y eut que *Trevise* qui en refusa, & qui demeura constamment dans l'obéïssance des Venitiens, quoique réduits à la derniére extrémité. Le Frioul & les Places d'Istrie suivirent le torrent, & se rendirent à l'Empereur. D'un autre côté, le Duc d'Urbin, avec l'Amée du Pape, s'empara de *Ravenne*, de *Cervia*, de *Faenza*, de *Rimini*, pendant que le Duc de Ferrare se rendoit maître de *Rovigo*, & le Marquis de Mantouë de quelques Châteaux qui étoient à sa bienséance. Ainsi, comme dans un clin d'œil, les Vénitiens virent tous leurs Etats réduits à la seule Ville de Venise, & aux cinq Places du Royaume de Naples, qui ne pouvoient pas leur être d'un grand secours. Cependant, ils ne perdirent pas entiérement courage. Parmi tant de calamitez, quoique le Senat & le Peuple se trouvassent dans une extrême consternation; leur principal soin fut de rassembler les débris de leur Armée, & de faire des efforts pour rompre la Ligue qui leur avoit fait tant de mal.

Bataille d'Agnadel ou de la Gierrardadda.

Les Venitiens perdent tout leur Etat de Terre-ferme.

Sardi Hist. de Ferrare.

Le malheur arrivé aux Vénitiens causa la perte de Pise. Cette Ville ne pouvant plus attendre de secours de Venise, non plus que du Roi de France, qui l'avoit enfin abandonnée, se rendit aux Florentins après avoir souffert un long Siége.

Pise se rend aux Florentins.

Guicciardini.

Loüis XII. étant venu à bout de tout ce qu'il s'étoit proposé, s'en retourna en France après avoir détaché un Corps de ses troupes, sous le Commandement de *la Palisse*, pour aller joindre l'Empereur qui, selon les apparences, n'en avoit pas assez pour ses Garnisons, & pour tenir une armée en Campagne contre les Vénitiens qui se rassembloient. Dès que le Roi de France fut parti, les affaires commencerent à changer de face. Les Vénitiens surprirent Padoüe, qui ne put plus leur être arrachée. De plus, ils trouverent le moyen d'envoyer dans le Frioul, une Armée qui occupa la plus grande partie des Troupes de l'Empereur. Enfin ils appaiserent le Pape par leurs soumissions, & en obtinrent une promesse positive qu'il donneroit l'absolution, & leveroit

Loüis XII. retourne en France.

Mezerai, Guicciardini.

Les Venitiens reprennent Padouë.

Ils appaisent le Pape.

HENRI VIII. 1509. roit l'Interdit ſous des conditions, qu'ils n'étoient pas en état de lui refuſer. D'un autre côté, Ferdinand, qui n'avoit encore tiré aucun avantage de la Ligue, ſe laiſſa aiſément gagner, par l'offre que les Vénitiens lui firent de lui rendre les cinq Villes qu'ils tenoient dans le Royaume de Naples.

L'Empereur aſſiége Padouë & leve le Siége. Pendant que le Senat travailloit à détacher le Pape & le Roi d'Arragon de la Ligue, Maximilien avec ſes propres Troupes, & celles que la Paliſſe lui avoit amenées, fit le Siége de Padouë. Mais après avoir fait donner un aſſaut qui ne lui réüſſit pas, il leva le Siége, & ſe retira en Allemagne. En même tems, le Général François reprit auſſi la route de Milan. Par-là, les Vénitiens ſe virent un peu en état de reſpirer, & de continuer avec le Pape des Négociations qui leur faiſoient eſpérer de cette Guerre, un ſuccès moins funeſte, que celui qu'ils en avoient juſqu'alors apprehendé.

Inquiétude du Pape. *Mezerai*, *Guicciardini*. L'union du Roi de France avec l'Empereur cauſoit à Jule II. des inquiétudes mortelles. Il voyoit le premier ſi bien ancré dans le Duché de Milan, qu'il ſembloit impoſſible de pouvoir l'en déloger. D'un autre côté, l'Empereur ne pouvoit que lui être redoutable, depuis qu'il avoit une entrée en Italie, par le moyen de *Verone* & de *Vicence*. Il ne ſçavoit quel jugement faire du puiſſant ſecours que Loüis XII. donnoit à ce Prince, pour achever de ruïner les Vénitiens,& il n'étoit pas ſans crainte,que ces deux Monarques n'euſſent fait enſemble un Traité ſecret pour partager toute l'Italie. Cependant, il ne voyoit guéres de moyen de s'oppoſer à ces deux Puiſſances ſi formidables. Veniſe n'étoit plus rien. Les Florentins étoient épuiſez par la longue Guerre de Piſe. Quant au Roi d'Arragon, il étoit comme impoſſible de traiter avec lui, ſans s'expoſer à être duppé. Il ſçavoit profiter de tous les Traitez & ne ſe faiſoit aucun ſcrupule d'abandonner ſes Alliez, pour faire ſes propres affaires. Il forme de nouveaux projets. Malgré toutes ces difficultez, le Pontife ne laiſſa pas de former le projet de mettre les affaires d'Italie ſur un autre pied, afin de pouvoir exécuter ſes premiers deſſeins. Il réſolut donc de s'accommoder avec les Vénitiens & de faire une Ligue avec eux; de détacher Ferdinand de la Ligue, en lui donnant l'Inveſtiture de Naples; de faire ſes efforts pour broüiller l'Empereur avec le Roi de France; d'attirer une Armée de Suiſſes dans le Milanois; enfin, de porter le nouveau Roi d'Angleterre à faire une diverſion en France.

Il fait la Paix avec les Venitiens. Ce ſont-là les projets de ce Pontife, dont nous verrons le ſuccès dans la ſuite. Il en commença l'exécution en faiſant la Paix avec les Venitiens à ces trois conditions. La premiére, qu'ils ſe déſiſteroient de toutes les prétentions qu'ils avoient ſur les Villes de la Romagne, qui leur avoient été enlevées depuis peu. La ſeconde, qu'ils renonceroient au droit de mettre dans Ferrare un certain Magiſtrat, qu'on appelloit *Bisdomino*. La troiſiéme, qu'ils laiſſeroient libre la Navigation du Golfe à tous les Sujets de l'Egliſe. Dans l'état où Veniſe ſe trouvoit alors, il n'y avoit point d'autres Conditions à lui impoſer.

Après une ſi longue digreſſion ſur les affaires d'Italie, mais qui n'eſt pas inutile comme on le verra dans la ſuite, il faut retourner aux affaires d'Angleterre.

1510. Le Parlement s'aſſemble. *Myl. Herbert*. Le Parlement s'étant aſſemblé le 21. de Janvier 1510, les Communes repréſenterent au Roi, que certains Statuts faits dans les précédens Parlemens, avoient donné occaſion aux Miniſtres du Roi ſon Pere d'opprimer les Sujets, en donnant aux termes de ces Statuts, des explications forcées, oppoſées au

ſens naturel qu'ils devoient avoir : Que par cette raiſon, il étoit néceſſaire de les adoucir, ou de les expliquer de telle maniere, qu'on ne pût plus en abuſer. Henri conſentit de bonne grace à ce que les Communes lui propoſoient, non ſeulement parceque la choſe étoit juſte en elle-même, mais principalement parceque cela le conduiſoit naturellement à ce qu'il s'étoit propoſé, qui étoit de faire condamner Empſon & Dudley par le Parlement. Quoi que ces gens-là euſſent été déja condamnez par leurs Juges naturels, le Roi avoit différé l'exécution de la Sentence. Il ne pouvoit s'empêcher d'avoir du ſcrupule de les avoir fait accuſer d'un crime, dont il ſçavoit bien qu'ils n'étoient point coupables. Néanmoins, il ſouhaitoit de les ſacrifier à la haine du Peuple, ſans ſe charger du blâme d'une fauſſe accuſation, & en même tems de juſtifier la mémoire du Roi ſon Pere, en faiſant entendre, qu'ils avoient outrepaſſé ſes ordres. Pour concilier ces deux choſes, il fit enſorte, que le Parlement paſſa contr'eux, un Acte d'*Attainder*, ou de conviction. C'eſt-à-dire, qu'ils furent condamnez à mort, par l'autorité du Roi & des deux Chambres du Parlement, ſans que la Sentence ſpécifiât en particulier, les crimes dont ils s'étoient rendus coupables, ni les preuves ſur leſquelles leur condamnation étoit fondée. Cette méthode, qui juſqu'alors n'avoit été que peu en uſage, ne le fut que trop dans la ſuite de ce Regne. Tant il eſt dangereux d'établir de ſemblables préjugez. Cependant Henri, ayant encore de la peine à vaincre ſes ſcrupules, ne fit exécuter la Sentence qu'au mois d'Août ſuivant.

HENRI VIII. 1510. Statuts adoucis.

Acte d'*Attainder* contre Empſon & Dudley.

Pendant que le Parlement travailloit à cette affaire, Loüis XII. envoya des Ambaſſadeurs en Angleterre pour renouveller avec le nouveau Roi, les Traitez qu'il avoit faits avec Henri VII. Comme par la Paix d'Eſtaples, il étoit porté qu'après la mort de l'un des deux Rois de France ou d'Angleterre, le Succeſſeur feroit ſçavoir au ſurvivant s'il vouloit continuer l'Alliance, c'étoit à Henri à informer Loüis XII. de ſon intention. Cependant il n'avoit fait encore aucune démarche pour cela. Mais comme c'étoit un jeune Prince plein de feu, & qui avoit ſes coffres bien pleins, Loüis jugea ſans doute, qu'il étoit bon de le prévenir de peur qu'il ne ſe laiſsât engager dans des projets contraires au bien de la France. Ses Ambaſſadeurs conclurent donc avec Henri, un nouveau Traité d'Alliance, dans lequel on ne faiſoit aucune mention des Traitez précédens. Celui-ci portoit, que la Paix entre les deux Rois dureroit juſqu'à la mort du premier mourant ; Qu'elle ſeroit confirmée par les Etats Généraux de France, & par le Parlement d'Angleterre : Que chacun des deux Rois prendroit ſoin de la faire approuver par le Pape, & d'obtenir de lui, qu'il donnât par avance, une Sentence d'Excommunication contre celui qui en ſeroit le premier infracteur.

Nouveau Traité d'Alliance entre Loüis XII. & Henri VIII.

Act. Publ. Tom. XIII. p. 270. 23. Mars.

Il ne fut point parlé dans ce nouveau Traité des 745000. écus que Charles VIII. s'étoit obligé de payer à Henri VII. ou à ſes Succeſſeurs, & pour leſquels Loüis XII. s'étoit lui-même engagé par un Traité ſubſéquent, parcequ'il ne s'agiſſoit ſimplement que de renouveller la Paix entre les deux Rois vivans. Cependant Henri ne négligea pas d'aſſurer encore cette dette, en exigeant de Loüis des Lettres Patentes par leſquelles il s'engageoit à en payer les arrérages par le moyen de vingt-cinq mille livres tous les ſix mois juſqu'à la fin du payement de la ſomme entiére. Cela fait, la Paix fut ratifiée & jurée par les deux Rois.

HENRI VIII. 1510.

Le Pape envoye à Henri une Rose benite.

Jule II. rouloit dans sa tête de grands desseins contre Loüis XII. Le succès de la Ligue de Cambrai, quoiqu'il en eût lui-même assez bien profité, lui causoit de l'inquiétude. Il voyoit les François mieux établis en Italie qu'ils ne l'avoient été auparavant, & Loüis XII. plus en état de protéger le Duc de Ferrare. Pour réüssir dans ce qu'il avoit projetté contre la France, il avoit sans doute besoin de secours, & c'étoit pour cela qu'il tâchoit d'émouvoir toutes les Puissances de l'Europe contre ce Royaume, comme on le verra tout-à-l'heure. Ainsi, pour commencer à s'insinuer dans l'esprit du Roi d'Angleterre, il lui envoya cette année, *la Rose d'or* dont les Papes avoient accoutumé de faire présent à quelque Prince, après l'avoir benie solennellement. Il y a même quelque apparence, que le Roi d'Arragon, de concert avec le Pape, commençoit dès-lors à prendre des mesures, pour faire entrer Henri son Gendre, dans une Ligue contre la France.

Act. Publ. T. XIII. p. 275. 9. Avril.

Ferdinand se détache de la Ligue.

Le succès de la précédente Campagne ne causoit pas moins d'inquiétude au Roi d'Arragon qu'au Pape. Il sçavoit que Loüis XII. ne l'aimoit pas, & qu'il n'avoit pas sujet de l'aimer, & il voyoit cet ennemi, depuis la ruïne des Venitiens, en état de le troubler dans la possession de Naples. D'un autre côté, la Ligue de Cambrai ne pouvoit plus lui procurer que des avantages très-mediocres, au lieu que ceux qu'on lui offroit pour l'en détacher, étoient étoient très-considerables. Les Vénitiens consentoient à lui rendre les Villes qu'ils possédoient dans le Royaume de Naples, & le Pape vouloit bien se désister de la prétention de quarante mille écus, & lui donner l'Investiture du même Royaume, pour une simple Haquenée. Il n'en falloit pas davantage pour l'obliger à rompre les engagemens où il étoit entré à Cambrai. Selon les apparences, dès la fin de l'année précédente, il avoit pris des mesures avec le Pape pour former une nouvelle Ligue contre la France. Mais comme il n'agissoit jamais ouvertement, il souhaita que ces mesures fussent tenuës secrettes, afin de pouvoir porter à Loüis, des coups plus inévitables. Dans cette vûë, dès le 6. de Janvier de cette année 1510, il donna Commission à *Loüis de Carroz de Villaragud*, son Ambassadeur à Londres, de traiter avec Henri VIII. d'une Alliance encore plus étroite qu'il n'y avoit eu jusqu'alors, entre les Couronnes d'Angleterre & d'Espagne.

Nouveau Traité d'Alliance entre Henri & Ferdinand.

Act. Publ. Tom. XIII. pag. 284.

Soit que Henri ne pût pas si-tôt se déterminer à conclurre cette nouvelle Alliance avec Ferdinand, ou qu'il voulût plutôt finir les affaires qu'il avoit avec Loüis XII, ce ne fut que le 24. de Mai que ce nouveau Traité fut signé. Il ne portoit qu'une Alliance défensive entre les leux Rois, avec une promesse de se secourir mutuellement dans les occasions. Mais Ferdinand, qui avoit ses vûës, y avoit fait insérer cette clause : Que, si l'un des deux Rois étoit attaqué par quelque Prince que ce fût, l'autre seroit obligé de déclarer & de faire la Guerre à l'aggresseur, quand même il seroit son Allié : Que, si c'étoit le Roi de France qui attaquât l'un des deux, l'autre seroit obligé de lui faire la Guerre, en personne, avec une puissante Armée. Ce Traité assuroit à Ferdinand le Royaume de Naples, parceque si Loüis XII. en avoit voulu entreprendre la Conquête, la diversion dont il auroit été menacé de la part de l'Angleterre, l'auroit infailliblement détourné de ce dessein. Mais il est difficile de comprendre quel avantage Henri pouvoit tirer d'un tel Traité, puisqu'il n'y avoit aucune apparence, que Loüis eût dessein de l'atttaquer ; desorte

Observation sur ce Traité.

desorte que tout l'avantage se trouvoit du côté de Ferdinand. Il falloit ou que les Ministres de Henri fussent bien peu clairvoyans, ou que ce Prince, par un motif de générosité pour un Beau-Pere qu'il ne connoissoit pas encore bien, se fût laissé imprudemment engager à cette démarche, d'autant plus extraordinaire, qu'il venoit de renouveller la Paix avec la France.

Henri ne pense qu'aux plaisirs.

Mais il ne faut pas s'imaginer qu'en ce tems-là, Henri fût consommé dans la Politique. Il étoit encore jeune, & il pensoit moins aux affaires publiques, qu'à ses divertissemens. Ce n'étoit tous les jours que Tournois, Danses, Festins, Concerts de Musique, qui consumoient peu-à-peu les dix-huit cens mille livres sterling qu'il avoit trouvées dans les coffres du Roi son Pere. Il joüoit aussi fréquemment à la paume & aux dez, avec certains Etrangers qui lui gagnoient son argent par des voyes peu honnêtes dont il s'apperçut à la fin. Cela l'obligea, quoi qu'un peu tard, à les chasser honteusement de sa Cour. Il avoit une si forte passion pout la Musique, qu'il y employoit une bonne partie de son tems. Cela joint aux heures qu'il donnoit encore à l'étude, & à ses autres plaisirs, ne lui laissoit pas beaucoup de loisir pour s'appliquer aux affaires du Gouvernement, dont il laissoit volontiers la direction à ses Ministres. Aussi peut-on assurer, qu'en matiere de politique, jamais Prince n'a fait de plus lourdes fautes, & n'a été plus duppé que lui, sur tout dans les premieres années de son Regne.

Commencement de la fortune de Thomas Wolsey.

Pendant qu'Henri ne s'occupoit que de ses plaisirs, on voyoit s'avancer peu-à-peu à la Cour, un homme qui devoit un jour avoir un pouvoir absolu sur lui, & se rendre maître de toutes ses affaires tant étrangeres que domestiques. Je parle de *Thomas Wolsey* qui ayant été fait l'année précédente Aumônier du Roi, se trouvoit au commencement de celle-ci Doyen de Lincoln. On trouve dans le Recuëil des Actes Publics, que le trentiéme de Janvier, le Roi lui fit présent d'une maison située dans Londres, qui avoit appartenu à Empson, & qui devoit être considérable, puisque la Patente fait mention de douze jardins qui en dépendoient. Il faut présentement retourner aux affaires d'Italie, qui nous fourniront encore de la matiere pour plusieurs années.

Act. Publ. T. XIII. p. 269.

Desseins du Pape.

Jule II. avoit en tête deux grands desseins. Le premier étoit de s'emparer du Duché de Ferrare: le second de chasser les François & les Allemans d'Italie. Ses forces seules n'étant pas capables d'exécuter ces projets; il falloit nécessairement s'aider des secours de quelques autres Souverains, & tâcher de les faire entrer dans ses vûës. Le plan qu'il avoit formé étoit de se liguer avec les Vénitiens, de détacher Ferdinand & Maximilien des intérêts de la France; de rompre la Ligue de Cambrai; de porter le Roi d'Angleterre à faire une diversion en France; d'inciter les Suisses à envahir le Duché de Milan. Il exécuta tous ces projets; mais ce ne fut pas sans y trouver des difficultez qui auroient rebuté tout homme moins opiniâtre que lui. D'abord, il fit une Ligue secrette avec les Vénitiens, après quoi il leur donna solennellement l'absolution, le vingt-quatriéme de Janvier. Ensuite, il s'accorda secrettement avec Ferdinand, en lui promettant l'Investiture de Naples. Cela fait, il chercha querelle à Loüis XII, en conférant un Evêché en Provence, sans demander son consentement, contre ses propres engagemens. Loüis s'en plaignit: le Pape nia d'avoir rien promis, & enfin ils en vinrent à se donner mutuellement

Il donne l'absolution aux Vénitiens & se ligue avec eux.

Ibid, p. 294.

Il se broüille avec Loüis XII.

HENRI VIII. 1510.

lement des démentis en forme. C'étoit précisément ce que le Pape cherchoit pour avoir occasion de rompre avec lui.

Il cherche querelle au Duc de Ferrare. *Sardi, Hist. di Ferrara. Mezerai.*

La Ligue qu'il avoit faite avec les Vénitiens étant devenuë publique il ordonna d'un ton de Maître au Duc de Ferrare de renoncer à la Ligue de Cambrai, & de joindre ses Armes à celles de l'Eglise. Le Duc ne croyant pas que sa qualité de Vassal l'obligeât à se livrer ainsi aveuglément à tous les caprices du Pape, refusa de rompre l'Alliance qu'il avoit avec la France, & par-là, il fournit au Pontife le prétexte qu'il cherchoit depuis long-tems. Quand il voulut lui payer le tribut qu'il devoit à l'Eglise pour le Fief de Ferrare, le Pape le refusa, faisant assez entendre par ce refus, qu'il avoit dessein de confisquer le Duché.

Ferdinand agit en secret pour gagner Henri.

Pendans ce tems-là, Ferdinand agissoit en secret avec Henri VIII. son Gendre, pour le mettre dans les intérêts du Pape, qui étoient devenus les siens, en conséquence des projets qu'ils avoient formez en commun. Mais ses menées étoient si secrettes, que Loüis XII. ne se défioit point de lui. Au contraire, il ajoûtoit une entiere foi aux assurances qu'il lui faisoit donner par son Ambassadeur, que son intention étoit de demeurer fermement attaché à la Ligue de Cambrai.

Le Pape brouille les Suisses avec la France. *Guicciard. Mezerai.*

D'un autre côté, Jule II. gagna l'Evêque de Sion, qui ayant un grand crédit parmi les Suisses trouva le moyen de les broüiller avec la France, en leur persuadant de demander qu'elle leur augmentât leurs pensions. Le terme de l'Alliance qu'ils avoient concluë avec cette Couronne étant sur le point d'expirer, ils demanderent pour la renouveller, que leurs pensions fussent augmentées. Loüis l'ayant refusé, l'Evêque de Sion se servit utilement de ce refus, pour les inciter contre la France, à quoi le Roi lui-même contribua encore, en faisant Alliance avec les Grisons. Par-là, il acheva tellement d'irriter les Suisses, que dans une Diette qui se tint à *Lucerne*, ils se déclarerent pour le Pape, & prirent la résolution d'envoyer une Armée dans le Duché de Milan.

Il tâche d'accommoder les Vénitiens avec l'Empereur. *Guicciard.*

Enfin le Pape n'oublia rien de ce qu'il crut capable de persuader aux Vénitiens de s'accommoder avec l'Empereur à quelque prix que ce fût, jusqu'à leur conseiller de lui livrer Treviso & Padoüe. Il leur faisoit entendre, que le moyen le plus efficace pour chasser les François du Milanois, étoit de détacher l'Empereur de leurs intérêts, & qu'après qu'ils seroient hors de l'Italie, il seroit facile non seulement d'arracher à l'Empereur Treviso & Padoüe, mais même toutes ses autres Conquêtes. Mais les Vénitiens n'oserent hazarder ce coup.

Loüis XII. commence à soupçonner le Pape. *Mezerai.*

Tels étoient les vastes projets du Pape. Mais il agissoit avec tant de secret dans ses Négociations, que Loüis XII, s'imaginant qu'il n'avoit point d'autre dessein que de se saisir de Ferrare, se contenta d'ordonner à Chaumont, Gouverneur de Milan, de secourir le Duc de ce nom, en cas qu'il fût attaqué. Mais peu de tems après, une Flotte de Venise & une Armée du Pape commandée par *Fabrice Coronne*, ayant tenté, quoi qu'inutilement, de surprendre Genes, Loüis n'eut que trop lieu de soupçonner, qu'il y avoit quelque grand dessein formé contre lui. C'est ce qui lui fit donner ordre à Chaumont d'avoir l'œil sur les démarches du Pape.

Jule II. est presque sur-

Ces ordres arriverent à Milan tout-à-propos. Jule II. avoit effectivement

dessein

dessein d'assiéger Ferrare, & pour cet effet il s'étoit rendu à Bologne, en attendant qu'une Armée que Raymond de Cardonne préparoit à Naples, sous d'autres prétextes, fût à portée de joindre ses troupes, & celles des Vénitiens. Mais Chaumont ne lui donna pas le tems d'exécuter ses projets. Dès qu'il eut appris que le Pape étoit arrivé à Bologne, il partit de Milan à la tête d'une Armée, & fit tant de diligence, qu'il auroit surpris le Pape dans Bologne, s'il ne se fût pas laissé amuser par des pourparlers. Pendant qu'il négocioit avec des Envoyez du Pape, quelques Troupes Vénitiennes qui se trouverent dans le voisinage, étant entrées dans la Ville, la mirent hors de danger d'être insultée. Alors Chaumont, qui n'avoit rien de prêt pour un Siége de cette importance, se vit obligé de se retirer.

HENRI VIII. 1510. pris dans Bologne.

Jule II. fit grand bruit de l'insulte qu'il avoit reçuë des François, & remplit toute l'Europe & particuliérement la Cour d'Angleterre de ses clameurs. Il excommunia tous les Généraux de l'Armée Françoise, & peu de tems après, ses Galeres & celles des Vénitiens firent une seconde tentative sur Genes, mais qui ne leur réüssit pas mieux que la premiere.

Il excommunie les Généraux François. Il tente de surprendre Genes.

Dans ce même-tems, douze mille Suisses se mirent en marche, à dessein d'entrer dans le Milanois, étans conduits par l'Evêque de Sion. Mais ils trouverent les passages si bien gardez, qu'ils perdirent l'espérance de réüssir dans leur dessein. Ainsi, comme d'ailleurs ils ne reçurent point, de la part du Pape, l'argent qui leur avoit été promis, il prirent le parti de s'en retourner dans leur Païs.

P. Bizarro, Mezerai. Les Suisses ne peuvent entrer dans le Milanois.

La Guerre étant ainsi déclarée entre Loüis XII. & le Pape, le premier crut n'avoir plus rien à ménager. Il avoit déja fait tous ses efforts pour s'accommoder avec lui, jusqu'à lui offrir d'abandonner le Duc de Ferrare. Mais le Pape, qui se tenoit assuré de Ferdinand, & qui avoit de bonnes espérances du côté de l'Angleterre, avoit éludé toutes ses propositions. Ainsi, afin d'arrêter la fougue de cet impétueux vieillard, Loüis fit une nouvelle Ligue avec l'Empereur, par laquelle il s'engageoit à le rendre maître de toute l'Italie, excepté de Genes, & de Florence. Maximilien avoit ce bonheur que toutes les Ligues qu'il faisoit, il y trouvoit toujours de grands avantages, quoique ce fût lui qui fournissoit le moins. En cette occasion, Loüis XII. ne pouvoit guéres se passer de lui, parce qu'il falloit nécessairement entretenir la Guerre dans l'Etat de Venise, sans quoi les Vénitiens auroient pû fournir de trop grands secours au Pape. Cette Ligue s'étant concluë à Blois, dans le mois d'Août, Loüis convoqua une Assemblé Ecclésiastique à Tours, pour la consulter sur la maniere dont il devoit se conduire envers le Pape. L'Assemblée fut d'avis que le Roi devoit encore une fois, offrir au Pape un accommodement raisonnable : mais qu'en cas de refus, il pouvoit lui faire la Guerre, même offensivement, en sûreté de conscience. Loüis ne demandoit que cela pour autoriser les démarches qu'il avoit dessein de faire. Bien-tôt aprés, il conclut avec Maximilien, un nouveau Traité par lequel ils convinrent de faire assembler un Concile Général à Pise pour déposer Jule II. Dans cette vûë, ils gagnerent neuf Cardinaux qui voulurent bien se charger de faire, en leur propre nom, la convocation du Concile. Quelques-uns de ces Cardinaux étoient actuellement avec le Pape; mais ils trouverent le moyen de le quitter, sous divers prétextes, & quand il voulut les rappeller, ils refuserent de lui obéïr.

Loüis XII. se ligue avec l'Empereur.

Il convoque une Assemblée Ecclésiastique qui décide qu'il peut faire la Guerre au Pape. *Mezerai.* Traité entre Maximilien & Loüis, pour assembler un Concile à Pise. *Guicciardini, Mezerai.*

 Telle

HENRI VIII. 1510.

Telle étoit la ſituation des affaires d'Italie pendant l'année 1510. Je n'ai rien dit des événemens de la Guerre qui ſe continuoit toûjours entre l'Empereur, aſſiſté des Troupes du Roi de France, & les Vénitiens, parce que ce détail eſt peu neceſſaire pour cette Hiſtoire. Il ſuffira de remarquer, que Chaumont voyant Genes & Milan menacez avoit retiré les Troupes Françoiſes de l'armée de l'Empereur pour les garder à Milan. Le départ de ces Troupes donna un peu de relâche aux Vénitiens, qui, par-là, ſe virent en état de réparer quelques pertes qu'ils avoient faites, au commencement de la Campagne, & de donner du ſecours au Pape qui avoit toûjours deſſein d'aſſiéger Ferrare.

Chaumont ſe retire à Milan.

La démarche que Chaumont avoit faite, en tâchant de ſurprendre le Pape dans Bologne, fournit à Raymond de Cardonne, Viceroi de Naples, un prétexte de marcher au ſecours du Pontife. La jonction de l'Armée Eſpagnole avec celles du Pape & des Vénitiens, ſe fit au mois de Décembre, tout proche de Modene, dont Fabrice Colonne s'étoit emparé en retournant de ſon expédition de Genes. Quoique la Saiſon ne fût guéres propre pour commencer à entrer en action, le Pape voulut abſolument qu'on aſſiégeât *la Mirandole*. Cette Place appartenoit aux Enfans de *Jean Pic de la Mirande*, avec leſquels il n'avoit rien à démêler. Mais comme elle étoit propre à favoriſer le Siége de Ferrare, il ne voulut pas la laiſſer derriére, & il la fit attaquer vigoureuſement. Malgré ſon âge & la rigueur de la Saiſon, il ſe rendit lui-même au Siége, afin d'encourager les Troupes par ſa préſence, & la Place s'étant enfin renduë le 20. de Janvier, il voulut y entrer par la breche.

Les Armées du Pape & du Roi d'Arragon ſe joignent.

Siége de la Mirandole.

Le Pape y entre par la breche.

Loüis XII. ſe plaignit à Ferdinand du ſecours qu'il donnoit au Pape. Mais Ferdinand traitant cela de bagatelle, répondit qu'en qualité de Vaſſal du Saint Siége, il n'avoit pû s'empêcher de défendre ſa perſonne & ſon Etat: Que d'ailleurs il ne prenoit point d'intérêt aux broüilleries qu'il y avoit entre le Pape & le Roi de France, & que ſon intention étoit de ſe renfermer dans les Conventions de la Ligue de Cambray.

1511.

Juſqu'alors il ne paroit pas que Henri prît aucune part aux affaires d'Italie, quoique le Pape, Ferdinand, & les Vénitiens euſſent formé le deſſein de l'y engager. Il vivoit tranquillement au milieu des plaiſirs, ſans faire beaucoup d'attention à ce qui ſe paſſoit au dehors. Le premier de Janvier de l'année 1511. il eut la ſatisfaction de voir naître un Prince que la Reine Catherine ſon Epouſe mit au monde, & dont la naiſſance cauſa une grande joye à tout le Royaume. Mais cette joye ne fut pas de longue durée, puiſque le jeune Prince mourut avant la fin du mois de Février.

Naiſſance d'un Prince à Henri, *Myl. Herbert.*

& ſa mort.

Cependant Ferdinand cherchoit les moyens d'engager Henri dans la Ligue qu'il avoit deſſein de conclurre avec le Pape contre la France. Henri étoit riche & puiſſant, & par conſéquent ſa jonction à la Ligue devoit être d'un grand poids, & cauſer beaucoup d'embarras à la France. D'un autre côté, ſa jeuneſſe & ſon peu d'expérience faiſoient eſpérer au Roi ſon Beau-Pere, qu'il ne ſeroit pas impoſſible de l'engager peu-à-peu, & ſans qu'il s'en apperçût, dans les projets auſquels un Roi d'Angleterre ne devoit point prendre part. Il eſt certain que Ferdinand étoit déja d'accord avec le Pape. Toutes ſes démarches & les diverſes circonſtances de l'Hiſtoire, rendent ce-

Deſſeins du Roi d'Arragon.

la

la si manifeste, qu'il n'y a aucun lieu d'en douter. Cependant, il usoit d'une profonde dissimulation à cet égard. Il feignoit de n'avoir en vûë, que de procurer du repos à toute l'Europe, afin que les Princes Chrétiens pussent s'unir ensemble, pour faire la Guerre aux Infidelles. Mais comme, pour exécuter ses desseins, il avoit besoin de préparer une Flotte & une Armée, il feignit d'avoir extrémement à cœur la continuation de la Guerre qu'il avoit entreprise contre les Maures. Dès l'année précédente il avoit envoyé sur les Côtes d'Afrique, une Flotte commandée par Pierre de Navarre. Quelque tems après, il y avoit joint un renfort de Troupes sous la conduite d'un fils du Duc d'Albe, qui ayant entrepris de faire une descente à *Gelves*, y avoit été tué, avec tout le Corps qu'il commandoit. Ferdinand se servoit de ce mauvais succès, pour couvrir les préparatifs qu'il faisoit contre la France. Sous prétexte de se vouloir venger des Maures, il assembloit une Armée, & faisoit équiper une Flotte, qu'il feignoit de vouloir envoyer en Afrique, mais qui pourtant étoit destinée pour l'Italie. Mais comme il n'étoit pas encore tems de découvrir ses desseins, il poussa la feinte jusqu'à demander au Roi son Gendre mille Archers Anglois pour servir dans cette prétenduë Guerre. Foible secours pour le faire venir de si loin & à si grands frais, s'il eût eu véritablement dessein de s'en servir. Henri, qui ne pénétroit pas ses desseins, lui accorda promptement sa demande, & nomma Thomas Darcy à qui, en même tems, il conféra le Titre de Baron, pour aller commander ce petit Corps. On trouve dans le Recueïl des Actes Publics une Lettre que Ferdinand lui écrivit pour le remercier de ce secours, & du conseil qu'il lui donnoit de ne s'engager point lui-même à cette entreprise; conseil, ajoûtoit-il, qu'il ne pouvoit suivre, parce qu'il s'agissoit de la Religion. Cependant il parut bien-tôt après, qu'il n'avoit jamais eu ce dessein, puisqu'il employa contre la France, ces mêmes forces qui sembloient destinées contre les Maures.

HENRI VIII. 1511.

Myl. Herbert.

Il demande du secours à Henri pour la prétenduë Guerre d'Afrique.

Act. Publ. Tom. XIII. pag. 297. Juin.

Il ne manquoit plus pour conclurre la Ligue projettée contre Loüis XII, qu'à gagner le Roi d'Angleterre. C'est à cela qu'on travailla fortement pendant le commencement de l'année 1511. Les Vénitiens lui envoyerent un Ambassadeur, sous prétexte de le remercier des soins qu'il avoit pris pour les reconcilier avec le Pape. En même tems, par leur Lettre de Créance, du deuxiéme de Mars, ils le prioient d'ajoûter foi à ce que leur Ambassadeur avoit à lui dire de leur part, ce qui ne pouvoit regarder que la Ligue projettée. D'un autre côté, ce fut en ce même tems, que le Pape créa Cardinal *Christophle Bambridge*, Archevêque d'Yorck & Ambassadeur à Rome, dans une Promotion qu'il fit le onziéme de Mars à Ravenne. Tous les Auteurs assûrent unanimement, que Bambridge ne fut fait Cardinal, que pour avoir travaillé à broüiller Henri avec la France. Mathieu Skinner, Évêque de Sion, reçût en même tems une pareille récompense, pour des services de même nature qu'il avoit déja rendus au Pape, & pour ceux qu'il pouvoit lui rendre encore. Ce n'étoit alors ni la Science ni la Vertu qui élévoient les Ecclésiastiques à cette Dignité; mais uniquement leur habileté dans les affaires temporelles jointe à un entier dévoüement au Pape.

On tente de gagner Henri pour le faire entrer dans la Ligue contre la France.

Bambridge est fait Cardinal.

Les efforts qu'on fit pour engager Henri dans la Ligue d'Italie, eurent enfin

Henri s'engage avec les Alliez.

HENRI VIII. 1511.

enfin le ſuccès que les Alliez en avoient eſpéré. Selon les apparences, on lui repréſenta qu'il avoit un grand intérêt de s'oppoſer aux progrès du Roi de France, qui s'étoit déja trop aggrandi par la conquête du Duché de Milan, & par la ruïne des Vénitiens. Quoiqu'il en ſoit, il paroit, que vers le milieu de cette année, Henri étoit déja déterminé à ſuivre les inſpirations du Pape & de Ferdinand. En effet, dès le mois de Juin, il nomma des Commiſſaires, pour prendre ſoin que les Milices du Royaume fuſſent pourvûës de bonnes armes, & prêtes à ſervir au premier commandement, ce qu'on n'avoit coûtume d'ordonner, que lorſqu'on prévoyoit une Guerre prochaine. La raiſon que le Roi alléguoit pour donner cet ordre, fait voir manifeſtement quel étoit ſon deſſein. Il diſoit, qu'encore que le Royaume ſe trouvât dans une parfaite tranquillité, néanmoins, comme on laiſſe ordinairement roüiller ſes armes en tems de Paix, il ſouhaitoit que ſes Sujets ſe miſſent en état de le ſervir, tant contre les Ennemis qui voudroient envahir le Royaume, s'il s'en trouvoit quelques-uns, que pour ſecourir & protéger ſes Alliez. Ces dernieres paroles ne pouvoient ſe rapporter qu'au Pape, au Roi d'Arragon, & aux Vénitiens; d'où on peut inférer, que le Roi avoit déja donné ſa parole. Mais la ſuite le fera voir encore plus clairement.

Ibid. pag. 300.

Il prend des précautions à l'égard de l'Ecoſſe.

L'étroite union qu'il y avoit depuis long-tems entre la France & l'Ecoſſe, donnoit à Henri un juſte ſujet de craindre, qu'auſſi-tôt qu'il auroit commencé la Guerre contre la France, le Roi d'Ecoſſe, comme Allié de Loüis XII, ne ſe mêlât dans la querelle. Ce fut pour cela, qu'afin de lui ôter tout prétexte de rupture, il prit ſoin de nommer des Commiſſaires qui avoient pouvoir de réparer tous les attentats qui pouvoient avoir été commis depuis la derniere Paix. Mais ſes ſoins furent inutiles. Un accident qui arriva cette année, fournit dans la ſuite au Roi d'Ecoſſe ce prétexte de rupture, que Henri avoit voulu lui ôter.

Sujet de broüillerie entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. *Buchanan. Myl. Herbert.*

André Breton, Marchand Ecoſſois, s'étant plaint au Roi d'Ecoſſe, que les Portugais avoient tué ſon Pere, & s'étoient ſaiſis d'un Vaiſſeau qui lui appartenoit, le Roi lui avoit donné des Lettres de repréſailles, après avoir inutilement tenté de lui obtenir quelque ſatisfaction de la Cour de Portugal. Breton étant muni de ces Lettres, équipa deux bons Vaiſſeaux, avec leſquels il trouva le moyen de réparer abondamment les pertes qu'il avoit faites, en courant ſus à tous les Navires Portugais qui trafiquoient en Flandre & en Angleterre. L'Ambaſſadeur de Portugal qui réſidoit à Londres, en porta ſes plaintes au Conſeil, & repréſenta que, puiſque le Roi d'Angleterre prétendoit à la Souveraineté de la Manche, il étoit juſte qu'il protégeât les Vaiſſeaux étrangers qui venoient dans cette Mer. Sur cette plainte, le Roi fit équiper deux gros Vaiſſeaux, dont il donna le commandement aux deux Fils du Comte de Surrey, avec ordre de courir ſus au Pirate Ecoſſois. Ces deux Seigneurs le guéterent ſi bien, qu'ils le rencontrerent enfin, lorſqu'il s'en retournoit de Flandre en Ecoſſe. Breton ſe défendit en déſeſperé. Mais il fut tué dans le Combat, & ſes deux Vaiſſeaux furent pris & emmenez en Angleterre. Le Roi d'Ecoſſe en ayant été informé, fit demander à Henri les deux Vaiſſeaux pris, & une prompte réparation de l'attentat commis contre la Paix. On répondit aux Ambaſſadeurs, que les Corſaires n'avoient pas été compris dans le Traité de Paix, & que ce n'étoit

pas

pas le violer, que de punir de telles gens ſelon leurs mérites. Apparemment, Breton étoit allé beaucoup au-delà de ce que requeroit la réparation du tort qui lui avoit été fait, comme il n'arrive que trop ſouvent en pareilles occaſions. Quoiqu'il en ſoit, le Roi Jacques n'ayant pû rien obtenir de la Cour d'Angleterre, proteſta contre l'injuſtice qui lui étoit faite, étant réſolu de s'en reſſentir quand l'occaſion s'en préſenteroit. HENRI VIII. 1511.

J'ai laiſſé Jule II, après la priſe de la Mirandole, dans le deſſein d'aſſiéger Ferrare, & n'attendant pour cela, que le retour du beau tems. Quoique Loüis XII. ignorât encore une bonne partie de ce qui ſe paſſoit en Eſpagne & Angleterre, il en ſçavoit pourtant aſſez, pour ne pouvoir pas douter que le Pape ne cherchât à lui ſuſciter des ennemis de tous côtez. Il étoit même perſuadé, qu'encore qu'il ſemblât n'avoir autre deſſein que de ſe rendre maître de Ferrare, ce n'étoit pourtant que le commencement d'un plus grand projet. Cependant, il ſe trouvoit bien embarraſſé. Il n'avoit proprement rien à gagner avec le Pape, à moins que de vouloir s'emparer des terres de l'Egliſe. Mais il avoit beaucoup à perdre, ſans compter les chagrins que l'humeur hautaine & opiniâtre de ce Pontife lui pouvoit cauſer. C'eſt ce qui lui fit prendre la réſolution de faire tous les efforts poſſibles pour ſe reconcilier avec lui. Pour cet effet, pendant que le Pape étoit occupé au Siége de la Mirandole, il lui fit faire quelques propoſitions par Chaumont; mais ce fut inutilement. Le Pape ne voulut rien écouter, & continua le Siége, juſqu'à ce qu'il eut réduit la Place à capituler. Enfin, Loüis voyant qu'il n'y avoit aucune eſpérance d'avoir la Paix avec lui, donna ordre à Chaumont de ne le ménager plus, & de ſoûtenir le Duc de Ferrare, à quelque prix que ce fût. Chaumont ayant reçû ces ordres, ſe mit en campagne quoiqu'au milieu de l'hiver. Son armée, à laquelle le Duc de Ferrare s'étoit joint, étoit moins nombreuſe que celle du Pape, de Ferdinand, & des Venitiens. Mais elle étoit compoſée de ſi bonnes troupes, que les Alliez n'oſerent jamais hazarder une bataille, quoiqu'elle leur fût pluſieurs fois offerte. Pendant ce tems-là le Pape ſe trouvoit dans un fort grand embarras. Au lieu de pouvoir faire tranquillement ſes préparatifs pour le Siége de Ferrare, il étoit obligé de tenir ſes Troupes en campagne, pendant l'Hiver, ſans ſçavoir même comment ſauver Modene qui étoit en danger d'être aſſiégée. Ferdinand, qui avoit prévû combien cette Place cauſeroit d'embarras au Pape, lui avoit conſeillé de la céder à l'Empereur. Il y avoit même eu ſur ce ſujet, une négociation, mais qui n'avoit pas réüſſi, parce que Maximilien ne vouloit la recevoir, que comme une Place qui dépendoit de l'Empire, à quoi le Pape n'avoit pas voulu conſentir. Enfin, Chaumont s'en étant approché à deſſein de l'aſſiéger, le Pape voulut bien la céder de la maniere que l'Empereur le ſouhaitoit, parce qu'il ne pouvoit la ſauver qu'en hazardant une bataille. On ne ſçait pas préciſément quelles furent les conditions de ce marché. Mais depuis ce tems-là, toutes les démarches de l'Empereur donnerent lieu de ſoupçonner qu'il n'avoit faite cette acquiſition, qu'à des conditions très-préjudiciables au Roi de France ſon allié.

Le Pape rejette les propoſitions de Loüis XII.

Loüis ſe détermine à ne ménager plus le Pape.

Sardi, Hiſt. di Ferrara.

Jule II. cede Modene à l'Empereur.

Mezerai.

Le Roi d'Arragon prétendoit être allié de la France. Il ne vouloit point ſe déclarer contre elle juſqu'à ce qu'il fût aſſuré du Roi d'Angleterre avec lequel il négocioit ſecrettement un Traité qui demandoit une aſſez longue diſcuſſion.

Diſſimulation de Ferdinand.

HENRI VIII. 1511.

discussion. Véritablement, ses Troupes qui n'auroient dû servir le Pape que trois mois, selon les termes de l'investiture de Naples, étoient encore joints à celles des Alliez. Mais il prétendoit que le Viceroi de Naples agissoit contre ses ordres, en demeurant dans l'Armée du Pape plus long-tems qu'il ne lui étoit ordonné. Cependant cette Armée se trouvoit pressée par Chaumont & par le Duc de Ferrare qui la talonnoient, & qui faisoient leurs efforts pour l'engager à une bataille. Ainsi, afin de gagner du tems, Ferdinand qui vouloit encore passer pour un Prince neutre, affectionné au repos de l'Italie, proposa de tenir un Congrès à Mantouë, pour tâcher de faire la Paix. Le Pape accepta d'abord la proposition. L'Empereur y consentit aussi, & Loüis XII n'osa la rejetter, de peur qu'on ne l'accusât d'être le seul auteur des troubles d'Italie. Il est certain que, si dans cette conjoncture, au lieu de se laisser amuser par une négociation dont l'unique but étoit de lui faire perdre l'occasion de pousser ses Ennemis, il avoit fait avancer ses Troupes, il auroit pû se rendre maître de tout l'Etat Ecclésiastique, tant étoit grande la terreur que ses armes inspiroient aux Alliez. Mais il avoit à ménager ses Sujets, & la Reine sa Femme, qui regardoient une Guerre contre le Chef de l'Eglise, comme criminelle, quoiqu'il n'y eût été que trop provoqué. Il avoit aussi lui-même sur ce sujet des scrupules qu'il ne pouvoit pas aisément surmonter. Quoiqu'il en soit, il voulut encore tenter, si le Congrès de Mantouë qu'on lui proposoit produiroit quelque bon effet. Du moins il espéroit que la rupture de cette négociation, en cas qu'elle n'eût pas un heureux succès, le justifieroit pleinement. Cette Assemblée produisit l'effet que les Alliez en avoient attendu; c'est-à-dire, qu'elle fit perdre aux François beaucoup de tems inutilement.

Congrès à Mantouë infructueux. *Guicciardini.*

L'Empereur s'engage secrettement avec le Pape.

Peu de jours avant le Congrès de Mantouë, l'Evêque de Gurch, qui devoit y assister de la part de l'Empereur, avoit eu à Bologne une Conférence avec le Pape, après laquelle ils avoient feint de se séparer très-mécontens l'un de l'autre. Mais les suites firent voir le contraire, puisque, depuis ce tems-là, l'Empereur ne fit absolument rien qui répondit à l'Alliance qu'il avoit concluë avec Loüis XII. Il ne laissa pas pourtant de consentir, que la convocation du Concile de Pise se fît en son nom, & qu'elle fût affichée à Modene & en divers autres lieux qui dépendoient de lui, parce qu'il n'étoit pas encore tems de se déclarer. Cet Acte portoit que Jule II. ayant refusé d'assembler un Concile, selon le Decret de Constance, les Cardinaux se trouvoient autorisez par le même Decret, à en convoquer un en leur nom. Pour cet effet, du consentement de l'Empereur & du Roi de France, ils ordonnoient que le Concile s'assembleroit le premier de Septembre dans la Ville de Pise, pour y travailler à la réformation de l'Eglise, dans son Chef & dans ses Membres.

Concile convoqué à Pise, au nom de l'Empereur & de Loüis XII.

Loüis soupçonne l'Empereur & le Roi d'Arragon.

La Conférence de l'Evêque de Gurch avec le Pape, & la rupture du Congrès de Mantouë donnerent de grands soupçons au Roi de France contre l'Empereur. D'un autre côté, il ne pouvoit s'empêcher de craindre le Roi d'Arragon, sçachant par expérience ce qui se pouvoit attendre de lui. Il le voyoit préparer de grandes forces, sous prétexte de la Guerre d'Afrique, & dans le même tems, il sçavoit que ce Prince, en assurant toûjours qu'il ne vouloit prendre aucune part aux troubles d'Italie, ne laissoit pas de

de faire tous les efforts poſſibles pour procurer la Paix entre l'Empereur & les Vénitiens. C'eſt-à-dire, proprement, qu'il travailloit à détacher Maximilien des intérêts de la France. Enfin, Ferdinand lui faiſoit faire à lui-même des exhortations fraternelles de s'accommoder avec le Pape, & de ne pas s'attirer le juſte reproche de faire une Guerre dénaturée au Pere commun des Chrétiens. Loüis ne pouvoit regarder ces remontrances que comme une eſpece de proteſtation qu'il donneroit du ſecours au Pape en cas de beſoin. En même tems, il ne pouvoit ſe perſuader qu'il s'engageât dans cette entrepriſe, ſans être aſſuré de l'Empereur. Tout cela lui cauſoit de l'inquiétude, & lui faiſoit craindre d'être enfin la duppe du Pape, de l'Empereur & de Ferdinand. Ainſi, de peur d'être prévenu, il donna des ordres exprès à Trivulce, qui commandoit ſon Armée à la place de Chaumont mort depuis peu, de prendre contre les Alliez, tous les avantages qui dépendroient de lui.

HENRI VIII. 1511.

Il ordonne à Trivulce de pouſſer la Guerre avec vigueur. *Guicciard. Mezerai.*

Trivulce ayant reçû cet ordre attaqua & prit *Concordia*, au commencement de Mai, dans le tems qu'on affichoit par tout la convocation du Concile de Piſe. Enſuite, il fit diverſes marches pour tâcher d'engager les Alliez à une Bataille, ſans pouvoir y réüſſir. Enfin, il prit la réſolution de s'approcher de Bologne; non qu'il crut être en état de faire le Siége de cette Ville, mais afin de tirer les Alliez des poſtes avantageux où ils s'étoient retirez, & pour donner lieu aux Bolonnois de ſe ſoulever en faveur des Bentivoglios qu'il amenoit avec lui. Le Pape avoit déja fait tous ſes efforts pour perſuader aux Généraux des Alliez de hazarder une bataille, ſans avoir pû gagner rien ſur eux, tant ils craignoient de ſe meſurer avec les François. Ainſi, connoiſſant la diſpoſition de ſon Armée, & ne ſe fiant point aux Bolonnois qui ne l'aimoient pas, il partit pour ſe retirer à Ravenne, laiſſant dans Bologne le Cardinal de Pavie ſon premier Miniſtre. Il ne fut pas plûtôt parti, qu'il ſe fit dans la Ville une émeute, pendant laquelle les Habitans appellerent les Bentivoglios leurs anciens Maîtres, & les mirent en poſſeſſion du Gouvernement. Le Cardinal de Pavie avoit pris la fuite en diligence, dès qu'il s'étoit apperçû de la réſolution des Bolonnois. D'un autre côté, l'Armée des Alliez, qui s'étoit avancée juſqu'à une des portes de Bologne, apprenant que les Bentivoglios y étoient entrez, & que le Légat s'étoit retiré, s'enfuit à vauderoute laiſſant dans le Camp, l'Artillerie, le Bagage, & les Munitions. Sur cela les Habitans étant ſortis, & s'étant joints aux Païſans des environs, acheverent de dévaliſer cette Armée ainſi diſperſée, & la rendirent entierement inutile pendant pluſieurs mois. Le Duc de Ferrare profitant de cette occaſion, recouvra très-aiſément les Places que les Alliez venoient de lui enlever.

Trivulce prend Concordia.

Il s'approche de Bologne.

Le Pape abandonne Bologne & s'enfuit.

Les Bolonnois reçoivent les Bentivoglios.

L'Armée des Alliez ſe met elle-même en déroute.

Parmi toutes ces mortifications, le Pape en eut encore une autre, à laquelle il ne fut pas moins ſenſible. Le Cardinal de Pavie fut poignardé par le Duc d'Urbin, qui l'accuſoit d'avoir été la cauſe de la perte de Bologne. Le chagrin du Pontife en étoit d'autant plus grand, qu'il n'oſoit punir, dans la perſonne de ſon Neveu, un crime qu'il auroit cru digne des plus rigoureux ſupplices, s'il avoit été commis par tout autre. Son Armée étant diſſipée, & ſes deſſeins à l'égard de Ferrare, évanoüis, il quitta Ravenne pour ſe retirer à Rome. Pendant ſon voyage, il eut ſouvent la mortification de

Le Cardinal de Pavie eſt tué par le Duc d'Urbin. *Guicciardin.*

Le Pape ſe retire à Rome.

HENRI VIII. de voir les affiches pour la convocation du Concile de Pise, dans lesquelles il étoit lui-même sommé d'y comparoître en personne.

1511. Loüis fait retirer son armée à Milan.

Tout le monde s'attendoit que Loüis XII. pousseroit plus loin ses progrès, & certainement, dans la conjoncture où l'Italie se trouvoit alors, il ne tenoit qu'à lui de se rendre maître de Rome. Le Pape n'avoit point de ressource assez prompte, pour se tirer de l'état fâcheux où il se trouvoit. Le Roi d'Arragon étoit éloigné. Les Vénitiens se trouvoient hors d'état de lui donner des secours assez considerables, & l'Empereur n'étoit pas assez puissant pour le sauver, quand même il auroit voulu l'entreprendre. Genes, Bologne, Florence, Milan, étoient entre les mains de ses ennemis. Mais Loüis, soit par scrupule, ou par quelque autre motif, au lieu de pousser sa pointe, donna ordre à Trivulce de se retirer à Milan avec l'armée, & même d'en licencier une partie. Selon les apparences, il vouloit ôter au Pape le prétexte d'exciter toute la Chrétienté contre lui, & de publier qu'il avoit dessein de s'emparer de Rome & de toute l'Italie. Ce n'étoit pas sans raison qu'il craignoit cela du Pontife, puisque ce fut en effet le fondement, ou plûtôt le prétexte de la Ligue qui se forma quelques jours après contre la France. Trivulce ne fut pas plûtôt à Milan, que la Flotte de Ferdinand arriva dans le port de Naples, portant environ trois mille hommes qui devoient bien-tôt être suivis d'un Corps plus considerable.

Jule II. offre de s'accommoder avec Loüis XII.

Il n'étoit pas difficile de comprendre, que le Roi d'Arragon n'avoit envoyé sa Flotte à Naples, que pour soutenir les intérêts du Pape, & pour donner de la jalousie au Roi de France. Jule II. qui en étoit bien mieux instruit que personne, reprit courage à la nouvelle qu'il en reçut, d'autant plus qu'il jugeoit bien que Ferdinand n'auroit pas été entierement assûré du Roi d'Angleterre. Depuis la perte de Bologne, & la déroute de son Armée, il avoit paru vouloir consentir à un accommodement avec la France, & quoiqu'il eût fait des propositions en vainqueur, plûtôt qu'en vaincu, Loüis les avoit acceptées, à condition que l'Empereur y consentiroit. Mais quand le Pape sçut que la Flotte Espagnole étoit à Naples, & que par-là, Ferdinand commençoit à se déclarer, il ajoûta de nouvelles conditions à celles qu'il avoit déja proposées, & fit voir manifestement qu'il ne vouloit plus la Paix. Cette conduite acheva d'épuiser la patience de Loüis XII. Ainsi, n'ayant plus espérance de s'accommoder avec un ennemi si opiniâtre, il donna ordre à Trivulce d'envoyer un secours à Bentivoglio pour garder Bologne, & quelque tems après, il prit Bologne & les Bentivoglios sous sa protection. D'un autre côté, quoiqu'il ne fût engagé à donner du secours à l'Empereur qu'en cas que ce Prince se rendit en personne en Italie, il ne laissa pas de joindre aux Troupes Allemandes qui étoient dans l'Etat de Venise, un puissant renfort commandé par la Palisse. Cependant, le Pape ayant eu des avis certains de la bonne disposition des Rois d'Arragon & d'Angleterre, en sa faveur, résolut de convoquer un Concile Général, afin de contrequarrer celui de Pise. Pour cet effet, il publia une Bulle, où après s'être excusé de la négligence dont les Cardinaux schismatiques l'accusoient, & avoir exagéré leur insolence, il convoquoit le Concile dans l'Eglise de Latran pour le 19. d'Avril 1512.

Il s'en dédit.

Loüis prend Bologne sous sa protection. *Act. publ. T. XIII. p. 303.* 30. Juin.

Il envoye du secours à l'Empereur.

Le Pape convoque un Concile à Rome dans l'Eglise de Latran.

Conduite équivoque-

Depuis la Conférence que l'Evêque de Gurch avoit euë avec le Pape, la con-

conduite de Maximilien étoit si ambiguë, qu'il étoit bien difficile d'en faire un jugement bien assuré. D'un autre côté, il avoit consenti à la convocation du Concile de Pise, qui s'étoit faite avec son approbation expresse. Mais il n'avoit point encore nommé des Ambassadeurs de sa part, & on n'apprenoit pas qu'aucun Evêque d'Allemagne se préparât à s'y rendre. De plus, il avoit promis d'aller commander en personne en Italie, & d'y mener un puissant renfort. Mais il se tenoit immobile à Inspruck, sans témoigner qu'il pensât au Concile de Pise, ni à la Guerre d'Italie. Cependant, les Conquêtes qu'on espéroit de faire sur les Vénitiens devoient être toutes pour lui. Ainsi dans la situation où les affaires d'Italie se trouvoient, Loüis XII. se voyoit seul chargé du fardeau de la Guerre, sans oser presque s'en plaindre à l'Empereur, de peur qu'il ne se joignit à ses ennemis. En effet, il étoit fortement sollicité par le Pape, par le Roi d'Arragon & par les Vénitiens mêmes, qui lui offroient une bonne somme d'argent, pour l'obliger à se désister de ses prétentions sur leur Etat. Il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit encore indéterminé, & qu'ayant connoissance de la Ligue qui se préparoit contre la France, il vouloit, selon sa coûtume, laisser agir les deux partis, pour se tourner ensuite du côté qui conviendroit le mieux à ses intérêts. C'étoit sans doute par cette raison, qu'il avoit voulu se maintenir en bonne intelligence avec Loüis XII. en consentant à la convocation du Concile de Pise, & en même tems se garder un moyen pour se raccommoder avec le Pape, en n'envoyant ni Prélats ni Ambassadeurs à ce Concile. Ainsi, demeurant presque également suspect aux deux partis, il attendoit que les événemens de la Guerre, ou les offres qu'on lui feroit des deux côtez, l'engageassent à se déclarer pour l'un ou pour l'autre.

HENRI VIII. 1511.

de l'Empereur.

Cependant les affaires demeuroient encore dans la même situation. Le Pape & les Vénitiens étoient seuls en Guerre ouverte avec la France. L'Empereur sembloit flotter entre les deux partis. Le Roi d'Arragon n'étoit pas encore ouvertement déclaré, & le Roi d'Angleterre n'avoit jusqu'alors fait autre chose que donner des espérances qu'il se joindroit à la Ligue quand elle seroit concluë. Mais elle ne l'étoit pas encore, chacun craignant de s'engager mal à propos. Jule II. & Ferdinand se connoissoient trop bien reciproquement, pour pouvoir se confier l'un à l'autre. Chacun d'eux tâchoit de faire servir l'autre à ses desseins, & craignoit en même tems d'en être trompé. Ferdinand avoit toûjours en France un Ambassadeur qui tâchoit de persuader au Roi, que les préparatifs qui se faisoient en Espagne ne regardoient que les Maures. D'un autre côté le Pape n'avoit pas tellement rompu avec Loüis XII. qu'il ne lui eût encore laissé quelque espérance, & il entretenoit toûjours une espece de négociation avec lui, par le moyen de l'Evêque de Murray Ambassadeur d'Ecosse qui faisoit l'office de Médiateur. Ferdinand craignoit, que, si le Pape faisoit une Paix particuliere avec la France, le Royaume de Naples ne se trouvât en danger. Le Pape n'avoit pas moins sujet de craindre de son côté, que, pour s'assurer la possession tranquille du Royaume de Naples, Ferdinand n'abandonnât les intérêts de l'Eglise & ne le laissât exposé à la discrétion du Roi de France. En ce cas-là, il n'y avoit rien à espérer pour le Pape du côté de l'Angleterre. Ainsi, les affaires se trouvoient réduites à un tel point, qu'il falloit nécessairement, ou que chacun fît bien-

Incertitude des affaires d'Italie.

HENRI VIII. 1511.

tôt un Traité particulier, ou qu'ils se déclaraſſent conjointement, pour ne pas demeurer dans cet état d'incertitude. Par cette raiſon Ferdinand commença enfin à lever un peu plus le maſque, en envoyant à Naples, les troupes qu'il prétendoit avoir deſtinées pour l'Afrique, afin d'empêcher le Pape de penſer à un accommodement particulier avec la France.

Ferdinand envoye une armée à Naples.

Pendant que le Pape & le Roi d'Arragon ſe tâtoient ainſi reciproquement, les Cardinaux qui avoient convoqué le Concile à Piſe, & qui s'étoient rendus à Milan, jugerent à propos d'en faire l'ouverture par des Commiſſaires. Mais ce ne fut ſeulement que pour la forme, afin de ne pas manquer au jour qui avoit été marqué. Jamais Concile Général ne fut moins nombreux. Les Evêques de France n'étoient pas encore arrivez, & il n'y avoit aucune apparence qu'il s'y en rendît aucun d'Allemagne. Le Pape jetta feu & flamme, quand il apprit que le Concile avoit été ouvert à Piſe. Dans la colere où il étoit contre les Florentins, de ce qu'ils avoient conſenti que ce Concile s'aſſemblât dans une Ville qui dépendoit d'eux; il les excommunia, auſſi-bien que les Piſans, & mit les deux Villes en Interdit. Mais les Florentins contraignirent les Prêtres de célébrer le Service divin, laiſſant aux Particuliers la liberté d'obſerver ou de rejetter l'Interdit.

Ouverture du Concile de Piſe.

Le Pape met Piſe & Florence en Interdit. *Guicciardin.*

Les Florentins s'en mocquent.

Il étoit difficile que Jule II. & Ferdinand puſſent demeurer plus long-tems dans la ſituation où ils ſe trouvoient, ſans donner lieu à des ſoupçons mutuels, capables de faire changer la face des affaires. La raiſon qui juſqu'alors avoit arrêté Ferdinand, ſçavoir, l'incertitude où il étoit, par rapport au Roi d'Angleterre, ne ſubſiſtoit plus. Henri après avoir long-tems balancé, avoit enfin promis poſitivement d'entrer dans la Ligue qui ſe feroit contre la France. Dès que Ferdinand fut aſſuré de ce côté-là, la négociation de cette Ligue s'avança plus en un mois, qu'elle n'avoit fait auparavant en un an. Ce Prince avoit une coûtume invariable en tous les deſſeins qu'il formoit, c'étoit de les couvrir toûjours de quelque prétexte de Religion, ſe ſouciant peu, qu'après qu'il les avoit exécutez, on découvrît ſes artifices. La Flotte & l'Armée qu'il avoit préparées en Eſpagne, avoient eu pour prétexte, une Guerre contre les Infidéles. Lorſqu'il fut ſur le point de ſe déclarer ouvertement contre la France, il ne manqua pas à ſe ſervir du prétexte de protéger l'Egliſe contre les violences de Loüis. Dès qu'il eut gagné le Roi d'Angleterre, ils envoyerent conjointement des Ambaſſadeus à Loüis, pour le requérir de laiſſer le Pape en repos, & pour lui faire entendre qu'en qualité de Princes Chrétiens, ils ne pouvoient ſe diſpenſer de protéger l'Egliſe, troublée par ſon ambition. Loüis comprit aſſez que leurs meſures étant déja priſes, il ſeroit trop tard de vouloir ſe juſtifier. Par cette raiſon, il prit le parti de répondre fiérement, & c'étoit-là préciſément ce que ſes ennemis demandoient.

Henri promet d'entrer dans la Ligue.

Ambaſſade de Henri & de Ferdinand à Loüis XII.

Peu de tems après, ſçavoir le 4. d'Octobre, le Pape, le Roi d'Arragon, & les Vénitiens conclurrent à Rome une Ligue, dans laquelle ils laiſſerent une place au Roi d'Angleterre, qui avoit témoigné le déſir qu'il avoit d'y être compris. En effet, le Cardinal Bambridge avoit eu part à cette négociation, en qualité d'Ambaſſadeur d'Angleterre. Mais il avoit eu ordre de ne pas ſigner le Traité, parceque Henri s'attendoit à en faire un particulier plus convenable aux intérêts de l'Angleterre, que celui qui ne regardoit que l'Italie. Par ce Traité, le Pape s'engageoit à fournir pour le ſervice de la Ligue,

Ligue concluë à Rome contre la France.

Articles de la Ligue.

quatre

quatre cens hommes d'armes, cinq cens chevaux légers, six mille hommes de pied, & vingt-mille ducas par mois. Les Vénitiens devoient entretenir huit cens hommes d'armes, mille chevaux légers, huit mille hommes de pied; & donner par mois vingt-mille ducats. Ferdinand devoit fournir douze cens hommes d'armes, mille chevaux légers, & dix mille hommes d'Infanterie, & donner par mois vingt-mille ducats. Véritablement le Roi de France, ni le Duc de Ferrare n'étoient point nommez dans le Traité, comme ennemis des Alliez. Mais il étoit aisé de le comprendre, puisque la Ligue avoit pour but de faire rendre au Pape, la Ville de Bologne & tout ce qui appartenoit au Saint Siége, de quelque nature que ce put être, & de faire la Guerre à quiconque y voudroit mettre de l'empêchement. On y laissa une place à l'Empereur en cas qu'il voulût y entrer, & Raymond de Cardonne, Viceroi de Naples, fut déclaré Général de la Ligue.

HENRI VIII. 1511. *Act. Publ. T. XIII. p.* 305.

Pendant que tout le monde étoit dans l'attente de ce que cette Ligue devoit produire, l'ouverture solennelle du Concile de Pise se fit dans cette Ville le 30. d'Octobre, par les Cardinaux qui l'avoient convoqué, & par quelques Evêques de France, & du Duché de Milan. La premiere Session se tint le 4. de Novembre, quoique le Pape eût excommunié les Cardinaux, & qu'il les eût privez de leur Dignité. La seconde se tint le 11. du même mois. Mais parce que ce jour-là, il y eut une émeute dans la Ville, les Cardinaux & les Evêques en furent si épouvantez, que dès le lendemain ils firent une troisiéme Session, dans laquelle ils transférerent le Concile à Milan où ils espéroient de trouver plus de sûreté. En effet, les habitans de Pise ne pouvoient regarder de bon œil, un Concile qui les exposoit à la peine de l'Excommunication & de l'Interdit, quoiqu'il ne fût pas en leur pouvoir de s'opposer aux ordres des Florentins leurs Souverains.

Ouverture plus solennelle du Concile de Pise.

Le Concile se transfere à Milan.

J'ai dit que les Suisses étoient broüillez avec Loüis XII. par les intrigues du Cardinal de Sion, où plûtôt du Pape qui faisoit agir ce Prélat. Leur premiere tentative pour entrer dans le Milanois n'ayant pas réüssi, ils résolurent cette année, de faire une nouvelle levée de seize mille hommes, le Cardinal de Sion leur ayant positivement promis, qu'ils recevroient de l'argent, en entrant en Italie, & qu'en même tems, l'Armée des Alliez occuperoit les forces de la France dans la Romagne. Cette levée n'ayant pût être prête qu'au commencement de l'Hiver, ils se mirent en marche au mois de Novembre, & pénétrerent jusqu'à *Varese*. Gaston de Foix, neveu de Loüis XII, qui étoit alors Gouverneur de Milan, se trouvoit si dépourvû de troupes, qu'il ne sçavoit comment faire pour s'opposer à leur passage. Néanmoins, avec le peu de monde qu'il avoit, il ne laissa pas de se mettre en campagne afin de les côtoyer, & de mettre des obstacles à leur marche. Mais il ne lui fut pas possible d'empêcher qu'ils n'arrivassent jusqu'aux portes de Milan. Déja les François commençoient à munir le Château, à dessein d'abandonner la Ville, lorsque tout à coup, les Suisses ne recevans aucune nouvelle du Pape ni de l'Armée des Alliez, qu'ils croyoient assemblée dans la Romagne, se retirerent dans leur Païs, après avoir brûlé quelques Villages. Si le Pape eût tenu parole, en leur envoyant l'argent qui leur avoit été promis, & qu'en même tems, l'Armée des Alliez eut agi dans la Romagne, Milan, Bologne & Ferrare auroient été en grand danger, puisqu'en ce même tems, les François

Marche des Suisses vers le Milanois.

Ils arrivent aux portes de Milan, & s'en retournent.

étoient

HENRI VIII. 1511.

étoient extrémement foibles en ces quartiers-là. La Palisse se trouvoit alors dans l'Armée de l'Empereur, avec un gros détachement des meilleures troupes du Roi.

Fausse politique de Henri VIII. en s'engageant dans les affaires d'Italie.

Rien ne pouvoit être plus avantageux à l'Angleterre que de voir les forces de la France tournées du côté de l'Italie. L'acquisition que Loüis XII. avoit faite du Duché de Milan, lui étoit bien moins profitable qu'à l'Angleterre. Elle procuroit à celle-ci un repos assûré, au lieu qu'elle causoit à la France des troubles continuels, & l'exposoit à une dépense excessive. Il étoit donc de la politique de Henri, de laisser battre en Italie les François, les Allemans, les Italiens & les Espagnols, sans s'embarrasser d'une Guerre qui ne pouvoit jamais lui procurer aucun avantage. Jusqu'au tems dont je parle, les Rois d'Angleterre avoient observé de ne se mêler point des affaires de ce Païs-là, si on en excepte Henri III. qui s'étant malheureusement entêté de faire son second Fils Roi de Sicile, ruïna son propre Royaume, pour exécuter ce projet extravagant. Mais ce n'étoit pas un Prince que ces Successeurs dussent prendre pour modéle. L'utilité de cette politique étoit si manifeste à tous les Anglois, qu'il ne falloit pas moins qu'un Ferdinand, le plus fin & le plus rusé des Princes de son Siécle, pour les en faire éloigner.

Ce Prince s'étoit engagé avec le Pape au commencement de l'année 1510, ou peut être dès la fin de la précédente, & néanmoins il avoit été près de deux ans sans se déclarer. Ce retardement ne provenoit que de ce qu'il vouloit auparavant s'assûrer de l'Angleterre, afin que Henri fît en France, une diversion qui obligea Loüis XII. à négliger les affaires d'Italie. Cette diversion ne pouvoit qu'être avantageuse au Roi d'Arragon puisqu'elle devoit éloigner de l'Italie, ou du moins y affoiblir un Concurrent qui lui étoit très-redoutable. Mais il est difficile de comprendre en quoi elle pouvoit être utile à l'Angleterre. Au contraire, plusieurs raisons très-fortes sembloient devoir détourner Henri d'un pareil dessein, sans parler de la Paix qu'il venoit de renouveller avec la France, & qu'il avoit confirmée par un Serment solennel. Ce fut vraisemblablement ce qui fit différer si long-tems la conclusion de la Ligue dont je parlerai tout à l'heure. En effet, il n'étoit pas possible qu'il n'y eût dans le Conseil du Roi, des gens assez clairvoyans, pour s'appercevoir que cette Ligue n'étoit nullement avantageuse à l'Angleterre, quelque couleur qu'on lui donnât.

Le Pape excommunie tous les adhérans au Concile de Pise.

Pendant que cette Négociation languissoit en Angleterre, de nouveaux événemens firent prendre à Ferdinand de nouvelles mesures, & chercher toutes sortes d'expédiens, pour tâcher de réüssir auprès de Henri. Loüis XII. continua dans le dessein de faire tenir le Concile de Pise, ainsi qu'il a été dit, & ce fut ce qui donna lieu à Jule II. d'en convoquer un à Latran, & d'excommunier par la même Bulle, tous les Princes & autres qui adhéroient au premier. Entre ces Princes se trouvoient *Jean d'Albret* Roi de Navarre, qui étant allié de Loüis XII, suivoit aveuglément les directions de la Cour de France. Le Roi de Navarre ne se fut pas plûtôt déclaré pour le Concile de Pise, que Ferdinand forma le dessein de lui enlever tout son Royaume sur ce prétexte, & de faire servir Henri son Gendre à l'exécuter. Dans cette vûë, il fit entendre à Henri que l'occasion étoit favorable pour recouvrer la Guyenne que la France avoit enlevée à un de ses Prédécesseurs, puisque la Ligue

Le Roi de Navarre est du nombre.

Ferdinand forme le projet de s'emparer de la Navarre.

Il fait à Henri une proposition captieuse.

qui

qui alloit ſe conclurre en Italie, donneroit tant d'affaire à Loüis XII, que vraiſemblablement, il ne ſe trouveroit pas en état de défendre ſon propre Païs. Mais comme l'éloignement de la Guyenne pouvoit faire craindre à Henri qu'il n'y eût trop de difficulté à faire cette Conquête, Ferdinand, par l'affection qu'il avoit pour lui, voulut bien s'engager à lui fournir des Troupes, des Vaiſſeaux de tranſport, de l'Artillerie, des Vivres, des Munitions, ſans ſtipuler rien pour ſoi-même, que le ſeul plaiſir de procurer un ſi grand avantage à ſon Gendre. Cette Propoſition fit ouvrir les yeux à Henri & à ſon Conſeil. L'acquiſition de la Guyenne leur parut une choſe ſi avantageuſe, & en même tems ſi glorieuſe au commencement de ce Regne, que le Roi ne fit plus difficulté de s'engager dans la Ligue que le Pape, Ferdinand & les Vénitiens lui avoient fait propoſer. Tel fut le véritable motif, qui obligea la Cour d'Angleterre à rompre la Paix, qu'elle venoit de renouveller avec la France, ſans en alléguer d'autre raiſon que la protection que Loüis XII. accordoit aux Bentivoglios, & la convocation du Conciliabule de Piſe. Comme ſi l'Angleterre avoit eu intérêt de faire rendre Bologne au Pape, & de s'oppoſer par les armes à un Concile compoſé d'une vingtaine d'Evêques François, ſans pouvoir & ſans crédit dans le lieu même où il étoit aſſemblé. On verra dans la ſuite, comment Henri fut la duppe de ce Beau-Pere, ſi plein d'affection pour lui, & comment celui-ci ſçut ſe ſervir de lui pour faire ſes propres affaires, ſans avoir la moindre penſée de travailler à celles de ſon Gendre.

Henri ſe réſout à porter la Guerre en Guyenne.

Dès que Ferdinand eut gagné Henri, il conclut à Rome, avec le Pape & les Vénitiens, la Ligue dont j'ai déja parlé. Dans ce Traité de Rome, il étoit dit expreſſément, que tous les Aricles en avoient été traitez & conclus, avec la participation du Roi d'Angleterre, le Cardinal d'Yorck agiſſant pour lui, & attendant tous les jours l'ordre de ſigner: mais que pour certaines raiſons, on n'avoit pû en retarder plus long-tems la concluſion.

Environ ſix ſemaines après, Henri & Ferdinand conclurrent à Londres une Ligue particuliere pour la Conquête de la Guyenne. Celle-ci étoit une ſuite & une dépendance de la premiere, dans la ſuppoſition qu'un bon moyen pour ſervir & protéger l'Egliſe de Dieu, ce qui étoit le grand & le principal but des Alliez, c'étoit de dépoüiller le Roi de France de cette Province. Si jamais on a pris ouvertement & ſans aucune honte, le ſacré nom de Dieu en vain, c'eſt dans les Préambules de ces deux Traitez. Dans le premier, le Pape proteſtoit, qu'en voulant faire rendre à l'Egliſe, Bologne, & tous les autres Etats qui en dépendoient, il n'avoit pour but que de rendre à l'Italie ſa premiere tranquillité, afin que tous les Chrétiens puſſent unir leurs forces, pour faire la Guerre aux Infidéles comme il l'avoit toûjours ſouhaité, & comme il le ſouhaitoit encore de tout ſon cœur. Ainſi pour pouvoir faire la Guerre aux Infidéles, il falloit que l'Italie fût ſans troubles, ce qu'on ne pouvoit eſpérer, que quand le Pape auroit exécuté ſes projets ambitieux, ſans quoi elle ne devoit s'attendre à joüir d'aucun repos.

Ligue entre Henri & Ferdinand, pour la conquête de la Guyenne. *Act. Publ. T. XIII. pag.* 311. 17. Nov.

Motifs ſuppoſez de la Ligue de Rome.

Dans le ſecond Traité, Henri & Ferdinand expoſoient, qu'ils avoient fait des Alliances avec tous les Princes Chrétiens, dans la ſeule vûë de pouvoir faire la Guerre aux ennemis de Jeſus-Chriſt: que pour cet effet, ils étoient déja occupez à préparer de puiſſantes Armées par Terre & par Mer: mais que tout à coup, lorſqu'ils s'y attendoient le moins, on leur avoit rapporté, que

Articles de la Ligue de Londres entre Henri & Ferdinand.

HENRI VIII. 1511.

les troupes du Roi de France avoient affiégé Bologne où fe trouvoit le Pape, Vieillard valetudinaire, attaqué d'une griéve maladie, & ayant avec lui tous les Cardinaux : que cette nouvelle les ayant extrémement affligez, ils avoient prié le Roi de France par des Lettres, & par des Ambaffadeurs exprès, de fe défifter de ce deffein : que le Pontife lui avoit fait offrir le pardon de toutes fes fautes, pourvû feulement, qu'il voulût s'abftenir de mettre les mains fur les biens de l'Eglife, qu'il ceffât de fomenter le Schifme, & qu'il adhérât au Concile de Latran. Mais que tout cela n'avoit de rien fervi. Qu'au contraire il s'étoit rendu maître de Bologne, par la trahifon de quelques-uns des habitans; qu'il avoit deux fois mis en déroute l'Armée de la Sainte Eglife Romaine, & qu'au mépris du Saint Siége, il avoit fait convoquer un Concile, après avoir corrompu quelques Cardinaux. Que depuis encore, le Pape lui avoit envoyé un Légat pour lui demander uniquement & pour toute condition, qu'il s'abftint de faire la Guerre à l'Eglife. Que ce Légat n'ayant pû rien obtenir, les deux Rois d'Angleterte & d'Efpagne lui avoient envoyé des Ambaffades, pour lui confeiller fraternellement de fe défifter de fes entreprifes, & de s'accorder avec le Pape, ou qu'autrement, ils ne pouvoient faire moins, que de prendre en main la protection de l'Eglife, mais que leurs exhortations avoient été méprifées. Que par toutes ces confidérations, les deux Rois connoiffans parfaitement combien une telle ambition pouvoit porter du préjudice à la Foi Catholique, à l'Eglife de Dieu, à la République Chrétienne, avoient jugé à propos de convenir des Articles fuivans, à la loüange & à la gloire de Dieu, Tout-Puiffant, de Notre Seigneur Jefus-Chrift, & de toute la Cour celefte triomphante, pour la défenfe, l'exaltation, l'accroiffement de la Foi Catholique, de la Religion Chrétienne, de de la Sainte Eglife Romaine qui etoit injuftement opprimée, & fur les fréquentes inftances', exhortations & admonitions du Pape, qui en étoit le Chef. Voici ce que ce pieux Traité contenoit en fubftance.

I. Article. Les deux Rois prenoient fur eux la défenfe & la protection de la Sainte Eglife Romaine, contre tous ceux qui oferoient l'attaquer.

II. Ferdinand, en qualité de Roi Catholique, & pour s'acquitter de fon devoir envers Dieu & envers l'Eglife, s'engageoit à prendre les armes pour fa défenfe en Italie.

Dans le III. Article il étoit dit, que le Pape & le facré College avoient jugé, que, pour délivrer l'Eglife de l'oppreffion fous laquelle elle gémiffoit, il étoit néceffaire de faire la Guerre au Roi de France, non feulement en Italie, mais auffi dans les Provinces de fon Royaume, voifines des Frontieres des deux Alliez. C'eft pourquoi ils étoient tous convenus qu'ils porteroient leurs Armes dans la Guyenne, afin d'acquerir cette Province à la Couronne d'Angleterre, & qu'en donnant du fecours à l'Eglife, Henri pût, en même tems, recouvrer ce qui lui appartenoit. Que pour cet effet, auffi-tôt que Ferdinand fe feroit actuellement déclaré contre le Roi de France, & qu'il auroit pris les Armes pour la défenfe de l'Eglife, Henri, dans un tems convenable, déclareroit la Guerre au même Roi, pour la défenfe de la même Eglife.

Pour exécuter cet Article, Henri s'engageoit à envoyer en Guyenne dans tout le mois d'Avril 1512, un Corps de fix mille hommes d'Infanterie commandée par un bon Général; à l'entretenir à fes dépens, & à ne le rappeler

ler point ſans le conſentement du Roi d'Arragon, Ferdinand s'obligeoit de ſon côté, à fournir cinq cens hommes d'Armes, quinze cens Chevaux legers, & quatre mille hommes de pied, aux mêmes conditions. De plus, il s'engageoit à fournir des vivres & des munitions aux Troupes Angloiſes, à un prix modéré. Il étoit encore convenu, que chacun des deux Rois mettroit en Mer une Flotte montée de trois mille bons Soldats, outre les Matelots, & qu'aucun des deux ne pourroit la rappeller, ſans le conſentement de l'autre.

HENRI VIII. 1511

IV. Que Ferdinand fourniroit quarante Vaiſſeaux, à un prix raiſonnable, pour le tranſport des Troupes Angloiſes.

V. Que ſi les Alliez prenoient quelque Places *en Guyenne, ou ailleurs*, elles ſeroient livrées à celui des deux Rois qui y auroit des prétentions antérieures.

VI. Que ſi l'Armée de l'un des deux Rois étoit *en Guyenne, ou ailleurs*, ils pourvoiroient enſemble à la défenſe du Païs de celui qui en auroit beſoin, de tout leur pouvoir & de bonne foi.

VII. Les deux Rois conſidérans que le Pape avoit convoqué, à Rome, un Concile, auquel tous les Princes Chrétiens devoient obéïr, & envoyer des Ambaſſadeurs, & qu'on aſſûroit que le Roi de France perſiſtoit dans le deſſein de faire continuer celui qu'il avoit fait convoquer à Piſe, ils convenoient d'adhérer à tout ce qui ſeroit ordonné par le Concile de Latran, & de s'oppoſer à celui de Piſe, & à tous ſes fauteurs & adhérans.

Qu'aucun des deux Rois ne pourroit faire ni Paix ni Trêve ſans un conſentement mutuel.

Que, par ce Traité, les précédens ne ſeroient point cenſez rompus, mais qu'au contraire ils demeureroient dans toute leur force.

Qu'il ſeroit ratifié dans quatre mois, par Henri, & par Ferdinand, en ſon propre nom, & en celui de la Reine Jeanne ſa Fille.

Imprudence de Henri & de ſon Conſeil.

Henri & ſon Conſeil crurent ſans doute avoir fait un Traité bien avantageux, puiſqu'il devoit leur procurer le Duché de Guyenne, & que Ferdinand ne demandoit rien pour lui-même, comme s'il n'eût agi que par un motif de Religion, & par affection pour ſon Gendre, quoi qu'en effet, il n'eût uniquement penſé qu'aux ſiens propres. Quant aux affaires du Pape auſquelles les deux Rois ſembloient prendre un ſi grand intérêt, on peut aſſûrer qu'ils n'y penſoient pas ſeulement, comme il parut bien dans la ſuite. Mais ils avoient beſoin de ce prétexte, pour éblouïr le Public, quoique, ſelon les apparences, ce Public ne fût pas aſſez duppe pour s'imaginer que deux grands Rois priſſent les armes pour faire diſſoudre un Concile qui prenoit le Titre de Général, compoſé d'un petit nombre d'Evêques, d'une ſeule Nation, & ſi peu conſidéré, qu'à Milan même où il s'étoit tranſporté, il fallut employer toute l'autorité du Gouverneur pour le faire recevoir.

Soupçons de Loüis XII. contre l'Empereur.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, l'Empereur donnoit tant de ſujet au Roi de France de le ſoupçonner de mauvaiſe foi, qu'il n'y avoit que la ſeule néceſſité qui l'obligeât à feindre qu'il prenoit encore quelque confiance en lui. On ne voyoit arriver aucun Evêque Allemand au Concile, & quand l'Empereur étoit preſſé ſur ce ſujet il répondoit qu'il étoit néceſſaire auparavant, d'avoir l'approbation de la Diéte de l'Empire; laquelle il ne doutoit

 point

HENRI VIII. 1511.

point d'obtenir: que quand même il envoyeroit des Prélats de ſes Païs Héréditaires à Piſe, cet envoi ſeroit plus préjudiciable qu'avantageux au Concile, puiſque par-là, il donneroit lieu de juger, qu'il deſeſperoit d'obtenir le conſentement de la Diéte. D'un autre côté, au lieu d'aller commander lui-même ſon Armée dans l'Etat de Véniſe, comme il s'y étoit engagé, il laiſſoit tout faire aux Troupes de France, qui étoient venuës à ſon ſecours. Enfin, pendant qu'il prêtoit l'oreille aux propoſitions du Pape, de Ferdinand & des Vénitiens, il faiſoit entendre à l'Ambaſſadeur de France, qu'il étoit prêt à marcher à Rome, à la tête d'une Armée, pourvû que ſon Maître voulût lui donner un renfort conſiderable, & une ſomme d'argent proportionnée à la grandeur de cette entrepriſe. Parmi toutes ces incertitudes, Loüis ne ſçavoit à quoi s'en tenir. Il ne pouvoit regarder Maximilien que comme un Allié diſpoſé à l'abandonner s'il trouvoit mieux ſon compte avec ſes ennemis. En ce cas-là, toutes les Conquêtes que l'Empereur feroit ſur les Vénitiens, ſeroient autant de pertes pour la France. Cependant les ſecours qu'il donnoit coutoient beaucoup, & néanmoins, il n'oſoit lui fournir un prétexte de changer de parti. Ainſi ce Prince ſe voyoit ſur le point d'avoir ſur les bras toutes les forces du Pape, du Roi d'Eſpagne, & des Vénitiens, ſans pouvoir eſpérer aucun ſecours de l'Empereur. Quant à l'Angleterre, quoiqu'il ignorât encore le Traité de Londres, & que l'Ambaſſadeur de Henri niât poſitivement que le Roi ſon Maître eût deſſein de prendre parti, toutes les démarches de Henri lui faiſoient aſſez comprendre, qu'il ne tarderoit pas long-tems à ſe déclarer contre lui.

Soupçons de Loüis XII. contre Henri.

L'Armée du Roi d'Arragon ſe joint à celle du Pape & de Veniſe.

Guicciardin.

Cependant le Pape, qui avoit toûjours en vûë de ſe rendre maître de Bologne & de Ferrare, preſſoit fortement le Viceroi de Naples de faire avancer ſes Troupes, & de venir prendre le Commandement de l'Armée de la Ligue. Mais, malgré toutes ſes ſollicitations, la jonction ne ſe pût faire qu'au milieu du mois de Décembre, & même, parce que l'Artillerie de Naples n'étoit pas encore arrivée, on ne pût employer l'Armée qu'à quelques expéditions peu importantes, dans la Romagne. C'eſt par-là que finit l'année 1511. Il eſt tems préſentement de retourner aux affaires d'Angleterre.

Quoique Henri n'eût pas encore déclaré la Guerre à la France, Loüis XII. ſçavoit aſſez à quoi il devoit s'attendre. Il recevoit d'aſſez bons avis, par le moyen d'un Marchand de Lucques, nommé *Buonviſo*, qui ayant mal fait ſes affaires, s'étoit retiré en Angleterre, où il avoit obtenu l'emploi d'Agent du Pape. Cet homme s'étant laiſſé corrompre, découvroit à Loüis les ſecrets que le Pape étoit quelquefois obligé de lui confier, & c'étoit par-là, que la Cour de France étoit informée de pluſieurs choſes qu'on auroit bien voulu lui cacher. Ce fut apparemment par cette voye, que le Roi de France eut les premiers avis de la Ligue concluë à Londres, quoi qu'on en fît un grand ſecret. Mais bien-tôt après, il n'eut plus beſoin d'eſpions, pour connoître les intentions de Henri.

Loüis XII. eſt informé de la Ligue de Londres.

1512.

Henri communique au Parlement le deſſein de faire la

Le Parlement s'étant aſſemblé le 4. de Février, le Roi lui communiqua le deſſein qu'il avoit de faire la Guerre à la France. Il proteſta, que ſon unique but étoit de délivrer le Pape de l'oppreſſion où le Roi de France le tenoit, & principalement de faire abolir le Concile Schiſmatique de Piſe, qui avoit été transferé à Milan. Quoique cette Guerre entrepriſe, comme le Roi l'aſſu-

roit lui-même, par le ſeul motif de faire plaiſir au Pape, fût peu convenable aux intérêts de l'Angleterre, le Parlement ne laiſſa pas d'accorder au Roi un grand Subſide. Selon les apparences, les principaux Membres de la Chambre-Baſſe étant inſtruits des véritables raiſons, firent en ſorte que les autres ſe rangerent à leur ſentiment. Autrement, il auroit été difficile de leur faire comprendre, que, pour faire rendre Bologne au Pape, & pour diſſoudre un Concile auſſi peu nombreux que celui de Piſe, il fallût que l'Angleterre s'engageât dans une Guerre contre la France. Avant que le Parlement ſe ſéparât, le Roi rétablit *Jean Dudley*, Fils d'Edmond Dudley, dans le rang & dans les honneurs dont ſa Famille avoit été privée par l'exécution du Pere. Depuis ce tems-là, il eut toûjours de l'affection pour lui, & enfin, ſur la fin de ſon Regne, il le fit Grand Amiral.

HENRI VIII. 1512. Guerre à la France, & obtient un ſecours d'argent. *Myl. Herbert.* Jean Dudley Fils d'Edmond Dudley eſt rétabli dans ſon honneur.

La Guerre que Henri vouloit entreprendre contre la France, ayant pour prétexte l'abolition du Concile de Piſe, il ne pouvoit ſe diſpenſer de reconnoître celui de Latran, & d'y envoyer des Ambaſſadeurs. Il choiſit pour cette Ambaſſade, *Silveſtre* Evêque de Worceſter, avec le Chevalier *Robert Wingfield*, & leur donna pouvoir de conſentir, en ſon nom, à tout ce qui ſeroit jugé néceſſaire pour la Réformation de l'Egliſe, tant dans le *Chef que dans les Membres*. Cette clauſe n'étoit que pour jetter de la poudre aux yeux du Public, puiſque certainement, rien n'étoit plus éloigné de la penſée du Pape, que de travailler dans ce Concile à ſa propre réformation, ou à celle de l'Egliſe.

Henri envoye des Ambaſſadeurs au Concile de Latran. *Act. Publ. T. XIII. p. 325. 9. Fevrier. Myl. Herbert.*

Le tems étant enfin arrivé d'exécuter les projets, dont Henri & Ferdinand étoient convenus dans le Traité de Londres, Henri donna le Commandement de ſa Flotte à *Edoüard Howard*, Fils-aîné du Comte de Surrey, & celui de l'Armée qui devoit agir ſur Terre, à *Thomas Gray* Marquis de Dorſet. Toutes les Troupes qui devoient ſervir dans l'expédition de Guyenne, s'étant embarquées vers la fin du mois de Mai, ſur des Vaiſſeaux Eſpagnols, arriverent le 8. de Juin à Paſſage dans la Province de Guipuſcoa, où le Marquis de Dorſet mit à terre celles qu'il devoit commander. Milord Herbert dit que ces Troupes conſiſtoient en dix mille hommes, mais apparemment il a compris dans ce nombre les 3. mille qui devoient ſervir ſur Mer, ſelon le Traité.

Le Marquis de Dorſet mene une Armée en Eſpagne. *Act. Publ. T. XIII. pag. 326.*

L'Amiral qui avoit eſcorté le Marquis de Dorſet juſqu'en Eſpagne, ayant remis à la voile, ſe rendit ſur les Côtes de Bretagne, & y mit quelques Troupes à terre, où elles firent du butin. Henri ayant appris que le Roi de France ſe préparoit à faire un grand effort ſur Mer, envoya un renfort à ſon Amiral, qui par-là ſe vit en état de faire tête aux François. Les deux Flottes s'étant rencontrées le 10. d'Août ſe livrerent un furieux combat qui cauſa beaucoup de perte à l'une & à l'autre. *Le Régent* Vaiſſeau Anglois du premier rang, & *la Cordeliere* Vaiſſeau François commandé par *Primauguet* s'étant accrochez enſemble ſauterent tous deux en l'air, avec perte de tous ceux qui étoient dedans. Cet accident arriva par la réſolution déſeſperée de Primauguet, qui ſe voyant hors d'état de ſauver ſon Vaiſſeau, fit mettre le feu aux poudres.

L'Amiral Anglois fait une deſcente en France. Combat Naval. *Du Bellay, Herbert.*

Le Traité de la Ligue conclu à Londres ſembloit n'avoir été fait que pour faciliter à Henri la Conquête de la Guyenne. Mais ce n'avoit jamais été la penſée de Ferdinand. Son unique deſſein étoit de conquerir la Navarre pour lui-même, & de ſe ſervir pour cela du ſecours des Troupes Angloiſes qu'il avoit

Deſſein ſecret de Ferdinand de conquerir la Navarre.

HENRI VIII. 1512.

avoit fait venir en Eſpagne. Mais comme il n'étoit nullement à propos d'informer Henri d'un tel projet, il avoit fallu le leurrer de l'eſpérance de recouvrer la Guyenne, afin de l'engager à lui envoyer ſes Troupes. C'eſt-là la véritable raiſon qui obligea Ferdinand à faire paroître dans le Traité tant de déſintéreſſement, que tout l'avantage ſembloit être du côté de l'Angleterre. Mais il s'en fallut bien que l'exécution ne répondit à l'engagement.

Ses divers artifices pour parvenir à ſon but.

Le Marquis de Dorſet étant arrivé dans la Province de Guipuſcoa, y trouva un Commiſſaire du Roi qui lui fit beaucoup d'honneur, & lui dit que le Duc d'Albe alloit ſe mettre en Campagne, pour ſe joindre à lui. Effectivement, le Duc ſe mit incontinent à la tête de l'Armée Eſpagnole. Mais au lieu d'aller joindre les Anglois qui étoient campez tout proche de Fontarabie, dans la penſée de faire avec lui le Siége de Bayonne, comme il avoit été réſolu, il ſe tint à *Logrogno*, ſur les Frontieres de la Navarre. D'abord, il fit entendre au Général Anglois, que le Roi de Navarre étant allié de la France, il ſeroit trop dangereux, en attaquant Bayonne, de laiſſer la Navarre derriere eux : que pendant qu'ils ſeroient occupez à ce Siége, le Roi de Navarre pourroit introduire les François dans ſes Etats, ſe joindre à eux, & en ſe campant entre les Montagnes de Navarre & la Mer, couper les vivres qu'on voudroit faire venir au camp qui ſeroit devant Bayonne, ſans être obligé de donner bataille, s'il ne le jugeoit à propos : que par ces raiſons, il falloit, avant de s'engager à ce Siége, tenter de mettre le Roi de Navarre dans les intérêts de leurs Maîtres.

Ces raiſons étoient ſi plauſibles, que le Marquis de Dorſet ſe laiſſa aiſément perſuader d'envoyer un Officier Anglois au Roi de Navarre, pour le requérir de ſe joindre aux Alliez. Ferdinand le fit auſſi ſommer de ſon côté, mais avec plus de hauteur, d'abandonner le Roi de France, & de ſe joindre à la Ligue. Le Roi de Navarre répondit, qu'il étoit réſolu de garder une exacte neutralité. Mais les Anglois & les Epagnols ne ſe contentans pas de cette réponſe, le preſſérent conjointement de ſe déclarer, ou de leur livrer quatre Places pour leur ſûreté, ce que ce Prince ne voulut pas accorder. Pendant ces négociations, une Armée Françoiſe commandée par le Duc de Longueville s'approcha des frontieres du Bearn. Cela donna lieu au Marquis de Dorſet de ſe plaindre à Ferdinand que le tems qu'on avoit perdu à preſſer le Roi de Navarre n'avoit ſervi qu'à donner aux François, celui de venir défendre leurs frontieres, & en même tems il le preſſa de déclarer s'il vouloit attaquer la Guyenne, ſelon le Traité de Londres. Ferdinand répondit que la prudence ne lui permettoit pas de faire paſſer ſon Armée à Fontarabie, pour aller aſſiéger Bayonne, en laiſſant ſes Etats expoſez aux invaſions des François & des Navarrois : qu'il étoit beaucoup plus convenable de la faire paſſer par la Navarre, & de s'aſſûrer de trois ou quatre Places de ce Royaume, afin d'empêcher les ennemis de s'en ſervir contre lui : que par cette raiſon, il ſouhaitoit que les Anglois allaſſent ſe joindre au Duc d'Albe, & que ſon Armée feroit l'avant-garde pour s'expoſer aux premiers dangers : qu'au reſte, cela ne retarderoit en aucune maniere le Siége de Bayonne, parce qu'il n'y avoit point de doute que le Roi de Navarre ne fût content de ſe voir un peu preſſé, afin de ſe pouvoir juſtifier envers le Roi de France, quand il ſeroit entré dans la Ligue. Le Marquis de Dorſet, qui ne pénétroit pas encore ſes

deſſeins,

desseins, ayant tenu conseil sur ce sujet, répondit, que par ses instructions il ne pouvoit rien entreprendre contre le Roi de Navarre: mais que si le Duc d'Albe vouloit absolument passer par ce Royaume, qu'il y passât à la bonne heure, & que pour lui, qui se trouvoit tout proche de Bayonne, il ne pouvoit se résoudre à faire un si grand tour pour l'aller joindre. HENRI VIII. 1512.

Ferdinand ne fut pas content de cette réponse. Il insista fortement sur ce qu'il avoit proposé, que les Troupes Angloises allassent joindre son Armée, & cependant, il donna ordre au Duc d'Albe de faire le Siége de *Pampelune* Ville capitale de la Navarre. Pendant ce Siége, il amusa continuellement le Marquis de Dorset par des promesses positives qu'immédiatement après la prise de Pampelune, le Duc d'Albe iroit le joindre pour faire le Siége de Bayonne. Cependant le Roi de Navarre, ne se trouvant pas en état de se défendre, s'étoit déja retiré en France, où il fit un Traité avec Loüis XII. pour leur commune défense. Mais il lui en couta la Ville de *Salvatierra*, & tout le Bearn qu'il fut obligé de mettre entre les mains des François. Le Duc d'Albe assiége Pampelune. Le Roi de Navarre se retire en France.

Pampelune s'étant renduë par Capitulation le 25. de Juillet, Ferdinand, selon sa promesse, devoit ordonner au Duc D'Albe, d'aller joindre les Anglois. Mais les autres Places fortes qui se trouvoient dans la Navarre, lui servirent de prétexte pour différer la jonction. Ainsi, le Duc d'Albe continua ses Conquêtes, pendant que les Troupes Angloises, quoique sans bouger de leur camp, servoient à ses desseins comme une Armée d'observation. En effet, bien que les François qui recevoient tous les jours des renforts se vissent assez en état de faire tête au Duc d'Albe, ils n'oserent jamais entrer dans la Navarre, de peur de se mettre entre les Anglois & les Espagnols. Ainsi, se contentans de demeurer campez entre Bayonne & Salvatierra, ils donnerent au Duc d'Albe tout le loisir dont il avoit besoin pour s'emparer de presque toute la Navarre. Prise de Pampelune. Continuation des artifices de Ferdinand. Le Duc d'Albe s'empare de la Navarre.

Ce fut alors que le Marquis de Dorset s'apperçut clairement que le Roi d'Arragon agissoit de mauvaise foi, & que dès le commencement, son intention avoit été, non d'envahir la Guyenne, mais de conquérir la Navarre. Ferdinand avoit bien prévû que sa ruse seroit enfin découverte. Ainsi, afin de prévenir les plaintes que le Général Anglois auroit pû faire au Roi son Maître, il avoit déja dépêché un Exprès en Angleterre, pour rendre compte, à sa maniere, à Henri, des affaires de ce Païs-là. De plus, il avoit prié d'ordonner à son Général d'agir de concert avec lui. Henri, qui n'avoit aucune relation contraire du Marquis, se laissat aisément porter à donner l'ordre que Ferdinand demandoit, & fit partir *Winsor* Héraut d'armes, pour le porter au Général. Le Marquis de Dorset découvre les ruses de Ferdinand. Ferdinand obtient un ordre pour le Marquis de Dorset de lui obéir.

Pendant que ce Héraut étoit en chemin, le Duc d'Albe se rendit maître de *Saint Jean de Pied de port*. Immédiatement après la prise de cette Place, Ferdinand fit dire au Marquis de Dorset, que son Armée étoit prête à marcher en Guyenne, & qu'il le proit de se joindre au Duc d'Albe sans retardement. Mais le Marquis ne fut plus d'humeur de se laisser abuser. Il sçavoit que l'Armée Françoise étoit retranchée entre Bayonne & Salvatiera, ayant en front la riviere de Bidassoa qu'on ne pouvoit passer qu'à sa vûë, & que d'ailleurs Bayonne étoit si bien pourvuë, qu'il n'y avoit pas d'apparence de la pouvoir assiéger. Ainsi ce que Ferdinand proposoit étoit impratiquable, & ce n'étoit Il veut attaquer le Bearn. Le Marquis refuse de servir à exécuter ce projet.

HENRI VIII. 1512.

n'étoit en effet qu'une continuation de ſes artifices. De Saint Jean de Pied de port, on pouvoit également marcher en Bearn, en prenant ſur la droite, ou à Bayonne, en ſuivant le chemin de la gauche. Ainſi, le deſſein du Duc d'Albe étoit d'engager les Anglois à entrer avec lui dans le Bearn, ſous prétexte qu'il n'y avoit point d'autre moyen de tirer les ennemis de leur poſte avantageux, ou du moins de faire le Siége de Salvatierra. Mais le Général Anglois n'ayant point ordre de faire la Guerre au Roi de Navarre, ni en Bearn, ni ailleurs, refuſa de ſe joindre aux Eſpagnols. Ferdinand tira cet avantage de ſon refus, qu'il rejetta ſur lui toute la faute, de ce qu'on attaquoit pas la Guyenne ſelon le Traité. Enſuite le Duc d'Albe rebrouſſant chemin, alla faire le Siége d'*Eſtrella*, la ſeule Place qui reſtoit au Roi de Navarre.

Il ſe prépare au retour.

Le Marquis de Dorſet, indigné de ce procédé & conſidérant que ſon Armée s'affoibliſſoit tous les jours par les maladies & par la diſette de vivres qui ne lui étoient fournis qu'en très-petite quantité, depuis que la Guerre ſe faiſoit en Navarre, pria le Roi de lui fournir des Vaiſſeaux pour s'en retourner. Il n'en put obtenir qu'avec peine, Ferdinand proteſtant toûjours contre ſon départ, comme directement contraire au Traité. Cependant, il n'en étoit pas fâché, puiſque les Anglois lui étoient à peu près inutiles, depuis qu'il étoit maître de la Navarre. Dans ces entrefaites, le Marquis de Dorſet étant tombé malade, le Lord *Thomas Howard* prit le commandement de l'Armée. En même tems comme les Troupes étoient ſur le point de s'embarquer, le Héraut arriva d'Angleterre, avec ordre poſitif au Général, d'obéïr au Roi Ferdinand, en tout ce qu'il lui commanderoit. Mais l'Armée s'étant mutinée à cette nouvelle, il fut impoſſible de la retenir plus long-tems en Eſpagne, & l'embarquement s'étant fait, elle arriva en Angleterre au mois de Novembre. Henri parut d'abord fort en colére contre ſon Général. Mais ayant été informé de tout ce qui s'étoit paſſé pendant la campagne, il comprit aiſément, que Ferdinand l'avoit pris pour duppe, & que le déſintéreſſement, qu'il avoit affecté dans le Traité de Ligue n'avoit été que pour le faire mieux donner dans le piége. Il jugea pourtant à propos de diſſimuler, de peur de donner à Ferdinand un prétexte de s'accommoder avec la France, & de le laiſſer dans l'embarras.

Il arrive en Angleterre. Henri comprend qu'il a été trompé.

Avant que l'année achevât de s'écouler, Ferdinand ſe vit dans une entiére poſſeſſion de la Navarre, quoique le Roi de France eût fait quelque effort pour lui arracher cette conquête. Dans le mois de Décembre, le Roi de Navarre & François Duc d'Angoulême aſſiégerent Pampelune : mais n'ayant pû prendre cette Place, ils ſe virent contraints d'abandonner tout le reſte du Royaume aux Eſpagnols. Depuis que Ferdinand fut en poſſeſſion de la Navarre, il chercha des prétextes pour la garder, & il n'en trouva point de meilleure qu'une Bulle de Jule II. qui excommunioit Jean d'Albret Roi de Navarre, & donnoit ſon Royaume au premier occupant. Mézerai aſſure que cette Bulle n'a jamais paru, & Mylord Herbert dit qu'elle étoit du 1. de Mars 1512.

Ferdinand garde la Navarre.

Affaires d'Italie.

Il faut préſentement voir ce qui ſe paſſoit en Italie, dans le tems que Ferdinand ſe rendoit maître de la Navarre. L'armée confédérée du Pape, du Roi d'Arragon, & des Vénitiens, ſous la conduite du Viceroi de Naples, s'étant miſe en campagne au mois de Décembre, le Pape faiſoit continuellement preſſer le Viceroi, par le Cardinal Jean de Médicis ſon Légat, de faire le

Siége

Siége de Bologne. Enfin, malgré les oppoſitions du Viceroi & du Général des Vénitiens, qui prévoyoient de grandes difficultez dans l'exécution de ce deſſein, il fallut céder aux inſtances du Pape, & le Siége de Bologne ayant été réſolu, l'Armée des Alliez ſe rendit devant cette Ville. Mais Gaſton de Foix Duc de Nemours, & Gouverneur du Milanois, étant accouru au ſecours, obligea les Alliez à lever le Siége. Quelques jours après il battit une Armée Vénitienne à *Breſcia*, & en tua huit mille hommes. Enfin le 11. d'Avril, ayant trouvé le moyen d'engager les Alliez à une bataille, tout proche de Ravenne, il les mit en déroute, & fit le Légat priſonnier. Mais il fut lui-même tué après le gain de la bataille, en pourſuivant trop chaudement un gros d'Eſpagnols qui ſe retiroit en bon ordre. Après la mort de ce Prince, la Paliſſe prit le Commandement de l'Armée, & dès le lendemain, il ſe rendit maître de Ravenne. Après cela, toutes les Villes de la Romagne, dont le Pape s'étoit emparé depuis la bataille d'Agnadel, ſe rendirent volontairement au Cardinal de Saint Séverin, qui étoit dans l'Armée de France, en qualité de Légat du Concile de Piſe transféré à Milan.

HENRI VIII. 1512.

Siége de Bologne.

Gaſton de Foix fait lever le Siége.

Il gagne la bataille de Ravenne, & y eſt tué.

La Paliſſe ſe rend maître de la Romagne.

La conſternation fut ſi grande dans Rome, que les Cardinaux allerent en Corps ſupplier le Pape de faire la Paix avec la France. Mais Jule II. avoit des reſſources dont les Cardinaux n'étoient peut-être pas informez. Ainſi, tout ce qu'ils purent obtenir ſur lui, fut de l'engager à faire quelque feinte démarche, dans laquelle il n'avoit pour but que de gagner du tems, pour empêcher les François de marcher à Rome, comme ils l'auroient pû faire aiſément, ſans crainte de trouver aucun obſtacle.

Le Pape tâche de gagner du tems.

Pendant que les affaires de Loüis XII. paroiſſoient être dans le plus haut dégré de proſpérité, elles étoient en effet ſur le point de leur décadence. Les Suiſſes incitez par le Cardinal de Sion, ſe préparoient à faire un puiſſant effort pour envahir le Duché de Milan. La Paliſſe jugea qu'il étoit plus à propos pour les intérêts de ſon Maître, d'aller ſecourir ce Païs-là qui ſe trouvoit dégarni de troupes, que de faire des conquêtes dans les Etats du Pape. Ainſi, ayant laiſſé le Cardinal de Saint Séverin dans la Romagne, avec cinq ou ſix mille hommes, il accouru en diligence à Milan. La retraite des François, dans le tems qu'il ne tenoit qu'à eux de marcher à Rome, donna un nouveau courage à Jule II. Depuis ce tems-là, il ne voulut plus entendre parler de Paix, quoique Loüis XII. lui fît offrir les mêmes conditions qu'il lui avoit offertes avant ſa victoire. Ce fut dans cette conjoncture que ſe fit, le 3. de Mai, l'ouverture du Concile de Latran, qui avoit été différée à cauſe de la bataille de Ravenne.

Décadence des affaires de Loüis XII.

Les Suiſſes marchent à Milan.

La Paliſſe y accourt.

Le Pape lui refuſe la Paix.

Ouverture du Concile de Latran.

Toute eſpérance de Paix s'étant évanoüie, le Pape excommunia Loüis XII. & mit la France en Interdit. Il prit pour prétexte la captivité de ſon Légat qui étoit gardé à Milan, où, tout priſonnier qu'il étoit, il ne laiſſoit pas de faire les fonctions de Légat du Pape, les habitans de Milan ne voulans point reconnoître l'autorité du Concile qui ſe tenoit dans leur Ville. C'étoit-là une grande mortification pour Loüis XII. que de voir ſon Concile mépriſé par ſes propres Sujets: mais ce n'étoit qu'une petite partie des diſgraces auſquelles il ſe vit expoſé pendant cette même année. Depuis que la Paliſſe eut quitté la Romagne, toutes les Villes de ce Païs-là ſe remirent ſous la domination du Pape. Dans ce même tems, Ferdinand ſe rendoit maître de la Navarre,

Loüis XII. eſt excommunié.

Le Concile eſt mépriſé à Milan.

La Romagne revient au Pape.

HENRI VIII. 1512.

& Loüis se voyoit obligé d'envoyer une Armée en Bearn, pour empêcher les Anglois & les Espagnols d'envahir la Guyenne. D'un autre côté, l'Empereur conclut une Trêve avec Venise, & s'engagea secrettement à retirer de l'Armée de France, un Corps de troupes Allemandes qu'il avoit prêté au Roi pour défendre le Milanois. C'étoit pourtant sur l'assurance de ce secours, que Loüis rappella de ce Duché une partie de ses propres troupes, ne doutant point qu'avec celles qu'il y laissoit & les Allemans que l'Empereur y avoit envoyez, il ne fût assez fort pour faire tête à ses ennemis. Ainsi, les François se trouvans assez foibles dans le Duché de Milan, la Palisse s'étoit vû obligé de rapeller le Cardinal de Saint Severin, avec le Corps qu'il lui avoit laissé. C'est ce qui fut cause de la perte de la Romagne.

Trêve de l'Empereur avec Venise.

Cependant les Suisses, au nombre de seize mille hommes, s'étoient mis en marche à la fin du mois d'Août ou au commencement de Septembre. Mais au lieu de prendre le Droit chemin pour entrer dans le Milanois, dont ils ne doutoient pas que les passages ne fussent bien gardez, ils marcherent vers *Trente*, par où Maximilien leur accorda le passage. Quoique ce fût-là un acte d'ennemi s'il en fût jamais, il ne laissoit pas de vouloir encore se tenir couvert, en disant à l'Ambassadeur de France, que son Alliance avec les Suisses ne lui permettoit pas de leur refuser le passage par ses Etats; comme si celle qu'il avoit avec Loüis XII. devoit être moins observée. L'armée des Suisses ayant passé librement à Trente, descendit à Verone où elle se joignit à celle des Vénitiens, après quoi elles marcherent ensemble vers Milan. A cette nouvelle, les François tout déconcertez, & n'ayant pas plus de dix mille hommes, résolurent de se retirer dans les Places fortes, afin de faire consumer l'Armée ennemie par des Siéges, en attendant que le Roi pût leur envoyer du secours, ou que l'Hiver qui approchoit arrêtât les progrès des Alliez. Mais cette ressource leur fut bien-tôt ôtée, par les ordres qui furent envoyez aux Troupes de l'Empereur de se retirer incontinent. Ces ordres ayant été ponctuellement exécutez, la Palisse se trouva si foible que n'ayant plus d'espérance de sauver le Milanois, il résolut de repasser les monts, & de se retirer en France. Les Prélats du Concile voyant que Milan alloit être abandonné, firent promptement un Décret par lequel ils transféroient le Concile à Lyon, & suivirent les Troupes Françoises. Ils vouloient emmener avec eux le Cardinal de Médicis: mais dans la confusion avec laquelle cette retraite se fit, ses amis trouverent le moyen de l'enlever. Après que les François se furent retirez, toutes les Places du Duché se rendirent volontairement aux Suisses & aux Vénitiens, excepté Parme, Plaisance, & Reggio, qui se soumirent au Pape. D'un autre côté, Alexandre Bentivoglio ne se trouvant plus en sûreté dans Bologne, en sortit avec toute sa famille, abandonnant cette Ville à la discrétion du Pontife. Ainsi Jule II. qui, peu de mois auparavant, s'étoit trouvé dans un état des plus fâcheux, se vit comme au comble de ses désirs par cette surprenante révolution qui lui fit recouvrer Ravenne, Bologne, toute la Romagne, & qui chassa tous les François d'Italie.

L'Empereur accorde un passage aux Suisses.

Ils s'approchent de Milan.

L'Empereur retire ses troupes de l'Armée de France.

Les François repassent les monts.

Le Concile est transféré à Lyon.

Le Cardinal de Médicis se sauve.

Bologne est abandonnée au Pape.

Il restoit pourtant encore quatre choses à faire pour rendre le bonheur du Pape complet. C'étoit de dépoüiller le Duc de Ferrare, de rétablir la Maison de Sforze à Milan, & celle de Médicis à Florence, & enfin de chasser les Allemans & les Espagnols d'Italie. Quant au Duc de Ferrare, il alla lui-même

Le Duc de Ferrare va à Rome, & s'évade.

se

se livrer entre les mains du Pape, sur la foi d'un Saufconduit. Imprudence qui lui auroit couté cher, si Fabrice Colonne son ami ne l'eût tiré de Rome, en forçant la garde qui étoit à la porte de la Ville, pour l'empêcher d'en sortir. HENRI VIII. 1512.

Les François ne furent pas plûtôt hors d'Italie, que les Alliez commencerent à faire paroître les différentes fins qu'ils s'étoient proposées en agissant contre la France. Ce fut à cette occasion, qu'ils jugerent à propos de tenir une Assemblée à Mantoüe où ils ne purent convenir que sur deux Articles, sçavoir, que *Maximilien Sforze*, fils-aîné de Ludovic le More, seroit rétabli à Milan, & la Maison de Médicis à Florence. En conséquence de cette derniere résolution, l'Armée des Alliez s'étant approchée de Florence obligea les Florentins à consentir à un Traité par lequel les Médicis furent rétablis dans leur patrie comme Citoyens simplement, & non pour gouverner la République Mais le Cardinal de Médicis étant rentré dans la Ville en vertu de ce Traité, pendant que l'Armée des Alliez étoit aux portes, trouva le moyen d'y introduire beaucoup d'Officiers & de Soldats, & d'y exciter une sédition qui l'en rendit maître. Après cela, le Gouvernement y fut rétabli sur le même pied qu'il étoit avant que la Maison de Médicis en eût été bannie. Congrès de Mantoüe entre les Alliez. Florence est soumise aux Médicis.

C'étoit beaucoup pour le Pape que d'avoir rétabli les Médicis à Florence & d'avoir obtenu que Sforze seroit mis en possession de Milan. Mais cela ne suffisoit pas pour le contenter. Le Duc de Ferrare étoit encore maître de son Duché, & le Concile de Pise subsistoit encore à Lyon. Il falloit donc porter les Alliez à employer leurs armes contre Ferrare, & procurer la Paix entre l'Empereur & les Vénitiens, afin que ce Prince ne fît plus de difficulté d'abandonner ce Concile. Ce fut dans cette vûë que la Pape obtint qu'il se tiendroit à Rome une seconde Assemblée dans laquelle il ne put rien gagner par rapport au premier point, parce que le Roi d'Arragon protégeoit le Duc de Ferrare. D'ailleurs, les Vénitiens ne pouvoient consentir à fournir des troupes & de l'argent pour rendre le Pape maître de ce Duché. Quant au second point concernant la Paix entre l'Empereur & Venise, il y trouva des difficultez encore plus grandes, quoi qu'il souhaitât passionnément de venir à bout de ce projet, de peur que l'une ou l'autre de ces deux Puissances ne rappellât les François en Italie. Mais les conditions intolérables que l'Empereur proposoit aux Vénitiens, l'empêcherent de réüssir. Enfin, le Pape voyant que ses peines étoient inutiles, & voulant, à quel prix que ce fût, dissoudre le Concile de Pise, & empêcher que les François ne rentrassent en Italie, conclut avec l'Empereur une Ligue offensive & défensive contre Venise. Par ce Traité, l'Empereur s'engageoit à entrer comme Partie principale dans la Ligue de Rome, & consentoit que le Pape gardât *Parme*, *Plaisance*, & *Reggio*, sauf toutefois les droits de l'Empire. Il promettoit de renoncer au Concile de Pise, & d'abandonner le Duc de Ferrare & les Bentivoglios. Le Pape s'engageoit de son côté, à secourir l'Empereur de tout son pouvoir, à lancer ses foudres contre les Vénitiens, & à les déclarer exclus de la Ligue de Rome, & à laisser en repos les *Colonnes* contre lesquels il avoit commencé à procéder criminellement, pour avoir fait évader de Rome le Duc de Ferrare. Le Traité étant signé & ratifié, l'Evêque de *Gurch*, en qualité de Lieutenant de l'Empereur, renonça, dans la prochaine Session du Concile de Latran, au Conciliabule Autre Congrès à Rome. Le Pape se ligue avec l'Empereur contre Venise. *Guicciardin.* Conventions de la Ligue. L'Empereur renonce au Concile de Pise.

HENRI VIII. 1512.

ciliabule de Pise, & révoqua tout ce que l'Empereur avoit fait pour le convoquer & pour le maintenir,

Sforze est mis en possession de Milan.

Sur la fin du mois de Décembre, Maximilien Sforze, fils-aîné de Ludovic le More, fut mis en possession du Duché de Milan, selon que les Alliez en étoient convenus à Mantoüe.

Observations sur l'année 1512.

Je viens de parcourir les événemens de l'année 1512. année très-remarquable, par les diverses altérations que souffrirent les affaires d'Italie, & plus encore par la conduite des Princes qui s'y trouvoient intéressez, dans laquelle on peut voir leurs différens caractéres. Loüis XII. fut la dupe de ses scrupules qui lui firent perdre l'occasion de mettre le Pape son ennemi hors d'état de lui nuire, & qui enfin furent cause de la perte du Milanois. Jules II. fit servir la Religion à son ambition immodérée, en se couvrant du prétexte de la gloire de Dieu, & de l'avantage de l'Eglise, pour satisfaire ses passions. Aprés avoir formé une Ligue pour mettre les Vénitiens en possession de leurs Etats à la loüange de Dieu pour l'exaltation de la Foi Chrétienne, il en conclut une toute contraire, sur le même prétexte, pour les dépoüiller de ce qu'ils avoient recouvré. Ferdinand engagea Henri VIII. dans une Guerre pour la défense du Pape, & pour procurer la Guyenne à la Couronne d'Angleterre. Mais il sçut la faire servir à se rendre maître de la Navarre. L'Empereur Maximilien n'agit pas avec plus de bonne foi. Sa conduite fut d'autant plus extraordinaire, que c'étoit uniquement à Loüis XII. qu'il étoit redevable de tout ce qu'il avoit acquis en Italie, depuis la Ligue de Cambrai. Il n'avoit même conservé ses acquisitions que par les secours continuels que ce Prince lui avoit fournis. Cependant il ne le vit pas plûtôt sur le penchant du précipice, qu'il acheva de l'y pousser de la maniere du monde la plus ingrate. On dit qu'il avoit un Livre où il écrivoit en Lettre rouge, les injures qu'il recevoit du Roi de France. Mais je ne sçai de quelle couleur Loüis XII. auroit pû écrire dans le sien, le tort que Maximilien lui fit en cette occasion. Quant à Henri VIII. il fut certainement la dupe du Roi d'Arragon & du Pape. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'après que, par leurs artifices, Ferdinand & Jule II. eurent engagé ce Prince dans une Ligue contre la France, dès que les affaires se furent tournées d'une maniere qui les mit en état de n'avoir plus besoin de son secours, ils ne penserent non plus à lui que s'il n'eût pas été au monde. Dans toutes les négociations qu'il y eut entre les Alliez, soit à Mantoüe, soit à Rome, depuis la retraite des François, le Cardinal Bambridge n'y fut jamais appellé, & il n'y fut fait aucune mention du Roi d'Angleterre. Le Pape & le Roi d'Arragon, contens d'avoir chassé les François, laisserent Henri dans l'embarras, sans se mettre en peine de ses intérêts. Il paroît même qu'il n'étoit pas informé de ces négociations. On voit dans le Recueil des Actes Publics, que le 10. de Novembre, il donnoit encore des Pleins-pouvoirs à ses Ambassadeurs dans diverses Cours, pour traiter d'une Ligue en faveur du Pape, dans le tems que ce Pontife abandonnoit entiérement le soin de ce qui regardoit l'Angleterre. Dans ce même tems, Henri signa des Lettres Patentes par lesquelles il déclaroit qu'il entroit dans la Ligue concluë à Rome un an auparavant, quoique depuis ce tems-là, Jule II. fût en possession de Ravenne, de toute la Romagne, de Parme, de Plaisance, de Reggio, & que ses souhaits eussent été accomplis par la per-

ce que Loüis XII. avoit faite, de Genes & de Milan, & par le renoncement de l'Empereur au Conciliabule de Pise. Ainsi, on voit manifestement qu'il fut la dupe de toutes ces intrigues. Il prêta sans le sçavoir ses troupes à Ferdinand pour conquerir la Navarre. D'un autre côté, la terreur de ses armes servit merveilleusement aux desseins du Pape, en ce qu'elle empêcha Loüis XII. de garder en Italie des troupes dont il crut avoir besoin pour défendre son Royaume contre les Anglois. C'étoit-là le véritable but que Jule II. & Ferdinand s'étoient proposé, & Henri fut assez aveugle pour s'engager sans nécessité dans une Guerre contre la France, pour leurs intérêts, en croyant agir pour les siens propres,

HENRI VIII. 1512.

Qui n'auroit crû qu'une pareille expérience auroit dû rendre Henri plus sage & plus avisé ? Cependant il se laissa encore amuser par ces mêmes Princes qui lui firent entendre que, n'ayant plus rien à craindre en Italie, ils alloient unir toutes leurs forces pour envahir la France, & qu'en agissant aussi de son côté, il pourroit aisément recouvrer la Guyenne & la Normandie. Henri, étant persuadé de leur bonne foi, envoya incontinent des Ambassadeurs à Bruxelles pour conclurre une Ligue contre la France avec le Pape, l'Empereur, le Roi d'Arragon, Charles d'Aûtriche Souverain des Païs-bas, & Marguerite Duchesse Doüairiere de Savoye sa Tante, qui gouvernoit ses Etats pendant sa Minorité. Henri comptoit que l'exécution du Traité qu'il feroit avec eux, suivroit de près la conclusion. Mais on verra dans la suite, que, s'ils conclurrent cette Ligue, ce ne fut que pour tirer de l'argent de lui, & pour lui laisser faire la Guerre tout seul. Il étoit jeune & sans expérience, & ayant pourtant assez bonne opinion de lui-même, pour se croire plus habile que son Conseil. D'ailleurs, il avoit beaucoup d'argent comptant dans ses coffres. Que pouvoient demander de mieux des gens aussi déliez que Jule II, Maximilien & Ferdinand, que d'avoir à faire à un Prince tel que lui ? On a déja vû dans cette année 1512. combien ils sçurent profiter d'une si favorable disposition & l'on verra dans les suivantes, qu'il profita lui-même bien peu de ce que l'expérience pouvoit lui avoir appris pendant le cours de celle-ci. Quoiqu'il en soit, étant résolu de porter la Guerre en France, il assembla le Parlement le 4. de Novembre, pour lui demander un secours d'argent. Peu de tems après, les Communes, sans examiner de trop près les raisons qui le portoient à prendre les armes, lui accorderent un Subside & une Capitation sur tous les Sujets, pour subvenir aux frais de la Guerre.

Henri se laisse encore duper.

Le Parlement accorde de l'argent au Roi. *Myl. Herbert.*

Pendant la séance du Parlement, Henri reçut une Bulle du Pape qui, pour l'encourager à pousser vigoureusement la guerre contre la France, accordoit une Indulgence pléniere à tous ceux de ses Sujets qui lui aideroient ou de leurs personnes, ou de leur argent. C'est-là tout le secours qu'il reçut du Pape, pour une Guerre dont on prétendoit que l'unique motif étoit la défense de l'Eglise.

Bulle en faveur du Roi. *Act. publ. T. XIII. p. 343.*

Il ne reste plus, pour achever d'éclaircir les événemens de cette année, qu'à dire un mot des mesures que Henri prenoit par rapport à l'Ecosse.

Pendant que ce Prince prenoit la résolution de porter la Guerre en France, il faisoit tous ses efforts pour entretenir une bonne intelligence avec le Roi d'Ecosse. Mais il étoit comme impossible que l'Angleterre fût en Guerre avec

Henri tâche en vain d'éviter une rupture.

HENRI VIII. 1512. avec l'Ecosse. *Myl. Herbert.*

la France, sans que l'Ecosse s'en mêlât. Cependant Henri ne laissoit pas de se persuader, que par les assûrances qu'il donnoit au Roi d'Ecosse, que son intention étoit d'observer exactement le Traité de Paix, il pourroit l'empêcher de prendre part à cette querelle. Jacques lui laissoit croire tout ce qu'il vouloit, & cependant il se préparoit à secourir la France, par une puissante diversion, en cas qu'elle fût attaquée. Au premier bruit qui se répandit que le Roi d'Angleterre alloit se broüiller avec Loüis XII, Jacques prit soin de se préparer des prétextes pour rompre avec lui. L'affaire de Breton lui en fournissoit un, & il en chercha encore d'autres. Mais la véritable raison qui le faisoit agir étoit, que, depuis quelques Siécles, les Rois d'Angleterre étoient devenus si puissans, & avoient témoigné tant d'envie d'unir toute la Grande Bretagne sous leur domination, que l'Ecosse ne pouvoit guéres espérer de leur résister, que par le secours de la France qui l'avoit toûjours protégée. Il n'étoit donc pas moins juste que nécessaire pour l'Ecosse, de demeurer attachée aux intérêts de la France, & de ne souffrir point que cette Couronne fût mise hors d'état de secourir ses Alliez. Ainsi, pour ne pas s'éloigner de cette maxime, Jacques IV, qui avoit résolu de faire un voyage à Jerusalem, interrompit son dessein dès qu'il apprit qu'il y avoit apparence de rupture entre la France & l'Angleterre. D'abord, il prépara une Flotte qu'il avoit dessein d'envoyer en France, sous prétexte d'en faire présent à la Reine Anne Femme de Loüis XII. Mais cette Flotte, où il y avoit un Vaisseau le plus grand qu'on eût encore vû sur la Mer, périt ou devint inutile par la tempête, & par la mauvaise conduite de l'Amiral.

Le Roi d'Ecosse se prépare à secourir la France.

Jacques conclut une Ligue avec Loüis XII,

Enfin, Henri ayant déclaré la Guerre à Loüis XII, Jacques conclut une Ligue avec la France contre lui, le 22. de Mai de cette année. Peu de tems après, il prépara une Armée, mais sans divulguer à quoi il la destinoit. Son dessein étoit de faire irruption en Angleterre aussi-tôt que Henri auroit envoyé ses forces en France. Henri étant informé de cet armement, envoya deux Ambassadeurs en Ecosse, sous prétexte d'y régler certains petits différends, mais en effet pour sonder les desseins du Roi. Ces Ambassadeurs ayant fait connoître au Roi Jacques, que leur Maître concevoit quelque jalousie de cet armement, comme s'il étoit fait en faveur de la France, Jacques répondit, qu'étant également allié des deux Couronnes, son dessein étoit d'observer une exacte neutralité. Les Ambassadeurs le prierent de leur donner cette réponse par écrit; mais il le refusa, sous prétexe que par-là, il donneroit un sujet de jalousie au Roi de France. Quelques tems après, Henri apprit par ses espions, qu'il y avoit une Ligue concluë entre la France & l'Ecosse, & il eut même une copie du Traité. Ainsi, comprenant que la Guerre avec l'Ecosse étoit inévitable, il envoya le Comte de Surrey dans les Provinces du Nord avec pouvoir d'y lever une Armée pour agir contre l'Ecosse, en cas de nécessité.

& use de dissimulation avec Henri.

1513. Desseins & intérêts des Princes; de Jules II.

Les événemens de l'année 1512. avoient apporté beaucoup de changement dans les intérêts des Princes qui y avoient eu part, & par conséquent, dans leurs desseins & dans leurs mesures.

Jule II. content d'avoir chassé les François d'Italie, & d'avoir si fort augmenté sa puissance, par l'acquisition de tant de Places, pensoit pourtant encore à s'emparer de Ferrare. Après cela, il espéroit, avec le secours des Vénitiens

&

& des Florentins, d'être assez fort pour chasser l'Empereur de Venise, quoiqu'il se fût nouvellement ligué avec lui. Du reste, il ne pensoit en aucune maniere, à faire des Conquêtes en France ; son but étoit d'y tenir Loüis XII. occupé, & de dissoudre entiérement les restes du Concile de Pise, qui pourtant ne lui étoit plus guéres formidable, depuis qu'il en avoit détaché l'Empereur. HENRI VIII. 1513

L'unique but du Roi d'Arragon étoit de conserver la Navarre, qu'il venoit de conquerir. Pour pouvoir joüir de sa Conquête avec quelque tranquillité, le seul moyen étoit de tenir Loüis XII. occupé ailleurs, ou d'obtenir de lui, qu'il le laissât en repos. Pour cet effet, il falloit se servir de la terreur des Armes des Alliez, & particulierement du Roi d'Angleterre, afin que le Roi de France étant attaqué par plusieurs endroits, se portât de lui-même à désirer la Paix avec lui, & le laissât en possession de la Navarre. Au reste, Ferdinand se seroit fait peu de scrupule d'abandonner ses Alliez, pourvû qu'il pût obtenir à ce prix, une Paix telle qu'il la souhaitoit. de Ferdinand,

L'Empereur ne cherchoit qu'à tirer de l'argent tant de ses amis que de ses ennemis. Il comprenoit bien qu'avec ses seules forces, il lui seroit difficile de faire de grandes Conquêtes sur les Vénitiens, & que le Pape, quoique son Allié, ne le souhaitoit pas. Mais il se tenoit extrémement reservé avec eux, afin d'en tirer de plus grosses sommes en faisant la Paix. D'un autre côté, il ne cherchoit qu'à embroüiller les affaires autant qu'il lui étoit possible, & à faire de nouvelles Ligues, parce que, dans tous les Traitez de cette nature, on lui donnoit toûjours de l'argent, pour entretenir des Troupes imaginaires qu'il ne mettoit jamais sur pied, du moins en aussi grand nombre que ses engagemens le portoient. de l'Empereur,

Les Vénitiens souhaitoient, avec beaucoup de passion, de terminer une Guerre ruïneuse qui les épuisoit. Leur unique but étoit de porter l'Empereur à se contenter d'une bonne somme, pour la restitution de leurs Places, & de remettre par-là leur Etat sur le même pied, qu'il étoit avant la Ligue de Cambrai. Mais comme l'Empereur ne pouvoit se resoudre à se boucher lui-même le passage en Italie, par la restitution de ces Places, il étoit bon pour eux de l'y forcer en quelque maniere, par de nouvelles Ligues qui lui fissent craindre de les perdre, sans en tirer aucun profit. Mais comme c'étoit-là l'unique but du Senat, il étoit toûjours prêt à rompre tous ses engagemens, dès que l'Empereur voudroit se mettre à la raison. des Vénitiens,

Les Suisses ne pensoient qu'à maintenir Sforze à Milan, afin d'avoir toûjours dans ce Duché un Prince qui ne pût se passer de leur secours. Par conséquent, il étoit de leur intérêt d'en éloigner le Roi de France, & de s'opposer à toutes les entreprises qu'il pourroit faire pour le recouvrer. des Suisses,

Loüis XII. tout mortifié des heureux succès que ses ennemis avoient eu en Italie, souhaitoit avec une extrême ardeur de recouvrer Genes & Milan. Pour y réüssir, il ne pouvoit se passer du secours des Vénitiens, de l'Empereur, ou des Suisses. Il falloit même tellement hâter la conclusion avec l'une ou l'autre de ces deux dernieres Puissances, que l'expédition du Milanois se pût faire au commencement du Printemps, de peur qu'elle ne fût empêchée par la Guerre que le Roi d'Angleterre lui préparoit en Picardie. du Roi de France,

Entre tous les ennemis de Loüis XII. Henri étoit le seul qui pensât à faire des Conquêtes en France, se persuadant mal à propos, que ses Alliez feroient des de Henri VIII,

HENRI VIII. 1513.

des diverſions en divers endroits, pour lui faciliter l'exécution de ſes deſſeins. Mais il ne les connoiſſoit pas encore aſſez bien. Les Vénitiens avoient été exclus de la Ligue dans laquelle il venoit d'entrer Le Pape & le Roi d'Arragon n'avoient aucune envie d'attaquer la France, mais ſeulement de cauſer à Loüis XII. des embarras qui l'empêchaſſent de penſer à l'Italie. C'étoit dans cette ſeule vûë qu'ils feignoient de vouloir ſeconder le Roi d'Angleterre. Quant à Maximilien, il falloit que Henri & ſon Conſeil vouluſſent s'aveugler volontairrment, pour pouvoir ſe flatter de tirer quelque aſſiſtance de lui.

du Roi d'Ecoſſe.

Jacques IV. Roi d'Ecoſſe, voyant la France ſur le point d'être attaquée par le Roi d'Angleterre, ſe préparoit à la ſecourir, comptant que ſes intérêts étoient inſéparables de ceux de ce Royaume. Il comprenoit aiſément, que Henri ne le flattoit que pour l'empêcher de prendre part à cette querelle, & il vouloit bien lui laiſſer concevoir l'eſpérance de réüſſir dans ſon deſſein. Mais il étoit pourtant réſolu de rompre la Paix, plûtôt que de laiſſer dans le danger un Royaume duquel ſeul il pouvoit eſpérer une prompte & puiſſante protection en cas de beſoin. Il eſt vrai qu'il avoit fait la Paix avec Henri VII, & qu'il l'avoit renouvellée avec Henri VIII. Mai c'étoit dans un tems où ces Princes n'avoient rien à démêler avec la France ſon ancienne & conſtante Alliée. Selon lui, Henri en attaquant la France de gayeté de cœur, ſur des prétextes frivoles, violoit indirectemnt la Paix qu'il avoit faite avec l'Ecoſſe. Du moins Jacques prétendoit qu'en ſignant la Paix avec l'Angleterre, il ne s'étoit pas aſtreint à abandonner la France, toutes les fois qu'il prendroit envie au Roi d'Angleterre de l'attaquer.

Telles étoient les diſpoſitions de tous ces Potentats, au commencement de l'année 1513. Il faut voir préſentement par quelles voyes chacun tâchoit d'arriver à ſon but. Cette nouvelle ſcene ne nous fera pas voir moins de variété, de tours de ſoupleſſe, de ruſes & d'artifices que la précédente, puiſque ce ſeront toûjours les mêmes Perſonnages, & les mêmes Acteurs.

L'Empereur propoſe une Ligue à Loüis XII. pour le tromper. *Guicciardin.*

Pendant qu'Henri ſe préparoit tout de bon à la Guerre qu'il devoit porter en France, ſes prétendus Alliez travailloient à leurs propres affaires, ſans ſe mettre en peine de ſes intérêts. Depuis qu'il étoit entré dans la Ligue de Rome, il ſembloit que les Alliez ne devoient rien faire ſans ſa participation. Cependant Jule II. s'étoit ligué avec Maximilien, & avoit exclus les Vénitiens de la Ligue, ſans lui en avoir rien communiqué.

Au commencement de l'année 1513. l'Empereur n'eut pas plus d'égards pour ſes nouveaux Alliez, puiſqu'il fit propoſer une nouvelle Ligue à Loüis XII, ſous de nouvelles conditions. Il lui offroit de l'aſſiſter pour recouvrer le Milanois, pourvû qu'à ſon tour Loüis lui donnât du ſecours contre les Vénitiens. De plus, il demandoit Renée ſeconde Fille de Loüis, pour Charles d'Aûtriche ſon Petit-Fils, & que pour dot, Loüis lui cédât toutes ſes prétentions ſur Milan & ſur le Royaume de Naples. Mais afin que l'exécution de ce Traité ne dépendît pas abſolument de la bonne foi du Roi de France, il demandoit que la Princeſſe lui fût d'abord envoyée, & qu'auſſi-tôt que le Duché de Milan ſeroit recouvré, on lui livrât *Cremone* & toute la Gierradadda. Certainement, on ne peut qu'admirer l'aſſûrance avec laquelle l'Empereur faiſoit ces propoſitions. Il n'avoit pû juſqu'alors entretenir Veniſe, ſans le

ſecours de Loüis XII. Il croyoit même en avoir encore beſoin, & néanmoins, il lui offroit le ſien pour recouvrer le Milanois. Mais à quelles conditions? C'étoit qu'après que Loüis auroit fait beaucoup de dépenſe pour recouvrer ce Duché, il le cédât au Petit-Fils de l'Empereur avec ſes prétentions ſur Naples. Cela s'appelle traiter les gens en véritables duppes. Mais après le tour que Maximilien venoit de joüer à Loüis XII, il n'y a pas beaucoup d'apparence qu'il ſe perſuadât que ſes propoſitions ſeroient acceptées. Vraiſemblablement, il ne les faiſoit qu'en vûë d'empêcher Loüis de s'unir avec les Vénitiens. En même tems il vouloit cauſer à ceux-ci de la jalouſie, & leur faire craindre qu'il ne ſe liguât avec la France, afin que cette crainte les portât à lui faire un meilleur parti.

Loüis tâche en vain de gagner les Suiſſes.

Loüis XII. écoutoit ces propoſitions comme s'il eût eu quelque deſſein de les accepter, parceque par-là, il eſpéroit de cauſer de la jalouſie aux Suiſſes & aux Vénitiens, & de les porter d'autant plûtôt à ſe liguer avec lui. Quant aux derniers, ils ne demandoient pas mieux que de s'unir étroitement avec la France, & ſi quelque choſe retardoit cette Négociation, ce n'étoit que l'eſpérance de s'accommoder avec l'Empereur, auquel cas, ils auroient volontiers renoncé à toutes ſortes de Ligues. Pour ce qui regarde les Suiſſes, il ne fut pas poſſible à Loüis XII. de les mettre dans ſon parti, quoiqu'il leur offrit plus qu'ils ne lui avoient d'abord demandé. Outre la haine qu'ils avoient conçuë contre lui, leurs affaires avoient changé de face, depuis le rétabliſſement de Sforze à Milan. Pendant que ce Prince ſe trouvoit exilé de ſon Païs, il étoit aſſez incertain, ſi en bonne politique, ils devoient s'engager dans une Guerre contre la France pour l'amour de lui. Mais depuis qu'il étoit en poſſeſſion du Duché par leur ſecours, leur honneur & leur intérêt demandoient qu'ils s'employaſſent de tout leur pouvoir à le maintenir. Quoiqu'il en ſoit, la Négociation de Loüis XII. avec les Suiſſes n'ayant rien produit, il ſe vit dans la néceſſité de ſe liguer, ou avec l'Empereur, ou avec Veniſe, ſans quoi il ne pouvoit guéres eſpérer de rentrer en poſſeſſion de Milan.

Propoſitions des Vénitiens à Loüis XII.

Dans ces entrefaites, les Vénitiens lui firent propoſer une Ligue aux mêmes conditions que celle de l'année 1498, ſçavoir qu'ils lui aideroient à recouvrer le Milanois, pourvû qu'il leur cédât Cremone & la Gierradadda. Loüis y prêta volontiers l'oreille; mais les Vénitiens eux-mêmes n'en preſſérent pas la concluſion, à cauſe des conjonctures où ils ſe trouverent bien-tôt après.

Guicciardini.

Le Roi d'Arragon ayant eu de bons avis de ce qui ſe paſſoit entre Loüis XII. & les Vénitiens, en avertit l'Empereur, & lui conſeilla d'offrir Verone aux Vénitiens pour une ſomme d'argent. Ce fut-là le ſujet d'une aſſez longue Négociation, mais qui ſe termina ſans ſuccès.

Mort de Jule II.

Pendant que les affaires d'Italie ſe trouvoient dans cet état d'incertitude, Jule II, qui ſe préparoit à faire le Siége de Ferrare au commencement du Printemps, mourut le 21. de Février, après avoir allumé un feu que ſa mort ne fut pas capable d'éteindre. Dès que cette nouvelle fut parvenuë au Viceroi de Naples qui étoit encore avec ſon Armée dans la Lombardie, il s'approcha de Plaiſance, & y étant entré ſans oppoſition, il remit cette Place au Duc de Milan. Parme ſuivit de près l'exemple de Plaiſance & fut auſſi livrée au même Prince. Perſonne ne s'empreſſoit à donner du ſecours au Pape futur, pour

Parme & Plaiſance ſe ſoumettent au Duc de Milan.

HENRI VIII. 1513.

lui conserver ces Places. Au contraire les Princes d'Italie ne pouvoient voir sans inquiétude que les Papes eussent un pied dans la Lombardie sous un prétexte qui pouvoit, dans l'occasion, être employé contre la plûpart d'entr'eux.

Leon X. Pape. *Act. Publ. Tom. XIII. pag.* 349.

Le onziéme de Mars, le Cardinal Jean de Medicis, qui onze mois auparavant avoit été fait prisonnier à la bataille de Ravenne, fut élu Pape, & prit le nom de Leon X. Il n'étoit âgé que de trente-sept ans, mais il ne laissoit pas d'avoir beaucoup d'expérience, ayant été employé en diverses affaires importantes sous le précédent Pontificat. Il n'étoit ni si fougueux ni si hautain que Jule II. son Prédécesseur: mais il étoit bien plus adroit & plus artificieux. J'aurai occasion dans la suite d'ajoûter à son portrait quelques traits qui feront mieux connoître son genie & son caractere.

Tréve d'un an entre Loüis & Ferdinand. *Guicciardin.*

Avant la mort de Jule II, Ferdinand étoit occupé à ourdir une trame qui répondoit parfaitement à la réputation qu'il s'étoit acquise dans le monde. Dès le commencement de l'année, il avoit envoyé deux certains Moines en France, pour faire quelques ouvertures à Loüis XII, par le moyen de la Reine Anne, auprès de laquelle ils avoient quelque accès. Mais comme Loüis comprenoit bien qu'il n'étoit pas possible de faire la Paix, ou de convenir d'une Trêve avec Ferdinand, sans lui abandonner la Navarre, il avoit d'abord paru extrémement froid. Cependant dans la suite, ayant consideré, qu'il ne pouvoit guéres espérer de recouvrer le Duché de Milan, pendant qu'il auroit le Roi d'Arragon pour ennemi, parce que c'étoit lui qui faisoit agir le Roi d'Angleterre son Gendre, il se détermina enfin, quoiqu'avec peine, à conclurre avec lui une Trêve d'un an, à condition que le Roi d'Angleterre y seroit compris, & que l'Itali een seroit exceptée. Il comptoit, que, pendant cette Trêve, il pourroit à son aise travailler à reconquerir le Duché de Milan, après quoi il se trouveroit assez fort pour défendre son propre Royaume contre les Anglois. Rien n'étoit plus éloigné de la pensée de Henri qu'une telle Trêve qui auroit rompu toutes ses mesures, & néanmoins, Ferdinand ne balança point à travailler en son nom comme s'il eût été assuré qu'il y donneroit son consentement. Cette affaire fut commencée au mois de Janvier, & le huitieme de Février Loüis donna pouvoir à *Odet de Foix* Seigneur de Lautrec de traiter avec les Commissaires de Ferdinand. Enfin la Trêve fut concluë à Orthez en Bearn, le premier d'Avril. Le Traité portoit, qu'il y auroit Trêve pour un an hors de l'Italie, entre le Roi de France, le Roi d'Ecosse, & le Duc de Gueldre d'une part, & de l'autre l'Empereur, le Roi d'Arragon, la Reine Castille & le Roi d'Angleterre. Loüis XII. se faisoit fort d'y faire consentir le Roi d'Ecosse, & le Duc de Gueldre, & Ferdinand s'engageoit à la même chose pour le Roi d'Angleterre. Mais comme Ferdinand sçavoit bien qu'il n'obtiendroit pas aisément le consentement de Henri, il fit insérer cette clause dans le Traité : Qu'il seroit ratifié dans un mois par lui-même & par Loüis XII, mais que les autres auroient deux mois de tems pour cela, avec déclaration expresse qu'à l'égard de l'Empereur, du Roi d'Angleterre, du Roi d'Ecosse, & du Duc de Gueldre, la Trêve n'auroit lieu que du jour de l'échange de leurs Ratifications. On n'a peut-être jamais rien vû de plus hardi que ce que fit Ferdinand en cette occasion. Il sçavoit parfaitement que Henri ne consentiroit jamais à cette Trêve, & néanmoins il se faisoit fort

Ferdinand y comprend Henri sans sa participation.

Act. Publ. T. XIII. pag. 350.

fort d'obtenir ſon approbation, comme s'il en eût eu un Plein-pouvoir. Le dernier Article, qui regardoit la Ratification, fait bien voir ce qu'il en penſoit. Mais on le voit encore mieux en ce que non ſeulement, il ne fit aucune démarche pour porter Henri à faire ce qu'il paroiſſoit ſouhaiter, mais même il lui tint cette Trêve cachée autant qu'il lui fut poſſible. HENRI VIII. 1513.

Dès que ce Traité fut ſigné, Ferdinand prit ſoin de répandre ſes plaintes dans le public, qu'il avoit été extrêmement maltraité par les Alliez de la Ligue : Que le Pape & les Vénitiens avoient acquis beaucoup de Places ; mais que pour lui, il n'avoit abſolument rien gagné, & que néanmoins, les Alliez refuſoient de continuer la ſubvention à laquelle ils s'étoient engagez, quoi que le Roi de France poſſédât encore diverſes Places en Italie, & que l'armée Eſpagnole fût encore au ſervice de la Ligue. Mais ce n'étoit que pour preparer les eſprits à voir, avec moins de ſurpriſe & d'indignation, la Trêve particuliere qu'il venoit de conclurre avec la France, ſans la participation de ſes Alliez. Ferdinand ſe plaint des Alliez. *Guicciardin.*

Tout le monde étoit attentif à voir quelle ſeroit la conduite du nouveau Pape. Mais il ne laiſſa pas long-tems les politiques dans l'incertitude. Quoique, dans le tems qu'il n'étoit que Cardinal, il n'approuvât pas entiérement la conduite de Jule II, il ne laiſſa pas de ſuivre ſon plan, dès qu'il occupa ſa place. Il avoit un double intérêt de tenir les François éloignez d'Italie. Premiérement, comme Pape ; puiſque des voiſins ſi puiſſans ne pouvoient que lui être redoutables. En ſecond lieu, comme Chef de la Maiſon de Medicis il avoit ſujet de craindre, que ſi Loüis XII. recouvroit le Milanois, il n'entreprît de rétablir les Florentins dans leur liberté. Enfin, il ſouhaitoit d'achever la ruïne du Concile de Piſe, à quoi il ne pouvoit réüſſir, qu'en ſuſcitant à Loüis XII. des Guerres qui l'obligeaſſent à faire ſa Paix avec l'Egliſe. Ferdinand avoit auſſi les mêmes vûës, afin de tenir le Roi de France éloigné de la Navarre, du Rouſſillon, & du Royaume de Naples. Quant à l'Empereur, ſon intérêt étoit de mettre la France hors d'état de ſecourir les Vénitiens. Au reſte, ils n'avoient, ni les uns ni les autres, aucune envie de porter la Guerre en France ; mais ſeulement de faire enſorte, que cette diverſion ſe fît aux dépens d'autrui. Leon X. ſe déclare contre la France.

Ce fut dans ces vûës que, d'un commun accord, ils jetterent les yeux ſur Henri VIII, comme ſur un Prince tout-à-fait propre à exécuter leurs deſſeins. Il avoit de l'argent comptant, des Sujets aguerris, & une très-grande facilité de tranſporter des Troupes en France, dans un endroit éloigné des Frontieres d'Eſpagne & d'Italie. Enfin, il avoit une envie démeſurée de ſe diſtinguer par des actions d'éclat, & il ne feignoit point de la témoigner ouvertement. Ainſi chacun d'eux travailla de tout ſon pouvoir, à l'affermir dans le deſſein qu'il avoit formé, de faire la Guerre à la France, en lui faiſant eſpérer qu'il ſeroit vigoureuſement ſecondé, quoi que rien ne fût plus éloigné de leur penſée. Leon X. ne fut pas plutôt ſur le Trône Pontifical, que, ſous prétexte de lui donner avis de ſon exaltation, il lui adreſſa un Bref, où il lui diſoit qu'il étoit entiérement reſolu de demeurer attaché à la Ligue formée par Jule II. ſon Prédéceſſeur & même d'en conclurre une nouvelle avec l'Angleterre. Mais en même-tems, il ſollicitoit l'Empereur à faire la Paix avec Veniſe & agiſſoit avec les Vénitiens pour les empêcher de s'unir avec la France Les Alliez tâchent d'engager Henri à porter la Guerre en France.

HENRI VIII. 1513.

en leur promettant de s'employer efficacement pour leur obtenir de l'Empereur, une Paix honorable & avantageuſe. Toutes ces pratiques ne pouvoient ſe faire ſi couvertement que le Roi de France n'en eût quelque connoiſſance, de ſorte que le nouveau Pape lui devint d'abord extraordinairement ſuſpect.

Ligue conclue à Malines entre les Alliez & Henri.

Henri n'avoit pas beſoin d'être beaucoup ſollicité pour porter ſes armes en France. La Guerre étoit déja toute réſoluë dans ſon eſprit. Ainſi voyant que le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Arragon lui promettoient d'agir fortement de leur côté, il ne doutoit point que ce ne fût une occaſion favorable pour recouvrer une bonne partie de ce que ſes Prédéceſſeurs avoient autrefois perdu. Dans cette vûë, il conſentit aiſément à former une nouvelle Ligue avec eux, non pour les affaires d'Italie dont il étoit apparemment rebuté, mais pour attaquer la France par divers endroits. Mais afin que cette Ligue fût plus ſecrette, il fut convenu qu'elle ſe traiteroit à Malines, entre Marguerite d'Autriche Gouvernante des Païs-Bas, autoriſée de l'Empereur ſon Pere, & les Ambaſſadeurs d'Angleterre, & qu'enſuite elle ſeroit approuvée & ratifiée par le Pape, par l'Empereur, & par Ferdinand. Ce fut-là encore un piége qu'on tendit à Henri, dont il ne s'apperçut que quand il ne fut plus tems de l'éviter. Quoique Ferdinand fût alors ſur le point de conclurre la Trêve avec le Roi de France, il ne laiſſoit pas d'intervenir dans cette Ligue comme un des principaux intéreſſez toute contraire qu'elle étoit à la Trêve. Voici la ſubſtance de cette nouvelle Ligue qui fut concluë à Malines le cinquiéme d'Avril, environ le même tems qu'on ſignoit la Trêve à Orthez.

Act. Publ. Tom. XIII. pag. 358. 5. Avril.

Conditions de la Ligue.

Que dans trente jours après la ſignature de ce Traité chacun des Conféderez déclareroit la Guerre au Roi de France, & la lui feroit actuellement dans deux mois, hors de l'Italie, ſçavoir le Pape en Provence ou en Dauphiné: l'Empereur en quelque autre endroit, hors de l'Italie: le Roi d'Arragon en Bearn, en Guyenne, ou en Languedoc: le Roi d'Angleterre, en Guyenne, en Normandie, ou en Picardie, & que leurs Armées ſeroient nombreuſes & bien pourvûës de toutes choſes.

Que l'Empereur revoqueroit tout ce qu'il avoit fait en faveur du Concile de Piſe, ſi la choſe n'étoit déja faite. Ceci marque combien Henri ou ſes Plénipotentiaires étoient mal informez de ce qui ſe paſſoit à Rome, puiſqu'il y avoit déja trois mois ou plus que l'Empereur avoit abandoné ce Concile.

Que le Pape publieroit des Cenſures contre tous les oppoſans à cette Ligue, & contre tous les fauteurs du parti contraire.

Que, pour ſubvenir aux frais de la Guerre, le Roi d'Angleterre feroit compter à l'Empereur cent mille écus d'or, en trois termes, ſçavoir trente-cinq mille, immédiatement après qu'il auroit déclaré la Guerre, autant dès que la Guerre ſeroit commencée, & trente mille, trois mois après.

Que l'Empereur n'entendoit point entrer dans cette Ligue, ſous la qualité de Tuteur de Charles ſon Petit-Fils.

Que l'Empereur & le Roi d'Angleterre ratifieroient ce Traité dans un mois, & le Pape & le Roi d'Arragon dans deux mois, avec cette déclaration expreſſe, que ſi le Pape & le Roi d'Arragon ne ratifioient pas le Traité dans le tems marqué, il ne laiſſeroit pas de ſubſiſter entre l'Empereur & le Roi d'Angleterre.

Enfin

Enfin les Confédérez renonçoient à toute exception quelle quelle pût être, & particuliérement à celle qu'on pourroit former sur ce qu'un autre auroit stipulé pour eux. HENRI VIII. 1513.

On n'a peut-être jamais vû plus de mauvaise foi qu'il y en eut dans toute cette négociation, puisque de tous les Confédérez, il n'y avoit que Henri seul qui eût intention de tenir sa parole. Leon X. ne ratifia point le Traité. Ferdinand désavoüa son Ambassadeur qui l'avoit confirmé, comme on le verra tout-à-l'heure. Pour ce qui regarde l'Empereur, il tira l'argent du Roi sans se mettre en peine d'exécuter ses engagemens. Ainsi, Henri étoit la constante dupe de ces Princes un peu trop déliez pour lui.

Le Traité ayant été porté à Londres, Loüis de Carroz de Villaragud, Ambassadeur ordinaire de Ferdinand, l'approuva & le ratifia par des Lettres Patentes du dix-huitiéme d'Avril. Il déclaroit dans ces Lettres, qu'encore qu'il eût un pouvoir suffisant du Roi son Maître pour conclurre cette Ligue avec les Plénipotentiaires des Princes confédérez, il n'avoit pû se trouver présent à la signature qui s'étoit faite à Malines, à cause de certains empêchemens. Mais que connoissant parfaitement que le Traité ne contenoit rien qui ne fût agréable au Roi son Maître, qui ne désiroit rien avec tant d'ardeur que son exécution, il approuvoit & ratifioit au nom du dit Roi, tous les Articles du Traité. Afin même d'ôter toute occasion de contester la validité de sa Ratification, il inséroit mot à mot, le même Traité dans ses Lettres de Ratification, & le concluoit de nouveau avec le Comte de Surrey Commissaire du Roi d'Angleterre, en vertu du Plein-pouvoir qu'il avoit reçu à cet effet. Ensuite le vingt-cinquiéme du même mois, il en jura l'observation sur les ames de Ferdinand Roi d'Arragon, & de Jeanne Reine de Castille. Il est incertain si l'Ambassadeur étoit trompé lui-même, ou si le sçachant bien, il servoit volontairement à tromper Henri. Tout ce qu'on peut dire sur ce sujet, c'est que les grandes précautions qu'il prenoit, pour empêcher qu'on ne le soupçonnât de mauvaise foi, sont peu ordinaires à ceux qui agissent rondement.

L'Ambassadeur de Ferdinand à Londres ratifie & jure la Ligue de Malines. *Act. Publ. Tom. XIII. pag. 363.*

On ne peut sans doute que trouver étrange, qu'un Pape, qu'un Empereur, qu'un Roi d'Espagne, se soient ainsi unis, pour tendre un tel piége à un jeune Prince de vingt & un an, & qui étoit même Gendre de l'un d'eux. Cependant, il n'y a presque aucun lieu de douter, que cette Ligue concluë à malines, en l'absence des Ambassadeurs du Pape & du Roi d'Arragon, n'eût été ainsi projettée, pour enlacer Henri, sous prétexte de mieux garder le secret. Ils y réüssirent si bien, que ce jeune Prince, comptant sur les diversions que ses prétendus Alliez feroient en Guyenne, en Bearn, en Provence, en Dauphiné, en Bourgogne, se flattoit qu'il pourroit, tout à son aise, étendre ses conquêtes en Picardie. Ce fut dans cette vûë qu'il fit par terre & par mer des préparatifs extraordinaires qui l'engagerent dans de prodigieuses dépenses. Mais pendant que nous le laisserons occupé à se préparer pour la prochaine campagne, il est nécessaire de rapporter ce qui se passoit en Italie.

Henri est trompé.

Les Vénitiens, n'ayant pû obtenir la Paix de l'Empereur qui prétendoit les soumettre à des conditions trop peu équitables, presserent de nouveau la négociation qu'ils avoient entamée avec la France. D'un autre côté, Loüis XII. à qui le tems étoit précieux, accepta sans balancer les propositions qu'ils

Ligue entre Loüis XII. & les Vénitiens. *Mézerai.*

HENRI VIII. 1513. *Guicciardin.*

qu'ils lui faisoient. Ainsi la Ligue entre ce Monarque & les Vénitiens fut bien-tôt concluë, sur le même pied que celle de l'année 1498. Ce fut par le ministere d'André Gritti, qui étant alors prisonnier en France, fut chargé de la conclurre au nom du Senat. Immédiatement après il fut mis en liberté, aussi bien qu'Alviano, qui étant retourné à Venise, y fut fait Général des forces de la République.

Loüis envoye la Trimoüille en Italie avec une Armée.

Dès que Loüis XII. eut conclu son Traité avec les Vénitiens, il fit marcher ses Troupes en Italie, où elles arriverent dans le mois de Juin. Comme, par le Traité de Trêve conclu à Orthez, Henri ne devoit envoyer sa prétenduë Ratification que dans deux mois, & que ce terme n'étoit pas encore expiré, il y a beaucoup d'apparence que Loüis se flattoit encore que ce Prince exécuteroit ce que le Roi d'Arragon avoit promis pour lui, sans quoi il n'auroit pas sans doute envoyé ses meilleures Troupes en Italie. Cependant, les préparatifs qui se continuoient en Angleterre, & les hostilitez qui avoient déja commencé sur Mer dès le mois d'Avril, entre les François & les Anglois, auroient dû lui faire comprendre, que Ferdinand l'avoit abusé. Quoiqu'il en soit, l'Armée de France commandée par la Trimoüille étant arrivée sur les confins du Milanois, Maximilien Sforze abandonna sa Capitale, & se retira parmi les Suisses qui étoient au nombre de sept à huit mille hommes, à Como & à Novarre, où ils attendoient un renfort de leur Païs.

Le Général de Ferdinand s'éloigne de Milan.

A l'approche des François, Raymond de Cardonne, qui étoit encore dans la Lombardie avec l'Armée Espagnole, se retira sans faire la moindre démarche pour secourir le Duc de Milan, quoique l'Italie ne fût point comprise dans la Trêve concluë à Orthez. Il y a bien de l'apparence que Ferdinand n'étoit pas fâché que les François fissent quelques progrès dans le Milanois, afin de les y tenir occupez, pendant que Henri porteroit la Guerre en Picardie. Du moins on ne peut guéres imaginer d'autre raison de la conduite de son Général. Le Duc de Milan n'ayant point d'autres forces que les Suisses pour opposer aux François, Milan, & toutes les autres Places du Duché, excepté *Como* & *Novarre*, se rendirent à la Trimoüille sans coup férir, tandis que les Suisses, qui n'étoient pas en assez grand nombre pour se mettre en campagne, demeuroient renfermez dans ces deux Places. Pendant que les François faisoient ces conquêtes, Alviano s'emparoit pour les Vénitiens, de *Peschiera*, de *Brescia*, de *Valeggio*, & enfin de *Cremone*, après avoir inutilement tenté de se rendre maître de Verone par intelligence.

Sforze perd tout son Etat, excepté Como & Novarre.

Genes se remet sous la domination de la France.

Dans ce même tems, la faction des Adornes, qui tenoit dans Genes le parti de la France, trouva le moyen de s'y rendre supérieure, & de remettre la Ville sous la domination du Roi (1).

La Trimoüille est repoussé par les Suisses à Novarre.

Il ne restoit plus que Novarre & Como à prendre, pour que Loüis XII. fût en possession de tout le Milanois. La Trimoüille, sçachant que les Suisses attendoient un grand renfort de leur Païs, crut qu'il devoit se hâter d'assiéger Novarre, avant que ces Troupes fussent arrivées. Il marcha donc vers cette Place, & dans l'espérance de la prendre d'emblée, il y fit donner un furieux assaut. Mais quelque valeur que les François fissent paroître en cette

(1) A la fin de Juin.

cette occaſion, ils furent repouſſez avec une très-grande perte qui obligea même le Général de ſe retirer à la *Riotta*, Village diſtant d'environ deux milles de Novarre. Cependant, les Suiſſes tous fiers d'avoir ſçû repouſſer un ſi terrible aſſaut, & commençans à mépriſer les François devant leſquels ils n'avoient oſé auparavant paroître en campagne, prirent tout-à-coup la réſolution de ſortir de Novarre, & d'aller attaquer l'Armée ennemie juſque dans ſon Camp. Cette réſolution fut exécutée ſur le champ, avec une telle ſurpriſe de la part des François, que ne pouvans réſiſter à cette attaque imprévûë, ils furent mis dans une entiere déroute. Mais ce ne fut pas encore tout le mal. La conſternation fut ſi grande parmi eux après leur défaite, qu'ils ne trouverent point d'autre ſûreté que de repaſſer les Monts, & de s'en retourner en France avec toute la diligence poſſible. La nouvelle de leur fuite étant parvenuë à Genes, les Adornes abandonnerent la poſſeſſion aux Fregoſes leurs ennemis, qui y établirent pour Doge *Octavien Fregoſe* Chef de leur Famille & de leur Faction. Ainſi, dans l'eſpace d'environ un mois, Loüis XII, gagna & perdit Genes & Milan, & Maximilien Sforze, qui avoit été chaſſé de ſon Duché, s'en remit en poſſeſſion. Mais ce ne fut que vers la fin de l'année qu'il recouvra les Châteaux de Milan & de Cremone, que les François & les Vénitiens avoient conſervez.

Les Suiſſes ſortent de Novarre & battent l'Armée de France, qui repaſſe les Monts.

Genes eſt perduë pour la France.

Sforze ſe rétablit à Milan.

La révolution arrivée aux affaires du Roi de France en cauſa une à peu près ſemblable à celles des Vénitiens. Alviano leur Général ne fut pas plûtôt informé du déſaſtre de l'Armée Françoiſe, qu'il ſe retira promptement dans les Terres de Veniſe, où il aſſiégea Verone. Mais Raymond de Cardonne, qui avoit affecté une eſpece de neutralité, pendant que les François étoient dans le Milanois, les ſçachant hors d'Italie, tourna ſes forces contre Alviano. Non ſeulement il lui fit lever le Siége de Verone, mais même l'ayant pourſuivi de lieu en lieu, il remporta ſur lui une victoire ſignalée qui obligea les Vénitiens à remettre leurs differends entre les mains du Pape, quoiqu'il ſe fût déclaré contre eux, en envoyant un ſecours de Troupes à l'Empereur. La neceſſité de leurs affaires les contraignit de faire cette démarche pour gagner du tems. Ils avoient perdu toutes leurs Places du Milanois & leur Païs même avoit été horriblement ravagé par les Troupes Eſpagnoles, juſqu'à la vûë de Veniſe.

Alviano ſe retire.

Il eſt battu par les Eſpagnols.

Les Vénitiens prennent le Pape pour Arbitre.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Italie, Henri ſe préparoit à paſſer en France avec une nombreuſe Armée. Mais avant que de parler du ſuccès de ſa premiere campagne, il faut dire un mot de ce qui ſe paſſoit dans ſa propre Cour, & qui vaut bien la peine qu'on s'y arrête un moment. Thomas Wolſey avoit été introduit à la Cour par l'Evêque de Wincheſter. Bientôt après, il fut admis dans le Conſeil privé, où il eut occaſion de ſe faire plus particulierement connoître au Roi, & d'acquerir ſon eſtime, tant par ſes propres qualitez, que par l'appui de l'Evêque ſon bienfaicteur, qui ne ceſſoit point de faire admirer au Roi la force de ſon genie, & de lui faire remarquer, combien il étoit propre aux grands affaires. Wolſey ne négligeoit pas de ſon côté, ce qu'il croyoit capable d'augmenter la bonne opinion que le Roi commençoit à prendre de lui. A un travail infatigable, & à une extrême exactitude dans toutes les affaires dont il étoit chargé, il joignoit une complaiſance aveugle pour toutes les paſſions de ſon Maître.

Thomas Wolſey devient premier Miniſtre de Henri VIII.

C'étoit

HENRI VIII. 1513.

C'étoit avec beaucoup de ſatisfaction que le Roi voyoit dans ſa Cour & dans ſon Conſeil, un Eccléſiaſtique moins ſevere & moins ſcrupuleux que l'Archevêque de Cantorbéri, ou le vieux Evêque de Wincheſter. Wolſey chantoit, danſoit, folâtroit avec les jeunes Courtiſans qui étoient le plus en faveur, &, s'il en faut croire Polydore Virgile qui ne l'aimoit pas, & qui n'avoit pas ſujet de l'aimer, il pouſſoit ſa complaiſance juſqu'à prêter ſa maiſon au Roi, pour ſes plaiſirs les plus ſecrets. Quoiqu'il en ſoit, ſa condeſcendance jointe à ſes talens pour les affaires, à une connoiſſance aſſez étenduë de la Théologie qu'il avoit acquiſe, auſſi bien que le Roi, par la lecture des Ouvrages de Thomas d'Aquin, lui donna bien-tôt l'avantage ſur tous les autres Courtiſans. Dès qu'il ſe vit bien établi, il s'attacha particuliérement à faire connoître au Roi les fautes qu'il avoit faites, depuis qu'il étoit ſur le Trône, & combien on avoit abuſé de ſa jeuneſſe. Par cette méthode, il lui inſinua peu-à-peu, qu'il avoit été mal ſervi, & qu'il avoit beſoin d'un Miniſtre éclairé, capable de le ſoulager dans le maniement des affaires les plus difficiles, & de lui en faire connoître les conſéquences. En un mot, il fit ſi bien, qu'il devint lui-même ce Miniſtre qu'il conſeilloit au Roi de chercher, & que, peu-à-peu, le Roi ſe repoſa ſur lui du ſoin & de la conduite de ſes principales affaires. Sa faveur le rendit fier, orgueilleux, inſolent, ingrat envers ſes anciens amis. Enfin, on lui attribua tous les défauts de cette nature dont on manque rarement d'accuſer les Favoris, & qu'en effet peu de Favoris ſçavent éviter. Celui-ci, comme la plûpart des autres, devint extrémement odieux, principalement parce que ſes Conſeils étoient toûjours intéreſſez, ce que l'événement faiſoit connoître à tout le monde, hormis au Roi qui étoit aveugle ſur ſon ſujet. Sa faveur & ſon crédit furent cauſe que les plus puiſſans Princes de l'Europe travaillerent à l'envi à le mettre dans leurs intérêts, & ſe firent honneur, du moins exterieurement, d'être du nombre de ſes amis. La raiſon en eſt, que pendant ce Regne, les affaires de l'Europe ſe trouverent dans une telle ſituation, que l'Angleterre étoit capable de faire pancher la balance du côté où elle ſe rangeoit. Wolſey ſçut profiter de cet avantage, pour ſe rendre le plus riche & le plus puiſſant Sujet qui ait jamais été : mais il ne travailla pas avec la même ardeur pour la gloire de ſon Maître, que pour ſon propre avantage. Depuis qu'il fut déclaré premier Miniſtre, ce fut lui qui dirigea, pendant l'eſpace de dix-ſept ans, toutes les affaires du Roi, tant étrangeres que domeſtiques.

Combat ſur Mer où l'Amiral Howard perit.

Avant que le Roi fût prêt à paſſer en France, la Guerre avoit déja commencé ſur Mer. Dès le mois d'Avril, l'Amiral Howard s'étoit mis en mer avec trente-deux Vaiſſeaux de Guerre, pendant que la Flotte Françoiſe ſe tenoit à Breſt, en attendant la jonction de ſix Galeres que Prégent devoit amener de Marſeille. L'Amiral Anglois s'étant approché de Breſt, avoit réſolu d'aller attaquer les Vaiſſeaux François qui y étoient à l'anchre. Mais l'avis qu'il reçut que Prégent étoit arrivé à *Conquet*, le fit tourner de ce côté-là, pour tâcher de ſe rendre maître des ſix Galeres, & il les attaqua effectivement avec beaucoup de vigueur. Mais pendant le combat, ſon Vaiſſeau s'étant accroché à la Galere que Prégent montoit, il y entra l'épée à la main, & y cauſa d'abord beaucoup de déſordre. Son malheur voulut, que

que dans la ſuite, la Galere s'étant dégagée, il y demeura peu accompagné, & comme il n'étoit pas connu, il fut jetté dans la Mer à coups de Sponton. La perte de l'Amiral cauſa une telle conſternation dans la Flotte Angloiſe, qu'elle n'oſa continuer le combat. Cette nouvelle étant venuë à la Cour, le Roi donna la charge d'Amiral à Thomas Howard frere du défunt. Cependant, comme dans cet intervalle la Flotte de France ayant reçû un grand renfort, étoit devenuë ſuperieure à l'Angloiſe, celle-ci ſe retira dans un port d'Angleterre, en attendant l'arrivée de ſon nouvel Amiral. Les François encouragez par la retraite des Anglois, firent voile vers les Côtes d'Angleterre, & firent même une deſcente dans la Province de Surrey, d'où ils emporterent quelque butin. HENRI VIII. 1513.

Pendant ce tems-là, Henri ſe préparoit à porter la Guerre en France, quoiqu'aucun de ſes prétendus Alliez ne fît encore aucune démarche pour executer le Traité de Malines. Leon X. n'avoit pas ratifié ce Traité, & ne penſoit à rien moins qu'à envoyer une Armée en Provence ou en Dauphiné. L'Empereur commençoit à chercher des défaites, pour ſe diſpenſer d'entrer en Bourgogne, avec une Armée quoiqu'il s'y fût poſitivement engagé. Quant au Roi d'Arragon, non ſeulement il avoit caché à Henri la Trêve d'un an qu'il avoit concluë avec la France, mais il tâchoit encore de l'amuſer de l'eſpérance qu'il alloit faire inceſſamment une puiſſante diverſion en Guyenne. Il ſçut ſi bien jouër ſon rôle, que ce ne fut qu'au mois de Juin, que Henri fut pleinement informé de la Trêve concluë à Orthez. Indigné d'une telle ſupercherie, il envoya d'abord un Ambaſſadeur au Roi ſon Beau-Pere pour lui reprocher ſon manque de foi, & pour le ſommer d'exécuter le Traité de Malines, ou plûtôt celui que ſon Ambaſſadeur même avoit ſigné en ſon nom à Londres. Alors Ferdinand, voyant qu'il ne pouvoit plus ſe cacher, déſavoüa ſon Ambaſſadeur, diſant, qu'il étoit allé au-delà de ſes Inſtructions. Il confeſſa pourtant, qu'il avoit conclu une Trêve d'un an avec Loüis XII. y ayant été contraint par la neceſſité de ſes affaires. Mais il promit de faire des merveilles, après qu'elle ſeroit expirée, & conſeilla au Roi ſon Gendre d'accepter la Trêve, afin qu'ils puſſent enſuite unir leurs forces, pour attaquer enſemble l'ennemi commun. Mais Henri ne pouvoit plus compter ſur de pareilles promeſſes. Ainſi, par les artifices du Pape, de l'Empereur, & de Ferdinand, il ſe vit engagé à porter ſeul la Guerre dans le Païs ennemi qui auroit dû être attaqué par quatre differens endroits. Il ne fut convaincu de leur mauvaiſe foi, que quand il n'étoit preſque plus tems de reculer, la plus grande partie de ſon Armée ayant déja paſſé la Mer, & ſe trouvant ſur le point d'entrer en action. Par bonheur pour lui, Loüis XII. trompé par le Traité de Trêve conclu à Orthez avoit déja fait paſſer ſes meilleures Troupes en Italie, dans la penſée que Henri accepteroit la Trêve, ſelon l'engagement du Roi d'Arragon.

Henri ſe prépare à paſſer en France.

Il eſt informé de la Trêve de Ferdinand avec la France.

Ferdinand déſavoüe ſon Ambaſſadeur.

Peu de tems après, Henri reçut une Lettre de l'Empereur qui lui faiſoit ſçavoir avec beaucoup d'excuſes, qu'il lui étoit impoſſible pour cette année, de mener une Armée en Bourgogne, mais qu'il ſeroit ponctuel à executer ſon engagement l'année ſuivante. Cependant, pour lui faire voir qu'il ne prétendoit pas l'abandonner, il lui diſoit qu'il vouloit aller ſervir dans ſon Armée en qualité de Volontaire. Ainſi, de quatre Alliez qui devoient agir à la

L'Empereur manque de parole à Henri.

HENRI VIII. 1513.

fois contre la France, Henri se trouva seul chargé du fardeau de cette Guerre. Edoüard IV. son Ayeul s'étoit trouvé autrefois dans un cas à peu près semblable, & n'avoit pas crû que ce fût une honte pour lui, que de faire promptement la Paix avec Loüis XI. lorsque ses Alliez avoient manqué de parole. Si Henri eût suivi cet exemple, il auroit terriblement embarrassé ceux qui l'avoient abusé. Mais étant avide de gloire, il vouloit faire voir qu'il n'avoit pas besoin d'eux. Il s'étoit tellement confié à la bonne foi de ses Alliez, qu'encore que le Traité de Malines ne dût être ratifié par le Pape & par le Roi d'Arragon, que le 5. de Juin, il avoit fait passer plus de la moitié de son Armée à Calais dès le milieu du mois de Mai. Il est manifeste que la ratification du Traité de Malines n'avoit été si fort reculée, que pour engager Henri d'une maniere à ne pouvoir plus s'en dédire.

Il fait passer son Armée à Calais.

Avant que de faire partir les premieres Troupes, Henri avoit fait couper la tête au Comte de Suffolck, prisonnier à la Tour, depuis le tems de Henri VII; qui avoit positivement promis à Philippe I. Roi de Castille, d'épargner la vie de ce Seigneur. Mais apparemment, il donna au Prince son Fils des ordres semblables à ceux que le Roi David donna autrefois à Salomon son Successeur à l'égard de *Joab*. Les Historiens ont voulu faire des efforts pour chercher la cause qui porta Henri, dans une telle conjoncture, à faire mourir le Comte de Suffolck, qui n'étoit plus en état de lui nuire. Mais ils n'ont rien dit de satisfaisant.

Myl. Herbert. Il fait couper la tête au C. de Suffolck.

Les deux Corps de troupes qui avoient passé à Calais, en partirent le dix-septiéme de Juin, sous le commandement du Comte de Shrewsburi & du Lord Herbert, pour marcher vers Teroüenne dont ils formerent le Siége. Mais le Roi ne partit d'Angleterre que le 30. du même mois, après avoir établi la Reine Catherine son Epouse, pour Régente. Le même jour il se rendit à Calais, étant accompagné de Thomas Wolsey son premier Ministre, de Charles Brandon autre Favori, qui venoit d'être fait Vicomte de l'Isle, & de quantité d'autres Seigneurs. Pendant que ses Troupes continuoient le Siége de Teroüenne, il se tenoit à Calais avec un Corps de neuf mille hommes, prêt à marcher au premier besoin. Enfin, ayant eu des nouvelles assurées, que le Duc de Longueville s'approchoit pour secourir la Place assiégée, il partit de Calais pour se rendre au Siége où il arriva le deuxiéme d'Août. Le neuviéme l'Empereur alla s'aboucher avec lui, entre Aire & Teroüenne, & trois jours après, il se rendit au Camp pour servir sous le Roi en qualité de Volontaire, & ne se faisant pourtant point un scrupule de recevoir de lui une paye de cent écus par jour. C'étoit par cette marque d'estime, & par l'honneur imaginaire qu'il faisoit au Roi, qu'il prétendoit compenser son manquement de parole, & les cent mille écus qu'il avoit touchez pour une expédition qu'il n'avoit jamais eu intention de faire.

Les Anglois assiégent Teroüenne. *Act. Publ. Tom. XIII. pag. 370.* 11. Juin.

Henri se rend au Siége.

L'Empereur sert dans l'Armée Angloise en qualité de Volontaire.

Cependant le Duc de Longueville qui commandoit l'Armée de France, s'étant approché de Teroüenne, Henri passa *la Lys*, avec la plus grande partie de ses Troupes, pour aller à sa rencontre. Les deux Armées en vinrent aux mains; mais ce ne fut pas pour long-tems. Le combat étoit à peine commencé, que celle de France, on ne sçait par quel accident, s'enfuit à vau-de-route sans pouvoir être ralliée. Mais les principaux Officiers aimerent mieux se faire prendre que de suivre un exemple si honteux. Le

Déroute des François à Guinegaste. *Myl. Herbert. Mezerai.* 18. Août.

Duc

Duc de Longueville fut de ce nombre, avec le Chevalier *Bayard*, *La Fayette*, *Bussi d'Amboise* & quelques autres des plus distinguez. Cette Bataille, si tant est qu'on puisse appeller ainsi une semblable déroute, fut nommée *la Bataille de Guinegaste* & par quelques-uns, *la Journée des éperons*, parce que les François s'étoient plus servis de leurs éperons que de leurs épées. Pendant que les Armées étoient en presence, avant que d'en venir aux mains, un Corps de François tenta de faire entrer un convoi dans la Place: mais il fut repoussé par le Lord Herbert qui étoit demeuré à la garde des tranchées. Après la bataille, les assiégez n'ayant plus aucune ressource, rendirent la Ville le vingt-deuxiéme d'Août, & le Roi accompagné de l'Empereur y entra le 24.

HENRI VIII. 1513.

Teroüenne se rend.

Il sembloit qu'il y eût une espece de fatalité qui faisoit que Henri devoit toûjours être la dupe de l'Empereur. Après la prise de Teroüenne, Maximilien, qui n'avoit servi au Siége que comme Volontaire, trouva le moyen de se faire livrer cette Place, il la fit raser incontinent. Il est difficile de comprendre la raison qui pût porter Henri à cette condescendance. Tout ce qu'on peut soupçonner, c'est qu'il y avoit peut-être dans la Capitulation, quelque Article qui l'empêchoit de faire raser la Place, & qu'ayant changé d'avis, il voulut sauver sa parole, en la livrant à l'Empereur. Quand cela seroit, il n'y auroit pas moins sujet de s'étonner de sa conduite. Il est aisé de comprendre, qu'il étoit très-avantageux pour Charles d'Autriche Petit-Fils de Maximilien, que Teroüenne ne fût ni aux François ni aux Anglois. Mais quel intérêt pouvoit avoir Henri de perdre beaucoup de monde & de tems à prendre cette Place, pour la faire raser en faveur de Maximilien qui n'avoit pas merité cette complaisance?

Henri livre la Place à l'Empereur.

Comme la Saison n'étoit pas encore fort avancée, Henri résolut, avant que de finir la Campagne, de faire le Siége de Tournai, soit qu'il eût avis que cette Place étoit mal pourvûë, ou que les intrigues de l'Empereur eussent encore agi dans son Conseil. En effet, la conquête de Tournai, qui est assez loin de Calais, étoit bien moins avantageuse à Henri qu'à l'Archiduc Charles de qui elle assuroit les Etats, au lieu que Boulogne auroit été, sans doute, bien plus à la bienseance du Roi, à cause du voisinage de Calais. Neanmoins le Siége de Tournai fut résolu, apparemment parce que l'Empereur espéroit que le Roi lui livreroit cette Place, comme il lui avoit livré Teroüenne. Mais il trouva contre lui, des intérêts plus forts que ceux du Roi même, qui s'opposerent à ses desseins.

Siége de Tournai.

Pendant qu'on faisoit les préparatifs de ce Siége, Henri alla rendre visite à Marguerite Gouvernante des Païs-Bas, qui étoit à Lisle, & demeura deux jours avec elle. Ensuite, il alla rejoindre son Armée qui marchoit vers Tournai; mais l'Empereur quitta le Roi, sur quelque mécontentement dont on ignore le sujet. Le lendemain quinziéme de Septembre, l'Armée arriva devant Tournai, dont le Siége ne dura que sept ou huit jours. Henri entra dans cette Place le 24, un mois après qu'il étoit entré dans Teroüenne. Par la Capitulation, Henri conserva aux Habitans leurs Privileges, moyennant une petite redevance annuelle de quatre mille livres Tournois, payables pendant dix ans seulement.

Visite de Henri à Marguerite d'Autriche.

Prise de Tournai. *Act. Publ. Tom. XIII. pag.* 377. 23. Sept.

Après la prise de Tournai, le Roi ayant assemblé un Conseil de Guerre, y

Henri garde Tournai.

HENRI VIII. 1513.

y fit délibérer s'il étoit à propos de conſerver cette Place, qui paroiſſoit de difficile garde à cauſe de ſon éloignement de Calais. Mais après d'aſſez longs débats, il fut réſolu de la garder, & d'y laiſſer pour Gouverneur le Chevalier *Edoüard Poinings*, avec une bonne Garniſon. On s'étonnera peut-être, de la diverſité des deux réſolutions par rapport à Teroüenne & à Tournai. La premiere de ces Places, qui étoit plus proche de Calais, & qui aſſuroit le chemin pour aller de Calais à Tournai, fut raſée. La ſeconde, où l'on ne pouvoit que difficilement mener du ſecours, fut regardée comme un poſte qu'il falloit neceſſairement conſerver. Cette diverſité ne pouvoit venir que des intérêts de Wolſey qui faiſoit reſoudre dans le Conſeil ce qu'il trouvoit à propos. Il avoit jetté les yeux ſur l'Evêché de Tournai, comme ſur un morceau qui lui convenoit, au lieu que celui de Teroüenne n'étoit rien en comparaiſon de celui-ci. Auſſi trouva-t'il le moyen dans la ſuite, de s'en faire donner l'adminiſtration, ſous prétexte que l'Evêque refuſa de prêter au Roi le Serment de Fidelité. C'eſt la véritable raiſon qui fit prendre la réſolution de garder Tournai, & peut-être qui en fit entreprendre le Siége.

Marguerite & Charles vont voir Henri à Tournai.

Dès le lendemain que le Roi fut entré dans Tournai, la Princeſſe Marguerite Ducheſſe Doüairiere de Savoye, & l'Archiduc Charles ſon Neveu, s'y rendirent pour le féliciter ſur ſa nouvelle Conquête. Pendant quinze jours qu'ils demeurerent avec lui, il prit ſoin de les régaler de toutes ſortes de divertiſſemens, comme joûtes, tournois, courſes de bague, bals, maſcarades, & autres choſes de cette nature. Cependant, parmi tous ces plaiſirs, les Miniſtres des deux Cours ébauchoient un Traité qui reçut ſa perfection peu de jours après.

Henri leur rend la viſite.

Nouveau Traité conclu à Liſle.

Marguerite & Charles étant retournez à Liſle, Henri leur rendit la viſite, & y fut reçû avec tous les honneurs & toutes les careſſes dont on pût s'aviſer. Quelques jours après, ſçavoir, le 17. d'Octobre, ils ſignerent un Traité qui portoit, qu'encore que Henri ſe fût engagé à ne repaſſer point en Angleterre, avant que la Guerre fût finie, il auroit pourtant la liberté d'y retourner avec ſon Armée.

Act. Publ. Tom. XIII. pag. 379. 15. Octob.

Que pendant l'Hiver, l'Empereur entretiendroit dans l'Artois & dans le Haynaut, un Corps de quatre mille Chevaux, & de ſix mille hommes de pied pour la défenſe, tant de Tournai & du Tournaiſis, que des Etats de l'Archiduc.

Que pour l'entretien de ces Troupes Henri feroit compter à l'Empereur une ſomme de deux cent mille écus en pluſieurs termes.

Qu'avant le premier de Juin de l'année ſuivante, Henri porteroit la Guerre en Guyenne, en Normandie, ou en Picardie, & l'Empereur en quelque autre Province de France.

Qu'avant le quinziéme de Mai, l'Empereur, la Ducheſſe Marguerite, l'Archiduc Charles, le Roi d'Angleterre, la Reine Catherine, la Princeſſe Marie, ſe rendroient tous enſemble à Calais, pour y célébrer le Mariage de l'Archiduc avec la Princeſſe Marie, ſelon qu'il avoit été convenu par le Traité conclu entre l'Empereur & le feu Roi Henri VII.

Remarque ſur ce Traité.

De quelque maniere que ce fût, il falloit toûjours que Henri fournît de l'argent. Maximilien avoit déja reçû cent mille écus d'or, ſans avoir exe-

cuté

tuté aucun des engagemens où il étoit entré par le Traité de Malines, & il trouva encore le moyen de se faire donner deux cent mille écus par celui-ci, outre l'avantage d'avoir fait raser Teroüenne qui incommodoit beaucoup les Etats de l'Archiduc son Petit-Fils. Il y a même beaucoup d'apparence, que le mécontentement qui lui avoit fait quitter l'Armée du Roi, provenoit de ce qu'il n'avoit pû le porter à lui promettre de lui livrer aussi Tournai, lorsqu'il s'en seroit rendu maître. Cela fait voir manifestement qu'il regardoit Henri comme un Novice propre à donner dans toutes sortes de pieges. Certainement on ne peut excuser Henri d'avoir fait tant de fausses démarches, au commencement de son Regne, que sur le peu de connoissance qu'il avoit du Caractere des Princes avec lesquels il traitoit.

HENRI VIII. 1513.

On ne peut pas douter que le Roi d'Arragon ne fût dans la même pensée à l'égard de Henri son Gendre. Malgré le tour qu'il lui avoit joüé cette même année, il eut encore l'assurance de lui envoyer un Ambassadeur, pendant qu'il étoit à Lisle, pour lui proposer une nouvelle Ligue, comme si sa parole étoit de meilleur alloi qu'elle ne l'avoit été quelques mois auparavant. Mais il ne paroit pas que Henri fût alors disposé à se fier à ses promesses.

Ferdinand propose une nouvelle Ligue à Henri.

Henri partit de Lisle le 17. d'Octobre, & arriva le 24. à son Palais de Richemont, après une glorieuse Campagne. Je l'appelle glorieuse, si l'on ne regarde qu'au succès de ses armes. Mais elle étoit peu honorable d'un autre côté, puisqu'il avoit été la duppe du Pape, de l'Empereur, & du Roi d'Arragon, qui l'avoient chargé seul du fardeau de la Guerre qui devoit être commun à tous les quatre. Il est vrai qu'il s'étoit rendu maître de Teroüenne & de Tournai. Mais la premiere de ces Places ayant été cedée à l'Empereur & rasée, ne lui étoit d'aucune utilité. Quant à Tournai, il n'en retira jamais aucun avantage considérable, à cause de son éloignement de Calais. Wolsey fut le seul qui en profita, l'Evêché de cette Ville qu'il obtint dans la suite, joint à l'Abbaye de *Saint Amand*, étant d'un revenu beaucoup au-dessus de ce que le Roi lui-même tiroit de Tournai & de son territoire.

Henri s'en retourne en Angleterre. *Myl. Herbert.*

Le mauvais succès de la Campagne d'Italie avoit mis les affaires de Loüis XII. en mauvais état, & la perte de la Bataille de Guinegaste, avec la prise de Teroüenne & de Tournai, avoient comme achevé de les déranger. Mais c'étoit peu de chose au prix du danger où la France se trouva par l'invasion qu'y firent les Suisses après avoir chassé les François du Milanois. Cette Nation belliqueuse incitée contre Loüis par le Pape & par l'Empereur, ne se contentant pas des avantages qu'elle avoit remportez sur lui en Italie, voulut encore l'attaquer jusques dans son propre Royaume. L'occasion étoit favorable, à cause des diverses conjonctures dont j'ai déja parlé. Ce fut donc pour en profiter, que les Suisses firent une levée de quinze mille hommes, à laquelle l'Empereur joignit toute la Noblesse de la Franche-Comté, & quelque Cavalerie Allemande, sous la conduite d'Ulrick Duc de Wirtemberg. Cette Armée étant entrée dans le Duché de Bourgogne, alla camper devant Dijon, où la Trimoüille, nouvellement retourné d'Italie, s'étoit jetté avec quelques Troupes : Mais cette Place étoit si mauvaise, qu'il n'y avoit pas d'apparence de pouvoir la conserver. Il ne laissa

Les Suisses entrent en Bourgogne. *Mezerai.*

Ils assiégent Dijon.

HENRI VIII. 1513.

La Trimoüille traite avec eux à l'insçû du Roi.

pourtant pas de la défendre pendant six semaines. Mais enfin voyant que par la perte de Dijon, non seulement la Bourgogne, mais encore tout le reste de la France se trouveroit dans un grand danger, il crut devoir le prevenir sans attendre les ordres du Roi qui pourroient arriver trop tard. Par une Capitulation qu'il fit avec les Suisses, il s'obligea de leur faire compter quatre cens mille écus, dont il en paya vingt mille sur le champ, & promit au nom du Roi qu'il se désisteroit de toutes ses prétentions sur le Duché de Milan. Les Suisses contens de leur expédition, se retirerent dans leur Païs, emmenant avec eux quatre ôtages, qui trouverent le moyen de s'évader, quand ils sçurent que le Roi refusoit de ratifier la Capitulation.

Loüis fait la Paix avec le Pape.

Loüis XII. se trouvant attaqué en tant d'endroits, & ne pouvant pas douter que le Pape & le Roi d'Arragon ne lui suscitassent tous ces embarras, prit enfin la résolution de s'accommoder avec le Pape. Cet accommodement étoit d'autant plus facile, que Leon X. n'avoit pas, comme Jule II, une haine personnelle contre lui. Depuis que les François étoient hors d'Italie, il n'avoit rien à demander au Roi, que la dissolution du Concile de Pise, sans quoi effectivement, il ne pouvoit pas consentir à la Paix. Ce Concile étoit réduit à si peu de chose, qu'en l'abandonnant Loüis ne faisoit pas un grand sacrifice au Pape. Il est vrai qu'il sembloit y avoir quelque honte pour lui, à céder sur un Article qu'il avoit jusqu'alors hautement soûtenu. Mais comme le Concile de Pise avoit été proprement convoqué contre Jule II, il crut qu'il pouvoit sans deshonneur céder à un autre Pape. Quoiqu'il en soit, ce Prince voyant qu'en s'accommodant avec Leon X, il ôtoit aux Rois d'angleterre & d'Arragon le prétexte qu'ils prenoient pour lui faire la Guerre, se laissa enfin porter à renoncer à son Concile, & à reconnoître celui de Latran. Cette renonciation se fit solennellement dans la X. Session, qui se tint sur la fin du mois de Décembre.

Le Pape exhorte Henri à la Paix.

Act. Publ. Tom. XIII. pag. 343. 14. Avril. Guicciardin.

Leon X, dès le commencement de son Pontificat, avoit écrit à Henri comme à tous les autres Princes pour l'exhorter fortement à la Paix. C'étoit un langage qu'il falloit tenir d'abord, pour faire le devoir de Pere commun des Chrétiens. Henri, qui voyoit bien, & qui connnut encore mieux dans la suite, que ce n'étoit qu'une grimace, se contenta de lui répondre, qu'il ne pouvoit faire la Paix sans ses Alliez, & qu'une Paix séparée seroit directement contraire à tous ses engagemens. Cette réponse ne déplut pas au Pontife qui ne cherchoit alors qu'à susciter des Ennemis à la France. Mais dès qu'il fut assûré de son accommodement avec Loüis XII, il prit occasion de répliquer à Henri par un autre Bref, dans lequel il lui disoit, qu'il n'avoit jamais eu la pensée d'exhorter à faire une Paix particuliere. Mais que, comme il n'avoit pris les armes que pour la défense de l'Eglise & du Saint Siége ; & que par les victoires qu'il venoit de remporter, il avoit atteint le but qu'il s'étoit proposé, il étoit juste qu'il les posât, depuis que le Prince qui opprimoit l'Eglise s'étoit rangé sous son obéïssance. Ce Bref étoit datté le 17. de Décembre, à peu près au tems de la X. Session du Concile de Latran, dans laquelle les Ambassadeurs de France firent leur soumission solennelle au nom de leur Roi.

Henri connoit qu'il a été abusé.

Rien ne contribua davantage à dessiller les yeux à Henri, que ce second Bref. Il avoit crû qu'en protestant qu'il ne prenoit les armes que pour la

défense

défenſe de l'Egliſe, ſes Alliez comprenoient aſſez qu'il ne prétendoit pas pour cela, négliger ſes intérêts, ce langage n'étant proprement que pour éblouïr le Public. Il étoit d'autant mieux fondé à le croire, que, même dans le Traité de Ligue, chacun des Alliez s'étoit manifeſtement propoſé des avantages temporels. Cependant, il voyoit que le Pape n'avoit pas plûtôt obtenu ce qu'il ſouhaitoit, qu'il prenoit les expreſſions du Préambule du Traité, au pied de la lettre, comme ſi on n'avoit eu effectivement d'autre deſſein que de travailler pour l'Egliſe, & que, ſous ce prétexte, il prétendoit diſſoudre une Ligue qu'il avoit lui-même formée. Cela lui fit comprendre, qu'en l'engageant dans une Guerre contre la France, le Pape n'avoit eu en vûë que ſes propres intérêts. D'un autre côté, il n'étoit pas plus ſatisfait du Roi d'Arragon, & il n'avoit pas raiſon de l'être. Quant à l'Empereur, il n'avoit rien tenu de ce qu'il avoit promis. Toutes ces conſidérations lui ayant enfin deſſillé les yeux, produiſirent la Paix avec la France, qui ſe conclut l'année ſuivante. Mais, avant que de finir celle-ci, il eſt néceſſaire de rapporter ce qui s'étoit paſſé pendant cette Campagne entre les Anglois & les Ecoſſois.

HENRI VIII. 1513.

Il ſe détermine à faire la Paix avec la France.

Jacques IV. voyant Henri prêt à porter la Guerre en France, aſſembla ſon Parlement, & lui repréſenta les indignitez que l'Ecoſſe avoit ſouffertes de la part des Anglois, depuis la derniere Paix. L'affaire de Breton ne fut pas oubliée dans cette énumeration. Mais la meilleure raiſon qu'il allégua pour porter les Ecoſſois à la Guerre, fut que la France, l'ancienne & la conſtante Alliée de l'Ecoſſe, étant ſur le point d'être attaquée par le Roi d'Angleterre, il ne pouvoit ſe diſpenſer de la ſecourir. Cette propoſition, toute plauſible qu'elle étoit, ne fut pourtant pas approuvée de tout le monde. Pluſieurs trouvoient fort étrange que le Roi voulût ainſi de gayeté de cœur, & ſans une preſſante néceſſité, rompre une Paix avantageuſe à l'Ecoſſe, ſolennellement jurée, & même renouvellée depuis peu. Mais les Créatures du Roi, & les Penſionnaires de la France, que Lamothe, Ambaſſadeur de cette Couronne, avoit déja diſpoſez à ſervir le Roi ſon Maître en cette occaſion, l'emporterent de beaucoup de voix, tellement que la Guerre fut réſoluë.

Guerre entre l'Angleterre & l'Ecoſſe.

Buchanan. Myl. Herbert.

Henri étoit déja en France, lorſque Jacques aſſembla ſon Armée, pour envahir l'Angleterre, ſelon la réſolution qui en avoit été priſe. Mais, afin de garder quelque eſpece de formalité, Jacques lui écrivit une Lettre qu'il lui envoya par un Héraut qui le trouva au Siége de Teroüenne. Cette Lettre, qui étoit du 16. de Juillet, contenoit les Griefs dont Jacques croyoit avoir ſujêt de ſe plaindre, & une Déclaration de Guerre en cas qu'il ne ſe déſiſtât pas de la Guerre qu'il avoit commencée contre la France. Henri ne pût répondre que le 12. d'Août. Sa réponſe portoit en ſubſtance « , qu'il n'étoit nullement ſurpris de lui voir rompre la Paix ſur des prétextes frivoles, puiſqu'en cela, il ne faiſoit qu'imiter la mauvaiſe foi de ſes Ancêtres & Prédéceſſeurs. Enſuite, il lui reprochoit que, pendant qu'il l'avoit ſçû en Angleterre, il n'avoit jamais témoigné, ni dans ſes Lettres, ni par ſes Ambaſſadeurs, qu'il eût deſſein d'embraſſer la querelle du Roi de France, mais qu'il avoit attendu ſon départ, pour executer ſes injuſtes deſſeins. Il ajoûtoit, que le connoiſſant parfaitement, il avoit prévû ſa mauvaiſe foi, &

Jacques IV. entre en Angleterre. Il envoye un défi à Henri.

Act. Publ. T. XIII. p. 382.

« Réponſe de Henri.

qu'avant

HENRI VIII. 1513.

» qu'avant que de passer en France, il avoit mis un si bon ordre à tout, & si
» bien pourvû à la défense de son Royaume, qu'il ne doutoit point qu'avec
» l'aide de Dieu il ne rendît inutiles tous les efforts des Schismatiques excom-
» muniez par le Pape & par le Concile de Latran. Qu'au reste, il espéroit de
» se voir bien-tôt en état de lui rendre la pareille, & qu'en attendant il ne né-
» gligeroit pas de prendre les voyes les plus sûres pour le priver lui & sa Posté-
» rité de l'espérance d'hériter jamais ce Royaume qu'il vouloit envahir avec
» tant de mauvaise foi. Ensuite il lui mettoit devant les yeux l'exemple du
» Roi de Navarre, qui, pour avoir voulu prendre le parti de la France, se
» trouvoit dépoüillé de son Royaume, sans espérance d'y pouvoir jamais
» être rétabli. Quant aux griefs prétendus, alléguez dans sa Lettre, il disoit
» qu'on y avoit si souvent répondu, qu'il étoit inutile d'en parler davanta-
» ge. Mais pour ce qui regardoit la sommation que le Roi d'Ecosse lui fai-
» soit de se désister de la Guerre de France, il lui répondoit, qu'il ne le re-
» connoissoit point pour son Juge dans les affaires qu'il avoit avec Loüis XII,
» & que malgré ses menaces il ne laisseroit pas de continuer la Guerre. Il fi-
» nissoit, en lui disant qu'il pouvoit s'assurer, qu'il ne laisseroit pas échapper
» les occasions qui se presenteroient de se venger de lui, à quoi il espéroit de
» réüssir avec l'aide de Dieu & de Saint George.

Jacques se rend maître de Norham.

Jacques n'attendit pas la réponse à sa Lettre, pour se mettre en Campagne. Le 22. d'Août, il entra dans la Province de Northumberland, où il se rendit maître de quelques Places, & particuliérement de *Norham*. Les Auteurs Anglois assurent que son Armée étoit de soixante mille hommes. Quelques-uns même en augmentent le nombre jusqu'à cent mille, ce qui n'est gueres croyable. On ne peut pourtant douter qu'elle ne fût très-considerable, vû le soin que prend Buchanan de faire voir qu'elle fut extrémement diminuée par les désertions & par l'inaction où Jacques se tint pendant quelque tems. Le Comte de Surrey étoit alors dans la Province d'Yorck avec vingt-six mille hommes. Mais à la premiere nouvelle qu'il reçût de l'entrée des Ecossois en Angleterre, il marcha droit à eux, & le deuxiéme de Septembre il s'en trouva assez proche pour leur envoyer offrir la bataille, par un Héraut, qui rapporta, que le Roi d'Ecosse l'acceptoit pour le Vendredi suivant. Jacques étoit alors campé sur le penchant du mont *Cheviot*, où il ne pouvoit être que difficilement attaqué. Cela fut cause que le Comte de Surrey, voyant que les Ecossois ne vouloient combattre que dans un poste trop avantageux pour eux, résolut d'attendre qu'ils fussent descendus dans la plaine. Les Anglois n'ayant point paru au jour marqué, un vieux Seigneur Ecossois en prit occasion de représenter au Roi, qu'il en avoit assez fait, & que son honneur étoit à couvert: Qu'il n'y avoit pas de prudence à combattre les Anglois dans leur propre Païs, mais qu'il devoit plûtôt se retirer avec son butin en Ecosse, où il seroit le maître de combattre ou d'éviter la bataille, selon qu'il le jugeroit à propos: Qu'au reste, puisqu'il n'avoit pris les armes que pour faire une diversion en faveur de la France, il n'occupoit pas moins les forces de l'Angleterre sans combattre, qu'en s'exposant aux risques d'une bataille: Qu'en cette occasion, il ne devoit pas écouter les conseils intéressez de l'Ambassadeur de France, qui ne demandoit qu'à hazarder quelque grand coup aux dépens d'autrui,

Le Comte de Surrey marche à lui,

& lui offre la bataille.

On tâche de détourner Jacques du dessein de donner bataille.

d'autrui, afin de tirer ſon Maître de l'embarras où il ſe trouvoit; mais qu'en ſervant la France, il falloit auſſi avoir égard à l'Ecoſſe. Ce Conſeil parut trop prudent au Roi. Comme il avoit déja pris la réſolution de donner bataille, il répondit fierement, qu'il combattroit les Anglois, fuſſent-ils au nombre de cent mille. Cependant le Comte de Surrey, voulant le tirer de ſon poſte, ſe mit en marche le long d'une riviere qui ſéparoit les deux Armées, comme s'il eût eu deſſein d'entrer en Ecoſſe par Carliſle, dont il ſembloit prendre le chemin. Jacques, en étant averti, fit d'abord mettre le feu à ſon Camp, & marcha le long de la même riviere ſur le bord oppoſé. Mais malheureuſement pour lui, la fumée de ſon propre Camp lui déroba la vûë des Anglois, qui paſſerent la riviere à gué, ſans être apperçûs. Alors Jacques s'arrêta ſur la hauteur de *Flodden*, où il mit ſon Armée en bataille. Ce fut-là que le Comte de Surrey alla l'attaquer, après avoir paſſé avec peine une eſpece de marais qui ſe trouvoit entre les deux Armées. Le détail de cette Bataille eſt ſi différemment rapporté par les Hiſtoriens des deux Nations, qu'on ne ſçauroit ſuivre les uns ſans s'écarter des autres. Mais il n'en eſt pas de même du ſuccès. Ils demeurent tous d'accord que les Ecoſſois perdirent la Bataille, après avoir vaillamment combattu juſqu'à la nuit, qui ſépara les combattans. Les deux Armées s'étant retirées, les Anglois ne connurent qu'ils étoient victorieux que le lendemain, lorſqu'ils virent que leurs Ennemis leur avoient abandonné le Champ de Bataille, avec toute leur Artillerie. Les Anglois avoüent qu'ils perdirent cinq mille hommes dans cette Bataille qui ſe donna le neuviéme Septembre. Mais ils diſent que la perte des Ecoſſois fut de dix mille hommes. Ceux-ci prétendent qu'il n'y en eut que cinq mille de tuez de chaque côté. Mais ils avoüent que leur perte fut très-conſiderable, par le nombre de Seigneurs & d'Officiers de leur Nation, qui périrent dans ce Combat, au lieu que les Anglois ne perdirent perſonne de marque. Le Roi Jacques ne parut plus depuis la Bataille. Les Anglois crûrent avoir trouvé ſon Corps percé de deux coups, ſur un monceau de morts, & ils le firent mettre dans un cercuëil de plomb, ſans oſer pourtant entreprendre de l'enterrer, parce qu'il étoit mort excommunié. Mais les Ecoſſois prétendoient que ce n'étoit pas le corps de leur Roi. Ils diſoient qu'avant le Combat, il avoit fait prendre des armes, ſemblables aux ſiennes, à cinq hommes qui étoient de ſa taille, & que le Corps que les Anglois prenoient pour celui du Roi, étoit celui d'un nommé *Elphiſton* qui lui reſſembloit beaucoup. Cependant ils ne pouvoient dire ce que le Roi étoit devenu. Il ſe trouvoit bien quelqu'un qui diſoit l'avoir vû paſſer la Tweede à cheval, depuis la Bataille. Mais comme elle ne finit qu'à l'entrée de la nuit, on ne pouvoit gueres compter ſur ce témoignage. Ce fut-là pourtant le fondement du bruit qui ſe répandit qu'il n'étoit pas mort. Quelques-uns ſoupçonnerent qu'il avoit été tué en ſe retirant du combat, par un Seigneur nommé *Alexandre Hums*, ou par ſes Vaſſaux. Mais ce fait ne fut jamais bien prouvé. Quoiqu'il en ſoit, on n'a jamais ſçû poſitivement, ſi le Corps que les Anglois trouverent ſur le Champ de Bataille étoit celui du Roi ou d'un autre. Cependant Henri, ſuppoſant que celui qui étoit en ſon pouvoir étoit le veritable Corps de Jacques IV, écrivit au Pape, pour lui demander la permiſſion de le faire porter à Londres, &

HENRI VIII. 1513.

Il rejette ce Conſeil.

Bataille de Flodden, où Jacques eſt défait & tué.

Les Anglois croyent avoir trouvé ſon Corps, & le font porter à Londres.

Henri demande au Pape la permiſſion de

HENRI VIII. 1513. Faire enterrer Jacques en terre sainte. Réponse du Pape. *Act. Publ. T. XIII. pag. 385.* 29. Nov.

& de le faire inhumer dans l'Eglise de Saint Paul. Leon X. répondit par un Bref, dans lequel il disoit, » qu'on lui avoit exposé de la part du Roi d'Angleterre, que dans le Traité conclu entre le feu Roi d'Ecosse & Henri VII, & renouvellé avec Henri VIII, le premier s'étoit soumis à l'Excommunication s'il venoit à le violer, & que néanmoins il n'avoit pas laissé de rompre la Paix : qu'à cause de cela, il avoit été déclaré excommunié, par le Cardinal Archevêque d'Yorck, en vertu d'un pouvoir de Jule II. Qu'il étoit mort dans un combat, sans avoir été absous : mais qu'à cause de la Dignité Royale, & de la proximité du sang, le Roi d'Angleterre demandoit la permission de le faire inhumer en terre sainte. A ces causes le Pape trouvoit à propos de lui accorder sa demande, considérant que, comme on le disoit, & comme il étoit à croire, peu de momens avant sa mort, Jacques avoit donné quelque signe de repentance, tel qu'il pouvoit en donner en l'état où il se trouvoit : que pour cet effet il commettoit l'Evêque de Londres, ou tel autre Evêque qu'il plairoit au Roi de nommer, pour faire des perquisitions sur ce sujet, & s'il trouvoit que Jacques eût donné quelque marque de repentance avant sa mort, il lui donnoit pouvoir de l'absoudre : que néanmoins, cette Absolution ne serviroit à autre effet, que pour le pouvoir faire enterrer en terre sainte. De plus, il ordonnoit à l'Evêque d'enjoindre au Roi d'Angleterre, de faire quelques penitences au nom du Roi défunt. »

Remarque sur ce Bref.

Entre plusieurs remarques qu'on pourroit faire sur ce Bref, je me bornerai à une seule. C'est qu'il n'y avoit point de déclaration de Guerre entre Jacques & Henri, avant la Lettre du premier dattée le 16. de Juillet & reçuë le 12. d'Août, ni aucune hostilité commise avant le 22. d'Août que Jacques entra en Angleterre. Ainsi on ne peut pas dire que le Roi d'Ecosse eût rompu la Trêve avant ce tems-là. Cependant, il meurt le 9. de Septembre excommunié par le Cardinal d'Yorck, qui étoit alors Ambassadeur à Rome. De tout cela il me semble qu'on peut inférer, que le Cardinal avoit excommunié ce Prince sans connoissance de cause, sans entendre ses raisons, & apparemment sur une simple Lettre de Henri qui pouvoit lui avoir écrit, que le Roi d'Ecosse avoit dessein de rompre la Paix. Je dis qu'il avoit simplement dessein de rompre la Paix, puisqu'il n'y avoit point d'apparence que depuis le 22. d'Août que Jacques entra en Angleterre, jusqu'au 9. de Septembre, jour de sa mort, le Cardinal, qui étoit à Rome, eût pû être informé de la rupture actuelle, & procéder à l'excommunication. Je ne dis rien de la supposition, que Jacques tué sur la place ait donné des marques de repentance, sur tout dans le cas dont il s'agit, où il étoit même incertain, si le corps qu'on vouloit enterrer étoit celui du Roi d'Ecosse. Je passe aussi par-dessus la restriction mise à l'Absolution afin qu'elle ne pût servir que pour enterrer le Prince mort, en Terre sainte, & sur les penitences enjointes à un homme vivant au nom d'un mort. Chacun pourra faire sur cela les réflexions qu'il jugera convenables.

1514. Intérêts & desseins des Souverains.

La situation des affaires de l'Europe étant à la fin de l'année 1513. telle qu'on vient de la voir, il n'est pas étonnant que les desseins & les intérêts des Princes fussent différens de ce qu'ils avoient été au commencement de la même année. Il y a donc quelque nécessité, avant que d'entrer dans le récit des événemens de l'année 1514, de dire quelque chose des dispositions où les principaux Souverains se trouvoient.

Loüis

Loüis XII. brûloit d'envie de recouvrer Genes & Milan. Mais il comprenoit bien que, pour réüssir dans ce dessein, il falloit diviser les Alliez, sans quoi il n'y avoit pas même apparence de pouvoir l'entreprendre. Le Pape, l'Empereur, le Roi d'Arragon, & les Suisses, étoient également interessez à s'y opposer. Cependant, comme ils avoient aussi des intérêts separez, il jugeoit qu'il ne seroit pas impossible de les détacher les uns des autres, en faisant trouver à chacun à part, ou du moins à quelques-uns d'entr'eux, des avantages aussi grands que ceux qu'ils pouvoient naturellement attendre de leur union. D'ailleurs, il espéroit qu'en traitant avec chacun d'eux en particulier, il feroit naître parmi eux des soupçons & des jalousies qui les porteroient à se hâter de traiter avec lui de peur de se trouver seuls dans l'embarras. Il avoit d'autant plus d'espérance de réüssir par cette voye, que la plûpart des Princes avec qui il étoit en Guerre n'étoient rien moins que scrupuleux, & qu'ils étoient au contraire très-disposez à sacrifier leurs Alliez à leurs propres intérêts. Ce fut donc à cet artifice que Loüis XII. eut recours, pour se tirer de l'embarras où il se trouvoit. Dès le commencement de l'année 1514. il prit soin de renoüer la négociation qu'il avoit entamée touchant le Mariage de la Princesse Renée sa seconde fille avec Charles Archiduc d'Aûtriche, sçachant bien que Maximilien & Ferdinand le souhaitoient également, sur tout aux conditions qu'ils avoient eux-mêmes proposées. Il y fit néanmoins naître des difficultez capables d'entretenir la négociation, sans la rompre entiérement. Le Pape ne put regarder ce projet sans inquiétude. Il ne craignoit pas moins que Milan fut entre les mains d'un petit-fils de l'Empereur & du Roi d'Arragon, que d'y voir rétablir le Roi de France. Son intérêt demandoit que ce Duché demeurât dans la famille des Sforzes. Les Suisses le souhaitoient aussi passionnément. Les Vénitiens y auroient aussi trouvé un grand avantage si un autre intérêt n'avoit prévalu sur celui-là. C'étoit d'obliger l'Empereur à faire la paix avec eux à des conditions équitables. C'étoit pourtant ce qu'ils ne pouvoient espérer sans le secours de la France, & ce secours ne pouvoit s'obtenir qu'en aidant Loüis XII. à recouvrer le Milanois. HENRI VIII. 1514.

Maximilien trouvoit son compte dans la Guerre contre Venise, parce qu'elle lui coûtoit peu. Depuis la Ligue de Cambrai, il avoit toûjours été puissamment secouru par la France, ou par l'Espagne, ou, pour mieux dire, il n'avoit jamais fait la Guerre qu'aux dépens d'autrui. Ceux qui s'allioient avec lui étoient nécessairement obligez de lui fournir des troupes ou de l'argent, sans quoi ils pouvoient être assûrez qu'il changeroit bien-tôt de parti. Depuis qu'il avoit quitté celui de la France, c'étoient les troupes Espagnoles qui faisoient tout dans la guerre contre Venise, & le Roi d'Arragon, avec toutes ses finesses, n'étoit pas capable d'agir pour lui. Il n'est donc pas étonnant qu'il fût si difficile, quand il s'agissoit de faire la Paix, ou qu'il fît ses efforts pour fomenter les divisions entre les Princes.

Quant au Roi Ferdinand, depuis qu'il s'étoit rendu maître de la Navarre, il avoit intérêt de tenir les affaires embroüillées, & d'entretenir en Italie, les craintes & les espérances des divers partis, afin de se rendre nécessaire, & que la Paix ne pût se faire sans lui. C'étoit par-là qu'il tâchoit d'empêcher Loüis de penser à la Navarre, & qu'il espéroit d'en venir enfin à un Traité Du Roi d'Arragon.

HENRI VIII. 1514.

qui lui laissa la possession tranquille de sa conquête. Par cette raison, il jouoit toutes sortes de personnages, afin de venir à son but. Tantôt il assistoit l'Empereur contre Venise, tantôt il sollicitoit auprès de l'Empereur, les affaires des Vénitiens. Quelquefois, il incitoit le Pape & les Suisses à ne souffrir point que le Roi de France se rendît maître de Milan; tantôt il offroit son secours à ce même Prince, pour conquerir ce Duché. Ce n'étoit que rufes & artifices qu'il mettoit continuellement en usage pour entretenir une division qui lui étoit avantageuse. Cependant sa politique commençoit à lui manquer. Il étoit tellement perdu de réputation par rapport à la bonne foi, qu'on n'avoit plus aucune confiance en lui. Ce n'étoit que par pure nécessité, ou par l'envie de causer de la jalousie à leurs ennemis, que les autres Souverains faisoient avec lui des Traitez, sur lesquels ils sçavoient bien qu'ils ne pouvoient pas s'assûrer.

De Henri VIII.

Henri VIII. s'étoit glorieusement tiré de sa premiere campagne. Mais il comprenoit bien qu'il n'étoit redevable de ses heureux succès qu'à la passion de Loüis XII. qui avoit négligé la défense de son propre Royaume, pour recouvrer le Milanois où il avoit envoyé ses meilleures troupes. En effet, Henri se reposant sur le Traité de Malines & sur les diversions que ses Alliez devoient faire en diverses Provinces de France, n'avoit mené dans ce Royaume qu'environ vingt-cinq mille hommes; Armée trop foible pour pouvoir lui faire espérer de grands avantages, s'il eût eu en tête toutes les forces de son ennemi. Abandonné qu'il étoit du Pape, de l'Empereur, du Roi d'Arragon, comment se seroit-il tiré d'affaire, si Loüis XII. avoit pû se résoudre à remettre son expédition de Milan à une autre fois, & à faire marcher toutes ses troupes en Picardie? Ainsi Henri devoit considérer, & considéroit en effet, qu'il étoit plus redevable de la victoire de Guinegaste, & de la conquête de Teroüenne & de Tournai, aux conjonctures du tems, qu'à sa prudence ou à sa valeur. Il étoit donc disposé à se tirer de l'embarras où il s'étoit imprudemment jetté, sans se flatter plus long-tems du secours imaginaire de ses Alliez. Il falloit pourtant faire bonne mine & cacher ses dispositions, afin de tirer de la France, des conditions avantageuses dans un Traité. Tel étoit l'état des affaires, au commencement de l'année 1514. Mais, avant que de parler de celles d'Angleterre en particulier, il est nécessaire de faire voir les mouvemens que se donnoient les Princes intéressez dans les troubles d'Italie, parce que c'étoit alors le point capital, duquel toutes les autres affaires dépendoient.

Affaires d'Italie. *Guicciardin.*

Leon X. tâche de reconcilier les Suisses avec la France.

Leon X. ayant pris l'allarme de la négociation que Loüis XII. avoit renoüée avec l'Empereur, touchant le Mariage de Renée sa seconde fille, fit tous les efforts possibles pour reconcilier les Suisses avec la France, afin que Loüis en fût moins porté à traiter avec l'Empereur & avec le Roi d'Arragon. Mais il souhaitoit que Loüis ratifiât la capitulation de Dijon pour ce qui regardoit le Duché de Milan, & d'un autre côté, il exhortoit les Suisses à se contenter d'une moindre somme que celle qui leur avoit été promise par la Trimoüille. C'étoit-là le plan qu'il s'étoit formé pour faire cet accommodement. Enfin, il en étoit venu jusqu'à ce point, que le Roi de France avoit offert une Trêve de trois ans, sans pourtant se départir de ses prétentions sur Milan, & que plusieurs d'entre les principaux des Suisses en étoient

con-

contens. Mais il ne fut pas possible de porter ce Peuple à rabattre quoique ce fût de la capitulation de Dijon. Il mettoit même en délibération, s'il feroit une seconde irruption en France, pour se venger de la violation de ce Traité. Ainsi, les soins du Pape furent inutiles, & les Suisses demeurerent toûjours ennemis mortels de la France.

Henri VIII. 1514.

Ferdinand ayant eu avis de ce qui se négocioit en Suisse, craignit d'être laissé seul dans l'embarras, soit que Loüis se désistât de ses droits sur Milan, soit que les Suisses acceptassent la Trêve qu'il offroit. Ainsi, sans en rien communiquer à ses Alliez, il dépêcha promptement à Paris *Quintana* son Secretaire, qui renouvella pour un an, la Trêve avec la France, sur le même pied que la précédente. Seulement par un Article secret, Loüis s'engageoit à n'attaquer point le Milanois pendant cette année. Dans la Publication qui se fit en France, de cette Trêve, on n'y fit aucune mention de Milan, Mais Ferdinand la fit publier en Espagne avec cet Article : de sorte que le Public étoit assez embarrassé à sçavoir ce qu'il en devoit croire. Loüis ne fit aucune difficulté de prolonger la Trêve, parce qu'il ne pouvoit pas entreprendre d'attaquer Milan & la Navarre, avant que d'avoir fait la Paix avec l'Angleterre. D'ailleurs, il étoit bien aise que le Public crût que la Trêve qu'il venoit de prolonger avec le Roi d'Arragon, pourroit être suivie de la Paix.

Ferdinand prolonge la Trêve avec Loüis XII.

Cette conséquence étoit assez naturelle, & vrai-semblablement, ce fut ce qui porta Henri à penser sérieusement à la Paix. Mais d'un autre côté, Loüis fut sur le point d'en recevoir un grand préjudice, en ce que le Pape, pour lui rompre ses mesures par rapport au Milanois, travailla de tout son pouvoir à procurer la Paix entre l'Empereur & la République de Venise. Il souhaitoit sur toutes choses, que les François ne remissent jamais le pied en Italie. C'étoit-là l'intérêt de son Siége, & de toute l'Italie, & le sien propre. Pendant que les François avoient occupé le Milanois, l'Italie avoit toûjours été en troubles, les Papes avoient été moins considérez qu'auparavant & les Florentins avoient conservé leur liberté. C'étoient-là d'assez fortes raisons pour faire souhaiter au Pape, qu'ils n'y rentrassent jamais. D'ailleurs, il avoit formé pour l'établissement de sa Maison des projets ausquels leur voisinage pouvoit mettre des obstacles. Un grand moyen pour parvenir à son but, étoit de priver Loüis XII. du secours des Vénitiens, ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, s'il étoit possible de trouver quelque expédient pour faire leur Paix avec l'Empereur. Dès l'année précédente, les Vénitiens pressez par l'Armée Espagnole, avoient consenti à prendre le Pape pour Arbitre, & l'Empereur l'avoit accepté. Mais, depuis ce tems-là, on n'avoit point travaillé à cet affaire. Immédiatement après que Ferdinand eut renouvellé la Trêve avec Loüis XII. le Pape craignant que la Paix ne se conclût entre ces deux Monarques, aux dépens du Duché de Milan, tâcha de renoüer la négociation entre l'Empereur & les Vénitiens. Il sçavoit bien que si elle réüssissoit, ce seroit en vain que le Roi de France attendroit du secours de la République pour faire la conquête de Milan. Enfin, à force de sollicitations, il obtint que les deux Parties passassent un compromis, par lequel elles lui donnoient pouvoir de régler les conditions de la Paix comme il le jugeroit à propos. Néanmoins, par un Ecrit signé de sa propre main, il promit de ne prononcer point de Sentence qu'avec le consentement de l'une & de l'autre.

Le Pape travaille à faire la Paix entre l'Empereur & Venise, qui le font Arbitre de leurs differends.

HENRI VIII. 1514. Difficultez de la Paix. Cette Paix étoit extrémement difficile à faire, parce que la Guerre se continuant toûjours dans l'Etat de Venise & dans le Frioul, le moindre succès étoit capable de faire hausser ou baisser les prétentions des Parties. Quand les Vénitiens se sentoient pressez, ils vouloient bien consentir que l'Empereur gardât *Verone*; mais alors Maximilien vouloit aussi avoir *Vicence*, *Padoüe* & *Treviso*. Quand ses affaires alloient mal, il vouloit bien leur abandonner ces trois Places; mais alors ils ne pouvoient se résoudre à faire la Paix sans qu'il leur rendît Verone. Ainsi le Pape, voyant que les divers succès de la Guerre mettoient des obstacles perpétuels à l'accommodement qu'il projettoit, donna une Sentence provisionnelle, par laquelle il ordonnoit, que les deux Parties poseroient les armes; que l'Empereur mettroit en dépôt, entre ses mains, *Vicence* & tout ce que les Espagnols tenoient dans les territoires de Padoüe & de Treviso; que les Vénitiens en feroient de même à l'égard de Creme & qu'ils payeroient comptant à l'Empereur cinquante mille ducats; mais que cet Accord provisionnel seroit censé nul si les deux Parties ne jugeoient pas à propos de le ratifier, & que, si elles en étoient contentes, il s'engageoit à prononcer une Sentence définitive dans un an. Les Vénitiens ne jugerent pas à propos de ratifier cette Sentence, étant persuadez qu'en l'état ou leurs affaires se trouvoient, une Trêve leur étoit beaucoup plus préjudiciable que la continuation de la Guerre. Ainsi, les soins du Pontife furent inutiles. Telle étoit la situation des affaires d'Italie pendant l'année 1514. Il faut voir présentement ce qui se passoit en Angleterre.

Sentence du Pape provisionnelle, rejettée par les Vénitiens.

Parlement en Angleterre. *Myl. Herbert.* Henri, étant de retour de sa glorieuse campagne, ne pensa d'abord qu'à la joye & aux divertissemens. Il ne laissa pourtant pas de faire assembler le Parlement le 3. de Janvier. Mais il ne s'y fit rien de fort important par rapport aux affaires publiques. Avant la fin de cette Séance, le Roi donna au Comte de Surrey le tître de Duc de Norfolck, que son Pere avoit porté & qu'il avoit perdu avec la vie dans la bataille de Bosworth en combattant pour Richad III. Par ce changement, Thomas Howard fils-aîné du nouveau Duc devint Comte de Surrey. Charles Brandon Vicomte de Lisle, l'un des Favoris, fut aussi honoré du tître de Duc de Suffolck & Charles Sommerset, de celui de Comte de Worcester. Marguerite d'Yorck, fille du Duc de Clarence frere d'Edoüard IV, obtint aussi le tître de Comtesse de Salisburi comme Héritiere du Comte de Warwick son Frere à qui Henri VII. avoit fait couper la tête.

Le Comte de Surrey est fait Duc de Norfolck. *Act. Publ. T. XIII. pag. 389.* 1. Janvier. Charles Brandon, Duc de Suffolck. Marguerite de Clarence Comtesse de Salisburi.

Thomas Wolsey est fait Evêque de Lincoln, *Pag. 390.* & Administrateur de l'Evêché de Tournai. *Page 584.* Il y avoit déja quelques mois que Thomas Wolsey étoit premier Ministre, sans avoir reçu d'autres marques particulieres de la faveur de son Maître. Mais ce Favori n'étoit pas homme à s'oublier soi-même. L'Evêché de Lincoln étant devenu vacant, il fit en sorte que le Roi le demanda pour lui au Pape qui s'étoit rendu maître des collations de tous les Evêchez, par des réserves anticipées. Peu de tems après, Loüis Guillard, Evêque de Tournai, ayant négligé de se rendre à son Evêché depuis que cette Ville étoit au pouvoir du Roi d'Angleterre, le Pape voulut bien supposer qu'il avoit abandonné & en fit Thomas Wolsey Administrateur, tant pour le temporel que pour le spirituel. Ce fut-là, tout d'un coup & presque en même tems, une grande augmentation de revenus pour le nouveau Favori. Leon X. n'attendant pas beaucoup ni de l'Empereur, ni du Roi d'Arragon, jugeoit aisément qu'il pourroit

roit avoir besoin du Roi d'Angleterre. C'étoit pour s'acquerir sa protection, qu'il avoit disposé des Evêchez de Lincoln & de Tournai en faveur de Wolsey, pour le mettre dans ses intérêts, par des présens qui ne lui coûtoient rien. Mais après avoir contenté le Favori, il falloit aussi témoigner par quelque marque de distinction l'estime qu'il avoit pour le Maître. Ce fut dans cette vûë qu'il lui envoya une épée & un bonnet benits le jour de Noël, dont les Papes ont accoûtumé de faire présent aux Princes ou aux Généraux qui ont remporté quelque victoire signalée sur les ennemis de l'Eglise.

HENRI VIII. 1514.

Le Pape envoye à Henri, une épée & un bonnet benis.

Loüis XII. fait proposer la Paix à Henri.

Myl. Herbert.

Pendant que le Pape, l'Empereur & le Roi d'Arragon, travailloient à faire réüssir leurs projets, Loüis XII. n'oublioit pas ses propres affaires. Parmi tous ses ennemis, il n'y en avoit point qui lui causât tant d'inquiétude que le Roi d'Angleterre, par deux raisons principales. Premiérement, Henri étoit jeune, avide de gloire, riche en argent comptant, & ayant de plus dans son Parlement, des ressources assûrées, principalement quand il étoit question de faire la Guerre à la France. En second lieu, la diversion qu'il pouvoit faire & qu'il faisoit actuellement en Picardie, par le moyen de Calais, rendoit inutiles tous les projets que Loüis pouvoit faire en Italie. Par-là, il tenoit les forces de la France tellement séparées les unes des autres, qu'il étoit comme impossible qu'elles pussent s'entre-secourir en cas d'accident. Ainsi, le grand intérêt du Roi de France étoit, de s'ôter cette épine du pied, sans quoi il ne pouvoit entreprendre de reconquerir Genes & Milan. C'étoit aussi à cela qu'il travailloit très-sérieusement, depuis la fin de la derniere Campagne, par le Ministere de *Loüis d'Orléans* Duc de Longueville, qui avoit été fait prisonnier à la bataille de Guinegaste. C'étoit cet Ambassadeur secret qui, dans les fréquentes conversations qu'il avoit avec Henri, travailloit peu à peu à lui dessiller les yeux en lui faisant voir le peu de fond qu'il pouvoit faire sur ses Alliez, & en lui faisant toucher au doigt les artifices dont ils s'étoient servis pour le faire tomber dans leurs piéges. Henri en étoit persuadé; mais, selon les apparences, il apprit bien des choses qu'il ne sçavoit pas auparavant. Quoiqu'il en soit, ces conversations produisirent enfin cet effet, que Henri fit entendre au Duc, qu'il étoit porté à faire la Paix, pourvû que ce fût à des conditions raisonnables. Loüis XII. en ayant été informé, ordonna au Duc de Longueville de négocier secrettement cette affaire, & de tacher de pénétrer quelles étoient les véritables intentions du Roi d'Angleterre. Vraisemblement, Henri se tint ferme pendant quelque tems, sur les droits qu'il prétendoit avoir sur tout le Royaume de France, & particuliérement sur la Guyenne & sur la Normandie, ce qui faisoit craindre au Duc que sa négociation n'eut pas un heureux succès. Cependant, pour porter Henri à rabattre un peu de ses prétentions, le Duc eut ordre de lui demander la Princesse Marie sa sœur pour le Roi son Maître qui avoit perdu Anne de Bretagne sa Femme, au commencement de cette année. Cette négociation secrette, à laquelle il n'y avoit que Thomas Wolsey, Evêque de Lincoln, qui fût admis, se continua quelque tems sans avancer beaucoup à cause des demandes excessives de Henri. Enfin, dans une Conférence particuliere que le Roi lui-même eut avec le Duc de Longueville, il se désista tout à coup, de ce qu'il y avoit de plus dur dans ses demandes, & lui fit entendre,

HENRI VIII. 1514. entendre, ſans plus de détour, à quelles conditions la Paix ſe pourroit conclurre, ajoûtant qu'il étoit entiérement réſolu de s'en tenir-là. Voici une Lettre que le Roi écrivit à Wolſey, de ſa propre main, après cette Conference, où l'on voit, quelle étoit ſa derniere réſolution.

Lettre du Roi à Wolſey au ſujet de la Paix. *Act. Publ. T. XIII. p. 403. 5. Mai.*

MYLORD DE LINCOLN, *je me recommande à vous, & vous fais ſçavoir que j'ai parlé avec le Duc, qui craignoit autant qu'il ait jamais craint, que l'affaire ne réüſſit pas. Cependant, en continuant notre Conference, nous en ſommes venus à parler plus rondement de nos affaires, de ſorte qu'enfin, je me ſuis ouvert à lui de cette maniere. Puiſque le Roi votre Maître recherche ſi honnêtement mon amitié & le Mariage de ma Sœur, je vous aſſûre que, mon honneur ſauf, je ſuis très-content de convenir avec lui pourvû que ſes offres ſoient raiſonnables. Mais il me ſemble qu'il n'eſt pas poſſible d'établir une ferme amitié entre nous ſi elle ne doit durer que juſqu'à la fin du payement de l'argent, ni même juſqu'alors, à moins qu'il n'y ait une bonne ſomme payée comptant. Si votre Maître déſire le Mariage, je ne vois pas comment il ſe peut faire convenablement, à moins que nous ne convenions en même tems, que notre amitié durera pendant nos deux vies, & un an après, afin d'ôter toute occaſion de ſoupçons & de jalouſies des deux côtez. Votre Majeſté peut donc obtenir & mon amitié & ma Sœur en Mariage, à cette condition qu'il me payera cent mille écus tous les ans, & à ſa conſideration, je n'inſiſterai point ſur une ſomme comptant; mais je me contenterai de cela pour toutes prétentions. Que ſi votre Maître conſidere quel grand héritage il me retient, & combien mon amitié lui peut être avantageuſe pour ſes affaires d'Italie, je ne crois pas qu'il refuſe cette condition.*

J'ai enſuite ajoûté, Aſſûrément, je ne vois pas comment une amitié concluë pour un certain nombre d'années, peut durer au-delà du terme du payement, parce que ce payement étant fait, nous en viendrons infailliblement à de nouvelles demandes qui nous empêcheront l'un & l'autre de vivre en repos, & enfin à une rupture que je ne ſouhaite pas. Je ne connois donc point d'autre moyen pour l'éviter, ſinon que votre Maître me recompenſe en quelque maniere pour ce qu'il me retient, & que je ne puis abandonner ſans donner lieu à mes Sujets de me mépriſer, & de murmurer contre moi, & de plus, que notre amitié dure pendant nos vies, & un an après. Si nous convenons de cet Article, il peut s'aſſûrer qu'il aura contentement ſur le Mariage, & ſur toute autre choſe que je pourrai faire pour lui, ſauf mon honneur. Je lui ai dit encore. que ſi je pouvois avec honneur, lui demander moins, je le ferois de bon cœur, voyant qu'il eſt ſi porté à ſouhaiter mon amitié & le Mariage de ma Sœur; mais qu'abſolument une moindre demande ſeroit contre mon honneur, & que mes Sujets n'en ſeroient pas contens.

Mylord, j'ai ajoûté encore, que s'il croyoit que nous puſſions convenir ſur ce pied-là, je conſentois qu'il traitât avec vous ſur le détail des Articles qui peuvent regarder l'amitié & le Mariage, pour ne pas perdre du tems, en attendant que nous puſſions avoir une entiere aſſûrance ſur ce ſujet.

Le Duc m'a dit ſur cela qu'il ne pouvoit pas donner une réponſe poſitive à ma propoſition, mais que la trouvant raiſonnable, il ne doutoit nullement que

le Roi son Maître ne l'acceptât. Sur cette espérance, je souhaite que vous commenciez à mettre par écrit le reste des Articles, aussi-tôt qu'il sera possible. Adieu. HENRI VIII. 1514.

Ecrite de la propre main de votre affectionné Maître

H. R.

Quoique cette Lettre soit sans datte, on peut, par diverses conjectures, présumer qu'elle fut écrite dans le mois de Juin 1514.

Loüis XII. ayant été informé de la derniere résolution du Roi d'Angleterre, conçut de grandes espérances de la Paix. Il y avoit pourtant deux Articles qui lui faisoient de la peine. Le premier étoit de payer cent mille écus tous les ans, comme une compensation des prétentions que Henri avoit sur le Royaume de France. C'étoit en quelque maniere reconnoître la justice de ses droits, & lui payer une espece de tribut, à quoi il ne pouvoit se résoudre. L'autre Article regardoit Tournai qu'il souhaitoit de ravoir, & dont pourtant Henri ne parloit point dans sa proposition. Mais à l'égard de celui-ci, il y avoit un obstacle qu'il n'étoit pas aisé de surmonter. C'est que Wolsey y étoit intéressé. Il ne suffisoit pas de gagner Henri par des flatteries, ou en lui donnant une somme d'argent à la place de Tournai; il falloit encore dédommager le Favori de la perte d'un Evêché, qui lui portoit un revenu très-considerable. Ce fut donc pour tâcher de convenir sur ces deux Articles, que Loüis envoya des Ambassadeurs en Angleterre. Il choisit pour cette négociation, *Jean de Selve* Premier Président de Roüen, & *Thomas Bohier*, à qui du Bellai donne le titre de Général de Normandie, & le Roi, dans sa Commission, celle de Chevalier Général de France. Cependant les deux Rois convinrent d'une cessation d'armes pendant la durée du Traité.

Loüis trouve des difficultez aux conditions proposées par Henri.

Il envoye des Ambassadeurs en Angleterre. *Act. publ. Tom. XIII. pag.* 405. 29. Juillet.

On convient d'une Trêve.

Il fut plus facile aux Ambassadeurs de France de faire changer à Henri sa derniere résolution sur le premier Article, que d'en obtenir la restitution de Tournai. La raison en est évidente. C'est que dans le premier Article, il n'y avoit que le Roi seul d'intéressé, au lieu que dans le second, il s'agissoit proprement de l'intérêt du Ministre. Cependant puisque Henri se resolvoit à faire la Paix avec la France, Tournai ne pouvoit plus lui être d'aucune utilité, & une somme d'argent lui auroit été sans doute plus avantageuse que la conservation de cette Place. Mais Wolsey comprenoit bien, qu'aussi-tôt que Tournai seroit entre les mains du Roi de France, il ne pouvoit que perdre l'Administration de l'Evêché. Ainsi la négociation des Ambassadeurs sur ce point-là fut entierement infructueuse. Il n'en fut pas de même à l'égard de la pension de cent mille écus que Henri avoit demandée. Ils trouverent le moyen de le faire contenter d'une somme d'un million d'écus, y compris les sept cens quarante-cinq mille écus contenus dans le Traité d'Estaples; mais dont, à la verité, il y avoit une partie, quoique peu considerable, de payée. L'Ambassadeur d'Espagne qui résidoit à Londres fit tous les efforts possibles pour intervenir dans cette négociation. Mais Henri ne voulut

Henri refuse de rendre Tournai.

Il se contente d'un million d'écus.

Henri ne souffre point que l'Ambassadeur d'Es-

HENRI VIII. 1514.

lut jamais le permettre, ſçachant bien qu'il n'avoit pour but que d'y mettre des obſtacles. Les Commiſſaires des deux Rois étant convenus de tous les Articles, les Traitez furent ſignez le 7. d'Août.

pagne ſe mêle dans le Traité. Trois diversTraitez ſignez à Londres.

Il y en avoit trois ſeparez. Le premier regardoit ſeulement le renouvellement de l'Alliance entre la France & l'Angleterre. Le ſecond étoit ſur le Mariage de la Princeſſe Marie avec Loüis XII. Le troiſieme ſur le payement du million. Comme ces Traitez ont ſervi de fondement à pluſieurs autres qui ont été faits dans la ſuite, il eſt néceſſaire d'en rapporter la ſubſtance, du moins pour ce qui regarde les Articles les plus importans.

Act. pub. T. XIII. p. 413.

I. TRAITÉ

de Paix & d'Amitié entre LOUIS XII. *&* HENRI VIII. *conclu à Londres le 7. d'Août* 1514.

QUE l'Amitié entre les deux Rois dureroit juſqu'à un an après la mort de l'un d'eux. Que le Succeſſeur du premier mourant feroit ſçavoir, dans l'année, à l'autre Roi, s'il vouloit prolonger ce Traité, ou en faire un nouveau.

Que toutes les Charges & Impoſitions miſes depuis 52. ans par l'un des deux Rois, au préjudice des Sujets de l'autre, ſeroient abolies.

Que par les attentats qui ſeroient commis de part ou d'autre contre cette Paix elle ne ſeroit point cenſée rompuë.

Qu'aucun des deux Rois ne donneroit ni protection ni azile aux Rébelles de l'autre.

Par les 14, 15, & 16. Articles les deux Rois ſe promettoient mutuellement du ſecours en trois cas différens, ſçavoir 1. pour la défenſe mutuelle de leurs Etats; 2. pour recouvrer les terres que d'autres Princes leur retenoient; 3. en cas que l'un des deux Rois fût attaqué à l'occaſion de ce Traité, & qu'il atteſtât ſur ſon honneur, que c'étoit pour cette cauſe. Dans chacun de ces cas, les Conditions étoient différentes. Mais dans le dernier ils ſe promettoient reciproquement du ſecours, quand même l'aſſaillant ſeroit Parent, Ami, ou Allié de l'un d'eux ſeulement, ou de l'un & de l'autre.

Loüis comprenoit dans le Traité, comme ſes Alliez, le Pape, les Suiſſes, & le Roi d'Ecoſſe. De la part de Henri, étoient nommez le Pape, Bologne, toutes les Villes du Patrimoine de Saint Pierre, l'Archiduc d'Autriche, & les Suiſſes.

L'Ecoſſe n'étoit compriſe dans le Traité, qu'à condition que les Ecoſſois ne commettroient aucun acte d'hoſtilité contre l'Angleterre, après le 15. de Novembre.

Que le Traité ſeroit ratifié & juré par les deux Rois, & confirmé par le Parlement d'Angleterre, & par les Etats Généraux de France.

Que chacun des deux Rois travailleroit de ſon côté, à obtenir du Pape une Sentence d'Excommunication contre celui des deux qui violeroit la Paix.

II. TRAI-

HENRI VIII. 1514

II. TRAITÉ

Page 423.

pour le Mariage de LOUIS XII. *avec la Princesse* MARIE

QUE le Mariage seroit contracté par Procureurs, & par paroles de présent, dans dix jours après la datte de ce Traité.

Que le Roi d'Angleterre envoyeroit à ses dépens, la Princesse sa Sœur à Abbeville, & que le Roi de France l'épouseroit quatre jours après son arrivée.

Que Marie auroit en dot quatre cens mille écus, dont deux cens mille seroient comptez pour bagues & joyaux, & que le cas de repetition avenant, Loüis ne seroit obligé de restituer que les bagues & joyaux, qui seroient censez monter à la somme de deux cens mille écus.

Qu'à l'égard de l'autre moitié montant à deux cens mille écus, Henri la payeroit par le moyen d'une quittance de pareille somme en déduction d'un million à quoi le Roi de France s'obligeoit par un Traité à part.

Que le Doüaire de la future Reine seroit aussi grand que celui qui avoit été assigné à Anne de Bretagne, ou à aucune autre Reine de France.

Que la mort de Loüis avenant, Marie joüiroit de son Doüaire sa vie durant, & qu'il lui seroit permis de demeurer en France ou en Angleterre.

III. TRAITÉ

Page 431.

pour le Payement d'un million d'écus.

PAR ce Traité Loüis XII. reconnoissoit, que par celui d'Estaples Charles VIII. s'étoit engagé à payer à Henri VII. ou à ses Successeurs la somme 745000. écus, & que lui-même s'étoit obligé à payer les arrérages de cette somme.

De plus, que Charles Duc d'Orléans son Pere, par une obligation du 7. de Mars 1444. avoir reconnu devoir certaine somme à Marguerite de Sommerset ayeule de Henri VIII.

Que ces deux sommes n'étant pas encore payées, Loüis s'engagoit à payer au Roi d'Angleterre ou à ses Successeurs, un million d'écus, *tant pour les arrérages dûs des deux sommes susdites, que pour la bonne affection qu'il lui portoit, & afin que leur amitié en fût plus ferme.*

Que le payement de ce million se feroit par le moyen de cinquante mille livres Tournois, que Loüis feroit compter au Roi d'Angleterre, de six mois en six mois jusqu'à l'entier payement.

C'est ainsi que cette Guerre, qui avoit été entreprise sous un prétexte de

HENRI VIII. 1514.

Religion & pour la gloire de Dieu, finit par un Traité, où il n'étoit parlé, ni de la Religion, ni du Pape, ni de l'Eglise.

La Princesse Marie proteste contre son engagement avec Charles d'Autriche. *Act. Publ. T. XIII. p. 409.* 30. Juillet. *Myl. Herbert.*

D'un autre côté, quoique la Princesse Marie eût été solennellement fiancée avec Charles d'Aûtriche, Loüis XII. & Henri VIII. ne firent aucune difficulté sur ce second Mariage, & ne daignerent pas même demander la dispense du Pape pour délier Marie de son premier engagement. Seulement, quelques jours avant la signature du Traité, Marie déclara, en présence d'un Notaire & de quelques témoins, qu'elle avoit été forcée à donner sa foi au Prince de Castille, Archiduc d'Aûtriche. Que de plus, ce Prince ayant promis de l'épouser par Procureur, & par paroles de présent, dès qu'il auroit atteint sa quatorziéme année, avoit manqué à sa parole. Elle ajoûtoit encore, qu'elle sçavoit de bonne part, que les Conseillers & Confidens du Prince de Castille lui inspiroient, autant qu'il leur étoit possible, de la haine contre le Roi d'Angleterre son Frere. Ce fut sur ces allégations, que les deux Rois, se rendant Juges d'une cause qui étoit, sans difficulté, du ressort du Pape, trouverent bon que le Mariage fût accompli.

Remarque sur le troisiéme Traité.

Il y a encore une autre observation à faire sur le troisiéme Traité. C'est qu'encore qu'Henri eût déclaré au Duc de Longueville, comme on l'a vû dans sa Lettre à Wolsey, qu'il ne pouvoit faire la Paix, à moins que le Roi de France ne lui payât une pension annuelle de cent mille écus, comme une compensation de l'héritage qu'il lui retenoit, on trouva le moyen de le contenter avec beaucoup moins. Tout se réduisit à un engagement de Loüis XII. de lui payer un million d'écus, dont les deux tiers étoient déja dûs avant le Traité. De plus, afin qu'on ne pût pas regarder cet engagement comme une compensation des droits, que le Roi d'Angleterre pouvoit avoir sur le Royaume de France, comme Henri l'avoit prétendu, il fut dit dans le Traité, en termes exprès, que c'étoit en payement des arrérages de la somme de sept cens mille écus, dûë au Roi d'Angleterre, par le Traité d'Estaples, d'une autre somme dûë par le feu Duc d'Orléans à Marguerite ayeule du Roi, & enfin, pour la bonne affection que Loüis avoit pour Henri. Par-là on faisoit évanoüir le principal fondement, sur lequel Henri avoit établi sa demande d'une pension de cent mille écus, demande qu'il avoit d'abord regardée comme devant être la base du Traité, ainsi qu'on l'a vû dans sa Lettre à Wolsey. On peut donc assurer, que Henri ne fut pas moins duppé par le Roi de France dans le Traité de Paix, qu'il l'avoit été par le Pape, par l'Empereur, & par le Roi d'Arragon, dans celui qui l'avoit engagé à la Guerre. Ce n'étoit pas qu'il entendit mal ses intérêts, puisqu'il paroit par sa Lettre, qu'il comprenoit très-bien la conséquence de sa demande, A quoi donc peut-on attribuer sa facilité, qu'aux insinuations de son Premier Ministre qui certainement ne péchoit pas par ignorance. Vraisemblablement, Loüis XII. avoit trouvé le moyen de mettre Wolsey dans ses intérêts. On verra encore mieux dans la suite, que ce Ministre étoit bien plus attentif à ses propres avantages qu'à ceux de son Maître, lorsqu'ils se trouvoient en opposition, & qu'il ne perdoit aucune occasion de s'enrichir.

Mort du Cardinal de Bambridge. *Myl. Herbert.*

Pendant que Wolsey étoit occupé avec les Ambassadeurs de France à la Négociation de la Paix, le Cardinal Bambridge, Archevêque d'Yorck, mourut à Rome le quatorziéme de Juillet. Le même jour, le Cardinal Jule de

de Medicis, qui fut ensuite Pape sous le nom de Clement VII, en donna la nouvelle au Roi, & lui fit sçavoir qu'il avoit obtenu du Pape, qu'il ne dispo-seroit point de l'Archevêché d'Yorck, avant que de sçavoir son intention. Sur cela le Roi demanda cet Archevêché pour Thomas Wolsey, ce qui lui fut incontinent accordé. Ce Ministre étoit alors dans un si haut dégré de fa-veur, qu'il dirigeoit absolument toutes les affaires du Roi qui avoit pour lui une estime & une affection extrêmes. On peut présumer qu'en ce même tems, il rendoit de bons services à Loüis XII, puisqu'on voit dans le Re-cueïl des Actes Publics, diverses Lettres que ce Monarque lui écrivoit qui commençoient par ces termes obligeans, *Monsieur d'Yorck, mon bon ami.*

HENRI VIII. 1514. *Act. Publ. T. XIII. p.* 404. Wolsey est fait Archevêque d'Yorck. *Pag.* 413. *Pag.* 439. 455.

Les mois d'Août & de Septembre furent employez aux préparatifs du Voyage de la nouvelle Reine de France, à la solennisation du Mariage par Procureurs, en France & en Angleterre, & aux Ratifications des Traitez. Ensuite Marie fut conduite à Abbeville avec une nombreuse suite de Seigneurs & de Dames, & le Mariage y fut consommé le neuviéme d'Octobre.

Le Mariage de Loüis XII. avec Marie est consommé.

Pendant que la Paix entre la France & l'Angleterre se négocioit à Lon-dres, le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Arragon n'oublioient rien de ce qu'ils croyoient capable d'y mettre des obstacles. Ils comprenoient bien qu'elle ne pouvoit se faire qu'à leur préjudice, & que le fardeau de la Guerre tomberoit sur eux. Ils craignoient même qu'Henri ne se liguât contr'eux avec la France. Leon X. avoit écrit à Henri pour le solliciter à faire la Paix, & cependant, quand il la vit sur le point d'être concluë, il auroit souhaité, qu'il n'eût eu aucun égard pour ses exhortations. Ainsi, afin de traverser la Négociation de Londres, autant qu'il lui étoit possible, il proposa une nouvelle Ligue au Roi de France, dans la pensée que cela seroit capable de rallentir son ardeur pour la Paix avec l'Angleterre. Mais comme Loüis tarda quinze jours à lui répondre, il craignit d'être laissé seul, & par cette raison, il se hâta de con-clurre une Ligue défensive avec le Roi d'Arragon, mais pour un an seule-ment.

Leon X. propose une nouvelle Ligue au Roi de France.

Il en fait une avec Ferdinand.

D'un autre côté, Ferdinand craignant que Loüis, après avoir fait la Paix avec l'Angleterre, n'allât attaquer la Navarre, lui offroit son secours pour faire la Conquête de Milan. Mais Loüis le connoissoit trop bien, pour pou-voir prendre quelque confiance en lui. Enfin, l'Empereur & Ferdinand vou-lant, à quelque prix que ce fût, l'empêcher de conclurre avec l'Angleterre, lui envoyerent leur consentement en bonne forme, pour le Mariage de Re-née sa seconde Fille, avec Charles d'Autriche leur Petit-Fils. Dans le même tems, Maximilien ratifia la Trêve d'un an que Ferdinand avoit concluë avec la France. Mais tout cela fut inutile. Ils eurent même la mortification d'ap-prendre qu'ils n'étoient, ni l'un ni l'autre, compris dans le Traité conclu à Londres; marque évidente du peu de cas que Henri faisoit de leur amitié. Malgré tout cela, ils feignirent tous deux d'être très-contens de cette Paix, quoique, dans le fond du cœur, ils en eussent un chagrin extrême.

Efforts inutiles de l'Empereur & de Ferdinand pour empêcher la Paix.

Guicciardin.

Tout le monde s'attendoit que le Roi de France étant délivré de la Guerre avec les Anglois, voudroit infailliblement recouvrer Genes & Milan. Le Pa-pe en étoit si persuadé, qu'il lui écrivit pour l'exhorter à cette expédition, quoique dans le même tems il fît tous ses efforts pour lui rompre ses mesures, par un accommodement entre l'Empereur & les Vénitiens. Il envoya même

Le Pape tâche d'amuser Loüis XII.

HENRI VIII. 1514.

à Venise *Pierre Bembo*, qui fut depuis Cardinal, pour y disposer les Vénitiens. Mais ceux-ci craignant que le Pape ne leur tendit un piége, pour détacher le Roi de leur Alliance, l'en informerent incontinent, & par-là, il lui rendirent le Pontife très-suspect.

Il forme de grands projets pour sa Maison. *Sardi, Guicciardin,*

Leon X. formoit en ce tems-là de grands projets en faveur de *Julien de Medicis* son Frere. Son dessein étoit de se rendre maître de Ferrare & d'Urbin, & de joindre ces deux Etats à Parme, à Plaisance, à Reggio, & à la Ville de Modene, qu'il venoit d'acheter de l'Empereur, afin d'en former un seul Etat pour ce Frere, dont il vouloit faire un grand Prince. On prétend même, qu'il avoit en vûë d'y joindre le Royaume de Naples, & qu'il s'étoit ligué avec les Vénitiens, pour en faire la Conquête. Mais comme il comprenoit bien que le Roi de France ne tarderoit pas long-tems à faire l'entreprise du Milanois, il gardoit beaucoup de ménagemens avec lui, de peur de faire un ennemi d'un Prince, qui, s'il se mettoit en possession de Milan, pouvoit mettre de grands obstacles à l'exécution de ses projets. Cependant, Loüis n'étant pas content du Pape, le pressoit de se déclarer, voulant sçavoir positivement, s'il devoit le regarder comme ami, ou comme ennemi. Leon, qui comprenoit assez son but, l'amusoit de belles paroles, sans pourtant se déterminer, parceque son dessein étoit de régler sa conduite, sur les évenémens que la Guerre qu'il prévoyoit alloit produire. Cela n'empêchoit pas que Loüis XII. ne travaillât avec ardeur aux préparatifs nécessaires pour son expédition en Italie, où il avoit dessein d'aller en personne, au commencement du Printems. Mais pendant qu'il pensoit aux moyens de faire passer un secours à la Tour de la Lanterne, qu'il possédoit encore à Genes, & par le moyen de laquelle il espéroit de se rendre Maître de la Ville, il reçut la nouvelle qu'elle avoit été renduë par Capitulation, & que les Genois l'avoient incontinent rasée. Cela ne fut pourtant pas capable de le faire désister de ses desseins sur l'Italie.

Loüis XII. se prépare à passer en Italie.

Il perd la Tour de la Lanterne à Genes.

Affaires d'Ecosse. *Buchanan. Myl.Herbert.*

Avant que de finir l'année 1514, il ne sera pas inutile pour la suite de rapporter en peu de mots ce qui se passoit en Ecosse, pendant cette année. Jacques IV. avoit laissé deux Fils, dont l'aîné, qui portoit le même nom que lui, n'avoit pas encore deux ans accomplis. Par un Testament qu'il avoit fait avant que d'aller en Campagne, il avoit laissé la Régence du Royaume après sa mort à la Reine sa Femme, Sœur de Henri VIII, pendant qu'elle demeureroit en viduité. Les Etats s'étant assemblez au commencement de l'année 1514, ne balancerent pas à reconnoître pour Roi Jacques V. Fils-aîné du défunt. A l'égard de la Régence, il y auroit eu sans doute de grandes contestations, si la perte de la Bataille de Flodden n'avoit fait craindre aux Ecossois, que le Roi d'Angleterre ne voulût profiter de l'avantage qu'il avoit sur eux. On n'avoit jamais vû en Ecosse de Reine Régente, & cela seul auroit été capable de faire rejetter cette clause du Testament du feu Roi. Mais on espéra que la Reine obtiendroit du Roi son Frere, qu'il laissât en repos un Païs dont elle avoit le Gouvernement. On ne fut point trompé dans cette espérance. La Reine ayant été déclarée Régente, & ayant écrit au Roi son Frere, pour le prier de ne pas troubler la Minorité du jeune Roi son Neveu, Henri répondit généreusement qu'il étoit également disposé à la Paix ou à la Guerre, & qu'il laissoit aux Ecossois le choix de l'une ou de l'autre.

La Reine Doüairiére est Régente.

Après

Après cette Déclaration, vraisemblablement l'Ecosse seroit demeurée tranquille, sous la Régence de la Reine, si cette Princesse ne se fût pas remariée quelques mois après. Elle choisit pour son Epoux, *Archibald Douglas*, Comte d'Angus, l'un des plus grands Seigneurs d'Ecosse, & par ce second mariage, elle remplit le Royaume de trouble & de confusion. Comme par le Testament du feu Roi, elle ne devoit avoir la Régence que pendant sa viduité, il fut question de nommer un Régent, ou Viceroi en sa place. Douglas son Epoux faisoit tous ses efforts pour lui faire continuer la Régence. Il disoit qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour conserver la Paix avec l'Angleterre, & que d'ailleurs Henri se trouveroit engagé à soutenir la Reine sa Sœur, en cas que quelqu'un entreprît de la troubler. Mais cette derniere raison faisoit un effet tout contraire à celui que le Comte en attendoit, dans ceux qui craignoient sa trop grande élevation. Ils comprenoient bien, qu'étant mari de la Régente, il seroit toujours soutenu du Roi d'Angleterre, & que, par son secours, il se mettroit en état d'acquerir plus d'autorité qu'ils ne lui en souhaitoient. *Alexandre Hums*, Gouverneur de tout le Païs situé au Nord du *Frith*, étoit le Chef de ceux qui s'opposoient à la Régence de la Reine. C'étoit un homme fier & hautain, qui ne pouvoit souffrir de supérieur. Pendant la vie du feu Roi, il avoit été Gouverneur des Marches voisines de l'Angleterre, où il avoit commis de si grands excès, que selon l'opinion de plusieurs, de peur d'en être recherché, il avoit tué ou fait tuer Jacques IV, lorsqu'il se retiroit de la bataille de Flodden. Quoiqu'il en soit, Hums employa tout son crédit pour rompre les mesures du Comte d'Angus & de la Reine, & proposa *Jean Duc d'Albanie* pour l'établir Régent. Ce Duc étoit Fils d'Alexandre Duc d'Albanie, Frere de Jacques III, qui, pour éviter les persécutions du Roi son Frere, avoit été obligé de se réfugier en France, où il étoit mort. Il y avoit laissé ce Fils, qui s'y étoit marié, & qui s'étant attaché au service de Loüis XII. (1), avoit reçû beaucoup de bienfaits de ce Monarque, & acquis une grande réputation. Quoiqu'il n'eût jamais été en Ecosse, il étoit pourtant le plus proche parent du jeune Roi, & Hums eut assez de crédit pour le faire déclarer Régent. Cette résolution étant prise, les Etats lui envoyerent des Députez pour lui offrir la Régence, & pour le prier de venir au plûtôt gouverner le Royaume au nom du Roi. Loüis XII. étant mort dans ces entrefaites, François I. qui lui succéda ayant de grandes raisons pour ménager le Roi d'Angleterre, ne voulut point laisser partir le Duc d'Albanie, jusqu'à ce qu'il eût fini ses affaires avec Henri. Cela fut cause que le Régent n'arriva en Ecosse qu'au mois de Mai 1515. Pendant cet intervalle l'Ecosse se trouvant sans Gouverneur, les divisions entre les Grands s'accrurent beaucoup, & chacun eut le tems de faire ses cabales, en attendant l'arrivée du Régent.

Le premier jour de l'année 1515. fut le dernier de la vie de Loüis XII. Mais la mort de ce Prince ne causa aucun changement dans la situation des affaires du Royaume. Le Duc de Valois, qui lui succéda sous le nom de François I, fit bien voir en ajoûtant le Tître de Duc de Milan à celui de Roi de France, qu'il avoit dessein de poursuivre les desseins de son Prédécesseur. Cependant, il ne jugea pas à propos de déclarer ouvertement ses intentions sur ce sujet,

HENRI VIII. 1514. Elle se remarie & perd la Régence.

Le Duc d'Albanie est élu Régent.

1515. Mort de Loüis XII.

François I. Roi de France.

(1) Loüis, étant Duc d'Orleans, avoit tué le Pere du Duc, dans un Tournoi.

HENRI VIII. 1515.

jet, jusqu'à ce qu'il eût réglé ses affaires tant étrangéres que domestiques.

La Reine veuve de Loüis XII. épouse le Duc de Suffolck.

Par la mort de Loüis XII. la Reine Marie sa veuve se vit en liberté de disposer d'elle-même, & de suivre en cela les mouvemens de son cœur, plûtôt que les vûës politiques du Roi son Frere. Avant son Mariage, elle avoit conçu de l'inclination pour *Charles Brandon* Duc de Suffolck, qui étoit un Seigneur très-accompli. On prétend même que le Roi lui avoit promis de le lui donner pour époux. Mais Loüis XII. étant venu à la traverse, & son Mariage avec ce Prince devant faire le sceau de la Paix entre la France & l'Angleterre, elle s'étoit vûë dans la nécessité de sacrifier son amour aux intérêts des deux Royaumes. Le Duc de Suffolck ne laissa pourtant pas de l'accompagner en France, quoiqu'il ne fût pas du nombre de ceux qui avoient été nommez pour la conduire. Mézerai dit que le Duc de Valois, Héritier présomptif de la Couronne de France, faisoit observer de près ce Seigneur Anglois, de peur qu'il ne donnât un Successeur au Roi. Cela fait comprendre que l'inclination de la Reine avoit été assez publique. La mort de Loüis XII. étant arrivée peu de mois après son Mariage, la Reine veuve ne jugea pas à propos de s'exposer une seconde fois au risque de se voir livrée à quelqu'autre Epoux qui ne seroit pas de son choix. Henri, soupçonnant son dessein, lui écrivit dès le commencement de Fevrier, pour la prier de ne point passer à d'autres nôces sans sa participation. Mais la Reine jugea qu'il seroit plus aisé d'obtenir le pardon du Roi, après la chose faite, que la permission de le faire. Ainsi dès le mois de Mars, environ deux mois après la mort de Loüis XII. elle épousa secrettement le Duc de Suffolck. Dès le lendemain, elle en donna connoissance au Roi son Frere par une Lettre, & prenant sur elle-même toute la faute de cette démarche, elle lui fit entendre, qu'elle avoit en quelque maniere forcé le Duc à cette action précipitée. Henri parut d'abord fâché contr'eux: mais sa colére ne fut pas de longue durée. Leur paix étant faite, ils se rendirent auprès de lui, & en furent bien reçus. (1)

Parlement en Angleterre.

Divers Statuts.

Le Parlement étoit alors assemblé, & comme l'Angleterre se trouvoit dans une profonde tranquillité, il ne travailloit qu'à des affaires purement domestiques, ausquelles les Etrangers prennent peu d'intérêt. Il fit pourtant pendant cette Séance trois Statuts qui méritent d'être remarquez. Par le premier, il étoit défendu de transporter hors du Royaume, de la laine sans être travaillée, afin d'encourager par-là les manufactures de Draps. Ce Statut a été souvent renouvellé à cause de son importance, & néanmoins on n'a pû jusqu'à présent trouver de moyen efficace pour empêcher les fraudes qui se commettent sur ce sujet. Le second Statut déclaroit nulles toutes les Lettres Patentes du Roi, s'il y en avoit d'autres antérieures sur le même sujet, dont il ne fût pas fait mention dans les dernieres. C'étoit pour empêcher que le Roi ne fût surpris. Le troisiéme n'étoit pas moins nécessaire. Il arrivoit fort souvent que, sur la fin d'une Séance du Parlement, plusieurs Membres des Communes se retiroient chez eux, dans la pensée qu'il n'y avoit plus rien de considérable à faire. Alors les cabaleurs profitoient de leur absence, pour proposer & pour faire passer des Actes qui, vraisemblablement, auroient été rejettez, si la Chambre avoit été plus nombreuse. Ce Statut ordonnoit donc, que les Deputez qui s'absenteroient avant la fin d'une Séance, sans une permission expresse,

(1) Le 13. Mai.

expreſſe, & enregîtrée dans le Journal de la Chambre, perdroient leurs gages. Il faut préſentement interrompre, pour quelque tems, le recit des affaires domeſtiques, pour parler des étrangéres qui doivent ſervir de fondement à ce qui ſera dit dans la ſuite, par rapport à l'Angleterre. HENRI VIII. 1515.

François I. avoit trop d'intérêt au renouvellement de l'Alliance entre la France & l'Angleterre, pour manquer à l'exécution de l'Article du Traité qui portoit que le Succeſſeur du premier mourant des deux Rois feroit ſçavoir à l'autre, s'il avoit intention de prolonger le tems de l'Alliance. Dans le deſſein qu'il avoit de paſſer en Italie, pour recouvrer le Duché de Milan, il falloit néceſſairement qu'il s'aſſurât de l'Angleterre. Pour cet effet, vers le milieu du mois de Mars, il envoya au premier Préſident de Roüen ſon Ambaſſadeur à Londres une Commiſſion pour renouveller l'Alliance avec Henri, auſſi bien que l'obligation pour le payement du million, à quoi Loüis XII. s'étoit engagé. Cela ſe fit par un nouveau Traité qui fut ſigné le cinquiéme d'Avril & qui étoit entiérement ſemblable au précédent.

L'Alliance entre la France & l'Angleterre, eſt renouvellée.

Act. Publ. Tom. XIII, pag. 476.

Après toutes les ſupercheries dont le Roi d'Arragon avoit uſé envers Henri, il n'y avoit pas lieu d'eſpérer qu'une parfaite amitié pût jamais ſe rétablir entr'eux. Néanmoins, Ferdinand, qui ne ſe rebutoit pas aiſément, ne laiſſa pas d'envoyer au Roi ſon Gendre un nouvel Ambaſſadeur pour lui propoſer de renouveller leur Alliance. Vraiſemblablement, il ne croyoit pas que Henri eût ſi-tôt oublié les tours qui lui avoient été joüez: mais il lui étoit avantageux qu'on ſçût qu'il avoit un Ambaſſadeur en Angleterre. Cet Ambaſſadeur arriva dans le mois de Mai; mais on le laiſſa morfondre juſqu'au mois d'Octobre, ſans l'expédier. Il y a même beaucoup d'apparence qu'il n'auroit jamais réüſſi dans ſa négociation, ſi les intérêts de Wolſey n'euſſent fait changer au Roi la réſolution qu'il avoit priſe de n'avoir jamais rien à démêler avec le Roi ſon Beau-pere. Je parlerai plus amplement de cette affaire en un autre endroit.

Ferdinand recherche l'amitié de Henri. *Ibid, p. 494.*

Son Ambaſſadeur eſt reçu fort froidement.

Pendant que l'Ambaſſadeur d'Arragon demeuroit inutilement à Londres, Henri en avoit deux à Bruxelle, qui ne faiſoient pas de plus grands progrès. Il en avoit uſé fort cavaliérement avec le jeune Archiduc, en donnant la Princeſſe ſa fiancée à Loüis XII. ſans lui avoir fait ſur ce ſujet la moindre civilité. Véritablement, Charles ne s'étoit pas rendu à Calais le cinquiéme de Mai de l'année précédente, comme il y étoit engagé par le Traité de Liſle; mais on n'en pouvoit pas inférer qu'il eût renoncé à ſon Mariage, du moins avant qu'on lui eût fait demander, s'il avoit intention de l'accomplir. Henri craignit donc que ce Prince, qui venoit de prendre en main le Gouvernement des Païs-Bas, & de faire un Traité avec la France, ne penſât à ſe venger de l'affront qui lui avoit été fait. Ainſi ce fut en vûë de le ſonder, ou de prévenir les effets de ſon reſſentiment, qu'il envoya deux Ambaſſadeurs qui avoient ordre de lui propoſer le renouvellement de l'Alliance concluë autrefois entre Henri VII. & Philippe I. leurs Peres. Mais on laiſſa ces Ambaſſadeurs ſe morfondre à Bruxelles ſans leur faire beaucoup d'honneur, & même ſans leur donner aucune réponſe pendant un aſſez long-tems.

Henri tâche de ſe raccommoder avec Charles d'Autriche.

Ses Ambaſſadeurs ſont mal reçus. *Act. Publ. Tom XIII. p. 496.*

Les affaires de l'Europe étoient alors dans une ſituation qui ne permettoit pas au jeune Archiduc de s'engager dans aucun parti. Il falloit, pour pouvoir prendre de juſtes meſures, attendre le ſuccès de la Guerre que François I.

François I. ſe prépare à recouvrer Milan.

HENRI VIII. 1515.

ſe préparoit à porter en Italie. Selon les apparences, elle devoit produire des événemens capables de faire changer les intérêts & les projets de la plûpart des Souverains. Depuis que François I. étoit parvenu à la Couronne, il faiſoit aſſez entendre que ſon intention n'étoit pas de laiſſer Maximilien Sforce joüir tranquillement du Duché de Milan. D'un autre côté, le Roi d'Arragon avoit à craindre pour Naples & pour la Navarre. François I. étoit un jeune Prince plein de courage & d'ambition, & l'on ne pouvoit pas douter qu'il n'eût formé de grands projets. Ainſi tout le monde avoit les yeux ſur lui, pour voir de quelle maniere il commenceroit ſon Regne. Il faiſoit des préparatifs qui donnoient aſſez à connoître qu'il avoit quelque grand deſſein en tête, & il ne ſe donnoit pas beaucoup de peine pour cacher que c'étoit Milan qu'il avoit en vûë. Cependant, il prenoit pour prétexte de ſon armement, l'invaſion dont les Suiſſes avoient menacé la Bourgogne. Mais la Ligue qu'il venoit de renouveller avec Veniſe, & la propoſition qu'il fit à Ferdinand de prolonger la Trêve, pourvû que l'Article ſecret touchant le Milanois fût annullé, donnoient aſſez à connoître ſes deſſeins.

Guicciardin.

Ferdinand forme une Ligue contre la France.

Tout cela n'empêchoit pas que Ferdinand ne fût dans l'inquiétude. Il craignoit d'être la duppe de François, & que ſes préparatifs ne fuſſent deſtinez pour la Navarre. Pour prévenir ce danger, il rejetta la propoſition que François lui faiſoit, & s'en ſervit en même tems pour porter l'Empereur & les Suiſſes à ſe liguer avec lui pour la défenſe du Milanois, en leur faiſant comprendre qu'il n'y avoit plus à douter que le Roi de France ne tournât ſes armes de ce côté-là. Pour ce qui regardoit l'Empereur, il n'étoit pas néceſſaire de le ſolliciter beaucoup. Il entroit volontiers dans toutes ſortes de Ligues, parce que par là, il trouvoit toujours le moyen de faire ſes affaires aux dépens d'autrui. Il y eut plus de difficulté à l'égard des Suiſſes, parceque la France avoit parmi eux des partiſans qui faiſoient leurs efforts pour les détourner de cette Ligue. Cependant, ſes ennemis l'emporterent à la fin, & la Ligue fut concluë, entre l'Empereur, le Roi d'Arragon, le Duc de Milan & les Suiſſes. Ferdinand joüa en cette occaſion un tour de ſon métier, comme il lui étoit ordinaire dans tous les Traitez qu'il faiſoit. Il perſuada aux Suiſſes que, pour défendre le Milanois, le plus court moyen étoit d'attaquer le Roi de France dans ſon propre Royaume. Pour cet effet, il voulut bien s'engager à faire une puiſſante diverſion du côté de Fontarabie, pendant que les Suiſſes attaqueroient la Bourgogne, & que l'Empereur, en continuant la Guerre dans l'Etat de Veniſe, empêcheroit les Vénitiens de ſecourir l'ennemi commun. Son but principal étoit de défendre la Navarre, en cas que François I. eût la penſée de tourner ſes armes de ce côté-là, & enſuite d'empêcher que ce Prince ne ſe rendît maître du Duché de Milan. La Ligue qu'il faiſoit avec les Suiſſes ſervoit également à ces deux deſſeins. Car ſi François I. tournoit ſes armes vers la Navarre, les Suiſſes le détourneroient de ce deſſein, en faiſant irruption dans la Bourgogne. Si au contraire, François penſoit effectivement à la conquête de Milan, les Suiſſes, comme les plus voiſins & les plus intéreſſez, ne pouvoient ſe diſpenſer de ſecourir ce Duché. Ce que Ferdinand avoit prévû arriva. François ayant fait filer ſes troupes vers les Alpes, les Suiſſes envoyerent leurs troupes en Italie, où elles ſe ſaiſirent de deux paſſages par où ſeulement on croyoit qu'il étoit poſſible de pénétrer dans le Milanois.

Il trompe les Suiſſes.

François I. paſſe en Italie.

nois. Dès que Ferdinand fut assuré que le Roi de France marchoit vers Milan, il licentia l'Armée qu'il avoit levée pour la défense de la Navarre, laissant aux Suisses le soin de pourvoir à celle du Milanois. L'armée même que Ferdinand avoit en Italie, sous le commandement du Viceroi de Naples, ne fit aucune démarche pour se joindre à eux. L'Empereur se tint à Inspruck sans agir. Leon X, qui étoit aussi entré dans la Ligue, ne leur donna aucune sorte d'assistance. Ainsi les Suisses se trouverent seuls chargez du fardeau de la Guerre, sans même que les autres Alliez leur envoyassent un sou de l'argent qui leur avoit été promis. Mais cela n'est pas étonnant. Les Suisses n'étoient pas plus privilégiez que le Roi d'Angleterre, & tant d'autres Princes à qui Maximilien & Ferdinand avoient joüé de semblables tours.

HENRY VIII. 1515. Les Suisses sont abandonnez de leurs Alliez.

Cependant François I. ayant trouvé le moyen de faire passer son Armée par un endroit qui paroissoit impratiquable, les Suisses qui gardoient les passages se retirerent à Milan, & François I. s'avança aussi vers la même Ville. Quand il en fut assez proche, il offrit aux Suisses une somme d'argent pour les faire retourner dans leur Païs. Cette négociation étoit déja fort avancée, lorsqu'ils reçurent un renfort de quinze mille hommes de leur Nation. Ce secours les ayant rendus plus fiers, ils résolurent, par les suggestions du Cardinal de Sion, d'aller sur le champ attaquer François I. qui étoit campé à *Marignan*, & qui ne s'attendoit à rien moins. Ils furent battus, & laisserent dix-mille morts sur le champ de bataille, après quoi ils se retirerent dans leur Païs, laissant François I. maître de tout le Milanois. Maximilien Sforze, qui s'étoit renfermé dans le Château de Milan, le rendit par capitulation & fut envoyé en France, pour y vivre en simple Particulier.

François I. gagne la bataille de Marignan.

Avant que François I. partit pour son expédition, Octavien Fregose avoit mis Genes sous la domination de la France, & au lieu du titre de Doge, il avoit pris celui de Gouverneur pour le Roi.

La ville de Genes est mise sous sa domination.

Leon X. avoit espéré que François I. ne pourroit jamais entrer en Italie. Il s'étoit joint à la Ligue faite contre lui, mais si secrettement que ce Prince n'en eut aucune connoissance qu'en arrivant à Verceil. Pendant tout le tems qui se passa entre l'arrivée du Roi en Italie, & la bataille de Marignan, le Pape se trouva dans de terribles embarras. Il avoit envoyé une armée dans la Lombardie, comme pour soutenir le Duc de Milan. Mais dès qu'il sçut que François I. avoit surmonté les difficultez du passage, il envoya ordre à Laurent de Medicis qui commandoit son armée, de ne commettre aucune hostilité contre les François. En même tems, il faisoit entendre au Roi, que cette armée n'étoit là que pour garder Parme & Plaisance. Cependant comme il n'y avoit encore rien de décidé touchant le Duché de Milan, il n'osoit faire trop d'avances au Roi, de peur de mécontenter les Alliez qui auroient pû se venger si le Roi venoit à être vaincu. Mais après la bataille de Marignan, il ne balança plus à s'accommoder avec lui, & quoiqu'il l'eût grievement offensé, il ne laissa pas d'en obtenir des avantages qu'il auroit à peine osé espérer, s'il se fût d'abord rangé dans son parti. Les Papes font des Ligues, & entreprennent des Guerres comme Princes Temporels, & quand leurs affaires tournent mal, ils se tirent d'intrigue comme Chefs de l'Eglise, & Vicaires de Jesus-Christ. Quoique la conduite de Leon X. avec François I. eût été telle, qu'il ne méritoit pas beaucoup de ménagement de la part de ce Prince victorieux, il

Leon X. fait sa paix avec François I.

HENRI VIII. 1515.

il en obtint pourtant tout ce qu'il voulut, & entr'autres choſes, l'abolition de la *Pragmatique* que les Papes ſes Prédéceſſeurs avoient juſqu'alors inutilement demandée aux Rois de France.

Henri s'engage dans de nouveaux embarras.

Quoiqu'Henri n'eût pû entiérement éviter les embuches que le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Arragon lui avoient dreſſées, il s'en étoit pourtant aſſez heureuſement tiré, avec une ferme réſolution de ne ſe laiſſer plus prendre à leurs piéges. L'affectation de ne faire aucune mention d'eux, dans le Traité qu'il avoit conclu avec la France, avoit bien fait voir qu'il ne faiſoit pas beaucoup de cas de leur amitié. Mais il ne fut pas aſſez heureux pour perſiſter dans cette réſolution, puiſqu'il ne tint pas à lui qu'il ne s'engageât dans une nouvelle guerre contre la France, moins pour ſes propres intérêts que pour ceux d'autrui. Son changement peut être attribué à trois differentes cauſes. La premiere eſt la jalouſie qu'il conçut des glorieux ſuccès que François I. avoit eus en Italie. La ſeconde, pour empêcher l'aggrandiſſement de ce voiſin. La troiſiéme & la principale, l'intérêt de Wolſey ſon Favori, qui, croyant avoir lieu de ſe plaindre du Roi de France, vouloit ſe venger de lui. Les deux premieres ne demandent pas une plus grande explication. On ſçait aſſez que les Princes ſont ſujets à leurs paſſions comme les autres hommes, & que la jalouſie peut les porter à faire des démarches contraires à leurs intérêts. On ſçait encore, que la Politique eſt comme le pivot ſur lequel roulent preſque toutes leurs actions. Mais en cette occaſion c'étoit une Politique bien fauſſe qui faiſoit agir Henri, puiſque rien n'étoit plus capable de procurer du repos à l'Angleterre, que l'aggrandiſſement du Roi de France en Italie. L'explication de la troiſieme cauſe demande un plus grand détail.

Cauſes de cet engagement.

Grand crédit de Wolſey.

Thomas Wolſey, Archevêque d'Yorck, étoit premier Miniſtre & Favori du Roi. Mais ce n'eſt pas dire aſſez. Il faut ajoûter que ce Miniſtre gouvernoit ſi abſolument ſon Maître, qu'il le tournoit du coté qu'il lui plaiſoit. Mais il agiſſoit ſi adroitement, que le Roi croyoit toûjours gouverner par lui-même, lorſqu'il ne faiſoit que ſuivre les inſpirations de ſon Miniſtre. Wolſey avoit de grandes qualitez pour une perſonne de ſa naiſſance; mais il avoit auſſi de grands défauts. Il étoit vindicatif juſqu'à l'excès, avide de biens & d'honneurs, & d'un orguëil inſupportable. Il ne ſe vit pas plûtôt bien établi dans la faveur de ſon Maître, qu'il chercha les moyens d'éloigner de la Cour tous ceux qui lui donnoient quelque ombrage, par l'eſtime que le Roi avoit pour eux. Richard Fox Evêque de Winchester ſon bienfaicteur, les Ducs de Norfolck & de Suffolck qui avoient occupé les premieres places dans le cœur du Roi, reçûrent tant de mortifications de la part de cet impérieux Prélat, qu'enfin ils prirent le parti de quitter la Cour, pour ne ſe voir plus expoſez à ſes inſultes. Ce fut au commencement de cette année, que Fox ſe retira dans ſon Diocéſe. Les deux autres ſuivirent bien-tôt après, & Warham, Archevêqne de Cantorbéri, ne ſe ſoutint que juſqu'à la fin de la même année. Ces anciens Miniſtres étant ainſi écartez, Wolſey devint encore plus maître de l'eſprit du Roi qui n'avoit plus que lui à conſulter dans ſes affaires les plus importantes. Le reſte du Conſeil Privé n'étoit compoſé que de Créatures du Favori. Tous les Hiſtoriens conviennent que l'intérêt de Wolſey étoit l'unique régle des Conſeils qu'il donnoit au Roi, & comme

cet

cet intérêt ſe rapportoit à ſes paſſions dominantes, la vengeance, l'avidité, l'ambition & l'orguëil, il ne faudra pas être ſurpris, quand on le verra dans la ſuite, porter ſon Maître à faire de fauſſes démarches. HENRI VIII. 1515.

Depuis que François I. étoit ſur le trone, il penſoit à retirer Tournai d'entre les mains des Anglois. Il y avoit même eu dès le commencement de l'année une négociation ſur ce ſujet, mais qui avoit été infructueuſe, parce que Henri demandoit, en échange de Tournai, quelques Places au voiſinage de Calais, que François n'avoit pas jugé à propos de lui accorder. Mais la plus grande difficulté venoit de Wolſey qui n'avoit garde de conſeiller au Roi ſon Maître de ſe défaire de Tournai, parce que par-là il auroit lui-même perdu l'adminiſtration de cet Evêché & de l'Abbaye de Saint Amand, qui lui portoient un grand revenu. Au contraire, il avoit fortement prié François I. de donner quelque bon Bénéfice à *Louis Guillard* Evêque de Tournai, afin qu'il le laiſsât jouir paiſiblement de ſon adminiſtration. François le lui avoit promis, mais ſans intention de lui tenir parole. Bien loin de travailler à lui faire conſerver cette adminiſtration, il engagea ſous main l'Evêque à demander ſon rétabliſſement au Pape, & appuya ſa demande de tout ſon pouvoir. Il étoit perſuadé que, quand Wolſey ne ſeroit plus adminiſtrateur de l'Evêché, la reſtitution de Tournai en deviendroit beaucoup plus facile.

François I. veut recouvrer Tournai.

Wolſey craint de perdre l'Evêche.

Pendant que François I. étoit encore en France, occupé à ſe préparer pour ſon expédition d'Italie, le Pape, encore incertain du ſuccès qu'auroit cette entrepriſe, ne faiſoit pas grand cas des ſollicitations de l'Evêque. Mais quand il vit ce Prince maître de Genes & entré dans le Milanois, à la tête d'une puiſſante Armée, il accorda ſans balancer, à Guillard, une Bulle par laquelle il le rétabliſſoit dans ſon Evêché, & lui permettoit même d'employer l'aſſiſtance du bras ſéculier pour s'en mettre en poſſeſſion. Cette Bulle qui ſacrifioit les intérêts du Roi d'Angleterre & de ſon Miniſtre, à ceux du Roi de France & de l'Evêque de Tournai, devroit paroître fort étrange, ſi la conſidération du tems & des conjonctures ne faiſoit ceſſer cet étonnement. Leon X. avoit donné un juſte ſujet à François I. de ſe plaindre de ſa conduite, & il voyoit ce Monarque prêt à rentrer en poſſeſſion du Milanois, & à conclurre un Traité avec les Suiſſes pour les renvoyer dans leur Païs. Il étoit donc de ſon intérêt de l'appaiſer, en lui accordant une grace qu'il ſouhaitoit avec beaucoup de paſſion. Cependant Henri ſe ſentit très-offenſé de cette Bulle qui rétabliſſoit, dans l'Evêché de Tournai, un Evêque qui refuſoit de lui prêter ſerment de fidelité, & ſur laquelle le Roi de France & l'Evêque de Tournai pouvoient s'appuyer pour exciter une ſédition dans la Ville. Il donna donc ordre à ſon Ambaſſadeur à Rome, d'en parler fortement au Pape, & de lui repréſenter les ſuites que ſa partialité pourroit avoir. Leon X. ne pût s'empêcher d'en convenir. Mais dans ce même tems François I. ayant gagné la Bataille de Marignan, & ſe préparant à lui faire éprouver les effets de ſon reſſentiment, ce n'étoit pas un tems propre à l'irriter davantage, par la révocation de cette Bulle. Tout cela fit aſſez comprendre à Wolſey, que François I. étoit le veritable auteur du rétabliſſement de l'Evêque. Cependant le Pape ſe trouvant embarraſſé, prit le parti, ſur les oppoſitions du Roi d'Angleterre, de laiſſer

Le Pape rétablit l'Evêque de Tournai.

HENRI VIII. 1515.

l'affaire indécise, en la remettant à l'examen de deux Cardinaux, qui vrai-semblablement eurent ordre de n'en pas hâter la conclusion. Pendant ce tems-là, Wolsey se trouvoit dans l'incertitude s'il conserveroit l'Evêché de Tournai. C'étoit précisément ce que le Roi de France demandoit, afin que cette incertitude portât ce Ministre intéressé à chercher quelque expedient pour se dédommager, après quoi il étoit apparent, qu'il ne s'opposeroit plus à la restitution de Tournai. En même tems, afin de conserver son amitié qui lui étoit très-nécessaire, à cause du crédit qu'il avoit auprès du Roi son Maître, il lui promit ses bons offices, pour lui faire obtenir un Chapeau de Cardinal. Wolsey souhaitoit passionnément cette Dignité. Depuis la mort du Cardinal Bambridge, il avoit espéré qu'il pourroit lui succéder dans le Cardinalat, aussi-bien que dans l'Archevêché d'Yorck. Il avoit même employé, pour le solliciter en son nom, le Cardinal *Hadrian de Corneto* qui étoit Collecteur du Pape en Angleterre, & qui faisoit exercer cette charge par Polydore Vergile, avec le titre de Sous-Collecteur. Mais ce Cardinal, au lieu de le servir comme il s'y étoit engagé, lui avoit rendu de mauvais offices. Wolsey en ayant été informé, en fut tellement irrité, que, sous quelque leger prétexte, il fit mettre Vergile à la Tour. Ensuite il fit ensorte que le Roi écrivit au Pape de sa propre main, pour le prier de nommer un autre Collecteur en la place du Cardinal Hadrian. La Lettre du Roi étoit si forte & si passionnée, que le Pape ne jugea pas à propos de lui refuser sa demande. Néanmoins, en lui en donnant avis par un Bref, il ne laissa pas de lui faire entendre, qu'il sçavoit fort bien, que la passion qu'il témoignoit contre le Cardinal Hadrian, lui étoit inspirée par Wolsey. Cependant Polydore Vergile demeura en prison, jusqu'à ce qu'enfin le Cardinal Jule de Medicis, & le Pape même intercéderent pour lui, par des Lettres du 31. d'Août, & du troisiéme de Septembre. Comme c'étoit précisément dans le tems que François I. sollicitoit le Chapeau de Cardinal pour Wolsey, celui-ci ne jugea pas à propos de refuser au Pape une chose de si petite conséquence. Ainsi Polydore sortit de la Tour, où il avoit été environ un an. Ce mauvais traitement fut sans doute une des causes qui le porterent à n'oublier aucune des mauvaises qualitez du Cardinal Wolsey, dans son Histoire d'Angleterre.

François promet son secours à Wolsey pour le faire Cadinal. *Myl.Herbert.*

Le Cardinal Hadrian trahit Wolsey, qui s'en venge & fait mettre Polydore Vergile à la Tour.

Act. publ. T. XIII. p. 315.

Cependant Wolsey ayant enfin obtenu le Chapeau de Cardinal, en fut transporté de joye quand il en reçut la nouvelle par un exprès, que le Roi de France lui envoya pour l'en informer. Mais quoiqu'il en eût toute l'obligation à ce Monarque, ce service produisit dans son cœur bien moins de reconnoissance que l'injure qu'il croyoit en avoir reçûë dans l'affaire de Tournai, ne lui avoit causé de chagrin. Il résolut donc, pour se venger, de faire ses efforts pour broüiller le Roi son Maître avec François, & pour le faire entrer dans une nouvelle Ligue contre la France. Par-là, il satisfaisoit trois de ses passions dominantes: son orgueïl, en faisant voir à toute l'Europe, que les Souverains mêmes ne l'offensoient pas impunément; sa vengeance, en causant de grands embarras à François I; & son propre intérêt, en se conservant l'administration de l'Evêché de Tournai. En effet, une rupture entre les deux Rois étoit un moyen sûr, pour empêcher que Guillard ne fût rétabli dans son Evêché. Telle est la cause, que les Historiens marquent comme la principale,

Wolsey est fait Cardinal.

Il persiste dans le dessein de se venger du Roi de France.

le, du changement qu'on va voir dans la conduite de Henri. La jalousie & la politique peuvent y avoir aussi contribué, mais moins comme de véritables causes, que comme des motifs dont Wolsey se servit pour enflammer le cœur de son Maître. Vraisemblablement, sous prétexte de s'intéresser à sa gloire, il lui représenta, qu'il devoit travailler à rabbattre l'orgueïl du Roi de France, & sçut lui persuader, qu'il étoit dangereux pour l'Angleterre que la France devint trop puissante. Dès qu'il eut mis l'esprit de Henri dans la disposition où il le souhaitoit, il fit sçavoir secrettement à l'Empereur, qu'il ne seroit pas impossible de détacher le Roi son Maître des intérêts de la France. On peut bien penser que Maximilien reçut cette ouverture avec joye. Outre qu'étant sans secours & sans Alliez, il se voyoit peu en état de conserver ses conquêtes en Italie, il sçavoit bien, que, de quelque maniere qu'on voulût traiter avec lui, il faudroit toûjours qu'on lui fournit de l'argent. Pendant que Wolsey projettoit de négocier avec l'Empereur, l'Ambassadeur d'Espagne, qui avoit passé plusieurs mois à Londres assez tristement, étoit regardé à la Cour d'un œil beaucoup plus favorable. On commença même à traiter avec lui, pour renouveller l'alliance entre l'Angleterre & l'Espagne, & cette négociation fut terminée le 9. d'Octobre, par un Traité qui ne contenoit pourtant que la confirmation des anciens Traitez d'amitié.

HENRI VIII. 1515.

Wolsey traite secrettement avec l'Empereur. *Myl. Herbert.*

Henri renouvelle son alliance avec Ferdinand. *Act. Publ. T. XIII. pag.* 520.

Cependant l'Empereur, voulant profiter de l'occasion qui se présentoit, envoya au Roi un Ambassadeur Milanois, pour lui demander du secours au nom de François Sforze qui étoit en Allemagne, & qui prenoit le titre de Duc de Milan, depuis que Maximilien son Frere avoit cédé ses droits au Roi de France. Quoique par les soins de Wolsey, Henri fût déja disposé à une rupture avec la France, il semble pourtant qu'il n'étoit pas entiérement déterminé. La demande de François Sforze, ou plûtôt de l'Empereur, lui parut d'une si grande importance, qu'il souhaita d'avoir, sur ce sujet, les avis de l'Evêque de Winchester, & des Ducs de Norfolck & de Suffolck, qui pour cet effet furent mandez à la Cour. Le Conseil s'étant assemblé pour délibérer sur cette affaire, le Cardinal Wolsey prit le premier la parole, & fit un discours plein d'emportement contre la France, s'efforçant de faire voir le grand intérêt qu'avoit l'Angleterre de s'opposer à son aggrandissement. L'Evêque de Durham & tous les nouveaux Conseillers appuyerent cet avis de tout leur pouvoir. Mais les anciens firent leurs efforts pour détourner le Roi du dessein de rompre la Paix qu'il avoit depuis peu concluë avec la France, puisque le nouveau Roi ne lui en avoit donné aucun sujet, & lui conseillerent de tourner plûtôt ses armes contre l'Ecosse. Henri, qui étoit déja prévenu, prit un milieu qui sans doute lui avoit été insinué par son Ministre. Ce fut d'assister secrettement l'Empereur & François Sforze. Cette résolution étant prise, il donna ordre à *Richard Pace*, son Ambassadeur auprès de Maximilien, de traiter avec eux, & afin de faire avancer le Traité, il fit de grosses remises d'argent. Il s'engageoit ainsi peu à peu, sans prévoir qu'il falloit enfin que ses démarches secrettes aboutissent à une guerre ouverte, comme Wolsey le souhaitoit.

Ambassade de François Sforze à Henri. *Myl. Herbert.*

Henri assemble un grand Conseil sur ce sujet.

Wolsey parle contre la France.

Henri prend le parti d'assister l'Empereur en secret.

On trouve, dans le Recueïl des Actes Publics, une Piéce, qui fait voir que le Cardinal ne s'oublioit pas lui-même dans les négociations où il étoit employé. C'est une promesse du Secretaire du Duc de Milan, qui, en vertu d'un

Engagement du Duc de Milan envers Wolsey.

HENRI VIII. 1515.

Act. Publ. T. XIII. pag. 525.

d'un pouvoir exprès du Duc ſon Maître, s'engageoit à payer au Cardinal, une penſion annuelle de dix mille ducats, à commencer du jour que ſon Maître ſeroit rétabli dans ſon Duché. Il eſt vrai que cet Acte, n'étant ni datté ni ſigné, ne peut être regardé que comme un modéle de cet engagement; mais il ne prouve pas moins l'humeur intéreſſé du Cardinal. L'Empereur n'eut pas plûtôt appris que Henri étoit diſpoſé de l'aſſiſter contre la France, qu'il envoya promptement en Angleterre, *Mathieu Skinner* Cardinal de Sion, pour négocier une Ligue avec lui. C'étoit ce même Prélat qui, peu de tems auparavant, avoit excité les Suiſſes à donner bataille à François I.

Ambaſſade de l'Empereur à Henri.

Parlement. *Herbert.*

Le Parlement ſe raſſembla le 12. de Novembre. Mais, comme il n'étoit pas encore tems de lui communiquer la réſolution que le Roi avoit priſe à l'égard de la France, il n'y fut point parlé de guerre ni d'aucune affaire étrangere. L'Aſſemblée du Clergé qui ſe tenoit en même tems, fit réponſe au Pape touchant la demande d'un Subſide extraordinaire qui lui avoit été faite, ſous prétexte d'une guerre apparente contre les Turcs. Cette réponſe contenoit que la derniere guerre entrepriſe contre la France, à la ſollicitation de Jule II, pour la défenſe de l'Egliſe, avoit épuiſé le Clergé qui ne ſe trouvoit pas en état d'accorder de nouveaux Subſides: que de plus, par un Décret du Concile de Conſtance, le Pape ne pouvoit rien impoſer ſur le Clergé, ſans l'approbation d'un Concile Général.

Le Clergé refuſe un Subſide au Pape.

Orguëil du Cardinal Wolſey. *Herbert.*

Pendant que le Clergé d'Angleterre tâchoit auſſi de ſe défendre contre les oppreſſions de la Cour de Rome, il voyoit s'élever dans ſon propre Corps comme un nouveau Pape, auquel il prévoyoit qu'il réſiſteroit encore plus difficilement qu'à celui de Rome, parce qu'il étoit appuyé du Roi. C'eſt de Wolſey dont je veux parler. Depuis que ce Prélat fut revétu de la Dignité de Cardinal, il devint encore plus vain, plus orguëilleux, & plus impérieux qu'il n'avoit été auparavant. Il ne marchoit plus qu'avec un train de Prince, toûjours accompagné d'une foule de Domeſtiques, & faiſant porter devant lui, comme une eſpéce de trophée, le Chapeau de Cardinal, qu'il faiſoit mettre ſur l'Autel, quand il entroit dans la Chapelle du Roi. Ce fut le premier Eccleſiaſtique en Angleterre, qui porta des habits de ſoye, & qui fit mettre de l'or ſur les harnois de ſes Cheveaux. Enfin il n'y avoit rien dont il ne s'avisât pour ſe diſtinguer. Tout le monde étoit ſi ſcandaliſé de ſon orguëil, qu'on ne pouvoit ſe laſſer d'en parler avec indignation. Mais perſonne n'oſoit en ouvrir la bouche devant le Roi, depuis que le vieux Evêque de Wincheſter, ayant voulu lui en toucher quelque choſe, en avoit été ſi mal reçu, que, peu de tems après, il avoit pris le parti de ſe retirer dans ſon Dioceſe. L'Archevêque de Cantorbéri n'étoit pas moins choqué que les autres de voir l'Archevêque d'Yorck affecter ainſi une ſi grande diſtinction. Mais ce qui l'offenſoit encore plus, c'étoit de voir porter devant le Cardinal la Croix d'Yorck, quoiqu'il fut dans la Province de Cantorbéri. J'ai parlé ailleurs de ce differend entre les deux Archevéques, qui, aprés avoir cauſé de violentes querelles, n'avoit pû être terminé que par des défenſes très-expreſſes du Roi aux Archevêques d'Yorck, de faire porter la Croix devant eux, dans l'autre Province. Mais Wolſey, qui ſe croyoit bien au-deſſus de ſes Prédéceſſeurs, ſe mit en état de renouveller la querelle, en mépriſant ces défenſes. Warham, qui étoit un homme paiſible, comprit aiſément, que, quand

quand même il voudroit entreprendre de l'empêcher, il n'y réüffiroit pas, parce que Wolfey étoit maître abfolu de l'efprit du Roi. Ainfi, pour n'avoir pas continuellement cet objet devant fes yeux, il pria le Roi de lui permettre de fe démettre de la Charge de Grand Chancelier, & de fe retirer dans fa maifon. Cela lui fut incontinent accordé, & le même jour le Roi donna le Grand Sceau au Cardinal Wolfey. Selon les apparences, il n'avoit caufé tant de mortifications à Warham, que pour l'obliger à quitter fa Charge dont il défiroit d'être lui-même revêtu. Pour foutenir l'éclat de fa Dignité avec plus de fafte qu'aucun autre n'eut fait avant lui, le Roi le combloit tous les jours de nouveaux bienfaits, en lui donnant des Prébendes, des Garde-nobles d'enfans mineurs, & autres chofes de cette nature qui augmentoient fans ceffe fes revenus. Outre l'Archevêché d'Yorck & la Charge de Chancelier, il tenoit à ferme à vil prix les Evêchez de Bath & Wells, & de Heréford poffédez par des Italiens demeurans à Rome. Mais cela ne fuffifoit pas pour contenter fon avidité: Il faut préfentement, avant que de fortir de l'année 1515, dire un mot des affaires d'Ecoffe dont la connoiffance eft néceffaire pour bien entendre les événemens qui feront rapportez dans la fuite.

HENRI VIII. 1515.

Il eft fait Grand Chancelier à la place de Warham. *Act. Publ. T. XIII. pag.* 529. 22. Decembre.

Le Roi le comble de bienfaits. *Ibid. p.* 530.

Affaires d'Ecoffe. *Buchanan*, *Herbert.*

Alexandre Duc d'Albanie, qui avoit été déclaré Régent en 1513, n'arriva en Ecoffe qu'au mois de Mai 1515. Il trouva ce Royaume plein de factions & de divifions, & cela lui fit comprendre que l'adminiftration dont il fe chargeoit, lui cauferoit bien des embarras. Mais ce qui l'inquiétoit le plus étoit, que le Roi d'Angleterre n'avoit que trop de part à ce qui fe paffoit en Ecoffe, & qu'il fomentoit ces divifions de tout fon pouvoir. Sous prétexte que l'Ecoffe avoit demeuré quelque tems fans Régent, Henri VIII. en qualité d'Oncle du jeune Roi, avoit pris le titre de Protecteur d'Ecoffe, & en vertu de ce titre, fes Ambaffadeurs à Rome demandoient au Pape les Bénéfices de ce Royaume, & les faifoit remplir de fes Créatures. Mais dès que le Duc d'Albanie fut arrivé en Ecoffe, il écrivit au Pape, au nom du jeune Roi, une Lettre très-vigoureufe pour fe plaindre de l'attentat du Roi d'Angleterre, & de la condefcendance de la Cour de Rome fur ce fujet. Il mêla même dans fa lettre des menaces au Pape, de ne s'adreffer plus à lui pour quoi que ce fût, s'il n'apportoit un prompt remede à ce mal.

Act. Publ. T. XIII. pag. 516. 3. Juillet.

Le Duc d'Albanie, quoi qu'Ecoffois d'origine, étoit étranger en Ecoffe d'où le Duc fon Pere s'étoit retiré en 1483. Comme il fouhaitoit, au commencement de fa Régence, de s'inftruire de l'état du Royaume, il s'adreffa malheureufement à *Hepburn* Evêque de Murray, homme paffionné & vindicatif, qui en prit ocafion de fe venger de fes ennemis. Ce Prélat, étant Prieur du Monaftere de Saint André, avoit été élu Archevêque de la même Eglife au commencement de ce Regne. Mais il s'étoit vû obligé de céder cet Archevêché à *Forman* Evêque de Murray qui fe trouva muni d'une Bulle du Pape. Cependant Forman n'auroit jamais ofé faire valoir cette Bulle, s'il n'avoit été foutenu par *Alexandre Hums*, homme puiffant de qui j'ai parlé ci-devant. Par le crédit & l'autorité de ce Seigneur, Forman avoit été inftallé à Saint André, après avoir cédé l'Evêché de Murray à Hepburn, & s'être engagé à lui payer une certaine penfion. Hepburn, voyant qu'il fe préfentoit une belle occafion de fe venger, fit au Régent un tel portrait de Hums, que lorfque celui-ci alloit à la Cour, il y étoit regardé d'un très-mauvais

HENRI VIII. 1515. œil. Hums, qui étoit extrémement fier & hautain, voulant faire sentir au Régent qu'on ne le méprisoit pas impunément, se tourna du côté de la Reine Doüairiere, & lui ayant persuadé que le Roi son Fils étoit en danger, il conseilla de l'emmener en Angleterre. Ce complot étant venu à la connoissance du Régent, il se rendit à l'improviste à Sterling où il s'assura de la personne du jeune Roi. Mais afin d'ôter à ses ennemis tout prétexte de donner une mauvaise explication à cette demarche, il prêta au Roi un nouveau Serment de fidélité, & commit la garde de son éducation, à trois personnes sans reproche.

Alexandre Hums & Guillaume son Frere, voyant que leur complot étoit découvert, se sauverent promptement en Angleterre où la Reine & le Comte d'Angus son Epoux les suivirent bien-tôt après. A cette nouvelle, le Régent envoya des Ambassadeurs à Henri, pour justifier sa conduite, & en même tems, il sçut si bien négocier avec les fugitifs, qu'il leur persuada de retourner en Ecosse. Mais la Reine se trouvant enceinte, se vit obligée de s'arrêter à *Hartbottel* en Northumberland, où elle accoucha d'une fille qui fut nommée *Marguerite*. Les suites de cette affaire seront rapportées en un autre endroit.

1516. Mort de Ferdinand Roi d'Arragon.

La mort du Roi Ferdinand qui arriva au mois de Février 1516. rompit les mesures que le Cardinal Wolsey commençoit à prendre, pour engager toute l'Europe dans une guerre contre la France. Ainsi, malgré les projets de ce Cardinal, Henri se vit obligé de demeurer en repos, parce que les intérêts des autres Princes ne se trouverent pas conformes aux siens, ou plûtôt à la passion de son Ministre. Mais quoique l'Europe demeurât paisible pendant quelque tems, il sera pourtant nécessaire de rapporter dans chaque année de cette Paix, la disposition des affaires des principaux Etats, afin de faire connoître la source des guerres suivantes.

Naissance de Marie fille de Henri.

Il ne se passa rien de considérable en Angleterre au commencement de l'année 1516. que la naissance d'une Princesse que la Reine mit au monde le 18. de Février, à laquelle on donna le nom de *Marie*. Le Cardinal Wolsey, qu'on nommoit communément le Cardinal d'Yorck, toûjours attentif à ce qui lui pouvoit procurer quelque avantage, fit faire cette année une recherche rigoureuse de ceux qui avoient manié les deniers du Roi. La plûpart pourtant furent épargnez. Mais on châtia rigoureusement ceux qui n'eurent pas l'adresse de se rendre le Ministre favorable.

Charles d'Aûtriche succede à Ferdinand. *Mayerne, Hist. d'Espag. Mezerai.* Affaires d'Espagne.

Après la mort de Ferdinand, le Royaume d'Arragon venoit naturellement à *Jeanne* sa fille-aînée qui étoit déja Reine de Castille. Cependant, cette Princesse se trouvoit hors d'état de gouverner ses Royaumes, à cause de l'égarement de son esprit, qui avoit obligé le Roi son Pere à la tenir enfermée. Ainsi l'administration de ces deux Royaumes & de toutes leurs dépendances ne pouvoit être disputée à Charles d'Aûtriche fils-aîné de Jeanne & Souverain des Païs-Bas. Mais comme ce Prince se tenoit en Flandre, Ferdinand avoit laissé par son testament là Régence d'Arragon à *Alphonse* son Fils naturel, Evêque de Sarragosse, & celle de Castille, au Cardinal Ximenès, en attendant que Charles vint lui-même prendre le Gouvernement. Cependant lorsque Ximenès voulut se mettre en possession de la Régence de Castille, *Adrien Florent* Docteur en Théologie, qui faisoit les affaires du

Prin-

Prince d'Aûtriche en Efpagne, produifit des Lettres Patentes de fon Maître, par lefquelles il étoit établi Régent de ce Royaume. Mais Ximenès refufa de le reconnoître en cette qualité, prétendant que Charles n'avoit pû nommer un Régent, avant que d'avoir été reconnu pour Gouverneur. Ce different fut pourtant accommodé par cet expédient, que les ordres feroient fignez de tous les deux. Mais le Cardinal ne laiffa au Docteur que le feul nom de Régent & en fit feul toutes les fonctions. Cependant Charles prit le titre de Roi de Caftille, du confentement des Etats de ce Royaume. Mais les Arragonnois, plus jaloux de leurs privileges que les Caftillans, refuferent de lui donner le titre de Roi d'Arragon, pendant que Jeanne fa Mere étoit en vie. Il y avoit même dans ce Royaume-là, un parti qui foutenoit, que Jeanne elle-même ne pouvoit pas prétendre à la Couronne d'Arragon, parce que les femmes en étoient excluës par les Loix du Païs, & que par cette raifon, Charles ne pouvoit pas tirer de fa Mere, un droit qu'elle n'avoit pas. Mais d'autres prétendirent que l'exclufion donnée aux femmes par les Loix du Païs, ne portoit aucun préjudice à leurs Defcendans mâles. C'étoit, à peu près, le même cas qui étoit autrefois arrivé en France, dans le different entre Edoüard III, & Philippe de Valois. Je ne m'engagerai pas plus avant dans le détail des affaires d'Efpagne. Ce que je viens d'en dire fuffit pour faire comprendre la néceffité où Charles fe trouvoit d'aller en ce Païs-là, & combien il auroit été dangereux pour lui, de s'engager dans une guerre contre la France, au commencement d'un regne qui étoit encore fi mal établi. Auffi ce Prince ne négligea rien pour renouveller les Traitez de Paix & d'alliance tant avec la France qu'avec l'Angleterre, fauf à prendre d'autres mefures quand fes affaires fe trouveroient dans une autre fituation. Un peu avant la mort du Roi d'Arragon, il avoit, en qualité de Souverain des Païs-Bas, renouvellé l'alliance avec l'Angleterre, par un nouveau Traité qui s'étoit conclu à Bruxelles le 24. de Janvier de cette même année. Environ un mois aprés, Henri, qui avoit en tête de former une Ligue contre la France, donna ordre à fon Ambaffadeur de traiter avec Charles fur ce fujet. Mais la mort de Ferdinand changea tellement la face des affaires, qu'il fallut que Henri fe contentât d'une fimple Ligue défenfive dont je parlerai tout à l'heure, après que j'aurai rapporté le fuccès d'une expédition que l'Empereur fit en Italie.

Ce n'étoit pas fans raifon que Maximilien avoit embraffé avec promptitude l'occafion que le Cardinal Wolfey, lui avoit offerte de faire la guerre à la France. Il n'y avoit plus d'apparence qu'il put conferver fes conquêtes dans l'Etat de Venife, depuis que François I. s'étoit rendu maître du Milanois, & qu'il avoit joint fes forces à celles des Vénitiens. D'ailleurs il ne pouvoit plus attendre du fecours du Pape, qui venoit de s'accommoder avec François. Quant à l'armée Efpagnole qui s'étoit retirée à Naples, il n'étoit pas facile de la faire revenir, puifqu'il falloit néceffairement qu'elle traverfât l'Etat de l'Eglife. D'un autre côté la mort du Roi Ferdinand avoit changé l'état des affaires, & achevé de ruïner les efpérances de l'Empereur. Bien loin que le nouveau Roi de Caftille pensât à faire la guerre à la France, il avoit au contraire un grand intérêt de maintenir la Paix avec ce Royaume, afin d'avoir le tems de s'établir en Efpagne. Ainfi l'Empereur, contre fa méthode ordinaire, fe vit obligé d'agir feul, pendant cette année, dans l'efpé-

Expédition de l'Empereur contre Milan.

Guicciardin. Mezerai.

HENRI VIII. 1516.

rance de broüiller les affaires d'une telle maniere, que d'autres Potentats fussent enfin contraints de se liguer avec lui. Il avoit déja touché de l'argent du Roi d'Angleterre, & le Cardinal Wolsey lui faisoit espérer encore de plus grandes sommes. Avec ce secours il assembla une armée d'environ vingt mille hommes, Allemans ou Suisses, & se rendit au mois de Mars dans l'Etat de Venise, pendant que les Vénitiens, assistez d'un Corps de troupes Françoises commandées par Lautrec, étoient occupez au Siége de Brescia. A son approche les François & les Vénitiens leverent le Siége, & après avoir fait semblant de vouloir lui disputer les passages des rivieres, ils se retirerent à Milan pour éviter une bataille. Ainsi l'Empereur s'approcha de Milan sans beaucoup d'obstacle.

La consternation des François fut si grande, qu'il s'en fallut peu qu'ils n'abandonnassent & la Ville & le Duché pour se retirer en France. Si l'Empereur avoit fait la diligence qu'il pouvoit faire, il les auroit sans doute obligez à exécuter cette résolution. Mais s'étant amusé trois ou quatre jours inutilement, il n'arriva devant Milan que dans le tems que les François recevoient la nouvelle que dix mille Suisses des Cantons alliez de la France venoient à leur secours, & qu'ils n'étoient éloignez que d'une journée.

L'arrivée de dix mille Suisses à Milan, causa une égale consternation dans les deux partis. Les François qui regardoient ces troupes comme un secours assûré, se trouverent dans un étonnement extrême quand ils apprirent, qu'elles ne vouloient point absolument combattre contre les Suisses qui étoient dans l'armée de l'Empereur. Ceux-ci de leur côté, demandoient leur paye, avec une audace qui faisoit craindre à Maximilien que ce ne fût un prétexte pour s'empêcher d'en venir aux mains avec leurs Compatriotes nouvellement arrivez à Milan. Il n'avoit point d'argent à leur donner, & il craignoit que les François n'en eussent trop pour les corrompre. Ainsi tout à coup, lorsqu'on s'y attendoit le moins, il prit le parti de se retirer, après quoi, n'ayant point d'argent pour payer son armée, elle se débanda d'elle-même.

L'Empereur feint de vouloir céder l'Empire à Henri.

Ce coup étant manqué, l'Empereur se vit réduit à faire de nouvelles tentatives pour engager le Pape, le Roi d'Angleterre, le nouveau Roi de Castille son Petit-Fils, dans une Ligue contre la France. Mais ce dessein n'étoit pas facile à exécuter. Le Pape avoit des intérêts particuliers qui ne lui permettoient pas de rompre ouvertement avec François I. Le Conseil de Charles étoit trop habile pour consentir que ce Prince s'engageât à suivre la passion de son Ayeul, dans un tems où il falloit nécessairement qu'il allât en Espagne, pour y prendre possession de ses Royaumes. Ainsi toute la ressource de l'Empereur consistoit dans les secours qu'il pouvoit attendre du Roi d'Angleterre. Mais comme il n'y avoit aucune apparence que Henri voulût entreprendre une guerre dont il lui faudroit faire toute la dépense, Maximilien s'avisa d'une ruse pour l'entretenir dans les bonnes dispositions où il étoit à son égard, ou du moins pour en tirer quelque argent. Ce fut de témoigner à *Robert Wingfield* Ambassadeur d'Angleterre auprès de lui, qu'il étoit las du fardeau de l'Empire, & qu'ayant une estime toute particuliere pour le Roi son Maître, il avoit dessein de s'en démettre en sa faveur. Pour cet effet, il le chargea d'écrire au Roi, que, s'il vouloit se rendre à Trêves, il y assembleroit une Diéte, pour y régler cette grande affaire, & qu'après cela, il

offroit

offroit de l'accompagner à Rome, pour lui faire recevoir la Couronne Imperiale. De plus, il lui faisoit espérer qu'il lui céderoit tous ses droits sur le Duché de Milan, & qu'il lui aideroit à en faire la conquête. Henri n'eut pas beaucoup de peine à comprendre dans quelle vûë Maximilien lui faisoit une semblable proposition. C'est pourquoi il écrivit à son Ambassadeur de remercier l'Empereur de ses bonnes intentions, & de le prier de remettre l'exécution de ce projet à un tems plus convenable, lorsque les François seroient chassez d'Italie. Cependant pour récompenser sa bonne volonté, il lui fit tenir quelque argent, en s'excusant sur la négligence d'un Banquier Genois, de ce qu'il ne lui avoit pas envoyé tout ce qu'il lui avoit promis. HENRI VIII. 1516.

Pendant que l'Empereur cherchoit à causer des embarras à la France, François I. formoit de nouveaux projets. Il avoit bien lieu d'être content de sa glorieuse campagne qui en peu de tems lui avoit fait recouvrer le Duché de Milan. Cependant la mort de Ferdinand lui ayant donné de nouvelles espérances, il forma le dessein de se rendre maître du Royaume de Naples, dans la pensée que le nouveau Roi d'Espagne seroit peu en état de se défendre, avant que d'être bien établi dans ses Royaumes. D'ailleurs, il croyoit avoir tellement attaché le Pape à ses intérêts, par le Traité de Bologne qu'il ne doutoit point qu'il ne trouvât en lui tous les secours nécessaires pour cette entreprise, le regardant comme son meilleur ami. Mais il connoissoit mal Leon X. Ce Pontife ne souhaitoit nullement que les François se rendissent plus puissans en Italie, & s'il témoignoit au Roi qu'il étoit dans ses intérêts, ce n'étoit que pour l'empêcher de s'opposer aux projets qu'il avoit lui-même formez en faveur de sa propre Maison. L'invasion que l'Empereur fit cette année dans le Milanois, interrompit l'exécution du projet que François I. avoit formé contre Naples, & ce qui arriva dans la suite, lui en fit perdre entierement la pensée. Cependant le désir qu'il avoit témoigné de s'emparer de ce Royaume, donna lieu à une Ligue défensive qui se fit contre lui vers la fin de cette année, & dont je parlerai tout à l'heure, après avoir dit encore un mot des affaires d'Italie.

François I. forme le projet d'attaquer le Royaume de Naples, & ne l'exécute pas.

Mézerai.

Leon X. ne se fut pas plûtôt raccommodé avec François I. qu'il dépouilla le Duc d'Urbin de son Duché sous un prétexte frivole, & en investit *Laurent de Medicis* qui prit dès-lors le titre de Duc d'Urbin & l'ancien Duc dépouillé alla se refugier à Mantouë.

Le Pape dépouille le Duc d'Urbin.

C'étoit pour pouvoir exécuter ce dessein, que le Pontife avoit flatté François I. de l'espérance qu'il se joindroit à lui pour faire la conquête de Naples. Mais après qu'il se fut rendu maître d'Urbin, par la connivence de ce Monarque, bien loin d'en avoir quelque reconnoissance, il ne pensa qu'aux moyens de chasser les François du Duché de Milan. Dans cette vûë, il entretint des intelligence secrettes avec l'Empereur, le Roi d'Angleterre & le nouveau Roi d'Espagne, & fit tous ses efforts, par le moyen de ses Emissaires, pour porter les Suisses à rompre l'Alliance qu'ils avoient concluë avec la France. Quoiqu'il agit avec toutes les précautions possibles, il ne put pourtant négocier si secrettement que ses intrigues ne vinssent à la connoissance du Roi qui feignoit pourtant de les ignorer. Au contraire, il faisoit tout ce qui étoit en son pouvoir, pour mettre véritablement le Pontife dans ses intérêts, sans quoi il comprenoit que son entreprise de Naples ne pourroit jamais

Cimarelli, Hist. d'Urbino.

Guicciardin.

Il cherche à chasser les François d'Italie.

François tâche en vain de le gagner.

HENRI VIII. 1516.

mais avoir un bon ſuccès. Leon X. ne demandoit pas mieux que de l'amuſer, pendant qu'en ſecret il agiſſoit contre lui. Mais enfin François, s'appercevant de plus en plus de ſa mauvaiſe foi, perdit la penſée de la conquête de Naples, & réſolut de traiter avec le Roi d'Eſpagne, qui, dans la ſituation où ſes affaires ſe trouvoient, ne pouvoit que ſouhaiter de vivre en bonne intelligence avec lui. Ainſi les deux Rois étant également diſpoſez à la Paix, envoyerent leurs Plénipotentiaires à Noyon pour la conclurre. Le Traité en fut ſigné le 26. d'Août. Il portoit en ſubſtance que Charles épouſeroit *Loüiſe* Fille de François, qui n'étoit alors âgée que d'un an. Qu'il auroit pour dot les prétentions du Roi de France ſur le Royaume de Naples : mais qu'en attendant que le Mariage pût ſe conſommer, il donneroit pour l'entretien de la jeune Princeſſe, une penſion de cent mille écus tous les ans. Que dans ſix mois, il rendroit le Royaume de Navarre à Henri d'Albret fils de Jean d'Albret & de Catherine Roi & Reine de Navarre, qui avoient été dépoüillez par Ferdinand, & qu'en cas que Charles n'obſervât pas cet Article, il ſeroit permis à François d'aſſiſter le Roi de Navarre. Enfin, que l'Empereur rendroit Verone aux Vénitiens, qui, en recompenſe, lui payeroient comptant une ſomme de deux cens mille écus, & lui fourniroient une quittance abſoluë de la ſomme de trois cens mille écus que le Roi Loüis XII. lui avoit prêté pour ſoutenir la Guerre contre Veniſe. Il eſt très-aiſé de comprendre, que dans ce Traité ſi avantageux à la France, Charles n'avoit eu en vûë que de gagner du tems, en lui accordant tout ce qu'elle pouvoit ſouhaiter, de peur d'être empêché d'aller prendre poſſeſſion de ſes Royaumes. Auſſi ce Traité fut-il très-mal obſervé dans la ſuite.

Traité de Noyon entre François I. & Charles. *Mézerai. Myl. Herbert.*

Intérêts des Princes.

La Paix de Noyon étoit entiérement contraire aux deſſeins du Pape, de l'Empereur & du Roi d'Angleterre. Le Pape ſouhaitoit paſſionnément que les François fuſſent chaſſez d'Italie. Maximilien ne cherchoit qu'à ſuſciter des ennemis à François I. afin de l'empêcher de ſecourir les Vénitiens. Il comprenoit bien qu'il falloit ſe réſoudre à ratifier le Traité de Noyon, & par conſéquent rendre Verone, ou défendre ſes conquêtes ſans le ſecours d'aucun Allié. Pour éviter ces deux extrémitez, il tâchoit autant qu'il lui étoit poſſible d'embroüiller les affaires, afin d'exciter une nouvelle Guerre qui donnât lieu à une Ligue contre la France. Par-là, il eſpéroit de ſe voir en état de pouvoir ſans riſque rejetter le Traité de Noyon qu'il croyoit très-préjudiciable à ſes intérêts. Il eſt vrai que la reſtitution de Verone devoit lui valoir cinq cens mille écus. Mais de cette ſomme il en rabattoit les trois cens mille qu'il devoit au Roi de France, & qu'il ne comptoit pas de payer jamais. Ainſi pour une ſomme de deux cens mille écus on l'obligeoit à rendre Verone, c'eſt-à-dire, qu'on lui fermoit l'entrée de l'Italie, par où ſeulement il ſe faiſoit conſidérer dans la ſituation où ſe trouvoient les affaires de l'Europe. Henri VIII. ne ſouhaitoit pas moins de ſon côté la Guerre contre la France, ſoit qu'il y fût pouſſé par le Cardinal Wolſey, ou par la jalouſie qu'il avoit conçuë contre François. Mais il n'en étoit pas de même de l'Archiduc qui trouvoit un grand avantage à demeurer quelque tems en Paix.

Négociations contre la France,

Ce fut-là le ſujet de diverſes négociations qui furent miſes ſur le tapis, depuis la concluſion du Traité de Noyon, juſques vers la fin d'Octobre. Le principal but du Pape, de l'Empereur, & du Roi d'Angleterre étoit de détacher

tacher les huit Cantons Suiſſes Alliez de la France, des intérêts de cette Couronne, afin qu'on pût ſe ſervir de leurs troupes peur envahir le Milanois. Cependant, ils travailloient à former une Ligue, dans laquelle ils ſouhaitoient paſſionnément de faire entrer le nouveau Roi d'Eſpagne. Mais tout ce qu'ils purent obtenir de lui fut ſon conſentement à une Ligue défenſive, en cas que François I. attaquât quelqu'un des Confédérez. Leon X. ſelon ſa méthode ordinaire, ne voulut pas ſe déclarer ouvertement. Mais il fit entendre qu'il ſe joindroit volontiers à la Ligue, quand elle ſeroit concluë, ſi on lui laiſſoit une place. A l'égard des Suiſſes, on réſolut de les y comprendre quoiqu'ils ne le demandaſſent pas, ſur l'eſpérance qu'on avoit de les y engager, par le moyen de quelques Particuliers de leur Nation qu'on avoit gagnez.

HENRI VIII. 1516.

qui n'aboutiſſent qu'à une Ligue défenſive. *Act. Publ. T. XIII. p. 556.*

Cette Ligue fut donc concluë à Londres le 29. d'Octobre, environ deux mois après le Traité de Noyon. Elle portoit, que l'Empereur, le Roi d'Angleterre, le Roi d'Eſpagne, s'engageoient à ſe ſecourir mutuellement contre tout Prince qui voudroit attaquer l'un des trois, & le nombre des troupes que chacun devoit fournir étoit réglé. Que tous les Princes, Potentats, Républiques, Communautez, qui voudroient entrer dans cette Ligue, y ſeroient reçus. Que comme les Confédérez avoient lieu d'eſpérer que le Pape voudroit bien y être admis, ils l'en déclaroient le Chef. Enfin que tous les Cantons Suiſſes ſeroient cenſez compris dans la Ligue, pourvû qu'ils la ratifiaſſent, & que pour cet effet on leur aſſigneroit des penſions dont on conviendroit avec eux. Par un Article particulier qui ne fut ſigné que quelques jours après, on convint de ce que chacun des Alliez devoit fournir pour les penſions qui ſeroient diſtribuées aux Suiſſes, *tant au Public qu'aux particuliers*, ce ſont les termes, afin de les faire entrer dans la Ligue. Cela fait voir qu'on n'étoit nullement aſſûré de les gagner, & qu'on comptoit principalement ſur les intrigues de quelques Particuliers de leur Nation.

Articles de la Ligue de Londres. *Ibid.*

Ce fut à cette Ligue peu conſiderable en elle-même, qu'aboutirent tous les mouvemens que le Pape, l'Empereur & le Roi d'Angleterre s'étoient donnez pendant cette année. L'Empereur avoit eſpéré quelque choſe de plus, & quoique par ce Traité les Alliez fuſſent en quelque maniere obligez de le ſecourir, ſi le Roi de France continuoit à donner du ſecours aux Vénitiens, il ſe dégouta bien-tôt d'une Ligue qui ne lui procuroit point d'argent. Avant que l'année fut expirée, il accepta & ratifia le Traité de Noyon. En même tems il conclut avec les Vénitiens une Trêve de quelques mois, & d'un commun accord, ils remirent le reſte de leurs différends à des Arbitres. La réſolution de l'Empereur changea entierement la face des affaires, ainſi qu'on le verra dans l'année ſuivante. On trouve dans le Recueïl des Actes Publics, qu'immédiatement après que cette Ligue fut ſignée, Henri envoya *Richard Pace* aux Suiſſes, pour tâcher de les faire entrer dans la Ligue. Mais ce fut inutilement. Au contraire l'Empereur ayant réſolu de faire la Paix avec les Vénitiens, conſentit que les cinq Cantons qui avoient refuſé de s'allier avec la France, entraſſent dans le Traité que les huit autres avoient fait avec cette Couronne.

L'Empereur fait la paix avec Veniſe.

Act. Publ. T. XIII. p. 570.

Avant que de finir les événemens arrivez dans l'année 1516. il faut dire un mot de ce qui s'étoit paſſé en Ecoſſe. Henri ayant formé de grands projets contre la France, & ſçachant combien le Duc d'Albanie avoit à cœur les

Affaires d'Ecoſſe.

HENRI VIII. 1516.

intérêts de ce Royaume, s'étoit mis en tête d'obliger les Ecossois à lui ôter la Régence. Pour cet effet il leur avoit demandé qu'ils envoyassent des Ambassadeurs à qui il pût communiquer certaines choses avantageuses aux deux Royaumes. Cette négociation aboutit à presser les Grands d'Ecosse de chasser le Duc d'Albanie. Il écrivit même au Parlement de ce Royaume, que le meilleur moyen d'entretenir la paix entre les deux Nations, étoit qu'ils renvoyassent le Régent en France, sous prétexte qu'il étoit dangereux de laisser la garde du jeune Roi, à l'Héritier présomptif de la Couronne. En même tems il faisoit entendre qu'en cas de refus, il se verroit obligé de pourvoir lui-même par des moyens convenables, à la sûreté du Roi son Neveu. Il donnoit aussi à connoître, qu'il prétendoit à la Régence, en qualité d'Oncle du jeune Roi. Mais le Parlement répondit à cette Lettre, d'une maniere qui lui donna lieu de se convaincre, que les Ecossois n'étoient nullement disposez à cette condescendance.

Henri veut faire chasser le Duc d'Albanie.

Act. pub. T. XIII. p. 560.

Révolte de Hums.

Soit que Hums eût quelque part à la démarche que le Roi d'Angleterre venoit de faire, ou qu'il n'en fût que soupçonné, le Parlement le fit sommer de venir répondre aux accusations qu'on intentoit contre lui. Hums n'ayant pas jugé à propos de comparoître fut condamné par défaut. Il regarda cette Sentence comme une oppression, & pour s'en venger, il fit quelques hostilitez contre quelques-uns de ses ennemis. Cela donna lieu au Parlement d'accorder au Viceroi une levée de dix mille hommes pour châtier le Rebelle. Mais ses amis lui ayant conseillé de se soumettre, il se remit à la discretion du Viceroi qui le fit conduire à Edimbourg, & le donna en garde à Jacques Hamilton son Beau-frere. Peu de tems après Hums persuada au Lord Hamilton de s'évader avec lui, & de prétendre à la Régence, comme fils d'une sœur de Jacques III. & par conséquent parent du Roi au même dégré que le Duc d'Albanie. Il disoit que si le Duc pouvoit alléguer qu'il étoit descendu d'un mâle, on pouvoit aussi lui opposer qu'il étoit fils d'un fugitif, qu'il étoit né hors du Royaume, & sçachant à peine parler la langue du Païs. Le Régent ayant été informé de leur fuite & de leur complot, marcha contre le Château d'Hamilton, & s'en rendit maître en peu de jours. Alors Hums voyant bien qu'il n'étoit plus tems de dissimuler, leva des troupes, & s'étant emparé de Dumbar, il ruïna entierement cette Ville.

Trêve entre l'Angleterre & l'Ecosse,

Cependant les Ambassadeurs que le Régent avoit envoyez en Angleterre au mois de Mai, y avoient conclu une Trêve, le 1. de Juin. Mais comme Henri n'avoit accordé cette Trêve, que dans la pensée qu'elle faciliteroit l'exécution de ses desseins, il paroissoit peu disposé à l'observer depuis qu'il avoit reçu la réponse dont il a été parlé ci-dessus. Mais afin d'éviter une Guerre qui ne pouvoit qu'être fatale à l'Ecosse, le Régent lui envoya par François de la Fayette, certains Articles ausquels il désiroit, qu'il donna son approbation, moyennant quoi il offroit d'aller lui-même en Angleterre pour lui rendre ses respects. Dans ce même tems, les affaires du reste de l'Europe ayant changé de face comme on l'a vû ci-dessus, Henri consentit à la prolongation de la Trêve jusqu'à la fin de l'année 1517.

prolongée. Ibid. p. 554.

Le Concile de Latran travaille à réformer le Calendrier.

C'est-là ce qui se passa de plus considerable dans les divers Etats de l'Europe, pendant l'annnée 1516. J'y ajoûterai seulement un mot touchant le Concile de Latran, qui continuoit toûjours ses Sessions sans avoir beaucoup

à

à faire. Comme il ne s'agiffoit ni de la réformation de l'Eglife, quoiqu'il femblât n'avoit été convoqué que dans ce deffein, ni de l'extirpation d'aucune Hérefie, il réfolut, pour s'occuper, de travailler à la réformation du Calendrier qui fe trouvoit extrémement défectueux. Pour cet effet, le Pape, ayant fait dreffer des Mémoires fur ce fujet, fe chargea d'écrire à tous les Princes Chrétiens, pour les prier d'envoyer leurs meilleurs Mathematiciens à Rome, ou du moins, de leur faire examiner les diverfes propofitions qui avoient été faites fur cette matiere. On trouve dans le Recuëil des Actes Publics, le Bref adreffé à Henri VIII. où le Pape difoit qu'il avoit remis la prochaine Seffion au mois de Décembre, afin de donner aux Mathematiciens le tems de lui envoyer leurs avis.

HENRI VIII. 1516.

Pag. 552. 10. Juillet.

L'Empereur ayant ratifié le Traité de Noyon, pour ce qui le concernoit, rendit Verone aux Vénitiens le 15. de Janvier de l'année 1517. après avoir reçu deux cens mille écus & une quittance de ce qu'il devoit au Roi de France. De plus, afin de donner aux Arbitres le tems de régler les differends qu'il avoit encore avec Venife, il confentit que la Trêve fut prolongée pour cinq ans. Mais ce ne fut qu'à condition que, pendant la Trêve, les Vénitiens lui payeroient vingt-mille écus tous les ans. Il étoit comme impoffible de faire aucun Traité avec lui, fans qu'il lui en revint quelque argent. C'eft ainfi que finit enfin cette Guerre, qui peut être regardée comme une fuite de la Ligue de Cambrai. Les Vénitiens s'y trouverent engagez depuis le commencement jufqu'à la fin, & n'en fortirent qu'après avoir dépenfé plus de cinq millons de Ducats du Tréfor public, outre les dommages infinis que les Sujets en avoient foufferts.

1517. L'Empereur rend Verone aux Vénitiens & prolonge la Trêve pour cinq ans. *Guicciardini.*

Maximilien, s'étant ainfi défifté de fes deffeins fur l'Italie, alla dans les Païs-Bas, pour y voir Charles fon Petit-Fils, avant qu'il partît pour l'Efpagne. Pendant fon féjour en ce Païs-là, il conclut avec lui, & avec le Roi de France, une Ligue contre les Turcs, dans laquelle ils réferverent une place au Roi d'Angleterre. Le Pape & le Concile de Latran folliciterent ardemment tous les Princes de la Chrétienté à entrer dans cette Ligue, fous prétexte des progrès que les Turcs faifoient en Egypte, contre les Mammelus, prétendant qu'après cela, leur deffein étoit de venir attaquer les Chrétiens. Mais la fuite fit voir que l'unique vûë du Pape étoit d'amaffer de l'argent, fous ce prétexte, pour fes affaires particulieres, & pour enrichir fa Maifon.

Il conclut avec François & Charles, une Ligue contre les Turcs. *Myl. Herbert.* Leon X. follicite les Princes Chrétiens à faire la Guerre aux Turcs.

Cependant Charles, nouveau Roi d'Efpagne, n'avoit autre chofe en tête que de partir promptement, pour aller prendre poffeffion de fes Royaumes. Il venoit de faire avec François I. une Paix fi avantageufe à la France, qu'il ne craignoit pas que ce Prince voulût la rompre, parce qu'il n'y auroit trouvé aucun avantage. Ainfi, quand l'Ambaffadeur d'Angleterre le preffa de ratifier la Ligue de Londres, il différa quelque tems, fous divers prétextes, parce que la regardant comme inutile, il craignoit de choquer le Roi de France. Il la ratifia néanmoins, en y faifant quelque changement, & enfin, il partit au mois d'Août pour l'Efpagne où fa préfence étoit abfolument néceffaire. Dès qu'il y fut arrivé il congédia le Cardinal Ximenès, qui en mourut de déplaifir. Enfuite, il fe livra tellement aux Flamans qu'il avoit amené avec lui, que les Efpagnols en conçurent une jaloufie qui les porta, dans la fuite, à de grandes extrémitez.

Act. Publ. T. XIII. pag. 578. Janvier. Charles ratifie la Ligue de Londres.

Il fe rend en Efpagne.

Il congédie le Cardinal Ximenès.

HENRI VIII. 1517.

Le Pape & François I. dissimulent leurs sentimens l'un envers l'autre.

J'ai dit ci-dessus que le Pape amusoit continuellement François I. de l'espérance qu'il s'uniroit étroitement avec lui, dans le même tems qu'il lui suscitoit des ennemis de tous côtez. François I. étoit informé d'une partie de ses démarches, mais il ne sçavoit pas tout. Ainsi, dans l'espérance de l'attacher enfin véritablement à ses intérêts, il n'oublioit rien de ce qu'il croyoit capable de le gagner, feignant même de le regarder comme son meilleur ami, dans le tems qu'il lui étoit le plus suspect. Mais comme le Pape sçavoit bien en sa conscience, qu'il n'avoit pas mérité l'amitié de ce Monarque, il ne pouvoit se persuader que ses avances fussent sinceres. Cependant, il lui étoit avantageux, que François parut publiquement son ami, c'est pourquoi il le ménageoit beaucoup, & ce n'étoit pas sans raison. Dès le commencement de cette année 1517. François Marie de la Rovere, qui avoit été dépoüillé du Duché d'Urbin, se mit en devoir de recouvrer son Etat. Dès que, par la Trêve concluë entre l'Empereur & les Vénitiens, les troupes Espagnoles qui étoient dans l'Etat de Venise furent devenuës inutiles, la Rovere trouva le moyen de les gagner & de les employer à son service. Avec ce secours, il se rendit maître d'Urbin, & porta la terreur dans la Toscane & dans l'Etat Ecclesiastique. Laurent de Médicis nouveau Duc d'Urbin, ou plûtôt le Pape son Oncle se trouvant alors peu en état de recouvrer ce Duché, il fallut avoir recours à l'assistance des Princes Chrétiens, sous prétexte que l'Eglise se trouvoit cruellement opprimée, les intérêts de la Maison de Médicis étant alors ceux de l'Eglise. François I, qui avoit toûjours en vûë de gagner le Pape, se servit de cette occasion pour lui rendre un grand service, en lui envoyant un bon Corps de troupes, sous le commandement de *Lescun* Frere de Lautrec. Cette Guerre ne laissa pourtant pas de durer sept ou huit mois, & pendant ce tems-là, le Pape ne cessa point de presser tous les Princes Chrétiens, de contribuer aux frais d'une Guerre, qui, selon lui, devoit intéresser tout le monde. Henri VIII. étant sollicité comme les autres, refusa de prendre part à ces démêlez. Mais le Pape trouva le moyen d'y faire entrer ses Sujets, en levant une Décime sur le Clergé, dont le Cardinal Wolsey fut établi Collecteur. La Guerre d'Urbin finit par un endroit auquel la Rovere ne s'étoit pas attendu. Le Pape corrompit les Espagnols qui le servoient, & qui firent pour lui un accord qu'il ne pût se dispenser d'accepter. Ainsi se trouvant encore une fois contraint d'abandonner ses Etats, il alla se réfugier à Mantoüe.

La Rovere se remet en possession d'Urbin. *Guicciardin.*

François I. envoye du secours au Pape. *Mezerai.*

Le Pape leve une Décime en Angleterre. *Act. Publ. T. XIII p 592.* 20. Juin. *P. 596. 598.*

La Rovere est chassé d'Urbin.

Conspiration contre le Pape. *Ibid. p. 589. Guicciardin.*

Pendant que le Pape étoit occupé par la Guerre d'Urbin, il découvrit une conspiration contre sa personne, tramée par le Cardinal de Sienne, qui avoit gagné un Chirurgien pour l'empoisonner. Ce Cardinal se trouvant absent de Rome, lorsque la conspiration fut découverte, le Pape qui souhaitoit passionnément de l'avoir entre ses mains, ne se fit pas un scrupule d'employer la fraude pour parvenir à son but. Il lui envoya un saufconduit, & de plus, il engagea sa parole à l'Ambassadeur d'Espagne, qu'il ne lui seroit fait aucun mal. Le Cardinal ayant été assez simple pour se rendre à Rome sur la foi de ce saufconduit, fut d'abord mis au Château Saint Ange, & ensuite étranglé dans la prison. L'Ambassadeur d'Espagne voulut se plaindre de ce manque de foi; mais le Pape lui répondit qu'un saufconduit n'étoit jamais censé s'étendre jusqu'au crime de léze majesté, si le cas n'y étoit expressément mentionné.

tionné. Quelques autres Cardinaux, accuſez ou ſoupçonnez d'être complices du Cardinal de Sienne, furent punis par la dépoſition, par la priſon, ou par de groſſes amendes.

Mariage de Laurent de Médicis avec l'Héritiére de Boulogne.

François I. ne ſe laſſoit point de faire des avances au Pape pour gagner ſon amitié, dans la crainte où il étoit, que ſes intrigues ne rallumaſſent une nouvelle Guerre pour lui faire perdre Milan. Il crut enfin avoir trouvé un moyen infaillible pour l'attacher à ſes intérets, en procurant à Laurent de Médicis un Mariage trés-avantageux, avec Catherine Héritiére de la Maiſon de Boulogne. Cette offre fut acceptée avec joye, & Laurent s'étant rendu à Paris pour ce mariage, préſenta au Baptême, au nom du Pape, le Dauphin François qui étoit né au commencement de cette année. Pour reconnoître la faveur que le Roi faiſoit à Laurent, le Pape lui accorda des Décimes ſur ſon Clergé, ſous prétexte de la Guerre qu'on devoit faire aux Turcs. Mais il eut ſoin d'en aſſigner cinquante mille livres, pour les frais de la nôce qui devoit ſe faire à Paris.

Vente des Indulgences ſous prétexte de la Guerre des Turcs.

Cette prétenduë guerre que la Chrétienté devoit entreprendre contre les Turcs parut au Pape une bonne occaſion pour s'enrichir des contributions des Chrétiens. Dans cette vûë il accorda des Indulgences pléniéres à tous ceux qui voudroient y contribuer, & les fit vendre publiquement à un prix ſi modique, qu'il auroit fallu n'être guéres ſoigneux de ſon ſalut, pour ne les pas gagner. Mais c'étoit ce qui faiſoit eſpérer au Pape d'en tirer un profit immenſe, parce que vraiſemblablement, il ne devoit point y avoir de Chrétien qui ne voulût y avoir part. Cependant, afin d'établir quelque ordre dans la levée de l'argent qui devoit provenir de cette vente, toute la Chrétienté fut diviſée en divers départemens, & l'on établit dans chacun des Collecteurs pour recevoir l'argent, & des Prédicateurs qui avoient ordre de faire valoir l'utilité des Indulgences. Mais il arriva, par un accident qui ne parut d'abord d'aucune conſéquence, que l'Archevêque de Mayence, qui étoit chargé de nommer des Prédicateurs en Allemagne, aſſigna le quartier de Saxe aux *Jacobins*, au lieu que, dans les précédentes Croiſades, cet emploi avoit été donné aux *Auguſtins*. Le tort qu'on faiſoit à ceux-ci réveilla leur jalouſie. Ils examinerent de près la conduite de ceux qui prêchoient, auſſi bien que des Collecteurs, ils en firent des railleries & enſuite des plaintes publiques. Enfin, *Martin Luther*, Moine Auguſtin & Profeſſeur en Théologie dans la nouvelle Univerſité de Wittembeg, publia des Ecrits contre ces gens-là, non ſans des obſervations picquantes contre les Indulgences mêmes. Cette hardieſſe lui attira des ennemis qui, par leurs oppoſitions, l'engagerent peu à peu, à examiner avec plus de ſoin, les fondemens ſur leſquels ces Indulgences étoient appuyées. Enfin il ſe convainquit lui-même qu'elles n'en avoient aucun dans l'Ecriture Sainte. Depuis ce tems-là, il travailloit de tout ſon pouvoir à déſabuſer le public, de l'opinion qu'on avoit euë juſqu'alors touchant la puiſſance Papale. C'eſt par-là que commença la Réformation qui s'étendit enſuite dans l'Allemagne, & dans divers autres Etats de l'Europe.

Martin Luther commence à paroître.

Le Pape ne fit pas d'abord beaucoup d'attention aux oppoſitions de Luther. Il ne lui venoit point dans l'eſprit qu'un ſimple Moine pût donner quelque atteinte à la Puiſſance Pontificale qui paroiſſoit appuyée ſur des fondemens inébranlables. Ainſi mépriſant cette legere oppoſition, il continua

HENRI VIII. 1517.

Le Pape continuë à solliciter une Croisade.

ſans interruption à faire vendre ſes Indulgences. Il publioit, & faiſoit publier par tout, qu'on alloit faire un puiſſant effort contre les Infideles, & exhortoit tous les Chrétiens à contribuer, ſelon leur pouvoir, au ſuccès d'une Guerre ſi néceſſaire qui devoit leur procurer, outre beaucoup d'avantages temporels, la délivrance des peines du Purgatoire, pourvû qu'ils ſe miſſent en état de gagner les Indulgences. Il y eut pourtant une choſe qui refroidit beaucoup le zele de pluſieurs Chrétiens pour cette Croiſade. Ce fut qu'on découvrit que le Pape avoit déja par avance diſpoſé pour ſes affaires temporelles, de l'argent qui devoit lui revenir de la vente des Indulgences. Par exemple, il avoit aſſigné à *Magdeleine de Medicis* ſa ſœur, femme de François Cibo Bâtard d'Innocent VIII. une partie de l'argent qui devoit être levé en Allemagne. Cependant, il ne laiſſoit pas de continuer ſes ſollicitations dans tous les Etats de l'Europe. Il n'oublia pas d'écrire à Henri VIII. pour l'exhorter à joindre ſes forces à celles de tous les autres Princes Chrétiens, & de l'exciter à cette bonne œuvre, par de grands éloges du zele qu'il avoit toûjours fait paroître pour la défenſe du Saint Siége & pour l'exaltation de la Foi. Tous ces éloges aboutiſſoient à lui demander deux cens mille ducats pour la prétenduë Guerre qu'on devoit faire aux Infideles. Mais il ne paroit pas que le Roi lui accordât ſa demande. Les Turcs étoient alors occupez en Egypte & en Perſe, & cette Croiſade n'étoit fondée que ſur une ſimple préſomption, qu'après avoir terminé ces Guerres, ils viendroient fondre ſur la Chrétienté. Il auroit fallu s'aveugler volontairement, pour ne pas voir, que ce n'étoit qu'un prétexte pour remplir les coffres du Pape. D'ailleurs, dans la ſituation où les affaires de l'Europe ſe trouvoient, Henri n'avoit pas beaucoup beſoin du Pontife.

Act. Publ. T. XIII. p. 592.

Il demande de l'argent à Henri qui lui en refuſe.

Wolſey eſt en inquiétude touchant l'Evêché de Tournai.

Pendant ce tems-là, le Cardinal Wolſey comprenant que la Ligue de Londres n'aboutiroit à rien, parce que François I. n'étoit pas diſpoſé à commencer une nouvelle Guerre contre aucun des Princes Confédérez, craignit qu'il ne ſe ſervit de ce tems de paix, pour remüer l'affaire de l'Evêché Tournai. D'un autre côté, il voyoit bien par le tems qui s'étoit écoulé depuis que l'affaire avoit été miſe entre les mains des Commiſſaires, qu'on le ménageoit beaucoup, comme ayant un empire abſolu ſur l'eſprit du Roi ſon Maître. En effet, on ne pouvoit rien eſpérer du Roi que par ſon canal, & c'étoit pour cela que tous les Princes à l'envi lui faiſoient la Cour, pour le mettre dans leurs intérêts. On trouve dans le Recueïl des Actes Publics, que Charles Roi d'Eſpagne, lui aſſigna cette année, une penſion annuelle de trois mille livres quoiqu'il n'en eût encore reçu aucun ſervice. Ce n'étoit donc que pour ceux qu'il eſpéroit d'en recevoir à l'avenir. Cependant Wolſey ne laiſſoit pas d'avoir de l'inquiétude au ſujet de Tournai. Comme le Pape & le Roi de France ne le ménageoient qu'en vûë de ce qu'il pouvoit faire pour eux, il étoit dangereux qu'ils ceſſaſſent d'avoir les mêmes égards, s'ils ſe trouvoient jamais dans un état à n'avoir plus beſoin de lui. Il commença donc à faire entendre ſous main, à François I, qu'il ne ſeroit pas impoſſible de porter Henri à rendre Tournai, pour une ſomme dont on conviendroit, pourvû qu'il y trouvât lui-même ſon dédommagement par rapport à l'adminiſtration de l'Evêché. Je rapporterai dans l'année ſuivante le ſuccès de cette négociation.

Il entame une négociation avec François I. pour la reſtitution de cette Place.

Négociation de Henri

Henri ſe trouvant pendant cette année dans une grande tranquillité, réſolut

ſolut d'éprouver ce que l'Empereur avoit dans l'ame, par rapport à la ceſſion de l'Empire dont il lui avoit déja fait parler. Maximilien s'étant rendu dans les Païs-Bas, pour y voir le Roi de Caſtille ſon Petit-fils, Henri lui envoya l'Evêque de Wincheſter, & le Docteur *Cuthbert Tonſtal*, pour renoüer avec lui cette négociation. En même tems, il lui fit dire, que s'il vouloit lui marquer un lieu commode, il iroit volontiers s'aboucher avec lui. L'Empereur, qui n'avoit jamais eu la penſée de lui céder l'Empire, & qui l'avoit encore moins en ce tems-là, répondit fort civilement, que, pour épargner au Roi la peine de paſſer la Mer, il iroit lui-même conférer avec lui en Angleterre. Mais quand les Ambaſſadeurs le voulurent preſſer ſur l'affaire dont ils étoient chargez, ils trouverent qu'il ne cherchoit qu'à éluder l'offre qu'il avoit déja faite. Tantôt il diſoit qu'il vouloit remettre l'Empire à Henri; mais qu'auparavant il vouloit tâcher d'obtenir de la Diéte, qu'il pût lui-même conſerver le titre de Roi des Romains, & le rendre héréditaire à ſa famillle. Tantôt il aſſûroit, que ſon deſſein étoit de faire Charles ſon Petit-fils Empereur, Henri Roi des Romains, Ferdinand frere de Charles Roi d'Aûtriche, & ne conſerver pour lui-même que le titre de Maréchal de l'Empire. Ces variations firent comprendre aux Ambaſſadeurs, qu'il n'y avoit rien à eſpérer de cette négociation, & ils en informerent le Roi qui demeura perſuadé que Maximilien n'avoit eu d'autre deſſein que de tirer quelque argent de lui.

HENRI VIII. 1517

ri avec l'Empereur pour la ceſſion de l'Empire, infructueuſe. *Myl. Herbert.*

Il y eut cette année à Londres une Sédition des Apprentis contre les Marchands étrangers, dans laquelle quelques perſonnes perdirent la vie. Mais elle fut appaiſée par le ſupplice de quelques-uns des Séditieux qui furent pendus dans les principales ruës de la Ville.

Sédition à Londres.

Cette même année, la maladie de la Sueur fit de grands ravages dans le Royaume, & particuliérement à Londres. La plûpart de ceux qui en étoient attaquez, mouroient dans l'eſpace de trois heures, ſans qu'on pût y trouver aucun remede. Comme cette maladie étoit particuliere à l'Angleterre, on l'appella *la Sueur Angloiſe*.

Maladie de la Sueur.

Les affaires d'Ecoſſe étoient toûjours dans un grand déſordre à cauſe des factions qui s'étoient formées dans ce Royaume. Alexandre Hums, & Guillaume ſon Frere, après avoir été pardonnez pluſieurs fois, avoient eu enfin la tête trenchée. Après la mort de ces deux Freres, le Duc d'Albanie, eſpérant que l'Ecoſſe ſeroit dans une parfaite tranquillité, réſolut d'aller faire un tour en France, & promit d'en retourner dans quelques mois. Mais y ayant été arrêté plus long-tems qu'il ne l'avoit prévû, par les accidens dont il ſera parlé dans la ſuite, les affaires d'Ecoſſe tomberent dans une très-grande confuſion, à cauſe des diviſions entre le Grands, qui étoient fomentées par ceux qui avoient deſſein d'en profiter.

Affaires d'Ecoſſe. *Buchanan*, *Herbert*.

Cependant le Pape pouſſoit avec ardeur l'affaire de la Guerre Sainte, faiſant, avec les Ambaſſadeurs qui réſidoient à ſa Cour, des projets qui auroient demandé plus de zéle que les Princes n'en ont ordinairement, & plus d'union entre eux. Pour pouvoir exécuter ſes projets, il auroit fallu faire un amas prodigieux d'argent, & c'étoit-là le but ſecret de la Ligue que le Pape propoſoit, de laquelle il devoit être le Chef & le Directeur. C'étoit dans cette vûë, qu'il épuiſoit, s'il faut ainſi dire, les tréſors de l'Egliſe, afin d'encourager les Fidéles à faire échange de leurs richeſſes corruptibles, pour des avan-

1518. Leon X. envoye des Légats pour ſolliciter la Croiſade.

 tages

HENRI VIII. 1518. Les Princes s'excusent.

tages éternels. Cette affaire fut poussée si loin, qu'il envoya des Légats dans toutes les Cours, pour exciter les Souverains à unir leurs forces ensemble, pour la ruïne des Infidéles. Il ne s'en trouva pas un qui ne témoignât extérieurement un désir extrême de s'employer à ce saint ouvrage, pourvû qu'il pût être assûré de ne se voir pas inquiété par ses voisins. Mais c'étoit-là ce qui rendoit l'exécution du projet très-difficile, parce qu'ils n'avoient aucune confiance les uns pour les autres. Ils n'en avoient pas d'avantage pour le Pape même, qui, depuis le commencement de son Pontificat, n'avoit que trop fait connoître que l'intérêt de la Réligion n'étoit pas ce qui le touchoit le plus. Ainsi, en le voyant agir avec tant d'ardeur, ils ne pouvoient s'empêcher de soupçonner, que le désir de s'enrichir des contributions volontaires des Chrétiens, de la vente des Indulgences, des Décimes du Clergé, & des libéralitez des Souverains, étoit ce qui échauffoit le plus son zéle. Cependant aucun d'eux ne vouloit témoigner de l'éloignement pour ce dessein, de peur d'être accusé de n'avoir pas la Réligion assez à cœur. Mais ils ne donnoient que des paroles, au lieu que le Pape auroit voulu des effets. Cela fut cause que le projet de la Ligue universelle que le Pape avoit formé, n'eût pas le succès qu'il en avoit espéré, ainsi qu'on le verra dans la suite. Néanmoins, ce projet, tout chimérique qu'il étoit, ne laissoit pas de servir de prétexte & de couverture à beaucoup d'autres desseins. L'Empereur, voulant faire élire un de ses Petits-Fils, Roi des Romains, se servit du prétexte de la prétenduë guerre dont les Turcs menaçoient la Chrétienté, pour faire voir qu'il falloit que la Dignité Impériale fût conservée dans la Maison d'Aûtriche, n'y en ayant point d'autre en Allemagne, qui pût par ses propres forces résister à leurs armes. Charles Roi d'Espagne se servoit du même prétexte pour la même fin. Outre cela, comme il avoit besoin de quelques années de paix, il insistoit fortement sur le projet d'une Trêve générale, afin que les Princes Chrétiens eussent la liberté d'unir leurs forces contre les Turcs. François I. avoit assez compris par la Ligue défensive qui s'étoit faite contre lui, qu'on ne cherchoit qu'un prétexte pour l'attaquer, & pour lui enlever le Duché de Milan. Ainsi une Trêve générale ne pouvoit que lui être avantageuse dans les circonstance où il se trouvoit. D'ailleurs, il avoit en vûë de recouvrer Tournai, ce qui ne pouvoit se faire que pendant la paix. Henri VIII. sçachant que le Pape, l'Empereur, les Rois de France & d'Espagne, s'étoient liguez pour faire la guerre aux Turcs, craignoit que cette Ligue ne couvrit quelque dessein contre lui. Par cette raison, il ne vouloit point refuser d'entrer dans le même engagement, de peur de leur fournir un prétexte. Ainsi ces premieres Puissances de l'Europe ayant intérêt de faire valoir la Croisade, ou du moins, de ne la pas rejetter, il falloit bien que les autres moindres suivissent aussi le torrent. C'est ce qui donnoit de grandes espérances au Pape, qu'il viendroit enfin à bout de ce qu'il avoit projetté. Mais comme dans la vérité, il n'y avoit pas un des Princes que je viens de nommer qui crût la chose praticable, il y avoit encore bien loin du projet à l'exécution.

Le projet de la Croisade est utile à la Maison d'Aûtriche. *Mezerai.*

Négociations sur Tournai. *Myl. Herbert.*

Pendant que Leon s'entretenoit de cette espérance, François I. pensoit bien plus sérieusement aux moyens de recouvrer Tournai qu'aux affaires de la Croisade. D'un autre côté le Cardinal Wolsey craignoit de perdre l'administration de l'Evêché, parce qu'il ne voyoit aucune apparence de semer

la divifion entre la France & l'Angleterre, dans un tems où tous les Princes de l'Europe témoignoient qu'ils défiroient de vivre en paix. Il ne pouvoit donc conferver cette adminiftration, fi *Guillard*, le véritable Evêque, vouloit prêter ferment au Roi, à quoi il paroiffoit déterminé. C'eft ce qui lui fit recevoir les offres fecrettes que François lui fit faire de le recompenfer largement, s'il pouvoit porter le Roi fon Maître à rendre cette Place à la France. François comprenoit affez qu'il falloit avant toutes chofes contenter le Cardinal, non feulement afin de recouvrer Tournai, mais encore afin de l'avoir au meilleur marché qu'il feroit poffible. Ce fut-là le fujet d'une négociation fecrette entre eux, avant que Henri en fût informé. Pour y réüffir, François n'épargna, ni flatteries, ni promeffes, ni préfens. Si l'on en croit Polydore Vergile, ces préfens furent très-confidérables. Quoiqu'il en foit, il fut convenu entre eux, que le Cardinal feroit dédommagé de la perte de l'adminiftration par une penfion annuelle. Que le Roi de France donneroit fix cens mille écus à Henri pour Tournai. Mais comme cette fomme étoit un peu forte, on trouva le moyen de la réduire à une beaucoup moindre, par un expédient dont il fera parlé tout à l'heure. Moyennant ces deux conditions, que le Cardinal fe chargea de faire confentir le Roi fon Maître, à tout ce que le Roi de France fouhaitoit. Un homme moins hardi que le Cardinal, & qui auroit été moins fûr de la confiance du Roi, fe feroit fans doute, trouvé fort embarraffé, puifqu'il s'agiffoit de faire comprendre au Roi le contraire de ce ce jufqu'alors il avoit tâché de lui perfuader, fçavoir, que Tournai ne lui étoit plus néceffaire. Lorfque François I. avoit voulu traiter fur la reftitution de Tournai, Wolfey avoit repréfenté au Roi que, tant pour fon propre intérêt, que pour celui d'Angleterre, il étoit d'une très-grande importance de conferver cette Place qui étoit d'ailleurs un monument perpétuel de fes victoires, pendant qu'elle feroit entre fes mains. Enfuite changeant de maxime, il entreprend de lui perfuader, & lui perfuade en effet, que cette Place lui eft inutile, & que l'entretien de fa Garnifon furpaffe de beaucoup tous les avantages qu'il en peut tirer. Qu'il valoit mieux la céder au Roi de France qui la demandoit inftamment, & qui pour l'obtenir ne craignoit point de s'abaiffer jufqu'à faire des préfens à un Miniftre. Que rien ne pouvoit être plus glorieux au Roi, que de voir ce Monarque faire toutes les avances pour obtenir fon amitié, & pour la ferrer d'un nœud indiffoluble par le mariage du Dauphin avec la Princeffe Marie, qu'il faifoit auffi propofer. Qu'il falloit donc profiter de cette occafion pour tirer une bonne fomme d'argent en la place de Tournai, qui, fe trouvant à une trop grande diftance de Calais, tomberoit infailliblement, à la premiere rupture qu'il y auroit entre les deux Couronnes. Que par-là le Roi fe feroit un puiffant ami du Roi de France, & que leur union les rendroit Arbitres de l'Europe. Que cette union étoit d'autant plus néceffaire, qu'il falloit penfer de bonne heure à s'oppofer à l'élevation de la Maifon d'Aûtriche, qui poffedant l'Empire, l'Efpagne, les Païs-Bas, les Royaumes de Naples & de Sicile, alloit infailliblement fe rendre très-rédoutable à tous les Souverains. La force de ces raifons étoit trop évidente, pour que Henri y pût réfifter. Tout ce qu'il pouvoit trouver d'étrange, c'eft que le Cardinal ne les eût pas plûtôt propofées, & qu'au contraire il fe fût fervi jufqu'alors, d'argumens directement oppo-

HENRI VIII. 1518.

ſez pour empêcher la reſtitution de Tournai. Mais comme il a été déja remarqué, ce Miniſtre avoit un tel aſcendant ſur ſon eſprit, qu'il pouvoit lui perſuader le pour & le contre, ſelon qu'il le jugeoit à propos.

Ambaſſade de France à Henri. *Herbert.*

Henri ayant conſenti à ce que le Cardinal propoſoit, il ne fut plus queſtion que de traiter ſur cette matiere. Dès que François I. en fut informé, il envoya une Ambaſſade ſolennelle en Angleterre, compoſée de l'Amiral de Bonnivet, d'Etienne Poncher Evêque de Paris & de Monſieur de Villeroi Secretaire d'Etat. Il fallut, pour la forme, employer quelque tems à cette négociation, quoique le Roi de France & le Cardinal fuſſent déja convenus des principaux Articles, par l'entremiſe de Villeroi qui s'étoit rendu à Londres dès le commencement du mois de Juillet, au lieu que ſes Collegues n'arriverent que deux mois après. Les Ambaſſadeurs de France étoient munis de pleins-pouvoirs pour traiter d'un renouvellement d'amitié entre les deux Rois; d'une Ligue avec le Pape & avec tous les Princes Chrétiens qui voudroient y être admis, pour la défenſe de la Religion & de l'Egliſe; du Mariage du Dauphin avec la Princeſſe Marie fille de Henri; de la reſtitution de Tournai, de Saint Amand, & de Mortagne; d'une entrevûë des deux Rois. De plus, ils portoienr des Lettres Patentes de François I. par leſquelles il s'engageoit à payer au Cardinal d'Yorck, *ſon cher ami*, une penſion annuelle de douze mille livres, en conſidération de ce qu'il vouloit bien ſe déſiſter, de l'Adminiſtration de l'Evêché de Tournai. Comme les Traitez qui furent conclus ſur tous ces Articles ne ſe trouverent prêts qu'au commencement du mois d'Octobre, je dirai un mot d'une autre affaire qui ſe paſſoit dans le même tems.

Le Pape continuë à ſolliciter Henri au ſujet de la Croiſade. *Act. Publ. Tom. XIII. pag. 603.*

Le Pape étoit toûjours attentif aux affaires de la Croiſade, de laquelle il eſpéroit de tirer de groſſes ſommes. Dès l'année précédente, il avoit écrit à tous les Princes Chrétiens, pour leur donner avis de la victoire que *Selim* Empereur des Turcs avoit remportée ſur les Mammelus d'Egypte, dont il avoit entiérement détruit l'Empire. Au commencement de cette année, il avoit fait écrire à Henri par le College des Cardinaux, pour lui repréſenter dans quel danger ſe trouvoit la Chrétienté, depuis la victoire que l'Empereur Ottoman avoit obtenuë ſur le Soudan d'Egypte, qui même avoit été tué dans la bataille, ſelon les avis très-certains qu'on en avoit. Les Cardinaux exhortoient le Roi à entreprendre la défenſe de la Religion, conjointement avec tous les autres Souverains Chrétiens, avec le Pape, & le Sacré College qui étoit diſpoſé à ſacrifier pour cela, ſes richeſſes, tant particulieres qu'Eccléſiaſtiques. Tout cela ſignifioit, en termes couverts, que le Roi devoit contribuer de groſſes ſommes pour le ſervice de la Croiſade, ſon Païs étant trop éloigné de la Turquie, pour pouvoir y envoyer des Troupes.

Campegge Légat *à latere* en Angleterre.

Quelque tems après le Pape fit partir des Légats *à latere*, pour diverſes Cours avec ordre d'exhorter les Souverains à accepter & à entretenir une Trêve de cinq ans qu'il avoit ordonnée par ſon pouvoir Apoſtolique. Ils devoient auſſi faire leurs efforts pour les porter à unir toutes leurs forces pour faire la Guerre aux Turcs. Le Cardinal *Laurent Campegge* avoit été deſtiné pour l'Angleterre, & même il étoit déja parti de Rome au commencement du mois de Mai, pour aller exécuter ſa commiſſion. Mais Wolſey regarda comme un très-grand affront, que le Pape n'eût pas penſé à lui pour cette Légation,

Myl. Herbert. Wolſey ſe fait joindre à la Légation.

Légation. Ainsi, pendant que Campegge étoit en chemin, il envoya un de ses confidens à Rome, pour représenter au Pape, qu'en témoignant si peu d'estime pour un Cardinal qui étoit actuellement en Angleterre, & premier Ministre du Roi, il le mettoit hors d'état de lui rendre service : Que tout ce qu'il pourroit dire pour appuyer ce que le Pape demandoit, ne seroit d'aucun poids, puisqu'on le regarderoit comme un homme à qui la Cour de Rome n'avoit osé confier cette Légation : Qu'il étoit au contraire de l'intérêt du Pape de se servir de lui pour obtenir ce qu'il souhaitoit, vû la confiance dont le Roi l'honoroit, & que, sans son secours, il seroit très-dangereux que cette affaire n'échoüât. Leon X. comprit aisément par cette représentation, qu'il falloit contenter Wolsey. Ainsi, par une Bulle du 17. de Mai, il l'ajoignit à Campegge dans la Légation, leur donnant à tous deux une égale autorité, *sçachant*, disoit-il dans cette Bulle qui étoit adressée à Wolsey, *combien vous avez de crédit auprès du Roi, & combien il vous est facile de le persuader & de le dissuader.* Cependant, Campegge étant arrivé à Boulogne, Wolsey trouva le moyen de l'y arrêter, jusqu'à ce qu'il eût reçû la réponse du Pape. Ainsi, le Légat Italien ne fit son entrée à Londres que le 29. de Juillet. Comme il étoit venu avec un fort petit équipage, Wolsey lui envoya douze mulets qui portoient des coffres avec de riches couvertures. Mais il arriva que quelques-uns de ces coffres étant tombez pendant l'entrée, & s'étant ouverts, furent trouvez vuides, ce qui excita la risée du Peuple qui se mocquoit de ce faste extérieur. On trouve, dans le Recueïl des Actes Publics, une Bulle de Leon X. qui donnoit aux deux Légats un pouvoir extraordinaire. C'étoit d'accorder une Indulgence Pléniere à tous les Fidéles des deux Sexes, qui assisteroient à la Messe que l'un ou l'autre des Légats célébreroit en présence du Roi & de la Reine, ou du moins à la Bénédiction, pourvû qu'ils se fussent confessez, ou qu'ils eussent envie de se confesser, & qu'ils fussent repentans.

HENRI VIII. 1518.

Act. Publ. Tom. XIII. pag. 606. 31. Mai.

Entrée de Campegge à Londres.

Pouvoir accordé aux Légats. *Ibid.*

La Commission des Légats consistoit en deux points. Le premier étoit, de tâcher d'obtenir du Clergé un secours d'argent pour la Guerre contre les Turcs. Mais le Clergé se tint si ferme sur ce sujet, que tous les efforts des Légats furent inutiles. Le second étoit de porter Henri à entrer dans la Ligue projettée de tous les Princes Chrétiens pour la défense de la Religion & de l'Eglise. Le dessein du Pape n'étoit pas d'entreprendre une Guerre contre les Turcs, mais seulement d'amasser de l'argent sous ce prétexte. Ainsi, la Ligue qu'il méditoit n'étoit que pour faire accroire au Peuple Chrétien, qu'on avoit véritablement dessein de faire la Guerre aux Infideles. Après cela le prétexte étoit assez plausible pour mettre des impositions sur tout le Clergé, & pour tirer de l'argent des Princes & de leurs Sujets, pour subvenir aux frais de cette prétenduë Guerre. C'étoit donc par cette Ligue qu'il falloit commencer, & c'étoit sur cela que les Légats eurent à traiter avec le Roi qui paroissoit disposé à y consentir, quoiqu'il pût aisément prévoir que cette Ligue n'aboutiroit à rien.

Commission des Légats.

A mesure que le crédit du Cardinal Wolsey augmentoit en Angleterre, il devenoit aussi plus grand à la Cour du Pape. J'ai dit ci-devant qu'il avoit fait ôter au Cardinal *Hadrien de Cornetto*, la charge de Collecteur en Angleterre. Mais cette légere punition ne suffisant pas pour satisfaire sa ven-

Déposition du Cardinal Hadrien.

HENRI VIII. 1518.

geance, il avoit fait en ſorte que le Roi avoit écrit au Pape, pour le prier de priver Hadrien de la Dignité de Cardinal, & de l'Evêché de Bath & Wells dont il avoit été pourvû. Leon X. ne pût s'empêcher de trouver fort étrange que le Roi lui demandât une telle choſe, ſans lui en alléguer aucune raiſon. Cependant, ſans la lui refuſer poſitivément, il ſe contenta de lui répondre, qu'il lui donneroit ſatisfaction dans un tems plus convenable. En 1517. il ſe fit contre le Pape une conſpiration dans laquelle le Cardinal Hadrien ſe trouva embarraſſé, & il fut mis en priſon. Guicciardin aſſure que depuis ce tems-là on n'entendit plus parler de lui, & qu'on ne ſçait ce qu'il devint. Mais on trouve, dans le Recueïl des Actes Publics, une Lettre du Cardinal Jule de Médicis, dattée le cinquiéme de Juillet 1518. par laquelle il donnoit avis au Roi, que, dans un Conſiſtoire tenu ce jour-là même, le Cardinal Hadrien avoit été dépoſé & dépoüillé de tous ſes Bénéfices, faiſant entendre au Roi que c'étoit à ſa conſidération. Mais il y a plus d'apparence que c'étoit pour punir l'offenſe commiſe contre le Pape. Quoiqu'il en ſoit, peu de jours après, le Pape donna au Cardinal Wolſey l'adminiſtration de l'Evêché de Bath & Wells, ſuppoſant qu'il avoit beſoin de ce ſecours pour ſoûtenir la Dignité de Cardinal.

Act. Publ. Tom. XIII. pag. 607.

Leon X. ſouhaite de faire une Ligue offenſive contre les Turcs. *Act. Publ. T. XIII. p. 621.*

La négociation des deux Légats alloit aſſez lentement, puiſqu'il ne ſuffiſoit pas de diſpoſer Henri à la Ligue, mais qu'il falloit encore que les autres Souverains y donnaſſent leur conſentement. Auſſi le Pape ſollicitoit de tout ſon pouvoir tous les Potentats, en exagérant le danger auquel la Religion Chrétienne alloit infailliblement être expoſée. Enfin, chaque Prince lui répondant la même choſe, ſçavoir qu'il falloit que tous les Souverains agiſſent de concert dans cette affaire, il adreſſa une Bulle à ſes Légats en Angleterre, par laquelle il leur donnoit pouvoir de conclurre, entre l'Empereur & les Rois de France & d'Eſpagne, une Ligue contre les Turcs. Son but étoit que cette Ligue fût offenſive, ſans quoi il n'en retireroit aucun avantage, à moins que le Turc n'eût effectivement deſſein d'attaquer la Chrétienté, ce que juſqu'alors on ne pouvoit regarder que comme une ſuppoſition très-incertaine. Mais Leon X. étoit trop connu, pour que les Princes donnaſſent ainſi dans un piége qui ne tendoit qu'à rendre le Pape maître de leur argent & de celui de leurs Sujets. Ainſi, en faiſant ſemblant d'entrer avec zéle dans ſon projet, ils ſe contenterent de conclurre entr'eux une Ligue défenſive pour la défenſe du Pape, du Saint Siége, & de leurs Etats reciproques, contre tous ceux qui entreprendroient de les troubler, & particuliérement contre l'Empereur des Turcs. Le Pape étoit déclaré Chef de la Ligue, pourvû qu'il la ratifiât dans un certain tems. Du reſte le Traité ne faiſoit aucune mention de ce que chacun des Alliez devoit fournir. Tout cela fait voir, que cette Ligue, ſelon l'intention des Princes, n'étoit que pour ébloüir le Public, pour donner quelque ſatisfaction au Pape, & peut-être pour inſpirer de la crainte aux Turcs.

On ſe borne à une Ligue defenſive.

Le Pape ratifie la Ligue; mais il ſe déſiſte de ſon projet.

Ce n'étoit pas là ce que le Pontife demandoit. Il auroit ſouhaité que tous les Princes de la Chrétienté euſſent conclu enſemble une Ligue offenſive contre les Turcs, & ſe fuſſent engagez à envoyer leurs forces vers Conſtantinople, pour attaquer l'Empereur Ottoman juſque dans ſa Ville capitale. En ce cas-là, il comprenoit que les plus éloignez auroient été aiſément engagez

gagez à fournir leur quote-part en argent. Depuis que la fureur des Croisades étoit passée, les Papes n'avoient point perdu d'occasion, pour tâcher de rallumer ce même zéle qui avoit autrefois procuré tant d'avantages à leurs Prédécesseurs. Mais les Peuples, aussi bien que les Souverains, en étoient entiérement rebutez, parce qu'on ne s'étoit que trop apperçû, que les Croisades n'avoient été profitables qu'aux Papes seuls. Ainsi, pour cette fois, les Princes Chrétiens se contenterent de faire une Ligue défensive, pour témoigner seulement qu'ils étoient prêts à défendre la Chrétienté, en cas qu'elle fût attaquée par les Infideles, se réservant à prendre d'autres mesures s'ils y étoient obligez. Leon X. voyant qu'il n'en pouvoit pas obtenir davantage, approuva & ratifia la Ligue le 31. de Décembre, après quoi il n'en fut plus parlé. Tous les terribles préparatifs que l'Empereur des Turcs faisoit pour fondre sur les Chrétiens, selon qu'on l'assuroit, s'évanoüirent entiérement, dès que le Pape se fut apperçû que ses artifices ne pouvoient pas produire l'effet qu'il en avoit attendu.

HENRI VIII. 1518.

Ibid.

Pendant que ces choses se passoient, le Cardinal Wolsey, conjointement avec les Ambassadeurs de France, travailloit à mettre les divers Traitez dont ils étoient convenus en état d'être signez.

Divers Traitez entre la France & l'Angleterre.

Le premier regardoit le Mariage de la Princesse Marie avec le Dauphin, qui devoit se célébrer dès que le jeune Prince auroit quatorze ans accomplis, chacun des deux Rois s'engageant à payer cinq cens mille écus, en cas que ce fût par sa faute, que le Mariage ne s'accomplît pas. La Dot de Marie étoit de 333000. écus d'or, dont la moitié devoit être payée le jour de la solennisation du Mariage, & l'autre moitié un an après. Le Doüaire devoit être aussi grand qu'il en eût été assigné à aucune Reine de France, & particuliérement à Anne de Bretagne & à Marie d'Angleterre, femmes de Loüis XII.

1. Traité sur le Mariage du Dauphin, avec Marie. *Act. Publ, Tom. XIII. p. 624. 642.*

Le second Traité étoit sur la restitution de Tournai, pour laquelle François I. s'engageoit à payer à Henri, six cens mille écus, de trente-cinq sols tournois chacun, outre cinquante mille livres tournois qui lui étoient dûës par les Habitans. Mais sur ces deux sommes, François devoit retenir la Dot de la Princesse Marie. Quant aux payemens, il s'obligeoit à compter cinquante mille livres, en se mettant en possession de la Place, & ensuite vingt-cinq mille livres de six en six mois, jusqu'à ce que toute la somme fût payée.

2. Traité sur Tournai. *Ibid. p. 611.*

Le troisiéme Traité regardoit les attentats qui pourroient se commettre à l'avenir contre la Paix, par les Sujets de l'un ou de l'autre des deux Rois, & contenoit certains Réglemens pour en procurer une prompte réparation.

3. Traité sur les Attentats.

Par le quatriéme, les deux Monarques convenoient de s'aboucher ensemble, dans le village de *Sandinfelt*, entre Ardres & Guisnes.

4. Traité sur l'entrevûë.

Ces Traitez ayant été signez le 14. d'Octobre, les Ambassadeurs de France donnerent au Cardinal Wolsey des Lettres Patentes du Roi leur Maître, par lesquelles il s'engageoit à lui payer une pension annuelle de douze mille livres tournois, pour le dédommager de la perte de l'Evêché de Tournai.

Le Cardinal Wolsey est dédommagé. *pag. 611.*

Dès que les deux Rois eurent ratifié les Traitez, & juré solennellement la Paix à Londres & à Paris, le Roi & la Reine de France, agissant au nom du

Fiançailles du Dauphin avec Marie.

HENRI VIII. 1519.

du Dauphin leur Fils, fiancerent la Princesse Marie représentée par le Comte de Sommerset son Procureur. Cette cérémonie se fit à Paris le 16. de Décembre.

Mort de l'Empereur. *Guicciardin.*

L'Europe joüissoit alors d'une profonde Paix. Mais la mort de l'Empereur Maximilien qui arriva le 12. de Janvier 1519. la replongea dans de nouveaux troubles. Par cette mort, la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Ecosse, les Provinces des Païs-Bas, se virent engagées dans des Guerres qui ne leur furent pas moins funestes que les précédentes. Dès que Maximilien fut dans le tombeau, les Rois de France & d'Espagne se déclarerent ouvertement Prétendans à l'Empire, & commencerent à cabaler parmi les Electeurs pour obtenir ce qu'ils souhaitoient. Ce n'étoit pas un petit embarras pour ceux qui avoient à faire un choix. De quelque côté qu'ils se tournassent, ils voyoient pour eux-mêmes, pour l'Allemagne, pour toute l'Europe, des avantages & des inconvéniens qui méritoient toute leur attention. L'intérêt de l'Allemagne auroit été de tenir la balance égale entre les deux Monarques qui aspiroient à la Dignité Impériale, & de les rejetter tous deux. Mais en préférant un de ces deux concurrens, on lui donnoit une supériorité qui ne pouvoit que devenir funeste à toute l'Europe, & particuliérement à l'Allemagne. Je n'insisterai pas davantage sur les raisons que les Electeurs pouvoient avoir de préférer l'un ou l'autre, ou de les rejetter tous deux. On sçait bien qu'en semblables occasions, ce n'est pas toûjours l'intérêt public qui sert de regle & de fondement pour former des décisions de cette nature.

François & Charles prétendent à l'Empire. *Mezerai.* Embarras des Electeurs.

Intérêts du Pape.

Leon X. auroit souhaité que les Electeurs se fussent déterminez pour quelqu'un d'entr'eux, comme c'étoit aussi son véritable intérêt. Charles étant en possession du Royaume de Naples, & François du Duché de Milan, l'élection de l'un de ces deux Monarques ne pouvoit que troubler un jour le repos de l'Italie, & devenir funeste à la Puissance Papale. Aussi ce Pontife fit-il tous les efforts possibles pour persuader aux Electeurs de prendre ce parti-là. Mais il n'osoit pourtant agir qu'en secret, de peur de se faire des ennemis des deux Prétendans, en se déclarant ouvertement contre eux.

Mort de Laurent de Médicis. *Guicciardin.*

Pendant qu'on attendoit avec inquiétude la résolution des Electeurs, Laurent de Médicis, Neveu du Pape, fut attaqué d'une maladie qui le coucha dans le tombeau. Par cet accident imprévû, cette branche de la Maison de Médicis se trouvoit réduite à la personne du Pape, seul descendant légitime de *Côme le Grand* qui avoit le premier acquis la Souveraineté de Florence.

Le Pape garde Florence & la fait gouverner par un Légat. Il réünit le Duché d'Urbin à l'Eglise.

On fit bien quelque tentative pour porter le Pape à rendre la liberté à sa Patrie : mais il n'aimoit pas assez les Florentins pour les faire joüir d'un bien si précieux, dont il avoit eu tant de peine à les dépoüiller. Ainsi voulant conserver cet Etat, il y envoya le Cardinal Jule de Médicis fils naturel de Julien son Oncle, pour le gouverner en son nom. Peu de tems après, il réünit le Duché d'Urbin à l'Eglise & fit abbatre les murailles de la Ville capitale, de peur qu'il ne prît envie à la Rovere de s'en remettre en possession.

Les Electeurs s'assemblent pour élire un Empereur.

Les Electeurs s'étant assemblez pour procéder à l'élection d'un Empereur, François & Charles envoyerent des Ambassadeurs à cette Assemblée pour y ménager leurs intérêts. Le Pape voulut aussi y avoir un Nonce qui

avoit

avoit ordre de faire couvertement ses efforts pour les faire rejetter tous deux: mais pourtant de s'accommoder extérieurement, à la disposition où il trouveroit les Electeurs. Henri VIII. comprenant les difficultez qui se rencontreroient dans le choix de l'un ou de l'autre des Prétendans, envoya aussi *Richard Pace* à la Diéte pour tenter s'il n'y auroit point quelque chose à espérer pour lui. Mais comme il s'en avisa trop tard, son Ambassadeur trouva cette affaire tellement avancée, qu'il ne jugea pas à propos de commettre l'honneur du Roi. Il lui écrivit donc, qu'à la vérité quelqu'un d'entre les Electeurs témoignoit du penchant à le favoriser: que le Pape l'auroit aussi appuyé de tout son pouvoir s'il se fût déclaré plûtôt: mais que les affaires étoient disposées de telle maniere, qu'infailliblement l'élection seroit faite, avant qu'on pût prendre les mesures convenables pour faire réüssir son projet. En effet, peu de jours après, sçavoir le 28. de Juin, Charles Roi d'Espagne fut déclaré Empereur, sous le nom de Charles Cinquiéme, ou plûtot sous celui de *Charles-Quint*, ainsi qu'on parloit en ce tems-là, qui s'est conservé jusqu'à present. HENRI VIII. 1519. Henri aspire à l'Empire. *Myl. Herbert.*

L'élection de Charles-Quint fut une terrible mortification pour François I. Tout le monde jugea dès-lors, que la jalousie entre ces deux Puissans Princes, produiroit infailliblement de cruelles Guerres, & ce jugement ne se trouva que trop confirmé par l'expérience. Outre la jalousie du Roi de France, qui fut, sans doute, une des principales causes de la rupture qui suivit bientôt après, il y avoit entr'eux des differends d'une très-grande importance, & qu'il étoit bien difficile d'accommoder. François I. avoit des prétentions sur le Royaume de Naples. De plus, par le Traité de Noyon, Charles s'étoit engagé à rendre la Navarre à Henri d'Albret, quatre mois après la signature du Traité, & cet Article étoit demeuré sans exécution. D'un autre côté, Charles, comme Héritier de la Maison de Bourgogne, croyoit avoir un légitime droit sur le Duché de ce nom. Il prétendoit qu'après la mort du dernier Duc son Bisayeul, Loüis XI. s'en étoit injustement emparé, sur une simple allégation, que c'étoit un Fief masculin, quoique le contraire fut manifeste. Il avoit laissé dormir ce droit pendant sa minorité. Mais depuis qu'il étoit Majeur, il pensoit à le faire revivre, & la Dignité Impériale qu'il venoit de recevoir n'aidoit pas peu à le fortifier dans cette résolution. Le Duché de Milan étoit encore un autre sujet de differend, qui devoit naturellement produire une Guerre entre ces deux Monarques. On ne pouvoit nier que ce ne fût un Fief de l'Empire, & néanmoins Loüis XII. s'en étoit emparé, & François I. l'avoit reconquis, & le possédoit actuellement, sans que ni l'un ni l'autre en eussent reçu l'investiture de l'Empereur Maximilien, & sans l'avoir même demandée. Ainsi, Charles-Quint pouvoit alléguer, qu'il avoit à soutenir les droits de l'Empire, & faire des efforts pour dépoüiller le Roi de France de ce Duché. Le Duc de Gueldre fournissoit encore un autre sujet de discorde entre ces deux Monarques. C'étoit un ennemi déclaré de l'Empereur, & la France le prenoit ouvertement sous sa protection. Enfin, le Traité de Noyon étoit pour Charles-Quint un autre sujet de plainte. Il prétendoit que François avoit extorqué de lui un Traité si désavantageux par des menaces de lui faire la Guerre, dans un tems où ses affaires demandoient absolument, qu'il se rendit en Espagne pour y prendre possession de ses Royau- Charles Roi d'Espagne est élu. *Guicciardin.* Jalousie de François I. Divers sujets de querelle entre Charles & François.

 mes;

HENRI VIII. 1519.

mes : Qu'ainſi la ceſſion du Royaume de Navarre, & la penſion de cent mille écus à quoi on l'avoit engagé, ſous le prétexte ſpécieux de l'entretien de la Princeſſe ſa fiancée, n'étoient autre choſe que le prix de la Paix qu'on lui avoit fait achetter.

Diſpoſition des Princes de l'Europe.

Mais quoi que ces deux Monarques ſe regardaſſent reciproquement avec des yeux d'envie & de jalouſie, & qu'ils ne manquaſſent pas de prétextes pour ſe faire la Guerre, aucun des deux n'oſoit pourtant la commencer, avant que d'avoir ſondé les diſpoſitions des autres Souverains. Ce ſont auſſi ces diſpoſitions qu'il eſt néceſſaire de bien connoître, pour pouvoir entendre ce qui ſera dit dans la ſuite, les intérêts des Princes donnant à l'Hiſtoire une clarté, qu'on y cherche vainement ſans ce ſecours.

De Leon X.

Leon X. craignoit également les deux Monarques, comprenant bien que, de quelque côté que la balance penchât, l'Italie ne pouvoit qu'être en danger. S'il avoit pû les commettre l'un contre l'autre, ſans rendre l'Italie le théâtre de la Guerre, il l'auroit fait volontiers. Mais cela n'étoit pas poſſible. Encore moins pouvoit-il prendre le parti d'obſerver une exacte neutralité. La raiſon en eſt, qu'il ne pouvoit pas empêcher que les differends touchant Naples & Milan ne fuſſent remis à la déciſion des armes, & qu'en ce cas-là, il ne pouvoit éviter de ſe mêler dans une querelle à laquelle il auroit un très-grand intérêt. Il prit donc le parti qui convenoit le mieux à ſon naturel. Ce fut de ſe tenir fort réſervé, & de ménager les deux Monarques, en attendant l'occaſion de ſe déclarer, lorſqu'il y trouveroit ſon avantage. Mais à travers ſes déguiſemens, il laiſſa pourtant entrevoir quelque partialité pour l'Empereur, en lui accordant une diſpenſe pour pouvoir poſſéder l'Empire & le Royaume de Naples, quoique cela fût directement contraire aux conditions, ſous leſquelles il lui avoit donné l'inveſtiture de ce Royaume. François s'en plaignit; mais le Pape s'excuſa ſur ce qu'il n'avoit accordé que ce qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de refuſer, ſans ſe jetter dans un embarras dont il ne lui auroit pas été facile de ſe tirer.

Mézerai.

De Henri VIII.

Pour ce qui regarde Henri VIII. la ſituation des affaires entre Charles-Quint & François I. auroit pû rendre ſon Regne très-glorieux, s'il ne ſe fût pas entiérement livré aux conſeils intéreſſez du Cardinal Wolſey. Il ne tenoit qu'à lui de maintenir la Paix dans l'Europe, en tenant la balance égale entre les deux Rivaux, ſans ſouffrir qu'elle penchât trop d'un côté ni de l'autre. C'étoit là ſon grand intérêt, comme celui de ſon Royaume, & c'étoit auſſi ce qu'il avoit réſolu de faire. Ce ne fut même que ſur ce prétexte, qu'il ſe laiſſa ſouvent engager dans l'un ou dans l'autre parti, mais non pas toûjours, ſelon que les intérêts de l'Europe, ceux de ſon Royaume, & ceux de ſa propre gloire le demandoient. Ainſi en croyant ſuivre les maximes d'une bonne politique, il ſervit, ſans s'en appercevoir, à ſatisfaire les paſſions de ſon Miniſtre, ainſi qu'on le verra dans la ſuite.

Les deux Monarques tâchent de gagner Henri par le moyen de Wolſey.

Charles & François étoient tellement convaincus des avantages qu'ils pouvoient tirer de l'amitié du Roi d'Angleterre qu'ils ne négligeoient rien de ce qu'ils croyoient capable de la leur procurer. La meilleure ou plûtôt la ſeule voye pour parvenir à ce but, étoit de mettre le Cardinal Wolſey dans leurs intérêts. C'étoit dans cette vûë qu'ils n'épargnoient ni flatteries, ni promeſſes, ni préſens, pour ſe le rendre favorable. Ils prenoient quelquefois occaſion de

Myl. Herbert.

lui

lui écrire, afin de lui donner les glorieux noms de *leur Ami, de leur Pere.* Dans leur Lettres, ils affectoient d'exalter sa vertu, sa prudence, sa capacité, en des termes si recherchez, qu'il auroit fallu être aveugle pour ne pas s'appercevoir, qu'ils avoient autre chose en vûë que de lui faire connoître l'estime qu'ils avoient pour lui. Wolsey se servoit avantageusement de ces témoignages de leur amitié, pour faire remarquer à son Maître, combien il étoit redoutable à ces deux Monarques, puisqu'ils ne dédaignoient pas de s'abbaisser jusqu'à faire tant de caresses à son Ministre. Mais en même-tems, cela lui servoit à insinuër, combien son propre mérite étoit au-dessus de celui des autres Ministres, puisqu'il étoit si généralement reconnu. Tout cela produisoit l'effet qu'il en attendoit. Henri se crut l'Arbitre de l'Europe, & demeura tellement convaincu de la capacité de son Favori, qu'il ne vouloit plus rien voir que par ses yeux, ni rien faire que par ses Conseils. HENRI VIII. 1519. Ces caresses augmentent le credit de Wolsey.

Ainsi Wolsey se trouvoit alors au haut de la rouë. Il étoit favori, premier Ministre, Grand Chancelier, Administrateur de l'Evêché de Bath & Wells, Archevêque d'Yorck, Cardinal, seul Légat *à latere*, Campegge son Collégue étant rappellé. Il recevoit pension de l'Empereur, & du Roi de France, & tiroit un profit immense de sa Charge de Chancelier, par les priviléges que le Roi y avoit annexez. Outre cela, le Roi ne se lassoit point de lui faire des présens, & de lui fournir des occasions d'augmenter sans cesse ses revenus. D'un autre coté, le Pape, l'Empereur, le Roi de France, & la République de Venise, tâchoient à l'envi de gagner ses bonnes graces, & sembloient, pour ainsi dire, faire gloire de dépendre de lui. Au commencement de cette année, François I. lui envoya des Lettres Patentes, par lesquelles il consentoit qu'il réglât seul, le cérémonial de son entrevûë avec Henri, lui donnant par-là, un témoignage authentique de la confiance qu'il avoit en sa probité, sur un point dont les Rois sont ordinairement très-jaloux. Cependant les avances que de si grands Princes faisoient au Cardinal, ne marquoient pas tant leur estime, pour lui, que la crainte qu'ils avoient de perdre l'amitié du Roi son Maître. François I, voulant donner à Henri une nouvelle preuve de son estime, le pria d'être Parrain de son second Fils, qui fut ensuite Roi de France sous le nom de Henri II. Tout cela fait voir dans quelle heureuse situation Henri se trouvoit, & combien son Regne auroit pû être glorieux, s'il eût sçû profiter de ses avantages. Mais malheureusement pour lui, au lieu d'agir pour soi-même, & pour sa propre gloire, il travailloit effectivement pour les intérêts de son Favori. Elévation de ce Cardinal. *Act. Publ. T. XIII. pag. 701. 704.* François I. lui donne pouvoir de régler le Ceremonial de l'entrevûë. *Ibid. p. 691.* Henri est Parrain du second Fils de François I. *Myl. Herbert.*

On auroit de la peine à s'imaginer jusqu'où alloit l'orguëil du Cardinal, si tous les Historiens n'avoient pris soin de le dépeindre, & s'ils n'en avoient pas tous fait le même portrait. La Légation du Cardinal Campegge mettant ce Cardinal en même rang que lui, il n'avoit pû souffrir longtems cette égalité. Par le crédit qu'il avoit à Rome, il l'avoit fait rappeller, & avoit obtenu la Légation pour lui seul, avec pouvoir de visiter les Monasteres, & tout le reste du Clergé. Pour se faire donner cette Commission, il avoit pris soin de décrier auprès du Pape, tous les Ecclésiastiques du Royaume, insinuant par-là, combien il étoit nécessaire de lui commettre le soin de les réformer. Mais ce n'étoit que pour augmenter son autorité, & pour rendre toute l'Eglise Anglicane soumise à ses ordres. Dès qu'il se vit seul revêtu de la Dignité de Légat, il Orguëil extreme du Cardinal Wolsey. Il opprime le Clergé & le Peuple.

HENRI VIII. 1519.

il lâcha, s'il faut ainsi dire, la bride à sa vanité. Il ne disoit plus la Messe qu'à la maniere du Pape, se faisant assister par des Evêques, & donner de l'eau par des Comtes & des Ducs. Quand il marchoit dans la Ville, il faisoit porter deux Croix devant lui, par deux des plus grands hommes qu'il pouvoit trouver, montez sur des Chevaux de la plus riche taille. L'une de ces Croix étoit celle de Légat, & l'autre celle d'Yorck. Au commencement cela ne servoit que de passe-tems au Peuple qui faisoit des railleries sur ce faste extérieur. Mais bien-tôt après, on ressentit des effets bien plus sensibles du pouvoir que le Légat s'attribuoit. On vit ériger une nouvelle Cour de Justice, sous le titre de *Cour du Légat*, dont la Jurisdiction s'étendoit sur toutes les actions qui pouvoient avoir du rapport à la conscience; c'est-à-dire proprement sur toutes les actions de la vie, puisqu'il n'y en a presque point où la conscience ne puisse se trouver intéressée. Un certain *Jean Allen*, qui fut établi Juge de cette nouvelle Cour, commit une infinité de rapines & d'extorsions, sous prétexte de réformer les mœurs du Peuple, quoiqu'il fût lui-même un homme perdu de réputation. On voyoit faire, sur la vie & sur les mœurs de tous les Sujets indifféremment, des informations exactes qui donnerent occasion au nouveau Juge, d'opprimer tous ceux qui furent assez opiniâtres pour refuser d'entrer en composition avec lui. Principalement, il prétendoit que sa Jurisdiction s'étendoit sur tous les procès qui naissoient des Testamens ou des Contracts de mariage, & il attiroit à sa Cour une infinité de procès, sans que les Juges du Roi s'y osassent opposer. D'un autre côté, le Légat traitoit le Clergé avec une dureté inconcevable, & disposoit de tous les Bénéfices du Royaume en faveur de ses Créatures, sans se mettre en peine des droits des Eglises, des Monasteres, ou des Patrons. C'est ce qui avoit de tout tems causé de violentes querelles entre les Rois d'Angleterre & la Cour de Rome, & qui avoit donné lieu au fameux Statut *Præmunire*, que le Légat violoit tous les jours, le Roi souffrant de lui des choses qu'il n'auroit pas sans doute endurées du Pape même, & n'étant informé que de ce que le Cardinal vouloit bien qu'il sçût. Enfin l'Archevêque de Cantorbéri, voyant tant d'oppressions, crut qu'il étoit de son devoir d'en avertir le Roi qui en parut surpris, & chargea l'Archevêque de dire au Cardinal, qu'il entendoit que tout ce qu'il avoit fait abusivement fût réparé. L'effet que cette remontrance produisit, fut que le Cardinal en voulut encore plus de mal à ce Prélat, contre lequel il avoit déja conçu beaucoup plus de haine, parceque dans ses Lettres il avoit la hardiesse de le traiter de Frére. Mais quelque-tems après un simple Prêtre de Londres ayant eu assez de fermeté pour accuser en Justice le Juge de la Cour du Légat, il ne fut pas possible d'empêcher que le Roi ne fût informé de cette affaire. Comme le Juge avoit été convaincu d'une infinité de malversations, le Roi reprimanda le Cardinal d'une telle maniere que depuis ce tems-là, s'il ne fut pas plus sage, il fut au moins plus discret.

Le Cardinal aspire au Papat par le moyen de l'Empereur. *Ld.Herbert.*

La grandeur, les richesses, le pouvoir & l'autorité dont Wolsey joüissoit en Angleterre n'étoient pas capables de contenter son ambition, pendant qu'il y avoit encore un degré plus haut auquel un Ecclésiastique pouvoit monter. Il y avoit déja quelque-tems, qu'il avoit commencé à prendre des mesures pour devenir Pape, quand le Siége seroit vacant, & déja le Roi de France lui avoit offert les voix de quatorze Cardinaux. Mais depuis que Charles

fut

fut élu Empereur, Wolſey le crut plus capable de lui procurer le Papat, & ſelon les apparences il entretenoit quelque ſecrette négociation avec lui ſur ce ſujet. C'étoit dans cette vûë qu'il détachoit peu-à-peu le Roi ſon Maître des intérêts de la France, pour le tourner du côté de l'Empereur. Cependant il ne crut pas pouvoir, ſans ſe trop découvrir, empêcher l'entrevûë de François & de Henri, qui avoit été remiſe à l'année 1520. Mais il ſçavoit aſſez les moyens de prévenir les mauvais effets que cette entrevûë étoit capable de produire contre l'Empereur ſon nouvel ami. D'ailleurs il n'auroit pas pû ſe réſoudre à ſe priver du plaiſir de paroître à la vûe de la Cour de France avec une pompe peu inférieure à celle d'un Roi, & de ſe voir aux yeux des Anglois, honoré & careſſé du Roi de France & de toute ſa Cour, comme il devoit l'être apparemment. C'étoit une occaſion qu'un homme qui aimoit le faſte & l'oſtentation ne pouvoit pas négliger. HENRI VIII. 1519.

Ce n'étoit pas ſans raiſon que l'Empereur careſſoit le Cardinal Wolſey. Il avoit trouvé en Eſpagne des difficultez auſquelles il ne s'étoit pas attendu. Les Caſtillans & les Arragonnois vouloient conſerver leurs privileges, auſquelles les Conſeillers Flamans, que l'Empereur avoit menez avec lui, donnoient toujours quelque atteinte. D'un autre côté, l'Empereur ayant pris prétexte de la Croiſade que le Pape avoit publiée, pour demander un ſecours au Clergé, cette demande avoit cauſé dans toute l'Eſpagne des troubles qui mettoient ce Prince dans un aſſez grand embarras. Il y avoit encore eu en Autriche un ſoulévement qui n'avoit été appaiſé qu'avec peine. Enfin le Roi de France travailloit ſourdement à ſuſciter à l'Empereur des affaires embarraſſantes à Naples, en Sicile, dans la Navarre, & à lui ſouſtraire ſes Alliez. Tout cela lui rendoit l'amitié de Henri ſi néceſſaire, qu'il ne faut pas être ſurpris, s'il faiſoit tout ſon poſſible pour mettre le Cardinal dans ſes intérêts, puiſqu'il n'y avoit point d'autre moyen pour gagner le Maître que le crédit du Miniſtre. Le Roi de France faiſoit la même choſe de ſon côté, & c'étoit ce qui augmentoit extrémement l'orguëil de ce Prélat qui ſe voyant recherché par ces deux Monarques pouvoit, s'il faut ainſi dire, mettre à ſes ſervices le prix qu'il vouloit. Affaires d'Eſpagne. L'Empereur & le Roi de France recherchent également l'amitié de Wolſey.

Pendant que tout le monde attendoit avec inquiétude, ce que la jalouſie entre l'Empereur & le Roi de France produiroit, les affaires d'Ecoſſe demeuroient toujours dans la même ſituation, c'eſt-à-dire dans un extrême déſordre, à cauſe de l'abſence du Régent. En partant d'Ecoſſe, il avoit eſperé d'y retourner dans peu de mois: mais il ne lui étoit pas permis de ſuivre ſon inclination. François I. prévoyant le beſoin qu'il pourroit avoir de l'Angleterre, avoit fait avec Henri un Traité ſecret, par lequel il s'étoit engagé à retenir le Duc d'Albanie en France. Ainſi Henri avoit obtenu par une autre voye, ce que le Parlement d'Ecoſſe lui avoit nettement refuſé. Il n'étoit pas bien difficile de comprendre, à quel deſſein il s'oppoſoit au retour du Duc d'Albanie. Son projet étoit de mettre l'Ecoſſe en trouble & en confuſion, afin d'avoir occaſion de ſe mêler des affaires de ce Royaume, ſous prétexte de ſoutenir les intérêts du jeune Roi ſon Neveu. Il ne pouvoit donc mieux l'exécuter qu'en fomentant parmi la Nobleſſe, des diviſions auſquelles la préſence du Régent auroit pû rémédier. Mais la guerre qui s'alluma dans la ſuite entre Charles-Quint & François I, & à laquelle il ne prit que trop de part, l'empêcha de Affaires d'Ecoſſe. *Buchanan.* François I. s'engage à retenir en France le Duc d'Albanie.

HENRI VIII. 1519.

poußer plus loin ſes deſſeins contre l'Ecoſſe. Ce fut vraiſemblablement ce qui ſauva ce Royaume, qui ſans cela couroit grand riſque d'être conquis par les Anglois.

Découverte du Mexique & de la nouvelle Eſpagne.

Avant que de finir ce qui regarde l'année 1519. il ne faut pas oublier de remarquer que ce fut dans cette année, que l'Empereur reçut la nouvelle de la découverte, & du commencement de la conquête du Mexique & de la nouvelle Eſpagne. Il eſt d'autant plus néceſſaire de rapporter cette particularité, quoiqu'elle ſemble étrangere à notre Hiſtoire, que ce fut l'or & l'argent que le nouveau Monde fournit d'abord à l'Eſpagne, qui contribuerent le plus à mettre l'Empereur Charles-Quint ſur le pied où on le verra dans la ſuite. D'ailleurs l'or & l'argent étant devenus plus communs, par le commerce que les autres Païs avoient avec l'Eſpagne, on ne doit pas être ſurpris de voir dans la ſuite, des armées plus nombreuſes, la magnificence des Cours des Princes conſidérablement augmentée, & les dots des Princeſſes portées beaucoup plus haut qu'on ne l'avoit vû juſqu'alors. Mais ce fut l'Eſpagne qui profita la premiere de l'or & de l'argent du nouveau Monde, & qui par-là ſe vit en état, ſous le Regne de Charles-Quint & de Philippe II, d'aſpirer à la Monarchie univerſelle.

1520. Réglement fait par Wolſey ſur l'entrevûë des deux Rois. *Act. Publ. Tom. XIII. pag. 705.* 12. Mars.

La confiance que François I. avoit euë pour le Cardinal Wolſey, en lui donnant pouvoir de régler tout ce qui regardoit l'entrevûë qu'il devoit avoir avec Henri, auroit été très-honorable à ce Miniſtre, ſi d'un autre côté, cette maniere d'agir n'eût fait connoître qu'il avoit peu d'eſtime pour lui, en ce qu'il ne le croyoit pas incorruptible. Quoiqu'il en ſoit, Wolſey, en vertu du pouvoir qu'il avoit reçu des deux Rois, fit le 12. de Mars 1520, un Réglement qui portoit, entr'autres choſes, qu'ils ſe verroient le quatre de Juin entre Ardres & Guiſnes; que le Roi d'Angleterre s'avanceroit vers Ardres, auſſi loin qu'il le pourroit commodément, mais ſans ſortir pourtant de ſes terres, & que le Roi de France iroit le trouver à l'endroit où il ſeroit arrêté. Par-là, il faiſoit en ſorte que François rendoit le premier viſite à Henri. Mais il en donnoit pour raiſon, que le Roi ſon Maître ayant paſſé la Mer exprès, pour voir ſon ami, il étoit bien juſte que celui-ci l'en recompensât en quelque maniere, en s'avançant pour le recevoir, un peu au-delà des bornes de ſes propres Etats, dans un lieu qui ſeroit choiſi par des Commiſſaires des deux Nations. Le reſte du Réglement regardoit la ſureté des deux Monarques, des deux Reines Regnantes, de la Reine Doüairiere de France Sœur de Henri, de Loüiſe de Savoye Ducheſſe d'Angoulême, Mere de François I, la ſuite des Princes & des Princeſſes qui devoient aſſiſter à l'entrevûë, le lieu où les deux Rois devoient s'aſſembler pour y conférer enſemble, & enfin les divertiſſemens que les deux Cours y devoient prendre.

François gagne Wolſey pour ſe faire rendre Calais. *Herbert.* Mais le Cardinal n'oſe le propoſer au Roi.

Pendant l'intervalle qu'il y eut entre ce Réglement & l'entrevûë, François fit ſonder le Cardinal, pour ſçavoir, ſi par ſon moyen, il ne pourroit pas obtenir de Henri, qu'il lui cédât Calais pour une ſomme dont on conviendroit. Cette propoſition fut ſans doute accompagnée de promeſſes particuliéres pour le Cardinal, proportionnées à un ſi grand ſervice; puiſqu'il ne jugea pas à propos de la rejetter. Il n'oſoit pourtant en parler directement au Roi: mais il tâchoit de faire enſorte, que d'autres lui en fiſſent naître la penſée, afin que ſi le Roi le conſultoit ſur ce ſujet, il pût lui dire ſon ſentiment

avec

avec plus de liberté. C'étoit pour parvenir à ce but, que, dans des conversationt qui sembloient indifférentes, il faisoit souvent tourner le discours sur Calais, & qu'il disoit comme au hazard, *Qu'avons-nous à faire de ce Calais qui nous coûte tant? Il seroit à souhaiter qu'on pût s'en défaire honnêtement.* Cette ruse n'ayant pas réüssi, il n'osa jamais se hazarder à faire au Roi une proposition si extraordinaire, d'autant plus qu'ayant comme résolu de s'engager avec l'Empereur, il ne se soucioit plus tant d'obliger le Roi de France. HENRI VIII. 1520.

Le tems de l'entrevûë étant proche, Henri se rendit à Cantorbéri le vingt-cinquiéme de Mai, pour y passer les Fêtes de la Pentecôte, à dessein de se rendre ensuite à Calais. Mais dès le lendemain, on lui apporta la nouvelle que l'Empereur étoit arrivé à Douvre. Cette arrivée surprit toute la Cour, & peut-être le Roi même. Mais le Cardinal n'avoit pas lieu d'en être surpris, puisque dès le vingt-neuviéme de Mars précédent, l'Empereur par des Lettres Patentes dattées de Compostelle, s'étoit engagé à lui donner ou à lui faire donner par le Pape, l'Evêché de Badajox, dans deux mois après la Conférence qu'il devoit avoir lui-même avec le Roi d'Angleterre, ainsi qu'on le voit dans le Recueïl des Actes Publics. Il paroit par-là que le voyage de l'Empereur en Angleterre avoit été résolu dès le mois de Mars, du moins entre l'Empereur & le Cardinal. Mais il est incertain si le Roi en avoit été informé. Quoiqu'il en soit, le Cardinal se fit donner la commission d'aller complimenter l'Empereur à Douvre où le Roi se rendit aussi le lendemain. Ensuite les deux Monarques allerent ensemble à Cantorbéri où Henri fit venir la Reine sa Femme qui eut une singuliere satisfaction de voir l'Empereur son Neveu, qu'elle n'avoit jamais vû auparavant. Le but de la visite de l'Empereur étoit de détourner le Roi de l'entrevûë qu'il devoit avoir avec François I, à quoi pourtant il ne pût jamais réüssir, Henri lui ayant fait comprendre qu'il ne pouvoit se dédire avec honneur. Mais il y avoit beaucoup d'apparence, qu'il avoit aussi en vûë d'achever de gagner le Cardinal Wolsey, afin de mettre, par son moyen, le Roi dans ses intérêts. La commune opinion est que son voyage ne fut pas inutile; mais qu'il ne put obtenir la faveur de ce Ministre, qu'en lui promettant d'employer tout son crédit pour l'élever au Pontificat, en cas que Leon X. mourût avant lui. Quoique l'Empereur n'eût pas obtenu du Roi tout ce qu'il avoit demandé, il partit pourtant très-satisfait de sa visite, Henri lui ayant promis qu'il n'entreroit avec le Roi de France dans aucun engagement qui lui fût préjudiciable. Le trentiéme de Mai Charles partit pour continuer son voyage en Flandre & Henri pour se rendre à Calais.

Henri part pour l'entrevûë. L'Empereur arrive à Douvre. *Act. Publ. Tom. XIII. pag. 714.* Il promet à Wolsey le Pontificat.

Je ne m'arrêterai point ici à faire la description de l'entrevûë des deux Monarques, qui se fit entre Ardres & Guisnes, de la maniere qu'elle avoit été réglée par le Cardinal. Pendant tout le tems qu'ils demeurerent ensemble, ce ne furent que fêtes, Tournois, danses, mascarades, & autres divertissemens, où les deux Cours se trouverent mêlées avec une satisfaction reciproque. Tout y étoit si magnifique des deux côtez, qu'on appella cette Assemblée *le Camp du drap d'or.* Mais parmi tous les plaisirs que les deux Cours prenoient ensemble, on ne laissa pas de parler d'affaires. Voici ce dont les deux Rois convinrent dans leurs Conférences: Qu'après que François auroit achevé de payer le million d'écus, à quoi il s'étoit obligé par le dernier Traité, il don-

Entrevûë de François & de Henri. *Myl. Herbert.* Traité entr'eux. *Act. Publ. T. XIII. p. 719.* 6. Juin.

HENRI VIII. 1520.

neroit à Henri, pendant sa vie, une pension annuelle de cent mille livres Tournois; Que si le Dauphin devenoit Roi d'Angleterre, par son mariage avec la Princesse Marie, cette pension seroit continuée à Marie, & à ses Heritiers à jamais; Que les différends qu'il y avoit entre les Rois d'Angleterre & d'Ecosse, seroient remis à l'Arbitrage de Louise de Savoye Mere du Roi de France & du Cardinal d'Yorck. Les deux Rois ne se séparerent que le vingt-quatriéme Juin, après avoir passé environ trois semaines ensemble, dans des plaisirs continuels.

Henri va voir l'Empereur à Graveline.

Henri étant retourné à Calais, voulut, avant que de repasser en Angleterre, rendre à l'Empereur la visite qu'il en avoit reçuë à Cantorbéri. Pour cet effet, il se rendit à Graveline le dixiéme de Juillet, & retourna le même jour à Calais. Le lendemain, l'Empereur & Marguerite sa tante, Gouvernante des Païs-Bas, allerent voir Henri à Calais, & demeurerent trois jours avec lui. François I. conçut une extrême jalousie de ces visites reciproques, & ce n'étoit pas sans raison. Vraisemblablement, ce fut dans ces Conférences que se jetterent les premiers fondemens de l'alliance qui se conclût, dans la suite, entre l'Empereur & Henri. Peu de jours après, Henri repassa en Angleterre.

L'Empereur lui rend sa visite à Calais.

Lettre du Doge de Venise au Cardinal. *Act. Publ. Tom. XIII. pag. 724. 6. Juillet.*

Ce n'étoit pas sans de puissantes raisons, que les plus grands Princes recherchoient la faveur du Cardinal Wolsey. Il gouvernoit absolument le Roi son Maître qui, dans la situation où les affaires se trouvoient, pouvoit faire pencher la balance du côté qu'il lui plaisoit. Le Sénat de Venise, prévoyant que la guerre ne tarderoit pas long-tems à éclatter en Italie, tâchoit par avance de se rendre Wolsey favorable, en témoignant une grande estime pour lui. On trouve, dans le Recueil des Actes Publics, une Lettre du Doge au Cardinal pour le féliciter sur l'entrevûë des deux Rois, comme sur un ouvrage de sa sagesse consommée.

Le Pape accorde au Cardinal, des pensions sur des Evêchez d'Espagne.

Mais ce n'étoient là que des paroles, au lieu que le Pape, qui comprenoit qu'il pourroit avoir bien-tôt besoin du Cardinal, crut devoir le gagner par quelque chose de plus réel. On voit dans le même Recueil que le vingt-neuviéme de Juillet, il lui accorda une pension de deux mille ducats sur l'Evêché de *Palencia* en Espagne, & l'établit Administrateur perpétuel de l'Evêché de *Badajox*, sans préjudice des autres Bénéfices qu'il possédoit, ou qu'il pourroit posséder à l'avenir. Il n'y a point de doute que ce ne fût du consentement de l'Empereur qui travailloit peu-à-peu à mettre dans ses intérêts un Ministre si puissant dont le crédit lui étoit bien nécessaire, dans la situation où ses affaires se trouvoient. Il avoit laissé l'Espagne pleine de troubles, causez par l'avidité des Flamans qui ne cherchoient qu'à s'enrichir aux dépens des Espagnols. Cela même l'avoit obligé à partir avec quelque précipitation, de peur de se trouver embarassé dans des affaires qui auroient pû l'empêcher d'aller recevoir la Couronne Impériale. Il avoit laissé pour Gouverneurs en Espagne, *Adrien Florent* Evêque de Tortose, & le Connétable de Castille. Mais il ne fut pas plutôt parti, que plusieurs d'entre les Seigneurs & quelques Villes de Castille se liguerent ensemble pour la défense de leurs privilèges, & pour chasser les Flamans. Cette Ligue fut suivie d'une rébellion ouverte qui n'embarrassa pas peu les deux Gouverneurs. Cependant, après avoir assemblé un Corps de troupes, composé en partie des garnisons qui avoient été

Troubles en Espagne.

laissées

laissées dans la Navarre, ils se trouverent en état d'opposer une bonne Armée aux Mécontens qui furent enfin battus & reduits à l'obéïssance. HENRI VIII. 1520.

Pendant que ces choses se passoient en Espagne, l'Empereur étoit occupé aux préparatifs de son Couronnement qui se fit le 21. d'Octobre. L'Empereur est Couronné.

La défection de Luther faisoit alors grand bruit en Allemagne. Leon X. tâchoit d'animer tous les Princes de l'Empire contre ce Docteur qui avoit eu la hardiesse d'appeller au Concile malgré la Bulle du Pape Pie II. Enfin, après avoir inutilement tenté de le gagner par des promesses, ou de l'épouvanter par des menaces, il publia une Bulle d'excommunication contre lui & contre ses Sectateurs. Mais Luther, sans s'épouvanter de ces foudres, renouvella son appel au Concile, en termes extrémement durs. Le Pape irrité, qu'un simple Moine osât ainsi le braver, fit prier l'Electeur de Saxe, qui étoit alors à Cologne, de le faire mourir, ou de l'envoyer à Rome. L'Electeur l'ayant refusé, le Nonce du Pape fit brûler publiquement à Cologne, les Livres que Luther avoit composez, & Luther, pour se venger, fit brûler publiquement à Wirtemberg, le Corps du Droit Canon & publia un Livre pour justifier son procédé. Il se sentoit appuyé de l'Electeur son Souverain qui souhaitoit passionnément de voir une Réformation dans l'Eglise. Le Pape sollicite l'Electeur de Saxe contre Luther. Il excommunie Luther, qui en appelle au Concile.

Pendant ce tems-là le Duc de Wirtemberg, qui par les sollicitations de François I. s'étoit détaché de la Ligue de Suabe, fut chassé de ses Etats, & l'Empereur les achetta. Comme le Roi de France ne se trouvoit pas alors en état de le protéger, il se vit contraint de subir les conditions que l'Empereur voulut lui imposer, sans espérance d'être rétabli. Le Duc de Wirtemberg perd ses Etats. *Guicciardini.*

Les troubles continuoient toûjours parmi les Ecossois qui étoient divisez en deux factions, dont *André Hamilton* & *George Douglas* Comte d'Aran, étoient les Chefs. Pendant l'année 1520. les Hamiltoniens trouverent le moyen d'obliger Alexandre Douglas Comte d'Angus, l'un de ceux que le Régent avoit laissez pour Gouverneurs en Ecosse, de quitter son emploi. Ensuite ils voulurent lui ôter la vie. Mais avec quatre-vingts hommes, il battit, dans une des ruës d'Edimbourg, plus de mille de ses ennemis, & les chassa de la Ville. Tout cela ne faisoit qu'animer de plus en plus les factions l'une contre l'autre, desorte qu'enfin le Comte d'Aran reçût dans son parti tous les amis des deux Hums que le Régent avoit fait décapiter, afin de s'appuyer de leur secours pour résister à ses ennemis. C'étoit-là de fâcheux effets produits par l'absence du Viceroi que le Roi d'Angleterre empêchoit de retourner en Ecosse. Cependant la Trêve entre les deux Royaumes fut encore prolongée jusqu'au mois d'Avril de l'année suivante, par la médiation du Roi de France, & le Conseil d'Ecosse s'engagea positivement à envoyer une honorable Ambassade au Roi d'Angleterre pour lui demander la Paix. Troubles en Ecosse. *Buchanan.* *Act. Publ. Tom. XIII. pag. 727.*

La situation où les affaires de l'Europe se trouvoient au commencement de l'année 1521. ne permettoit pas d'espérer que la Paix s'y pût long-tems maintenir. Quatre Souverains l'occupoient presque toute entiere, & avoient une grande influence sur les Etats dont ils n'avoient pas la possession. Ils étoient tous quatre jeunes, habiles, & assez ambitieux pour former de grands projets qui ne pouvoient être exécutez sans mettre l'Europe en combustion. 1521. Caractéres & dispositions des principaux Souverains de l'Europe.

HENRI VIII. 1521.

De François I.

François I. rongé d'une ſecrette jalouſie contre Charles-Quint ne cherchoit que l'occaſion de faire éclatter le chagrin qu'il avoit de le voir ſur le Trône Impérial, & penſoit à ſe ſervir du prétexte de recouvrer le Royaume de Naples pour lui-même & la Navarre pour Henri d'Albret. Mais le deſſein qu'il formoit de faire la Guerre à l'Empereur, étoit fondé ſur un autre motif qui n'étoit pas moins puiſſant. C'étoit la Politique, qui demandoit qu'il fît tous les efforts poſſibles, pour abaiſſer ce redoutable Rival, ſans quoi la France pouvoit ſe trouver dans un grand danger. Pour exécuter ce grand projet, il auroit été neceſſaire qu'il ſe fût uniquement attaché à ſes affaires & qu'il eût uſé d'une grande œconomie, afin de pouvoir ſubvenir aux dépenſes à quoi il alloit s'engager. Mais malheureuſement pour lui, il étoit trop adonné à ſes plaiſirs, & divertiſſoit ſouvent à d'autres uſages, l'argent qu'il avoit deſtiné pour la Guerre. D'un autre côté, il ſe laiſſoit trop aiſément gouverner par ſes Miniſtres, & encore plus par la Ducheſſe d'Angoulême ſa Mere, dont les intérêts étoient ſouvent oppoſez aux ſiens. Néanmoins il croyoit voir ſes affaires dans un état qui lui faiſoit eſpérer un heureux ſuccès de ſes entrepriſes. L'Eſpagne étoit mécontente, & ſe trouvoit agitée de troubles inteſtins qui vrai-ſemblablement devoient cauſer de grands embarras à l'Empereur. D'un autre côté, les Turcs menaçoient la Hongrie que l'Empereur ne pouvoit abandonner ſans expoſer ſes Etats d'Autriche. En troiſiéme lieu, François ſe flattoit d'avoir dans le Roi d'Angleterre un fidel ami qui ne l'abandonneroit pas, & qui ſembloit avoir preſqu'autant d'intérêt que lui, d'empêcher la trop grande élévation de la Maiſon d'Autriche. Enfin, il croyoit avoir lieu d'eſpérer que le Pape, avec qui il étoit en Traité, pour faire enſemble la conquête de Naples, bien loin de contribuer à augmenter la puiſſance de l'Empereur, feroit tous ſes efforts pour abaiſſer un voiſin qui ne pouvoit que lui être redoutable. Tout cela étoit fortifié par les Alliances que François avoit avec les Vénitiens & les Suiſſes, qui ſe joignant au Pape, & au Roi d'Angleterre, devoient naturellement le rendre ſupérieur à ſon ennemi, dont les Etats ſéparez les uns des autres, étoient par-là moins capables de ſe ſecourir mutuellement. Ainſi François, flatté par ces apparences, formoit des projets extraordinaires conformes à ſon naturel ambitieux, & à ſon âge qui n'étoit que de vingt-ſept ans.

De Charles-Quint.

Quant à Charles-Quint, il n'avoit encore rien fait, qui pût donner de lui une idée fort avantageuſe. Sa jeuneſſe s'étoit paſſée ſous la tutelle de l'Empereur Maximilien ſon Ayeul, ou de Marguerite d'Autriche ſa Tante, & depuis qu'il avoit pris l'adminiſtration des Païs-Bas, c'étoit *Chievres* ſon Gouverneur qui faiſoit tout au nom du Prince. Ses premieres démarches, depuis la mort du Roi Ferdinand, n'avoient pas fait concevoir une haute opinion de lui, puiſqu'à peine eut-il mis le pied en Eſpagne, que ce Païs-là ſe trouva dans une extrême agitation. C'eſt peut-être au peu d'eſtime qu'on avoit conçûë pour lui, qu'il devoit ſon élévation à l'Empire. C'étoit pourtant le plus puiſſant Prince qu'il y eut alors en Europe. Outre la Dignité Impériale, il poſſédoit toute l'Eſpagne, les Royaumes de Naples & de Sicile, les Païs-Bas, l'Archiduché d'Autriche, & beaucoup d'autres Provinces & Seigneuries en Allemagne. Ainſi, par ſes ſeules forces, il pouvoit bien te-

nir tête à François I. aſſiſté de ſes Alliez. Henri VIII. étoit le ſeul qui l'avoit d'abord embarraſſé, à cauſe de ſon union avec la France. Mais il avoit ſçû ſe tirer cette épine du pied, par le moyen du Cardinal Wolſey. Ce fut en cela qu'il commença, pour ainſi dire, à faire paroître ſon habileté, qui juſqu'alors avoit été comme cachée. Enſuite, il s'attacha fortement à gagner le Pape, à quoi il réüſſit ſelon ſes ſouhaits. Ainſi dans le tems dont je parle préſentement, il s'étoit déja rendu très-rédoutable, non ſeulement par ſes forces, mais encore par les marques qu'il avoit données de ſa capacité. Dès qu'il ſe vit élevé à l'Empire, il jugea bien qu'il trouveroit dans François I. un ennemi qui n'épargneroit rien pour lui faire ſentir les effets de ſa jalouſie. C'eſt pour cela qu'il penſa de bonne heure aux moyens de ſe mettre à couvert de ſes atteintes, non ſeulement par une juſte défenſe, mais même en l'attaquant le premier. Il en avoit deux raiſons plauſibles. La premiere étoit que la Couronne de France lui retenoit le Duché de Bourgogne depuis la mort de Charles dernier Duc de Bourgogne ſon Biſayeul. La ſeconde regardoit le Duché de Milan, dont François I. auroit dû recevoir l'inveſtiture de l'Empereur, puiſque c'étoit un Fief de l'Empire, & néanmoins il n'avoit jamais daigné la demander. Il croyoit encore avoir ſujet de ſe plaindre, de ce que François I. avoit extorqué de lui le Traité de Noyon, ainſi qu'il a été dit ci-deſſus. HENRI VIII. 1521.

C'eſt donc en vain que les Hiſtoriens des deux partis s'efforcent de jetter le blâme de la rupture ſur l'un ou ſur l'autre de ces deux Monarques. Il eſt certain qu'ils penſoient tous deux dans le même tems à ſe faire la Guerre, & qu'ils prenoient par avance des meſures pour exécuter leurs deſſeins, quoique chacun d'eux en particulier, tâchât d'engager ſon Rival dans quelque démarche qui le fit regarder comme aggreſſeur. Ainſi, comme ce n'eſt pas par le premier acte d'hoſtilité qu'il faut juger du commencement d'une rupture, mais plûtôt par la cauſe qui la produit, on ne peut guéres ſe tromper en diſant que Charles-Quint & François I. furent également auteurs d'une Guerre qui mit toute l'Europe en feu. Charles n'étoit âgé que de vingt & un an, mais d'un caractere tout oppoſé à celui de ſon ennemi. François s'adonnoit trop aux plaiſirs, & Charles s'appliquoit beaucoup aux affaires, y ayant été accoutumé dès ſa jeuneſſe. D'un autre côté, François étoit d'un naturel franc & ouvert. Mais Charles étoit beaucoup plus réſervé. Il penſoit beaucoup à ce qu'il avoit à dire ou à faire, & ſe ſervoit volontiers de détours & d'artifices pour venir à bout de ce qu'il entreprenoit, conformant ſa conduite à celle de Maximilien & Ferdinand ſes ayeux paternel & maternel.

Leon X. avoit ſujet d'être content de ſon ſort, s'il avoit pû ſe reſoudre à vivre en repos. Il étoit maître abſolu de tout l'Etat de l'Egliſe, auquel avoit été joint depuis peu d'années, toute la Romagne, Modéne, Reggio, & le Duché d'Urbin. Son grand intérêt, celui de l'Egliſe, & celui de toute l'Italie, étoit donc de tâcher par toutes ſortes de voyes de tenir la balance égale entre l'Empereur & le Roi de France, & de faire enſorte qu'aucun de ces deux Monarques ne ſe rendît trop puiſſant en Italie. Il le pouvoit aiſément, puiſque ſes Etats étant placez entre ceux que ces deux Princes poſſédoient en Italie, ils avoient neceſſairement beſoin de lui, pour attaquer Naples De Leon X. *Guicciardini.*

ou

HENRI VIII. 1521. ou Milan. Ainſi, en obſervant une exacte neutralité, il auroit vrai-ſemblablement exempté l'Italie de Guerre, & par-là, il auroit maintenu la Puiſſance Pontificale dans tout ſon luſtre. Mais c'étoit un eſprit trop agiſſant, pour pouvoir demeurer tranquille. Comme il ſe confioit beaucoup à ſon adreſſe, il ne craignoit point de s'engager dans toutes ſortes d'affaires, quelque difficiles qu'elles paruſſent, parce que, quoiqu'il pût arriver, il eſpéroit de s'en tirer par quelque tour de ſoupleſſe. D'ailleurs, il avoit cela de commun avec tous les autres Papes qui avoient été avant lui, que les égards qu'on avoit pour ſon Caractere, lui otoient la crainte d'être pouſſé à bout, en cas que ſes entrepriſes n'euſſent pas un heureux ſuccès. *Guicciard.* Quant au reſte, il étoit entiérement adonné aux plaiſirs, paſſant la plus grande partie de ſon tems à entendre des Muſiciens, à converſer avec des Bouffons, & à des divertiſſemens encore moins honnêtes. Cela joint à ſon humeur libérale, l'engageoit à des dépenſes exceſſives qui le rendoient pauvre au milieu de ſes vaſtes revenus, & le tenoit toûjours occupé à chercher les moyens de recouvrer de l'argent. C'étoit-là l'unique ſource du zéle extraordinaire qu'il faiſoit paroître pour former une Ligue contre les Turcs, parce que cela lui fourniſſoit un prétexte de lever des Décimes ſur le Clergé & de vendre ſes Indulgences dont toute la Chrétienté ſe trouvoit ſcandaliſée.

Si ce Pontife eût été d'un genie plus borné, il auroit ſans doute maintenu la tranquillité en Italie. Mais comme il ſe ſentoit capable de former & d'exécuter de grands deſſeins, il voulut rendre ſon Pontificat illuſtre par des actions extraordinaires. Malheureuſement pour lui & pour ſes Succeſſeurs, il ſe mit en tête de chaſſer les François, les Eſpagnols, & les Allemands d'Italie, projet qu'on peut regarder comme extravagant. Pour pouvoir l'exécuter, il falloit néceſſairement ſe ſervir des uns pour ruïner les autres, & en faiſant ainſi pencher la balance toute d'un coté, il ne pouvoit que donner des maîtres, & à lui-même & à l'Italie, ce qu'il auroit évité en demeurant neutre. *Guicciard.* Mais ce qui l'engageoit principalement dans ce projet, c'étoit l'envie qu'il avoit de s'emparer du Duché de Ferrare, & de recouvrer Parme & Plaiſance, à quoi il n'y avoit aucune eſpérance de parvenir, pendant que les François ſeroient maîtres du Duché de Milan. D'un autre côté il n'étoit pas ſans inquiétude par rapport à Florence. Il ne pouvoit s'empêcher de craindre, que François I. ne penſât à rétablir les Florentins dans leur ancienne liberté. C'étoit donc par les François, qu'il vouloit commencer l'exécution de ſon projet. Mais il ſe gardoit bien de faire connoître ſes deſſeins. Au contraire, il entretenoit des négociations ſecrettes avec le Roi de France, auſſi-bien qu'avec l'Empereur, & faiſoit également eſpérer à tous les deux ſon amitié. Cependant, comme ſon deſſein n'étoit pas de demeurer toûjours dans ce milieu, il fit faire en Suiſſe une levée de ſix mille hommes, qu'il fit venir dans l'Etat de l'Egliſe, après avoir demandé le paſſage par le Milanois. C'étoit ſous prétexte de pourvoir à la défenſe de ſes Places.

De Henri VIII. Henri VIII. ſe trouvoit alors dans une ſituation la plus avantageuſe où aucun Roi d'Angleterre ſe fût trouvé avant lui. Il étoit en paix avec toute l'Europe, excepté avec l'Ecoſſe qui ne demandoit pas mieux que d'être laiſſée en repos. Quoiqu'il eût déja dépenſé tout l'argent qu'il avoit trouvé dans

les

les coffres du Roi ſon Pere, il étoit pourtant aſſuré de n'en manquer jamais, parce qu'il étoit en bonne intelligence avec ſon Parlement, & qu'il avoit l'art de le gouverner avec une adreſſe toute particuliere. Ainſi étant en état de mettre de grandes forces ſur pied, & en liberté de les tourner du côté qu'il le jugeroit à propos, il pouvoit ſans doute ſe rendre l'Arbitre des affaires de l'Europe. C'étoit pour cela que Charles-Quint & François I. recherchoient ſon amitié avec un égal empreſſement, comprenant bien qu'il pouvoit mettre des obſtacles invincibles à l'exécution de leurs projets, & faire pencher la balance du côté, qu'il jugeroit à propos de ſe ranger. Son intérêt étoit de ſe tenir toûjours dans la même ſituation, juſqu'à ce qu'il ſe vît obligé d'intervenir dans leurs différends, pour empêcher que l'un ne s'élevât au préjudice de l'autre. C'étoit-là effectivement ſon but & ſon intention. Mais malheureuſement pour lui, il avoit pour le Cardinal, ſon premier Miniſtre, une foibleſſe qui alloit au-delà de toute imagination. Ce Favori avoit ſur lui un ſi grand pouvoir, qu'il lui faiſoit prendre le pli qu'il vouloit, toûjours ſous le prétexte ſpécieux de porter ſa gloire au plus haut dégré, quoiqu'en effet il n'eût en vûë que ſes propres intérêts. On a déja vû des preuves ſenſibles du grand aſcendant qu'il avoit ſur l'eſprit de ſon Maître, dans ce qui s'étoit paſſé pendant & après la derniere guerre contre la France. Il l'avoit obligé à livrer à l'Empereur Maximilien, la Ville de Teroüenne qui pouvoit lui être d'une grande utilité, & lui avoit fait garder Tournai qui lui étoit à peu près inutile. Enſuite, quand il fut en poſſeſſion de l'Evêché de Tournai, il avoit ſçû lui perſuader que la conſervation de cette Place ſeroit un monument éternel de ſa gloire. Mais quand il vit que cet Evêché étoit ſur le point de lui échapper, & qu'on lui offroit un dédommagement conſidérable, il trouva d'autres raiſons pour lui faire comprendre qu'il devoit ſe décharger de la garde d'une Place qui ne lui étoit d'aucune utilité. On va voir tout à l'heure qu'il le porta encore à faire une très-fauſſe démarche, en lui faiſant prendre le parti de l'Empereur pour accabler la France, au lieu que ſon véritable intérêt étoit de tenir ces deux Puiſſances dans l'équilibre. Tout cela ne ſe faiſoit que pour les intérêts particuliers du Cardinal Wolſey, qui ayant l'ambition de devenir Pape, croyoit ne pouvoir réüſſir que par le moyen de l'Empereur. La penſion que Charles lui avoit procurée ſur l'Evêché de *Palencia* en Caſtille, & l'Adminiſtration de l'Evêché de *Badajox*, dans un tems où il n'avoit encore reçû de lui aucun ſervice public, prouve invinciblement, que ce Miniſtre s'étoit engagé avec lui, comme ſe ſentant aſſuré de mener ſon Maître où il voudroit. Tout cela ne donna pas une idée trop avantageuſe de la pénétration de Henri.

HENRI VIII. 1521.

Tels étoient les caracteres, les intérêts & les deſſeins des quatre principaux Souverains qui ſe trouverent intéreſſez dans la nouvelle Guerre dont je vais parler. Le Roi d'Ecoſſe étoit encore trop jeune, pour pouvoir être mis au nombre des Directeurs des affaires de l'Europe. Les Vénitiens ne cherchoient qu'à vivre en repos, étant, pour ainſi dire, épuiſez par la Guerre précédente. Cependant ils ne purent éviter d'entrer auſſi dans celle-ci. Pour ce qui regarde les Suiſſes, ils étoient contens des penſions que la France leur payoit, & en général, diſpoſez à obſerver les articles de leur Allian-

HENRI VIII. 1521.

ce avec cette Couronne. Mais ils n'étoient pas entiérement à couvert des ſecrettes pratiques que les Agens du Pape & de l'Empereur entretenoient avec quelques-uns de leurs Magiſtrats, pour tâcher de les porter à prendre parti contre la France.

François I. fait attaquer la Navarre. *Memoires de de Martin du Bellay. Mezerai.*

François I. ayant formé le deſſein de faire la Guerre à l'Empereur, ſans ſe charger du blâme de la rupture, réſolut de commencer par une démarche qu'on ne pût lui imputer comme un deſſein prémédité de chercher querelle. Par le Traité de Noyon, Charles s'étoit engagé à rendre la Navarre à Henri d'Albret, dans quatre mois, à faute dequoi, François avoit la liberté de donner du ſecours à Henri pour recouvrer ſon Royaume. Les affaires d'Eſpagne s'étant extrémement brouillées depuis que l'Empereur avoit quitté ce Païs-là, François crut que l'occaſion étoit favorable pour attaquer la Navarre. Il étoit d'autant plus porté à cette entrepriſe, que les deux Régens d'Eſpagne avoient été obligez de tirer des Troupes de Pampelune & des autres Places de ce Royaume, pour en renforcer l'Armée qui devoit agir contre la Ligue, dont il a été parlé ci-deſſus. Il envoya donc en Navarre, dès le commencement du mois de Mars, une Armée dont il donna le commandement à *Leſparre* de la Maiſon de Foix, Frere aîné de Lautrec & de Leſcun. Ce Général, ayant trouvé le Royaume ſans Troupes, & preſque abandonné, s'en rendit Maître dans l'eſpace de quinze jours. S'il en fût demeuré-là, peut-être la Navarre ſeroit encore aujourd'hui unie en effet, comme elle l'eſt de nom ſeulement, à la Couronne de France, puiſque les Eſpagnols n'étoient nullement en état d'en chaſſer Henri d'Albret de qui les Rois de France de la Maiſon de Bourbon ſont deſcendus. Mais le déſir d'acquerir de la gloire, ou de procurer l'avantage du Roi, porta Leſparre à entrer dans la Province de *Guipuſcoa*, & de faire le ſiége de *Logrogno*. Les Régens d'Eſpagne ne penſoient nullement à recouvrer la Navarre. Mais quand ils virent les François attaquer l'Eſpagne même, ils aſſemblerent toutes leurs forces pour tâcher d'arrêter leurs progrès. Les Mécontens mêmes qui venoient d'être vaincus, ayant accepté l'amniſtie qui leur avoit été offerte, menerent toutes leurs Troupes aux Régens. Leſparre, voyant venir contre lui une Armée beaucoup plus forte que celle qu'il commandoit, voulut ſe retirer : mais il fut pourſuivi de ſi près, qu'il ſe vit contraint d'en venir à une Bataille, où il fut battu & fait priſonnier. La perte de cette Bataille fut cauſe de celle de la Navarre, dont les Eſpagnols recouvrérent la poſſeſſion, en moins de tems que les François n'avoient été à la conquérir. Ainſi le Roi de France eut le chagrin d'avoir perdu ſon Armée inutilement, & d'avoir fait connoître à l'Empereur par un coup d'éclat les diſpoſitions où il ſe trouvoit à ſon égard.

Leſparre ſe rend maître de ce Royaume.

Il entre en Eſpagne.

Il eſt battu & fait priſonnier.

François I. ſuſcite Robert de la Marck contre l'Empereur. *Du Bellay.*

Dans le tems même qu'il faiſoit attaquer la Navarre, il ſuſcitoit à Charles un ennemi d'un autre côté. C'étoit *Robert de la Marck*, Prince de Sedan & Souverain de Boüillon, qui croyant avoir ſujet de ſe plaindre de l'Empereur, à cauſe d'un déni de juſtice envers les jeunes Princes de Chimay dont il étoit Tuteur, implora la protection du Roi de France. Il y a même beaucoup d'apparence que François l'avoit offerte avant qu'elle lui fût demandée. Quoiqu'il en ſoit, Robert de la Marck, ſe ſentant appuyé du Roi, eut l'audace d'envoyer un Cartel de défi à l'Empereur qui ſe trouvoit alors à la

Diéte

Diéte de Worms. Peu de tems après, le Comte de *Fleuranges*, Fils-aîné de la Marck, se mit à la tête de quatre ou cinq mille hommes qu'il avoit levez en France, & assiégea *Vireton*, Place de la Province de Luxembourg appartenant à l'Empereur.

HENRI VIII. 1521.

Ce fut alors que Charles, qui n'avoit consenti à la Ligue de Londres qu'à regret, trouva pourtant qu'il étoit à propos de s'en prévaloir, en sommant le Roi d'Angleterre de l'assister, comme il y étoit obligé par le Traité, puisqu'il étoit manifeste que c'étoit le Roi de France qui lui suscitoit cet ennemi. Henri, prévenu par le Cardinal, ne fut pas fâché d'avoir occasion de jetter le blâme de la rupture sur le Roi de France. Cependant, afin d'agir selon les conventions de la Ligue, il lui envoya un Ambassadeur, pour le requerir de s'abstenir de toute hostilité contre l'Empereur, non seulement dans le Luxembourg, mais encore dans la Navarre. François répondit qu'il n'étoit pas l'Auteur de la guerre entre Robert de la Marck & l'Empereur, & que tout ce qu'il pouvoit faire étoit de défendre à tous ses Sujets de servir ou d'assister le premier. Quant à la Navarre, il auroit été inutile de répondre, puisqu'il étoit déja hors d'état d'y rentrer. Il exécuta sa promesse à l'égard de la guerre de Luxembourg, & Fleuranges licentia son armée. François n'avoit garde de soutenir ouvertement le Duc de Bouillon, de peur de fournir à Henri, qui s'étoit déja offert pour Arbitre, un prétexte de se déclarer pour l'Empereur. Je rapporterai les suites de cette affaire après avoir parlé de celles d'Italie, qui ne sont pas moins importantes.

L'Empereur somme Henri de l'assister contre la France.

Henri envoye un Ambassadeur à François, *Du Bellay. Mezerai.* qui fait quitter les armes à Robert de la Marck. 21. Mars.

Dès le commencement de cette année, ou peut-être, avant la fin de la précédente, Leon X. avoit conclu avec l'Ambassadeur de France résidant à Rome, un Traité par lequel il se liguoit avec François, pour faire ensemble la conquête de Naples. Le Traité portoit, que toute la partie de ce Royaume qui étoit entre l'Etat de l'Eglise & le *Garigliano*, demeureroit au Pape : que tout le reste du Royaume seroit pour Henri second Fils du Roi, mais que, pendant sa Minorité, le Royaume seroit gouverné par un Légat du Saint Siége, qui feroit sa résidence dans la Ville Capitale. Quelle que fût l'intention du Pape en faisant ce Traité, on peut presque assûrer qu'il n'agissoit pas de bonne foi, parce qu'il ne pouvoit que lui être très-desavantageux, que le même Prince qui possédoit le Duché de Milan, fût aussi maître de Naples. Il étoit trop habile, & trop accoûtumé à marcher par des chemins détournez, pour qu'on puisse se persuader qu'il allât droit en cette occasion. Ce qu'on peut conjecturer de plus vraisemblable, c'est que son intention étoit d'agir avec François I, de la même maniere que Ferdinand Roi d'Arragon avoit agi avec Louis XII. lorsqu'il fit avec ce Prince un partage à peu près semblable. Du moins, François I. qui avoit souvent éprouvé de quoi ce Prince étoit capable : ne pût-il jamais se persuader, qu'il eût véritablement dessein de lui aider à faire cette conquête. Ce fut par cette raison, qu'il différa la ratification du Traité, afin de se donner le tems de penser meurement à cette affaire.

Leon X. se ligue avec François I. pour faire la conquête de Naples. *Guicciardin. Mezerai.*

François différe à ratifier le Traité.

Leon X. voyant que le tems pris pour ratifier le Traité, étant écoulé, soupçonna le Roi de projetter avec l'Empereur quelque accord préjudiciable à son Siége. Ceux qui n'agissent pas de bonne foi se persuadent aisément, que les autres leur ressemblent. Quoiqu'il en soit, les délais affectez du Roi

Le Pape se ligue avec l'Empereur. *Mezerai.*

HENRI VIII. 1521.

de France fournirent au Pape un motif, ou un prétexte de conclurre un autre Traité avec l'Empereur pour chasser les François de Milan, & pour y rétablir les Sforzes. Comme il entretenoit à la fois des négociations secrettes avec l'Empereur & avec le Roi de France, il seroit assez difficile de sçavoir quel étoit son véritable motif, si l'on ne voyoit une notable différence entre les deux Traitez dont je viens de parler. Celui qu'il fit avec l'Ambassadeur de France regardoit un projet chimérique, dont l'exécution étoit comme impossible dans la conjoncture où les affaires se trouvoient, & d'ailleurs, réellement contraire à ses véritables intérêts, au lieu que l'autre lui étoit avantageux & conforme aux projets qu'il avoit formez. Ainsi, vraisemblablement, le premier n'étoit fait qu'en vûë de tirer de meilleures conditions de l'Empereur. D'ailleurs il avoit toûjours accoûtumé d'avoir, comme on dit, deux cordes à son arc, ce qu'il regardoit comme le grand secret de la Politique. Le Traité qu'il conclut avec l'Empereur ne lui étoit pas moins avantageux, que celui qu'il avoit voulu faire avec le Roi de France. En voici les principaux Articles.

Articles du Traité de Ligue. *Guicciardin.*

Que le Pape & l'Empereur uniroient leurs forces pour chasser les François du Milanois & pour y rétablir François Sforze. Ce Prince étoit alors à Trente, où il s'étoit retiré, un peu avant que Maximilien son Frere eût été dépoüillé de ses Etats.

Que Parme & Plaisance seroient renduës à l'Eglise.

Que les Habitans du Milanois ne pourroient se fournir de Sel qu'à Cervia, Ville de l'Etat Ecclésiastique.

Que l'Empereur aideroit au Pape à se rendre maître de Ferrare.

Que la Somme que l'Empereur donnoit au Pape pour le Royaume de Naples seroit augmentée.

Que l'Empereur protégeroit la Maison de Médicis.

Qu'il accorderoit au Cardinal de Médicis une pension de dix mille ducats, sur l'Archevêché de Tolède.

Qu'Alexandre de Médicis, Bâtard de Laurent dernier Duc d'Urbin, auroit dans le Royaume de Naples un Etat de dix mille ducats de revenu annuel.

Ils se préparent à la guerre.

Ce Traité fut tenu si secret qu'il ne vint point à la connoissance de François I, jusqu'à ce que les deux Alliez furent sur le point d'envahir le Milanois. Cependant ils prenoient ensemble les mesures convenables pour faire réüssir leur dessein. Le Pape, qui avoit déja six mille Suisses à son service, prit soin d'augmenter ses forces sous divers prétextes. L'Empereur ordonna au Viceroi de Naples de tenir les Troupes de ce Royaume prêtes à marcher au premier commandement, & en même tems, il fit faire des levées en Allemagne pour renforcer son Armée d'Italie. *Prosper Colonne* fut déclaré Général de la Ligue.

Prosper Colonne est fait Général de la Ligue.

Pendant que François I. s'endormoit dans une fatale sécurité, & qu'il laissoit le Milanois dégarni de Troupes, ne s'imaginant pas qu'on dût l'attaquer en Italie, parce qu'il se croyoit assuré du Pape, les deux nouveaux Alliez pensoient à lui enlever à la fois, *Milan*, *Genes*, & *Come*, avant que de lui avoir déclaré la Guerre. Pour le premier de ces projets ils employerent *Hiérome Moron* Senateur de Milan, qui, s'étant rendu suspect

Tentative sur Genes, Milan & Come.

aux

aux François, avoit été banni de la Ville. Moron ayant assemblé un grand nombre de bannis, au voisinage de Milan, *Lescun*, qui commandoit dans le Païs en l'absence de Lautrec son Frere qui en étoit Gouverneur, sortit de Milan avec quelques Troupes, & poursuivit les Bannis jusqu'à Reggio Ville du Pape, où ils s'étoient retirez, & demanda même au Gouverneur qu'il les lui livrât. Le Gouverneur s'en étant excusé, Lescun se retira, & alla se poster à dix milles de Reggio, toûjours sur les Terres du Pape, & y demeura campé dix ou douze jours. Alors le Pape, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour se déclarer contre la France, assembla le Consistoire, y exagéra beaucoup l'affront que Lescun venoit de lui faire, & déclara que, pour s'en venger, il étoit résolu de se liguer avec l'Empereur. Mais il l'avoit déja fait, & l'affaire de Reggio n'étoit qu'un pur prétexte pour donner le change aux Cardinaux.

Dans le tems que Lescun étoit à Reggio, *Adorne* banni de Genes tâcha de surprendre cette Ville, avec quelques Galéres que le Pape & le Viceroi de Naples lui avoient fournies; mais il ne pût réüssir. Peu de jours après, Lescun découvrit un complot pour surprendre Come, & fut parfaitement informé que le Pape & l'Empereur en étoient les Auteurs. Il est donc manifeste que, s'ils avoient pû réüssir dans leurs desseins, ils ne se seroient pas fait un scrupule de paroître les aggresseurs.

François fait des levées en Suisse, & envoye Lautrec à Milan.

Lescun ne pouvant plus douter qu'on n'eût dessein d'attaquer le Milanois, en donna avis au Roi, & en même-tems, il fit venir quatre mille Suisses qui étoient destinez pour Milan, & qui étoient tout prêts à partir. François I. surpris du danger où se trouvoit ce Duché, ordonna promptement une levée de vingt mille Suisses, & envoya Lautrec à Milan, avec promesse qu'il ne le laisseroit manquer de rien. Mais cette promesse fut très-mal exécutée.

Colonne assiége Parme.
Du Bellay. Mézerai.

Cependant Prosper Colonne, ayant assemblé à Reggio, l'Armée des Alliez, alla faire le Siége de Parme, où Lescun s'étoit déja jetté avec quelques Troupes. Mais avant qu'il pût se rendre maître de la Place, Lautrec, qui avoit reçû le renfort qu'il attendoit de Suisse, le contraignit de lever le Siége, & le poursuivit même jusqu'au delà des frontiéres du Milanois. Comme il croyoit n'avoir plus rien à craindre pour Parme, il en avoit tiré Lescun avec la Garnison pour renforcer son Armée. Mais Lescun ne fut pas plûtôt hors de la Ville, que les Habitans se déclarérent pour le Pape, & arborérent les Drapeaux de l'Eglise sur leurs murailles.

Il leve le Siége.

Parme se donne au Pape.

Lautrec est abandonné des Suisses.

Mais ce ne fut pas-là le seul revers que Lautrec eut à essuyer pendant cette Campagne. Bien-tôt après, il se vit abandonné des vingt mille Suisses qu'il avoit reçûs en dernier lieu, & contraint de se retirer à Milan, où Prosper Colonne le poursuivit à son tour, avec toute la diligence possible. Cela fut cause que Lautrec, désespérant de pouvoir garder Milan, abandonna cette Ville après avoir muni le Château, & se retira vers Come, où les quatre mille Suisses qu'il avoit encore, le quittérent pour s'en retourner dans leur Païs, parce qu'il n'avoit point d'argent à leur donner. Ainsi Colonne, après avoir pris possession de Milan, en sortit pour aller faire d'autres Conquêtes, à quoi Lautrec n'étoit pas en état de s'opposer. En un mot, François I. perdit tout le Duché de Milan, à l'exception de quelques Places.

Colonne se met à ses trousses. Lautrec abandonne Milan. Et Colonne s'en empare.

 Vrai-

HENRI VIII. 1521.

Mort de Leon X.

Guicciardin.

Vrai-ſemblablement, Lautrec n'auroit pas pû ſe maintenir long-tems en ce Païs-là, ſi la mort du Pape, qui arriva le premier de Décembre, ne lui eût donné quelque tems pour reſpirer. On prétend que Leon X. mourut de joye en apprenant les heureux ſuccès de la Ligue. Cependant quelques-uns ont aſſuré que ſa mort fut procurée par le poiſon. Quoiqu'il en ſoit, la nouvelle de la mort du Pape ne fut pas plûtôt répanduë, que les Troupes qu'il entretenoit ſe diſſipérent. De douze mille Suiſſes qu'il y avoit dans l'Armée des Alliez, il n'en demeura que quinze cens, & les Troupes Florentines ſe retirérent dans leurs Païs. Ainſi Proſper Colonne ſe trouva, en peu de jours, en auſſi mauvais état que Lautrec. Le Collége des Cardinaux, ne ſçachant quel parti prendre, ne donnoit ordre à rien, & remettoit tout juſqu'à l'élection d'un nouveau Pape. Dans cet intervalle le Duc de Ferrare recouvra quelques-unes de ſes Places dans la Romagne, & *François-Marie de la Rovere* ſe remit en poſſeſſion du Duché d'Urbin. Si Lautrec avoit eu alors les ſecours d'hommes & d'argent qui lui avoient été promis, il auroit ſans doute rechaſſé les Impériaux de Milan. Mais François I. ayant entiérement négligé les affaires d'Italie, ne penſoit qu'à ſe défendre en Flandre & en Picardie, où il étoit vigoureuſement attaqué. Il poſſédoit pourtant encore en Italie, Genes, Crémone, les Châteaux de Milan & de Novarre, avec quelques petites Places ſur le Lac-Majeur.

L'Armée des Alliez ſe diſſipe.

Le Duc de Ferrare recouvre ſes Places.

La Rovere ſe remet en poſſeſſion d'Urbin.

Campagne des Païs-Bas.

Du Bellay.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Italie, la Guerre s'étoit enfin ouverte dans les Païs-Bas, d'une maniere qui n'étoit pas avantageuſe à la France. Les Troupes que Robert de la Marck avoit levées pour faire le Siége de *Vireton*, ayant été licentiées, François I. croyoit avoir ſatisfait par-là l'Empereur & le Roi d'Angleterre. C'étoit aſſez en effet, pour ôter à Henri tout prétexte de ſe déclarer contre lui, puiſqu'il étoit porté par le Traité de Ligue, qu'en cas que l'un des deux Alliez fût attaqué, les autres ne ſe déclareroient contre l'aggreſſeur, qu'après l'avoir ſommé de ſe déſiſter de la Guerre, & qu'il l'auroit refuſé. François avoit été ſommé; il s'étoit déſiſté, & par conſéquent, Henri n'avoit aucun ſujet de ſe plaindre. Mais il n'en étoit pas de même de l'Empereur qui n'étoit pas content d'une ſi légere ſatisfaction. Il ceſſa pourtant de ſe plaindre du Roi de France; mais il voulut ſe venger de Robert de la Marck qui avoit oſé lui envoyer un Cartel de défi. D'ailleurs, il conſideroit que, ſi François prenoit la défenſe de ce Prince, comme il y avoit apparence, il ſe chargeroit du blâme de la rupture, & c'étoit ce que l'Empereur & le Cardinal Wolſey ſouhaitoient principalement, afin de ſe ſervir de ce motif pour porter Henri à ſe déclarer contre la France. Ainſi Charles ayant préparé une Armée, en donna le commandement au Comte de Naſſau, qui étant entré dans le Païs de Robert de la Marck, y prit diverſes Places, & les fit raſer. François prit patience, aimant mieux abandonner ſon Allié, que de donner au Roi d'Angleterre un prétexte d'armer contre lui. Alors Robert ſe trouvant ſans reſſource, fit ſes ſoumiſſions à l'Empereur qui lui accorda une Trêve de ſix ſemaines. Cependant, quoique l'Empereur n'eût à faire qu'à un petit Prince incapable de lui réſiſter, & duquel il s'étoit aſſez bien vengé, il ne laiſſoit pas de renforcer continuellement ſon Armée. François, voyant tant de Troupes ſi proche de la Champagne, comprit aiſément qu'elles n'étoient pas uniquement

ment destinées contre Robert de La Marck, & qu'il pourroit bien être pris au dépourvû, s'il ne se préparoit de bonne heure à se défendre. Cependant, il fit représenter au Roi d'Angleterre, qu'il ne pouvoit pas éviter de prendre les armes pour se mettre en état de résister à l'Empereur qui se préparoit à l'attaquer. Henri répondit qu'il ne vouloit point prendre de parti entre lui & l'Empereur; mais que comme ami commun il offroit d'être leur arbitre. Il ajoûta que, s'ils vouloient tous deux envoyer leurs Plénipotentiaires à Calais, au commencement du mois d'Août, il y feroit trouver le Cardinal Wolsey pour y faire en son nom l'office de Médiateur. Charles accepta volontiers une proposition si avantageuse, puisqu'il étoit d'intelligence avec le Cardinal. Quant à François, il n'osa la réjetter, quoiqu'il n'eût pas lieu d'être content du Roi d'Angleterre. Mais il ne sçavoit pas encore que Wolsey fût entiérement dévoüé à l'Empereur. Il fut donc convenu que les Plénipotentiaires des deux Monarques, le Nonce du Pape, & le Cardinal Médiateur, se rendroient à Calais le 4. d'Août.

HENRI VIII. 1521. Représentation du Roi de France à Henri, qui s'offre pour Médiateur.

On convient d'un Congrès à Calais.

Pendant ce tems-la, le Seigneur de *Liques* ayant levé une armée à ses dépens, comme il l'assuroit, se saisit de Mortagne & de Saint Amand dans le Tournaisis, sous prétexte de quelques prétentions de sa Maison. L'Empereur affectoit de regarder cela comme une querelle particuliere à laquelle il ne prenoit point de part, quoique l'armée de Liques fût composée de ses Sujets. Son but étoit d'obliger François à faire quelque démarche qui donnât lieu de l'accuser d'être l'aggresseur. En cela il ne faisoit qu'imiter ce Prince qui l'avoit attaqué sous le nom de Robert de la Marck. Mais quelque-tems après le Gouverneur de Flandre ayant assiégé Tournai dans les formes, il ne fut pas possible de donner à ce Siége une explication si favorable, d'autant plus que ce qui se passoit alors en Italie ne laissoit plus à l'Empereur aucun lieu de dissimuler. Il est certain que François avoit été surpris tant en Italie qu'en Champagne & en Flandre. Il avoit eu sans doute dessein d'attaquer l'Empereur; mais il ne s'étoit pas attendu à être attaqué le premier. Cela fut cause qu'il eut besoin de quelque-tems pour préparer son armée. Pendant ce tems-là, les Impériaux s'emparerent de la Ville d'Ardres & la raserent.

L'Empereur tâche de faire tomber le blâme de la rupture sur le Roi de France. *Du Bellay.*

Il se découvre en faisant assiéger Tournai.

Le tems marqué pour la Conférence de Calais étant arrivé, le Cardinal Wolsey s'y rendit avec une nombreuse suite & y porta le Grand Sceau. On trouve dans le Recueïl des Actes Publics, qu'il étoit muni de diverses Commissions du Roi, pour en faire l'usage qu'il trouveroit à propos. Par la premiere, le Roi lui donnoit le titre de son Lieutenant Général, pour régler, en qualité de Médiateur, les différends entre l'Empereur & le Roi de France. Une seconde lui donnoit pouvoir de traiter & de conclurre avec François I. un renouvellement d'alliance. Mais selon les apparences ce n'étoit que pour faire voir aux Ambassadeurs de France, l'impartialité de Henri, & le dessein prétendu qu'il avoit de s'unir avec celui des deux Princes ennemis qui se trouveroit être injustement attaqué. Par le troisieme, il avoit pouvoir de conclurre une Ligue entre l'Angleterre, & l'Empereur, le Pape, le Roi de France, ou tel autre Potentat que ce put être. Ainsi, sans que Henri eût encore pû examiner de quel coté le tort se trouvoit, il laissoit à son Lieutenant la liberté de l'engager dans le parti qu'il trouveroit à propos. Mais il y a beaucoup d'apparence que sa résolution étoit déja prise, & que le Congrès de Calais n'étoit

Conférence de Calais. *Mézerai.* *Act. Publ. Tom. XIII. pag. 748. 750.*

Henri & le Cardinal n'agissent pas de bonne foi.

HENRI VIII. 1521.

toit destiné qu'à faire voir, qu'il ne se déterminoit qu'après une exacte information, & que pour faire tomber le blâme de la rupture sur le Roi de France. Toutes les démarches du Cardinal Médiateur firent voir, que son dessein n'étoit pas de procurer la Paix entre les deux Monarques ennemis, mais seulement de fournir au Roi son Maître un prétexte de se déclarer pour l'Empereur.

L'armée de l'Empereur prend Mouzon & ravage la Champagne. *Du Bellay. Mézerai.* Siége de Mezieres, levé.

Pendant que ces affaires se négocioient à Calais, l'armée Impériale assiégea & prit *Mouzon*, en Champagne. Ensuite elle fit beaucoup de dégat dans la même Province, & pilla la petite Ville d'*Aubanton*, où le Comte de Nassau permit que les soldats commissent de grands excès, après quoi il alla faire le Siége de Mezieres. François I. ayant eu besoin d'un peu de tems pour assembler son Armée, ne put être prêt que vers la fin de Septembre: mais il le fut assez à tems, pour jetter un secours dans Mezieres, & par-là il obligea le Comte de Nassau à lever le Siége. Le Comte de Saint Pol recouvra Mouzon peu de tems après, & le Comte de Nassau se retira dans le Comté de Namur.

Conquêtes de François I. dans les Païs-Bas.

La Champagne se trouvant ainsi dégagée, François I. fit marcher son Armée en Flandre où les Imperiaux continuoient toujours le Siége de Tournai. Dès que ses troupes furent rassemblées, il attaqua *Bapaume*, *Landrecy*, *Bouchain*, & les emporta. Ensuite ayant appris que l'Empereur, qui s'étoit mis à la tête de son Armée, se retiroit vers Valenciennes, il résolut de l'aller attaquer;

Il manque l'occasion de battre l'Empereur.

mais il en perdit l'occasion par sa propre faute. On prétend que, s'il eût fait la diligence qu'il pouvoit & devoit faire, il auroit infailliblement battu l'Empereur, qui se croyant perdu, s'étoit retiré avec cent chevaux seulement,

Il mécontente le Connétable de Bourbon.

abandonnant son Armée pour n'être pas témoin de sa perte. Ce fut en cette occasion, que François I. donna un grand sujet de mécontentement au Connétable de Bourbon, en mettant le Duc d'Alençon à la tête de l'avant-garde, quoique ce fut un poste affecté au Connétable, lorsque le Roi étoit à l'Armée. On dit que le Roi voulut en cela mortifier le Connétable, pour faire plaisir à la Duchesse d'Angoulême sa Mere qui ne l'aimoit pas. Mais il n'eut que trop de sujet dans la suite de se repentir d'avoir été si complaisant pour sa Mere.

Campagne en Navarre. *Du Bellay.* Bonnivet prend Fontarabie. 18. Octob.

Dans le tems même que François I. étoit attaqué en Champagne, il envoya une Armée en Navarre sous la conduite de l'Amiral Bonnivet qui arriva, sur la fin du mois de Septembre, à Saint Jean de Luz. D'abord, il fit semblant de marcher du côté de Pampelune. Ensuite, après diverses marches & contremarches, il s'approcha tout-à-coup de Fontarabie, & l'assiégea. Dès que la brêche fut faite, il y fit donner un furieux assaut qui fut pourtant vigoureusement repoussé. Mais la Garnison, se trouvant peu en état d'en soutenir un second, se rendit par capitulation. Cette conquête étoit d'une très-grande importance, Fontarabie étant une des Clefs de l'Espagne.

Recit de la Conférence de Calais.

Pendant que la Guerre se continuoit avec vigueur en Italie, en Champagne, en Flandre, en Picardie, en Navarre, le Cardinal Wolsey étoit occupé à Calais à traiter avec les Plénipotentiaires de l'Empereur & du Roi de France. Cette Conférence dura deux mois & demi, sans qu'on pût porter les Parties à un accommodement. Selon toutes les apparences, le Médiateur contribuoit plus à les éloigner qu'à les rapprocher l'un de l'autre. Il fut longtems débattu, pour sçavoir qui avoit commencé la Guerre. C'étoit là le point

principal

principal par rapport à Wolſey, qui avoit deſſein d'en faire tomber le blâme ſur le Roi de France. Enſuite, quand il fut queſtion des différends mêmes, les propoſitions des Plénipotentiaires de l'Empereur firent bien voir que la Paix étoit encore fort éloignée. Ils demandoient que le Roi de France reſtituât à leur Maître le Duché de Bourgogne, & qu'il lui quittât l'hommage de la Flandre & de l'Artois. L'unique raiſon qu'ils alléguoient pour appuyer cette derniere prétention étoit, qu'il n'étoit pas ſéant qu'un Empereur fît hommage à un Roi. Ces deux propoſitions étoient d'une telle nature, que François auroit eu bien de la peine à les accepter, même après la perte de pluſieurs batailles. D'un autre côté les Ambaſſadeurs de France ayant été informez de ce qui ſe paſſoit en Italie, demandérent avec inſtance la reſtitution de Milan, & de plus, que l'Empereur retirât ſes troupes de devant Tournai. Ils inſiſtoient encore ſur la reſtitution de la Navarre, à quoi l'Empereur s'étoit engagé par le Traité de Noyon. Si l'Empereur eût craint qu'Henri ſe fût joint au Roi de France, il auroit pû accorder une partie de ces demandes, ſans être obligé de démembrer ſes Etats. Mais François ne pouvoit ſe défaire de la Bourgogne ſans mettre l'ennemi dans ſon ſein, ni ſe déſiſter de l'hommage de la Flandre & de l'Artois ſans ſe deshonorer. Mais comme l'Empereur étoit ſûr du Roi d'Angleterre, il inſiſta toujours ſur ces demandes, ſans en vouloir rien rabattre. HENRI VIII. 1521.

Après que le Médiateur eut feint aſſez long-tems, qu'il ne cherchoit qu'à procurer la paix, il déclara qu'il ne voyoit aucun moyen d'y parvenir. Enſuite, il préſenta aux Plénipotentiaires un Traité à ſigner, qui ne contenoit que des Articles de peu d'importance, ſçavoir, Que les Pêcheurs des harengs de France & des Païs-Bas pourroient, ſans empêchement continuer leur pêche juſqu'à la fin de Janvier: Que les deux Monarques ennemis donneroient ordre à leurs Sujets de ne pourſuivre aucun Vaiſſeau dans les Ports ou Havres du Roi d'Angleterre, & de ne commettre aucune violence ſur les terres du même Roi, pendant cette Guerre: Que le Nonce du Pape, & les Plénipotentiaires aſſemblez à Calais pourroient ſe retirer librement avec toute leur ſuite, ſans recevoir aucune injure de la part des troupes des deux Monarques: Que le Roi d'Angleterre & le Cardinal Légat ſon Lieutenant ſeroient les Conſervateurs de ces Conventions qui ſeroient ratifiées dans dix jours. On voit là une preuve bien ſenſible de l'inſolence du Cardinal qui, dans un Traité qu'il avoit lui-même dreſſé, oſoit ainſi s'égaler au Roi ſon Maître, en ſe faiſant déclarer Conſervateur avec lui. Ces Conventions furent ratifiées par les deux Monarques, le 2. & le 11. d'Octobre, & il ne paroit pas dans le Recuëil des Actes Publics la moindre trace d'aucun autre Traité qui ait été fait à Calais, pendant ce tems-là. Wolſey déclare qu'il deſeſpere de la Paix. Traité peu important. Orguëil du Cardinal.

Cependant du Bellay dit dans ſes Mémoires, que le Roi d'Angleterre ayant envoyé deux Ambaſſadeurs à François I. pendant le Congrès de Calais, ils travaillérent ſi efficacement, qu'enfin il fut convenu, que l'Empereur léveroit le Siége de Tournai, & retireroit ſes troupes du Milanois; que François ſe retireroit en France avec ſon Armée, & que leurs différends ſeroient remis à l'arbitrage du Roi d'Angleterre. Il ajoûte qu'après ces Conventions, chacun croyoit la Paix faite; mais que, ſur la nouvelle qui vint à l'Empereur de la priſe de Fontarabie, il voulut, avant que de ratifier le Traité, que Fran- Remarque ſur un endroit des Mémoires de Du Bellay.

HENRI VIII. 1521.

çois lui rendît cette Place, & que, sur le refus que le Roi en fit, le Traité demeura sans exécution. Mais il y a beaucoup d'apparence que cet illustre Auteur, qui étoit mieux instruit du détail de la Guerre, que des négociations, avoit été mal informé. Premiérement, parceque le Recueïl des Actes Publics ne fait aucune mention de ce prétendu Traité, quoiqu'on y en trouve un autre de moindre importance, conclu dans le même-tems. Secondement, on ne trouve, dans le même Recueïl, aucun envoi d'Ambassadeurs de la part du Roi d'Angleterre, ni au Roi de France ni à l'Empereur, dans le tems qui doit avoir précédé ce Traité. Troisiémement, il n'y a point de vraisemblance que l'Empereur eût voulu retirer ses troupes du Milanois, c'est-à-dire, rendre Milan à la France, & perdre l'espérance d'acquerir Tournai qui étoit déja aux abois, pour le simple avantage de voir François Premier se retirer dans son Royaume. Enfin, on a pû aisément comprendre, que Henri étoit très-éloigné de la pensée de forcer l'Empereur à subir ces conditions, & on le comprendra encore mieux dans la suite. Ajoûtons à toutes ces considérations, que, vû les égards que l'Empereur & le Roi de France avoient pour le Cardinal Wolsey, il n'y a aucune apparence, qu'ils eussent voulu conclurre un Traité sans sa participation, & par le ministére d'autres Ambassadeurs, pendant qu'il étoit à Calais pour y faire l'office de Médiateur. Il peut bien être, que ces propositions furent faites à François I. & qu'il fut assez aveugle pour se persuader qu'elles auroient lieu, parcequ'il ignoroit les secrets engagemens du Roi d'Angleterre & de son Ministre avec l'Empereur, & que ce bruit se répandit à la Cour de France. Quoiqu'il en soit, après la prise de Fontarabie, la Guerre se continua sans aucun relâche, & avec beaucoup d'animosité. François I. se rendit maître de Hesdin, vers le commencement du mois de Novembre, & Tournai se rendit à l'Empereur par capitulation.

Wolsey va trouver l'Empereur à Bruges. Août.

Cependant, le Cardinal Wolsey demeuroit toujours à Calais, sous prétexte de chercher encore quelque expédient pour procurer la paix entre les deux Monarques. Il envoyoit souvent des Couriers à l'un & à l'autre, pour leur faire des propositions qu'il sçavoit bien qu'ils n'accepteroient pas. Enfin, feignant de vouloir gagner du tems, il alla lui-même trouver l'Empereur à Bruges, où il fut reçu avec autant d'honneur que s'il eût été Roi d'Angleterre. Ce fut là qu'il conclut, avec le Pape & avec l'Empereur une Ligue contre la France en vertu du pouvoir qu'il avoit appporté avec lui. Par ce Traité, le Pape s'engageoit à lancer toutes les foudres de l'Eglise contre le Roi de France. Henri devoit l'attaquer avec une Armée de quarante mille hommes. L'Empereur & Henri s'obligeoient à rompre tous les engagemens où ils étoient entrez avec lui. De plus Henri promettoit de donner en Mariage, à l'Empereur, la Princesse Marie, qui avoit été fiancée au Dauphin. Ce furent là les principaux Articles dont l'Empereur & le Cardinal convinrent le 24. de Novembre 1521. & qui devoient être ratifiez dans trois mois, & mis en forme de Traité. Mais ils s'engagerent à garder un secret inviolable, jusqu'au tems de l'exécution. C'est ainsi que Henri se laissoit persuader par son Ministre, d'accabler le Roi de France son allié qui ne lui avoit fait aucun tort. La seule chose dont il pouvoit se plaindre étoit, que François venoit de permettre au Duc d'Albanie de retourner en Ecosse, sans doute, parcequ'il s'appercevoit

Wolsey fait avec l'Empereur un Traité contre la France.

Marie fille de Henri est promise à l'Empereur.

Fausse politique de Henri.

que

que le Cardinal méditoit quelque chose contre lui. On a beau chercher quel intérêt avoit Henri de se déclarer contre la France, & de faire pencher la balance du côté de l'Empereur, on ne sçauroit en trouver d'autre que celui du Cardinal, qui vouloit être Pape aux dépens de François I. La mort de Leon X. procurée par le poison, comme plusieurs l'assurent, & qui arriva dans ces entrefaites, a fait soupçonner à quelques-uns que Wolsey y avoit eu quelque part, d'autant plus qu'il aspiroit à devenir le Successeur d'un Pape qui étoit beaucoup plus jeune que lui : mais on n'en a jamais produit aucune preuve. Certainement, Henri auroit acquis plus de gloire, en demeurant l'Arbitre de la Paix entre les deux Monarques ennemis, & en procurant du repos à toute l'Europe, que par toutes les conquêtes dont son Ministre le flattoit.

HENRI VIII. 1521.

Jusqu'alors le Cardinal Wolsey avoit poussé sa fortune jusqu'à un tel degré, qu'il sembloit difficile d'y rien ajoûter. Cependant tout cela n'étoit pas capable de le contenter. La Légation lui avoit été continuée pour deux ans, au commencement de cette année. Mais il se croyoit trop au-dessus des autres Légats, pour n'avoir qu'une commission semblable à la leur. Au mois d'Avril, il avoit obtenu de Leon X. une Bulle qui lui donnoit pouvoir de faire cinquante Chevaliers, de créer cinquante Comtes Palatins, autant d'Acolythes, autant de Chapelains, quarante Notaires Apostoliques qui auroient les mêmes droits que ceux qui étoient faits par le Pape ; de légitimer les Bâtards, de faire des Docteurs dans toutes les Facultez, & d'accorder toutes sortes de Dispenses. Enfin n'étant pas satisfait de toutes les richesses qu'il possédoit, ni des moyens qu'il avoit de les accroître sans cesse, il se fit encore donner, cette année, la riche Abbaye de Saint Alban en commende.

Bulle qui étend le pouvoir du Légat. *Act. Publ. Tom. XIII. p. 734. Ibid. p. 739.*

On ne doit pas trouver étrange si, étant parvenu à un si haut dégré de grandeur & de richesses, son orgueil s'étoit accru à proportion. Quoique le Roi fût, à son égard, dans un aveuglement inconcevable, il n'en étoit pas de même des gens de la Cour, qui ne connoissoient que trop dans combien de fausses démarches il engageoit un Maître qui avoit tant de confiance en lui. Mais on n'osoit le témoigner, tant on craignoit son humeur hautaine & vindicative. Le Duc de Buckingham, fils du Duc du même nom qui sous le Regne de Richard III. avoit perdu la vie sur un échafaut, pour avoir voulu procurer la Couronne à Henri VII, éprouva malheureusement, combien il étoit dangereux de faire connoître ce qu'on pensoit de cet orgueilleux Prélat. Il lui arriva un jour de dire, en présence de quelqu'un qui le trahit, que, si le Roi mouroit sans enfans, il se croyoit en droit de prétendre à la Couronne, & que, s'il montoit sur le Trône, son premier soin seroit de punir le Cardinal selon qu'il le méritoit. La prétention de ce Duc n'étoit pas tout-à-fait destituée de fondement, puisqu'il descendoit d'Anne de Glocester Petite-fille d'Edoüard III. Le Docteur Morton, qui fut ensuite Archevêque de Cantorbéri, avoit sollicité le Duc son Pere à faire ses efforts pour se procurer la Couronne : mais ce Duc avoit trouvé à propos d'agir pour le Comte de Richemont plutôt que pour soi-même, ainsi qu'il a été dit dans le Regne de Richard III. Ce que le fils avoit dit par rapport à sa prétention, étoit donc plutôt une imprudence qu'un crime, puisqu'il ne prétendoit à la Couronne qu'en cas que le Roi mourût sans enfans. Véritablement, son droit pouvoit être mal fondé : mais il n'avoit fait aucune démarche pour le soutenir. Son

L'Abbaye de S. Alban donnée au Cardinal Wolsey. *Pag. 760. 775.*

Disgrace & mort du Duc de Buckingham. *Myl. Herbert.*

HENRI VIII. 1521.

crime ne confiftoit donc qu'en ce qu'il avoit dit contre le Cardinal, qui, par cette raifon, réfolut de fe défaire de lui. Pour exécuter ce deffein, il gagna quelques-uns de fes domeftiques, & apprit par leur moyen, qu'il s'étoit adreffé à un certain Moine qui fe mêloit de prédire l'avenir, & qu'il avoit eu divers entretiens avec lui depuis le mois d'Avril 1512. Apparemment ce Seigneur, entêté du droit dont je viens de parler, s'étoit enquis de ce Moine fi le Roi Mourroit fans enfans, & c'en fut affez pour donner lieu au Cardinal d'empoifonner toutes fes démarches. Quand il crut avoir en main de quoi l'accufer, il commença par le priver de fes deux principaux appuis, fçavoir du Comte de Northumberland fon Beau-pere qu'il fit mettre à la Tour fous quelque prétexte, & du Comte de Surrey fon Gendre à qui il fit donner le Gouvernement d'Irlande, afin de l'éloigner de Londres. Immédiatement après, le Duc fut arrêté & accufé de haute trahifon. Son accufation ne portoit finon qu'il avoit plufieurs fois confulté le Moine, touchant la Succeffion de la Couronne, & qu'il avoit affecté de fe rendre populaire. Le Duc avoüa qu'il avoit parlé quelquefois au Moine : mais il nia que ce fût dans l'intention qu'on lui imputoit. Cela n'empécha pas qu'il ne fût condamné comme Traître, ce qu'il ne put entendre fans frémir, lorfqu'on lui prononça fa fentence. *Comme Traître*, s'écria-t'il; *non je ne le fus jamais. Je prie Dieu pourtant, Mylords*, continua-t'il, en s'adreffant aux Pairs qui l'avoient condamné, *qu'il vous pardonne ma mort, comme je vous la pardonne de tout mon cœur. Je ne demanderai point ma grace au Roi, quoi que je le connoiffe pour un Prince très-clément. Adieu Mylords, priez Dieu pour moi.* En difant qu'il ne demanderoit point fa grace au Roi, il vouloit infinuer qu'il croyoit cette démarche inutile, fçachant bien qu'il étoit la victime du Cardinal qui pouvoit tout fur l'efprit du Roi. En effet, le Miniftre avoit fait enforte, qu'encore que tous les Pairs du Royaume euffent droit d'affifter à ce Jugement, il ne s'y trouva qu'un Duc, un Marquis, fept Comptes, & douze Barons, & felon les apparences, il s'étoit affuré du plus grand nombre des voix, Toute la grace que le Duc reçut, fut d'être décapité, au lieu de mourir de la mort des Traîtres. Cette exécution fit ouvertement murmurer le peuple. On fit même courir, contre le Miniftre, des Ecrits fatyriques dans lefquels on remarquoit, entr'autres chofes, qu'il n'étoit pas étrange que le Fils d'un Boucher fe plût à répandre le fang. Mais ce fut la toute la vengeance qu'on tira de cette injuftice. Il étoit trop bien ancré dans l'efprit du Roi, pour craindre tous ces murmures. D'ailleurs, le Roi n'en avoit aucune connoiffance, tous ceux qui l'approchoient étant ou Efpions ou Créatures du Cardinal.

Affaires d'Ecoffe. *Buchanan, Myl. Herbert.*

Le Roi n'étoit alors attentif qu'à une feule affaire. C'étoit la Guerre qu'il avoit réfolu de faire à la France, comme fi fa gloire & fa grandeur euffent dépendu de la ruïne de ce Royaume, au lieu que fon véritable intérêt étoit de foutenir la France contre l'Empereur qui n'étoit déja que trop puiffant. Il étoit déja redoutable à toutes les Puiffances de l'Europe, fans le fecours même de l'Angleterre; combien plus par fon union avec ce Royaume ? C'étoit là un effet de l'ambition du Cardinal Wolfey qui ne donnoit jamais à fon Maître que des Confeils intéreffez. Vraifemblablement, la France étoit fur le point de fe voir réduite à un très-fâcheux état, n'étant prefque pas poffible qu'elle pût réfifter à de fi puiffans ennemis qui devoient l'attaquer par di-

vers

vers côtez. François I. croyoit pourtant avoir encore une ressource par le moyen de l'Ecosse qui pouvoit faire une diversion considérable en Angleterre. Le Congrès de Calais lui ayant fait connoître la partialité de Henri pour l'Empereur, il ne douta point que ce ne fût un acheminement à une rupture. Dans cette pensée, quoiqu'il se fût engagé à garder le Duc d'Albanie en France, il ne jugea pas à propos de le retenir plus long-tems, ne se croyant pas obligé de tenir une promesse dont le motif ne subsistoit plus, sçavoir l'amitié reciproque entre lui & Henri. Il permit donc que le Duc d'Albanie retournât en Ecosse, ou plutôt il l'y renvoya dans l'espérance qu'il occuperoit une partie des forces d'Angleterre sur les frontiéres des deux Royaumes. Ce n'étoit pas sans fondement qu'il attendoit ce service d'un Prince qui lui étoit dévoüé, & qui regardoit son établissement en France comme bien plus solide, que celui qu'il avoit en Ecosse, où sa Régence ne devoit durer que quelques années. Le Duc partit donc pour l'Ecosse, & y étant arrivé le 30. d'Octobre 1521, après en avoir été quatre ans absent, il y reprit possession de la Régence. Comme il avoit dessein de servir la France de tout son pouvoir, son premier soin fut d'obliger le Comte d'Angus, mari de la Reine, à sortir du Royaume, le regardant comme un des principaux partisans du Roi d'Angleterre, & néanmoins ce Seigneur alla se réfugier en France.

Progrès de la Reformation en Allemagne.

Pendant que les Princes Chrétiens étoient tous occupez à leurs intérêts temporels, la Réformation faisoit de grands progrès en Allemagne par le moyen des Livres de Luther, qui étoient lûs avec beaucoup d'avidité. Ce Docteur s'étoit d'abord contenté d'attaquer le trafic des Indulgences, ensuite les Indulgences mêmes, & le pouvoir que le Pape s'attribuoit de les accorder. Cela l'avoit naturellement engagé à examiner les fondemens de la Puissance Papale, & s'étant convaincu qu'il n'y avoit rien dans l'Ecriture Sainte, qui l'autorisât, il avoit écrit sur ce sujet sans aucun ménagement pour le Pontife Romain. Il avoit encore attaqué, dans ses Ecrits, le Célibat des Prêtres, les Vœux Monastiques, & les Messes privées. Quoiqu'au tems dont je parle présentement, sçavoir au commencement de l'année 1521, il n'y eût qu'environ trois ans qu'il avoit commencé à prêcher & à écrire contre le Pape, il s'étoit déja fait beaucoup de Sectateurs, & encore plus d'ennemis, non seulement par les nouvelles opinions qu'il soutenoit, mais encore par son stile mordant qui ne gardoit aucun ménagement avec l'Eglise Romaine. Celui de ses Livres qui faisoit alors le plus de bruit étoit intitulé *De la Captivité de Babylone*. Les Papes n'y étoient pas épargnez.

Dans les diverses Réponses qui parurent tant à ce Livre qu'à quelques autres du même Auteur, on lui avoit opposé, en faveur de l'autorité Pontificale, les Décrétales des Papes, & les Ouvrages de Thomas d'Aquin. Cela lui donna occasion, en répliquant, de tourner en ridicules ceux qui, pour soutenir les droits des Papes faisoient valoir les décisions des Papes mêmes, & les témoignages de Thomas d'Aquin, qui n'avoit été canonisé, que pour avoir élevé l'autorité du Pape aussi haut qu'il étoit possible. D'ailleurs il ne témoignoit pas beaucoup d'estime pour les Ouvrages de cet Auteur. Ce fut vraisemblablement, ce qui contribua le plus à irriter Henri VIII. contre lui. Comme ce Prince avoit beaucoup étudié les Ouvrages de Thomas d'Aquin, & que c'étoit-là proprement qu'il avoit puisé tout ce qu'il sçavoit en Théolo-

HENRI VIII. 1521.

gie, il ne pût souffrir de voir ainsi méprisé un Auteur dont il faisoit lui-même un fort grand cas. Il se crut donc assez fort pour répondre aux Ecrits de Luther, & pour écrire un Livre capable de le confondre. Mais comme Leon X. avoit expressément défendu par une Bulle, de lire ses Ouvrages & qu'une réponse en supposoit nécessairement la lecture, le Cardinal Wolsey demanda au Pape d'être revêtu du poûvoir d'en accorder la permission, à ceux qui la demandoient dans le dessein de les réfuter. Cela lui fut accordé par un Bref daté le 15. d'Avril 1521. le Pape ignorant quel étoit le Docteur qui alloit soutenir sa cause.

Act. Publ. Tom. XIII. pag. 742.

Livre de Henri VIII. contre Luther.

Herbert.

Henri acheva, dans le mois de Septembre, le Livre qu'il composoit contre Luther, intitulé *des sept Sacremens.* Il y défendoit les Indulgences, la Puissance Papale, le nombre des sept Sacremens, & les autres Articles que Luther avoit jusqu'alors combattus, se fondant sur les principes établis par Thomas d'Aquin, comme sur des véritez incontestables. Il y a beaucoup d'apparence, qu'il fut aidé par le Cardinal Wolsey, à composer cet Ouvrage qu'il fit présenter au Pape en plein Consistoire. Leon X, qui vivoit encore, le reçut avec beaucoup de joye, & en fit l'éloge en termes extrémement flatteurs, ne faisant point difficulté de le mettre en paralléle avec les Ouvrages de Saint Augustin & de Saint Jérôme. Cela n'est pas étonnant. Un Livre composé par un grand Roi, pour défendre la Puissance Pontificale, ne pouvoit être trop estimé d'un Pape. Quelques jours aprés, Leon assembla les Cardinaux, pour délibérer avec eux sur la maniere dont il pourroit reconnoître le service que le Roi d'Angleterre venoit de rendre à l'Eglise. Aprés une assez longue Consultation, ils résolurent enfin, d'honorer ce Monarque du glorieux titre de *Défenseur de la Foi.* En conséquence de cette résolution, le Pape fit expédier une Bulle, par laquelle il conféroit ce titre à Henri & à tous les Rois d'Angleterre ses Successeurs. Je ne rapporterai pas ici les magnifiques éloges que le Pape donnoit au Roi dans cette Bulle, & dans un Bref qu'il lui adressa pour le remercier de son Livre. On peut aisément s'imaginer qu'il n'épargna point les expressions les plus outrées pour flatter un Prince qui aimoit beaucoup à être flatté, & duquel il avoit besoin, son Nonce étant alors à Calais pour négocier avec le Cardinal Wolsey une Ligue contre la France.

Présenté au Pape.

qui donne à Henri le titre de *Défenseur de la Foi.*

1522.

Raisons de Henri pour faire la Guerre à la France.

J'ai déja parlé de cette Ligue qui fut effectivement concluë à Bruges. Henri fondoit sa jonction avec l'Empereur, sur ce que François I. avoit été l'aggresseur en incitant Robert de la Marck à prendre les armes. Mais outre que François nioit d'avoir eu part à cette entreprise, & que même il avoit obligé Robert à s'en désister, il étoit manifeste que l'Empereur l'avoit prévenu, en se liguant avec le Pape, quoi que leur Ligue n'eût pas si-tôt éclatté. Les entreprises secrettes sur *Come*, sur *Milan*, sur *Genes*, & enfin la Guerre ouverte dans le Milanois, qui avoit fait perdre ce Duché au Roi de France, faisoient assez comprendre, que cette Ligue avoit été concluë avant l'attentat de Robert de la Marck. Henri prétendoit avoir encore contre François I. un autre sujet de plainte sur lequel il appuyoit sa rupture, mais qui n'étoit pas mieux fondé. C'étoit que, contre son engagement, il avoit permis au Duc d'Albanie de retourner en Ecosse. Mais, si l'on considere que ce Prince n'arriva dans son Païs que le 30. d'Octobre, & que la Ligue de Bruges fut signée le 24. de Novembre, il sera aisé de comprendre que cette Ligue étoit déja résoluë avant

que

que Henri pût ſçavoir que le Duc d'Albanie étoit arrivé en Ecoſſe. Mais quand même, ſur la premiére nouvelle qu'il en eut, il auroit pris la réſolution précipitée de ſe liguer avec le Pape & avec l'Empereur, étoit-ce là un juſte ſujet d'en venir à une Guerre qui devoit vrai-ſemblablement ruïner la France? La vérité eſt, que ce n'étoient que purs prétextes pour couvrir l'injuſtice de cette Guerre, que Henri n'entreprenoit que pour les intérêts du Cardinal, & peut-être ſans ſçavoir lui-même quels étoient les motifs qui faiſoient agir le Miniſtre. HENRI VIII. 1522.

Cependant Henri, comprenant bien que le Duc d'Albanie lui cauſeroit de l'embarras s'il demeuroit en Ecoſſe, entreprit encore une ſeconde fois de l'en faire ſortir. Pour cet effet, il lui envoya le Héraut *Clarencieux* qui eut ordre de lui reprocher de ſa part, qu'il avoit manqué à ſa parole, & qu'il n'étoit retourné en Ecoſſe qu'à deſſein d'épouſer la Reine Doüairiére, afin de pouvoir plus aiſément ravir la Couronne au jeune Roi. Le prétexte de cette derniére accuſation étoit que la Reine Doüairiére ayant voulu faire rompre ſon Mariage avec le Comte d'Angus, le Duc d'Albanie avoit appuyé ſa demande en Cour de Rome. La réponſe du Duc fut, que, s'il étoit retourné en Ecoſſe, c'étoit parce qu'il y avoit été appellé par les Grands: Qu'il n'avoit jamais fait aucune démarche qui eût pû donner lieu de le ſoupçonner qu'il aſpirât à la Couronne, & qu'il n'en avoit jamais eu la penſée: Qu'il étoit vrai qu'il avoit appuyé la demande de la Reine, mais ſans aucun deſſein de l'épouſer, puiſqu'il avoit une Femme.

Henri fait ſommer le Duc d'Albanie de ſortir d'Ecoſſe. *Buchanan. Myl. Herbert.*

Henri ne s'étoit pas contenté de faire ſommer le Régent. Il avoit encore écrit au Parlement d'Ecoſſe une Lettre qui contenoit ces mêmes accuſations contre le Duc d'Albanie, & une ſommation aux Etats de le chaſſer du Royaume. La réponſe que les Etats firent à cette Lettre portoit en ſubſtance: Que ce qu'on avoit rapporté à Sa Majeſté touchant le Duc d'Albanie, qu'il étoit retourné en Ecoſſe pour ſe mettre hoſtilement en poſſeſſion de la perſonne du Roi, étoit entiérement faux: Que ce Prince ne faiſoit rien à l'égard du Roi, qui pût cauſer le moindre ſoupçon, puiſque même il n'entreprenoit pas de changer un ſeul de ſes Domeſtiques ſans l'avis des Etats, & que c'étoit, avec l'avis & le conſentement de la Reine, qu'ils avoient pourvû à la garde & à l'éducation du Roi: qu'ils ne pouvoient ſe perſuader que le Duc eût jamais eu intention de quitter ſa Femme pour épouſer la Reine, ni que la Reine eût jamais eu la penſée d'épouſer le Duc: Que pour ce qui regardoit le Traité fait avec le Roi de France pour empêcher le retour du Duc d'Albanie en Ecoſſe, c'étoit une choſe qui ne leur avoit été jamais communiquée, & dont ils n'avoient aucune connoiſſance: Qu'ils ne pouvoient même s'empêcher de trouver un tel Traité fort étrange, puiſqu'ils croyoient au contraire que Sa Majeſté auroit dû ſolliciter le Duc à retourner dans ſon Païs, pour défendre le Roi ſon Neveu, contre ſes Sujets Rebelles, au lieu qu'ils voyoient avec douleur, que c'étoit lui qui fomentoit la rébellion: Que ſi cela continuoit, ils ne voyoient pas comment il ſeroit poſſible d'entretenir une bonne intelligence entre les deux Royaumes: Que néanmoins, s'il vouloit chaſſer l'Evêque de Dunkeld de ſa Cour, & que, ſans ſe mêler des affaires de l'Ecoſſe, il laiſſât au Régent & aux Etats le ſoin de gouverner le Royaume, on pourroit conclure une Trêve en attendant

Il écrit au Parlement ſur ce ſujet. Réponſe du Parlement d'Ecoſſe. *Act. Publ. Tom. XIII. pag. 761.* 11. Fevrier.

HENRI VIII. 1522.

tendant que l'Ambaſſade qu'on devoit lui envoyer fût prête. Mais que, s'il ne vouloit point de Trêve, à moins qu'ils ne chaſſaſſent le Régent, ils tâcheroient de ſe défendre le mieux qu'il leur ſeroit poſſible.

Lettre de la Reine d'Ecoſſe au Roi ſon Frere. *Myl.Herbert.*

La Reine Marguerite, à qui le Roi ſon Frere avoit auſſi écrit ſur le même ſujet, lui fit une réponſe pleine de reproches de ce qu'il prêtoit l'oreille à ce qu'on lui diſoit touchant ſon Mariage avec le Duc d'Albanie. Elle avoüa bien que c'étoit de ſon conſentement & de ſon avis, que le Duc avoit été rappellé : mais elle ajoûtoit, que ſi elle avoit eu un Frere plus attaché à ſes intérêts, elle n'auroit pas été obligée d'avoir recours à la protection d'un Etranger.

Henri trouve le moyen d'éviter la Guerre avec l'Ecoſſe.

Henri ne pouvoit pas s'attendre qu'on lui répondît d'une autre maniére, puiſqu'il ſçavoit bien lui-même, que les accuſations qu'il intentoit contre le Régent d'Ecoſſe, n'étoient que des prétextes recherchez pour ſe plaindre indirectement du Roi de France. Il ne laiſſa pas pourtant d'ordonner au Lord *Dacres*, de marcher en Ecoſſe avec cinq cens hommes, & de proclamer ſur les frontiéres, que, ſi les Ecoſſois ne faiſoient pas la Paix avec lui dans un certain tems, ce ſeroit à leurs riſques. Mais il ſoutint mal cette bravade. Son unique but étoit de fournir au parti qu'il avoit en Ecoſſe, un prétexte de refuſer de ſervir le Régent, en cas qu'il entreprît de faire une diverſion en Angleterre, en faveur de la France. Cela lui réüſſit comme il l'avoit eſpéré.

Les Seigneurs Ecoſſois refuſent de ſuivre le Duc en Angleterre.

Dans le mois d'Octobre ſuivant, le Régent d'Ecoſſe, ayant levé une Armée pour faire une irruption en Angleterre, ne ſe fut pas plûtôt approché des frontiéres que beaucoup de Seigneurs refuſérent de l'accompagner plus loin, diſant pour raiſon de leur refus, qu'ils ne vouloient pas engager le Royaume dans une Guerre avec l'Angleterre, ſans néceſſité. La réſiſtance que le Duc d'Albanie trouva dans ſon Armée, lui faiſant juger qu'il ne pourroit rien faire de conſidérable, il fit propoſer une Trêve que

Trêve entre les deux Royaumes.

les Anglois acceptérent avec joye. En effet, le but de Henri n'étoit que d'épouvanter les Ecoſſois par la crainte du ſuccès qu'une Guerre avec l'Angleterre pouvoit avoir pendant la Minorité de leur Roi.

Le Régent retourne en France.

Ainſi le Duc d'Albanie, voyant qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de ſervir la France, comme il le ſouhaitoit, s'en retourna vers la fin d'Octobre à Paris, pour y prendre de nouvelles meſures avec le Roi. De cette maniére, Henri vint à bout de ſon projet, en évitant une rupture avec l'Ecoſſe; la Guerre avec ce Royaume ne pouvant que l'incommoder beaucoup dans les conjonctures où il ſe trouvoit.

François I. ſomme Henri de l'aſſiſter contre l'Empereur. *Act. Publ, Tom. XIII. pag. 764.* 23. Fevrier.

Cependant François I. ayant eu quelque avis de ce qui s'étoit paſſé à Bruges entre l'Empereur & le Cardinal, & voulant faire ſentir à Henri, combien il agiſſoit directement contre la Ligue de Londres, lui envoya des Lettres Patentes, dans leſquelles il inſéra l'Article du Traité, par lequel ils s'étoient engagez à ſe ſecourir réciproquement. Enſuite il lui faiſoit un récit de ce que l'Empereur avoit fait contre lui, tant en Italie, qu'en Champagne & en Flandre, & le ſommoit d'exécuter ce Traité qu'il avoit ſolemnellement

Henri lui déclare la Guerre. *Myl.Herbert.*

juré. Henri ne lui répondit que par un Héraut qui alla lui déclarer la Guerre, mettant en avant qu'il y étoit obligé par le même Traité de Londres, parce que François I. avoit le premier attaqué l'empereur, & que de plus, il lui avoit manqué de parole à l'égard du Duc d'Albanie. Ainſi la Guerre

fut

fut encore une fois ouverte entre la France & l'Angleterre, pour des ſujets très-légers, pour ne pas dire très-injuſtes. Mais Wolſey avoit le ſecret de porter le Roi ſon Maître à tout ce qui lui plaiſoit.

HENRI VIII. 1522.

Impoſition d'une taxe en Angleterre.

Henri ayant déclaré la Guerre à la France ſans ſujet, n'oſa point aſſembler le Parlement pour lui demander un Subſide. En effet, il ne pouvoit alléguer ni aucune juſte cauſe, ni aucune néceſſité, pour entreprendre cette Guerre qui ruïnoit les Marchands Anglois. Cependant, il falloit trouver de l'argent, & c'étoit au Cardinal qui l'avoit engagé à la Guerre, à en chercher les moyens. L'expédient qu'il trouva le plus propre fut, de donner ordre à tous les Shérifs, de faire un dénombrement de tous les Sujets, depuis l'âge de ſeize ans & au-deſſus, & de marquer exactement le bien que chacun poſſédoit, en terres, en bêtail, en meubles & en argent. C'étoit un dénombrement ſemblable à celui qui s'étoit fait autrefois, ſous le Regne de Guillaume le Conquérant, & qui avoit donné un ſi grand ſujet de plainte aux Anglois. Celui-ci fut ſuivi d'un emprunt général de la dixiéme partie des biens des Sujets Laïques, & de la quatriéme de ceux du Clergé, ſelon leur véritable valeur, outre vingt-mille livres Sterling que le Roi emprunta de la Ville de Londres en particulier. C'eſt ainſi qu'une injuſtice en attire ordinairement une autre. La Guerre que le Roi entreprenoit étoit manifeſtement injuſte, & elle le devint encore plus, par les moyens qu'on employoit pour la ſoûtenir. Ces ſortes de prêts involontaires, auſquels certains Rois d'Angleterre ont quelquefois forcé leurs Sujets, ne ſont autre choſe qu'une violation manifeſte des Priviléges du Peuple, & tendent directement à revêtir le Roi d'une puiſſance abſoluë. Si le Roi peut obliger ſes Sujets à lui fournir de l'argent, quand il le jugera néceſſaire, quoique ce ne ſoit que par voye de Bénévolence ou même d'emprunt, on peut aſſurer qu'il ne ſe croira que bien rarement, & peut-être jamais, obligé d'aſſembler le Parlement. Il eſt vrai que Henri VIII. n'a pas été le premier ni le dernier qui ait employé ce moyen extraordinaire pour récouvrer de l'argent. Mais, quoiqu'il ait été aſſez heureux pour n'en recevoir point de préjudice, il n'en a pas été de même à l'égard de quelques-uns de ſes Succeſſeurs qui ont voulu l'imiter.

Murmures contre le Cardinal.

Cet emprunt général fit un grand bruit dans tout le Royaume. Tout le monde crioit ouvertement contre le Cardinal Wolſey, qui en étoit l'auteur. Mais il ſe mettoit peu en peine des clameurs du Peuple, parce qu'il ſe ſentoit appuyé du Roi. Cependant, quoique d'abord il eût donné des ordres, pour exiger ces emprunts avec la même rigueur que ſi c'eût été une taxe impoſée par le Parlement, il y trouva tant d'obſtacles, qu'il craignit d'exciter dans le Royaume des troubles qu'il ne ſeroit pas le maître d'appaiſer quand il voudroit. Ainſi la taxe fut levée avec beaucoup plus de modération, qu'il n'avoit été d'abord réſolu. Cela cauſa un ſi grand mécompte dans le Calcul que le Cardinal avoit fait, que le Roi ſe vit enfin obligé de ſe ſervir de la voye ordinaire du Parlement pour ſoutenir cette Guerre comme il ſera dit dans la ſuite. Les Marchands de Londres furent ceux qui s'oppoſerent le plus fortement à la levée de cette taxe. On vouloit les obliger à déclarer par Serment, la véritable valeur de leur bien : mais ils le refuſerent avec beaucoup de fermeté, diſant, pour raiſon de leur refus, qu'il

Les Marchands de Londres réſiſtent.

HENRI VIII. 1522.

ne leur étoit pas possible de sçavoir la juste valeur de leurs effets, dont une partie étoit entre les mains de leurs correspondans dans les Païs étrangers. Enfin par accommodement, le Roi voulut bien recevoir la somme à quoi ils voulurent se taxer eux-mêmes.

Le Cardinal est frustré de son espérance par rapport au Pontificat.

Manége du Conclave.

Guicciardin.

Le chagrin que le Cardinal Wolsey reçût de n'avoir pas réüssi dans cette affaire selon ses souhaits, n'étoit pas comparable à celui que lui avoit causé le mauvais succès d'une autre qui le touchoit de plus près, & pour laquelle il n'avoit épargné, ni peine, ni soins, ni argent. Je veux parler de son élection au Souverain Pontificat, qu'il tenoit pour assuré. Leon X. étant mort au commencement du mois de Décembre de l'année précédente, dès que ses obséques furent terminées, les Cardinaux entrerent dans le Conclave, où ils ne se trouverent pas peu embarrassez pour l'élection d'un nouveau Pape. Jule Cardinal de Médicis aspiroit au Papat, & avoit pour lui un assez grand nombre de voix. Mais la Faction de l'Empereur & quelques Cardinaux que Wolsey avoit mis dans ses intérêts, s'opposoient ouvertement à l'élection de ce Prétendant. Cependant, comme pour être élû Pape, il faut avoir les deux tiers des voix, si le Cardinal de Médicis n'en avoit pas assez pour lui-même, il en avoit pourtant assez pour donner l'exclusion à tout autre. C'est ce qui retint long-tems les Cardinaux dans le Conclave. Quoique l'Empereur se fût engagé par avance envers le Cardinal Wolsey, il n'avoit pourtant aucune intention de lui tenir sa parole. Son dessein étoit de faire élire le Cardinal *Adrien Florent* Evêque de Tortose, natif d'Utrecht, & qui avoit été son Précepteur, comptant que quand il seroit Pape il dépendroit absolument de lui. Mais cette affaire étoit si adroitement ménagée, & avec un si grand secret, que les Cardinaux de son parti, sans faire connoître qu'ils eussent ce sujet en vûë, se contentoient de rompre les mesures du Cardinal de Médicis, en attendant que l'occasion se présentât de faire leur coup.

Myl. Herbert.

Pendant ce tems-là, Wolsey se donnoit de grands mouvemens. Comme ce n'étoit que sur l'appui de l'Empereur qu'il fondoit ses espérances, il lui écrivit pour le sommer de sa promesse, & pour lui représenter les avantages qui lui reviendroient d'avoir un Pape qui lui seroit dévoüé. En même-tems il donna ordre à Richard Pace, qui étoit alors à Venise, de se rendre incessamment à Rome pour lui rendre les services qui dépendroient de lui. L'Empereur se trouvoit fort embarrassé par rapport à Wolsey. Il lui avoit promis d'employer tout son crédit en sa faveur, quoique rien ne fût plus éloigné de son intention. Son intérêt étoit d'avoir un Pape à sa dévotion. Mais il connoissoit trop bien le Cardinal Wolsey, pour pouvoir se persuader qu'un tel Pape voulût se laisser conduire par ses conseils. Il falloit donc, pour ne pas perdre l'amitié de Wolsey, faire élire Adrien, sans qu'il parût que l'Empereur eût aucune part à cette élection. Comme il n'avoit engagé ce Ministre dans ses intérêts, que par la promesse de lui procurer le Pontificat, il ne pouvoit pas douter que, s'il se voyoit trompé, il ne tournât ailleurs l'esprit de son Maître. Par cette raison, l'Empereur tenoit ses desseins cachez,

Guicciardin.

& il étoit si bien servi dans le Conclave, que personne ne pouvoit les pénétrer, jusque-là, que dans les Scrutins qui se faisoient journellement, Adrien n'avoit jamais aucune voix. Cependant il entretenoit le Cardinal Wolsey

dans

dans l'eſpérance, & rejettoit ſur la Faction du Cardinal de Médicis, les obſtacles qui ſe rencontroient dans l'exécution de ſa promeſſe. Enfin, quand ceux qui avoient le ſecret de l'Empereur, & qui dirigeoient ſes affaires dans le Conclave, ſe furent aſſûrez du nombre de voix néceſſaires pour leur deſſein, un jour que les Cardinaux étoient aſſemblez pour faire le Scrutin, un d'entr'eux propoſa le Cardinal Adrien Evêque de Tortoſe, qui étoit alors en Eſpagne. Il s'étendit beaucoup ſur les grandes qualitez de ce Cardinal, & ſur les avantages que l'Egliſe recevroit de ſon exaltation. Sur cela ceux qui étoient de la Faction, donnerent leurs voix l'un après l'autre au même Cardinal, comme s'ils euſſent été inſpirez du même eſprit & peut-être ſans ſçavoir l'un de l'autre, qu'ils euſſent le même deſſein, tant l'affaire avoit été adroitement ménagée. Ceux qui n'étoient pas du ſecret, voyant que les deux tiers des voix étoient pour Adrien, ſe rangerent auſſi dans le même parti, de peur que des oppoſitions inutiles ne leur devinſſent préjudiciables. Ainſi l'élection fut faite d'un conſentement unanime, & paſſa pour une élection miraculeuſement dirigée par le Saint Eſprit. Il n'eſt pas vraiſemblable que Wolſey fût aſſez duppe, pour ſe perſuader que l'Empereur n'avoit eu aucune part à l'élection d'Adrien, puiſque la choſe parloit d'elle-même. Le nouveau Pape, qui prit le nom d'Adrien VI, avoit été ſon Précepteur; c'étoit à ſa recommandation qu'il avoit été fait Cardinal, & il étoit actuellement Régent en Eſpagne. D'ailleurs, il n'y avoit aucune apparence que les Cardinaux euſſent penſé à faire Pape un *Barbare*, car c'eſt le nom honorable que les Italiens donnent à ceux qui ne ſont pas de leur Nation, ſi cette élection n'avoit pas été ménagée par l'Empereur. Quoiqu'il en ſoit, Wolſey n'en fit paroître aucun reſſentiment, ſoit qu'il attendît quelque occaſion favorable pour s'en venger ouvertement, ou qu'il crût devoir ménager l'Empereur pour pouvoir profiter d'une autre occaſion. En effet, il étoit aſſez apparent qu'elle ne tarderoit pas long-tems à ſe préſenter, le nouveau Pape étant déja vieux & fort infirme. L'élection d'Adrien VI. ſe fit dans le mois de Janvier 1522; mais ce ne fut que vers le milieu de la même année que ce Pontife ſe rendit à Rome.

HENRI VIII. 1522.

Adrien VI. élû Pape.

Wolſey diſſimule ſon chagrin.

L'Empereur ayant fait un Pape à ſa dévotion, & ayant réglé ſes affaires en Flandre & en Allemagne, réſolut de retourner en Eſpagne où ſa préſence étoit néceſſaire. Mais comme il avoit ſujet de craindre quelque changement à la Cour d'Angleterre, à cauſe de ce qui s'étoit paſſé dans le dernier Conclave, il crut devoir viſiter Henri en paſſant. Cette viſite étoit néceſſaire, tant pour confirmer avec ce Prince les Conventions de Bruges, que pour tâcher de conſerver l'amitié du Cardinal Wolſey, ſans quoi il ne pouvoit eſpérer de conſerver celle du Roi. Il arriva le 26. de Mai à Douvre, où le Cardinal étoit allé l'attendre avec un magnifique Cortége, & Henri s'y rendit lui-même deux jours après. Enſuite, il mena l'Empereur à ſa Maiſon de Greenwich, & puis à Londres, où on lui fit tous les honneurs qui ſe pratiquent en ſemblables occaſions. Le Cardinal Légat ne négligea pas en cette occaſion de faire montre de ſa grandeur, en diſant la Meſſe devant les deux Monarques, aſſiſté de pluſieurs Evêques, & ſe faiſant ſervir par des Ducs. Comme il avoit pris la réſolution de diſſimuler ſon chagrin, l'Empereur eut tout ſujet de ſe loüer de la réception qui lui fut faite, & trouva toutes

L'Empereur part pour l'Eſpagne & paſſe par l'Angleterre.
Herbert.

Il eſt reçû avec beaucoup d'honneur.

HENRI VIII. 1522.

les facilitez possibles dans tout ce qu'il proposa. Après qu'il eut fait quelque séjour à Londres, le Roi l'invita d'aller à Windsor, où il le fit installer dans l'Ordre de la Jarretiere, auquel Ferdinand son Frere aussi avoit été admis le 23. d'Avril précédent. Cela fait, les deux Monarques communierent ensemble & jurerent le Traité de Bruges.

Il est fait Chevalier de la Jarretiere.

La Préface de ce Traité portoit, que l'Empereur & le Roi de France avoient remis leurs différends à l'arbitrage du Roi d'Angleterre, qui avoit envoyé le Cardinal d'Yorck à Calais, pour les terminer: Que dans ces Conférences, il avoit été longtems disputé pour sçavoir, lequel des deux Monarques avoit commencé la Guerre, & qu'aprés une meure délibération, le Cardinal avoit décidé que c'étoit le Roi de France, tant par le moyen de Robert de la Marck, qu'en attaquant la Navarre: Que par cette raison, le Roi d'Angleterre se trouvoit obligé, selon le Traité de Londre, de secourir le Prince attaqué, contre l'aggresseur. Que de plus, il avoit lui-même sujet de se plaindre du Roi de France, qui avoit manqué à sa parole en renvoyant le Duc d'Albanie en Ecosse, & qui avoit discontinué les payemens des sommes qu'il lui devoit. Par toutes ces raisons, Charles & Henri, se croyant libres & quittes de toutes sortes d'engagemens avec le Roi de France, avoient résolu de contracter une étroite Alliance ensemble, & de la sceller par le Mariage de l'Empereur avec la Princesse Marie Fille de Henri, sous les conditions suivantes. De ces conditions, je ne rapporterai que celles qui peuvent servir à la suite de l'Histoire. Celles qui regardoient le Mariage étoient en substance.

Il signe avec Henri le Traité de Bruges.

Articles du Traité.

Que l'Empereur épouseroit la Princesse Marie Fille de Henri, aussi-tôt qu'elle auroit atteint sa douziéme année.

Que la dot seroit de quatre cens mille écus, sur quoi seroit rabattu ce que l'Empereur Maximilien avoit emprunté du Roi d'Angleterre.

Qu'en cas que le Mariage ne s'accomplit pas, par la faute de l'Empereur, il se soumettroit à payer quatre cens mille écus au Roi d'Angleterre, qui s'engageoit à la même chose envers l'Empereur, en cas que le Mariage se rompit par sa faute.

Les Conditions de la Ligue étoient:

Qu'avant la fin du mois de Mai 1524, l'Empereur entreroit en France du côté de l'Espagne & le Roi d'Angleterre en Picardie, chacun avec une Armée de quarante mille hommes de pied, & de dix mille chevaux.

Qu'ils ne feroient ni Paix ni Trêves sans un consentement mutuel.

Que s'il se faisoit des Conquêtes en France, elles seroient livrées à celui des deux Alliez qui y auroit des prétentions, & que, pour éviter toute dispute, chacun d'eux déclareroit ce qu'il prétendoit lui appartenir avant le 1. de Mai de l'année 1524.

Que si le Roi d'Angleterre avoit dessein de subjuguer l'Ecosse, ou de réduire l'Irlande à une parfaite obéïssance, & si l'Empereur vouloit recouvrer le Duché de Gueldre, ou la Frise; si les Ecossois attaquoient l'Angleterre, ou si le Duc de Gueldre faisoit la Guerre à l'Empereur, dans tous ces cas, les deux Monarques alliez s'obligeoient à s'assister réciproquement.

Qu'ils se soumettoient à la jurisdiction spirituelle du Cardinal d'Yorck comme Légat du Pape, & le requeroient de prononcer sentence d'Excommunication contre celui des deux qui seroit le premier infracteur du Traité.

Que

Que ce Traité seroit tenu secret, en sorte que l'ennemi commun n'en pût avoir aucune connoissance. HENRI VIII. 1522.

Que le Pape seroit requis d'entrer dans la Ligue comme principal contractant, & seroit réputé pour tel, pourvû qu'il se déclarât dans trois mois.

Que les Vénitiens y seroient aussi admis, pourvû qu'ils renonçassent à l'Alliance qu'ils avoient avec la France.

Que les deux Monarques Alliez feroient tous leurs efforts pour obliger les Suisses à quitter le parti de la France, ou au moins à demeurer neutres.

Le même jour que le Traité fut signé, l'Empereur signa aussi des Lettres Patentes, par lesquelles il s'engageoit à payer à Henri tout ce que François I. lui devoit, en cas qu'à l'occasion de cette Ligue, François refusât de continuer les payemens ausquels il étoit obligé.

Mais le Cardinal Wolsey n'avoit pas attendu à faire ses propres affaires, jusqu'à ce que celles du Roi fussent faites, puisque le huitiéme de Juin l'Empereur s'étoit obligé, par des Lettres Patentes, à lui payer la pension de douze mille livres que le Roi de France lui faisoit pour l'Evêché de Tournai. Quelques jours auparavant il s'étoit engagé à lui payer une pension de deux mille cinq cens ducats, jusqu'à ce qu'il lui eût fait assigner une pareille pension sur des Eglises vacantes d'Espagne, à la place de celle qu'il recevoit de l'Evêché de Badajox que l'Empereur souhaitoit d'en décharger. Mais ces libéralitez de l'Empereur envers le Cardinal Wolsey furent bien récompensées par une grosse somme que le Roi lui prêta avant son départ.

Libéralité de l'Empereur à Wolsey. *Act. Publ. T. XIII. pag.* 769. 8. Juin. *Ibid. p.* 770. 4. Juillet. Henri lui prête de l'argent. *Ibid.*

Pendant le séjour que Charles-Quint fit en Angleterre, qui fut d'environ cinq semaines, il sçut si bien gagner le cœur de toute la Cour par ses civilitez, par ses caresses, par ses présens, qu'il étoit comme assuré de ne laisser que des amis auprès du Roi. Il se concilia principalement l'affection des Anglois, en donnant au Comte de Surrey, une Commission d'Amiral de sa Flotte. Cette Commission fut expédiée pendant que l'Empereur étoit à Londres, avant le voyage de Windsor. Comme il devoit faire encore quelque séjour en Angleterre, le Comte de Surrey ayant pris avec lui les deux Flottes Angloise & Flamande, fit deux fois descente en France, d'où il emporta quelque butin. Ensuite il revint prendre l'Empereur & le conduisit en Espagne.

Guicciardin. Myl. Herbert. L'Empereur donne au Comte de Surrey le Commandement de sa Flotte. *Myl. Herbert.*

Il faut présentement rapporter en peu de mots les succès de la Guerre qui se faisoit en divers endroits. La mort de Leon X. avoit mis les affaires des Alliez en Italie, dans un très-fâcheux état. Les troupes de l'Eglise de Florence avoient quitté l'armée immédiatement après avoir reçu la nouvelle de la mort du Pape.

Affaires d'Italie. *Guicciardin. Mezerai. Myl. Herbert.*

Outre cela, Prosper Colonne ne recevant plus aucun secours d'argent, ni de Rome, ni de l'Empereur, se vit obligé de licencier la plûpart des troupes qui lui restoient, & de n'en conserver que ce qui lui étoit absolument nécessaire pour la garde de Milan. Cependant l'Empereur faisoit lever six mille Lansquenets que François Sforze & Jérôme Adorne Génois devoient mener en Italie. Peu de tems après Lautrec reçut un renfort de seize mille Suisses, qui le rendit supérieur aux Alliez, & néanmoins, il ne put empêcher que les Lansquenets ne se joignissent à l'Armée Impériale. Toute sa ressource fut de tâcher d'engager les Impériaux à une bataille, & pour cet effet il alla faire le Siége de Pavie; mais Prosper Colonne trouva le moyen de jetter du

Succès de la Campagne de 1522. en Italie.

HENRI VIII. 1522.

fecours dans la Place, fans rien hazarder. Ainfi Lautrec, ayant perdu l'efpérance de s'en rendre maître, leva le Siége, & alla camper à *Monza*, & Colonne qui craignoit pour Milan, alla fe pofter à la Bicoque. C'étoit une Maifon de Campagne, où il y avoit un grand Parc, qui pouvoit être aifément fortifié, & qui étoit entouré d'un large foffé. Ce fut là que ce Général fe retrancha d'une telle maniere, qu'on ne pouvoit l'y attaquer fans témérité. Lautrec n'avoit nulle envie d'attaquer les Impériaux dans ce pofte: mais il ne lui fut pas poffible de s'en difpenfer. Ses Suiffes vouloient de l'argent, & il ne pouvoit leur en donner, Loüife de Savoye Mere du Roi ayant détourné à d'autres ufages quatre cens mille écus qui avoient été deftinez pour l'Armée d'Italie. Cependant les Suiffes preffoient leur Général ou de leur donner de l'argent, ou de les mener au combat, fans quoi ils étoient réfolus de s'en retourner dans leur Païs. Cela l'obligea enfin à tenter l'attaque du camp de la Bicoque, où il fut répouffé avec une très-grande perte, après quoi, les Suiffes l'ayant quitté, il fe vit contraint de repaffer les monts, n'étant pas en état de faire tête à l'Armée Impériale. Peu de têms après Colonne fe rendit maître de Genes. Cette Ville opulente, ayant été furprife pendant qu'on négocioit une Capitulation, fut miférablement faccagée. Enfin, il ne refta plus à François I. en Italie, que les Châteaux de Milan & de Crémone, qui furent même très-étroitement bloquez.

Les Suiffes de l'armée de France fe mutinent & obligent Lautrec à donner bataille.

Lautrec eft battu à la Bicoque.

Il s'en retourne en France.

Colonne fe rend maître de Genes.

Bizarro, Hift. di Genoua.

Dans les autres endroits où la Guerre fe faifoit pendant cette même Campagne la France fe tira beaucoup mieux d'affaire. Depuis que l'Amiral Bonnivet s'étoit rendu maître de Fontarabie, les Efpagnols avoient affiégé cette Place & en continuoient le Siége, fans pouvoir venir à bout de leur entreprife. Enfin le Maréchal de Chabanes ayant été envoyé en Bearn pour y prendre le commandement de l'Armée de France, à la place du Maréchal de Chatillon qui étoit mort, fit lever ce Siége, & laiffa dans Fontarabie un Gouverneur nommé *Frauget* qui, dans la fuite, y fit fort mal fon devoir.

Les Efpagnols levent le Siége de Fontarabie. *Mezerai.*

En Picardie & en Champagne, les Impériaux & les Anglois, qui avoient uni leurs forces enfemble, ne firent rien de fort furprenant. Ces deux Armées, commandées par le Comte de Bure pour l'Empereur, & par le Comte de Surrey pour le Roi d'Angleterre, étoient tellement fupérieures à celles de France, que le Duc de Vendôme, qui commandoit en Picardie, n'étoit pas en état de leur faire tête. Ainfi après avoir muni les Places, il fe contenta de les incommoder avec un petit Corps qui les côtoyoit fans ceffe. Au mois de Septembre, les deux Généraux firent le Siége de Hefdin. Mais après avoir été cinq ou fix femaines devant cette Place, ils fe virent contrains de fe retirer. De là, ils marcherent à Dourlens, & ayant trouvé cette Ville abandonnée, & les portes ruinées, ils y mirent le feu. Enfuite, ayant voulu s'approcher de Corbie au mois d'Octobre, le mauvais tems, & les bonnes difpofitions que les François avoient faites pour la défenfe de cette Place, les empêcherent d'en entreprendre le Siége. Après cela les Impériaux fe retirerent dans l'Artois, & les Anglois s'en retournerent dans leur Ifle.

Les Impériaux & les Anglois ne font pas grand-chofe en Picardie. *Du Bellay. Mezerai.*

Ainfi tous les efforts de l'Empereur & du Roi d'Angleterre n'auroient pas fait grand mal à François I. pendant cette Campagne, s'il n'eût pas été luimême la caufe des mauvais fuccès qu'il eut en Italie, par fa négligence à fournir de l'argent aux Suiffes. En effet, fi Lautrec n'avoit pas été contraint d'attaquer

Faute de François I. en laiffant Lautrec fans argent.

d'attaquer les Impériaux à la Bicoque, vraiſemblablement, il ſe ſeroit rendu maître de Milan, avant la fin de la Campagne. Charles-Quint comprit alors, qu'il falloit faire de bien plus grands efforts pour remporter des avantages conſidérables ſur la France, & c'étoit pour cela qu'il continuoit à careſſer le Cardinal Wolſey, afin de s'aſſurer de l'aſſiſtance du Roi ſon Maître. On trouve dans le Recuëil des Actes Publics une de ſes Lettres au Cardinal, pleine d'expreſſions affectueuſes, qui marquoient aſſez qu'il avoit beſoin de lui. *Je vous mercie*, lui diſoit-il, *la bonne affection qu'avez toujours à moi, vous priant continuer, comme je croi fermement ferez, car vous ſçavez que j'ai toute ma perfecte confiance en vous.* Et puis encore. *Je vous prie croire mes dits Ambaſſadeurs comme moi-même, & vous montrer en cette beſogne, tel que je vous tiens mon bon & loyal ami, car j'en aurai bonne ſouvenance.*

HENRI VIII. 1522. L'Empereur careſſe beaucoup le Cardinal Wolſey.

Act. Publ. Tom. XIII. pag. 736. 11. Nov.

La maniere extraordinaire dont le Cardinal avoit recouvré de l'argent, ayant été très-déſagreable aux Anglois, il jugea qu'il étoit plus à propos de ſuivre à l'avenir la voye ordinaire, & pour cet effet le Roi aſſembla le Parlement le 15. d'Avril de l'année 1523. La convocation du Clergé s'étant aſſemblée dans le même tems ſelon la coûtume, le Cardinal réſolut d'établir un préjugé favorable au Roi, en exigeant du Clergé un Subſide conſidérable. Sa qualité de Légat lui donnoit un tel crédit ſur ce Corps, qu'il étoit comme aſſuré d'en obtenir tout ce qu'il voudroit lui demander. Mais afin d'y trouver moins de difficultez, il trouva le moyen d'éloigner ſous divers prétextes quelques-uns de ceux dans leſquels il craignoit de trouver de l'oppoſition, & il en gagna pluſieurs autres par des promeſſes, ou par des menaces. Tout étant ainſi diſpoſé, il demanda au Clergé un Subſide de la moitié de ſes revenus d'une année, payable dans cinq ans. *Richard Fox* Evêque de Wincheſter, *Jean Fisher* Evêque de Rocheſter, & un Député du bas Clergé, nommé *Philips*, voulurent s'oppoſer à cette exaction : mais le Cardinal les traita d'une maniere qui ôta aux autres l'envie de les ſoutenir. Ainſi la demande fut accordée, quoique le Clergé murmurât en ſecret, que le Légat du Pape, qui auroit dû ſoûtenir ſes droits, fut le premier à les violer.

1523. Le Cardinal exige du Clergé un Subſide pour le Roi.

Cette affaire étant ainſi terminée, par rapport au Clergé, le Cardinal ſe rendit à la Chambre des Communes, & y fit un long diſcours où il tâcha de faire voir la néceſſité de la Guerre que le Roi avoit entrepriſe, en exagérant les prétendus torts qu'il avoit ſoufferts de la part du Roi de France. Il finit en demandant un Subſide de la cinquiéme partie des biens des Sujets Laïques, payable dans quatre ans. Cette demande cauſa de grands débats parmi les Membres des Communes. Pluſieurs repréſentoient que, ſi le Royaume étoit actuellement envahi, à peine le Roi pourroit-il demander un tel Subſide; combien moins pour une Guerre entrepriſe de gayeté de cœur, & plutôt pour les intérêts de l'Empereur, que pour ceux de l'Angleterre. Cependant, comme le parti de la Cour étoit fort nombreux dans la Chambre, il fut réſolu qu'on accorderoit au Roi un Subſide, qui n'étoit que la moitié de ce qui avoit été demandé. Le Cardinal, qui avoit accoutumé de voir tout plier ſous lui, fut extrêmement choqué de la réſiſtance des Communes. Il ſe rendit encore une fois à la Chambre, & demanda que ceux qui s'oppoſoient aux déſirs du Roi euſſent à parler; afin qu'il pût les convaincre de la néceſſité qu'il y avoit d'accorder le Subſide tel que le Roi le demandoit. Mais la Chambre lui répondit,

Il reçoit une mortification dans la Chambre des Communes.

HENRI VIII. 1523.

pondit, par la bouche de son Orateur, qu'elle n'avoit point accoûtumé de délibérer sur les affaires qui étoient devant elle en présence des Etrangers. Après cette réponse, le Carninal se retira tout mortifié, comprenant bien qu'il ne pouvoit que faire un tort extrême aux affaires du Roi, s'il entreprenoit de traiter les Communes avec la hauteur dont il traitoit tout le reste du monde. Son instance ne laissa pourtant pas de produire quelque effet, puisqu'on ajoûta encore quelque chose au Subside.

Acte d'*Attainder* contre le Duc de Buckingham.

Outre cette affaire, qui étoit proprement la seule pour laquelle le Parlement avoit été convoqué, il ne se passa rien de considérable dans cette Séance qu'un Acte d'*Attainder* ou de conviction, contre le feu Duc de Buckingham, qui avoit été condamné par une Sentence des Pairs. Comme tout le monde étoit convaincu que cette Sentence avoit été procurée par des voyes indirectes, & irréguliéres, & qu'on accusoit ouvertement le Cardinal d'avoir sacrifié ce Seigneur à sa vengeance, il eut le crédit d'obtenir cet Acte pour détourner le blâme qu'on jettoit sur lui. Mais en même-tems, le Parlement fit bien voir que ce n'avoit été que par une pure condescendance, qu'il avoit passé cet Acte; puisque par un autre il rétablit *Henri Stafford*, Fils du défunt, dans ses biens & dans son honneur. Il fit encore, dans cette même Séance, un Statut qui donnoit au au Roi le pouvoir de révoquer les Actes d'*Attainder* par ses Lettres Patentes sous le grand Sceau.

Statut qui donne pouvoir au Roi de révoquer les Actes d'*Attainder*.

Caractere du Cardinal Wolsey.

Ce furent-là les premieres tentatives qui se firent sous ce Regne, pour rendre le Roi maître des délibérations du Parlement. Le Cardinal Wolsey en fut le premier Auteur, & malheureusement pour les Sujets, le Roi ne sçut que trop bien profiter des instructions de ce Ministre. Des Favoris tels que celui-ci n'ont que trop de sujet de craindre le Parlement, & c'est par cette raison, qu'ils tâchent, autant qu'il leur est possible, d'en diminuer l'autorité, en augmentant celle du Souverain qui leur sert d'appui. Mais ils ont beau faire: il y en a bien peu qui ne tombent enfin entre les mains de cette même puissance qu'ils ont tâché de détruire. Wolsey est un de ceux qui ont le plus ouvertement abusé de leur faveur, non seulement contre les intérêts du Peuple, mais encore au préjudice de ceux du Roi même, qui lui étoient bien moins chers que les siens propres. Il n'étoit jamais rassasié ni de biens ni d'honneurs. Le 24. de Mars de cette annnée 1523, il se fit donner l'Evêché de Durham, l'un des plus riches d'Angleterre, à la place de celui de Bath & Wells dont il voulut bien se démettre. Deux mois après Adrien VI. lui prolongea la Légation d'Angleterre pour cinq ans, aprés que le tems pour lequel Leon X, la lui avoit accordée seroit expirée. Ainsi, les biens & les honneurs s'accumuloient sans cesse sur sa tête, sans pourtant que rien fût capable de contenter son avidité. En effet, il portoit ses désirs bien plus haut, puisqu'il aspiroit toujours à devenir Pape, l'âge & les infirmitez d'Adrien VI. donnant lieu de juger, que son Pontificat ne seroit pas de longue durée. C'étoit toujours par le moyen de l'Empereur, qu'il attendoit d'être élevé à cette suprême Dignité, c'est pourquoi il n'oublioit rieu de ce qui lui pouvoit conserver sa faveur. C'est à cela sans doute qu'il faut attribuer la réception honorable qui fut faite cette année à Christierne Roi de Dannemarck & de Suede, qui avoit épousé une sœur de l'Empereur. Ce Prince s'étant rendu odieux à ses Sujets par ses cruautez, & ayant été pour cela chassé de ses Etats, arriva en Angle-

Adrien VI. lui donne l'Evêché de Durham, & prolonge sa Légation. *Act. Publ. T. XIII. p. 783. Ibid. Pag. 795.*

Wolsey aspire toujours au Pontificat.

Christierne Roi de Dannemarck chassé de ses Etats,

Angleterre vers le milieu de l'année, avec la Reine sa Femme & y fut reçû comme auroit pû l'être un Roi injustement opprimé, qui ne se seroit pas attiré ses malheurs par ses barbaries. Henri ne se contenta pas de lui faire tous les honneurs possibles, mais même il voulut bien renouveller avec lui, le Traité d'Alliance avec l'Angleterre & le Dannemarck, tout de même que si ce Prince avoit encore été en possession de ses Etats.

HENRI VIII. 1523. est bien reçû en Angleterre.

C'étoit-là le fruit des conseils interessez du Cardinal Wolsey, qui ne faisoit jamais attention ni à l'honneur ni à la justice, lorsqu'il s'agissoit de satisfaire ses passions. Il attendoit tout de l'Empereur, c'est pourquoi il travailloit de tout son pouvoir, à augmenter la puissance de ce Monarque, afin qu'il fut mieux en état de s'acquiter de sa promesse. Il ne tint pas au Cardinal, que la France ne fût ruïnée de fond en comble. Du moins, il formoit, pendant cette année, conjointement avec l'Empereur, des projets qui tendoient à dissoudre entierement cette ancienne Monarchie.

Henri renouvelle l'Alliance avec Christierne. *Act. Publ. Tom. XIII. pag. 795. Juin.*

Quoique le Traité de Bruges, que l'Empereur & Henri avoient ratifié à Windsor, portât qu'ils n'entreroient en France qu'en 1524, une occasion qui se présenta leur ayant fait prendre d'autres mesures, ils résolurent d'anticiper leur expédition, & d'attaquer le Roi de France en trois differens endroits. L'Empereur devoit avoir une puissante Armée sur les frontieres d'Espagne, pour se rendre maître de Fontarabie & de Bayonne. Henri devoit faire agir ses forces en Picardie, conjointement avec celles des Païs-Bas, & le Connétable de Bourbon, qui s'étoit laissé corrompre par l'Empereur, ou qui peut-être s'étoit offert de lui-même, devoit faire une irruption en Bourgogne. Comme c'est sur le mécontentement de ce Prince, que roulent la plûpart des événemens des années suivantes, il est nécessaire d'en rapporter les causes en deux mots.

Projets contre la France fondez sur la révolte du Connétable de Bourbon.

Le Duc de Bourbon, Prince de la Maison Royale de France, avoit reçû l'épée de Connétable, dès la premiere année du Regne de François I. Il avoit toutes les qualitez nécessaires pour exercer ce haut emploi. Peut-être avoit-il trop de mérite, puisque, si l'on en croit Mézerai, Loüise de Savoye Mere de François I. souhaitoit d'en faire un Epoux. Mais comme il feignit de ne pas entendre ce qu'elle désiroit, il en fit une ennemie irréconciliable. Depuis ce tems-là, il ne cessoit point de recevoir des mortifications de la part du Roi, sur qui la Duchesse sa Mere n'avoit que trop de pouvoir. La premiere dont l'Histoire fasse mention, fut lorsqu'en 1521, le Roi commandant l'Armée en personne, donna la conduite de l'avant-garde au Duc d'Alençon, contre la prérogative attachée à la Charge de Connétable. Mais ce n'étoit que peu de chose en comparaison d'une autre, qu'on ne trouve pourtant rapportée dans l'Histoire de France que sur des bruits peu assurez. C'est que le Roi ayant témoigné au Connétable, qu'il souhaitoit de le marier avec la Duchesse sa Mere, en reçût une réponse si outrageante pour la Duchesse, qu'il lui donna un soufflet. Ce fait n'est peut-être pas trop bien avéré. Mais quoiqu'il en soit, il est certain que l'estime de la Duchesse pour le Connétable se changea en haine. Depuis ce tems-là ce Prince ne fut plus regardé de bon œil à la Cour, & le Roi ne lui confia plus le commandemenr de ses Armées. C'en étoit assez pour lui causer de grands chagrins. Mais son ennemie n'étant pas contente de ces mortifica-

Causes du mécontentement du Connétable.

Mezerai.

HENRI VIII. 1523.

tions, qui lui sembloient venger trop foiblement son amour méprisé, lui suscita un procès, où il s'agissoit de tout son bien sur lequel elle prétendoit avoir de légitimes droits. Ce procès devoit naturellement être jugé par le Parlement de Paris : mais la Duchesse le fit mettre entre les mains du Chancelier, & de quelques autres Commissaires qui lui étoient dévoüez. Cela fit comprendre au Connétable, que la résolution étoit prise de le ruïner. Ainsi ne voyant aucun moyen d'éviter un coup si fatal, son désespoir lui fit prendre le parti de se jetter entre les bras de l'Empereur. Un Seigneur Flamand fut l'entremetteur de cette négociation, dans laquelle le Roi d'Angleterre intervint comme ayant autant d'intérêt que l'Empereur d'exciter des troubles en France. Il est difficile de sçavoir précisément en quel tems cette négociation commença : mais on trouve, dans le Recueil des Actes Publics d'Angleterre, que le Traité étoit déja bien avancé, le 17. de Mai de cette année 1523. On y voit une Commission de Henri à *Richard Samson*, & à *Richard Jernigham*, pour traiter avec le Duc de Bourbon (1), afin de l'attirer dans le parti de la Ligue. Cette Commission donnoit encore aux Envoyez, le pouvoir de recevoir du même Prince, une promesse ou engagement qu'il reconnoîtroit Henri pour Roi de France, qu'il lui rendroit hommage, & qu'il lui prêteroit serment de fidélité. On ne peut pas inférer delà, que le Connétable se fût engagé à rien de semblable : mais seulement que Henri avoit en vûë de l'y engager. Quoiqu'il en soit, le Traité que le Duc fit avec les deux Monarques portoit, qu'après qu'ils auroient conquis la France, il auroit pour sa part la Provence, qui seroit érigée en Royaume, & qu'il épouseroit Eleonor Sœur de l'Empereur, & veuve de D. Manuel Roi de Portugal. Le Duc devoit mettre sur pied une Armée composée de ses amis & de ses vassaux, à laquelle l'Empereur promettoit de joindre sept ou huit mille hommes. Cette Armée devoit agir dans le cœur du Royaume, pendant que l'Empereur & Henri attaqueroient le Bearn & la Picardie.

Il s'engage avec l'Empereur, & avec Henri. Act. Publ. Tom. XIII. pag. 794.

Cependant François I. ignorant les complots de ses ennemis, étoit uniquement occupé à se mettre en état de recouvrer le Duché de Milan, où il avoit dessein de commander son Armée en personne. Il pressoit ses préparatifs avec d'autant plus de diligence, que les Vénitiens étoient fortement sollicitez de se joindre à ses ennemis, sous prétexte qu'il les amusoit d'une vaine espérance de le voir bien-tôt en Italie avec une puissante Armée. Mais quelque diligence qu'il pût faire, il ne lui fut pas possible d'éviter ce coup. Les Vénitiens ne voyant point venir d'armée Françoise, & craignant de se trouver exposez à la colere de l'Empereur, entrerent enfin dans la Ligue contre la France, vers la fin du mois de Juillet.

François I. se prépare à passer en Italie.

Les Vénitiens se déclarent contre lui.

D'un autre côté, le Pape Adrien VI. travailloit de tout son pouvoir à procurer une Trêve entre les Princes Chrétiens, se figurant qu'après cela, il n'y auroit plus de difficulté à les unir ensemble pour faire la Guerre aux Turcs. Mais comme son génie étoit médiocre & bien différent de celui de Leon X. & de Jule II. ses Prédécesseurs, bien loin de faire servir les Princes à

Adrien VI. se laisse abuser par les Ennemis de la France, Guicciardin.

(1) Le nom de Bourbon est en blanc, mais il est certain que c'est du Connétable dont il s'agissoit.

à ſes deſſeins, il ſervoit lui-même, ſans le ſçavoir, aux deſſeins d'autrui. L'Empereur lui faiſoit entendre qu'il ſouhaitoit la Trêve de tout ſon cœur; mais qu'il falloit qu'elle fût aſſez longue pour qu'on en pût tirer l'avantage qu'on s'en propoſoit. Par-là, il y mettoit un obſtacle invincible, parce que le Roi de France, qui venoit d'être dépoüillé du Duché de Milan, ne vouloit point entendre parler d'une longue Trêve, qui donneroit à ſes Ennemis le tems de s'affermir dans leur conquête. La réſiſtance de ce Monarque donna lieu à l'Empereur & au Roi d'Angleterre, d'engager le Pape à faire un pas plus avant, en lui faiſant entendre qu'à l'exemple de quelques-uns de ſes Prédéceſſeurs, il devoit uſer de ſon pouvoir Apoſtolique, auquel aucun Prince Chrétien n'oſeroit directement s'oppoſer. Flatté de cette eſpérance, Adrien VI. publia une Bulle dattée le 30. d'Avril, par laquelle, en vertu de la puiſſance que Dieu lui avoit conférée, il ordonnoit une Trêve de trois ans entre tous les Princes Chrétiens, ſous peine d'Excommunication & d'Interdit, contre ceux qui refuſeroient de l'obſerver. Mais le Roi de France, ſe mocquant d'une pareille Trêve, continua ſes préparatifs pour l'expédition de Milan, & fit filer ſes Troupes vers la frontiere d'Italie. Alors, on fit entendre au Pape que ce Monarque ſeul, par ſa déſobéïſſance & par ſon opiniâtreté, empêchoit les Chrétiens d'unir leurs forces contre les Turcs. Ce fut par ces moyens cachez qu'on engagea peu à peu le bon Pontife à conclurre une Ligue contre la France avec l'Empereur, le Roi d'Angleterre, Ferdinand Archiduc d'Autriche frere de l'Empereur, le Duc de Milan, les Genois & les Florentins. Cette Ligue fut ſignée le 3. d'Août, peu de jours après que les Vénitiens eurent quitté le parti de la France.

HENRI VIII. 1523.

Il ordonne de ſa ſeule autorité, une Trêve de trois ans entre les Princes Chrétiens.

Act. Publ. Tom. XIII. pag. 790.

1. Mai.

Herbert.

François I. la rejette.

Le Pape ſe ligue avec les Ennemis de la France.

Il ſembloit que, par cette Ligue, l'Italie dût être à couvert de toute inſulte. En effet, Proſper Colonne, qui commandoit à Milan, s'attendoit ſi peu à être attaqué, qu'il négligeoit de prendre les meſures néceſſaires pour la défenſe de cet Etat. Cependant François I. ne laiſſoit pas de pourſuivre ſon projet, d'autant plus qu'il n'apprenoit pas, qu'il ſe fit aucun préparatif à Milan. L'Empereur paroiſſoit négliger entiérement la défenſe du Duché, afin d'engager François à paſſer en Italie, parce qu'il comptoit que ſon abſence faciliteroit les deſſeins du Duc de Bourbon. On prétend même que, pour obliger François I. à s'abſenter de ſon Royaume, Henri lui avoit fait dire en ſecret, que, pour cette année, il n'avoit rien à craindre de ſa part en Picardie.

François I. eſt engagé par la négligence affectée de ſes Ennemis, à paſſer en Italie.

Les affaires étant dans cette diſpoſition, François I. partit pour ſe rendre à Lyon, à deſſein de paſſer en Italie. Pendant ce tems-là, l'Empereur préparoit une Armée en Eſpagne, pour aſſiéger Fontarabie & Bayonne. Mais cette Armée ne ſe levoit que lentement, parce qu'elle ne devoit agir que dans le tems que François ſeroit engagé dans la Guerre de Milan. D'un autre côté, le Comte de Bure, ſon Général en Flandre, demeuroit dans l'inaction, en attendant le tems de ſe joindre aux Anglois qui, pour mieux abuſer le Roi de France, ne devoient deſcendre à Calais que vers la fin du mois de Septembre. Enfin, l'Empereur faiſoit filer par pelotons, dans la Franche-Comté, huit mille Lanſquenets qui devoient ſe joindre au Duc de Bourbon, dès qu'il ſeroit en état d'agir. C'étoit ſur la révolte de ce Prince que les Alliez fondoient toutes leurs eſpérances, ſe perſuadant, que, François I.

Il part pour ſe rendre à Lyon.

Du Bellay. Mezerai.

Projet des Alliez.

HENRI VIII. 1523.

étant en Italie, la France qui se trouveroit attaquée à l'improviste, en tant d'endroits à la fois, ne feroit pas une grande résistance. Cette espérance paroissoit d'autant mieux fondée, que François I. n'ayant aucune connoissance des complots du Duc de Bourbon, n'avoit point de Troupes en Bourgogne, qu'il n'en avoit que peu en Guyenne & en Bearn, & que la Picardie ne se trouvoit que médiocrement pourvûë.

Le Connétable feint d'être malade à Moulins.

Cependant le Connétable faisoit le malade à Moulins, afin de n'être pas obligé de suivre le Roi. Mais il arriva que, pendant que François étoit en chemin pour se rendre à Lyon, il fut averti, par deux Domestiques du Connétable, que leur Maître avoit des correspondances secrettes avec l'Empereur. Surpris de cette nouvelle, il se détourna de son chemin pour aller à Moulins, où il dit au Duc qui faisoit toûjours le malade, ce qu'on lui avoit découvert. Le Duc lui avoüa franchement, que l'Empereur l'avoit fait sonder par le Comte de *Rœulx*; mais qu'il n'avoit jamais voulu prêter l'oreille à ses propositions; Que son dessein étoit d'en informer Sa Majesté, & que, sa maladie l'ayant empêché de se rendre à la Cour, il n'avoit osé confier ce secret à personne. Soit que le Roi ajoutât foi à ce que le Connétable lui disoit, ou qu'il ne se crût pas en état de le faire arrêter dans le milieu de son Païs, il se contenta de lui ordonner de le suivre à Lyon. Le Duc se mit effectivement en chemin, comme s'il eût eu dessein de suivre le Roi, se faisant porter en litiere, sous prétexte qu'il étoit malade & marchant à très-petites journées. Mais ayant été averti que deux de ses Confidens avoient été arrêtez à la Cour, il se déroba secrettement de son train, & ne prenant avec lui qu'un de ses Gentilshommes nommé *Pomperan*, il se sauva par des chemins détournez, & arriva heureusement en Allemagne.

Le Roi est averti de la Conspiration.

Il se rend à Moulins.

Le Connétable avoue qu'il a été sondé par l'Empereur.

Le Roi lui ordonne de se rendre à Lyon.

Il s'enfuit en Allemagne.

Le Roi demeure en France & envoye Bonnivet en Italie. *Mezerai.*

La fuite du Connétable ayant fait comprendre au Roi, qu'il y avoit en France quelque grand complot qui devoit s'exécuter en son absence, il abandonna le dessein de passer en Italie, & se contenta d'y envoyer son Armée sous la conduite de l'Amiral Bonnivet qui passa les Alpes vers la fin du mois d'Août, ou au commencement de Septembre. C'étoit à peu près dans ce même tems, que l'Empereur assembloit son Armée en Espagne, que les Lansquenets arrivoient dans la Franche-Comté, & que les Anglois se rendoient à Calais pour agir en Picardie conjointement avec l'Armée Flamande. Il faut necessairement rapporter en peu de mots ce qui se passa pendant cette Campagne, dans ces quatre divers endroits.

La guerre se fait en quatre endroits.

Campagne en Italie. *Guicciardini. Mezerai.*

Le Château de Milan, dans lequel Lautrec avoit laissé garnison, s'étoit rendu le 14. d'Avril. Ainsi les François n'avoient plus de Place importante dans le Milanois, que le Château de Cremone, qui même se trouvoit si étroitement bloqué, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il pût long-tems résister. D'un autre côté, la France ne pouvant plus espérer de secours des Vénitiens, & tout le reste de l'Italie s'étant ligué contre elle, Prosper Colonne, qui commandoit à Milan, ne doutoit nullement que le Roi ne se désistât du dessein de porter la Guerre dans le Milanois. Par cette raison, il avoit négligé de réparer les fortifications de la Ville Capitale, qui se trouvoient en mauvais état, les remparts s'étant éboulez en divers endroits. Cependant, dès qu'il eut reçû avis que l'Amiral Bonnivet étoit sur le point de passer les Alpes, il assembla toutes ses Troupes pour tâcher de défendre

le passage du Tesin : mais il n'y fut pas assez à tems. Les François avoient fait tant de diligence, qu'il se vit contraint de se retirer à Milan, dans un extrême désordre. Il avoit même résolu d'abandonner cette Capitale, à moins que, par une négligence peu apparente, ils ne lui donnassent quelques jours de loisir pour en réparer les ouvrages. Il n'avoit que quinze mille hommes avec quoi il ne pouvoit pas espérer de garder, contre une Armée de plus de quarante mille hommes, une si grande Ville, qui même étoit ouverte en plusieurs endroits. Cependant, comme une longue expérience lui avoit appris qu'il ne faut pas toûjours compter que les Ennemis feront ce qui leur est le plus avantageux, il fit travailler sans relâche, aux endroits qui avoient le plus de besoin d'être réparez, comptant qu'il seroit toûjours à tems de se retirer, en cas que les François fussent aussi diligens qu'ils devoient l'être. Si Bonnivet avoit marché droit à Milan sans s'arrêter, il en auroit trouvé les portes ouvertes. Mais après avoir pris *Novare* & *Vigevano*, & passé le Tesin sans opposition, il se persuada mal à propos, que quelques jours de plus ou de moins n'étoient pas de conséquence. Ainsi ayant perdu quatre ou cinq jours inutilement, il donna au Général de l'Empereur, le tems de mettre Milan en état de défense. Enfin s'étant approché de cette Ville quand il ne fut plus tems, il la trouva hors d'état d'être insultée, par les bons ordres que Colonne y avoit donnez. Cela lui fit prendre la résolution d'aller camper à *Chiaravalle*, dans l'espérance de pouvoir couper les vivres à Milan, & d'avoir par-là toute l'Armée Impériale à sa discrétion. Mais il prit si mal ses mesures, qu'après avoir persisté dans son dessein jusqu'à la fin du mois de Novembre, il se vit contraint de s'éloigner de Milan, parce qu'il manquoit lui-même de vivres. Tout ce qu'il fit pendant ce tems-là, fut de secourir le Château de Cremone, qui étoit déja réduit aux abois. Tel fut le succès de la Campagne de Bonnivet, qui auroit pû être plus glorieuse pour lui, & plus avantageuse au Roi son Maître, s'il avoit sçû prendre des mesures plus justes, & profiter de sa supériorité. Prosper Colonne mourut peu de tems après, & *Lanoy*, Viceroi de Naples, prit le commandement de l'Armée Impériale. La saison étoit déja si avancée, qu'il ne se passa rien de considérable dans ces quartiers-là, jusqu'à la fin de l'année que le Duc de Bourbon, vint prendre le commandement des Troupes de l'Empereur, non sans un grand chagrin de Lanoy, qui ne céda qu'à regret son poste à un étranger.

HENRI VIII. 1523.

J'ai déja dit que les Alliez avoient pris la résolution de n'attaquer la France qu'au mois de Septembre, parce qu'il étoit à présumer que le Roi seroit alors occupé en Italie. Ce fut la raison pour laquelle l'Empereur ne fit assembler son Armée en Espagne, qu'au commencement de ce mois. Lautrec, qui commandoit en Guyenne, ayant appris que les Espagnols s'assembloient, accourut promptement sur la frontiere, afin de pourvoir à la défense de Bayonne & de Fontarabie, qui étoient les Places les plus exposées. *Frauget*, Officier de réputation, commandoit dans la derniere, y ayant été laissé l'année précédente par le Maréchal de Chabanes. Lautrec, comptant sur la bravoure & sur l'expérience de ce Gouverneur, le laissa dans le même poste, après avoir renforcé la Garnison, & fait entrer quelques munitions dans la Place. Après cela il ne doutoit point qu'elle ne fût

Campagne en Bearn.

HENRI VIII. 1523.

en état de soûtenir un long Siége. Ces précautions étant prises à l'égard de Fontarabie, il se rendit à Bayonne. Il n'y fut pas plûtôt arrivé, que l'Armée Espagnole parut devant cette Ville. Elle étoit soutenuë d'une Flotte qui causa une grande consternation parmi les Habitans, parce que la Place étoit foible du côté de la Mer. Mais Lautrec donna si bon ordre à tout, que les Espagnols manquerent leur coup, quoiqu'ils se fussent attendus à emporter cette Place d'emblée. Ainsi prévoyant que ce Siége les occuperoit trop long-tems, ils le leverent subitement, & allerent assiéger Fontarabie que Frauget leur rendit lâchement en très-peu de jours. Il s'en fallut peu qu'il ne payât de sa tête une faute de cette conséquence. Mais s'il conserva sa vie, il ne conserva pas son honneur, puisqu'il fut publiquement dégradé de Noblesse.

Les Espagnols se rendent maîtres de Fontarabie.

Campagne en Champagne. *Du Bellay.*

L'Empereur n'eut pas un si heureux succès en Bourgogne & en Champagne. Lamothe des Noyers, Officier du Duc de Bourbon, étoit allé depuis quelque tems en Allemagne, pour conduire en Bourgogne le Comte de *Furstemberg*, qui, avec un Corps de sept à huit mille Lansquenets, devoit s'y joindre au Duc de Bourbon. Quoique ce projet semblât échoüé par la fuite du Duc, le Comte de Furstemberg ne laissa pas de se jetter dans la Champagne avec son Armée. Il y prit d'abord *Coiffy* & *Monteclair*, petites Places qui ne firent pas beaucoup de résistance. Mais le Duc de Guise qui commandoit en ce Païs-là, sçachant que Furstemberg n'avoit point de Cavalerie, assembla toute la Noblesse de la Province, & en fit quelques Escadrons, avec quoi il se mit aux trousses des Allemands. Le Comte de Furstemberg, se trouvant trop foible au milieu d'un Païs ennemi, & n'ayant point de Cavalerie pour opposer à celle du Duc de Guise, prit le parti de se retirer en Lorraine. Il ne pût pourtant faire sa retraite, sans recevoir un terrible échec, tout proche de Neufchâtel, où le Duc de Guise défit la meilleure partie de ce Corps.

Le Comte de Furstemberg est battu par le Duc de Guise.

Campagne en Picardie où les Impériaux & les Anglois ne font pas de grands progrés. *Du Bellay.*

Pendant que la Guerre se faisoit en Italie, en Bearn & en Champagne, Henri fit embarquer ses Troupes, sous le commandement du Duc de Suffolck, qui s'étant rendu à Calais, alla se joindre au Comte de Bure le 20. de Septembre. Ces deux Corps faisoient ensemble une Armée de vingt-cinq à trente mille hommes de pied, & d'environ six mille Chevaux. Le Duc de la Trimoüille, qui commandoit en ce Païs-là, étoit tellement inférieur en nombre de Troupes, qu'il n'osa tenir la Campagne. Tout ce qu'il pût faire fut de jetter du secours dans les Places les plus exposées, & d'informer promptement le Roi de ce qui se passoit en ce Païs-là. François I. qui étoit alors à Lyon, se trouvoit extrémement embarrassé à résister à tant d'attaques imprévûës. On prétend que trompé par de faux avis qui lui étoient venus d'Angleterre, il avoit espéré que, pour cette année, la Picardie seroit en repos, & néanmoins, il voyoit que c'étoit-là que ses Ennemis avoient dessein de faire leur plus grand effort. Dans cet embarras, il fit partir incontinent le Duc de Vendôme avec toutes les Troupes qu'il pût rassembler, tant pour défendre la Picardie, que pour rassurer Paris, où il ne doutoit point que l'alarme ne fût bien grande. En effet, le Duc de Suffolck & le Comte de Bure ayant laissé sur leur route *Teroüenne*, *Hesdin* & *Dourlens*, avoient pris *Roye* & *Montdidier*, & s'étoient avancez jusqu'à *Corbie*. Mais la nouvelle qu'ils reçûrent

rent de la marche du Duc de Vendôme, leur faisant tenir bride en main, ils ne jugerent pas à propos de marcher plus avant, d'autant plus que la saison commençoit à être fort incommode, & qu'ils craignoient de se trouver engagez entre les Ducs de Vendôme & de la Trimoüille. Ces considérations les porterent à penser à la retraite. En s'en retournant ils se rendirent maîtres de Bouchain, dont le Gouverneur leur porta les Clefs, quoiqu'ils n'eussent pas même eu la pensée de l'attaquer. Ensuite ayant laissé une Garnison Angloise à Bouchain, ils se retirerent dans l'Artois. Mais peu de tems après les François recouvrerent cette Place. Ainsi les progrès de cette Armée combinez ne furent pas aussi considérables que François I. avoit eu sujet de le craindre. Si elle se fût plutôt mise en Campagne, il se seroit trouvé fort embarrassé. Mais, comme je l'ai déjà dit, l'espérance que l'Empereur & le Roi d'Angleterre avoient conçuë de l'entreprise du Duc de Bourbon, fit qu'ils ne commencerent la Campagne en aucun endroit que vers la fin de Septembre.

HENRI VIII. 1523.

Lorsqu'Adrien VI. étoit entré dans la Ligue, il n'avoit pas eu intention de ruïner la France pour obliger François I. à faire la Guerre aux Turcs; mais on lui avoit fait entendre, que c'étoit un moyen sûr pour obliger ce Prince à consentir à la Trêve, Cependant, sans que le Pape en sçut rien, l'Empereur & Henri avoient complotté d'envahir la France, & de la partager entr'eux. Selon les apparences, s'il eût vécu jusqu'à la fin de l'année, il se seroit apperçu que leurs desseins n'étoient pas conformes aux siens, mais il ne vécut que six semaines après avoir signé la Ligue contre la France. C'étoit un bon homme d'un Caractere bien différent de ceux de ses Prédécesseurs. Bien loin de penser à augmenter l'Etat de l'Eglise par d'injustes confiscations, il avoit donné au Duc d'Urbain l'Investiture de son Duché. Il en avoit usé de même à l'égard du Duc de Ferrare, ayant bien reconnu que les Papes précédens n'avoient cherché querelle à ces Princes, que pour contenter la passion qu'ils avoient d'enrichir leurs propres Parens. Il auroit même rendu *Modene* & *Reggio* au Duc de Ferrare, si les clameurs de son Conseil, qui ne pouvoit comprendre que la Justice dût être le fondement de la Politique, ne l'en eussent empêché. Il pensoit aussi à la Réformation de la Cour de Rome; mais la mort ne lui permit pas d'exécuter ce projet. Toutes ces démarches si éloignées de celles de ses Prédécesseurs immédiats, qui avoient accoûtumé les Courtisans & les Peuples d'Italie, à voir les Papes suivre les maximes relâchées des Princes temporels, faisoient dire que celui-ci étoit un honnête homme & un bon Chrétien, mais un médiocre Pontife. Aussi tous les Auteurs Italiens parlent-ils d'Adrien VI. en des termes qui ne marquent pas beaucoup d'estime pour lui.

Mort d'Adrien VI.

Caractere de ce Pape méprisé des Italiens.

Guicciardin. Cimarelli. Sardi.

Dès le commencement de cette année, le Cardinal Jule de Medicis, qui s'étoit retiré à Florence après la mort de Leon X, étoit retourné à Rome & y avoit été très-bien reçu. En très-peu de tems, il gagna les bonnes graces du Pontife à un tel point, qu'il supplanta le Cardinal de *Volterra* qui étoit premier Ministre, & le fit mettre au Château Saint Ange. Depuis ce tems-là, il s'empara de la direction de toutes les affaires du Pape, s'acquerant de plus en plus son estime, en faisant le dévot, & en témoignant un zéle extrême pour unir tous les Princes Chrétiens contre les Turcs. Ce fut par cet artifice qu'il lui fit faire la démarche de publier la Bulle pour la Trêve triennale qui le con-

Jule Cardinal de Medicis premier Ministre d'Adrien VI.

duisit

HENRI VIII. 1523.

duisit enfin à signer la Ligue contre la France. Un Ministre comme celui-là, étoit, sans doute, trop habile pour un tel Pape. Adrien VI. mourut le quatorziéme de Septembre, dans le même tems que les Armées commençoient à se mettre en mouvement. S'il eût vécu plus long-tems, il auroit, sans doute, compris, que rien n'étoit moins propre à procurer l'union qu'il souhaittoit tant, entre les Princes Chrétiens, que la Ligue dans laquelle il s'étoit imprudemment engagé.

Le Cardinal Wolsey fait des efforts par parvenir au Pontificat. *Myl. Herbert.*

Le Cardinal Wolsey, ayant reçu la nouvelle de la mort du Pape, écrivit au Roi pour l'en informer, & pour lui demander son secours & sa protection. Le lendemain, il lui écrivit encore pour le prier de le recommander à l'Empereur, par une Lettre écrite de sa propre main. Il se flattoit que l'Empereur auroit de la reconnoissance pour le service qu'il venoit de lui rendre en faisant déclarer le Roi son Maître contre la France, & qu'il lui tiendroit parole au moins cette fois, puisqu'il ne s'agissoit plus de faire élire son Précepteur, comme dans le précédent Conclave. Mais, si l'on en croit les Historiens d'Italie, l'Empereur songeoit peu à lui faire obtenir le Papat, & on y pensoit encore moins dans le Conclave qui s'assembla bien-tôt après la mort d'Adrien VI. De trente-neuf Cardinaux qui étoient dans le Conclave, le Cardinal Jule de Medicis en avoit quinze ou seize à sa dévotion, & trois qui lui avoient promis de ne lui être pas contraires, si les affaires du Conclave prenoient un train favorable pour lui: de sorte qu'il ne lui en manquoit plus que sept ou huit à gagner pour avoir les deux tiers des voix. Mais cela n'étoit pas facile. Le Cardinal *Colonne*, son ennemi, étoit à la tête d'une faction bien plus nombreuse qui l'auroit infailliblement emporté, si les Cardinaux qui la composoient, avoient pû aussi aisément s'unir pour faire un Pape, comme pour empêcher que Jule ne le devînt. C'est ce qui fit durer le Conclave cinquante jours. Quant à Wolsey, s'il avoit quelques Cardinaux qui travaillassent pour lui, ils ne pouvoient être qu'en petit nombre, puisqu'il avoit contre lui, les Partisans de la France, & que la faction de l'Empereur étoit la même que celle du Cardinal de Medicis. Enfin la faction de Colonne n'ayant pû s'accorder sur le choix d'un Pape, parceque le Chef en vouloit faire élire un qui n'étoit pas au gré de ses amis, le dépit qu'il conçut de leur obstination fit qu'il alla se reconcilier avec le Cardinal de Medicis. Guicciardin dit, que celui-ci lui promit par écrit de le faire Vice-Chancelier, & de lui donner son Palais qui étoit un des plus magnifiques de Rome. Quoiqu'il en soit, Colonne lui ayant donné sept ou huit voix dont il pouvoit disposer, il ne se trouva plus de difficulté à son élection. Le bruit s'étant répandu dans le Conclave que le Cardinal de Medicis seroit élu par le premier scrutin, la plûpart des Cardinaux n'attendirent pas que le jour parut, pour aller faire leur Cour à celui qui devoit bien-tôt être leur Maître. Ce concours attira enfin tous les autres, qui ne se trouvant pas en état de s'opposer à cette élection, voulurent aussi témoigner qu'ils y concouroient volontiers. Ainsi dans cette même nuit, qui fut celle du dix-huit au dix-neuviéme de Novembre, tous les Cardinaux allerent adorer le nouveau Pape, & le lendemain matin, son élection fut confirmée par un scrutin solemnel, où il eut toutes les voix. C'est ainsi que le Saint Esprit dirigeoit les cœurs des Cardinaux pour faire un Pape qui, contre leur intention, devoit servir d'instrument pour faire recevoir

Recit de ce qui se passa au Conclave. *Guicciardin.*

Clément VII. est élu. *Act. Publ. Tom. XIV. pag. 2. Guicciardin.*

voir à l'Eglise Romaine la plus grande playe qu'elle eût jamais reçûë. Le nouveau Pontife prit le nom de *Clément VII*, à cause de la Fête de Saint Clément qui devoit être bien-tôt solennisée. Il étoit Bâtard de Julien de Medicis, Oncle de Leon X. Mais ce défaut de naissance, bien que contraire aux Canons, ne fut mis en aucune considération. Leon X. qui l'avoit fait Cardinal au commencement de son Pontificat, avoit pris la précaution de faire oüir juridiquement des témoins, qui avoient attesté, que sa Mere avoit eu une promesse de Julien de Medicis. Ainsi Leon X. supposant que le consentement seul fait le Mariage, avoit déclaré Jule légitime. Alexandre VI. avoit suivi une autre route, quand il voulut faire Cardinal *Cesar Borgia* son Fils Bâtard. Il fit oüir des témoins qui attesterent, que Cesar étoit né d'une femme mariée, d'où on inféra, que l'enfant devoit être censé Fils du Mari. C'est ainsi que les Vicaires de Jesus-Christ se joüoient des Loix divines & humaines pour satisfaire leurs passions.

HENRI VIII. 1523.

La nouvelle de l'élection de Clément VII, fut un sujet de mortification pour le Cardinal Wolsey, qui, depuis l'exaltation d'Adrien VI, avoit toujours espéré d'être Pape, à la premiere vacance. Il ne pouvoit qu'avoir un extrême ressentiment contre l'Empereur qui l'avoit abusé deux fois. Ainsi, l'on peut comme s'assurer, vû son humeur vindicative, qu'il prit dès-lors la résolution de se venger. Mais comme il ne pouvoit exécuter cette résolution que par le moyen du Roi son Maître, il falloit qu'il se gardât bien de lui faire connoître, qu'il agissoit par un motif de vengeance: autrement il auroit couru risque de manquer son coup. Il cacha donc, sous le masque d'une feinte modération, le dépit qu'il avoit dans le fond du cœur, & se contenta de dire au Roi, qu'il avoit eu plusieurs voix dans le Conclave, mais que son absence lui avoit été préjudiciable, & que l'état des affaires d'Italie avoit fait tourner les Cardinaux du coté du Cardinal de Medicis. Peu de jours après, l'Ambassadeur du Roi qui résidoit à Rome, eut ordre de témoigner au nouveau Pape, la joye que le Roi & Wolsey ressentoient de son exaltation. En même-tems, Wolsey lui demanda, la continuation de la Légation d'Angleterre, affirmant, qu'à cause des prérogatives Royales, elle ne lui portoit pas mille ducats tous les ans. Clément VII. étoit entiérement dans le parti de l'Empereur. Ainsi sçachant de quelle conséquence étoit le secours du Roi d'Angleterre dans les conjonctures où les affaires de l'Europe se trouvoient alors, il fut bien aise d'avoir occasion de gratifier le Cardinal Wolsey, & d'en faire un ami, par le moyen duquel il pouvoit acquerir l'amitié du Roi son Maître. Dans cette disposition, il accorda au Cardinal plus qu'il ne lui demandoit. Par une Bulle du neuviéme de Janvier de l'année suivante 1524. il lui continua la Légation d'Angleterre pour toute sa vie. C'est le premier & peut-être le seul exemple d'une Légation perpétuelle.

Wolsey dissimule son chagrin.

Il demande au nouveau Pape la prolongation de sa Légation.

Clément VII. la lui accorde pour toute sa vie.

Wolsey se trouvoit alors au plus haut point de grandeur où un Sujet puisse aspirer. Il étoit Archevêque d'Yorck, Evêque de Durham, Abbé de Saint Alban, Cardinal, Légat *à Latere* perpétuel, Grand Chancelier d'Angleterre, Premier Ministre & Favori du Roi, caressé par l'Empereur, ménagé par le Pape, considéré de tous les Princes de l'Europe, ayant un pouvoir presque absolu en Angleterre, où il ne se faisoit rien d'important ni dans le spirituel ni dans le temporel que par sa seule direction. Il est aisé de comprendre que

Wolsey devient de jour en jour plus orgueilleux.

tant d'avantages n'étoient que trop capables de le rendre orgueilleux & insolent. Il ne regardoit les Sujets du Roi que comme des Esclaves, & malheureusement pour eux, il inspiroit peu-à-peu au Roi les mêmes principes, & lui faisoit entendre qu'il ne devoit regarder le Parlement que comme un instrument pour exécuter ses volontez. Ces insinuations ne furent que trop efficaces, ainsi qu'on le verra dans la suite. Ce fut dans la vûë de le rendre peu-à-peu indépendant du Parlement, qu'il l'induisit à exiger des Sujets, en une seule fois, le Subside que le Parlement lui avoit accordé, & qui ne devoit être payé que dans l'espace de quatre ans. Tout le monde attribua au Cardinal cette violence qui établissoit un préjugé très-dangereux. Mais il se mettoit peu en peine des plaintes qu'on pouvoit faire sur son sujet, puisqu'il étoit assuré de l'appui du Roi, & de la protection du Pape.

Il fait payer dans un an un Subside qui ne devoit être payé qu'en quatre. *Myl. Herbert.*

Il forme le projet de fonder deux Colléges. *Idem.*

Il entreprit encore cette même année, une chose qu'il n'auroit jamais osé tenter, s'il n'avoit pas été bien convaincu que le Pape ne pouvoit se passer du secours du Roi. C'étoit de faire supprimer diverses Maisons Religieuses pour en appliquer les revenus à l'entretien de deux Colléges qu'il avoit dessein de fonder à Oxford & à Ipswich. Si la Cour de Rome y eût trouvé quelque avantage, il ne seroit pas fort étrange qu'elle y eût donné son consentement. Mais qu'elle consentît à la suppression de plusieurs Monasteres, pour gratifier un Particulier, c'est ce qui ne pouvoit guéres s'attendre, & qui n'étoit peut-être jamais arrivé. Aussi, sans doute, le Pape ne l'auroit-il jamais accordé, s'il n'eût pas été absolument nécessaire pour ses desseins, de contenter la passion de cet ambitieux Ministre. Le projet que le Cardinal avoit fait étoit, de fonder un magnifique Collége à Oxford, sous le nom de *Collége du Cardinal wolsey*, qui devoit être composé de 186. personnes gagées. L'autre Collége devoit être fondé à Ipswich, lieu de sa naissance, mais seulement pour la Grammaire, & pour mettre les jeunes Ecoliers en état d'aller étudier à celui d'Oxford. Mais comme ces projets ne furent pas exécutez cette année, je remettrai à en parler dans une autre occasion, pour terminer l'année 1523, par le récit de ce qui s'étoit passé en Ecosse où les affaires n'étoient pas plus tranquilles qu'ailleurs.

Henri conçoit des desseins pernicieux à l'Ecosse. *Buchanan, Myl. Herbert.*

Henri s'étant engagé dans une Guerre contre la France, craignoit avec raison la diversion que les Ecossois pourroient faire sur les frontieres. D'un autre côté, la Minorité du Roi d'Ecosse lui inspiroit de fréquentes tentations de se rendre maître de ce Royaume, à l'exemple d'Edoüard III. son Prédécesseur qui avoit dépouillé le Roi son Neveu dans une pareille conjoncture.

Il y fomente les divisions.

Il veut en éloigner le Duc d'Albanie,

Les factions qui s'étoient formées en Ecosse augmentant ses espérances, il ne cessoit point de les fomenter par le moyen de ses partisans, qui étoient en grand nombre, parce qu'il avoit dequoi donner de bonnes pensions. Il prenoit pour prétexte l'engagement où la nature le mettoit, d'avoir soin des intérêts du Roi son Neveu qui n'étoit pas d'un âge à pouvoir discerner ce qui lui étoit avantageux de ce qui pouvoit lui être préjudiciable. Ainsi, en qualité d'Oncle affectionné, il faisoit ses efforts pour éloigner le Duc d'Albanie, sous prétexte qu'il étoit dangereux que ce Prince ne s'emparât de la Couronne. Il sçavoit bien qu'il ne viendroit jamais à bout de ses desseins, pendant qu'il y auroit en Ecosse un Argus tel que celui-là. La Reine sa Sœur lui avoit

causé

causé beaucoup de chagrin, lorsqu'elle s'étoit jointe au parti du Régent, parceque par-là, elle lui avoit ôté tout prétexte de dire, que le Roi étoit en danger. En effet, il n'étoit pas apparent, ainsi que le Parlement d'Ecosse avoit bien sçû l'insinuer dans sa réponse, que la Reine se fût unie au Régent pour perdre le Roi son Fils. C'étoit pourtant pour donner quelque couleur à cette accusation, que Henri avoit voulu supposer, que la Reine sa Sœur avoit dessein d'épouser le Duc d'Albanie. Mais enfin, voyant que cette supposition ne produisoit pas l'effet qu'il en avoit attendu, il eut recours à un autre expédient. Ce fut de gagner cette Princesse par la promesse qu'il lui fit de lui procurer la Régence. Cela fait, il pressa encore plus fortement le Parlement d'Ecosse, d'ôter la Régence au Duc d'Albanie, & de la redonner à la Reine.

HENRI VIII. 1523.

& faire donner la Régence à la Reine sa Sœur.

Mais, afin de rendre ses sollicitations plus efficaces, il résolut de faire tous les efforts possibles pour empêcher que le Duc ne retournât en Ecosse. Ce fut dans cette vûë, qu'il mit une Flotte en Mer, pour tâcher de le prendre dans son passage. En même-tems, il fit marcher le Comte de Surrey en Ecosse, afin de faire sentir aux Ecossois, à quoi ils devoient s'attendre, s'ils ne prenoient pas une prompte résolution de le satisfaire. Les Ecossois, se trouvant sans Chef, & peu préparez à cette attaque, souffrirent de grands dommages pendant cette Campagne. Le Comte de Surrey s'empara de *Jedworth*, & porta le fer & le feu jusque bien avant dans l'Ecosse, sans trouver aucune résistance. Pendant ce tems-là, les Partisans de Henri ne cessoient point de crier, qu'il faloit faire la Paix avec l'Angleterre, puisque c'étoit l'unique moyen de sauver l'Ecosse d'une ruïne totale. Henri les appuyoit de son côté en offrant de donner en Mariage, Marie sa Fille unique au Roi son Neveu, & en faisant valoir les avantages que les Ecossois recevroient de cette Alliance. Mais en même-tems, il vouloit exiger d'eux, qu'ils rompissent tous les liens qui les attachoient à la France. Il étoit pourtant peu vraisemblable, qu'il pensât sérieusement à donner sa Fille au Roi d'Ecosse, puisqu'elle étoit fiancée à l'Empereur, & qu'il étoit très-étroitement uni avec ce Prince. D'ailleurs il n'y auroit eu aucun avantage ni pour lui, ni pour l'Angleterre, dans un tel mariage. A cela le parti contraire répondit, que le Roi d'Angleterre ne cherchoit à détacher l'Ecosse de la France, que pour pouvoir la ruïner plus aisément, & que de faire alliance avec l'Angleterre en abandonnant la France, ce n'étoit autre chose, que se rendre esclaves des Anglois: Que ce n'étoit pas la premiere fois que par de semblables mariages, les Rois d'Angletetre avoient tenté de se rendre maîtres de l'Ecosse, & qu'on avoit tout à craindre de tels voisins qui, de tout tems, avoient aspiré à la possession de toute la Grande-Bretagne. Enfin, que c'étoit une étrange maniere de demander une alliance, & de proposer un mariage, que de mettre à feu & à sang le Païs de ceux dont on recherchoit l'amitié. Toutes ces raisons ne manquoient pas de repliques de la part de l'autre parti. Mais cela n'aboutissoit qu'à augmenter le trouble & la confusion parmi les Ecossois, de telle maniere qu'il leur étoit impossible d'en venir à une résolution. Cependant Henri, qui n'avoit eu dessein que de les épouvanter en leur faisant sentir l'effort de ses armes, ordonna au Comte de Surrey de quitter l'Ecosse, & de rentrer en Angleterre. Mais il avoit à peine distribué ses troupes dans des quartiers, que les Ecossois firent sur la

Il fait attaquer l'Ecosse.

& offre de donner Marie sa Fille au Roi son Neveu.

Oppositions du Parti contraire.

L'Armée Angloise se retire.

HENRI VIII 1523.

Le Duc d'Albanie trompe la vigilance des Anglois, & se rend en Ecosse. *Buchanan.*

frontiere d'Angleterre, des courses qui l'obligerent à marcher une seconde fois en Ecosse, où il se rendit maître de Jedburgh.

Pendant ce tems-là, le Duc d'Albanie étant informé de ce qui se passoit en Ecosse, brûloit d'envie de s'y rendre, pour appaiser, par sa présence, les troubles que les partisans du Roi d'Angleterre y excitoient, & pour fortifier la faction de France qui couroit risque d'être surmontée par l'autre. François I. lui avoit accordé un secours de trois mille hommes de pied & de deux cens hommes d'armes, afin qu'il fût en état de faire une diversion à Henri de ce côté-là. Mais il n'étoit pas possible de faire passer ces troupes en Ecosse, pendant que la Flotte Angloise tenoit la Mer à dessein de s'opposer à leur passage. Il fallut donc avoir recours à la ruse. Pour cet effet, il feignit de se désister du dessein d'aller en Ecosse, & envoya ses troupes dans des quartiers assez éloignez de la côte, avec ordre pourtant de se tenir prêtes à marcher au premier avertissement. Les Vaisseaux qui devoient les transporter furent aussi congédiez, & envoyez en certains Ports, d'où ils avoient ordre de faire voile au rendez-vous qui leur étoit marqué, dès qu'ils en recevroient l'avis de la part du Duc. Cette ruse trompa l'Amiral Anglois qui ayant appris par ses Espions, que le Duc d'Albanie étoit retourné à la Cour, après avoir renvoyé ses troupes & congédié ses Vaisseaux, jugea qu'il n'y avoit plus rien à craindre pour cette année, & remena sa Flotte en Angleterre. Le Duc n'en fut pas plutôt informé, qu'il rassembla ses troupes & ses Vaisseaux, & s'étant embarqué vers le milieu du mois de Septembre, il arriva en Ecosse le vingtiéme, qui étoit le même jour que le Comte de Surrey se rendit maître de Jedburgh.

Il marche avec une Armée vers la frontiere.

L'arrivée du Régent fit reprendre courage aux partisans de la France, qui commençoient à être fort consternez, & fit perdre au Roi d'Angleterre plusieurs personnes qui ne s'étoient engagées dans son parti, que par pure crainte. Quelque-tems après, le Régent fit assembler la Noblesse à Edimbourg, & tâcha de lui faire comprendre que le Royaume se trouveroit exposé à un grand danger, si on ne s'opposoit de bonne heure & avec vigueur aux desseins du Roi d'Angleterre. Mais toute son éloquence ne fut pas capable de faire changer de sentiment à ceux qui préféroient les pensions de Henri à toutes les raisons qu'on pouvoit leur alléguer. Il ne laissa pourtant pas d'assembler une Armée, & de s'avancer vers les frontieres, où il arriva le vingtiéme d'Octobre. Mais quand il fut question de marcher plus avant, pour faire une irruption en Angleterre, il y trouva les mêmes obstacles qui l'avoient arrêté l'année précédente. C'est-à-dire que les Généraux & les Officiers du parti de l'Angleterre refuserent de le suivre, soutenant qu'il étoit manifestement contre les intérêts de l'Ecosse, de provoquer les Anglois & qu'il suffisoit de se tenir sur la défensive. Ils ajoûtoient, que si on n'avoit dessein que de servir la France, on le faisoit utilement en tenant une armée sur la frontiere, parceque par-là on obligeoit les Anglois à en tenir une semblable en ces quartiers-là. Mais que, dans les conjonctures où l'Ecosse se trouvoit, c'étoit en faire trop que de s'exposer aux risques d'une bataille dont la perte entraîneroit celle de tout le Royaume. Enfin le Régent voyant qu'il perdoit son tems à vouloir leur persuader de le suivre, fit attaquer le Château de *Werck* par les troupes Françoises: mais elles furent vigoureusement repoussées. Pendant

On refuse de le suivre en Angleterre.

ce

ce tems-là, le Régent ayant été informé que le Comte de Surrey s'approchoit à la tête d'une nombreuse armée, ne jugea pas à propos de l'attendre, & prit le parti de se retirer. En effet, il auroit été trop dangereux de donner bataille avec une armée où les Anglois avoient trop de partisans. La saison n'étant plus propre, ni pour les uns ni pour les autres, à demeurer en Campagne, le Comte de Surrey, content d'avoir arrêté les Ecossois, mit ses troupes en quartier d'Hyver, & le Régent fit la même chose de son côté.

HENRI VIII. 1523. Le Comte de Surrey s'approche. Le Régent se retire.

Pendant que le feu de la Guerre étoit allumé dans presque toutes les parties de l'Europe, la Réformation faisoit des progrès considérables en Allemagne, & commençoit même à s'étendre en Suisse, en France, & en Angleterre. Dès le commencement de cette année, le Canton de Zurich, excité par les Prédications de Zuingle, avoit renoncé à divers Articles de la Religion qu'il avoit professée jusqu'alors, quoique Zuingle & Luther fussent opposez sur celui de l'Eucharistie. Plusieurs commençoient aussi en France & en Angleterre, à se dégoûter d'une Religion qui sembloit plus fondée sur le Pape que sur Jesus-Christ. Adrien VI. étant informé des progrès que la Doctrine de Luther faisoit de jour en jour en Allemagne, avoit envoyé un Nonce à la Diéte de Nuremberg, pour exhorter les Princes Allemans à détruire Luther & ses Sectateurs. Il avouoit pourtant, dans une Lettre qu'il leur écrivit sur ce sujet, qu'il s'étoit glissé beaucoup d'abus & de désordres dans l'Eglise, & il en rejettoit la faute sur ceux qui l'avoient gouvernée avant lui. Mais il disoit que de vouloir tout réformer à la fois, ce seroit le moyen de tout gâter, & qu'il falloit aller pas à pas dans cette réformation. Luther ayant vû cette Lettre, la publia en Allemand, avec des Notes de sa façon, où il disoit, entr'autres choses, que les pas dont le Pape parloit étoient si grands, qu'il y avoit une intervalle de cent ans entre chacun d'eux. D'un autre côté, la Diéte prenant avantage de l'aveu du Pape, demanda qu'il fût tenu en Allemagne un Concile libre, où chacun fût obligé par serment de dire franchement son avis, & qu'une infinité d'abus, qui, depuis si long-tems, faisoient gémir l'Allemagne, fussent réformez.

Progrès de la Réformation.

Cependant Luther continuoit toujours à écrire pour la défense de sa Doctrine. Entr'autre Ecrits, il avoit publié une réponse au Livre du Roi d'Angleterre, dans laquelle il l'avoit fort peu ménagé. Cette conduite obligea Henri à se plaindre de lui aux Princes de la Maison de Saxe. En même-tems, il les exhortoit à empêcher la publication de la Bible Allemande de Luther, de peur que cette Traduction ne portât du préjudice à la Vérité. Mais sa Lettre ne produisit pas un grand effet.

Luther répond au Livre du Roi d'Angleterre.

Les progrès de la Réformation n'étoient pas encore assez considérables pour attirer beaucoup l'attention des principaux Souverains de l'Europe, qui ne pensoient uniquement qu'à la Guerre. Clément VII. avoit refusé de renouveller la Ligue, quoiqu'il y eût lui-même engagé son Prédécesseur, & avoit déclaré qu'il vouloit observer une exacte neutralité. Cette déclaration mit d'abord le Duc de Bourbon dans un extrême embarras, parceque l'Empereur n'ayant pas pourvu au payement de ses troupes, il n'étoit pas possible au Duc de les satisfaire, depuis que le Pape & les Florentins ne fournissoient plus les Subsides accoûtumez. Il trouva pourtant le moyen de tirer quelque argent des habitans de Milan, & enfin il porta le Pape à lui donner vingt-mille du-

1524. Affaires d'Italie.

 cats,

HENRI VIII. 1524.

cats, & à lui en faire compter cinquante-mille par les Florentins, à condition qu'on lui garderoit le ſecret.

Quelque tems après, le Duc de Bourbon ayant reçû un renfort de ſix mille Lanſquenets, & l'Armée Vénitienne, commandée par le Duc d'Urbin, l'étant venu joindre, il ſe mit en Campagne avec trente-cinq mille hommes. Pendant ce tems-là Bonnivet ſe trouvoit fort embarraſſé. Il n'avoit pas plus de vingt-mille hommes, le reſte de ſon Armée ayant péri ou déſerté pendant la derniere Campagne. Mais ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour lui, c'eſt qu'il n'avoit point d'argent pour payer ſes Troupes. C'étoit un mal commun aux deux partis. Il eſt vrai qu'il attendoit dix mille Suiſſes, & cinq mille Griſons : mais il prévoyoit qu'il n'en tireroit pas un grand uſage, parce qu'il n'avoit pas dequoi les ſatisfaire à leur arrivée. Cela le fit réſoudre à chercher les Impériaux pour leur donner bataille. Mais comme ils étoient bien informez de ſon état, ils réſolurent de l'éviter, quoiqu'ils fuſſent ſupérieurs en nombre, dans l'eſperance de diſſiper ſon Armée ſans la combattre. En effet, les cinq-mille Griſons qui alloient joindre l'Amiral, & qui s'étoient avancez juſqu'à Bergame, n'y ayant point trouvé l'argent qui leur avoit été promis, s'en retournerent par le même chemin qu'ils étoient venus. Quant aux dix mille Suiſſes, ils arriverent véritablement à Yvrée, & s'avancerent même ſur le bord de la *Sleſia*; mais il ne fut pas poſſible de les faire marcher plus avant, faute d'argent pour les ſatisfaire. Cependant les Impériaux ſe rendoient maîtres du pluſieurs petites Places qui incommodoient beaucoup le Camp des François, & enfin ils mirent l'Amiral dans la néceſſité de ſe retirer à Novarre. Dans ces entrefaites, le Château de Cremone, que les François avoient tenu juſqu'alors, ſe rendit aux Impériaux.

L'Armée de France repaſſe les Monts.

Bonnivet, voyant que les Griſons s'en étoient retournez, que les Suiſſes ne vouloient point agir ſans être aſſurez de leur payement, & que la déſertion étoit grande dans ſon Armée, ſe réſolut enfin à repaſſer les Alpes. Dès que le Duc de Bourbon fut averti de ſa marche, il le ſuivit en toute diligence, pour tâcher de l'engager au combat. Il y eut même entre les deux Armées quelques rudes eſcarmouches, dans l'une deſquelles, le brave Capitaine Bayard fut tué. Mais, malgré tous les efforts des Impériaux, Bonnivet ne laiſſa pas de faire ſa retraite en aſſez bon ordre. Dès que les François eurent repaſſé les Monts, les Places qu'ils tenoient encore dans le Milanois, firent leur Capitulation & ſe rendirent aux Impériaux.

Le Milanois eſt perdu pour la France.

Deſſeins de l'Empereur & de Henri contre la France. *Guicciardin. Mezerai. Herbert.*

Les François ne furent pas plûtôt hors d'Italie, que l'Empereur & le Roi d'Angleterre penſerent aux moyens d'attaquer François I. dans ſon propre Royaume. Ils avoient beaucoup eſpéré de la révolte du Duc de Bourbon. Mais juſqu'alors, il n'avoit pas été poſſible d'en profiter, parce que la conſpiration avoit été trop tôt découverte. Les affaires d'Italie ayant proſpéré au-delà de leur attente, ils réſolurent de ſe ſervir du Duc de Bourbon, pour porter la Guerre en France, ſe perſuadant, que, s'il pouvoit avoir quelque avantage conſidérable, il feroit révolter une partie du Royaume. Le Duc lui-même les entretenoit dans cette eſpérance; parce que c'étoit-là, ce qui le rendoit conſidérable. Il auroit bien voulu agir en quelque endroit, qui ne fût pas trop éloigné de ſes Terres d'où il eſpéroit de tirer de grands ſe-

cours,

cours. Mais il fut trouvé plus à propos qu'il entrât avec une Armée en Provence, à cauſe qu'il pouvoit être aiſément aſſiſté de la Flotte d'Eſpagne, qui ſe tenoit au Port de Genes, au lieu qu'en s'engageant dans le milieu du Royaume, cette Flotte lui devenoit inutile. Cette réſolution étant priſe, Henri voulut bien s'engager à fournir au Duc, cent mille écus par mois, à condition qu'après le premier mois, il lui ſeroit libre de diſcontinuer ce payement, pourvû qu'il agît lui-même en Picardie, à la tête d'une Armée Royale, depuis le premier de Juillet juſqu'à la fin de Décembre.

HENRI VIII. 1524. Le Duc de Bourbon ſe prépare à entrer en Provence. Henri s'engage à lui fournir de l'argent. *Act. Publ. Tom. XIII. pag. 794.*

Quoique l'Empereur eût fait eſpérer au Duc de Bourbon qu'il lui donneroit toute l'Armée qui étoit en Italie pour ſon expédition en Provence, il ne pût pourtant ſe diſpenſer d'en laiſſer une bonne partie à Milan, & dans les autres Places de ce Duché, ſous les ordres de Lanoy Viceroi de Naples. D'un autre côté, les Vénitiens retirerent leurs Troupes, parce qu'ils ne s'étoient engagez par leur Traitez particulier qu'à la défenſe du Milanois. Ainſi le Duc de Bourbon ſe mit en marche le 24. de Juin, bien plus foible qu'il ne s'y étoit attendu (1), & entra en Provence le deuxiéme du mois de Juillet. D'abord il ſe rendit maître d'Aix, & de quelque autre Ville, & enfin il arriva devant Marſeille, dont la priſe étoit le principal but de ſon expédition. Mais peu de jours auparavant *Renzo de Ceri*, Capitaine Italien au ſervice de la France, s'y étoit jetté dedans avec une nombreuſe garniſon. Cela fit comprendre au Duc qu'il y trouveroit plus de réſiſtance qu'il ne s'y étoit attendu, & néanmoins il ne laiſſa pas d'en commencer le Siége.

Le Duc de Bourbon marche en Provence. *Guicciardin. Mézerai.*

Il aſſiége Marſeille.

Cependant François I, ayant eu avis de la marche du Duc de Bourbon, avoit donné ſes ordres pour faire aſſembler ſes Troupes, & pour faire entrer du monde dans Avignon, de peur que les Ennemis ne s'en ſaiſiſſent. Ce fut-là qu'il réſolut d'aſſembler ſon Armée, & il s'y rendit lui-même pour la commander en perſonne. Il n'eſt nullement néceſſaire de parler ici en détail, ni du Siége de Marſeille, ni de la grande diligence avec laquelle le Roi aſſembla ſes forces. Il ſuffit de dire en un mot, que le même jour qu'il partit d'Avignon, à deſſein d'aller combattre l'Armée Impériale, ſçavoir le 10. de Septembre, le Duc de Bourbon leva le Siége de Marſeille, pour ſe retirer en Italie. Pendant que le Roi étoit à Avignon, il y reçût la nouvelle de la mort de la Reine ſa Femme, qui étoit décédée à Blois, au mois de Juillet.

François I. accourt au ſecours, & oblige le Duc à ſe retirer en Italie.

Le retraite du Duc de Bourbon changea entiérement la face des affaires. François I. qui s'étoit vû en danger de perdre la Provence, ſe trouvoit à la tête d'une Armée de plus de quarante mille hommes, en état d'être employée à quelque entrepriſe conſidérable. Ainſi voyant que les Impériaux prenoient un aſſez long détour pour ſe retirer en Italie, il réſolut de profiter de cet avantage, & de celui que la ſupériorité de ſon Armée lui donnoit, pour recouvrer le Milanois. Cette réſolution étant priſe, il ſe mit en marche, pour tâcher d'arriver à Milan avec eux. D'un autre côté, le Duc de Bourbon ayant été informé que le Roi prenoit le chemin le plus court pour ſe rendre à Milan, fit une diligence incroyable pour n'être pas prévenu, comprenant bien que de là dépendroit la conſervation du Duché.

Le Roi marche en Italie, par une autre route. 15. d'Oct.

Ainſi

(1) Il avoit 13000. hommes de pied, & 3000. Chevaux.

HENRI VIII. 1524.

Les deux Armées arrivent en même tems.

Ainsi les deux Armées, marchant par deux différentes routes, arriverent le même jour, l'une à *Albe*, l'autre à *Verceil*. Peu de jours après, le Duc de Bourbon alla joindre le Viceroi de Naples à Pavie.

Henri change ses projets & s'éloigne de l'Empereur. *Myl. Herbert. Guicciardin.*

Pendant que l'Armée Impériale étoit en Provence, la Cour d'Angleterre se trouvoit autrement disposée qu'elle ne l'avoit été jusqu'alors, & sembloit avoir dessein de suivre d'autres maximes. Henri ne faisoit aucune diversion en Picardie, quoiqu'il n'eût payé qu'un seul mois de Subside qu'il devoit donner au Duc de Bourbon. C'en étoit assez pour donner à l'Empereur des soupçons qui se trouvoient confirmez par la demande hors de saison que Henri lui faisoit de l'argent qu'il lui avoit prêté à son départ d'Angleterre. Il ne pouvoit se persuader que ce Prince demandât son payement, dans un tems si peu convenable, au lieu d'accomplir lui-même son engagement, sans qu'il eût dessein de chercher un prétexte de rupture. Son inquiétude sur ce sujet fut encore augmentée, par l'avis qu'il reçût de son Ambassadeur en Angleterre, qu'un homme étoit venu de France à Londres, de la part de la Duchesse d'Angoulême Régente en France, & qu'il avoit de longues & fréquentes conférences avec le Cardinal Wolsey. Tout cela joint à l'humeur vindicative du Cardinal, qu'il avoit amusé en vain de l'espérance du Papat, lui faisoit craindre avec raison que le Roi d'Angleterre ne pensât à l'abandonner pour se liguer avec son Ennemi. Cependant, dans la situation où les affaires se trouvoient, il n'y avoit aucune mesure à prendre, puisque tout dépendoit du succès de la Guerre qui alloit recommencer en Italie, où ses Généraux ne se trouvoient pas peu embarrassez.

Les Impériaux abandonnent Milan.

Dès que le Duc de Bourbon & le Viceroi de Naples se furent joints, ils tinrent conseil pour sçavoir ce qu'ils avoient à faire dans une si fâcheuse conjoncture. D'abord, ils résolurent de laisser de grosses Garnisons dans Pavie & dans Alexandrie, & de se réfugier dans Milan. Mais la peste avoit fait de si grands ravages dans cette Ville, tout y étoit dans une si grande confusion, & il y avoit une telle disette d'argent & de vivres, qu'ils se virent obligez de se désister de ce dessein, & d'abandonner cette Capitale. Ainsi, après avoir bien muni Pavie & Alexandrie, ils se retirerent à *Soncino*, où François Sforze se rendit aussi avec eux.

Les François y entrent. Le Château est assiégé. *Guicciardin. Du Bellay.* Faute de François I. Il assiége Pavie. Les Impériaux font lever des Troupes en Allemagne.

Cependant François I. marchant toûjours vers Milan, & sçachant que les Impériaux s'étoient retirez, fit entrer ses Troupes dans la Ville, & donna ses ordres pour faire le Siége du Château. Si, au lieu d'aller à Milan, il eût marché droit à l'Armée Impériale qui étoit fort peu en état de lui faire tête, il l'auroit infailliblement dissipée. Mais le malheureux conseil de l'Amiral de Bonnivet l'obligea, non seulement à marcher vers Milan qui ne pouvoit lui manquer s'il eût battu, ou fait fuir les Impériaux, mais encore à prendre la résolution d'assiéger Pavie. Dès qu'il fut devant cette Place, les Généraux de l'Armée Impériale commencerent à prendre courage, dans l'espérance que la longueur de ce Siége, & les obstacles que l'Hiver lui feroit trouver, leur donneroient le tems de prendre quelques mesures. Cependant, ils envoyerent en toute diligence faire une levée de dix mille hommes en Allemagne. Le Pape, les Vénitiens, & les Florentins leur ayant manqué tous à la fois, depuis que le Roi de France étoit en Italie, leur unique ressource étoit la longueur du Siége de Pavie, qui fut commencé au mois de Novembre.

Clement

Clément VII, qui ſous le précédent Pontificat s'étoit hautement déclaré contre le Roi de France, ſe trouvant fort embarraſſé, envoya un Nonce aux deux Armées pour tâcher de procurer une Trêve, & n'ayant pû y réüſſir, il fit ſon accommodement particulier avec le Roi de France. De plus, il lui propoſa d'entreprendre la Conquête de Naples, & fit avec lui un Traité ſécret par lequel il s'engageoit à donner paſſage à ſes Troupes, HENRI VIII. 1524. Le Pape traite ſecrettement avec le Roi.

Peu de jours après, François détacha cinq ou ſix mille hommes ſous le commandement du Duc d'Albanie, qui avoit quitté l'Ecoſſe depuis le commencement du Printemps, & leur fit prendre la route de Naples. Comme il falloit neceſſairement qu'ils paſſaſſent par les terres de l'Egliſe, Clément VII. feignit pendant quelque tems de vouloir s'y oppoſer, afin de faire croire que c'étoit contre ſon gré. Dès que les François furent au milieu de ſes Etats, il publia ſon accommodement avec le Roi de France, comme s'il avoit été tout récent, & en fit informer l'Empereur, en s'excuſant ſur la néceſſité & ſur la force majeure. Quoique l'Empereur eût beaucoup de flegme, il ne pût s'empêcher en cette occaſion, de témoigner un extrême reſſentiment contre le Pape. Il dit que ce n'avoit été qu'à la ſollicitation de Leon X. qu'il avoit entrepris la défenſe de l'Italie : que c'étoit Clément lui-même qui avoit ſollicité Adrien VI. à ſigner la Ligue, & que depuis qu'il étoit devenu Pape, il l'abandonnoit dans ſon plus grand beſoin, & le laiſſoit pourſuivre ſeul une Guerre qu'il avoit lui-même excitée : qu'il eſpéroit pourtant de s'en tirer à ſon honneur, & à la confuſion de ceux qui lui tournoient ſi lâchement le dos. L'événement fit pourtant voir, que le Pape lui avoit rendu un ſervice ſignalé, en incitant ſon ennemi à porter la Guerre dans le Royaume de Naples, puiſque par-là il lui avoit fait diviſer ſes forces. Mais il eſt incertain ſi le Pape avoit eu cette intention.

François I. fait un détachement pour Naples, ſous le Duc d'Albanie. *Du Bellay. Mézerai.* Clément VII. uſe de diſſimulation avec l'Empereur, qui eſt très-irrité contre lui. *Guicciardini.*

Un autre accident contribua encore à faire perdre à François I, la grande ſupériorité qu'il avoit ſur ſes ennemis. *Renzo de Ceri* qui avoit défendu Marſeille, ayant reçû ordre du Roi d'y embarquer deux mille hommes ſur les Galéres, & d'aller joindre le Duc d'Albanie qui l'attendoit dans la Toſcane, ſe rendit en paſſant maître de Savône. Ce ſuccès, qui paroiſſoit très-avantageux pour François I, devint un véritable malheur pour lui, en ce qu'il lui fit prendre la réſolution de faire un nouveau détachement de ſon Armée, ſous la conduite du Marquis de Saluſſes, pour aller ſe poſter à Savône, afin d'y prendre contre Genes, les avantages que les occaſions lui préſenteroient. Les deux détachemens pour Naples & pour Savône affoiblirent tellement l'Armée Françoiſe; que les Impériaux ne craignirent plus de ſe mettre en Campagne, pour tâcher de prolonger le Siége de Pavie en attendant le ſecours d'Allemagne, que le Duc de Bourbon étoit allé lui-même hâter. En effet, peu de jours après, *Peſcaire* ſe rendit maître de *Caſſan*, qui étoit un poſte très-avantageux pour ſon deſſein. Ce fut par cet événement que finit l'année 1524. Mais, avant que de paſſer à la ſuivante, il eſt néceſſaire de dire un mot de ce qui s'étoit paſſé en Ecoſſe, pendant celle-ci.

François I. fait un autre détachement pour Savône. Les Impériaux ſe mettent en Campagne. Ils incommodent beaucoup le Siége.

Le Duc d'Albanie étant retourné en France au mois de Mai, la Reine Doüairiere & le Comte d'Aran de la Maiſon d'Hamilton, conſeillerent au jeune Roi qui n'étoit âgé que de treize à quatorze ans, de prendre lui-mê- Affaires d'Ecoſſe.

HENRI VIII. 1524.

Fin de la Régence du Duc d'Albanie.

me les rênes du Gouvernement. Ce conseil étoit fort intéressé : mais Jacques étoit encore trop jeune pour le connoître. Il le suivit, & ayant assemblé les Etats, il y fit déclarer, que l'autorité du Régent étoit finie, & qu'à l'avenir on ne recevroit des ordres que du Roi même. Après cela, ce furent la Reine & le Comte d'Aran qui gouvernerent au nom du Roi. Ce changement ne se fit pas avec l'approbation de tout le monde. Les Comtes de *Lenox* & d'*Argyle*, fâchez de voir le Comte d'Aran, en possession du Gouvernement sous prétexte de la majorité anticipée du Roi, firent venir de France le Comte d'Angus pour s'appuyer de son crédit, parce qu'il étoit entiérement broüillé avec la Reine sa Femme. Dès que ce Seigneur fut arrivé, ils se liguerent avec lui, sous prétexte de tirer le Roi de la captivité prétenduë où la Reine & le Comte d'Aran le tenoient, ils leverent des troupes & se saisirent de Sterlin, après quoi ils marcherent à Edimbourg où le Roi étoit. A leur approche, la Reine & le Comte firent entrer le Roi dans le Château : mais comme ils n'avoient pas pris soin d'y mettre des vivres, en peu de jours ils se virent contraints de livrer le Roi aux trois Seigneurs, qui prirent la qualité de Régens. Ainsi le Roi fut remis en tutelle sous ces trois nouveaux Gouverneurs, qui convinrent entr'eux d'administrer la Régence tour à tour, chacun quatre mois. Le Comte d'Angus fut le premier, & comme il étoit dans les intérêts du Roi d'Angleterre, il lui envoya des Ambassadeurs pour traiter du mariage du Roi d'Ecosse avec la Princesse Marie, selon le plan que Henri avoit lui-même formé. Pour faciliter cette Négociation, la Trêve, qui devoit finir le premier jour de Décembre, fut prolongée jusqu'au 15 de Janvier de l'année suivante 1525.

Le Comte d'Angus se fait déclarer Régent.

Trêve entre l'Angleterre & l'Ecosse.

Act. Publ. T. XIV. p. 21. 23. 28.

Comme l'Angleterre fut fort tranquille pendant toute l'année 1524, les affaires de ce Royaume ne m'arrêteront pas long-tems. Je me contenterai de dire en deux mots, que Clément VII, se trouvant dans une très-fâcheuse situation entre l'Empereur & le Roi de France, ménageoit beaucoup la Cour d'Angleterre dont il croyoit qu'il pourroit avoir besoin. Ce fut dans cette vûë, qu'il confirma au Roi le titre de *Défenseur de la Foi*, qu'il avoit déja reçu de Leon X, & que, pour faire plaisir au Cardinal Wolsey, il supprima le Monastere de Saint *Fridefwide*, situé dans la Villle d'Oxford, sur le terrein duquel le Cardinal avoit dessein de faire bâtir son Collége, & en appliqua les revenus à cette nouvelle fondation. Mais comme cela ne suffisoit pas pour l'entretien de ce Collége, le Cardinal se fit donner pouvoir de visiter toutes sortes de Maisons Religieuses, nonobstant leurs privileges, & particuliérement celles de l'Ordre de Saint François, qui prétendoient être exemptes. C'étoit afin de pouvoir faire un état certain de celles qui pouvoient être supprimées, pour en appliquer les revenus à l'entretien de ses Colléges. La Bulle qui lui donnoit ce pouvoir étoit du 21. d'Août. Le 11. de Septembre suivant, le Pape fit expédier une autre Bulle, qui lui permettoit de supprimer autant de Monasteres qu'il jugeroit à propos jusqu'à la valeur de trois mille ducats de rente pour le même usage.

Clément confirme à Henri le titre de Défenseur de la Foi.

Ibid. pag. 13.

Il supprime quelques Monasteres en faveur du Collége de Wolsey.

Pag. 15.

Bulle accordée au Cardinal.

Page 18.

Autre Bulle.

Page 23.

Au commencement du mois de Décembre, le Cardinal Laurent Campegge, qui avoit été Légat du Pape en Allemagne, fut pourvû de l'Evêché de Salisburi avec le consentement du Roi. Il faut présentement revenir au Siége de Pavie, pour y voir un événement qui apporta aux affaires de l'Europe

Le Cardinal Campegge est fait Evêque de Salisbury.

Pag. 29.

trope un changement très-confidérable, auquel l'Angleterre prit beaucoup de part. HENRI VIII. 1524. 1525.

François I. s'obftinoit toûjours à ce Siége quoique fans avancer beaucoup, à caufe de la rigueur de la faifon, & de l'Armée Impériale qui s'étant poftée à Caffan, incommodoit beaucoup fes Convois. D'ailleurs, il avoit fait trois détachemens de fon Armée, l'un avant le Siége pour affiéger le Château de de Milan, un autre pour Naples, & le troifiéme pour Savone. D'un autre côté le Duc de Bourbon arriva d'Allemagne fur la fin du mois de Janvier, amenant un renfort de dix-mille hommes de pied, & de mille Chevaux, avec quoi l'Armée Impériale fe trouva forte de ving-deux mille hommes. Comme l'argent manquoit aux Généraux, & qu'à caufe de cela, ils n'étoient pas affûré de pouvoir empêcher l'Armée de fe débander, ils réfolurent de tenter le fecours de Pavie. Pour cet effet, ils fe mirent en marche le 3. de Fevrier, pour s'approcher de la Place, réfolus de profiter des occafions qui fe pourroient préfenter. Mais comme le Camp des Affiégeans étoit bien retranché, ils attendirent trois femaines avant que d'exécuter une réfolution fi dangereufe, qui pouvoit avoir de terribles fuites. Pendant ce tems-là, les Grifons ayant rappellé fix-mille hommes qu'ils avoient dans l'Armée de France, & ces Troupes étant parties fans qu'il fût poffible au Roi de les retenir, le Duc de Bourbon jugea qu'il ne falloit pas différer davantage l'attaque du Camp ennemi. Cette réfolution fut exécutée la nuit du 24. au 25. de Fevrier, avec un fuccès bien funefte à François I, puifque fon Armée fut mife en déroute, & qu'il eut lui-même le malheur de tomber entre les mains de fes ennemis.

Guicciardini. Du Bellay. Mézerai.

Le Duc de Bourbon amene des Troupes d'Allemagne.

Les Impériaux attaquent l'Armée affiégeante.

François I. eft battu & fait prifonnier.

Le fuccès de cette bataille remplit toute l'Europe de confternation & de crainte. L'Empereur fe trouvoit fans Concurrent, & en état de fubjuguer l'Italie avec fon Armée victorieufe, pendant que le Roi d'Angleterre, fon Allié, pouvoit donner à la France, du côté de Picardie, un coup dont elle ne fe feroit jamais relevée. Par conféquent, la balance de l'Europe étant ôtée, il y avoit, pour la plûpart des Souverains, un grand fujet de craindre, qu'ils ne tombaffent dans l'efclavage. Les Vénitiens feuls connoiffant parfaitement le danger, propoférent au Pape de faire une Ligue contre l'Empereur, ne doutant point que le Roi d'Angleterre n'y entrât auffi, parce que c'étoit fon intérêt. Cette Ligue jointe aux forces que la France pouvoit encore mettre fur pied, & au fecours qu'on auroit pû tirer des Suiffes, en les payant largement, auroit été capable de tenir l'Empereur en bride, fi elle avoit pû fe conclurre fur le champ. Mais le Pape, préférant fon intérêt particulier au général, fe hâta de faire fon Traité avec le Viceroi de Naples qui agiffoit au nom de l'Empereur. Ce Traité portoit, entre autres chofes, que l'Empereur donneroit à François Sforze l'Inveftiture de Milan. Il y avoit de plus, trois Articles féparez qui regardoient le Pape en particulier, fçavoir, 1. Que les habitans du Milanois fe pourvoiroient de fel dans les terres du Pape; 2. Que l'Empereur obligeroit le Duc de Ferrare à rendre à l'Eglife, la Ville de Reggio dont il s'étoit emparé après la mort de Leon X. 3. Que le Pape auroit la difpofition des Bénéfices dans le Royaume de Naples. Par ce Traité qui n'avoit aucune vertu jufqu'à ce qu'il fut ratifié par l'Empereur, l'habile Viceroi trouva le moyen de faire évanoüir, ou du moins, de différer le projet de Ligue

L'Empereur devient redoutable à toute l'Europe.

Les Vénitiens propofent une Ligue contre l'Empereur.

Le Pape n'ofe s'y engager.

Il traite avec l'Empereur. *Guicciardini.*

X ij contre

HENRI VIII. 1524.

contre l'Empereur proposée par les Vénitiens, & de rendre le Pape suspect aux autres Puissances. C'étoit le plus grand service qu'il pouvoit rendre à son Maître en cette occasion.

Embarras des Généraux de l'Empereur. Ils congédient une partie de leur Armée.

Cependant les Généraux de l'Empereur se trouvoient très-embarrassez après une si belle victoire, parce qu'ils manquoient d'argent pour payer leurs troupes. Ils avoient bien tiré cent mille ducats de Florence; mais cela ne suffisant pas pour payer les arrérages de l'armée & pour l'entretenir dans la suite, ils se virent obligez d'en licencier la meilleure partie, dès que, par le Traité avec le Pape, ils furent assûrez qu'il n'y avoit plus de Ligue à craindre. D'ailleurs Trivulce, qui assiégeoit le Château de Milan, avoit déja repassé les Alpes, & le Duc d'Albanie ne pensoit qu'à se retirer en France avec son Armée. Ce licenciement de Troupes auroit produit un très-bon effet pour l'Empereur qui avoit intérêt de prévenir par sa modération, les mesures que les Puissances d'Italie alarmées pouvoient prendre contre lui, si ses Généraux étoient bien entrez dans les mêmes vûës. Mais la prospérité leur faisant oublier la politique, ils traiterent les Souverains d'Italie, & sur tout les Vénitiens, avec une hauteur qui leur donna lieu de craindre pour leur liberté, & qui leur fit prendre la résolution de faire tous les efforts possibles pour éviter l'esclavage dont ils étoient menacez.

Modération de l'Empereur en recevant la nouvelle de la victoire de Pavie.

L'Empereur sçavoit bien mieux dissimuler ses sentimens. Il reçut la nouvelle de la victoire de Pavie, & de la captivité du Roi de France, avec beaucoup de modération, & défendit d'en faire des feux de joye, disant qu'on ne devoit se rejoüir que des victoires qu'on remportoit sur les Infidéles. Il paroissoit compatir au malheur de François, & pour ainsi dire, se mettre en sa place, en reconnoissant que c'étoit un coup de la fortune, & qu'il n'y avoit point de Prince, pour si brave qu'il fût, qui ne pût être sujet à une semblable

Il délibere sur ce qu'il doit faire de son prisonnier. Avis de son Confesseur.

disgrace. Peu de tems après, il assembla son Conseil pour délibérer sur ce qu'il devoit faire de son prisonnier. Son Confesseur, qui parla le premier, fut d'avis qu'il le relâchât sans condition. Il lui représenta, que, par cette générosité, non seulement il acquerroit une gloire immortelle, mais encore qu'il feroit du Roi de France un véritable ami, qui, pour ne se laisser pas vaincre en générosité, se picqueroit sans doute de lui en témoigner sa reconnoissance: qu'avec son secours, il donneroit la Loi à l'Allemagne & à l'Italie, sans être obligé de demander celui des autres Princes inférieurs. Mais le Duc d'Albe refuta toutes ces raisons, & conclut qu'il falloit tirer de cette victime, tous les avantages qu'elle pouvoit naturellement procurer, & l'Empereur se rangea dans son sentiment. Cela fait bien voir que sa pretenduë modération n'étoit qu'une feinte, pour empêcher les Princes de l'Europe de s'allarmer, & de prendre ensemble des mesures pour s'opposer à l'exécution de ses desseins ambitieux.

Avis du Duc d'Albe, qui est suivi.

L'Empereur offre des conditions pour la liberté de François.

Pour continuer cette feinte, il envoya le Comte de *Beaurain* en Italie, avec certaines conditions sous lesquelles il vouloit consentir à relâcher son prisonnier. Il étoit bien assûré que François ne les accepteroit pas. Mais il étoit de son intérêt de faire croire au Public, qu'il ne tenoit pas à lui que ce Prince ne fût mis en liberté. Pour cet effet, on prenoit un grand soin de répandre en tous lieux, que l'Empereur avoit envoyé au Roi des conditions très-équitables. Mais on se gardoit bien de les publier. Entr'autres choses, il de-

man-

mandoit pour lui-même le Duché de Bourgogne. De plus, il vouloit joindre aux Terres du Duc de Bourbon, la Provence & le Dauphiné, pour composer de toutes ces Piéces pour ce Prince, un Royaume indépendant de la Couronne de France. Enfin, il prétendoit que François I. donnât au Roi d'Angleterre une entiere satisfaction, sur tout ce qu'il lui devoit. La premiere de ces conditions n'avoit rien qui dût surprendre, à ne considérer que la justice & l'équité. Le Roi Loüis XI. s'étoit mis en possession du Duché de Bourgogne après la mort du dernier Duc, sous prétexte d'un droit qui lui étoit contesté, & dont pourtant il s'étoit lui-même fait Juge. On ne pouvoit donc pas trouver mauvais que l'Empereur demandât d'être rétabli dans un bien qui avoit été ravi à Marie de Bourgogne son Ayeule, du moins, jusqu'à ce que le procès fût jugé par la voye de la Justice. Mais ce qu'il y avoit d'étrange & de dur dans les propositions de l'Empereur, c'étoit de vouloir former, au milieu de la France, un Royaume indépendant, pour en gratifier un Sujet rebelle, premier Auteur de la disgrace du Roi. Selon les apparences, il n'insistoit sur cet Article, que pour faire mieux passer le premier, ou pour donner lieu à une rupture. François I. rejetta bien loin ces conditions, & jura qu'il aimeroit mieux passer tout le reste de sa vie en prison, que de les accepter. Mais il fit, à son tour, des offres qu'il crut assez avantageuses au vainqueur, sçavoir, qu'il épouseroit Eléonore Reine Doüairiere de Portugal Sœur de l'Empereur, & qu'il donneroit au Duc de Bourbon la Duchesse d'Alençon sa Sœur qui venoit de perdre le Duc son Epoux: qu'il consentiroit de tenir le Duché de Bourgogne à titre de dot de la Reine Doüairiere, & de le rendre héréditaire aux enfans qui naîtroient de leur Mariage: qu'il rendroit au Duc de Bourbon tous ses biens qui avoient été confisquez: qu'il se désisteroit de tous les droits qu'il avoit sur Naples & sur Milan: qu'il satisferoit le Roi d'Angleterre sur tout ce qui lui étoit dû: enfin, qu'il payeroit une rançon telle que le Roi Jean l'avoit payée après qu'il eut été fait prisonnier à la bataille de Poitiers. Mais l'Empereur ne fut pas content de ses offres. Il prétendit toûjours que le Duché de Bourgogne lui fût rendu sans condition. De plus, il soutint que François n'avoit aucun droit sur Naples & sur Milan, & que l'offre qu'il faisoit de s'en désister étoit inutile & chimérique.

HENRI VIII. 1525.

Le Roi prisonnier les rejette.

Il en offre d'autres.

L'Empereur les rejette.

Ce n'étoit pas sans fondement que l'Empereur se tenoit ferme dans ses prétentions. Il est aisé de juger dans quelle consternation la France se trouvoit, après la perte qu'elle venoit de faire. Le Roi étoit prisonnier, presque tous ses Généraux avoient été pris ou tuez à la bataille de Pavie. Le Royaume étant épuisé par les Guerres continuelles qu'il avoit soutenuës, tant sous ce Regne que sous les précédens, il ne s'y trouvoit plus ni soldats ni argent. Les Suisses étoient rebutez. Le Canton de Zurich, qui avoit refusé de fournir des troupes au Roi pour cette Guerre, se trouvoit encore dans la même disposition par un principe de conscience. *Zuingle*, qui avoit beaucoup de crédit dans ce Canton, avoit persuadé au Sénat que c'étoit une chose infame, que de vendre le sang de ses Citoyens pour de l'argent, & pour servir l'ambition des Princes. Mais quand même tous les Cantons auroient été également portez à fournir des troupes, on sçavoit bien qu'ils ne le feroient pas sans qu'on les payât, & ce n'étoit pas une chose facile que de trouver de l'argent.

Grande consternation en France.

Plusieurs choses concourent à redonner

HENRI VIII. 1525. du cœur aux François. D'un autre côté on avoit lieu de craindre que le Roi d'Angleterre ne profitât de cette occasion pour envahir la France par la Picardie, pendant que l'Empereur attaqueroit les Provinces voisines de l'Espagne. Enfin, il n'y avoit aucune ressource du côté d'Italie, depuis que le Pape avoit fait son accord avec l'Empereur, n'y ayant aucune apparence que les Vénitiens voulussent soutenir seuls la Guerre, pour faire plaisir à la France. Ainsi on ne voyoit de tous côtez que de justes sujets de s'alarmer. Certainement si l'Empereur & Henri avoient renouvellé leur Ligue, & qu'ils eussent vigoureusement attaqué la France, chacun de son côté, c'étoit fait de ce Royaume, vû le triste état où il se trouvoit. Mais dans le tems que la Régente & tous les bons François étoient dans ces inquiétudes, ils virent reluire un rayon d'espérance qui les empêcha de perdre entiérement courage. Le Pape & l'Empereur ne purent convenir ensemble, quoi qu'extérieurement ils parussent vouloir s'unir. Les Vénitiens se trouverent disposez à se liguer avec les autres Puissances pour s'opposer aux progrès de l'Empereur. Enfin, le Roi d'Angleterre, au lieu de profiter de la disgrace du Roi de France, prit généreusement son parti. D'un autre côté, François Sforze, se voyant comme esclave de l'Empereur, fit des efforts pour se délivrer de ce joug, & quoiqu'il ne réüssit pas, sa tentative ne laissa pas de produire un bon effet, en ce qu'elle fit connoître à l'Empereur la disposition des Princes qui entrerent dans ce complot. C'est ce qu'il faut nécessairement expliquer afin de donner une idée distincte des affaires de ce tems-là, dans lesquelles l'Angleterre se trouva mêlée. Mais il faut voir auparavant, ce que devint le Roi prisonnier.

François I. est mené en Espagne. Juin. Ce Prince malheureux fut gardé dans le Château de *Pizzighitone* jusqu'à Pâque, mais avec tant d'inquiétude de la part des Impériaux, qu'ils n'osoient éloigner leurs troupes de ces quartiers-là, de peur qu'on ne vînt le leur enlever. Enfin, Lanoi, ayant appris que l'Ambassadeur de Venise à Rome avoit de fréquentes conférences avec le Pape, craignit qu'il ne se formât quelque complot pour délivrer le prisonnier. Dans cette pensée, sans communiquer son dessein au Duc de Bourbon qui lui étoit peut-être suspect, il résolut de le mener en Espagne. Mais ce n'étoit pas une chose facile, puisqu'il n'avoit point d'armée navale, & que les Galéres de France tenoient la Mer. Pour lever cet obstacle, il fit entendre au Roi, que le seul moyen pour obtenir promptement sa liberté, étoit qu'il s'abouchât avec l'Empereur: Que comme c'étoit un Prince très-généreux, & qui avoit témoigné prendre part à sa disgrace, leur entrevûë ne pouvoit que produire un bon effet, & contribuer à rendre la Paix plus facile & plus prompte. François y donna les mains, plein d'espérance qu'il feroit plus lui-même dans deux ou trois conférences avec l'Empereur, que ses Ministres en plusieurs mois. Il prêta même ses Galéres au Viceroi pour le mener en Espagne, où il arriva vers le milieu du mois de Juin.

Il est enfermé dans le Château de Madrid. La Duchesse d'Alençon va négocier pour lui. Il s'étoit flatté qu'il seroit traité en Espagne de la même maniere que le Roi Jean l'avoit été en Angleterre: mais en arrivant, il eut la mortification de se voir renfermer dans le Château de Madrid, où l'Empereur, bien loin de traiter personnellement avec lui, ne lui rendit pas même visite. Tout ce qu'il put obtenir fut un passeport pour la Duchesse d'Alençon sa Sœur, qui se rendit à Madrid au mois de Septembre. Elle étoit munie d'un Pouvoir de la Régente

sa

ſa Mére pour négocier avec l'Empereur. Mais enfin elle fut obligée de s'en retourner ſans avoir rien obtenu. En arrivant à Madrid elle avoit trouvé le Roi ſon Frére ſi malade, qu'on déſeſpéroit de ſa guériſon. Comme il n'y avoit pas lieu de douter, que le chagrin de voir ſa liberté ſi reculée, ne lui eût cauſé cette maladie, l'Empereur s'étoit rendu exprès, de Toléde à Madrid, pour le voir & pour le conſoler, dans la crainte où il étoit de perdre, par la mort de ſon priſonnier, les avantages qu'il pouvoit attendre de ſa captivité. Il lui avoit fait eſpérer ſa délivrance dans deux viſites qu'il lui rendit, quoi qu'en termes généraux, qui ne laiſſerent pourtant pas de produire l'effet qu'il en avoit attendu, puiſque le Roi recouvra ſa ſanté. Mais quand, après ſa guériſon, il voulut reprendre la négociation commencée, il s'apperçut bien-tôt qu'il n'étoit pas auſſi proche de ſa délivrance qu'il s'en étoit flatté. L'Empereur inſiſtoit toujours ſur la reſtitution de la Bourgogne, & quand le Roi offroit d'épouſer la Princeſſe Eleonor, & de tenir le Duché de Bourgogne à titre de dot, Charles ſe défendoit ſur ce qu'il s'étoit engagé à donner la Reine ſa Sœur en Mariage au Duc de Bourbon. Ce n'étoit pas une petite mortification pour François, que de ſe voir préférer un de ſes Sujets. Mais ce qui le chagrinoit encore plus, c'eſt qu'il comprenoit bien que ce n'étoit-là qu'un prétexte pour reculer la concluſion du Traité. Ainſi, dans le déſeſpoir où la rigueur de l'Empereur le mettoit, il donna enfin à la Ducheſſe d'Alençon, un Ecrit ſigné de ſa main, par lequel il conſentoit, & ordonnoit, même, que les Etats Généraux de France fiſſent couronner le Dauphin ſon Fils. C'eſt ce qu'on appelle en France l'*Edit de Madrid*. Mais le Parlement de Paris ne jugea pas à propos de le vérifier, ſoit pour ne pas contrevenir aux Loix du Royaume, ou qu'il regardât cette eſpéce d'Edit informe, comme n'ayant aucune autorité, puiſque le Roi n'étoit pas libre. Il peut bien être, que François voulut par-là faire comprendre à l'Empereur, qu'au lieu d'avoir un Roi en ſon pouvoir, il couroit riſque de n'y avoir plus qu'un Prince ſans Royaume.

HENRI VIII. 1525. Il tombe malade. L'Empereur le viſite. Difficultez de la Paix. François I. conſent qu'on couronne le Dauphin. Le Parlement refuſe.

Pendant que l'Empereur amuſoit ſon priſonnier en Eſpagne, il n'agiſſoit pas de meilleure foi avec le Pape, qui ne ſçavoit que penſer de ſes démarches. Ce Monarque victorieux l'avoit fait rechercher avec empreſſement, & après avoir fait un Traité avec lui, par le Miniſtere du Viceroi de Naples, il avoit tardé très-longtems à le ratifier, & enfin il avoit envoyé ſa ratification ſans y comprendre les trois articles ſéparez. Il diſoit que pour ce qui regardoit le Duc de Ferrare, il ne pouvoit l'obliger à céder au Pape Reggio qui étoit un Fief de l'Empire. Quand au ſecond Article, par lequel l'Empereur étoit tenu d'obliger les habitans du Milanois à prendre leur ſel dans les terres du Pape, il diſoit que cela regardoit uniquement le Duc de Milan, & que pour lui il ne pouvoit pas s'engager pour autrui. Qu'à l'égard des Bénéfices de Naples, il ne pouvoit pas paſſer cet Article, à moins qu'on n'y ajoûtât une reſtriction qui le rendoit inutile, ſçavoir qu'on ſe conformeroit à ce qui avoit été obſervé ſous les Rois de Naples ſes Prédéceſſeurs. Le Pape voyant que l'Empereur refuſoit de ratifier ces trois Articles refuſa d'accepter ſans cela, la Ratification, & ils demeurerent tous deux ſur le même pied qu'ils étoient avant le Traité. Mais l'Empereur avoit obtenu ce qu'il ſouhaitoit, puiſqu'il avoit mis des obſtacles à la Ligue qui ſe projettoit contre lui, en rendant le Pape ſuſpect aux autres Puiſſances.

L'Empereur uſe d'artifice avec le Pape. Il envoye une ratification imparfaite du Traité de Rome. Le Pape la rejette.

Il

HENRI VIII. 1525.

L'Empereur offre l'investiture à Sforze sous une condition impossible.

Il y avoit encore un autre Article qui faisoit comprendre que l'Empereur n'agissoit pas de bonne foi. C'est qu'ayant envoyé l'Investiture de Milan à François Sforze, il y avois mis pour condition que ce Prince lui payeroit douze cens mille ducats en dédommagement des dépenses qu'il avoit faites pour lui conserver le Duché. Comme il étoit manifeste que Sforze n'étoit pas en état d'accomplir cette condition, il ne l'étoit pas moins que l'Empereur ne cherchoit en cela, qu'un prétexte pour demeurer maître de Milan. Tout cela donnoit beaucoup à penser au Pape qui apprenoit d'ailleurs que le Conseil d'Espagne ne lui étoit pas favorable. En effet, quelques-uns des Ministres de l'Empereur lui avoient conseillé de châtier le Pontife, pour avoir pris le parti de la France dans une conjoncture si délicate, & de l'obliger à rendre Modene au Duc de Ferrare, & Bologne aux Bentivoglios.

Le Pape s'éloigne de lui de plus en plus.

Les Vénitiens tâchent de former une Ligue contre l'Empereur.

D'un autre côté les Vénitiens, voyant qu'il n'y avoit aucune apparence que l'Empereur eût véritablement intention d'établir Sforze à Milan, ne pouvoient qu'être alarmez de le voir demeurer maître de ce Duché. Par cette raison, ils faisoient tous leuts efforts pour engager le Pape & le Roi d'Angleterre à se liguer avec eux & avec la France, contre l'Empereur, comprenantbien que, sans cela, toute l'Italie alloit tomber sous la domination de la Maison d'Autriche. Une Lettre d'*André Gritti* leur Doge écrite au Cardinal Wolsey le trente-uniéme de Mars, qui se trouve dans le Recueïl des Actes Publics, fait comprendre que ces habiles Politiques avoient formé ce projet peu de tems après la bataille. Ce n'est véritablement qu'une Lettre de créance pour un Ambassadeur qui avoit ordre de traiter avec le Roi d'une affaire très-importante. Mais dans une pareille conjoncture, cette grande affaire ne pouvoit être que la Ligue qu'ils projettoient.

Le Pape demeure irrésolu.

Cependant le Pape se trouvoit dans un extrême embarras. Pour avoir voulu agir trop finement, il avoit fait tant de fausses démarches, qu'il ne sçavoit plus dequel côté se tourner. C'est ce qui arrive assez souvent, à ceux qui, quittant le grand chemin, veulent marcher par des routes détournées. Clément VII. ne pouvoit se résoudre, ni à se contenter de ce que l'Empereur lui offroit, ni à entrer dans une Ligue contre lui. Dans cette irrésolution, il prit le parti de suivre l'exemple de Leon X. & de Jule II. ses Prédécesseurs; c'est-à-dire de négocier en un même tems, avec l'Empereur & avec ses ennemis, afin de se déterminer par les événemens à ce qui lui seroit le plus avantageux. Pour cet effet, pendant qu'il traitoit à Rome avec les Vénitiens, il envoya le Cardinal *Salviati* en Espagne pour négocier avec l'Empereur, & lui mit en main une Bulle que ce Monarque lui avoit demandée, pour avoir la liberté de se marier avec Isabelle de Portugal sa Niéce. Mais cette Bulle ne devoit être remise entre les mains de l'Empereur qu'après la conclusion du Traité.

Il négocie avec les deux partis.

Sforze est tenu dans la servitude par les Impériaux.

Les affaires d'Italie se trouvant dans cette situation, il arriva encore un autre accident qui fit bien connoître que l'Empereur ne cherchoit qu'à endormir tous les Princes par une feinte modération, pendant qu'effectivement il ne pensoit qu'à s'agrandir de plus en plus. La Ligue qu'il avoit concluë avec Adrien VI. & tous les autres Potentats d'Italie, avoit eu pour fondement le rétablissement de François Sforze dans le Duché de Milan. Comme c'étoit un intérêt commun à toute l'Italie, c'étoit aussi par ce seul lien, que l'Empereur avoit trouvé le moyen d'en unir tous les Potentats contre la France, qui

étoit

étoit alors en possession du Milanois. Cette Ligue avoit réüssi selon les souhaits des Alliez. Les François avoient été chassez d'Italie, & Sforze étoit rentré dans Milan. Mais quoi que l'Empereur eût feint de lui en donner l'investiture, cela n'étoit pas encore exécuté, parceque Sforze n'étoit pas en état de lui compter les douze cens mille Ducats qu'il demandoit. On lui faisoit bien espérer qu'il obtiendroit des conditions moins rigoureuses: mais ce n'étoit que pour l'amuser, & pour lui ôter de l'esprit, aussi bien qu'au Pape & aux Vénitiens, le soupçon qu'ils avoient que l'intention de l'Empereur étoit de garder le Duché pour lui-même, ou de le donner à l'Archiduc Ferdinand son Frere. HENRI VIII. 1525.

Ce qui n'étoit alors qu'un simple soupçon devint bien-tôt une certitude. Le Duc de Bourbon étant allé en Espagne pour y prendre soin de ses intérêts, *Ferdinand d'Avalos*, Marquis de Pescaire, reçut une Commission de l'Empereur, pour commander en Italie. Peu de tems aprés, ce Général affecta de paroître fort mécontent, & de se plaindre ouvertement de l'ingratitude de l'Empereur. Il poussa sa feinte si loin, qu'il inspira enfin à Hiérome Moron Chancelier du Duc de Milan, la hardiesse de le sonder, pour voir si par son moyen on pourroit réüssir à chasser les Espagnols du Duché de Milan. Pescaire prêta l'oreille à ses insinuations: il eut avec lui diverses conférences sur ce sujet, & sçut agir si adroitement, qu'il engagea Moron à lui faire parler de cette affaire par le Duc même. Le projet de Moron étoit de faire main basse sur tous les Espagnols qui se trouveroient dans le Duché de Milan, & de faire Pescaire Roi de Naples. Comme il ne pouvoit s'éxécuter sans des secours étrangers, Pescaire proposa d'engager dans le Complot, le Pape, la Régente de France & les Vénitiens. Cela fut exécuté, & ces trois Puissances y entrerent bien avant, & promirent leur assistance. Quand l'affaire fut bien engagée, Pescaire reçut un ordre de l'Empereur de dépouiller entiérement le Duc de Milan. Il commença par faire arrêter *Moron*, après quoi il se fit livrer par le Duc, qui n'étoit pas en état de résister, la Ville de Milan, & toutes les autres Places dont il étoit en possession. Il n'y eut que le Château de Milan dont Sforze ne voulut point se désaisir, & qui fut incontinent assiégé. Ainsi l'Empereur eut un prétexte plausible de se rendre maître du Duché, sans que le Pape & les Vénitiens pussent se plaindre de ce qu'il punissoit l'infidélité de Sforze, puisqu'il y avoit des preuves convainquantes qu'ils étoient entre eux-mêmes dans la conspiration.

L'Empereur tend un piége à Sforze, pour avoir un prétexte de le dépoüiller. *Guicciardin.*

Pescaire lui ôte toutes ses Places & assiége le Château de Milan.

L'artifice dont l'Empereur s'étoit servi pour se saisir du Milanois, ne fit que confirmer les Vénitiens dans la résolution qu'ils avoient prise de tout hazarder, pour empêcher que ce Païs ne demeurât entre les mains de la Maison d'Autriche. Sans s'embarrasser de justifier leur conduite, ils dirent nettement à l'Ambassadeur d'Espagne qui les pressoit de s'unir avec l'Empereur, que le rétablissement de Sforze étoit un Préalable dont ils ne se départiroient jamais. Si Clément VII. avoit témoigné la même fermeté, l'Empereur se seroit trouvé dans un assez grand embarras. Mais ce Pontife en voulant agir trop finement, se laissa prendre à un piége où il avoit été déja pris une autre fois. Il avoit en Espagne un Légat qui traitoit avec l'Empereur, pendant qu'il négocioit lui-même à Rome avec les Ambassadeurs de France & de Venise, pour conclurre une Ligue contre ce Monarque. Il attendoit avec beaucoup

Les Vénitiens insistent sur le retablissement de Sforze.

Le Pape balance à se déclarer.

HENRI VIII. 1525.

d'impatience le ſuccès de la négociation de ſon Légat, & comme ſa concluſion ſe faiſoit trop long-tems attendre, il marqua un jour pour ſigner la Ligue avec la France & Véniſe. Mais dans cet intervalle, ayant reçû la nouvelle que ſon Traité étoit conclu à Madrid, il ne voulut plus entendre parler de la Ligue. Quelque tems après, l'Empereur lui envoya par un Exprès, le Traité qui avoit été conclu en Eſpagne ; il le trouva ſi rempli d'équivoques & d'ambiguitez qu'il refuſa de le ratifier. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne feignant d'être lui-même ſurpris des termes ambigus dans leſquels le Traité étoit conçû, ſoutint fortement que cela s'étoit fait ſans deſſein, & dit au Pape, qu'il pouvoit faire dreſſer le Traité de la maniere qu'il le jugeroit à propos, & qu'il s'engageoit à le faire ſigner par l'Empereur dans deux mois. Ce délai n'étoit que pour empêcher le Pape d'entrer dans aucune Ligue pendant ce tems-là, & Clément ſe laiſſa tromper par l'aſſurance avec laquelle l'Ambaſſadeur lui parloit. Ceci ſe paſſoit au mois de Décembre de l'année 1525, & ce fut dans le même mois, que Peſcaire mourut.

Il ſe laiſſe dupper par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Guicciardin.

Mort du Marquis de Peſcaire.

Après avoir fait connoître la ſituation des affaires en Italie, il faut voir ce qui ſe paſſoit à la Cour d'Angleterre, qui n'étoit guéres moins intriguée que le Pape & les Vénitiens, puiſqu'il s'agiſſoit alors véritablement de mettre en équilibre la balance de l'Europe, qui penchoit trop d'un côté. L'égalité entre les deux Maiſons de France & d'Autriche, étoit proprement ce qui faiſoit valoir l'Angleterre, & par conſéquent, c'étoit un avantage qu'elle ne devoit pas laiſſer perdre. Mais il y avoit encore d'autres raiſons qui pouſſoient Henri à ſe détacher du parti de l'Empereur pour ſe liguer avec la France. Quoique le Traité de Bruges ou de Windſor ſemblât avoir procuré une union indiſſoluble entre l'Empereur & Henri, il eſt pourtant certain qu'ils n'étoient pas contens l'un de l'autre, parce que chacun d'eux vouloit faire ſervir leur union à ſes propres affaires, ſans ſe mettre en peine de ſon Allié. Selon les apparences, le Cardinal Wolſey, qui étoit très-mécontent de l'Empereur, ne contribuoit pas peu à diſpoſer l'eſprit de ſon Maître à une rupture.

Henri penſe à s'accommoder avec la France.

L'Empereur & Henri ſont mécontens l'un de l'autre.

La Princeſſe Marie Fille de Henri avoit été fiancée à l'Empereur, & néanmoins le Roi ſon Pere n'avoit pas laiſſé de l'offrir au Roi d'Ecoſſe. D'un autre côté, l'Empereur n'avoit pas fait difficulté de conclurre ſon propre mariage avec Iſabelle de Portugal, comme s'il n'eût pas été engagé avec Marie, & par-là ces deux Monarques témoignoient qu'ils avoient fort peu d'égards l'un pour l'autre. Charles ayant ſçû, que Henri étoit en Traité pour marier ſa Fille avec le Roi d'Ecoſſe, en voulut tirer avantage, pour rejetter ſur lui la rupture de ſon mariage. Dès le mois de Mars, il envoya en Angleterre le Seigneur de *Bure* & le Préſident du Conſeil de Malines pour demander au Roi, qu'il lui envoyât incontinent la Princeſſe ſa fiancée, qu'il payât comptant la dot dont ils étoient convenus ; & que, ſelon la Ligue qu'ils avoient faite enſemble, il entrât en Picardie, avec une puiſſante Armée, comme il auroit dû le faire l'année précédente. Il ne fut pas difficile à Henri de comprendre, que l'Empereur ne cherchoit qu'à ſe juſtifier, ſans avoir la penſée d'accomplir ſon mariage avec Marie, & cette maniere d'agir n'étoit gueres propre à entretenir leur amitié. Mais d'un autre

Cauſes de leur brouïllerie.

Mars. Herbert.

autre côté, l'empereur n'avoit pas de moindres sujets de se plaindre de lui. Henri avoit promis de fournir cent mille écus par mois pour l'expédition du Duc de Bourbon en France, ou de faire une puissante diversion en Picardie. Mais après avoir engagé l'affaire par le payement du premier mois, il en étoit demeuré-là, sans faire aucune entreprise contre la France. Au contraire, il avoit demandé le payement des sommes qui lui étoient dûës, dans un tems où il sçavoit bien que l'Empereur n'étoit pas en état de le payer. Cette démarche sembloit marquer qu'il ne cherchoit qu'un prétexte. De plus, l'Empereur étoit informé que dès le mois d'Octobre précédent, dans le tems que François I. marchoit en Italie, il étoit arrivé à Londre, de la part de la Régente, un Envoyé sans caractere, qui avoit eu de fréquentes Conférences avec le Cardinal Wolsey. Mais d'un autre côté, Charles avoit promis d'attaquer la France du côté de l'Espagne, sans avoir fait aucune démarche pour cela. Cependant il trouvoit fort mauvais que Henri ne lui eût pas tenu parole. Ainsi ces deux Monarques qu'on croyoit si étroitement unis, & dont l'union faisoit trembler la France & l'Italie, étoient pourtant dans la vérité, aliénez l'un de l'autre, & tout prêts à se brouiller. Selon les apparences, les Conférences de l'Envoyé de France avec le Cardinal Wolsey, avoient produit leur effet. D'ailleurs, il ne se pouvoit que le Cardinal, qui étoit d'une humeur fort vindicative, n'eût le cœur ulcéré contre l'Empereur qui l'avoit trompé deux fois, aprés lui avoir promis positivement son assistance pour le faire Pape.

HENRI VIII. 1525.

Wolsey contribuë à la rupture.

C'étoit au commencement du mois de Mars que les deux Ambassadeurs de l'Empereur s'aquitterent de leur commission. Mais avant qu'ils eussent reçû aucune réponse, la nouvelle de la bataille de Pavie, & de la prise du Roi de France arriva en Angleterre, par une Lettre de la Gouvernante de Flandre, qui étoit accompagnée d'une de *Lanoy*, écrite le propre jour de la bataille. Dans la disposition où la Cour d'Angleterre se trouvoit alors, cette nouvelle n'y fut nullement agréable. Néanmoins, comme il étoit encore nécessaire de dissimuler, Henri fit célébrer à Saint Paul une Messe solemnelle, à laquelle il voulut lui-même assister, sans pourtant faire chanter le *Te Deum*. Son but étoit de faire croire aux Ambassadeurs de l'Empereur, que c'étoit en réjoüissance de la Victoire, & en même tems, de ménager la France, en évitant de témoigner de la joye de sa disgrace.

Henri garde des mesures avec la France.

Herbert.

Quelques jours après, le Conseil fut assemblé, pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire dans cette occurrence. La question étoit, s'il falloit se servir de cette occasion pour faire des conquêtes en France, en faisant valoir les droits que le Roi avoit sur ce Royaume, ou s'il étoit plus expédient de secourir la France, pour la conserver en son entier, & de s'opposer à l'accroissement de la puissance de la Maison d'Autriche. Quant au premier point, il est certain que si, en cette occasion, l'Angleterre se fût étroitement réünie avec l'Empereur & avoit fait de vigoureux efforts, du côté de Picardie, la France, en l'état où elle se trouvoit, auroit été perduë sans ressource. En effet, bien loin de pouvoir résister aux Armes de ces deux puissans Ennemis, il ne lui étoit pas même possible de résister à l'Empereur, sans le secours du Roi d'Angleterre. Mais d'un autre côté, on considéroit qu'on ne pouvoit accabler la France, sans rendre l'Empereur trop puissant; Qu'il

Henri consulte son Conseil sur le parti qu'il doit prendre.

HENRI VIII. 1525. possédoit déja l'Espagne, & qu'il avoit encore des vûës sur le Portugal par le Mariage avec Isabelle sa Niéce, ainsi qu'on le disoit publiquement; Que la Victoire qu'il venoit de remporter dans le Duché de Milan, le rendoit si supérieur en Italie, que vrai-semblablement, le Pape & les Vénitiens ne seroient pas en état de lui faire tête; Qu'il possédoit presque tous les Païs-Bas avec de grands & riches Païs en Allemagne, sans compter la Dignité Impériale qui étoit devenuë comme héréditaire dans sa famille; Que si, par une puissante diversion, on lui donnoit lieu de conquerir les Provinces de France voisines de l'Espagne, & de l'Italie, tout ce que le Roi pouvoit attendre de mieux étoit de partager la France avec lui; mais qu'il étoit à craindre que, dans la suite, ce même Prince ne devînt son ennemi, & d'autant plus redoutable qu'il n'y auroit point de proportion entre la puissance de l'un & de l'autre, ni aucun Etat en Europe capable de soutenir le plus foible; Qu'ainsi, en supposant même que le Roi eût en France tout le succès qu'il pouvoit souhaiter, en s'aggrandissant dans ce Royaume, il ne feroit autre chose que s'engager pour l'avenir à une Guerre inégale contre l'Empereur, qui, vrai-semblablement, ne seroit jamais content, qu'il n'eût arraché aux Anglois leurs Conquêtes; Que ce qui s'étoit passé entre Louis XII. & Ferdinand par rapport au Royaume de Naples devoit apprendre combien il est difficile que de pareils partages puissent long-tems subsister? Que, par toutes ces raisons, il étoit beaucoup plus convenable aux intérêts de l'Angleterre, de faire un vigoureux effort pour soûtenir la France, & pour la mettre en état de servir toûjours de contrepoids à la puissance de la Maison d'Autriche; Que c'étoit dans l'égalité entre le Roi de France & l'Empereur que consistoit le bonheur & la gloire de l'Angleterre, puisque par-là, elle étoit toûjours en état de demeurer l'arbitre de l'Europe, & de se faire rechercher des deux côtez; Qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour y faire fleurir le Commerce en quoi consistoit toute sa force, & sans quoi, il ne falloit pas espérer que les Anglois pussent être en état de se faire craindre; Que si, au contraire, on prenoit le parti d'achever de ruïner la France, & qu'on vînt ensuite à entrer en Guerre avec l'Empereur, à quoi il n'y avoit que trop d'apparence, on perdroit tout à la fois le Commerce de France, d'Espagne, d'Italie, des Païs-Bas, d'Allemagne, ce qui réduiroit bien-tôt l'Angleterre à une extrême disette; Que du moins, elle seroit par-là hors d'état d'avoir des forces de terre & de mer, capables de contre-balancer la puissance de l'Empereur. Enfin, que, s'il arrivoit que la France fût partagée entre l'Empereur & le Roi, on devoit s'attendre à voir l'Ecosse s'allier avec l'Empereur & continuer à incommoder l'Angleterre par de fréquentes diversions, ainsi qu'elle l'avoit toûjours fait en faveur de la France. A ces considérations on en ajoûta encore une autre d'un grand poids. C'est qu'il n'en étoit pas de même d'une Ligue avec l'Empereur pour conquerir la France, que de celle qu'on feroit avec la Régente pour défendre ce Royaume: Que dans la premiere, l'unique but de l'Empereur seroit de faire servir les forces de l'Angleterre à le mettre en état de pousser ses Conquêtes ailleurs; mais que, dans le même tems, il s'opposeroit, ou directement, ou indirectement, à l'aggrandissement du Roi: Que c'étoit-là la politique ordinaire des Princes, quand ils se liguoient avec de plus foibles qu'eux: Qu'on

Qu'on pouvoit d'autant moins douter, que l'Empereur ne suivît cette maxime, que, même avant la Bataille de Pavie, il avoit assez fait connoître, qu'il ne regardoit le Roi que comme un instrument dont il se servoit, pour avancer ses desseins en Italie; mais que, si le Roi se liguoit avec la France, les deux Alliez ayant un même but, agiroient de concert comme il est ordinaire dans les Ligues défensives: Que d'un autre côté, dans l'occasion qui se présentoit, la France, ne pouvant se passer du secours de l'Angleterre, ne feroit aucune difficulté d'accepter les conditions qu'on voudroit lui imposer, & que cet avantage étoit plus réel & plus certain, que ceux qu'on pourroit attendre de l'invasion qui se feroit dans ce Royaume: Enfin, que rien ne pouvoit être plus glorieux pour le Roi, que de relever la France abattuë, & de délivrer un Roi prisonnier: Que ce seroit par-là qu'il acquerroit véritablement le titre d'Arbitre & de Libérateur de l'Europe, & qu'il feroit du Roi de France un ami qui, vrai-semblablement, auroit une reconnoissance éternelle d'un si grand bien-fait.

HENRI VIII. 1525.

Ce furent là les raisons qui engagerent le Roi & son Conseil à prendre le parti de la France. Elles se trouvoient parfaitement conformes aux inclinations du Roi & du Cardinal, & aux mesures qu'ils avoient déja commencé à prendre. Il ne s'agissoit plus que de chercher un prétexte pour rompre avec l'Empereur, en jettant sur lui le blâme de la rupture. C'est une chose à laquelle les Princes sont très-attentifs. Quand même ils entreprennent des Guerres manifestement injustes, ils veulent persuader au Public, qu'elles sont fondées sur la justice & sur l'équité, sans aucun motif d'envie, de jalousie, d'ambition & d'avarice. Celle que Henri méditoit contre l'Empereur étoit uniquement fondée sur la politique, ainsi qu'on vient de le voir. Cette raison auroit été suffisante pour la justifier. Mais il aima mieux en tirer les motifs des torts qu'il prétendoit avoir reçûs de l'Empereur. La raison de cette conduite est évidente. C'est qu'il arrive rarement que la politique s'accorde avec l'équité, & que Henri, comme la plûpart des Princes, préféroit la réputation d'honnête homme, à celle de grand politique.

Henri se détermine à soûtenir la France.

Il prend pour prétexte les torts qu'il a reçûs de l'Empereur.

Quoiqu'il en soit, la résolution étant prise de soûtenir la France, *Cutbert Tonstal* Evêque de Londres, & le Chevalier *Robert Wingfield*, furent envoyez en Espagne, pour faire à l'Empereur plusieurs demandes qu'on sçavoit bien qu'il n'accorderoit pas. Premiérement, que, comme la Guerre se faisoit à frais communs, il étoit juste que le Roi d'Angleterre profitât de la victoire de Pavie; Que pour cet effet, conformément à l'Alliance qu'ils avoient faite ensemble, il fût stipulé, dans le Traité qui se feroit avec le Roi prisonnier, que Henri seroit mis en possession de ce qui lui appartenoit en France. Secondement, que, si cela ne se pouvoit obtenir par la douceur, l'Empereur, suivant le Traité, se mît en état d'envahir la France du côté de l'Espagne, pendant que les Anglois agiroient en Picardie, & que la Guerre ne se discontinuât point, jusqu'à ce que le Roi d'Angleterre eût acquis tout ce qui lui appartenoit: Que l'Empereur devoit faire d'autant moins de difficulté d'aider le Roi à obtenir ce qu'il souhaitoit, que, par son Mariage avec l'Héritiere d'Angleterre, toutes ces acquisitions devoient un jour être pour lui. En troisiéme lieu, que comme il étoit dit dans le Traité de Windsor, que les deux Monarques Alliez se livreroient mutuel-

Il envoye des Ambassadeurs en Espagne.

Myl. Herbert.

Ses demandes à l'Empereur.

HENRI VIII. 1525.

lement les prisonniers qui se trouveroient avoir usurpé les Terres de l'un ou de l'autre, Henri demandoit, suivant cette convention, que le Roi de France lui fût livré le même jour que la Princesse Marie seroit mise entre les mains de l'Empereur.

L'Empereur répond en termes généraux.

Ces demandes étoient pour la plûpart d'une telle nature, qu'il ne fut pas difficile à l'Empereur de comprendre, que Henri ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre avec lui. En effet, il ne pouvoit recevoir la Princesse Marie, puisqu'il étoit résolu d'épouser Isabelle de Portugal, & encore moins lui remettre le Roi de France prisonnier, & lui céder ainsi l'avantage qu'il pouvoit espérer de sa victoire. Ainsi, ayant conçû sa réponse en termes généraux qui marquoient assez le peu d'envie qu'il avoit d'accorder ce qui lui étoit demandé, il fournit à Henri le prétexte qu'il cherchoit de se liguer avec la Régente de France. Dès que cette résolution fut divulguée, la Cour d'Angleterre prit soin de répandre dans le Public, les raisons sur lesquelles la rupture avec l'Empereur étoit appuyée. C'étoit en substance que la Gouvernante des Païs-Bas, bien loin d'avoir fourni pour la Guerre, les forces à quoi elle s'étoit engagée, avoit traité secrettement avec la France : Que les Florentins avoient violé le Traité de Commerce en plusieurs articles; Que l'Empereur n'avoit pas payé au Roi les sommes qu'il lui devoit; Que, dans les conditions qu'il avoit offertes pour mettre le Roi de France en liberté, il n'avoit fait mention des droits de Henri que par maniere d'acquit, & en général comme de choses de peu d'importance; Qu'il faisoit actuellement traiter son Mariage avec la Princesse de Portugal, au mépris de la Princesse Marie avec laquelle il étoit accordé. Enfin, que les Turcs étant sur le point d'envahir la Chrétienté, il étoit nécessaire que tous les Princes Chrétiens unissent leurs forces contre eux, ce qui ne pouvoit se faire sans qu'il y eût une Paix générale; mais que cette Paix ne pouvoit avoir lieu, pendant que l'Empereur demeuroit armé pour s'aggrandir aux dépens des autres Princes. Ce sont-là les raisons qu'on alléguoit pour justifier la conduite du Roi. Mais la véritable étoit la juste jalousie que la puissance de l'Empereur causoit à l'Angleterre, & au reste de l'Europe. Cependant Henri ne jugea pas à propos de déclarer la Guerre à l'Empereur, ne voulant point, par une démarche si précipitée, porter du préjudice au Traité qu'il avoit dessein de faire premiérement avec la France. Il se contenta de donner ordre à ses Ambassadeurs en Espagne, d'intercéder en son nom en faveur du Roi prisonnier, quoiqu'il espérât peu de cette intercession. Cependant, il fit sçavoir à la Régente de France, que, si elle vouloit lui envoyer des Ambassadeurs pour traiter avec lui, il pourroit en résulter un Traité avantageux au Roi son Fils, & aux deux Royaumes. La Régente nomma incontinent *Jean-Joachim de Passan Seigneur de Vaux*, le même qui avoit ébauché la négociation avec le Cardinal Wolsey, & *Jean Brinon* Premier Président de Roüen. Leur Commission étoit dattée à Lyon le 9. de Juin.

Henri se résout à se liguer avec la France.

Il en publie les raisons.

Ambassade de France à Londres.

Act. Publ. Tom. XIV. pag. 37. 9. Juin.

Le Cardinal Wolsey veut lever de l'argent, sans l'inter-

Pendant que le Traité entre la France & l'Angleterre se négocioit à Londres, Henri, sçachant bien à quoi il devoit aboutir, chargea le Cardinal Wolsey du soin de recouvrer de l'argent. La voye la plus naturelle étoit de s'adresser au Parlement. Mais Wolsey étoit trop fier pour s'exposer à un refus,

fus, où à contester avec le Chambre des Communes, comme il lui étoit arrivé une autre fois. Ainsi, ayant résolu de se servir d'un moyen plus prompt, & plus conforme à son naturel, il fit expédier des ordres, au nom du Roi, pour lever dans tout le Royaume la sixiéme partie des biens des Laïques, & la quatriéme du Clergé. Ces ordres ne furent pas plûtôt publiez qu'on vit parmi le peuple des mouvemens extraordinaires. Chaçun regardoit cette maniere de lever de l'argent, comme une manifeste infraction de la grande Chartre, & un attentat d'une si grande conséquense, qu'on n'attendoit plus qu'un soulévement général dans toutes les Provinces du Royaume. Le Roi en ayant été informé, fit incontinent publier une Proclamation par laquelle il désavoüoit ces Commissions qui avoient été expédiées en son nom, déclarant qu'il ne vouloit rien exiger de son peuple par force, & qu'il ne demandoit, que ce qu'on vouloit lui donner par voye de *Bénévolence*, ainsi qu'on l'avoit pratiqué sous le Regne d'Eoüard IV. Mais on ne tarda pas long-tems à s'appercevoir, que ce n'étoit qu'un artifice pour extorquer, sous un autre nom, ce que le peuple refusoit de donner par force. En effet, la *Bénévolence* que le Roi demanda dans la suite n'étoit guéres moins forte, que ce qu'il avoit voulu d'abord exiger par voye d'autorité. La Ville de Londres ayant été taxée la premiere, les Magistrats se défendirent sur ce que la Bénévolence avoit été abolie par Richard III. Le Cardinal se récria là-dessus, comme si on avoit mis en avant la chose du monde la plus extravagante. Il dit que Richard III. étoit un Tyran, qui avoit usurpé la Couronne, & que les Loix faites sous son Regne n'avoient aucun pouvoir pour borner la puissance du Souverain. Mais comme cette raison ne produisoit pas un grand effet, il manda chez lui les Membres du Conseil de Ville les uns après les autres, afin de les intimider, voulant, à quelque prix que ce fût, venir à bout de ce qu'il avoit entrepris sans être obligé de convoquer un Parlement. Mais pendant qu'il étoit occupé à cela, il se fit à la Campagne proche de Londres un soulévement qui, selon les apparences, auroit entraîné tout le reste du Royaume, si on ne l'eût arrété de bonne heure. Les prompts ordres qui furent donnez pour dissiper les soulevez, eurent tout le succès que la Cour en pouvoit souhaiter. Ceux qui avoient pris les armes ne se voyant pas encore assez bien appuyez, se soumirent à la clémence du Roi, & on en mit quelques-uns en prison. Le Roi, voyant la disposition du peuple, jugea qu'il étoit à propos de le contenter, en témoignant qu'il n'avoit aucune part à la violence que son Ministre avoit voulu exercer. C'est pourquoi il déclara, en plein Conseil, qu'il n'entendoit point que personne fût puni pour cette émeute. Le Cardinal, voyant que le Roi en rejettoit toute la faute sur lui, se justifia le mieux qu'il pût, sans accuser le Roi, en disant qu'il n'avoit rien fait que par l'avis des Juges du Royaume. Si une telle excuse avoit lieu, il ne seroit plus nécessaire à aucun Roi d'Angleterre d'assembler le Parlement pour lui donner des secours d'argent. Les Juges étant à la nomination du Roi, il ne lui seroit pas difficile d'obtenir d'eux des décisions favorables. Mais quoiqu'il se soit quelquefois trouvé des Juges assez hardis pour décider des questions de cette conséquence, comme sous les Regnes de Richard II, de Charles I, de Jacques II, il y en a eu bien peu qui ayent évité la juste punition que leur audace méritoit. Le Parlement n'a jamais prétendu que les Priviléges de la Nation

HENRI VIII. 1525. vention du Parlement. *Myl. Herbert.*

Le Roi le désavouë.

Mais il demande une *Bénévolence*.

La Ville de Londres s'y oppose.

Le Cardinal tient ferme.

Soulévement à la Campagne.

Il est appaisé.

Le Roi rejette la faute sur le Cardinal.

HENRI VIII. 1525.

Cettte affaire se termine doucement.

Nation dépendiffent de la décifion des Juges. Le Confeil voyant que le Roi n'étoit pas d'humeur à foutenir ce que le Cardinal avoit fait, & d'un autre côté, n'ofant s'en prendre au Cardinal même, trouva bon de rejetter toute la faute, fans nommer perfonne, fur ceux qui avoient mal informé le Roi, & de relâcher les prifonniers, après qu'on leur auroit fait une forte cenfure. Suivant cette réfolution, les prifonniers ayant été amenez devant le Confeil, le Cardinal leur parla fort aigrement, exagérant la grandeur de leur crime, & ajoûtant enfin, que le Roi vouloit bien leur pardonner, pourvû qu'ils donnaffent caution pour leur conduite à l'avenir. Mais les prifonniers ayant répondu qu'ils n'avoient point de caution à donner, le Cardinal & le Duc de Norfolck dirent qu'ils vouloient bien cautionner pour eux, & fur cela, ils furent relâchez.

Henri reçoit plusieurs plaintes contre le Cardinal.

Myl. Herbert.

Dès que le Roi eut fait connoître qu'il n'approuvoit pas toutes les actions du Cardinal, on en fut plus hardi à fe plaindre de fa conduite. Effectivement, il opprimoit le Peuple, & encore plus le Clergé, d'une maniere extraordinaire. L'inftrument de fes violences étoit un Ecclefiaftique nommé *Allen* qui étoit fon Chapelain, & qui ne gardoit aucune mefure, fçachant bien que la protection de fon Maître ne lui manqueroit pas au befoin. Cependant, quelque grand que fût le pouvoit du Cardinal, il fe trouva un particulier qui ofa bien attaquer Allen en Juftice, & qui le pourfuivit fi rigoureufement, qu'enfin l'affaire vint à la connoiffance du Roi, qui fut en même tems informé de diverfes autres chofes dont le Pleuple fe plaignoit. Il s'étoit figuré jufqu'alors qu'il n'y avoit jamais eu en Angleterre de gouvernement plus doux que le fien, parce qu'il avoit ignoré l'abus que Wolfey faifoit de fon autorité. La connoiffance qu'il en eut le mit dans une fi terrible colere, qu'il s'en fallut bien peu, que ce Miniftre ne fût entiérement difgracié. Ce ne fut que par une foumiffion fans bornes, qu'il appaifa la colere du Roi, & en lui montrant un Teftament par lequel il le faifoit fon Héritier. C'étoit pour lui faire comprendre qu'il ne travailloit que pour lui, & que les excès qu'il commettoit n'étoient que pour augmenter l'héritage dont le Roi devoit jouïr un jour. Rien ne peut mieux faire connoître la fituation où l'efprit du Roi s'étoit trouvé à fon égard, qu'une Lettre qu'il lui écrivit après lui avoir accordé fon pardon. En voici un fragment que Mylord Herbert a inféré dans fon Hiftoire.

Il eft fur le point de le difgracier.

Le Cardinal l'appaife.

Lettre du Roi au Cardinal.

Pour ce qui regarde l'affaire de Wilton, puifqu'elle n'a pas été pouffée plus loin que vous le dites, & que vous avez été troublé par la maladie de vos domeftiques, je ne fuis pas furpris que vous n'y ayez pas fait beaucoup d'attention. Mais la conféquence en eft moins importante, puifqu'il eft encore en mon pouvoir de la redreffer, comme je le vois par votre Lettre, & votre faute n'étoit pas fi grande, puifque l'élection n'a été que conditionnelle. C'eft pourquoi, Mylord; en confidération de votre humble foumiffion, je fuis content de la laiffer paffer. Je le ferois même, quand la faute feroit plus odieufe, étant très-aife que, felon mon intention, vous ayez reçû mes avertiffemens en bonne part. Car je vous affûre, que c'eft l'affection que j'ai pour vous qui en a été le motif. Pour ce qui eft des fecours que vous tirez des Maifons Religieufes, pour faire bâtir votre Collége, je voudrois qu'ils fuffent encore plus grands, pourvû que cela fe pût faire légitimement.

Mon

Mon intention n'est que de faire connoître au Public, que je n'ai pas dessein d'approuver rien qui soit contre la Justice, afin de dissiper tous les bruits qui courent. Car certainement, il y de grands murmures dans le Royaume, tant des petits que des grands. On ne se plaint pas que tout ce qui a été acquis, ait été employé à la fondation du Collége; mais que ce Collége sert de prétexte & de couverture à une infinité de rapines. Je vous proteste que c'est avec un très-sensible chagrin, que j'entends parler ainsi d'un homme que j'aime si parfaitement. C'est pourquoi il m'a semblé que je ne pouvois pas faire moins que de vous parler & de vous avertir ainsi en ami. Je vois dans votre Lettre une autre chose qui me semble toucher de près la conscience. C'est que vous avez reçû de l'argent des Eglises exemptes, pour leurs donner leurs anciens Visiteurs. Certainement ceci peut difficilement s'accorder avec une bonne conscience. Car s'il n'y a rien à dire contre ces Eglises, pourquoi en tirez-vous de l'argent? Et s'il y a lieu de corriger quelques abus, c'est un peché que de prendre de l'argent, pour les exempter de la correction. Votre caractére de Légat & l'autorité qui vous est attribuée, peuvent bien vous mettre à couvert devant les hommes : mais non pas devant Dieu. Ainsi, je ne doute pas qu'étant admonesté par celui qui vous aime si parfaitement, vous ne vous desistiez de ceci, si la conscience ne vous permet pas d'y persister, & non seulement de ceci, mais encore de toute autre chose qui pourroit la charger, après cela nous pourrons dire : Te laudant Angeli atque Archangeli, te laudat omnis Spiritus. *C'est par-là, que je finirai cette Lettre, rude, d'un côté, mais néanmoins pleine de tendresse, souhaitant que vous la receviez avec la même affection que je l'écris. Car je vous assure, qu'à l'heure qu'il est, il ne reste pas dans mon cœur la moindre éteincelle de chagrin contre vous. Ainsi, Adieu, ne soyez plus en inquiétude. Ecrite de la propre main de votre affectionné Souverain.*

HENRI VIII. 1525.

HENRI R.

Cette Lettre fait voir que le Roi avoit été informé de plusieurs irrégularitez dans la conduite du Cardinal. Cependant il ne le connoissoit pas encore bien, son affection pour lui combattant dans son cœur ce qu'il trouvoit d'odieux dans son procédé, & lui faisant croire qu'il ne péchoit que par un excès de zéle pour la fondation de son Collége. S'il n'eût pas été ainsi prévenu en sa faveur, il auroit pû en apprendre bien plus. Mais il étoit trop dangereux de parler directement contre un Favori à qui le Roi témoignoit encore tant de bonté. Cependant le Cardinal voyant, par cet échantillon, ce que ses ennemis seroient capables de faire contre lui, s'ils avoient l'oreille du Roi, prit un extrême soin d'éloigner de la Cour, tous ceux qui lui étoients suspects. En même tems, il tâchoit de se conserver l'estime & l'affection du Roi par toutes sortes de complaisances. Il y avoit déja quelque tems, qu'il faisoit travailler à Hamptoncourt, à un magnifique Palais qui devoit surpasser en beauté toutes les Maisons Royales. Mais ce qui venoit de se passer lui ayant fait craindre que le Roi n'en conçût de la jalousie, il lui en fit présent, comme si dès le commencement il avoit eu dessein de le faire bâtir pour lui. Il vouloit lui insinuer par cette libéralité, qu'il n'amassoit du bien que pour lui, & cela produisit son effet. Le Roi reprit pour lui la même confiance qu'il avoit euë auparavant, & que les murmures du Peuple sembloient avoir

Le Cardinal éloigne de la Cour ceux qui lui sont suspects.

Le Roi lui rend son amitié.

HENRI VIII. 1525. Henri bâtard du Roi est fait Duc de Richemont. *Act. pub. T. XIV. p. 42.* 16. Juillet. Négociation avec les Ambassadeurs de France. Générosité de Henri envers le Roi de France. Traité de Moore divisé en divers Traitez. 30. Août *Act. publ. T. XIV. p. 48. &c.*

un peu altérée. Dans cette même année, il obtint du Roi des Lettres Patentes pour la fondation de son Collége à Oxford.

Ce fut à peu près dans le même tems, que le Roi créa *Henri Fitz-Roi*, son Fils naturel, Duc de Richemont & de Sommerset, & Grand Amiral d'Angleterre, quoiqu'il ne fût âgé que de six ans. Comme il n'avoit point de fils légitime, il sentoit une extrême tendresse pour ce bâtard, qu'il avoit eu d'une Demoiselle nommée *Elisabeth Blunt.*

Pendant que ces choses se passoient, le Cardinal étoit occupé à traiter avec les Ambassadeurs de France. Dès le commencement du mois de Juin, la Régente avoit fait expédier des Pleins-pouvoirs généraux à ses deux Ambassadeurs. Mais dans le cours de la Négociation, ils comprirent qu'ils auroient besoin de Pouvoirs plus particuliers pour régler les sommes que le Roi de France devoit au Roi d'Angleterre, & qui, consistant en plusieurs Articles, devoient être mis en un seul, suivant l'intention de Henri. Ces nouveaux Pouvoirs furent expédiez le 16. d'Août. Dans une occasion aussi extraordinaire que celle-ci, les Ambassadeurs de France n'avoient proprement rien à faire, qu'à se conformer à la volonté du Roi d'Angleterre. Leur but étant de le détacher du parti de l'Empereur & de le faire passer dans celui du Roi leur Maître, il n'y avoit point à disputer sur les conditions. Mais il faut avoüer, qu'en cette occasion, Henri usa d'une générosité peu commune. Quoiqu'il eût pû demander des Places, même des Provinces pour prix de l'amitié qu'il vouloit contracter avec François I. & pour se dédommager des frais ausquels il alloit s'engager, il se contenta d'assûrer, par de nouveaux Traitez, les sommes qui lui étoient légitimement duës. Ces Traitez, étant prêts, furent signez à *Moore*, Maison du Roi, le 30. d'Août.

Le premier contenoit une Ligue défensive entre la France & l'Angleterre, contre toute Puissance, spirituelle ou temporelle, qui attaqueroit l'un ou l'autre de ces deux Royaumes. Les Alliez des deux Rois étoient nommément compris dans la Ligue; mais de telle maniere, que cet Article ne devoit pas être entendu de ceux qui avoient usurpé quelque chose sur l'un ou sur l'autre des deux Rois contractans, depuis la Ligue concluë à Londres le 2. d'Octobre 1518. Par-là, l'Empereur, qui venoit de conquérir le Duché de Milan, s'en trouvoit exclus. De plus, Henri s'engageoit à solliciter fortement la liberté de François I.

Le second Traité regardoit le payement de diverses sommes duës à Henri par le Roi de France, sçavoir, premiérement par un Traité du 3. d'Août 1515, un million d'or. 2. Par un autre du 12. de Janvier 1518, pour la restitution de Tournai, six cens mille écus d'or. 3. Par un autre du même jour, vingt-trois mille livres Tournois. 4. Par un autre du 13. de Novembre 1520, quatre cens soixante deux mille écus. Pour toutes ces sommes la Régente s'engageoit, au nom du Roi son Fils, à payer à Henri une somme de deux millions d'écus d'or, chacun de trente-cinq sous Tournois, lesquels étant réduits en écus sol de trente-huit sous chacun, faisoient la somme de 1899736. écus sol & 32. sous. Cette somme devoit être payée en divers termes, sçavoir 47368. écus, dans quarante jours après la signature du Traité; une pareille, le 1. de Novembre suivant, & autant, de six mois en six mois, jusqu'à ce que toute la somme fût payée. Cela faisoit en tout, quarante

payemens,

payemens, & par conſéquent toute la ſomme devoit être payée dans ving-ans.

Il étoit encore convenu dans le même Traité, que, ſi Henri mouroit avant que d'avoir reçu l'entier payement des deux millions, les arrérages en ſeroient payez à ſes Héritiers & Succeſſeurs. Mais s'il ſurvivoit à l'entier payement de cette ſomme, il recevroit, pendant ſa vie, une penſion annuelle de cent mille écus laquelle ceſſeroit à la mort de Henri.

Pour aſſurer l'obſervation du Traité, la Régente devoit le jurer ſolennellement en préſence des Ambaſſadeurs d'Angleterre, & François I. devoit le ratifier & le jurer immédiatement après ſon retour en France. De plus, on donnoit à Henri pour caution, *le Cardinal de Bourbon*, les Ducs de *Vendôme* & de *Longueville*, les Comtes de *Saint Pol*, *de Maulevrier*, *de Brienne*, le *Sire de Montmorenci*, les Seigneurs de *Lautrec* & de *Brézé*, les Villes de *Paris*, *Lyon*, *Orléans*, *Toulouſe*, *Amiens*, *Bourdeaux*, *Tours*, & *Rheims.*

Il faut remarquer, que, dans cette ſomme de deux millions d'écus d'or duë à Henri, il n'étoit fait aucune déduction de ce qu'il avoit reçu de François I. depuis l'an 1515, juſqu'à la rupture arrivée entr'eux. C'étoit-là, tout le profit qu'Henri faiſoit, mais qui n'étoit pas fort conſidérable, vû le peu d'exactitude du Roi de France à faire les payemens

Par un troiſieme Traité, la Régente s'engageoit à faire payer à Marie Sœur de Henri, Reine Doüairiere de France, tous les arrérages qui lui étoient dûs de ſon doüaire en divers termes, ſçavoir cinq mille écus, le jour de la ſignature du Traité, & une pareille ſomme de ſix en ſix mois, juſqu'à l'entier payement des arrérages. De plus elle promettoit de la faire joüir de ſon doüaire à l'avenir.

Il y avoit encore un quatriéme Traité qui portoit, que le Roi d'Ecoſſe ne ſeroit cenſé compris au nombre des Alliez de la France, qu'en cas que les Ecoſſois ne commiſſent aucun acte d'hoſtilité contre l'Angleterre, après le vingt-cinquiéme de Décembre ſuivant.

Enfin, par un cinquiéme Traité, il étoit convenu, que la Cour de France ne conſentiroit, ni directement, ni indirectement, que le Duc d'Albanie retournât en Ecoſſe, pendant la Minorité de Jacques V.

Tous ces divers Traitez, qui n'étoient proprement que des Articles différens d'un même Traité, furent ratifiez & jurez par la Régente de France, & approuvez par les Parlemens de Paris, de Toulouſe, & de Bourdeaux. Les Seigneurs & les Villes qui devoient ſervir de cautions, en donnerent leurs Lettres d'obligation. Enfin, François I. lui-même, en envoya une Ratification écrite de ſa propre main, & dattée le 27. de Décembre.

Mais, après avoir fait les affaires du Roi, le Cardinal ne s'oublia pas lui-même. On trouve, dans le Recueïl des Actes Publics, une Obligation de la Régente, du dix-huitiéme de Novembre, par laquelle elle s'engageoit à faire payer au Cardinal les arrérages de la penſion qui lui avoit été accordée à la place de l'Adminiſtration de l'Evêché de Tournai, leſquels lui étoient dûs depuis quatre ans & demi, montant à la ſomme de 29793. écus d'or ſol. De plus elle déclaroit, que, pour pluſieurs autres grandes raiſons, il étoit dû au Cardinal cent mille écus d'or, ces deux ſommes faiſant enſemble 121898. écus ſol qui devoient lui être payez dans ſept ans, en deux payemens égaux par année.

Don fait au Cardinal par la Régente.

18. Nov. *Act. Publ. T. XIV. p.* 100.

HENRI VIII. 1525.

La Régente prend courage.

La Ligue défenſive entre la France & l'Angleterre étant ainſi concluë & ſignée, la Régente ſe vit un peu plus à ſon aiſe, & mieux en état de diſputer ſur les conditions de la liberté du Roi ſon Fils. D'ailleurs, elle avoit lieu d'eſpérer, que la déclaration du Roi d'Angleterre contribueroit à déterminer le Pape & les Vénitiens, que la ſeule crainte empêchoit de former une Ligue contre l'Empereur. En effet, on verra dans la ſuite, qu'ils changerent bien leurs meſures, depuis qu'ils eurent appris le changement du Roi d'Angleterre. Cependant l'Empereur, avant reçu avis du Traité conclu à Moore, rappella ſes Ambaſſadeurs qui étoient encore en Angleterre, & Henri en fit de même à l'égard de ceux qu'il avoit en Eſpagne. Peu de tems après, Charles conclut ſon Mariage avec Iſabelle de Portugal, en vertu d'une diſpenſe dont le Cardinal Salviati avoit été chargé, & qu'il lui avoit remiſe après la concluſion du Traité dont j'ai parlé ci-deſſus.

Charles & Henri rappellent leurs Ambaſſadeurs.

Affaires d'Ecoſſe.

Pendant que les affaires de l'Europe changeoient de face, par les effets que la bataille de Pavie & la captivité du Roi de France produiſoient en divers lieux, il n'y eut point d'autre changement dans celles d'Ecoſſe, ſinon que le Comte d'Angus, qui ne devoit avoir le Gouvernement que quatre mois, ne jugea pas à propos de s'en déſaiſir, quand ſon terme fut expiré. Cela fut cauſe que le Comte d'Argyle ſe retira très-mécontent: mais le Comte de Lenox, quoiqu'auſſi peu ſatisfait, demeura toujours à la Cour. Cependant la Reine & le Comte d'Aran, qui avoient été dépoſſédez, ne négligeoient pas leurs affaires. Le mécontentement du Comte de Lenox leur ayant donné lieu de noüer une intelligence avec lui, ils le porterent à inſpirer au Roi l'envie de ſe tirer d'entre les mains du Comte d'Angus. Mais, comme il falloit uſer de beaucoup de précaution pour tromper la vigilance de ce Seigneur, ce ne fut que l'année ſuivante, que le Roi trouva l'occaſion de tenter l'exécution de ce deſſein.

Trêve entre l'Angleterre & l'Ecoſſe prolongée.
Act. Publ. Tom. XIV. pag. 30.

Au commencement de cette année, la Cour d'Ecoſſe avoit envoyé en Angleterre une Ambaſſade, à la tête de laquelle étoit le Comte de *Caſſils*, pour négocier le Mariage du Roi avec la Princeſſe Marie. Mais, comme il s'y rencontra diverſes difficultez, la Trêve qui devoit finir le 26. de Janvier, fut encore prolongée juſqu'au 23. de Mars, afin de donner au Comte de Caſſils, le tems d'aller faire un tour en Ecoſſe pour y recevoir de nouvelles inſtructions. Cependant il ne fut pas poſſible de rien conclurre, parceque, ſelon les apparences, Henri n'avoit pas intention de donner ſa Fille unique & ſon Héritiere au Roi d'Ecoſſe. En effet, on ne voit point quel profit il auroit pû tirer de ce Mariage. D'ailleurs, ayant dés-lors deſſein de s'allier avec la France, il n'avoit plus tant d'intérêt de ménager les Ecoſſois.

1526.
Négociation à Rome.

Avant que le Traité de Moore fût conclu, l'Empereur avoit un grand avantage dans les Négociations qu'il entretenoit à Rome & à Madrid. En rétabliſſant Sforze à Milan, il étoit comme aſſuré que le Pape & les Vénitiens abandonneroient la France, & en ſe déſiſtant de la demande du Duché de Bourgogne, il pouvoit compter que François I. lui céderoit volontiers Milan, & ne s'embarraſſeroit pas beaucoup des intérêts de l'Italie. Mais il ne pouvoit ſe réſoudre à céder ni l'un ni l'autre, & c'étoit ce qui faiſoit durer ces Négociations. Depuis que le Traité de Moore fut ſigné, ſes affaires changerent de face. Le Pape étoit devenu plus courageux, & ſe voyant abuſé par l'Empereur

Le Pape refuſe tou-

pereur, qui, dans une seconde ratification de leur Traité, laissoit le rétablissement de Sforze dans l'incertitude, il lui fit dire rondement que, sans la restitution du Milanois, il n'y avoit point de Paix à espérer. Il étoit encore à craindre pour l'Empereur, que François I. se voyant sur le point d'être si bien appuyé, ne se tînt encore plus ferme par rapport à la Bourgogne. Ainsi, voyant qu'il n'y avoit plus moyen d'empêcher une Ligue qui alloit unir tant de Princes contre lui, il se trouvoit dans une grande perplexité. C'étoit une nécessité que de se résoudre promptement ou à soutenir sans aucun Allié, la Guerre qu'on lui préparoit, ou à faire la Paix avec la France. L'un & l'autre étoient également embarrassans pour lui. En prenant le parti de la Guerre, il ne sçavoit pas bien où trouver l'argent nécessaire pour la soutenir, & en faisant avec son prisonnier une Paix forcée, il ne pouvoit pas espérer de tirer de sa victoire, les avantages qu'il s'en étoit proposé. Par bonheur pour lui, François I, qui s'ennuyoit beaucoup dans sa prison, le tira de cet embarras, en lui offrant de lui céder le Duché de Bourgogne, qui avoit été jusqu'alors le principal obstacle à la Paix. Après cela, l'Empereur ne balança plus à traiter sérieusement avec lui, au lieu que jusqu'alors il n'avoit fait proprement que l'amuser. Peu de tems après, ils conclurent ensemble le fameux Traité de Madrid. Voici les principales conditions ausquelles François I. se soumit, outre un grand nombre d'autres dont le détail seroit inutile.

HENRI VIII. 1526. te sorte de condition, à moins que Sforze ne soit rétabli.

L'Empereur se détermine à la Paix.

Que le Roi de France épouseroit la Reine Eléonor Sœur de l'Empereur, à laquelle l'Empereur donneroit deux cens mille écus d'or en dot.

Traité de Madrid. 14. Janv. *Act. Publ. Tom. XIV. pag.* 308.

Que François seroit mis en liberté le 10. de Mars, & que le même jour, il donneroit ses deux Fils à l'Empereur en ôtage.

Qu'il payeroit deux millions d'écus d'or pour sa rançon.

Qu'il céderoit le Duché de Bourgogne à l'Empereur, en toute Souveraineté.

Qu'il se désisteroit de l'hommage que l'Empereur lui devoit pour la Flandre & pour l'Artois.

Qu'il lui céderoit toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur Naples, Milan, Genes, Ath, Tournai, Lisle, & Hesdin.

Qu'il porteroit Henri d'Albret à céder le Royaume de Navarre à l'Empereur, ou que, du moins, il ne lui donneroit aucun secours.

Que, dans quarante jours, il remettroit le Duc de Bourbon & tous ceux qui avoient suivi son parti, en possession de tous leurs biens.

Qu'il rétabliroit Philibert de Châlons Prince d'Orange, & Michel Antoine de Saluces, dans leurs Principautez.

Qu'il ne donneroit aucune sorte d'assistance au Duc de Gueldre, & qu'après la mort de ce Prince, il feroit tout son possible pour faire tomber ses Places entre les mains de l'Empereur.

Qu'il payeroit au Roi d'Angleterre cinq cens mille écus que l'Empereur lui devoit.

Que, quand l'Empereut voudroit aller en Italie pour y recevoir la Couronne Impériale, il lui prêteroit douze Galeres, quatre grands Vaisseaux, & une Armée de Terre, ou deux cens mille écus, à la place de cette Armée.

Enfin, il promettoit, sur sa foi, & en parole de Prince, qu'il exécuteroit tous

HENRI VIII. 1526.

tous ces Articles, ou qu'en cas d'inexécution, il retourneroit en Eſpagne pour ſe remettre entre les mains de l'Empereur.

Situation des affaires de l'Empereur au tems du Traité de Madrid.

Si François ne s'étoit pas tant hâté d'offrir le Duché de Bourgogne, il ſe ſeroit, ſelon les apparences, épargné beaucoup de chagrins, & auroit évité des reproches qui n'intéreſſérent pas peu ſon honneur. Dans le tems que le Traité de Madrid ſe conclut, Charles ſe trouvoit dans de très grands embarras. Outre ceux dont j'ai parlé, il ſçavoit que les Princes & les Villes libres d'Allemagne, qui avoient embraſſé la doctrine de Luther, commençoient à prendre des meſures pour ſe mettre à couvert des maux dont on les menaçoit tous les jours. A cela ſe joignoit encore la crainte d'une invaſion des Turcs en Hongrie, à laquelle l'Empereur ſe trouvoit fort intéreſſé, à cauſe du voiſinage de l'Autriche. Ainſi, ſelon toutes les apparences, ſi François I. ne ſe fût pas tant précipité, l'Empereur ſe ſeroit plutôt relâché ſur la Bourgogne, que de s'expoſer au riſque d'avoir à faire à tant d'ennemis à la fois. C'étoient-là les véritables raiſons qui l'obligerent à hâter la concluſion du Traité de Madrid, contre les inſtances & les oppoſitions de pluſieurs de ſon Conſeil, qui lui repréſentoient, qu'infailliblement on lui manqueroit de parole. Son Chancelier même refuſa de le ſigner: mais comme il croyoit avoir de puiſſantes raiſons pour hazarder ce coup, il voulut abſolument conclurre, dans la perſuaſion où il étoit, que c'étoit le ſeul moyen pour prévenir la Ligue contre lui. En tout cas, il eſpéroit que, tout au plus, il en ſeroit quitte pour rétablir Sforze à Milan; ce que pourtant il n'avoit deſſein de faire qu'à la derniére extrémité. Cependant, pour avoir voulu ſe tenir trop ferme ſur cet Article, il rendit toutes ces meſures inutiles; il perdit ſon priſonnier; il n'obtint point la Bourgogne; il ne prévint pas la Ligue; enfin, après avoir ſoutenu beaucoup d'aſſauts, il ſe vit obligé de ſe défaire du Duché de Milan, comme on le verra dans la ſuite. Mais quel eſt le Prince, pour ſi habile qu'il ſoit, qui puiſſe prévoir toutes les ſuites de ſa propre politique? Dans le tems que Charles-Quint ſigna le Traité de Madrid, il crut faire un coup très-avantageux. En effet, François I. auroit achetté aſſez chérement ſa liberté, ſi, en ſignant ce même Traité, il avoit eu intention de l'obſerver de bonne foi. Mais il n'eſt que trop évident, que, dans le même-tems qu'il donnoit ſa parole, il avoit deſſein d'y manquer, puiſqu'il n'eut pas plutôt le pied dans ſon Royaume, qu'il refuſa de ratifier le Traité. L'Empereur s'étoit ſi peu attendu à cela, qu'immédiatement après la concluſion de la Paix, il écrivit au Pape, qu'encore qu'il eût promis de rétablir Sforze à Milan, ce n'étoit pourtant qu'à condition que ce Prince ſe juſtifieroit du crime de félonie & de léze-Majeſté dont il étoit accuſé. Il ajoutoit, que, puiſque les Princes d'Italie ſouhaitoient qu'il ne donnât pas le Duché de Milan à l'Archiduc Ferdinand ſon Frere, il en feroit préſent au Duc de Bourbon, en cas que Sforze fût trouvé coupable. Clément VII. ayant été informé des conditions du Traité de Madrid, jugea d'abord que François ne les avoit acceptées que pour ſe tirer de priſon, & qu'il ne les obſerveroit pas. Dans cette penſée, il inſiſta toûjours ſur le rétabliſſement de Sforze ſans condition, voulant, avant que de s'engager avec l'Empereur, attendre ce que feroit le Roi de France. Le Sénat de Veniſe, ſe trouvant dans la même diſpoſition, ne contribua pas peu à y entretenir le Pape.

L'Empereur ajoûte une nouvelle condition par rapport à Sforze.

Guicciardin.

Le Pape juge que François I. n'obſervera pas le Traité de Madrid,

Il inſiſte ſur le rétabliſſement de Sforze.

François I.

Ce que ces fins Politiques avoient prévû, arriva. François I. n'eut pas plutôt

tôt mis le pied dans ses Etats, qu'il monta sur un Cheval Turc, & se rendit à toute bride à Saint Jean de Luz, d'où il alla le lendemain à Bayonne. Le dix-septiéme de Mars, il signa des Obligations en faveur du Roi d'Angleterre pour les sommes ausquelles la Régente sa Mere l'avoit engagé. Pour le dire en passant, les Historiens mettent la délivrance de ce Prince au dix-huitiéme de Mars, & cependant ces Actes se trouvent dattez de Bayonne le dix-septiéme du même mois. Lorsqu'il fut arrivé à Bayonne, Lanoy, qui l'accompagnoit en qualité d'Ambassadeur, le pria de ratifier le Traité de Madrid. Mais le Roi lui répondit qu'ayant fait dans ce Traité une démarche au dessus du pouvoir d'un Roi de France, en cédant le Duché de Bourgogne à l'Empereur, il falloit procéder à l'exécution par des moyens doux, & travailler à obtenir le consentement des Bourguignons, & l'approbation du reste de ses Sujets: Que néanmoins son intention étoit d'exécuter le Traité; mais qu'il avoit besoin d'un peu de tems pour s'y préparer. Cette réponse pouvoit déja faire comprendre à l'Ambassadeur ce que le Roi avoit dans l'ame. Il ne laissa pourtant pas de le suivre à Bourdeaux, où le premier soin du Roi fut de ratifier le Traité conclu à Moore avec le Roi d'Angleterre. De Bourdeaux il se rendit à Cognac, où il séjourna quelque tems, ayant toujours à sa suite le Viceroi de Naples, qui le pressoit, de tems en tems, de ratifier & d'exécuter le Traité de Madrid, ou de retourner en Espagne comme il s'y étoit engagé par serment. A cela le Roi opposoit, pour s'en exempter, trois raisons ausquelles l'Ambassadeur n'avoit garde d'acquiescer. La premiere étoit qu'il n'avoit pas été en son pouvoir de céder la Bourgogne, parceque les Rois de France n'étant qu'usufructuaires de leurs Etats, il ne leur étoit pas permis d'en aliéner aucune partie. La seconde, qu'il avoit été forcé à signer le Traité de Madrid. La troisiéme, que, par le serment qu'il avoit fait à son Sacre, il s'étoit engagé à n'aliéner aucune partie de son Royaume, & que ce serment rendoit invalide celui qu'il avoit fait à Madrid. L'Ambassadeur répondit à la premiere, qu'en supposant qu'il ne pouvoit aliéner aucune Province de ses Etats, cela ne pouvoit s'entendre des acquisitions faites injustement par la Couronne de France, telle qu'étoit celle du Duché de Bourgogne. Il répondit à la seconde, qu'on lui avoit laissé le choix ou de demeurer dans l'état où il se trouvoit par le sort de la guerre, & par la volonté de Dieu, ou d'en sortir par un Traité; qu'il l'avoit même sollicité, & qu'il étoit difficile de comprendre en quoi consistoit la contrainte dont il se plaignoit. Il dit sur la troisiéme, que, quand le Roi avoit juré le Traité de Madrid, il n'avoit pas ignoré le serment qu'il avoit fait à son Sacre, & qu'apparemment, il n'avoit pas cru le second contraire au premier; que s'il en étoit autrement, on auroit sujet de croire qu'il avoit eu dessein d'abuser de la facilité de l'Empereur. Sans examiner ici, ni les raisons du Roi ni les réponses de l'Ambassadeur, il suffit de dire en un mot que ce Prince avoit déja pris son parti.

Le Pape, les Vénitiens, & le Duc de Milan, ayant bien prévû, que François feroit difficulté d'exécuter le Traité de Madrid, s'étoient hâtez de lui envoyer des Ambassadeurs qui le trouverent à Cognac. Ils y furent reçûs avec beaucoup de caresses, & d'abord, le Roi entra en négociation avec eux, pour conclurre une Ligue contre l'Empereur. Cette Ligue se conclut effectivement à Cognac, le 17. de Mai, entre le Pape, le Roi de France,

HENRI VIII. 1526. arrive dans son Royaume.

Lanoy le prie de ratifier le Traité de Madrid.

Il répond en biaisant.

Il ratifie le Traité de Moore.

Act. Publ. Tom. XIV. pag. 135.

Lanoi le presse.

Guicciardin. Mezerai.

Le Roi allégue plusieurs raisons pour s'en dispenser.

Replique de Lanoy.

Les Ambassadeurs du Pape & de Venise vont trouver le Roi à Cognac.

Ligue conclue à Cognac contre l'Empereur.

HENRI VIII. 1526.

Lanoy somme encore le Roi qui répond nettement, qu'il ne peut point exécuter le Traité.

Il offre à l'Empereur deux millions d'or pour la Bourgogne.

France, le Duc de Milan & les Vénitiens : mais elle ne fut publiée qu'un mois après, François prétendant qu'il ne pouvoit la ratifier, qu'après avoir vû les ratifications des autres Alliez. Le Viceroi de Naples, en ayant reçû quelque avis, somma le Roi, pour la derniere fois, d'exécuter le Traité de Madrid. Alors François répondit sans détour, qu'il n'étoit pas en son pouvoir de céder la Bourgogne, quoiqu'il s'y fût engagé. Mais que, pour lui faire voir, qu'il souhaitoit de vivre en bonne intelligence avec l'Empereur son Maître, il offroit de lui donner deux millions d'écus d'or, comme un équivalent pour la Bourgogne, & d'observer ponctuellement le reste du Traité.

Ainsi les mesures de l'Empereur se trouverent entiérement rompuës. Il n'avoit plus le Roi de France entre ses mains, & il ne se trouvoit pourtant pas moins engagé à soûtenir les efforts de la Ligue qui venoit de se conclurre contre lui, sans parler du Roi d'Angleterre qui, vrai-semblablement, agiroit tôt ou tard offensivement. Toute sa ressource consistoit en ce qu'il avoit en ôtage les deux Fils du Roi de France. Mais l'embarras où il se trouvoit ne fut pas capable de le porter à plier en cette occasion. Il aimat mieux hazarder toutes choses, que de consentir à la moindre altération du Traité de Madrid. Sa résolution ayant été notifiée à François I, la Ligue fut publiée à Cognac, le 11. de Juin. Deux choses contribuerent à hâter la conclusion de cette Ligue. La premiere, que le Château de Milan assiégé par les Impériaux, étant fort pressé, avoit besoin d'un prompt secours, & que le Pape & les Vénitiens n'osoient mettre leurs Troupes en Campagne, avant que de s'être assûrez de la Ligue avec la France. La seconde, que le Roi de France ayant dessein d'offrir à l'Empereur deux millions d'écus au lieu de la Bourgogne, il jugeoit que cette offre feroit plus d'effet après la conclusion de la Ligue. Il est certain que c'étoit là son unique but, & que, si son offre avoit été acceptée, il n'auroit jamais ratifié la Ligue de Cognac. Depuis même que cette Ligue fut publiée, ni lui-même, ni le Roi d'Angleterre, ne firent jamais aucun effort considérable contre l'Empereur, leur dessein n'étant que de l'intimider, & d'obtenir par-là la restitution des deux ôtages, à des conditions raisonnables. Ainsi, pour cette fois, les Italiens furent les duppes de François & des Anglois. Cela mérite bien d'être remarqué, comme une chose extrémement rare. Cependant François & Henri, pour continuer leur jeu, firent un nouveau Traité, par lequel ils s'engagerent à ne faire jamais la paix avec l'Empereur, à moins qu'il ne rendît les ôtages, & qu'il payât à Henri ce qu'il lui devoit. Mais ce Traité ne les engageoit pas à prendre les armes pour se procurer reciproquement la satisfaction qu'ils prétendoient.

L'Empereur ne veut rien céder.

La Ligue se publie.

François n'a pour but que d'intimider l'Empereur.

Les Armées du Pape & des Vénitiens se mettent en Campagne sous le Duc d'Urbin qui agit mollement. *Guicciardin.*

Le Pape & les Vénitiens, comptant sur les secours de France & d'Angleterre, mirent leurs Troupes en Campagne sous le commandement du Duc d'Urbin, qui laissa prendre le Château de Milan, & fit échoüer une entreprise sur Genes, faute d'envoyer aux Alliez un secours de quinze-cens hommes. Guicciardin insinuë, en plus d'un endroit, que ce Général n'agissoit que mollement contre l'Empereur qui étoit extrémement foible en Italie, & que le Duc de Bourbon, qui étoit retourné à Milan, auroit été infailliblement contraint d'abandonner cette Ville, s'il eût été un peu pressé.

Pendant

Pendant que le Duc d'Urbin favorisoit indirectement l'Empereur, le Duc de Sesso Ambassadeur d'Espagne à Rome, & Hugues de Moncade qui commandoit à Naples en l'absence du Viceroi, suppléoient par d'autres moyens à la foiblesse des Impériaux. C'étoit en incitant les Colonnes à faire la Guerre au Pape, pendant que ses Troupes étoient dans le Duché de Milan. Cette Guerre imprévûë, que le Pape ne pouvoit attribuer qu'aux sollicitations de l'Empereur ou de ses Ministres, lui fit prendre la résolution de faire venir dans le Royaume de Naples l'Armée que le Duc d'Urbain commandoit dans le Milanois, & il obtint pour cela le consentement des Vénitiens. Mais le Duc de Sesso, pour éviter l'invasion dont le Royaume de Naples étoit menacé, fit en sorte que les Colonnes donnerent au Pape toute la satisfaction qu'il souhaita. L'accommodement se conclut à Rome le 22. d'Août, & le Duc d'Urbin fut contremandé. (Les Colonnes font la Guerre au Pape.) (Ils se soumettent.)

Mais environ un mois après, lorsque le Pape s'y attendoit le moins, les Colonnes, ayant assemblé cinq ou six mille hommes, entrerent dans Rome la nuit du 19. au 20. de Septembre, & causerent une telle alarme au Pontife, qu'il se retira tout épouvanté dans le Château Saint Ange. Comme il n'étoit pas trop en sûreté dans cette Forteresse, où il n'avoit rien de ce qui étoit nécessaire pour soûtenir un Siége, Moncade alla le trouver, & après lui avoir réprésenté le danger où il se trouvoit, & que d'ailleurs Rome alloit être saccagée, il lui persuada de faire avec l'Empereur une Trêve séparée pour quatre mois. C'étoit plus qu'il n'en falloit à l'Empereur qui avoit déja donné ses ordres pour faire des levées en Allemagne, & qui étoit sur le point de renvoyer Lanoy à Naples avec un bon Corps de Troupes Espagnoles. Dès que la Trêve fut signée, les Troupes du Pape qui servoient sous le Duc d'Urbin, furent rappellées à Rome. (Ils entrent dans Rome à l'improviste.) (Le Pape se retire au Château S. Ange.) (Trêve entre le Pape & l'Empereur.)

Cependant le Pape étoit extraordinairement surpris de la lenteur de François I. qui, quoique principal Auteur de la Ligue, ne faisoit encore aucun effort pour obliger l'Empereur à lui rendre ses Enfans. L'indolence du Roi d'Angleterre ne le surprenoit pas moins, parce qu'ignorant que la Ligue concluë à Moore n'étoit que défensive, il s'étoit imaginé que les deux Rois devoient attaquer l'Empereur avec toutes leurs forces. Ainsi, afin de les réveiller en leur causant quelque jalousie, il déclara qu'il avoit dessein d'aller en Espagne, pour conférer avec l'Empereur, & pour concerter avec lui les moyens de procurer la Paix à l'Europe. Cette déclaration intrigua beaucoup les Ambassadeurs de France & d'Angleterre. Ils craignoient qu'il n'y eût quelque mystere caché dans un voyage si extraordinaire, & dans cette pensée ils firent tous leurs efforts pour en détourner le Pape. Mais Henri se servit d'un moyen plus efficace, en lui faisant un présent de trente mille Ducats, qui rompit absolument le dessein prétendu de ce voyage. (Clément VII. feint de vouloir aller en Espagne.) (Henri lui fait un présent.)

Peu de tems après, Clément VII. rompit l'accord qu'il avoit fait avec les Colonnes, & se servant des Troupes qu'il avoit fait venir à Rome, il les fit marcher dans leurs Terres, après les avoir excommuniez, & avoir privé *Pompée Colonne* de la Dignité de Cardinal. Il soûtenoit que le Traité qu'il avoit fait avec eux étoit nul, parce qu'il y avoit été forcé. Par-là, il justifioit, en quelque maniere, la conduite de François I, à qui, sur ce mê- (Le Pape rompt l'accord avec les Colonnes.)

HENRI VIII. 1526.

me prétexte, il avoit accordé une diſpenſe du Serment qu'il avoit fait à Madrid.

Le Baron de Frondſperg marche en Italie.

Le Duc d'Urbin quitte le blocus de Milan.

François I. néglige les affaires d'Italie.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient à Rome, le Baron de Frondſperg marchoit d'Allemagne vers l'Italie, avec une Armée de treize ou quatorze mille hommes qu'il avoit levez pour le ſervice de l'Empereur. A cette nouvelle, le Duc d'Urbin, qui tenoit le Duc de Bourbon comme aſſiégé dans Milan, quitta le voiſinage de cette Ville, ſous prétexte d'aller s'oppoſer au paſſage des Allemands. Cependant le Pape ne ſe trouvoit pas peu embarraſſé. La Trêve devoit bien-tôt expirer. Frondſperg marchoit pour ſe rendre en Italie, & le Viceroi de Naples étoit déja dans l'Iſle de Corſe, amenant à Naples un grand renfort d'Eſpagnols. Pendant ce tems-là, le Roi de France ne faiſoit aucun préparatif pour ſoutenir ſes Alliez, & le Roi d'Angleterre ne faiſoit pas paroître plus d'activité. Cependant Frondſperg, continuant toûjours ſa marche, arriva dans le Mantoüan, où le Prince d'Orange alla le joindre pour ſervir ſous lui en qualité de Volontaire. Enſuite, vers le milieu du mois de Décembre, il ſe rendit ſur les Frontieres du Milanois, ſans que le Duc d'Urbin pût, ou voulût s'oppoſer à ſa marche. Ce fut-là qu'il attendit le Duc de Bourbon qui devoit le venir joindre; mais qui n'étoit pas encore en état d'exécuter ce deſſein. La difficulté venoit de ce qu'il n'avoit point d'argent pour payer ſes Troupes qui refuſoient abſolument de ſortir de la Ville avant que d'avoir reçû les arrérages qui leur étoient dûs, & qui menaçoient même de la mettre à ſac. Il n'y eut point d'autre moyen pour les empêcher d'exécuter leur menace, que de prendre l'argenterie qui ſe trouva dans les Egliſes. Cela ſervit à payer une partie de ce qui étoit dû aux Troupes qui n'avoient preſque rien reçû depuis la Bataille de Pavie, tant l'Empereur s'étoit trouvé dépourvû d'argent. Le Duc de Bourbon ſe ſervit encore d'un autre moyen pour augmenter ſes finances. Ce fut de faire condamner à mort le Chancelier Moron, qui, pour rachetter ſa vie, lui donna vingt-cinq-mille Ducats. Dans la ſuite il devint un de ſes principaux Conſeillers.

Le Duc de Bourbon eſt embarraſſé faute d'argent.

Lanoy arrive à Naples.

Il amuſe le Pape.

Pendant que le Duc de Bourbon étoit occupé à chercher de l'argent, Lanoy, qui étoit arrivé à Naples avec un Corps de Troupes Eſpagnoles, amuſoit le Pape par des négociations qui ne tendoient qu'à l'empêcher de prendre des meſures certaines, en lui faiſant eſpérer un prompt accommodement avec l'Empereur. Cette eſpérance ſe trouvoit pourtant de plus en plus éloignée, depuis que le Frondſperg étoit arrivé en Italie. Pendant que Milan avoit été en danger, l'Empereur avoit fait entendre au Pape, que s'il ſouhaitoit que François Sforze fut jugé, ce n'étoit que pour ſauver l'honneur de l'Empire, & qu'il donneroit aux Juges des ordres ſecrets de le déclarer innocent. Mais depuis l'arrivée des Allemands, il demandoit une réparation en argent ſi conſidérable, que Sforze n'étoit nullement en état de fournir la ſomme qui lui étoit demandée. C'eſt pourquoi l'Empereur prétendoit que le Pape, les Vénitiens & les Florentins fuſſent ſes cautions.

François I. trompe le Pape & les Vénitiens.

Le Pape & les Vénitiens avoient eſpéré qu'immédiatement après la concluſion de la Ligue de Cognac, François I. envoyeroit une puiſſante Armée en Italie, & qu'avec le Roi d'Angleterre, il feroit une grande diverſion ſur les

les Frontieres d'Eſpagne & des Païs-Bas. Mais, comme on vient de le voir, ils s'étoient trouvez bien loin de leur compte. François n'avoit conclu cette Ligue que pour faire peur à ſon ennemi, & dans l'eſpérance qu'elle lui feroit accepter l'équivalent qu'il lui propoſoit. Il vouloit éviter la Guerre, & même il ſe croyoit ſi aſſuré d'y réuſſir par ce moyen, qu'il n'avoit fait avec le Roi d'Angleterre aucun Traité qui les obligeât à prendre les armes, à moins qu'ils ne fuſſent attaquez. Ainſi Henri, ſçachant qu'elles étoient les diſpoſitions du Roi de France, n'avoit garde d'aller plus vîte que lui. Des Courriers & des Envoyez du Pape & de Véniſe arrivoient fréquemment aux deux Cours, pour les ſolliciter à la Guerre; mais c'étoit inutilement. Au contraire, après même que le Pape & les Vénitiens eurent ſolemnellement déclaré la Guerre à l'Empereur, François lui envoya l'Archevêque de Bourdeaux, pour lui faire encore la même offre de deux millions d'écus d'or au lieu du Duché de Bourgogne. Mais l'Empereur la rejetta hautement, & chargea l'Ambaſſadeur de dire à ſon Maître, qu'il avoit agi *lâchement* & *méchamment*, & qu'il n'auroit pas dû oublier la derniére converſation qu'ils avoient euë enſemble. Apparemment, l'Ambaſſadeur ne jugea pas à propos de s'acquitter d'une commiſſion ſi déſagréable. Cela cauſa dans la ſuite un mal-entendu, qui ne fut pas favorable au Roi de France.

HENRI VIII. 1526.

qui le ſollicitent inutilement.

L'Empereur le traite de lâche.

Pendant que l'Italie, la France, & l'Eſpagne étoient dans l'agitation, Henri vivoit tranquille dans ſon Royaume, & le Cardinal ſon Favori ne penſoit qu'à ſon Collége d'Oxford, pour lequel il obtenoit ſans ceſſe de nouvelles conceſſions du Pape & du Roi. Le premier n'oſoit lui rien refuſer dans une conjoncture où il croyoit avoir lui-même beſoin de ſon crédit, pour porter le Roi ſon Maître à la Guerre, & Henri étoit toûjours diſpoſé à lui donner des marques de ſon affection, en autoriſant tout ce qui lui étoit accordé par le Pape. Cette diſpoſition du Pape & du Roi fut fatale à divers petits Monaſteres que le Cardinal fit ſupprimer pour en employer les revenus à ſon Collége.

Le Cardinal Wolſey obtient des graces pour ſon Collége. *Act. Publ. Tom. XIV. p.* 156. 158.

Depuis que la Ligue de Cognac avoit été publiée, le Pape & les Vénitiens avoient fait des efforts continuels pour engager Henri non ſeulement à s'y joindre, mais encore à s'en déclarer Protecteur. Il eſt aiſé de juger dans quelle vûë ils vouloient lui déférer cet honneur. Ils eſpéroient de le trouver tel qu'il avoit été autrefois, toûjours prompt à donner dans tous les piéges qu'on vouloit lui tendre, & à prodiguer ſon argent pour les affaires d'autrui. On voit, dans le Recuëil des Actes Publics, diverſes Lettres de créance pour des Ambaſſadeurs de Veniſe adreſſées au Roi, à la Reine, & au Cardinal, apparemment, pour ſolliciter le Roi à entrer dans cette Ligue. On y voit encore une Commiſſion de Clément VII. à *Hubert Cambara* & à *Jean-Baptiſte Sanga* pour traiter avec Henri. Dans cette Commiſſion le Pontife diſoit, que les conjonctures du tems ayant obligé les Alliez à conclurre une Ligue ſans la participation du Roi d'Angleterre, ils étoient pourtant convenus, qu'il en ſeroit déclaré Protecteur. C'eſt pourquoi il donnoit pouvoir à ſes deux Envoyez de traiter avec ce Monarque, pour le faire entrer dans la Ligue, d'en changer, ou altérer les Articles, ſelon qu'ils en conviendroient avec lui, même de l'annuller entiérement, s'il étoit

Efforts du Pape pour faire entrer Henri dans la Ligue de Cognac.

Ibid. p. 187. Août.

HENRI VIII. 1526.

jugé néceſſaire, & d'en conclurre une nouvelle. De plus, il leur donnoit pouvoir de convenir avec lui, de la penſion qui devoit lui être adjugée comme Protecteur de la Ligue, s'il vouloit bien en accepter le titre. Mais cette penſion, ſelon qu'on l'apprend d'ailleurs, devoit être priſe ſur le Duché de Milan & ſur le Royaume de Naples, après qu'on en auroit fait la conquête. Ainſi, ſur l'eſpérance d'une penſion imaginaire, le Pape prétendoit engager Henri à déclarer la Guerre à l'Empereur, & par conſéquent à des dépenſes très-réelles, Mais pour cette fois, Henri ne voulut pas être ſa dupe. Il ſçavoit par expérience ce que c'étoit que de s'engager avec les Papes, pour les affaires d'Italie.

Bataille de Mohats en Hongrie. 18. Août.

Ce fut dans cette année, que ſe donna la fameuſe Bataille de Mohats en Hongrie, entre Loüis Roi de ce Païs-là, & Soliman Empereur des Turcs. Loüis perdit la Bataille, & ſe noya dans un marais. La mort de ce Prince fut une nouvelle ſource de maux qui affligerent la Hongrie. Ferdinand d'Aûtriche Frere de l'Empereur, qui avoit épouſé *Anne* ſœur de Loüis, prétendit à la Couronne de ce Royaume, & il eut pour Competiteur, *Jean Sepus* Vaivode de Tranſilvanie. Ils furent tous deux élûs par deux différens partis. Mais Jean ſe mit ſous la protection de Soliman, qui le fit Couronner à Bude, pendant que Ferdinand prenoit des meſures pour faire valoir ſon droit,

Affaires d'Ecoſſe.

Les affaires d'Ecoſſe demeuroient toûjours dans la même ſituation, excepté que, dans le cours de cette année, la faction de la Reine & du Comte d'Aran ou d'Hamilton fit une tentative pour enlever la perſonne du Roi au Comte d'Angus. Mais ce coup ayant manqué, le Comte ſe vengea ſévérement de ceux qui l'avoient entrepris.

1527. François I. & Henri trompent les eſpérances du Pape & des Vénitiens.

Le Pape & les Vénitiens ne s'étoient engagez à commencer la Guerre en Italie, que dans l'eſpérance que François I. y envoyeroit une puiſſante armée, & que le Roi d'Angleterre feroit une diverſion du côté des Païs-Bas, ou que du moins, à ſon ordinaire, il fourniroit de l'argent pour entretenir la Guerre. La facilité avec laquelle il s'étoit laiſſé amuſer dans les Guerres précédentes, faiſoit qu'en comptoit ſur ſon argent, comme ſur un ſecours aſſûré, quoiqu'en faiſant la Paix ou la Trêve, on n'eût jamais penſé à ſes intérêts. Mais le tems étoit changé. Henri, devenu plus ſage par l'expérience, n'étoit plus d'humeur de fournir de l'argent pour faire les affaires d'autrui. D'ailleurs, les tréſors que le Roi ſon Pere lui avoit laiſſez étant depuis long-tems épuiſez, il ne pouvoit recouvrer de l'argent que par le moyen du Parlement qui formoit toûjours des difficultez, ou qui faiſoit acheter ſes ſecours par quelques graces extraordinaires. Ainſi François I, ne voyant pas en lui les mêmes diſpoſitions qu'il y avoit trouvées autrefois, craignoit de s'engager trop loin, avant que d'être aſſûré de ſon ſecours. Il comprenoit bien qu'il n'étoit plus diſpoſé à ſeconder l'Empereur, comme il l'avoit été auparavant. Mais cela ne ſuffiſoit pas. Il falloit encore l'engager à ſe joindre à la Ligue d'Italie, ſans quoi toute la dépenſe de la Guerre ne pouvoit manquer de tomber ſur la France, qui ſe trouvoit pourtant épuiſée d'hommes, d'argent, & de Généraux. Par cette raiſon, ſon but étoit de porter l'Empereur, par la crainte de cette Ligue, à recevoir l'équivalent qu'il lui offroit pour la Bourgogne, & d'entretenir ſeulement la Guerre en Italie, en attendant que ce Prince eût pris ſa réſolution, ou que le Roi d'Angleterre ſe

fût

fût entiérement engagé. Dans cette vûë, il faisoit de grandes promesses au Pape & aux Vénitiens, pour les empêcher de s'impatienter; mais il les exécutoit mal. Un Petit Corps de troupes levées en Italie, sous le commandement du Marquis de Saluces, étoit jusqu'alors tout ce qu'il contribuoit pour cette Ligue dont il étoit lui-même l'Auteur & le Chef. Cependant le Pape étoit dans une extrême inquiétude, en voyant la lenteur ou plûtôt la froideur des deux Monarques sur lesquels il avoit compté. Véritablement il n'avoit pas lieu de se plaindre de Henri qui ne lui avoit rien promis, & néanmoins il ne laissoit pas de le solliciter fortement à prendre en main la défense de l'Eglise, comme si l'Eglise n'avoit pu subsister si l'Empereur demeuroit maître de Milan. Mais il n'en recevoit que des réponses générales, Henri n'étant pas d'humeur à s'engager dans les affaires d'Italie, où il n'y avoit rien à gagner pour lui. Pendant ce tems-là, le Pape faisoit des dépenses qui le jettoient dans de très-grands embarras. C'étoit pour cela qu'il entretenoit, avec le Viceroi de Naples, une négociation secrette, en vûë de la presser ou de la retarder, selon les démarches des Rois de France & d'Angleterre. En cela il agissoit selon son véritable naturel qui lui faisoit regarder comme la plus sûre maxime de la politique, d'avoir toûjours deux cordes à son arc. Mais il fut toûjours assez malheureux, pour ne tirer de ses artifices, que des succès contraires à ses espérances. Comme son unique but n'étoit que d'empêcher l'Empereur de garder le Duché de Milan, c'étoit dans cette vûë qu'il vouloit que les Rois de France & d'Angleterre fissent des efforts considérables; après quoi, il ne se seroit pas fait un scrupule de les abandonner, pourvû que l'Empereur l'eût satisfait sur cet Article. François I, n'étoit pas dans une meilleure disposition à l'égard de ses Alliez. Son but étoit de tirer ses enfans d'Espagne; & s'il avoit pû réüssir en traitant seul avec l'Empereur, il se seroit mis peu en peine des intérêts du Pape & des Vénitiens. Quant à la République de Venise, il étoit d'une très-grande importance pour elle, que l'Empereur ne demeurât pas maître du Milanois, & les dépenses qu'elle faisoit pour l'empêcher, n'étoient rien au prix du préjudice qu'elle auroit reçû si l'Empereur eût possédé tranquillement ce Duché. Ainsi, en sollicitant toûjours les Rois de France & d'Angleterre, elle continuoit la Guerre, quoique mollement, en attendant que ces deux Rois se chargeassent de la plus grande partie des frais. La négociation que le Pape entretenoit toûjours avec le Viceroi de Naples fournissoit aux Vénitiens une raison plausible pour ne pas faire de grands efforts, parce qu'ils craignoient que son inconstance ne les rendît inutiles. L'Empereur n'étoit pas moins embarrassé de son côté. Comme il n'avoit que peu d'argent, une Guerre vigoureuse ne pouvoit que l'incommoder beaucoup. Ainsi, voyant que le Roi de France ne faisoit pas de grands efforts, il ne se hâtoit pas d'envoyer de nouveaux secours en Italie, de peur de réveiller l'attention de ses ennemis. D'ailleurs, depuis que Frondsperg y étoit arrivé avec les troupes Allemandes, il se croyoit assez fort pour conserver l'Etat de Milan, ce qui étoit alors son principal but. Telle étoit la disposition de ces Potentats, au commencement de l'année 1527. Il faut voir présentement ce qui se passa en Italie, pendant cette même année, parce que c'est ce qui sert de fondement à tous les événemens dont il sera parlé dans la suite.

Henri VIII. 1527.

Clément VII. entretient une négociation avec le Viceroi de Naples. *Guicciardin.*

But du Roi de France.

Embarras de l'Empereur.

HENRI VIII. 1527.

Le Duc de Bourbon se trouve sans argent, & fort embarrassé. *Guicciardini.*

Le Duc de Bourbon se trouvoit dans un embarras inconcevable faute d'argent pour payer ses troupes. Après avoir souvent rançonné les habitans de Milan, il ne voyoit plus aucun moyen d'entretenir plus long-tems son armée, sans s'exposer au risque d'exciter une révolte générale dans cette grande Ville qui étoit réduite au désespoir. D'un autre côté les Allemans que Frondsperg avoit amenez en Italie, n'avoient rien reçû depuis leur enrollement. Il falloit donc, ou leur donner ce qui leur étoit dû, ou leur fournir de quoi s'en récompenser d'ailleurs, ou se résoudre à voir dissiper cette armée qui faisoit toute la ressource de l'Empereur. Pour la satisfaire, il n'y avoit point d'autre moyen que de la mener dans les Etats de l'Eglise, de Florence, ou de Venise. Mais les Places Vénitiennes étoient trop bien pourvûës, pour pouvoir espérer de faire un grand butin de ce côté-là; d'autant plus que le Duc de Bourbon n'avoit point d'Artillerie, D'ailleurs il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit assûré que le Duc d'Urbin ne s'opposeroit point à ses desseins, pourvû qu'il s'éloignât des terres de la République. Ainsi s'étant déterminé à prendre la subsistance de son armée sur les terres du Pape, il laissa sept ou huit mille Allemans à Milan, sous le commandement d'Antoine de Leve, & alla se joindre à Frondsperg dans le Plaisantin, où il s'arrêta quelque tems pour y lever des contributions.

Il ne voit point d'autre ressource que de mener l'armée sur les terres du Pape.

Le Duc d'Urbin le favorise.

Il va joindre Frondsperg.

Guerre entre le Pape & le Viceroi de Naples.

Avant que le Duc de Bourbon partît de Milan, le Viceroi de Naples avoit mené une armée sur les Frontieres de l'Etat de l'Eglise, pour y faire une diversion, & pour obliger le Pape à rappeller ses troupes qu'il avoit renvoyées au Duc d'Urbin, depuis l'expiration de la Trêve. L'approche de cette armée avoit obligé le Pape à lever des troupes pour défendre ses Etats, n'ayant pas jugé à propos de rappeller celles qu'il avoit en Lombardie. Par-là il s'étoit vû engagé à une dépense à laquelle il n'étoit pas accoûtumé. Jusqu'alors les Papes avoient trouvé le moyen de faire la Guerre aux dépens d'autrui, & Clément VII. avoit espéré d'en faire de même. Il avoit accordé à François I. une Décime sur le Clergé de France, laquelle il devoit partager avec lui. Outre cela, François s'étoit engagé à fournir quarante mille écus par mois à la Ligue, & vingt-mille au Pape en particulier. Mais de tout cela, il n'avoit encore envoyé que dix-mille écus. Ainsi le Pape se voyoit extraordinairement chargé, sans sçavoir, comment se tirer de cet embarras, puisqu'il ne lui étoit pas moins difficile de recouvrer de l'argent, que dangereux de faire une Paix particuliere, dans une semblable conjoncture. Cependant Henri VIII. ayant été informé de ses nécessitez, & craignant qu'il ne se détachât de la Ligue, lui envoya encore trente mille ducats, ce qui aida un peu à le consoler, & à le maintenir dans la résolution de continuer la Guerre.

Clément VII. se trouve engagé à une grande dépense.

François I. ne lui tient pas sa promesse.

Henri lui fait un présent.

Il n'est pas nécessaire d'entrer ici dans le détail de cette Guerre entre le Pape & le Viceroi de Naples. Il suffit de remarquer, que, pendant qu'elle duroit encore, le Pape, ayant reçû des avis de la marche du Duc de Bourbon, conclut une Trêve avec le Viceroi. Ce ne fut pas sans de fortes raisons qu'il se résolut à prendre ce parti-là. Non seulement il étoit chargé de l'etretien de deux armées, mais il se voyoit de plus en plus éloigné des espérances qu'il avoit conçûës du côté de la France & d'Angleterre. François I. ne lui tenoit rien de ce qu'il lui avoit promis, & Henri ne témoignoit pas beaucoup d'ardeur pour entrer dans la Ligue. D'un aute côté, les démarches du Duc d'Urbin,

Trêve entre le Pape & le Viceroi.

bin, qui commandoit l'Armée des Alliez dans le Milanois, devenoient de jour en jour plus ſuſpectes. D'ailleurs, Florence étoit en danger, & le Pape ne ſe trouvoit pas trop en ſûreté dans Rome même. Les conditions de cette Trêve furent : HENRI VIII. 1527.

Qu'elle dureroit huit mois : que le Pape payeroit ſoixante mille ducats à l'armée du Duc de Bourbon, ſçavoir, quarante mille le 21. du mois, & le reſte huit jours après, que l'Armée Impériale ſortiroit des Terres de l'Egliſe. La Trêve étant publiée, le Pape licencia toutes ſes Troupes, excepté deux mille hommes d'Infanterie, & cent Cavaliers, & déſarma ſes Galeres, avant que de ſçavoir les ſentimens du Duc de Bourbon qui étoit en pleine marche vers Bologne. *Guicciardin.*

Les Troupes du Duc conſiſtoient en cinq cens hommes d'armes, faiſant environ deux mille Chevaux, treize ou quatorze mille Allemans, cinq mille Eſpagnols, deux mille hommes de pied Italiens, & un bon nombre de Chevaux legers de la même Nation. Cette Armée partit des environs de Plaiſance, dans le mois de Février, ſans argent, ſans vivres, ſans Chariots, ſans Artillerie, & ne ſubſiſtant que par le moyen des contributions qu'elle levoit ſur la route. Le Duc n'ayant pû entrer dans Bologne, parce que le Marquis de Saluces s'y étoit jetté avec douze mille hommes, demeura quelque tems dans le Bolonnois où ſon Armée fit un prodigieux butin. Ce fut-là qu'il apprit la concluſion de la Trêve, à laquelle il ne voulut point conſentir, parce que la ſomme qu'on devoit lui donner n'étoit pas ſuffiſante pour payer ce qui étoit dû à ſes Troupes. Cela fut cauſe que le Viceroi de Naples qui étoit à Rome ſe rendit à Florence, où le Duc lui envoya un Officier pour conférer avec lui. Comme l'intention du Viceroi étoit de faire accepter la Trêve au Duc de Bourbon, en vûë d'envoyer enſuite l'Armée Impériale dans l'Etat de Veniſe, il convint avec ſon Envoyé, que le Duc ſe retireroit dans cinq jours ; qu'on lui compteroit d'abord quatre-vingt-mille ducats, & ſoixante mille dans tout le mois de Mai. Le Pape, ayant été informé de cette nouvelle convention, licencia les deux mille hommes qu'il avoit gardez, afin de ſe décharger de la dépenſe qu'ils lui cauſoient. Mais le Duc de Bourbon, ſoit qu'il eût voulu tromper le Viceroi, ou qu'il ne fût pas maître de ſon Armée, après avoir feint de vouloir attaquer Florence, prit tout d'un coup la route de Rome, laiſſant bien loin derriere lui, l'Armée du Pape & des Vénitiens, qui s'étoit jettée dans Florence. Marche du Duc de Bourbon. Le Duc refuſe la Trêve concluë à Rome. Le Viceroi fait un nouvel accord avec le Duc. Le Duc prend tout d'un coup la route de Rome.

Ce fut alors que l'allarme fut grande à Rome. Le Pape ſe trouvant ſans troupes & ſans argent, ne ſçavoit quel parti prendre. Dans cette extrémité, il commit la garde de Rome & de la ſienne propre, à *Renzo de Ceri* qui lui fit eſpérer qu'avec une Armée qu'il levoit dans Rome même, il mettroit la Ville hors d'état d'être inſultée. Le Pape, ſe confiant aux promeſſes de ce Général, ne voulut point ſortir de Rome pour ſe mettre en ſûreté, ni permettre qu'on tranſportât rien hors de la Ville. Embarras du Pape.

Cependant le Duc de Bourbon, continuant ſa marche à grandes journées, ſans trouver aucun obſtacle, arriva devant Rome le 5. de Mai. Le même jour, feignant de vouloir aller à Naples, il envoya un Trompette au Pape pour lui demander paſſage. Cela lui ayant été refuſé, dés le lendemain à la pointe du jour, il approcha du Fauxbourg à la faveur d'un brouillard fort épais, Le Duc de Bourbon arrive à Rome. Il fait donner un aſſaut.

HENRI VIII. 1527.

Il est tué.

La brêche est forcée.

Le Pape se retire au Château St. Ange.

épais, & fit donner un assaut à une brêche qu'on n'avoit pas eu le tems de réparer. Mais dès le commencement de cet assaut, il reçût un coup de mousquet qui lui cassa l'os de la cuisse, dont il mourut sur le champ. Le Prince d'Orange qui se trouvoit tout proche de lui, ayant fait couvrir son corps d'un manteau, fit continuer l'assaut. Enfin, après un combat qui dura environ deux heures, la brêche fut forcée, & les Impériaux entrerent dans le Fauxbourg. A cette nouvelle, le Pape se retira dans le Château Saint Ange, étant accompagné de treize Cardinaux, des Ambassadeurs qui résidoient auprès de lui, & de quelques autres personnes de distinction. Pendant ce tems-là, les Impériaux étoient occupez à se rendre maître du Tibre, ce qui ne leur fut pas fort difficile, vû la consternation où toute la Ville se trouvoit. Le Pape auroit pû encore sortir du Château Saint Ange, & mettre sa personne en sureté. Mais par un aveuglement étrange, sur la nouvelle qu'il eut de la mort du Duc de Bourbon, il s'obstina, sans aucune bonne raison, à demeurer dans une Place où il n'avoit ni vivres, ni munitions, ni une Garnison suffisante pour la défendre. Tant d'Historiens ont fait la description du sac de Rome, qu'il n'est pas nécessaire d'en faire le détail. On peut assez comprendre ce que l'avidité du pillage peut faire commettre à des Soldats assez mal disciplinez, tels que l'étoient ceux de cette Armée, & qui même se trouvoient sans Général. Il a plû à quelques Historiens de jetter tout le blâme des excès qui se commirent au sac de Rome, sur les Protestans qui se trouvoient parmi les troupes de Frondsperg. Mais la plûpart n'ont pas fait cette distinction, & sont demeurez d'accord, que les Espagnols ne ménageoient pas mieux la Ville sainte que les Allemans.

Sac de Rome.

Faute des Alliez. *Guicciardin.*

Si l'Armée des Alliez eût suivi de près les Impériaux, elle auroit pû tomber sur eux, dans le tems qu'ils étoient le plus occupez au pillage, &, selon les apparences, elle en auroit eu bon marché. Mais, s'il en faut croire Guicciardin, le Duc d'Urbin fit ensorte qu'elle n'arriva devant Rome que vers la fin du mois de Mai, & fit naître ensuite tant de difficultez sur le dessein qu'on avoit de tenter le secours du Château Saint Ange, que les Généraux convinrent de laisser le Pontife se tirer d'affaire comme il pourroit. Les Alliez s'étant retirez le 1. de Juin, Clément VII. capitula le 6. après avoir fait venir à Rome le Viceroi de Naples pour traiter avec lui. Mais l'Armée qui avoit élû le Prince d'Orange pour Général, n'ayant pas beaucoup de confiance au Viceroi, ne voulut pas se laisser conduire par ses conseils. Le Pape fut donc obligé de signer avec le Prince d'Orange & tous les principaux Officiers de l'Armée, une Capitulation qui portoit :

Le Pape capitule. 6. Juin.

Articles de la Capitulation. *Guicciardin.*

Que le Pape payeroit à l'Armée quatre cens mille ducats, sçavoir, cent mille comptant, cinquante mille dans deux jours, & deux cens cinquante mille dans deux mois, en assignant pour cela une imposition sur tout l'Etat de l'Eglise.

Qu'il mettroit entre les mains de l'Empereur le Château *Saint Ange*, *Civita-Vecchia*, *Città Castellana*, *Parme*, *Plaisance* & *Modene*.

Que le Pape & les treize Cardinaux qui étoient avec lui demeureroient prisonniers dans le Château St. Ange, jusqu'à ce qu'il y eût cent cinquante mille écus de payé, & qu'ensuite, ils seroient conduits à Naples, ou à *Gaëta*, pour y attendre ce qu'il plairoit à l'Empereur d'ordonner sur leur sujet.

Que

Que le Chevalier *Gregoire Casali* Ambassadeur d'Angleterre, *Renzo de Ceri*, & tous les autres qui s'étoient réfugiez dans le Château, excepté le Pape & les treize Cardinaux, en pourroient sortir, pour aller où ils voudroient. HENRI VIII. 1527.

Que les Colonnes seroient absous de toutes censures.

Que, quand la Pape sortiroit de Rome, il y laisseroit un Légat, & le Tribunal de la Rote.

La Capitulation étant signée, le Capitaine *Alarcon*, qui avoit gardé François I. lorsqu'il étoit prisonnier, entra dans le Château Saint Ange, avec trois Compagnies d'Espagnols, & d'autant d'Allemans, & y garda le Pape & les Cardinaux, avec beaucoup d'exactitude. Pendant la confusion que la prison du Pape causoit, le Duc de Ferrare se rendit maître de *Modene*, les Vénitiens s'emparerent de *Ravenne* & de *Cervia*, Sigismond Malatesta de *Rimini*, & les Florentins, ayant chassé le Légat du Pape, se remirent en liberté.

Le Pape demeure prisonnier.

Divers changemens.

Quelque-tems après, toutes les troupes qui se trouvoient dans le Royaume de Naples se rendirent à Rome, pour avoir part au butin, & glanerent tout ce que l'avarice des Espagnols & des Allemans y pouvoit avoir laissé. L'Armée Impériale, qui étoit alors à Rome, consistoit en douze mille Allemans, huit mille Espagnols, & quatre mille Italiens. Mais la peste qui se mit, bien-tôt après, parmi ces Troupes les diminua tellement, qu'on prétend que, quand il fut tems d'agir, il ne s'y trouva pas dix mille hommes en état de se servir de leurs armes. Cependant l'ardeur du pillage faisoit tellement négliger les affaires de l'Empereur, que cette Armée demeura entiérement inutile jusqu'à la fin de l'année, au lieu qu'elle auroit pû prendre Bologne & les Villes de la Romagne, ce qui auroit rendu l'Empereur invincible en Italie. D'ailleurs par cette négligence, elle donna le tems à François I. d'envoyer des Troupes en ce Païs-là, à quoi il n'auroit jamais pensé, si les Généraux de l'Empereur avoient tiré de la prise de Rome, & de la captivité du Pape, les avantages qu'ils pouvoient en attendre naturellement pour le service de leur Maître. Il est tems présentement de parler des affaires d'Angleterre, dont le recit a été interrompu par celui des événemens arrivez pendant cette année en Italie, parce qu'il étoit absolument nécessaire pour l'intelligence de ce qui sera dit dans la suite.

L'Armée Impériale devient inutile.

Depuis que François I. avoit refusé d'exécuter le Traité de Madrid, il n'avoit point cessé de solliciter Henri à entrer dans la Ligue de Cognac. Mais soit que Henri comprit quel étoit le but de ce Prince, ou qu'il espérât, en gardant des ménagemens avec l'Empereur, de se rendre l'Arbitre de la Paix, il s'étoit tenu dans les bornes de la Ligue défensive, qui avoit été concluë à Moore. Enfin, voyant que, selon les apparences, le Pape & les Vénitiens ne pourroient pas soutenir longtems la Guerre, il craignit que l'Empereur ne se rendît maître de toute l'Italie, & qu'avec cette augmentation de puissance, il ne devînt trop redoutable à l'Europe. En effet, il étoit aisé de comprendre, que, pour lui ôter la supériorité qu'il alloit acquérir sur la France, l'Angleterre se verroit un jour contrainte de faire de plus grands efforts, que ceux qu'il falloit faire pour l'empêcher d'y parvenir. Ces considérations étoient encore fortifiées par les instances du Cardinal Wolsey que François I. avoit pris soin de mettre dans ses intérêts, sans quoi vraisemblablement toutes les

Henri se détermine à faire une Ligue offensive & défensive avec la France.

HENRI VIII. 1527. raiſons auroient été inutiles. Ainſi dès la fin de l'année précédente, Henri avoit envoyé à Paris le Chevalier Guillaume Fitz-Williams pour faire ſçavoir au Roi de France, qu'il étoit diſpoſé à faire une Ligue offenſive avec lui, & à lui donner la Princeſſe Marie ſa Fille en Mariage. François I. ayant reçû cette propoſition avec joye, cette Négociation fut ébauchée à Paris, par l'Evêque de bath & Wells, Ambaſſadeur ordinaire d'Angleterre, & par Fitz-Williams. Mais comme il s'y rencontroit diverſes difficultez qui dépendoient de la déciſion du Roi d'Angleterre, François jugea qu'il étoit plus à propos d'envoyer des Ambaſſadeurs à Londres, pour l'y terminer. Il fit choix pour cela de *Gabriel d'Aigremont*, ou *de Grammont*, Evêque de Tarbe, & du Vicomte de Turenne, auſquels il joignit le Premier Préſident de Roüen, & le Seigneur de Vaux qui étoient déja en Angleterre. Ces Ambaſſadeurs concluirent avec le Cardinal Wolſey nommé Commiſſaire, pour traiter avec eux, trois Traitez, qui furent ſignez le 30. d'Avril de cette année 1527, dans le tems que le Duc de Bourbon marchoit à Rome.

Divers Traitez. 30. Avril. *Act. Publ. T. XIV. pag. 195. &c*

1. Traité. Le premier Traité portoit :

Que les deux Rois envoyeroient conjointement des Ambaſſadeurs à l'Empereur pour lui faire des offres touchant la délivrance des deux Otages, & pour lui demander le payement des ſommes qu'il devoit au Roi d'Angleterre.

Que s'il rejettoit ces offres, ou qu'il ne donnât pas réponſe poſitive dans vingt jours, les deux Rois lui déclareroient la Guerre.

Un autre Article de ce Traité contenoit un engagement reciproque, pour le Mariage de François I, ou du Duc d'Orléans ſon Fils, avec la Princeſſe Marie, au choix du Roi de France, & ſous les conditions dont on conviendroit lorſqu'il en ſeroit tems. Selon les apparences, ce Traité devoit être rendu public, afin de porter l'Empereur à ſe déſiſter de ſes prétentions ſur la Bourgogne, & à ſe contenter de l'équivalent qui lui étoit offert.

2. Traité. Le ſecond Traité portoit :

Qu'en cas que l'Empereur rejettât les offres qui lui ſeroient faites, ou qu'il différât à répondre, tout Commerce ſeroit défendu avec ſes Sujets de la part des deux Rois, en leur donnant pourtant un terme de quarante jours pour retirer leurs effets.

Que les deux Rois Alliez feroient la Guerre à l'Empereur, dans les Païs-Bas, avec une Armée de trente-mille hommes de pied & quinze-cens hommes d'armes, & que les deux tiers de l'Infanterie, & toute la Cavalerie ſeroient fournis par le Roi de France.

Qu'ils mettroient en Mer une Flottte ſur laquelle ils feroient embarquer quinze mille hommes, dont le Roi de France en fourniroit dix-mille.

Que ſi le Roi de Portugal, ou quelque autre Prince ou Etat prenoient le parti de l'Empereur, ils ſeroient déclarez ennemis des deux Rois.

Que le Pape & les Vénitiens ſeroient cenſez compris dans la Ligue, à condition qu'ils continueroient la Guerre en Italie.

Que le Roi de France feroit ſes efforts pour diſpoſer le Roi de Navarre & le Duc de Gueldre à faire la Guerre à l'Empereur.

Que les deux Rois travailleroient conjointement à encourager *Jean Sepus* à faire valoir ſes droits ſur la Couronne de Hongrie, en cas qu'il n'eût pas déja

ja fait Alliance avec le Turc, afin de tenir Ferdinand, Frere de l'Empereur, occupé de ce côté-là. HENRI VIII.

Que cette Ligue seroit notifiée aux Princes d'Allemagne, & que les deux Rois travailleroient à faire ensorte, qu'ils ne donnassent aucun secours à l'Empereur. 1527.

Le troisiéme Traité contenoit en substance: 3. Traité sur la renonciation de Henri à la Couronne de France.

1. Que ce Traité ne dérogeroit en rien à celui de Moore qui demeureroit en sa force.

2. Qu'il y auroit une Paix perpetuelle entre François I. & Henri VIII, & leurs Sujets reciproques.

3. Qu'aucun d'eux ne donneroit ni secours ni conseil à qui que ce fût, qui attaqueroit les Etats de l'autre.

4. Henri renonçoit, pour lui & pour ses Successeurs, à tous les droits & à toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur le Royaume de France, & généralement à tout ce dont François I. étoit actuellement en possession.

5. En compensation de cette cession, François s'engageoit, pour lui & pour ses Successeurs, à payer aux Successeurs de Henri, une pension annuelle & éternelle, de cinquante mille écus tous les ans, payable en deux termes, sçavoir le premier de Mai & le premier de Novembre, & que le payement de cette pension commenceroit au premier de ces deux termes qui suivroit immédiatement la mort de Henri. A condition néanmoins, que si les deux millions stipulez par le Traité de Moore, n'étoient pas achevez de payer à la mort de Henri, le payement s'en continueroit à ses Successeurs.

6. De plus, François s'engageoit à livrer annuellement à Henri du sel de Broüage, pour la valeur de quinze mille écus, outre & par dessus les cinquante mille écus de l'Article précédent.

7. Que pour prévenir l'objection qui pourroit se faire dans la suite, *qu'un Roi ne peut pas s'engager pour ses Successeurs*, les deux Rois feroient ensorte, que ce Traité seroit confirmé par les Etats de leurs Royaumes, & tenu pour Loi perpetuelle & inviolable.

8. Que ce Traité seroit approuvé & confirmé par les Archevêques, Evêques, Princes, Ducs, Comtes, Barons, & autres Grands des deux Royaumes, dont les noms étoient insérez dans cet Article, sous l'hypothéque de tous leurs biens, & par les Parlemens de *Paris*, de *Toulouse*, de *Roüen*, de *Bourdeaux*, aussi bien que par toutes les Cours de Justice d'Angleterre.

La nouvelle du sac de Rome & de la captivité du Pape étant venuë peu de tems après la conclusion de ces Traitez, les deux Rois trouverent à propos de changer un Article du second, par lequel ils étoient convenus de porter la Guerre dans les Païs-Bas, & de convenir qu'ils agiroient seulement en Italie. Mais, comme le transport des Troupes Angloises en Italie n'auroit pû se faire qu'avec de grandes difficultez, & la perte de beaucoup de tems, ils convinrent que le Roi de France se chargeroit seul de cette Guerre, moyennant une certaine somme que Henri lui devoit fournir par mois, jusqu'à la fin d'Octobre. Ce dernier Traité fut signé le 29. de Mai, environ trois semaines après la prise de Rome. Changement dans le second Traité à cause du sac de Rome.

En conséquence du premier des trois Traitez du trentiéme d'Avril, Henri avoit envoyé le Chevalier *Pointz* en Espagne, pour demander à l'Empereur Demandes de Henri à L'Empereur.

 que,

HENRI VIII. 1527.

que, comme, par leurs Traitez précédens, la Guerre contre la France s'étoit faite à frais communs, il lui donnât la moitié du butin qu'il avoit fait à la bataille de Pavie, & qu'il lui cédât un des ôtages qu'il avoit reçus du Roi de France. Pointz étoit accompagné de *Clarencieux* Roi d'armes, mais *incognito*, afin que celui-ci fût prêt à faire sa charge, quand il en seroit tems. L'Empereur n'eut pas beaucoup de peine à comprendre, que le Roi d'Angleterre ne cherchoit qu'un prétexte de rupture. Mais, comme il avoit intérêt de prolonger le tems, il répondit à l'Ambassadeur, qu'il feroit sçavoir sa réponse au Roi son Maître, par un Exprès.

Lautrec marche en Italie.

Pendant que cet Ambassadeur étoit en chemin pour se rendre en Espagne, François & Henri, ayant appris ce qui s'étoit passé en Italie, jugerent à propos que le Cardinal Wolsey allât s'aboucher avec François à Amiens, afin d'y prendre les mesures convenables à la situation des affaires. Peu de tems après, François fit partir Lautrec avec les forces qu'il destinoit pour l'Italie.

Wolsey va s'aboucher avec le Roi de France. *Act. Publ. Tom. XIV. p.* 201.

Le Cardinal Wolsey étant parti de la Cour le 3. Juillet, arriva le 11. à Calais, d'où il se rendit à Abbeville, pour y attendre que François fût arrivé à Amiens. Il fut reçu, en entrant dans les Terres de France, avec les mêmes honneurs qu'on auroit pû rendre au Roi d'Angleterre. On trouve dans le Recueil des Actes publics des Lettres Patentes de François I, par lesquelles il donnoit pouvoir au Cardinal, *son grand ami*, de délivrer les prisonniers dans tous les lieux où il passeroit, de quelque crime qu'ils fussent accusez, excepté les crimes de lèze Majesté, de Rapt, & quelques autres, & de leur accorder leur pardon par ses Lettres Patentes.

Mémoire de l'Empereur au sujet de la Paix.

Pendant que le Cardinal étoit à Abbeville, il y reçut un Mémoire de l'Empereur, contenant sa réponse aux offres que le Roi de France avoit faites au Viceroi de Naples. On a déja vû qu'il avoit d'abord rejetté bien loin ces offres, & qu'il n'en avoit pas voulu entendre parler. Mais la situation de ses affaires ayant changé de face, par la Ligue qui s'étoit concluë entre la France & l'Angleterre, il crut qu'il valoit mieux se tirer d'affaire par une Paix, que de s'exposer à soutenir seul la Guerre contre tant de puissans ennemis. C'étoit donc en vûë de parvenir à la Paix qu'il envoyoit cette Réponse au Cardinal, dans laquelle il croyoit avoir lieu d'espérer, que le Roi de France, & Henri trouveroient leur satisfaction.

Comme ce Mémoire est très-propre à éclaircir l'Histoire de ce tems-là, on ne sera, sans doute, pas fâché, d'en voir ici la substance.

Act. Publ. T. XIV. p. 200. *Myl. Herbert.*

" Premiérement l'Empereur protestoit, que, par ce qu'il offroit dans ce Mé-
" moire, il ne prétendoit nullement déroger au Traité de Madrid, que dans
" les points seulement qui s'y trouveroient contraires. Il ajoûtoit ensuite, que,
" pour ce qui regardoit les ôtages, le Roi de France n'ignoroit pas pour quelle
" cause ils étoient en Espagne, & qu'il ne tenoit qu'à lui de les en tirer. Ensui-
" te, il exposoit les offres que François I. avoit faites au Viceroi de Naples, con-
" tenant les quatre Articles suivans.

Offres du Roi de France faites à l'Empereur.

" I. Qu'il exécuteroit le Traité de Madrid, pourvû que François Sforze fût
" rétabli dans la possession du Duché de Milan.
"

II. Qu'il

II. Qu'il donneroit à l'Empereur, au lieu de la Bourgogne, deux millions d'or payables sçavoir, une bonne somme comptant, lorsque la Reine *Eléonor* lui seroit mise entre les mains, & le reste au jour dont on conviendroit, & qu'alors ses Enfans lui seroient rendus. Si mieux n'aimoit l'Empereur, recevoir toute la somme à la fois, & lui remettre en même-tems, la Reine & les deux ôtages. « Henri VIII. 1527.

III. Qu'il payeroit au Roi d'Angleterre ce que l'Empereur lui devoit.

IV. Il demandoit que l'Empereur augmentât la dot de la Reine Eléonor, à proportion de la somme qu'il devoit recevoir, puisqu'il le pouvoit faire sans qu'il lui en coutât rien.

Réponse de l'Empereur.

L'Empereur répondoit à ces quatre Articles par les huit déclarations suivantes :

I. Que ce dont on conviendroit ne portât aucun préjudice au Traité de Madrid, sinon seulement en ce qui seroit innové d'un commun accord.

II. Que les droits de l'Empereur sur la Bourgogne demeurassent dans leur entier, tels qu'ils étoient avant le Traité de Madrid.

III. Que tous les Articles du Traité de Madrid, excepté ceux dont il étoit fait mention dans ces offres, demeurassent en leur entier.

IV. L'Empereur disoit dans la quatriéme Déclaration, qu'il espéroit que le Roi d'Angleterre & le Seigneur Légat feroient augmenter la somme de deux millions d'or, offerte par le Roi de France. Toutefois, si cela ne se pouvoit pas, il falloit entendre que cette somme étoit outre & par dessus ce que l'Empereur devoit au Roi d'Angleterre, tant pour les sommes prêtées que pour l'indemnité à laquelle il s'étoit engagé, lesquelles le Roi de France avoit prises à sa charge, dans le Traité de Madrid. Outre aussi la restitution des biens de feu Monsieur de Bourbon, étant juste que ses Héritiers eussent part au bénéfice du Traité. Item, que le Roi de France accomplit exactement tous les autres Articles qui étoient à sa charge, dans le Traité de Madrid, avant que ses enfans sortissent d'Espagne, l'Empereur ne pouvant, après ce qui s'étoit passé, prendre aucune assurance si ces ôtages ne demeuroient pas en sa puissance jusqu'à l'entier accomplissement du Traité.

V. Que conformément au Traité de Madrid, ce qui seroit arrêté fût confirmé par les Etats Généraux de France, & approuvé & ratifié par le Parlement. Ou, si cela ne se pouvoit pas faire par les Etats Généraux : que ce fût du moins, par les Etats particuliers de chaque Province.

VI. L'Empereur déclaroit qu'il ne pouvoit envoyer la Reine sa sœur en France, que quand tout seroit accompli, & qu'alors, la Reine & les ôtages y seroient envoyez ensemble.

VII. Qu'à l'égard du Duc François Sforze, l'Empereur nommeroit des Juges non suspects, pour juger son affaire, & que s'il n'étoit trouvé coupable d'aucun crime pour lequel il méritât d'être privé de son Duché, il seroit rétabli. Mais s'il arrivoit qu'il fût condamné, l'Etat de Milan demeureroit à la disposition de l'Empereur, conformément à la raison & à la justice.

VIII. Que le Roi d'Angleterre seroit garent du Traité qui se feroit, &

HENRI VIII. 1527. „ que, par des Lettres Patentes, il s'engageroit à secourir, à ses propres dé-
„ pens, d'un certain nombre de troupes dont on conviendroit, celle des deux
„ Parties qui obſerveroit le Traité, contre celle qui ne l'obſerveroit pas.

„ Outre ces huit conditions, que l'Empereur appelloit des Déclarations, il
„ demandoit de plus dans son Mémoire, que le Roi de France le dédomma-
„ geât des frais auſquels il l'avoit engagé par les Ligues qu'il avoit faites contre
„ lui, & dont il étoit l'unique auteur, donnant pouvoir au Roi d'Angleterre
„ d'en faire l'eſtimation.

„ Enfin il diſoit qu'il ne faiſoit aucun doute, que le Roi d'Angleterre, qui
„ ſçavoit parfaitement tout ce qui s'étoit paſſé entre les deux Parties, ne fit aug-
„ menter les offres du Roi de France, & que Monſieur le Légat, que l'Empe-
„ reur regardoit toujours comme ſon ami, n'y travaillât auſſi de tout ſon pou-
„ voir. Que néanmoins, il étoit ſi diſpoſé à la paix que ſi le Roi d'Angleterre
„ ſouhaitoit qu'il cédât encore plus que ce qui étoit contenu dans ſes huit Dé-
„ clarations précédentes, il feroit plus pour lui que pour aucun Prince qui fût
„ au monde. Qu'il ſeroit bien aiſe que tous les Potentats de l'Europe connuſſent
„ l'eſtime ſinguliere qu'il faiſoit de ſon amitié, & lui attribuaſſent toute la gloi-
„ re d'avoir procuré la Paix. Ce Mémoire étoit datté à Valladolid le.... de
„ Juillet 1527.

Obſervation ſur ce Mémoire. Si l'on éxamine de près cette Réponſe de l'Empereur, on connoîtra manifeſtement qu'il acceptoit purement & ſimplement les offres du Roi de France, ſous des termes qui marquoient, que c'étoit lui qui donnoit la loi, plutôt qu'il ne la recevoit, & que par ſes déclarations, il ne faiſoit qu'aller au devant des chicanes qu'on lui pouvoit faire. Quant à ce qu'il demandoit de plus, c'étoit ſous de telles reſtrictions, qu'il paroiſſoit vouloir s'en tenir à la déciſion du Roi d'Angleterre, ce qui étoit autant dans une telle conjoncture que s'en départir en le demandant. Il n'y avoit qu'un ſeul article ſur lequel il ne pouvoit ſe réſoudre à plier, ſçavoir celui du Duc de Milan. Mais c'étoit un article nouvellement mis en avant par le Roi de France. & qui n'avoit aucune relation au Traité de Madrid, qui ne contenoit rien d'approchant. Néanmoins, il paroiſſoit aſſez, que s'il n'eût tenu qu'à cet article pour faire la paix, il l'auroit encore cédé, puiſqu'il ſe réſervoit une voye pour s'en tirer avec honneur. C'étoit de faire déclarer Sforze innocent, de la maniere qu'il l'avoit lui-même propoſé au Pape. Peut-être François I. auroit-il accepté la paix, aux conditions offertes dans ce Mémoire, ſi l'Empereur avoit pris cette réſolution dès le commencement. Mais depuis qu'il avoit fait ces offres au Viceroi de Naples, les affaires avoient beaucoup changé de face en ce qu'il avoit mis entiérement Henri dans ſes intérêts, & qu'après la priſe de Rome, il étoit à craindre que l'Empereur ne ſe rendît maître de toute l'Italie. Cependant, il fallut ou accepter, ou refuſer ce que l'Empereur offroit, qui n'étoit autre choſe que ce que François avoit offert au Viceroi. Mais comme ce n'étoit pas à

Henri envoye le Mémoire au Roi de France. Henri à répondre, puiſque cette affaire ne le regardoit qu'indirectement, il ſe contenta d'envoyer le Mémoire au Roi de France, qui n'ayant plus le même déſir de faire la paix, ſe tira d'affaire de cette maniere. Il demanda pre-

Réponſe de François I. *Du Bellay. fol. 1333.* miérement, que Sforze fût rétabli ſans condition. En ſecond lieu, que ſes enfans lui fuſſent rendus, avant qu'il rappellât ſes forces d'Italie, où Lautrec étoit déja arrivé, offrant de mettre trois cens mille ducats entre les mains du

du Roi d'Angleterre pour sûreté de sa parole. Rien ne marquoit mieux le peu d'envie qu'il avoit alors, d'exécuter le Traité de Madrid, quoi qu'on ne lui demandât que les mêmes conditions qu'il avoit lui-même offertes, un peu après sa délivrance. Il prétendoit, après avoir retiré ses ôtages, se rendre maître de l'exécution du Traité, sous prétexte d'une sûreté de trois cens mille ducats, qu'il offroit de mettre entre les mains d'un Prince qui lui étoit devoüé, & qui, par un Traité particulier, s'étoit engagé à faire de ses intérêts les siens propres. L'Empereur, ne voulant point donner dans un tel piége, offrit de son côté, de mettre une pareille somme entre les mains du Roi d'Angleterre, pour assurance que les ôtages seroient rendus. Mais son offre ayant été rejettée, l'affaire en demeura-là, & on ne pensa plus qu'à la Guerre. Cependant, l'Empereur, voulant faire voir à tout le monde, qu'il ne tenoit pas à lui que la Paix ne se fît, donna aux Ambassadeurs d'Angleterre, du Pape, & des Vénitiens, la même Réponse qu'il avoit envoyée au Cardinal Wolsey. Ils en parurent tous très-satisfaits, & dirent qu'ils ne doutoient pas que leurs Maîtres n'acceptassent la Paix à ces conditions, & ne leur envoyassent des ordres pour la conclurre. Mais ils ne sçavoient pas que les Rois de France & d'Angleterre avoient changé de pensée, & pris de nouvelles résolutions.

HENRI VIII. 1527.

Si François I. & le Cardinal Wolsey devoient s'aboucher ensemble à Abbeville, ce n'étoit pas pour chercher les moyens de faire la Paix, mais plûtôt pour prendre des mesures, dans la supposition que la Guerre avec l'Empereur étoit infaillible. François s'étant rendu à Abbeville le premier d'Août, le Cardinal alla le trouver, & après qu'ils eurent conféré ensemble, ils y conclurrent le dix-huitiéme trois Traitez, qui n'étoient proprement que des dépendances, des explications & des modifications des trois précédens.

Conférence de François I. avec Wolsey.

Trois nouveaux Traitez.

Act. Publ. Tom. XIV. pag. 203. & suiv.

Par le premier, il étoit convenu:

I. Que, comme il avoit été laissé au choix du Roi de France d'épouser la Princesse Marie, ou de la laisser au Duc d'Orléans son second Fils, ce seroit le Duc d'Orléans qui épouseroit cette Princesse, lorsqu'ils seroient tous deux en âge. Qu'alors seulement, & non plûtôt, on traiteroit des conditions du Mariage, comme de la dot, de l'éducation du Duc d'Orléans en Angleterre, & autres choses concernant ledit Mariage. De plus, que, soit que le Mariage s'accomplît, ou que les deux Rois trouvassent à propos de disposer autrement de leurs Enfans, leur amitié demeureroit ferme & inviolable, ce Mariage ne devant être regardé que comme un supplément des Traitez du 30. d'Avril & non comme faisant partie de ces Traitez.

II. Que le Traité conclu à Moore le 30. d'Août demeureroit dans sa force.

III. Que le projet de l'entrevûë des deux Rois seroit annullé à cause de la saison & des circonstances des affaires.

IV. Comme par le Traité du 29. de Mai il avoit été convenu que le Roi d'Angleterre contribueroit certaine somme pour la Guerre d'Italie, il étoit arrêté par celuici, qu'en cas que l'Empereur acceptât les offres que les deux Rois lui feroient par leurs Ambassadeurs, ladite contribution cesseroit, sans que le Traité de Paix en reçût du préjudice: mais que s'il les rejettoit,

HENRI VIII. 1527.

jettoit, le Traité de Ligue offenſive & défenſive ſubſiſteroit, à condition que, pendant cette Campagne, le Roi d'Angleterre ſeroit cenſé avoir ſatisfait au Traité, par la contribution qu'il donneroit pour la Guerre d'Italie.

V. Que le Roi d'Angleterre ne pourroit former aucunes prétentions ſur le Roi de France, ſous prétexte des dépenſes qu'il feroit pour la Guerre d'Italie.

V I. Que, pour prévenir toute diſpute ſans examiner le nombre de Troupes que le Roi de France entretenoit en Italie, le Roi d'Angleterre payeroit pour le mois de Juin paſſé, vingt-mille écus, pour le mois de Juillet paſſé, trente-mille écus, & trente-deux-mille par mois pour les trois ſuivans. Mais c'étoit à condition, que ſi dans ces trois derniers mois, les Commiſſaires Anglois trouvoient dans l'Armée d'Italie, un moindre nombre de Troupes que celui que le Roi de France devoit entretenir, la contribution ſeroit diminuée à proportion. De plus, que ſi la Paix ſe faiſoit pendant ces trois derniers mois, la contribution ceſſeroit du jour que la Paix ſeroit concluë.

Par le ſecond Traité qui ne regardoit que le Commerce, François I. s'engageoit à donner aux Marchands Anglois des priviléges dont on conviendroit dans la ſuite.

Par un troiſiéme Traité, les deux Rois s'engageoient, premiérement, à ne conſentir point à la convocation d'un Concile général, pendant la captivité du Pape.

2. A ne recevoir aucune Bulle, aucun Bref, ni aucun Mandat de ſa part, juſqu'à ce qu'il fût en liberté.

3. Qu'en attendant que le Pape reprît le Gouvernement de l'Egliſe, tout ce qui ſeroit déterminé en Angleterre, par le Cardinal Légat, avec la concurrence des principaux Membres du Clergé, & en France par le Clergé de l'Egliſe Gallicane, ſeroit ponctuellement exécuté.

Le Cardinal retourne en Angleterre.

Ces Traitez étant conclus, François I. les ratifia, & en jura l'obſervation avant que de partir d'Abbeville. Le Cardinal Wolſey fit la même choſe au nom du Roi ſon Maître, en vertu de ſes Pleins-pouvoirs, & du titre de ſon Lieutenant Général, qu'il avoit reçû pour cette occaſion. Enſuite il reprit la route d'Angleterre où il alla rendre compte au Roi du ſuccès de ſa négociation.

Nouvelles demandes de Henri à l'Empereur.

Henri ayant pris la réſolution de déclarer la Guerre à l'Empereur, & voulant pourtant en cacher les véritables motifs, lui fit faire par ſes Ambaſſadeurs quatre demandes, auſquelles il ſçavoit bien qu'il ne pouvoit pas alors ſatisfaire. La premiere étoit, qu'il lui payât tout ce qu'il avoit emprunté de lui, ou du Roi Henri VII. ſon Pere. La ſeconde, qu'il lui payât les cinq-cens-mille écus à quoi il s'étoit engagé, en cas qu'il n'épouſât pas la Princeſſe Marie, avec laquelle il avoit été fiancé. La troiſiéme, que, ſelon les termes de leur Traité, il l'indemnisât de la penſion qu'il recevoit du Roi de France, & dont il étoit dû quatre ans & quatre mois. La quatriéme, qu'il mît le Pape en liberté, & qu'il l'indemnisât de tous les dommages que ſes Troupes lui avoient cauſez. L'Empereur répondit aux Ambaſſadeurs, premiérement, qu'il n'avoit jamais nié qu'il ne fût débiteur du Roi

Réponſe de l'Empereur.

d'Angleterre;

d'Angleterre; mais qu'il s'étonnoit que, dans cette conjonćture, il insistât si fort sur son payement. Qu'au moins, en le lui demandant, on devoit lui offrir de lui remettre les obligations. Secondement, qu'il écriroit au Roi leur Maître pour l'informer des raisons pour lesquelles il ne se croyoit pas sujet à la peine des cinq-cens-mille écus pour n'avoir pas accompli le Mariage. En troisiéme lieu, qu'il avoit envoyé ses ordres en Italie pour mettre le Pape en liberté. Il ne répondit rien touchant l'indemnité de la pension, parce qu'apparemment il le croyoit compris dans l'Article des dettes à quoi il se reconnoissoit obligé, comme, en effet, il n'y avoit rien de plus juste. HENRI VIII. 1527.

Les réponses de l'Empereur n'étoient pas capables de satisfaire Henri qui ne cherchoit qu'une occasion de rupture. D'un autre côté, François I. ayant convoqué, au mois de Septembre, une Assemblée de Notables, c'est-à-dire, proprement, de gens qui lui étoient dévoüez, y exposa toutes les démarches qu'il avoit faites, pour avoir la Paix avec l'Empereur, & l'on peut bien s'imaginer, qu'il ne prit pas beaucoup de soin d'expliquer ce que l'Empereur pouvoit alléguer contre lui. Après avoir exposé le fait de la maniere qu'il lui plût, il dit, qu'il étoit prêt à retourner dans sa prison, si on jugeoit que son honneur ou sa conscience l'y obligeassent. L'Assemblée répondit d'un consentement unanime, que sa personne étoit au Royaume, & qu'il n'étoit pas en droit d'en disposer à sa volonté : Que de plus, il n'étoit pas en son pouvoir d'aliéner les Provinces de la Couronne; mais que si l'Empereur vouloit accepter une rançon pour les deux Princes qu'il avoit en ôtage, elle offroit au Roi deux millions d'or pour les racheter. Mais il auroit fallu s'aveugler volontairement pour ne pas voir quel étoit le but de cette espece de Comédie toute dirigée par la Cour. Cependant le Roi jugeant, après cette décision, qu'il pouvoit, en sureté de conscience, faire la Guerre à l'Empereur, ne pensa plus qu'aux moyens de retirer ses Enfans par la force des armes. Il espéroit pourtant toûjours que la crainte de cette Guerre obligeroit l'Empereur à modérer le Traité de Madrid. Ce n'étoit plus par rapport à la Bourgogne, puisqu'il ne pouvoit pas ignorer, que l'Empereur n'eût accepté l'équivalent qui lui avoit été offert. Mais il espéroit, par le moyen de la Guerre, de parvenir à faire un nouveau Traité qui annullât celui de Madrid. C'est ainsi, que plusieurs Princes se joüent de leur parole & de leurs sermens, & cherchent à s'aveugler eux-mêmes, ou du moins à aveugler le Public, sans qu'il se trouve personne auprès d'eux, qui ose leur dire la vérité. L'Empereur ne tenoit pas mieux sa parole de son côté, par rapport au Duché de Milan, & Henri VIII. ne se faisoit aucun scrupule de violer la Ligue qu'il avoit faite avec l'Empereur, comme il avoit auparavant violé celle qu'il avoit faite avec François. Les prétextes ne manquent jamais aux Princes quand ils veulent rompre un Traité. Mais le Public n'en est pas la duppe, quoique souvent il fasse semblant de l'être. Selon les apparences, les Souverains eux-mêmes ne sont pas si aveugles, qu'ils ne voyent bien l'irrégularité de leur conduite, quoiqu'appuyez sur la dissimulation du Public, ils affećtent une grande sécurité. Mais enfin il vient un tems, où la Posterité moins prévenuë rend justice à tout le monde, & sçait appeller les choses par leur nom.

Assemblée de Notables en France. *Mezerai.*

Avis de l'Assemblée.

Dessein de François I.

Charles, François & Henri agissent de mauvaise foi.

HENRI VIII. 1527.

François & Henri s'envoyent reciproquement leurs Ordres. *Act. Publ. Tom. XIV. pag. 227. 233.*

François I. voulant entretenir l'amitié qu'il avoit nouvellement contractée avec Henri, lui envoya l'Ordre de *Saint Michel*, par *Anne de Montmorenci*, l'un des Chevaliers. Ce Seigneur avoit pouvoir de dispenser Henri du serment en tout, ou en partie, selon que le nouveau Chevalier le trouveroit à propos, ou même de se contenter de sa simple parole. Henri voulut bien prêter serment d'observer tous les Statuts de l'Ordre de Saint Michel, qui ne seroient point contraires à ceux de l'Ordre de la Jarretiere, ou à ceux des autres qu'il avoit déja reçûs. Ensuite, il envoya l'Ordre de la Jarretiere à François, par *Arthur*, Vicomte de Lisle, fils naturel d'Edoüard IV, & François prêta le serment de cet Ordre avec les mêmes restrictions. L'Ambassade de France, qui n'arriva en Angleterre que vers la fin du mois d'Octobre, y fut reçûë avec tant de magnificence, que *du Bellay*, qui accompagnoit l'Ambassadeur, assure, qu'il n'avoit jamais rien vû d'égal. Celle d'Angleterre ne le fut pas moins bien en France, y ayant toûjours eu entre François & Henri une émulation qui les engageoit souvent dans des dépenses fort inutiles. Mais le premier en étoit le plus incommodé à cause des Guerres qu'il eût toûjours à soûtenir contre l'Empereur, & dans lesquelles Henri n'entroit qu'autant qu'il le vouloit bien. Il ne payoit même la contribution à laquelle il étoit engagé pour la Guerre d'Italie, que par le moyen des quittances qu'il donnoit sur les sommes que François I. lui devoit, comme il paroit par le Recueïl des Actes Publics. Ainsi, François étoit obligé de débourser tout l'argent qui s'employoit pour cette Guerre, dont il faut présentement rapporter la suite.

Affaires d'Italie.

Clément VII. étoit toûjours en prison dans le Château Saint Ange, en attendant qu'il pût satisfaire au payement des sommes qu'on avoit exigées de lui. Comme il n'avoit pas beaucoup d'argent, il ne pût payer qu'une partie de ce qu'il avoit promis, c'est pourquoi sa prison fut plus longue qu'il ne l'avoit d'abord espéré, ceux qui le retenoient n'étant pas d'humeur de se fier à sa parole. L'Empereur ne reçût la nouvelle du sac de Rome & de la prison du Pape, que vers le commencement du mois de Juin, & il demeura plus d'un mois à prendre aucune résolution sur ce sujet. Comme il ne doutoit point que cette affaire ne fît grand bruit dans le monde, il vouloit voir, avant que de se déterminer à ce qu'il avoit à faire, de quelle maniere, les Rois de France & d'Angleterte la prendroient, afin de régler ses démarches sur les leurs. Le 2. d'Août, il écrivit à Henri, pour s'excuser touchant les excès commis par ses Troupes dans Rome, & les violences exercées contre la personne du Pape, à quoi il protestoit qu'il n'avoit aucune part. En même tems, il lui demandoit son conseil, sur ce qu'il avoit à faire en cette occasion, comme s'il l'eût encore estimé son bon Ami & son Allié. Mais ce n'étoit que pour gagner du tems, en attendant la réponse de François I. au Mémoire qu'il avoit envoyé au Cardinal Wolsey. D'un autre côté, le Pape, quoique gardé fort exactement, avoit trouvé le moyen d'écrire à Henri, & de lui faire écrire par les treize Cardinaux qui étoient en prison avec lui. C'étoit pour lui demander sa protection, & pour le prier de s'employer efficacement à les tirer du malheureux état où ils se trouvoient. Henri ayant reçû ces Lettres donna ordre à ses Ambassadeurs en Espagne, de demander à l'Empereur la liberté du Pape & des Cardinaux,

Lettre du Pape & des Cardinaux prisonniers à Henri.

à quoi l'Empereur répondit en termes généraux, qu'il feroit tout ce qui se-roit en son pouvoir, pour la satisfaction du Roi d'Angleterre. Cependant, il pensoit à faire transporter le Pape en Espagne, dans l'espérance d'en tirer un meilleur parti, que s'il le laissoit en Italie. C'est de quoi le Cardinal Wolsey avertit Henri par une Lettre qu'il lui écrivit d'Abbeville le 29. de Juillet.

HENRI VIII. 1527.

L'Empereur tâche de broüiller ensemble François & Henri.

Il est certain que les sollicitations de Henri en faveur du Pape embarrassoient beaucoup l'Empereur. Il comprenoit par-là que François & Henri ne manqueroient pas à unir leurs Conseils, & leurs forces contre lui, sous prétexte de travailler pour le Pape, & cette union ne pouvoit que rompre toutes ses mesures, par rapport aux affaires d'Italie. Il crût donc qu'avant toutes choses, il devoit tenter de les désunir, en sémant entr'eux des jalousies & des défiances. Un des moyens dont il se servit pour y réüssir, fut de faire proposer au Cardinal, le Mariage du Duc de Richemont, fils naturel de Henri, avec Isabelle Princesse de Portugal, à laquelle il offroit de donner pour dot le Duché de Milan. Le Cardinal en informa le Roi par une Lettre du 31. de Juillet, dans laquelle il lui disoit, qu'il n'y avoit pas beaucoup à compter sur cette proposition; mais que néanmoins, il étoit bon de faire semblant d'y prêter l'oreille, parce qu'il étoit nécessaire d'entretenir encore quelque correspondance avec l'Empereur. Ceci se rapportoit sans doute à l'affaire du Divorce, dont je parlerai tout-à-l'heure. En effet, par une Lettre du 31. d'Août, le Cardinal informoit le Roi, que le bruit s'étoit répandu en Espagne, qu'il avoit dessein de faire divorce avec la Reine : mais qu'il falloit qu'il envoyât ordre à ses Ambassadeurs à Madrid, d'étouffer ce bruit autant qu'il seroit possible. Que pour cet effet, ils pouvoient dire, qu'ils n'avoient point d'autre fondement, que certains scrupules que l'Evêque de Tarbe avoit eus, au sujet du Mariage de la Princesse Marie avec le Duc d'Orléans, comme s'il y avoit quelque lieu de douter que cette Princesse fût légitime. L'Empereur voulut encore se servir d'un autre moyen pour désunir François & Henri, en tentant de gagner le Cardinal Wolsey par des offres avantageuses. Mais pour cette fois, il ne lui fut pas possible d'y réüssir, soit que Wolsey fût déja trop engagé avec François, ou qu'il voulût se venger de l'Empereur, qui l'avoit deux fois abusé, soit enfin que l'affaire du divorce fût déja résoluë, auquel cas, il n'étoit pas possible qu'il pût s'engager à prendre en main les intérêts de l'Empereur.

Le bruit se répand en Espagne, que Henri veut se séparer de Catherine. *Myl. Herbert.*

L'Empereur tâche de corrompre Wolsey.

Dès que François I. eut reçû la nouvelle de la prise de Rome, il comprit qu'il n'étoit plus tems d'user finesse, & qu'il falloit secourir efficacement l'Italie, sans quoi, les Vénitiens feroient infailliblement la Paix avec l'Empereur. En effet, il n'y avoit point d'apparence qu'ils pussent ou qu'ils voulussent soûtenir seuls le faix de la Guerre. Par cette raison, son premier soin fut de faire avec eux un nouveau Traité, pour mettre chacun de son côté dix mille hommes en Campagne, & pour faire une levée de dix mille Suisses à frais communs. Les Vénitiens ne demandoient pas mieux que de s'appuyer du secours de la France, parce qu'ils craignoient avec raison, que l'Armée qui avoit pris Rome ne fût employée contre eux. En effet, si le Duc de Bourbon eût été en vie, ou, si le Viceroi de Naples

François I. se ligue avec les Vénitiens.

HENRI VIII. 1527.

avoit eu quelque crédit dans cette Armée, il n'y a point de doute qu'elle n'eût attaqué les Vénitiens qui étoient les seuls ennemis que l'Empereur eût en Italie. Mais par bonheur pour eux, les Troupes Impériales s'étant acharnées au pillage de Rome, sans penser à aucune autre entreprise, la peste qui se mit parmi elles, les diminua des deux tiers. Enfin, cette maladie les emportant par monceaux, elles sortirent de Rome, & se répandirent dans la Campagne voisine. Ensuite, après avoir saccagé *Terni* & *Narni*, & rançonné *Spolete*, les Allemans se séparerent des Espagnols, & s'en retournerent à Rome. Ainsi, la division s'étant mise dans cette armée qui obéïssoit mal au Prince d'Orange, quoiqu'elle l'eût choisi pour Général, elle ne fit aucun projet pour tirer de sa victoire quelque fruit avantageux pour l'Empereur. Au contraire, par sa négligence, elle donna le tems à François I, d'envoyer des Troupes en Italie, sous le Commandement de Lautrec qui avoit été déclaré Général de la Ligue qu'il venoit de conclurre avec les Vénitiens. Quant au Duc d'Urbin, il demeura dans le Milanois, avec une partie de l'Armée Vénitienne.

La peste fait de grands ravages dans l'Armée Impériale.

Lautrec Général de la Ligue.

Il arrive en Piedmont.

Lautrec arriva en Piedmont au mois de Juillet, avec une partie de l'Armée qu'il devoit commander. Le Marquis de Saluces avoit ordre de l'aller joindre avec le Corps Italien qu'il commandoit, & les Suisses devoient arriver bien-tôt après. Pendant qu'il s'occupoit à des Conquêtes de peu de conséquence, en attendant la jonction de toutes ses Troupes, André Doria qui avoit quitté le service du Pape, & qui commandoit les Galeres de France, ausquelles il en avoit joint huit autres qui lui appartenoient en propre, trouva le moyen de réduire la Ville de Genes sous la domination de François I. C'étoit un beau commencement de Campagne, qui sembloit promettre un succès avantageux dans tout le reste de la Guerre, & d'autant plus que Lautrec, après avoir assemblé toute son Armée qui consistoit en vingt-cinq mille hommes, se rendit maître de *Vigevano*, d'*Alexandrie*, & de *Pavie*. Sforze & les Vénitiens le pressoient beaucoup d'assiéger Milan: mais il leur fit voir les ordres positifs qu'il avoit de marcher à Naples. Le Roi de France n'avoit garde d'employer cette Armée à conquérir le Duché de Milan, qui par le Traité de la Ligue devoit être remis à Sforze, après quoi les Vénitiens se seroient peu mis en peine de faire réüssir son entreprise sur Naples. D'ailleurs, il espéroit toûjours, qu'en consentant que l'Empereur gardât Milan, Il pourroit recouvrer ses enfans, au lieu qu'en rétablissant Sforze, il se seroit privé de ce moyen. Lautrec se mit donc en marche vers le Royaume de Naples. Mais ce fut avec tant de lenteur & de délais affectez, qu'il paroissoit manifestement qu'il avoit des ordres secrets, de ne marcher pas trop vîte. En effet, c'étoit dans le tems que François I. attendoit la derniere réponse de l'Empereur, aux offres que ses Ambassadeurs & ceux de Henri lui avoient faites. Lautrec s'arrêta long-tems à Parme & à Plaisance, qui lui avoient ouvert leurs portes. Pendant ce tems-là le Duc de Ferrare se rangea dans le parti de la France, tant à cause de la marche de Lautrec, qui auroit pû aisément ravager son Païs, que de l'offre que François I. lui fit, de donner en mariage à Hercule son Fils, *Renée* de France seconde Fille de Loüis XII. Le Duc de Mantoüe suivit, bien-tôt après, le même parti.

André Doria met Genes sous la puissance du Roi de France.

Lautrec marche à Naples, fort lentement.

Les Duc de Ferrare & de Mantoüe entrent dans la Ligue.

Sardi. Hist. de Ferrare

Cependant l'Empereur, voyant que la captivité du Pape faisoit un mauvais

vais effet, avoit envoyé le Général de l'Ordre de Saint François au Viceroi de Naples, pour lui porter l'ordre de mettre le Pontife en liberté. Cet Envoyé ayant trouvé le Viceroi attaqué d'une maladie, dont il mourut peu de jours après, délivra l'ordre à *Hugues de Moncade* pour l'exécuter. L'Empereur avoit donné pour instruction générale, qu'on obligeât le Pape à payer les arrérages dûs à l'Armée & à donner des sûretez, qu'après avoir obtenu sa liberté il se sépareroit de la Ligue. Mais comme il n'étoit pas facile au Pape de trouves ces sûretez, non plus que de l'argent nécessaire pour payer l'Armée, la Négociation traînoit beaucoup. Cependant il pressoit continuellement Lautrec par des Envoyez secrets de s'apprcoher de Rome, pour faciliter sa délivrance. Mais Lautrec avoit des ordres précis qui l'empêchoient de se hâter, & néanmoins, sa marche, quoique lente, ne laissa pas de produire un bon effet pour le Pape. Moncade voyant que le Royaume de Naples alloit être attaqué, & qu'il n'étoit pas possible d'y faire marcher l'armée Impériale qui étoit à Rome, sans lui donner quelque argent, conclut enfin avec le Pape un Traité qui portoit en substance:

HENRI VIII. 1527. Négociation pour la liberté du Pape.

I. Que le Pape n'agiroit point contre l'Empereur dans les affaires qui regardoient Naples ou Milan.

Traité pour la délivrance du Pape. *Guicciardini.*

II. Qu'il accorderoit à l'Empereur une Croisade en Espagne, & une Décime dans ses autres Etats.

III. Que l'Empereur garderoit *Cività-Vecchia*, *Ostie*, *Cità-Castellana* & le Château de *Furli*.

IV. Que le Pape payeroit comptant aux Troupes Allemandes 67000. écus, & 33000. aux Espagnols.

V. Que quinze jours après, il leur payeroit une autre certaine somme, & dans les trois mois suivans, tout le reste de ce qui étoit dû à l'Empereur montant à plus de 350000. écus.

VI. Qu'en attendant que les deux premiers payemens fussent faits, le Pape seroit conduit dans un lieu sûr, hors de Rome, & qu'il donneroit des Otages.

Le Traité étant signé, & les Cardinaux *Cesi* & *Orsino* ayant été livrez en ôtage, il fut arrêté que le 10. de Décembre, le Pape seroit tiré du Château Saint Ange, pour être conduit dans une Ville dont on étoit convenu. Mais comme il craignoit d'être détenu encore long-tems, parce qu'il se trouvoit sans moyens d'exécuter le Traité, il se sauva en habit déguisé, la nuit du 9. au 10. de Décembre, & alla se renfermer dans *Orviéto*.

Le Pape s'évade & se retire à Orviéto.

Dès que Lautrec eut appris que le Pape étoit en liberté, il lui rendit la Ville de Parme, & se mit en marche vers Bologne où il séjourna trois semaines, en attendant de nouveaux ordres du Roi. Quelques jours après, il reçut une Lettre de Clément VII., dans laquelle ce Pontife reconnoissoit qu'il lui étoit redevable de sa liberté. Il lui fit aussi entendre, qu'ayant été contraint d'accorder aux Impériaux tout ce qu'ils avoient voulu exiger de lui, il ne se croyoit pas obligé de leur tenir parole.

Ce fut pendant que le pape étoit prisonnier au Château Saint Ange, que commença l'affaire du Divorce de Henri avec la Reine Catherine: affaire considérable s'il en fut jamais, tant pour elle-même, que par les personnes qui y prenoient intérêt, & principalement par l'effet qu'elle produisit dans la

Commencement de l'affaire du Divorce de Henri VIII.

 suite.

HENRI VIII. 1527.

suite. Il n'y avoit pas encore trente ans, que Loüis XII. s'étoit fait séparer de sa premiere Femme, sans aucune difficulté, & sans que ce divorce eût fait beaucoup de bruit dans le monde. Henri VIII. voulut tenter la même chose, & quoique fondé sur des raisons bien plus plausibles, il y trouva des difficultez insurmontables dont il ne put venir à bout, que par un moyen extraordinaire qui donna lieu à l'établissement de la Réformation en Angleterre. C'est cet effet qui a distingué le divorce de Henri VIII, de tant d'autres semblables sur lesquels les Historiens ont passé fort légérement. Ceux qui ont écrit sur cette matiere ayant été ou Catholiques Romains ou Protestans, l'ont envisagée diversement. Les premiers en ont tiré des argumens contre la Réformation d'Angleterre, & ont fait regarder le divorce de Henri comme la cause prochaine & immédiate du changement qui se fit dans la Réligion, & les Protestans au contraire ont soutenu, qu'il n'en a été que l'occasion. Trois Auteurs Anglois principalement, ont écrit l'Histoire de ce divorce, outre un grand nombre d'autres de la même Nation, ou Etrangers qui en ont parlé dans leurs Ourages. *Sanderus* ou plûtôt *Sanders*, qui a écrit *l'Histoire du Schisme d'Angleterre*, a pris à tâche de décrier Henri VIII, & de faire voir, que la Réformation d'Angleterre, à laquelle il donne le nom de Schisme, n'a été produite que par la passion de Henri pour Anne de Bollen. Il a crû par-là porter un coup mortel à cette Réformation, & donner lieu à tout le monde de juger, qu'un édifice bâti sur un tel fondement, n'a pas pû être l'Ouvrage de Dieu. *Mylord Herbert*, dans son Histoire de Henri VIII, s'est contenté de faire un simple recit des événemens arrivez sous ce Regne, dont le divorce est un des principaux, sans s'étendre beaucoup en raisonnemens, laissant à ses Lecteurs le soin de tirer les conséquences des faits qu'il rapporte. Le Docteur Burnet, s'étant proposé d'écrire l'Histoire de la Réformation d'Angleterre, a eu pour principale vûë, en parlant du divorce de Henri VIII, de faire connoître, qu'encore qu'il ait donné lieu à la Réformation, ce n'a été que par accident. C'est par cette raison qu'il s'est attaché à réfuter les faussetez palpables dont Sanderus a rempli son Histoire. Il y a si bien réüssi qu'il n'y a personne de bonne foi qui puisse à l'avenir reconnoître Sanderus pour un Ecrivain digne de quelque créance.

Cause que ce divorce a fait tant de bruit.

Remarque sur *Sanderus*, sur *Herbert*, & sur *Burnet*.

La suite de mon Histoire m'engage à parler à mon tour, de ce fameux divorce. Mon inclination me porteroit à renvoyer le Lecteur à l'excellente Histoire de la Réformation d'Angleterre, dont je viens de parler, connuë de tout le monde, & à laquelle il est difficile de rien ajoûter. Mais ce seroit trop exiger des Lecteurs que de vouloir les obliger à rappeller dans leur esprit ce qu'ils peuvent avoir lû dans cette Histoire, ou à la relire encore une fois. Par cette raison je prendrai le parti, en suivant le fil de celle-ci, de rapporter cet événement qui est comme le pivot sur lequel tournent une infinité d'autres choses dont cet illustre Auteur n'a dû parler qu'en passant, & que je dois expliquer dans un plus grand détail, parceque nos vûes sont différentes. Son but, en parlant des affaires que Henri VIII. a eûës avec le Pape, avec l'Empereur, avec le Roi de France, a été d'éclaircir l'Histoire de la Réformation, & le mien est de ne parler des affaires de la Réligion qu'autant qu'elles ont du rapport aux autres affaires de ce Regne.

Henri avoit été marié dix-huit ans avec Catherine d'Arragon, & en avoit

Henri prend la résolution de faire divorce avec Catherine.

eu trois enfans dont un étoit vivant, lorſqu'il forma le deſſein de faire divorce avec elle. Il en allégua pour principale raiſon, les ſcrupules que lui cauſoit ſon Mariage avec la Veuve de ſon Frere. Mais comme on a prétendu que ces ſcrupules ne lui vinrent que dans le tems qu'il étoit amoureux d'une Fille d'honneur de la Reine, nommée *Anne de Bollen*, on en a inféré que ce fut cette nouvelle paſſion qui lui cauſa, ſur la validité de ſon Mariage, des doutes qui, ſans cela, ne lui ſeroient jamais venus dans l'eſprit. Ainſi, quelques-uns ſe ſont efforcez de faire voir que ſon divorce n'eut point d'autre fondement que ſon amour pour cette Dame. D'autres au contraire, ont tâché de prouver que ſon amour, & le ſcrupule qu'il avoit ſur ſon Mariage étoient entiérement indépendans l'un de l'autre. Pour ce qui me regarde, il me paroîtroit aſſez inutile d'accuſer ou d'excuſer ce Prince, par rapport aux intérêts de la Réligion, s'il n'y avoit pas quelque néceſſité à éclaircir ce fait par rapport à l'Hiſtoire. J'appelle éclaircir, faire voir qu'il n'eſt pas poſſible d'en porter un Jugement aſſûré. Mais avant toutes choſes, il eſt néceſſaire de faire connoître la perſonne qui, comme on le prétend, a été la premiere cauſe du divorce du Roi, & de toutes les ſuites qu'il a euës.

Il n'eſt pas poſſible de ſçavoir avec certitude ſi l'amour de Henri a cauſé le divorce.

Particularitez touchant Anne de Bollen.

Anne de Bollen (1) étoit d'une Maiſon diſtinguée, quoi qu'au-deſſous de la premiere Nobleſſe. Le Chevalier Thomas Bollen ſon Pere avoit pour Femme une Sœur du Duc de Norfolck, & de ce Mariage étoit venuë *Anne*, qui étoit née, ſelon Cambden, en 1507, environ deux ans avant que Henri VIII. montât ſur le Trône. Thomas Bollen ſon Pere fut deux fois Ambaſſadeur en France, la premiere en 1515, & la ſeconde en 1527. Il fut fait Vicomte de Rochefort en 1525, & dans la ſuite Comte d'Ormond & de Wiltshire. Anne ſa Fille n'étant âgée que de ſept ans, fut menée en France en 1514, lorſque Marie Sœur du Roi alla conſommer ſon Mariage à Abbeville avec Loüis XII. Cette Reine s'étant remariée peu de mois après, avec le Duc de Suffolck, & s'en étant retournée en Angleterre, Anne de Bollen fut laiſſée en France. On prétend que dès-lors, elle entra au ſervice de la Reine Claude Femme de François I, quoiqu'elle ne fût âgée que de huit ans: mais on ne dit pas en quelle qualité. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'une Fille de cet âge n'étoit pas en état de rendre de grands ſervices. Ainſi on peut préſumer que ſa beauté, ſa gentilleſſe, ou la vivacité de ſon eſprit, firent ſouhaiter à la Reine Claude de la garder auprès d'elle. Cambden aſſûre qu'elle la retint à ſon ſervice juſqu'à ſa mort qui arriva au mois de Juillet 1524, & ne dit point qu'Anne ait fait aucun voyage en Angleterre pendant ce tems-là. Mais *Du Tillet*, & *Du Pleix*, Auteurs François, prétendent, qu'elle repaſſa en Angleterre en 1522. *Mylord Herbert* dit la même choſe; mais, ſans citer aucun Auteur particulier, il ſe contente de dire que cela paroît par l'Hiſtoire. Cambden aſſûre qu'Anne demeura en France, non ſeulement juſqu'à la mort de la Reine Claude, mais même qu'après avoir perdu ſa Maîtreſſe, elle entra au ſervice de la Ducheſſe d'Alençon Sœur de François I. Mais il ne dit pas en quel tems elle la quitta. D'autres ont aſſûré que le Chevalier Thomas Bollen mena ſa Fille en Angleterre au retour de ſon Ambaſſade de France. On ne peut pas entendre par-là, l'Ambaſſade de 1515, puiſque tout le

Incertitude touchant le retour d'Anne de Bollen en Angleterre.

(1) Son véritable nom étoit *Bolleyn*. C'eſt ainſi qu'il eſt toûjours écrit dans les Actes Publics. Les Anglois écrivent *Bollen*, & les François *Boulen*.

HENRI VIII. 1527.

le monde convient qu'Anne servit la Reine Claude, après le départ de la Reine Marie, & qu'elle demeura plusieurs années à la Cour de France. Il faut donc que ce soit de l'Ambassade de 1527. qu'on veut parler. Mais, selon les apparences, Bollen ne fut envoyé en France, qu'au mois de Sptembre 1527, puisque son unique commission étoit d'y voir jurer le Traité du 30. d'Avril de la même année, que François I. n'avoit ratifié que le 18. d'Août, comme il paroit par le Recueïl des Actes Publics. Mais comme, avant son départ, l'affaire du divorce étoit déja commencée, on peut assurer que l'amour du Roi pour sa Fille fut postérieure à la résolution prise touchant le divorce, s'il est vrai qu'Anne ne revint en Angleterre qu'avec son Pere, sur la fin de l'année 1527. Véritablement on peut objecter que deux Auteurs François assûrent qu'Anne passa en Angleterre en 1522, & que ce fut alors que le Roi devint amoureux d'elle. Mais on peut répondre premiérement, qu'il est assez étonnant que ces deux Historiens qui n'ont écrit que long-tems après le fait dont ils parlent, ayent trouvé des Mémoires sur le Voyage d'une Fille d'honneur de la Reine; d'autant plus qu'ils ne citent rien pour appuyer leur témoignage. Secondement, quand cela seroit, ils n'ont pas dit qu'Anne demeura en Angleterre. Par conséquent ils ne détruisent pas le témoignage de Cambden qui assûre qu'Anne servit la Reine Claude jusqu'en 1524, & ensuite la Duchesse d'Alençon. Mais s'il est vrai, qu'Anne ait fait un Voyage en Angleterre en 1522, & qu'alors le Roi soit devenu amoureux d'elle, on ne peut pas supposer qu'elle soit retournée en France, parce que la rupture entre les deux Couronnes arriva cette même année, & qu'il n'est pas vraisemblable qu'en tems de Guerre, une Angloise soit allée servir une Reine de France. D'ailleurs, si le Roi étoit alors amoureux, comment auroit-il permis qu'Anne fût retournée en France? Il faut donc que Cambden ou les deux Auteurs François se soient trompez. C'est une difficulté qui n'est pas facile à résoudre.

Act. Publ. T. XIV. p. 213.

Mais il y a un fait qui passe pour certain. C'est qu'Anne de Bollen, étant âgée de vingt-ans, entra au service de la Reine Catherine, en qualité de Fille d'honneur. Ce ne pouvoit donc être qu'en 1527, puisqu'elle étoit née en 1507. C'est aussi le tems auquel on peut le plus convenablement placer le cemmencement de l'amour du Roi. Mais ce n'est toûjours qu'une conjecture qui, si elle étoit bien fondée, seroit une preuve suffisante, que le divorce du Roi ne fut pas un effet de sa passion, puisqu'il étoit résolu avant la fin de l'année 1526. Le but de cette discussion est de faire voir, que le tems du retour d'Anne de Bollen en Angleterre est très-incertain, & que celui du commencement des amours du Roi ne l'est pas moins. Comment donc peut-on assûrer aussi hardiment que quelques-uns le font, que l'amour pour Anne de Bollen inspira au Roi la pensée de faire rompre son Mariage avec Catherine? Il faut voir présentement, s'il est plus facile de découvrir en quel tems Henri résolut de demander son divorce.

En quel tems Henri résolut de demander le divorce.

Lorsque Henri VII. eut conclu le Mariage de Henri son Fils avec Catherine Veuve du Prince Athur, l'Archevêque Warham lui dit franchement, que ce Mariage étoit contraire à la Loi de Dieu, contre laquelle la dispense du Pape ne pouvoit être d'aucun effet. Le Roi fut sans doute touché de cette remontrance. Le même jour que le Prince son Fils entra dans sa quatorziéme

ziéme anné, il lui fit faire contre ſon Mariage une proteſtation ſecrette, mais pourtant devant des témoins affidez, dans laquelle il diſoit qu'il avoit été forcé d'y donner ſon conſentement. Enſuite le Roi étant dans ſon lit de mort, recommanda fortement au Prince de ne conſommer point ſon Mariage avec Catherine. Malgré tout cela Henri VIII, étant parvenu à la Couronne, ne laiſſa pas d'épouſer la Princeſſe, contre le ſentiment de Warham, auquel il préféra celui de l'Evêque de Wincheſter. Il en eut trois enfans, deux Princes & une Princeſſe, dont les deux premiers moururent bient-ôt aprèsleur naiſſance. Il aſſura depuis qu'il avoit regardé la mort prématurée de ces deux Fils comme une malédiction de Dieu ſur ſon Mariage, ſur tout quand il vit que la Reine ne faiſoit plus d'enfans. Il arriva depuis que Charles-Quint, qui avoit fiancé la Princeſſe Marie, refuſa de l'épouſer, ſur les difficultez que le Conſeil d'Eſpagne forma touchant la naiſſance de cette Princeſſe. Enſuite lorſqu'il fut queſtion de conclurre le Mariage de Marie avec le Roi François I, ou avec le Duc d'Orléans, l'Evêque de Tarbe, Ambaſſadeur de France, forma les mêmes difficultez, & ſoutint qu'on pouvoit regarder cette Princeſſe comme née d'un Mariage illégitime, nonobſtant la diſpenſe de Jule II.

Tout cela étoit plus que ſuffiſant, pour faire naître dans l'eſprit du Roi des ſcrupules, au ſujet de ſon Mariage. Mais quoique, dans une Aſſemblée de Seigneurs qu'il convoqua dans la ſuite, pour les informer de ſes raiſons touchant ſon divorce, il aſſurât que les difficultez de l'Evêque de Tarbe lui inſpirerent la premiere penſée de s'éclaircir ſur cette matiere, il paroit pourtant que ſes doutes avoient commencé plûtôt. En effet dans une Lettre qu'il écrivit depuis à *Grymæus*, il lui diſoit qu'il n'avoit point eu de commerce avec la Reine depuis l'année 1524.

Mais quand même on pourroit découvrir en quel tems Henri commença, ſoit de lui-même, ſoit par les inſpirations d'autrui, à être travaillé de ces doutes, cela ne feroit rien par rapport à la réſolution touchant le divorce, qui, ſelon les apparences, ne fut priſe que beaucoup plus tard. Polydore Virgile dit, que, *Longland*, Evêque de Lincoln & Confeſſeur du Roi, travailloit à lui perſuader la néceſſité du divorce par l'ordre du Cardinal Wolſey: mais il ne dit pas en quel tems. Tous les Hiſtoriens aſſurent que le Roi chercha lui-même l'éclairciſſement de ſes doutes dans les Ouvrages de Thomas d'Aquin, & qu'il fit conſulter les Evêques d'Angleterre ſur ce ſujet. Mais il n'y en a pas un qui diſe en quel tems cela ſe paſſoit. On ſçait bien que le Secretaire *Knight* fut envoyé à Rome pour cette affaire au mois de Juillet 1527. mais alors le bruit du divorce que le Roi méditoit étoit déja répandu à la Cour d'Eſpagne, comme il paroit par la Lettre que le Cardinal écrivit, d'Abbeville, au Roi. Il eſt auſſi très-vraiſemblable, qu'avant que de s'engager dans cette affaire, Henri l'avoit conſultée quelque tems auparavant. On ne peut guéres ſuppoſer qu'une réſolution de cette nature ſe puiſſe prendre légérement, ni qu'après l'avoir priſe, on l'exécute ſur le champ, ſans en avoir bien peſé les difficultez, ou ſans attendre une conjoncture favorable. Henri diſoit lui-même que l'Evêque de Tarbe lui fit naître la penſée de faire caſſer ſon Mariage. Mais s'il eſt vrai, comme quelques-uns l'aſſûrent, que cet Evêque ne parloit que par l'inſpiration du Cardinal Wolſey, on peut préſumer,

HENRI VIII. 1527. que le deſſein du divorce étoit formé quelque tems auparavant, & qu'on ne faiſoit parler cet Ambaſſadeur, que pour avoir un prétexte de commencer cette affaire. C'eſt auſſi ce qui me paroit fort vraiſemblable. Effectivement il n'y a point d'apparence que l'Ambaſſadeur, après avoir formé une telle difficulté ſur la naiſſance de Marie, eût voulu arrêter le Mariage du Roi ſon Maître, ou du Duc d'Orléans, avec cette Princeſſe, s'il n'eût pas été d'intelligence avec la Cour d'Angleterre. Voici donc quelle eſt ma penſée que je ſoumets au Jugement du Lecteur.

Conjecture ſur ce ſujet. Depuis que François I. étoit ſorti de priſon, il n'avoit point ceſſé de ſolliciter Henri à faire avec lui une Ligue offenſive contre l'Empereur. Mais Henri s'en étoit toûjours défendu, & ne lui avoit même laiſſé concevoir aucune eſpérance de ce côté-là. Cependant Mylord Herbert aſſûre, que, vers la fin de l'année 1526, Henri, de ſon propre mouvement, envoya un Ambaſſadeur en France, pour y propoſer cette Ligue que François ſouhaitoit avec tant de paſſion, & pour lui offrir Marie ſa Fille en mariage. Cette démarche donne lieu de juger, qu'il avoit déja pris ſa réſolution touchant le divorce, & que prévoyant combien l'Empereur y ſeroit contraire, il vouloit lui cauſer des embarras, qui l'obligeaſſent à rechercher ſon amitié. Cela ſuppoſé, on peut naturellement conjecturer, qu'il ne propoſa le mariage de ſa Fille avec le Roi de France, que pour mieux convaincre l'Empereur qu'il avoit véritablement deſſein de s'unir étroitement avec la France. Mais en même tems il y a beaucoup d'apparence qu'il informa François I. de l'obſtacle qui ſe rencontroit dans l'exécution de ce prétendu projet, ſçavoir, le divorce qu'il méditoit de faire avec la mere de la Princeſſe. Cette conjecture ſe confirme, par la froideur avec laquelle ces deux Monarques traiterent de ce mariage. Premiérement Henri laiſſa au choix du Roi de France, de prendre Marie pour lui-même ou de la laiſſer à ſon ſecond Fils, comme ſi cette alternative étoit à peu près indifférente. Secondement, quand François I. eut déclaré qu'il vouloit laiſſer Marie au Duc d'Orléans, on remit à une autre fois à traiter plus amplement de ce mariage. En troiſiéme lieu, dans le Traité que François I. & le Cardinal conclurent à Abbeville, ils prirent ſoin d'inſérer cette clauſe : *Qu'encore que le mariage ne s'accomplit pas, le Traité ne laiſſeroit pas de ſubſiſter.* Enfin, quoique Knight fût déja à Rome, ou en chemin pour s'y rendre, lorſque le Traité d'Abbeville fut conclu, on ne voit pas que François I. ſe ſoit jamais plaint à Henri, qu'il lui eût offert une Princeſſe qu'il travailloit à faire déclarer Bâtarde, en pourſuivant ſon divorce avec la Reine ſa Mere. Au contraire, il lui aida de tout ſon pouvoir à obtenir ce qu'il demandoit. Cependant, il n'auroit pû regarder cet offre, que comme un outrage s'il n'eût pas été d'intelligence avec lui. Si cette conjecture eſt fondée, on en peut inférer, que la réſolution touchant le divorce étoit priſe au moins vers la fin de l'année 1526. quoique l'exécution en ait été différée juſque vers le milieu de l'année ſuivante. Mais en ce cas-là, il ſeroit donc vrai que le Roi s'étoit déterminé au divorce avant que d'être amoureux d'Anne de Bollen qui, ſelon toutes les apparences, ne retourna en Angleterre qu'au mois d'Octobre 1527.

De tout ce qui vient d'être dit on peut recueillir, que, pour pouvoir aſſûrer avec quelque vraiſemblance, que la paſſion de Henri pour Anne de Bollen

Bollen fut la cauſe de ſon divorce avec Catherine, il faudroit pouvoir vuider ces queſtions, d'une maniere qui favoriſât ce ſentiment; la premiere, en quel tems Anne de Bollen eſt retournée en Angleterre? La ſeconde, en quel tems l'amour du Roi pour elle a commencé? La troiſiéme, en quel tems il a pris ſa réſolution, touchant ſon divorce? Mais ſur tout cela, on ne peut proprement que former des conjectures, ainſi qu'on vient de le voir. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le tems de la réſolution, touchant le divorce, & celui du commencement de l'amour du Roi, ne ſont pas fort éloignez l'un de l'autre. C'eſt-là où il faut s'arrêter. Mais c'eſt aller trop loin, que de vouloir fonder ſur cette proximité, ce fait comme certain, que Henri n'entreprit la pourſuite de ſon divorce avec Catherine, que pour pouvoir épouſer Anne de Bollen. Je dis plus, c'eſt que, quand même il n'y auroit aucune difficulté ſur les tems, & qu'ils ſe rapporteroient exactement l'un à l'autre, ce ne ſeroit jamais qu'une conjecture, par rapport à ce ce qui ſe paſſoit dans le cœur du Roi.

Je me ſuis un peu étendu ſur cette queſtion, parce qu'il m'a ſemblé que l'illuſtre Auteur de l'Hiſtoire de la Réformation y a laiſſé quelque obſcurité. D'ailleurs, j'ai cru qu'il étoit néceſſaire de réprimer les eſprits trop hardis, en inſtruiſant les Lecteurs, de ce qu'il y a de vrai, & de ce qu'il y a d'incertain dans cette matiere. On voit dans pluſieurs Hiſtoires, & on entend encore dire tous les jours d'une maniere poſitive, comme s'il n'y avoit aucune difficulté, que l'amour de Henri VIII. pour Anne de Bollen a été l'unique cauſe de ſon divorce avec Catherine d'Arragon, quoique, comme on vient de le voir, on n'en puiſſe parler que par conjecture, & que la conjecture même ne ſoit pas favorable à ce ſentiment. Ce n'eſt pas au reſte qu'on doive regarder Henri VIII, comme un Prince incapable de s'être laiſſé ſéduire par une ſemblable paſſion, juſqu'à ſacrifier Catherine d'Arragon à Anne de Bollen. Pourquoi auroit-il été plus ſcrupuleux à l'égard de Catherine qu'il ne le fut à l'égard d'Anne elle-même, qu'il ne fit pas difficulté de ſacrifier à une troiſiéme femme, ainſi qu'on le verra dans la ſuite. C'étoit un Prince d'un tempérament fougueux, qui vouloit ce qu'il vouloit, avec tant d'emportement qu'il ne pouvoit ſouffrir aucune oppoſition. Les adulations de ſes Sujets, & les éloges exceſſifs que lui donnoient inceſſamment les Souverains qui avoient beſoin de lui, l'avoient tellement préoccupé ſur ſon propre mérite, qu'il croyoit que ſes actions devoient ſervir de régle pour juger du bon ſens, de la raiſon, & de la juſtice. Ainſi, quand on dira que ſon amour pour Anne de Bollen contribua beaucoup à lui faire pouſſer avec ardeur l'affaire de ſon divorce, dont, ſans cela, les difficultez l'auroient peut-être rebuté, on ne dira rien qui s'éloigne de ſon caractere. Il faut ſeulement ſe garder de donner comme une vérité inconteſtable, ce qui n'eſt qu'une ſimple conjecture.

Motifs du divorce alléguez par Henri.

Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre.

Quoiqu'il en ſoit, ſans nous arrêter plus longtems ſur les ſecrets motifs qui firent agir Henri, & ſans vouloir pénétrer dans les penſées du cœur, qui ſont hors de la portée des hommes, contentons-nous de ce qu'il publioit lui-même. Premiérement, il diſoit qu'il avoit des ſcrupules de conſcience, au ſujet de ſon mariage avec Catherine, & véritablement, il n'avoit que trop de raiſons d'en avoir. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt qu'il ne les ait pas eus plu-

HENRI VIII. 1527.

tôt. Il avoit épousé la Veuve de son Frere, & il trouvoit qu'un tel mariage étoit défendu par les Loix du Lévitique. Il est vrai qu'il avoit une dispense du Pape. Mais il ne pouvoit pas ignorer que beaucoup d'habiles Théologiens croyoient que le Pape ne pouvoit pas dispenser de l'observation des Loix de Dieu. Cela suffisoit bien pour lui donner des doutes très-légitimes. Dès qu'il se fut mis ce scrupule dans l'esprit, il voulut travailler à s'éclaircir, & il trouva dans Thomas d'Aquin, ce qu'il y avoit peut-être lû plusieurs fois sans y avoir fait attention, premiérement, que les Loix du Lévitique sont Morales & de Droit divin; en second lieu, que le Pape ne peut pas dispenser contre le Droit divin, par la raison que, pour pouvoir dispenser de l'observation d'une Loi, il faut être supérieur à celui qui l'a faite. Cette décision d'un Théologien pour lequel il avoit une haute estime, ayant confirmé ses doutes, il pria l'Archevêque Warham, qui s'étoit autrefois déclaré contre ce mariage, de consulter les Evêques d'Angleterre sur ce sujet. Quelques-uns ont assuré que Longland son Confesseur l'entretenoit dans ces doutes, par les ordres secrets du Cardinal Wolsey, & cela n'est pas hors d'apparence. La Reine étoit tante de l'Empereur de qui Wolsey n'avoit pas sujet d'être content. D'ailleurs ce Favori n'aimoit pas la Reine elle-même, parcequ'elle ne pouvoit s'empêcher de témoigner, combien elle étoit choquée qu'un Evêque, un Cardinal, un Légat du Saint Siége, menât une vie scandaleuse. Quoiqu'il en soit, bien-tôt après, l'Archevêque présenta au Roi un Ecrit signé de tous les Evêques dans lequel ils condamnoient son mariage comme contraire à l'honnêteté publique & au Droit divin. Le seul *Fisher*, Evêque de Rochester, ayant refusé de le signer, on prétend que l'Archevêque y mit son nom à son insçu. Mais ce n'étoit pas seulement les Evêques qui étoient de ce sentiment. Depuis que les Ouvrages de Luther avoient commencé à paroître, il y avoit en Angleterre beaucoup de gens qui s'étoient désabusez de la haute opinion qu'ils avoient euë de la puissance du Pape. Comme donc la validité du mariage du Roi n'étoit fondée que sur la dispense de Jule II, on disputoit assez ouvertement, si cette dispense pouvoit rendre valide un tel mariage notoirement contraire à la Loi de Dieu. Plusieurs même, qui étoient d'ailleurs fort attachez à la Cour de Rome, ne pouvoient gouter cette Doctrine, que le Pape pouvoit dispenser contre le Droit divin. Toutes ces choses concouroient ensemble soit à donner au Roi des scrupules, ou à les fortifier.

Il travaille à s'éclaircir sur ses doutes.

Wolsey contribuë à entretenir ses doutes.

Les Evêques condamnent son mariage avec Catherine.

Le peuple en parle dans le même sens.

Raisons de Politiques alléguées par le Roi.

Mais ce n'étoit pas seulement des scrupules de conscience que ce Prince alléguoit pour justifier son dessein. Il prétendoit que, quand même il n'auroit eu aucun égard à son salut, ou qu'il auroit pû vaincre ses scrupules, le bien de son peuple demandoit qu'il travaillât par avance, à lui faire éviter un danger qu'il étoit facile de prévoir. Il n'avoit qu'une Fille, & selon les apparences, il ne devoit jamais avoir d'autres enfans, si son mariage subsistoit. Si donc, après sa mort, la validité de son mariage avec Catherine venoit à être mise en question, il prévoyoit que l'Angleterre alloit retomber, par rapport à la Succession à la Couronne, dans des troubles dont elle ne faisoit presque que de sortir. Marie sa Fille, le Roi d'Ecosse son Neveu, la Reine Doüairiére de France, pouvoient également prétendre à la Couronne, par des raisons trés-plausibles. La premiere pouvoit alléguer contre ceux qui lui opposeroient sa naissance d'un mariage illégitime que le Pape en avoit accordé la dispense.

Le

Le Roi d'Ecoſſe, qui étoit dans le ſecond rang, pouvoit ſoutenir que la diſpenſe n'étoit pas valable. Enfin, Marie, ſœur du Roi, pouvoit alléguer, que la premiére étoit bâtarde, & le ſecond étranger. Ces diverſes prétentions pouvoient aiſément cauſer une Guerre civile en Angleterre, où il n'étoit que trop apparent, que chacun trouveroit des partiſans, ſans parler des ſecours étrangers dont ils pourroient s'appuyer. Henri concevoit donc qu'il n'y avoit qu'un ſeul moyen pour prévenir ce danger. C'étoit de faire caſſer ſon mariage, & d'épouſer une autre femme, de laquelle avec la bénédiction de Dieu, il pût avoir des enfans mâles. Il n'y a que celui qui connoit parfaitement les cœurs, qui puiſſe ſçavoir poſitivement, ſi cette penſée lui étoit inſpirée par le danger qu'il prévoyoit, par le dégoût qu'il avoit pour la Reine, ou par l'amour qu'il pouvoit avoir déja conçu pour Anne de Bollen. Mais quoi qu'il en ſoit, indépendemment des divers motifs qui lui ont été attribuez, il eſt certain qu'il n'y avoit que trop de danger que le Royaume ne fût un jour expoſé à une Guerre Civile, ſi le Roi demeuroit juſqu'à ſa mort dans l'état où il ſe trouvoit, & il ne voyoit point d'autre moyen pour en ſortir, que de faire caſſer ſon mariage. Il eſt vrai qu'il prévoyoit de grandes oppoſitions de la part de l'Empereur Neveu de la Reine, qui étoit alors très-puiſſant. Mais d'un autre côté, comme ce Monarque avoit eu lui-même ſur ce ſujet des doutes qui l'avoient empêché d'épouſer Marie, Henri eſpéroit qu'il ne voudroit pas s'opiniâtrer à ſoutenir un droit qu'il avoit lui-même combattu. D'ailleurs, la conjoncture paroiſſoit aſſez favorable pour entreprendre cette affaire. Le Pape, qui étoit priſonnier dans le Château Saint Ange, ſembloit n'avoir d'autre reſſource pour ſe rétablir dans ſon premier état, que les ſecours de la France & de l'Angleterre, & Henri ne doutoit nullement que François I. qui avoit beſoin de lui, ne le ſervit de tout ſon pouvoir, pour faire réüſſir ſa pourſuite. Quant au reſte, il ne faiſoit aucune difficulté ſur la puiſſance du Pape, comptant que Clément VII. pouvoit bien révoquer la diſpenſe accordée par Jule II. Le Cardinal Wolſey ſe rendoit même garant, que l'affaire réüſſiroit, ſoit qu'il eût déja gagné le Pape, ou qu'il ſe perſuadât qu'en l'état où Clement VII. ſe trouvoit, il ne pourroit rien refuſer au Roi. Ainſi la réſolution fut priſe de s'adreſſer à la Cour de Rome pour faire caſſer le mariage.

Raiſons qui lui font eſpérer un heureux ſuccès.

La meilleure raiſon qui ſe pouvoit alléguer étoit, que la diſpenſe accordée par Jule II. étoit contraire au Droit divin, & celle-là ſeule auroit dû ſuffire. Mais il y auroit eu de l'imprudence à commencer par mettre en queſtion l'autorité des Pontifes Romains, en demandant une grace à la Cour de Rome. Il fallut donc avoir recours à un autre expédient. Ce fut de trouver des nullitez dans la Bulle de Jule II. & de faire voir que ce Pontife avoit été ſurpris, ce qui rendoit la Bulle révoquable, ſelon les maximes mêmes de la Cour de Rome. C'eſt ce qui ne fut pas trop difficile. La Bulle étoit fondée ſur la Requête de Henri & de Catherine, qui avoient expoſé que leur mariage étoit néceſſaire pour entretenir la Paix entre l'Angleterre & l'Eſpagne. En cela on trouvoit deux raiſons pour faire révoquer la Bulle. La premiere qu'Henri n'étant alors âgé que de douze ans, ne pouvoit pas être cenſé avoir eu ces vûës de politique; d'où on inféroit qu'il n'étoit pas lui-même l'Auteur de la Requête. La ſeconde, que l'expoſé étoit faux, puiſqu'en l'état où les affaires

Raiſons pour alléguer au Pape.

Nullitez dans la Bulle de Jule II.

HENRI VIII. 1527.

entre l'Espagne & l'Angleterre se trouvoient alors, ce mariage n'étoit nullement néceſſaire, pour entretenir la Paix entre les deux Couronnes, & par conſéquent, que Jule II. avoit été ſurpris. On trouvoit encore une autre nullité en ce que la Bulle n'ayant point d'autre fondement que l'entretien de la Paix & de l'union entre Henri VII. & le Roi & la Reine d'Eſpagne, cette raiſon avoit ceſſé lorſque le mariage fut conſommé, puiſqu'Henri VII. & Iſabelle n'étoient plus en vie. Enfin on ſoutenoit qu'Henri VIII. ayant proteſté contre ſon mariage, avant que de l'avoir conſommé, s'étoit par-là départi de la liberté que la Bulle lui avoit accordée, & que, par conſéquent, une autre Bulle auroit été néceſſaire pour rendre ſon mariage valide. Mais toutes ces raiſons n'étoient produites que pour fournir au Pape un prétexte de révoquer la diſpenſe de Jule II. En effet, ſi la raiſon du Droit divin violé par la Diſpenſe, n'avoit pas été le véritable fondement de la demande du divorce, rien n'auroit été plus facile au Pape, que de mettre la conſcience du Roi en repos, en confirmant par une nouvelle Bulle, tout ce qui avoit été fait.

Knight eſt envoyé à Rome pour cette affaire.

Cependant, comme on ne doutoit pas de la condeſcendance du Pape, dans la conjoncture où il ſe trouvoit, le Roi lui envoya *Knight* ſon Secretaire, pour le prier de ſigner quatre Piéces qu'on avoit dreſſées en Angleterre. La premiére étoit une Commiſſion au Cardinal Wolſey, pour juger & terminer cette affaire en s'aſſociant quelques Evêques Anglois. La ſeconde étoit une Bulle Décrétale, qui déclaroit nul le Mariage du Roi avec Catherine, par la raiſon que celui d'Arthur avec la même Princeſſe avoit été conſommé. Par la troiſiéme, le Pape accordoit au Roi une Diſpenſe pour épouſer une autre femme. Par la quatriéme, il s'engageoit à ne révoquer jamais aucun des trois Actes précédens.

Il fait tenir un Mémoire au Pape.

Knight partit d'Angleterre au mois de Juillet, dans le tems, à peu-près, que le Cardinal ſe mettoit en chemin pour aller s'aboucher avec le Roi de France. Mais comme le Pape étoit priſonnier, & gardé par un Capitaine Eſpagnol, il ne fut pas poſſible à l'Envoyé d'en avoir audience. Il trouva pourtant le moyen de lui faire tenir un Mémoire contenant les points de ſa Commiſſion, auquel le Pape répondit favorablement. Il fit eſpérer qu'il accorderoit tout ce que le Roi ſouhaitoit, quoi que l'Empereur l'eût déja fait prier par le Général des Cordeliers, de ne rien faire ſur ce ſujet ſans en avertir ſes Miniſtres. Pour le dire en paſſant, cela fait voir qu'Henri avoit réſolu aſſez longtems auparavant, de demander ſon divorce, puiſque l'Empereur avoit eu le tems d'en être informé & d'en faire parler au Pape. Comme il n'étoit pas poſſible à l'Envoyé de traiter avec le Pape en perſonne, cette affaire ne fut pas alors pouſſée plus avant. Enfin la nouvelle étant venuë en Angleterre que le Pape alloit être relâché, le Cardinal Wolſey écrivit à *Grégoire Caſali* Ambaſſadeur ordinaire du Roi à Rome, pour lui ordonner de ſe joindre à Knight, & de preſſer le Pape d'accorder au Roi ce qu'il demandoit. Cette Lettre étoit extrêmement forte, & marquoit bien l'envie que le Cardinal avoit de faire réüſſir le divorce. Elle étoit du vingt-cinquiéme de Décembre 1527. Le Cardinal ignorant encore que le Pape ſe fût évadé le neuviéme du même mois.

Lettre de Wolſey à Caſali.

Knight & Caſali parlent au Pape.

Clément VII. s'étant retiré à Orviéto, Knight alla le trouver, & lui parla de l'affaire dont il étoit chargé. Le Pape avoüa qu'il avoit reçu ſon Mémoire, & promit encore de faire tout ce qui dépendroit de lui, pour la ſatisfaction

du

du Roi; mais il le pria de ne rien précipiter. Il se trouvoit alors dans une conjoncture, où il ne sçavoit pas encore, s'il n'auroit point besoin du Roi d'Angleterre, ou si l'Empereur voudroit bien s'accommoder avec lui. C'étoit pour cela qu'il souhaitoit de gagner du tems, afin de pouvoir se conduire, selon qu'il seroit convenable à ses intérêts. Mais par cette raison & parceque les ordres du Roi étoient pressans & positifs, Knight ne voulut point différer sa négociation. Il pressa extraordinairement le Pape qui promit enfin de signer les Actes à condition qu'on n'en feroit aucun usage, jusqu'à ce que les François & les Allemans fussent sortis d'Italie. Knight voulut bien accepter cette condition, s'imaginant, que quand ces Piéces toutes signées seroient entre les mains du Roi, il s'en serviroit quand il le trouveroit à propos. Mais le Pape n'étoit pas aisé à dupper. En feignant de n'avoir en vûë que de contenter le Roi, il ne pensoit qu'à gagner du tems, étant prêt à le sacrifier, s'il trouvoit mieux son compte ailleurs. Il employa donc toute la souplesse de son esprit, à faire traîner cette affaire, par des moyens qui ne fussent pas suspects au Roi. Pour cet effet, il dit à Knight, qu'avant que de signer ces Actes il étoit bien aise d'en conférer avec le Cardinal des quatre Saints couronnez.

HENRI VIII. 1527. qui tâche de gagner du tems.

Il promet enfin de faire ce que le Roi souhaite;

Le Pape s'étant ainsi engagé, Knight & Casali crurent qu'ils n'avoient autre chose à faire, qu'à prévenir, en faveur du Roi, le Cardinal que le Pape vouloit consulter. Ils n'eurent pas beaucoup de peine à réüssir, puisque, outre dix mille ducats qu'ils avoient en main pour gratifier ceux qui leur rendroient service, ils avoient pouvoir d'engager le Roi à tout ce qu'ils jugeroient à propos de promettre. Ce Cardinal ayant examiné les Actes apportez d'Angleterre, y trouva des défauts considérables, particuliérement dans la Commission du Légat, & se chargea d'en dresser une autre moins défectueuse. Cet Acte étant dressé de nouveau, Knight & Casali allerent trouver le Pape, & le presserent de signer. Il ne le refusa pas absolument: mais il dit que l'Empereur l'ayant fait prier de ne rien faire sur ce sujet, sans l'en informer, il falloit trouver quelque expédient pour excuser une démarche si précipitée: Que pour cet effet, il falloit faire marcher Lautrec vers Orviéto, & faire ensorte que ce Général le pressât de la part du Roi de France de satisfaire le Roi d'Angleterre. Lautrec étant alors à Bologne, pour le faire marcher à Orviéto, il auroit fallu avoir des ordres de la Cour de France, ce qui auroit emporté beaucoup de tems. Par cette raison, les Ministres de Henri rejettoient cet expédient, leur but étant de finir l'affaire avant que l'Empereur en fût averti. Enfin le Pape se trouvant extraordinairement pressé, leur mit en main la Commission pour le Cardinal Wolsey, avec la Bulle de dispense pour le Roi, & promit d'envoyer en Angleterre la Bulle décrétale pour casser le Mariage. Mais voici une ruse à laquelle ces Ministres ne firent pas peut-être assez d'attention. C'est que le Pape datta ces deux Actes, du tems qu'il étoit prisonnier au Château Saint Ange. Ainsi, quand le Roi les eut en son pouvoir, il ne jugea pas à propos de s'en servir, de peur qu'on ne lui opposât, que le Pape ne les avoit accordez qu'en vûë d'obtenir sa liberté par les secours qu'il attendoit d'Angleterre. D'ailleurs, tous les Actes faits par un prisonnier, peuvent être censez nuls, dequoi le Traité de Madrid étoit un exemple tout récent. Ainsi, quelque instance que fit le Roi, pour terminer cette affaire, il trouva qu'à la fin de l'année 1527. il n'avoit encore rien fait.

mais il trouve le moyen de différer l'exécution de sa promesse.

Artifice du Pape pour gagner du tems.

Clé-

HENRI VIII. 1528.

Le Pape prend la résolution de ménager l'Empereur.

Clement VII. avoit eu le tems, pendant sa prison, de faire de sérieuses réflexions sur sa conduite passée qui lui avoit très-mal réüssi, parcequ'il s'étoit éloigné des maximes de ses plus habiles Prédécesseurs. Il s'étoit mal-à-propos engagé à commencer la Guerre contre l'Empereur, au lieu qu'Alexandre VI, Jule II, & Leon X, aprés avoir semé la division parmi les Princes, les laissoient, la plûpart du tems, vuider leurs querelles, & se rangeoient ensuite dans le parti des plus forts, ou s'ils s'engageoient dans quelque Guerre, c'étoit pour l'ordinaire aux dépens d'autrui. Mais pour cette fois, il étoit arrivé à Clément VII, qu'après s'être épuisé à entretenir beaucoup de troupes, il avoit perdu *Florence*, *Parme*, *Reggio*, *Rome* même, & la meilleure partie de l'Etat de l'Eglise, & s'étoit vû lui-même en prison, & rançonné. C'en étoit assez pour le rendre plus avisé, & pour lui faire prendre une route différente. Dès que les Ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Venise, le virent à couvert dans Orviéto, des violences des Impériaux, ils le pressérent de se déclarer contre l'Empereur. Ils croyoient que s'il ne pouvoit pas aider la Ligue de ses armes temporelles, du moins il pourroit, par le moyen des spirituelles, causer des embarras à l'ennemi commun qu'il sembloit n'avoir pas sujet de ménager. Mais il considéroit lui-même cette affaire sous une autre face. Une fâcheuse expérience lui ayant fait connoître qu'il avoit été la duppe de ses Alliez, il résolut de ne se laisser plus conduire par leurs conseils intéressez.

Il refuse de se rengager dans la Ligue.

Ainsi, sans leur déclarer ce qu'il avoit dans l'ame, il se contenta de leur dire, que sa jonction à la Ligue ne feroit que lui attirer de nouveaux malheurs, sans leur procurer aucun avantage; Que d'ailleurs, il étoit nécessaire pour le bien de la Chrétienté, qu'il y eût un Médiateur pour travailler à procurer la Paix, & que c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire, en l'état où il se voyoit réduit. Néanmoins, il leur fit entendre, qu'il pourroit prendre d'autres mesures, si Lautrec s'approchoit, pour faire abandonner Rome aux troupes de l'Empereur. C'étoit en effet son unique but, que de délivrer l'Etat de l'Eglise de cette armée étrangere, afin de se voir en état de prendre le parti qui conviendroit le mieux à ses intérêts.

Lautrec marche vers Naples.

Enfin, Lautrec, étant parti de Bologne le neuviéme de Janvier, prit la route de Naples, après avoir envoyé le Prince de Vaudemont & la Trimoüille au Pape, pour le presser de se déclarer. Mais Clément trouva le moyen de s'en défendre, sans pourtant le refuser positivement. Il voyoit, pour ainsi dire, toute l'Europe en mouvement, & il vouloit attendre le succès de cette guerre, afin de pouvoir prendre des mesures plus justes qu'il n'avoit fait auparavant. Ainsi, quoiqu'on pût faire, il ne fut pas possible d'obtenir cette déclaration de lui. Il vouloit seulement faire croire, que si François & Henri lui faisoient rendre *Ravenne* & *Cervia*, il se rangeroit dans leur parti. C'étoit un avantage qu'il auroit bien voulu retirer de leurs instances, sauf à trouver quelqu'autre défaite, pour s'empêcher de se déclarer, après avoir recouvré ces deux Places. Cependant il pensoit aux moyens de pouvoir négocier secrettement avec l'Empereur, de qui il attendoit plus d'avantage que des Alliez. En effet, son but principal étant de rétablir la Maison de Médicis dans le Gouvernement de Florence, il comprenoit bien qu'il ne pourroit y parvenir que par le moyen de l'Empereur, puisque les Alliez avoient intérêt de soutenir les Florentins qui étoient devenus Membres de la Ligue. Mais il y auroit eu de l'im-

Raisons du Pape pour se dispenser d'agir contre l'Empereur.

l'imprudence en lui, à se déclarer pour l'Empereur, dans un tems où ce Monarque étoit foible en Italie, & qu'une puissante Armée étoit en pleine marche pour envahir le Royaume de Naples. Il étoit donc nécessaire pour lui d'attendre que les événemens de cette Guerre le missent en état de se déterminer avec sûreté. C'étoit-là, la véritable raison qui l'obligeoit à user de beaucoup de détours, pour tâcher de ne mécontenter, ni l'Empereur, ni le Roi de France, ni le Roi d'Angleterre. Si, au lieu de s'engager imprudemment dans une Guerre, il avoit auparavant suivi cette route, il se seroit fait acheter chérement. Du moins il n'auroit pas eu la mortification de se voir en prison dans Rome même.

Mais quoique le Pape refusât de se déclarer, les Rois de France & d'Angleterre n'en étoient pas moins ardens à poursuivre l'exécution de leurs projets. Le 21. de Janvier de l'année 1528, les Ambassadeurs qu'ils avoient en Espagne demanderent à l'Empereur la permission de se retirer, & dès le lendemain *Clarencieux* & *Guienne*, Hérauts, l'un d'Angleterre, l'autre de France, lui déclarerent la Guerre. Cela se fit avec beaucoup de solemnité, l'Empereur étant assis sur son Trône, environné de tous les Grands de sa Cour. Il leur répondit à chacun en particulier; mais d'une maniere bien différente. En parlant à celui d'Angleterre, il se servit de termes civils & honnêtes, qui faisoient assez comprendre qu'il n'étoit pas bien aise d'avoir le Roi son Maître pour ennemi. Il se plaignit pourtant que Henri en avoit mal usé avec lui, en lui voulant donner pour femme une Princesse qu'il se proposoit de faire déclarer bâtarde, puisqu'il demandoit de faire divorce avec la Reine sa Mere. Mais il en rejetta toute la faute sur l'ambition démesurée du Cardinal Wolsey. Il dit que ce Cardinal, ayant voulu l'obliger à employer ses armes en Italie pour le faire Pape, se croyoit offensé, de ce qu'il n'avoit pas voulu troubler le repos de la Chrétienté pour l'amour de lui. Quant aux sommes dont Henri lui demandoit le payement, il nia d'avoir jamais refusé d'y satisfaire. Mais il ajouta que les Ambassadeurs d'Angleterrre n'ayant point apporté avec eux les Obligations originales, & n'ayant pas même pouvoir d'en donner des quittances, c'étoit à tort que Henri se plaignoit sur ce sujet. Qu'à l'égard de l'indemnité qu'il demandoit, il sçavoit bien que le Roi de France s'en étoit chargé dans le Traité de Madrid. Pour ce qui regardoit la somme de cinq-cens-mille écus, à laquelle il s'étoit engagé, en cas qu'il refusât d'épouser la Princesse Marie, il répondit qu'il n'avoit pas tenu à lui; qu'il l'avoit demandée au Roi son Pere par des Ambassadeurs exprès, & que Henri avoit refusé de la lui envoyer; Que d'ailleurs, avant ce tems-là, Henri l'avoit offerte au Roi d'Ecosse. Enfin, qu'il ne pouvoit légitimement prétendre cette somme, avant que d'avoir justifié qu'il avoit lui-même exécuté toutes les conditions du Traité de Windsor. Telle fut la réponse de l'Empereur à la déclaration de Guerre, qui lui fut faite par le Héraut de Henri. Dans celle qu'il fit au Héraut de France, il ne garda pas tant de ménagemens. Il accusa hautement François I. de lui avoir manqué de parole, & chargea le Héraut de le faire souvenir, qu'il lui avoit fait dire par l'Archevêque de Bourdeaux son Ambassadeur, qu'il seroit plus à propos qu'ils vuidassent leur querelle par un combat singulier, mais qu'il n'avoit eu aucune réponse. Selon les

François & Henri font déclarer la Guerre à l'Empereur.

Réponses de l'Empereur.

HENRI VIII. 1528.

Défis reciproques entre Charles-Quint & François I.

apparences, l'Ambaſſadeur n'avoit pas jugé à propos de rapporter ces paroles au Roi, puiſqu'il parut extrémement ſurpris quand il l'apprit de la bouche du Héraut. Peu de jours après, il renvoya le même Héraut à l'Empereur, pour lui porter un Cartel de défi ſigné de ſa propre main, dans lequel il lui donnoit un démenti en forme; il lui demandoit qu'il lui aſſurât le Camp, pour ſe battre corps à corps avec lui. Ce Cartel étoit datté le 27. de Mars 1528. L'Empereur lui envoya ſa réponſe par un de ſes Hérauts, qui avoit charge de lui dire de bouche des choſes très-déſagréables. Ce Héraut étant arrivé à Paris ne pût obtenir, qu'avec beaucoup de difficulté, la permiſſion de mettre ſa cotte d'armes en entrant dans la Ville. Le Roi l'attendoit ſur ſon Trône, ayant auprès de lui un grand nombre de Princes & de Seigneurs. Mais il avoit à peine commencé à parler, que le Roi l'interrompit pour lui demander s'il apportoit l'aſſurance du Camp. Le Héraut demanda qu'il lui fût permis de continuer ce qu'il avoit à dire de la part de l'Empereur, le Roi refuſa de l'entendre, en diſant, qu'il n'avoit demandé que l'aſſurance du Camp, & que tout le reſte étoit inutile. C'eſt ainſi que finit cette affaire qui avoit déja fait beaucoup de bruit. Les deux Monarques donnerent des marques publiques de leur courage, par les défis reciproques qu'ils ſe firent, & néanmoins, il ne fut pas néceſſaire de faire de grands efforts, pour les empêcher de vuider leurs différends par une voye ſi peu ordinaire à de ſi grands Princes.

Hardieſſe du Cardinal Wolſey, qui lui attire la colere du Roi. *Myl. Herbert.*

Hugues de Mendoça, Ambaſſadeur de l'Empereur à Londres, ayant appris ce qui s'étoit paſſé en Eſpagne, voulut ſe retirer. Mais le Cardinal Wolſey lui fit dire que le Héraut Clarencieux avoit outrepaſſé ſes ordres en déclarant la Guerre à l'Empereur, & qu'il en ſeroit puni à ſon retour. Sur cela l'Ambaſſadeur envoya un Courrier en Eſpagne, pour informer l'Empereur de ce que le Cardinal lui avoit fait dire. Clarencieux qui étoit encore en Eſpagne, ſurpris qu'on voulût le rendre reſponſable d'une choſe pour laquelle il avoit des ordres précis, demanda & obtint une copie authentique de la Lettre de l'Ambaſſadeur. Dès qu'il fut arrivé en Angleterre, il alla trouver le Roi, avant que d'avoir parlé au Cardinal, & lui fit voir cette Lettre, avec trois autres écrites de la propre main du Cardinal, par leſquelles il lui donnoit des ordres précis de déclarer la Guerre à l'Empereur. Henri, ſurpris de l'audace de ſon Miniſtre, s'emporta extraordinairement contre lui, en préſence de toute la Cour. Peut-être même l'auroit-il entiérement diſgracié, s'il n'en eût pas été empêché par la conſidération de l'affaire du Divorce, dans laquelle il ne pouvoit ſe paſſer de lui. Il ne laiſſa pourtant pas de lui faire eſſuyer une terrible mortification, en faiſant examiner cette affaire par le Conſeil. Cet examen auroit été ſans doute fatal au Miniſtre, ſi le Roi avoit voulu le pouſſer à bout: mais il voulut bien ſe contenter de la Proteſtation qu'il fit, qu'il avoit crû agir conformément aux intentions de Sa Majeſté.

Le Cardinal aſſemble les Grands, & tâche de juſtifier la Guerre

La réponſe de l'Empereur à Clarencieux ayant été renduë publique en Angleterre, par les ſoins de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, le Cardinal craignit qu'elle ne causât de mauvais effets parmi le Peuple, vû la foibleſſe des motifs que le Roi mettoit en avant pour entreprendre la Guerre. Cela fut cauſe qu'il aſſembla dans la Chambre étoilée, tous les grands Seigneurs qui ſe trouvoient

trouvoient à la Cour, pour leur faire un Discours, où il exagéra, autant qu'il lui fut possible, les torts que le Roi avoit reçûs de l'Empereur, & les raisons qu'il avoit d'en demander la réparation par les armes. Mais il eut beau faire, quoique tout le monde lui applaudît extérieurement, ce que l'Empereur avoit dit au Héraut, que cette Guerre n'étoit causée que par le mécontentement particulier du Cardinal, faisoit plus d'effet que toutes les raisons que ce Ministre pouvoit alléguer. Le Peuple murmuroit hautement contre cette Guerre qui alloit ruïner le Royaume pour contenter la passion du Favori. Quelques-uns même ne s'arrêterent pas aux murmures. Comme le Commerce avec les Païs-Bas étoit rompu par la Déclaration de Guerre, & que les Marchands Drapiers ne vouloient plus se charger de Draps, qu'ils ne pouvoient pas débiter, les Ouvriers en laine se mutinerent. Sur cela le Cardinal ordonna aux Marchands d'acheter les Draps comme ils faisoient auparavant, en les menaçant, qu'en cas de refus, il en feroit acheter lui-même, pour les vendre aux Etrangers. Mais ils se mocquerent de cette menace, & demeurerent obstinez, ne voulant point s'exposer à des pertes inévitables par complaisance pour lui. Une Ambassade que la Gouvernante des Païs-Bas envoya au Roi dans ces entrefaites, délivra le Cardinal de l'embarras où il se trouvoit. Les Ambassadeurs lui firent entendre que si le Roi vouloit consentir à une Trêve avec les Païs-Bas, pour le bien mutuel du Commerce, la Gouvernante y donneroit volontiers les mains. Cette proposition ayant été examinée dans le Conseil, il fut résolu, malgré les oppositions de l'Ambassadeur de France, de consentir à une Trêve de huit mois, qui fut signée le 8. de Juin.

HENRY VIII. 1528. contre l'Empereur.

Le Peuple en murmure.

Les Ouvriers en laine se mutinent.

Le Cardinal menace les Marchands, mais sans effet.

Ambassade de la Gouvernante des Païs-Bas.

Myl. Herbert.

Trêve entre l'Angleterre & les Païs-Bas.

Act. Publ. Tom. XIV. pag. 288.

15. Juin.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, les affaires d'Italie se trouvoient dans une situation qui donnoit lieu à François I. d'espérer un heureux succès de l'expédition de Lautrec dans le Royaume de Naples, quoique dans la suite elle finit très-malheureusement pour lui. Lautrec étant parti de Bologne le 9. de Janvier, arriva le 10. de Février sur les frontieres de Naples, & ayant marché dans l'Abbruze il se rendit maître de cette Province, & ensuite d'une partie de la Pouille. Ce ne fut qu'avec une peine extrême, que le Prince d'Orange obligea l'Armée Impériale à quitter Rome où, depuis dix mois, elle exerçoit toutes sortes de violences. Quoique cette Armée ne partit de Rome que le 17. de Février, elle devança pourtant Lautrec qui avoit pris un plus long chemin, pour amasser de l'argent dont il avoit un extrême besoin, le Roi de France, selon sa coûtume, ne lui ayant point envoyé ce qu'il lui avoit promis. Les Impériaux s'étant postez à Troya, il alla leur présenter la Bataille : mais, comme ils trouverent à propos de se retirer à Naples, il continua sa marche & arriva au commencement du mois de Mai devant cette Ville Capitale, dont il forma le Siége selon l'ordre qu'il en avoit. Seize Galeres de France commandées par André Doria, huit autres qui étoient sous la conduite de Philippin Doria son Neveu, & vingt-deux de Vénise devoient se rendre devant Naples pour en bloquer le Port, pendant que Lautrec, avec une Armée de trente mille hommes, assiégeroit la Ville par Terre. Mais quand il commença le Siége, il n'avoit que les huit Galeres de Philippin. Celles de Vénise n'arriverent qu'assez tard, & André Doria, qui étoit mécontent du Roi de France, &

Succès de la Guerre de Naples.

Guicciardin.

Lautrec assiége Naples.

HENRI VIII. 1528.

qui pensoit à se mettre au service de l'Empereur, retenoit les seize Galeres à Genes sous divers prétextes. Cependant un combat naval que Philippin livra aux Impériaux, dans lequel Moncade fut tué, & le Marquis de Guast fait prisonnier, fit espérer à Lautrec qu'il auroit Naples par famine, quoiqu'il manquât lui-même de toutes choses dans son Camp. Son espérance s'accrut encore par l'arrivée des vingt-deux Galeres Vénitiennes qui se joignirent à celles de Philippin. Il ne s'agissoit plus que de voir qui pourroit plus long-tems supporter la famine, ou des assiégeans, ou des assiégez, qui manquoient également de vivres. Mais les François avoient, outre la disette, un très-grand désavantage, en ce que la peste faisoit de grands ravages parmi eux, & diminuoit continuellement leur nombre. Enfin André Doria, ayant conclu son accommodement avec l'Empereur, rappella Philippin son Neveu avec ses huit Galeres. Peu de tems après, les Galeres Vénitiennes ayant été obligées d'aller sur les Côtes de la Calabre, pour se pourvoir de Biscuit, les assiégez prirent ce tems pour faire entrer beaucoup de provisions dans la Ville, pendant que Lautrec demeuroit dans un très-fâcheux état, sans vivres & sans argent, avec une Armée accablée par la peste. La plûpart de ses Généraux étoient morts, ou malades, & pour comble de malheur, il fut lui-même attaqué de la peste, qui l'emporta le 16. d'Août. Le Marquis de Saluces, qui prit, après lui, le commandement de cette Armée délabrée, s'étant enfin déterminé à lever le Siége, eut bien de la peine à gagner Averse, où il fut incontinent assiégé, & peu de jours après contraint de capituler, en se livrant lui-même, avec tous les principaux Officiers de son Armée, entre les mains des Impériaux. Ainsi, cette belle Armée, que Lautrec avoit menée devant Naples, fut entiérement dissipée. De plus, la France venoit de perdre Genes, dont André Doria s'étoit rendu maître au nom de l'Empereur, après quoi, selon qu'il en étoit convenu avec ce Monarque, il avoit rendu la liberté à sa patrie, & y avoit établi un Gouvernement qui y subsiste encore aujourd'hui. Ainsi les affaires d'Italie qui, au commencement de l'année, avoient une si belle apparence pour François I, changerent entiérement de face, ensorte qu'il ne lui resta presque plus rien en ce Païs-là.

La peste dans l'Armée de France. — *Mort de Lautrec.* — *Siége levé.* — *L'Armée de France est dissipée.* — *André Doria met Genes en liberté.* — *Hist. de Genes.*

La connoissance de ce qui se passa en Italie pendant cette Campagne ne servira pas peu à faire découvrir les motifs de la conduite du Pape, dans l'affaire du Divorce. Henri avoit regardé cette affaire comme terminée, lorsqu'il avoit appris que le Pape en avoit commis le Jugement au Cardinal Wolsey. Mais quand, après beaucoup de difficultez, il eut enfin obtenu cette commission pour le Cardinal, avec une Bulle Décrétale qui déclaroit son Mariage nul, & une Dispense pour pouvoir se remarier, il trouva pourtant qu'il n'y avoit encore rien de fait. La Commission étoit dattée au Château Saint Ange, pendant que le Pape étoit en prison, ce qui la rendoit absolument nulle, & par conséquent il falloit la renouveller. La Décrétale ne portoit aucune clause qui empêchât le Pape de la révoquer, s'il le trouvoit à propos. Enfin, la Dispense n'étoit que conditionnelle, en cas que le Mariage du Roi avec Catherine fût déclaré nul. D'ailleurs, on y avoit inséré certaines restrictions qui laissoient au Pape la liberté de la révoquer. Par exemple, il accordoit cette Dispense, *autant qu'il le pouvoit sans*

Continuation de l'affaire du Divorce. — *Hist. de la Réformation.* — *Artifices du Pape, pour amuser le Roi.*

ſans offenſer Dieu. Nonobſtant toutes prohibitions de Droit divin, & autres Conſtitutions ou Ordonnances quelconques auſquelles il dérogeoit, autant que l'autorité Apoſtolique pouvoit s'étendre (1). Henri n'eut pas peu de chagrin de voir qu'il ne pouvoit ſe ſervir de ces Bulles, ſans s'expoſer à être inquiété. Néanmoins, dans la penſée où il étoit, que tout cela s'étoit fait par inadvertence, il donna ordre à Grégoire Caſali ſon Ambaſſadeur à Rome, de demander des Bulles moins ſujettes à conteſtation. Caſali en parla ſouvent au Pape; mais il n'en pût rien tirer de poſitif. Seulement le Pontife, ſe ſentant preſſé, lui dit en confidence, qu'il conſeilloit au Roi de paſſer outre; de faire caſſer ſon Mariage, en vertu de la Commiſſion donnée au Légat; mais avec le moins de bruit qu'il ſeroit poſſible, & de ſe remarier enſuite, à la Femme qu'il voudroit. Il fondoit ce conſeil ſur ce qu'il ſeroit bien plus facile de lui accorder la confirmation de ce qui auroit été fait, qu'il ne le ſeroit de lui permettre de le faire. Il recommanda pourtant à Caſali, de n'informer point le Roi, que ce conſeil vînt de lui. Henri regarda cet avis comme un piége que le Pape lui tendoit. Il conſidéra, qu'il n'étoit pas poſſible de faire juger une telle cauſe ſans bruit, puiſqu'il falloit néceſſairement que la Reine fût oüie, ſans quoi il y auroit une nullité manifeſte dans le Jugement. En ſecond lieu, s'il eût fait ce qui lui étoit conſeillé, il ſe ſeroit entiérement livré entre les mains du Pape qui, ſelon l'avis des Canoniſtes, auroit pû refuſer de confirmer la Sentence du Légat, auſſi bien que le Mariage qui ſe ſeroit contracté en conſéquence. Ainſi, cette affaire ayant été miſe en délibération, il fut jugé plus à propos de s'adreſſer directement au Pape, & de lui demander de nouvelles Bulles. Suivant cette réſolution; le Roi envoya *Etienne Gardiner* Sécretaire du Cardinal Wolſey, & *Edoüard Fox*, à Rome, pour y ménager cette affaire. Leurs Inſtructions portoient, de demander pour le Cardinal une nouvelle Commiſſion qui l'établit Juge de cette cauſe, avec pouvoir de caſſer le Mariage du Roi, s'il le trouvoit à propos, & néanmoins de déclarer légitime la Fille qui en étoit née; De preſſer le Pape, de donner une promeſſe par écrit, qu'il ne révoqueroit point la Commiſſion du Légat; De demander une Bulle Décrétale qui caſsât le Mariage du Roi, & une Diſpenſe pour épouſer une autre Femme, ſans aucune reſtriction. Enfin les Envoyez avoient ordre de faire connoître au Pape, que le Cardinal n'avoit pas conſeillé le Divorce au Roi, & de lui parler du mérite extraordinaire de la Dame que le Roi avoit deſſein d'épouſer. C'étoit Anne de Bollen, comme on le peut aiſément comprendre, puiſque le Roi ne cachoit plus l'amour qu'il avoit pour elle. Il étoit très-à-propos de dire au Pape, que le Cardinal n'étoit pas l'Auteur du conſeil qui avoit engagé le Roi à demander ſon Divorce, puiſqu'il étoit demandé pour Juge. Cependant les Lettres qu'il écrivoit aux Envoyez du Roi, & qui ſe trouvent dans l'Hiſtoire de la Réformation, font voir manifeſtement, qu'il ſouhaitoit avec une paſſion déméſurée que cette affaire réüſſit. Au reſte, il paroit que le Roi vouloit encore garder des ménagemens avec la Reine & avec l'Empereur ſon Neveu,

HENRI VIII. 1528.

Herbert dans l'année 1529.

Henri fait demander d'autres Bulles.

Conſeil du Pape au Roi.

Gardiner & Fox ſont envoyez à Rome pour ſolliciter d'autres Bulles.

Leurs Inſtructions.

 puiſqu'il

(1) Myl. Herbert ne donne pas cette Bulle comme authentique, mais comme très-probable.

HENRI VIII. 1528.

puiſqu'il demandoit que le Légat eût pouvoir de déclarer Marie légitime. Peut-être auſſi étoit-ce un effet de l'affection qu'il avoit pour elle.

Conduite artificieuſe du Pape.

Lorſque Gardiner & Fox arriverent à Orviéto, Lautrec étoit en marche vers Naples. Mais ſes progrès étoient encore ſi peu conſidérables, qu'il n'étoit pas facile de juger quel ſeroit le ſuccès de ſon entrepriſe, d'autant plus que l'Armée Impériale étoit déja ſortie de Rome, pour aller s'oppoſer à ſon paſſage. Il y avoit même apparence qu'il y auroit une Bataille, & comme le ſuccès en étoit incertain, le Pape n'avoit garde de s'expoſer au reſſentiment de l'Empereur, s'il arrivoit que ſes armes fuſſent victorieuſes. Ainſi, pour gagner du tems, il écrivit au Roi une Lettre en chiffre, comme s'il eût voulu lui révéler quelque ſecret, & néanmoins il ne fut pas poſſible d'y connoître quelle étoit ſon intention. Cette Lettre n'ayant pas été trop bien reçûë, les Envoyez eurent ordre d'inſiſter ſur leurs demandes. Mais alors les affaires avoient un peu changé de face. Lautrec avoit déja fait des Conquêtes dans le Royaume de Naples, & le Prince d'Orange, ſe trouvant hors d'état d'arrêter ſa marche, s'étoit retiré dans la Ville Capitale qui, vrai-ſemblablement, alloit être bien-tot aſſiégée. Il y auroit donc eu de l'imprudence à mécontenter Henri dans un tems où le Roi de France ſon Allié ſe voyoit ſur le point de devenir très-puiſſant en Italie. Ainſi Clément VII, ſe trouvant fort embarraſſé dans une conjoncture ſi délicate, eut recours à ſes artifices ordinaires, pour tâcher de gagner du tems. Il feignit de ne ſouhaiter rien avec tant de paſſion, que de ſatisfaire le Roi, quoiqu'en lui-même il eût réſolu de ne faire rien d'effectif en ſa faveur. Son but étoit de ſe rendre maître de l'affaire du Divorce, & de la faire traîner juſqu'à ce que les événemens de la Guerre le déterminaſſent à contenter ou l'Empereur ou le Roi. L'intérêt de ſa Maiſon demandoit qu'il ménageât le premier, parce que c'étoit par ſon moyen qu'il eſpéroit de la rétablir dans Florence. Celui de ſon Siége n'étoit pas moins important. Henri demandoit qu'il révoquât une Diſpenſe accordée par un Pape ſon Prédéceſſeur, ſur le fondement que ce Pape n'avoit pas eu le pouvoir de l'accorder; c'eſt-à-dire proprement qu'il déclarât que juſqu'alors les Pontifes Romains s'étoient attribué un Droit qui ne leur appartenoit pas. C'étoit une démarche bien difficile à faire dans un tems où une grande partie de l'Allemagne s'étoit ſouſtraite à la domination des Papes, & qu'on n'entendoit par tout que des plaintes & des murmures contre le pouvoir exorbitant qu'ils avoient uſurpé. Ainſi, la véritable intention de Clément VII. étoit d'amuſer le Roi de l'eſpérance qu'il donneroit les mains à ſon Divorce, juſqu'à ce qu'il ſe vît en état de s'y oppoſer avec ſûreté. Il ne faut point chercher d'autres myſteres dans la conduite de ce Pontife, ainſi qu'on le verra plus clairement dans la ſuite. Quant aux raiſons & aux autoritez qu'on alléguoit de part & d'autre, par rapport au fond de la queſtion même, & qu'on tiroit de l'Ecriture Sainte, des Peres & des Canons, ce n'étoient que des amuſemens qui ſervoient merveilleuſement aux deſſeins du Pape, mais qui ne faiſoient que peu d'impreſſion ſur ſon eſprit.

Ses intérêts & ſes projets.

Le Pape donne une nouvelle Commiſ-

Clément VII, ſe trouvant dans cette diſpoſition, ne fit aucune difficulté d'accorder extérieurement au Roi, tout ce qu'il lui demandoit. Le 13. d'Avril 1528. il ſigna une Bulle qui établiſſoit le Cardinal Wolſey pour Juge de

cette

cette affaire, en prenant pour Ajoint, l'Archevêque de Cantorbéri, ou tel autre Prélat d'Angleterre qu'il trouveroit à propos de choisir, & lui donnoit un pouvoir aussi ample que le Roi le souhaitoit. Mais outre les inconvéniens marquez ci-dessus, dans la Décretale & dans la Dispense, le Conseil du Roi en trouva deux dans la nouvelle Commission du Cardinal Wolsey. Le premier étoit, qu'il n'y avoit point de clause qui pût empêcher le Pape de la révoquer. Le second, que ce seroit une nullité manifeste, que d'établir pour seul Juge de cette affaire, un Cardinal dévoüé au Roi, & actuellement son premier Ministre. Ces considérations obligerent le Roi à faire demander au Pape qu'il lui plût d'ajoindre un autre Légat au Cardinal Wolsey, & de donner un engagement positif qu'il ne révoqueroit point la Commission. Comme, lorsque cette demande fut faite, Lautrec étoit déja devant Naples, qu'on ne doutoit point qu'il ne s'en rendît maître aussi bien que de tout le reste du Royaume, le Pape accorda tout ce qu'on voulut. Il nomma donc, par une Bulle datée à Orviéto le 6. de Juin, Thomas Wolsey Cardinal d'Yorck, & Laurent Campegge Cardinal Evêque de Salisburi, pour ses Légats *à Latere*, leur donnant le même pouvoir qu'il avoit accordé à Wolsey seul, les établissant pour ses Vicegérens dans l'affaire du Divorce, & leur commettant toute son autorité (1) Il donna aussi le 23. de Juillet l'engagement par écrit que le Roi demandoit. Enfin il mit entre les mains de Campegge une Décrétale qui cassoit le Mariage du Roi, conçûë dans les termes qu'on lui avoit comme prescrits. Il sembloit que Henri ne pouvoit souhaiter rien d'avantage. Mais on ne connoissoit pas encore bien en Angleterre toutes les subtilitez de la Cour de Rome. C'étoit dans cette vûë qu'il mettoit toûjours quelque intervalle entre les diverses graces qu'il accordoit au Roi. Wolsey fut établi seul Juge dans l'affaire du Divorce, le 13. d'avril. Camppegge fut nommé pour Ajoint sur la fin du même mois dans un Consistoire: mais la Bulle n'en fut expédiée que le 6. de Juin. L'engagement de ne pas révoquer la Commission ne fut signée que le 23. de Juillet. Selon les apparences la Décrétale ne fut expédiée qu'au mois d'Août, & Campegge ne se mit en chemin qu'après la mort de Lautrec ou peut-être après la levée du Siége de Naples; c'est-à-dire, dans un tems où le Pape n'avoit plus rien à craindre de la France, & où il étoit plus que jamais nécessaire de ménager l'Empereur. Ainsi on peut presque assûrer, que, quand Campegge partit de Rome, le Pape étoit résolu de n'accorder point le Divorce. Il étoit pourtant nécessaire qu'il continuât à feindre de vouloir contenter Henri, afin de ne pas se livrer à la discrétion de l'Empereur avec lequel il étoit résolu de s'accommoder, & rien n'étoit plus capable de lui faire obtenir un parti avantageux, que son union apparente avec la France & avec l'Angleterre. C'est-là très-certainement le secret de la politique du Pape, & la véritable cause de tous les artifices dont il usa dans cette affaire. Ce fut donc en conséquence de la résolution qu'il avoit prise qu'il donna les Instructions suivantes à son Légat. Premiérement, de faire durer l'affaire autant qu'il seroit possible. Secondement, de ne donner point de Sentence sur le Divorce avant que d'en avoir reçû de lui un commandement par écrit. En troisiéme lieu, il lui défendit

HENRI VIII. 1528.

sion au Cardinal Wolsey.

Le Roi demande au Pape, qu'il joigne un autre Légat à Wolsey.

Autre Commission pour Wolsey & pour Campegge. *Act. Publ. T. XIV. pag.* 237.

Campegge est chargé de la Decretale.

Instructions données à Campegpe.

(1) Campegge fut peut-être nommé Légat dans le mois d'Avril comme le dit le Docteur Burnet; mais sa Commission n'est que du 6. de Juin.

HENRI VIII. 1528.

fendit très-expressément de faire voir la Bulle à qui que ce fût, qu'au Roi & au Cardinal Wolsey, & de la laisser sortir de ses mains, sans son ordre, sous quelque prétexte que ce pût être.

Il retarde & allonge son voyage autant qu'il lui est possible.

Campegge s'étant mis en chemin après avoir reçu ces Instructions, n'arriva en Angleterre qu'au mois d'Octobre, six ou sept mois après qu'il eut été nommé Légat. Pendant qu'il étoit en chemin, les Ministres de l'Empereur à Rome firent naître une nouvelle difficulté dans l'affaire du Divorce, par la prétenduë découverte d'un Bref de Jule II, qui confirmoit la Bulle de dispense, pour le Mariage de Henri avec Catherine. Mais il y avoit cette différence entre la Bulle & le Bref, que le Pape disoit dans la Bulle, que le Mariage avoit été *peut-être* consommé, au lieu que le mot *peut-être* ne se trouvoit pas dans le Bref. Ils inféroient de là, que Jule II. n'avoit pas été surpris, puisqu'il regardoit le premier Mariage de Catherine comme consommé. Mais ce Bref dont ils se contenterent de donner une copie authentique, sans vouloir montrer l'original aux Ministres du Roi, n'étoit vraisemblablement mis en avant, que pour faire perdre du tems à l'examiner. En effet, il y avoit deux raisons, entre plusieurs autres, qui en prouvoient manifestement la fausseté. La premiere étoit, que ce Bref donné sur la Requête de Catherine, supposoit que le Mariage de cette Princesse avec Arthur avoit été consommé, & cependant cette même Princesse avoit juré le contraire. C'étoit même sur cela que ses Agens avoient appuyé la validité de la Dispense de Jule II. La seconde raison étoit encore plus forte. C'est que le Bref étoit daté le 26. de Décembre 1503. Or comme dans la date des Brefs, la Cour de Rome commence l'année le 25. de Décembre, qui est le jour de Noël, cette date répondoit au 26. de Décembre 1502. de l'année commune, c'est-à-dire, dix mois avant que Jule II. fût Pape.

Les Impériaux produisent un faux Bref pour retarder l'affaire.

Preuves de la fausseté de ce Bref.

Campegge exhorte Henri à garder Catherine,

& Catherine à se desister de son Mariage.

Campegge étant arrivé en Angleterre, commença sa Légation par une grave exhortation qu'il fit au Roi, pour lui persuader de vivre en bonne intelligence avec la Reine, & de se désister de la demande du Divorce. Cela fut trouvé fort mauvais de la part d'un Légat qu'on ne croyoit envoyé en Angleterre, que pour juger la cause en faveur du Roi. Ensuite, il fit un office tout contraire avec la Reine, en tâchant de lui persuader qu'elle devoit consentir à ce que le Roi souhaitoit, & lui fit même entendre qu'elle s'y opposeroit inutilement Mais soit que la Reine fût instruite par avance, de ce qu'elle avoit à dire, ou qu'elle expliquât naturellement ce qu'elle pensoit, elle répondit qu'elle étoit la Femme du Roi, & qu'elle le seroit jusqu'à ce qu'elle fût séparée de lui par une Sentence du Pape. Campegge n'ayant pû rien obtenir ni du Roi ni de la Reine, assûra qu'il ne pouvoit pas faire un pas plus avant, sans avoir de nouveaux Ordres, comme si toute sa Commission se réduisoit à faire toutes ces exhortations. Mais ces Ordres se firent attendre plus de six mois. Cependant, il entretenoit le Roi dans l'espérance qu'il obtiendroit enfin ce qu'il souhaitoit, & lui faisoit même entendre, qu'il étoit lui-même convaincu de la justice de sa cause. Pour le mieux amuser, il lui fit voir la Bulle qu'il avoit portée avec lui, & la montra aussi au Cardinal Wolsey son Collégue. Mais quand il se vit pressé de la faire voir à quelques Seigneurs du Conseil, il dit qu'il avoit des ordres très-exprès de ne la montrer qu'au Roi & à Wolsey. Henri, surpris & indigné d'un tel procédé, en fit por-

Il feint d'avoir besoin de nouveaux Ordres.

Il fait voir au Roi & à Wolsey la Décretale.

porter des plaintes au Pape qui, bien loin de blâmer son Légat, répondit qu'il avoit fort bien fait, de suivre ses Ordres; que la Décretale n'avoit été accordée qu'à condition que personne ne la verroit que le Roi & le Cardinal Wolsey, & dans la seule vûë d'éviter la ruïne de celui-ci, qu'on lui avoit fait regarder comme infaillible sans cela : qu'enfin, la Bulle ne devoit être publiée, qu'en cas que la Sentence des Légats fût favorable au Roi

HENRI VIII. 1528.

Le Pape approuve sa conduite.

Pendant que Campegge amusoit Henri en Angleterre, le Pape prenoit des mesures pour faire son Traité avec l'Empereur, & cherchoit des prétextes pour se séparer des Rois de France & d'Angleterre, qui ne lui étoient plus redoutables, depuis que l'expédition de Naples avoit si mal réüssi. Il se plaignoit que ces deux Monarques ne lui avoient pas tenu parole, en lui faisant rendre Ravenne & Cervia comme ils le lui avoient promis. Par-là, il vouloit faire entendre qu'on ne devoit pas trouver étrange qu'il ne se hâtât pas de contenter Henri, puisque ce Prince négligeoit de lui faire rendre justice par les Vénitiens. Il auroit bien voulu qu'on eût crû que l'affaire du Divorce n'étoit accrochée que par cet endroit, & avoir ces deux Places en sa puissance, avant que de conclurre avec l'Empereur. Mais, de quelque précaution qu'il usât, la négociation qu'il entretenoit en l'Espagne ne pouvoit être tellement cachée, que François & Henri n'en eussent quelque connoissance. Ils lui en firent porter des plaintes par leurs Ambassadeurs : mais il nia constamment qu'il eût dessein de se départir de la neutralité. Cependant, sous prétexte de vouloir dissiper ces soupçons mal fondez, il envoya en Angleterre un nommé *Campana*, pour donner au Roi de nouvelles assûrances de ses bonnes intentions. Mais en même tems, il chargea son Envoyé d'un ordre exprès au Cardinal Campegge de brûler la Bulle Décretale, & de différer le Jugement du Divorce autant qu'il seroit possible. Campegge obéït sur le champ au premier de ces ordres, & quant au second, il trouva sans cesse depuis ce tems-là, de nouveaux prétextes pour rétarder les procédures.

Le Pape est résolu de s'accommoder avec l'Empereur. *Guicciardini.*

Les difficultez de l'affaire du Divorce se multiplient. *Histoire de la Réformation. Herbert.*

Le Pape ordonne à Campegge de brûler sa Décretale.

Enfin Henri, s'ennuyant de voir tant de longueurs affectées, & comprenant bien qu'elles venoient du Pape, envoya, vers la fin de l'année, *Vannes* & *Brian* à Rome, pour tâcher d'en découvrir la véritable cause. Il les chargea aussi de diverses autres Commissions. Premiérement, de faire chercher dans la Chancelerie du Pape, le prétendu Bref de Jule II. dont il a été parlé ci-dessus. Secondement, de proposer, comme d'eux-mêmes, divers expédiens pour terminer promptement l'affaire du Divorce, & de consulter, sous des noms supposez, les Canonistes de Rome, pour sçavoir s'ils étoient pratiquables. Troisiémement, en cas qu'ils vissent le Pape intimidé par les menaces de l'Empereur, ils avoient ordre de lui offrir une garde de deux mille hommes. Enfin, si cela ne faisoit aucun effet, ils devoient contre-balancer les menaces de l'Empereur par d'autres menaces de la part du Roi. Ces Envoyez trouverent le Pape fort éffrayé, ou feignant de l'être, des menaces que les Ministres de l'Empereur lui faisoient incessamment de le faire déposer comme Bâtard. Il répondit donc à l'offre qu'on lui faisoit de deux mille hommes pour le garder, que cela ne seroit pas capable de le mettre en sûreté, & qu'au contraire, il se rendroit par-là beaucoup plus suspect. Il n'avoit garde de se mettre entre les mains du Roi, dans un tems où il pensoit à se détacher entiérement de lui. Les deux Envoyez voyant clairement que

Vannes & *Brian* sont envoyez à Rome.

Leurs Instructions.

Réponse du Pape.

HENRI VIII. 1528.

Les Envoyez le menacent.

„ le Pape panchoit du côté de l'Empereur lui dirent enfin nettement, " que „ s'il continuoit à refuser au Roi leur Maître la satisfaction qu'il demandoit, „ il pouvoit compter que l'Angleterre étoit perduë pour lui : que les dispositions des Anglois à se soustraire au Saint Siége, n'étoient déja que trop grandes, & que, pour peu que le Roi leur lâchât la bride, on les verroit publier „ ouvertement des choses qu'ils tenoient encore cachées au fond de leurs cœurs : „ que le Roi leur Maître & le Roi de France étoient puissans, & très-étroitement unis ensemble, & que le Pape s'exposeroit beaucoup, si de gayeté de „ cœur, & sans aucun sujet, il s'alloit faire des ennemis de ces deux Monarques : qu'encore que l'expédition de Naples eût mal réüssi, il ne pouvoit pas „ s'assûrer qu'il en arrivât de même, de celles qu'on entreprendroit dans la „ suite, & que, par le danger où les affaires de l'Empereur s'étoient trouvées, „ il étoit aisé de comprendre, ce qui pourroit arriver une autre fois : que si par „ un excès de complaisance pour l'Empereur, il faisoit au Roi d'Angleterre „ l'injustice de lui refuser ce que l'équité même & les loix de Dieu demandoient, „ il devoit aussi s'attendre qu'on n'auroit aucuns égards pour lui, quand les „ affaires changeroient de face : qu'il devoit considérer que le Roi d'Angleterre ne s'étoit engagé dans cette Guerre que pour le délivrer de la prison où il „ étoit détenu, & que si au lieu d'avoir de la reconnoissance pour ce bien-fait, il „ alloit se liguer avec son ennemi, tous les Chrétiens regarderoient avec horreur „ son ingratitude ». Tout cela ne fut pas capable de détourner le Pape de son dessein, & néanmoins, il vouloit qu'on le crût encore indéterminé, sur le parti qu'il avoit à prendre. Il disoit en gémissant, qu'il se trouvoit entre l'enclume & le marteau ; que de quelque côté qu'il tournât ses pas, il ne voyoit que des précipices, & qu'il n'avoit aucune espérance que dans la protection de Dieu qui n'abandonneroit pas son Eglise. Qu'au reste, il avoit fait pour le Roi d'Angleterre, plus qu'il ne pouvoit raisonnablement attendre, en commettant la Jugement de sa cause à deux Légats qui lui étoient devoüez. Que non content de cela, ce Prince le pressoit encore de faire davantage, & de passer par-dessus les Regles que l'Eglise avoit accoûtumé d'observer en pareille occasion, & de lui sacrifier tout ouvertement, l'Empereur, l'Archiduc son Frere, la Reine Catherine, l'honneur, la Dignité, & les intérêts du Saint Siége. Que c'étoit lui demander trop, & que du moins le Roi devoit souffrir que cette affaire passât par le Jugement des Légats qui avoient été commis à cet effet. Que ce n'étoit pas sa faute, si elle avoit été retardée, & que c'étoit par la négligence de Campegge, il avoit agi contre ses ordres.

Il feint de demeurer irrésolu.

Les Envoyez écrivent au Roi, qu'il n'a plus rien à attendre.

Cette réponse fit assez comprendre aux Envoyez ce que le Pape avoit dans l'ame. Aussi firent-ils entendre au Roi, qu'il ne devoit rien attendre de lui, & que toute la ressource qui lui restoit, étoit de faire donner promptement une Sentence par les Légats. Effectivement, le Pape avoit déja pris la résolution de s'accorder avec l'Empereur, & s'il ménageoit encore Henri, ce n'étoit que pour éviter une rupture ouverte avec lui, de peur que l'Empereur n'en prit avantage, dans le Traité qu'ils feroient ensemble.

Expédiens proposez par le Roi.

Les expédiens que les Envoyez étoient chargez de consulter, étoient. 1. Si la Reine se déterminant à entrer en Réligion, le Roi auroit la liberté de se remarier 2. Si le Roi entrant en Réligion aussi-bien que la Reine, le Pape lui donneroit une Dispense de ses vœux, & lui permettroit d'épouser une au-

tre

tre femme pendant que la Reine seroit en vie. 3. Si le Pape pouvoit lui accorder la permission d'avoir deux femmes. Mais on ne trouve point ce qui fut décidé sur ces questions. Quant au Bref que les Ministres Impériaux avoient produit, il ne s'en trouva pas la moindre trace dans la Chancelerie du Pape, de quoi les Envoyez d'Angleterre prirent de bons certicats. C'est ainsi que se passa toute l'année 1528. à la fin de laquelle, le Roi se trouvoit aussi peu avancé qu'au commencement, excepté qu'il lui restoit encore quelque espérance du côté de Campegge qui feignoit toûjours d'être entiérement dans ses intérêts. On peut assûrer que François I, en négligeant d'envoyer du secours à Lautrec, fut cause du tour que prit l'affaire du Divorce, puisque par-là, il donna lieu au Pape de se tourner du côté de l'Empereur.

HENRI VIII. 1528.

Véritable cause des delais du Pape.

Pendant que le Roi ne pensoit qu'à son Divorce, le Cardinal Wolsey s'occupoit avec beaucoup d'attention à l'établissement de ses Colléges. Comme le Pape causoit du chagrin au Roi par ses délais affectez, il tâchoit de le consoler d'ailleurs, en accordant à son Favori tout ce qu'il lui demandoit en faveur de ses fondations. On trouve parmi les Actes Publics de l'année 1528. dix ou douze Bulles, tant pour la suppression de divers petits Monasteres, que pour d'autres choses qui avoient du rapport à ces deux Colléges dont le Cardinal avoit l'établissement fort à cœur. Aussi connoissant combien l'occasion étoit favorable pour obtenir des graces particulieres du Pape, il ne négligea pas de s'en servir. S'il eût attendu un an de plus, il auroit couru grand risque de laisser cet ouvrage imparfait.

Divers Monasteres supprimez pour le College de Wolsey.

Act. Publ. T. XIV. p. 240. &c.

Je n'ai rien dit, depuis quelque tems, des affaires d'Ecosse, parce qu'il n'y a pas eu lieu d'en parler. Mais comme elles changerent de face dans le cours de cette année, il est nécessaire de rapporter briévement, ce qui s'étoit passé en ce païs-là. Le Comte d'Angus, *George Douglas* son Frere, & *Archibald* leur Oncle étoient toûjours maître de la personne du Roi, & gouvernoient en son nom. Cela n'empêchoit pas que la Reine Marguerite, qui avoit fait casser son Mariage avec le Comte d'Angus, & s'étoit remariée avec *Henri Stuart*, n'eût toûjours un puissant parti en Ecosse. Mais comme ce parti ne pouvoit agir ouvertement sans s'exposer à passer pour rebelle, pace que le Roi étoit entre les mains des Douglas, la Reine se servit d'un autre moyen, pour venir à bout de ses desseins. Ce fut de persuader au Roi son Fils par des personnes interposées, de s'évader, & de se retirer à Sterling. Le complot réüssit selon ses souhaits. Jacques sçut si bien prendre son tems, qu'il échappa au Comte d'Angus, & se rendit à Sterling où il fit publier, que personne n'eût plus à reconnoître les Douglas pour Régens, & en même tems, il leur défendit de s'approcher de la Cour. Cet ordre fut notifiée au Comte d'Angus, pendant qu'il étoit en marche pour tâcher de remettre en son pouvoir la personne du Roi. Comme il n'avoit que peu de troupes, & qu'il se trouvoit hors d'état d'entrer par force dans Sterling où plusieurs Grands étoient accourus au secours du Roi, il obéït & se retira.

Affaires d'Ecosse.

Buchanan.

Jacques V. prend les rênes du Gouvernement avant sa Majorité.

Quelque-tems après, le Roi convoqua un Parlement à Edimbourg, pour le quatriéme de Septembre, & se rendit lui-même dans cette Ville pour le tenir. Les Douglas, voyant ce qui leur étoit préparé, firent une tentative pour surprendre Edimbourg, & pour se rendre maîtres de la personne du Roi en vûë de rompre cette Assemblée. Mais ayant été repoussez, ils se virent con-

 traints

HENRI VIII. 1528.

trains de se retirer. Cela fut cause que le Parlement donna un Arrêt, par lequel leurs biens furent confisquez au Roi. Mais ils ne laissérent pas de demeurer armez, & de faire des courses jusqu'aux portes d'Edimbourg.

Trêve de cinq ans entre l'Angleterre & l'Ecosse.

Henri, ayant appris ce qui s'étoit passé en Ecosse, & craignant que le jeune Roi ne se laissât prévenir contre lui, crut qu'il devoit lui envoyer des Ambassadeurs pour faire la Paix, une Guerre avec l'Ecosse ne pouvant que lui être à charge dans les conjonctures où il se trouvoit. Cependant il ne fut pas possible d'y réüssir. On conclut seulement à Barwick une Trêve de cinq ans, qui fut signée le quatorziéme de Décembre. Il fut convenu par un Article séparé, que les Douglas pourroient être reçus en Angleterre, à condition qu'ils livreroient à leur Souverain, les Places qu'ils tenoient en Ecosse, & que s'ils rentroient dans le Royaume, & qu'ils y commissent quelque désordre, Henri seroit tenu de le réparer, comme s'il avoit été commis par ses propres Sujets.

Les Douglas se retirent en Angleterre.

1529. Disposition du Pape, de François I. & de l'Empereur.

Depuis que le Pape s'étoit déterminé à faire son accord particulier avec l'Empereur, ce n'étoit que pour tirer un meilleur parti de ce Monarque, qu'il entretenoit les Alliez dans quelque espérance. D'un autre côté, François I, se doutant bien de ce que le Pape avoit dans l'ame, comprenoit aussi, que ce ne seroit que par la Paix qu'il retireroit ses enfans d'Espagne, & c'étoit pour cela qu'il entretenoit une secrette négociation avec l'Empereur. Mais dans le même tems, il faisoit de magnifiques promesses aux Vénitiens, aux Florentins, au Duc de Milan, au Pape même, afin de faire comprendre à l'Empereur que s'il ne se hâtoit pas de conclurre, il ne seroit peut-être plus à tems quand il le voudroit. Dans le même-tems, l'Empereur avoit des avis certains, que les Turcs faisoient des préparatifs extraordinaires pour attaquer la Hongrie, & pour pénétrer de là jusqu'en Allemagne. Ainsi comprenant qu'une diversion en Italie ne pourroit que l'embarrasser beaucoup dans une telle conjoncture, il en étoit d'autant plus enclin à la Paix. Ces dispositions dans les principaux intéressez ne pouvoient enfin que produire cette Paix que tout le monde attendoit avec impatience. Cependant, la Guerre ne laissoit pas de se continuer, quoique mollement, dans le Royaume de Naples & dans le Duché de Milan, où les François & les Vénitiens avoient conservé quelques Places; mais il étoit aisé de prévoir qu'il ne s'y passeroit rien de décisif.

Le Pape tombe malade. *Myl. Herbert.*

Pendant ce tems-là, le Pape ne pensoit qu'à ses affaires particuliéres. Son but étoit non-seulement de se rétablir à Florence, mais encore de se rendre maître de *Perouse* & de *Ferrare*, & de recouvrer *Ravenne* & *Cervia*, que les Vénitiens lui avoient enlevées pendant sa prison. Sous prétexte de s'employer à procurer la Paix générale, il avoit envoyé un Nonce en Espagne, pour y conclurre avec l'Empereur un Traité particulier. Pendant cette négociation, l'affaire du Divorce ne s'avançoit point. Clément VII. étoit entiérement résolu de satisfaire l'Empereur, & par-là, Henri perdoit de plus en plus l'espérance de réüssir dans sa Poursuite. Cependant, une violente maladie dont le Pape fut attaqué au commencement de l'année 1529. avoit été sur le point de changer beaucoup l'état des affaires. Le Cardinal Wolsey, ayant été averti du danger où le Pape se trouvoit, avoit envoyé un Courier à Gardiner, pour le conjurer de ne négliger rien de ce qu'il croyoit capable de lui procu-

Wolsey fait quelques démarches pour parvenir au Pontificat.

rer

rer le Papat. Henri lui-même avoit écrit à divers Cardinaux en sa faveur, & le Roi de France, qui n'étoit pas encore assuré de la Paix, lui avoit donné tous ceux de sa faction. On prétend que par-là Wolsey auroit été sûr de plus du tiers des voix, en cas que le Pape fût mort. Véritablement cela ne suffisoit pas pour le faire Pape: mais il y en avoit assez pour empêcher tout autre de l'être. Cette affaire fut même poussée si loin, que le Roi avoit déja donné ordre aux Ambassadeurs qu'il avoit à Rome, que si, malgré les Cardinaux de la faction de Wolsey, on prétendoit procéder à l'élection d'un autre sujet, ils fissent ensorte que ces Cardinaux protestassent contre ce qui se feroit dans le Conclave, & qu'ensuite, après s'être retirez dans un lieu sûr, ils fissent eux-mêmes une nouvelle élection. Je ne sçai s'il auroit été facile aux Ambassadeurs, d'obtenir un dévoüement si entier aux volontez du Roi. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas trouver étrange, qu'Henri souhaitât avec tant d'ardeur de procurer le Pontificat à son Ministre & à son Favori. Mais on ne peut voir sans étonnement, qu'un Prince, qui se disoit Protecteur de l'Eglise, & Défenseur de la Foi, ne craignît point de travailler de dessein prémédité à former un Schisme dans l'Eglise pour contenter sa passion. Pour ce qui regarde le Cardinal Wolsey, rien ne doit surprendre dans sa conduite, puisqu'il est certain qu'il étoit homme à sacrifier toutes choses à son ambition. La guérison du Pape mit fin à toutes ces brigues, qui ne purent pourtant être si secrettes, qu'elles ne vinssent à sa connoissance. Cela lui fit regarder le Cardinal Wolsey comme un concurrent dangereux & capable de le supplanter, si l'occasion s'en présentoit, en prenant pour prétexte le défaut qui se trouvoit dans sa naissance.

HENRI VIII. 1529.

Le Roi s'y employe fortement.

Quand Clément VII. fut entiérement rétabli, les poursuites pour le Divorce se continuerent sur le même pied qu'auparavant. Le Pape faisoit espérer que l'affaire se termineroit en Angleterre à l'avantage du Roi, par une Sentence des Légats, laquelle il confirmeroit lui-même pour la rendre plus authentique. Son but étoit de gagner du tems, & de faire ensorte qu'il ne parût point de mésintelligence entre lui & la Cour d'Angleterre, avant qu'il eût conclu son Traité avec l'Empereur, parceque c'étoit un moyen pour se faire acheter plus cherement. C'étoit dans cette vûë, que, pour empêcher que Henri ne s'impatientât, il avoit mis entre les mains de Gardiner un Bref par lequel il s'engageoit à ne révoquer point le pouvoir donné aux Légats. Mais outre que ce Bref étoit conçu en termes ambigus, il sçavoit bien qu'il ne se donneroit point de Sentence sans son ordre exprès. Ce manége que le Pape continuoit avec beaucoup d'artifices, donnoit au Roi quelque espérance de le mettre dans ses intérêts. Pour y mieux réüssir, il fit ensorte que le Roi de France envoya au Pape l'Evêque de Bayonne, qui avoit ordre de solliciter fortement la décision de cette affaire. Il auroit fort souhaité que, de son propre mouvement, le Pape eût accordé une Bulle qui cassât son Mariage, & lui donnât la permission de se remarier avec une autre femme, ou du moins, qu'il eût donné aux Légats une telle Commission, qu'il ne fût pas à leur choix de juger autrement qu'en sa faveur. Le Pape, charmé de ce qu'il s'attachoit ainsi à ses propres projets, l'entretenoit toujours dans l'espérance d'y réüssir. Mais en même tems il témoignoit une extrême crainte de ce que l'Empereur pourroit faire contre lui, & se servoit de ce prétexte pour différer la faveur

Manége du Pape pour retarder l'affaire du Divorce. *Herbert, Hist. de la Réformation.*

HENRI VIII. 1529.

qu'il sembloit avoir dessein d'accorder. En toute autre chose il étoit toujours prêt à gratifier le Roi. L'Evêché de Winchester étant devenu vacant par la mort de Richard Fox, & Henri l'ayant prié d'en disposer en faveur du Cardinal Wolsey, les Bulles en furent incontinent expédiées. Il est vrai qu'elles furent taxées à quinze mille ducats. Mais Wolsey n'en voulut donner que six mille, disant qu'il pouvoit fort bien s'en passer, puisque le Roi l'avoit déja mis en possession du temporel de l'Evêché. Cela marque bien dans quel esprit il accumuloit ainsi les Bénéfices de l'Eglise sur sa tête. Mais il n'y a là rien de surprenant, puisque le Pape même ne faisoit pas difficulté d'avoüer dans sa Bulle, qu'il ne conféroit cet Evêché au Cardinal, que pour lui aider à soutenir la dépense à quoi son rang l'engageoit.

Le Pape donne à Wolsey l'Evêché de Winchester.

Pendant que ces choses se passoient, l'Empereur hâtoit, autant qu'il lui étoit possible, la conclusion de son Traité avec le Pape, étant résolu de lui accorder tout ce qu'il demandoit, plutôt que de lui donner lieu de se liguer avec ses ennemis. Avant que le Pape fût assuré de cet accommodement, la politique vouloit qu'il tînt l'Empereur lié par la crainte que l'affaire du Divorce ne se terminât à la satisfaction du Roi d'Angleterre. Par conséquent, il étoit de son intérêt que cette affaire demeurât indécise, afin de faire comprendre à l'Empereur qu'elle dépendoit du succès de la négociation qui se continuoit à Barcelone. Mais quand il le vit à-peu-près venu à son point, il commença insensiblement à chercher des prétextes pour rompre les engagemens qu'il avoit avec Henri. Ainsi la restitution de *Ravenne* & de *Cervia* fut encore mise en avant, le Pape feignant de croire que si Henri l'avoit voulu, il auroit déja ces deux Villes, & prenant de là un prétexte de mécontentement contre lui. D'un autre côté, l'Empereur étant assuré de l'intention du Pape, fit faire au nom de la Reine Catherine, une Protestation contre tout ce qui se feroit en Angleterre dans l'affaire du Divorce, avec une déclaration qu'elle récusoit les deux Légats, sur ce que l'un d'eux étoit notoirement devoüé au Roi, & que l'autre étoit Evêque de Salisburi. Les Ministres du Roi firent tous les efforts possibles pour persuader au Pape de rejetter cette Protestation. Mais il répondit, qu'il ne le pouvoit sans se déclarer trop partial pour le Roi, puisqu'une Protestation ne faisoit aucun tort à la cause même. Que ce seroit une chose fort étrange que de refuser à une Reine, le droit de protester auquel la moindre personne pouvoit prétendre. Tout cela joint à plusieurs autres circonstances, & à des avis certains que le Pape traitoit avec l'Empereur, ôta aux Ministres d'Angleterre toute espérance de pouvoir jamais rien obtenir de lui. Dans cette pensée, il écrivirent au Roi, qu'on ne faisoit que les amuser, & que si le procès n'étoit promptement vuidé en Angleterre, il étoit dangereux qu'il ne fût enfin évoqué à Rome. Sur cette Lettre, le Roi résolut de poursuivre le Divorce devant les Légats, sans se laisser plus longtems amuser par des paroles illusoires. Cependant, quand on examina l'Acte par lequel le Pape s'étoit engagé à ne révoquer point le Pouvoir des Légats, on le trouva conçu en termes généraux ou équivoques, qui lui laissoient la liberté de faire ce qu'il jugeroit à propos. Ainsi, pour s'assurer s'il avoit agi de bonne foi en signant cet Acte, Gardiner eut ordre de lui représenter, que le papier sur lequel il étoit écrit avoit été tellement moüillé en le portant en Angleterre, que l'écriture en étoit presqu'entiérement effacée, & que le Roi le prioit d'en

Prétexte du Pape pour retarder l'affaire du Divorce.

Protestation au nom de la Reine Catherine.

Henri prend la résolution de faire juger le procès par les deux Légats.

Il tâche inutilement de surprendre le Pape.

signer

ſigner un autre. Mais Clément trouva quelque défaite pour s'en diſpenſer. Ainſi le Roi, étant convaincu qu'il n'avoit rien à eſpérer de la Cour de Rome où l'Empereur avoit trop de crédit, rappella Gardiner & Brian, & envoya *Bennet* à Rome, ſeulement pour empêcher, autant qu'il dépendroit de lui, l'évocation de la cauſe. Cet Envoyé y porta une Lettre des deux Légats, adreſſée au Pape & aux Cardinaux, dans laquelle ils diſoient, que le principal point de la cauſe qu'ils avoient à juger, conſiſtoit à ſçavoir, ſi Jule II. avoit pû accorder la Diſpenſe, ou s'il avoit excédé ſon pouvoir. Que, puiſqu'il s'agiſſoit uniquement de décider touchant l'autorité du Chef de l'Egliſe, ils concevoient que c'étoit une choſe au deſſus d'eux, & qu'ainſi leur opinion étoit, que le Pape feroit bien d'évoquer la cauſe à ſoi. Qu'au reſte, ils ne doutoient point que le Roi n'y donnât ſon conſentement, pourvû qu'il eût quelque aſſurance, qu'elle ſeroit décidée en ſa faveur. Il eſt difficile de comprendre la raiſon qui pouvoir avoir porté le Cardinal Wolſey à ſigner une telle Lettre ſi directement contraire aux intérêts du Roi. Car quoi qu'il ſemblât que les Légats préſuppoſoient ſon conſentement, il étoit pourtant manifeſte que la raiſon de l'évocation ſubſiſtoit toujours, ſoit que le Roi y conſentit ou non. Par conſéquent, ils fourniſſoient au Pape un prétexte plauſible d'évoquer la cauſe, ce que le Roi craignoit ſur toutes choſes. Wolſey s'étoit-il laiſſé dupper par Campegge, ou avoit-il ſacrifié les intérêts de ſon Maître? L'un & l'autre eſt difficile à croire, & néanmoins les Hiſtoriens aſſurent qu'une des principales cauſes de ſa diſgrace fut une Lettre qu'il avoit écrite au Pape, & qui vint à la connoiſſance du Roi, par le moyen de *Bennet*, & ce pourroit bien être celle-ci. En effet, il étoit inexcuſable, s'il la ſigna ſans l'approbation du Roi, & d'un autre côté, on ne peut comprendre, que le Roi eût été aſſez aveugle, pour ne pas voir la conſéquence d'un tel avis.

Quoique Campegge fût arrivé en Angleterre au mois d'Octobre de l'année précédente, on étoit à la fin du mois de Mai de celle-ci, ſans qu'il ſe fût fait aucune démarche pour procéder au Jugement de l'affaire qui l'y avoit appellé. Le Roi, s'étant laiſſé amuſer par le Pape qui avoit intérêt de gagner du tems, avoit toujours eſpéré d'obtenir une Bulle qui caſsât ſon Mariage, ſans être obligé de paſſer par les formalitez d'un Jugement. Mais enfin, ſes Envoyez lui ayant fait comprendre qu'il s'y attendoit en vain, il ſe réſolut à procéder devant les Légats. Pour cet effet, le trente-uniéme de Mai, il leur fit expédier une Permiſſion d'agir en conſéquence de la Commiſſion qu'ils avoient du Pape. Ils s'aſſemblerent le même jour, & nommerent des Ajoints, pour examiner avec eux, les Piéces du procès & les témoignages. Dès la premiere Séance, il parut que Campegge avoit deſſein de faire traîner le Jugement, puiſqu'après que la Commiſſion fut luë, il ordonna que le Roi & la Reine ſeroient citez pour le dix-huitiéme de Juin. C'étoit un terme bien long, ſi l'on avoit eu deſſein d'expédier promptement cette affaire, ſur tout les Parties ſe trouvant à Londres même, ou dans quelqu'une de leurs Maiſons, au voiſinage de cette Ville. Au reſte, quoique Wolſey fût plus ancien Cardinal que Campegge, il lui céda pourtant la Préſidence, pour faire voir qu'il prétendoit agir ſans partialité. Ainſi, depuis le premier jour juſqu'à la fin, ce fut Campegge qui fit tout, ſans qu'il parût que Wolſey s'opposât jamais aux délais affectez que ſon Collégue mettoit entre les ſéances. Je n'entrerai pas plus

ayant

HENRI VIII. 1529.

Lettre des deux Légats au Pape.

Obſervation ſur cette Lettre par rapport à Wolſey.

Les Légats s'aſſemblent pour juger le procès,

Act. Publ. T. XIV. pag. 293.

Artifices de Campegge pour tirer l'affaire en longueur.

Wolſey céde la Préſidence à Campegge.

HENRI VIII. 1529.

avant dans le détail de ce fameux procès, qu'on peut voir bien au long, dans l'excellente Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre, connuë de tout le monde, & je me contenterai d'en rapporter en gros les circonſtances les plus remarquables.

Procédures dans le Jugement.

Dans la ſeconde Séance les Procureurs de la Reine récuſerent les deux Légats. Mais la récuſation n'ayant pas été jugée valable, on lui donna encore un délai juſqu'au 21. Ce jour-là, le Roi & la Reine comparurent en perſonne. Mais la Reine, ſans rien dire aux Légats, alla ſe jetter aux pieds du Roi, & lui fit un Diſcours fort tendre qu'elle finit en lui demandant pitié & juſtice, après quoi elle ſe retira, & depuis ce jour-là, elle ne voulut plus comparoître, ni ſouffrir que perſonne parlât en ſon nom pour défendre ſa cauſe. Dès qu'elle fut ſortie, le Roi prit la parole & dit, qu'il étoit très-content de la Reine, & qu'en demandant à ſe ſéparer d'elle, il n'agiſſoit abſolument que par un motif de Religion & de conſcience. Il ajoûta, que les ſcrupules qu'il avoit ſur ſon Mariage étoient nez de ceux de l'Evêque de Tarbe, & qu'ils avoient été confirmez, par le ſentiment de tous les Evêques d'Angleterre. L'Archevêque de Cantorbéri confirma ce que le Roi avoit dit, touchant les Evêques. Mais *Fisher* Evêque de Rocheſter nia d'avoir ſigné l'Ecrit qui avoit été préſenté au Roi. Cependant la Reine fut encore citée pour le vingt-cinquiéme de Juin, & ce jour-là, au lieu de comparoître, elle fit porter aux Légats un Appel en forme de tout ce qu'ils avoient fait ou feroient dans la ſuite. Mais cela n'empêcha pas qu'elle ne fût déclarée contumace. Ce même jour, le procès fut réduit ſous certains Chefs, ſur leſquels les témoins devoient être oüis. Le principal de ces Articles étoit, la conſommation du Mariage du Prince Arthur avec Catherine, que la Reine avoit niée avec ſerment, & qui néanmoins fut prouvée par le témoignage de diverſes perſonnes, autant qu'une choſe de cette nature le peut être. Ces preuves conſiſtoient dans l'âge, la ſanté, & la vigueur de corps du Prince, & dans les diſcours qu'on avoit oüis de ſa bouche le lendemain de ſes nôces ; de ſorte qu'il falloit néceſſairement qu'Arthur ou Catherine n'euſſent pas dit la vérité, l'un par vanité, ou l'autre par intérêt.

Act. Publ. Tom. XIV. p. 299. 300.

La Reine appelle des procédures des Légats.

Le Pape reçoit la nouvelle de la concluſion de ſon Traité avec l'Empereur.

Pendant qu'on travailloit en Angleterre au Jugement de ce procés, les Miniſtres de l'Empereur preſſoient vivement le Pape d'évoquer la cauſe à Rome, & ceux de Henri n'étoient pas moins ardens à ſolliciter le contraire. On faiſoit encore plus, puiſque de chaque côté on le menaçoit de le faire dépoſer, à cauſe qu'il étoit bâtard. Le Pape feignoit d'être intimidé pas ces menaces, & cette crainte qu'il paroiſſoit avoir également, s'il ſe déclaroit pour l'un ou pour l'autre, lui fourniſſoit un prétexte de demeurer irréſolu, juſqu'à ce qu'il eût reçu avis de la concluſion de ſon Traité avec l'Empereur. Enfin cette agréable nouvelle lui étant venuë, il réſolut d'évoquer la cauſe du Divorce, avant que de publier le Traité, de peur qu'on ne crût que c'en étoit un des Articles. Foible précaution pour effacer, ou pour prévenir un tel ſoupçon.

Conditions du Traité.

Ce Traité, qui avoit été ſigné à Barcelonne le vingt-neuviéme de Juin, portoit en ſubſtance que l'Empereur rétabliroit la Maiſon de Médicis à Florence, ſur le même pied qu'elle y étoit auparavant. Qu'il feroit rendre au Pape *Ravenne* & *Cervia*. Qu'il le mettroit en poſſeſſion de *Modene* & de *Reggio*, ſauf les droits de l'Empire. Qu'il lui aideroit à ſe rendre Maître de *Ferrare*.

ture. Que François Sforze ſeroit rétabli à Milan, s'il étoit innocent: mais que s'il étoit trouvé coupable, l'Empereur ne diſpoſeroit du Duché qu'en faveur d'un Prince agréable au Pape. Que le Pape & l'Empereur employeroient leurs armes temporelles & ſpirituelles contre les Hérétiques d'Allemagne. Qu'Alexandre de Médicis épouſeroit Marguerite Fille naturelle de l'Empereur. Que le Pape accorderoit à l'Empereur la quatriéme partie des biens Eccléſiaſtiques de ſes Etats pour faire la Guerre aux Turcs. Qu'il donneroit l'abſolution à tous ceux qui, de fait ou de conſentement, avoient eu part à la priſe & au ſac de Rome. Qu'auroit pû eſpérer le Pape de plus avantageux, quand même il auroit été victorieux dans la derniere Guerre? Mais l'Empereur ne crût pas pouvoir acheter trop cherement l'amitié du Pontife, qui auroit pû lui cauſer encore beaucoup d'embarras, s'il ſe fût réüni avec la France, l'Angleterre, & la République de Véniſe.

HENRI VIII. 1529.

Le Pape, ayant conclu ſon Traité avec l'Empereur, donna lui-même avis aux Ambaſſadeurs d'Angleterre le 9. de Juillet, de la réſolution qu'il avoit priſe d'évoquer la cauſe du Divorce à Rome. Ils firent tous les efforts poſſibles pour l'en détourner, en lui repréſentant, que par-là, le Saint Siége alloit perdre l'Angleterre ſans eſpérance de retour. Mais tout cela fut inutile. Par le Traité qu'il venoit de conclurre avec l'Empereur, la Maiſon de Médicis devoit être rétablie dans le Gouvernement de Florence. Cela ſeul étoit capable de contrebalancer dans ſon ame, tous les dangers auſquels il expoſoit le Saint Siége, tant il avoit d'affection pour cette Maiſon de laquelle il étoit iſſu, quoique d'une maniere illégitime. Ainſi, le 15. de Juillet, il ſigna la Bulle qui évoquoit la cauſe du Divorce à Rome. Dès le lendemain, il en donna connoiſſance à Caſali Ambaſſadeur ordinaire du Roi, & à Bennet qui lui avoit été envoyé en dernier lieu. Il leur allégua, pour juſtifier l'évocation, diverſes raiſons qui auroient pû être de quelque poids, au commencement du procès, en ſuppoſant qu'il eût été entiérement impartial; mais qui avoient perdu toute leur force, après toutes les démarches qu'il avoit faites, & après la concluſion de ſon Traité avec l'Empereur. Trois jours après, il fit partir un Courier pour aller porter la Bulle d'évocation en Angleterre, où les procédures ſe continuoient avec beaucoup de lenteur, par les artifices du Cardinal Campegge qui préſidoit au Jugement.

Le Pape évoque le procès du Divorce à Rome.

Il envoye un Courier en Angleterre.

La Reine qui avoit été citée pour le 25. de Juin, ainſi qu'il a été déja dit, n'ayant point comparu ce jour-là, on lui donna un nouveau délai, juſqu'au 28, & on la fit citer de nouveau, par l'Evêque de Bath & Wells, quoique fort inutilement. Le 28, on fit lire quelques dépoſitions; après quoi la Séance fut remiſe au 5. de Juillet, auquel jour, à cauſe de certaines vacations qui s'obſervoient à Rome, la Séance fut encore renvoyée au 12. La Cour ſe raſſembla le 12, le 14, le 17, le 21, & le 23. Comme il n'y avoit plus rien à faire qu'à prononcer la Sentence, chacun croyoit que tout ſeroit terminé dans cette derniere Séance; mais on fut étrangement ſurpris, quand on entendit le Cardinal Campegge, ajourner la Cour juſqu'au premier d'Octobre. Il allégua pour raiſon que c'étoit le tems des grandes vacations à Rome, & qu'il étoit indiſpenſablement obligé de ſe conformer à cet uſage.

Continuation des procédures. Campegge donne divers délais. *Act. Publ. Tom. XIV. pag. 300.* Il ajourne la Cour juſqu'au mois d'Octobre.

HENRI VIII. 1529.

C'est ainsi que ce Légat, qui avoit le secret du Pape, joüoit le Roi, à peu près de la même maniere que le Pape l'avoit joué à Rome depuis près de deux ans que l'affaire étoit commencee. Henri fut autant indigné que surpris du procédé des Légats : mais il sçut dissimuler sa surprise & son chagrin. Peu de tems après, il connut manifestement, quel avoit été le but de ces délais affectez, quand il sçut que, malgré son engagement, le Pape avoit évoqué la cause. La Bulle d'évocation étant arrivée, il ne voulut pas permettre qu'on la lui signifiât; mais il fit entendre aux Légats, qu'il étoit content qu'ils obéïssent aux ordres du Pape. Ce n'étoit pas sans raison, qu'il ne vouloit pas que la Bulle lui fut signifiée. Il y étoit cité à comparoître à Rome dans quarante jours, ce qu'il n'auroit pû faire sans contrevenir aux Loix du Royaume, qui défendoient d'obeïr à ces sortes de citations, & de porter les causes à une Cour étrangere. C'étoit sur ce fondement qu'il avoit toûjours insisté à ce que le procès fût jugé dans le Royaume. Outre cela on avoit inséré dans la Bulle des censures contre lui, s'il n'obéïssoit pas à la citation, comme on auroit pû faire contre un simple Particulier. Quelque tems après, le Pape lui fit une espece de réparation sur ce sujet, en révoquant ces censures par un Bref, où il protestoit qu'elles y avoient été mises contre son intention. Mais quant à la citation même, il se contenta de prolonger le délai, jusqu'à Noël.

La Bulle d'évocation arrive à Londres.

Le Roi est cité à Rome.

Le Pape révoque les peines comminatoires. *Act. Publ. Tom. XIV. pag. 346.*

La figure que fit le Cardinal Wolsey pendant le prétendu Jugement de ce procès, fut toute extraordinaire. C'étoit l'homme du monde le plus fier & le plus hautain : il étoit plus ancien Cardinal que son Collégue, & néanmoins, on le voyoit lui céder en tout, & lui laisser faire ce qu'il vouloit, sans jamais s'opposer à ses sentimens. Si l'affaire avoit réüssi, selon le désir du Roi, on auroit sans doute loüé sa conduite. Mais tout s'étant tourné au préjudice de ce Prince, il n'étoit pas possible que le Cardinal évitât le soupçon d'avoir trahi ses intérêts, ou du moins, de l'avoir très-mal servi. Henri lui-même en fut persuadé, quoiqu'il ne le fît pas si-tôt paroître. D'un autre côté, Anne de Bollen, qui avoit toûjours crû le Cardinal dans ses intérêts, ne pouvoit revenir de la surprise quand on lui apprit ce qui s'étoit passé. Le Roi l'avoit éloignée de la Cour pendant que les Légats étoient occupez au Jugement du procès : mais elle y fut rappellée dès que la Bulle d'évocation fut arrivée. On prétend qu'elle ne contribua pas peu à confirmer les soupçons que le Roi avoit déja conçus contre le Cardinal. Elle étoit persuadée que si Wolsey l'avoit voulu, l'affaire auroit pris un autre tour; mais qu'il avoit changé de pensée sur ce sujet. Soit que son opinion fût fondée, ou que le chagrin de se voir encore si éloignée de ses espérances, aigrit son esprit contre le Cardinal, elle ne le regarda plus que comme un ennemi digne de toute sa vengeance. Ainsi ayant trouvé le Roi disposé à écouter tout ce qu'on voudroit lui dire contre son Ministre, elle ne négligea rien de ce qui pouvoit contribuer à le ruïner. En cela elle étoit assistée de diverses personnes du premier rang, qui n'avoient pas sujet d'aimer cet orgueïlleux Prélat.

Observation sur la conduite du Cardinal Wolsey.

Il est aisé de comprendre, combien Henri avoit de chagrin de se voir tout à coup si éloigné de son but. Le Pape s'étoit ligué avec l'Empereur, qui étoit proprement sa partie. François I, de qui il avoit attendu un puissant

Le Roi est dans une extrême inquiétude.

ſant ſecours en cas de beſoin, venoit de conclurre à Cambrai avec l'Empereur un Traité, par lequel il s'étoit engagé à ne donner aucun ſecours aux Ennemis de ce Prince. Enfin, la Reine Catherine demeuroit toûjours obſtinée à ne vouloir accepter aucun expédient qui pût lui faire perdre la qualité de Femme du Roi. D'un autre côté, l'amour que Henri avoit pour Anne de Bollen, & qu'il s'étoit flatté de pouvoir ſatisfaire par un légitime Mariage, ne contribuoit pas peu à augmenter ſon chagrin. Il ne ſçavoit comment s'y prendre pour ſe défaire de la Reine, qui, par ſon obſtination, avoit beaucoup altéré les ſentimens d'eſtime & d'affection qu'il avoit toûjours eus pour elle. L'eſprit rempli de ces fâcheuſes penſées, & ne ſçachant à quoi ſe déterminer, il réſolut de faire un voyage dans quelques-unes des Provinces de ſon Royaume, pour tâcher de diſſiper ſon chagrin.

Hiſt. de la Réformation.

Il fait un voyage.

Pendant ce voyage, il alla coucher une nuit à Waltham, où Edoüard Fox & le Secretaire Gardiner ſe trouverent logez dans la maiſon d'un Gentilhomme qui avoit deux Fils, dont il avoit commis l'éducation à *Thomas Cranmer*. C'étoit un Docteur en Théologie, qui, ayant été Profeſſeur à Oxford, avoit perdu ſa Charge, parce qu'il s'étoit marié. Il avoit voyagé en Allemagne, où il avoit lû les Livres de Luther, & embraſſé ſa Doctrine, mais avec plus de modération, qu'on n'en voyoit ordinairement dans les premiers Diſciples de ce Réformateur. Pendant le ſouper, Cranmer étant à table avec Fox & Gardiner, la converſation tomba ſur l'affaire du Divorce, & comme le Maître de la Maiſon avoit informé les deux Courtiſans du mérite & de la capacité de Cranmer, ils le prierent de dire ſon ſentiment ſur ce ſujet. Cranmer s'en excuſa d'abord modeſtement, mais ils le preſſerent tant qu'il ne pût s'en défendre. Ainſi, après avoir établi l'état de la queſtion, il dit qu'il ne voyoit point de meilleur moyen pour tirer le Roi de l'embarras où il ſe trouvoit, que de faire prendre, par écrit, les ſentimens de toutes les Univerſitez de l'Europe, & de toutes les perſonnes les plus verſées dans la Théologie & dans le Droit. Qu'il arriveroit de deux choſes l'une, ou que les Univerſitez & les Sçavans jugeroient la Diſpenſe de Jule II. ſuffiſante, ou qu'ils la croiroient invalide. Qu'au premier cas, la conſcience du Roi auroit lieu d'être appaiſée, & qu'au ſecond cas, le Pape n'oſeroit jamais prononcer contre les ſentimens de tout ce qu'il y avoit de gens habiles & ſçavans dans la Chrétienté. Fox & Gardiner ayant goûté cet avis, en firent part au Roi, qui entrant d'abord dans les vûës de l'Auteur, s'écria tranſporté de joye, *que pour le coup il tenoit la truye par l'oreille*, expreſſion qui dans ſa groſſiéreté ne laiſſoit pas de marquer la ſatiſfaction que le Roi recevoit de cet expédient. En même tems, il fit appeller Cranmer qui, lui ayant expliqué plus au long ce qu'il n'avoit dit à table que ſuccinctement, s'acquit tellement ſon eſtime, que dès ce moment, il lui fut ordonné de ſuivre la Cour. C'eſt ce même Docteur que nous verrons bien-tôt faire une figure conſidérable en Angleterre & jetter les premiers fondemens de la Réformation dans ce Royaume.

Le Docteur Cranmer lui ouvre une voye pour ſe tirer d'embarras.

Le Roi conçoit beaucoup d'eſtime pour Cranmer.

Le Roi étant de retour de ſon voyage, le Cardinal Campegge, dont la Commiſſion avoit été révoquée, prit congé de lui comme n'ayant rien de plus à faire en Angleterre. Henri eut aſſez de modération pour ne lui rien témoigner du juſte reſſentiment qu'il avoit de ſon procédé, & lui fit aſſez

Campegge s'en retourne à Rome.

HENRI VIII. 1529.

On foüille son bagage.

Il s'en plaint inutilement.

bon visage. Mais, dans le tems que ce Cardinal étoit prêt à s'embarquer, les Officiers de la Doüanne fouillerent tout son bagage, sous prétexte de chercher s'il n'y avoit rien de contrebande. Apparemment le Roi espéroit d'y trouver la Bulle Décretale, qu'il avoit vûë entre ses mains, ne sçachant point qu'elle eût été brûlée. Campegge fit grand bruit de cette insulte, & écrivit au Roi pour lui en demander réparation, comme d'un affront fait à un Légat du Saint Siége. Henri lui répondit séchement, que les Officiers de la Doüanne avoient fait leur devoir en exécutant des ordres établis depuis long-tems à l'égard des gens qui sortoient du Royaume: Qu'il s'étonnoit qu'il fît valoir sa qualité de Légat, après avoir été révoqué, & encore plus de ce qu'étant Evêque de Salisburi, il fût si ignorant des Loix du Royaume, qu'il osât prendre cette qualité sans sa permission. Campegge, comprenant par cette réponse que le Roi n'avoit pas intention de le satisfaire, se trouva trop heureux qu'on voulût bien le laisser partir.

Chûte du Cardinal Wolsey.

Il est accusé.

Le Roi lui ôte le Grand Sceau.

Act. Publ. Tom. XIV. pag. 349.

Autre accusation contre lui.

Ibid. p. 348.

Ce n'étoit pas sans raison que ce Cardinal souhaitoit de se voir hors d'Angleterre. De quelque modération dont le Roi eût usé à son égard, il ne pouvoit pas ignorer combien on étoit mécontent de lui, après avoir vû, quelques jours avant son départ, le train que les affaires du Cardinal Wolsey son Collégue commençoient à prendre. Le 9. d'Octobre, le Procureur Général du Roi avoit porté une accusation contre Wolsey, comme coupable d'avoir violé le Statut de *Præmunire*. Le 17. du même mois, le Roi lui fit demander le Grand Sceau, quoiqu'il le lui eût donné pour toute sa vie. Cela fut cause que le Cardinal fit quelque difficulté de s'en déssaisir: mais enfin, il obéït à une seconde Jussion, & peu de jours après le Roi remit le Grand Sceau entre les mains de *Thomas Morus*, homme généralement estimé, à cause de sa grande intégrité. Le Cardinal n'eut pas plûtôt rendu le Grand Sceau, que le Procureur Général présenta encore d'autres Articles d'accusation contre lui. Le Roi lui ayant permis de nommer des Procureurs pour se défendre, il en choisit deux qui se présenterent pour lui, & protesterent en son nom, qu'il avoit ignoré que l'impétration des Bulles, dont il étoit accusé, fût contraire aux Loix du Royaume, & préjudiciable à la Prérogative Royale. Quant aux faits qu'on mettoit en avant contre lui, ils dirent qu'il les avoüoit, & qu'il se remettoit entiérement à la clémence du Roi. Il fut accusé deux fois, comme il a été déja dit, sçavoir le 9. & le 18. d'Octobre, & toutes les deux fois, il fut trouvé coupable & mis hors de la protection des Loix. Selon les apparences, on l'accusa d'abord d'avoir impétré diverses Bulles, sans la permission expresse du Roi, & la seconde fois, d'avoir exercé en Angleterre la Charge de Légat *à Latere*, sans en avoir reçû la permission par des Lettres Patentes, contre la disposition de la Loi.

Il est mis hors de la protection des Loix.

Inventaire des biens du Cardinal.

Dès que le Cardinal eut été mis hors de la protection des Loix, le Roi lui fit ordonner de quitter le Palais d'Yorck, & de se retirer à une Maison de Campagne qui lui appartenoit comme Evêque de Winchester. Ensuite, il fit faire un Inventaire de tous ses biens, qui comprenoient des richesses immenses, acquises par beaucoup d'injustices. On dit qu'il se trouva dans sa Maison, mille piéces de toile fine de Hollande. On peut juger du reste par cet échantillon. Quelque tems après il fit présenter au Roi une très-

humble

humble Requête, par laquelle il lui demandoit une protection particuliere, pour sa personne, sans quoi il disoit qu'il se voyoit exposé aux insultes du moindre ennemi, qui voudroit le maltraiter. Le Roi la lui accorda le 17. de Novembre, avec la faculté de pouvoir se défendre sur toutes les accusations qui pourroient à l'avenir être intentées contre lui. De plus, il lui laissa l'Archevêché d'Yorck, & l'Evêché de Winchester. On ne peut que difficilement comprendre la conduite du Roi à l'égard du Cardinal, puisque, dans le tems même qu'il paroissoit le plus irrité contre lui, il lui envoya une certaine bague qui étoit un signal établi entre eux de la continuation de son affection pour lui. Le Cardinal, qui étoit alors en chemin pour se rendre à sa Maison de Campagne proche de Winchester, fut si transporté de joye à la vûë de cette bague, qu'il descendit de son cheval, & se mit à genoux dans la bouë pour la recevoir. Mais cette espérance ne lui dura pas long-tems. Ses ennemis qui avoient l'oreille du Roi, prirent tant de soin d'aigrir de plus en plus son esprit contre lui, qu'enfin il fit porter son affaire au Parlement.

HENRI VIII. 1529. Le Roi lui accorde une protection. *Ibid. pag.* 351. Il semble pancher vers la Clémence. L'affaire de Wolsey est portée au Parlement.

Mylord Herbert a donné, dans son Histoire, les quarante-quatre Articles d'accusation que la Chambre Haute fit dresser contre le Cardinal, qui different beaucoup de ceux que le Procureur Général avoit produits, soit devant la Chambre étoilée, ou ailleurs. Celui-ci l'avoit accusé d'avoir violé le Statut de *Præmunire*, & d'avoir exercé la Charge de Légat *à Latere* sans une permission expresse du Roi. En cela, il agissoit selon la teneur du Statut de *Præmunire*, qui portoit, que personne n'en seroit exempt, que ceux à qui le Roi voudroit bien l'accorder par ses Lettres Patentes. Or comme le Cardinal n'avoit pas pris la précaution de se faire expédier une permission en forme, il étoit sujet à la peine, selon la rigueur de la Loi. Mais dans les Articles de la Chambre-Haute, il n'y avoit rien de tel. En effet, il auroit été contre l'équité d'accuser le Cardinal d'avoir exercé la Charge de Légat, sans la permission du Roi, puisque personne ne pouvoit ignorer que le Roi n'y eût consenti, quoique ce ne fût pas de la maniere prescrite par les Loix. Le Procureur Général faisoit bien de s'en tenir à la rigueur du Statut selon le devoir de sa Charge. Mais il auroit été indigne de la Chambre des Pairs, de se servir d'un défaut de formalité pour perdre un de leurs Confréres. Ainsi les Articles que cette Chambre produisit rouloient sur des crimes qui n'avoient aucun rapport au Statut de *Præmunire*. Le Cardinal y étoit principalement accusé d'avoir abusé du pouvoir de Légat, contre le Serment qu'il avoit prêté, lorsqu'il avoit été admis à exercer sa Légation; D'avoir usé tyranniquement de l'autorité que sa Charge de Grand-Chancelier lui donnoit; De s'être en plusieurs occasions rendu égal au Roi; D'avoir donné divers Ordres importans, sans lui en avoir rien communiqué; D'avoir agi despotiquement en plusieurs occasions, comme s'il avoit été plûtôt Souverain que Ministre. Tous les autres Articles étoient de la même nature, & rouloient sur l'abus qu'il avoit fait des Charges de Légat, de Chancelier, de Premier Ministre, & de la faveur dont le Roi l'avoit honoré. Mais je ne puis passer sous silence un qui paroit bien singulier. C'étoit que le Cardinal, n'ignorant pas qu'il avoit la vérole, avoit été assez effronté, pour s'approcher tous les jours de la personne du Roi, &

Différence entre l'accusation de la Chambre Haute & celle du Procureur Général.

HENRI VIII. 1529

Thomas Cromwell le défend dans la Chambre Basse.

& de lui parler souvent à l'oreille sans craindre de l'infecter de son haleine. Ces Articles ayant été portez aux Communes, Thomas Cromwell, Membre de cette Chambre, & Domestique du Cardinal, entreprit sa défense d'une maniere qui lui fit beaucoup d'honneur, & qui fut une des principales causes de l'élévation où il se vit dans la suite. Il est vrai qu'il n'entreprit point de le justifier des crimes dont il étoit accusé, mais seulement de faire voir, qu'il n'étoit pas coupable du crime de haute trahison, comme la Chambre Haute le prétendoit, en quoi il réüssit selon ses souhaits.

Remarques sur la Paix de Cambrai.

Il est présentement nécessaire de parler de la Paix de Cambrai dont je n'ai dit qu'un mot en passant. Les différends entre Charles-Quint & François I. intéressoient tellement toute l'Europe, qu'il est bien difficile d'entendre les Historiens des autres Etats, si l'on n'a pas une idée bien nette des affaires de ces deux Monarques. François I. travailla, pendant tout le commencement de l'année 1529, à négocier la Paix avec l'Empereur. Après le mauvais succès qu'il avoit eu dans la Guerre de Naples, il comprenoit bien qu'il n'avoit point d'autre ressource pour recouvrer ses deux ôtages. Il sçavoit que le Pape entretenoit une négociation secrette en Espagne, & qu'il ne tenoit qu'à l'Empereur d'avoir la Paix avec tous les Potentats d'Italie, en rétablissant Sforze à Milan. Ainsi, quand la France & l'Angleterre auroient fait les plus grands efforts; selon les apparences, cela n'auroit servi, qu'à hâter encore davantage la Paix d'Italie. Mais le Roi de France n'étoit pas même assûré de pouvoir faire agir Henri qui vouloit toûjours ménager le Pape & l'Empereur, dans l'espérance où il étoit de pouvoir mieux obtenir leur consentement à son Divorce par la douceur que par les armes. D'ailleurs, quoiqu'il se fût engagé à contribuer d'assez grosses sommes pour la Guerre, il ne les payoit pourtant qu'en papier, par des quittances sur ce que François lui devoit. Ainsi, à proprement parler, ce n'étoit pas un secours pour la France que les guerres précédentes avoient épuisée d'hommes & d'agent. François n'avoit donc point à balancer. Il falloit qu'il fît la Paix à quelque prix que ce fût. Cependant, afin de la faire la moins mauvaise qu'il pourroit, il amusoit les Vénitiens, le Duc de Ferrare, & les Florentins, par de magnifiques promesses, de peur qu'ils ne le prévinssent, & qu'après qu'ils auroient fait leur Paix avec l'Empereur, sa condition n'en devînt plus mauvaise. Il leur faisoit entendre, qu'il avoit résolu de mener lui-même une puissante armée en Italie. Il continua ce manége jusqu'à ce qu'il eut conclu le Traité de Cambrai, dans lequel il les abandonna tous à la discrétion de l'Empereur. Selon les apparences, Henri étoit le seul de ses Alliez qui avoit été instruit de ses intentions. L'Empereur n'ignoroit pas la situation où les affaires du Roi de France se trouvoient, & sans doute, il en auroit mieux profité, si l'invasion que les Turcs se préparoient à faire en Hongrie, & en Aûtriche, les mouvemens que les Protestans commençoient à faire en Allemagne, ne lui eussent fait souhaiter de laisser l'Italie en repos. D'ailleurs, il comprenoit que la Paix étoit l'unique moyen pour rompre l'étroite union de la France avec l'Angleterre. Si ces deux Monarques se fussent joints à la Ligue que les Protestans d'Allemagne projettoient pour leur commune défense, ils lui auroient causé des embarras qui eussent pû rompre ses mesures. Ce furent-là les motifs qui disposérent l'Empereur à la Paix, laquelle il ne laissa pourtant pas de faire acheter assez

cherement

cherement à la France. Charles & François se trouvant dans la même disposition, convinrent ensemble par des négociations secrettes, des principaux Articles de la Paix, dont pourtant ils voulurent laisser en apparence tout l'honneur aux Dames. Au mois de Juillet, Marguerite d'Aûtriche Tante de l'Empereur & Gouvernante des Païs-Bas, & Loüise de Savoye Duchesse d'Angoulême Mere de François I. se rendirent à Cambrai, & y signerent le 5. d'Aoùt, un Traité dont les Principaux Arrticles étoient en substance: HENRI VIII. 1529.

Que l'Empereur se départiroit de la demande qu'il avoit faite touchant la Bourgogne, ses droits sur ce Duché demeurant pourtant en leur entier. Articles principaux de la Paix de Cambrai. *Guicciardin. Mezerai.*

Que le Roi de France lui payeroit deux millions d'or pour la rançon de ses Enfans, & retireroit toutes les troupes qu'il avoit en Italie.

Qu'il lui céderoit la Souveraineté de la Flandre & de l'Artois.

Qu'il lui rendroit le Comté d'*Asti* avec tout ce qu'il tenoit dans le Duché de Milan.

Qu'il se départiroit de toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur le Royaume de Naples.

Qu'il épouseroit la Reine Eléonor, à laquelle l'Empereur son Frere donneroit une dot de deux cens mille écus.

Enfin, outre divers autres Articles particuliers, il s'engageoit à rétablir les Héritiers du feu Duc de Bourbon dans tous les biens de ce Prince, qui avoient été confisquez.

Ce Traité ayant été ratifié, François I. fut quelque tems sans oser donner audience aux Ambassadeurs de Venise & de Florence, parce qu'il ne pouvoit qu'avec confusion écouter les justes réproches qu'ils avoient à lui faire. Enfin il les paya de quelque mauvaise excuse, & de nouvelles promesses qu'il n'exécuta pas mieux que celles qu'il leur avoit faites avant la Paix. Ce qu'il y eut de bien ridicule, c'est que, même depuis la Paix concluë, l'Evêque de Tarbe son Ambassadeur à Venise, n'en ayant pas été informé à tems, sollicitoit puissamment le Sénat à soutenir la Guerre, par l'espérance qu'il lui donnoit d'un puissant secours. François I. abuse ses Alliez.

Il etoit encore assez étrange que, Henri ayant déclaré la Guerre à l'Empereur par un Héraut, il n'y eût pourtant entre eux aucun Traité particulier. Henri fut satisfait d'un Article inséré dans celui de Cambrai, par lequel le Roi de France s'engageoit à lui payer deux cens quatre-vingt-dix-mille écus, que l'Empereur lui devoit, & à dégager la riche fleur de lys, que l'Empereur Maximilien avoit donnée en gage à Henri VII. pour cinquante mille écus. Il fit plus; car il donna généreusement cette premiere somme à François, & fit présent au Duc d'Orléans son Filleul de la seconde. Cela fait voir qu'en faisant la Paix, François I. n'en avoit pas usé avec Henri comme avec les Princes d'Italie, mais qu'il l'avoit convaincu de la nécessité où il se trouvoit de la faire. Générosité de Henri envers François I. *Myl. Herbert.*

L'Empereur, étant convenu avec François I. des principaux Articles de la Paix, partit de Barcelone avant que d'avoir reçu la nouvelle de la conclusion, & arriva le 12. d'Août à Genes, avec un corps de neuf mille hommes. La Paix de Cambrai ayant été publiée peu de tems après, les Vénitiens, le Duc de Milan, le Duc de Ferrare, & les Florentins, que le Roi de France avoit abandonnez, ne virent plus d'autre ressource que la Clémence de l'Empereur 1530. L'Empereur se rend à Genes,

HENRI VIII. 1530. & puis à Bologne ; où il regle les affaires d'Italie. *Guicciardin.*

pereur qui se trouvoit en état de leur faire payer cherement leur attachement pour la France. La discussion de leurs affaires ayant été renvoyée à une Conférence que l'Empereur devoit avoir avec le Pape à Bologne, chacun y envoya des Ambassadeurs pour y prendre soin de ses intérêts. Ce fut-là que l'Empereur ordonna, que les Vénitiens rendroient au Pape, *Ravenne* & *Cervia*, & à lui-même, quelques Places qu'ils tenoient encore dans le Royaume de Naples. François Sforze fut rétabli dans le Duché de Milan, sous la condition de payer quatre cens mille écus comptant à l'Empereur, & cinq cens mille dans l'espace de dix ans, en dix payemens. Le Duc de Ferrare ayant offert de prendre l'Empereur pour Arbitre & pour Juge de ses différends avec le Pape, son offre fut acceptée ; Clément VII. ne croyant pas pouvoir faire rien de plus avantageux pour lui, que de se soumettre à la décision de l'Empereur qui s'étoit déja engagé, par le Traité de Barcelonne, à lui faire rendre *Modene* & *Reggio*, & à lui aider à se mettre en possession de Ferrare. Quant aux Florentins, il ne fut pas possible de les accorder avec le Pape. Ils ne vouloient point entendre parler d'accommodement, s'ils n'étoient assûrez de conserver leur liberté ; étant résolus de la défendre jusqu'à la derniere goute de leur sang. Ils offroient pourtant de l'acheter par une somme d'argent. Mais le Pape leur offrit de son côté toutes sortes de douceurs & d'avantages, pourvû que la Maison de Médicis fut rétablie dans Florence, sur le même pied qu'elle y étoit avant qu'ils eussent chassé le Légat. Les Parties n'ayant pû s'accorder, l'Empereur donna ordre au Prince d'Orange d'assiéger Florence, & d'y rétablir les Médicis.

Il promet au Pape de travailler à la ruïne des Protestans. *Sleidan.*

L'Empereur ayant terminé ses affaires en Italie, avoit beaucoup d'impatience de se rendre en Allemagne où les affaires de Réligion commençoient à l'inquiéter. Depuis quelque tems, les Protestans insistoient toûjours sur la demande d'un Concile libre en Allemagne, qu'on leur avoit positivement promis, quoique sans dessein de leur tenir parole. Pendant la derniere Guerre, l'Empereur les avoit toûjours amusé de l'espérance de leur accorder enfin ce Concile. Mais elle ne fut pas plûtôt finie, que, dans la Conférence qu'il eut à Bologne avec le Pape, il lui promit de faire tous ses efforts pour les réduire, sans qu'il fût nécessaire d'assembler un Concile. Cependant les Protestans ayant connu son dessein, par la réponse menaçante qu'il avoit faite à leurs Envoyez, depuis la conclusion de la Paix, pensoient à faire une Ligue entre eux pour leur commune défense, & c'étoit ce qui inquiétoit l'Empereur, & qui l'obligeoit à se hâter de finir ses affaires d'Italie, pour pouvoir aller donner ordre à celles d'Allemagne. Avant que de partir de Bologne, il y reçut la Couronne Impériale de la main du Pape, le 24. de Février 1530. C'étoit le jour de la Fête de Saint Mathias, qui étoit celui de sa naissance, & qui, en diverses occasions, lui avoit été très-heureux. Il partit enfin de Bologne le 22. de Mars de l'année 1530. pour se rendre en Allemagne, étant accompagné du Cardinal Campegge, qui devoit assister, de la part du Pape, à la Diéte d'Augsbourg.

Il reçoit la Couronne Impériale de la main du Pape. *Guicciardin.*

Siége de Florence.

Le Prince d'Orange assiégea Florence selon l'ordre qu'il en avoit reçu de l'Empereur, & fut tué à ce Siége que les Florentins soutinrent en désespérez.

Capitulation.

Enfin, le 10. d'Août ils se virent contraints de capituler, mais pourtant sous la condition expresse qu'il conserveroient leur liberté, laissant à l'Empereur

le pouvoir de régler la forme du Gouvernement de leur République. Mais quelques jours après, les Partiſans des Médicis ayant excité un tumulte dans la Ville, & ſe trouvant ſoutenus d'un grand nombre d'Officiers Eſpagnols qui y étoient entrez ſous divers prétextes, Clément VII. fut remis en poſſeſſion du Gouvernement. Enſuite l'Empereur, ſans faire attention à l'Article de la Capitulation qui conſervoit la liberté aux Florentins, établit *Alexandre de Médicis* ſon Gendre à Florence, ſur le même pied que ſes Ancêtres y avoient été autrefois, & rendit la Souveraineté héréditaire à ſa famille.

La Maiſon de Médicis ſe remet en poſſeſſion du Gouvernement. Alexandre de Médicis premier Souverain de Florence.

Le premier de Juin de cette même année, François I. recouvra ſes deux Fils qui étoient en ôtage en Eſpagne, après qu'il eût payé à l'Empereur douze cens mille écus comptant, & donné des ſuretez pour le reſte de la ſomme. Enſuite il épouſa Eléonor, ſuivant le Traité de Cambrai. S'il eût été obligé de trouver de l'argent comptant, pour payer à Henri ce que l'Empereur lui devoit, ainſi que le Traité le portoit expreſſément, il y a beaucoup d'apparence qu'il n'auroit pas ſi tôt retiré ſes enfans d'Eſpagne. Mais il trouva dans Henri un ami généreux qui, pour lui faciliter le recouvrement de ſes enfans, lui donna libéralement les originaux des Obligations de l'Empereur pour les lui rendre, auſſi-bien que le joyau engagé dont il a été parlé ci-deſſus. Deplus, il ſe départit de toutes les prétentions qu'il pouvoit former par rapport aux frais qu'il avoit fait pour le ſecourir, & qui, ſelon une reconnoiſſance de François I. qui ſe trouve dans le Recuëil des Actes Publics, montoient à la ſomme de cinq cens douze mille deux cens vingt-deux écus d'or ſol, tant en argent comptant qu'en quittances, ſur les deux millions que François lui devoit. Il ne mit qu'une ſeule condition à une ſi grande libéralité. Ce fut que ſi François violoit la Paix & l'Alliance qu'ils avoient faite enſemble, il ſeroit toûjours cenſé redevable de toutes ces ſommes, de quoi François lui donna une Obligation en forme de Lettres Patentes.

Les deux Fils de François I. ſont relâchez. *Guicciardin. Mezerai.*

Libéralité de Henri envers François I. *Act. Publ. T. XIV. pag. 360.*

Par l'exécution du Traité de Cambrai, le Roi de France ſe trouvoit enfin dans une grande tranquillité, quoique la Guerre précédente lui eût coûté des ſommes immenſes, la perte de Genes & de Milan, la Souveraineté de la Flandre & de l'Artois, une priſon d'un an, une infinité de chagrins, & peut-être un peu de ſon honneur & de ſa réputation. Mais il n'en étoit pas de même de Henri. Après avoir fait de grandes dépenſes pour ſoutenir les intérêts de ſon Allié, il demeuroit toûjours embarraſſé dans l'affaire du Divorce, & en danger d'avoir bien-tôt l'Empereur ſur ſes bras. Cependant comme il étoit naturellement ferme dans les projets qu'il formoit, toutes ces difficultez ne furent pas capables de le rebuter & il réſolut de voir la fin de cette affaire quoiqu'il en pût arriver. Thomas Cranmer étant alors bien avant dans ſon eſtime, il lui ordonna d'écrire ſur le Divorce, & le Docteur le fit avec une approbation univerſelle. Après cela, il eut ordre d'accompagner les Ambaſſadeurs que le Roi envoyoit au Pape & à l'Empereur pour faire un dernier effort, & pour tâcher de trouver quelque moyen de finir cette affaire qui lui cauſoit tant d'embarras. Ces Ambaſſadeurs trouverent le Pape & l'Empereur à Bologne, & eurent audience de l'un & de l'autre. Le Pape témoignoit bien quelque déſir de ſatisfaire le Roi; mais il n'oſoit rien faire ſans le conſentement de l'Empereur qui proteſtoit hautement qu'il n'a-

Henri pourſuit à Rome l'affaire du Divorce.

HENRI VIII. 1530.

bandonneroit jamais la Reine sa Tante. Cranmer soutint avec beaucoup d'ardeur la cause de son Maître, ce qui n'empêcha pas que le Pape ne le fît Pénitencier en Angleterre, pour faire plaisir au Roi qu'il tâchoit d'obliger dans des choses de peu de conséquence, pendant qu'il ne faisoit rien pour lui par rapport à la principale.

La plûpart des Universitez décident en faveur de Henri.

Histoire de la Reformation. Act. pub. T. XIV. p. 390. & suiv.

Cependant Henri, suivant l'avis de Cranmer, avoit envoyé des gens sçavans & habiles en France, en Italie, en Allemagne, en Suisse, pour y consulter les Universitez sur l'affaire du Divorce. On voit, dans le Recueïl des Actes Publics, les décisions des Universitez, de *Paris*, d'*Angers*, de *Bourges*, d'*Orléans* de *Toulouse*, de *Bologne*, de *Ferrare*, de *Padoüe*, toutes uniformes, portant que la Dispense, accordée par Jule II. pour le Mariage de Henri avec Catherine, étant contre la Loi de Dieu, ne pouvoit être regardée comme valide. On pourroit dire que les décisions des Universitez de France étoient suspectes à cause de l'étroite union qu'il y avoit alors entre François I. & Henri. Mais on ne peut pas dire la même chose de celles de Padoüe & de Ferrare, & moins encore de celle de Bologne, Ville qui dépendoit du Pape. Le Docteur Burnet étant entré dans un grand détail sur ce sujet, ceux qui voudront examiner cette matiere de plus près, pourront consulter son Histoire de la Réformation d'Angleterre. Il suffira de remarquer ici, que la question étoit, si le Mariage de Henri avec la Veuve de son Frere étoit contre le Droit divin, & cela supposé, si le Pape en avoit pû accorder la Dispense. Les Universitez que je viens de nommer soutenoient qu'un tel Mariage étoit contraire à la Loi de Dieu, dont le Pape n'avoit pas le pouvoir de dispenser.

Celles d'Angleterre font plus de difficulté.

Celles d'Angleterre, ayant été aussi consultées, déciderent la même chose ; mais non pas sans de grandes oppositions de la part de divers Docteurs. Il paroit d'abord assez surprenant, que les deux Universitez d'Angleterre ayent trouvé plus de difficultez dans cette matiere que les Etrangeres.

Raisons de cette difference.

Mais cette surprise cesse quand on considere, que ces difficultez ne naissoient pas de la question même, mais des conséquences que la décision pourroit produire. La plûpart des Membres de ces Universitez avoient de l'aversion pour la doctrine de Luther, qui commençoit à se répandre en Angleterre, & ils craignoient de la favoriser en décidant contre le Pape. D'ailleurs, ils voyoient bien que le Mariage du Roi avec Anne de Bollen seroit une suite de son Divorce avec Catherine, & c'étoit le second Mariage qu'ils auroient souhaité de pouvoir empêcher, parce qu'Anne de Bollen penchoit beaucoup du côté de la Réformation, & témoignoit une estime toute particuliere pour Cranmer de qui, par la même raison, ils craignoient l'avancement.

Fausses démarches de Henri dans l'affaire du Divorce.

Les Ambassadeurs qui avoient été envoyez en Italie, étant retournez sans avoir rien fait, Henri, qui jusqu'alors avoit beaucoup ménagé le Pape, résolut de changer de manieres à son égard. Il auroit dû connoître par l'expérience qu'il en avoit faite, que Clément n'étoit prenable que par son intérêt. Il est certain que si dès le commencement, il avoit témoigné plus de vigueur, & fait quelque puissant effort pour soutenir la Guerre en Italie, jamais ce Pontife n'auroit pensé à se liguer avec l'Empereur. Une bonne Flotte Angloise dans la Méditerranée auroit rendu François I. maître de Naples & sauvé la Ville de Genes. Par-là, le Pape se seroit trouvé telle-

ment

ment bridé, qu'il auroit été bien aiſé d'avoir toûjours le Roi d'Angleterre pour ami. Au lieu d'agir de cette maniere Henri demeura tranquille, pendant toute la Campagne de 1528. ſe laiſſant amuſer par les eſpérances trompeuſes que le Pape lui donnoit. Ainſi les François ſe virent chaſſez du Royaume de Naples, & le Pape ſe vit en liberté de négocier avec l'Empereur pour recouvrer Florence, à quoi il n'auroit jamais penſé, ſi les François euſſent été ſupérieurs en Italie. Henri connut ſa faute, lorſqu'il n'étoit plus tems de la réparer, c'eſt-à-dire, après que le Pape ſe fut uni avec l'Empereur, & que François ſe trouva les mains liées par le Traité de Cambrai. Il ſe trouva ſeul à ſe ſoutenir contre l'Empereur & contre le Pape, & ce ne fut pas un petit bonheur pour lui, que les Turcs & les Proteſtans d'Allemagne cauſerent à l'Empereur des embarras qui ne lui permirent pas de penſer à l'Angleterre. Ainſi n'ayant plus de reſſource pour venir à bout de ce qu'il avoit entrepris, que celle qu'il pouvoit trouver dans ſon propre Royaume, il commença, quoiqu'un peu tard, à faire uſage des inclinations de ſes Sujets dont la plûpart n'étoient pas trop portez pour le Pape.

Il ſe trouve dans un aſſez grand embarras.

On a vû en pluſieurs endroits de cette Hiſtoire, combien de tout tems les Anglois s'étoient plains de la tyrannie des Papes, & les remédes que les Parlemens avoient appliquez à ce mal. Il eſt vrai que les intérêts particuliers des Rois avoient rendu ces remédes aſſez inutiles, parce qu'ayant eu ſouvent beſoin des Papes pour leurs affaires temporelles, ils n'avoient pas fait exécuter les Loix avec la rigueur néceſſaire. Mais cela n'avoit pas changé les inclinations des Anglois. Les principes des Lollards étoient encore profondement gravez dans les cœurs d'un grand nombre d'entr'eux. Outre cela, les Livres de Luther, dont pluſieurs avoient été portez en Angleterre, y avoient fait beaucoup de fruit; de ſorte qu'on peut dire qu'au tems dont je parle, les Anglois en général avoient de la Religion une toute autre idée que leurs Ancêtres, ſur tout par rapport à l'autorité du Pape. Les trois derniers Papes, *Alexandre VI*, *Jule II*, & *Leon X*, avoient marqué ſi peu de piété & de Religion dans leur conduite, & Clément VII. ſuivoit leurs traces de ſi près, qu'on en inféroit naturellement, qu'il étoit impoſſible, que Jeſus-Chriſt eût voulu donner le Gouvernement de ſon Egliſe à de tels Vicaires. Ainſi les Anglois étoient trés-diſpoſez à ſecoüer le joug du Pape, ſi le Roi, pour ſes intérêts particuliers, n'eût tenu la main à ſoutenir cette puiſſance exorbitante dont on ſe plaignoit depuis ſi long-tems. Mais Clément VII. ne ſe fut pas plutôt détaché de lui pour ſe jetter entre les bras de l'Empereur, que les intérêts du Roi devinrent communs avec ceux de ſes Sujets. C'eſt à cela principalement, qu'on doit attribuer tous les changemens dont il ſera parlé dans la ſuite.

Diſpoſition des Anglois à l'égard des Papes, contraires aux intérêts de leurs Rois.

Les intérêts du Roi & des Sujets ſe réüniſſent.

Henri ayant pris la réſolution de faire ſentir au Pape le danger où il ſe mettoit de perdre l'Angleterre, s'il demeuroit plus long-tems dans ſa partialité pour l'Empereur, lui fit écrire par les Grands de ſon Royaume une Lettre vigoureuſe, ſuivant l'exemple que leurs Ancêtres leur en avoient donné ſous le Regne de Henri III. Ceux-ci lui diſoient nettement, « que la cauſe du Roi « étant la leur propre, s'il continuoit plus long-tems à leur refuſer ce qui étoit « abſolument néceſſaire pour leur repos, ils ſe réſoudroient enfin à ſe procurer « eux-mêmes le reméde qu'ils attendoient vainement de lui ». C'étoit en dire aſſez pour lui faire comprendre, que la patience des Anglois étoit à ſon der-

Lettre des Grands d'Angleterre au Pape. *Act. Publ. T. XIV. p. 405.*

 nier

HENRI VIII. 1530.

nier période, & qu'ils ne vouloient plus se laisser gourmander, ou même se laisser abuser par la Cour de Rome. Véritablement cette Lettre ne produisit pas tout l'effet que le Roi en avoit attendu. Mais elle ne laissa pas de faire connoître au Pape la disposition des Anglois, & combien il étoit nécessaire de les ménager. Ce fut par cette raison, qu'il prit le parti de répondre aux Grands d'une maniere fort modérée, en justifiant sa conduite à l'égard du Roi, le mieux qu'il lui fut possible. Cependant, il fit appeller *Gregoire Casali* Ambassadeur ordinaire du Roi & lui insinua que l'affaire pourroit s'accommoder par le moyen d'une permission qu'il accorderoit au Roi d'avoir deux femmes. C'est ce qu'on apprend d'une Lettre de cet Ambassadeur du dix-huitiéme de Septembre, dans laquelle, après avoir informé le Roi de ce que le Pape lui avoit dit, il ajoûtoit, que les Ministres même de l'Empereur souhaitoient que l'affaire se terminât par cet expédient. Mais Henri étoit tellement en garde contre toutes les ruses du Pape, qu'il ne fit aucune attention à cette ouverture. Sa résolution étoit prise, ou d'avoir une Bulle qui cassât son Mariage, ou de se procurer lui-même, à quelque prix que ce fût, la satisfaction qu'il demandoit. Dans cette vûë, craignant que, lorsqu'il y penseroit le moins, le Pape n'envoyât en Angleterre quelque Bulle d'Excommunication ou d'Interdit, il fit publier une Proclamation qui défendoit, sous de grosses peines, de recevoir aucune Bulle de Rome, qui fût préjudiciable aux prérogatives de la Couronne. Son dessein étoit de porter son affaire au Parlement & à l'Assemblée du Clergé, &, après avoir mis ces deux Corps dans ses intérêts, de faire juger la cause en Angleterre, sans se mettre en peine de ce que le Pape pourroit faire contre lui. Toute la difficulté de ce projet consistoit à prévenir le peuple en sa faveur. C'est pour cela qu'il fit imprimer & publier un Abregé des raisons qu'il avoit de demander son Divorce avec la Reine, afin que ces raisons étant connuës de tout le monde, il trouvât moins d'opposition dans le Parlement. Cet Ecrit contenoit deux points principaux. Le premier étoit que le Mariage du Roi avec Catherine étoit contre le Droit divin. Le second, que Jule II. n'avoit pû accorder une Dispense pour ce Mariage, & par conséquent que la Dispense n'avoit pû le rendre légitime. Comme cette affaire a été l'origine des grands événemens qu'on verra dans la suite, le Lecteur ne sera peut-être pas fâché de voir ici la substance des raisons qu'on alléguoit de part & d'autre.

Réponse du Pape.

Expédient proposé par le Pape.

Henri le rejette.

Proclamation pour défendre de recevoir des Bulles, &c.

Henri publie ses raisons pour le Divorce.

Hist. de la Réformation.

On disoit pour le Roi, 1. Que la Loi du Lévitique, qui défend d'épouser la femme de son Frere, n'étoit pas une Loi positive qui ne regardât que ceux à qui elle étoit donnée, mais qu'elle étoit donnée à tous les hommes sans exception. Que cela paroissoit manifestement, en ce qu'elle se trouvoit parmi un grand nombre d'autres, qui défendoient des crimes par lesquels les Cananéens s'étoient soüillez. Or les Cananéens ne pouvoient pas se soüiller par des crimes qui n'auroient été défendus que par une Loi positive donnée à un autre Peuple.

2. On tiroit encore une autre preuve de ce qui se trouve dans le Nouveau Testament, que Saint Jean-Baptiste disoit à Herode, qu'il ne lui étoit pas permis d'épouser la Femme de son Frere, parceque Saint Jean ne pouvoit avoir en vûë que les Loix du Lévitique, & par conséquent il reconnoissoit que ces Loix étoient de Droit divin.

3. On

3. On faisoit voir, par des passages de *Tertullien*, & de divers Ouvrages des Papes, que l'Eglise avoit toujours regardé les Loix du Lévitique, comme des Loix universelles pour tous les hommes du monde. A cela on ajoûtoit encore l'autorité de divers Synodes Provinciaux, du Concile Œcumenique de Constantinople, de celui de Constance dans la condamnation de Wicleff, de plusieurs Peres Grecs & Latins, & de divers Auteurs Scholastiques. HENRI VIII. 1530.

4. On prouvoit, par l'autorité des Papes & des Conciles, que l'essence du Mariage ne consiste pas dans la consommation, mais dans l'engagement reciproque des Parties. C'étoit pour cela, ajoûtoit-on, qu'Adonijah ne pouvoit pas épouser celle qui avoit été Femme de David son Pere, quoique David ne l'eût point connuë. Que, par cette même raison, Joseph ne pouvoit pas se séparer de Marie sa fiancée, sans lui donner la Lettre de Divorce, marque évidente que leur Mariage étoit réel, quoiqu'il n'eût pas été consommé. On concluoit de-là, que, quand le Prince Arthur n'auroit pas consommé son Mariage, il n'en auroit pas été moins valide. Mais on soutenoit qu'il étoit aussi certain qu'une chose de cette nature le peut être, que le Mariage avoit été consommé. On le prouvoit premierement par les fortes présomptions qu'on en avoit. En second lieu, parce qu'après la mort d'Arthur, on supposa, que la Princesse sa Veuve pouvoit être enceinte, sans qu'elle dit jamais rien qui fût contraire à cette supposition. Il est vrai, que le parti contraire pouvoit objecter, que Catherine avoit juré depuis, qu'elle n'avoit jamais été connuë de ce Prince. Mais on opposoit à cela, que les Canons défendoient de prendre des sermens, quand il y a de fortes présomptions pour le contraire. D'ailleurs, le serment de la Reine ne pouvoit être regardé comme décisif, puisqu'il se trouvoit détruit par le Bref que ses propres Avocats produisoient.

5. La Dispense de Jule II. étant le seul fondement sur lequel la validité du Mariage du Roi étoit établie, on faisoit voir par une foule de témoins, tant anciens que modernes, que le Pape n'avoit pas le pouvoir de dispenser contre le Droit Divin. On soutenoit même, que s'il dispensoit contre les Canons de l'Eglise, ce n'étoit que par pure usurpation, & que plusieurs Evêques, en Angleterre même, avoient résisté aux Papes, lorsqu'ils avoient voulu se donner cette liberté.

D'un autre côté, les Partisans de la Reine répondoient à ces raisons: Raisons pour la Reine.

1. Que la défense contenuë dans le Lévitique n'étoit pas de Droit naturel, puisque Dieu lui-même en avoit dispensé en ordonnant au Frere d'épouser la Veuve de son Frere. Mais de quelque nature que fût cette Loi, si Moïse en avoit dispensé les Juifs, pourquoi le Pape n'en pourroit-il pas dispenser les Chrétiens?

2. On disoit que s'il est défendu dans le Lévitique d'épouser la Femme de son Frere, il faut entendre pendant que ce Frere est en vie, cela paroît, en ce que Dieu lui-même ordonne en d'autres endroits, d'épouser la Veuve d'un Frere mort.

3. Le crime que Saint Jean-Baptiste reprochoit à Hérode, pouvoit être un adultere, aussi bien qu'un inceste, puisque, selon *Eusebe* & *Josephe*, Philippe Frere d'Hérode étoit en vie lorsque Saint Jean parloit.

4. Les Papes dispensent tous les jours contre le Droit Divin, comme des vœux & des sermens, sans qu'on y trouve à redire. D'ailleurs, on soutenoit,

HENRI VIII. 1530.

que c'étoit au Pape seul à décider, si la défense étoit de Droit Divin ou non.

5. On prétendoit qu'il y avoit de bonnes raisons pour accorder la Dispense, sçavoir la Paix entre les deux Royaumes d'Espagne & d'Angleterre.

6. On faisoit valoir, que le Mariage avoit subsisté près de vingt ans, sans que personne se fût avisé de penser qu'il étoit invalide.

7. Enfin, on soutenoit, que s'il y avoit des nullitez dans la Bulle de Dispense, c'étoit au Pape à en Juger.

Les Avocats du Roi repliquoient à ces raisons, & ceux de la Reine répondoient à leurs repliques, pratiquant les uns & les autres ce qui est assez ordinaire en semblables occasions, c'est-à-dire, qu'ils éludoient la force des raisons du parti contraire, en se jettant sur des généralitez. Je n'en dirai pas davantage. Ceux qui seront curieux de voir les raisons de part & d'autre, pourront se satisfaire, en lisant l'Histoire de la Réformation d'Angleterre, où elles sont mises dans tout leur jour. Il suffira de remarquer que ce fut à ces sortes de discussions, qu'on employa toute l'année 1530, Henri étant bien aise que le Peuple fût bien instruit sur cette affaire avant que de la porter au Parlement.

Etat incertain du Cardinal Wolsey.

Pendant que ces choses se passoient, le Cardinal Wolsey demeuroit relegué dans sa maison de campagne, vivant entre l'espérance & la crainte, sans qu'il pût former aucune conjecture apparente de la conduite du Roi envers lui. Quoique tous ses biens eussent été saisis, & que cela semblât marquer qu'il n'avoit pas dessein de le ménager, il voyoit pourtant, de tems en tems, reluire quelque rayons de bonté, qui lui faisoient espérer que ce Maître, qui l'avoit tant aimé, ne seroit pas toujours inéxorable. En effet le douziéme de Février, le Roi lui accorda un pardon général de tous les crimes qu'il pouvoit avoir commis, de quelque nature qu'ils fussent. Parmi un grand nombre de Lettres de pardon qui se trouvent dans le Recueïl des Actes Publics, il n'y en a point qui soient si amples ni si détaillées que celles-ci. Ensuite, le Roi & le Cardinal passerent ensemble des conventions, par lesquelles le Roi consentoit que le Cardinal retînt l'Archevêché d'Yorck avec tous ses revenus & toutes ses dépendances. Quant à l'Evêché de Winchester & l'Abbaye de Saint Alban, le Roi s'en réservoit les revenus quoiqu'il lui en laissât les Titres. Mais le Cardinal s'engageoit à lui résigner ces deux Bénéfices dès qu'il en seroit requis. En cette considération le Roi lui accordoit une pension de mille livres sterling sur l'Evêché de Winchester, & s'engageoit à lui assigner une pareille pension sur quelqu'autre Bénéfice, en cas qu'il lui ôtât celui-ci. Deplus il lui donnoit la valeur de six mille trois cens soixante & quatorze livres sterling, en meubles pris de ceux du Cardinal qui avoient été confisquez. Tout le reste demeuroit au Roi, & le Cardinal y donnoit son consentement, reconnoissant que c'étoit une grace particuliere que le Roi voulût bien lui laisser quelque chose. Ce fut-là tout ce qu'il conserva des vastes richesses qu'il avoit acquises pendant sa faveur. Mais ce qui l'affligea le plus sensiblement, ce fut que ses deux Colléges qu'il avoit fondez avec tant de soin, & ausquels il avoit donné son nom, afin qu'ils fussent un monument éternel de sa gloire, furent aussi confisquez. Il écrivit au Roi sur ce sujet d'une maniere qui marquoit parfaitement combien il étoit sensible à cette perte. Il pria même Cromwell de s'employer de tout son pouvoir, pour éviter que ses deux Colléges ne fussent

Le Roi lui acorde un pardon fort ample.

Act. Publ. Tom. XIV. p. 371.

Ils passent ensemble des conventions.

Wolsey tâche inutilement de sauver ses Colléges.

Hist. de la Reform. Myl. Herbert.

ſent enveloppez dans ſa rüine. Mais tout cela fut inutile. Le Roi ſe mit en poſſeſſion de tous les revenus de ces deux Maiſons, & après leur avoir fait perdre le nom de leur Fondateur, il les fonda de nouveau, ſous le ſien propre. HENRI VIII. 1530.

Malgré tout cela, Wolſey avoit encore quelque eſpérance, à cauſe de quelques marques d'amitié que le Roi lui donnoit dans les occaſions qui ſe préſentoient. Il avoit bien voulu permettre qu'il allât demeurer à Richemont, où il étoit plus proche de lui. De plus, ayant appris qu'il y étoit malade, il y avoit envoyé un Seigneur pour le viſiter de ſa part, & lui avoit même fait écrire par Anne de Bollen. Mais dans le tems même que la compaſſion que le Roi témoignoit pour lui entretenoit ſes eſpérances, elle faiſoit craindre ſon retour à ſes ennemis qui, par cette raiſon, ne ceſſoient point d'aigrir l'eſprit du Roi contre lui. Enfin, comme ils ne pouvoient le voir ſi proche de la Cour ſans craindre quelque fâcheux retour de l'affection du Roi, pour un Miniſtre qu'il avoit ſi paſſionnément aimé, ils lui firent envoyer un ordre de ſe retirer dans ſon Archevêché d'Yorck. Il y a beaucoup d'apparence qu'Anne de Bollen fut celle qui contribua le plus à ſa diſgrace, puiſque, pour faire oublier au Roi un tel Favori, il ne falloit pas moins qu'une Maîtreſſe. Quoiqu'il en ſoit, le Cardinal, ne pouvant ſe diſpenſer d'obéïr, ſe mit en chemin avec un train bien moindre que celui qu'il avoit accoutumé d'avoir pendant ſa faveur, mais qui pourtant conſiſtoit encore en cent ſoixante Domeſtiques. Il arriva vers la fin du mois de Septembre à *Cawood*, où il s'arrêta, ſelon la coûtume des Archevêques d'Yorck, en attendant que tout fût prêt pour la cérémonie de ſon inſtallation qui devoit ſe faire un mois aprés, avec une pompe extraordinaire, peu convenable à ſon état. Mais dans le tems qu'il ſe préparoit à joüir dans ſon Archevêché de ce petit reſte d'autorité, qu'il croyoit qu'on vouloit bien encore lui laiſſer, il fut arrêté par le Comte de Northumberland pour crime de haute trahiſon. Il voulut d'abord alléguer les Privileges de la Dignité de Cardinal dont il étoit revêtu. Mais le Comte lui fit entendre, que cela ne l'empêcheroit pas d'exécuter les ordres du Roi. En même-tems, ſon Médecin fut faiſi, & envoyé à Londres lié & garroté ſur un Cheval. On a ignoré juſqu'ici, ſi le Roi avoit été prévenu que le Cardinal avoit voulu attenter à ſa vie, à quoi pourtant il y a peu d'apparence. Quoiqu'il en ſoit, il ſe mit en chemin, à très-petites journées, ne pouvant, ſans un chagrin extrême, penſer, qu'il alloit comparoître en qualité de criminel, dans une Ville où il avoit commandé auparavant, avec une autorité preſque ſouveraine. Mais, ſelon les apparences, ce chagrin lui fut avantageux, en ce qu'il le fit tomber dans une maladie, qui le contraignit de s'arrêter dans l'Abbaye de Leiceſter, où il finit ſes jours le trentiéme de Novembre. Avant que d'expirer, il dit à un Officier du Roi qui étoit proche de ſon lit, que s'il avoit ſervi Dieu avec le même zéle & avec la même ardeur qu'il avoit ſervi le Roi, il n'en auroit pas été ainſi abandonné. Mais je ne ſçai s'il avoit raiſon de vanter ſon zéle & ſon déſintéreſſement dans les ſervices qu'il avoit rendus au Roi. Il ajoûta, en parlant au même Officier, que ſi, comme il l'en croyoit digne, il étoit jamais admis au Conſeil du Roi, il ſe gardât bien de lui mettre dans l'eſprit des choſes qu'il voudroit en ôter dans la ſuite. Ceci ſemble inſinuer qu'il avoit conſeillé au Roi d'entreprendre l'affaire du Divorce, dont enſuite il auroit bien voulu le détourner. En effet, il

Il conſerve encore quelque eſpérance.

Myl. Herbert.

Il eſt envoyé à ſon Dioceſe d'Yorck.

& arrêté pour crime de haute trahiſon. 4. Nov.

Il eſt conduit à Londres.

Il meurt en chemin.

Ses derniers diſcours.

pria

HENRI VIII. 1530.

pria le même homme de dire au Roi de ſa part, qu'il le prioit de ſe reſſouvenir de ce qui s'étoit paſſé entre eux au ſujet du Divorce, & qu'il eſpéroit que, dans un tems où il ſeroit moins prévenu, il lui rendroit plus de juſtice. Cela fait voir, qu'il regardoit cette affaire comme l'unique cauſe de ſa diſgrace. C'eſt ainſi que finit ce fameux Cardinal, le plus fier, & le plus hautain de tous les hommes, ajoûtons, le plus ambitieux & le plus avide de biens & d'honneurs. On prétend que, pendant tout le tems qu'il avoit gouverné le Roi, il ne lui avoit jamais donné de conſeil où il n'eût ſon propre intérêt en vûë. Cela ſeul ſeroit capable d'obſcurcir toutes les belles qualitez qu'il pouvoit avoir d'ailleurs; mais qui, dans le fond, ſe réduiſoient à une grande pénétration, dont il faiſoit un mauvais uſage. Le Roi parut fâché de ſa mort. Cependant, puiſqu'il l'avoit fait arrêter pour crime de trahiſon, il y avoit beaucoup d'apparence que ſa perte étoit réſoluë. Henri étoit d'un caractere à ne vouloir pas avoir le démenti de ce qu'il entreprenoit. On le verra aiſément dans la ſuite, par les rigueurs extraordinaires qu'il exerça contre des perſonnes qui, ſans doute, n'étoient pas ſi coupables que ce Favori.

Le Roi témoigne quelque regret de ſa mort.

L'affaire du Divorce & les grandes ſuites qu'elle eut, ayant occupé Henri pendant tout le reſte de ſa vie, ce ſera déſormais la principale choſe dont j'aurai à parler juſqu'à la fin de ce Regne. Mais comme par les changemens que ce Prince introduiſit dans ſon Royaume, ſes affaires l'engagerent à s'intéreſſer dans les troubles dont l'Allemagne fut agitée, il eſt néceſſaire pour l'intelligence de ce qui ſera dit dans la ſuite, de donner une légere connoiſſance de ce qui ſe paſſoit en ce Païs-là.

Affaires d'Allemagne concernant la Religion. Sleidan.

Le but de l'Empereur, en convoquant la Diéte d'Auſbourg, étoit d'aigrir les affaires de Religion, au lieu de les adoucir. Depuis qu'il avoit fait la Paix avec la France, & que l'Italie étoit comme réduite ſous ſon joug, il formoit de vaſtes projets. Il ſe voyoit maître de l'Eſpagne, de l'Italie, & des Païs-Bas; Ferdinand ſon Frere étoit actuellement Roi de Bohême, & avoit été élû Roi de Hongrie. Avec ces avantages il eſpéroit de ſe mettre en état de ſubjuguer tout le reſte de l'Europe. Il falloit commencer par l'Allemagne, où il avoit déja un grand crédit en qualité d'Empereur, & à cauſe des Païs qu'il y poſſédoit, parce que s'il ſe rendoit une fois abſolu dans l'Empire, & qu'il pût diſpoſer des forces des Princes Allemands, il concevoit que la France & l'Angleterre ne ſeroient pas capables de réſiſter. Les troubles que la Religion cauſoit en Allemagne lui parurent un prétexte tout-à-fait propre, pour s'armer contre les Proteſtans, jugeant bien qu'après les avoir ruïnez par les ſecours des Catholiques, ceux-ci ſeroient à leur tour aiſément ſoumis. On ne peut pas m'accuſer, que j'attribuë ici à ce Monarque des deſſeins qu'il n'avoit pas effectivement, puiſqu'il eſt d'une notoriété publique, que lui-même & ſes Succeſſeurs ont pourſuivi l'exécution de ce deſſein pied-à-pied, &, s'il faut ainſi dire, à face découverte. Les Guerres qui ont affligé l'Europe pendant plus de cent ans, n'ont été excitées que par l'ambition déméſurée de la Maiſon d'Autriche, à laquelle les autres Souverains avoient intérêt de s'oppoſer.

Progrès de la Réformation.

Depuis que Luther avoit commencé à prêcher en Allemagne, la Réformation y avoit fait de ſi grands progrès, que pluſieurs Princes de ce Païs-

là,

là, & beaucoup de Villes libres l'avoient ouvertement embrassée. Comme on les accusoit d'avoir introduit beaucoup de nouveautez dans la Religion; pour répondre à ces accusations, ils protestoient que leur intention n'étoit que de s'en tenir à la Doctrine de l'Evangile, & à la Réligion des premiers Siécles. Pour cet effet, ils demandoient qu'il se tint un Concile libre en quelque Ville d'Allemagne, où les differends sur la Réligion pussent être paisiblement examinez par la Parole de Dieu. Mais ce n'étoit pas-là une voye dont leurs adversaires se pussent accommoder. Ils supposoient comme une chose certaine, que la Religion professée avant que Luther parût étoit la véritable, & que n'ayant, ni tache, ni ride, ni rien de semblable, il n'y avoit rien à réformer. Selon ce principe, ils concevoient qu'il ne s'agissoit point du tout de l'examiner, mais d'obliger les Récusans ou Hérétiques à s'y conformer. C'étoit la maxime constante que le Clergé Romain suivoit depuis plusieurs Siécles & qui lui faisoit employer le fer & le feu pour exterminer ceux qu'il lui plaisoit d'appeller Hérétiques. Mais dans la conjoncture où l'Allemagne se trouvoit au tems dont je parle présentement, il n'étoit pas facile de faire usage de cette maxime. Ce n'étoit plus simplement des Particuliers qui se déclaroient contre l'Eglise Romaine, mais des Villes, des Peuples entiers, & des Souverains. Ainsi les Partisans zélez de l'ancienne Réligion, ne se trouvoient pas en état de les réduire par la force. C'est ce qui leur fit prendre le parti de les entretenir dans l'espérance qu'on leur accorderoit enfin le Concile libre qu'ils demandoient, en attendant que les affaires de l'Europe fussent disposées d'une telle maniere, qu'on pût espérer de les réduire par la voye de l'autorité. Il s'étoit tenu sur ce sujet plusieurs Diétes en Allemagne, où, contre l'avis de la Cour de Rome, l'Empereur & les Princes Catholiques avoient été obligez de dissimuler leurs sentimens & de consentir à une tolérance qui leur laissoit pourtant la liberté d'agir dans un autre tems, selon leurs veritables maximes.

Lorsque Luther commençoit à paroître, les disputes de la Réligion ne rouloient que sur les abus excessifs de la puissance du Pape, & sur un petit nombre d'autres Articles. Alors ce Docteur avoit pour Partisans presque tous les Princes Laïques d'Allemagne, & beaucoup de Villes libres dont chacune faisoit une République. Depuis ce tems-là, il fit de nouvelles découvertes & les publia. Mais il ne trouva pas sur tous les Articles le même nombre de Sectateurs, que lorsqu'il ne s'agissoit que du Pontife Romain. D'ailleurs, l'Empereur & les Catholiques zélez s'opposoient de tout leur pouvoir aux progrès de la Réformation, par toutes sortes de voyes. On prenoit soin d'intimider ceux qu'on voyoit pancher de ce côté-là, ou de les entretenir dans l'ancienne Religion par des Promesses, par des Charges, par des Emplois, qui ne contribuoient pas peu à les confirmer dans leurs premiers sentimens. Ainsi, pendant quelques années, les Réformateurs faisoient tout leur possible pour acquerir des Sectateurs, & le Clergé Romain ne négligeoit rien de son côté pour empêcher leurs progrès. Cependant, tandis qu'on ne combattit que de cette sorte, le Réformation prenoit tous les jours de nouvelles racines. C'est ce qui obligea ses adversaires à chercher d'autres moyens pour en empêcher l'accroissement, ceux dont ils s'étoient servi jusqu'alors ne leur ayant pas trop bien réussi.

HENRI VIII. 1530.

En 1524. Charles-Quint, s'étant rendu à une Diéte qui se tenoit à Worms, manda Luther, & après l'avoir oüi, il le bannit de l'Empire avec tous ses adhérans, par un Décret formé au nom de la Diéte. Mais quelques-uns prétendent que la Diéte n'eut point de part à ce Décret. Quoiqu'il en soit, l'Empereur persista toûjours à vouloir le maintenir. Mais il semble que les Allemands ne le regardoient pas comme obligatoire. Dans l'année suivante, la Diéte assemblée à Nuremberg produisit contre la Cour de Rome cent griefs, sur lesquels elle demanda satisfaction par le moyen d'un Concile libre.

Une autre Diéte assemblée au même lieu, fit un Décret par lequel il fut résolu de demander un Concile libre en Allemagne. Mais après qu'elle se fut séparée, les Catholiques s'assemblerent à part à Ratisbonne, & y firent un Décret qui ordonnoit l'exécution de celui de Worms.

Dans une autre Diéte qui se tint à Spire en 1526, l'Empereur fit déclarer de sa part, qu'il n'entendoit pas qu'on prît aucune résolution sur les affaires de Religion, mais seulement sur la maniere d'exécuter le Décret de Worms, en attendant un Concile général. Mais comme ce Concile paroissoit encore fort éloigné, la Diéte fit un Décret qui ordonnoit, que l'Empereur seroit prié de faire assembler un Concile en Allemagne dans un an, & qu'en attendant chacun se gouverneroit sur le fait de la Religion de telle maniere qu'il pût rendre compte de sa conduite à Dieu, & à l'Empereur.

Dans ces entrefaites la Guerre que les Turcs avoient portée en Hongrie suspendit pour quelque tems l'exécution des projets que Charles-Quint avoit formez contre ceux qui avoient embrassé la nouvelle Religion, parce qu'il vouloit tirer du secours de tous les Princes d'Allemagne, tant Protestans que Catholiques. D'ailleurs, la Guerre qu'il avoit alors avec la France, ne lui permettoit pas de penser beaucoup aux affaires d'Allemagne. Mais en 1529. se voyant sur le point de faire la Paix avec la France, il crût qu'il pouvoit parler un peu plus haut. Il fit tenir à Spire une Diéte, où il fut ordonné que ceux qui jusqu'alors avoient obéï au Décret de Worms continueroient à l'observer, & que les autres qui ne s'y étoient pas soumis, ne pourroient rien innover en matiere de Religion, ni empêcher leurs Sujets d'aller à la Messe. Ce fut contre ce Décret que les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, le Landgrave de Hesse, & les Princes de Lunebourg, firent une Protestation solemnelle qui fit donner à tout leur parti le nom de *Protestans*. L'Empereur, qui étoit alors en Italie, reçût avec aigreur la Protestation qui lui fut présentée par des Députez, & par-là il obligea les Protestans à s'unir ensemble pour leur commune défense, les discours de l'Empereur leur ayant fait connoître qu'il avoit de mauvais desseins contre eux. C'étoit dans la Diéte que ce Prince avoit assigné à Ausbourg pour le mois d'Avril 1530, & qui ne s'assembla pourtant qu'au mois de Juin, qu'il avoit résolu de jetter les fondemens de la Guerre qu'il avoit dessein de faire aux Protestans.

A l'ouverture de cette Diéte, le Chancelier de l'Empereur fit un long Discours, dans lequel il se plaignoit au nom de son Maître, de ceux qui avoient jusqu'alors tâché de changer l'ancienne Foi, & le Cardinal Campegge

pegge exhorta les Allemans à déraciner les erreurs qui s'étoient introduites en Allemagne. Cela fait, les Proteſtans demanderent, qu'il leur fût permis d'expoſer leur croyance en préſence de la Diéte. Cela leur fut refuſé, & l'on voulut leur faire regarder comme une grace la permiſſion qu'on leur accorda, de donner leur Confeſſion de foi par écrit. Le Landgrave de Heſſe, voyant tant de partialité dans la Diéte, ſe retira ſans prendre congé, de quoi l'Empereur étant averti, fit fermer les portes d'Augſbourg, témoignant par-là qu'il avoit deſſein d'uſer de violence envers ceux qui étoient demeurez dans la Ville. Mais, ſur les remontrances de l'Electeur de Saxe, il les fit rouvrir. Enfin, après pluſieurs débats, il fit former, au nom de la Diéte, un Décret entiérement contraire aux Proteſtans, & qui, ſur l'eſpérance qu'on leur donnoit d'un Concile Général, les obligeoit à renverſer tout ce qu'ils avoient fait en matiere de Réligion juſqu'à ce tems-là.

La Diéte s'étant terminée de cette maniere, l'Empereur donna ordre à l'Archevêque de Mayence, de convoquer les Electeurs, pour procéder à l'élection d'un Roi des Romains ſon deſſein étant de faire élire Ferdinand ſon Frere. Les Proteſtans s'oppoſérent fortement à cette convocation, ſur ce qu'il n'y avoit aucune néceſſité d'élire un Roi des Romains, & firent voir les inconveniens qui naîtroient du deſſein qu'on avoit de rendre la Couronne Impériale comme héréditaire à la Maiſon d'Aûtriche. Enfin, voyant que malgré leurs remontrances on vouloit procéder à cette élection, ils s'aſſemblerent à Smalcalde le 22. de Décembre 1530, & y conclurrent entre eux une Ligue défenſive contre tous ceux qui les attaqueroient pour cauſe de Réligion. Enſuite, ils firent une proteſtation en forme contre l'élection d'un Roi des Romains qu'on prétendoit faire ſans leur conſentement. C'eſt la ſituation où ſe trouverent les affaires de Réligion en Allemagne ſur la fin de l'année 1530.

Ligue de Smalcalde.

Depuis que l'Empereur eut quitté l'Italie, le Nonce du Pape le preſſoit continuellement de prononcer ſon Jugement ſur l'affaire du Duc de Ferrare. Le Pape ne pouvoit ſe perſuader que ce Jugement ne lui fût favorable, vû l'engagement où l'Empereur étoit entré avec lui, par le Traité de Barcelonne. Mais, ſoit que l'Empereur eût mieux examiné cette affaire, ou par quelque autre raiſon, il déclara par ſa Sentence, que Modene & Reggio appartenoient légitimement au Duc de Ferrare; mais que, pour dédommager le Pape, il payeroit une ſomme de cent mille écus, moyennant quoi le Pape ſeroit tenu de lui donner l'Inveſtiture de Ferrare, ſur le même pied qu'elle avoit été accordée à ſes Prédéceſſeurs, & pour commencer à exécuter cette Sentence, il remit Modene entre les mains du Duc. Le Pape, très-mécontent d'un Jugement ſi éloigné de ce qu'il avoit attendu, refuſa de s'y tenir, & dans l'eſpérance de s'emparer de Ferrare, il refuſa de recevoir les cent mille écus que le Duc lui offrit.

1531. L'Empereur mécontente le Pape dans l'affaire de Ferrare. Guicciardini.

Clément VII, ſe trouvant aigri contre l'Empereur, avoit beaucoup de penchant à ſe raccrocher avec les Rois de France & d'Angleterre, dans la penſée qu'il en ſeroit reçu à bras ouverts. En effet, François I. n'avoit conſenti au Traité de Cambrai qu'à regret, & uniquement parce qu'il n'y avoit pas eu d'autre moyen pour retirer ſes Enfans d'Eſpagne. Mais depuis qu'il les avoit recouvrez, il penſoit aux moyens de réparer les pertes qu'il avoit

François I. tâche de gagner le Pape.

HENRI VIII. 1531.

souffertes par ce Traité. Dans cette vûë, il travailloit en secret à semer des jalousies parmi les Princes, en leur faisant craindre l'ambition de l'Empereur, & en leur promettant du secours. Dès qu'il fut informé du mécontentement du Pape, il crut ne devoir rien négliger pour le mettre dans ses intérêts, l'occasion étant trop favorable pour la laisser échapper. Pour cet effet, il lui fit proposer le Mariage de Catherine de Médicis, Fille du feu Duc Laurent, avec le Duc d'Orléans son second Fils: honneur auquel la Maison de Médicis n'auroit jamais osé aspirer, si le Roi ne l'eut offert de son propre mouvement. D'un autre côté, Henri, sçachant bien que la seule union du Pape avec l'Empereur avoit été la cause des obstacles qu'il avoit rencontrez dans l'affaire du Divorce, ne doutoit pas qu'il ne lui fût facile de venir à bout de ses desseins, s'il pouvoit les désunir. Mais deux choses l'empêchoient de s'attacher à ce moyen. La premiere, étoit, qu'il ne pouvoit se fier au Pape. La seconde, qu'il commençoit à trouver dans ses Sujets, bien plus de disposition à secoüer le joug du Pape, qu'il ne s'y étoit attendu : c'est pourquoi, il ne se croyoit plus dans la nécessité de dépendre de lui. S'il s'étoit d'abord adressé au Pape avec soumission, c'étoit en partie parce qu'il craignoit la prévention de son Peuple, en faveur du Vicaire de Jesus-Christ. Mais depuis qu'il s'appercevoit que cette prévention n'étoit pas aussi forte qu'il se l'étoit imaginé, il ne se mettoit plus en peine de ce que le Pape pourroit faire contre lui. Son Royaume ne pouvant être attaqué que par Mer, il n'avoit rien à craindre d'aucun Prince de l'Europe, pourvû que ses Sujets ne fussent pas épouvantez des foudres du Vatican. Mais les Anglois n'étoient plus à cet égard ce qu'ils avoient été autrefois. Wicleff avoit commencé à les éclairer : la conduite des derniers Papes avoit augmenté leurs lumieres, & les Livres & les Sectateurs de Luther avoient achevé de leur ouvrir les yeux. Depuis que la nouvelle Doctrine s'étoit répanduë en Angleterre, l'autorité du Pape étoit tellement décriée, que la plûpart des Anglois souhaitoient qu'il se présentât une occasion favorable pour secoüer un joug sous lequel ils avoient si long-tems gémi. C'est ce qui fit prendre au Roi la résolution de faire juger la cause du Divorce par le Parlement & par le Clergé de son Royaume.

Il propose le Mariage de Catherine de Médicis avec le Duc d'Orléans son fils.

Henri n'ose se confier au Pape.

Il ne se croit plus obligé de dépendre de lui.

Le Parlement s'étant assemblé le 6. de Janvier, le Chancelier en fit l'ouverture par un discours dans lequel il témoigna que le Roi souhaitoit passionnément de faire rompre son Mariage, non par des motifs deshonnêtes, comme quelques-uns s'efforçoient de le persuader à son Peuple, mais pour la tranquillité de sa conscience, & pour le bien du Royaume, parce qu'il ne vouloit pas laisser la Succession du Trône en danger d'être disputée. Ensuite, il fit porter un très-grand nombre de Livres & de Traitez qui avoient été écrits sur cette matiere, avec des Extraits de divers Auteurs tant anciens que modernes. On n'oublia pas les décisions des Universitez de France, d'Italie & d'Angleterre, & tout cela fut laissé sur la table, afin que chacun eût la liberté de l'examiner. Cela fait, le Roi fit communiquer son dessein à la Convocation du Clergé, qui déclara qu'elle étoit convaincuë, que le Mariage du Roi étoit contraire à la Loi de Dieu. Le Roi n'en demandoit pas davantage pour cette fois. Il avoit à démêler avec le Clergé une autre affaire importante qui devoit être terminée avant qu'on approfondit celle-ci. Il y a beaucoup d'apparence que la Convocation ayant été informée du dessein du

Il communique au Parlement l'affaire du Divorce. Myl. Herbert.

Le Clergé décide en faveur du Roi. Histoire de la Réformation.

du Roi, fit d'autant moins de difficulté de décider à ſon avantage, qu'elle connoiſſoit parfaitement combien elle auroit beſoin de ſa faveur dans l'affaire dont il s'agiſſoit, qui étoit d'une extrême conſéquence.

HENRI VIII. 1531.

Le Cardinal Wolſey avoit été accuſé par le Procureur Général du Roi, d'avoir exercé en Angleterre le pouvoir de Légat du Pape ſans une permiſſion ſpéciale du Roi, & d'avoir en cette qualité diſpoſé de divers Bénéfices, contre les Actes des *Proviſeurs* & de *Præmunire*. Il s'enſuivoit de-là naturellement, qu'il n'y avoit pas moins de raiſon d'accuſer ceux qui avoient eu recours à lui, ou qui avoient reconnu ſon autorité. Par-là, tous les Membres du Clergé ſe trouvoient dans le même cas, puiſqu'à peine y en avoit-il un ſeul qui n'eût eu beſoin de s'adreſſer à lui pendant le cours de ſa Légation. Ainſi, après que le Roi eut tiré de la Convocation une approbation de ſa conduite, par rapport au Divorce, il fit accuſer tout le Clergé d'avoir violé les Loix du Royaume. Il avoit en cela un double but; le premier, de tirer une bonne ſomme du Clergé; le ſecond, d'humilier ce puiſſant Corps, & de diminuer par-là, le crédit qu'il avoit parmi le peuple, qui juſqu'alors l'avoit toûjours vû appuyé de la puiſſance Royale Il ſçavoit bien que ce ſeroit de la part du Clergé, qu'il rencontreroit les plus fortes oppoſitions dans l'affaire du Divorce. Par cette raiſon, il étoit bien aiſe de le mettre hors d'état de lui nuire, en le tenant comme ſous ſa main, & en ſemant une eſpéce de diviſion entre le Clergé & le peuple, par la ſatisfaction que celui-ci devoit vraiſemblablement témoigner de la diſgrace des Eccleſiaſtiques qui l'avoient toûjours traité avec beaucoup de hauteur. Par-là, il mettoit le Clergé dans la néceſſité d'avoir recours à la protection Royale, & par conſéquent, de montrer moins d'ardeur pour les intérêts de la Cour de Rome. Cela lui réüſſit comme il l'avoit eſpéré. Le Clergé eut beau alléguer que le Roi lui-même avoit conſenti que le Cardinal exerçât ſa Légation. Ce qui n'avoit pas ſervi à Wolſey, ne fut pas capable de tirer d'affaires ceux qui avoient reconnu ſon autorité. Ainſi le Clergé reçut une Sentence de condamnation, qui emportoit la confiſcation de tous les biens qu'il poſſédoit. Ce fut un grand ſujet de contentement pour le peuple, & particuliérement pour ceux qui panchoient vers la nouvelle Réligion, que de voir le Clergé humilié juſqu'à ce point. D'un autre côté, le Clergé comprit aiſément, que les Laïques étant ainſi diſpoſez, ce ſeroit en vain qu'il voudroit réſiſter au Roi. Il ne pouvoit plus attendre du ſecours de Rome. Depuis que le Pape s'étoit broüillé avec le Roi, il avoit perdu tout ſon crédit, & comme le Roi témoignoit qu'il ne vouloit plus le ménager, les foudres du Vatican n'étoient plus regardez qu'avec mépris. Le Clergé, ſe trouvant dans ce fâcheux état, prit la réſolution de ſe rendre le Roi favorable à quelque prix que ce fût, comprenant bien qu'il ne pouvoit plus compter ſur l'appui du peuple qui n'étoit plus ce qu'il avoit été autrefois. Ainſi la Convocation du Clergé de Cantorbéri ayant délibéré ſur cette affaire, réſolut d'offrir au Roi une ſomme de cent mille livres ſterling, afin d'en obtenir un Pardon. Suivant cette réſolution, quelques-uns des Membres de l'Aſſemblée eurent ordre de dreſſer un Acte pour cet effet. Vraiſemblablement ceux qui furent chargez de cette Commiſſion étoient d'intelligence avec la Cour qui vouloit ſe ſervir de cette occaſion, pour faire donner au Roi une prérogative qu'aucun de ſes Prédéceſ-

Tout le Clergé eſt accuſé d'avoir violé la Loi de *Præmunire*. *Myl. Herbert. Hiſtoire de la Réformation.*

Il eſt condamné.

Il offre au Roi cent mille livres ſterling.

On en dreſſe un Acte, où le Clergé donne au Roi le ti-

HENRI VIII. 1531.

seurs n'avoit euë jusqu'alors. Mylord Herbert & le Docteur Burnet disent que la Convocation résolut de présenter au Roi une Requête, pour le prier d'accepter une somme de cent mille livres sterling. Mais comme cette Piéce se trouve dans le Recueil des Actes Publics, on peut en parler présentement avec plus de précision. Ce n'étoit pas une Requête, mais un Acte public du Clergé en forme de Lettres Patentes, par lequel il donnoit cette somme au Roi. Il étoit dit dans l'Acte, que c'étoit premiérement en considération de son grand mérite. Secondement, que par ce présent le Clergé vouloit lui témoigner sa reconnoissance pour les grands avantages qu'il avoit procurez à l'Eglise universelle, tant par sa plume, que par ses armes. En troisiéme lieu, à cause du zele qu'il avoit témoigné contre les Luthériens qui s'efforçoient de ruïner l'Eglise Anglicane, *dont le Clergé reconnoissoit le Roi pour Protecteur & pour Chef suprême*. Enfin, dans l'espérance qu'il voudroit bien accorder au Clergé & à tous ses Membres, un pardon de toutes les fautes qu'ils pouvoient avoir commises contre les Statuts des Proviseurs, & de *Præmunire*.

[Margin: tre de *Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre.* — *Act. Publ. T. XIV. p.* 413. 22. Mars.]

[Margin: Oppositions à ce titre.]

Lorsque cet Acte fut lû dans l'Assemblée, plusieurs trouverent mauvais qu'on fît dire au Clergé qu'il reconnoissoit le Roi pour *Protecteur & pour Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre*. Quelques-uns s'imaginoient, que cela y avoit été mis par mégarde, & par un excès de flaterie pour le Roi, dont ceux qui avoient dressé l'Acte n'avoient pas connu la conséquence. D'autres disoient, qu'on avoit voulu surprendre la Convocation, en insérant ces paroles dans le corps d'un Acte où il ne s'agissoit que de donner une somme au Roi. Ils ajoûtoient, que ces mêmes paroles, qui sembloient n'avoir été insérées dans cet endroit que par hazard & sans dessein prémédité, étoient pourtant d'une très-grande conséquence, & comme la Convocation n'avoit pris aucune délibération sur ce sujet, ils concluoient à les effacer. Mais d'un autre côté, ceux qui étoient de l'intrigue, prétendoient qu'on ne pouvoit effacer cela par une délibération en forme sans offenser le Roi, & sans lui donner lieu de refuser la compensation qu'on lui offroit. Cela causa de telles contestations dans l'Assemblée, qu'elle fut enfin obligée de se séparer sans avoir rien conclu, la décision de cette affaire ayant été renvoyée au jour suivant. Ce n'étoit pas sans raison que plusieurs craignoient la conséquence qui se pouvoit tirer très-naturellement de ces expressions, puisqu'il étoit manifeste que par-là on engageoit le Clergé à ne reconnoître plus le Pape pour Chef de l'Eglise Anglicane qui ne pouvoit avoir deux Chefs distincts en un même tems. C'étoit en effet l'intention du Roi, & de ceux qui avoient dressé ou fait dresser l'Acte, comme il parut bien dès le lendemain. Thomas Cromwell, accompagné de quelques Seigneurs du Conseil, s'étant rendu à l'Assemblée du Clergé, y fit entendre bien clairement, que l'Article sur lequel on avoit disputé le jour précédent, étoit très-agréable au Roi, & qu'il ne pouvoit regarder que comme des gens très-mal affectionnez ceux qui voudroient s'obstiner à le rejetter. Après une telle déclaration, il ne se trouva plus personne dans l'Assemblée, qui osât directement s'y opposer, d'autant plus que l'Archevêque de Cantorbéri, & plusieurs autres Prélats soutenoient ouvertement que le Roi étoit véritablement le Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre. Ainsi l'Acte passa tel qu'il avoit été dressé. Quelques-uns

[Margin: Le Roi extorque ce titre du Clergé.]

uns ſeulement propoſérent d'y ajoûter cette reſtriction, *autant que la Loi de Chriſt le permet.* Mais ce n'étoit pas l'intention du Roi, que de laiſſer une porte pour s'échapper, à ceux qui prétendroient dans la ſuite, lui conteſter cette Suprématie, qu'il ſe faiſoit attribuer. L'Acte ayant été ſcellé le 22. de Mars, fut preſenté au Roi, qui accepta de bon cœur & le préſent du Clergé, & le nouveau titre qu'on lui donnoit, dont il fit enſuite un grand uſage. La Convocation du Clergé de la Province d'Yorck prit auſſi la réſolution de donner au Roi une ſomme de dix-huit mille huit cens quarante Livres ſterling. Mais comme dans l'Acte qui fut dreſſé ſur ce ſujet, elle avoit omis de dire qu'elle reconnoiſſoit le Roi pour Chef ſuprême de l'Egliſe d'Angleterre, on lui fit entendre que ſon préſent ne ſeroit point accepté, ſi elle ne parloit comme la Convocation de Cantorbéri. Ainſi le Clergé d'Yorck ſe vit contraint d'inſérer la même reconnoiſſance dans ſon Acte. C'eſt de cette maniere que le Roi acquit, ou plutôt qu'il extorqua du Clergé d'Angleterre le titre de Chef ſuprême de l'Egliſe Anglicane. Il eſt certain qu'encore que quelques-uns le lui donnaſſent volontairement, la plus grande partie n'étoit pourtant pas de cet avis Cela paroît manifeſtement par les moyens dont il ſe ſervit pour l'obtenir. Cette reconnoiſſance fut ménagée de la maniére qu'on l'a vû, par *Warham* Archevêque de Cantorbéri, par *Thomas Cromwell*, & par quelques autres qui étoient perſuadez qu'on pouvoit fort bien ſe paſſer du Pape. Au reſte, ceux qui ſe flattoient au commencement, qu'on avoit inſéré ſans deſſein, dans l'Acte de la Convocation de Cantorbéri, l'Article dont je viens de parler, auroient pû ſe déſabuſer s'ils avoient fait attention à un autre du même Acte, & qui fut auſſi mis dans celui de la Province d'Yorck. C'étoit que le Clergé s'engageroit à ne faire point à l'avenir des Conſtitutions, & à n'obſerver point celles qui étoient déja faites, avant que d'en avoir reçu une permiſſion expreſſe du Roi. C'étoit répéter en d'autres termes, qu'on reconnoiſſoit le Roi pour Chef ſuprême de l'Egliſe d'Angleterre. Nous verrons dans la ſuite, comme Henri ſçut faire valoir ce nouveau titre.

Henri VIII. 1531.

Le Clergé d'Yorck eſt contraint d'imiter celui de Cantorbéri.

Autre clauſe dans le même Acte, tendant à la même choſe.

Le Roi étant content du Clergé lui accorda un pardon dans toutes les formes. Mais quand cet Acte fut porté à la Chambre des Communes, elle refuſa de le paſſer, à moins que les Laïques qui pouvoient être tombez dans les mêmes fautes, n'y fuſſent auſſi compris. Henri, choqué de cette oppoſition, fit dire aux Communes, qu'il vouloit être le Maître de ſes graces, & qu'il ne ſouffriroit point qu'on les lui arrachât. Cette fermeté fit peur à la Chambre qui, pour ne pas s'attirer la colere du Roi, paſſa l'Acte tel qu'il étoit, ſe remettant à ſa Clémence pour ce qui regardoit les Laïques. Alors le Roi, ſatisfait de ſa ſoumiſſion, accorda aux Laïques une Amniſtie ſemblable à celle qu'il avoit accordée au Clergé. Il ſemble pourtant qu'il y eut une exception à l'égard des Colléges & des Monaſteres, qui n'ayant point été compris dans les pardons, furent obligez de compoſer avec le Roi, ainſi qu'on le voit dans le Recueil des Actes Publics.

Amniſtie accordée au Clergé.

Les Communes veulent que l'Amniſtie comprenne auſſi les Laïques.

Le Roi en eſt choqué. L'Acte paſſe.

Le Roi accorde une Amniſtie aux Laïques.

Les Monaſteres compoſent avec le Roi.

Bien loin que le Peuple s'émût, comme il l'auroit fait ſans doute, s'il eût été dans la même prévention, où ſes Ancêtres ſe trouvoient du tems de Henri II. & de Jean, on voyoit au contraire la joye peinte ſur les viſages des Laïques, qui étoient charmez de voir le Clergé humilié. Ainſi ce Corps autrefois ſi redoutable, bien loin d'oſer réſiſter au Roi, ſe vit contraint d'avoir recours

Le Peuple ſe réjouït de

HENRI VIII. 1531. la disgrace du Clergé.

cours à sa protection, parce qu'il voyoit bien que le Peuple ne prenoit pas beaucoup d'intérêt à sa disgrace, & qu'il n'avoit aucune ressource d'ailleurs.

Le Pape prend le parti de dissimuler.

Quand le Pape eut appris ce qui s'étoit passé en Angleterre, il se trouva dans un terrible embarras. Il voyoit Henri continuer à prendre des mesures qui, selon les apparences devoient avoir de fâcheuses suites. Cependant il n'osoit entreprendre de traiter cette affaire avec hauteur, de peur de s'engager dans une querelle dont il prévoyoit qu'il ne se tireroit pas à son avantage. Outre qu'il n'étoit pas content de l'Empereur, il le voyoit sur le point d'être assez occupé par les Turcs & par les Protestans d'Allemagne, dans un tems où la France étoit étroitement unie avec l'Angleterre. Ainsi, ne voyant point de secours assez prompt, s'il entreprenoit de faire valoir son autorité, il prit le parti de garder le silence, en attendant que le tems lui fournit une occasion d'éclater, ou du moins de se racommoder avec le Roi.

Henri tente en vain de faire consentir la Reine au Divorce.

Cette affaire étant terminée, Henri prorogea le Parlement. Ensuite, il fit imprimer les décisions des Universitez, & les sentimens des Sçavans sur son Mariage, afin qu'avant la prochaine Séance, tout le monde fût instruit de l'état de la question, & des raisons qui lui avoient fait entreprendre la poursuite de son Divorce. Cependant, comme, en se séparant de la Reine, il avoit intention d'épouser Anne de Bollen, il souhaitoit passionnément que la Reine se laissât persuader de donner son consentement au Divorce, afin d'éviter les inconvéniens qui pouvoient naître de son obstination. Pour cet effet, il lui envoya des Evêques & des Seigneurs Laïques, qui la presserent fortement, ou de consentir au Divorce , ou de remettre le Jugement de son affaire à quatre Seigneurs Ecclésiastiques, & à quatre Séculiers. Mais rien n'ayant été capable de la faire désister de son appel au Pape, il lui fit dire qu'elle eut à se retirer dans une des Maisons Royales qu'il lui nommoit, & dont il lui laissoit le choix. Enfin le 14. de Juillet 1531. il prit congé d'elle à dessein de ne la revoir plus.

Il la relégue à la campagne.

Trois hommes sont brûlez pour la Religion. *Myl. Herbert.*

Ce qui venoit de se passer dans le Parlement & dans la Convocation, donna du courage à ceux qui souhaitoient une Réformation dans l'Eglise, à quoi ils voyoient déja quelques acheminemens. Cela fut cause que les disputes sur la Religion devinrent plus fréquentes & plus publiques qu'elles ne l'avoient été jusqu'alors. Mais le Roi, comprenant bien quelles conséquences on tireroit de ses premieres démarches, voulut faire voir qu'en secouant le joug du Pape, son dessein n'étoit pas de porter atteinte aux véritez essentielles de la Religion. Ainsi, pour faire perdre cette pensée à ceux qui pourroient l'avoir, il ordonna que les Loix contre les Hérétiques fussent rigoureusement exécutées. Cela causa la mort de trois Protestans nommez *Bilney*, *Bayfield* & *Baynam*, dont les deux premiers furent brûlez, cette même année, & l'autre au mois d'Avril de la suivante.

Affaires de Religion en Allemagne. *Sleidan.*

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, les affaires d'Allemagne continuoient à se brouiller de plus en plus. Au commencement de l'année, Ferdinand d'Autriche, Roi de Bohême & de Hongrie, avoit été élu Roi des Romains, malgré la Protestation des Alliez de Smalcalde, & couronné peu de jours après à Aix la Chapelle. C'étoit une suite d'une Ligue concluë entre les Princes Catholiques d'Allemagne, au mois de Novembre précédent. Mais

cette

cette Ligue étoit offensive, au lieu que celle de Smalcalde étoit purement défensive. Jamais les Protestans n'eurent intention de forcer les consciences de ceux qui n'étoient pas de leur sentiment. Mais le but de la Ligue Catholique étoit de contraindre les Protestans de rentrer dans l'Eglise dont ils s'étoient separez. Ceux-ci protesterent contre l'élection de Ferdinand comme faite sans nécessité, & contre les formes ordinaires. Mais leur Protestation ne produisit aucun effet.

HENRI VIII. 1531.

Tout le reste de l'année se passa en diverses négociations dans lesquelles l'Empereur sembloit n'avoir pour but que d'accommoder les différends de Religion, quoi qu'en effet son intention ne fût que d'amuser les Protestans, & de les empêcher de prendre des mesures pour se défendre lorsqu'ils seroient attaquez. Comme ils connoissoient bien ses artifices, ils écrivirent sur ce sujet aux Rois de France & d'Angleterre, qui leur répondirent favorablement & leur firent espérer du secours en cas qu'on voulût les opprimer. Ce n'est pas que ces deux Monarques eussent envie de favoriser la Réformation; mais ils avoient intérêt de protéger les Protestans d'Allemagne, parceque leur ruïne ne pouvoit qu'accroître excessivement la puissance de l'Empereur. En effet, c'étoit là un des principaux moyens par lequel ce Prince se proposoit d'exécuter ses vastes desseins.

1532. François I. tâche de susciter des affaires à l'Empereur. *Guicciardini. Mézerai.*

Pendant que l'Empereur formoit des projets pour se rendre maître en Allemagne, sous prétexte de soutenir les intérêts de la Religion & de l'Empire, François I. se tournoit de tous les côtez pour tâcher de lui susciter des embarras capables de produire quelque changement dont il pût se prévaloir. Dans le désespoir où il étoit de s'être vû contraint de signer le Traité de Cambrai, il cherchoit avec ardeur les moyens de réparer ses pertes, & sur tout de recouvrer Genes & Milan. C'étoit dans cette vûe que tantôt il caressoit le Pape, tantôt il le menaçoit, selon qu'il voyoit les conjonctures propres, pour se servir de l'un ou de l'autre de ces deux moyens, & que d'un autre côté, il faisoit espérer un puissant secours aux Protestans d'Allemagne, en cas que l'Empereur les attaquât. Mais principalement il tâchoit de s'assurer du Roi d'Angleterre, parceque c'étoit celui qui pouvoit lui être le plus utile. Il le confirmoit, autant qu'il lui étoit possible, dans la résolution de pousser l'affaire du Divorce, afin de le tenir toujours broüillé avec l'Empereur & avec le Pape. Quelquefois il lui faisoit entendre que si on continuoit à lui refuser la justice, qui lui étoit dûë, il se ligueroit avec lui, pour soustraire leurs Etats à la domination tyrannique de la Cour de Rome. Ensuite, dans la crainte où il étoit qu'il ne s'accommodât avec l'Empereur, il lui conseilloit d'épouser promptement Anne de Bollen, sçachant bien que c'étoit un moyen infaillible pour les empêcher de se rapprocher l'un de l'autre. Il écrivit même au Pape une Lettre dans laquelle il ne paroissoit pas moins intéressé qu'Henri même dans l'affaire du Divorce. Entr'autres choses il lui disoit, que si, par complaisance ou par crainte, il continuoit à suivre les directions de l'Empereur, il ne devoit pas trouver étrange, que le Roi d'Angleterre travaillât à se procurer, par des moyens extraordinaires, la juste satisfaction qu'il attendoit en vain depuis si longtems. Il ajoûtoit, que ses intérêts étoient si étroitement liez avec ceux d'Henri, qu'il ne pourroit se dispenser d'aider, de tout son pouvoir, un Prince dont il se glorifioit d'être l'Allié perpétuel. Enfin, il le prioit de considérer,

Myl. Herbert

HENRI VIII. 1523.

ſidérer, s'il y avoit de la prudence à donner l'occaſion & la volonté de déſobéïr à ceux qu'on ne pouvoit forcer à l'obéïſſance. Mais Clément qui ne voyoit en Italie d'autres forces que celles de l'Empereur, n'avoit garde de ſe livrer à des conſeils ſi dangereux.

François & Henri tâchent d'intimider l'Empereur & le Pape.

Les deux Rois, voyant enfin qu'il étoit impoſſible de gagner le Pape, réſolurent de s'aboucher, pour chercher les moyens de rompre les meſures de l'Empereur. Mais ils jugerent à propos de faire auparavant courir le bruit, qu'ils alloient faire une nouvelle Ligue, afin d'inſpirer de la terreur au Pape, & de l'empêcher de ſe rapprocher de l'Empereur, de qui l'affaire de Ferrare l'avoit un peu éloigné. Effectivement, ils conclurrent à Londres un Traité qui fut ſigné le 23: de Juin. Mais il eſt manifeſte que ce Traité n'étoit fait que dans la vûë que je viens de dire, puiſqu'il ne contenoit que deux Articles dont le Pape ni l'Empereur n'auroient pas eu ſujet de s'alarmer beaucoup, s'ils en euſſent été inſtruits. Le premier portoit, qu'en cas que l'Empereur fît ſaiſir les effets des Marchands Anglois dans les Païs-Bas, le Roi de France feroit la même choſe à l'égard des Sujets de l'Empereur, les Allemans exceptez. Encore y avoit-il tant de reſtrictions de la part du Roi de France, qu'il paroiſſoit bien que cet Article n'étoit qu'un pur prétexte pour faire un Traité. Le ſecond portoit, que, ſi le Roi d'Angleterre étoit attaqué par l'Empereur, François lui envoyeroit un ſecours de cinq cens Lances, & que, ſi le Roi de France étoit attaqué, Henri l'aſſiſteroit d'un Corps d'Infanterie, qui ne ſeroit pas au-deſſus de cinq mille hommes. Comme le Public n'étoit pas informé du contenu de ce Traité, divers bruits coururent ſur ce ſujet. Quelques-uns diſoient que les deux Rois étoient convenus d'entrer dans la Ligue de Smalcalde, ou du moins de ſecourir puiſſamment les Proteſtans d'Allemagne. D'autres s'imaginoient que, comme les Turcs menaçoient l'Autriche, & que l'Empereur ſeroit infailliblement obligé de mener ſes forces en ce Païs-là, François attaqueroit dans le même-tems le Duché de Milan, & qu'Henri porteroit la Guerre dans les Païs-Bas. Tous ces bruits, quoi qu'incertains, ne laiſſoient pas d'inquiéter l'Empereur, parcequ'ils étoient fondez ſur des conjectures aſſez vraiſemblables.

Ils font deux Traitez dans ce deſſein.

Act. Publ. T. XIV. pag. 435.

23. Juin.

Il court divers bruits ſur ce ſujet.

François & Henri s'abouchent en Picardie.

Myl. Herbert. Mézerai.

L'entrevûë des deux Rois ne ſe fit qu'au mois d'Octobre entre Calais & Boulogne. Ils avoient principalement deux choſes en vûë. La premiere, de détourner le blâme que l'Empereur jettoit ſur eux, en répandant dans toute l'Europe, que, pendant qu'on étoit ſur le point de voir la Chrétienté envahie par les Infidelles, ils demeuroient ſimples Spectateurs du danger où elle ſe trouvoit, ſans offrir le moindre ſecours à ceux qui ſe préparoient à la défendre. Leur ſeconde vûë étoit de tenir les Italiens & les Allemans dans l'attente d'une nouvelle Guerre, de peur qu'ils ne ſe rendiſſent trop faciles aux volontez de l'Empereur. Pour parvenir à leur but, ils ſe donnerent réciproquement des Lettres Patentes par leſquelles ils s'engageoient à mettre conjointement ſur pied une Armée de quatre-vingt mille hommes, pour arrêter les progrés des Turcs, & de la mener ou en Allemagne, ou en Italie, ſelon qu'il ſeroit néceſſaire. Mais cette prétenduë Convention ne fut jamais miſe en forme de Traité. *Du Tillet* en parle dans ſon Inventaire des Traitez entre la France & l'Angleterre, ſous le nom de *Lettres d'Accord:* mais on n'en trouve aucune trace dans le Recueïl des Actes Publics d'Angleterre. Auſſi n'eſt-il pas

Convention entre les deux Rois.

Du Tillet, Recueïl des Rois de France.

pas croyable que ces deux Monarques eussent envie d'exécuter ce prétendu projet, dont l'unique but étoit de les disculper envers le Public, & d'inspirer de la terreur à l'Empereur & au Pape. C'est sans doute par cette raison qu'ils affecterent de le publier. HENRI VIII. 1532.

Dans cette entrevûë, Henri se plaignit beaucoup du Pape, & François rencherit encore par dessus, en faisant un long détail des plaintes qu'il avoit reçûës de la part de l'Eglise Gallicane au sujet des exactions de la Cour de Rome. Mais ce n'étoit que pour amuser Henri, puisque dans ce même tems il entretenoit une Négociation secrette avec le Pape, touchant le Mariage du Duc d'Orléans son second Fils avec Catherine de Médicis. Il paroit manifestement par toute la conduite de ce Prince, qu'il n'avoit pour but que de se servir de l'amitié du Roi d'Angleterre, pour attirer le Pape dans son parti, en vûë de recouvrer Genes & Milan, qui lui tenoient toûjours au cœur. Par cette raison il témoignoit extérieurement à Henri, qu'il étoit fortement attaché à ses intérêts. Il le pressa même, de n'attendre point la Dispense du Pape pour épouser sa Maîtresse qui se trouvoit présente à leur entrevûë, avec le Titre de *Marquise de Pembrook*, qu'elle avoit reçû depuis peu. Pendant que les deux Rois furent ensemble, ils se donnerent réciproquement diverses Fêtes, dont le détail est ici peu nécessaire. Henri alla voir François à Boulogne, & François lui rendit visite à Calais. Ils se séparerent le 30. d'Octobre pour s'en retourner, l'un à Paris & l'autre à Londres. Mais à cause du mauvais tems, Henri séjourna quelques jours à Calais, où l'on prétend qu'il épousa secrettement Anne de Bollen. Il y a pourtant plus d'apparence à ce que quelques-uns assurent, que ce ne fut qu'au mois de Janvier suivant.

Desseins de François I.

Il conseille à Henri d'épouser Anne de Bollen.

Visites réciproques des deux Rois.

Henri épouse secrettement Anne de Bollen.

Pendant toute cette année l'Empereur se trouva dans un assez grand embarras. Soliman, Empereur des Turcs, menaçoit de faire une puissante invasion en Hongrie, comme il la fit effectivement. L'Allemagne étoit en trouble, parce que les Protestans, qui avoient été déja menacez, prenoient d'assez bonnes mesures pour se défendre, & ne vouloient point reconnoître Ferdinand d'Autriche pour Roi des Romains. D'un autre côté, l'Empereur n'ignoroit pas que le Pape étoit mécontent à cause de l'affaire du Duc de Ferrare, & que les Rois de France & d'Angleterre faisoient tous les efforts possibles pour le détacher de son parti, dans le dessein de troubler l'Italie. De plus, les Italiens ne se tenoient en repos, que parce qu'il y avoit encore une Armée Impériale dans leur Païs, & qu'ils ne voyoient faire en France aucun préparatif pour les soûtenir, en cas qu'ils entreprissent de lever la tête. Cependant, au milieu de cette apparente tranquillité, ils souhaitoient passionnément de voir quelque révolution qui les délivrât de la crainte que la trop grande puissance de l'Empereur leur inspiroit. Enfin, l'entrevûë de François I. & de Henri causoit à l'Empereur une extrême inquiétude, dans la crainte où il étoit, que si Soliman avoit un heureux succès en Hongrie, ils ne se servissent de cette occasion pour attaquer le Duché de Milan & les Païs-Bas. Il étoit donc nécessaire qu'il pensât, sans perte de tems, à prévenir les dangers qui pouvoient venir de tous ces endroits, & qu'il commençât par l'affaire la plus pressée, qui étoit de contenter les Protestans, afin d'en tirer du secours contre les Turcs. Dans cette vûë, il se

Les Turcs menacent la Hongrie.

L'Empereur est embarassé.

 rendit

HENRI VIII. 1532.

La Diéte de l'Empire accorde quelque chose aux Proteſtans.

Charles en obtient du ſecours.

rendit au commencement de l'année à la Diéte de Ratiſbonne, où il trouva le moyen de négocier avec les Proteſtans, un accommodement par lequel il fut arrêté, que perſonne ne pourroit être inquiété pour cauſe de Réligion, juſqu'à la tenuë d'un Concile. Son deſſein n'étoit pas d'exécuter ponctuellement cet Accord que la ſeule néceſſité lui arrachoit. Il en tira pourtant cet avantage, que tous les Princes & Etats d'Allemagne, tant Proteſtans que Catholiques, lui fournirent un puiſſant ſecours qui le mit en état d'aſſembler une Armée de quatre-vingts-mille hommes de pied, & de trente-mille Chevaux.

Il conçoit des ſoupçons contre le Roi de France.

Pendant que cette Armée ſe formoit, l'Empereur voulant ſonder les intentions du Roi de France, lui fit demander du ſecours contre les Turcs; mais il en reçut une réponſe peu ſatisfaiſante. Cela joint à l'entrevûë des deux Rois, le confirma dans la penſée qu'ils tramoient quelque choſe contre lui. Mais Soliman, qui ſe hâtoit de commencer la Campagne en Hongrie, l'empêchoit de penſer aux moyens de prévenir le mal qu'il craignoit de la part des deux Rois Alliez. Effectivement les Turcs s'avancerent non ſeulement en Hongrie, mais même juſque dans l'Autriche à deſſein de l'engager dans une Bataille. Mais il l'évita ſagement, puiſque, s'il l'eût perduë, il n'y avoit plus de reſſource pour lui, & l'Autriche avec une partie de l'Allemagne ſeroit infailliblement tombée ſous la puiſſance des Turcs. Au lieu qu'en ſe tenant comme il fit ſur la défenſive, avec une Armée de plus de cent-mille hommes, il les empêcha de faire aucun progrès conſidérable, & les mit enfin dans la néceſſité de rebrouſſer chemin vers leur Païs.

Sa Campagne contre les Turcs.

Il paſſe en Italie.

Dès qu'il eut reçu des avis certains que Soliman avoit repris la route de Conſtantinople, il partit pour ſe rendre en Italie, d'où il avoit deſſein de repaſſer en Eſpagne.

Il s'abouche avec le Pape à Bologne.

Guicciardin.

Il demande un Concile.

Il propoſe une Ligue pour la ſûreté de l'Italie.

Ce fut vers le milieu du mois de Novembre qu'il ſe rendit à Bologne, où le Pape l'attendoit pour conférer avec lui. Comme ils avoient des deſſeins très-oppoſez, leur entrevûë ne ſe paſſa pas avec la même correſpondance que celle de l'année 1529. L'Empereur ne penſoit qu'à s'aſſurer de l'Italie, en empêchant le Roi de France, d'y remettre jamais le pied. Le Pape ſouhaitoit au contraire, de le tenir toûjours en inquiétude de ce côté-là, tant pour ſe rendre néceſſaire, que pour ſe tirer de la dépendance où il étoit. L'Empereur demandoit au Pape, qu'il convoquât un Concile en Allemagne, ſans quoi il ne voyoit pas qu'il fût poſſible de trouver un prétexte légitime pour ruïner les Proteſtans. Mais depuis ce qui s'étoit paſſé à Conſtance & à Bâle, le ſeul nom de Concile étoit devenu ſi odieux à la Cour de Rome, que Clément VII. ne pouvoit ſe reſoudre à en convoquer un. Il ſçavoit ce qui étoit arrivé à Jean XXII. & à Eugene IV: c'eſt pourquoi, il n'avoit aucune envie de mettre ſon droit en compromis. L'Empereur demandoit de plus, que le Pontife conſentit à une Ligue qu'il avoit deſſein de former entre tous les Potentats d'Italie, à laquelle chacun contribuât à proportion de ſes forces, afin de mettre le Païs à couvert de toute invaſion. C'eſt-à-dire, proprement, qu'il vouloit avoir en Italie, une Armée entretenuë aux dépens d'autrui, & qui fût toûjours prête à défendre le Duché de Milan, en cas qu'il prît envie au Roi de France de l'attaquer. Le Pape approuvoit aſſez cette propoſition, non pas en vûë de maintenir l'Italie ſur le pied où elle

elle se trouvoit, puisqu'il lui étoit trop désavantageux que l'Empereur y demeurât si puissant, mais afin d'avoir un prétexte d'en faire sortir les troupes Allemandes & Espagnoles, qui étoient la terreur des Italiens. Il prévoyoit bien qu'une Ligue composée de tant de Membres qui avoient des intérêts opposez, ne subsisteroit pas long-tems, & qu'après qu'elle seroit rompuë, il en deviendroit lui-même plus nécessaire & plus respecté. Il demandoit seulement, que les Vénitiens entrassent dans la Ligue, afin de les charger d'une partie des frais. Enfin, l'Empereur demandoit encore au Pape, qu'il donnât Catherine de Médicis sa Niéce au Duc de Milan, son but étant de l'engager, par l'intérêt de sa Niéce, à la défense du Milanois, de peur qu'enfin le Roi de France ne trouvât quelque occasion favorable pour le mettre dans son parti. Mais Clément opposoit à cette proposition l'engagement où il se trouvoit avec le Roi de France, qui lui avoit fait l'honneur de lui demander Catherine pour le Duc son second Fils. Il représentoit à l'Empereur qu'il ne pouvoit préférer le Duc de Milan au Duc d'Orléans, sans se faire du Roi de France un ennemi irréconciliable, qui ne lui pardonneroit jamais un tel affront. Ainsi, toute leur Négociation se réduisit à la conclusion de la Ligue projettée, dans laquelle les Vénitiens ne voulurent pas être compris. Ils se contenterent de donner leur parole à l'Empereur, qu'ils exécuteroient ponctuellement leur engagement par rapport au Duché de Milan. Enfin, l'Empereur ayant fait venir à Bologne les Ambassadeurs de Milan, de Ferrare & de Mantouë, on travailla pendant quelque tems à régler les conditions de la Ligue. Mais le différend entre le Pape & le Duc de Ferrare en retarda beaucoup la conclusion, parce que le Duc ne vouloit pas s'y engager avant que d'être assuré de la Paix chez lui. Cependant, après beaucoup de peine, l'Empereur obtint enfin du Pape, qu'il donnât au Duc un repit de dix-huit mois. Cette affaire fut cause que la Ligue ne pût être signée qu'au mois de Février de l'année suivante.

HENRI VIII. 1532.

Disposition des Anglois par rapport à la Réligion.

Les démarches que Henri avoit déja faite contre le Clergé & la disposition où il se trouvoit à l'égard du Pape, encouragerent beaucoup ceux qui souhaitoient de voir une Réformation dans l'Eglise. Pour éviter de se faire une fausse idée de la disposition où les Anglois se trouvoient à cet égard, il est nécessaire de bien connoître quels étoient les sentimens du Peuple par rapport à la Religion. On peut assurer comme une chose indubitable, que pour ce qui regardoit la Réformation du pouvoir excessif du Pape, & des immunitez du Clergé, il n'y avoit presque point d'Anglois, si on en excepte les Ecclésiastiques, ou la plûpart d'entre eux, qui ne la souhaitât de tout son cœur. Il y avoit déja trois cens ans que les Parlemens avoient commencé à y travailler, mais sans pouvoir y réüssir parfaitement, parce que les intérêts des Rois s'y étoient trouvez opposez. Mais quant à la Réformation des Dogmes, il s'en falloit bien que ceux qui la souhaitoient ne fissent le plus grand nombre. Ceux-ci ne se sentoient pas assez forts pour oser la proposer ouvertement, d'autant plus que le Roi ne leur étoit pas favorable. Mais quand il s'agissoit de parler contre l'autorité excessive du Pape, ou contre l'orgueïl & les richesses du Clergé, ils se joignoient hardiment à tout le reste du Peuple, sans crainte d'être reconnus, parce que c'étoit le sentiment de tout le Peuple, ou du moins de presque tous les Laïques.

HENRI VIII. 1532.

Mais, en témoignant leur ardeur contre le Clergé, ils avoient pour but d'avancer la Réformation des Dogmes, parce qu'ils ſçavoient bien que le principal obſtacle viendroit toûjours de la part des Conducteurs de l'Egliſe. C'étoit donc par-là qu'ils croyoient devoir commencer, afin de parvenir à une parfaite Réformation. Ainſi, entre ceux qui ſouhaitoient de réduire le pouvoir du Pape & les immunitez du Clergé à de juſtes bornes, il y en avoit ſans doute beaucoup qui ne portoient pas leur vûë plus loin, & qui s'imaginoient que la Réformation n'aboutiroit qu'à cela. Les autres au contraire eſpéroient, qu'après avoir fait ce premier pas, il ſeroit comme impoſſible d'en demeurer-là, en quoi ils avoient pour garent ce qui étoit arrivé en Allemagne. Mais ils n'avoient garde de déſabuſer les premiers, de peur de les refroidir, en leur faiſant connoître trop tôt les conſéquences de la premiere démarche qui ſe feroit en matiere de Réformation.

Le parlement ſe diſpoſe à modérer le pouvoir du Clergé. *Myl. Herbert.*

Le Parlement s'étant aſſemblé le 15. de Janvier 1532, ſe trouva preſqu'unanimement diſpoſé à remédier aux abus dont les Anglois ſe plaignoient inutilement depuis ſi long-tems, par rapport à la puiſſance du Pape & aux Privileges du Clergé. L'occaſion étoit plus favorable qu'elle ne l'avoit jamais été. Lorſqu'autrefois les Parlemens avoient voulu faire quelque tentative ſur ce ſujet, ils avoient trouvé les Rois peu diſpoſez à concourir avec eux dans le même deſſein, parce que l'état de leurs affaires ne leur permettoit pas de rompre abſolument avec Rome. Mais l'affaire du Divorce avoit mis les choſes ſur un autre pied. Le Roi étoit mal ſatisfait du Pape, & regardoit le Clergé, tant le Séculier que le Régulier, comme un ennemi ſecret, à cauſe de leur attachement pour la Cour de Rome. Ainſi ſon intérêt demandoit que le Pape & le Clergé fuſſent abaiſſez, & qu'il y eût de la diviſion entre eux & le Peuple, ſçachant bien que ceux-là ne pourroient lui nuire, qu'à proportion du crédit qu'ils auroient ſur celui-ci. Quant aux efforts que les Etrangers pourroient faire, il ne croyoit pas avoir lieu de les craindre, pendant qu'il demeureroit étroitement uni avec la France: d'autant plus que l'Empereur ſe trouvoit alors aſſez occupé, tant par la Guerre des Turcs, que par les troubles d'Allemagne.

Adreſſe préſentée au Roi ſur ce ſujet.

Tout cela étant adroitement inſinué à la Chambre des Communes, elle préſenta une Adreſſe au Roi, pour le prier de conſentir à la Réformation de divers abus qui ſe trouvoient dans les immunitez, dont le Clergé avoit joüi juſqu'alors.

Réponſe du Roi.

Le Roi répondit, qu'avant que de donner ſon conſentement à cette propoſition qui lui paroiſſoit très-importante, il ſouhaitoit d'entendre du Clergé ce qu'il avoit à dire pour ſa défenſe. Mais ſous cette apparence d'équité, il n'avoit en vûë que de faire comprendre au Clergé, combien ſa protection lui étoit néceſſaire, puiſqu'il pouvoit ou lâcher la bride au Parlement, ou l'arrêter, ſelon qu'il le jugeroit à propos.

Statuts contre le Clergé.

Quelque tems après, le Parlement fit certains Statuts qui ne faiſoient que toucher légérement quelques-uns des Privileges du Clergé, dont le Peuple avoit le plus ſujet de ſe plaindre. Mais pour cette fois, la Réformation ne fut pas pouſſée plus loin. On prit même le ſoin de conſoler les Eccléſiaſtiques de ces pertes, en faiſant un Statut qui les déchargeoit du payement des *Annates*, qui étoit pour eux un peſant fardeau.

Autre pour abolir les Annates.

Ce Statut portoit que le Royaume étoit tous les jours appauvri par les grandes ſommes qu'on envoyoit à Rome

Rome pour les *Annates*, pour les *premiers Fruits*, pour les *Palliums*, pour les *Bulles des Evêchez* : Que depuis le Regne de Henri VII, on avoit employé plus de cent-soixante-mille livres Sterling à ces usages, & que le dommage que le Royaume en recevoit alloit devenir encore plus grand, à cause que la plûpart des Evêques étoient fort âgez : Que d'ailleurs les Annates n'avoient été introduites que comme une contribution pour la Guerre contre les Infidelles, à quoi pourtant elles n'étoient jamais employées. Par ces raisons, il étoit ordonné, que le payement des Annates cesseroit à l'avenir : Que, pour ce qui regardoit les Bulles des Evêchez, il ne seroit payé que cinq pour cent du revenu annuel, clair & net, après toutes les charges déduites : Que si à cause de cette modification, le Pape refusoit des Bulles, l'Evêque élû seroit présenté par le Roi à l'Archevêque de la Province, qui seroit tenu de le sacrer : Que si l'Archevêque le refusoit, sous prétexte qu'il n'auroit pas encore lui-même reçû ses Bulles, ou le *Pallium*, deux Evêques que le Roi nommeroit en feroient l'office, après quoi l'Evêque ainsi sacré seroit reconnu pour légitime. Néanmoins le Parlement déclaroit, qu'il seroit au pouvoir du Roi, d'annuller ou de confirmer cet Acte dans un certain tems : Que si dans cet intervalle, il faisoit un accommodement amiable avec la Cour de Rome, ce qu'il feroit seroit tenu pour inviolable. Mais que si, à cause de ce même Acte, le Pape prétendoit vexer le Royaume, par des Excommunications, ou par des Interdits, telles Censures seroient tenuës pour nulles & défenses étoient faites à tous Ecclesiastiques de les publier. Enfin, il déclaroit que, nonobstant tout Interdit, les Prêtres pourroient, en sûreté de conscience, célébrer le Service divin, comme auparavant.

HENRY VIII. 1532.

Clauses par rapport au Pape.

Cependant, parmi le grand nombre de Députez qui avoient séance dans la Chambre Basse, il s'en trouva plusieurs qui ne pouvoient approuver une rupture avec le Pape. Ils comprenoient bien pourtant, que ce seroit-là une suite infaillible du Divorce que le Roi vouloit faire avec la Reine. C'étoit pour cela, qu'ils faisoient tous les efforts possibles pour prévenir ce coup. Un d'ente eux nommé *Temse* eut même la hardiesse de proposer, que la Chambre en Corps allât présenter une Adresse au Roi, pour le prier de reprendre la Reine sa Femme. Henri, en ayant été informé, manda l'Orateur des Communes, & fit en sa personne une sévere réprimande à la Chambre, de ce qu'elle avoit souffert qu'on fît une proposition sur une affaire qui n'étoit pas de son ressort.

Hardiesse d'un Membre des Communes.

Le Roi reprimande les Communes.

Quelques jours après, le Roi fit encore venir l'Orateur des Communes & lui dit, qu'ayant comparé le Serment que les Evêques faisoient au Pape, avec celui qu'ils faisoient au Souverain, il lui sembloit qu'ils n'étoient ses Sujets qu'à demi ; que par cette raison, il prioit la Chambre des Communes d'examiner cette matiere, & de prendre soin des intérêts de la Couronne. Mais la peste qui ravageoit alors la Ville de Londres, & qui obligea le Parlement à se séparer bien-tôt après, ne permit pas que les Communes délibérassent alors sur cette affaire.

Il les requiert d'examiner les Sermens des Evêques.

Le pouvoir que le Parlement avoit accordé au Roi, d'abolir les Annates, ou de faire un accord amiable sur ce sujet avec le Pape, faisoit voir bien évidemment que cet Acte avoit été procuré par les intrigues de la Cour. Le Pape en fut extraordinairement offensé. Mais lorsqu'il voulut s'en plaindre

Le Pape se plaint du Statut qui abolit les Annates.

aux

HENRI VIII. 1532.

Histoire de la Reformation.

Réponse d'un Ministre du Roi.

aux Ministres du Roi, ils lui répondirent, qu'il auroit pû s'épargner ce chagrin, & que néanmoins il y avoit encore du remede, puisque le Roi avoit le pouvoir d'annuller ce qui avoit été ordonné sur ce sujet. Par-là, ils insinuoient au Pontife, qu'il pouvoit s'attendre que le Roi se conduiroit selon qu'il auroit lieu d'être content de lui.

Thomas Morus rend le grand Sceau.

Thomas Morus, qui étoit Grand Chancelier, & homme d'un bon jugement, prévit dès-lors, que les démarches du Roi produiroient enfin une entiere rupture avec la Cour de Rome. Il auroit volontiers consenti qu'on eût réformé quelques abus. Mais il comprenoit bien, par le train que les affaires prenoient, que la réforme iroit plus loin qu'il ne souhaitoit. Il mettoit une grande différenre, entre se soustraire entiérement à l'obédience du Pape, & lui retrancher quelques-unes de ses usurpations. Ainsi, ne voulant point servir d'instrument à la rupture qui se préparoit, il rendit au Roi le grand Sceau, le 16. du mois de Mai. Quelques jours après le Roi le confia au Lord *Thomas Audley*, qui le garda, sous le Titre de *Gardien du grand Sceau*, jusqu'au 26. de Septembre suivant, qu'il fut revétu de la Charge de Grand Chancelier.

Le grand Sceau est donné à Thomas Audley. *Act. pub. T. XIV. p.* 433. *Page* 446.

L'Empereur & Henri menacent également le Pape, *Histoire de la Reformation.* qui se trouve dans un grand embarras.

Pendant que Henri se servoit de divers moyens pour faire comprendre au Pape le danger où il s'exposoit par son obstination à lui refuser ce qu'il demandoit, l'Empereur n'agissoit pas avec moins d'ardeur à obtenir une Sentence en faveur de la Reine Catherine. Ce n'étoit plus par des sollicitations respectueuses que ces deux Monarques pressoient le Pontife, mais par des menaces qui faisoient d'autant plus d'effet, qu'il étoit naturellement timide, & qu'il ne se déterminoit pas aisément sur les choses qui auroient demandé une prompte résolution. Par ces deux demandes directement opposées qu'on lui faisoit, il se trouvoit véritablement entre l'enclume & le marteau, comme il l'avoit dit lui-même au commencement de cette affaire. D'un autre côté, il voyoit par les démarches que Henri venoit de faire, que l'Angleterre alloit être perduë pour lui & pour ses Successeurs. Cette considération étoit bien capable de le porter à chercher des expédiens pour satisfaire ce Monarque, sans que l'honneur de son Siége y demeurât intéressé. Par-là il auroit conservé un Royaume qui avoit été de tout tems dévoüé aux Papes, & dont ils avoient tiré de grands revenus. Mais d'un autre côté, l'Empereur avoit encore une Armée en Italie, & se trouvoit en état de se venger de son refus, Clément craignoit sur toutes choses de perdre Florence, que l'Empereur pouvoit lui ôter avec encore plus de facilité qu'il ne lui en avoit acquis la possession. Il ne faut donc pas s'étonner, si cette crainte, étant la plus prochaine, prévalut sur son esprit. Au reste, ce seroit bien mal à propos qu'on voudroit attribuer à ce Pontife des motifs de Justice, d'équité, du bien de l'Eglise, ou des avantages de la Réligion. Tout cela n'étoit bon, depuis quelque tems, qu'à servir de Préface aux Bulles. Son intérêt & celui de sa Maison étoit la seule régle de sa conduite. Ainsi, se trouvant extraordinairement pressé par l'Empereur de donner Sentence sur l'appel de la Reine Catherine, il ne pût plus se défendre, de faire au moins quelques pas pour le satisfaite. Il déclara donc aux Ministres d'Angleterre, qu'ayant attendu si long-tems en vain, que leur Maître rentrât de lui-même dans le bon chemin, il ne pouvoit se dispenser de le faire citer à Rome. Henri, en

Ses propres intérêts prévalent

Il déclare qu'il ne peut plus se dispenser de citer le Roi.

ayant

ayant été informé, fit partir en diligence *Edoüard Karne*, Docteur en Droit, avec le Titre d'*Excusateur*, pour produire les raisons qui devoient empêcher cette citation à laquelle un Roi d'Angleterre ne pouvoit pas s'assujettir. Karne étant arrivé à Rome au mois de Mars, le Pape fit difficulté de le recevoir sous le Titre d'*d'Excusateur*, Caractere nouveau, dont on ne trouvoit aucun exemple dans la Chancelerie. Cependant il commit l'examen de ce Titre à une Congrégation, qui ne se hâta pas de donner son sentiment, afin que l'Envoyé ne fût pas en droit, avant que d'être reconnu, de s'opposer aux résolutions qui avoient été déja prises.

HENRI VIII. 1532.

Karne est envoyé à Rome avec le Caractere d'*Excusateur.*

Enfin, dans un Consistoire qui s'assembla le 8. de Juillet, il fut résolu, que, sans examiner les raisons que le Roi d'Angleterre pouvoit avoir de ne pas comparoître en personne, il seroit prié d'evoyoier à Rome un procureur pour défendre sa cause. Cependant, comme on entroit alors dans les vacations, qui ne devoient finir que le 1. d'Octobre, on donna tacitement un délai au Roi jusqu'à ce tems-là. Pendant cet intervalle, le Pape lui adressa un Bref, pour le requerir d'envoyer un Procureur à Rome. En même tems il lui fit faire ces propositions : que l'affaire du Divorce fût examinée dans un lieu neutre, par un Légat assisté de deux Auditeurs de la Rote, & qu'ensuite, le Pape donneroit lui-même la Sentence. En second lieu, que tous les Souverains de la Chrétienté, consentissent à une Trêve de trois ou quatre ans, & que le Pape s'engageroit à convoquer un Concile, avant qu'elle fût expirée. Le Roi lui répondit par le Chevalier *Elliot* qu'il lui envoya exprès, qu'il ne pouvoit consentir à une Trêve telle que le Pape la proposoit, que de concert avec le Roi de France. Secondement, que la conjoncture n'étoit nullement propre pour assembler un Concile. Enfin, pour ce qui regardoit l'affaire du Divorce, qu'étant Roi d'Angleterre, il avoit les Droits de sa Couronne à conserver, & que les Loix de son Royaume ne permettoient pas, qu'aucun procès fût jugé dans une Cour étrangere. Que d'ailleurs, les Canons de l'Eglise ordonnoient expressément, que les causes matrimoniales fussent décidées dans les Pais où les Parties résidoient.

Nouveau délai accordé au Roi.

Le Pape fait quelques propositions.

Réponse du Roi.

Il ajoûtoit à ces raisons une protestation en forme où il déclaroit, qu'il n'étoit pas obligé de comparoître à Rome, ni en personne, ni par Procureur, & joignit à cette protestation, les décisions de quelques Universitez qu'il avoit fait consulter sur cette matiere. Cependant, il fit faire au Pape trois propositions. Par la premiere, il demandoit que sa cause fût jugée par l'Archevêque de Cantorbéri, & par deux autres Evêques, ou bien par tout le Clergé du Royaume. Mais il faut remarquer que le Siége de Cantorbéri étoit vacant depuis le mois d'Août, par la mort de Warham, & que si le Pape avoit accepté cette proposition, le Roi n'auroit pas manqué à remplir ce Siége d'un Prélat qui lui auroit été dévoüé. Sa seconde proposition étoit, que l'affaire fût jugée par quatre Arbitres, dont un seroit nommé par le Roi, l'autre par la Reine, le troisiéme par le Roi de France, & que l'Archevêque de Cantorbéri seroit le quatriéme. En troisiéme lieu, il proposoit que la cause étant jugée par l'Archevêque ou par des Arbitres, si la Reine jugeoit à propos d'appeller de la Sentence, l'appel fût porté devant trois Juges, dont il en nommeroit un, le Pape un autre, & le Roi de France un troisiéme. Le Pape répondit à ces propositions, qu'il voyoit bien que le Roi ne vouloit

Le Roi proteste contre la Citation.

Il fait trois propositions au Pape, qui les rejette.

Act. Publ. T. XIV. pag. 416. 420.

HENRI VIII. 1531.

rien perdre de ses droits prétendus, & qu'on ne devoit pas trouver étrange qu'il voulût conserver les siens.

Toute la difficulté de l'affaire du Divorce vient de l'Empereur.

Il est pourtant certain, que si le Pape avoit osé contenter le Roi, il l'auroit fait de tout son cœur, à cause de la crainte où il étoit de perdre absolument l'Angleterre. Ce n'étoient pas les difficultez qui se trouvoient dans la question touchant le Divorce qui l'arrêtoient. Quand elles auroient encore été plus grandes qu'elles n'étoient, il auroit volontiers passé par-dessus. En effet, supposant ce pouvoir sans bornes que les Papes s'attribuent, il n'étoit pas plus difficile à Clément VII. de casser le Mariage de Henri, qu'il l'avoit été à Jule II. d'en accorder la Dispense. Mais il avoit à ménager l'honneur de son Siége, & les intérêts de l'Empereur qui le menaçoit, & qui se trouvoit en état d'exécuter ses menaces. Si l'Empereur n'eût pas été intéressé dans cette affaire, rien n'auroit été plus facile que de trouver un expédient pour satisfaire le Roi, sans préjudice de l'autorité du Pape. Il n'y avoit qu'à donner au Roi des assûrances que l'affaire seroit décidée en sa faveur, moyennant quoi, il auroit volontiers consenti que le Pape en eût été le seul Juge. Mais le Pape ne pouvoit pas donner ces assûrances, à cause des oppositions de l'Empereur: c'est pourquoi Henri ne pouvoit se résoudre à mettre l'affaire entre ses mains, au hazard de se voir condamner. C'étoit pour cela qu'il proposoit des expédiens qui lui donnoient une entiere certitude de gagner sa cause. Mais d'un autre côté, le Pape ne pouvoit pas accepter ces expédiens sans faire tort à sa Dignité. Ainsi cette affaire étoit uniquement accrochée par l'intervention de l'Empereur. Sans cela, le Pape auroit contenté le Roi, & le Roi se seroit soumis au Pape, & seroit demeuré un Fils obéïssant du Saint Siége, comme il l'avoit été auparavant. On peut donc inférer de là, que la démarche que le Roi avoit faite dans le dernier Parlement, & quelques-unes de celles qu'il fit dans la suite, ne partoient pas tant de la persuasion où il étoit, que l'autorité du Pape étoit usurpée, que de ce qu'il ne voyoit point d'autre ressource pour se tirer de l'embarras où il s'étoit mis, qu'en niant qu'il fût au pouvoir d'un Pape de faire ce que Jule II. avoit fait. Il y a pourtant beaucoup d'apparence, que dans la suite, il fut parfaitement convaincu de la vérité de ce même principe, qu'il n'avoit d'abord employé que par pure nécessité. D'un autre côté, si le Pape donna Sentence contre Henri, comme on le verra tout à l'heure, ce ne fut pas par la persuasion où il étoit que son Mariage avec Catherine étoit légitime, mais uniquement pour sauver l'honneur de son Siége, & par crainte, ou par condescendance pour l'Empereur. Qu'il n'admirera là-dedans, les ressorts de la divine Providence, qui rendoit l'accomodement entre le Pape & le Roi impossible, afin d'en tirer un événement, qui devoit avoir de si grandes suites pour l'Angleterre!

Henri est cité à Rome. *Myl. Herbert.*

Enfin, le tems des Vacations étant expiré, Henri fut cité le 4. d'Octobre, pour comparoître à Rome, ou en personne, ou par Procureur, & Karne protesta solemnellement contre cette citation. Tout ce que je viens de dire se passoit avant l'arrivée de l'Empereur à Bologne. Clément VII. qui étoit sur le point de partir immédiatement après la citation, pour aller s'aboucher avec ce Prince, donna sa parole à Karne, que toute poursuite seroit suspenduë, pendant tout le tems que l'Empereur seroit en Italie. Ce fut-là toute la douceur que cet Envoyé pût obtenir.

Pen-

Pendant que Henri paroiſſoit uniquement occupé de l'affaire de ſon Divorce, il arriva une broüillerie entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. Buchanan prétend, que Henri voulant profiter de ſon union avec la France, & ſe perſuadant que François I. laiſſeroit opprimer le Roi Jacques, fit faire des courſes en Ecoſſe, comme s'il eût eu deſſein de recommencer la Gerre. Il ajoûte que l'unique prétexte ſur lequel il fondoit cette rupture, étoit que les Ecoſſois avoient dit quelques paroles offenſantes contre les Anglois. Quoiqu'il en ſoit, le Roi d'Ecoſſe s'étant préparé à ſe défendre, Henri ne jugea pas à propos de pourſuivre ſon deſſein. Il aima mieux conſentir que ce différend fût terminé par la médiation du Roi de France qui envoya pour cet effet un Ambaſſadeur à Newcaſtle. Le Roi d'Ecoſſe fut ſi offenſé de ce que François I. prenoit ſi mollement ſa défenſe, qu'il fut ſur le point de ſe liguer avec l'Empereur. Mais enfin, tout s'accommoda heureuſement, & les deux Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe demeurerent amis comme auparavant.

HENRI VIII. 1532.

Affaires entre l'Angleterre & l'Ecoſſe.

Buchanan.
Myl. Herbert.

Ce n'étoit pas l'intérêt de Henri d'entreprendre une Guerre contre l'Ecoſſe dans un tems où il devoit ſe préparer à ſe défendre contre l'Empereur. Il étoit très-vraiſemblable, que le Pape ne s'étoit pas engagé à juger l'appel de la Reine Catherine, ſans s'être auparavant aſſûré que ce Monarque, Neveu de la Reine, ſe chargeroit de l'exécution de la Sentence. C'étoit en effet ſon deſſein, mais les affaires qui lui ſurvinrent l'empêcherent de s'engager dans cette entrepriſe. Il avoit compté que la Ligue d'Italie, dont j'ai déja parlé; ſeroit une ſûre digue pour défendre le Duché de Milan. Mais il ne tarda pas long-tems à s'appercevoir qu'il avoit été lui-même la dupe de l'artificieux Pontife. Cette Ligue fut enfin ſignée à Bologne le 24. de Février 1533. ſelon ſes ſouhaits. Chaque Souverain qui avoit des Etats en Italie, excepté les Vénitiens, s'engageoit à fournir une certaine ſomme par mois pour l'entretien d'une Armée qu'*Antoine de Leve* devoit commander en qualité de Général de la Ligue. L'intention de l'Empereur étoit que cette Armée ſeroit compoſée de ſes propres troupes, & conſtamment entretenuë. Mais la penſée des Alliez étoit bien différente. Ils n'avoient conſenti à la Ligue qu'afin que l'Empereur, n'ayant plus rien à craindre pour l'Italie, en retirât toutes ſes troupes. Mais ils ne prétendoient pas que cette Armée entretenuë à leurs dépens, ſervit à les tenir ſous le joug, ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, ſi elle demeuroit toûjours ſur pied, ſous le commandement d'un Général de l'Empereur. Ils lui répréſenterent donc, que cette Ligue n'étant pas défenſive, il n'étoit nullement à propos d'entretenir une Armée ſans néceſſité, pour les conſommer en frais: mais qu'au premier mouvement des François, ils ne manqueroient pas d'exécuter leurs conventions. Quelques raiſons que l'Empereur pût alléguer, il ne lui fut pas poſſible de les amener à ce qu'il ſouhaitoit. Il ſe vit donc obligé de ſe contenter de leurs promeſſes, parce qu'il ne ſe trouvoit pas en état d'entretenir toûjours une une Armée en Italie à ſes propres frais. Enſuite, il licencia une partie de ſes troupes, & envoya le reſte à Naples ou en Eſpagne. Il partit de Bologne ſur la fin du mois de Février & ſe rendit à Genes où il fit quelque ſejour, après quoi le 8. d'Avril il s'embarqua pour l'Eſpagne, étant fort mécontent du Pape qui à travers tous ces déguiſemens n'avoit pû s'empêcher de faire connoître, qu'il commençoit à pancher du côté de la France. En effet, il étoit déja convenu avec

1533.

Ligue concluë à Rome, pour la ſûreté de l'Italie.

Guicciardin.

Vûës différentes de l'Empereur & des Alliez.

Ceux-ci refuſent d'entretenir une Armée en tems de Paix.

L'Empereur retire ſes troupes d'Italie.

Il retourne en Eſpagne.

HENRI VIII. 1533.

Le Mariage du Duc d'Orléans avec Catherine de Médicis est conclu.

Affaires d'Allemagne.

Sleidan.

les Cardinaux de Tournon & de Grammont d'une entrevûë avec François I. & du Mariage de Catherine de Médicis avec le Duc d'Orléans.

L'état de l'Italie n'étoit pas la feule chofe qui occupoit l'Empereur. On a déja vû qu'il s'étoit engagé envers les Proteftans à faire tenir un Concile libre en Allemagne. Mais quoique ce terme de *libre* fût également employé par ceux qui demandoient le Concile, & par celui qui le promettoit, il s'en falloit bien qu'ils n'entendiffent une même chofe. Les Proteftans entendoient par ce mot, qu'il fe tiendroit en Allemagne un Concile, où non feulement ils auroient un libre accès, & une entiere liberté de produire leurs raifons, mais encore que les queftions y feroient uniquement décidées par la Parole de Dieu. L'Empereur prétendoit, au contraire, ne retenir que l'écorce de ce nom, & en rendant fon parti fupérieur dans le Concile, y faire décider les matieres d'une maniere qui mît les Proteftans dans la néceffité, ou de révoquer tous les changemens qu'ils avoient fais, ou d'en rejetter les décifions. En prenant ce dernier parti, comme il y avoit apparence qu'ils le feroient, l'Empereur voyoit bien qu'ils lui fourniroient un prétexte de leur faire la Guerre, & c'étoit-là le but qu'il fe propofoit. Mais dans l'exécution de ce deffein il fe rencontroit une grande difficulté. C'étoit qu'un Concile, quel qu'il pût être, caufoit une extrême frayeur au Pape. Quoiqu'il comprit bien que l'Empereur ne le demandoit pas en vûë de changer la Réligion, il craignoit pourtant d'être facrifié aux Proteftans, fi les intérêts de ce Monarque le demandoient. D'ailleurs l'étroite union du Roi de France avec le Roi d'Angleterre lui caufoit de l'inquiétude. En un mot, il ne pouvoit fe réfoudre à convoquer un Concile, fans être affûré de le gouverner à fa fantaifie. C'étoit pourtanr ce qu'il ne pouvoit guéres fe promettre dans les conjonctures où la Chrétienté fe trouvoit alors. Depuis qu'il étoit fur le Trône Pontifical, il n'avoit contenté ni l'Empereur, ni le Roi de France, ni le Roi d'Angleterre, ni les Proteftans d'Italie, & néanmoins, c'étoit des Sujets de tous ces Souverains, que le Concile devoit être principalement compofé. Il fçavoit qu'il étoit Bâtard, & que cela feul n'étoit que trop fuffifant pour le faire dépofer, s'il arrivoit que fes ennemis fuffent affez puiffans dans le Concile. Ce qui s'étoit paffé à Conftance & à Bâle, lui donnoit un jufte fujet de craindre, qu'un Concile qui fe tiendroit dans une Ville libre d'Allemagne, ne formât de femblables prétentions. Ce fut par toutes ces confidérations, que, quand l'Empereur lui demanda dans la Conférence de Bologne, qu'il convoquât un Concile, il s'abftint de répondre pofitivement. Il fe contenta de commettre l'examen de cettte demande à certains Cardinaux, fous prétexte de vouloir s'inftruire du pour & du contre. Les Papes ont à foutenir un caractere qui les jette fouvent dans un affez grand embarras. Il faut que publiquement ils faffent montre d'un grand zele pour la gloire de Dieu, pour la Réligion, & pour le bien de l'Eglife, & d'un grand défintéreffement pour tout ce qui les regarde perfonnellement. Mais, de peur qu'on n'explique au pied de la lettre ce qu'ils profeffent ainfi extérieurement, il faut que dans le particulier, ils défabufent ceux qui traitent avec eux, & qu'ils leur faffent comprendre, que leurs intérêts particuliers font le principal fujet de la négociation Ainfi ce qu'ils difent publiquement eft toûjours jufte, droit, légitime, & femble ne tendre qu'à la plus grande gloire de Dieu. Mais dans la

Le Pape ne veut point de Concile.

Raifons d'une Congrégation de Cardinaux contre le Concile.

la suite, on ne s'aperçoit que trop souvent que la Religion ne sert que de couverture à leurs intérêts temporels. Dans l'occasion dont je parle, un Concile Général sembloit absolument nécessaire pour mettre une fin aux troubles que les differends de Réligion causoient en divers Lieux, & particuliérement en Allemagne. Non seulement le Pape en convenoit avec l'Empereur, mais il feignoit même de le souhaiter avec ardeur. Cependant, comme ce Concile étoit préjudiciable à ses intérêts, il falloit trouver des raisons tirées du bien & de l'avantage de la Religion, pour le rejetter, ou pour en différer la convocation. C'est ce que firent les Commissaires nommez pour examiner la demande de l'Empereur. Ils dresserent un Mémoire dans lequel, aprés avoir exposé combien le Concile étoit nécessaire, ils faisoient voir d'un autre côté, les inconvéniens qu'il y auroit à y admettre les Protestans pour y disputer sur des matieres déja décidées, & l'inutilité de ce même Concile, s'ils n'y étoient pas admis. Ce Mémoire ayant été communiqué à François I. il y fit répondre par un autre dans lequel on faisoit voir, que les inconvéniens marquez dans le premier, ne devoient pas empêcher la Convocation du Concile. De plus, il y faisoit un détail des moyens qu'il falloit employer, pour en bannir toute partialité. Mais ce Mémoire ne fut pas agréable à l'Empereur, parce que ce n'étoit pas un Concile libre qu'il souhaitoit, mais un Concile qui lui fournit l'occasion & le prétexte d'attaquer les Protestans d'Allemagne, après quoi il ne desespéroit pas de mettre aussi les Catholiques sous le joug. François I. répliqua aux raisons que l'Empereur alléguoit contre son Mémoire ; mais ce fut fort inutilement. Il étoit comme impossible que deux Princes qui avoient des intérêts si opposez & qui se défioient tant l'un de l'autre, pussent s'accorder ensemble sur quoi que ce fût. Ainsi le Pape obtint ce qu'il souhaitoit, puisque la convocation du Concile fut differée jusqu'à un tems plus convenable. Il faut présentement parler de ce qui se passa en Angleterre dans l'année 1533.

HENRI VIII. 1533.

François I. répond à ces raisons.

La Convocation du Concile est differée.

Pendant que le Pape & l'Empereur conféroient à Boulogne, Henri assembla le Parlement le quatriéme de Février. Comme jusqu'alors il n'y avoit aucun adoucissement de la part du Pape, sinon qu'il avoit differé l'Excommunication dont il avoit menacé le Roi, il fut jugé à propos de faire un pas plus avant, pour lui faire comprendre qu'on ne le craignoit point. Ainsi le Parlement fit un Statut par lequel il étoit expressément défendu de porter aucun appel à la Cour de Rome, & décerna la peine du *Præmunire*, contre les contrevenans. C'étoit faire voir au Pape, qu'on pouvoit se passer de lui, puisque dans le tems même qu'il s'agissoit entre lui & le Roi, de sçavoir si l'affaire du Divorce seroit jugée en Angleterre, on défendoit aux Sujets de porter leurs causes à Rome. Mais il y avoit encore une autre raison qui engageoit le Roi à faire passer cet Acte. C'est qu'ayant appris que François I. alloit s'allier avec le Pape, il jugeoit qu'à l'avenir cet ami n'agiroit que foiblement en sa faveur : c'est pourquoi, il s'étoit déja déterminé à faire juger son affaire dans le Royaume, sans se mettre davantage en peine de ce que le Pape pourroit faire contre lui. L'Archevêché de Cantorbéri étant vacant par la mort de Warham, il falloit nécessairement remplir ce Siége, afin que la Sentence fût donnée par le Primat du Royaume. Pour cet effet, Henri avoit jetté les yeux sur le Docteur Thomas Cranmer qui étoit alors en Allemagne. Mais

Parlement en Angleterre. *Myl. Herbert.*

Statut qui défend les appels à Rôme.

HENRI VIII. 1533.

Cranmer est fait Archevêque de Cantorbéri.

contre son attente, il avoit trouvé en cet Ecclésiastique plus de répugnance à recevoir cette Dignité que d'autres n'auroient eu d'ardeur à la demander. Il ne fallut pas employer moins de six mois avant que de pouvoir lui persuader de se charger de ce fardeau. Enfin, sa résistance étant vaincuë par la patience du Roi, il se mit en chemin pour se rendre à Londres, mais à petites journées, dans l'espérance que le Roi pourroit changer de dessein. Cependant un plus long délai étant directement contraire aux mesures que le Roi avoit déja prises, Cranmer ne put différer plus longtems de se soumettre à sa volonté. Le Roi lui-même se chargea de demander les Bulles qui, bien qu'au nombre de onze, ne furent taxées qu'à neuf cens ducats, Le Pape s'abstint de lui-même de demander les Annates, prévoyant bien qu'on les lui refuseroit. Pour mettre Cranmer en état de subvenir à cette dépense, le Roi lui fit présent des revenus de l'Archevêché depuis le neuviéme de Septembre de l'année précédente. Ces difficultez étant levées, il s'en présenta une autre beaucoup plus considérable. Ce fut que Cranmer refusa de prêter au Pape le serment accoutumé, ne croyant pas pouvoir le faire en conscience. Dans le premier voyage qu'il avoit fait en Allemagne, il avoit lû les Livres de Luther, qui l'avoient entiérement convaincu de la verité de plusieurs dogmes tenus par les Protestans, & particuliérement le peu de fondement qu'avoit dans l'Ecriture Sainte la puissance spirituelle que le Pape s'attribuoit sur toute l'Eglise. Par conséquent, il ne pouvoit se résoudre à lui voüer une obéïssance qui selon lui ne lui étoit pas dûë. Cependant Henri, regardant Cranmer comme un homme qui par ses principes & par sa fermeté pouvoit utilement le servir pour terminer l'affaire du Divorce, dont il vouloit voir la fin, le pressa si vivement de prêter le serment ordinaire, qu'il obtint enfin de lui ce qu'il souhaitoit, par le moyen d'un expédient qu'il lui fit proposer. Ce fut de faire une Protestation contre le serment qu'il devoit faire. Ce n'est pas là un des plus beaux endroits de sa vie. Quoi qu'il en soit, il fut sacré le treiziéme de Mars selon le Docteur Burnet. Cependant le Roi ne le mit en possession du Temporel de l'Archevêché que le vingt-neuviéme d'Avril. Cela donne lieu de soupçonner qu'il pourroit bien y avoir de l'erreur dans la premiere de ces dates.

Il refuse de prêter serment au Pape.

Il se laisse vaincre, & fait une Protestation.

Act. Publ. Tom. XIV. pag. 457.

Hist. de la Reform.

Act. Publ. Tom. XIV. pag. 454.

La Convocation decide les questions du Divorce en faveur du Roi.

Pag. 472.

Cette affaire étant terminée, la Convocation de la Province de Cantorbéri fut réquise, de la part du Roi, de donner son opinion sur deux questions qui lui furent proposées. La premiere, si la Dispense du Pape Jule II. pour le Mariage du Roi avec Catherine étoit suffisante & pouvoit rendre un tel Mariage valide. La seconde, si la consommation du premier Mariage de Catherine avec Arthur étoit suffisamment prouvée. Sur cela, l'Assemblée déclara le cinquiéme d'Avril, que le Pape n'avoit pas eu le droit de dispenser contre la Loi de Dieu, & que la consommation du premier Mariage étoit prouvée autant qu'une chose de cette nature pouvoit l'être. La Convocation d'Yorck donna une semblable décision, le 13. de Mai suivant.

Semblable Décision du Clergé d'Yorck.

François I. envoye Guillaume Du Bellay à Londres.

Mémoires de Du Bellay. Mezerai.

Pendant que le Clergé étoit occupé à délibérer sur cette matiere, Henri écrivit à François I. qu'il le prioit de lui envoyer un homme de confiance, à qui il pût découvrir certaines choses qu'il ne vouloit pas rendre publiques. Sur cette Lettre, François lui envoya *Guillaume du Bellay* Seigneur de Langeais, à qui il ordonna de dire au Roi, qu'il avoit conclu le Mariage du Duc d'Orléans

d'Orléans son second fils, avec Catherine de Médicis, & que le Pape & lui devoient se trouver à Marseille pour le faire célébrer : Qu'en une telle conjoncture, il croyoit que sa présence seroit très-nécessaire pour négocier lui-même ses propres affaires avec le Pontife ; Mais que s'il ne trouvoit pas à propos de se trouver à l'entrevûë, il feroit bien d'y envoyer quelqu'un de sa part. Langeais étant arrivé à Londres, le Roi lui dit, que Clément VII. ayant refusé avec obstination de lui donner des Juges en Angleterre, il s'étoit enfin déterminé à passer outre : Que pour cet effet, il avoit déja épousé Anne de Bollen, & qu'il étoit résolu à faire casser son Mariage par l'Archevêque de Cantorbéri : Que néanmoins, il tiendroit son second Mariage secret jusqu'au mois de Mai, pour voir ce que le Roi de France pourroit opérer avec l'Evêque de Rome. C'est ainsi qu'il nommoit le Pape. Mais que s'il ne pouvoit rien obtenir, son dessein étoit de se soustraire entiérement de la puissance Papale. Il croyoit alors que le Pape & François I. se trouveroient ensemble au mois de Mai ; mais ce ne fut qu'au mois d'Octobre. Il dit de plus à Langeais, qu'il avoit composé un Livre sur l'autorité usurpée des Evêques de Rome, & sur les prérogatives des Souverains ; mais qu'il ne le publieroit point, jusqu'à ce qu'il ne vît plus aucune espérance d'accommodement.

HENRI VIII. 1533.

Henri communique son Mariage à Du Bellay.

Peu de tems après, le Mariage du Roi avec Anne de Bollen fut rendu public, en quoi il y eut certainement beaucoup d'irrégularité. Puisque le Roi vouloit faire casser son premier Mariage par l'Archevêque de Cantorbéri, il auroit dû attendre que la Sentence fût prononcée. Tout ce qu'on peut dire pour excuser cette conduite irréguliére, c'est que la nouvelle Reine étoit enceinte de quatre mois, & qu'il n'y avoit plus guéres moyen de cacher sa grossesse. Mais cela n'empêchoit pas que le Roi ne pût faire casser son premier Mariage un peu plutôt, ou publier le second un peu plus tard, puisqu'il n'y eut qu'environ un mois d'intervalle entre la publication de celui-ci, & la Sentence contre le premier. Quoiqu'il en soit, Henri n'espérant plus rien du Pape, & ne le craignant pas beaucoup, crut n'avoir plus rien à menager, ni avec lui, ni avec le Public, étant comme assuré de réüssir dans tout ce qu'il entreprendroit, vû la disposition où son Peuple se trouvoit. Enfin, voulant absolument terminer cette affaire, il fit ensorte que l'Archevêque de Cantorbéri lui demanda la permission de faire citer la Reine Catherine. Avant que d'en venir à cette extrémité, il fit diverses tentatives pour persuader à cette Princesse de consentir au Divorce. Mais tous ses efforts ayant été inutiles, il accorda enfin à l'Archevêque la permission qu'il demandoit. La Reine fut donc citée pour comparoitre à Dunstaple, lieu voisin de sa résidence, le vingtiéme de Mai. Mais comme elle refusa d'obéïr à la citation, l'Archevêque donna, le vingt-troisiéme du même mois, une Sentence par laquelle le Mariage du Roi avec Catherine étoit déclaré nul, comme étant contraire à la Loi de Dieu. Le vingt-huitiéme, il en donna une autre pour confirmer le Mariage du Roi avec Anne de Bollen, & le premier de Juin, la nouvelle Reine fut couronnée.

Il le publie. Remarque sur ce sujet.

Cranmer fait citer la Reine, qui refuse de comparoitre.

Sentence de Divorce. Autre qui confirme le Mariage du Roi. *Act. Publ. Tom. XIV. pag.* 462.

C'est ainsi que finit ce fameux procès, dont la fin ne donna pas moins de sujet que le commencement de faire diverses réflexions, chacun raisonnant selon sa prévention ou son intérêt. Ceux qui étoient contraires au Roi, faisoient remarquer la faute qu'il avoit faite, en épousant une seconde Femme, avant

Réflexions qu'on faisoit contre la conduite du Roi.

HENRI VIII. 1534.

avant que son premier Mariage eût été cassé juridiquement. Ils disoient de plus, qu'entre tous les Prélats d'Angleterre, Cranmer étoit celui qui devoit le moins être choisi pour Juge, puisqu'il s'étoit si hautement déclaré contre le premier Mariage. Que sa partialité avoit paru, non-seulement dans la précipitation avec laquelle il avoit donné la Sentence du Divorce, mais encore dans la confirmation du second Mariage du Roi, qui avoit été consommé pendant que le premier subsistoit encore.

Raisons alléguées pour justifier le Roi.

Ceux qui soutenoient le parti du Roi, disoient, que la Sentence de ce Divorce n'étoit qu'une pure formalité qui ne rendoit pas le Mariage nul, mais que seulement elle le déclaroit tel. Qu'il suffisoit qu'elle fût conforme aux décisions du Clergé d'Angleterre, & de toutes les Universitez de l'Europe, au sentiment du Pape même qui auroit cassé le Mariage, si des considérations mondaines ne l'en eussent empêché. Ils excusoient Cranmer par cette considération, qu'ayant changé de condition depuis qu'il s'étoit déclaré pour le Divorce, cette déclaration ne devoit pas l'empêcher d'être Juge, non plus qu'un Avocat qui étant monté au rang de Juge, ne laissoit pas de donner sa voix dans le jugement des causes où il avoit servi en qualité d'Avocat. Qu'au fond, quand même il y auroit du défaut dans la formalité, on ne pouvoit disconvenir que la Sentence ne fût juste en elle-même, ce qui suffisoit pour calmer la conscience du Roi qui étoit le seul intéressé dans cette affaire. A l'égard de la nouvelle Reine, on ne pouvoit trouver rien à dire dans sa conduite, puisqu'elle n'étoit devenuë enceinte que depuis son Mariage, soit que le Roi l'eût épousée au mois de Novembre de l'année précédente, ou au mois de Janvier de celle-ci. Pour ce qui regardoit la Reine Catherine, on ne pouvoit pas trouver étrange qu'elle voulût soutenir la validité de son second Mariage. Mais on s'étonnoit avec raison, qu'elle s'obstinât à nier la consommation du premier, qui étoit avérée par toutes les preuves qu'une telle affaire peut recevoir. Mais comme la plûpart des gens étoient alors prévenus pour ou contre, ce n'est pas par ce qu'on publioit en ce tems-là, qu'on doit juger de cette affaire, mais par la raison & par l'équité. Considérons-là donc en peu de mots, dans cette vûë, indépendemment des préjugez que les effets qu'elle a produits, ont fait naître. Le Lecteur ne sera peut-être pas fâché de voir ici une petite récapitulation de la conduite de ceux qui ont été les principaux Acteurs dans cette Scéne. C'est à quoi je me bornerai sans entrer dans l'examen du fond du procès, qui est moins du ressort d'un Historien que d'un Théologien ou d'un Jurisconsulte.

Remarques sur le procès du Divorce & sur la conduite des principaux intéressez.

Sur le Roi.

Premiérement, il est comme impossible de sçavoir positivement, si lorsqu'Henri entreprit l'affaire du Divorce, il étoit bien convaincu, que son Mariage étoit contre le Droit Divin, ou du moins, s'il avoit un véritable scrupule de conscience sur ce sujet. Tout ce qu'on peut dire en sa faveur, c'est qu'il l'assuroit ainsi, & qu'il n'y a que celui qui sonde les cœurs qui puisse sçavoir, s'il pensoit ce qu'il disoit. On ne peut disconvenir que la seule considération d'un tel Mariage ne soit par elle-même capable de causer de pareils scrupules, d'autant plus, que ceux du Roi pouvoient être fortifiez par ceux de l'Archevêque de Cantorbéri, & de l'Evêque de Lincoln son Confesseur. Mais d'un autre côté, plusieurs choses peuvent faire conjecturer, que ce n'étoit qu'un pur prétexte dont il se servoit pour se défaire de Ca-

therine

therine, & pour pouvoir epouſer Anne de Bollen. Premiérement, il avoit paſſé dix-huit ans avec la Reine, ſans témoigner aucun ſcrupule. En ſecond lieu, s'il n'étoit pas amoureux d'Anne de Bollen, lorſque ce ſcrupule lui vint dans l'eſprit, on ne peut nier qu'il ne le fût très paſſionnément, dans le tems qu'il preſſoit avec le plus d'ardeur l'affaire de ſon Divorce. Ainſi l'on peut conjecturer, que ſon amour a pû changer en perſuaſion ce qui n'étoit d'abord qu'un ſimple doute. En troiſiéme lieu, il y a beaucoup d'apparence que ce fut le Cardinal Wolſey, qui lui mit, ou lui fit mettre ce ſcrupule dans l'eſprit, pour ſe venger de l'Empereur & de la Reine. Ce Miniſtre hardi & entreprenant ſe perſuadoit, ou que l'affaire réüſſiroit ſans difficulté, vû le grand crédit qu'il avoit à la Cour de Rome, ou que, s'il y trouvoit trop d'oppoſition, il ne lui ſeroit pas plus difficile en cette occaſion qu'en pluſieurs autres, de faire changer de penſée au Roi. Mais la paſſion de ce Prince étant ſurvenuë là-deſſus, Wolſey trouva qu'il avoit mal pris ſes meſures. D'ailleurs, les Déciſions des Univerſitez ne contribuerent pas peu ſans doute, à confirmer le Roi dans ſon opinion. Quoiqu'il en ſoit, ſans examiner davantage ſi Henri étoit convaincu de la juſtice qu'il demandoit, conſidérons, en deux mots, quelle fut ſa conduite dans une affaire ſi délicate. Il ſuppoſoit que Jule II. n'avoit pas pû lui accorder la Diſpenſe pour ſon Mariage, & par conſéquent que ce Mariage étoit invalide en ſoi-même. Cependant, il croyoit avoir beſoin d'une Bulle de Clément VII. pour le déclarer ainſi. Il y avoit là une contradiction qui ne pouvoit que l'embarraſſer beaucoup. Si la Diſpenſe de Jure II. étoit nulle de Droit Divin, il n'étoit pas néceſſaire de la révoquer, & s'il y avoit de la néceſſité à la révoquer, il s'enſuivoit qu'elle étoit bonne, juſqu'à ce qu'elle fût révoquée. Ainſi, Henri ſe trouvoit lié juſqu'à ce qu'il plût au Pape de décider la queſtion. Auſſi, quand Cranmer lui eut donné une autre idée de cette affaire, en lui faiſant entendre qu'indépendemment du pouvoir qu'on attribuoit au Pape, il falloit principalement s'aſſûrer du droit, par les avis des Sçavans, il s'écria, tranſporté de joye, *qu'il tenoit enfin la truye par l'oreille*. C'eſt-à-dire, qu'il trouvoit dans l'avis de Cranmer une ſolution aux difficultez, dont il ne pouvoit ſe débarraſſer, en ſuivant le principe incertain du pouvoir du Pape, parcequ'on ne convenoit point de ſon étenduë. Il ſe réſolut donc à faire prendre les avis des Univerſitez. Mais enfin, conſidérant les ſuites que pourroit avoir une rupture avec la Reine, il reprit la premiere voye en s'adreſſant encore au Pape. En cela il fit un extrême tort à ſa cauſe, parce qu'en prenant le Pape pour Juge, il n'étoit plus en ſon pouvoir de donner des bornes à l'autorité qu'il vouloit bien reconnoître. Mais il étoit excuſable, puiſqu'il ne lui étoit guéres poſſible de ſe défaire tout d'un coup, de la prévention où il étoit par rapport à la Puiſſance Pontificale, dont il n'eut pas d'abord une idée auſſi nette, qu'il l'eut dans la ſuite. Après cela, voyant que le Pape n'agiſſoit que par des conſidérations mondaines, qui l'empêchoient de lui accorder la ſatisfaction qu'il demandoit, il ſe remit ſur la route qu'il avoit quittée. Ainſi ſe fondant ſur ſa propre conviction, & ſur les Déciſions des Univerſitez, il fit déclarer ſon mariage nul, ſans ſe mettre en peine de l'autorité du Pape, de laquelle il avoit réſolu de ſe ſouſtraire. Je ne dis rien des raiſons qu'il alléguoit pour prouver la néceſſité de ſon Divorce. Celle de la conſcience étoit ſans doute la meilleure; ſi elle

HENRI VIII. 1533.

HENRI VIII. 1533.

étoit ſincere. Celle qui regardoit l'incertitude de la ſucceſſion étoit bonne pour demander un Jugement, mais non pas pour y fonder le Divorce; parce que le Divorce ſuppoſoit le Mariage nul, ce qui étoit à juger.

Remarques ſur le Pape.

Conſidérons préſentement la conduite du Pape, dans laquelle on ne trouve rien qui ſente le Vicaire de Jeſus-Chriſt. Clément VII. n'examina jamais la queſtion qu'on lui propoſoit, par les maximes de la Réligion, de la Juſtice, ou de l'Equité, mais toûjours par rapport à ſes intérêts ou à ceux de ſa Maiſon. S'il n'eût fait attention qu'à ce que la Réligion demandoit, il auroit fait examiner, ou il auroit examiné lui-même, ſi le Mariage de Henri étoit contre le Droit Divin, & ſi, en ce cas-là, un Pape en avoit pû accorder la diſpenſe. S'il ſe fût convaincu que Jule II. s'étoit attribué un droit qui ne lui appartenoit pas, il auroit dû, ſans balancer, accorder à Henri la Bulle qu'il demandoit. Mais ſi, au contraire, il étoit perſuadé que le Mariage n'étoit pas oppoſé à la Loi de Dieu, ou que l'étant, il étoit au pouvoir d'un Pape d'en accorder la diſpenſe, il devoit la confirmer, & tâcher de guérir les ſcrupules du Roi, ſans chercher tant de détours. C'étoit-là le devoir d'un Pape. Mais, au lieu d'agir de cette maniere, il ne conſidéra jamais, que ce qui pouvoit lui revenir de bien ou de mal de la demande du Roi, indépendemment de la juſtice ou de l'injuſtice de cette demande. Pendant qu'il fut priſonnier au Château Saint Ange, ou fugitif à Orviéto, & qu'il crût avoir beſoin de Henri, il s'engagea poſitivement à le ſatisfaire. Dans la ſuite, il ne fit que l'amuſer, juſqu'à ce que, par le moyen de l'Empereur, il eût récouvré Florence. Dès qu'il ſe vit en poſſeſſion de cette Souveraineté qu'il avoit tant déſirée, il évoqua le procès à Rome, mais ſelon les apparences dans le deſſein de ne le juger jamais, s'il pouvoit s'en défendre, parce que, pendant que les deux Parties demeuroient incertaines de la déciſion, il ſe rendoit néceſſaire à tous les deux. Peut-on donc dire qu'il y eût dans ſa conduite aucune trace de juſtice ou de réligion? Certainement, ſi Henri eut tort, comme on le prétend, de ſe forger des ſcrupules pour ſatisfaire ſa paſſion, Clément VII. n'en eut pas moins de ne faire aucune démarche pour le ramener, avant que l'affaire fût entamée, ou pour le contenter, ſi ſes ſcrupules étoient bien fondez. Quand même Henri n'auroit agi que par paſſion, ce qui eſt pourtant très-incertain, il auroit été bien plus excuſable que le Pape qui, dans le poſte qu'il occupoit, auroit dû agir par de tout autres principes.

Remarques ſur l'Empereur;

Pour ce qui regarde l'Empereur, perſonne ne peut douter qu'il n'ait agi dans cette affaire, par des motifs d'honneur, d'intérêt, & de politique, ſans que la Juſtice ou la Réligion ayent eu aucune part à ſes actions. Il regardoit comme un affront que la Reine d'Angleterre ſa Tante fût répudiée. Cela joint à l'intérêt qu'il avoit de cauſer des embarras à Henri qui étoit étroitement uni avec la France, n'étoit que trop capable de le porter à mettre au Divorce tous les obſtacles qui dépendoient de lui.

ſur la Reine Catherine;

Quant à la Reine Catherine, il y a beaucoup d'apparence qu'elle agiſſoit de bonne foi. Comme elle étoit perſuadée que l'autorité du Pape étoit ſans bornes, elle ſe croyoit Femme légitime du Roi, & dans cette perſuaſion, elle ne ſe croyoit pas obligée de céder ſon droit à une autre Femme,

ſous

ſous prétexte des ſcrupules du Roi ſon Epoux qu'elle jugeoit mal fondez. D'ailleurs, elle ne pouvoit reconnoître que ſon Mariage étoit nul ſans faire un tort extrême à la Princeſſe Marie ſa Fille. Quand même elle auroit été convaincuë que ſon Mariage étoit mauvais en lui-même, elle croyoit que le Pape avoit pû le rendre bon, étant prête néanmoins de ſe ſoumettre à la même autorité, dès qu'elle ſeroit déclarée. Cependant elle peut être juſtement ſoupçonnée d'avoir fait un faux ſerment pour rendre ſa cauſe meilleure. HENRI VIII. 1533.

ſur Anne de Bollen.

On a beaucoup parlé contre Anne de Bollen. Mais ſans s'arrêter aux invectives que Sanderus a publiées contre cette Reine, & qui ont été ſuffiſamment réfutées, on ne peut lui reprocher juſqu'à ſon Mariage, qu'une ſeule faute. C'eſt d'avoir écouté le Roi avant que ſon Mariage avec Catherine fût caſſé. Mais il étoit bien difficile qu'une Fille de ſon rang eût aſſez de fermeté pour réſiſter à la tentation de devenir Reine, ſi elle le pouvoit légitimement, comme, ſelon les apparences, le Roi le lui perſuadoit. Perſonne ne peut dire pourtant qu'elle ſe ſoit abandonnée au Roi avant ſon Mariage. Il l'épouſa pour le plus tard au mois de Janvier, & elle n'accoucha qu'au mois de Septembre. Il n'y a là rien qui puiſſe donner lieu à aucun ſoupçon.

Remarques ſur les Miniſtres du Roi & du Pape;

Pour ce qui eſt de tous les autres qui ont eu part à cette affaire, comme les Cardinaux & les Miniſtres du Roi d'Angleterre & de l'Empereur, on peut preſqu'aſſurer, qu'ils n'ont agi que par des intérêts mondains, ſans aucun égard à la Réligion.

ſur les Univerſitez;

On ne peut pas dire que les Univerſitez de France & d'Angleterre ayent décidé les queſtions propoſées avec une entiere liberté, puiſqu'on ſçait aſſez l'influence que les Souverains ont ſur les actions de leurs Sujets, quand ils s'y trouvent intéreſſez. Quant à celles d'Italie, les deux Partis s'accuſoient mutuellement de les avoir corrompuës, l'un par argent, & l'autre par des menaces. Pour ce qui regarde le Clergé d'Angleterre, il avoit reçû, depuis peu de tems, une ſecouſſe qui devoit lui faire craindre de donner au Roi un nouveau ſujet de chagrin. Mais on ne peut pas en conclurre qu'il ait décidé contre ſes ſentimens, puiſqu'il arrive aſſez ſouvent que la vérité n'eſt pas oppoſée à nos intérêts. On peut dire la même choſe de Cranmer qui, étant déja imbu de la doctrine enſeignée par Luther, ne pouvoit pas regarder la Diſpenſe de Jule II. comme capable de rendre valide un Mariage qui étoit de lui-même nul & contraire au Droit Divin. Véritablement, il peut avoir embraſſé avec ardeur cette occaſion de porter un coup mortel à la puiſſance du Pape, pour avancer l'ouvrage de la Réformation. Mais on ne peut pas aſſurer qu'il ait agi contre ſes lumieres en donnant la Sentence de Divorce. Du moins, toute la conduite de ſa vie a été directement oppoſée à de ſemblables obliquitez.

ſur le Clergé d'Angleterre; ſur Cranmer.

Par tout ce qui vient d'être dit on peut aiſément comprendre, que dans cette affaire, où il s'agiſſoit proprement d'un cas de conſcience, il y eut bien peu de ceux qui y eurent quelque part, qui n'agiſſent par des vûës politiques, ſans faire beaucoup d'attention à ce que la Réligion preſcrivoit. Malgré tout cela, Dieu qui dirige toutes les actions des hommes, ſans qu'ils ſçachent eux-mêmes la plûpart du tems à quoi elles doivent aboutir,

 tira

HENRI VIII. 1533. tira des démarches de Henri, de Clément VII, & de Charles-Quint, la fin qu'il se proposoit, c'est-à-dire, la Réformation de l'Eglise d'Angleterre, ainsi qu'on le verra dans la suite. Au reste, si quelqu'un avoit envie d'examiner dans le fond la question du Divorce de Henri VIII, il feroit fort bien de se dégager de tous préjugez, & de se tenir en garde pour ne pas se laisser entrainer par les Auteurs qui en ont parlé. Mais si l'on veut se contenter de l'examiner par rapport à l'Histoire seulement, on ne doit y considérer que les vûës politiques de ceux qui en ont été les principaux acteurs.

Catherine demeure inflexible. *Myl.Herbert.* La Sentence de Divorce ayant été publiée, Henri prit soin d'en faire informer Catherine, par le Lord *Montjoy* qui fit de vains efforts pour la persuader de s'y soumettre. Elle demeura toujours infléxible, & soutint qu'elle seroit Femme du Roi, jusqu'à ce que le Pape eût cassé leur Mariage. Cette réponse ayant été portée au Roi, il défendit de donner à Catherine d'autre Titre que celui de *Princesse Douairiere de Galles*. Mais elle s'obstina toûjours à ne vouloir point garder dans sa maison des Domestiques qui ne la traitassent en Reine, & le Roi ne jugea pas à propos de lui ôter ceux qui voulurent bien avoir cette complaisance pour elle. Peu de tems après, il fit notifier son Divorce & son nouveau Mariage à tous les Souverains, & particuliérement à l'Empereur, qui répondit séchement à l'Ambassadeur d'Angleterre, qu'il verroit ce qu'il avoit à faire sur ce sujet.

On ne lui donne que le Titre de Princesse de Galles. *Act. Publ. Tom. XIV. pag. 482.*

Henri fait notifier son Mariage à l'Empereur.

La nouvelle du Mariage du Roi & de la Sentence donnée par l'Archevêque de Cantorberi étant parvenuë à Rome, le Pape se mit dans une extrême colere contre Henri, d'autant plus qu'une copie de son Livre contre l'autorité Pontificale avoit été déja vuë dans Rome même. Les Cardinaux du parti de l'Empereur, profitant de cette occasion, le presserent fort vivement de donner Sentence contre ce Prince, en lui remontrant que c'étoit fait de l'autorité du Saint Siége, s'il souffroit un pareil affront sans s'en ressentir. Ces rémontrances produisirent leur effet. Le Pape cassa la Sentence de l'Archevêque, & déclara que le Roi lui-même méritoit d'être excommunié, si, dans tout le mois de Septembre, il ne remettoit toutes choses sur le même pied où elles étoient avant son attentat. Il se contenta pour cette fois de le menacer, parce qu'il ne perdoit pas encore l'espérance de le ramener par le moyen du Roi de France, avec qui il alloit s'aboucher à Marseille.

Le Pape casse la Sentence de l'Archevêque. *Myl.Herbert.*

Il en donne une Comminatoire contre le Roi.

Dessein du Pape dans l'entrevûë de Marseille. Le but du Pape dans cette entrevûë étoit, premiérement de faire célébrer les Nôces de Catherine sa Niéce avec le Duc d'Orléans. En second lieu, de chercher avec François I. quelque expédient pour accommoder ses differends avec le Roi d'Angleterre, ou, s'il ne pouvoit y réüssir, de détacher François des intérêts de ce Monarque. François souhaitoit de tout son cœur qu'il se pût trouver quelque moyen pour faire cet accommodement, parce qu'il espéroit de pouvoir se liguer avec tous les deux, afin de récouvrer plus aisément le Duché de Milan. Henri avoit fait tous les efforts possibles pour le détourner de cette entrevûë, parce qu'il craignoit qu'elle ne produisît entre François & Clément une union qui ne pouvoit que lui être préjudiciable. Il avoit toûjours compté que le premier agiroit de concert avec lui pour intimider le Pape, & que leurs menaces le porteroient enfin à

Dessein de Henri.

à lui donner la satisfaction qu'il demandoit. Mais, ayant vû, qu'il ne pouvoit rien obtenir, il avoit rendu son Mariage public. Depuis ce tems-là, il s'étoit absolument déterminé à pousser plus loin la rupture avec Rome, à moins que le Pape & le Roi de France ne trouvassent, durant leur entrevûë, quelque expédient dont il pût être satisfait, ce qu'il vouloit bien attendre. Cependant, il envoya le Duc de Norfolck en Ambassade à François, avec ordre de l'accompagner à Marseille, & de voir s'il y auroit encore quelque espérance d'accommodement.

HENRI VIII. 1533.

Il envoye le Duc de Norfolck à Marseille.

Le Duc de Norfolck étant arrivé à la Cour de France le premier de Juillet, trouva le Roi qui prenoit déja la route de Marseille, ayant pourtant dessein de passer quelque tems en Languedoc, avant que de se trouver au rendez-vous. Il l'accompagna pendant quelque tems : mais ayant appris, au commencement du mois d'Août, ce qui s'étoit fait à Rome contre le Roi son Maître, il voulut s'en retourner, dans la pensée que sa présence seroit fort inutile à Marseille. Néanmoins, à la sollicitation du Roi de France, il se contenta d'envoyer le Lord *Rochefort* en Angleterre pour y demander de nouveaux ordres du Roi, qui pour toute réponse le rappella sur le champ. Cependant François sçut si bien ménager l'esprit de Henri, qu'il lui persuada d'envoyer quelqu'un de sa part à Marseille, pour être témoin de ce qui se passeroit dans l'entrevuë. Henri fit choix pour cela d'*Etienne Gardiner*, & du Chevalier *Bryan*, & les fit accompagner d'*Edmond Bonner*, homme tout-à-fait propre à exécuter les Ordres qu'il lui donna.

Il le rappelle.

Gardiner, Bryan & Bonner sont envoyez à Marseille.

Le Pape & François I. se trouverent à Marseille au commencement d'Octobre, & peu de jours après, le Duc d'Orléans y consomma son Mariage avec Catherine de Médicis. Cette affaire étant terminée, François parla au Pape de celle du Roi d'Angleterre, & obtint enfin de lui qu'il donneroit à Henri une entiere satisfaction : mais que, pour sauver l'honneur du Saint Siége, il jugeroit lui-même la cause dans un Consistoire, dont les Cardinaux du parti de l'Empereur seroient exclus. Tout alloit bien jusques-là. Mais Bonner à qui, sans doute, on n'avoit pas jugé à propos de découvrir ce secret, ayant demandé audiance au Pape, lui notifia, en parlant à sa propre personne, l'appel que le Roi son Maître avoit interjetté au futur Concile de la Sentence donnée contre lui, ou qui se pourroit donner dans la suite. Le Pape lui répondit, qu'avant que de se déclarer, il vouloit prendre les avis des Cardinaux qui étoient avec lui. Quelques jours après, ayant fait appeller Bonner, il lui donna pour réponse, que, selon les sentimens des Cardinaux, l'appel n'étoit pas recevable. Mais Bonner, sans s'étonner de cette réponse, lui notifia de la même maniere, de la part de l'Archevêque de Cantorbéri, un semblable appel de la Sentence qui cassoit celle qui avoit été donnée pour le Divorce. Cela mit le Pape dans une telle colere, qu'il menaça Bonner de le faire jetter dans une Chaudiere d'huile bouillante. Guicciardin dit, que François I. fut si choqué de l'insolence de Bonner, qu'il offrit au Pape tout ce qui dépendroit de lui, pour lui faire avoir raison de cet affront. Mais si cela est, ce n'étoit qu'un pur compliment.

Mariage du Duc d'Orléans.

François I. obtient du Pape qu'il donne satisfaction à Henri.

Bonner notifie au Pape l'appel du Roi au Concile.

Le Pape rejette l'appel.

Bonner lui notifie l'appel de Cranmer.

Le Pape le menace.

Hist. de la Réformation.

Clément partit de Marseille le douziéme de Novembre autant satisfait du Roi de France, qu'il étoit mécontent de Henri. Cependant François, ne

L'Evêque de Paris est envoyé à

HENRI VIII. 1533.

Henri pour lui propoſer des expédiens.

Henri les accepte.

L'Evêque part pour Rome.

ne perdant pas encore l'eſpérance d'accommoder cette affaire, envoya en Angleterre *Jean du Bellay* Evêque de Paris, pour propoſer de nouveaux expédiens au Roi. Ce Prélat, qui avoit réſidé quelque tems à la Cour d'Angleterre en qualité d'Ambaſſadeur, ſçut ſi bien ménager l'eſprit de Henri, qu'il l'engagea enfin à conſentir à un expédient qu'il lui propoſa. Ainſi content d'avoir obtenu plus qu'il n'avoit oſé eſpérer, il voulut bien ſe charger d'aller porter lui-même cette bonne nouvelle au Pape, quoique ce fût vers la fin du mois de Décembre. Il trouva le Pontife diſpoſé à faire tout ce qui dépendroit de lui, pour terminer cette affaire à l'amiable, & tira de lui une parole poſitive, qu'il la feroit juger à Cambrai, par des Juges qui ne ſeroient point ſuſpects au Roi d'Angleterre. Mais Clément ne ſe confiant pas entiérement à une promeſſe verbale, ſouhaita d'avoir un Ecrit ſigné du Roi, contenant ſon approbation de ce qui avoit été concerté. De plus, afin d'éviter les longueurs & les défaites, il fixa un certain jour pour le retour du Courier qui devoit être envoyé en Angleterre.

Le Pape deſire un engagement du Roi par écrit.

Il fixe un tems pour la réponſe.

Les Miniſtres de l'Empereur preſſent le Pape de ſe dedire.

Cette grande affaire étant ainſi ſur le point d'être terminée, les Miniſtres de l'Empereur preſſérent extraordinairement le Pape de révoquer ſon engagement: mais il leur répondit qu'il avoit donné ſa parole. Cela n'empêcha pas qu'ils ne redoublaſſent leurs inſtances avec tant d'empreſſement, qu'enfin, ils tirerent parole de lui, que, ſi la réponſe de Henri ne venoit pas au tems marqué, il ne ſe tiendroit plus engagé. le Courier n'étant pas arrivé au jour qui avoit été fixé, les Impériaux preſſérent le Pape de donner Sentence contre Henri, en lui répréſentant qu'on ſe mocquoit de lui, & en le menaçant du reſſentiment de l'Empereur. Enfin, ils le ſolliciterent ſi vivement, qu'encore que l'Evêque de Paris ne demandât qu'un délai de ſix jours, il ne pût jamais l'obtenir. Le Pape, intimidé par les menaces des Impériaux, ſe livra ſi abſolument à eux, que ce qui n'auroit dû ſe faire, ſelon les formes ordinaires, qu'en trois Conſiſtoires, ſe fit en un ſeul. En un mot, le Pape, ſans attendre la réponſe d'Angleterre, publia une Sentence par laquelle il déclaroit le Mariage de Henri avec Catherine bon & légitime; & ordonnoit à ce Prince de reprendre ſa Femme, avec dénonciation de diverſes Cenſures, en cas de déſobéïſſance. Deux jours après on vit arriver le Courier avec un Plein-pouvoir du Roi pour l'Evêque de Paris, tel que le Pape l'avoit ſouhaité. Pluſieurs Cardinaux propoſerent de révoquer ce qui avoit été fait; mais les Partiſans de l'Empereur ſerroient le Pape de ſi près, que cette propoſition fut rejettée. Ainſi ce Pontife, qui avoit amuſé le Roi pendant ſix ans, par des délais affectez, ne put ſe réſoudre à lui accorder ſix jours, & par cette précipitation, il fut cauſe de la perte que fit l'Egliſe Romaine du Royaume d'Angleterre.

Le Pape refuſe à l'Evêque de Paris, un délai de ſix jours.

Il publie une Sentence contre Henri.

La réponſe arrive après coup.

Le Pape refuſe de révoquer la Sentence.

Remarque ſur la conduite du Roi.

Il faut pourtant avoüer, qu'il eſt bien difficile de comprendre quel étoit le but du Roi dans l'accommodement qu'il prétendoit faire avec le Pape. Croira-t'on qu'il eût deſſein de ſe défaire du Titre de Chef de l'Egliſe d'Angleterre, qu'il avoit acquis depuis peu? Mais il parut ſi jaloux, pendant tout le reſte de ſes jours de cette Suprémacie, qui le rendit maître du Clergé, au lieu qu'auparavant le Clergé dépendoit plus du Pape que de lui, qu'il n'y a aucune apparence qu'il penſât à perdre ce droit. Cependant, comme la Suprémacie du Roi pouvoit-elle ſubſiſter, s'il s'accommodoit avec le Pape?

Henri VIII. 1533.

pe ? Ou comment le Pape auroit-il pû ſe réſoudre à le ſatisfaire au ſujet de ſon Divorce, ſans exiger de lui qu'il ſe déſiſtât de ce droit ? Certainement il eſt impoſſible de concilier ces deux choſes, c'eſt ce qui peut donner lieu de ſoupçonner, que le Roi n'agiſſoit pas de bonne foi dans l'accommodement qu'il prétendoit faire avec le Pape, & qu'après avoir juſtifié ſon Divorce par la Sentence qu'il vouloit obtenir de lui, il avoit deſſein de le laiſſer-là, & de ſe ſouſtraire de ſon obéïſſance. Ce ſoupçon ſe confirme par ce qui ſe paſſoit en Angleterre dans le tems même que le Roi renvoya le Courier à Rome avec l'engagement que le Pape avoit déſiré de lui. J'ai dit ci-deſſus, que l'Evêque de Paris étoit parti en poſte de Londres, vers la fin du mois de Décembre, qu'étant arrivé à Rome il avoit envoyé un Courier au Roi pour l'informer de ce qu'il avoit obtenu du Pape, & que le Roi avoit renvoyé ce Courier avec ſon approbation. Or quelque diligence que l'Evêque & le Courier ayent pû faire, il eſt impoſſible que celui-ci ait pû être renvoyé à Rome, avant le milieu du mois de Janvier. Mais dans le tems même que le Roi expédioit le Courier, il faiſoit tenir à Weſtminſter un Parlement qui faiſoit des Actes directement contraires à l'accommodement qu'il ſembloit ſouhaiter.

1534. Parlement, *Myl. Herbert*. Statut pour ôter au Clergé la connoiſſance des crimes d'Héréſie.

Ce Parlement, qui s'aſſembla le 15. de Janvier 1534. commença ſa Séance par un Acte, qui révoquoit le Statut fait ſous le Regne de Henri IV, contre les Hérétiques. Ce n'étoit pas en vûë de les exempter des peines portées par ce Statut, puiſqu'en même tems on en fit un nouveau qui les condamnoit au feu, mais uniquemement afin d'empêcher que le Clergé ne fût ſeul Juge dans les cauſes de cette nature. C'étoit-là le vrai but de ce nouvel Acte qui ordonnoit qu'à l'avenir, les Hérétiques ſeroient pourſuivis & jugez, ſelon les Loix du Royaume, ſans aucun égard au Droit Canon.

Autre Statut préjudiciable au Clergé. Pouvoir accordé au Roi de nommer des Commiſſaires pour réformer les Conſtitutions Eccleſiaſtiques.

Par un ſecond Acte que le Parlement fit dans le même tems, il fut ordonné premiérement, qu'il ne ſe tiendroit plus de Synode ou de Convocation du Clergé, ſans une licence expreſſe du Roi. En ſecond lieu, que le Roi nommeroit trente deux perſonnes, ſçavoir, ſeize du Parlement, & ſeize du Corps du Clergé, pour examiner les Canons & les Conſtitutions de l'Egliſe, afin qu'on pût conſerver le néceſſaire, & annuller tout le reſte. Comme il eſt certain que le Parlement n'agiſſoit en cela que par les directions de la Cour, on peut aiſément comprendre que le Roi n'étoit pas fort diſpoſé à s'accommoder avec le Pape, quoique, par l'engagement qu'il envoyoit ou qu'il avoit déja envoyé à Rome, il y parut entiérement réſolu.

Acte d'*Attainder* contre Eliſabeth Barton. *Hiſtoire de la Reformation.* Hiſtoire de cette Religieuſe.

Voici encore une autre preuve du peu d'égard que Henri avoit pour le Pape, dans le tems même qu'il étoit ſur le point d'en obtenir tout ce qu'il lui avoit demandé. Avant qu'on eût reçû en Angleterre la nouvelle de la Sentence donnée contre le Roi, le Parlement fit un Acte d'*Attainder* ou de Conviction contre *Eliſabeth Barton*, qu'on appelloit communément la Religieuſe de Kent, qui ſe prétendant inſpirée, avoit prédit, que, ſi le Roi épouſoit Anne de Bollen, il mourroit un mois après. Cette Religieuſe, ayant été gagnée & inſtruite par un certain Curé, contrefaiſoit la Propheteſſe, & mêloit dans ſes prédictions des invectives contre la conduite du Roi, dans l'affaire du Divorce, & des menaces contre ſes principaux Conſeillers. Divers Moins de l'Ordre des Cordeliers avoient appuyé ſes prétenduës révélations,

HENRI VIII. 1534.

tions, enforte qu'elle avoit acquis une grande réputation parmi le Peuple, & même l'Archevêque *Warham*, *Thomas Morus*, & *Jean Fisher*, Evêque de Rochester, étoient du nombre de ceux qui s'étoient laissé abuser. Mais enfin, la Religieuse & ses complices ayant été arrêtez par ordre du Roi, cette affaire fut examinée avec tant de soin, que toute l'intrigue fut découverte, & la prétenduë Prophetesse condamnée à mort avec ceux qui l'avoient corrompuë. Cependant comme cette affaire avoit fait beaucoup de bruit; le Roi voulut qu'elle fût portée au Parlement, afin de rendre leur condamnation plus authentique. *Sanderus* a voulu faire passer cette fille & ses complices pour des Martyrs, quoique leur propre aveu eût suffisamment justifié leur condamnation. Si le Roi avoit eu véritablement intention de se reconcilier avec la Cour de Rome, rien n'auroit été plus mal à propos que de faire passer cet Acte dans un tems, ou l'affaire du Divorce sembloit sur le point d'être accommodée à son contentement.

Elle est condamnée à mort.

Pendant que le Parlement étoit occupé à ces choses, Henri reçut la nouvelle de la Sentence qui avoit été donnée & publiée à Rome contre lui, & de toutes les circonstances qui marquoient le peu d'égards que le Pape avoit eus pour sa personne & pour sa Dignité. Cette démarche précipitée lui ayant fait comprendre, qu'il n'y avoit plus rien à espérer du côte de Rome, il ne balança plus à exécuter la résolution qu'il avoit prise de rompre toute correspondance avec cette Cour. Le Parlement ne fut pas moins choqué que le Roi de la conduite du Pape. Ainsi, ces deux Puissances, qui avoient entre leurs mains le pouvoir legislatif, se trouvant dans un même sentiment, résolurent d'abolir entiérement l'autorité du Pape en Angleterre. Après le coup que Clément VII. venoit de frapper, il n'y avoit point de milieu; il falloit ou lui résister vigoureusement, ou se préparer à souffrir toutes les rigueurs & toutes les indignitez ausquelles l'Angleterre avoit été exposée sous les Regnes de Henri II. & de Jean sans Terre. Mais le tems étoit changé. Les Anglois n'étoient plus d'humeur à se soumettre aux bassesses que les Papes avoient exigées de leurs Ancêtres, & le Roi n'avoit plus un intérêt opposé à celui des Sujets. Ainsi, tout le monde étant également las de la domination du Pape, on trouva qu'il étoit plus honorable de renverser tout d'un coup cette Puissance formidable sous laquelle on avoit si long-tems gémi, que d'attendre vainement qu'elle voulût elle-même se réduire à de justes bornes. On peut aisément juger que ceux qui avoient du penchant pour la nouvelle Réligion, n'épargnerent pas leurs soins pour amener les choses à ce point. L'exécution suivit de près la résolution qui avoit été prise. Peu de jours après, le Parlement fit un Acte contenant divers Articles qui tendoient tous au même but.

La nouvelle de la Sentence donnée contre le Roi, arrive en Angleterre

Le Roi & le Parlement en sont fort offensez.

Le premier confirmoit le Statut qui avoit aboli les Annates.

Le second ordonnoit, qu'à l'avenir, le Pape n'auroit aucune part à l'établissement des Evêques. Que, quand un Evêché seroit vacant, le Roi feroit expédier au Chapitre un *Congé d'élire*, & que si l'élection n'étoit pas faite dans douze jours après la licence, elle seroit dévoluë au Roi. Que l'Evêque élu prêteroit serment au Roi, & qu'ensuite, le Roi le recommanderoit à l'Archevêque pour le sacrer. Que si l'Evêque élu, ou l'Archevêque refusoient de se conformer à cette Ordonnance, ils seroient sujets à la peine du *Præmunire*,

Acte qui abolit en Angleterre la puissance du Pape.

nire. Outre cela, il étoit expreſſément défendu à toutes perſonnes de s'adreſſer à l'Evêque de Rome, pour en obtenir des Bulles, des Palliums, ou autres choſes quelconques ayant du rapport à la Réligion. HENRI VIII. 1534.

Par le troiſiéme, l'Acte aboliſſoit *le Denier de Saint Pierre*, toutes Procurations, Délégations, Expéditions de Bulles, & Diſpenſes émanées de la Cour de Rome, & commettoit l'Archevêque de Cantorbéri, pour donner des Diſpenſes qui ne ſeroient pas contraires à la Loi de Dieu, à condition qu'une partie de l'argent qui en proviendroit, ſeroit portée au Tréſor du Roi. De plus, que toutes les Maiſons Religieuſes, exemptes ou non exemptes, ſeroient ſujettes à la viſite de l'Archevêque.

Dans le quatriéme le Mariage du Roi avec Catherine, Veuve du Prince Arthur ſon Frere, étoit déclaré nul, & il étoit ordonné qu'on ne donneroit plus à cette Princeſſe que le Titre de *Princeſſe Doüairiere de Galles.* Au contraire, le Mariage du Roi avec Anne de Bollen étoit déclaré légitime, & la Succeſſion à la Couronne étoit établie dans les enfans qui naîtroient de ce Mariage. De plus, il étoit dit, que toute perſonne, de quelque qualité qu'elle fut, qui parleroit, ou qui écriroit contre ce Mariage, ſeroit traitée comme Traitre au Roi & à l'Etat, & que tous les Sujets, ſans diſtinction, ſeroient obligez de faire ſerment, qu'ils obéïroient aux ordonnances contenuës dans cet Acte. Après cela, il y avoit une liſte des Mariages défendus par la Loi de Dieu, parmi leſquels ſe trouvoit celui d'un homme avec la Veuve de ſon Frere, & il étoit ordonné qu'on n'en ſouffriroit plus de tels à l'avenir, & que ceux de cette eſpéce qui ſubſiſtoient encore, ſeroient diſſous.

Le Peuple en témoigne ſa joye.

C'eſt ainſi que l'autorité du Pape fut abolie en Angleterre, par un Acte de Parlement. Véritablement, il y eut peu d'Evêques & d'Abbez qui vouluſſent ſe trouver au Parlement lorſque cet Acte paſſa. Mais il n'y eut qu'un ſeul Evêque qui refuſa de le ſouſcrire, parcequ'ils mettoient une grande différence entre ſe conformer à un Acte fait par une autorité légitime, & donner ſa voix pour le faire. Le Peuple en général témoigna beaucoup de joye de ſe voir délivré d'un joug que ni lui ni ſes Peres n'avoient pû porter. Il n'y eut que les Moines qui en firent beaucoup de bruit, & qui par-là s'attirerent l'indignation du Roi, dont ils reſſentirent bien les effets dans la ſuite. Ceux qui ſouhaitoient la Réformation, furent très-contens d'en voir le principal obſtacle détruit, dans la penſée que le reſte ſuivroit bien-tôt. Mais cette Réformation, qu'ils attendoient avec tant d'impatience, ne fit pas, ſous ce Regne, tous les progrè qu'ils croyoient avoir lieu d'eſpérer.

Serment prêté par les Sujets, en conſéquence de l'Acte. *Act. Publ. Tom. XIV. p.* 487. *& ſuiv.*

Le Parlement s'étant ſéparé le trentiéme de Mars, après que tous les Membres eurent prêté ſerment qu'ils obſerveroient ce qui étoit enjoint dans l'Acte qui vient d'être rapporté, le Roi envoya des Commiſſaires par tout le Royaume, pour recevoir de pareils ſermens de tous ſes Sujets. Le Recueïl des Actes Publics en contient un grand nombre de divers Abbez & de Moines de tous Ordres, qui portoient en ſubſtance, qu'ils ſeroient fidéles au Roi, à la Reine, à leurs Héritiers & Succeſſeurs; Qu'ils reconnoiſſoient le Roi pour Chef ſuprême de l'Egliſe d'Angleterre; Que l'Evêque de Rome n'avoit pas plus d'autorité que tout autre Evêque; Qu'ils renonçoient à ſon obéïſſance; Qu'ils prêcheroient purement une doctrine conforme à l'Ecriture Sainte; Que, dans leurs prieres, ils feroient mention du Roi comme Chef ſuprême

HENRI VIII. 1534.

de l'Eglise d'Angleterre, ensuite de la Reine, & puis de l'Archevêque de Cantorbéri. Quelque-tems après, l'Archevêque d'Yorck certifia par un Ecrit du cinquiéme de Mai, que, dans la Convocation de sa Province, il avoit été décidé, que le Pape n'avoit pas plus d'autorité en Angleterre que tout autre Evêque. Les seuls *Fisher* Evêque de Rochester & Thomas Morus, qui avoit été Grand Chancelier, refusérent de souscrire l'Acte du Parlement, qui, comme on l'a vû, contenoit trois Articles principaux, sçavoir l'établissement de la Succession de la Couronne, la nullité du premier Mariage du Roi avec la validité du second, & l'abolition de l'autorité du Pape. Ils offroient de signer le premier Article. Mais quant aux deux autres, ils disoient, que leur conscience ne leur permettoit pas de les approuver, sur quoi ils furent envoyez à la Tour.

Fisher & Morus refusent de prêter serment.

Ils sont mis en prison.

Henri fait notifier l'Acte du Parlement à Catherine.

Pendant qu'on exigeoit ces sermens dans tout le Royaume, le Roi envoya l'Archevêque d'Yorck & l'Evêque de Durham, à Catherine, pour lui remontrer qu'elle devoit s'abstenir de prendre la qualité de Reine, & pour lui expliquer les raisons qui avoient porté le Parlement à la priver de ce titre. Mais elle répondit, qu'elle croyoit son Mariage avec le Roi bon & légitime, & qu'elle le tiendroit pour tel jusqu'à sa mort. Qu'elle n'avoit jamais consommé son Mariage avec le Prince Arthur, & que ceux qui le soutenoient ne disoient pas la verité. Qu'elle n'étoit pas obligée de se soumettre à la Sentence de l'Archevêque de Cantorbéri, puisque le Pape l'avoit cassée & en avoit donné une contraire. Que le Mariage du Roi avec Anne étoit invalide comme étant fait pendant l'appel. Qu'elle n'étoit pas tenuë de se soumettre aux Actes du Parlement, n'étant pas Sujette du Roi, mais sa Femme. Que d'ailleurs ces Actes avoient été faits par des Sujets du Roi, sur une affaire où il étoit Partie.

Réponse de la Reine.

Négociation entre François I. & Henri infructueuse.

Myl. Herbert.

Quoiqu'Henri eût bien souhaité que Catherine se fût soumise à ce que le Parlement avoit ordonné, ce n'étoit pas son obstination qui lui causoit le plus d'inquiétude. L'Empereur s'étant chargé de la Commission d'exécuter la Sentence du Pape, Henri devoit naturellement s'attendre à être attaqué par ce puissant ennemi. Ce fut donc pour le prévenir, ou pour se mettre en état de défense, qu'il souhaita de se lier avec le Roi de France par un nouveau Traité qui rendît leur union plus efficace pour leur commune défense. François parut d'abord y vouloir donner les mains. Mais il prétendoit que toutes les conditions fussent à son avantage, & se servir de Henri pour faire ses affaires ailleurs. Il avoit toujours les yeux sur le Duché de Milan, comme sur un bien qui lui appartenoit légitimement & qui lui avoit été injustement enlevé, & il prétendoit le recouvrer, quoiqu'il y eût expressément renoncé par le Traité de Cambrai. C'étoit dans ce dessein, qu'il avoit sacrifié l'honneur de sa Maison, en mariant son second Fils avec une Fille d'une branche bâtarde de la Maison de Médicis, parcequ'il ne croyoit pas pouvoir se passer du Pape. Mais d'un autre côté, il craignoit de perdre le fruit de cette Alliance, en s'unissant plus étroitement avec le Roi d'Angleterre que le Pape ne pouvoit plus regarder que comme un ennemi déclaré. Dans cet embarras il tâchoit de porter Henri à n'agir que secrettement, en envoyant de grosses sommes aux Protestans d'Allemagne, afin d'entretenir la division entr'eux & l'Empereur, & de causer à celui-ci des embarras qui l'empêchassent de penser à l'Italie. Henri ne

ne rejettoit pas abſolument cette propoſition. Il vouloit bien ſecourir les Proteſtans d'une bonne ſomme d'argent. Mais en même-tems, il prétendoit que François attaquât la Navarre avec une puiſſante Armée, pendant que de ſon côté il porteroit la Guerre en Flandre. Mais François ne pouvoit ſe réſoudre à ſe liguer ainſi ouvertement avec l'Angleterre, de peur d'offenſer le Pape. D'ailleurs il tournoit toutes ſes penſées vers le Milanois, où un accident arrivé ſur la fin de l'année précédente lui fourniſſoit une occaſion de porter ſes armes. Comme cet accident fut la cauſe ou le prétexte d'une nouvelle Guerre entre l'Empereur & le Roi de France, il eſt néceſſaire d'en dire un mot. HENRI VIII. 1534.

François Sforze ne fut pas plutôt rétabli à Milan, ſous des conditions aſſez rigoureuſes, qu'il ſouhaita de ſe délivrer du joug où l'Empereur le tenoit, & de l'obligation de lui payer la ſomme à quoi il s'étoit engagé. François I. ayant eu quelque connoiſſance de la diſpoſition où ce Prince ſe trouvoit, crut devoir l'y entretenir, dans l'eſpérance d'en tirer un jour quelque avantage. Mais comme Sforze craignoit beaucoup de cauſer du ſoupçon à l'Empereur, & que par conſéquent cette affaire devoit être maniée fort ſecrettement, François I. trouva le moyen de tenir à Milan un Envoyé qui ne pût être ſoupçonné. Il fit choix pour cet emploi, d'un Gentilhomme Milanois, nommé *Merveille*, qui ayant été autrefois banni de Milan par Ludovic le More, s'étoit toujours tenu en France depuis ſon banniſſement. Les troubles du Milanois ayant été entiérement terminez par la Paix de Cambrai, Merveille retourna dans ſa patrie avec une Lettre de créance pour le Duc, à laquelle le Duc fit réponſe, reconnoiſſant ce Gentilhomme pour Envoyé de France, quoiqu'en Public, il ne le traitât pas comme tel. Quelque ſecrette que fût la négociation de Merveille, l'Empereur en eut quelque avis, & en fit de grandes plaintes au Duc qui, pour lui ôter tout ſoupçon, réſolut de ſacrifier cet Envoyé. Sa réſolution étant priſe, il fit chercher querelle à Merveille par un homme apoſté, & cette querelle aboutit au meurtre de celui qu'il avoit employé qui fut tué par les domeſtiques de Merveille, ſans pourtant que leur Maître y fût préſent. Sur cela Merveille fut mis en priſon, & décapité deux jours après, ſans qu'on voulût jamais permettre que perſonne lui parlât. François I. en ayant été informé, écrivit au Duc une Lettre menaçante, & fit ſçavoir à tous ſes Alliez l'affront qui lui avoit été fait. Le Duc voulût s'excuſer, en niant que Merveille fût à Milan ſur le pied d'Envoyé. Ce qu'il diſoit étoit vrai par rapport au Public. Mais il ne pouvoit déſavoüer ſa propre Lettre écrite au Roi en réponſe de la Lettre de créance. Lorſque l'Ambaſſadeur de France informa l'Empereur de l'attentat commis à Milan contre Merveille, ce Prince lui répondit froidement, qu'il ne pouvoit pas bien comprendre quel intérêt le Roi de France pouvoit avoir dans la mort d'un Sujet du Duc de Milan, que ſon Souverain avoit puni ſelon ſes mérites. Cette réponſe fit juger au Roi, que l'Empereur avoit eu quelque part à la mort de Merveille, & ce fut pour lui un nouveau ſujet de chagrin, qui lui redoubla l'envie de ſe venger. Mais d'un autre côté, il ne fût pas fâché qu'on lui refusât la ſatisfaction qu'il demandoit, parce qu'il vouloit en prendre un prétexte pour entrer les armes à la main dans le Milanois. Ce fut dans ce deſſein qu'il ordonna une levée de Lanſquenets en Allemagne. & qu'il fit demander paſſage au Duc de Savoye, pour aller châtier le Duc de Milan. Mais ce Prince,

Le Duc de Milan fait décapiter Merveille Envoyé du Roi de France. *Du Bellay. Mezerai.*

François I. en prend occaſion de porter la Guerre dans le Milanois.

Nn ij qui

HENRI VIII. 1534. Il démande le passage au Duc de Savoye, & sur son refus lui déclare la Guerre.

qui craignoit d'offenser l'Empereur, ne jugea pas à propos de l'accorder. Cela fut cause que François, qui ne pouvoit entrer dans le Milanois qu'en passant par les terres du Duc de Savoye, se résolut à lui faire la Guerre, prenant pour prétexte certains droits qu'il avoit du chef de Loüise sa Mere sur la Succession du feu Duc de Savoye. En attendant que tout fût prêt pour commencer cette Guerre, il employa toute cette année en diverses négociations qui tendoient à causer des embarras à l'Empereur, afin de le mettre hors d'état de secourir le Duc de Savoye.

Mort de Clément VII. *Guicciardin.* Paul III. lui succéde.

Pendant que François I. étoit occupé à se préparer, les affaires d'Italie changerent un peu de face, par la mort de Clément VII. qu'une maladie emporta le 26. de Septembre. Le 12. d'Octobre suivant, le Cardinal Farneze fut élû Pape, & prit le nom de *Paul III.*

Affaires d'Allemagne. *Sleidan.*

Il y eut aussi cette année en Allemagne des changemens qui mirent les affaires des Protestans dans une assez bonne situation. Le Landgrave de Hesse battit l'Armée du Roi Ferdinand, commandée par le Comte Palatin, & remit le Duc de Wirtemberg en possession de ses Etats. Ferdinand, ne se trouvant plus en état de faire tête au Landgrave, se vit contraint d'approuver le rétablissement du Duc. Mais en même tems il obtint que ce même Prince & le Landgrave, le reconnoîtroient pour Roi des Romains. Peu de tems après, l'Electeur de Saxe le reconnut aussi, après avoir tiré parole de lui, qu'il ne permettroit pas que personne fût inquiété dans l'Empire, pour cause de Réligion.

Henri est résolu à s'en tenir à la rupture avec le Pape. *Myl. Herbert.*

La mort de Clément VII. ne produisit aucun changement dans les mesures que la Cour d'Angleterre avoit prises pour achever de secoüer le joug du Pape. On étoit allé trop avant pour pouvoir désormais reculer. D'ailleurs, le Roi n'ayant pas beaucoup à craindre du déhors, à cause des affaires où, vrai-semblablement, l'Empereur alloit se trouver engagé, & ses Sujets se trouvant disposez à le seconder, il y auroit eu de l'imprudence à ne pas profiter d'une conjoncture si favorable, & à laisser son ouvrage imparfait. Ainsi le Parlement s'étant rassemblé le 23. de Novembre fit divers

Divers Statuts faits sur ce sujet & autres.

Actes importans, dont il suffit de rapporter la substance, pour faire voir qu'ils tendoient tous à une même fin, c'est-à-dire, à rompre tous les liens qui avoient servi à tenir les Anglois dans la dépendance des Papes.

1. qui confirme au Roi le titre de Chef de l'Eglise.

Par le premier, il confirma au Roi le titre de *Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre*, que le Clergé lui avoit déja donné. Quoique Henri eût très-volontiers reçû ce titre du Clergé, & qu'il ne lui eût pas même laissé la liberté de le refuser, il parut pourtant balancer s'il l'accepteroit, quand il lui fut offert par le Parlement. Il voulut auparavant en délibérer avec son Conseil, & consulter quelques-uns des Evêques, soit que ce fût par scrupule, ou qu'il prétendit faire voir qu'il ne l'avoit pas extorqué. Ceux qu'il consulta l'ayant convaincu que l'autorité que l'Evêque de Rome s'attribuoit sur toute l'Eglise, n'avoit aucun fondement dans la Sainte Ecriture, il bannit tous ses scrupules, s'il est vrai qu'il en eût, & depuis ce tems-là, il ne perdit aucune occasion de faire valoir les prérogatives que ce nouveau titre lui donnoit.

2. pour réprimer les invectives

Un second Acte déclaroit Traîtres tous ceux qui diroient, écriroient, ou imagineroient même quelque chose contre le Roi ou contre la Reine.

Le

Le troisiéme privoit les gens accusez de trahison du bénéfice des azyles. HENRI VIII.

Par un quatriéme, le Parlement donnoit un modéle du serment que les Sujets devoient prêter, par rapport à la Succession & à la Couronne, & annulloit tous les sermens précédens faits sur le même sujet. 1534. contre le Roi. 3. sur les Azyles.

Le cinquiéme étoit très-fâcheux au Clergé, en ce qu'il accordoit au Roi les *Annates* & les premiers fruits des Bénéfices, au lieu que par l'Acte qui avoit été déja fait les Ecclésiastiques avoient espéré d'être pour toûjours exempts de cette charge. De plus le même Acte adjugeoit au Roi la dixiéme partie des revenus de tous les Bénéfices. 4. Modéle de serment. 5. qui accorde les Annates au Roi.

Un sixiéme Acte établissoit vingt-cinq Evêques suffragans, dont chacun devoit dépendre de son Evêque Diocésain, à qui on donnoit le droit d'en présenter deux au Roi, pour en choisir un. Ainsi, on vit rétablir dans l'Eglise d'Angleterre, l'usage des *Chorévêques*, qui avoit été introduit dans l'ancienne Eglise, mais ensuite discontinué pendant plusieurs siécles. 6. pour établir des Evêques suffragans.

Enfin, le Parlement condamna *Fisher* Evêque de Rochester, & *Thomas Morus*, à une prison perpétuelle, & confisqua tous leurs biens, pour avoir refusé de faire le serment ordonné par l'Acte de la précédente Session. Cette condamnation fut regardée par quelques-uns, comme très-injuste, pendant que d'autres admiroient en cela même, les effets de la Justice divine contre des gens qui avoient été de violens persécuteurs des Lutheriens. Fisher & Morus sont condamnez par le Parlement.

Avant que le Parlement se séparât le Roi accorda une Amnistie générale, dont pourtant, *Fisher* & *Morus* furent exceptez. Amnistie.

Quelque tems après, le Roi publia une Proclamation par laquelle il défendoit de donner à l'Evêque de Rome le nom de *Pape*, & ordonnoit d'effacer ce nom de tous les Livres où il se trouvoit, afin d'en faire perdre la mémoire s'il étoit possible. Ensuite, les Evêques prêterent volontairement un serment par lequel ils renonçoient expressément à l'obéïssance de l'Evêque de Rome. *Gardiner*, qui avoit été fait Evêque de Winchester, ne fut pas des derniers à s'acquitter de ce devoir, quoiqu'en son ame, il détestât ce serment comme très-injuste. Mais une condescendance aveugle pour le Roi sur cette matiere, étoit alors l'unique moyen de se maintenir dans ses bonnes graces. D'ailleurs, ce Prélat se mettoit par-là en état, de traverser, sur d'autres Articles, les Réformateurs qui gagnoient tous les jours quelque terrain. Proclamation pour supprimer le nom de Pape. Serment des Evêques contre le Pape. Dissimulation de Gardiner.

Ce n'étoit pas seulement, en Allemagne que la Réformation avoit fait quelques progrès, mais encore en beaucoup d'autres endroits. En Angleterre le Cardinal Wolsey l'avoit en quelque maniere favorisée, en ce que, durant son Ministere, on ne poursuivit personne pour crime d'Héréfie, quoique le Clergé ne manquât pas de sujets pour exercer ses rigueurs ordinaires, si on avoit voulu lui lâcher la bride. Après la disgrace de Wolsey, Thomas Morus, ayant été fait Chancelier, persuada au Roi, que ce qui lui faisoit le plus de tort à la Cour de Rome, étoit le bruit qui s'y répandoit, qu'il avoit du penchant pour les Novateurs, & que, pour dissiper cette fausse accusation, le plus infaillible moyen étoit de faire paroître du zéle pour la Réligion. Henri ayant suivi ce conseil, ordonna qu'on exécuta à la Progrès de la Réformation en Angleterre. Persécution suscitée par Morus.

HENRI VIII. 1534.

La Bible en Anglois est brûlée à Londres.

rigueur, les Loix faites contre les Hérétiques, & défendit très-expressément de porter aucun de leurs Livres dans le Royaume. Mais cette défense ne fut pas capable d'empêcher qu'on n'y fit entrer plusieurs Traitez composez par Luther, aussi bien que la Bible traduite en Anglois par *Tindal*, qui s'étoit retiré dans les Païs-Bas. L'Evêque de Londres en ayant été informé, en fit saisir quelques exemplaires, & les fit brûler publiquement par la main du Bourreau. Mais bien loin que cela fit du tort à la Réformation, elle en reçût au contraire un grand avantage. Plusieurs personnes indignées d'une telle profanation, en inférerent que la Bible étoit contraire à la Réligion qui étoit généralement professée, puisque le Clergé prenoit tant de soin d'empêcher qu'on ne la lût, & cela seul leur donna l'envie de la lire. D'un autre côté, le chagrin que les Anglois avoient conçû contre le Pape, s'accrut beaucoup par la lecture des Livres Lutheriens.

Persécution en Angleterre ; suspenduë en divers tems.

A mesure que la Réformation faisoit des progrès, le zéle de ses ennemis s'enflammoit de plus en plus contre ceux qui l'avoient embrassée. Pendant que Morus fut Chancelier, il n'épargna ni peines ni soins pour tâcher de les exterminer. Plusieurs d'entr'eux souffrirent le martyre avec une constance admirable qui contribua beaucoup à fortifier leurs Freres. Enfin, le Roi ayant à ménager les Protestans d'Allemagne, à cause du besoin qu'il pourroit avoir d'eux dans la suite, suspendit la persécution que Morus avoit excitée. D'un autre côté, Anne de Bollen adoucit beaucoup l'esprit du Roi à cet égard. L'Archevêque Cranmer y contribua aussi de tout son pouvoir, & *Thomas Cromwell*, qui étoit déja bien avant dans l'estime du Roi, seconda leurs efforts autant qu'il dépendit de lui. Mais ils avoient contr'eux un puissant parti composé du Duc de Norfolck, de Gardiner Evêque de Winchester, de Longland Evêque de Lincoln, de presque tous les Ecclésiastiques qui avoient quelque accès à la Cour, & de ceux qui, en prêchant devant le Roi, remplissoient leurs Sermons d'invectives contre la Réformation. Tous ceux-ci avoient gagné la confiance de Henri par leur complaisance sur l'affaire du Divorce, & sur la Suprémacie, quoiqu'en cela ils trahissent les sentimens de leur cœur. Par cette condescendance, ils se mettoient en état de s'opposer efficacement aux Réformateurs dans tous les Articles qui ne regardoient pas le Pape, & particuliérement dans celui de la *Présence réelle*, que le Roi croyoit hors de doute, & qu'il crut tel toute sa vie. Malgré tout cela, les Chefs des Réformez ne désespéroient pas de pouvoir le porter peu-à-peu, & par dégrez à une plus grande Réformation, à cause de la connexité que les Articles de la Réligion ont les uns avec les autres. D'ailleurs, leur parti se fortifioit tous les jours par la jonction de ceux qui lisoient la Sainte Ecriture, & les Livres de Réligion qui couroient dans le Royaume, malgré les défenses du Roi. Rien ne marque mieux combien ce parti étoit nombreux & puissant que la promptitude avec laquelle le Parlement passoit les Actes qui tendoient à diminuer le pouvoir du Clergé & à secoüer le joug du Pape.

Cranmer & Cromwell appuyent la Réformation. Puissant parti contre eux.

François I. semble vouloir favoriser la Réformation.

La Réformation faisoit aussi quelques progrès en France, le Roi lui-même témoignoit quelque penchant pour la doctrine des Protestans, que Marguerite Reine de Navarre sa Sœur favorisoit en secret. Mais les Cardinaux de Tournon & de Lorraine, qui avoient beaucoup de crédit auprès de lui, firent

firent de si grands efforts pour l'en détourner, qu'ils le gagnerent enfin, & le rendirent même un violent Persécuteur.

1534. Traité de Paix entre l'Angleterre & l'Ecosse.

Act. Publ. T. XIV. p. 524. 11. Mai.

Avant que de finir ce qui regarde les événemens de l'année 1534, il ne faut pas oublier de rapporter ici, qu'une Trêve d'un an qui avoit été concluë l'année précédente, entre l'Angleterre & l'Ecosse, fut changée en une Paix, le 11. de Mai de celle-ci. Le Traité portoit que la Paix dureroit jusqu'à la mort de l'un des deux Rois, & que Henri pourroit, sans la violer, entretenir les Douglas en Angleterre.

1535. Ambassade de France à Henri pour le sonder.

Au commencement de l'année 1535, François I. envoya une Ambassade à Henri, sous prétexte de s'acquitter des devoirs d'un bon ami & Allié; mais en effet pour tâcher de le surprendre, en feignant de lui faire part de ses secrets, & de lui demander conseil. Voici quel étoit le sujet de cette Ambassade. L'Empereur ayant résolu de porter ses Armes en Afrique, avoit voulu amuser François I, de peur qu'en son absence, il n'attaquât le Duc de Savoye, & qu'il ne s'ouvrît par-là un passage dans le Duché de Milan, comme il sembloit en avoir le dessein. Pour cet effet, il lui avoit envoyé un Ambassadeur, qui avoit ordre de lui proposer le Mariage de la troisiéme de ses Filles, avec Philippe Prince d'Espagne, & celui du Dauphin avec Marie Fille de Henri, & de Catherine d'Arragon. Outre cela, il lui avoit fait offrir une pension de cent-mille écus pour le Duc d'Orléans sur le Duché de Milan, & le Duché même après la mort de François Sforze qui n'avoit point d'Enfans. Il étoit assez manifeste que le but de ces propositions n'étoit que d'amuser François I. qui ne les regardoit pas lui-même sur un autre pied. Néanmoins, il crut qu'elles pourroient servir à lui procurer quelque avantage de la part de Henri, s'il lui faisoit connoître qu'il étoit recherché par l'Empereur. Ce fut dans cette vûë qu'il envoya en Angleterre l'Amiral Chabot, Seigneur de Brion, sous prétexte de demander conseil au Roi sur ces propositions. Mais son principal but étoit de lui causer de l'inquiétude, & de le porter à lui faire quelques offres avantageuses. Il parut dans la suite qu'il vouloit l'engager à des choses qui étoient très-éloignées de ses intentions.

Réponse de Henri aux propositions de François I.

L'Amiral s'étant acquité de sa Commission, Henri lui répondit, qu'il ne pouvoit assez s'étonner que l'Empereur voulût se mêler de marier sa Fille, sur laquelle il n'avoit, ni n'auroit jamais aucun droit ni aucun pouvoir. Qu'il paroissoit manifestement, qu'il n'avoit pour but que de rompre l'union qu'il y avoit entre la France & l'Angleterre, & qu'il espéroit que le Roi de France ne seroit pas assez ennemi de soi-même, pour prêter l'oreille à de semblables propositions.

Offre de Henri.

Peu de tems après, il envoya ordre à son Ambassadeur à Paris, de dire à François qu'il donneroit Elisabeth sa Fille & son Héritiére au Duc d'Angoulême son troisiéme Fils, sous les conditions suivantes: que François lui-même, ses trois Fils, les Princes du Sang, la principale Noblesse de France, les Parlemens, & les Universitez, s'engageroient solemnellement, à faire révoquer la Sentence que l'Evêque de Rome avoit donnée contre lui: que le Duc d'Angoulême seroit envoyé en Angleterre pour y être élevé: Qu'en cas que par son Mariage, il parvînt à la Couronne d'Angleterre, le Duché d'Angoulême seroit indépendant de la Couronne de France.

Demande de François.

Ces conditions furent ensuite adoucies, & François I. sembloit y donner les mains. Mais il demandoit à son tour, que Henri lui donna du

secours

HENRI VIII. 1535.

Henri demande le payement de ce qui lui eſt dû.

ſecours pour la Guerre de Savoye, & qu'il le tint quitte de la penſion perpétuelle de cent mille écus, à laquelle il étoit engagé par un Traité. Henri ayant connu par-là, que François n'agiſſoit pas rondement avec lui, dit à l'Amiral, que bien loin de ſe déſiſter de la penſion, il prétendoit au contraire, que le Roi ſon Maître lui en payât les arrérages, & qu'il acquittât, dans le tems preſcrit, toutes les autres ſommes qu'il lui devoit. Cette réponſe fit rompre la Négociation, qui, vraiſemblablement, n'avoit été entrepriſe que pour ſonder Henri touchant la penſion.

Projets de François I.

Le grand deſſein de François I. étoit de ſe reſaiſir du Duché de Milan, ſous prétexte de ſe venger de l'affront que Sforze lui avoit fait. Mais, pour pouvoir exécuter ce projet, il falloit ſuſciter à l'Empereur des affaires qui l'empêchaſſent de ſecourir ce Duché. Il y avoit quatre différens endroits par où il avoit eſpéré de cauſer des embarras à l'Empereur. Premiérement, du côté du Pape & des Princes d'Italie. Secondement en Allemagne, par le moyen de la Ligue de Smalcalde. En troiſiéme lieu, en fomentant la diviſion entre le Roi d'Angleterre & l'Empereur. Enfin, en attirant les Turcs en Allemagne. C'étoit dans toutes ces vûës, qu'il avoit fait le Mariage du Duc d'Orléans ſon Fils avec Catherine de Médicis: qu'il avoit remis une ſomme de cent mille écus entre les mains des Ducs de Baviére, pour être prête au beſoin: qu'il avoit excité Henri à terminer l'affaire de ſon Divorce de la maniere qu'on l'a vû: qu'il avoit à Conſtantinople des Agens ſecrets, pour y négocier une Alliance avec Soliman Empereur des Turcs. Mais la plûpart de ces moyens, qu'il avoit cru infaillibles, lui avoient mal réüſſi. Le premier avoit manqué par la mort de Clément VII, & par l'élection d'un nouveau Pape, qu'il n'étoit pas facile de mettre dans ſes intérêts. Le Roi des Romains avoit fait échoüer le ſecond, en s'accommodant avec l'Electeur de Saxe, le Landgrave de Heſſe, & le Duc de Wirtemberg. Pour ce qui regarde le troiſiéme, il n'en pouvoit pas beaucoup eſpérer, parce que l'intention du Roi d'Angleterre n'étoit pas de faire la Guerre à l'Empereur, mais ſeulement de ſe tenir ſur la défenſive. Par conſéquent, il étoit au pouvoir de l'Empereur de le faire demeurer en repos, en ne l'attaquant pas le premier. Il n'y avoit donc proprement que les Turcs qui puſſent ſervir à ſes deſſeins Mais, pour pouvoir compter ſur eux, il falloit qu'il commençât la Guerre en Italie, ſans quoi il n'étoit pas apparent que Soliman voulût s'engager à la commencer en Hongrie. C'étoit ſur ce ſujet qu'il entretenoit à Conſtantinople, une Négociaion qui fut découverte par une Lettre que le Duc d'Ubin intercepta, & qu'il envoya d'abord à l'Empereur. Cependant François ne laiſſoit pas de perſiſter dans ſa réſolution d'attaquer le Duc de Savoye, afin de s'ouvrir un paſſage dans le Milanois. Il comptoit que le Paix d'Allemagne ne pouvoit pas être de longue durée; que l'Empereur & Henri ne pourroient jamais vivre en bonne intelligence, & que, quand la Guerre ſeroit commencée, le Pape, les Potentats d'Italie, le Roi d'Angleterre, contribueroient volontiers à réduire la puiſſance de la Maiſon d'Aûtriche à de juſtes bornes. Sur tout, il faiſoit fond ſur les Princes de la Ligue de Smalcalde, ſe perſuadant, qu'ils embraſſeroient cette occaſion pour ſe délivrer des inquiétudes que l'élévation de cette Maiſon leur cauſoit. C'eſt pour cela qu'il entretenoit ſes pratiques avec eux, & qu'il feignoit d'avoir de bons ſentimens pour leur

Réli-

Réligion, jusque-là, qu'il fut sur le point d'appeller *Melanchthon* en France pour conférer avec lui. Mais en même tems, il falloit bien comprendre, qu'il n'agissoit que dans des vûës de politique, puisqu'il faisoit brûler dans son Royaume, ceux qui se séparoient de l'Eglise Romaine. Cependant, comme il y avoit quelque différend entre Luther & Calvin, sur la Réligion, & que ceux qu'on brûloit en France étoient *Calvinistes*, les Luthériens rigides, ne pouvant se résoudre à les regarder comme Freres, se persuadoient que François pouvoit les traiter avec une extrême rigueur, sans perdre les bons sentimens qu'il avoit pour la Réligion Luthérienne. François ayant résolu de faire ses efforts pour reconquerir le Duché de Milan, attaqua le Duc de Savoye, & dans cette premiere Campagne, il lui enleva la Savoye & la Bresse.

Henri VIII. 1535.

Desseins de Charles-Quint.

Dans le tems que François I. travailloit à l'exécution de ses desseins, Charles-Quint formoit de son côté de vastes projets qui ne tendoient pas à moins qu'à établir sa domination sur toute l'Europe. Véritablement, la France & l'Angleterre étant bien unies ensemble, pouvoient opposer une forte digue à son ambition. Mais il ne désesperoit pas de réüssir enfin à les désunir. C'étoit-là son principal soin, pendant que d'un autre côté, il excitoit les Irlandois à la révolte & le Roi d'Ecosse à se broüiller avec l'Angleterre. Du reste, pendant qu'il travailloit à causer à ses ennemis des embarras dont il espéroit de profiter, il n'étoit pas lui-même sans inquiétude par rapport à Soliman qui menaçoit l'Allemagne, sous prétexte de soutenir les intérêts de *Jean Sephus*, qu'il avoit fait Couronner Roi de Hongrie. D'un autre côté, il voyoit avec un extrême chagrin, les grands progrès de *Haradin Barberousse*, fameux Corsaire, qui s'étoit fait Roi de *Tunis*, après en avoir chassé *Muley Hassem*. Un voisin tel que celui-là ne pouvoit que l'inquiéter, parce que, pour l'empêcher de ravager les côtes d'Espagne, de Naples, & de Sicile, il auroit fallu entretenir constamment une Flotte dans la Méditerranée, ce qu'il ne pouvoit faire sans s'engager dans une dépense excessive qui auroit déconcerté ses autres projets. Ainsi regardant la Guerre qu'il avoit résolu de faire à Haradin, comme l'affaire la plus pressée, il fit pendant l'Eté de cette année une expédition en Afrique, où il emporta le Fort de *La Goulette*, après quoi il se rendit maître de *Tunis*, & y rétablit *Muley Hassem*.

Expédition de l'Empereur en Afrique.

Histoire d'Espagne.

Disposition de Henri par rapport à la Réligion.

Henri voyoit avec plaisir, que l'Empereur alloit être embarrassé dans des Guerres qui vrai-semblablêment le devoient tenir long-tems occupé. C'est ce qui lui fit prendre la résolution de profiter de cet intervalle, pour achever de régler ses affaires Domestiques qui se trouvoient encore dans un état assez douteux. Il avoit aboli l'autorité du Pape, & s'étoit fait déclarer Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre par des Actes de Parlement. Mais quoique, par la Constitution du Gouvernement, ces Actes parussent être au-dessus de toute contradiction, il n'étoit poutant que trop vrai que cela ne suffisoit pas. Comme il s'agissoit de la Réligion, & que les consciences ne peuvent être contraintes, les Statuts même avoient besoin d'être soutenus de la force, afin qu'on leur rendît du moins une obéïssance extérieure. Il est certain que cette uniformité qui paroissoit dans les résolutions du Parlement & du Clergé, étoit dans plusieurs, un effet de la crainte, plûtôt que de la persuasion. Quelques uns même, comme *Fisher* & *Morus*, avoient eu la hardiesse de désa-

HENRI VIII. 1535. prouver hautement ces Ordonnances, & malgré la févérité dont on avoit ufé à leur égard, ils perfiftoient toûjours dans leurs mêmes fentimens. Véritablement, ces exemples de rigueur envers deux perfonnes fi diftinguées, avoient obligé les gens à fe taire; mais ils n'avoient pas été capables de les convaincre de la juftice des Statuts. Ainfi, quoique le Roi ne trouvât aucune oppofition ouverte, il ne lui étoit pas mal-aifé de juger, qu'une obéïffance qui ne provenoit que de la crainte, ne pouvoit durer qu'autant que la force fubfifteroit. D'un autre côté, il regardoit avec chagrin le triomphe des Proteftans qui fe perfuadoient qu'après avoir aboli l'autorité du Pape, il alloit renoncer à toutes les erreurs qu'ils combattoient, quoique rien ne fût plus éloigné de fa penfée. Cependant, on ne laiffoit pas de publier partout, qu'il étoit fur le point d'abandonner l'ancienne Réligion, les uns le difant par malice afin de le décrier, & les autres, parce qu'ils le fouhaitoient. C'étoit donc pour fe juftifier de ces accufations, que dans le tems même qu'il refufoit de reconnoître l'autorité du Pape, il faifoit brûler ceux qu'on appelloit *Sacramentaires*. Par cette conduite, il fe rendoit ennemi des Catholiques & des Proteftans. A l'égard de ceux-ci, il s'en feroit aifément confolé. Outre qu'il ne les craignoit pas, il n'approuvoit de leur doctrine que les articles qui combattoient l'autorité du Pape, & leurs fentimens à l'égard des Moines contre lefquels il étoit extraordinarement irrité, parce qu'ils travailloient de tout leur pouvoir à lui fouftraire l'affection de fes Sujets. Il eft vrai, qu'il eftimoit & aimoit Cranmer, Cromwell, & quelques autres qui favorifoient la Réformation: mais il ne les regardoit pas comme Proteftans. Il croyoit que c'étoit des gens d'une vertu & d'une piété folide, qui, en confervant les Dogmes effentiels de la Réligion, fouhaitoient qu'on pût rémédier aux abus qui s'y étoient introduits. Mais, comme entre ces abus, il ne connoiffoit lui-même que ceux qui regardoient le Pape & les Moines, il fe perfuadoit que les Réformateurs fe bornoient à cela feulement auffi bien que lui. Ceux-ci qui le connoiffoient parfaitement, n'avoient garde de découvrir tout ce qu'ils penfoient. Mais en fe conformant à fes fentimens fur ces deux Articles, ils efpéroient de le porter peu à peu à pouffer plus loin la Réformation, après que, par leurs foins, il feroit devenu plus éclairé. C'eft pour cette raifon que la Réformation a commencé a s'établir en Angleterre, par ces deux points. Quant aux autres qui n'avoient aucun rapport à ceux-ci, on n'y toucha point pendant ce Regne, ou du moins ce ne fut que légérement. La raifon en eft, que Henri ne voulut jamais permettre que fes Sujets allaffent plus loin que lui, Mais, pour dire la vérité, fes lumieres fe réglerent toûjours à la mefure de fon intérêt. Si l'on examine bien tous les changemens qui fe font faits dans la Réligion fous fon Regne, on trouvera qu'ils concouroient tous directement à établir fon pouvoir abfolu fur fes Sujets. Ce fut-là toûjours le principal, & peut-être l'unique motif de fes démarches, depuis qu'il fe fut aperçu que la rupture avec Rome étoit un merveilleux moyen pour parvenir à ce but. C'eft delà que les ennemis de la Réformation ont pris occafion de dire, qu'elle ne fut établie en Angleterre que dans des vûës de politique. Cela peut être vrai fi l'on ne confidere que la feule perfonne de Henri VIII. Mais il ne s'enfuit pas que ceux qui l'ont procurée & qui l'ont embraffée, ayent agi par un femblable motif.

D'ailleurs,

D'ailleurs, qu'étoit-ce que la Réformation ſous le Regne de Henri VIII? Ce n'étoit proprement qu'une ſimple renonciation à la Puiſſance Papale, pendant qu'on brûloit ceux qui la vouloient pouſſer plus loin. Ainſi qu'on diſe tout ce qu'on voudra de la perſonne de Henri VIII, & des motifs qui le porterent à ſecoüer le joug du Pape, je ne vois pas que les Proteſtans ayent beaucoup d'intérêt d'entreprendre ſa défenſe.

HENRI VIII. 1535.

Henri, voyant qu'un grand nombre de ſes Sujets n'approuvoient pas ſa conduite, auroit bien ſouhaité de pouvoir leur ôter le prétexte qu'ils prenoient de la Sentence que le Pape avoit publiée contre lui. C'étoit pour cela qu'il avoit voulu engager toute la France à ſe joindre à lui pour la faire révoquer. Mais ce moyen étoit impratiquable, & l'accommodement avec la Cour de Rome ne l'étoit pas moins. Jamais il n'auroit pû ſe réſoudre à quitter le Titre de Chef de l'Egliſe d'Angleterre, & le Pape n'auroit jamais conſenti à un accommodement, ſans que toutes choſes fuſſent remiſes ſur le pied où elles étoient auparavant. Ainſi Henri, ſe voyant engagé à pouſſer ſa pointe, prit la réſolution de vaincre, par la force, l'obſtination de ceux de ſes Sujets qui refuſoient de ſe ſoumettre aux Loix qui avoient été faites depuis quelque tems. Mais d'un autre côté, déſirant de ſe purger de l'accuſation d'Héréſie dont il étoit chargé, il affecta de punir rigoureuſement ceux qui ſuivoient les nouvelles opinions. Ce fut dans cette eſpéce de milieu qui ne contentoit ni l'un ni l'autre des deux Partis, qu'il paſſa le reſte de ſa vie. Mais c'eſt dire trop peu. Il faut ajoûter encore que ſe regardant comme un modéle ſur lequel ſes Sujets devoient ſe régler, il les contraignit de ſe contenir dans les mêmes bornes, ſans vouloir permettre qu'ils cruſſent plus ou moins que lui.

Il étoit impoſſible qu'après avoir pris une telle réſolution, Henri ne fût à l'égard de ſes Sujets dans une défiance continuelle qui l'obligeoit à tenir toûjours les yeux ouverts ſur ce qui ſe paſſoit dans ſon Royaume. Outre cela, il avoit encore à ſe précautionner contre les attaques de l'Empereur, qui l'avoit aſſez ouvertement menacé. Il ſçavoit bien que s'il étoit une fois engagé dans la Guerre, tel qui n'oſoit le regarder en face dans ſa proſpérité, ne craindroit pas de ſe déclarer contre lui, ſi le ſort des armes lui étoit contraire. Le Roi d'Ecoſſe ſon Neveu étoit celui qui étoit le plus à craindre. Quant au Roi de France qui ſe diſoit ſon ami, & qui en effet, lui avoit beaucoup d'obligation, il avoit trop fait connoître combien ſon amitié étoit intéreſſée, pour pouvoir compter ſur lui. Ils avoient tous deux intention d'embarraſſer l'Empereur dans des affaires fâcheuſes : mais leurs fins étoient différentes. Chacun vouloit faire ſervir ſon Allié à ſes deſſeins, & profiter des avantages qui reviendroient de leur union. Ainſi Henri ne voyoit aucune reſſource que dans ſes propres Sujets parmi leſquels il y avoit néanmoins un grand nombre de Mécontens. Mais comme, depuis quelque tems, il avoit agi avec beaucoup de hauteur, il comprenoit, que s'il molliſſoit en cette occaſion, on ne manqueroit pas d'attribuer cette conduite à ſes ſcrupules, ou au ſentiment de ſa foibleſſe, & rien ne pouvoit lui être plus préjudiciable. Cette raiſon jointe à ſon naturel fier & ſévere, le rendit abſolument intraitable. Depuis ce tems-là, on ne vit plus en lui qu'un Prince farouche, cruel, inſenſible aux maux de ſes Sujets, & faiſant exécuter, ſans miſéricorde, les

HENRI VIII. 1535.

Loix qu'il avoit lui-même dictées au Parlement. Enfin on peut dire, en quelque maniere, que ce ne fut plus le même Roi qui avoit regné auparavant. Tout ce qu'on peut dire pour sa justification, c'est qu'il fut souvent provoqué par des gens qui, en faisant leurs efforts pour lui soustraire les cœurs de ses Sujets, l'attaquoient par l'endroit le plus sensible, parce que toute sa ressource consistoit dans le secours qu'il pouvoit tirer de son Peuple.

Raison de la grande soumission des Anglois pour Henri.

On s'étonnera, sans doute, de voir sous ce Regne les Anglois si patiens, & si soumis aux volontez de leur Souverain, jusque-là, qu'à peine trouve-t'on, depuis le commencement de l'affaire du Divorce, que les Parlemens lui ayent rien refusé, quoiqu'il leur ait demandé des choses fort extraordinaires. Mais la raison n'en est pas difficile à comprendre. C'étoit la Réligion qui en étoit l'unique cause. Il a été déja remarqué que le Roi tenoit une espéce de milieu par rapport à la Religion. Mais comme personne ne pouvoit se persuader, qu'il pût demeurer longtems dans cette situation, ceux qui souhaitoient la Réformation, croyoient ne pouvoir mieux faire que de lui complaire en toutes choses, afin de pouvoir le porter par dégrez à la pousser plus avant. Tout de même, les Partisans de l'ancienne Religion, voyant de tels commencemens, craignoient qu'il n'allât plus loin, & que leur résistance ne lui fît plutôt achever son ouvrage. Ainsi, chacun des deux partis s'efforçant de le mettre dans ses intérêts, il en résultoit pour lui une autorité dont aucun de ses Prédécesseurs n'avoit joüi, & qu'il n'auroit pû usurper dans d'autres circonstances, sans courir risque de le perdre. Mais les deux partis se tromperent également. Henri se tint dans le même milieu tout le reste de sa vie, & fit sentir à l'un & à l'autre les terribles effets de ce pouvoir absolu qu'ils lui avoient si aisément laissé prendre. Il est vrai qu'il fut toujours assez prudent pour ne rien faire contre les Loix. Mais il se servoit de son pouvoir pour faire passer les Loix qu'il vouloit, & ensuite il les faisoit exécuter sans miséricorde. C'est ce qu'on verra souvent dans la suite. Mais après avoir fait connoître le caractére de ce Prince & les motifs qui le faisoient agir, il faut rapporter ses actions qui confirmeront ce qui vient d'être remarqué.

Les Moines se rendent odieux au Roi.

Quoique les Statuts touchant le Mariage du Roi, & l'autorité du Pape portassent le sceau de l'Autorité publique, il s'en falloit bien que tout le monde n'en fût content. Comme ils étoient moins attribuez aux deux Chambres qu'au Roi, c'étoit lui qu'on chargeoit de tout le blâme. Entre tous les mécontens, les Moines se distinguoient manifestement, par les efforts qu'ils faisoient pour le noircir dans l'esprit du Peuple. Ils ne pouvoient digérer qu'il se fût mis à la place du Pape, qu'ils avoient toujours regardé, & qu'ils regardoient encore comme leur véritable Souverain, malgré les Statuts qui avoient été faits contre lui. C'étoient eux qui avoient fait dire à la prétenduë Prophetesse de Kent, que si le Roi abandonnoit la Reine Cathérine pour épouser une autre Femme, il mourroit un mois après, & qu'il feroit une fin tragique.

Insolence d'un Cordelier.

Un Cordelier nommé *Payton*, prêchant un jour devant lui, avoit eu la hardiesse de lui dire en face, *que les Jugemens de Dieu étoient prêts à fondre sur sa tête : Qu'il étoit toujours environné d'une foule de faux Prophêtes, qui lui prédisoient des succès heureux. Mais que pour lui, comme un autre Michée, il lui prédisoit que les chiens lécheroient son sang, comme ils avoient autrefois léché celui d'Achab.*

d'*Achab*. L'insolence de ce Moine, & les rapports qu'on lui faisoit tous les jours des invectives que les autres répandoient par tout contre lui, l'aigrirent extraordinairement contr'eux, & contre ceux qui avoient la hardiesse de parler en termes offensans des Actes du Parlement. Il prit pourtant patience pendant quelque-tems, dans la pensée, qu'enfin les esprits se calmeroient. Mais quand il vit qu'on ne discontinuoit point de le noircir par toutes sortes de calomnies, il assembla son Conseil, pour délibérer sur la maniere dont il devoit se conduire envers ceux qui affectoient de contredire les Loix, & de mal parler de lui. Quelques-uns de ses Conseillers furent d'avis de dissimuler ces sortes d'offenses, de peur qu'une trop grande sévérité ne fît un effet tout contraire à ce qu'il souhaitoit. Mais d'autres lui remontrerent les fâcheuses conséquences qui pouvoient naître de sa dissimulation. Ils lui firent voir, que le but de ces gens-là étoit d'émouvoir le Peuple contre lui, afin de donner lieu à l'Evêque de Rome de faire valoir sa prétenduë autorité, & par cette raison, ils conclurent à faire exécuter les Loix à toute rigueur. Le Roi lui-même se rangea dans ce sentiment, comme plus conforme à son naturel fier & severe qui ne pouvoit souffrir la contradiction. D'ailleurs, il voyoit assez à quoi il seroit enfin réduit, si ses ennemis réüssissoient dans le dessein qu'ils avoient formé de le faire haïr de son Peuple. Il n'est donc pas fort étrange que, se voyant ainsi provoqué, il prit la résolution de traiter à la rigueur des gens qui travailloient de tout leur pouvoir à le ruïner.

HENRI VIII. 1535.

Délibération du Conseil sur la conduite que le Roi doit tenir. *Myl. Herbert.*

Résolution de faire exécuter les Loix.

La résolution étant prise de faire exécuter les Loix sans miséricorde, certains Prieurs, Moines & autres qui s'étoient émancipez trop ouvertement à décrier les nouveaux Statuts, furent arrêtez, jugez & exécutez selon toute la rigueur de ces mêmes Loix. Mais en même-tems, le Roi, craignant qu'on n'attribuât cette sévérité au panchant qu'on lui imputoit pour la nouvelle Religion, affecta d'user de la même rigueur envers ceux qui avoient ouvertement embrassé la Réformation, & les fit exécuter avec les autres. Enfin, pour tenir tout le monde en bride par un exemple qui fît trembler les plus hardis, il résolut d'abandonner à toute la rigueur des Loix, *Fisher* & *Morus* qui étoient prisonniers à la Tour. Pour cet effet, il fit requerir le premier de prêter le serment de Suprémacie, s'imaginant bien qu'il le refuseroit, comme il le fit effectivement. Dans le même-tems Paul III, créa cet Evêque Cardinal, quoiqu'il eût protesté, que, quand il verroit le Chapeau de Cardinal à ses pieds, il ne se baisseroit pas pour le ramasser. Mais le Pape, dont le but étoit d'encourager ceux qui s'opposoient au Roi, ne laissa pas de lui conférer cette Dignité, avec cet éloge pompeux, qu'il le regardoit comme le *Cardinal des Cardinaux*. Cette démarche hâta vraisemblablement la mort de Fisher qui ayant été condamné fut exécuté le vingt-uniéme de Juin, un mois aprés qu'il eut été fait Cardinal, & quelques jours avant que le bonnet que le Pape lui envoyoit fût arrivé à Londres. Ensuite Thomas Morus, ayant été requis de prêter le même serment, refusa de répondre, en disant que la Loi qui l'avoit ordonné étoit une épée à deux trenchans, qui tuoit ou l'Ame ou le Corps. Sur son refus, il fut condamné & exécuté. C'étoit un homme d'un grand sçavoir, qui avoit beaucoup d'esprit & de jugement, mais tellement adonné à dire des plaisanteries, que la présence de la mort ne pût pas même lui faire perdre cette habitude. Lorsque, sur le point d'être décapité, il eut mis la tête sur le

Prieurs & Moines exécutez, avec quelques Protestans.

Fisher est exécuté.

Le Pape le fait Cardinal.

Exécution de Thomas Morus.

HENRI VIII. 1535. billot pour recevoir le coup mortel, il s'apperçût que sa barbe étoit engagée sous son menton. Cela le fit lever promptement, en disant à l'exécuteur, qu'il se donnât un peu de patience, jusqu'à ce qu'il eût mis sa barbe dans une autre situation, puisque n'ayant point commis de trahison, il n'étoit pas juste qu'elle fût coupée.

Paul III. excommunie Henri sans publier la Bulle. *Myl. Herbert. Hist. de la Réformation.* Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, le Pape Paul III. entretenoit encore quelque correspondance avec Grégoire Casali qui étoit toujours à Rome quoique sans caractere. Ce Pontife souhaitoit passionnément qu'il se pût trouver quelque moyen pour raccommoder ce que Clément VII. avoit gâté par trop de précipitation, & il conféroit de tems en tems avec Casali. Mais la nouvelle qu'il reçut des exécutions des Moines, de Fisher, & de Morus, pour n'avoir pas voulu reconnoître la Suprémacie du Roi, lui fit perdre toute espérance d'y réüssir. Il comprit qu'il n'avoit plus aucun ménagement à garder, puisqu'on n'en gardoit plus en Angleterre, & qu'on témoignoit un dessein formé de soutenir ce qu'on avoit déja fait. Ainsi, pour maintenir l'honneur de son Siége, il fit dresser une Bulle foudroyante par laquelle il excommunioit Henri & délioit ses Sujets de leur serment. De plus, il enjoignoit à tous les Ecclésiastiques de se retirer des Païs de sa domination, & ordonnoit à la Noblesse de prendre les armes contre lui. Il mettoit le Royaume d'Angleterre en interdit, & défendoit à tous les Chrétiens d'avoir communication avec les Anglois. Il cassoit tous les Traitez que les Princes Souverains avoient faits avec Henri avant son Mariage avec Anne de Bollen, & déclaroit bâtards tous leurs enfans nez ou à naître. Cependant, comme il comprenoit bien que ce foudre spirituel ne produiroit pas un grand effet, s'il n'étoit soutenu par des armes temporelles qui n'étoient pas encore prêtes, il différa la publication de cette Bulle jusqu'à un tems plus convenable.

Ambassade aux Protestans d'Allemagne. Mais quoique la Bulle n'eût pas été publiée, comme on n'avoit pas pris trop de soin de la tenir secrette, Henri en eut bien-tôt connoissance. Cela lui fit prendre la résolution de s'unir avec les Protestans d'Allemagne, afin de tenir l'Empereur occupé dans ce Païs-là. Il envoya donc *Edoüard Fox*, à la Ligue de Smalcalde, pendant que François I. se servoit pour le même dessein du ministere de Guillaume du Bellay Seigneur de Langeais. Mais il étoit bien difficile qu'il pût se former une bonne & sincere union entre ces deux Monarques & les Protestans d'Allemagne. Ceux-ci ne se proposoient pour objet que de se maintenir dans la liberté de professer leur Religion sans trouble & sans être inquiétez; au lieu que l'unique but de François & de Henri étoit de les animer contre l'Empereur, sans aucun égard à la Religion Protestante laquelle ils persécutoient dans leurs Royaumes. Il est vrai que, pour gagner les Protestans, ils feignoient d'avoir du panchant pour leur Religion, & d'avoir envie de l'établir dans leurs Etats. Henri faisoit même beaucoup valoir la conformité de ses sentimens avec les leurs touchant l'autorité du Pape. Mais la rigueur avec laquelle ces deux Monarques traitoient ceux de leurs Sujets qui avoient embrassé la nouvelle Religion, détruisoit tout ce que leurs Ambassadeurs pouvoient dire. C'étoit pour cela que les Protestans insistoient toujours à régler les points qui regardoient la Religion, & qu'ils persistoient à demander qu'Henri se déclarât ouvertement pour la Confession d'Ausbourg, afin que leur union fût appuyée sur un solide fondement.

Henri

Henri feignoit d'approuver ce qu'ils propoſoient, & afin de leur mieux perſuader, il ſouhaita qu'ils lui envoyaſſent quelques-uns de leurs Théologiens pour conférer avec ceux d'Angleterre. Mais il n'eut jamais un véritable deſſein de ſe conformer à leurs ſentimens. Au contraire, il auroit voulu que les Allemands, de même que les Anglois, euſſent appris de lui ce qu'ils devoient croire. C'eſt par cette raiſon, que le projet de l'union propoſée ne fut jamais pouſſé juſqu'à l'exécution. Cependant cette négociation ne laiſſoit pas de donner beaucoup à penſer au Pape & à l'Empereur, qui voyoient bien qu'en attaquant Henri, ils couroient riſque de l'engager tout de bon à s'unir avec la Ligue de Smalcalde.

HENRI VIII. 1535.

Mais Henri ne comptoit pas tant ſur les ſecours étrangers, que ſur ſes propres forces. Cependant, comme ſes Sujets étoient tous les jours débauchez par les Moines qui leur faiſoient entendre qu'il alloit changer toute la Réligion, il réſolut de prendre toutes les précautions poſſibles pour prévenir les deſſeins pernicieux de ces dangereux ennemis. Pour cet effet, il mit en délibération dans ſon Conſeil, s'il ne ſeroit pas à propos de ſupprimer tout d'un coup tous les Monaſteres. Cette queſtion fut débattuë avec beaucoup de vivacité, à cauſe des deux differends partis qui ſe trouvoient dans le Conſeil. Cranmer & Cromwell regardoient la ſuppreſſion des Monaſteres comme un coup de partie, qui avanceroit beaucoup l'ouvrage de la Réformation. Mais d'un autre côté, le Duc de Norfolck, les Evêques de Wincheſter, de Lincoln, & quelques autres, qui n'avoient ſouſcrit qu'à regret à tout ce qui s'étoit fait contre le Pape, ne pouvoient ſe réſoudre à donner les mains à cette ſuppreſſion. Ils comprenoient bien qu'après cela, il n'y auroit plus aucune reſſource pour remettre le Royaume ſous le joug du Pape, ſans compter que la diſſolution des Monaſteres pourroit encore produire de plus grands effets par rapport à la Réligion. Le Roi, ayant entendu les raiſons des uns & des autres, comprit qu'il ne pourroit ſupprimer, tout d'un coup, toutes les Maiſons Religieuſes, ſans offenſer la plus grande partie de ſes Sujets. Il réſolut donc en lui-même, d'y travailler par degrez, & pour cet effet, de commencer par une choſe abſolument néceſſaire. C'étoit de déſabuſer le Peuple de la prévention où il étoit en faveur des Moines. Dans cette vûë, il prit le parti d'ordonner une viſite générale des Monaſteres, afin de connoître parfaitement les tîtres de leurs revenus, la vie des Moines & des Religieuſes, la maniere dont les Régles de chaque Ordre étoient obſervées, & autres choſes de cette nature. Il ne doutoit point que cette viſite ne découvrît divers abus conſidérables, qui étant publiez diminueroient ſenſiblement la vénération qu'on avoit pour les perſonnes Religieuſes, & lui faciliteroient les moyens d'exécuter ſon deſſein. Il étoit extraordinairement irrité contre ces gens-là qu'il regardoit comme des perturbateurs de ſon repos. D'un autre côté, l'eſpérance de profiter de leurs biens ne contribuoit pas peu, ſans doute, à lui faire pouſſer cette affaire avec une extrême ardeur. Thomas Cromwell fut choiſi pour ordonner cet examen, ſous le tître de *Viſiteur Général*. Ce choix fit aſſez comprendre quel étoit le but du Roi, puiſqu'il ſe ſervoit du miniſtere d'un homme qui n'étoit rien moins qu'ami des Moines. Cromwell ayant nommé des Subſtituts, ou Commiſſaires, leur donna des Inſtructions compriſes dans quatre-

Henri propoſe au Conſeil la ſuppreſſion des Monaſteres.

Il fait faire la viſite des Monaſteres,

& en donne la direction à Cromwell.

vingt-

HENRI VIII. 1535.

vingt-six Articles, qui entroient dans un grand détail, & la visite se fit dans le mois d'Octobre. On peut bien juger que, parmi le grand nombre de Monasteres qu'il y avoit dans le Royaume, & dont la plûpart n'avoient jamais été visitez, que par maniere d'acquit, il s'en trouva beaucoup où il y avoit bien des irrégularitez, tant par rapport à la vie des Moines & des Réligieuses, que dans ce qui regardoit l'observation de la Régle, & l'administration du Temporel. Les Visiteurs qui n'étoient pas de leurs amis, & qui sans doute avoient ordre de les épouvanter, leur faisoient entendre qu'ils alloient être exposez à toute la sévérité du Roi, & à la rigueur des Loix. Ensuite, ils leur insinuoient, que, pour se garantir de la peine, & en même tems, pour couvrir tous leurs désordres, le meilleur moyen étoit, de résigner leurs Maisons au Roi, qui, en cette considération, prendroit soin de la subsistance de chacun d'eux en particulier. Il y eut donc un assez grand nombre de Prieurs qui, étant intimidez par les Visiteurs, prirent le parti de suivre leur conseil, leurs Réligieux y ayant donné leur consentement, les uns pour éviter la punition, d'autres pour joüir de la liberté, & quelques-uns pour n'avoir pas la fermeté de résister. Le rapport des Commissaires fut rendu public, afin que chacun pût se convaincre, que ce n'étoit pas sans raison, & sans nécessité que le Roi avoit ordonné cette visite générale. Effectivement, on découvrit dans quelques-uns de ces Monasteres des désordres affreux, & des crimes qui faisoient horreur, non seulement par rapport aux débauches des Moines & des Réligieuses; mais principalement au sujet des Images & des Reliques, dont on faisoit un trafic honteux pour enrichir les Monasteres, en entretenant la superstition du Peuple. Cela produisit une Ordonnance du Roi qui, en qualité de Chef suprême de l'Eglise Anglicane, délioit de leurs vœux, tous les Moines qui s'étoient engagez dans la vie Monastique, avant l'âge de vingt-quatre ans, & permettoit à tous les autres de quitter leurs Monasteres & de vivre en Séculiers s'ils le trouvoient à propos. Mais comme la plûpart étoient accoutumez à une vie fainéante, & qu'ils comprenoient bien qu'en quittant leurs Monasteres, ils seroient obligez de travailler pour gagner leur vie, la permission que le Roi leur donnoit ne produisit pas un grand effet. D'ailleurs, il y en avoit sans doute plusieurs, qui, par scrupule de conscience, ne jugerent pas à propos d'en profiter. Ainsi, le Roi se vit obligé de prendre d'autres mesures.

Plusieurs Abbez & Prieurs résignent leurs Maisons au Roi. La Relation de la visite est publiée.

Le Roi permet aux Moines de quitter leurs Monasteres.

Ce fut seulement dans cette année que le Cardinal Campegge perdit son Evêché de Salisburi, qui fut donné à Nicolas *Shaxton* ami des Réformateurs. Quelque tems après, le Roi ôta aussi l'Evêché de Worcester à un Italien nommé *Ghinucci* pour le donner à *Hugues Latimer*, grand ami de Cranmer. *Jean Hilsey* fut pourvû de l'Evêché de Rochester vacant par la mort de Fisher, & Edoüard Fox de celui de Héréford.

Changement de quelques Evêques.

Entre tous les ennemis ou envieux du Roi, il n'y en avoit aucun qui lui causât plus d'inquiétude que le Roi d'Ecosse son Neveu, & ce n'étoit pas sans raison. Pendant tout le tems de la minorité de ce Prince, Henri avoit fomenté les troubles d'Ecosse, & avoit même fait paroître que ses desseins tendoient à se rendre maître de ce Royaume. Jacques en étoit parfaitement instruit, & quoiqu'il gardât beaucoup de ménagemens avec le Roi son Oncle,

Henri tâche de persuader au Roi d'Ecosse de renoncer au Pape. Buchanan. Myl. Herbert.

Oncle, il faisoit pourtant assez comprendre qu'il ne le regardoit pas comme un ami. Il étoit donc dangereux pour Henri, que, si les changemens faits dans la Réligion causoient des troubles dans le Royaume, le Roi d'Ecosse n'en prît occasion de se venger en assistant les Mécontens. Cette crainte étoit d'autant mieux fondée, que déja l'Empereur, connoissant la disposition du Roi d'Ecosse, avoit travaillé à lui inspirer des soupçons & des jalousies contre la France & contre l'Angleterre. Il auroit même conclu une Ligue avec lui, comme je l'ai déja dit, si François I. n'eût rompu ses mesures en procurant la Paix entre l'Angleterre & l'Ecosse. Mais cette Paix n'empêchoit pas que Henri ne fût toûjours dans la défiance de ce côté-là. Ainsi, pour se délivrer de cette inquiétude, il forma le projet d'inspirer au Roi d'Ecosse la résolution de suivre son exemple, en renonçant à l'obéïssance du Pape. Il regardoit cela comme un moyen infaillible pour entretenir entre les deux Royaumes une étroite union qui lui devoit être très-avantageuse dans les circonstances où il se trouvoit. Il lui écrivit donc premiérement une longue Lettre dans laquelle il lui expliquoit les raisons de sa conduite par rapport au Pape. Ensuite, il lui envoya un Ambassadeur pour lui proposer une entrevûë, dans la pensée qu'une Conférence avec lui produiroit un plus grand effet, que tout ce qu'il pourroit lui dire, par ses Lettres, ou par ses Ambassadeurs. Mais, quoique la Réformation se fût déja glissée en Ecosse, Jacques n'avoit aucun penchant à l'embrasser. Ainsi, les Ecclésiastiques qui étoient auprès de lui, n'eurent pas beaucoup de peine à le dissuader d'accepter cette entrevûë dans laquelle ils craignoient qu'il ne se passât des choses trop préjudiciables à leur Réligion. Cependant Jacques, ne voulant point refuser ouvertement la Conférence que le Roi son Oncle lui demandoit, lui fit espérer qu'il y consentiroit, après qu'on auroit levé certaines difficultez qu'il avoit fait naître exprès. Mais dans le même tems, il demandoit au Pape un Bref, par lequel il lui fût défendu d'avoir aucune entrevûë avec le Roi d'Angleterre. Ce Bref étant arrivé, il en informa le Roi son Oncle qui, ayant déja fait les préparatifs de son voyage, se sentit extrémement offensé de ce refus. Cela causa entre eux une broüillerie dont j'aurai occasion de parler dans la suite.

HENRI VIII. 1535.

Il lui demande une entrevûë.

Jacques s'en excuse sur une défense du Pape.

Avant que de finir l'année 1535. il ne faut pas oublier de rapporter un événement qui changea beaucoup la face des affaires de l'Europe. Je veux parler de la mort de François Sforze Duc de Milan, qui arriva dans le mois d'Octobre. Comme ce Prince ne laissa point d'enfans de Catherine de Dannemarck Niéce de l'Empereur, qu'il avoit épousée depuis peu, le Duché de Milan, comme Fief de l'Empire, étoit dévolu à l'Empereur qui en pouvoit disposer à sa volonté. Ainsi les craintes & les jalousies du Pape, du Roi de France, & des Vénitiens se renouvellerent à cette occasion, chacun de ces Potentats ayant lieu de craindre que l'Empereur ne gardât ce Duché pour lui, ou qu'il ne le donnât au Roi des Romains son Frere. En ce cas-là, l'Italie ne pouvoit manquer de retomber dans l'esclavage, & le Roi de France perdoit l'espérance qu'il avoit conçûë de recouvrer ce Duché. Pour calmer leurs inquiétudes, l'Empereur protestoit qu'il n'avoit aucune intention de garder cet Etat, & que son dessein étoit d'en gratifier quelque Prince qui ne fût point suspect à ceux qui avoient intérêt de maintenir la tranquillité

Mort du Duc de Milan.

Inquiétude des Italiens & de la France.

L'Empereur feint de n'avoir pas intention de garder ce Duché.

HENRI VIII. 1536.

tranquillité en Italie. Dans la suite, il sçût s'en servir comme d'un leurre pour amuser le Roi de France. Mais dans la vérité, il n'eut jamais envie de s'en dessaisir.

1536. Mort de la Reine Catherine. *Myl. Herbert.*

La Reine Catherine finit ses jours au commencement de l'année 1536. Quoique sa vertu lui eût acquis une estime universelle, elle mourut pourtant peu regrettée du Public, parce qu'elle embarrassoit également ses amis & ses ennemis. Avant que d'expirer, elle dicta une Lettre extrémement tendre pour le Roi qui en parut fort touché. Mais, selon les apparences, son affliction ne fut pas de longue durée. Il l'avoit beaucoup aimée au commencement de leur Mariage, sa douceur & sa modestie ayant fait sur lui un effet qu'elle ne pouvoit pas espérer de produire par sa beauté qui n'avoit rien que de médiocre. Dans la suite, cette affection s'étant réfroidie, il l'avoit traitée avec indifférence, quoique toûjours avec beaucoup de civilité. Enfin, depuis qu'il eut résolu de faire Divorce avec elle, l'obstination avec laquelle elle refusa de se soumettre à sa volonté, fit qu'il la regarda comme une ennemie. Aussi la traita-t'il rigoureusement, quand la Sentence de Divorce fut prononcée, jusqu'à ne vouloir pas lui permettre de garder des Domestiques qui la traitassent en Reine. Du moins il défendoit publiquement de lui donner ce titre, quoique pourtant, il se vit obligé de fermer les yeux, pour ne pas voir sa désobéïssance.

Parlement.

Le Parlement qui se rassembla le 6. de Février, acheva l'ouvrage commencé en abolissant tout ce qui pouvoit avoir quelque rapport à la Puissance du Pape, afin de ne laisser pas le moindre prétexte de reconnoître son autorité. Mais le Roi avoit encore un autre but. C'étoit de se rendre maître des Monasteres, tant pour se venger des Moines, & pour prévenir leurs mauvaises intentions, que pour profiter de leurs biens. Selon les apparences, la derniere visite des Monasteres l'avoit convaincu que les Moines étoient autant inutiles à la Réligion, que préjudiciables à ses affaires, dans les circonstances où il se trouvoit.

Raison qui faisoit différer le changement des Constitutions Eclésiastiques.

Comme parmi les Constitutions observées dans l'Eglise d'Angleterre, il s'en trouvoit beaucoup qui avoient un rapport manifeste à l'autorité du Pape, laquelle on ne reconnoissoit plus, il étoit absolument nécessaire de les suprimer, & d'en faire de nouvelles qui eussent pour fondement la Suprémacie du Roi. Le Parlement avoit déja fait un Acte qui donnoit pouvoir au Roi de nommer trente-deux Commissaires, pour examiner celles qui devoient être abolies. Mais le Roi ne s'étoit pas hâté de faire cette nomination, parce que, par la confusion qu'il y avoit à cet égard, son autorité se trouvoit beaucoup plus étenduë. En effet, la puissance du Pape étoit abolie par un Acte de Parlement, & néanmoins elle subsistoit encore dans les Constitutions qui n'ayant pas été annullées, jettoient le Clergé dans un extrême embarras, parce qu'il ne sçavoit à quoi s'en tenir. Mais c'étoit ce que le Roi demandoit, afin que les Ecclésiastiques fussent plus dépendans de lui, puisqu'il pouvoit également les poursuivre comme coupables, soit qu'ils les observassent ou qu'ils ne les observassent pas. Le Parlement considérant cette contrariété voulut y remédier en confirmant au Roi le pouvoir qu'il lui avoit déja donné de nommer des Commissaires pour changer ces Constitutions. C'étoit en quelque maniere lui reprocher sa négligence

à cet égard. Mais il feignit de ne pas s'en appercevoir, & laiſſa cet affaire en l'état où elle ſe trouvoit. HENRI VIII. 1536.

Il en avoit en tête une autre à laquelle il s'intéreſſoit bien plus. C'étoit de fraper le coup qu'il méditoit contre les Moines. Dans cette Séance, il repréſenta au Parlement, que le grand nombre de Monaſteres qu'il y avoit dans le Royaume étoit à charge à l'Etat, & le pria fortement de vouloir remédier à ce mal par les moyens qu'il jugeroit les plus convenables. Sur cette remontrance, le Parlement fit un Acte par lequel il ſupprima tous les petits Monaſteres, dont le revenu étoit au-deſſous de deux cens livres Sſterling, & donna au Roi tout ce qui leur appartenoit. Il s'en trouva trois cens ſoixante & ſeize de cette eſpece, & la Couronne acquit par-là un revenu de trente deux mille livres Sterling, & plus de cent mille livres de capital en argenterie, en meubles, en ornemens d'Egliſes & en autres choſes. Cela fut cauſe qu'on érigea une nouvelle Cour de Juſtice, qui fut nommée *la Cour des Augmentations des revenus du Roi*, à laquelle devoient reſſortir toutes les affaires qui avoient du rapport à cette nouvelle acquiſition. L'érection de cette Cour pour un revenu ſi médiocre, faiſoit aſſez comprendre que le Roi n'avoit pas deſſein d'en demeurer là, & qu'il tendoit à ſe faire donner les revenus de tous les Monaſteres du Royaume.

Acte pour ſupprimer les petits Monaſteres. *Act. Publ. T. XIV. pag.* 575. *Myl. Herbert.*

Erection de la Cour des Augmentations.

La Convocation du Clergé ſe tenant, ſelon la coûtume, en même tems que le Parlement, il y fut propoſé de donner au Peuple la Bible en Anglois, & cette propoſition y fut approuvée. Il faut remarquer qu'en cela, l'intention du Roi étoit uniquement, de faire connoître au Peuple, qu'il n'y avoit rien de contraire à l'Ecriture Sainte, dans ce qui avoit été fait contre le Pape. Mais celle de Cranmer, de Cromwell, & des autres Réformateurs, alloit beaucoup plus loin. Ils eſpéroient que, quand la Bible ſeroit entre les mains du Peuple, il ſe déſabuſeroit de beaucoup d'autres choſes qu'il avoit cru juſqu'alors eſſentielles à la Réligion. Mais ils n'avoient garde de faire connoître au Roi leurs deſſeins, ſçachans combien ils étoient contraires aux ſiens. Henri ne vouloit point abſolument de Réformation dans les Dogmes, & par conſéquent ce n'étoit qu'inſenſiblement & par dégrez qu'ils devoient travailler à l'amener où ils vouloient. Ils y réüſſirent en partie : mais il s'en fallut bien qu'ils n'allaſſent auſſi loin qu'ils l'avoient d'abord eſpéré. Cependant, ils crurent avoir beaucoup gagné, que de l'avoir fait conſentir, qu'on propoſât à la Convocation de donner au Peuple la Bible en Anglois, & d'y avoir fait approuver cette propoſition. Comme il n'y avoit point alors d'autre verſion de la Bible en Anglois, que celle que *Tindal* avoit faite à Anvers ſans autorité publique, la Convocation pria le Roi d'en procurer une bonne, de quoi il voulut bien ſe charger.

Réſolution de donner au Peuple la Bible en Anglois. *Hiſtoire de la Réformation.*

Le Roi ſe charge de la faire traduire.

Henri ayant obtenu de ce Parlement tout ce qu'il avoit ſouhaité, crut qu'il étoit tems de le diſſoudre, comme il le fit le 14. d'Avril, après l'avoir continué pendant ſix ans. Jamais Parlement n'avoit tant duré depuis le commencement de la Monarchie.

Le Parlement eſt diſſous.

Le ſoin que Henri prenoit de ſe mettre à couvert des intrigues des Moines & de ſes autres ennemis domeſtiques, ne l'empêchoit pas de penſer aux affaires du dehors, & aux moyens de parer les coups que l'Empereur pouvoit lui porter. François I. attaquoit le Duc de Savoye, & il n'étoit que trop manifeſte,

L'Empereur tâche de broüiller Henri avec François I. *Myl. Herbert.*

HENRI VIII. 1536.

nifeste, que c'étoit pour se procurer une entrée dans le Milanois. Mais comme c'étoit une grande entreprise, vû l'état où la France se trouvoit, l'Empereur ne pouvoit se persuader qu'il s'y fût engagé, sans s'être premiérement assûré du secours de Henri. C'est ce qui lui fit prendre la résolution de faire tous les efforts possibles, pour rompre leur union. Depuis la mort de Sforze, il entretenoit une secrette Négociation avec François, pour céder le Duché de Milan à un de ses Fils, & il agissoit en cela si adroitement, que le Traité paroissoit bien proche de la conclusion. Cela ne pouvoit que causer de la jalousie à Henri. Il comprenoit assez que si cette Négociation se terminoit à la satisfaction du Roi de France, il ne se soucieroit plus guéres de soutenir ses intérêts. D'un autre côté, l'Empereur n'eut pas plûtôt appris la mort de la Reine Catherine sa Tante, qu'il fit proposer à Henri un renouvellement d'Alliance entre eux, avec un oubli réciproque de tout ce qui s'étoit passé. Mais de peur d'être pris au mot, il demandoit trois conditions, qui lui laissoient la liberté de faire trainer cette affaire autant qu'il le jugeroit àpropos, son but n'étant que de semer la division entre François & Henri, en les rendant suspects l'un à l'autre. La premiere de ces conditions étoit, que Henri se reconciliât avec le Pape, à quoi il offroit de servir de Médiateur. Par la seconde, il lui demandoit un puissant secours contre les Turcs. Par la troisiéme, que, conformément au Traité qu'ils avoient fait en 1518, il se joignit à lui pour défendre le Duché de Milan contre les attaques du Roi de France. Henri répondit, que ce qu'il avoit fait contre le Pape ne pouvoit se révoquer. Qu'aussi-tôt que la Chrétienté seroit en Paix, il feroit contre les Infidelles le devoir d'un Prince Chrétien. Qu'il vouloit bien renouveller son Alliance avec l'Empereur, pourvû que ce fût sans aucun préjudice du Roi de France son Allié, afin que se trouvant ami de l'un & de l'autre, il fût mieux en état de travailler à leur reconciliation, ou, s'il ne pouvoit y réüssir, de donner du secours, à celui qui seroit injustement attaqué. Qu'au reste, il ne refusoit pas d'être ami de l'Empereur pourvû qu'il confessât que la rupture venoit de lui. L'Empereur voyant bien que Henri étoit sur ses gardes, ne jugea pas à propos de pousser plus loin cette affaire. En effet, Henri pouvoit aisément comprendre, que son but étoit de le désunir d'avec la France, puisque, dans le tems même que ceci se passoit, François I. lui communiquoit la Négociation secrette touchant le Duché de Milan. De plus, il l'avertissoit que le dessein de l'Empereur étoit de le forcer à se mettre sous l'obéïssance du Pape, & que ce n'étoit qu'à ce prix qu'il offroit de céder le Milanois.

Il promet le Duché de Milan à un fils de François.

Il fait proposer une alliance à Henri.

Réponse de Henri.

Toutes les démarches de l'Empereur faisant connoître à Henri qu'il cherchoit l'occasion de l'attaquer, il résolut de continuer sa Négociation avec les Protestans d'Allemagne, afin de lui faire en ce Païs-là, une diversion qui rompit ses mesures, par rapport à l'Angleterre. C'étoit dans cette même vûë, que dès l'année précédente, il leur avoit envoyé Edoüard Fox. Mais ils ne vouloient point être ses dupes, ne pouvant se persuader, comme il vouloit le leur faire accroire, qu'il eût du penchant pour leur croyance, pendant qu'il faisoit brûler leurs Freres en Angleterre. Ainsi, pour ne pas s'engager sur de foibles espérances, à faire ses affaires à leurs dépens, ils donnerent à son Ambassadeur les conditions sous lesquelles ils vouloient bien

Henri cherche à s'unir avec la Ligue de Smalcalde.

La Ligue propose des Conditions.

s'unir

s'unir étroitement avec lui. Qu'il embrasseroit la Confession d'Ausbourg; Qu'il la défendroit de tout son pouvoir dans un Concile libre; Qu'il n'accepteroit aucun lieu pour y tenir le Concile sans leur consentement; Que si le Pape vouloit assembler un Concile à sa fantaisie, Henri se joindroit à eux pour faire des Protestations contre un tel Concile; Qu'il accepteroit le Titre de Protecteur de la Ligue; Qu'il ne se remettroit jamais sous l'obéïssance du Pape; Qu'il ne donneroit aucun secours à leurs ennemis; Qu'il fourniroit cent mille écus pour les besoins de la Ligue, & deux cens mille si la Guerre duroit long-tems. Enfin, ils ajoûtoient que, quand il se seroit déclaré sur ces Articles, ils lui envoyeroient des Ambassadeurs, pour convenir avec lui de tout le reste. HENRI VIII. 1536.

Ces Propositions embarrassérent un peu Henri. Il voyoit que l'unique but des Protestans étoit de maintenir leur Réligion, & c'étoit pourtant ce dont il s'embarrassoit le moins. Il n'étoit nullement satisfait de la Confession d'Ausbourg, & néanmoins il comprenoit bien, que s'il la rejettoit ouvertement, il n'y avoit aucune apparence de pouvoir se joindre à la Ligue de Smalcalde. D'un autre côté, il avoit intérêt d'entretenir cette Négociation, tant parce que les Protestans pouvoient lui être utiles, que pour tenir l'Empereur en bride par cette considération. Ainsi son intérêt demandoit, qu'il écoûtât favorablement ces Propositions. Mais en même tems, il résolut d'insérer dans sa réponse quelque chose qui lui donnât occasion de rompre, s'il le jugeoit à propos. Il répondit donc, qu'il vouloit bien fournir la somme qu'on demandoit, en cas qu'il se conclût entre lui & les Protestans une Ligue de laquelle il traiteroit avec leurs Ambassadeurs : Qu'encore qu'il n'ignorât pas à quoi l'exposeroit le Titre de Protecteur de la Ligue, il étoit content de l'accepter, pourvû qu'il y eût entre lui & eux une conformité de doctrine sur la Réligion, sans quoi il ne pouvoit s'engager à défendre une croyance de la vérité de laquelle il ne seroit pas convaincu : Que pour cet effet, il les prioit de lui envoyer des Ambassadeurs qui eussent pouvoir d'adoucir certains Articles de la Confession d'Ausbourg, dont il ne pouvoit s'accommoder. De plus, à l'égard du secours, il demandoit que l'engagement fût réciproque, soit que lui ou eux fussent attaquez. Enfin, il demandoit, qu'ils approuvassent authentiquement son Divorce avec Catherine, & qu'ils s'engageassent à en défendre la validité dans un Concile. Les Propositions de part & d'autre étoient d'une nature à tenir long-tems une Négociation sur pied. Mais quoique les Membres de la Ligue de Smalcalde ne vissent pas beaucoup d'apparence à une étroite union, ils ne laissérent pas de nommer *Sturmius*, *Draco*, *Bucer*, & *Melanchthon*, pour aller conférer avec Henri & avec ses Théologiens. Cependant ils leur donnerent pour principale instruction, de ne rien conclurre au préjudice de l'Empereur ou de l'Empire. Cette Négociation fut interrompuë par la mort d'Anne de Bollen, qui arriva peu de tems après, & qui changea beaucoup la face des affaires, aussi-bien que l'esprit du Roi, par rapport à la Réformation, que cette Reine favorisoit ouvertement.

dont il est embarrassé.

Sa réponse. 12. Mars.

Les Protestans lui envoyent des Docteurs.

Deux passions s'étoient en un même tems emparées de l'esprit du Roi : un amour violent pour *Jeanne Seymour* l'une des Filles d'honneur de la Reine, & une extrême jalousie pour la Reine sa Femme. Il y a beaucoup d'apparence

Le Roi devient amoureux de Jeanne Seymour.

HENRI VIII. 1536.

mour, & fort jaloux de la Reine. *Histoire de la Reformation.*

parence que celle-ci fut une ſuite ou une dépendance de l'autre. Quand les ennemis d'Anne de Bollen ſe furent apperçus, qu'elle n'occupoit plus dans le cœur du Roi, la même place qu'elle y avoit tenuë autrefois, bien loin de craindre de l'accuſer d'infidélité envers le Roi ſon Epoux, ils crurent au contraire faire plaiſir à cet Epoux, qui commençoit à devenir lui-même infidelle, en lui fourniſſant un prétexte qui autoriſât ſon changement. Il eſt certain que le Roi n'avoit plus pour la Reine, cette paſſion qui lui avoit fait ſurmonter tant d'obſtacles pour la poſſéder. Soit que la joüiſſance eût éteint ce premier feu, ou que les indiſcrétions de la Reine euſſent donné lieu au Roi de concevoir des ſoupçons contre elle, il s'abandonna tellement à la jalouſie, qu'il ne fut pas en ſon pouvoir de la ſurmonter, & peut-être n'y travailla-t'il pas beaucoup. Quoiqu'il en ſoit, voici quelle fut la cauſe de cette paſſion. La Reine avoit beaucoup d'amitié pour le Lord Rochefort ſon Frere. Mais elle ne pouvoit ſouffrir ſa Femme, qui vivoit très-mal avec ſon Mari, & qui étoit d'un très-mauvais caractere, ainſi qu'on en verra des preuves évidentes dans la ſuite. Ce fut cette Dame qui fit ſouffler dans les oreilles du Roi, les premiers rapports que la Reine lui étoit infidelle, & qu'elle avoit un commerce criminel avec le Lord Rochefort ſon Frere. Cette ſemence tomba dans une terre déja préparée à la recevoir. Le Roi déja prévenu par la paſſion qu'il avoit conçûë pour Jeanne Seymour, fut ravi de trouver, dans la prétenduë infidélité de la Reine, un moyen pour ſe procurer la poſſeſſion de la perſonne qu'il aimoit. Dès que les ennemis d'Anne ſe furent apperçûs de la diſpoſition où le Roi ſe trouvoit à ſon égard, ils prirent ſoin d'achever de la ruïner dans ſon eſprit, en l'accuſant de diverſes intrigues avec ſes propres Domeſtiques. Ces ennemis étoient les mêmes que ceux de la Réformation. Ils s'imaginoient que c'étoit pour favoriſer la nouvelle Réligion, qu'elle avoit fait faire au Roi toutes les démarches qu'il avoit faites contre le Pape. Mais quand même elle n'y auroit point travaillé, c'étoit aſſez pour la haïr, qu'elle en eût été la cauſe, en donnant de l'amour au Roi, puiſque cette paſſion avoit produit ſon Divorce avec Catherine, & enſuite tous les changemens qui s'étoient faits dans la Réligion. La politique pouvoit auſſi entrer dans leur projet. Ils comprenoient bien que, pendant qu'Anne ſeroit en vie, elle ſeroit toûjours un obſtacle invincible à la réconciliation avec Rome, au lieu que, dès qu'elle ne vivroit plus, ils eſpéroient que toutes les difficultez s'applaniroient aiſément. Le Duc de Norfolck conſervoit toûjours dans ſon ame un extrême déſir de voir la Réligion rétablie ſur le même pied qu'elle étoit avant tous ces changemens, quoi qu'en bon Courtiſan, il ſe gardât bien d'en rien témoigner à ſon Maître. Sa qualité, ſon zéle, ſon crédit, l'avoient fait Chef du parti de l'ancienne Réligion, & comme il avoit l'oreille du Roi, il pouvoit aiſément rendre de mauvais offices au parti contraire. L'occaſion de la jalouſie du Roi pour la Reine étoit trop favorable pour la laiſſer échapper, puiſqu'en même tems, il pouvoit avancer les affaires de ſon parti, & faire ſa Cour à ſon Maître. Ainſi la commune opinion eſt que ce fut ce Seignenr qui contribua le plus à la ruïne de la Reine, parce qu'entre tous ſes ennemis, c'étoit celui qui avoit le plus d'accès auprès du Roi. Quoiqu'il en ſoit, que ce fut lui ou un autre, on inſpira au Roi une jalouſie qui le mit dans une eſpéce de fureur.

On le prévient contre la Reine.

Motifs des ennemis de la Reine, pour la ſacrifier.

reur. Cela n'eſt pas fort étrange, vû ſon naturel, le plus impétueux, & le plus impatient qui fût jamais. On accuſa cette Princeſſe d'avoir un commerce criminel, non ſeulement avec le Lord Rochefort ſon Frere, mais encore avec *Norris*, *Smeton*, *Weſton*, & *Berreton* ſes Domeſtiques. Il faut avoüer que la Reine avoit des manieres indiſcretes auſquelles le Roi ne prenoit pas garde, pendant qu'il ne fut pas prévenu contre elle, mais qui, dépuis ſa prévention, n'étoient que trop capables de confirmer ſes ſoupçons. D'ailleurs, dès qu'il eut ouvert l'oreille aux rapports qu'on lui faiſoit contre elle, il y a beaucoup d'apparence, que ſes ennemis prirent un grand ſoin, de donner un mauvais tour à ſes actions ou à ſes paroles les plus innocentes. Sans doute Henri fut quelque tems agité de ſa jalouſie avant que de la découvrir. Mais enfin elle éclata, dans un Tournoi qui ſe fit à Greenwich, d'où il ſortit tout à coup avec des marques d'une extrême colére, dont perſonne ne pouvoit deviner la cauſe. Apparemment, il avoit remarqué quelque choſe qui le confirma dans ſes ſoupçons, à quoi perſonne n'avoit pris garde que lui. Sanderus dit que la Reine ayant laiſſé tomber ſon mouchoir, un de ceux qu'on avoit accuſé d'avoir commerce avec elle, l'avoit ramaſſé, & s'en étoit eſſuyé le viſage. Mais cet Auteur eſt le ſeul qui rapporte cette circonſtance. Quoiqu'il en ſoit, le Roi ne fut pas plûtôt ſorti du Tournoi, qu'il fit arrêter le Lord Rochefort, *Norris*, *Smeton*, *Weſton*, & *Berreton*. En même tems, la Reine fut enfermée dans ſa Chambre, & le lendemain, conduite à la Tour. Mais ce qui marquoit bien le deſſein qu'avoient ſes ennemis de la pouſſer à bout, c'eſt qu'ils obtinrent un ordre à l'Archevêque de Cantorbéri, de ſe retirer dans ſon Palais de Lambech, de peur que s'il pouvoit parler au Roi, il ne trouvât occaſion de juſtifier la Reine.

Elle eſt accuſée d'adultere & d'inceſte.

La Reine eſt arrêtée.

Il n'eſt pas ſurprenant que cette Princeſſe fût troublée dans le triſte état où elle ſe voyoit réduite, & que n'ayant perſonne pour la conſeiller, elle tombât dans les piéges que ſes ennemis lui tendirent. On fit coucher dans ſa Chambre Madame Bollen femme de ſon Oncle, avec laquelle elle étoit extrémement broüillée, & ce fut de cette Dame qu'on avoit miſe-là pour l'épier, qu'on ſçut que, dans ſa priſon, elle avoit dit certaines choſes qui pouvoient contribuer à confirmer les ſoupçons du Roi. Cependant, dans ſon Interrogatoire, elle nia poſitivement d'avoir été infidelle au Roi ſon Epoux. Seulement lorſqu'on lui dit, que *Norris*, *Smeton*, *Weſton*, & *Berreton*, l'avoient accuſée, quoi qu'elle pût bien comprendre, que ce n'étoit que pour lui arracher quelque aveu, elle ne crut pas devoir cacher certaines choſes qui s'étoient paſſées entr'elle & eux. Elle dit touchant *Norris*, qu'un jour qu'elle le preſſoit d'accomplir ſon Mariage avec ſa fiancée, il lui avoit répondu qu'il n'y avoit point de hâte. Que ſur cela, elle lui avoit dit, qu'elle voyoit bien qu'il avoit quelque eſpérance de l'épouſer, ſi le Roi mouroit bien-tôt. Cela ſemble marquer qu'il y avoit eu déjà quelque privauté entr'elle & Norris. Sans cela, en ſuppoſant la verité du fait, il eſt difficile de comprendre qu'une Reine s'aviſe de tenir de tels diſcours à un de ſes Domeſtiques.

On lui tend des piéges.

Elle avoüe certaines choſes.

Elle dit du Muſicien *Smeton*, qu'il n'étoit jamais entré dans ſa Chambre que deux fois. Que la derniere fois qu'elle l'y avoit vû, elle lui avoit demandé pourquoi il étoit ſi triſte, & que dans la ſuite de la converſation, il avoit éu la hardieſſe de lui dire, *Non, non, Madame, un ſeul de vos regards me ſuffit.*

A

HENRI VIII. 1536.

A l'égard de *Weston*, elle avoüa, qu'il avoit pris la liberté de lui dire, qu'il l'aimoit, & qu'elle l'en avoit défié.

Mais après tout, la question est de sçavoir si les Régîtres d'où cet Interrogatoire a été tiré sont bien fidéles, ou si l'Interrogatoire a été couché par écrit avec impartialité. Il est vrai, que ce doute seul ne suffit pas pour justifier cette Reine. Mais d'un autre côté, quand on considere, qu'elle avoit pour partie un Epoux qui étoit Roi, & jaloux jusqu'à la fureur, il est assez vraisemblable que ceux qui furent employez pour l'examiner, donnerent à ses paroles un tour & un sens qui favorisoient les desseins du Roi, sous prétexte de mettre la substance de ses réponses au lieu de ses paroles mêmes.

Pour ce qui regarde le Lord Rochefort, toute la preuve qu'il y avoit de son prétendu commerce avec la Reine sa Sœur, consistoit en ce qu'on l'avoit vû panché sur son lit.

Dépositions des complices.

Lorsque ces gens furent examinez, *Norris* jura qu'il croyoit la Reine innocente, & persista dans son assévération, jusqu'à son dernier soupir. *Smeton* dit qu'il avoit couché trois fois avec elle; mais il ne lui fut jamais confronté. Il fut même condamné avant qu'on la jugeât, afin qu'il ne pût pas servir de témoin. Cela fait beaucoup pour la Reine, puisqu'il n'y a point d'apparence, qu'on eût volontairement négligé une telle preuve, si on l'eût jugée aussi bonne qu'elle paroit être. Mais apparemment on craignoit que Smeton ne se rétractât, ou que la Reine ne le confondit, s'il lui étoit confronté. Les autres protesterent qu'ils étoient innocens. Mais cela n'empêcha pas qu'ils ne fussent condamnez & exécutez.

Elle est condamnée avec le Lord Rochefort son Frere.

Trois jours après, la Reine & le Lord Rochefort son Frere, comparurent devant les Pairs, le Duc de Norfolck faisant l'Office de grand Sénéchal. La Reine y fut accusée de s'être abandonnée à son Frere, & à quatre autres hommes, & d'avoir voulu faire mourir le Roi. Mais ce dernier Article, étant une accusation sans aucun fondement, on ne jugea pas à propos d'y insister. La Reine & le Lord son Frere protesterent de leur innocence, & néanmoins ils furent condamnez, sans qu'on ait jamais sçû sur quelles preuves la Sentence étoit fondée. Elle portoit que le Lord Rochefort auroit la tête coupée, & son corps mis en quartiers pour être exposé à la vûë du Peuple. Quant à la Reine, elle fut condamnée à être brûlée vive, ou décapitée, selon qu'il plairoit au Roi.

Observations sur cette Sentence.

Il y a beaucoup d'apparence que le Roi croyoit la Reine coupable, & que, dans la prévention où il étoit, les indices lui tenoient lieu de bonnes preuves. Mais peut-on dire la même chose des Seigneurs qui la condamnerent? La conscience leur permettoit-elle de condamner une Reine à mort, sur de simples indices? Je dis sur des indices, puisque s'il y avoit eu des preuves solides, il n'y a point d'apparence qu'on eût négligé de les publier, pour justifier une Sentence de cette nature, qui n'avoit point eu d'exemples en Angleterre depuis le commencement de la Monarchie. On ne fut pas si réservé dans la suite, à l'égard d'une autre Femme de Henri, qui fut véritablement coupable d'un semblable crime. Tout ce qu'on peut dire en faveur de ceux qui donnerent leurs voix pour condamner Anne de Bollen, c'est que la crainte où ils étoient de tourner contr'eux-mêmes la fureur du Roi, s'ils manquoient de complaisance pour lui, leur fit regarder des indices comme de véritables preuves.

ves. Il eſt remarquable, qu'il n'y eut que vingt-neuf Pairs qui aſſiſterent à ce Jugement, quoiqu'il y en eût alors cinquante-trois en Angleterre, comme il paroit par les ſommations qui leur furent adreſſées peu de tems après, pour ſe trouver au Parlement. Cela donne lieu de conjecturer que, ſelon la méthode introduite par le Cardinal Wolſey, dans la condamnation du Duc de Buckingham, on prit ſoin d'écarter ceux de qui on n'avoit pas ſujet d'attendre aſſez de complaiſance pour contenter la paſſion du Roi aux dépens de leur conſcience. Quant à ce que le Docteur Burnet à dit dans ſon Hiſtoire, que le Pere d'Anne de Bollen fut du nombre de ſes Juges, on ſçait qu'il s'en eſt retracté dans la ſuite. HENRI VIII. 1536.

La Sentence fut exécutée le dix-neuviéme de Mai. Anne ſouffrit la mort avec beaucoup de conſtance, après avoir fait aux aſſiſtans un diſcours dans lequel elle n'avoüa ni ne déſavoüa le crime pour lequel elle avoit été condamnée. Elle ſe contenta de reconnoître les obligations qu'elle avoit au Roi, de prier Dieu pour lui, & de demander les prieres du Peuple pour elle-même. On croit communément que la crainte qu'elle eut d'attirer la colere du Roi ſur *Eliſabeth* ſa Fille, l'empêcha d'inſiſter ſur ſa propre innocence. Comme elle connoiſſoit le Roi parfaitement, & qu'elle ne pouvoit ſe juſtifier, ſans l'accuſer d'injuſtice, elle craignit qu'Eliſabeth ne devînt la victime du reſſentiment du Roi ſon Pere. Quoiqu'il en ſoit, ce fut la fin tragique qu'eut Anne de Bollen, que quelques-uns ont décriée avec beaucoup d'emportement, & dont d'autres ont pris grand ſoin de juſtifier la conduite, ſans que juſqu'ici on ait pû ſçavoir certainement, ſi elle étoit coupable ou innocente. Les ennemis d'Eliſabeth ſa Fille & de la Réformation ont noirci ſa réputation autant qu'il leur a été poſſible, dans la penſée que par-là, ils portoient un coup mortel à la Religion Proteſtante. Par une raiſon contraire, les Proteſtans n'ont rien négligé de ce qui pouvoit contribuer à donner d'elle une idée toute contraire. Mais les uns & les autres ont raiſonné ſur un faux principe, puiſque la bonté d'une Religion ne dépend pas de la vie & des mœurs de ceux qui la profeſſent. Pour moi, s'il m'eſt permis de dire mon ſentiment, je ne ſçaurois me perſuader, que ceux qui l'ont jugée ayent eu des preuves aſſez convainquantes pour la condamner comme coupable d'avoir ſoüillé le lit du Roi ſon Epoux. On ne peut néanmoins diſconvenir que, par des familiaritez peu convenables à une Reine, elle n'ait donné beaucoup de priſe ſur elle. Comme elle étoit jeune & belle, ſans doute, elle n'étoit pas fâchée de voir l'effet que ſa beauté faiſoit ſur toutes ſortes de gens, s'imaginant que l'amour qu'elle inſpiroit relevoit beaucoup ſon mérite. On ne voit que trop de Femmes ſujettes à cette foibleſſe. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que l'eſprit de parti n'a pas peu contribué à la diverſité de ſentimens, où le monde ſe trouve encore au ſujet de cette Reine. Si elle n'eût pas favoriſé la Réformation, elle auroit ſans doute moins d'accuſateurs parmi les Catholiques, & ſi elle avoit porté le Roi ſon Epoux à perſécuter les Réformez, il ſe trouveroit peu de ceux-ci qui entrepriſſent de la juſtifier. C'eſt ainſi que le monde eſt fait. Les gens ſont innocens ou coupables ſelon le parti dont ils ſe trouvent. Mais, outre cette cauſe générale, on peut encore trouver une autre particuliére, dans la conduite d'Anne de Bollen. C'eſt qu'elle étoit d'une humeur fort gaye, qui avoit enchanté le Roi, & qui, après quelques années de joüiſſan-

La Reine eſt décapitée.

Jugemens divers au ſujet de cette Reine.

HENRI VIII. 1536.

ce, ne fut plus propre qu'à exciter sa jalousie. D'un autre côté, on ne peut nier qu'elle n'eût de très-bonnes qualitez, & particuliérement beaucoup de charité pour les pauvres ausquels, peu de jours avant sa disgrace, elle avoit fait distribuer deux mille livres sterling. On trouve encore dans l'Histoire de sa mort une particularité qui fait voir qu'elle avoit la conscience fort tendre. C'est qu'après avoir reçu sa Sentence, elle se mit à genoux devant Madame Bollen sa Belle-Sœur, & la conjura, au nom de Dieu, de dire à la Princesse Marie, qu'elle lui demandoit pardon des rigueurs qu'elle avoit exercées contr'elle. Cette charité & cette tendresse de conscience conviendroient peu à une Femme qui auroit entretenu un commerce honteux & criminel avec quatre hommes, & avec son propre Frere. Mais elles ne seroient pas incompatibles avec beaucoup d'indiscrétion, & un peu de coquéterie.

Henri fait rompre son Mariage avec Anne de Bollen. Fondement de la Sentence du Divorce.

Quoi que le Roi eût obtenu la condamnation de la Reine, il n'en fut pas content. Il voulut encore lui donner avant sa mort un nouveau sujet de mortification, en faisant rompre leur Mariage. Dans ce dessein, il la fit tourner de tant de côtez, qu'enfin, on lui fit avoüer qu'elle avoit été engagée avec le Lord *Perci*, devenu depuis Comte de Northumberland, quoi que ce Seigneur déclarât sur son salut, qu'il n'y avoit jamais eu d'engagement formel entre elle & lui. On a cru qu'elle fut portée à faire cet aveu, sur ce qu'on lui fit entendre que ce n'étoit qu'à ce prix que le Roi se détermineroit pour le dernier des deux supplices dont la Sentence lui laissoit le choix. Quoiqu'il en soit, sur ce même aveu, l'Archevêque de Cantorbéri se vit obligé de donner une Sentence de Divorce entre le Roi & elle, & de déclarer Elisabeth leur Fille Bâtarde. Ce qu'il y a de plus étrange dans le procédé du Roi, c'est l'artifice dont il se servit en faisant condamner la Reine, avant que de faire rompre son Mariage. Si la Sentence de Divorce avoit été donnée avant le Jugement, on n'auroit pas pû la condamner comme adultere, puisque son Mariage avec le Roi n'auroit pû être regardé que comme un concubinage. Mais Henri avoit acquis un tel empire sur ses Sujets, que la Justice & les Loix ne se mesuroient plus qu'à sa volonté. Il prenoit même si peu de soin de ménager le Public & sa propre réputation, qu'il épousa Jeanne Seymour dès le lendemain de la mort d'Anne de Bollen, en quoi il marqua une passion qui ne servit pas peu à justifier la défunte Reine.

Le Roi épouse Jeanne Seymour.

La Princesse Marie se reconcilie avec le Roi. *Mil. Herbert.*

La mort d'Anne de Bollen fit renaître les espérances de Marie fille du Roi & de Catherine sa premiere femme. Son attachement pour la Reine sa Mere, & son refus obstiné de se conformer aux Actes de Parlement qui avoient été faits depuis quelque-tems, l'avoit très-mal mise dans l'esprit du Roi qui ne pouvoit supporter d'être contredit. Mais ce dernier événement ayant fait concevoir aux partisans de Rome, que le Roi pourroit se reconcilier avec le Pape, ils conseillerent à Marie de s'accommoder au tems, de peur de perdre le fruit que ce changement pouvoit produire. Comme il n'y avoit plus rien qui portât obstacle à la reconciliation du Roi avec l'Empereur, on espéroit que l'Acte qui la déclaroit bâtarde, pourroit être révoqué, pourvû qu'elle se soumit au Roi son Pere. Ce fut dans cette vûë qu'elle se résolut à écrire au Roi une Lettre fort respectueuse & fort soumise, dans laquelle elle lui protestoit qu'à l'avenir, elle ne vouloit point avoir d'autres sentimens que les siens. Mais Henri, ne se contentant pas d'une soumission conçuë en termes

si

si généraux, voulut, avant que de lui rendre ses bonnes graces, qu'elle signât certains Articles qu'elle avoit jusqu'alors rejettez. C'étoient, la Suprémacie, le renoncement à l'Evêque de Rome, & l'invalidité du Mariage de Catherine sa Mere. Marie fit tous les efforts possibles pour s'en défendre. Mais enfin, voyant que le Roi demeuroit inflexible, elle les signa, quoique contre sa propre persuasion, sur l'espérance que le mal qu'elle feroit en agissant contre sa conscience, pourroit produire un grand bien. Quant à la Princesse Elisabeth qui n'étoit alors agée que de quatre ans, elle fut dépoüillée du titre de Princesse de Galles, qu'elle avoit porté depuis sa naissance. Mais cela n'empêcha pas que le Roi ne la fît toujours élever auprès de lui, & qu'en toutes occasions, il ne témoignât beaucoup d'affection pour elle.

HENRI VIII. 1536.

Un nouveau Parlement s'étant assemblé le huitiéme de Juin, on y fit un Acte pour régler la Succession, la Sentence de Divorce entre le Roi & Anne de Bollen, ayant rendu inutile celui qui avoit été fait après leur Mariage. Par ce nouvel Acte, celui-là fut révoqué, & les enfans des deux premiers Mariages du Roi furent déclarez illégitimes, & exclus à jamais de la Succession à la Couronne. De plus, l'Acte confirmoit la condamnation d'Anne de Bollen comme étant fondée sur de très-justes causes, & adjugeoit la Couronne, après la mort du Roi, aux enfans qu'il auroit de la Reine Jeanne, ou de toute autre femme qu'il pourroit épouser dans la suite. Enfin, il accordoit au Roi le pouvoir de régler le rang de ceux qui devoient lui succéder, soit par son Testament signé de sa propre main, ou par des Lettres du grand Sceau, & déclaroit Traîtres tous ceux qui soutiendroient la validité de ses deux premiers Mariages. On peut comprendre par-là, avec quel empire Henri regnoit alors, puisque, sans aucun examen, le Parlement approuvoit toutes ses actions, & lui accordoit même plus qu'il ne demandoit, en lui donnant le droit de régler le rang de ses Successeurs. Par-là, il étoit au pouvoir du Roi de remettre Marie & Elisabeth dans tel rang qu'il lui plairoit, ou de les exclurre entiérement. C'est une preuve bien évidente, que le Parlement avoit moins la justice & l'équité en vüë, que de faire plaisir au Roi.

Parlement. Acte qui régle la Succession à la Couronne. *Myl. Herbert.*

Dès que le Pape Paul III. eut appris la mort d'Anne de Bollen, il conçut quelque espérance de faire révoquer tout ce qui avoit été fait en Angleterre. Pour cet effet, il s'ouvrit en confidence à Grégoire Casali qui avoit été autrefois Ambassadeur du Roi, & après s'être excusé touchant la Sentence d'excommunication qu'il avoit donnée, mais qui n'avoit pas encore été publiée, il lui fit entendre qu'il embrasseroit volontiers tous les expédiens qui seroient jugez propres à procurer un bon accommodement entre le Roi & lui. Mais Henri, qui, peu d'années auparavant, auroit fait beaucoup pour obtenir la faveur du Pape, n'étoit plus dans la même disposition. Rien n'étoit capable de le faire dessaisir de l'autorité qu'il avoit acquise sur le Clergé, aussi bien que sur tout le reste de ses Sujets, & qui rendoit son pouvoir plus étendu qu'il ne l'avoit d'abord esperé. Au contraire, pour ôter toute espérance au Pape, il fit ensorte que le Parlement confirma, par deux nouveaux Statuts, tout ce qui avoit été fait contre lui. Le premier condamnoit à la peine du *Præmunire*, tous ceux qui feroient quelque tentative pour rétablir en Angleterre l'autorité de l'Evêque de Rome, & tous les Magistrats qui négligeroient de punir ceux qui auroient la hardiesse de violer ce Statut. Le second cassoit & abolissoit

Le Pape tâche de se raccommoder avec Henri, qui rejette ses propositions.

Statut contre le Pape.

HENRI VIII. 1536.

abolissoit toutes dispenses, exemptions, & priviléges émanez de la Cour de Rome, sauf à l'Archevêque de Cantorbéri, à confirmer ce qui ne seroit pas contraire à la Loi de Dieu, ou à l'honnêteté publique.

Autre sur les Mariages des Parentes du Roi. Occasion de ce Statut.

On fit encore, dans la même Séance, deux Statuts considérables, mais qui n'avoient point de rapport à la Religion. Par le premier, il étoit défendu, sous de grosses peines, d'épouser une Parente du Roi, à moins qu'il n'en eût auparavant accordé la permission. Ce Statut fut fait à l'occasion de *Thomas Howard* frere du Duc de Nortfolck, à qui *Marguerite Douglas*, niéce du Roi, avoit engagé sa foi, sans avoir daigné en avertir le Roi son Oncle. Henri, choqué de leur hardiesse, les envoya tous deux à la Tour, & pour prévenir de pareilles entreprises à l'avenir, il fit faire le Statut dont je viens de parler.

Autre Statut en faveur des Rois.

Par le second, il étoit dit, que toutes les Usurpations du Parlement sur l'autorité d'un Roi, avant qu'il fût parvenu à l'âge de vingt-quatre ans, pourroient être annullées par des Lettres Patentes sous le grand Sceau. C'est ainsi que les deux Chambres du Parlement employoient toute leur autorité à donner au Souverain un pouvoir que les Rois précédens n'avoient jamais eu, comme si elles n'eussent été assemblées, que dans ce seul dessein.

Le Clergé approuve le dernier Divorce du Roi. *Hist. de la Reform.*

Mais ce n'étoit pas seulement par rapport au gouvernement civil, qu'on étendoit les bornes de la puissance Royale. Le Clergé ne voulant point céder en cela au Parlement, faisoit de son côté les mêmes efforts, pour se rendre agréable au Roi, en approuvant toutes ses actions. La Convocation qui étoit assemblée dans le même-tems confirma la Sentence de Divorce du Roi avec Anne de Bollen, sur le même fondement qui avoit servi à la faire donner, sçavoir l'engagement antécédent de la Reine avec Mylord Perci, quoique ce Seigneur le niât avec serment.

Plaintes contre les Reformateurs.

Peu de jours aprés, la Chambre Basse de la Convocation envoya porter à la Haute, soixante & sept propositions qu'elle jugeoit dignes d'être condamnées. En même-tems, ses Députez firent de grandes plaintes contre ceux pui vouloient introduire des nouveautez dans la Religion. Ces plaintes regardoient *Cranmer*, *Cromwell*, *Shaxton*, *Latimer*, & quelques autres qui étoient regardez comme Chefs, ou fauteurs de la Réformation, quoiqu'ils n'y fussent par nommez. On avoit pris soin de mêler parmi ces soixante & sept Propositions, dont la plûpart étoient tirées de la doctrine des Lutheriens, plusieurs opinions des anciens Lollards & des Anabaptistes, afin d'insinuer que ceux dont on se plaignoit les recevoient toutes également. Les ennemis des Réformateurs espéroient de les perdre par-là dans l'esprit du Roi qui affectoit une grande rigueur contre ceux qu'on appelloit Hérétiques. Depuis la mort d'Anne de Bollen, ils ne doutoient presque point, que tous ceux qu'elle avoit aimez ou protégez ne participassent à sa ruïne. Mais leur attente se trouva trompée.

Cromwel est fait *Vice-gerent. Myl. Herbert.*

Cranmer & Cromwel n'avoient jamais été si bien dans l'esprit du Roi qui même donna, peu de tems après, à Cromwel, une nouvelle marque de son estime en le créant son *Vicegérent* dans toutes les affaires Ecclésiastiques. Ainsi, bien loin que les plaintes de la Chambre Basse du Clergé produisissent quelque mauvais effet contre la Réformation ou contre les Réformateurs, il semble qu'au contraire, elles avoient augmenté de plus en plus le crédit des deux Chefs. On en fut bien-tôt convaincu, quand on vit qu'ils avoient persuadé au Roi de faire un pas plus avant dans la Réformation, en retran-

retranchant du culte public, les cérémonies qui n'étoient pas fondées ſur la Parole de Dieu. Cette réſolution étant priſe, le Roi fit dire à la Convocation, qu'il ſouhaitoit qu'elle travaillât à l'examen des cérémonies, afin de retrancher celles qui ſe trouveroient inutiles.

HENRI VIII. 1536.

Articles propoſez par le Roi au Clergé.

Mais ceux qui s'oppoſoient à la Réformation eurent bien un plus grand ſujet de s'alarmer, quand, quelques jours après, Cromwell alla porter à la Convocation, des Articles dreſſez par le Roi même, qui contenoient divers changemens dans les Dogmes, avec ordre de les examiner, & de faire rapport au Roi de ce qu'elle auroit délibéré ſur ce ſujet. Ce fut alors que les deux Partis ſe diviſerent ouvertement, l'un pour avancer la Réformation, & l'autre pour s'oppoſer à ſes progrès. *Cranmer* étoit à la tête du premier, étant ſoutenu de *Goodrick* Evêque d'Ely, de *Shaxton* de Saliſburi, de *Latimer* de Worceſter, de *Barlow* de Saint David, de *Fox* de Héréford, de *Hilſey* de Rocheſter. *Lee*, Archevêque d'Yorck, étoit le Chef du ſecond. Il avoit pour lui *Stokesley* Evêque de Londres, *Tonſtal* de Durham, *Gardiner* de Wincheſter, *Longland* de Lincoln, *Sherburn* de Chicheſter, *Nix* de Norwich, *Kitte* de Carliſle. Ceux-ci, qui étoient partiſans ſecrets du Pape, eſpérant toûjours une reconciliation avec Rome, s'oppoſoient de tout leur pouvoir aux changemens qu'on vouloit introduire, de peur que la rupture ne devînt encore plus grande. Mais ce parti avoit un grand déſavantage, en ce que Cromwell & Cranmer, qui avoient l'oreille du Roi, lui faiſoient entendre que la plûpart des abus dont ils demandoient l'abolition, tendoient directement à maintenir la puiſſance uſurpée du Pape. Enfin, après beaucoup de conteſtations, la Convocation convint de certains Articles qui furent rédigez en forme de Conſtitutions, dont voici la ſubſtance.

Grands débats entre les deux partis.

Conſtitutions faites par le Clergé.

I. La Sainte Ecriture étoit poſée pour fondement de la croyance, conjointement avec les trois Symboles des Apôtres, de Nicée, de S. Athanaſe, & les quatre premiers Conciles Généraux.

II. La néceſſité du Baptême étoit établie dans la ſeconde, qui défendoit auſſi de le réïtérer.

III. Dans la troiſiéme, on réconnoiſſoit la néceſſité de la Pénitence qui renfermoit trois Actes, ſçavoir, la contrition, la confeſſion auriculaire & l'amendement de vie.

IV. La quatriéme, établiſſoit pour dogme fondamental la préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie.

V. Dans la cinquiéme, il étoit dit, que la Juſtification étoit acquiſe par la Régénération qui conſiſtoit dans la Contrition, la Foi, & la Charité.

VI. On établiſſoit dans la ſixiéme, que les Images devoient être conſervées dans les Egliſes; mais que le culte qu'on leur rendoit devoit être relatif à Dieu.

VII. Dans la ſeptiéme, qu'on doit honorer les Saints, mais ſans croire qu'on puiſſe obtenir d'eux ce qu'il n'appartient qu'à Dieu de donner.

VIII. Dans la huitiéme, qu'on pouvoit invoquer les Saints, pourvû qu'on le fît ſans ſuperſtition. Que leurs fêtes devoient être obſervées: mais que ſi le Roi jugeoit à propos d'en retrancher quelques-unes, on ſe conformeroit à ſa volonté.

HENRI VIII. 1536.

IX. Qu'on devoit retenir les cérémonies uſitées dans l'Egliſe, comme les ornemens des Prêtres, l'eau benite, le pain benit, les cierges, les cendres, les Rameaux, les Proſternations devant la Croix, les Exorciſmes.

X. La dixiéme portoit, qu'il étoit bon de prier pour les morts; mais qu'il étoit néceſſaire de corriger les abus du Purgatoire, des Pardons du Pape, des Meſſes célébrées en certains lieux plûtot qu'en d'autres, & devant certaines Images préférablement à d'autres. Enfin, que comme on ignoroit l'état où les ames ſe trouvoient après leur mort, & le lieu où elles étoient, il falloit ſe contenter de les recommander à Dieu par des prieres générales.

Le Roi les approuve.

Ces Conſtitutions ayant été préſentées au Roi qui les corrigea en quelques endroits furent ſignées de Cromwell, de Cranmer, de dix-ſept Evêques, de quarante Abbez, ou Prieurs, & de cinquante Archidiacres ou Députez à la Chambre Baſſe du Clergé, entre leſquels étoit Polydore Vergile Auteur d'une Hiſtoire d'Angleterre, & enſuite publiées par ordre du Roi. Leur publication cauſa divers mouvemens dans les eſprits ſelon les divers ſentimens dans leſquels le Peuple étoit alors partagé. Ceux qui ſouhaitoient la Réformation avoient gagné quelque choſe par rapport aux Images & au Purgatoire, & principalement en ce que l'Ecriture Sainte étoit établie pour fondement de la Foi, parce qu'ils eſpéroient que de ce principe on tireroit un jour de très-grandes conſéquences. Mais ce qui avoit été décidé touchant la Confeſſion auriculaire, & la préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, leur cauſoit un chagrin extrême. Non ſeulement ces deux Articles étoient directement contraires à leurs ſentimens, mais ils voyoient aſſez combien il ſeroit difficile d'y retoucher, à cauſe de la prévention du Roi qui les croyoit hors de doute. D'un autre côté, leurs adverſaires étoient extraordinairement conſternez, de ce qu'on avoit entrepris d'examiner des Articles depuis ſi long-tems décidez, & de ce que l'autorité du Pape étoit abolie, & l'exiſtence du Purgatoire révoquée en doute. Ainſi ces Conſtitutions ne contenterent ni l'un ni l'autre parti. L'un trouvoit que les Réformateurs avoient agi trop mollement en ne pouſſant pas la Réformation plus loin, & ne pouvoit s'empêcher de blâmer la condeſcendance qu'ils avoient euë, de permettre qu'on établît des dogmes ſi contraires à la vérité. Mais ceux-ci répondoient qu'on ne pouvoit pas tout faire à la fois, & qu'il y auroit eu de l'imprudence à demander avec obſtination, qu'on retranchât tout d'un coup les erreurs dont le Peuple n'étoit pas encore bien déſabuſé. L'autre parti s'emportoit auſſi contre les Evêques, de ce qu'ils avoient ſi lâchement abandonné les Veritez reçûës depuis tant de ſiécles, par l'Egliſe Catholique. Mais la vérité eſt qu'il n'étoit au pouvoir ni des uns ni des autres, de faire autrement. C'étoit le Roi même qui dirigeoit tout, après avoir réglé dans ſon Conſeil ſecret, ce qu'il jugeoit à propos de changer ou de conſerver. Mais il n'y avoit perſonne dans ce Conſeil, qui osât directement s'oppoſer à ſon ſentiment, ni qui crût qu'il y eût de la prudence à le combatre opiniâtrement, de peur qu'une trop forte oppoſition ne produisît un effet tout contraire. Tout ce qu'on pouvoit faire étoit de tâcher d'éclaircir doucement & inſenſiblement l'eſprit du Roi,

Jugemens des deux partis ſur ces Conſtitutions.

Roi, ſans s'aheurter à vouloir, par une eſpece de contrainte, le ranger à ce qu'on croyoit raiſonnable.

HENRI VIII. 1536.

Avant que la Convocation ſe ſéparât, le Roi fit communiquer aux deux Chambres du Clergé un Acte par lequel il étoit cité au Concile qui devoit s'aſſembler à Mantoüe. C'étoit le Pape qui, ſans le conſulter, avoit aſſemblé ce Concile de concert avec l'Empereur, & qui devoit y préſider par ſes Légats. Ainſi Henri pouvoit bien s'attendre à perdre ſa cauſe dans un tel Concile, s'il avoit eu l'imprudence de ſe ſoumettre à ſes déciſions. Véritablement, il avoit appellé de la Sentence du Pape à un Concile Général: mais il y avoit bien des queſtions à vuider, pour ſçavoir ſi celui qui étoit convoqué à Mantoüe étoit légitime, & muni d'une ſuffiſante autorité. Cependant, avant que de répondre à la citation, il voulut avoir l'avis du Clergé qui, après une meure déliberation, lui fit préſenter un Ecrit contenant en ſubſtance: Qu'un véritable & légitime Concile univerſel étoit un très-bon moyen pour entretenir la Paix & l'union dans l'Egliſe; mais qu'avant que de l'aſſembler, il étoit néceſſaire de reſoudre les queſtions ſuivantes. La premiere, en qui réſidoit le droit de le convoquer. La ſeconde, s'il y avoit de bonnes raiſons pour l'aſſembler. La troiſiéme, quelles perſonnes devoient y aſſiſter comme Juges. La quatriéme, de quelle ſorte les matieres y devoient être traitées & diſcutées. La cinquiéme, de quels points on y devoit traiter. Enſuite, elle déclaroit, que ni le Pape, ni aucun Prince du monde, n'avoit le droit de convoquer un Concile Général, ſans le conſentement de tous les Souverains de la Chrétienté. Suivant cet avis, Henri publia une Proteſtation contre le Concile qui devoit s'aſſembler à Mantoüe, dans laquelle il parloit clairement & ſans aucun détour des deſſeins & de la conduite du Pape. Il concluoit, qu'il ne pouvoit regarder comme libre & univerſel, un Concile, où l'Evêque de Rome préſideroit, qui ſeroit aſſemblé dans un lieu ſuſpect, & qui ne pourroit être compoſé que d'un petit nombre de Prélats, juſqu'à ce que la Guerre entre l'Empereur & la France fût finie.

Le Roi étant cité au Concile demande l'avis de la Convocation.

Réponſe du Clergé.

Le Roi publie une Proteſtation contre le Concile de Mantoüe.

Le 18. de Juillet le Parlement fut prorogé, après une Séance qui n'avoit duré que quarante jours, & dans laquelle il avoit pourtant fait divers Actes conſidérables.

Le Parlement eſt prorogé.

En ce tems-là, le Cardinal *Polus* étoit dans une haute réputation, pour ſon ſçavoir & pour ſon éloquence. Son nom étoit *de la Pole*: mais par tout ailleurs qu'en Angleterre, il eſt tellement connu ſous celui de *Polus*, qu'on ne peut préſentement lui en donner d'autre ſans courir riſque d'embarraſſer les Lecteurs. Il étoit deſcendu de Michel de la Pole Comte de Suffolck, & Favori de Richard II. Depuis ce tems-là, cette Maiſon s'étoit toûjours aggrandie, enſorte que ſous le regne de Henri VI. le Comte de Suffolck avoit été honoré du titre de Duc. Enſuite, un Seigneur de cette même Maiſon avoit épouſé une fille du Duc de Clarence frere d'Edoüard IV. De ce Mariage étoit né, entr'autres enfans, *Renaud de la Pole*, ou *Polus*, qui eſt le Cardinal dont je parle, & qui par conſequent étoit couſin du Roi. Comme il étoit cadet, il avoit été deſtiné à l'Egliſe, à quoi auſſi les qualitez naturelles de ſon eſprit le rendoient très propre. Dans un âge peu avancé, il avoit fait de ſi grands progrès en toutes ſortes de Sciences, que le Roi, ayant

Renaud Polus ſe broüille avec le Roi. *Myl. Herbert.*

HENRI VIII. 1536.

ayant dessein de le pousser aux plus hautes Dignitez de l'Eglise, l'avoit gratifié de quelques bons Bénéfices, afin qu'il pût aller se perfectionner dans les Païs étrangers. Il alla d'abord à Paris où il demeura quelques années, & où il perdit en quelque maniere les bonnes graces du Roi, pour avoir refusé de s'employer à obtenir les décisions des Universitez de France, dans l'affaire du Divorce. Cela ne l'empêcha pourtant pas de retourner en Angleterre où il assista, comme Doyen de l'Eglise d'Excéter, à la Convocation qui donna au Roi le tître de Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre. Il y a même lieu de présumer qu'il ne fut pas du nombre de ceux qui s'opposerent à ce nouveau tître, parce qu'il garda son Bénéfice plusieurs années après. Enfin, il alla voyager en Italie, & séjourna quelque tems à Padoüe, où il lia un commerce d'amitié avec *Bembo*, *Sadolet*, & quelques autres beaux Esprits, qui étoient alors en grande réputation. Celle qu'il avoit lui-même acquise en ce Païs-là, donna au Roi l'envie de le rappeller, dans la pensée de récompenser son mérite qui étoit généralement reconnu. Mais Polus chercha toûjours des prétextes pour éviter de se rendre aux désirs du Roi. Enfin voyant que le Roi ne se payoit point de ces prétextes, il se vit obligé de lui écrire les véritables raisons de son refus. C'étoit qu'il ne pouvoit approuver ni son Divorce avec Catherine, ni les changemens qui s'étoient faits en Angleterre, par rapport à la Réligion. Henri, qui souhaitoit beaucoup de le gagner, lui envoya un Ecrit qui contenoit son apologie, & les raisons de tout ce qui avoit été fait contre le Pape. Polus répondit à cela par un Livre intitulé *de l'union Ecclésiastique*, dans lequel il s'émancipoit à parler du Roi en termes très-injurieux jusqu'à le comparer à Nabuchodonozor, & à exhorter l'Empereur & les autres Souverains à tourner leurs armes contre lui. Il ne se contenta pas de lui avoir envoyé ce Livre en Manuscrit; il le fit même imprimer & publier. Henri choqué, comme on le peut penser, d'un procédé si violent & si peu respectueux, tâcha de l'attirer en Angleterre, en lui écrivant qu'il estimoit beaucoup son Livre; mais qu'il y trouvoit certaines difficultez dont il souhaitoit d'avoir la solution de sa propre bouche. Polus n'eut garde de se laisser prendre à un tel piége. Ainsi le Roi, voyant que cet artifice ne lui avoit pas réussi, le dépoüilla de tous ses Bénéfices, de la perte desquels, le Pape & l'Empereur le récompenserent largement. Quelque tems après, il reçût le Chapeau de Cardinal. Par-là, il devint encore plus attaché aux intérêts du Pape & plus ennemi du Roi, qui ne pouvant se venger sur sa personne, fit sentir les effets de sa colere à toute sa Parenté.

Suppression des petits Monasteres. *Hist. de la Réformation.*

La suppression des petits Monasteres ordonnée dans la premiere Session de ce Parlement, ne fut faite qu'au mois d'Août, quoique les Commissaires nommez pour aller l'exécuter, eussent reçu leurs ordres dès le mois d'Avril. Apparamment le Roi voulut voir la fin de la seconde Séance du Parlement, avant que de les faire partir. Comme leur Relation fut supprimée sous le regne de Marie, on ne peut rien dire de positif sur ce qu'elle contenoit. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Partisans du Pape & de l'ancienne Réligion les accuserent d'avoir commis une infinité d'extorsions & de brigandages, & d'avoir fait de fausses relations de ce qu'ils avoient découvert dans cette visite, afin de diminuer l'horreur qu'on avoit de leurs violences. Cela peut

être

être vrai en partie. Il n'eſt pas même hors d'apparence que ces gens-là, ſoit par le déſir de faire leur Cour au Roi, ou par la paſſion de profiter de cette occaſion pour s'enrichir, ayent outrepaſſé leurs ordres. D'un autre côté, il eſt auſſi vraiſemblable que leurs accuſateurs exagéroient beaucoup les crimes qu'ils leurs imputoient. Quoiqu'il en ſoit, il y eut une infinité de gens qui furent très-mécontens, de ce qu'on avoit ſupprimé tant de Maiſons Religieuſes pour leſquelles ils avoient eu beaucoup de vénération. Tous les Moines de ces Maiſons ſupprimées, qui ſouhaiterent de retourner au ſiécle, en obtinrent la diſpenſe du Roi, & les autres furent transférez dans les grands Monaſteres, auſquels on n'avoit point touché. Quant aux Maiſons mêmes & aux Egliſes, elles furent démolies, & on en vendit les matériaux au profit du Roi.

Beaucoup de gens en ſont fort mécontens.

On peut bien juger que les Moines n'épargnerent pas leurs ſoins pour inſpirer au Peuple un eſprit de révolte contre le Roi. Ils y trouvoient d'autant plus de facilité, qu'il y avoit une infinité de gens mécontens. Les Grands & les Gentilshommes trouvoient fort mauvais qu'on eût accordé au Roi les biens des Monaſteres ſupprimez, dont la plûpart avoient été fondez par leurs Ancêtres. D'ailleurs, ils ſe voyoient privez de la commodité de ſe décharger de leurs enfans, quand ils en avoient un trop grand nombre, & d'aller en voyageant loger dans ces Maiſons, où ils étoient toûjours bien reçus. Les pauvres murmuroient encore plus fortement, parce que pluſieurs d'entre eux vivoient des aumônes qui ſe diſtribuoient journellement dans ces Maiſons. Enfin, les Bigots s'imaginoient qu'il n'y avoit plus moyen de tirer les ames de leurs Ancêtres du Purgatoire, depuis que tant de Meſſes qui ſe diſoient à ce deſſein, étoient abolies, par la ſuppreſſion des Monaſteres.

On publie les dereglemens des Monaſteres ſupprimez.

La Cour, apprenant tous ces murmuers, tâcha d'y remédier, en publiant les déreglemens qui s'étoient trouvez dans ces Maiſons ſupprimées. Mais cela ne produiſit pas un grand effet. Outre qu'on croyoit ces relations fort exagerées, on diſoit, qu'il falloit ſe contenter de réformer les Moines & les Monaſteres entiers, ſans les détruire pour jamais. Enfin, Cromwell trouva un expédient pour étouffer une partie de ces murmures, en conſeillant au Roi de vendre les terres des Monaſteres ſupprimez, à un très-bas prix, mais à condition que les acquereurs obſerveroient l'hoſpitalité, ſous peine d'une groſſe amende. Mais cet expédient ne fut pas capable d'arrêter entiérement les murmures du Peuple, quoique le Roi tâchât de lui donner quelque ſatiſfaction, par le rétabliſſement de trente & un de ces Monaſteres.

Le Roi en vend les terres à vil prix.

Réglement pour la conduite des Eccleſiaſtiques.

Pendant que les eſprits étoient dans cette agitation, le Roi s'aviſa de publier, ſous le nom du Vicegérent, un Réglement pour la vie & la conduite des gens engagez dans les Ordres de l'Egliſe, parmi leſquels il s'en trouvoit pluſieurs qui vivoient dans un extrême déſordre.. Ce Réglement ne contenoit rien qui n'eût été déja ordonné par divers Synodes. Cependant les Eccleſiaſtiques en furent extraordinairement choquez, parce qu'ils ne pouvoient endurer de ſe voir ſoumis aux ordres du Vicegérent dont ils diſoient qu'ils alloient devenir Eſclaves, bien plus qu'ils ne l'avoient été du Pape. Ainſi le bas Clergé, les Moines & les Bigots, ſe trouvant également intéreſſez dans ce qui avoit été déja fait, & dans ce que, vraiſemblablement, on avoit deſſein de faire encore, inſpirerent à ceux ſur leſquels ils avoient

Le bas Clergé en murmure.

HENRI VIII. 1356. quelque pouvoir, un esprit de rébellion qui ne tarda pas long-tems à produire ses effets.

Souléve-ment dans la Province de Lincoln. Myl. Herbert. Le premier feu parut dans la Province de Lincoln où un Docteur en Théologie, Prieur du Monastere de Barlins, assembla une grande quantité de Peuple dont il se fit Chef, sous le nom de *Capitaine Cobler*, c'est-à-dire, *le Capitaine Savetier*. D'abord, les soulevez envoyerent leurs griefs au Roi, d'une maniere fort soumise, en lui disant, qu'ils reconnoissoient sa Suprémacie, & qu'ils étoient très-contens qu'il joüit des Décimes & des premiers Fruits des Bénéfices; mais qu'ils le supplioient de prendre conseil de sa Noblesse pour remédier à leurs griefs. Par-là, ils taxoient indirectement le Roi, de ce qu'il suivoit les conseils de Thomas Cromwell, qui étoit d'une très-basse extraction. Griefs des Révoltez. Ces griefs consistoient en ce qu'il avoit supprimé un très-grand nombre de Monasteres; Qu'il s'étoit fait accorder par le Parlement de grands Subsides, sans aucune néceffité; Qu'il admettoit dans son Conseil, des gens d'une naissance abjecte, qui n'avoient en vûë que de s'enrichir, au lieu de penser au bien de l'Etat; Que plusieurs d'entre les Evêques avoient abandonné l'ancienne Foi, pour suivre de nouvelles doctrines de tout tems condamnées par l'Eglise; Qu'après avoir vû le pillage de tant de Monasteres, ils croyoient avoir lieu de craindre, que les Eglises n'éprouvassent aussi le même sort.

Manifeste du Roi. Le Roi répondit à ces griefs par un Manifeste ample. Mais, comme ses raisons étoient fondées sur des principes, dont les Mécontens ne convenoient pas, ce Manifeste ne produisit pas un grand effet. Cependant, il ne se trouvoit pas peu embarrassé; ses troupes étoient en petit nombre, & il avoit des avis certains, qu'il se préparoit un pareil soulévement dans la Province d'Yorck, & dans quelques autres du voisinage. Il fit pourtant marcher le Duc de Suffolck, quoi qu'avec fort peu de troupes, pour tâcher d'arrêter les Révoltez. Mais ce Duc se trouvant trop foible, jugea qu'il étoit plus à propos de travailler à dissiper cette émeute par la voye de la Négociation, que par les Armes. Ainsi en envoyant aux Mécontens la réponse que le Roi avoit faite à leurs griefs, il en prit occasion de leur faire entendre, qu'ils ne devoient pas désespérer de leur pardon. Les Révoltez acceptent une Amnistie. Sur cela quelques-uns de leurs Chefs lui firent sçavoir secrettement, qu'ils ne s'étoient joints aux Révoltez que dans le dessein de les ramener à leur devoir, à quoi ils espéroient de réüssir, pourvû qu'il plût au Roi de leur accorder une Amnistie. Le Duc ne fut pas fâché de cette ouverture qui lui donna occasion d'écrire au Roi, pour le solliciter à la Clémence, offrant pourtant de marcher contre les Rébelles, s'il lui étoit ordonné. Dans ce même tems, le Roi reçut la nouvelle que les Habitans de la Province d'Yorck avoient pris les Armes, & comme il craignoit que ceux de Lincoln ne se joignissent à eux, il se hâta de faire publier une Proclamation par laquelle il accordoit un pardon absolu à tous ceux qui se retireroient dans leurs Maisons. Cette Proclamation produisit l'effet qu'il en avoit espéré. Les Rébelles se séparerent incontinent, & par-là, ils délivrerent le Roi d'un assez grand embarras. Quelques-uns pourtant aimerent mieux aller parmi les Rébelles d'Yorck, que de profiter de l'Amnistie.

Révolte plus dange- Le soulévement de la Province d'Yorck étoit d'une bien plus grande conséquence que celui de Lincoln. Celui-ci sembloit s'être fait par hazard, &

& par un mouvement ſoudain. L'autre étoit une ſuite d'un deſſein concerté dans lequel entrerent pluſieurs perſonnes de conſidération, qui n'attendoient, pour ſe déclarer, que de voir un peu plus clair dans la diſpoſition générale du Peuple. Un certain *Aske*, homme d'un aſſez bon jugement, s'étoit fait Chef des Mécontens de ces quartiers-là où l'éloignement de la Cour & le voiſinage de l'Ecoſſe rendoient les gens plus hardis qu'ailleurs, outre que, de tout tems, les Moines avoient eu plus de crédit dans ces Provinces que dans tout le reſte du Royaume. Dès le mois de Juillet, Aske avoit tenté de gagner le Lord *Darcys* qui l'avoit amuſé pendant quelque tems de l'eſpérance que ſa Négociation auroit un heureux ſuccès. Vraiſemblablement, ce fut de ce Seigneur que le Roi reçut le premier avis de ce complot. Enfin, les Mécontens prirent les armes, & s'aſſemblerent en très-grand nombre, vers la fin du mois d'Août, un peu après que la rébellion de Lincoln eut éclaté. Dès qu'ils ſe virent un peu forts, ils ne laiſſerent plus aux Seigneurs & aux Gentilshommes, la liberté de demeurer neutres dans leurs Maiſons; mais ils les contraignirent ou de s'enfuïr ou de ſe joindre à eux, & de prêter ſerment qu'ils ſeroient fidelles à la cauſe pour laquelle ils avoient deſſein de combattre. Cette cauſe, c'étoit proprement la Réligion, comme ils le firent bien comprendre en mettant un Crucifix dans leurs drapeaux & étendarts. D'ailleurs, ils rétablirent les Moines dans quelques-uns des Monaſteres qui avoient été ſupprimez. Comme ils ne trouvoient aucune oppoſition, parce que les armes du Roi étoient occupées contre les Révoltez de Lincoln, ils firent d'abord de grands progrès, & encore plus, après que les Provinces de ***Richemont***, de ***Lencaſtre***, de ***Durham***, & de ***Weſtmorland*** ſe furent engagées dans leur parti. Le Comte de Shrewſbury fut le ſeul qui oſa prendre les armes pour le Roi, ſans en avoir reçu aucun ordre, quoiqu'il n'ignorât pas que, dans une telle conjoncture, ſa démarche pouvoit être mal interprêtée. Mais comme il n'avoit que de bons deſſeins, il eſpéra que le Roi lui pardonneroit une faute qu'il ne faiſoit que pour lui rendre ſervice. En effet, le Roi lui envoya une Commiſſion par laquelle il l'établiſſoit ſon Lieutenant contre les Rébelles. En même tems, il donna ordre au Duc de Suffolck de ne pas quitter la Province de Lincoln, de peur qu'il ne prît envie aux Mécontens de cette Province, de s'aller joindre à ceux du Nord. De plus, il donna des Commiſſions à divers Seigneurs pour lever des troupes, pendant que de ſon côté, il en aſſembloit autant qu'il lui étoit poſſible, pour en former une armée dont il deſtinoit le commandement au Duc de Norfolck. Mais, ſoit par la mauvaiſe volonté du Peuple, ou par quelque autre raiſon, cette armée ne ſe trouva pas aſſez nombreuſe pour pouvoir faire tête aux Rébelles.

Pendant que le Roi faiſoit ſes préparatifs, Aske ne négligeoit pas ſes affaires. Il s'approcha du Château de Pontfract, où ſe trouvoient l'Archevêque d'Yorck & le Lord Darcy; & les contraignit de lui livrer cette Place. Comme ces deux Seigneurs paſſoient pour affectionnez au parti du Pape, bien des gens furent perſuadez qu'ils n'avoient pas été fâchez que le défaut de vivres leur eût fourni un prétexte de livrer Pontfract aux Rébelles, & de marcher avec eux dans leurs autres expéditions. Peu de tems après, Aske ſe rendit maître de *Hull* & d'*Yorck*, & par douceur ou par menaces, obligea toute la Nobleſſe de la Province à ſe joindre à ſon Armée. Ainſi cette affaire devenoit

HENRI VIII. 1536.

reuſe dans la Province d'Yorck. Aske Chef des Rébelles.

Ils forcent la Nobleſſe à ſe joindre à eux.

Le Comte de Shrewsbury prend les armes pour le Roi.

Le Duc de Norfolck commande les troupes du Roi.

Aske ſe rend maître de Pontfract.

L'Archevêque d'Yorck & le Lord Darcy ſont ſoupçonnez.

Les Rébelles s'empa-

HENRI VIII. 1536.

rent de Hull & d'Yorck.

Le Roi tâche de les amuser.

venoit de jour en jour plus sérieuse, & la Cour n'étoit pas sans appréhension, que tout le reste du Royaume ne suivit l'exemple des Provinces du Nord. Cette crainte étoit d'autant mieux fondée, que dans le même tems, il y avoit dans toutes les Provinces, des gens qui prenoient soin de répandre des bruits capables de porter tout le Peuple à la révolte, en lui faisant craindre la subversion totale de la Réligion qu'il avoit jusqu'alors professée.

Le Duc de Norfolck marche contre les Rébelles.

Cependant le Roi prenoit le parti d'amuser les Rébelles, en attendant qu'il eût assemblé son Armée. Le 20. d'Octobre, il leur envoya un Héraut qui avoit ordre de lire publiquement une Proclamation aux troupes. Aske donna audience au Héraut, étant assis dans un fauteüil, entre l'Archevêque d'Yorck & le Lord Darcy. Mais quand il eut appris ce que contenoit la Proclamation, il le renvoya sans lui permettre d'exécuter sa Commission.

Accident qui empêche que l'Armée du Roi ne soit battuë.

Henri, voyant que cette affaire prenoit un assez mauvais train, fit partir le Duc de Norfolck avec le peu de troupes qu'il avoit assemblées, ausquelles se devoient joindre celles qui étoient sous le commandement du Comte de Shrewsbury, & quelques autres que le Marquis d'Excéter avoit levées à la hâte. Mais ces trois petits Corps joints ensemble n'avoient aucune proportion avec les forces des Rébelles. Ainsi le Roi se vit obligé de publier une Proclamation, pour ordonner à toute la Noblesse du Royaume de se rendre auprès de lui, le 7. de Novembre. Cependant Aske, à la tête de trente mille hommes, s'avançoit vers *Doncaster* où le Duc de Norfolck, le Marquis d'Excéter, & le Comte de Shrewsbury étoient campez avec cinq mille hommes seulement, & n'ayant autre ressource que de garder une petite riviere, qui se trouvoit entre les deux Armées. Mais comme elle étoit guéable en plusieurs endroits, ils se seroient sans doute trouvez dans un extrême embarras, si une grosse pluye qui survint tout à propos n'en eût rendu le passage impratiquable. Ce fut assûrément un grand bonheur pour le Roi. Si ses troupes avoient été battuës en cette occasion, comme il y avoit beaucoup d'apparence vû leur petit nombre, cette défaite lui auroit causé, un dommage inexprimable.

Sentimens & conduite du Duc de Norfolck.

J'ai déja remarqué en un autre endroit, que le Duc de Norfolck n'approuvoit pas les changemens qui s'étoient faits dans la Réligion. Par cette raison, il ne pouvoit que lui être très-désagréable d'avoir à commander l'Armée du Roi, contre des gens qui avoient pris les armes par des motifs qu'il ne pouvoit désaprouver. Cependant, il se voyoit dans un pas fort glissant, puisqu'il craignoit également de vaincre & d'être vaincu. Au premier cas, une victoire contre les Rébelles devoit infailliblement faire perdre toute espérance au parti qu'il favorisoit en secret. Au second cas, il couroit risque de devenir suspect au Roi, & de se perdre dans son esprit. Par bonheur pour lui, l'impuissance où il étoit de faire du mal aux Rébelles, le tira de cet embarras, en lui fournissant un prétexte d'agir avec eux par la voye de la Négociation. Comme il avoit des intelligences avec quelques-uns de leurs Chefs, il fit en sorte par leur moyen, qu'ils prirent la résolution de présenter

Trêve très-avantageuse au Roi.

une très-humble Requête au Roi. Cela fait, ils en donnerent connoissance au Duc, en le priant lui-même de l'appuyer de son crédit. Le Duc leur accorda volontiers ce qu'ils demandoient de lui. Mais ils leur représenta que, pour obtenir une réponse favorable du Roi, il falloit surseoir les hostilitez,

&

& faire une Trêve, pendant laquelle il se chargeoit d'aller lui-même présenter & appuyer leur Requête. Cette Proposition ayant été acceptée, la Trêve se conclut & le Duc partit pour Londres. Dans une pareille conjoncture, cette Trêve étoit très-avantageuse au Roi, parce que son Armée étant fort foible, il avoit besoin de ce délai pour se préparer. Aussi cela fut cause, que plusieurs d'entre les Rébelles voyant que, contre toute raison, on donnoit au Roi le tems d'assembler ses forces, & se croyant trahis par leurs Chefs, prirent le parti de se retirer dans leurs maisons.

HENRI VIII. 1536.

La division qui commençoit à se glisser parmi les Mécontens donna au Roi quelque espérance qu'il en auroit bon marché. Par cette raison, il différa de répondre à leur Requête, dans la pensée que leur Armée se dissiperoit peu à peu. Mais les Chefs s'appercevant enfin que la Cour faisoit trainer exprès la Négociation, & que ce délai ne pouvoit que ruïner entiérement leurs affaires, recommencerent les hostilitez & résolurent encore une fois d'attaquer l'Armée du Roi. Si cette résolution eût été exécutée, elle auroit, vraisemblablement, beaucoup changé la face des affaires. Mais une pluye abondante fit, encore une fois, tellement enfler la riviere qui séparoit les deux Armées, qu'il ne leur fut pas possible de la passer. Le Roi en ayant été informé, crut qu'il falloit leur donner quelque espece de satisfaction, de peur qu'ils n'exécutassent leur résolution avant qu'il fût prêt. Pour cet effet, il leur envoya sa réponse à leur Requête. Mais elle étoit conçuë en termes si généraux, qu'ils ne pouvoient faire aucun fond sur ce qu'il leur promettoit. En même tems, il leur fit proposer que s'ils vouloient envoyer trois cens Députez à Doncaster, il y feroit trouver des Commissaires de sa part pour y traiter de la Paix. Son but étoit de gagner du tems, dans la pensée, qu'il y auroit de la division parmi ces trois cens Députez, & que cette division faisant traîner la Négociation, lui donneroit du tems pour préparer son Armée. Peu de jours après, le Duc de Norfolck étant retourné à Doncaster, fit dire aux Rébelles, qu'il leur portoit une Amnistie, dans laquelle il n'y avoit que dix d'entre eux d'exceptez, sçavoir, six qui étoient nommez, & quatre dont les noms étoient en blanc. Mais cette Amnistie fut unanimement rejettée, parce que les six nommez étoient des principaux, & que chacun craignoit d'être du nombre des quatre que le Roi s'étoit réservez. Aussi le Roi n'avoit-il pour but que de semer la division entre eux, & de donner lieu au Traité qu'il avoit proposé de faire à Doncaster, qu'ils accepterent enfin, & où ils envoyerent trois cens Députez. La Cour avoit espéré que ces Députez ne seroient jamais d'accord entre eux, & que par-là elle gagneroit le tems dont elle avoit besoin. Mais, comme il avoit été facile aux Chefs de connoître son intention, ils donnerent à leurs Députez leurs instructions par écrit, sans aucun pouvoir de s'en départir. Ces instructions contenoient dix demandes, que les Députez firent dans la Conférence qui se tint à Doncaster le 6. de Décembre.

Henri cherche à gagner du tems.

Une grosse pluye sauve l'Armée du Roi.

Artifices de la Cour.

Conférence à Doncaster.

Par la premiere, ils demandoient un pardon général, & sans aucune exception.

Demandes des Rebelles.

II. Que le Roi convoquât un Parlement à Yorck.

III. Qu'il établit une Cour de Justice dans le Nord, afin que les habitans de ces Provinces ne fussent pas obligez de porter leurs procès à Londres.

 IV.

HENRI VIII. 1536.

IV. Que certaines Loix faites dans les derniers Parlemens, & qui étoient trop à la charge du Peuple, fussent révoquées.

V. Que la Princesse Marie fût déclarée légitime.

VI. Que l'autorité du Pape fût rétablie sur le pied qu'elle étoit auparavant.

VII. Que les Monasteres qui avoient été supprimez fussent rétablis dans leur premier état.

VIII. Que les Lutheriens & tous ceux qui tâchoient d'introduire des nouveautez dans la Religion fussent sévérement punis.

IX.. Que Thomas Cromwell & le Grand Chancelier fussent chassez du Conseil, & exclus du premier Parlement qui s'assembleroit.

X. Que Lée & Leighton, Commissaires pour la suppression des Monasteres, fussent mis en prison & contrains de rendre compte de leurs exactions & de leurs violences.

La Conférence se rompt.

Comme il n'étoit pas au pouvoir des Députez des Rebelles de modérer ces demandes, aussi les Commissaires du Roi n'étoient pas autorisez pour les accorder. Le Roi n'avoit garde de détruire en un moment l'ouvrage de plusieurs années. Ainsi, la Conférence se termina sans aucun fruit. Le Duc de Norfolck étoit très-fâché que cette affaire prît un train qui faisoit craindre qu'il ne fallût enfin la décider par les armes. Il auroit souhaité de tout son cœur que le Roi eût accordé toutes ces conditions aux Rebelles. Mais il connoissoit trop son humeur & son Caractere, pour oser lui en faire la proposition. Cependant, il se trouvoit dans un assez grand embarras. Il falloit ou trahir les intérêts du Roi, ou se résoudre à combattre les Rébelles, contre sa propre inclination, & avec un grand danger de recevoir un affront. Du moins, il ne pouvoit éviter, suivant les intentions de la Cour, de faire traîner cette affaire jusqu'à ce que le Roi fût en état de marcher, & alors il voyoit que la ruïne des Rebelles étoit inévitable. Dans cet embarras, il prit le parti d'écrire au Roi, que le nombre des Rebelles augmentant tous les jours, il étoit dangereux qu'ils ne fissent quelque effort auquel il seroit difficile de résister; Qu'ainsi, pour prévenir le mal qui en pouvoit arriver, son avis étoit, si le Roi le trouvoit à propos, qu'on leur accordât quelques-unes de leurs demandes. Sur cette Lettre, le Roi lui donna pouvoir de leur offrir une Amnistie sans exception, & de leur promettre de sa part, que le premier Parlement s'assembleroit dans le Nord. Mais en même-tems, il lui ordonna de ne se servir de ce pouvoir qu'à toute extrémité, & lorsqu'il ne verroit plus d'autre ressource. Le Duc ayant reçu ce pouvoir ne jugea pas à propos de différer à s'en servir, puisque c'étoit l'unique moyen de se tirer de l'embarras où il se trouvoit. Il ne vouloit pas trahir ouvertement les intérêts du Roi, & d'un autre côté, il lui étoit trop fâcheux de servir d'instrument à la ruïne des Rebelles dont il approuvoit les sentimens quoiqu'il n'osât pas le faire paroître. Ainsi, après avoir, par ses intelligences, porté les Chefs des Rebelles à se contenter des offres du Roi, l'accommodement fût conclu & chacun se retira chez soi, au grand déplaisir des Moines & des Bigots, qui avoient attendu toute autre chose des efforts qu'ils avoient faits pour porter les Peuples à la révolte. Mais cet accord n'empêcha pas que les Moines & les Ecclesiastiques de ces quartiers-là ne continuassent à entretenir parmi le Peuple un esprit de rébellion,

Le Duc de Norfolck travaille à terminer cette affaire sans combat.

Les Rébelles acceptent une Amnistie.

rébellion, qui produisit encore quelques effets dont il sera parlé dans la suite. Il faut présentement dire un mot des affaires de l'Empereur avec le Roi de France, dans lesquelles toute l'Europe se trouvoit intéressée. HENRY VIII. 1536.

Lorsque François I. fit commencer la Guerre en Savoye, vers la fin de l'année précédente, l'Empereur se trouvoit en Sicile, au retour de son expédition de Tunis, mais peu en état de secourir le Duc de Savoye. C'est ce qui lui fit prendre le parti de tâcher de rallentir l'ardeur du Roi de France par une Négociation, en attendant qu'il pût donner du secours à son Allié. La mort de François Sforze, qui arriva dans ces entrefaites, lui fournit l'occasion qu'il cherchoit. Il fit entendre à l'Ambassadeur de France qui résidoit à sa Cour, qu'il ne disposeroit point du Duché de Milan, avant que d'avoir sçû les sentimens du Roi de France sur ce sujet. François I. en ayant été informé, demanda le Duché pour le Duc d'Orleans son second Fils, & l'Empereur lui fit espérer qu'il le donneroit au Duc d'Angoulême son troisiéme Fils, sous certaines conditions qui le rendoient maître de faire durer la Négociation autant qu'il le jugeroit à propos. En effet, il l'amusa de cette maniere, jusqu'au mois d'Avril 1536, tantôt en se tenant ferme sur la personne du Duc d'Angoulême, tantôt en laissant entrevoir, qu'il pourroit enfin se laisser porter à donner le Duché au Duc d'Orléans. François I. voulant enfin terminer cette affaire, & sçachant que l'Empereur avoit dessein d'aller à Rome, lui envoya le Cardinal de Lorraine, pour tirer de lui une réponse positive. Mais de peur que les événemens de la Guerre n'apportassent quelque obstacle à cette Négociation, il donna ordre à l'Amiral de Brion qui commandoit en Piedmont, de suspendre les hostilitez.

Affaires entre l'Empereur & François I. *Du Bellay.*

Négociation touchant le Duché de Milan.

Pendant que le Cardinal de Lorraine étoit en chemin, l'Empereur étant arrivé à Rome, se rendit peu de jours après à un Consistoire public qui avoit été assemblé à sa priére. Là, en présence du Pape & des Cardinaux, il déclama contre le Roi de France, faisant entendre qu'il étoit l'unique auteur des Guerres qui avoient affligé l'Europe depuis qu'il étoit sur le Trône. Il prit de-là occasion de dire, qu'au lieu de faire répandre tant de sang innocent, il seroit plus à propos qu'ils vuidassent leurs différends par un combat singulier, avec l'épée & le poignard, dans une Isle, ou dans un batteau. Mais le lendemain l'Ambassadeur de France, lui ayant demandé, s'il avoit eu intention de faire un défi au Roi son Maître, il répondit que ce n'avoit pas été sa pensée; mais qu'il avoit voulu dire, que l'expédient qu'il avoit proposé, lui paroissoit plus équitable que la Guerre.

L'Empereur se rend à Rome. Il parle dans un Consistoire contre le Roi de France, & propose de vuider leur querelle par un combat singulier.

Quelque-tems après, l'Empereur étant à Sienne, le Cardinal de Lorraine alla le trouver, & dans les audiences qu'il eut de lui, il découvrit qu'il n'avoit jamais eu intention de donner le Duché de Milan à un Prince de la Maison de France. Il écrivit donc au Roi qu'il devoit s'attendre à la Guerre. En effet, l'Empereur assembloit déja toutes ses forces, faisant état d'avoir trois Armées en Campagne, l'une en Piedmont, qu'il vouloit commander lui-même; une autre en Picardie, & une troisiéme en Champagne. Ce dessein étoit déja si public que François I. ne pouvoit pas l'ignorer. Ainsi, jugeant que c'étoit en Picardie que l'Empereur avoit dessein de faire le plus grand effort, il rappella en France la plus grande partie de l'Armée qu'il avoit en Piedmont, après avoir donné ordre de munir Turin, & les autres Places qu'il avoit conquises en ce Païs-là.

Il prépare ses forces.

François retire ses troupes d'Italie.

Les

HENRI VIII. 1536.

L'Empereur marche en Provence.

François assemble deux Armées.

L'Empereur assiége Marseille, & léve le Siége.

Il retourne en Espagne.

Les Troupes de France ayant quitté le Piedmont, l'Empereur fit assiéger Turin, & pendant que ce Siége se faisoit, il se mit à la tête de son Armée, & prit la route de Provence. François I. qui étoit alors à Lyon, se hâta d'abord de munir Marseille, & donna ses ordres pour fortifier deux Camps, l'un à *Cavaillon* sous le Commandement du Maréchal de Montmorency, l'autre à *Valence* où il se rendit lui-même. Ce fut-là qu'il eut la douleur d'apprendre la mort du Dauphin son Fils, qui avoit été empoisonné par Montecuculli.

L'Empereur étant entré en Provence, s'y rendit maître d'Aix, après quoi il alla faire le Siége de Marseille, qui fut commencé le vingt-cinquiéme d'Aout, & levé le neuviéme de Septembre. Il avoit si mal pris ses mesures, que, ne sçachant comment faire subsister son Armée en Provence, il se vit contraint de se retirer dans un extrême désordre, non sans danger d'être défait dans sa retraite, si François avoit jugé à propos de l'attaquer. Il se rendit à Genes le deuxiéme d'Octobre, & s'y embarqua pour passer en Espagne. Ce fut-là le succès de l'expédition de Provence, qu'il méditoit depuis longtems, & par le moyen de laquelle il espéroit de porter un coup mortel à la France.

Campagne en Picardie.

Mariage du Roi d'Ecosse avec Magdeleine Fille de François I.

Buchanan, Mézerai.

Pendant que l'Empereur faisoit la Guerre en Provence, le Comte de Nassau entra dans la Picardie avec une Armée de trente mille hommes, & prit *Guise* d'assaut. Ensuite, il assiégea Peronne qui fut secouruë par le Duc de Guise.

François I. s'en retournant à Paris avec un contentement inexprimable, d'avoir fait échoüer les desseins de l'Empereur, rencontra sur sa route, Jacques V. Roi d'Ecosse, qui venoit lui demander *Magdeleine* sa Fille en Mariage. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il se résolut à lui accorder sa demande, parceque la Princesse étant mal saine, on jugeoit que le Mariage ne feroit qu'abréger ses jours. Mais le Roi d'Ecosse ayant marqué un fort grand empressement pour ce Mariage, il fut conclu au mois de Décembre, & les Nôces se célébrerent le 1. de Janvier 1537. Retournons présentement aux affaires d'Angleterre.

1537.

Henri ne tient pas parole aux Rebelles du Nord.

Myl. Herbert.

La révolte du Nord avoit été appaisée, mais de telle maniere, que ce qui l'avoit causée subsistoit encore, les Mécontens n'ayant reçu aucune satisfaction sur leurs griefs, excepté seulement que le Roi avoit promis d'assembler un parlement dans le Nord, promesse qu'il n'avoit pas dessein d'observer. Il prenoit pour prétexte, qu'ils laissoient dans les Monasteres, les Moines qu'ils y avoient rétablis. Mais c'étoit un prétexte mandié s'il en fut jamais, puisque ce n'étoit pas à eux à les en chasser, mais au Roi même qui avoit le pouvoir en main, au lieu qu'ils n'avoient plus rien à dire, depuis qu'ils avoient quitté les armes. Le Roi, connoissant la disposition des Peuples du Nord, ordonna au Duc de Norfolck de demeurer dans ce Païs-là, pour les tenir en bride par la crainte de l'Armée. Ainsi, le Duc s'occupa, pendant quelque-tems, à faire prêter Serment au Peuple de toutes les conditions, remede peu convenable à ces sortes de maux, puisque la force qui exige les Sermens d'un Peuple mécontent, lui sert aussi de prétexte pour les violer, quand il en trouve l'occasion. Pendant ce tems-là, Aske, qui avoit été Chef des Rebelles, eut ordre de se rendre à la Cour, où il fut assez bien reçu. Mais le Lord Darcy, qui s'étoit un peu fait presser, avant que d'obéïr à un pareil ordre, fut envoyé à la Tour, dès qu'il fut arrivé à Londres.

Peu

Peu de tems après deux Gentilshommes du Nord, nommez *Mufgrave* & *Tilby*, fe mirent à la tête de huit-mille Mécontens, & allerent fe préfenter devant Carlifle, à deffein de s'emparer de cette Place. Mais ayant été répouffez à un affaut, le Duc de Norfolck furvint là-deffus, & les mit dans une entiere déroute. Mufgrave eut le bonheur d'échapper; mais Tilby & foixante & dix autres qui avoient été pris avec lui, furent pendus fur les murailles de Carlifle. D'un autre côté, le Chevalier *Bigot* & *Halam*, avec un autre Corps de Rebelles, tâcherent de furprendre Hull. Mais ayant été eux-mêmes faits prifonniers, ils furent exécutez.

HENRI VIII. 1536. Nouvelle révolte punie.

Ces entreprifes rendirent le Roi fi farouche, qu'il fit mourir Aske & le Lord Darcy malgré l'Amniftie qu'il avoit accordée, pour appaifer la premiere révolte. Le Lord Darcy accufa le Duc de Norfolck d'avoir favorifé les Rebelles, ce qui n'étoit peut-être que trop vrai. Mais le Duc fe juftifia, ou plûtôt, le Roi ne jugea pas à propos d'examiner rigoureufément cette accufation. Cependant, comme il fçavoit que l'Empereur tramoit quelque chofe en Irlande, il fit mourir *Thomas* fils du défunt Comte de Kildare, & cinq de fes Oncles qu'il tenoit en prifon à Londres, afin d'infpirer de la terreur aux Irlandois. Mais le plus jeune des fils du Comte de Kildare eut le bonheur de fe fauver, & alla fe réfugier auprès du Cardinal Polus.

Aske & le Lord Darcy font exécutez.

Six hommes de la Maifon de Kildare font exécutez.

Le Roi ne pouvoit s'ôter de l'efprit que c'étoient les Moines qui contribuoient le plus à entretenir & à fomenter les mécontentemens du Peuple. Il les regardoit comme les principaux auteurs des foulévemens qu'il y avoit eu depuis peu, & par conféquent comme fes ennemis perfonnels. Il croyoit voir dans leur conduite, que s'ils avoient le pouvoir en main, ils ne l'épargneroient pas, & fur ce fondement, il forma le projet de les ruïner eux-mêmes, afin de prévenir leurs deffeins. En cela il trouvoit deux avantages confidérables, l'un de fe délivrer de fes ennemis, & l'autre de profiter de leurs dépoüilles. Il ne faut pas douter que cette derniere confidération n'entrât auffi dans le projet de vengeance qu'il avoit formé contre eux. La fuppreffion des petits Monafteres n'ayant fait que lui aiguifer l'appetit, il réfolut de faire fupprimer tous les autres, & de profiter des biens immenfes qu'ils poffédoient en Angleterre. Pour parvenir plus aifément à fon but, il fe fervit du même moyen qu'il avoit employé pour faire fupprimer les petits Monafteres: c'eft-à-dire, qu'il fit faire une vifite très-exacte de ceux qui avoient été confervez, ne doutant point que les découvertes qui s'y feroient en fuffent avantageufes à fon deffein.

Le Roi prend la réfolution de fupprimer tous les Monafteres.

Il en fait faire une vifite rigoureufe.

Le 12. d'Octobre, la Reine accoucha d'un Prince qui reçût au baptême le nom d'Edoüard. Mais la naiffance de cet enfant coûta la vie à fa Mere qui mourut deux jours après l'avoir mis au monde. Comme le Roi avoit fait déclarer bâtardes fes deux filles des deux premiers lits, rien ne pouvoit lui être plus agréable que la naiffance d'un fils qui mettoit la Succeffion à la Couronne hors de toute difpute. Auffi peu de jours après, lui conféra-t'il le titre de *Prince de Galles*, de *Duc de Cornoüaille*, & de *Comte de Chefter*, comme à fon Héritier préfomptif. En même tems, il créa *Comte de Hart-*

Naiffance d'Edoüard fils du Roi.

Mort de la Reine.

HENRI VIII. 1537.

Hartford, Edoüard Seymour frere de la Reine, & oncle du Prince nouvellement né.

Edoüard Seymour est fait Comte de Hartford.

Continuation de la Guerre entre l'Empereur & la France. *Du Bellay.* Trêve en Picardie, & puis en Italie.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, la Guerre se continuoit toûjours entre l'Empereur & le Roi de France: mais elle fut interrompuë en Picardie, par une Trêve de dix mois, concluë au mois de Juillet, qui fut suivie d'une autre, au mois de Novembre, pour l'Italie. Comme par celle-ci, il étoit porté que chacun demeureroit en possession de ce qu'il tenoit, le Duc de Savoye demeura également dépoüillé par ses ennemis, & par ceux qu'il avoit appellez à son secours. C'est le sort ordinaire des petits Princes.

Mort de la Reine d'Ecosse. *Buchanan.* Jacques V. demande Marie de Guise.

La Reine d'Ecosse mourut au mois de Juillet, au grand contentement de ceux qui craignoient les progrès de la Réformation, parce que cette Princesse avoit été élevée par la Reine de Navarre sa Tante. Buchanan dit que ce fut à l'occasion de cette mort que s'introduisit en Ecosse, la coutume de porter le deüil, qui de son tems n'étoit pourtant pas encore bien établie, quoiqu'il y eût déja quarante ans qu'elle avoit commencé. Jacques V. calma les inquiétudes de ceux qui craignoient qu'il n'eût été prévenu par la défunte Reine en faveur de la nouvelle Réligion, en faisant demander en Mariage, *Marie de Guise*, sœur du Duc de Guise, & du Cardinal de Lorraine.

Divisions en Allemagne sur la Religion. *Sleidan.*

Les affaires de la Religion devenoient de plus en plus importantes, dans une grande partie de l'Europe, à cause des progrès que faisoit la Réformation. Ceux qui l'avoient embrassée ne souhaitoient que de vivre en repos avec la liberté de conscience. Mais c'étoit ce que l'ancienne Réligion ne vouloit pas leur accorder. La gloire de Dieu, le zéle pour les intérêts de l'Eglise, servoient de prétexte à ce refus. Mais les véritables causes étoient premiérement, l'orgueïl de la plûpart des hommes, qui ne peuvent souffrir qu'on leur reproche qu'ils se trompent dans leurs opinions. Secondement, l'intérêt temporel du Clergé qui, par tout où la Réformation s'établissoit, se voyoit privé de ses riches Bénéfices, les revenus de l'Eglise étant appliquez par les Réformez à des usages bien différens de ceux ausquels ils avoient été employez jusqu'alors. En troisiéme lieu, l'intérêt du Pape qui perdoit tous les jours ses Sujets, ses revenus, son crédit, son autorité. Il y avoit encore en Allemagne une cause particuliere qui entretenoit les troubles que la Réligion y avoit excitez. C'est que l'Empereur & le Roi des Romains son Frere avoient formé le dessein de se servir du prétexte de faire rentrer les Protestans dans le giron de l'Eglise. C'étoit pour cela qu'au lieu d'adoucir les esprits, ils fomentoient la division autant qu'il leur étoit possible. Les Protestans se plaignoient entr'autres choses de ce qu'on avoit convoqué le Concile à Mantoüe, contre la parole expresse qu'on leur avoit donnée que ce seroit en Allemagne. D'ailleurs, ils ne prétendoient point se soumettre aux décisions d'un Concile où le Pape présideroit, & qui, selon qu'ils le comprenoient, ne seroit rien moins que libre. L'Empereur les amusoit par des réponses illusoires, en attendant que tout fût prêt pour les attaquer. Cependant, le Pape ayant remis l'ouverture du Concile, du mois de Mai au mois de Novembre, chargea dans cet intervalle les Cardinaux *Contarin*, *Sadolet*, *Polus*, *Bembo*, tous gens d'une grande réputation, d'examiner en

Elles sont fomentées par l'Empereur.

Griefs des Protestans.

Réponses illusoires de l'Empereur.

Le Pape nomme des

quoi

quoi l'Eglise avoit besoin d'être réformée. Ces habiles Théologiens ne trouverent rien à réformer quant aux dogmes. Ils firent seulement, quant à la discipline, une liste de diverses bagatelles qui, selon leur opinion, méritoient qu'on y fit quelque changement. C'étoit à cela seul qu'ils croyoient qu'on devoit borner la Réformation. HENRI VIII. 1537. Commissaires pour examiner l'état de l'Eglise & de la Religion.

Cependant l'Empereur pensoit très-sérieusement aux affaires d'Allemagne, quoiqu'il prît un extrême soin de cacher ses desseins aux Protestans. C'étoit en vûë de se voir libre de tous autres soins, & de les pouvoir attaquer à son avantage, qu'il avoit conclu la Trêve avec François I. dans l'espérance qu'elle seroit bien-tôt suivie de la Paix. Il comprenoit parfaitement, combien la Ligue de Smalcalde seroit un obstacle perpétuel à l'exécution de ses vastes projets, par les efforts que François & Henri faisoient pour la faire entrer dans leurs intérêts. Ainsi son principal but étoit de dissoudre cette Ligue, afin de pouvoir ensuite agir contre l'Angleterre, avec toutes les forces d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, & des Païs-Bas. Desseins de l'Empereur.

Henri jugea aisément que Charles-Quint & François I. n'avoient consenti à une Trêve, qu'en vûë d'en venir bien-tôt à une Paix, & que cette Paix lui feroit perdre le secours de la France. Ainsi ne voyant aucune ressource que dans ses propres forces, en cas qu'il fût attaqué, il pensa, de bonne heure, aux moyens de prévenir les révoltes de ses Sujets, qui ne pouvoient que lui causer beaucoup d'embarras, s'il se trouvoit occupé par une Guerre étrangere. Il sçavoit que les Moines de son Royaume le haïssoient mortellement. C'étoient eux qui inspiroient aux Anglois, un esprit de rebellion, d'autant plus dangereux, que la Réligion en étoit la principale cause. Ainsi, pour ne pas laisser au Pape & à l'Empereur un soutien de cette nature, dans ses propres Etats, il prit la résolution de supprimer tous les Monasteres qui subsistoient encore en Angleterre. Il avoit encore en cela un autre motif qui n'étoit pas peu considérable. C'étoit d'amasser un fonds pour soutenir la Guerre, sans être obligé de charger trop ses Sujets. Mais comme la suppression d'une partie des Monasteres avoit déja causé des troubles dans le Royaume, il y avoit apparence, que celle qu'il méditoit en exciteroit encore davantage. C'est pourquoi il crût pouvoir les prévenir en désabusant le Peuple de la vénération qu'il avoit pour les Moines. Pour cet effet, la Rélation de la derniere visite lui ayant été présentée, il la fit publier incontinent. Il y a beaucoup d'apparence que les faits qu'on y avoit inférez touchant la vie débordée des Moines & des Réligieuses, y étoient exposez d'une maniere à servir aux desseins du Roi. Mais ce qui contribua le plus à faire perdre au Peuple la bonne opinion qu'il avoit de ces Maisons Réligieuses, ce fut la découverte des fraudes qui s'y commettoient au sujet des Reliques & des Images. S'il n'eût été question que des débauches des personnes Réligieuses, on auroit pû objecter, qu'il suffisoit de faire une exacte perquisition de celles qui s'en trouvoient coupables & de les punir rigoureusement. Mais quant aux fraudes qu'on nomme pieuses, difficilement pouvoit-on s'imaginer, que toute la Communauté n'y participât. Ce fut donc par cette raison, que, pour les faire toucher au doigt, le Roi prit soin de faire exposer en public les fausses Reliques qui s'étoient trouvées dans les Monasteres, & les ressorts dont on se servoit pour donner à des 1538. Résolution finale de supprimer tous les Monasteres. *Myl. Herbert.* Henri fait publier la rélation de la derniere visite. Plusieurs fraudes pieuses sont découvertes.

HENRI VIII. 1538.

Statuës qui représentoient Jesus-Christ, la Sainte Vierge, ou quelques-uns des Saints, des mouvemens qui passoient pour surnaturels dans l'esprit de ceux qui en ignoroient la structure. Si quelqu'un souhaite de voir un détail de ces sortes de friponneries pieuses, il le trouvera dans l'Histoire de la Réformation d'Angleterre, où pourtant il est fort abregé. Ces fraudes étant ainsi découvertes, on brûla dans les Places publiques, par ordre du Roi, tout ce qui avoit servi à engager le Peuple dans un culte superstitieux. Mais ce qui causa le plus de chagrin aux dévots, ce fut de voir brûler publiquement les os de Thomas Becket, qu'on appelloit *Saint Thomas de Cantorbéri*. Ils accuserent le Roi d'avoir agi en cela, par le motif d'une avarice sacrilege, afin d'avoir un prétexte de s'emparer de la riche chasse de ce Saint, sur laquelle il y avoit, entr'autres pierreries, un très-beau diamant, que Henri I. Roi de France y avoit offert en 1177. lorsqu'il alla en pelerinage à Cantorbéri. Cette démarche aigrit tellement les Partisans de l'ancienne Réligion, qu'ils écrivirent à Rome contre le Roi d'une maniere très-violente, le comparant à tout ce qu'il y avoit jamais eu de fameux Tyrans dans le monde. Ce fut sur ces Mémoires qu'on fit à Rome & ailleurs une infinité de satires qui faisoient regarder Henri comme le plus exécrable de tous les hommes, par ceux qui n'étoient pas accoutumez aux Hyperboles Italiennes. Le Roi avoit à Rome des Espions qui, en l'avertissant de ce qui s'y publioit contre lui, l'informerent, en même tems, que c'étoit au Cardinal Polus, que les Mémoires qui venoient d'Angleterre étoient adressez, & qu'il y avoit même quelques-unes de ces satires, où l'on pouvoit aisément reconnoître son style. Cela causa dans l'esprit du Roi une telle irritation contre ce Cardinal, qu'il en fit sentir les effets à tous ses Parens & amis, ensorte qu'il n'y avoit point de crime qu'il n'eût plus aisément pardonné que celui d'entretenir quelque correspondance avec lui. Il est étonnant que ce Cardinal, qui paroissoit d'ailleurs assez sage & assez modéré, s'abandonnât si fort à son zéle, ou à sa passion contre le Roi, qu'il ne craignît point, par une conduite si imprudente, d'exposer ses amis d'Angleterre à tout le ressentiment de ce Monarque irrité. Son obstination sur ce sujet fut si grande, qu'enfin, il fut cause que sa propre Mere perdit la vie sur un échafaut, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Le Roi fait brûler les os de S. Thomas de Cantorbéri & s'empare de sa chasse.

Ecrits outrageans contre le Roi envoyez à Rome.

Il est fort irrité contre le Cardinal Polus.

Toutes les démarches du Roi faisant de plus en plus connoître au Pape, qu'il ne devoit s'attendre à aucun changement de sa part, il publia enfin la Bulle d'excommunication qui avoit été dressée & signée en 1535. De plus il tâcha d'exciter tous les Princes Chrétiens contre Henri, & offrit le Royaume d'Angleterre au Roi d'Ecosse. *Polus* même soutint, dans un Livre qu'il publia peu de tems après, qu'il étoit plus méritoire de faire la Guerre à Henri qu'aux Turcs. Mais les foudres du Pape avoient tellement perdu leur force en Angleterre, que celui-ci n'y causa aucun mouvement, ou, s'il produisit quelque effet, il fut entiérement contraire à celui que le Pape en attendoit. Henri, s'aigrissant de plus en plus contre lui, prit de si bonnes précautions pour l'empêcher d'exécuter ses desseins, qu'il s'engagea par cette seule raison, à pousser la Réformation beaucoup plus loin qu'il ne l'avoit résolu. Dès qu'il eut reçû la nouvelle que la Bulle avoit été publiée, il exigea des Evêques & des Abbez un nouveau serment par lequel ils renonçoient

Paul III. publie la Bulle contre le Roi.

Livre violent de Polus.

à

à l'autorité du Pape. Dans le même tems, la nouvelle Verſion de la Bible lui ayant été préſentée, il en fit imprimer quinze-cens Exemplaires pour être diſtribuez aux principales Egliſes, étant perſuadé qu'on n'y trouveroit rien qui pût appuyer le pouvoir exceſſif que le Pape s'attribuoit ſur tout le Monde Chrétien.

HENRI VIII. 1538. Henri fait imprimer la Verſion de la Bible.

Peu de tems après, on publia un ordre du Vicegérent, de faire apprendre aux Fidelles l'Oraiſon Dominicale, la Confeſſion de Foi, & les dix Commandemens en Anglois. De plus, il étoit enjoint aux Eccléſiaſtiques, d'enſeigner au Peuple, qu'il ne falloit pas s'appuyer ſur les œuvres d'autrui, mais ſur les ſiennes propres, & que les Réliques, les Chapellets, & autres telles choſes, étoient inutiles pour le ſalut. Il ordonnoit encore, d'abattre toutes les Images auſquelles on avoit accoutumé de faire des offrandes, & défendoit d'allumer des cierges devant aucune, excepté celles qui repréſentoient Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt. Enfin, il vouloit, qu'on ſupprimât tous les *Ora pro nobis*, qu'on ajoutoit aux prieres adreſſées aux Saints.

Ordonnance du Vicegérent touchant les Images.

Cette Ordonnance fut regardée comme un coup mortel contre la vieille Réligion, & ſes Partiſans en furent dans la derniere conſternation. Mais perſonne n'oſa branler, tant étoit abſolu l'empire que le Roi avoit acquis ſur ſes Sujets. Au contraire, les plus mécontens même affectoient une ſoumiſſion aveugle pour ſes volontez, ſçachant bien que le moindre ſoupçon étoit capable de les perdre.

Soumiſſion des Anglois aux volontez du Roi.

Gardiner, Evêque de Wincheſter, étoit de retour de ſon Ambaſſade de France. C'étoit un des zélez Partiſans de l'ancienne Réligion. Il étoit même ſoupçonné de s'être reconcilié en ſecret avec le Pape, & d'entretenir des intelligences avec l'Empereur. Mais il ſçût ſi bien diſſimuler ſes ſentimens, qu'il perſuada au Roi que ce n'étoient que des inventions de ſes ennemis pour le ruïner. Il eſt pourtant certain, qu'encore que le Roi parût content, il n'avoit pas beaucoup d'eſtime pour lui, & néanmoins il ne laiſſoit pas de le ſouffrir auprès de lui, à cauſe de ſon extrême ſoumiſſion. La condeſcendance aveugle de cet Evêque pour toutes les volontez du Roi lui fournit pluſieurs occaſions de rendre ſervice au parti qu'il favoriſoit en ſecret. Le Roi ne le regardant point comme un homme ſuſpect, puiſqu'il ſe conformoit ſi promptement à ſes ordres, l'écoutoit volontiers, quand il lui parloit contre les *Sacramentaires*, étant toûjours fort prévenu en faveur du Dogme de la Préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt dans le Sacrement. Alors Gardiner pouvoit expliquer ſes ſentimens ſans crainte, parce qu'ils n'étoient pas oppoſez à ceux du Roi. Il lui faiſoit entendre que, pendant qu'il laiſſeroit ce Dogme en ſon entier, on ne l'accuſeroit pas d'avoir changé de Réligion. Qu'au contraire, on le loüeroit de l'avoir épurée, en conſervant toûjours ce qu'il y avoit d'eſſentiel. Ainſi ce Prélat l'engageoit à perſécuter les Sacramentaires, moins par un motif de Réligion, que par motif de politique. Il connoiſſoit l'humeur du Roi qui ne pouvoit ſouffrir la contradiction. Par cette raiſon, en l'engageant à maintenir un Dogme que ceux de la nouvelle Réligion ne pouvoient recevoir, il eſpéroit que leur réſiſtance l'irriteroit contr'eux, & que par-là il ſeroit plus aiſément conduit à ſe reconcilier avec le Pape. C'eſt-à-dire, proprement, qu'il ſe ſervoit, pour détruire les Proteſtans dans l'eſprit du Roi, du même moyen qu'ils employoient

Gardiner porte le Roi à perſécuter les Réformez.

HENRI VIII. 1538.

pour le prévenir contre leurs adverſaires. Cependant, ils ne pûrent ni les uns ni les autres réüſſir dans leur deſſein. Henri ne ſe réforma qu'à demi, & ne ſe reconcilia jamais avec la Cour de Rome. Comme il étoit abſolu, il ne vouloit jamais permettre que ſes Sujets allaſſent plus loin que lui, & d'un autre côté il les contraignit d'aller avec lui juſqu'à l'endroit où il jugea qu'il étoit à propos de s'arrêter, également ſévere, ou plûtôt impitoyable, contre ceux qui refuſoient de le ſuivre, & contre ceux qui vouloient le dévancer. Il fit voir dans cette année un exemple de rigueur bien capable de faire perdre aux Réformateurs l'eſpérance qu'ils avoient conçûë de faire de plus grands progrès.

Henri diſpute publiquement contre Lambert & le fait mourir. *Hiſtoire de la Réformation.*

Un homme, nommé *Lambert*, ayant été déféré à la Juſtice comme Sacramentaire, le Roi convoqua une grande Aſſemblée dans la Salle de Weſtminſter où il voulut lui-même diſputer publiquement contre l'accuſé. La partie n'étoit pas égale. Lambert étoit ſeul ſans aucun ſecours, & le Roi étoit environné d'une foule de gens qui applaudiſſoient à ſes argumens, & les trouvoient invincibles, au lieu que perſonne n'oſoit ouvrir la bouche pour approuver ce que Lambert oppoſoit. La diſpute finit par l'alternative que le Roi donna au malheureux Lambert, ou d'abjurer ſes ſentimens, où d'être brûlé. Mais quelque avantage que le Roi parût avoir, on peut dire qu'il fut lui-même vaincu, puiſqu'il ſe vit obligé de ſe ſervir d'un moyen ſi rigoureux pour convaincre ſon Adverſaire, après s'être flatté de le perſuader par la force de ſes raiſons, ſans quoi, vraiſemblablement, il ne ſe ſeroit pas engagé à cette diſpute. Encore ne réüſſit-il pas par cette voye extraordinaire, puiſque Lambert choiſit la mort plûtôt que d'abjurer ſes ſentimens dont il demeuroit toûjours perſuadé. Henri n'avoit pas beſoin d'être flatté. Il n'avoit que trop bonne opinion de ſoi-même. Cependant, Gardiner & ceux de ſon parti prirent occaſion de cette diſpute, pour l'élever au-deſſus des plus ſçavans Théologiens du ſiécle. Par-là, ils lui inſpirerent une telle opinion de ſon ſçavoir, qu'il crut que tout le monde devoit ſe régler ſur ſes ſentimens. Mais, contre l'attente de ces Adulateurs, cette opinion ne leur fut pas moins funeſte qu'à ceux du parti contraire, puiſqu'il prit la réſolution de punir rigoureuſement & indifféremment, tous ceux qui oſeroient s'écarter de ce qu'il jugeoit lui-même raiſonnable.

Il eſt beaucoup flatté.

Négociation avec les Proteſtans d'Allemagne. *Myl. Herbert.*

Ce fut à peu près dans ce même tems, que l'Empereur conclut avec la France une Trêve de dix ans de laquelle je parlerai tout à l'heure. Henri, ne doutant point que ce ne fût en vûë de l'attaquer, penſa aux moyens de lui ſuſciter des embarras qui le détournaſſent de ce deſſein. La Ligue de Smalcalde lui en fourniſſoit une bonne occaſion. Mais, cette Ligue n'ayant pour fondement que le maintien de la Confeſſion d'Auſbourg, il ne voyoit pas qu'il pût y entrer, pour ſoutenir une Réligion qu'il n'approuvoit pas dans tous ſes Articles. Ainſi, ſon deſſein étoit, ou de porter les Proteſtans à conclurre avec lui une Ligue générale qui ne fût point bornée à la défenſe de leur Réligion, ou de les amener à ſe contenter de la Réformation qu'il avoit lui-même introduite en Angleterre. Pour cet effet, il leur envoya des Ambaſſadeurs qui eurent ordre de leur demander quels étoient les Membres de leur Ligue, & en cas qu'elle fût reſtrainte à la Réligion ſeulement, de les prier de lui envoyer quelques-uns de leurs plus habiles Théologiens, pour

voir

voir si on pourroit convenir d'une Réligion commune. Les Protestans, répondirent, que leur Ligue étoit composée de vingt-six Villes Impériales, & de vingt-quatre Princes, ausquels le Roi de Danemarck venoit de se joindre. Que pour ce tems-là, ils ne pouvoient se passer de leurs Théologiens, mais qu'ils le prioient de se déclarer positivement, sur la proposition qu'ils lui avoient faite d'embrasser la Confession d'Ausbourg. Quelques tems après, ils lui envoyerent des Ambassadeurs capables de disputer sur les points de Réligion. Mais cette Ambassade fut inutile. Henri trouva dans les Allemans des gens d'une tout autre trempe que ses Sujets, & peu portez à la complaisance. Ils ne voulurent lui passer, ni la Communion sous une seule espece, ni les Messes privées, ni la Confession auriculaire, ni le Célibat des Prêtres, & lui en donnerent leurs raisons par écrit, ausquelles il répondit quoique fort inutilement. Comme il ne pouvoit pas leur donner la même alternative qu'il avoit donnée à Lambert, il se vit obligé de les congédier sans rien conclurre, étant aussi peu satisfait d'eux qu'ils l'étoient de lui.

HENRI VIII. 1538.

Cependant le parti des Réformateurs commençoit à décliner sensiblement à la Cour, depuis la mort de la Reine. Il n'y avoit que Cromwell & Cranmer qui le soutinssent par leur crédit & par leur mérite. On accusoit pourtant le premier d'être trop intéressé, & de penser beaucoup plus à ses propres affaires qu'à celles de la Réligion. Quant aux autres d'un rang inférieur, il y en avoit peu qui fussent d'un mérite distingué. *Shaxton*, Evêque de Salisburi, étoit orgueilleux & chicaneur. *Latimer*, Evêque de Worcester, étoit fort imprudent, & d'une simplicité qui le rendoit méprisable. *Barlow*, qui avoit été Prieur de la Communauté de *Bisham*, & depuis Evêque de Saint Asaph, n'avoit pas beaucoup de jugement. En général les Prédicateurs de la nouvelle Réligion se laissoient emporter à un zele peu discret, & sans faire attention au caractere du Roi, ils vouloient suivre les mouvemens de leur conscience quoi qu'il en pût arriver. Ainsi, se mettant peu en peine des suites que leur zele pouvoit avoir, ils prêchoient ouvertement des doctrines que le Roi n'avoit pas encore approuvées, ce qui contribuoit beaucoup à prévenir le Roi contre eux, & contre tous les autres qui souhaitoient d'avancer la Réformation.

Le parti de la Réformation décline en Angleterre. *Histoire de la Réformation.*

Caracteres des principaux Chefs du parti.

Dans ces entrefaites, Edoüard Fox, Evêque de Héréford, étant mort, les Réformateurs crurent faire un grand coup en faisant donner cet Evêché à *Edmond Bonner* qui avoit été Ambassadeur en Espagne, & depuis en France d'où il venoit d'être rappellé, à la sollicitation de François I. qui n'avoit pas été content de lui. Peu de tems après, ils le firent avancer à l'Evêché de Londres, qui devint vacant par la mort de *Stokesley*. Mais ils se tromperent beaucoup dans leur choix, puisque dans la suite ce même Prélat, qui leur avoit tant d'obligations, devint un de leurs plus mortels ennemis.

Bonner est fait Evêque de Héréford & puis de Londres.

Enfin Cromwell & Cranmer, voyant que leur parti s'affoiblissoit, & que le Roi commençoit à prêter l'oreille aux ennemis de la Réformation, d'une maniere qui leur en faisoit craindre les suites, jugerent qu'il falloit soutenir leur parti, par le moyen d'une Reine qui le protégeât. Ils avoient heureusement éprouvé combien Anne de Bollen & Jeanne Seymour avoient contribué à adoucir l'esprit du Roi envers les Réformez, & ils ne doutoient point, que s'ils pouvoient lui donner une Femme qui fût dans les mêmes dispositions

Cromwell & Cranmer projettent de marier le Roi avec une Protestante.

Henri VIII. 1538. dispositions, elle ne produisit le même effet. Par cette raison, ils tournerent leurs vûës vers l'Allemagne, & Cromwell se chargea de négocier le Mariage du Roi avec *Anne*, Sœur du Duc de Cléves & de la Duchesse de Saxe. On verra dans l'année suivante, le succès de cette Négociation, après que j'aurai dit un mot des affaires étrangeres.

Ils jettent les yeux sur Anne de Cléves.

La Trêve entre l'Empereur & la France est prolongée. *Du Bellay. Mezerai.* Dispositions à la Paix.

Les forces de l'Empereur & du Roi de France étoient trop égales, pour que l'un ou l'autre pussent espérer de grands avantages d'une Guerre qu'on leur laissoit faire tous seuls. François avoit mal pris ses mesures en comptant que Henri se déclareroit, que les Protestans d'Italie feroient des efforts pour se délivrer du joug de l'Empereur, & que les Protestans d'Allemagne embrasseroient l'occasion de cette Guerre, pour bien établir la liberté de conscience à laquelle ils aspiroient, & dont on les menaçoit de les priver. Mais rien de tout cela n'étant arrivé, il se voyoit chargé tout seul d'un fardeau qu'il avoit bien de la peine à porter. D'un autre côté, l'Empereur craignit que François ne réüssit enfin à unir toutes les Puissances contre lui, & que l'Empereur des Turcs ne profitât d'une conjoncture si favorable, pour attaquer l'Allemagne. C'étoit ce que le Pape craignoit aussi, & qu'en même tems, les côtes d'Italie ne fussent exposées aux ravages des Infidelles. Cela joint à l'envie qu'il avoit de se venger du Roi d'Angleterre, lui fit chercher les moyens de procurer la Paix entre l'Empereur & le Roi de France, afin que Henri étant laissé seul, pût être plus aisément attaqué. Dans cette vûë, il proposa aux deux Monarques ennemis de se rendre à Nice, où il offroit d'aller lui-même pour faire l'office de Médiateur. Cette proposition ayant été acceptée, ils se trouverent tous trois dans cette Ville, vers le milieu du mois de Juin, le Pape conférant tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, sans que les deux Monarques se vissent, pendant tout le tems que la Négociation dura. Le Pape avoit ses raisons pour empêcher qu'ils ne communiquassent ensemble que par son moyen. Il vouloit traiter secrettement, du Mariage d'*Octavien Farneze* son Neveu, avec Marguerite Fille naturelle de l'Empereur, & Veuve d'Alexandre de Médicis, & en effet ce projet réüssit selon ses souhaits.

Le Pape, l'Empereur & François I. s'assemblent à Nice.

Trêve concluë pour dix ans.

Cependant, la Paix entre l'Empereur & le Roi de France n'ayant pû se faire, à cause d'un grand nombre de difficultez qui se présentoient, le Pape obtint enfin des deux Monarques leur consentement à une Trêve de dix ans, qui faisoit à peu près, le même effet que la Paix. Cette Trêve étant concluë, Paul III. pensa incontinent aux moyens de former une Ligue contre les Turcs. Mais comme plusieurs raisons empêcherent les Rois de France & d'Angleterre d'y entrer, il fut obligé de se contenter de la conclurre avec l'Empereur, le Roi des Romains, & les Vénitiens.

Ligue contre les Turcs.

François I. neglige Henri.

Dès que François I. n'eût plus rien à craindre du côté de l'Empereur, il se réfroidit beaucoup envers Henri, quoiqu'il l'eût toûjours extrémement caressé pendant qu'il avoit eu besoin de lui. Henri en conçut un très-grand chagrin, & il voulut bien le lui témoigner, en donnant ordre à *Bonner* qui revenoit d'Espagne, de s'arrêter à la Cour de France, & de demander au Roi un Anglois Rébelle qui s'étoit retiré en France, & les arrérages de la pension qui étoient dûs depuis quatre ans. Bonner, qui étoit naturellement fort hardi se servit, en parlant au Roi, de termes si fiers & si hautains, que ce Prince, choqué de son insolence, envoya un Exprès à Henri, pour lui demander

Bonner parle insolemment à François I. qui le fait rappeller.

mander s'il avoit donné ordre à ſon Ambaſſadeur de lui parler en ces termes, & pour le prier de le rappeller. Henri ne jugea pas à propos de lui refuſer ſa demande. Mais il parut bien qu'il n'étoit pas fâché contre Bonner, puiſqu'à ſon arrivée, il lui donna l'Evêché de Héréford, & peu de tems après celui de Londres, ainſi qu'il a été dit.

Le Cardinal Polus travaille à ſuſciter des affaires au Roi.

Pendant que Henri prenoit toutes les précautions poſſibles pour ſe mettre à couvert des attaques de ſes ennemis, le Cardinal Polus travailloit de tout ſon pouvoir à lui débaucher ſes Sujes par les intelligences qu'il entretenoit dans le Royaume, en publiant par tout qu'il avoit changé toute la Réligion, pour en faire une à ſa fantaiſie. Cette accuſation étoit le plus ſenſible chagrin qu'on pût faire au Roi, qui prétendoit que la Réligion ne conſiſtoit pas dans les choſes qu'il avoit changées, mais dans ce qu'il avoit conſervé. C'eſt ce qu'il tâchoit de faire comprendre à ſes Sujets, parce qu'il ſentoit bien, que cette accuſation générale d'avoir perverti la Réligion ne pouvoit qu'altérer beaucoup leur fidélité. C'étoit auſſi par cette raiſon, que Polus & ſes Emiſſaires inſiſtoient principalement là-deſſus, afin d'exciter des troubles dans le Royaume. Pluſieurs ont cru qu'en cela le Cardinal avoit des vûës particulieres, qui ne regardoient pas la Réligion. Il étoit de la Maiſon d'Yorck par ſa Mere, & l'on dit même qu'il avoit de l'inclination pour la Princeſſe Marie, & qu'il ne ſe donnoit tant de mouvement qu'en vûë de l'épouſer, & de la mettre ſur le Trône à la Place du Roi ſon Pere. Du moins, il y a quelque lieu de ſoupçonner, que ſon zéle extraordinaire étoit beaucoup fortifié par quelque intérêt caché, & qu'en agiſſant pour le Pape il travailloit à ſa propre élévation. Mais on ne peut parler de cela que par conjecture. Quoiqu'il en ſoit, le Chevalier *Geoffroi de la Pole*, proche parent du Cardinal, avertit ſecrettement le Roi qu'il entretenoit des intelligences avec *Henri Courtney*, Marquis d'Excéter, Petit-Fils d'Edoüard IV, avec *Henri de la Pole*, Lord Montaigu, avec le Chevalier *Edoüard Newill*, & avec *Carew* Grand Ecuyer & Chevalier de la Jarretiere, & qu'il ſe ſervoit pour cela d'un Prêtre & d'un Matelot. Sur cette information, tous ces gens-là furent arrêtez, condamnez, & exécutez; mais le Dénonciateur obtint ſon pardon pour prix de l'avis qu'il avoit donné. On ne ſçait aucune particularité de leur procès, ſinon qu'ils avoient correſpondance avec Polus, crime irrémiſſible, dans la diſpoſition où le Roi ſe trouvoit à l'égard de ce Cardinal.

Vûës particulieres de ce Cardinal.

Pluſieurs de ſes Correſpondans en Angleterre ſont exécutez.

Etabliſſement de divers Evêques ſuffragans.

Pendant le cours de cette année, Henri établit divers Evêques ſuffragans. Il exigea auſſi de tous les Réligieux un nouveau Serment, par lequel ils renonçoient expreſſément à l'autorité du Pape & reconnoiſſoient la Suprémacie du Roi. Il s'en trouva quelques-uns qui refuſérent de prêter ce Serment; mais j'ignore de quelle maniere il punit leur obſtination.

Act. Publ. T. XIV. pag. 585 *& ſuiv.*

Le Concile eſt transféré à Vicence & différé. *Sleidan.*

Le Pape & l'Empereur étant alors occupez aux préparatifs de la Guerre contre les Turcs, le premier ſe ſervit de ce prétexte pour différer l'Aſſemblée du Concile, juſqu'au 1. de Mai de l'année 1540, & en même tems, il le transféra de Mantoüe à Vicence.

Arrivée de la nouvelle Reine en Ecoſſe.

Le Mariage du Roi d'Ecoſſe avec Marie de Lorraine s'étant conclu cette année, la nouvelle Reine ſe rendit en Ecoſſe, vers le milieu du mois de Juin.

Henri VIII. 1539.

Résignation des Monasteres entre les mains du Roi.

Motifs supposez de ces Résignations.

La derniere visite des Monasteres, qui s'étoit faite en Angleterre, ne tendoit, ainsi qu'il a été dit, qu'à chercher des causes apparentes pour les supprimer. Le Roi en avoit déja pris la résolution, & les désordres, vrais ou prétendus, des Moines n'étoient qu'un pur prétexte pour couvrir sa vengeance, & peut-être sa cupidité. Cette visite étant faite, il envoya, dans les diverses Provinces, des Commissaires pour recevoir les Résignations que les Abbez & Prieurs devoient lui faire, de tout ce qui appartenoit à leurs Communautez. On trouve dans le Recueïl des Actes Publics un grand nombre de ces Résignations, qui, bien que très-involontaires, ne laissoient pas de contenir les raisons supposées qui avoient porté les Moines & leurs Supérieurs à céder, de leur bon gré, tous leurs biens au Roi. Dans quelques-unes, on leur faisoit dire simplement, qu'ils y avoient été poussez par des causes justes & raisonnables. Mais il y en avoit de plus étenduës où on leur faisoit alléguer, « que tout ce qu'ils avoient observé jusqu'alors, ne consistoit qu'en » certaines cérémonies & constitutions ordonnées par des Papes, ou par d'au- » tres Puissances étrangeres; Qu'on n'avoit pris aucun soin de leur instruc- » tion, ni de réformer les divers abus qui avoient jusqu'alors regné dans leurs » Monasteres; Mais que désirant de vivre d'orénavant, selon la Régle ensei- » gnée par Jesus-Christ, & par ses Evangelistes & Apôtres, ils croyoient qu'il » étoit expédient pour eux, d'être gouvernez par le Roi, leur Chef suprême » sur la Terre; Que, par cette raison, ils se remettoient à sa Clémence, & lui » résignoient leurs Maisons avec tout ce qu'ils possédoient, en quoi qu'il pût » consister; Qu'ils le supplioient de leur accorder à chacun, une pension pour » leur subsistance, & une licence expresse pour pouvoir prendre l'habit sécu- » lier, & pour recevoir des Bénéfices comme les autres Ecclésiastiques. » On faisoit dire à d'autres, « qu'ils avoient considéré, que le Christianisme ne » consistoit pas dans la pratique de certaines Cérémonies, à porter des Habits » blancs, gris, ou noirs, & à faire certains Signes de tête, à porter une Cein- » ture de corde avec de gros nœuds, & autres semblables choses dans lesquel- » les ils avoient été instruits & séduits. Mais que la véritable maniere de servir » Dieu avoit été enseignée dans l'Evangile. C'est pourquoi, voulant à l'avenir » suivre cette bonne Regle, ils se soumettoient au suprême Chef de l'Eglise » Anglicane, & renonçant à toutes Superstitions & Traditions étrangeres, ils » résignoient leurs Monasteres au Roi avec tous les biens qui appartenoient à » leur Communauté ». D'autres résignoient leurs Maisons par voye d'accord & de conventions entr'eux & le Roi, pour les causes specifiées dans l'Acte même. Mais on ne trouve dans le Recueïl aucun des Actes de cette espece, tout au long, où l'on puisse voir quelques-unes de ces causes. On peut seulement recueïllir de ce que certains Auteurs en ont dit, que ces causes étoient, ou que ces Monasteres étoient accablez de dettes, ou que les revenus en avoient été mal administrez, ou qu'il s'y étoit commis des crimes dignes d'une sévére punition, de laquelle ils étoient exemptez en faveur de cette résignation. Quoiqu'il en soit, le Roi ayant pris la résolution de supprimer tous les Monasteres à quelque prix que ce fût, la résistance des Abbez, des Prieurs & des Moines auroit été inutile. Ainsi comprenant parfaitement, que, de gré ou de force, il falloit qu'ils se soumissent à sa volonté, la plûpart crurent qu'il valoit mieux le faire de bonne grace, & en tirer le meilleur parti qu'il seroit possible.

possible. L'Abbé, ou le Prieur avec les principaux d'entre les Moines de chaque Maison, étant gagnez par avance, ou par des promesses, ou par des menaces, il étoit bien difficile que les autres eussent assez de fermeté pour faire une résistance inutile.

HENRI VIII. 1539.

Au reste la premiere suppression des petits Monasteres s'étoit faite par un Acte de Parlement. Mais le Roi voulut que celle-ci parût entiérement volontaire; comme si les Abbez, les Prieurs & les Moines s'étoient portez d'eux-mêmes à lui résigner leurs Maisons. C'étoit pourtant une chose si notoirement fausse, qu'il n'y avoit ni petit ni grand qui pût ignorer combien ces résignations étoient forcées. Il faut avouer qu'en cela Henri abusoit d'une étrange maniere, de l'empire absolu qu'il avoit acquis sur ses Sujets, dont aucun n'osoit publiquement trouver à redire à sa conduite, & encore moins, s'opposer ouvertement à ses volontez. Il ne laissa pas néanmoins, d'user d'artifice pour leur faire recevoir la suppression des Monasteres avec moins de peine. Pendant que les Commissaires étoient occupez à recevoir les résignations, il convoqua le Parlement pour le vingt-huitiéme d'Avril. En même-tems, il fit courir le bruit que le Royaume étoit sur le point d'être envahi. Il confirma lui-même ce bruit en allant visiter les côtes, en ordonnant de construire des Forts & des Redoutes en divers endroits, & en donnant des ordres pressans pour préparer une Flotte, & pour faire tenir les troupes prêtes à marcher au premier commandement. Le but de toutes ces demarches étoit de faire comprendre au Peuple, que le Parlement seroit obligé d'imposer de grandes taxes pour résister à cette prétenduë invasion : mais que le Roi acquerant un revenu considérable par la suppression des Monasteres, n'auroit pas besoin de subside. Le revenu des Maisons Religieuses supprimées, montoit à cent soixante & un mille livres sterling, selon le prix des dernieres fermes qui en avoient été faites. Mais il faut remarquer que les Abbez & les Prieurs ayant prévû ce qui arrivoit, les avoient extraordinairement rabaissées, & s'étoient fait donner de l'argent en secret par les fermiers, afin d'avoir de quoi subsister quand ils seroient hors de leurs Maisons. Le Roi feignit de n'y prendre pas garde, étant au contraire bien aise que le Peuple n'eût pas connoissance de tout le profit qu'il tiroit de ces suppressions. Outre les revenus des terres appartenant aux Monasteres, le Roi profita encore d'un fonds très-considérable des Eglises, des meubles, du plomb, des cloches, des matériaux, qu'il ne jugea pas à propos de faire évaluër. Mais on en peut juger par ce seul Article. C'est que dans la seule Abbaye de Saint Edmondbury, il se trouva pour cinq mille marcs d'or ou d'argent en masse.

Artifice du Roi pour faire recevoir ces suppressions.

Revenus des Monasteres supprimez.

Hist. de la Réformation.

La ruïne des Moines fut un grand sujet de joye & de triomphe pour ceux qui avoient déja embrassé la Réformation, ou qui souhaitoient qu'elle pût être embrassée sans risque. Mais ils n'eurent pas longtems sujet de se réjouïr. Henri voulant faire voir qu'en abolissant l'autorité du Pape, & en détruisant les Monasteres dans son Royaume, il n'avoit pas changé de Religion en donna bien-tôt une preuve indubitable. Le Parlement s'étant assemblé le vingt-huitiéme d'Avril, fit d'abord, par la direction de la Cour, une Loi intitulée *Statut pour examiner la diversité d'opinions sur certains Articles de la Religion Chrétienne*. C'est cette Loi qui est plus généralement connuë sous le nom de *Loi des six Articles*, & à laquelle on a donné avec raison le nom de *Statut de*

Henri veut faire voir qu'il ne prétend pas changer la Religion.

Parlement.

Loi des six Articles.

HENRI VIII. 1539.

Sang. La peine du feu ou du gibet étoit ordonnée contre ceux

1. Qui de bouche, ou par écrit, nieroient la Tranſſubſtantiation;

2. Qui ſoutiendroient la néceſſité de la Communion ſous les deux eſpéces;

3. Ou qu'il étoit permis aux Prêtres de ſe marier;

4. Ou qu'on peut violer le vœu de Chaſteté;

5. Ou que les Meſſes privées ſont inutiles;

6. Ou enfin, que la Confeſſion auriculaire n'eſt pas néceſſaire pour le ſalut.

Les Loix ſur la Religion ſervent à augmenter la puiſſance du Roi.

Par cette Loi & par quelques autres précédentes, qui fixoient ce qu'on devoit croire en matiere de Religion, tous les Sujets ſe trouverent preſqu'également expoſez aux peines qu'elles ordonnoient. En effet, cette derniere Loi, & celles qui avoient été faites auparavant contre l'autorité du Pape, contenoient bien la croyance du Roi, mais non pas celle du Royaume. A peine ſe trouvoit-il quelqu'un en Angleterre qui ne crût ou plus ou moins, & cependant perſonne n'oſoit s'en écarter ouvertement ni à droite ni à gauche. Ce furent pourtant les Réformez qui en ſouffrirent le plus. Auſſi avoit-elle été faite contr'eux. C'étoit Gardiner, Evêque de Winchester, qui en étoit le véritable auteur. Il avoit fait entendre au Roi, que c'étoit le ſeul moyen d'empêcher, qu'il ne ſe formât une Ligue contre lui; Que ce qu'il avoit aboli n'étant pas eſſentiel à la Religion, & n'étant pas regardé comme tel, par la plûpart des Chrétiens, perſonne de bon ſens ne pourroit le croire hérétique, pendant qu'il maintiendroit ces ſix Articles qui diſtinguoient eſſentiellement les vrais Catholiques de tous les Sectaires & Novateurs. C'étoit véritablement prendre le Roi par ſon foible. Mais, outre ce motif, le Roi en avoit un autre qui n'étoit pas moins puiſſant. C'eſt qu'en ajoûtant cette Loi, à celles qui étoient déja faites contre le Pape, il rendoit ſes Sujets tellement dépendans de lui, qu'il ne s'en trouvoit preſque aucun qui ne fût expoſé à de fâcheuſes recherches. Ainſi les Partiſans du Pape, & les Réformez étoient également ſous ſa main. Par conſéquent ils avoient également à prendre garde de ne le choquer en rien, mais au contraire, de ſe ſoumettre aveuglément à ſa volonté. Cranmer fut le ſeul qui oſa ouvertement & pendant trois jours de ſuites s'oppoſer à cette Loi, avant qu'elle eût paſſé au Parlement. Mais dès qu'elle eut reçu le ſceau de l'autorité publique, il envoya ſa Femme en Allemagne, en attendant un meilleur tems.

Gardiner auteur des ſix Articles.

Cranmer s'y oppoſe inutilement.

Le Parlement donne au Roi les biens des Monaſteres.

Par une autre Loi, le Parlement accorda au Roi les biens des Monaſteres qu'on ſuppoſoit lui avoir été réſignez volontairement. Ainſi, ce Statut fut plutôt une approbation & une confirmation de ce qui avoit été fait, qu'une Ordonnance pour la ſuppreſſion des Monaſteres. Comme le Roi avoit fait entendre que ſon deſſein étoit d'employer les revenus qu'il avoit acquis à des fondations utiles à la Religion, le Parlement fit un autre Statut pour lui accorder la liberté d'ériger quelques nouveaux Evêchez.

Acte pour l'erection de quelques nouveaux Evêchez.

Statut extraordinaire pour augmenter le pouvoir du Roi.

Jamais Parlement ne fut plus dévoüé aux volontez du Roi que celui-ci. Il ne ſe contentoit pas de donner ſon approbation à tout ce que le Roi avoit fait, mais encore à tout ce qu'il pourroit faire à l'avenir. Par un Statut qu'il fit pendant cette Séance, il ordonna qu'on rendroit aux Proclamations du Roi, ou aux ordres du Conſeil pendant une Minorité, la même obéïſſance qu'aux Actes de Parlement. Le prétexte de ce Statut étoit pris de ce qu'il pouvoit arriver

river des cas, où le Roi n'avoit pas le tems d'assembler un Parlement, & où pourtant il étoit nécessaire pour le bien du Royaume que ses ordres fussent exécutez, sans quoi il étoit dangereux de tomber dans de grands inconvéniens, ainsi pour éviter un inconvénient possible, mais pourtant rare, on tomboit dans un autre qui étoit bien plus important, en donnant au Souverain une autorité despotique. En effet, si ses ordres devoient être suivis, sans qu'il eut la concurrence du Parlement, il n'avoit que faire d'en assembler s'il ne le jugeoit pas à propos. Il est vrai, qu'il y avoit dans ce Statut certaines limitations, comme, que personne ne pourroit être privé de la vie, ou de ses biens, en vertu d'une Proclamation du Roi, & qu'elle ne pourroit ni violer ni abolir les Loix déja faites. Mais ces limitations étoient exprimées en termes si ambigus, qu'il étoit facile au Roi de les éluder. On fit valoir ce Statut sous le regne d'Edouard VI. pour établir la Réformation pendant la Minorité du Roi.

HENRI VIII. 1539.

Dans la même Séance, le Parlement fit un Statut pour régler le rang de la Noblesse, dans lequel Cromwell, Vicegérent du Roi dans les affaires Ecclésiastiques, quoique Fils d'un Serrurier, obtint la premiere place, immédiatement après les Princes du Sang.

Autre pour régler le rang de la Noblesse.

Enfin, le Parlement confirma la Sentence de mort donnée contre le Marquis d'Excéter, & les autres qui avoient été exécutez pour avoir eu correspondance avec le Cardinal Polus. De plus, il condamna pour le même sujet la Comtesse de Salisburi, Mere de ce Cardinal, & la Marquise d'Excéter, sans les admettre à aucune justification. Ce dernier Acte trouva de grandes oppositions dans le Parlement, plusieurs objectant que c'étoit violer toutes sortes de Droits, que de condamner des gens sans les entendre. Mais Cromwell ayant fait venir les Juges du Royaume chez lui, leur demanda, si le Parlement pouvoit condamner des gens accusez, sans écouter leurs défenses. Les Juges répondirent que cette question étoit délicate & très-dangereuse; Que l'Equité, la Justice & toutes sortes de Loix demandoient que des accusez fussent admis à se défendre; Que néanmoins, le Parlement étant la suprême Cour du Royaume, de laquelle il ne pouvoit y avoir d'appel, personne n'étoit en droit de çontester la validité de ses Sentences, de quelque nature qu'elles fussent. C'étoit dire par un détour qu'en cela le Parlement commettroit une injustice, dont personne ne pouvoit lui faire rendre compte. Cromwell ayant rapporté au Parlement l'opinion des Juges, ces deux Dames du Sang Royal furent condamnées à mort, par une Sentence qui formoit un Préjugé le plus pernicieux qu'on eût jamais vû en Angleterre & qui fut funeste à son auteur, comme on le verra dans la suite. Cependant le Roi accorda un pardon absolu à la Marquise d'Excéter, & un repit à la Comtesse de Salisburi qui ne fut exécutée que deux ans après. Ainsi le Roi acqueroit tous les jours quelque nouveau dégré d'autorité. On pourroit dire que c'étoit sans usurpation, puisque le Parlement la lui accordoit, si les conjonctures du tems n'eussent pas rendu le Parlement même esclave de ses volontez.

La Sentence contre le Marquis d'Excéter & autres exécutez est confirmée.
La Comtesse de Salisburi, & la Marquise d'Excéter sont condamnées sans avoir la liberté de se défendre.

Act. Publ. Tom. XIV. p. 652. 1. Decemb.

Cranmer s'étoit fortement opposé à la Loi des six Articles, & une pareille opposition auroit infailliblement causé la disgrace de tout autre que de ce Prélat. Mais le Roi avoit pour lui une estime qui ne pouvoit être que difficilement altérée, parcequ'il étoit persuadé que l'Archevêque n'agissoit que selon les mouvemens sa conscience, au lieu qu'il avoit une idée toute contraire de

Le Roi prend soin de rassurer Cranmer.

HENRI VIII. 1539.

ses autres Ministres & Courtisans. La complaisance aveugle qu'ils avoient pour lui, ne servoit qu'à leur attirer son mépris, quoiqu'il ne fût pas fâché de tirer avantage de leur lâcheté. Ainsi ayant une véritable estime, & une sincere affection pour Cranmer, & jugeant qu'il ne pouvoit qu'être très-mortifié de ce que le Statut avoit passé contre son avis, & qu'il devoit même être dans la crainte de lui avoir déplu par ses oppositions, il lui envoya le Duc de Norfolck, pour le rassurer, & lui fit dire qu'il étoit toujours le même à son égard. Cranmer reçut avec beaucoup de reconnoissance ce témoignage de l'estime & de la bonté du Roi. Quelque-tems après, le Roi lui parla lui-même de la Loi des six Articles, & ne trouva pas mauvais qu'il lui expliquât les raisons qui l'avoient porté à s'y opposer. Il lui ordonna même de les mettre par écrit, quoique, par le Statut même, ce fût un crime digne du feu. Mais Cranmer, se confiant à l'équité du Roi, ne laissa pas de faire sur ce sujet un Mémoire, qu'il avoit dessein de lui donner. Cet Ecrit s'étant perdu par un accident, fut trouvé par un homme qui alloit le porter au Roi, si Cromwell ne l'en eût empêché, Le Docteur Burnet fait regarder cette avanture comme un danger extrême dont Cranmer avoit échappé par un bonheur inespéré. Mais, puisque le Roi lui-même lui avoit ordonné de composer cet Ecrit, il semble que le danger n'étoit pas si grand, à moins qu'on ne veuille supposer que le Roi l'auroit condamné sans l'entendre. Mais ce n'est qu'une conjecture qui se détruit même, par l'estime particuliere que le Roi avoit pour lui.

Il lui ordonne d'écrire les raisons de son opposition aux six Articles.
Hist. de la Reform.

Shaxton & Latimer quittent leurs Evêchez, & sont envoyez à la Tour.

Shaxton Evêque de Salisburi, & *Latimer* de Worcester ne furent pas traitez si favorablement. Comme ils ne pouvoient se résoudre à donner leur approbation à la Loi des six Articles, ils crurent qu'en quittant leurs Evêchez, ils seroient moins exposez aux attaques de leurs ennemis. Mais ils n'en furent pas quittes à si bon marché. Ils n'eurent par plutôt mis l'Acte de la Résignation entre les mains du Roi, qu'ils furent accusez d'avoir des sentimens contraires aux six Articles, & envoyez à la Tour.

Recherche de ceux qui rejettent les six Articles.

Dès que le Parlement fut séparé, le Roi envoya des Commissaires dans les diverses Provinces du Royaume, pour faire des recherches de ceux qui condamnoient les six Articles, étant résolu de faire exécuter le Statut à toute rigueur. Comme Cromwell & Cranmer ne pouvoient qu'être suspects dans cette affaire, les ennemis de la Réformation firent aisément comprendre au Roi, que ce seroit travailler en vain, que de les charger du soin de nommer des Commissaires qui devoient être employez à faire ces perquisitions. En effet, des gens qui s'étoient fortement opposez au Statut n'étoient gueres propres à le faire exécuter de la maniere que le Roi le souhaitoit. On nomma donc des gens du parti contraire, qui exécuterent leurs ordres avec un excès de zéle, ou de passion, qui fit échoüer les desseins de ceux qui les employoient. Dans la seule Ville de Londres, il y eut, en peu de jours, plus de cinq cens personnes d'emprisonnées pour ce sujet. On fit même voir au Roi, que, contre son inténtion, les Commissaires avoient tendu des piéges à la plûpart de ces prisonniers, pour les engager à découvrir des sentimens qu'ils avoient dessein de tenir secrets, par obéïssance aux Loix. D'ailleurs, puisqu'en si peu de tems un si grand nombre de gens avoient été emprisonnez dans Londres, il étoit aisé de juger ce qu'il pourroit y en avoir dans tout le reste du Royaume, & combien un si rigoureuse perquisition pouvoit avoir de fâcheuses suites, puisqu'elle

puisqu'elle devoit causer la mort à une infinité de gens de tout âge & de tout sexe. C'est ce que le Chancelier, qui n'étoit pas ennemi de la Réformation, représenta vivement au Roi, & par-là, il obtint un pardon absolu pour tous ceux qui avoient été mis en prison. Depuis ce tems-là, jusqu'à la mort de Cromwell, l'exécution du Statut des six Articles demeura comme en suspens, quoiqu'il subsistât toujours, ensorte qu'il ne tenoit qu'au Roi de le faire exécuter. Ainsi tout se régloit par la volonté du Roi, qui pressoit l'exécution des Loix, ou qui se relâchoit selon le tems & les personnes. C'est ce qui lui attiroit une compaisance aveugle de la part des deux Partis, chacun ayant à craindre sa propre ruïne, selon l'humeur & la disposition où le Roi se trouvoit. Il est certain que ceux qui desiroient la Réformation, étoient contraints de feindre qu'ils approuvoient bien des choses qu'ils déteftoient en leurs cœurs, & que Cromwell & Cranmer, qui avoient le plus d'accès auprès du Roi, n'osoient le presser qu'indirectement d'avancer l'ouvrage qui étoit déja commencé. C'étoit par-là, qu'ils se maintenoient en crédit, & qu'ils se mettoient en état de rendre, de tems en tems, de bons services à leur parti. Leurs adversaires suivoient la même route, & alloient encore plus loin dans la complaisance qu'ils avoient pour le Roi, sçachant bien que c'étoit le seul moyen de gagner sa confiance. Bonner Evêque de Londres, quoique Partisan du Pape, & convaincu que le Roi n'avoit aucune autorité spirituelle, ne laissa pas de recevoir de lui des Lettres Patentes qui lui adjugeoient tant le Spirituel que le Temporel de son Evêché, *durant son bon plaisir*. Après cela il ne faut pas être surpris de l'excès d'autorité que le Roi acqueroit de jour en jour, puisque tout le monde à l'envi affectoit de se soumettre à sa volonté. Gardiner, Evêque de Winchester, étoit un des Chefs du parti de l'ancienne Religion, à laquelle il rendoit de grands services, par une dissimulation outrée. Il faisoit paroître un zéle extrême à faire exécuter, tant le Statut des six Articles, que ceux qui avoient été faits contre le Pape. Ce fut par-là qu'il se maintint en crédit, quoi qu'au fond, le Roi eut peu d'estime pour lui.

Le Roi leur pardonne.

Complaisance extrême des deux Partis pour le Roi.

Histoire de la Réformation.

La suppression actuelle des Monasteres fut commencée & finie dans le cours de cette année. Les Commissaires que le Roi avoit nommez pour cela, réglerent tout ce qui en dépendoit. Ils adjugerent une certaine subsistance aux Abbez, aux Prieurs, aux Moines & aux Religieuses. Ils firent faire l'estimation de l'Argenterie, des Meubles, des Ornemens des Prêtres, des Autels, des Eglises, & ordonnerent quelles maisons seroient démolies, & quelles seroient conservées. J'ai déja dit que les revenus de tous les Monasteres supprimez montoient à cent soixante & un mille livres sterling. Mais s'il est vrai, que cette estimation ne fut faite que sur le pied des dernieres fermes, & que celles-ci ne produisoient que la dixiéme partie de la véritable valeur, comme quelques-uns l'assurent, il s'ensuit que ces revenus alloient à plus de seize cens mille livres sterling, outre l'argent comptant que le Roi tira de la vente des effets. Il y avoit là dequoi faire de belles fondations, utiles à la Religion & à l'Etat, si tout ce bien avoit été employé à cet usage. Il sembloit d'abord que le Roi en eût formé le dessein. C'étoit même ce qui avoit servi de principal fondement à la suppression des Monasteres. Mais l'avidité des Courtisans & des Favoris ne permit d'en employer qu'une très-petite partie à des choses utiles ou nécessaires. Henri avoit d'abord résolu de fonder dix-

Estimation de ce que produisit la suppression des Monasteres.

Myl. Herbert.

Histoire de la Réformation.

Le Roi n'en employe que peu à de bons usages.

huit

HENRI VIII. 1539.

huit nouveaux Evêchez : mais à mesure que l'argent se dissipoit, il trouvoit des raisons pour réduire ces fondations à un plus petit nombre. Enfin, il se contenta d'en fonder six, & d'établir des Chanoines dans certaines Eglises Cathédrales que les Moines avoient possédées. A tout cela il n'employa qu'un revenu de huit mille livres sterling. Il se servit aussi d'une partie des biens nouvellement acquis, à faire fortifier quelques Places maritimes, & tout le reste fut prodigué en gratifications ou en autres dépenses peu nécessaires. Cela fut cause qu'il ne pût éviter le blâme d'avoir pillé les biens de l'Eglise : au lieu que s'il eût employé la meilleure partie de ces revenus à des choses utiles à la Réligion & au Royaume, il se seroit attiré les bénédictions de ses Sujets & de leur Postérité. Quant au Parlement, il ne peut être excusé d'avir mis tant de biens destinez à des usages réligieux, entre les mains du Roi, sans prendre aucune précaution pour l'emploi qui en devoit être fait. Ce n'est pas ici une petite preuve de ce qui a été déja remarqué, que les Parlemens ne s'assembloient sous ce Regne, que pour servir d'instrumens à contenter les passions du Roi, sans jamais examiner ni les motifs ni les conséquences de ce qu'il exigeoit d'eux. Henri avoit aussi formé le projet de fonder un Collége pour y faire etudier les jeunes gens, afin qu'ils se rendissent capables de servir l'Etat, soit dans les Ambassades, soit dans les autres affaires du Gouvernement. Mais ce dessein échoua comme bien d'autres, parce que le Roi ayant vendu les Terres des Monasteres supprimez, il lui étoit trop fâcheux d'employer à de pareils usages, l'argent comptant qui provenoit de cette vente. Il aimoit mieux s'en servir, ou pour ses plaisirs, ou pour faire des libéralitez à des Courtisans qui usoient de toutes sortes d'artifices, de complaisances, & de lâchetez, pour se procurer quelque partie de ces immenses trésors.

Remarque sur la conduite du Parlement.

Les Protestans d'Allemagne évitent les piéges de l'Empereur, Sleidan.

Pendant que Henri étoit occupé à ces affaires domestiques, il ne laissoit pas de faire attention à ce qui se passoit hors de son Royaume. L'Empereur avoit feint, l'année précédente, d'avoir une ferme intention d'accommoder les differends de Réligion, qui causoient des troubles en Allemagne. Mais ce n'étoit que pour tirer de l'argent des Protestans, afin de l'employer à la Guerre contre les Turcs. Il prétendoit que sur la simple espérance qu'il vouloit bien leur donner, qu'enfin il remedieroit à leurs griefs, ils s'épuisassent en sa faveur d'hommes & d'argent, & que par cela même, ils se rendissent moins rédoutables. Mais les Protestans ne voulurent pas se laisser dupper jusqu'à ce point. Ils répondirent nettement à la demande qu'on leur faisoit de sa part, qu'ils ne pouvoient rien faire pour lui, avant que d'avoir des suretez suffisantes qu'on les laisseroit en Paix.

& ceux de Henri. Myl. Herbert.

Henri, voyant que la rupture entre l'Empereur & les Protestans n'étoit pas fort éloignée, envoya de nouveaux Ambassadeurs en Allemagne pour fortifier les résolutions de la Ligue de Smalcalde, en lui faisant espérer qu'il y entreroit, & qu'il s'en déclareroit Protecteur. Mais les Allemands avoient déja pénétré son intention qui n'étoit que de les amuser, afin de faire toûjours craindre à l'Empereur, qu'il ne s'unît avec eux. Ils répondirent donc comme ils avoient déja répondu une autrefois, que l'unique dessein de leur Ligue étoit de maintenir la Confession d'Ausbourg, & que si le Roi refusoit cette Confession, il étoit inutile de traiter sur d'autres Articles ; Que

d'ailleurs,

d'ailleurs, ils ne pouvoient apprendre qu'avec un extrême déplaiſir, qu'il perſécutoit dans ſon Royaume, ceux qui tenoient les mêmes opinions qu'eux ſur divers points de Réligion, & qu'ainſi, pendant qu'il laiſſeroit ſubſiſter la Loi des ſix Articles, il n'y avoit aucune apparence qu'il eût véritablement intention de s'unir avec eux : Melanchthon lui écrivit même une Lettre extrémement forte, quoique très-reſpectueuſe, pour lui faire voir l'injuſtice de cette Loi.

HENRI VIII. 1539.

Gardiner détourne le Roi du deſſein de s'unir avec les Proteſtans. *Hiſt. de la Réformation.*

Henri, ſous qui tout plioit dans ſon Royaume, & qui faiſoit paſſer toutes ſes volontez en Loi, ſe trouva choqué de la fermeté des Princes Allemands. D'un autre côté, Gardiner, qui craignoit ſur toutes choſes l'union du Roi avec la Ligue de Smalcalde, ne manqua pas de ſe ſervir de cette occaſion pour l'en détourner en flattant ſa vanité. Il lui repréſenta qu'il étoit fort étrange que de petits Souverains vouluſſent ſervir de modéle à un grand Monarque, & prétendiſſent preſcrire au Prince le plus éclairé qu'il y eût alors en Europe, ce qu'il devoit croire par rapport à la Réligion. Il ajoûta, que, quelque ſemblant qu'en fiſſent les Proteſtans, ils ne pourroient jamais ſe réſoudre à approuver ſa Suprémacie en Angleterre, parce que par-là, ils s'engageroient tacitement à reconnoître que l'Empereur avoit le même droit en Allemagne. Son raiſonnement étoit faux, puiſqu'il y avoit une grande différence entre l'autorité que le Roi avoit ſur les Anglois ſes Sujets, & celle que l'Empereur pouvoit prétendre ſur les Souverains & ſur les Villes libres d'Allemagne. Cependant, il ne laiſſa pas de parvenir au but qu'il s'étoit propoſé, c'eſt-à-dire, de faire naître de la froideur entre le Roi & les Proteſtans.

On met des Bibles dans les Egliſes.

Les artifices de Gardiner auroient pû être plus préjudiciables à la Réformation, ſi, d'un autre côté, les Réformateurs n'euſſent eu une contre-batterie, dont ils faiſoient un merveilleux uſage. Le Roi étoit jaloux de ſa Suprémacie d'une telle maniere, qu'il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit ſervir à la maintenir. Véritablement l'autorité abſoluë qu'il avoit acquiſe ſur ſes Sujets, faiſoit qu'il ne trouvoit plus de contrediſans ; mais il ſouhaitoit ſur toutes choſes que le Peuple fût convaincu de la juſtice de ce droit. C'étoit delà que les Réformateurs prenoient occaſion de lui remontrer, qu'il n'y avoit que la lecture de l'Ecriture Sainte, qui pût déſabuſer le Peuple de la fauſſe opinion qu'il avoit conçûë de l'autorité du Pape. Par-là, ils avoient déja obtenu, qu'il y auroit dans chaque Egliſe une Bible attachée avec une chaîne, afin que chacun eût la liberté de l'aller lire. Mais comme beaucoup de gens faiſoient difficulté de ſe rendre aſſidus à cette lecture, en préſence de tout le monde, de peur de ſe rendre ſuſpects d'héréſie, Cranmer, ayant trouvé une occaſion favorable, repréſenta au Roi, qu'il étoit néceſſaire de donner à ſes Sujets, la permiſſion d'avoir la Bible dans leurs Maiſons. Il lui fit comprendre que chacun ayant la liberté de la lire, ſe convaincroit aiſément que la prétenduë autorité du Pape n'avoit aucun fondement dans la Parole de Dieu. C'étoit-là une ruſe innocente, pour procurer au Peuple la facilité de s'inſtruire lui-même ſur beaucoup d'autres Articles, quoique le Roi ne fit attention qu'à un ſeul. Gardiner comprit aiſément la conſéquence de ce que l'Archevêque demandoit, & voyant bien que le Roi avoit du penchant à l'accorder, il mit tout en uſage pour parer ce coup.

Gardiner s'efforce en vain de l'empêcher.

HENRI VIII. 1539.

Il diſputa ſur ce ſujet contre Cranmer, en préſence du Roi qui les écouta fort attentivement. Enfin, trouvant dans les raiſons de l'Archevêque, une ſolidité qu'il n'appercevoit point dans celles de ſon adverſaire, il ſe leva bruſquement, en diſant à Gardiner, qu'un Novice comme lui, ne devoit pas ſe meſurer avec un Général d'une expérience conſommée. Peu de tems après, il publia une Proclamation, dans laquelle il diſoit, qu'il vouloit bien permettre à ſes Sujets de s'inſtruire des véritez de la Réligion dans la Parole de Dieu, & que pour cet effet, il auroit ſoin de leur mettre entre les mains une exacte Traduction de la Bible. Il ajoûtoit pourtant, pour prévenir les inconvéniens qui pourroient naître de la diverſité des Verſions, une défenſe aux Libraires de vendre d'autres Bibles que celles qui ſeroient approuvées par le Vicegérent.

Proclamation touchant la Bible. *Act. Publ. Tom. XIV. pag.* 650. 14. Novem.

Sur la fin de cette année, on vit un nouvel effet de la confiance mutuelle qui paroiſſoit entre Charles-Quint, & François I. Les Gantois s'étant mutinez à cauſe d'une impoſition miſe ſur le Vin, par le Gouverneur des Païs-Bas, s'adreſſerent au Roi de France, pour implorer ſa protection, & lui offrirent même de ſe ranger ſous ſon obéïſſance. Mais il ne jugea pas à propos d'accepter leurs offres. Au contraire, il informa l'Empereur de ce qui ſe tramoit contre lui. Cela paroit aſſez ſurprenant, vû que juſqu'alors il ne s'étoit pas picqué d'une grande générosité envers ce Monarque. Mais la raiſon de cette conduite étoit, que l'Empereur le leurroit toûjours de l'eſpérance qu'il lui rendroit le Duché de Milan, & par-là, il lui ôtoit la penſée de le recouvrer par les armes. Quoiqu'il en ſoit, la préſence de l'Empereur en Flandre étant ſeule capable d'appaiſer la ſédition de Gand, il ſe trouvoit aſſez embarraſſé ſur le moyen de s'y rendre avec la promptitude néceſſaire. La Mer étoit dangereuſe, tant à cauſe de la Saiſon, que parce qu'il n'avoit pas de Flotte prête pour l'eſcorter. Le paſſage par l'Italie n'étoit pas plus aſſuré, parce qu'il ne pouvoit enſuite traverſer l'Allemagne, ſans paſſer par les Terres des Princes Proteſtans. Il ne reſtoit plus qu'à paſſer par la France, à quoi il ſe détermina, quoique ce Royaume ne lui fût pas moins ſuſpect que l'Allemagne. Mais il eſpéra qu'il amuſeroit le Roi par le moyen du Duché de Milan, comme il le fit effectivement. Il ſe mit donc en chemin, & entra en France avec peu de ſuite, ſur l'aſſurance d'un ſimple ſaufconduit. Il refuſa même de recevoir en ôtage le Dauphin & le Duc d'Orléans ſon Frere, qui allerent le recevoir à Bayonne, & lui offrirent de demeurer en Eſpagne, pendant qu'il ſeroit ſur les Terres du Roi. Par tout où il paſſa, on lui fit les mêmes honneurs qu'au Roi même, & il ſe rendit à Paris le premier de Janvier 1540.

L'Empereur traverſe la France pour ſe rendre à Gand.

Le Mariage de Henri avec Anne de Cléves, s'étant enfin conclu par les ſoins de Cromwell, qui avoit été chargé de cette Négociation, la Princeſſe arriva en Angleterre ſur la fin de l'année 1539, dans le même tems que l'Empereur traverſoit la France, pour ſe rendre dans les Païs-Bas. Henri ayant reçû la nouvelle, qu'elle étoit arrivée à Rocheſter, s'y rendit incognito, ayant beaucoup d'impatience de voir ſi on ne l'avoit point trompé. Mais, à ſon regret, il la trouva très-différente de ce que ſon portrait, fait par *Holbein*, lui avoit fait eſpérer. Cette premiere vûë produiſit en lui un tel dégoût pour cette Princeſſe que, dès ce moment, il auroit rompu ſon Mariage,

Le Mariage du Roi avec Anne de Cléves eſt conclu. *Myl. Herbert.* Elle arrive en Angleterre.

Mariage, si de fortes raisons ne l'en eussent empêché. Les mêmes causes qui l'avoient fait conclurre subsistoient, & il y en avoit encore d'autres qui l'obligeoient à le consommer. Le Duc de Cléves étoit voisin de l'Empereur dans les Païs-Bas, & prétendoit aussi-bien que lui au Duché de Gueldre, après la mort du Duc de ce nom. Par conséquent, en cas de Guerre entre l'Empereur & l'Angleterre, ce Prince pouvoit faire, en ce Païs-là, une diversion très-embarrassante pour l'Empereur. D'un autre côté, il avoit une Sœur mariée avec le Duc de Saxe, Chef de la Ligue de Smalcalde, avec laquelle il étoit très-important au Roi de s'entretenir en bonne union. Mais il y avoit encore plus. C'est que l'Empereur, qui étoit alors en France, travailloit de tout son pouvoir, à détacher François I. des intérêts de l'Angleterre. Henri avoit même des avis secrets que c'étoit à ce prix que l'Empereur offroit de donner le Duché de Milan au Duc d'Orléans. Si donc, dans une pareille conjoncture, il eût renvoyé la Princesse de Cléves sans l'épouser, il couroit risque de se broüiller entiérement avec les Princes de Smalcalde, dans un tems où il se voyoit sur le point d'être abandonné du Roi de France, qui oublioit peu-à-peu les secours qu'il avoit reçûs de lui dans ses besoins les plus pressans. Ainsi en déplorant son malheur, de se voir obligé d'épouser une Princesse pour laquelle il avoit conçû de l'aversion, il se résolut à faire ce sacrifice le 6. de Janvier 1540. Mais il en fut encore moins satisfait, après l'avoir épousée, qu'il ne l'avoit été auparavant, & dès ce tems-là même, il résolut de faire Divorce avec elle. Il dissimula pourtant ses sentimens autant qu'il lui fut possible, quoiqu'il fût facile à tout le monde de s'appercevoir du chagrin qui le rongeoit. Cromwell, qui l'avoit engagé à ce Mariage, ne tarda pas long-tems à éprouver les effets de son ressentiment, quoique le Roi prît un grand soin de le lui cacher.

HENRI VIII. 1540. Le Roi en est mal satisfait.

Il l'épouse pourtant,

& en veut du mal à Cromwel.

Le Parlement s'étant assemblé le 12. d'Avril, Cromwell y fit un Discours pour informer les deux Chambres que le Roi voyant avec un extrême chagrin, tant de division parmi ses Sujets, sur les matieres de Réligion, avoit nommé des Commissaires pour examiner les Articles qui étoient en contestation, afin qu'on pût fixer la croyance, sans aucun égard aux Partis, selon qu'on la trouveroit fondée dans la Parole de Dieu; Qu'il souhaitoit passionnément de donner à son Peuple la connoissance de la Vérité; Mais qu'après cela, il étoit résolu de faire punir sans miséricorde, ceux qui auroient la présomption de préférer leurs sentimens particuliers à ceux dont on conviendroit. Les Commissaires nommez par le Roi furent approuvez, & eurent ordre de travailler à cet examen sans retardement. Deux jours après le Roi créa Cromwell Comte d'Essex.

Parlement. *Hist. de la Réformation*

Le Roi nomme des Commissaires pour examiner les Dogmes de la Réligion.

Cromwell est créé Comte d'Essex.

Dans cette Séance, le Parlement supprima l'Ordre des Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem, qu'on appelle aujourd'hui Chevaliers de Malthe. La dépendance où ils étoient du Pape & de l'Empereur, fut la cause ou le prétexte de leur ruïne. Il ne faut pas douter que l'envie de profiter de leurs dépoüilles ne portât aussi le Roi à procurer leur suppression. En effet, le Parlement lui donna tous leurs biens, comme il lui avoit donné ceux des Moines. Quoiqu'ils eussent de grands revenus, tant en Irlande qu'en Angleterre, le Roi n'employa pourtant que trois-mille livres sterling pour leur

L'Ordre des Chevaliers de S. Jean est supprimé. *Myl. Herbert.*

 entretien,

HENRI VIII. 1540.

entretien, après leur ſuppreſſion. Cette affaire étant finie, le Parlement fut prorogé juſqu'au 20. de Mai.

Diſgrace de Cromwell.

Peu de jours après on vit s'élever contre Cromwell, un orage qui, vraiſemblablement, avoit été ménagé quelque tems auparavant. Ce Miniſtre avoit beaucoup d'ennemis & d'envieux. Il étoit Fils d'un Maréchal ou d'un Serrurier, & quoique d'une naiſſance ſi abjecte, il ſe voyoit élevé à une très-haute fortune, juſque-là, qu'il avoit la préſéance ſur tous les Seigneurs du Royaume, excepté les Princes du Sang. Toute la Nobleſſe lui portoit envie. Il avoit encore pour mortels ennemis, tous les Partiſans de Rome, qui le regardoient comme le premier auteur de la ſuppreſſion des Monaſteres, & comme un de ceux qui avoient le plus pouſſé le Roi à tous les changemens qu'il avoit faits dans la Réligion. Parmi tous ceux-là, qui étoient en grand nombre, le Duc de Norfolck & Gardiner étoient ceux qui pouvoient le plus lui nuire, parce qu'ils avoient beaucoup d'accès auprès du Roi. Ces deux Courtiſans s'étant apperçûs de la froideur du Roi pour la nouvelle Reine, ne douterent point qu'il ne voulût du mal à Cromwell de l'avoir engagé à ce Mariage, & ils réſolurent de ſe ſervir de cette occaſion pour le perdre. Ils eſpéroient qu'après s'être défaits de lui, il ne leur ſeroit pas impoſſible de ménager un accommodement entre le Roi & l'Empereur, & enſuite, une réconciliation avec le Pape, à quoi Cromwell s'étoit toûjours oppoſé de tout ſon pouvoir. Deux autres choſes contribuerent auſſi beaucoup à la ruïne de ce Miniſtre. Le Roi s'étoit toûjours ſervi de lui, pour entretenir ſa correſpondance avec la Ligue de Smalcalde, & pendant qu'il crût avoir beſoin de cette Ligue, il ne pût ſe paſſer de ſon ſecours. Mais s'étant enfin refroidi envers les Princes Allemands, comme je l'ai déja dit, & ayant connu que l'union qu'il craignoit entre Charles-Quint & François I. n'étoit qu'une chimere, & que par conſéquent il n'auroit pas beſoin de l'Allemagne, Cromwell lui devint moins utile. La ſeconde choſe qui contribua encore au malheur de Cromwel fut, que le Roi devint amoureux de Catherine Howard, Niéce du Duc de Norfolck. Ce Seigneur voyant par-là ſon crédit conſidérablement augmenté ſçut bien s'en prévaloir pour procurer la ruïne du Miniſtre. Dès qu'il en trouva une occaſion favorable, il repréſenta au Roi « , qu'il y avoit beaucoup de mécontens dans le Royaume, & que les gens équitables ne pouvoient ſe perſuader qu'un Prince tel que lui, eût voulu donner aucun ſujet de mécontentement à ſon Peuple : Qu'ils inféroient de-là qu'il falloit qu'il eût été mal ſervi de ſes Miniſtres qui ſans doute avoient abuſé de ſa confiance : Que comme c'étoit uniquement par rapport à la Réligion que le Peuple paroiſſoit mal ſatisfait, il étoit naturel de juger, que cela n'arrivoit que par la faute du Vicegérent, dont il ſeroit peut-être à propos d'examiner la conduite : Qu'il étoit accuſé par le Public de beaucoup de choſes qui, ſi elles étoient vrayes, le rendoient plus coupable que ne le ſeroit un autre, vû les faveurs dont le Roi l'avoit comblé : Qu'au fond, quand même on ne pourroit prouver aucun fait particulier contre lui, c'étoit toûjours un aſſez grand crime que d'avoir fait perdre au Roi l'affection d'une bonne partie de ſes Sujets : Qu'il prenoit donc la liberté de lui dire que, pour calmer leurs eſprits, il n'y avoit pas de meilleur moyen que de leur ſacrifier un Miniſtre

Le Duc de Norfolck incite le Roi contre Cromwell.

qui

qui leur étoit extraordinairement odieux ». Ces insinuations, qui furent sans doute appuyées par Gardiner, & par d'autres ennemis de Cromwell, produisirent enfin l'effet qu'ils en avoient attendu. Le Roi prévenu contre lui, résolut de s'en défaire, sans sçavoir encore dequoi il étoit coupable. Mais il trouvoit dans sa mort un double avantage. Premiérement, il faisoit éclater le ressentiment qu'il avoit conçû contre lui, à cause du Mariage où il l'avoit engagé. En second lieu, il croyoit faire à son Peuple un sacrifice capable de faire cesser tous ses murmures. Cette résolution étant prise, & le Parlement s'étant rassemblé le 13. de Juin, le Duc de Norfolck accusa Cromwell de Haute trahison devant le Conseil, & reçût ordre de l'arrêter & de le mener à la Tour. Cet illustre prisonnier eut le sort de tous les Ministres disgraciez. En un moment, il fut abandonné de tout le monde, excepté de son ami Crammer, qui osa seul écrire au Roi en sa faveur quoique fort inutilement.

HENRI VIII. 1540. La mort de Cromwell est résoluë.

Il est accusé de Haute trahison & envoyé à la Tour.

Crammer intercede pour lui.

Il est condamné sans être admis à se défendre.

Cromwell étant à la Tour, on dressa les Articles de son accusation, qui ne consistoient qu'en des généralitez, dont on n'offroit pas même de donner aucune preuve. Le Roi sçavoit bien, que, si on lui faisoit son procès selon les formes ordinaires, il pourroit produire des ordres qui le disculperoient entiérement, & qui ne pourroient être désavoüez. Par cette raison, il fut jugé à propos, de porter son affaire au Parlement, & de le faire périr par un Acte d'*Attainder* sans l'admettre à aucune justification. C'étoit ainsi qu'il avoit agi lui-même, dans l'affaire de la Marquise d'Excéter & de la Comtesse de Salisburi, & par conséquent, il ne pouvoit pas trouver étrange qu'on pratiquât la même chose à son égard. Le Parlement toûjours esclave du Roi, trouva l'accusation fondée, quoique destituée de preuves. Ainsi par un Acte, dans lequel on le déclaroit atteint & convaincu d'Hérésie & de Léze-Majesté, il fut condamné comme Traître & Hérétique, le Parlement laissant au Roi le choix de lui faire souffrir le supplice de l'un ou de l'autre de ces deux crimes. Cet exemple, joint à quelques autres précédens & à ceux qu'on verra encore dans la suite, fait voir jusqu'à quel point le Roi avoit porté son autorité, puisqu'il suffisoit qu'il fît connoître sa volonté, pour être incontinent obéï, par ceux même qui avoient le plus de droit & d'intérêt de réduire son pouvoir à de justes bornes. L'exécution de cette Sentence fut renvoyée jusqu'après la séance du Parlement.

Henri étoit si las de la Reine, qu'il ne pouvoit plus supporter le chagrin de se voir engagé pour le reste de sa vie, dans un Mariage si peu agréable. Il résolut donc de faire Divorce avec elle, quoiqu'il en pût arriver, d'autant plus que les raisons qui l'avoient porté à l'épouser ne subsistoient plus. Il avoit perdu l'espérance de faire une Ligue avec les Protestans d'Allemagne, & il ne craignoit plus l'Empereur depuis qu'il voyoit toutes choses disposées à une rupture entre lui & le Roi de France. Il ne s'agissoit plus que de trouver un prétete, pour autoriser la demande du Divorce, & pour donner quelque couleur aux procédures du Clergé & du Parlement, dont il étoit bien assuré, quelque léger que le prétexte pût être. Il en trouva un dans un engagement antécédent entre la Reine & le Fils du Duc de Lorraine. Mais cet engagement étoit si léger, qu'il falloit en presser beaucoup les conséquences pour en faire le fondement de la rupture du Mariage d'Anne avec le Roi.

Le Roi se détermine à faire casser son Mariage.

Prétexte de ce Divorce. *Hist. de la Réformation. Myl. Herbert.*

 C'étoit

HENRI VIII. 1540.

C'étoit qu'autrefois, le Duc de Cléves & le Duc de Lorraine, dans une Paix qu'ils avoient faite ensemble, étoient convenus de Marier Anne de Cléves, avec le Prince de Lorraine, tous deux alors en minorité. Cette convention n'avoit jamais été confirmée, par les Parties, lorsqu'elles étoient venuës en âge. Au contraire l'Ambassadeur du Duc de Gueldre, qui avoit fait l'office de Médiateur dans ce Traité, avoit déclaré depuis par un Acte authentique, que cet Article étoit censé nul. Cependant, lorsqu'on conclut le Mariage de Henri avec Anne, cet engagement précédent fit une difficulté. Mais les Ambassadeurs de Saxe & de Cléves promirent positivement d'éclaircir ce point, & de le mettre hors de doute dès que la Princesse seroit arrivée en Angleterre. Anne s'étant renduë à Greenwich, le Roi, qui n'en étoit pas satisfait, auroit bien voulu chercher une chicane sur ce même Article, pour pouvoir la renvoyer. Il fit pour cet effet assembler le Conseil, & les Ambassadeurs y ayant été appellez, on leur demanda l'éclaircissement auquel ils s'étoient engagez. Mais ils n'avoient rien apporté, regardant cette difficulté comme peu importante. Cependant le Conseil leur ayant fait connoître, qu'on s'attendoit à de bonnes preuves, & non pas à de simples paroles, ils offrirent de faire venir dans trois mois, des Extraits en bonne forme de la Chancelerie de Cléves, pour prouver ce qu'ils avoient allégué. Cela seul n'auroit pas été capable de porter le Roi à passer outre, si, comme je l'ai déja dit, il n'avoit eu de fortes raisons pour lui faire accomplir son Mariage. Ainsi le Conseil fut d'avis, que s'il n'y avoit point d'autre difficulté, rien ne devoit empêcher que le Mariage ne fût célébré. L'Extrait de la Chancelerie de Cléves étant arrivé, on y trouva une équivoque dans le terme de *Fiançailles*, parce qu'il n'étoit pas exprimé, si on avoit entendu qu'elles dûssent se faire par paroles de présent, ou par paroles de futur. Mais comme le Roi ne vouloit pas encore commencer l'affaire de son Divorce, il fit garder cet Extrait pour s'en servir dans l'occasion. Ce fut donc là-dessus, qu'il résolut de fonder la rupture de son Mariage.

Le Parlement prie le Roi de faire examiner la validité de son Mariage.

Le Parlement, qui avoit été prorogé pour quelques jours, s'étant rassemblé, Henri envoya la Reine à Richemont. Quelques jours après, un des Seigneurs proposa dans la Chambre Haute, de présenter une Adresse au Roi, pour le prier de faire examiner la validité de son Mariage. Après ce qu'on a vû jusqu'ici, il n'y a personne qui puisse s'imaginer, que ce Seigneur eût été assez hardi, pour oser faire une pareille proposition, s'il n'eût pas été assuré d'en être approuvé du Roi. Ainsi, cette ouverture ayant été reçûë, les Seigneurs demanderent la concurrence des Communes; après quoi, ils allerent en Corps, trouver le Roi pour lui présenter leur Adresse. Henri leur protesta, qu'il ne cherchoit que la gloire de Dieu, avec l'avantage de son Peuple, & à faire connoître la vérité. Ensuite, il consentit que cette affaire fût remise à l'examen du Clergé qui nomma incontinent des Commissaires pour oüir les témoins. Tout ce qu'on pût récueillir de l'Interrogatoire du Roi, de ses Réponses, & de celles des témoins qu'on examina fût, qu'il y avoit eu un engagement entre la Reine & le Prince de Lorraine, sur lequel il y avoit des difficultez qui n'étoient pas bien éclaircies: Que le Roi n'ayant épousé la Reine qu'à contre-cœur, n'avoit pas donné un consentement intérieur à son Mariage, sans quoi, on soutenoit que ses promesses ne pou-

La Convocation nomme des Commissaires.

Raisons extraordinaires alléguées pour le Divorce.

voient

voient être obligatoires, la nature des actions des hommes étant limitée à ce qu'elles sont intérieurement : Que le Roi n'avoit jamais consommé son Mariage avec la Reine ; Que le Royaume avoit intérêt qu'il eût plusieurs enfans, ce qu'on ne pouvoit pas espérer, pendant qu'il seroit lié avec elle. HENRI VIII. 1540.

Il falloit que le Roi eût bien mauvaise opinion du Clergé, du Parlement, & du Public, pour alléguer des causes si extraordinaires de son Divorce. La premiere avoit été discutée avant la célébration du Mariage, & l'avis du Conseil avoit été que cette difficulté n'y devoit point porter d'obstacle. Quant à la seconde, si cette maxime avoit lieu, à quoi serviroient les Contrats, puisqu'il ne tiendroit qu'à une des Parties, de dire qu'elle n'y a point donné un consentement intérieur. Ce seroit établir la mauvaise foi, la fraude, la perfidie, au suprême dégré, sans qu'il y eût aucun remede à un si grand mal. Pour ce qui regarde la troisiéme, le Roi avoit sans doute oublié ce qu'il avoit allégué dans le procès de son Divorce avec Catherine. Il avoit alors soutenu, conformément à l'avis de son Clergé, que la consommation du Mariage d'Arthur avec Catherine n'étoit pas nécessaire pour le rendre valide, & que le simple consentement des Parties l'avoit aussi bien accompli, que s'il eût été consommé. La quatriéme ne valoit pas mieux, puisqu'il n'y avoit aucune nécessité de rompre ce Mariage, sous prétexte qu'il ne plaisoit pas au Roi de coucher avec la Reine. D'ailleurs, il y avoit déja un Héritier. Enfin, il falloit l'en croire sur sa parole, quand il disoit, qu'il n'avoit pas consommé son Mariage, lui qui demandoit le Divorce, & qui se servoit de cette raison pour l'obtenir. Cependant le Clergé ne laissa pas de trouver ces raisons solides, & de donner une Sentence de Divorce sur ce fondement, & le Parlement eut la bassesse de se prêter à la passion du Roi, & de confirmer cette Sentence. Au reste on ne peut faire ici aucune distinction, puisque ni dans la convocation, ni dans le Parlement, il n'y eut pas une seule voix contre le Divorce, tant chacun craignoit de s'exposer à la colere du Roi. C'est ici une preuve remarquable de ce que j'ai déja insinué plusieurs fois, que, dans tout ce qui s'est passé en Angleterre pendant les dernieres années de Henri VIII, le Parlement & le Clergé ne doivent être considérez, que comme des instrumens dont le Roi se servoit pour contenter ses passions. C'est à lui qu'est dûë la gloire de tout ce qui s'est fait de bon & d'utile, & c'est lui qui doit porter le blâme de tout ce qu'il y a eu de mauvais. Cependant, les premiers ne sont pas excusables, de n'avoir fait aucun effort pour soutenir les intérêts de la Justice & de la Vérité, quand ils ont crû qu'elles étoient opprimées. Sentence de Divorce.

La Reine fut peu touchée de ce qui avoit été fait en son absence, & sans qu'on l'eût même interrogée. Apparemment, elle n'avoit pas conçu beaucoup d'affection pour un Epoux, qui ne lui avoit jamais donné aucune marque de la sienne. Cependant, quoique le Roi n'eût pas cru nécessaire de lui demander son approbation, lorsqu'il méditoit le Divorce, parcequ'alors il ne s'agissoit que du Clergé & du Parlement, dont il sçavoit bien qu'il seroit le maître, il lui demanda son consentement à ce qui avoit été fait, croyant sans doute de se mieux disculper envers le Public. En même-tems, il lui offroit le Titre nouveau de *Sœur adoptive du Roi*, avec une pension de quatre mille livres sterling, & le choix de demeurer en Angleterre, ou de retourner Anne consent au Divorce. *Act. Publ. Tom XIV. pag.* 710.

HENRI VIII. 1540.

ner dans son Païs. Elle consentit à tout sans se faire solliciter, & aima mieux demeurer en Angleterre, où elle espera de vivre plus agréablement qu'à Cléves dans la Cour du Duc son Frere. D'ailleurs, selon les apparences, elle crut que sa pension lui seroit plus assurée si elle demeuroit en Angleterre, que si elle s'en éloignoit. Tout étant ainsi réglé, elle écrivit au Duc son Frere, que le Divorce s'étoit fait de son consentement, & le pria de vivre en bonne intelligence avec le Roi.

Statut pour modérer la peine d'un des six Articles.

Cette grande affaire étant finie, le Parlement fit un Acte pour adoucir l'un des six Articles, contenus dans le *Statut de Sang*, dont j'ai parlé ci-dessus. Cet Article, ainsi que les cinq autres, portoit la peine de mort contre les Ecclésiastiques qui violeroient le vœu de Chasteté : mais ce dernier Acte changeoit cette peine en celle de la confiscation des biens.

Preuves de la servitude du Parlement.

Tout le reste de ce Regne ne nous fera voir que des preuves sensibles de la servitude sous laquelle la Nation Angloise se trouvoit réduite. Mais dans cette même Séance du Parlement, on en trouve trois, qu'il ne faut pas passer sous silence.

Le Parlement confirme tout ce qu'il plaira au Roi d'ordonner par rapport à la Religion.

Les Commissaires choisis par le Roi en vertu d'un Acte de Parlement, pour examiner les Dogmes de la Religion, ayant fait un long Mémoire sur ce sujet, & marqué certains Articles comme indubitables & absolument nécessaires, il fut proposé dans la Chambre Haute de passer un Acte qui donnât force de Loi, à ce que ces Commissaires avoient déja fait, & à tout ce qu'ils feroient à l'avenir par ordre du Roi. Cette Proposition ayant été reçuë, le projet de l'Acte fut dressé incontinent, & porté aux Communes qui le renvoyerent le lendemain avec leur approbation. Par ce Statut, le Parlement passoit en Loi, non seulement le projet que les Commissaires avoient dressé, pourvû qu'il fût approuvé du Roi, mais encore tout ce que le Roi ordonneroit à l'avenir, en matiere de Religion. C'étoit accorder au Roi l'infaillibilité, qu'on avoit ôtée au Pape. On ne peut guéres voir de plus grandes marques d'esclavage, puisque le Parlement soumettoit les consciences au Roi, après lui avoir, à peu près, soumis les corps & les biens. De plus, le Parlement inséra dans ce même Acte une Clause qui, sous prétexte de borner l'autorité du Roi, l'étendoit d'une maniere sensible, sçavoir, qu'il ne seroit pas permis de rien faire contre les Loix. Cette contradiction manifeste dans un même Statut, rendoit le Roi l'Arbitre de la vie de ses Sujets, puisque, d'un autre côté, on leur enjoignoit de se soumettre à la volonté du Roi, en matiere de Religion, sans sçavoir encore ce qu'il voudroit leur prescrire, & qu'en même tems on leur défendoit de rien faire contre les Loix. Par conséquent, en cas que le Roi leur ordonnât quelque chose contre les Loix déja faites, ils pouvoient être poursuivis en vertu de ce Statut, soit que, contre les Loix, ils obéïssent au Roi, soit que, pour obéïr aux Loix, ils refusassent de se soumettre à sa volonté. Les Actes passez sous ce Regne sont pleins de contradictions qui n'y étoient pas mises sans dessein.

Loi sur les Mariages, en faveur du Roi.

Le Parlement fit encore un autre Acte, qui ne portoit pas de moindres marques de servitude. C'étoit pour ordonner qu'un Mariage déja consommé ne pourroit pas être cassé, à cause d'un Contract antécédent, ni pour des empêchemens qui ne seroient pas de Droit Divin. Sans doute le Parlement avoit oublié, ou peut-être, il voulut bien feindre d'avoir oublié, que le Mariage

du

du Roi avec Anne de Bollen avoit été caſſé à cauſe d'un Contract antécédent, & que ſur ce même fondement, & dans cette même Séance, il avoit approuvé la diſſolution de celui que le Roi avoit contracté avec Anne de Cléves. Il eſt vrai que le Roi avoit proteſté qu'il n'avoit pas conſommé celui-ci. Mais Catherine d'Arragon avoit proteſté la même choſe à l'égard de ſon Mariage avec le Prince Arthur, & néanmoins, il avoit été décidé, qu'une Partie n'en devoit pas être cruë même ſur ſon Serment, quand il y avoit des préſomptions contraires. C'étoient-là de véritables contrariétez, mais dont le Roi ſe mettoit peu en peine. Son but étoit de pouvoir légitimer la Princeſſe Eliſabeth, en vertu de la premiere partie de cet Acte & de lever, par la ſeconde, les obſtacles que les Canons mettoient au deſſein qu'il avoit d'épouſer Catherine Howard, qui étoit Couſine Germaine d'Anne de Bollen.

HENRI VIII. 1540.

Deſſein de ce Statut.

Avant que le Parlement ſe ſéparât, le Clergé de la Province Eccléſiaſtique de Cantorbéri, aſſemblé en Convocation, offrit au Roi la cinquiéme partie de ſes revenus, payable en deux ans. C'étoit, comme il le diſoit dans ſon Adreſſe, pour lui témoigner ſa juſte reconnoiſſance du ſoin qu'il avoit pris de délivrer l'Egliſe Anglicane de la tyrannie du Pape. Le Roi accepta volontiers ce préſent, & le Parlement n'eut garde de refuſer ſon approbation. Mais cela ne ſuffiſoit pas pour les beſoins du Roi. Peu de jours après, il demanda encore un ſecours d'argent à la Chambre des Communes. Quoique, depuis quelque-tems, le Parlement fût accoûtumé à ſe conformer ſans examen à la volonté du Roi, cette demande trouva quelque eſpéce d'oppoſition dans la Chambre-Baſſe. En effet, elle ne pouvoit que paroître étrange, vû que le Roi étoit en Paix avec tout le monde, & que d'ailleurs, on ne pouvoit pas ſe perſuader, qu'il eût déja conſommé l'argent qu'il avoit tiré de la ſuppreſſion des Monaſteres. Il ſe trouva des Membres de cette Chambre, qui repréſenterent, que ſi dans un tems de Paix, & en une ſeule année, le Roi avoit diſſipé de ſi grandes ſommes, il n'y avoit plus rien à faire qu'à le rendre maître de tous les biens du Royaume, qui même ne ſuffiroient pas pour la dépenſe de peu d'années. Mais ces Diſcours ne produiſirent pas un grand effet. Les Partiſans du Roi repréſenterent à leur tour, qu'il avoit employé des ſommes immenſes à mettre les Côtes en ſûreté, & qu'il lui coûtoit plus pour faire vivre ſes Sujets dans une profonde Paix, que ne lui couteroit la Guerre la plus affreuſe. Ces raiſons, toutes mauvaiſes qu'elles étoient, paſſérent pour inconteſtables, & la Chambre accorda au Roi un Subſide auſſi grand, que s'il eût été engagé actuellement dans une dangereuſe Guerre. C'eſt-là une troiſiéme preuve de l'eſclavage du Parlement. Cependant le Peuple ne pouvoit comprendre où étoit allé tout l'argent que le Roi avoit reçu depuis peu de tems, & qui auroit dû lui ſuffire pour la dépenſe de pluſieurs années.

Argent accorde au Roi par le Clergé.

Subſide accordé au Roi par le Parlement.

Ce Parlement, qui avoit donné au Roi de ſi grands témoignages d'une complaiſance ſans bornes, fut caſſé le vingt-quatriéme de Juillet. Mais auparavant le Roi voulut recompenſer ſes Sujets par une Amniſtie à laquelle on donna le nom de Générale, quoique les exceptions qu'elle contenoit en bornaſſent le bénéfice à peu de perſonnes. On y voyoit excepter tous ceux qui avoient été condamnez pour avoir nié la Suprémacie du Roi, ou pour avoir violé quelqu'un des ſix Articles du Statut de Sang, & même ceux qui étoient ſeulement accuſez de ces crimes qui étoient alors irrémiſſibles. La Comteſſe,

Le Parlement eſt diſſous.

Amniſtie avec beaucoup d'exceptions.

HENRI VIII. 1540.

de Salisburi Mere du Cardinal Polus, & Thomas Cromwel en étoient nommément exclus.

Cromwell est exécuté.

Comme l'exécution de Cromwell avoit été différée, il en avoit conçu quelque espérance d'obtenir son pardon, d'autant plus qu'ayant écrit au Roi une Lettre fort soumise, le Roi en avoit été ému, & se l'étoit fait lire trois fois. Mais les sollicitations du Duc de Norfolck & de Gardiner, appuyées de celles de Catherine Howard, qui agissoit en leur faveur, rendirent les efforts du prisonnier inutiles. Le Roi signa un ordre pour lui couper la tête le vingt-huitiéme de Juillet, environ six semaines après sa condamnation. Comme Cromwell laissoit un Fils pour lequel il avoit beaucoup de tendresse, il ne voulut rien dire sur l'échafaut, qui put lui porter du préjudice. Il se contenta de témoigner qu'il se soumettoit de bon cœur a ce que les Loix ordonnoient sur son sujet. Il pria Dieu pour la prospérité du Roi, & assura qu'il mouroit dans la profession de la Religion Catholique. Ces derniers mots furent diversement expliquez, selon les affections & les préjugez des deux Partis, en matiere de Religion. Quoiqu'il fût certain que Cromwell avoit vécu dans les sentimens des Luthériens, ceux du Parti contraire soutenoient, qu'il s'étoit retracté avant sa mort, & que, par la Religion Catholique, on ne pouvoit entendre que l'ancienne Religion, qui étoit professée dans le Royaume avant tous ces changemens. Les autres au contraire prétendoient, que cette expression devoit être prise dans un sens plus général, & que tout au plus elle ne devoit signifier que la Religion qui étoit alors établie. Quoiqu'il en soit, la précaution que Cromwell avoit prise en mourant de ne rien dire dont le Roi pût s'offenser, fut avantageuse à *Grégoire* son Fils qui, cette même année, fut créé Pair du Royaume, sous le Titre de *Baron Cromwell*. La Charge de Vicegérent que le Pere avoit possédée, demeura éteinte par sa mort, n'y ayant personne qui souhaitât de remplir un poste qui exposoit si fort à l'envie, & qui avoit été si funeste à celui qui l'avoit le premier occupé. D'ailleurs, le Duc de Norfolck & l'Evêque de Winchester, qui étoient alors en grand crédit, n'avoient garde de solliciter le Roi à remplir cette Charge, qui auroit engagé celui qui en auroit été revêtu, à s'employer de tout son pouvoir pour empêcher tout accommodement avec Rome.

Act. Publ. Tom. XIV. pag. 708. 18. Decemb.

Hist. de la Réform.

Plusieurs personnes des deux Religions exécutées.

Quelques jours après la mort de Cromwel, on vit à Londres, un spectacle qui donna beaucoup à penser aux deux Partis. Ce fut une troupe de gens condamnez à mort & exécutez tous ensemble; les uns pour avoir nié la Suprémacie du Roi, les autres, pour avoir soutenu la Doctrine des Lutheriens. Du nombre de ces derniers étoient *Barnes*, *Gerard*, & *Jérome*, Prêtres. Ceux-ci ayant été déférez au Parlement, avoient été condamnez au feu, sur une accusation générale d'avoir semé des Héréfies, falsifié l'Ecriture Sainte, & appuyé des erreurs qui détruisoient la Religion, sans que sur tout cela l'Acte entrât dans aucun détail, &, selon les apparences, sans que le Parlement en eût examiné les preuves. Le même Acte condamnoit à la même peine, quatre hommes, dont l'un étoit accusé d'avoir soutenu l'autorité du Pape, un autre d'avoir eu correspondance avec le Cardinal Polus: le troisiéme, pour avoir voulu surprendre Calais: le quatriéme, pour avoir reçu chez lui un Rebelle, & enfin, trois autres encore convaincus d'avoir nié la Suprémacie du Roi. Tous ces gens-là furent brûlez, ou pendus, en un même-tems

&

& un même lieu. Il est à présumer, qu'on ne les avoit pas admis à se défendre, puisque *Barnes*, après avoir expliqué sa croyance au Peuple, demanda au Shérif, s'il sçavoit le sujet pour lequel on le faisoit mourir. Le Shérif lui ayant répondu, qu'il l'ignoroit, il se tourna vers le bucher, & dit, que le genre de supplice qu'il alloit souffrir l'instruisoit assez du crime dont on le croyoit coupable. Il ne laissa pourtant pas de prier Dieu pour le Roi, & même pour Gardiner qu'il soupçonnoit d'être l'auteur de sa mort. Ce Prélat voulut s'en justifier par une espéce de Manifeste : mais il eut le malheur de n'être pas crû. HENRI VIII. 1540.

Le huitieme du mois d'Août Catherine Howard, Niéce du Duc de Norfolck, fut déclarée Reine, le Roi l'ayant épousée en secret quelque-tems auparavant. Elle étoit tellement dévoüée au Duc son Oncle, & à l'Evêque de Winchester, qu'elle ne se gouvernoit que par leurs conseils. Comme elle avoit un grand ascendant sur l'esprit du Roi, il y a beaucoup d'apparence qu'elle l'auroit enfin porté à se livrer à la conduite de ces deux Ministres qui se préparoient à procurer par son moyen de grands changemens dans la Religion, si sa disgrace, dont je parlerai tout-à-l'heure, n'eût renversé leurs projets. Cependant, ils profiterent, autant qu'il leur fut possible, d'un tems si favorable, pour porter diverses atteintes à la Réformation & aux Réformez. Certainement, Cranmer se trouvoit alors dans une situation très-dangereuse. Il ne pouvoit pas douter, que les auteurs de la ruïne de Cromwel, ne souhaitassent la sienne avec la même ardeur, & qu'ils n'y travaillassent même sourdement. Déja, on entendoit, en divers lieux, faire des plaintes contre lui, & même un Membre des Communes avoit dit publiquement dans la Chambre, qu'il étoit le Protecteur & le Principal Chef des Novateurs. Tout cela auroit sans doute produit enfin son effet, si ses ennemis eussent eu un peu plus de tems pour dresser toutes leurs Machines. Mais comme ils sçavoient que le Roi avoit une véritable estime pour lui, ils avoient dessein d'aller pied-à-pied, comprenant bien qu'ils ne pouvoient, sans courir risque de se perdre eux-mêmes, presser sa ruïne aussi directement qu'ils avoient sollicité celle de Cromwell. D'ailleurs, il n'y avoit qu'un seul Article, où Cranmer donnât quelque prise sur lui. C'étoit celui de la Religion, sur lequel même il gardoit de grands ménagemens, sçachant bien que le moyen d'avancer la Réformation, sous un Prince tel qu'Henri, n'étoit pas de s'opposer directement à ses volontez.

Catherine Howard est déclarée Reine.

Les Partisans de l'ancienne Religion en triomphent. *Hist. de la Réform.*

Desseins contre Cranmer.

On ne tarda pas longtems à s'appercevoir du changement que la disgrace de Cromwell & l'élévation de la nouvelle Reine avoient produit à la Cour. Les Commissaires qui avoient été nommez pour travailler à l'Exposition de la Doctrine Chrétienne, ayant présenté leur Ouvrage au Roi, il en ordonna incontinent la Publication. Quoique cette Exposition corrigeât divers abus, le Parti de l'ancienne Religion avoit tellement prévalu, qu'au lieu d'avancer la Réformation, elle la reculoit sensiblement, comme il est aisé de voir dans l'Extrait que le Docteur Burnet donne de ce Livre, dans son Histoire de la Réformation d'Angleterre. Néanmoins, comme on y établissoit divers principes qui pouvoient être d'un grand usage dans un tems plus favorable, les Réformateurs se consoloient, dans l'espérance que ces mêmes principes serviroient un jour à détruire les erreurs qui se trouvoient établies dans l'Exposition.

Exposition de la Doctrine Chrétienne, à laquelle tout le monde est obligé de se conformer. Elle est très-désavantageuse à la Réformation.

HENRI VIII. 1540.

tion. D'un autre côté, les Partisans de l'ancienne Religion croyoient avoir beaucoup gagné, parcequ'ils y voyoient établis des Dogmes ausquels vraisemblablement les Réformez ne voudroient jamais se conformer, & qu'ils espéroient que cette résistance attireroit la colere du Roi sur tout leur Parti. Pour ce qui les regardoit eux-mêmes, comme ils avoient toujours eu une complaisance sans bornes pour le Roi, ils se proposoient de suivre la même route, afin d'achever de le mettre dans la disposition où ils le souhaitoient.

Réforme des Missels, peu considérable.

D'autres Commissaires, qui avoient été chargez de réformer les *Missels*, y firent si peu de changemens, qu'à la réserve de quelques ratures aux endroits où il étoit parlé du Pape, il n'y eut rien d'altéré, & qu'il ne fut pas nécessaire d'en imprimer de nouveaux. Ainsi, par le crédit du Duc de Norfolck & de Gardiner, appuyez de la faveur de la nouvelle Reine, l'Archevêque Cranmer & tous ceux de son Parti voyoient former contr'eux un orage dont vraisemblablement ils devoient être accablez. Peut-être fût-ce pour eux un grand bonheur, que d'autres affaires détournerent le Roi pour quelque-tems, de l'attention qu'il donnoit à ce qui regardoit la Religion.

L'Empereur manque de parole à François I. *Du Bellay. Mézerai.*

Le passage de l'Empereur par la France, sembla d'abord avoir produit une sincere reconciliation entre ce Monarque & François I. Pendant le séjour qu'il fit à Paris, il promit positivement de donner le Duché de Milan au Duc d'Orléans. Mais lorsque François voulut le presser d'en faire expédier l'Acte d'Investiture, il répondit qu'un pareil Acte seroit regardé comme extorqué, s'il étoit daté en France, & qu'il étoit plus honorable pour lui & pour le Roi même, qu'il fût signé dans quelqu'une des Villes des Païs-Bas. Ensuite, quand il se vit hors de France, il trouva quelque nouveau prétexte, pour s'empêcher d'exécuter sa promesse. Cependant, il dompta les Gantois, & leur fit payer chérement la peine qu'ils lui avoient donnée de venir en Flandre. Après cela, quand François I. le fit sommer d'accomplir son engagement, il y mit de telles restrictions, qu'il fut aisé de comprendre, qu'il n'avoit aucune envie de se défaire d'un Païs qui faisoit la communication de l'Espagne, avec ses autres Etats d'Italie & d'Allemagne. François, au désespoir d'avoir été ainsi duppé, disgracia la Chancelier *Poyet*, & le Connétable de Montmorenci qui lui avoient conseillé de se fier à la parole de l'Empereur.

Commencement de broüillerie entre Henri & François I.

Vers la fin de l'année 1540, il y eut, entre François I. & Henri, quelques commencemens de broüillerie qui aboutirent enfin à une Guerre. François faisant fortifier Ardres, donna ordre en même-tems, de construire sur la Riviere de.... un Pont par le moyen duquel il pouvoit passer sur le territoire Anglois. Mais le Gouverneur de Calais ne voulant point souffrir cette nouveauté, fit jetter ce Pont dans la Riviere, par un détachement de sa Garnison, Les François le refirent, & les Anglois l'abbatirent une seconde fois. Sur cela, le Roi de France ordonna au Maréchal de *Biez* de lever des Troupes en Picardie. Henri renforça de son côté la Garnison de Calais, & fit réparer les Fortifications de cette Place. Cependant les deux Rois, voulant tâcher d'éviter une rupture sur un si leger sujet, convinrent d'envoyer des Commissaires sur les lieux, avec pouvoir d'accommoder ce differend. Mais cette Conférence n'ayant produit aucun bon effet, chacun prit de son côté, des précautions pour se défendre en cas d'attaque.

Institution

Ce fut dans cette même année que la fameuse Compagnie des Jésuites re-

çut

çut sa perfection par une Bulle de Paul III, dattée le vingt-septiéme de Septembre.

1541. de la Compagnie des Jésuites.

Henri ne craint plus rien, ni de l'Empereur ni du Pape.

L'inquiétude que l'Empereur avoit causée à Henri pendant quelque-tems, s'étoit à peu-près évanouïe, depuis que François I. avoit été dupé dans l'affaire de Milan. Henri connoissoit assez le génie & le caractere de ce Prince, pour prévoir, sans beaucoup de peine, qu'il ne tarderoit pas longtems à rompre avec l'Empereur. Une Guerre entre ces deux Monarques ne pouvoit qu'être avantageuse à Henri. Naturellement, elle devoit lui procurer du repos, & le mettre en état de maintenir entr'eux une égalité de puissance, qui faisoit le plus ferme fondement de sa propre sûreté & de celle de son Royaume. Ainsi ne craignant plus rien du Pape, ni de l'Empereur, ni du Roi de France, ni de ses propres Sujets qui ne pouvoient faire que de vains efforts sans le secours d'une Puissance étrangere, il se renferma dans les soins de ses affaires domestiques. Il avoit principalement deux choses en vûë. La premiere étoit de conserver, & d'étendre même, l'autorité qu'il avoit acquise, la seconde de prendre garde qu'il ne se fît point, dans la Religion, d'autres changemens que ceux qu'il jugeoit lui-même raisonnables. C'étoient-là les deux affaires qui l'occupoient uniquement. Comme il étoit positif sur ces deux Articles, & que le Parlement n'osoit s'opposer à ses volontez, on peut bien juger qu'aucun de ses Ministres n'avoit la fermeté de le contredire en quoi que ce fût. Ainsi, c'étoit lui seul qui régloit tout selon son caprice, son Conseil ne faisant autre chose qu'approuver ce qu'il proposoit. Il y avoit pourtant dans le Conseil, comme dans tout le Royaume, deux Partis contraires par rapport à la Réligion. Mais chacun avoit toujours les yeux sur le Roi, pour tâcher de connoître son inclination de peur de s'exposer à la combattre.

Il est absolu dans son Royaume.

Caractere de Cranmer.

L'Archevêque Cranmer étoit à la tête du Parti de ceux qui souhaitoient une plus grande Réformation. Il étoit toujours fort estimé du Roi, sur tout, à cause de son intégrité. Mais la sincérité, dont il faisoit profession, le rendoit peu propre aux affaires Politiques, dans une Cour où il ne falloit écouter ni la Raison, ni la Justice, ni l'Equité, mais considérer seulement, quelle étoit l'inclination du Roi.

Celui du Chancelier Audley.

Le Chancelier *Audley* étoit un homme de bon esprit. Il rendoit service aux Réformateurs quand il le pouvoit, sans rien hazarder. Mais il étoit trop bon Courtisan pour insister sur ce qu'il jugeoit raisonnable, si le Roi ne l'approuvoit pas.

Caractere du Duc de Norfolck.

Le Duc de Norfolck étoit un Seigneur autant distingué par son mérite, que par sa naissance. Il passoit pour bon Général d'Armée; mais il étoit encore meilleur Courtisan. Toujours soumis à la volonté du Roi, il approuvoit extérieurement tout ce qu'il lui plaisoit d'ordonner. Mais en secret, il gémissoit de tous les changemens qui s'étoient faits dans la Religion, & ne pouvoit souffrir, ni la Réformation ni les Réformez. Il auroit bien souhaité que le Rói se fût reconcilié avec le Pape : mais le peu d'apparence qu'il voyoit à cette reconciliation, lui faisoit tenir bride en main, de peur de choquer un Maître qui ne pardonnoit pas aisément. Néanmoins, comme l'esprit du Roi ne se trouvoit pas toujours dans la même disposition, le Duc trouvoit assez souvent l'occasion de servir son Parti, sur tout quand il s'agissoit de la punition de ceux qui n'approuvoient pas les six Articles, & qui

HENRI VIII. 1541.

étoient assez hardis pour le faire connoître au Public. En un mot, il étoit comme le Chef des Partisans du Pape, & de l'ancienne Religion. Mais il cachoit soigneusement au Roi, son inclination pour le premier, & à l'égard de la Religion, il ne faisoit paroitre son zêle que pour soutenir ce que le Roi avoit retenu.

Celui de l'Evêque de Winchester,

Gardiner, Evêque de Winchester, étoit dans les mêmes sentimens & tenoit la même conduite. Mais il s'en falloit bien qu'il ne fût autant estimé du Roi, qui pourtant ne laissoit pas de se servir de lui, parcequ'il avoit l'esprit souple & adroit, & qu'il avoit une connoissance assez étenduë des affaires étrangeres. Comme cette connoissance lui donnoit des lumieres que les autres Ministres n'avoient pas, il engageoit quelquefois le Roi à faire des démarches dont les suites pouvoient être avantageuses à son Parti, & dont le Roi lui-même ne connoissoit pas toujours le motif. C'étoit par une complaisance aveugle pour les volontez du Roi, qu'il se maintenoit dans un certain dégré de faveur, étant convaincu lui-même, & ayant aussi convaincu ses amis, que cette condescendance étoit l'unique moyen de faire révoquer ce ce qui avoit été fait contre le Pape.

de Bonner,

Bonner, Evêque de Londres, étoit aussi un des Chefs du même Parti, mais pourtant toujours prêt à sacrifier toutes choses à sa fortune. Il étoit d'un naturel hardi, emporté, & cruel jusqu'à l'excès, comme il le fit bien voir en plusieurs occasions qui se présenterent dans la suite. Au reste, comme il étoit d'un mérite beaucoup au dessous du médiocre, il ne se soutenoit qu'en faisant la Cour à ceux qui étoient en faveur, & en prenant la volonté du Roi pour régle de sa conduite.

de la Reine.

La Reine Catherine se laissoit aveuglément conduire par le Duc de Norfolck son Oncle, & employoit tout ce qu'elle avoit de pouvoir sur l'esprit du Roi, pour maintenir le crédit des ennemis de la Réformation.

Tel étoit l'état de la Cour, dans le tems que le Roi, délivré des soins des affaires étrangeres, se trouvoit uniquement occupé de ce qui se passoit dans son Royaume. Tout y étoit pourtant dans une profonde tranquillité, parceque la terreur qui s'étoit emparée des esprits, faisoit qu'il ne trouvoit plus de contredisans. Il avoit commencé dès le mois de Décembre précédent la fondation des nouveaux Evêchez, en érigeant l'Abbaye de Westminster en Eglise Episcopale. Dans l'année 1541, il en fonda encore trois autres, sçavoir *Chester, Glocester* & *Peterborowgh*, & dans la suivante, *Oxford* & *Bristol*. Ces fondations & quelques autres de peu de conséquence furent les seules œuvres pies à quoi il employa les vastes richesses qu'il avoit acquises par la suppression des Monasteres. Ses Courtisans faisoient beaucoup valoir ces Actes de piété, pendant que d'autres faisoient remarquer le peu de proportion qu'il y avoit entre un revenu annuël de sept ou huit mille livres sterling qu'il employoit à ces usages, & ce qu'il avoit acquis par la destruction de près de sept cens Maisons Religieuses.

Fondation de six nouveaux Evêchez. *Act. Pub. Tom. XIV pag. 731. 748. 754.*

Le Roi déclare Hérétiques ceux qui rejetteront l'Exposition de la

Cependant Henri vouloit paroître zélé pour la Religion, comme s'il n'avoit d'autre but que de procurer le salut éternel à tout son Peuple. Le Livre de l'Exposition de la Foi étant imprimé, il y joignit une Ordonnance par laquelle il déclaroit Hérétiques tous ceux qui croiroient plus ou moins, que ce qui étoit contenu dans ce Livre. Néanmoins, comme il n'étoit pas possible

que

que tout le monde s'y conformât, & qu'il ne paroit point que perſonne ait ſouffert pour ce ſujet, dans le cours de cette année, il y a quelque apparence que le Roi avoit fait connoître, qu'il ne ſouhaitoit pas que ſon Ordonnance fût exécutée à la rigueur.

HENRI VIII. 1541. Doctrine Chrétienne.

Pendant qu'Henri ſe félicitoit d'avoir ſçû triompher du Pape, & de joüir d'une tranquillité que la Cour de Rome avoit vainement tenté de troubler, toute l'Europe étoit attentive à ce qui ſe paſſoit entre l'Empereur & le Roi de France, & aux préparatifs qui ſe faiſoient en Turquie. La Guerre entre l'Empereur & François I. étoit ſur le point de ſe renouveller, mais aſſez mal-à-propos pour l'Empereur, dans un tems où Soliman ſe préparoit à faire un puiſſant effort en Hongrie. C'étoit à l'occaſion de la mort de *Jean Sepuſe*, concurrent du Roi des Romains. Ces deux Princes qui avoient longtems diſputé la Couronne de Hongrie, s'étant enfin laſſez de la Guerre, étoient convenus que Sepuſe garderoit, pendant ſa vie, ce qu'il poſſédoit avec le Titre de Roi, mais qu'après ſa mort la Couronne reviendroit à Ferdinand. Sepuſe étant mort, & ayant laiſſé un Fils nommé *Etienne*, ſous la Tutelle de ſa Mere, Ferdinand prétendit que le Traité s'exécutât, & voulut ſe mettre en poſſeſſion de toute la Hongrie. Mais la Mere du jeune Sepuſe implora la protection de Soliman, qui la lui accorda volontiers, ſon deſſein étant de profiter de cette diviſion, pour s'emparer de la Hongrie, & pour pénétrer enſuite dans les Terres de l'Empire.

Myl. Herbert. Hiſtoire de la Reformation.

François I. ſe prépare à faire la Guerre à l'Empereur.

L'Empereur, voyant que la Hongrie étoit menacée d'une puiſſante invaſion qui pouvoit avoir de fâcheuſes ſuites pour l'Allemagne, employoit toute ſon induſtrie pour calmer les inquiétudes des Proteſtans, ſans leur donner pourtant aucune ſatisfaction, tâchant ſeulement de les amuſer, pour en tirer quelque ſecours contre les Turcs. D'un autre coté, il faiſoit ſes efforts pour perſuader à Soliman, qu'il vivoit dans une parfaite union avec les Rois de France & d'Angleterre, afin que la crainte d'une Ligue générale des Princes Chrétiens le détournât du deſſein qu'il avoit formé. Pour cet effet, il tâchoit d'amuſer François I, en lui faiſant eſpérer qu'il donneroit les Païs-Bas au Duc d'Orléans ſon ſecond Fils, & qu'il les érigeroit en Royaume. Dans le même-tems, il faiſoit entendre à la Porte Ottomane, que cette affaire étoit comme arrêtée. François I. ne donna point dans ce piége. Mais apprenant de tous côtez, que les Miniſtres de l'Empereur divulguoient par tout cette Négociation, comme ſi elle étoit ſur le point d'être terminée, il réſolut d'envoyer un Ambaſſadeur à Veniſe & un à Conſtantinople, pour en déſabuſer l'Empereur des Turcs & le Senat de Veniſe. Il fit choix pour ces Ambaſſades, de *Rincon* & de *Frégoſe*, qui ſe mirent en chemin pour traverſer l'Italie. Mais le Marquis de Guaſt, Gouverneur de Milan, ayant eu avis qu'ils devoient s'embarquer à Turin pour deſcendre le Pô, les fit ſi bien épier, qu'ils furent aſſaſſinez dans leur bateau. François I. fit grand bruit de ce meurtre, ſur lequel pourtant l'Empereur ne lui donna aucune ſatisfaction. Ce fut-là un nouveau ſujet de rupture entre les deux Monarques.

Artifices de l'Empereur pour détourner Soliman d'attaquer la Hongrie.

François I. tâche de rompre ſes meſures, en envoyant des Ambaſſadeurs en Turquie & à Veniſe.

Mezerai. Du Bellay.

Les Ambaſſadeurs ſont aſſaſſinez ſur le Pô.

Dans le même-tems, l'Empereur avoit convoqué une Diéte à Ratiſbonne pour le cinquiéme d'Avril. Comme la conjoncture n'étoit pas alors favorable pour inquiéter les Proteſtans, la Diéte ſe réſolut enfin à leur accorder un ſecond délai, qu'on appelloit *Interim*, afin qu'ils ſe tinſſent en repos,

Interim accordé en Allemagne aux Proteſtans.

Sleidan.

HENRI VIII. 1541.

pos, & qu'ils s'engageassent plus volontiers à fournir du secours contre les Turcs.

Bataille de Bude gagnée par les Turcs.

Pendant ce tems-là, le Roi des Romains faisoit assiéger Bude, Ville Capitale de Hongrie, dans l'espérance de s'en rendre maître avant que le secours des Turcs arrivât. Mais le Siége s'étant trouvé plus difficile qu'on ne l'avoit crû, l'Armé des Turcs eut le tems d'accourir au secours, & de livrer bataille aux Allemands, sur lesquels elle remporta une victoire signalée. Peu de tems après, Soliman s'étant rendu en Hongrie, fit son entrée dans Bude, & sous prétexte de prendre le jeune *Etienne* sous sa protection, se rendit maître de la Ville & d'une grande partie du Royaume.

Expédition de l'Empereur en Afrique. *Hist. d'Esp. Mezerai.*

Cependant l'Empereur ayant terminé la Diéte, au lieu de marcher vers la Hongrie, pour secourir le Roi son Frere, prit la route d'Italie, & s'étant embarqué à *Porto-Venere* avec une Armée de vingt-cinq-mille hommes, il fit voile vers l'Afrique, à dessein de faire la Guerre à *Barberousse*, qui s'étoit fait Roi d'Alger. Cette démarche donna lieu à beaucoup de raisonnemens. On en fit des railleries à la Cour de France, comme si, au lieu d'aller combattre les Turcs, il avoit cherché un prétexte pour leur tourner le dos. Mais comme l'expédition de l'Afrique étoit projettée dès le commencement de l'année, & que les Troupes étoient déja sur les côtes d'Italie, il est certain, qu'il n'auroit pas été à tems de secourir le Roi des Romains, s'il eût entrepris de les faire marcher en Hongrie. Quoiqu'il en soit, il mit son Armée à Terre tout proche d'Alger le 22. d'Octobre. Mais deux jours après il s'éleva tout d'un coup une violente tempête qui fit périr une partie de sa Flotte. Cet accident le contraignit de se rembarquer au commencement de Novembre, après avoir perdu une bonne partie de ses Troupes & de ses Vaisseaux. On a prétendu que ce fut par un pur motif de générosité, que François I. ne voulut pas lui déclarer la Guerre, pendant qu'il étoit occupé à cette expédition. Il est pourtant mal-aisé de se persuader, que ce Prince, qui entretenoit actuellement des intelligences avec Soliman, & qui, dans la suite, ne fit pas difficulté de se servir du secours des Turcs, se soit fait un scrupule d'interrompre les desseins que l'Empereur avoit formez contre les Infidelles d'Afrique.

Elle réüssit mal.

Mezerai.

Affaires d'Ecosse. *Buchanan.*

Henri voyoit avec plaisir, que le Roi de France & les Turcs alloient donner à l'Empereur des occupations qui l'empêcheroient de penser à l'Angleterre. Mais quoiqu'il fût en repos de ce côté-là, il ne laissoit pas d'avoir quelque inquiétude, par rapport au Roi d'Ecosse, qui, bien que son Neveu, n'avoit pas sujet de l'aimer, & qui pouvoit aisément donner du secours aux Anglois mécontens dont le nombre étoit grand dans les Provinces du Nord. Henri craignoit encore qu'un zéle de Réligion ne portât ce Prince à entreprendre quelque chose contre lui, parce qu'il commençoit à se laisser conduire par les gens d'Eglise qui, sous prétexte de le porter à détruire l'Hérésie, l'attachoient fortement aux intérêts du Pape. Il y avoit déja plusieurs années qu'on brûloit les Réformez en Ecosse. Mais ces supplices y produisoient les mêmes effets qu'ailleurs : c'est-à-dire, qu'ils en augmentoient le nombre au lieu de le diminuer, & néanmoins, le Clergé s'obstinoit toûjours à vouloir les exterminer par le fer & par le feu. Jacques V. étoit un Prince fort adonné à ses plaisirs, & fort avide d'argent. D'ailleurs, il avoit plusieurs

Bâtards,

Bâtards, qu'il ne pouvoit pas enrichir ſelon ſes ſouhaits, parce qu'il s'étoit épuiſé en dépenſes inutiles. Il y avoit dans ſa Cour deux Partis, dont l'un favoriſoit le Roi d'Angleterre & les Réformez, & l'autre, compoſé principalement d'Eccléſiaſtiques, étoit entiérement oppoſé à Henri, & faiſoit des efforts continuels pour porter le Roi à exterminer tous ceux qui s'écartoient de l'ancienne Réligion. Le premier tâchoit de lui perſuader d'imiter le Roi d'Angleterre ſon Oncle, & de s'aſſurer un revenu conſidérable par la ſuppreſſion des Monaſteres. L'autre lui repréſentoit, qu'en faiſant exécuter à la rigueur, les Loix faites contre les Hérétiques, il tireroit plus de cent-mille écus tous les ans, des confiſcations. Après avoir quelque tems balancé, Jacques ſe détermina pour ce dernier conſeil, & ayant lâché la bride au Clergé, il s'enſuivit en Ecoſſe, une violente perſécution. HENRI VIII. 1541.

Henri voyant que le Roi ſon Neveu ſe laiſſoit ainſi gouverner par des gens qui dépendoient trop de la Cour de Rome, craignit qu'enfin ils ne l'engageaſſent à s'unir contre lui, avec le Pape & avec l'Empereur. Cette crainte lui paroiſſoit d'autant mieux fondée, qu'il ne pouvoit plus gueres compter ſur le ſecours du Roi de France, qui avoit accoutumé de diriger la Cour d'Ecoſſe, parce que cet ancien ami étoit extrémement refroidi envers lui. Cela lui fit prendre la réſolution d'employer toute ſon induſtrie à gagner le Roi ſon Neveu, afin de le porter à rompre, comme lui, avec le Pape. Dans cette vûë il lui envoya des Ambaſſadeurs, pour lui demander une entrevûë à Yorck, ne doutant point que, dans une Conférence amiable, il n'eût aſſez d'éloquence pour lui perſuader ce qu'il voudroit. Jacques accepta la Propoſition, & promit de ſe rendre à Yorck où Henri alla l'attendre. Mais les Eccléſiaſtiques d'Ecoſſe & tout leur parti ſe donnerent tant de mouvemens pour empêcher cette entrevûë, dont ils connoiſſoient la conſéquence, qu'ils y réüſſirent enfin, & perſuaderent au Roi de chercher quelque prétexte pour s'en diſpenſer. Henri reprend le deſſein de gagner le Roi d'Ecoſſe. Il lui demande une entrevûë. Jacques y conſent.

Cependant Henri, qui n'avoit aucune connoiſſance de ce changement, attendoit avec impatience à Yorck le jour qui avoit été marqué pour l'entrevûë. Dans cet intervalle, il fit publier une Proclamation pour encourager ceux qui avoient ſouffert quelque tort de la part de ſes Miniſtres, à en porter les plaintes à lui-même & à ſon Conſeil. Son but étoit de rejetter tout le mal ſur Cromwell, & de faire eſpérer à ſes Sujets, & particuliérement à ceux du Nord, un Gouvernement plus doux pour l'avenir. Mais pendant qu'il faiſoit tout préparer pour la reception du Roi d'Ecoſſe, il en reçût des Lettres d'excuſe de ce qu'il ne pouvoit pas avoir l'avantage de ſe rendre auprès de lui. Il en fut picqué juſqu'au vif, & ce refus qu'il regarda comme un affront, produiſit, bien-tôt après, une rupture entre les deux Royaumes. Mais le chagrin que cette affaire lui cauſa ne fut pas comparable à celui qu'il reçût en arrivant à Londres, de l'endroit d'où il l'attendoit le moins. Henri va l'attendre à Yorck. Proclamation en faveur des Sujets. Jacques s'excuſe. Henri en eſt fort offenſé.

Depuis qu'il étoit remarié, il béniſſoit Dieu tous les jours du bonheur dont il joüiſſoit dans ce dernier Mariage, & en toutes occaſions, il témoignoit publiquement l'extrême ſatisfaction qu'il en reſſentoit. Il étoit même arrivé, depuis peu, pendant ſon voyage d'Yorck, que voulant faire à Dieu ſur ce ſujet un Acte de reconnoiſſance conforme aux ſentimens de ſon cœur, L'incontinence de la Reine eſt découverte.

HENRI VIII. 1541.

il avoit demandé à son Confesseur une direction particuliere, & l'avoit prié de se joindre à lui pour cet effet. Tout cela marquoit l'estime & la tendre affection qu'il avoit pour la Reine qui sembloit aussi avoir pour lui un attachement reciproque. Mais quand il fut arrivé à Londres, il apprit des choses, qu'il auroit été bon pour son repos, qu'il eût toûjours ignorées. Pendant qu'il étoit à Yorck, un homme, nommé *Lassels*, étoit allé trouver l'Archevêque de Cantorbéri, qui étoit demeuré à Londres, & lui avoit dit qu'il avoit appris de sa Sœur, ancienne Domestique de la Duchesse Doüairiere de Norfolck, que la Reine avoit fort mal vécu avant son Mariage, qu'elle continuoit la même vie depuis qu'elle étoit Femme du Roi, & que deux hommes, entr'autres; sçavoir, *Dirham* & *Mannock*, avoient souvent couché avec elle. Cranmer ayant communiqué ce secret au Chancelier, & à quelques autres du Conseil Privé, il fut résolu entr'eux, qu'il en informeroit le Roi, dès qu'il seroit arrivé à Londres, quoiqu'ils n'ignorassent pas le danger où ils s'exposoient, si cette accusation ne pouvoit pas être prouvée. Mais en cette occasion, il n'y avoit pas moins de péril à se taire.

Cranmer en informe le Roi.

Cranmer se trouvant assez embarrassé sur la maniere d'exécuter sa Commission, prit le parti de faire un Mémoire qu'il mit entre les mains du Roi, en le priant de le lire en particulier. Henri crut d'abord que c'étoit une calomnie, dont il résolut en lui-même, de punir séverement les auteurs. Ce ne fut même que dans cette pensée, qu'il voulut éplucher cette affaire à fond, quoiqu'avec tout le secret possible, de peur de causer du chagrin à la Reine. Il donna donc ordre au Garde du Sceau Privé, d'aller trouver *Lassels* sous quelque prétexte, & de l'interroger en secret. Lassels soutint avec fermeté ce qu'il avoit avancé, sur le rapport de sa Sœur, qui confirma aussi ce qu'elle avoit dit à son Frere. Sur ces dépositions, on chercha quelque prétexte pour faire arrêter *Dirham* & *Mannock*, qui découvrirent dans leur Interrogatoire, plus de particularitez qu'on ne souhaitoit d'en sçavoir. Non seulement ils avoüerent qu'ils avoient couché avec la Reine, mais même que trois Dames de la Cour, ses Confidentes, étoient ordinairement présentes à ses débauches. Une de ces trois étoit la Dame de Rochefort qui avoit accusé le Lord Rochefort son Mari, d'avoir un commerce criminel avec la Reine Anne de Bollen sa Sœur. On apprit encore de ces gens-là, que, le Roi étant à Lincoln, cette Dame avoit fait entrer à onze heures de nuit, dans la Chambre de la Reine, un nommé *Culpeper*, qui y avoit été jusqu'à quatre heures du matin, & qu'en la quittant, elle lui avoit fait présent d'un riche bonnet. De plus, la Reine avoit pris Dirham à son service, ce qui faisoit voir qu'elle avoit dessein de continuer la même vie. La Reine nia d'abord tous ces faits. Mais dans un second Interrogatoire, elle avoüa qu'avant son Mariage, elle s'étoit abandonnée à plusieurs hommes. Cet aveu mit à bout la constance du Roi, qui déplorant son infortune, ne pût s'empêcher de verser un torrent de larmes. Enfin, après avoir fait condamner à mort, *Dirham*, *Mannock* & *Culpeper*, il voulut que l'accusation contre la Reine fût portée au Parlement, qui s'assembla le 16. de Janvier de l'année suivante 1542.

On fait des Informations secretes.

Divers témoignages contre la Reine.

Aveu de la Reine.

Acte d'At-

Les Commissaires, que le Parlement nomma pour examiner la Reine, rapporterent

rapporterent que les faits dont elle étoit accusée, étoient suffisamment prouvez. Sur ce rapport les deux Chambres la déclarerent coupable, & prierent le Roi de permettre qu'elle fût punie capitalement. Elles lui firent la même priere, à l'égard de la Dame de Rochefort, complice de ses débauches, de la Duchesse Doüairiére de Norfolck sa Grand-Mere, de Mylord Guillaume Howard son Pere, de la Dame Howard sa Mere, de la Comtesse de Bridgewater, de cinq autres Femmes, & de quatre hommes, sur ce que toutes ces personnes avoient eu connoissance de la vie débordée de la Reine, & n'en avoient pas averti le Roi. On peut encore remarquer en ceci, la servitude du Parlement, qui n'osoit condamner la Reine & ses complices sans sçavoir si le Roi voudroit bien permettre qu'on les punît. Il n'avoit pas agi de même à l'égard d'Anne de Bollen & du Lord Rochefort, parce que l'autorité du Roi n'étoit pas encore parvenuë au dégré où elle se trouvoit au tems dont je parle présentement. Le Roi ayant consenti que les coupables fussent punis, ils furent condamnez à mort, par un Acte d'*Atteinder* ou de conviction. Cet Acte contenoit encore un clause bien extraordinaire. C'est qu'il déclaroit Traîtres, tous ceux qui ayant connoissance des débauches d'une Reine, ne le déclareroient pas en toute diligence; Toute Fille que le Roi épouseroit comme Vierge, & qui ne l'étant pas, ne lui en donneroit pas connoissance, avant que de consommer le Mariage; Toute Reine ou toute Princesse de Galles qui se laisseroit débaucher; Tout homme qui auroit la témérité de leur faire l'amour, ou de les solliciter de quelque maniere que ce pût être, & tous ceux qui lui donneroient quelque assistance: Enfin, toute personne sçachant qu'une Fille que le Roi épouseroit comme Vierge, ne le seroit pas, n'en donneroit pas avis au Roi.

Atteinder contre la Reine & ses Complices.

Henri ayant approuvé cet Acte, la Reine & la Dame de Rochefort furent décapitées le 12. de Février. La Reine persista dans ce qu'elle avoit avoüé, qu'elle n'avoit pas bien vécu avant que d'être mariée: mais elle nia sur son salut, d'avoir jamais soüillé le lit du Roi. Quant à la Dame de Rochefort, elle mourut sans être regrettée de personne. Mais sa mort & son infamie servirent du moins à donner une meilleure opinion du Lord Rochefort son époux, & de la Reine Anne de Bollen, dont elle avoit procuré la mort par son témoignage que sa propre condamnation rendit suspect à tout le monde.

La Reine est décapitée.

L'extrême rigueur dont le Parlement usa envers les Parens de la Reine fut fort censurée du Public. On trouvoit qu'il étoit contre la nature de punir un Pere & une Mere pour n'avoir pas découvert la turpitude de leur Fille. Aussi le Roi modéra cette sévérité, en faisant grace à la plûpart de ceux qui avoient été condamnez, dont pourtant quelques-uns demeurerent assez long-tems en prison. Quant à la derniere clause qui condamnoit toute Fille qui étant recherchée en Mariage par le Roi, ne s'accuseroit pas elle-même, si elle avoit perdu sa virginité, elle fut tournée en ridicule. Dans les railleries qu'on faisoit sur ce sujet, on disoit qu'à l'avenir les Rois d'Angleterre ne pourroient plus épouser que des Veuves, n'y ayant point de Fille qui voulût s'exposer aux chinanes qu'un Roi pourroit lui faire, s'il arrivoit qu'il ne fût pas content d'elle.

L'Acte du Parlement est fort censuré.

Cette affaire étant finie, le Parlement confirma un Acte passé dans le

L'Irlande

HENRI VIII. 1541.

est érigée en Royaume.

Parlement d'Irlande, par lequel cette Isle étoit érigée en Royaume. Depuis ce tems-là les Rois d'Angleterre ont mis dans leurs Titres celui de Rois d'Irlande, au lieu qu'auparavant, ils ne s'en qualifioient que Seigneurs.

Myl. Herbert

Dessein du Roi de supprimer les Colléges & les Hôpitaux.

Avant que le Parlement se séparât, le Roi commença en quelque maniere, à manifester le dessein qu'il avoit de se saisir des Colléges & des Hôpitaux, comme il s'étoit emparé des Monasteres. Mais l'exécution de ce dessein n'étoit pas sans difficulté. Par les Constitutions particulieres de la plûpart de ces Maisons, les Gouverneurs, Présidens, ou Administrateurs n'avoient pas le pouvoir de disposer des fonds destinez à leur entretien, sans le consentement des intéressez. Ainsi ce n'étoit pas une petite peine que d'avoir à gagner un si grand nombre de personnes qui avoient tant d'intérêt de conserver les rentes qui les faisoient subsister. Il est vrai que le Roi avoit déja disposé quelques-uns de ceux qui n'étoient pas liez par des Constitutions si expresses, à lui résigner leurs Maisons. Mais comme il portoit sa vûë sur toutes, il fallut trouver un expédient, pour que les Gouverneurs des autres pussent imiter cet exemple sans violer leur serment. Ce fut dans cette vûë, qu'il obtint du Parlement un Acte qui annulloit toutes les Constitutions particuliéres des Colléges & des Hôpitaux, & dispensoit les Gouverneurs, Présidens & Administrateurs, de les observer. Cet obstacle étant lévé, il y en eut encore quelques-uns qui furent résignez au Roi. Mais cette affaire ne fut entiérement terminée qu'en 1545, par une voye plus abrégée.

Acte pour lui en faciliter les moyens.

Dispute touchant la Version de la Bible.

Hist. de la Reformation.

Pendant que les affaires du Roi se faisoient dans le Parlement, sans beaucoup de difficulté, la Convocation, qui se tenoit en même tems, étoit fort partagée au sujet de la nouvelle Version de la Bible, qu'on alloit mettre entre les mains du Peuple. Plusieurs soutenoient qu'elle étoit pleine de fautes, & que ce seroit faire un grand tort au Peuple, que de lui permettre de la lire, avant qu'elle fût corrigée. C'étoit Gardiner qui émouvoit cette dispute, dans l'espérance qu'avant que la correction fût achevée, il se passeroit un tems considérable, & que cependant le Roi pourroit changer d'avis. Son parti étoit si nombreux, qu'il l'auroit enfin emporté sur l'autre, si Cranmer, qui s'aperçut de son dessein, n'eût obtenu du Roi que la correction seroit commise aux deux Universitez, où il avoit bien plus de crédit que dans la Convocation. Plusieurs Evêques s'y opposérent fortement, & quelques-uns même firent enrégistrer leur Protestation. Mais tout cela fut inutile, puisque le Roi s'étoit déja déclaré. Il accorda même le 12. de Mars à un Libraire de Londres, un Privilege pour imprimer la Bible en Anglois. Cela donne lieu de présumer que les Universitez ne retoucherent point à cette Version, puisqu'il n'étoit pas possible qu'elles l'eussent examinée en si peu de tems.

Act. Publ. Tom. XIV. pag. 745.

Le Roi souhaite que le Parlement lui offre un Subside;

Le Roi avoit besoin d'argent pour la Guerre d'Ecosse, à laquelle il étoit entiérement résolu : mais il n'osoit en demander à la Chambre Basse. Ce n'étoit pas qu'il doutât du succès, s'il eût voulu faire cette démarche. Mais il craignoit d'aliéner les cœurs de ses Sujets qui étoient bien plus sensibles aux affaires d'intérêt qu'à toutes les autres. Il souhaitoit que le Parlement lui offrît de lui-même de l'argent, sans se le faire demander. Ce fut dans

dans la vûë de se concilier son affection, qu'il fit emprisonner un Sherif qui avoit arrêté un Membre des Communes, & qu'il offrit de le leur livrer pour le châtier comme elles le trouveroient à propos. D'un autre côté, il empruntoit par tout de l'argent, afin de leur faire comprendre qu'il étoit dans la nécessité. Mais pour cette fois, la Chambre Basse feignit de n'entendre point ce langage, ne voulant point introduire la pernicieuse coutume d'accorder des Subsides au Roi, sans qu'il en demandât. D'ailleurs, comme elle ignoroit encore le dessein de la Guerre d'Ecosse, elle ne voyoit aucune nécessité de faire une pareille démarche. Ainsi, le Parlement se sépara sans rien accorder au Roi, excepté l'Acte touchant les Colléges & les Hôpitaux, qui étoit une semence dont il devoit, en son tems, récuëillir le fruit.

HENRI VIII. 1541.

Mais il ne réüssit pas.

La Guerre contre l'Ecosse étant résoluë, Henri envoya en France le Chevalier *Guillaume Paget*, pour sonder la disposition de François I, & pour tâcher de le lier par quelque Traité qui l'empêchât de secourir le Roi d'Ecosse. Les Instructions de l'Ambassadeur portoient, de demander au Roi de France, que le Traité de Paix perpétuelle entre la France & l'Angleterre fût renouvellé. François s'apperçût aisément qu'il y avoit quelque mystere caché dans cette Proposition. Comme il sçavoit que Henri n'étoit pas content du Roi d'Ecosse, il ne douta point qu'il ne demandât à renouveller la Paix à dessein d'insérer dans le nouveau Traité qui se feroit, quelque Article qui lui liât les mains, & l'empêchât de secourir son Allié. Il répondit donc, qu'il étoit inutile de renouveller un Traité dont le Roi d'Angleterre n'avoit pas exécuté les Conditions. L'Ambassadeur répliqua, qu'il n'y avoit aucune sorte de Conditions dans le Traité de Paix, & que par conséquent on ne pouvoit pas accuser le Roi son Maître de les avoir violées. Mais cette dispute n'étoit fondée que sur un mal-entendu. L'Ambassadeur n'entendoit, par le Traité de Paix, qu'un Traité particulier, qui ne contenoit qu'un seul Article, sçavoir, qu'il y auroit une Paix perpétuelle entre la France & l'Angleterre. Mais François vouloit parler de quelques autres Traitez signez le même jour, & qui étoient des suites & des dépendances du premier, quoique celui-ci eût été écrit à part. C'étoit ce Traité en particulier que Henri vouloit renouveller, s'imaginant que par-là, il empêcheroit François I. d'envoyer du secours au Roi d'Ecosse. Mais François ne prétendoit pas, que, sous ce prétexte, il dût être permis à Henri d'accabler un ancien Allié de la France, sans que la France pût s'y opposer. Au contraire, il croyoit, que c'étoit une violation manifeste de la Paix, que d'attaquer ses Alliez sans aucune cause légitime. Cependant, comme ils ne vouloient, ni l'un ni l'autre, faire mention du Roi d'Ecosse, quoiqu'ils l'eussent tous deux dans l'esprit, François, pour embarrasser Henri, demanda que, conformément aux Traitez précédens, il lui donna du secours pour recouvrer le Milanois. Henri demanda de son côté, que François, selon sa promesse, abolît en France l'autorité du Pape. Ces demandes reciproques étoient plus capables de produire une rupture qu'un renouvellement des Traitez. D'ailleurs, les Anglois avoient déja commencé les hostilitez, en arrêtant les Vaisseaux François qu'ils supposoient être des Pirates, & les François en avoient arrêtez des Anglois par représailles. Ainsi, l'Ambassadeur ayant pris congé,

Il tâche d'empêcher le Roi de France de secourir l'Ecosse.

Myl. Herbert.

 sans

HENRI VIII. 1542.

ſans avoir rien avancé, fit rapport à ſon Maître, que le Roi de France étoit mal diſpoſé en ſon endroit; c'eſt-à-dire, qu'il ne laiſſeroit point opprimer le Roi d'Ecoſſe ſans s'y oppoſer. C'étoit-là toute la mauvaiſe diſpoſition où François I. ſe trouvoit envers l'Angleterre, étant alors très-éloigné de ſouhaiter la Guerre avec ce Royaume, puiſqu'il étoit ſur le point d'en commencer une autre qu'il avoit bien plus à cœur.

Ambaſſade de France à la Diéte de peu d'effet. *Sleidan.*

Ce Monarque étoit ſi offenſé de tous les artifices, dont l'Empereur avoit uſé avec lui, qu'il n'attendoit, pour lui déclarer la Guerre, qu'à le voir tellement brouillé avec la Ligue de Smalcalde, qu'il n'y eût plus d'eſpérance d'accommodement. C'étoit en vûë de fomenter cette diviſion qu'il avoit envoyé des Ambaſſadeurs à la Diéte qui s'étoit aſſemblée à Spire, au mois de Février, ſous prétexte de ſe juſtifier des prétenduës calomnies dont on l'avoit noirci, & particuliérement de ce qu'on l'accuſoit de s'être allié avec les Turcs. Ses Ambaſſadeurs ſe plaignirent à la Diéte en termes extrémement forts de l'aſſaſſinat de *Rincon* & de *Frégoſe*, prétendant que le premier n'étoit envoyé à Conſtantinople, que pour détourner Soliman du deſſein de porter la Guerre en Allemagne. Cependant, dans la ſuite de leurs diſcours, ils voulurent perſuader aux Princes Allemands, que leur intérêt étoit de bien fortifier leurs Places frontieres & d'abandonner la Hongrie aux Turcs. Ainſi leur préſence à la Diéte n'ayant pes produit de grands effets, ils s'en étoient retournez très-mécontens.

Le Pape offre un Concile à Trente.

Peu de tems après leur départ, le Nonce du Pape offrit à la Diéte, de la part de ſon Maître, un Concile à Trente. Les Catholiques accepterent cet offre avec joye, & en remercierent le Nonce. Mais les Proteſtans la rejetterent, parce qu'ils ne vouloient pas un Concile convoqué par leur Partie & dans un lieu ſuſpect, puiſque la Ville de Trente dépendoit du Roi des Romains. Cela n'empêcha pas que la Diéte ne ſe terminât à la ſatisfaction de l'Empereur & de Ferdinand, après que, d'un conſentement unanime, elle eut réſolu de leur donner un puiſſant ſecours, dont l'Electeur de Brandebourg devoit avoir la conduite.

Convocation du Concile à Trente.

Quoique les Proteſtans euſſent refuſé l'offre de Paul III, il ne laiſſa pas de convoquer un Concile à Trente, pour le mois de Novembre ſuivant, par une Bulle du 22. de Mai. Mais ce n'étoit que pour amuſer le Public. Il ſçavoit bien que, dans le tems que la Guerre entre l'Empereur & la France alloit commencer, il ſe trouveroit aſſez d'obſtacles pour empêcher que le Concile ne s'aſſemblât.

François I. attaque l'Empereur en cinq endroits. *Du Bellay. Mezerai.*

C'étoit en effet dans ce même tems que François I. mettoit cinq Armées en Campagne, pour attaquer l'Empereur en cinq endroits à la fois; ſçavoir, dans le Rouſſillon, dans le Luxembourg, en Piedmont, en Flandre, & en Brabant. Mais le ſuccès ne répondit pas à ſes eſpérances. Le grand effort qu'il fit cette année, pour attaquer ſon ennemi, ne ſervit qu'à le mettre hors d'état d'en faire de ſemblables dans la ſuite, lorſqu'il fut lui-même attaqué. Le Dauphin aſſiégea inutilement Perpignan. Le Duc d'Orléans ſon Frere prit Luxembourg & Montmedy : mais ces Places furent repriſes avant la fin de la Campagne. Quant aux trois autres Armées, elles ne firent rien de conſidérable.

Henri ſe

Pendant que ce Monarque faiſoit de vains efforts pour ſe venger de l'Empereur

pereur, Henri prenoit enfin ſa derniere réſolution pour faire la Guerre à l'Ecoſſe. Il avoit eſpéré que, dans la Conférence qu'il s'étoit attendu d'avoir avec le Roi ſon Neveu, il le porteroit à renoncer à l'autorité du Pape, & c'étoit avec un extrême chagrin qu'il ſe voyoit déchu de ſon eſpérance. Cette affaire lui paroiſſoit de la derniere importance, parce que n'ayant pas beaucoup à craindre des Païs étrangers dont les forces maritimes n'étoient pas comparables aux ſiennes, il n'y avoit que l'Ecoſſe qui pouvoit lui cauſer de l'inquiétude. C'étoit le ſeul endroit d'où les Anglois mécontens pouvoient tirer du ſecours, & il ſe ſouvenoit avec frayeur du danger qu'il auroit couru, lorſque les Rebelles étoient en armes dans le Nord, s'ils avoient été ſoutenus par une Armée Ecoſſoiſe. Ainſi, dans la Guerre qu'il entreprenoit contre l'Ecoſſe, ſon but n'étoit pas de faire des Conquêtes en ce Païs-là, mais de plier le Roi d'Ecoſſe à ſa volonté par la force, puiſqu'il ne pouvoit pas le faire par la douceur. C'eſt ce qu'il croyoit abſolument néceſſaire pour ſe procurer un parfait repos. Au tems de la révolte du Nord, les conjonctures lui étoient extrémement favorables, parce qu'étant alors étroitement uni avec la France, le Roi Jacques ne pouvoit pas s'engager à ſoutenir les Mécontens d'Angleterre ſans le conſentement de François I. qui, bien loin d'approuver ce deſſein, l'en auroit au contraire détourné. Mais les affaires ſe trouvoient ſur un autre pied, depuis que Henri ne pouvoit plus compter ſur l'amitié du Roi de France. Il eſt vrai que ce Prince ne devoit pas lui être fort redoutable, pendant qu'il étoit en Guerre avec l'Empereur: mais il conſideroit que l'égalité des forces de ces deux Monarques, les obligeroit vrai-ſemblablement à faire bien-tôt la Paix, & que cette Paix, dans laquelle le Pape interviendroit ſans doute, ne pourroit ſe faire qu'à ſon préjudice. Il étoit même dangereux qu'elle ne produiſit une Ligue contre lui, & que le Roi d'Ecoſſe ne s'y engageât. En ce cas-là, l'Angleterre pouvoit être envahie du côté du Nord, avec d'autant plus de facilité, que les Provinces Septentrionales étoient les plus diſpoſées à la Révolte. Il étoit donc d'une extrême conſéquence pour Henri de mettre le Roi d'Ecoſſe dans ſes intérêts, puiſqu'étant aſſuré de ce côté-là, il n'avoit pas beaucoup à craindre une invaſion qu'il regardoit comme impoſſible, vû la ſupériorité de ſes forces maritimes.

Il détermine à faire la Guerre à l'Ecoſſe. *Buchanan. Myl. Herbert.*

Il avoit eu deſſein de ſe ſervir de deux moyens, pour gagner le Roi d'Ecoſſe, dans la Conférence qu'il lui avoit propoſée. Le premier étoit de lui faire voir qu'il ne tenoit qu'à lui, de lui aſſurer la Succeſſion de la Couronne d'Angleterre, après Edouärd ſon Fils, ou de l'en éloigner, puiſque, par l'Acte de Parlement fait ſur ce ſujet, il pouvoit appeller à la Succeſſion *Marie* & *Elizabeth* ſes Filles, ou les en exclurre pour jamais. Au premier cas, le Roi Jacques ne pouvoit y prétendre, qu'après que la poſtérité de ces deux Princeſſes ſeroit éteinte, & au ſecond cas, il venoit immédiatement après le Prince Edouärd. Comme donc c'étoit un avantage conſidérable pour le Roi d'Ecoſſe, que de gagner deux dégrès, Henri eſpéroit qu'il ne ſeroit pas aſſez imprudent pour le négliger. Le ſecond moyen qu'il ſe propoſoit d'employer pour gagner ce Prince, étoit de lui repréſenter les avantages qui lui reviendroient, s'il renonçoit à l'obéïſſance du Pape, tant à cauſe de la facilité que cela lui donneroit pour ſuccéder à la Couronne d'Angleterre,

HENRI VIII. 1542.

terre, si le cas y écheoit, que par les richesses qu'il acquerroit, en supprimant les Monasteres d'Ecosse. Comme Jacques étoit fort avide d'argent, Henri ne doutoit pas de réüssir par ce second moyen, quand même le premier seroit inutile. Ce fut donc avec un très-grand dépit, qu'il se vit frustré de son attente, par le refus que fit le Roi son Neveu de l'aller trouver à Yorck. Il comprit par-là que la nouvelle Reine avoit trop de pouvoir sur lui, & soupçonna même, que c'étoit un effet des intrigues du Pape, de l'Empereur, & peut-être du Roi de France. Ainsi n'ayant plus aucune espérance de réüssir dans son projet par la voye de la douceur, il résolut de tenter s'il en pourroit venir à bout par la force.

But de cette Guerre.

L'Ecosse n'étoit gueres en état de résister à l'Angleterre, sans le secours de la France. Mais celle ci étoit tellement occupée, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elle pût prendre part à cette querelle. Henri espéroit donc, que s'il pouvoit avoir d'abord quelque avantage, il tiendroit les Ecossois moins opiniâtres, & disposeroit plus aisément le Roi son Neveu à écouter ses Propositions. Ainsi la Guerre qu'il vouloit faire à l'Ecosse n'étoit proprement destinée qu'à obliger les Ecossois à la condescendance qu'il désiroit d'eux, & non pas une Guerre fondée sur son seul caprice, ou pour se venger de l'affront qu'il avoit reçu, comme les Historiens le font entendre. Cependant, comme il ne pouvoit pas en découvrir les véritables motifs, sans se porter du préjudice, il la prétexta d'une prétenduë violation de la Tréve, d'un prétendu tort dont il se plaignoit par rapport à certaines Terres de peu de conséquence situées sur les frontieres, & de ce que Jacques recevoit en Ecosse certains Rebelles Anglois. Mais comme tout cela n'étoit gueres capable d'en imposer au Public, il s'avisa de renouveller les anciennes prétentions des Rois d'Angleterre, touchant le droit de Souveraineté sur le Royaume d'Ecosse. Pour cet effet, il fit dresser un Manifeste dans lequel fut inséré le Mémoire dont j'ai amplement parlé dans le Regne d'Edoüard I. & dans celui de Henri VII, contenant les prétenduës preuves de la dépendance où le Royaume d'Ecosse avoit été anciennement à l'égard de l'Angleterre. Ce Manifeste étoit pourtant conçu en termes si ambigus & si équivoques, qu'il paroissoit bien qu'Henri vouloit se réserver une porte pour pouvoir se désister de cette prétention, sans que son honneur s'y trouvât engagé. Il n'est nullement nécessaire de répéter ici le contenu de ce Mémoire. Il suffira seulement de remarquer, que la plûpart des Auteurs Anglois en parlent, comme si la Souveraineté des Rois d'Angleterre sur l'Ecosse y étoit démontrée, & qu'il leur suffit de le citer seulement, pour se donner gain de cause sur ce sujet. Il semble que le Docteur Burnet, quoiqu'Ecossois, se soit laissé surprendre à cette opinion généralement répanduë en Angleterre, puisqu'il parle de ce Mémoire, dans l'Histoire de la Réformation, sans y faire aucune remarque. Peut-être n'a-t'il pas jugé à propos, de combattre le sentiment des Anglois, sans aucune nécessité par rapport à son Histoire.

Il renouvelle les prétentions de l'Angleterre sur la Souveraineté de l'Ecosse.

Manifeste sur ce sujet.

Guerre d'Ecosse.

Henri ne publia son Manifeste que dans le tems que son Armée étoit sur le point d'entrer en Ecosse. Son dessein étoit de surprendre les Ecossois, ce qu'il croyoit d'autant plus facile, qu'il ne paroissoit pas qu'il y eût entre les deux Royaumes un juste sujet de rupture. Cependant, le Roi Jacques ayant appris qu'il se faisoit des levées en Angleterre, se prépara de son côté, afin de se trouver

ver en état de se défendre, en cas qu'il fût attaqué. Pendant ce tems-là, il envoya deux Ambassadeurs au Roi son Oncle, pour voir s'il y auroit quelque moyen de le contenter, ou du moins, afin de gagner du tems, jusqu'à ce que le Roi de France pût lui envoyer du secours. Ces Ambassadeurs furent long-tems arrêtez à la Cour d'Angleterre sur de vains prétextes, & pendant qu'Henri fut occupé à faire ses préparatifs, il ne leur donna aucune réponse. Ils n'eurent même la permission de s'en retourner qu'avec l'Armée qui devoit entrer dans leur Païs, sous la conduite du Duc de Norfolck, & dans laquelle ils étoient comme prisonniers. Deux autres Ambassadeurs d'Ecosse qui alloient à Londres ayant rencontré l'Armée Angloise dans sa marche, y furent aussi retenus jusqu'à ce qu'elle fut arrivée à Barwick.

HENRI VIII. 1542.

Cependant le Roi Jacques ayant appris que le Duc de Norfolck marchoit vers le Nord à la tête de vingt mille hommes, envoya sur la frontiere un Corps de dix mille hommes, sous le commandement de *Gordon*, en attendant le reste de ses troupes qui marchoient de divers lieux pour se joindre à lui. Mais Gordon ne se trouva pas en état d'empêcher que le Duc de Norfolck n'entrât en Ecosse sur la fin d'Octobre, & qu'il ne ravageât le Païs situé au Nord de la Tweede. Après cette courte expédition, l'Armée Angloise se retira vers Barwick, la Saison qui étoit déja fort mauvaise, l'ayant empêché de s'avancer plus avant. Pendant ce tems-là, le Roi Jacques fit marcher le Lord *Maxwell* avec quinze mille hommes, dans le tems que les Anglois se retiroient à Barwick. Les Ecossois prétendent, que, sur la nouvelle de la marche de Maxwell, les Anglois se retirerent dans un tel désordre, qu'ils auroient pû être aisément défaits, si Gordon eût osé les attaquer, & que le Roi fut très-en colere contre lui de ce qu'il avoit manqué ce coup. Quoiqu'il en soit, Jacques, s'étant mis à la tête de son Armée, y tint un Conseil de Guerre, dans lequel il parut tout résolu à donner bataille, quoiqu'il en pût arriver. Mais il fut seul de cet avis. Au contraire on lui représenta fortement, le danger où le Royaume seroit exposé, si l'Armée étoit battuë. Enfin, comme il ne vouloit point en démordre, les Généraux & la Noblesse lui firent entendre qu'ils ne lui obéïroient pas, si, sans aucune nécessité, il s'obstinoit à vouloir exposer le Royaume à un peril évident. Cette opposition le mit en fureur. Il jura qu'il puniroit leur désobéïssance, & les traita tous de Traîtres, puisqu'ils l'empêchoient d'obtenir une victoire qui lui étoit infaillible. C'étoit ce que le Cardinal Beton lui avoit mis dans l'esprit, en lui disant qu'il étoit impossible qu'il fût vaincu par des Hérétiques tels que les Anglois. La vérité est, que ce Prince étoit un peu blessé du cerveau, depuis qu'il avoit fait mourir injustement un neveu du Duc d'Albanie, dont l'image se présentoit sans cesse à son imagination. Ainsi étant au désespoir de se voir si mal obéï, il laissa le commandement de l'Armée au Lord *Maxwell*, avec ordre de marcher vers l'ennemi, & se tînt lui-même à portée de l'aller joindre, en cas qu'il y eût occasion de donner bataille. Mais peu de jours après, comme il étoit extraordinairement irrité contre ses Généraux, & qu'il étoit à leur égard dans une extrême défiance, il donna une Commission en forme à *Olivier Sinclair* son Favori, pour aller prendre le Commandement de l'Armée. Ce nouveau Général, peu propre à un tel emploi, s'étant rendu au Camp, y fit lire publiquement sa Patente de laquelle tout le monde se trouva choqué. Cela produisit un tel

Le Roi d'Ecosse veut donner bataille.

Les Grands refusent de le suivre.

Il donne le commandement de son Armée à *Sinclair*.

HENRI VIII. 1542.

Déroute de l'Armée Ecossoise.

mécontentement parmi les Troupes, qu'elles commençoient à se débander, lorsqu'un Corps de cinq cens Cavaliers Anglois parut sur une Colline, où il se posta pour observer l'Armée ennemie. Cette vûë augmenta de plus en plus le désordre parmi les Troupes Ecossoises, qui s'imaginerent que toute l'Armée Angloise s'approchoit pour donner bataille. Dans cet état, se trouvant sans Général, puisque la Commission de Maxwell étoit révoquée, & que personne ne vouloit obéïr à Sinclair, elles prirent le parti de se retirer, avec une frayeur qui ne leur permit pas de tourner la tête, pour observer le petit nombre de leurs ennemis. Les Cavaliers Anglois les voyant fuïr avec tant de précipitation, se mirent à leurs trousses, & sans trouver aucune résistance, en tuerent un grand nombre, firent prisonniers sept Seigneurs, deux cens Gentilshommes, huit cens Soldats, & se rendirent maîtres de vingt-quatre piéces de Canon. Jamais victoire ne fut gagnée si facilement. Entre les principaux prisonniers se trouverent le Lord *Maxwell*, les Comtes de *Cassils*, & de *Glencarn*, & *Olivier Sinclair* Favori du Roi.

Mort du Roi d'Ecosse.

Naissance de Marie sa Fille.

La nouvelle de cette déroute fit tomber le Roi Jacques dans une noire mélancolie, à laquelle il n'avoit déja que trop de disposition. Il se mit dans l'esprit qu'il avoit été trahi par ses Généraux & par sa Noblesse, & dans cette prévention, il résolut de se défaire de la plûpart d'entr'eux. Son chagrin fut encore augmenté par la nouvelle qu'il reçut, qu'un Héraut, que le Duc de Norfolck lui envoyoit, avoit été tué par un Anglois fugitif refugié en Ecosse. Il comprit d'abord les suites fâcheuses que cet accident pouvoit avoir après le malheur qui venoit de lui arriver. Ainsi, se persuadant qu'il ne lui seroit jamais possible de se tirer de l'embarras où il se trouvoit, il ne put résister à l'excès de son chagrin, qui le coucha dans le tombeau, le 14. de Décembre 1542. Sa mort arriva sept jours après la naissance d'une Princesse nommée *Marie*, que la Reine sa Femme avoit mise au Monde, & qui se trouva son unique Héritiere. Peu de tems auparavant il avoit perdu deux Fils en un même jour.

Henri fait mener les prisonniers Ecossois à Londres.

Henri ne sçachant point ce qui se passoit en Ecosse, avoit fait conduire les prisonniers Ecossois à Londres où ils arriverent le dixneuviéme de Décembre. Le lendemain, on leur fit traverser la Ville, depuis la Tour où ils avoient été renfermez, jusqu'à Westminster où le Roi voulut les voir & leur parler. Il leur reprocha d'abord, que quelques-uns d'entr'eux avoient, par leurs pernicieux conseils, persuadé au Roi leur Maître de se brouiller avec lui, & qu'ils portoient justement la peine d'une Guerre qu'ils avoient eux-mêmes excitée. Cependant, comme il avoit dessein de se servir d'eux pour faire une Paix telle qu'il la souhaitoit, il finit son Discours par des expressions plus obligeantes, & leur accorda plus de liberté en les donnant en garde à divers Seigneurs de la Cour. Le Comte de Cassils eut le bonheur de tomber entre les mains de l'Archevêque de Cantorbéri, & de recevoir de lui, pendant le peu de séjour qu'il fit à Londres, des instructions qui le porterent à embrasser la Réformation quand il fut de retour en son Païs.

Il forme le projet de marier le Prince son Fils avec

Peu de jours après, les nouvelles de la naissance de Marie Princesse d'Ecosse, & de la mort du Roi son Pere étant arrivées à la fois, Henri jugea que c'étoit une conjoncture favorable pour unir l'Ecosse avec l'Angleterre, en mariant le Prince Edoüard son Fils avec la nouvelle Reine d'Ecosse. Il fit sonder

sur

fur ce fujet, les Seigneurs prifonniers, & les ayant trouvez dans de bonnes difpofitions pour appuyer cette ouverture, il les mit en liberté, à condition, qu'ils lui donneroient des ôtages pour la fureté de leur retour, en cas que le projet du Mariage ne réüffit pas. Cette condition ayant été acceptée, ils furent conduits à Newcaftle d'où ils retournerent dans leur patrie, après avoir livré les ôtages. Nous verrons tout-à-l'heure, quel fut le fuccès de ce projet.

HENRI VIII. 1541. Marie Reine d'Ecoffe. Il renvoye les prifonniers.

Le Parlement d'Angleterre s'étant raffemblé le vingt-deuxiéme de Janvier, accorda un Subfide au Roi, tant pour le rembourfement des frais qu'il avoit faits dans la Guerre d'Ecoffe que pour fes autres befoins. On entendoit par-là, la Guerre contre la France, dont il n'y avoit plus lieu de douter, puifque le Roi étoit fur le point de conclurre une Ligue avec l'Empereur. L'union qui alloit fe former entre ces deux Monarques, devoit, felon les apparences, être fi favorable aux Partifans de Rome & de l'ancienne Religion, qu'ils ne doutoient point que le tems ne fût venu que la Réformation alloit être détruite en Angleterre. Cependant dans ce même-tems ils eurent la mortification de voir paffer au Parlemeut un Acte qui rabattit beaucoup de leurs efpérances. Cet Acte, que Cranmer avoit follicité & enfin obtenu, portoit que les Seigneurs, les Gentilshommes, les Marchands, pourroient garder, dans leurs Maifons, une Bible en Anglois, avec certains autres Livres de Religion, mentionnez dans l'Acte, pour l'inftruction de leurs familles. Mais il étoit expreffément défendu d'imprimer, de vendre, d'achetter ou de garder aucuns Livres de Religion que ceux-là, & de prêcher, ou de parler, contre l'Ordonnance de l'année 1540. Il y avoit encore une Claufe très-confidérable dans ce Statut. C'eft que les Contrevenans, s'ils étoient Eccléfiaftiques, ne pourroient être condamnez à la peine du feu, que pour la troifiéme faute, & que la peine des Laïques ne pouvoit s'étendre au-delà de la confifcation de leurs biens. De plus, l'Acte accordoit aux accufez, la liberté de produire leurs témoins, ce qui n'avoit jamais été pratiqué auparavant dans le procès d'Héréfie. Enfin, le même Acte ordonnoit, qu'ils feroient jugez dans un an au plus tard, après l'accufation. Mais d'un autre côté, la Loi des fix Articles y étoit confirmée, & le Parlement laiffoit au Roi le pouvoir d'annuller cet Acte, ou de le changer, ainfi qu'il le trouveroit à propos. Par cette derniere claufe, le Roi demeuroit toujours maître de la vie des Réformez, puifqu'en révoquant cet Acte, il pouvoit les pourfuivre en vertu des précédens.

1543. Le Parlement accorde un Subfide au Roi. *Myl. Herbert.* Acte qui permet de garder la Bible dans les maifons. Claufe avantageufe aux accufez d'héréfie. Pouvoir accorde au Roi d'annuller cet Acte.

Quinze jours après que le Parlement fe fut féparé, Henri conclut avec l'Empereur un Traité de Ligue, qui ne fut pourtant publié qu'au mois de Juin. L'intérêt de l'Angleterre ne demandoit nullement que le Roi s'unit avec l'Empereur, pour le rendre plus puiffant. Il ne l'étoit déja que trop. Au contraire, il auroit été bien plus à propos, pour tenir la balance égale, qu'il eût affifté la France. Du moins, il eft inconteftable, que la neutralité auroit été avantageufe aux Anglois. Mais la paffion du Roi fe trouvoit en oppofition avec les intérêts du Royaume. Il étoit très-mécontent de François I. fur plufieurs Articles. Premiérement, il remarquoit en lui une indifférence extrême pour tout ce qui le regardoit, depuis qu'il n'avoit plus eu befoin de fon fecours. Secondement, il s'étoit enfin apperçu que toutes les promeffes qu'il lui avoit faites, de renoncer comme lui à l'autorité du Pape, n'avoient eu

Henri conclut une Ligue avec l'Empereur contre la France. *Act. Publ. Tom. XIV. pag. 768.* 11. Fevr. Caufes du mécontentement de Henri contre François I.

HENRI VIII. 1543. pour but que de l'amuser. Il sçavoit qu'en plusieurs occasions, François avoit blâmé sa conduite, par rapport à la Religion, & fait diverses railleries picquantes sur ses Mariages. En troisiéme lieu, il ne lui payoit ni la pension annuelle de cent mille écus, ni celle de dix mille écus pour le sel de Broüage, quoiqu'il s'y fût engagé par divers Traitez. Quant à la dette de deux millions, véritablement François en pouvoit faire voir des quittances pour une bonne partie; mais c'étoit sans qu'Henri en eût rien touché, ces quittances ayant tenu lieu des secours qu'il s'étoit volontairement engagé à lui donner, pour le tirer d'affaires dans les Guerres précédentes. Cependant, il en restoit encore une bonne partie à payer, sans que son Débiteur se mît en devoir de le satisfaire. De plus, Henri n'avoit fait don au Roi de France des sommes qui lui étoient dûës par l'Empereur, qu'à condition qu'il exécuteroit ponctuéllement les Traitez, & il se plaignoit que François n'avoit pas été exact sur cet Article, Mais ce qui choquoit Henri plus que toute autre chose, c'étoit les obstacles que François lui avoit fait trouver en Ecosse, par le moyen d'une faction, qui s'étoit ouvertement opposée à ses desseins. Il n'y avoit-là, que trop de sujet de rupture, si l'interêt du Royaume eût été le même que celui du Roi. Mais dans une semblable opposition, rarement arrive-t'il, que l'avantage du Peuple l'emporte sur celui du Souverain. Henri résolut donc de faire sentir au Roi de France, qu'il valoit la peine d'être mieux ménagé, & ce fut dans cette vûë, qu'il prit le parti de se reconcilier avec l'Empereur & de se liguer avec lui.

Avantages de cette Ligue pour l'Empereur. Charles-Quint ne désiroit rien avec tant de passion. Il comprenoit aisément qu'avec le secours de l'Angleterre, il se verroit bien-tôt en état de mettre le Roi de France à la raison, & de lui faire perdre la pensée de recouvrer le Milanois par les armes. La crainte où il avoit toujours été qu'Henri ne s'unit avec la France, & avec les Protestans d'Allemagne, lui faisoit regarder l'Alliance avec l'Angleterre comme un coup de partie, qui devoit le mettre en état d'exécuter ses desseins ambitieux. Il trouvoit bien mieux son compte à empêcher François I. de remettre le pied en Italie, & à subjuguer les Protestans, qu'à exécuter ou plutôt à tenter d'exécuter la Sentence du Pape contre Henri, entreprise dont, selon les apparences, il ne seroit pas sorti à son honneur. D'ailleurs, la mort de la Reine Catherine sa Tante avoit beaucoup diminué en lui, & peut-être entiérement étouffé le désir qu'il avoit eu de la venger. Ainsi dans le tems même qu'il se plaignoit à tous les Princes de l'Europe que François I. entretenoit des intelligences secrettes avec les Infidelles, il ne faisoit aucune difficulté de rechercher l'Alliance d'un Roi excommunié, qui, selon les principes de l'Eglise Romaine, ne devoit pas être regardé avec moins d'horreur que les Turcs. Difficulté sur la Conclusion de la Ligue. Une seule difficulté retardoit la conclusion de cette Alliance. C'étoit que l'Empereur vouloit que Marie, Fille de la Reine Catherine, fût reconnuë pour légitime, ce qu'Henri refusoit avec obstination. Il ne pouvoit pas même l'accorder sans condamner lui-même son Divorce avec Catherine, & toutes les démarches qu'il avoit faites sur ce sujet. Il promit pourtant, que, selon le pouvoir qui lui étoit accordé par l'Acte du Parlement, il donneroit à Marie un rang dans la Succession: mais il ne voulut jamais consentir que cet Article fût inséré dans le Traité. Elle est levée. Les amis que l'Empereur avoit en Angleterre lui conseillerent de se contenter de cette promesse verbale,

verbale, dans la crainte où ils étoient que cette Ligue, dont ils se promettoient de grands avantages, ne fût accrochée par cette difficulté. Bonner Evêque de Londres, qui avoit été envoyé en Espagne pour cette Négociation, s'employa volontiers & avec beaucoup d'ardeur à la faire réüssir, dans l'espérance que l'union qui alloit se former entre l'Empereur & le Roi, rétabliroit la Religion en Angleterre sur le même pied qu'elle y avoit été avant l'affaire du Divorce.

Le Traité fut donc conclu à Londres le 11. Fevrier 1543. Il contenoit une Ligue qui ne regardoit que l'Angleterre, avec ce que Henri possédoit en Picardie, & du côté de l'Empereur les Provinces des Païs-Bas qui étoient sous sa domination, sans aucune mention de l'Espagne ni de l'Allemagne. Il portoit en substance :

Traité de Ligue entre l'Empereur & Henri.

Act. Publ. T. XIV. pag. 768.

Que l'Empereur & le Roi d'Angleterre envoyeroient des Ambassadeurs au Roi de France, pour lui dire, que c'étoit uniquement par ses sollicitations, que les Turcs avoient envahi la Chrétienté. Que pour cette cause les deux Monarques alliez l'exhortoient à rompre l'Alliance qu'il avoit faite avec ces Infidelles, à les tenir pour ennemis, & à n'avoir aucune communication avec eux. Qu'ils demandoient de plus, qu'il dédommageât la Chrétienté des pertes qu'il lui avoit causées, en y appellant ces cruels ennemis. Qu'il s'abstint de la Guerre qu'il avoit commencée en divers lieux à la fois, afin que l'Empereur pût mieux vacquer à la défense de la Chrétienté. Qu'il fit rendre au Roi Ferdinand une Place que les Turcs lui avoient enlevée, & à l'Empereur *Castro-novo* qu'ils avoient assiégé avec le secours de douze Galeres de France. Qu'il réparât les dommages que les Allemands avoient souffert par l'Invasion des Infidelles. Enfin, qu'il satisfit le Roi d'Angleterre pour tout ce qu'il lui devoit, & qu'il lui donnât des suretez pour le payement de cent mille écus.

Après ce Préliminaire, les deux Monarques alliez convenoient, qu'ils ne pouvoient faire ni Paix ni Trêve avec la France qu'à ces conditions. Que François I. payeroit au Roi d'Angleterre tout ce qu'il lui devoit, & que, pour lui assurer à l'avenir le payement de la pension, il lui mettroit entre les mains le *Comté de Ponthieu*, *Boulogne*, *Montreüil*, *Ardres*, & *Teroüenne*, quittes de tout hommage, moyennant quoi, Henri consentiroit que les revenus qu'il en tireroit tous les ans tinssent lieu du payement de la pension. De plus, que François rendroit le Duché de Bourgogne à l'Empereur.

Que si le Roi de France différoit seulement dix jours à consentir à ces conditions, les deux Monarques alliez lui déclareroient la Guerre, avec protestation, qu'ils ne feroient jamais la Paix, jusqu'à ce que le Roi d'Angleterre fût en possession de la Normandie, de la Guyenne, & de la Couronne de France, & l'Empereur, d'*Abbeville*, de *Bray*, de *Corbeil*, de *Peronne*, de *Ham*, de *S. Quentin*, & de tout *le Duché de Bourgogne*.

Enfin, ils convenoient, que chacun d'eux se mettroit en Campagne, pour attaquer la France, avec vingt-cinq mille hommes dont cinq mille seroient de Cavalerie.

C'étoient-là de grands projets. Mais ces deux Princes étoient trop habiles pour se persuader qu'avec vingt-cinq mille hommes chacun, ils fussent en état de conquérir la France. Il y a donc apparence qu'ils ne convenoient

HENRI VIII. 1543. dans le Traité, de mettre ſur pied un ſi petit nombre de Troupes que pour engager François I. à ne faire que des préparatifs proportionnez. En effet, on verra dans la ſuites, qu'ils attaquerent la France avec plus de cent mille hommes.

But principal de Henri. Une des principales raiſons qui portoit Henri à ſe liguer avec l'Empereur, étoit pour cauſer au Roi de France, tant d'embarras dans ſon propre Païs, qu'il ne fût pas en ſon pouvoir de rompre les meſures déja priſes pour l'union d'Ecoſſe avec l'Angleterre, par le Mariage de Marie avec le Prince Edoüard. Henri avoit cet affaire extrêmement à cœur, & ce n'étoit pas ſans raiſons, comme il eſt bien aiſé de le comprendre. Mais par malheur pour lui, il y avoit en Ecoſſe, une Reine Doüairiere, de la Maiſon de Lorraine, & un Cardinal Archevêque de Saint André, qui étant tous deux dévoüez à la France & au Pape, travailloient de tout leur pouvoir à renverſer ſes projets. Comme les affaires d'Ecoſſe ſe trouveront bien-tôt fort mêlées avec celles d'Angleterre, il eſt abſolument néceſſaire de voir ce qui ſe paſſoit en ce Païs-là, depuis la mort de Jacques V. Sans cela, il ſeroit trop difficile d'entendre ce qui ſera dit dans la ſuite.

Affaires d'Ecoſſe. *Buchanan.* Après la mort de Jacques V, l'Ecoſſe ſe trouva dans un très-fâcheux état. Le feu Roi n'avoit fait aucune diſpoſition concernant la Régence, pendant la Minorité de ſa Fille. Le plus prochain Héritier, après Marie, étoit *Jacques Hamilton*, Comte d'Aran, homme d'un génie fort médiocre, aimant l'étude & le repos, mais peu propre à manier les affaires publiques, & moins encore celles de la Guerre (1). Il avoit témoigné du penchant pour la nouvelle Religion, & par-là, il s'étoit rendu autant ſuſpect & odieux aux Eccléſiaſtiques, qu'agréable à ceux qui avoient embraſſé la Réformation. La Reine Doüairiere, Sœur du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guiſe, avoit une averſion extrême pour les Réformez. Elle étoit entretenuë dans cette diſpoſition par le Cardinal *Beton*, Archevêque de Saint André, homme violent & cruel, qui avoit déja donné pluſieurs preuves de ſa barbarie naturelle, envers ceux qui ſuivoient la nouvelle Religion. La plûpart des Seigneurs qui auroient pû, par leurs Conſeils, ſoutenir l'Etat dans une telle conjoncture, étoient ou morts à la derniere déroute, ou entre les mains des Anglois. Mais quand même ils auroient été en vie, ou en Ecoſſe, il leur auroit été bien difficile d'y réüſſir. Il y avoit depuis longtems parmi la Nobleſſe une telle diviſion, qu'il ſuffiſoit que l'un voulût une choſe pour que l'autre s'y opposât. C'étoit-là une ſuite des factions que les Rois de France & d'Angleterre avoient excitées dans ce Royaume, & qui étoient entretenuës par les divers ſentimens en matiere de Rèligion. A tous ces maux ſe joignoit encore celui d'une Guerre contre un puiſſant voiſin, qui venoit de remporter un avantage très-conſidérable, & qui pouvoit aiſément profiter de la conſternation où toute l'Ecoſſe ſe trouvoit.

Parmi cette confuſion, le Cardinal Beton, ne voyant perſonne qui fût en état de lui faire tête, forma le deſſein de s'emparer de la Régence. Pour cet effet, il ſuppoſa un Teſtament du feu Roi, par lequel il étoit établi Régent ou Viceroi, pendant la Minorité de Marie, avec l'aſſiſtance de trois Conſeillers ou Aſſeſſeurs du nombre deſquels étoit le Comte d'Aran, & le fit publier,

(1) C'eſt le Caractere que lui donne Buchanan.

blier, en attendant que le Parlement s'assemblât pour le confirmer. Cependant, il tâchoit par toutes sortes de moyens, de gagner des gens propres à l'appuyer, tant parmi le Peuple que parmi les Grands. La Reine veuve fut la prémiere qui se déclara pour lui.

Mais pendant que le Cardinal travailloit à fortifier son parti, les amis & les parens du Comte d'Aran le sollicitoient fortement à ne pas céder la Régence à un homme qui n'y avoit aucun droit. Ils lui représentoient, qu'il falloit nécessairement que le Testament, sur lequel le Cardinal s'appuyoit, fût faux, parce que le feu Roi n'avoit jamais estimé ce Prélat, jusqu'au point de lui confier la Régence, au préjudice des Princes de son Sang. Que c'étoit-là un complot pour perdre les *Hamiltons* avec tout leur parti, & pour empêcher les progrès de la Réformation. Que le Cardinal étoit connu de tout le monde, pour un homme de mauvais principe, peu scrupuleux dans sa conduite, cruel, & superstitieux, & que s'il avoit une fois le pouvoir en main, on verroit bien-tôt le feu de la persécution allumé dans tout le Royaume, non seulement contre les Réformez, mais généralement contre tous ceux qui ne se soumettroient pas avec assez de dévoüement à ses ordres, & qu'infailliblement les Princes du Sang & les principaux de la Noblesse seroient les premiers sacrifiez à son ambition & à sa jalousie. Le Comte d'Aran étoit un homme paisible & sans ambition. S'il eût suivi son penchant, il auroit laissé le Cardinal joüir tranquillement de l'autorité qu'il avoit usurpée. Mais ses amis l'ayant pour ainsi dire forcé, par leurs remontrances, à faire valoir les droits que sa naissance lui donnoit, il prit la résolution de demander la Régence, & de faire voir la fausseté du prétendu Testament sur lequel le Cardinal s'appuyoit.

Dans ces entrefaites, les prisonniers, qui avoient été relâchez, arriverent en Ecosse, & avec eux *Archibald Douglas*, Comte d'Angus, & *Guillaume Douglas* son Frere, qui depuis quinze ans avoient été réleguez en Angleterre. Par l'arrivée de ces Seigneurs, le Parti du Comte d'Aran se trouva considerablement fortifié, au lieu que le Cardinal perdit beaucoup de gens qui s'étoient engagez avec lui, plus par crainte que par affection. On ne feignoit plus de dire publiquement, que le droit du Comte d'Aran étoit incontestable, quand même le Roi, par un pur caprice, auroit disposé de la Régence en faveur du Cardinal, ce qu'on ne pouvoit pourtant se persuader. Le Parlement s'étant assemblé au mois de Mars, le Testament fut examiné, & la fraude ayant été découverte, le Cardinal fut rejetté, & le Comte d'Aran déclaré Régent, d'un consentement presqu'unanime. Ce n'étoit pas sans raison que la plûpart des Seigneurs & de la Noblesse voulurent se soustraire à la domination du Cardinal Beton. Avant que le Parlement s'assemblât, on avoit trouvé un Mémoire écrit de la main du feu Roi, dans lequel étoient écrits les noms des trois-cens Seigneurs ou Gentils-hommes, dont il avoit résolu de se défaire. Comme la plûpart de ces proscrits étoient Réformez, ou favorisoient la Réformation, on ne doutoit point que le Cardinal n'eût beaucoup contribué à faire prendre au Roi cette barbare résolution, en lui représentant que ceux qui n'avoient pas voulu combattre contre les Anglois, étoient des Partisans secrets du Roi d'Angleterre, & des Fauteurs des nouvelles opinions. Il est certain, qu'il y avoit parmi la Noblesse, un très-grand

nombre

HENRI VIII. 1543.

nombre de Réformez, ou de gens qui ſouhaitoient la Réformation. Le Comte d'Aran étoit de ce nombre, & c'étoit à cauſe de cela qu'il s'étoit vû ſi bien appuyé lorſqu'il avoit demandé la Régence, parce que ceux de la nouvelle Réligion avoient eu intention d'en faire leur Protecteur. Mais c'étoit un mauvais choix, le naturel mou & timide du Comte, le rendant peu propre à ſoutenir le Parti qui ſe mettoit ſous ſa protection.

Henri propoſe aux Ecoſſois, le Mariage de leur Reine avec Edoüard.

Pendant que le Parlement étoit aſſemblé, Henri envoya un Ambaſſadeur en Ecoſſe, pour y propoſer le Mariage du Prince Edoüard ſon Fils avec la jeune Reine, ainſi qu'il en étoit convenu avec les Seigneurs priſonniers. L'Ambaſſadeur étoit muni d'une bonne ſomme d'argent pour faciliter ſa Négociation, Henri ſçachant par expérience combien ce moyen étoit utile en ce Païs-là. La Reine & le Cardinal Beton employerent tout leur crédit & toute leur adreſſe, pour faire rejetter cette Propoſition. Mais comme leur Parti n'étoit pas aſſez fort pour balancer celui du Roi d'Angleterre, le Cardinal prit à tâche de troubler toutes les Conférences qui ſe tenoient ſur ce ſujet, par de longs diſcours, par des diſputes recherchées, par des invectives contre ceux du Parti contraire, en vûë d'exciter des querelles, qui miſſent des obſtacles à la concluſion de cette affaire. Ses artifices ayant été enfin apperçûs, on prit le parti de le tenir enfermé dans une Chambre, juſqu'à ce qu'on eût achevé de délibérer. Dès que le Cardinal ne parut plus, la propoſition du Roi d'Angleterre fut acceptée ſans beaucoup de difficulté, & le Parlement nomma des Ambaſſadeurs pour aller à Londres traiter avec le Roi de la Paix & du Mariage. George Douglas, Frere du Comte d'Angus, & quelques autres Seigneurs furent chargez de cette Négociation, qui ſe termina enfin par deux Traitez conclus à Londres le premier de Juillet de l'année 1543. Le premier étoit pour établir une bonne & ſolide Paix entre les deux Royaumes. Le ſecond pour arrêter le Mariage du Prince Edoüard avec la jeune Reine d'Ecoſſe. Henri fit de grands efforts pour obtenir que Marie fût remiſe entre ſes mains. Mais les Ambaſſadeurs d'Ecoſſe s'étant tenus fermes ſur cet Article, il fut enfin convenu qu'elle ne ſeroit menée en Angleterre, que quand elle auroit dix ans accomplis. Que juſqu'à ce tems-là, le Parlement d'Ecoſſe nommeroit quatre Seigneurs Ecoſſois pour avoir ſoin de ſon éducation, & que Henri pourroit en ajoûter un cinquiéme Anglois, pour donner ſes avis aux Gouverneurs. Que le Parlement d'Ecoſſe donneroit au Roi trois ôtages de diſtinction pour aſſurance que le Mariage s'accompliroit.

Le Cardinal Beton s'y oppoſe de tout ſon pouvoir.

La propoſition du Roi eſt acceptée.

Traitez entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. *Act. Publ. Tom. XIV. pag. 796.*

Cette affaire étant terminée, on accorda un peu plus de liberté au Cardinal en le donnant en garde au Lord Seton. Mais ce Seigneur, s'étant laiſſé gagner par ſon priſonnier, lui donna les moyens de s'évader. Dès qu'il ſe vit en liberté, il employa toute ſon induſtrie à faire rompre les Traitez qui avoient été conclus avec l'Angleterre, en quoi il fut puiſſamment aidé par la Reine veuve du feu Roi. Comme ils étoient tous deux très-attachez à la France, & à l'ancienne Réligion, ils ne pouvoient voir, ſans un extrême chagrin, l'Alliance qui venoit d'être concluë avec un Prince qu'ils regardoient comme Hérétique, & dont les intérêts étoient depuis quelque tems oppoſez à ceux de François I. Ils comprenoient bien que cette Alliance étoit capable de produire de grands changemens, tant dans la Réligion que dans

l'Etat,

l'Etat, & qu'infailliblement, elle causeroit la rupture de l'ancienne union entre la France & l'Ecosse. Pour tâcher de parer ce coup, le Cardinal assembla chez lui les principaux du Clergé, & leur ayant representé que la Réligion couroit risque d'être ruinée, il en obtint une grosse contribution, pour lui aider à la soûtenir. Cet argent lui servit à maintenir ses créatures, & à gagner quelques-uns du Parti contraire. En un mot, il sçût si bien cabaler, qu'en peu de tems, il mit les affaires dans une extrême confusion. Par ses sollicitations, & par ses intrigues, il fit ensorte, que les Prisonniers qui avoient été rélâchez résolurent de n'aller point dégager leurs ôtages. Il n'y eut que le Comte de *Cassils*, à qui aucune raison ne fut capable de persuader, qu'il pût violer sa parole. Enfin, le Parti du Cardinal étant devenu très-nombreux par ses libéralitez, s'opposa fortement à l'envoye des ôtages qui avoient été promis au Roi d'Angleterre par le Traité. Outre cela, le Cardinal voulant, à quelque prix que ce fût, engager les deux Nations à une rupture, fit faire, par des gens de son parti, des affronts sensibles à l'Ambassadeur d'Angleterre, & outrager en diverses manieres ses domestiques. Mais l'Ambassadeur sçachant combien le Roi son Maître souhaitoit que les Traitez fussent exécutez, souffroit tout avec patience, de peur d'exciter une querelle hors de saison, comme il voyoit que le Cardinal en avoit le dessein. Ainsi, ce Prélat avoit mis les affaires sur un tel pied, qu'en vain le Régent, qui manquoit de fermeté, tâchoit d'arrêter ces violences, puisqu'on refusoit ouvertement de lui obéïr.

HENRI VIII. 1543.

Le Cardinal Beton rompt ces mesures.

Il se voit à la tête d'un parti plus fort que celui du Régent.

Enfin, le jour étant venu, qu'on devoit livrer les trois ôtages, l'Ambassadeur d'Angleterre alla les demander au Régent, & en même-tems, il se plaignit des affronts qu'on lui avoit faits. Le Régent répondit, qu'il étoit bien fâché, qu'on eût manqué de respect pour sa personne, & pour son caractere, & qu'en un tems plus convenable, il lui en donneroit telle satisfaction qu'il voudroit : mais que la conjoncture n'étoit nullement propre à cela. Qu'il étoit lui-même témoin des troubles que le Cardinal excitoit, & combien l'autorité du Gouvernement étoit avilie par les cabales de ce Prélat. Qu'à l'égard des ôtages, il n'étoit pas plus en son pouvoir de les lui mettre entre les mains, puisque le Cardinal & tout son Parti s'y opposoient, & que ce Parti étoit désormais trop puissant, pour pouvoir être contraint. L'Ambassadeur étoit assez convaincu de la vérité de ce que le Régent lui disoit, & comme il voyoit peu d'apparence à un changement avantageux au Roi son Maître, il se contenta de sommer les Prisonniers de se rendre en Angleterre selon leur promesse. Mais il ne réüssit pas mieux en cela. Ils refuserent d'aller dégager leur parole, quoiqu'ils n'eussent été relâchez qu'à cette condition. Le seul Comte de Cassils, détestant la mauvaise foi de ses Compagnons, prit la route de Londres, & alla se remettre au pouvoir du Roi. Cette action fut récompensée, comme elle le méritoit. Henri reçût le Comte avec beaucoup d'honnêteté. Il loüa sa bonne foi, & après lui avoir fait de riches présens, il lui accorda sa liberté sans rançon. Cependant, voyant que le parti qu'il avoit en Ecosse n'étoit ni assez puissant ni assez ferme pour ses intérêts, il se résolut à déclarer la Guerre à ce Royaume. Il auroit pû aisément s'en rendre maître quelques mois auparavant, s'il avoit voulu profiter de la consternation où les Ecossois se trouvoient après leur déroute, & la mort de leur Souverain.

Les Prisonniers refusent de retourner en Angleterre.

Le Comte de Cassils excepté.

Henri se résout à déclarer la Guerre à l'Ecosse.

Artifices de la Reine & du Cardinal pour s'emparer du Gouvernement.

Ils font venir de France, le Comte de Lenox, pour l'opposer au Régent.

La Reine & le Cardinal, étant venus à bout de leur entreprise, par rapport à la rupture avec l'Angleterre, penserent aux moyens de se procurer le Gouvernement du Royaume, en supplantant le Comte d'Aran, Chef de la faction qui leur étoit opposée. Véritablement, ils ne craignoient pas beaucoup ce Seigneur, comme ils venoient de le faire voir. Mais il avoit le titre de Régent, & il n'étoit pas impossible que par les conseils des habiles gens de son parti, & par les secours du Roi d'Angleterre, il ne trouvât enfin le moyen de se rendre redoutable. La Guerre que Henri venoit de déclarer à l'Ecosse leur fournit l'occasion d'exécuter ce projet. Ils firent répréſenter au Roi de France " , Qu'il étoit comme impossible que l'Ecosse pût soûtenir la Guerre contre l'Angleterre sans un puissant secours de sa part. Que le Comte d'Aran, Régent du Royaume, favorisoit les Anglois. Qu'infailliblement, bien loin de s'opposer à leurs efforts, il se serviroit d'eux pour établir de plus en plus son autorité, & pour faire accomplir le Mariage de la Reine, selon qu'il avoit été projetté. Que vrai-semblablement, ce Mariage produiroit la rupture de l'ancienne Alliance entre la France & l'Ecosse, & une étroite union entre l'Ecosse & l'Angleterre. Qu'il pouvoit assez comprendre combien il étoit lui-même intéressé dans cette Guerre dont le mauvais succès qu'elle auroit infailliblement, lui feroit perdre l'Ecosse. Que véritablement ils comprenoient combien il lui étoit difficile de les secourir, dans un tems où il avoit besoin de toutes ses forces contre l'Empereur: mais qu'ils avoient imaginé un moyen pour gagner du tems, en rompant les mesures du parti contraire. Ce moyen étoit, qu'il envoyât en Ecosse, *Mathieu Stuart*, Comte de Lenox, qui se trouvoit en France, afin qu'ils pussent l'opposer aux Hamiltons, dont il étoit ennemi juré, parce qu'ils avoient tué son Pere. Que ce Seigneur étant en Ecosse, seroit d'abord reconnu pour chef du parti opposé au Régent, & que, par les secours qu'ils étoient disposez à lui fournir, il deviendroit tellement supérieur qu'il ne seroit pas possible au Régent d'exécuter ses desseins en faveur de l'Angleterre ». Pour mieux engager le Comte de Lenox à se rendre en Ecosse, ils lui firent espérer, qu'il épouseroit la Reine Douairiere, & que si la jeune Reine mouroit avant que d'être mariée, ils le mettroient sur le Trône. Qu'ils y trouveroient d'autant plus de facilité, qu'avant la naissance de Marie, le feu Roi l'avoit destiné pour son Successeur, quoique plus éloigné que le Comte d'Aran, parce qu'il regardoit celui-ci comme bâtard, à cause du Mariage illégitime de son Pere. Ces remontrances produisirent l'effet qu'ils en avoient espéré. François I. ravi de pouvoir fortifier son parti en Ecosse, sans être obligé d'y envoyer de grands secours, fit partir le Comte de Lenox en toute diligence, après lui avoir promis sa protection.

Le Cardinal empêche le Régent de se rendre maître de la personne de la jeune Reine.

Cependant le Régent ayant été informé d'une partie de ce projet, résolut de se maintenir en se rendant maître de la personne de la Reine qui se trouvoit alors dans le Château de *Limnuch* ou *Lithquo*. Mais comme il ne garda pas assez bien son secret, le Cardinal, qui en fut averti, se rendit à Limnuch bien accompagné, pour empêcher que la Reine ne fût enlevée.

Le Comte de Lenox

Peu de tems après, le Comte de Lenox arriva de France, & après avoir salué le Régent, il se retira dans sa maison où il assembla ses amis pour délibérer avec eux sur ce qu'il avoit à faire. Il les informa des motifs de son retour,

tour, & de l'espérance qu'on lui avoit donnée de lui procurer la Régence, de lui faire épouser la Reine Doüairiere, & de le placer sur le Trône si la Reine venoit à manquer. Les amis qu'il consultoit étant tous ennemis du Régent, il n'y en eut pas un seul qui ne lui conseillât de profiter de l'occasion qui se présentoit, & chacun lui fit offre de sa personne, de son bien, de ses Vassaux, & de ses amis. Ainsi le Comte, s'étant déterminé à pousser sa pointe, assembla jusqu'à quatre mille hommes, & s'étant mis à leur tête, il se rendit auprès de la Reine, sous prétexte de la mettre en sûreté, contre les entreprises du Régent, de peur qu'elle ne fût livrée aux ennemis du Royaume. Effectivement, le Comte d'Aran avoit résolu de s'en assûrer, & il faisoit même quelque préparatifs pour exécuter ce dessein. Mais quand il se vit prévenu, considérant qu'il ne pourroit jamais tirer la Reine d'entre les mains du Comte de Lenox, sans en venir à une Guerre ouverte, il lui fit parler d'accommodement. Lenox y consentit, à condition, que la Reine seroit désormais élevée dans le Château de Sterling, & que, pour la garder, & pour prendre soin de son éducation, on nommeroit quatre Seigneurs neutres, en qui les deux partis pussent également prendre confiance. Ces Seigneurs ayant été choisis & approuvez, on transporta la jeune Reine au Château de Sterling, où peu de jours après, elle fut inaugurée.

HENRI VIII. 1543. arrive, & s'oppose aux desseins du Régent.

Le Régent, voyant que le parti de ses ennemis se fortifioit de jour en jour, ne se crut pas capable de résister à l'orage qui se formoit contre lui. Ainsi, manquant tout-à-coup de courage & de résolution, lorsqu'il en avoit le plus de besoin, il aima mieux céder au torrent, que de faire des efforts qu'il jugeoit inutiles, pour s'y opposer. Dans la pensée où il étoit, qu'il seroit désormais trop foible pour résister à la Reine Doüairiere & au Cardinal, il crut devoir changer de mesures, en s'unissant étroitement avec eux. Mais en cela même, il trouva des difficultez qu'il ne pût surmonter, qu'aux dépens de sa conscience. Il avoit jusqu'alors presqu'ouvertement fait profession de la nouvelle Réligion. Mais la Reine & le Cardinal ne pouvant se résoudre à le recevoir pour ami, pendant qu'il seroit engagé dans le parti des Réformez, le sçurent si bien ménager, qu'enfin ils l'obligerent à faire abjuration, dans l'Eglise des Francisçains à Sterling. Cette action lui fit perdre ses anciens amis, & par-là, il se vit réduit à dépendre du parti contraire, dont le Cardinal étoit plus maître que lui. Depuis ce tems-là, il ne se conduisoit plus que par les conseils de ce Prélat qui étoit le véritable Régent, pendant que celui qui en portoit le nom n'en étoit que l'ombre.

Le Régent change de parti, & s'unit avec la Reine & le Cardinal.

Il fait abjuration à Sterling. 20. Août.

Dès que la Reine & le Cardinal furent venus à bout de mettre le Gouvernement entre leurs mains, ils se trouverent embarrassez du Comte de Lenox, à qui ils n'étoient plus d'humeur de tenir ce qu'ils lui avoient promis. Ainsi, leur plus grand soin fut de se défaire de ce Seigneur qui les embarrassoit beaucoup. Ils convinrent donc qu'il falloit prier le Roi de France de le rappeller, & qu'en attendant la réponse, la Reine continueroit à l'entretenir dans ses espérances, pendant qu'elle useroit de diverses artifices pour s'exempter d'accomplir son Mariage, sur quoi il commençoit à la presser fortement. Ce projet fut exécuté comme il avoit été résolu. La Reine amusa pendant quelque tems son Amant qui, sans soupçonner ce qui se brassoit contre lui, employoit son tems à lui procurer des divertissemens, dans la

La Reine & le Cardinal tâchent de renvoyer le Comte de Lenox en France.

 pensée

HENRI VIII. 1543.

Ils préviennent le Roi de France contre lui.

pensée que cela pouvoit contribuër à hâter son Mariage : mais la Reine trouvoit toûjours quelque nouvelle raison pour le différer. Cette conduite fit enfin naître dans son esprit des soupçons qui lui furent confirmez par quelque ami plus clairvoyant ou mieux instruit que lui. Il apprit que la Reine & le Cardinal avoient écrit à la Cour de France, que rien ne pouvoit être plus préjudiciable aux intérêts du Roi, que son séjour en Ecosse, depuis qu'ils avoient mis le Régent dans leur parti.

Il prend les armes.

Lenox fut si outré d'avoir été joüé, qu'il jura de s'en venger, & sans prendre congé de la Reine ni du Cardinal, il prit le parti de se retirer à *Dumbarton*. Dans ces entrefaites, François, qui n'avoit pas encore été informé du changement arrivé en Ecosse, avoit envoyé trente mille écus au Comte de Lenox, pour être distribuez à ceux du parti, ou pour gagner des gens du parti contraire. C'étoit par ces moyens que depuis long-tems la Cour de France entretenoit une faction en Ecosse, pendant que celle d'Angleterre la contrequarroit par la même voye. Cet argent étant arrivé dans le tems que Lenox étoit à Dumbarton, il en envoya une partie aux Seigneurs qui avoient soin de la jeune Reine, & en distribua quelque peu à ses propres amis. Mais le Cardinal n'y eut aucune part, quoiqu'il se fût flatté d'en avoir la meilleure portion, & qu'il l'attendît avec impatience. Il en conçût un si grand dépit qu'il persuada au Régent, de lever une Armée pour aller surprendre Glasgow, où Lenox s'étoit retiré avec son argent. Les préparatifs qui se faisoient à la Cour, quoique sous d'autres prétextes, ayant donné des soupçons au Comte de Lenox, qu'ils pourroient bien être contre lui, il résolut de se mettre en état de défense. Il ne lui fut pas difficile d'assembler des Troupes. Le Cardinal avoit beaucoup d'ennemis, & le Régent avoit perdu ses amis depuis qu'il les avoit lui-même abandonnez. Ainsi, les levées du Régent se faisoient avec assez de lenteur, pendant que celles du Comte augmentoient à vûë d'œil. En peu de jours, celui-ci mit sur pied un Corps de dix-mille hommes, & fit dire au Cardinal, qu'il lui épargneroit la peine de venir à Glasgow. Le Cardinal reçut ce défi avec un mépris apparent, & fit mine de vouloir poursuivre son entreprise. Mais ce n'étoit nullement son intention que d'en venir à un combat. Il ne se fioit pas assez à l'expérience du Régent, qui n'étoit pas homme de Guerre. D'ailleurs, il prévoyoit qu'en temporisant, il obligeroit son ennemi à congédier ses Troupes, parce qu'il manquoit de moyens pour les tenir long-tems sur pied.

La paix se fait à son désavantage.

Ce que le Cardinal avoit prévû arriva. Le Comte de Lenox se trouvant dépourvû d'argent, & voyant que la désertion étoit grande dans son Armée, se vit enfin contraint d'accepter la Paix qu'on lui offrit. Il se rendit à Edimbourg, où il se reconcilia extérieurement avec le Régent & le Cardinal, après quoi ils allerent ensemble à Sterling. Mais peu de jours après, ayant eu avis, que la Cour avoit de mauvais desseins contre lui, il se retira sans prendre congé & s'étant rendu à Glasgow, il munit le Palais de l'Evêque d'une garnison & de munitions, & alla se renfermer dans Dumbarton.

Le Cardinal demeure maître sous le nom du Régent.

Ce fut là qu'il apprit, qu'on avoit tellement prévenu le Roi de France contre lui, qu'il n'y avoit plus d'espérance d'en obtenir aucun secours à l'avenir. Telle étoit la situation des affaires d'Ecosse, lorsque Henri prit la résolution

ſution de recommencer la Guerre contre ce Royaume. Il faut voir preſentement ce qui ſe paſſoit en Angleterre. HENRI VIII.

1543. Au mois de Juillet, Henri épouſa une ſixiéme Femme. C'étoit *Catherine Parr*, Veuve du Lord Latimer, vérifiant ainſi ce qui n'avoit été dit qu'en raillant, après l'Acte paſſé en 1541. qu'il ne pourroit ſe marier qu'avec une Veuve. Cette nouvelle Reine étoit favorable aux Réformez. Mais elle avoit de grands ménagemens à garder, pour ne pas offenſer un Epoux qui vouloit abſolument qu'on ne crût que ce qu'il croyoit lui-même. Ce fut par cette raiſon, qu'elle n'oſa, au commencement de ſon Mariage, lui demander la grace de trois Proteſtans qui furent brûlez à Windſor, par les ſollicitations de Gardiner Evêque de Winchester. Ce Prélat ne manquoit jamais l'occaſion d'animer le Roi contre ceux qui refuſoient de ſe ſoumettre à la Loi des ſix Articles. Mais il n'avoit pas le même zéle contre ceux qui demeuroient encore attachez au Pape. Cette affaire alla pourtant plus loin qu'il ne l'auroit ſouhaité, puiſqu'elle donna lieu à la découverte d'un complot qui s'étoit formé pour perdre pluſieurs familles de Windſor, par de fauſſes accuſations. Le Roi fut tellement offenſé de ces intrigues diaboliques, qu'il voulut qu'on examinât cette affaire à fond. La fin en fut, que les auteurs du complot furent promenez ſur des Chevaux, le viſage tourné vers la queuë, & enſuite mis au pilori. On prétend que Gardiner avoit beaucoup de part à ce projet. Mais c'étoit un homme fort ruſé, qui ſçavoit cacher la main d'où partoit le coup, quand il jugeoit qu'il y avoit du danger à la faire connoître.

Sixiéme Mariage de Henri. *Myl. Herbert.*

Proteſtans brûlez à Windſor.

Complot découvert & puni.

Il étoit facile aux ennemis de la Réformation, de comprendre que Cranmer étoit celui qui portoit le plus d'obſtacle à l'exécution de leurs deſſeins, & qu'ils ne réuſſiroient jamais pendant que ce Prélat ſeroit en faveur auprès du Roi. C'eſt ce qui leur fit prendre la réſolution de s'attacher ſur toutes choſes, à le perdre, ſe perſuadant, qu'après cela, la ruïne de tout ſon parti ſuivroit d'elle-même. Il y avoit dans cette entrepriſe deux choſes oppoſées, dont l'une ſembloit leur permettre un heureux ſuccès, & l'autre en rendoit l'exécution très-difficile. La premiere étoit, que le Roi paroiſſoit entiérement réſolu à n'épargner point ceux qu'on appelloit Hérétiques; c'eſt-à-dire, ceux qui ne ſe conformoient pas abſolument à l'Expoſition de Foi, qui avoit été publiée en dernier lieu. Or tout le monde ſçavoit, que l'Archevêque étoit de ce nombre, quoiqu'il gardât beaucoup de ménagemens, pour ne donner aucune priſe ſur lui, ni par ſes paroles, ni par ſes actions. La ſeconde étoit l'eſtime toute particuliere que le Roi avoit pour ce Prélat, contre qui on avoit déja fait diverſes tentatives ſans pouvoir y réüſſir. Cela n'empêcha pas que ſes ennemis ne ſe perſuadaſſent, que s'ils pouvoient convaincre le Roi, que les ſentimens de Cranmer étoient très-différends des ſiens, cette conviction produiroit quelque eſpece d'aigreur dans ſon eſprit. Après cela, ils eſpéroient que le Roi voudroit exiger de lui, comme du reſte de ſes Sujets, une ſoumiſſion aveugle, & que la réſiſtance qu'il trouveroit, lui feroit perdre l'affection qu'il avoit pour lui. Il ne s'agiſſoit donc que d'inſpirer au Roi des ſoupçons qui le portaſſent à examiner à fond, quels étoient les ſentimens de l'Archevêque ſur la Réligion. Pour cet effet, on ne perdoit point d'occaſion de lui inſinuer, que c'étoit en vain qu'il faiſoit punir

Complot contre Cranmer. *Hiſt. de la Réformation.*

On l'accuſe devant le Roi.

HENRI VIII. 1543.

punir les Hérétiques, pendant qu'il laissoit vivre en repos leurs principaux Protecteurs. Henri, comprenant bien que cela regardoit Cranmer, ne répondit rien. Il espéroit que son silence feroit assez connoître, que c'étoit en vain qu'on tâchoit de l'irriter contre ce Prélat. Mais enfin, ces insinuations furent si souvent réïterées, qu'il feignit d'y prêter l'oreille, afin de connoître parfaitement quel en étoit le but. Il écouta donc tout ce qu'on voulut lui dire contre Cranmer, & se fit donner les Articles d'accusation qu'on prétendoit produire contre lui, avec les noms de ses accusateurs. Le Duc de Norfolck, l'Evêque de Winchester & leurs Partisans, crurent l'Archevêque perdu, puisque le Roi vouloit bien prendre connoissance de sa conduite. Mais ils se garderent bien de se déclarer Parties, leur dessein étant de paroître désintéressez, afin de pouvoir lui porter des coups plus certains. Ils firent donc dresser l'accusation par des Chanoines de Cantorbéri, & par certains Juges de Paix de la Province de Kent, qu'ils engagerent à se déclarer accusateurs. Le Roi ayant reçû ces Articles, se mit dans un batteau, & fit ramer du côté de Lambeth, maison de l'Archevêque, de l'autre côté de la Tamise. Dès que Cranmer fut informé que le Roi s'approchoit, il se hâta d'aller au devant de lui, & par son ordre, il entra dans le batteau. Quand le Roi fut seul avec lui, il déplora le progrès que l'Hérésie faisoit dans son Royaume, & lui dit qu'il étoit occupé à en rechercher les principaux fauteurs, afin de les faire punir selon la plus grande rigueur des Loix, sur quoi il étoit venu lui demander son avis. Cranmer lui répondit sans s'étonner, que son zéle étoit loüable : mais qu'il le prioit, au nom de Dieu, de bien examiner auparavant, ce qui devoit être tenu pour Hérésie, de peur qu'au lieu de punir des Hérétiques, il ne s'engageât à faire la Guerre à Dieu. La conversation ayant duré encore quelque tems sur le même sujet, le Roi lui dit enfin, que c'étoit lui qu'on accusoit d'être le Protecteur & le principal fauteur des Hérétiques, & lui mit en main les Articles d'accusation contre lui. Cranmer les ayant parcourus, se jetta aux genoux du Roi, & lui avoüa franchement, que la Loi des six Articles, à laquelle il s'étoit fortement opposé, n'avoit pas été capable de lui faire changer de sentiment : mais qu'il avoit eu ce respect pour les Loix, de ne dire, ni faire rien qui y fût contraire. Qu'il le supplioit très-humblement, de vouloir le faire juger par les Loix du Royaume ; parce qu'il étoit bien assuré, qu'il ne seroit jamais convaincu de les avoir violées. Sur cela le Roi lui demanda, s'il étoit vrai qu'il fût marié. Cranmer l'avoüa. Mais il lui dit qu'aussi-tôt que la Loi des six Articles eut passé dans le Parlement, il avoit envoyé sa Femme en Allemagne. Henri qui, depuis long-tems, ne voyoit autour de lui, que des gens qui dissimuloient leurs sentimens, fut charmé de la candeur & de la bonne foi de l'Archevêque. Bien loin de lui sçavoir mauvais gré de l'aveu qu'il lui faisoit, il ne pût s'empêcher d'admirer sa fermeté qui lui faisoit braver le plus grand péril où il se fût jamais trouvé, & qu'il sçût si bien l'allier avec un respect inviolable pour les Loix. Aussi lui donna-t'il une preuve bien sensible de son estime & de son affection, en lui découvrant le complot que ses ennemis avoient brassé contre lui, en lui nommant ses Accusateurs, & lui ordonnant de les poursuivre en justice. Cranmer voulut s'en excuser ; mais le Roi lui répliqua d'un ton de Maître, qu'il vouloit

Henri feint de prêter l'oreille aux accusations.

Il l'informe de tout le complot.

Il lui ordonne de poursuivre les Accusateurs. Cranmer s'en excuse.

loit être obéï, & qu'il nommât lui-même ses Juges. Si Cranmer eût été d'un naturel vindicatif, il avoit là une belle occasion de se venger de ceux qui avoient voulu le perdre, & particuliérement de Gardiner principal auteur du complot, comme il paroissoit par des Lettres écrites de sa propre main. Mais il témoigna tant de froideur à pousser cette affaire, qu'enfin le Roi se lassa de le solliciter, voyant qu'il ne le faisoit qu'à contre-cœur. Cependant, il n'en eut pas moins d'estime pour lui. Quelque-tems après, un de ses principaux ennemis, que le Roi connoissoit pour tel, quoiqu'il n'en eût lui-même aucun soupçon, l'ayant prié de le servir dans quelque affaire qu'il avoit à la Cour, il alla sur le champ parler au Roi en sa faveur. Le Roi surpris de le voir s'intéresser pour cet homme, lui demanda s'il le connoissoit bien, & sur ce qu'il lui répondit, qu'il le tenoit pour un de ses amis, *Non*, repliqua le Roi; *c'est votre plus mortel ennemi, & je vous ordonne de le traiter de coquin, la premiere fois que vous le verrez.* Cranmer supplia le Roi de le dispenser de se servir de termes si peu convenables dans la bouche d'un Evêque: mais le Roi persistant toujours, lui commanda de lui obeïr. Néanmoins, Cranmer trouva le moyen de s'en exempter, & le Roi se contentant d'admirer sa vertu, ne voulut pas l'en presser davantage. Ainsi ce complot dressé pour perdre l'Archevêque, ne servit qu'à le mettre encore mieux dans l'esprit du Roi, & à faire connoître à ses ennemis, le danger qu'il y avoit pour eux, de s'attaquer à lui.

Le Roi lui donne une autre preuve de son estime.

Le vingt-troisiéme de Décembre, le Roi donna au Lord *Parr*, Frere de la Reine, le titre de Comte d'Essex, & au Chevalier *Parr* son Oncle celui de Baron *Parr* avec la charge de Chambellan de la Reine.

Le frere de la Reine est fait Comte d'Essex.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, la Guerre se continuoit en divers endroits entre l'Empereur & le Roi de France. Au commencement de la campagne, François I. eut quelque avantage dans les Païs-Bas où il se rendit maître de *Landrecy*, d'*Emery*, de *Bapaume*, de *Maubeuge*, & de *Luxembourg*. Mais l'Empereur étant arrivé sur la fin de l'Eté, avec un grand renfort de troupes Espagnoles, François se vit obligé de se tenir un peu à l'écart, parcequ'il se trouvoit trop inférieur en nombre de troupes. Cela donna occasion à l'Empereur d'assiéger Landrecy, dont pourtant il fut contraint de Lever le Siége, aprés que François eut trouvé le moyen d'y faire entrer du secours. Mais il se récompensa en se rendant Maître de Cambrai.

Myl. Herbert. Continuation de la Guerre entre l'Empereur & la France. *Du Bellay. Mezeray.*

Dans le même-tems Barberousse, Amiral de l'Empereur des Turcs, s'étant rendu à Marseille au commencement du mois de Juillet, avec cent & dix Galeres Turques, y trouva le Comte *d'Enguien*, de la Maison de Bourbon, avec vingt-deux Galeres de France. La jonction s'étant faite, ils allerent ensemble attaquer Nice le dixiéme d'Août, & le vingtiéme ils se rendirent maîtres de la Ville. Mais le Château se défendit si vigoureusement, que l'Amiral Turc, voyant qu'il perdoit son tems, & sa réputation devant cette Place, se retira, & alla hyverner en Provence, d'où il retourna en Turquie au commencement du Printems. Je ne dirai rien de la Guerre qui se continuoit en Piedmont, parcequ'elle ne produisit aucun évenement considérable.

Siége de Nice par les François & par les Turcs.

1544.

Pendant toute cette campagne, Henri n'assista l'Empereur, que d'un petit Corps de troupes commandé par Wallop: mais ils formoient tous deux de grands projets pour la suivante. Leur dessein étoi d'entrer en France, l'un par

Grands projets de l'Empereur & de Henri.

HENRI VIII. 1544.

par la Champagne, l'autre par la Picardie, chacun à la tête de quarante mille hommes, & de se joindre aux environs de Paris. Pour exécuter ce projet, il falloit qu'ils fussent de bonne intelligence, & qu'ils agissent de concert. Ainsi Henri ne pouvoit guéres se dispenser de tenir à l'Empereur la parole qu'il lui avoit donnée de mettre la Princesse Marie dans le rang de la Succession.

Parlement. Acte pour régler la succession à la Couronne.

Le Parlement s'étant assemblé le 14. de Janvier 1544. fit d'abord un Acte qui régloit les divers dégrez de ceux qui pouvoient prétendre à la Couronne après la mort du Roi. J'ai déja dit plusieurs fois, que le Parlement étoit tenu dans la servitude, & qu'il ne faisoit rien que ce que le Roi souhaitoit. On en a déja vû diverses preuves, mais en voici une autre qui n'est pas moins forte que les précédentes. Dans cet Acte, le Prince Edoüard étoit mis le premier, avec toute sa posterité. En second lieu, les enfans mâles que le Roi pourroit avoir, ou de la Reine regnante, ou de toute autre femme légitime qu'il pourroit épouser dans la suite, avec leur postérité. En troisiéme lieu, la Princesse *Marie*, & la lignée qui viendroit d'elle. Enfin, la Princesse *Elisabeth* & ses Enfans. Mais il n'étoit fait aucune mention des Divorces du Roi avec les Reines, Meres de ces deux Princesses. Ainsi, nonobstant ces Actes, qui avoient approuvé & confirmé ces Divorces, & qui n'avoient jamais été révoquez, le Parlement sembloit regarder ces deux Princesses comme légitimes, quoiqu'auparavant, il les eût déclarées bâtardes, & qu'en cette qualité elles eussent été excluës de la Succession. D'un autre côté, pour leur faire sentir qu'elles étoient redevables au Roi leur Pere de cette faveur, l'Acte les assujetissoit aux conditions qu'il plairoit au Roi de leur imposer, à peine d'être privées du Droit qui leur étoit accordé. De plus, en cas de désobéïssance de leur part, ou si elles mouroient sans Enfans, le Parlement laissoit au Roi la liberté de régler l'ordre de sa Succession, ainsi qu'il le jugeroit à propos, soit par des Lettres du Grand Sceau, ou par un Testament signé de sa propre main.

Observation sur cet Acte.

N'étoit-ce pas regarder ces deux Princesses sur le pied de Bâtardes, puisqu'on faisoit dépendre leur Droit à la Succession, de la volonté du Roi leur Pere ? Sans prétendre contester au Roi & au Parlement, qui représente toute la Nation, le Droit de régler la Succession de la maniere qu'ils le jugent à propos, je ne puis m'empêcher de faire remarquer ici, qu'en cette occasion ce droit fut poussé aussi loin qu'il puisse s'étendre. En supposant ces deux Princesses Bâtardes, le Parlement accordoit au Roi le pouvoir de les appeller au Trône, contre les loix du Royaume, & la coutume observée depuis la Conquête. D'un autre côté, en les supposant légitimes, il laissoit au Roi la liberté de les exclurre de la Succession, contre la même Coutume & les mêmes Loix, puisqu'il ne tenoit qu'à lui de leur imposer des conditions dont l'exécution leur auroit été impossible. C'étoit-là un pouvoir qu'aucun Roi d'Angleterre n'avoit jamais eu, & qui fait voir, que cet Acte étoit moins émané du Parlement que du Roi même. Pour couvrir en quelque maniere ces contradictions, on se gardoit bien de faire mention dans l'Acte, des deux Divorces du Roi avec *Catherine* & avec *Anne*. On laissoit seulement à chacun la liberté de deviner les motifs de l'Acte, ce qui n'étoit pas bien difficile, puisqu'il n'y en avoit point d'autre que celui de se conformer à la volonté du Roi.

Serment ordonné.

Par une Clause du même Statut, on imposoit à tous les Sujets la nécessité de prêter un nouveau Serment pour renoncer à l'autorité de l'Evêque de Rome,

avec

avec de grandes peines pour ceux qui le refuſeroient ou qui violeroient quelqu'un des Articles contenus dans le même Acte. HENRI VIII. 1544.

Par un autre qui fut fait dans cette même Séance, le Titre de *Roi d'Angleterre, de France & d'Irlande, de Défenſeur de la Foi, & de Chef ſuprême de l'Egliſe d'Angleterre, & d'Irlande*, fut inſéparablement uni à la Couronne d'Angleterre. Etabliſſement des Titres du Roi.

Par un autre, il étoit ordonné que perſonne ne pourroit être jugé en vertu du Statut des ſix Articles, à moins que l'accuſation n'eût été approuvée par douze hommes, ſous leur Serment qu'ils prêteroient devant des Commiſſaires que le Roi établiroit pour cet effet; Que qui que ce fût ne pourroit être emprisonné, avant que l'accuſation fût formée & reçûë, & enfin, que l'accuſation ſeroit formée dans quarante jours après le prétendu crime commis, ſans quoi elle ne ſeroit pas reçûë. Par-là, on ôtoit aux Cours Eccléſiaſtiques, la facilité d'opprimer les Sujets, ſous prétexte d'Héréſie, puiſqu'on accordoit pour ce crime, les mêmes Privilèges dont les Anglois joüiſſent à l'égard de tous les autres. Acte pour borner la juriſdiction des Cours Eccléſiaſtiques.

Enfin, le Parlement accorda au Roi un Subſide, d'une maniere inouïe juſqu'alors, en ordonnant que ceux qui lui avoient prêté de l'argent, ſeroient obligez de l'en tenir quitte. Quelque injuſte que fut cet Acte à l'égard des particuliers, qui avoient prêté leur argent, le Parlement ne fut pas fâché que le Roi le ſouhaitât, afin de faire ceſſer l'uſage des emprunts qui, avec le tems, auroient rendus les Parlemens inutiles. Le Parlement déclare le Roi quitte de toutes ſes dettes,

On renouvella encore le pouvoir accordé au Roi, de nommer des Commiſſaires pour examiner les Conſtitutions Eccléſiaſtiques, & pour y faire les changemens néceſſaires, ce que le Roi avoit négligé juſqu'alors. & lui renouvelle le pouvoir de nommer des Commiſſaires.

Avant la fin de cette Séance, *Thomas Wriotheſley*, grand Partiſan de l'ancienne Religion, fut pourvû de la Charge de Grand Chancelier vacante par la mort du Lord Audley. Thomas Wriotheſley eſt fait Chancelier. *Act. Publ. Tom. XV. pag. 20.* 3. Mai.

Dés le commencement de l'année, François I. avoit envoyé en Piedmont le Comte d'Enguien, âgé de vingt-deux ans ſeulement, pour y prendre le Commandement de l'Armée, à la place de *Boutieres* qui n'avoit pas bien réüſſi. Ce jeune Prince ayant rencontré le Marquis du Guaſt à *Ceriſoles*, obtint ſur lui, le quatorziéme d'Avril, une victoire ſignalée, qui coûta dix-mille hommes aux Impériaux, outre les bleſſez & les priſonniers. Dans la conſternation où le Marquis du Guaſt ſe trouvoit après la perte de cette bataille, il auroit eu bien de la peine à conſerver l'Etat de Milan à l'Empereur, ſi des ordres exprès n'euſſent pas arrêté le Comte d'Enguien au milieu de ſa courſe. Comme le Roi de France étoit averti que l'Empereur & le Roi d'Angleterre devoient ſe joindre pour l'attaquer dans le centre de ſes Etats, avec une Armée de quatre-vingts mille hommes de pied, & de vingt-deux mille Chevaux, il jugea qu'il étoit plus à propos de pourvoir à la défenſe de ſon Royaume, que de penſer à faire des Conquêtes en Italie. Par cette raiſon, il ordonna au Comte d'Enguien de lui envoyer douze mille hommes de ſon Armée. Cette diminution mit le jeune Prince hors d'état de tirer d'autre avantage de ſa victoire, que la priſe de Carignan, qu'il remit ſous l'obéïſſance du Roi. Guerre en Piedmont. *Du Bellay.* Bataille de Ceriſoles. François I. rappelle ſes Troupes d'Italie.

Cependant ces Armées formidables qui devoient envahir la France, n'étant Guerre d'Ecoſſe. *Buchanan. Myl. Herbert.*

HENRI VIII. 1544.

tant pas encore prêtes, Henri voulut se servir d'une partie de ses Troupes, pour finir l'affaire d'Ecosse, qu'il avoit toujours à cœur. S'il avoit déclaré la Guerre à l'Ecosse, ce n'étoit pas pour faire des Conquêtes sur ce Royaume, mais uniquement en vûë d'obliger les Ecossois, par la terreur de ses armes, à consentir au Mariage de leur Reine avec le Prince son Fils. Il ne pouvoit comprendre, qu'en l'état où ils se trouvoient, ils pussent se flatter de l'espérance d'un heureux succés dans une Guerre si inégale, & capable de ruiner l'Ecosse dans une seule Campagne. Mais le Cardinal Beton, homme opiniâtre, s'il en fut jamais, & qui gouvernoit sous le nom du Régent, aima mieux exposer le Royaume à devenir la proye des Anglois, que de consentir à une Paix qui ne pouvoit se faire sans ruïner sa fortune. Ainsi, Henri voyant qu'il étoit nécessaire de le serrer de plus près, résolut de faire marcher contre l'Ecosse, une partie des Troupes, qu'il avoit destinées contre la France. Le Comte de Hartford, & Jean Dudley Baron de Lisle, Grand Amiral, furent chargez de cette expédition. Le prémier conduisit l'Armée à Newcastle, où l'Amiral se rendit avec une Flotte de deux cens Vaisseaux de transport, sur lesquels les Troupes furent embarquées. Le Comte de Hartford étant descendu à Terre à la rade de *Leith*, se saisit sans peine de la Ville du même nom, après quoi il marcha droit à Edimbourg dont il se rendit maître avec la même facilité. Le Régent & le Cardinal n'avoient pris aucune précaution pour se défendre, dans la pensée que les menaces du Roi seroient en effet. La Ville d'Edimbourg fut pillée & brûlée : mais les Anglois n'attaquerent point le Château, de peur de s'engager à un trop long Siége. Ensuite ils retournerent à Leith, & après avoir brûlé la Ville, ils se retirerent à Barwick le dix-huitiéme de Mai. Si Henri avoit voulu profiter de ses avantages, il auroit réduit toute l'Ecosse en son pouvoir, vû la consternation, où cette invasion avoit mis les Ecossois. Mais deux raisons l'en empêcherent. La premiere, que ses Troupes lui étoient nécessaires pour envoyer en France, où il avoit aussi dessein d'aller en personne. La seconde, que son but n'étoit que de faire comprendre aux Ecossois, à quoi ils devoient s'attendre s'ils ne se déterminoient ptomptement à exécuter le Traité conclu pour le Mariage de leur Reine, & il ne doutoit presque point, que ce moyen ne lui réüssit. Cependant, on ne pouvoit que trouver fort étrange, qu'il recherchât la jeune Reine d'Ecosse pour le Prince son Fils, d'une maniere si extraordinaire, & le Public se persuadoit, ou qu'il en avoit trop fait, ou qu'il n'en faisoit pas assez.

Le Comte de Lenox prend le parti du Roi d'Angleterre.

Quoique Henri eût retiré son Armée d'Ecosse, il n'avoit pourtant pas abandonné le projet de tenir toujours les Ecossois harcelez, pour les obliger à consentir au Mariage. Ce fut dans cette vûë, qu'il profita d'une occasion qui s'offrit de causer de nouveaux embarras au Régent d'Ecosse & au Cardinal. Le Comte de Lenox ayant quitté la Cour, comme je l'ai déja dit, s'étoit retiré à Dumbarton, dont le Gouverneur lui étoit dévoüé : mais il s'y trouvoit fort embarrassé. Ses amis de France l'avoient informé que le Roi étoit extraordinairement irrité contre lui, & qu'il l'accusoit d'avoir dissipé l'argent qui lui avoit été envoyé pour soutenir la Guerre contre les Anglois. C'étoit en effet, ce qui avoit été insinué à François I, de la part de la Reine Doüairiere, du Régent, & du Cardinal, qui étoient appuyez du Cardinal de Lorraine, & du Duc de Guise, & c'est ainsi que les Historiens François en parlent.

lent. Le Comte voulant se justifier, avoit envoyé un homme en France, pour informer le Roi de tout ce qui s'étoit passé en Ecosse depuis son arrivée, & de la situation des affaires de ce Païs-là. Mais le Roi prévenu par le Cardinal de Lorraine, refusa de donner audience à cet Envoyé, & fut même sur le point de le faire mettre en prison. Le Comte se voyant ainsi abandonné, & du Roi de France, & de ceux qui avoient d'abord pris son parti en Ecosse, fit sonder le Roi d'Angleterre, pour sçavoir s'il voudroit le prendre à son service, aussi-bien que le Comte de *Glencarn* son intime ami. Henri reçut cette proposition plus favorablement que ces deux Seigneurs n'avoient osé l'espérer. Il leur promit sa protection sous certaines conditions, dont il conviendroit avec eux, s'ils vouloient envoyer en Angleterre quelque personne de confiance. Sur ces offres, le Comte de Glencarn se rendit lui-même à Carlisle, avec l'Evêque de Cathness, Frere du Comte de Lenox, & deux autres. Peu de jours après leur arrivée, ils conclurent avec les Commissaires du Roi, un Traité, dans lequel les Comtes de Lenox & de Glencarn promettoient;

Conventions entre Henri & le Comte de Lenox. *Act. Publ. Tom. XV. p. 22.*

I. Qu'ils feroient prêcher la pure parole de Dieu dans leurs Terres.

II. Qu'ils empêcheroient de tout leur pouvoir que la jeune Reine ne fût transportée hors d'Ecosse, & qu'au contraire, ils feroient leurs efforts pour la mettre entre les mains du Roi d'Angleterre.

III. Qu'ils assisteroient le Roi de toutes leurs forces, pour lui faire obtenir la direction du Gouvernement d'Ecosse, & le Titre de Protecteur du Royaume.

IV. Que l'Evêque de *Cathness* & *Hugues Cuningham* seroient donnez en ôtage au Roi d'Angleterre.

Le Roi leur promettoit de son côté:

1. Que son Armée ne fouleroit point leurs Terres.

2. Qu'il donneroit la Régence du Royaume au Comte de Lenox, à condition qu'il ne feroit rien sans son avis.

3. Qu'il lui donneroit, des revenus de la Couronne, ce qui seroit raisonnable pour soutenir la Dignité de Régent.

4. Qu'en cas que la jeune Reine mourût, il soutiendroit le Comte de Lenox pour lui faire obtenir la Couronne, contre les prétentions du Comte d'Aran.

5. Qu'il donneroit au Comte de *Glencarn* une pension annuelle de mille écus.

6. Qu'il consentiroit que *Marguerite Douglas* sa Niéce épousât le Comte de Lenox, pourvû qu'elle n'y eût point de répugnance.

Ce Traité fut signé à Carlisle le treiziéme de Mai, dans le tems que l'Armée Angloise quittoit l'Ecosse, pour se retirer à Barwick.

Autres Conventions. *Act. Publ. Tom. XV. p. 29.*

Quelques jours après, le Comte de Lenox se rendit à la Cour d'Angleterre, où le Traité précédent fut confirmé le vingt-sixiéme de Juin, avec une augmentation de quelques Articles, sçavoir:

Que le Comte de Lenox feroit livrer au Roi le Château de *Dumbarton*, & de l'Isle de *But*.

Que s'il épousoit Marguerite Douglas, il lui assigneroit un honorable doüaire.

HENRI VIII. 1544.

Le Roi s'engageoit de son côté, à lui fournir un secours de cinq cens hommes, à lui donner une pension de dix-sept cens marcs sterling pour lui-même, & une de cent marcs pour George Striveling, Gouverneur de Dumbarton.

Le Comte de Lenox ne peut livrer Dumbarton au Roi. *Buchanan. Myl.Herbert.*

En conséquence de ce Traité, le Comte de Lenox se rendit à Dumbarton avec treize Vaisseaux, & ayant six cens Anglois avec lui. Dès qu'il fut arrivé, il alla au Château avec peu de suite, pour tâcher de persuader au Gouverneur de livrer la Place au Roi d'Angleterre. Mais le Gouverneur, préférant son devoir à l'attachement qu'il avoit pour le Comte, refusa de laisser entrer les Anglois. Ce coup étant manqué, Lenox alla ravager les Isles d'Aran & de But où il ne trouva point de résistance. Ensuite, il descendit à *Cantyr*, & après y avoir pillé quelques Villages, il prit la route de Bristol, où il attendit le retour du Roi, qui étoit déja en France.

Autre invasion des Anglois en Ecosse.

Pendant ce tems-là, le Comte d'Aran & le Cardinal Beton poursuivoient à toute rigueur, ceux qui avoient suivi le Parti du Comte de Lenox, & profitoient de la confiscation de leurs biens. Mais une nouvelle invasion des Anglois, qui, quoiqu'en petit nombre, se rendirent maîtres de *Jedburgh*, de *Kelso* & de *Coldingham*, leur fit interrompre ces procédures, pour s'occuper à lever une Armée, qui pût les mettre en état de repousser leurs ennemis étrangers L'Armée Ecossoise qui étoit d'environ huit mille hommes, se trouvant en état de marcher, la Reine Doüairiere, le Régent, & le Cardinal la menerent à Coldingham, où les Anglois en se retirant, avoient laissé Garnison. Mais dans le tems qu'ils étoient occupez à ce Siége, le Régent, ayant eu avis que les Anglois étoient sortis de Barwick à dessein de secourir la Place, se trouva saisi d'une telle frayeur, que montant promptement à cheval, il se sauva tout seul à Dumbar. Cette fuite précipitée jetta toute l'Armée dans une telle consternation, qu'il ne fut pas possible de l'empêcher de se débander. Le seul Comte d'Angus se resolut à demeurer avec un petit nombre de Soldats, pour retirer l'Artillerie qui alloit être abandonnée. L'Armée Ecossoise étant dissipée, les Anglois ravagerent impitoyablement les Provinces de *la Marche*, de *Thevot*, & de *Lauder*, & obligerent les habitans à prêter Serment au Roi d'Angleterre. Buchanan ajoûte, que le Comte d'Angus ayant redonné du courage au Régent, ils assemblerent quelques Troupes, & qu'ayant fait tomber les Anglois dans une embuscade, ils leur tuerent huit cens hommes, & firent mille prisonniers. Mais on ne voit rien d'approchant dans les Histoires Angloises.

Diéte de Spire favorable aux Protestans, *Sleidan.*

Pendant que le Roi d'Angleterre agissoit contre l'Ecosse, en attendant que tout fût prêt pour commencer la Guerre en France, l'Empereur étoit à Spire, où il avoit convoqué une Diéte, pous tâcher de tirer quelque secours des Princes d'Allemagne. Les Protestans firent d'abord beaucoup de difficulté de l'assister, pendant qu'il les laissoit exposez aux insultes de leurs ennemis. Mais ils n'eurent pas plutôt obtenu un Décret qui ordonnoit qu'ils ne seroient point troublez dans l'exercice de leur Religion, qu'ils acorderent tout ce qu'on voulut. Ils ne demandoient que cela seul, & on croyoit leur faire une grace signalée de le leur accorder, même avec des restrictions & des clauses équivoques, qui devoient un jour rendre cette condescendance inutile. Ainsi la Diéte se sépara vers la fin du mois de Mai, avec une satisfaction mutuelle.

tuelle des Etats de l'Empire. Le Pape ſeul ſe trouva offenſé du Décret qui avoit été fait en faveur des Proteſtans, & pour les empêcher de joüir longtems de la tolérance qui leur avoit été accordée, juſqu'au Concile, il fixa l'ouverture du Concile de Trente au vingt-cinquiéme de Mars de l'année ſuivante 1545. HENRI VIII. 1544. L'Ouverture du Concile eſt fixée au 25. de Mars 1545.

Pendant que l'Empereur étoit à Spire, il fit aſſiéger Luxembourg, qui ſe rendit ſur la fin du mois de Mai. Enſuite, il ſe mit lui-même à la tête de ſon Armée, pour commencer à exécuter les projets qu'il avoit faits avec Henri. Depuis le Traité qu'ils avoient conclu au mois de Février de l'année précédente, par lequel ils ne devoient avoir chacun que vingt-cinq mille hommes, ils étoient convenus d'augmenter de beaucoup le nombre de leurs troupes, d'attaquer la France avec deux Armées qui devoient faire enſemble plus de cent mille hommes, & de les joindre auprès de Paris. Les premiers exploits de l'Empereur, en attendant l'arrivée du Roi d'Angleterre, furent les Conquêtes de *Commercy* & de *Ligny* dans le Barrois. Enſuite, il entra en Champagne, où il aſſiégea *Saint Didier* le huitiéme de Juillet. Cette Place quoique mauvaiſe, réſiſta plus de ſix ſemaines, & ne fut priſe que par de faux avis qu'on fit donner au Gouverneur. L'Empereur aſſiége & prend Luxembourg. *Du Bellay.* Deſſeins de l'Empereur & de Henri. L'Empereur aſſiége S. Didier.

La Guerre d'Ecoſſe ayant empêché Henri d'être prêt auſſi-tôt qu'il l'avoit promis, ce ne fut que vers la Pentecôte qu'il fit embarquer une partie de ſon Armée pour Calais, ſous la conduite du Duc de Norfolck. Pour lui, il demeura encore en Angleterre avec le reſte de ſes troupes, juſqu'au milieu du mois de Juillet. Dès que le Duc de Norfolck fut au-delà de la mer, il alla ſe joindre au Comte de Bure qui commandoit dix mille hommes des Troupes de l'Empereur, & ils firent enſemble le Siége de Montreüil. C'étoit apparemment du conſentement de l'Empereur, qui en ce même-tems entreprit le Siége de Saint Didier. Il avoit eſpéré que cette Place ne l'arrêteroit que peu de jours, & qu'enſuite, il marcheroit vers Paris, qu'Henri s'avanceroit de ſon côté pour le joindre. Si ce projet s'étoit exécuté comme ils en étoient convenus, Paris, & tout le Païs juſqu'à la Loire, ſe ſeroient trouvez dans un grand danger, puiſque François I. n'avoit pas plus de quarante mille hommes. Mais l'Empereur s'opiniâtra mal-à-propos au Siége de Saint Didier, qui l'arrêta plus de ſix ſemaines. Pendant ce tems-là, Henri étant arrivé à Calais avec le reſte de ſon Armée, comprit que le deſſein de l'Empereur étoit de le laiſſer marcher ſeul vers Paris, afin d'y tenir le Roi de France occupé, pendant qu'il feroit ſes affaires en Champagne. Ainſi, voyant qu'au lieu de marcher au rendez-vous, l'Empereur s'amuſoit à faire un Siége, il fit auſſi, de ſon côté, inveſtir Boulogne, & ſe rendit lui-même au Siége le vingt-ſixiéme de Juillet. Par-là, le projet qu'ils avoient fait demeura ſuſpendu, pendant qu'ils s'amuſoient ſéparément à prendre des Places. Ce mal-entendu fut le ſalut de la France. Depuis ce tems-là, ces deux Princes, s'accuſant reciproquement de n'avoir pas exécuté les conventions, n'eurent plus aucune confiance l'un pour l'autre. Cela fut cauſe que l'Empereur, par des voyes indirectes, fit propoſer la Paix à François I. & qu'Henri, plus ouvertement, accorda un ſaufconduit à des Ambaſſadeurs de France, pour venir traiter avec lui, à une lieuë de ſon camp. Le Duc de Norfolck ſe joint au Comte de Bure. Ils aſſiégent Montreüil. Le Siége de S. Didier rompt les meſures des deux Monarques Alliez. Henri arrive à Calais. Il ſoupçonne l'Empereur, & fait le Siége de Boulogne. L'Empereur fait propoſer la Paix à François I. ſecrettement, & Henri ouvertement.

Cependant l'Empereur, s'étant enfin rendu maître de Saint Didier vers le milieu du mois d'Août, fit ſommer Henri de marcher vers Paris, comme ils L'Empereur prend S. Didier.

 en

HENRI VIII. 1544.

Il fait sommer Henri de marcher vers Paris.

Henri veut plutôt être maître de Boulogne.

Traité de Crepy entre l'Empereur & la France.

Du Bellay. Myl. Herbert. Mezerai.

Henri s'en plaint à l'Empereur inutilement.

Boulogne se rend par Capitulation.

Le Siége de Montreüil est levé.

Le Dauphin marche à Henri, qui se retire à Calais.

Le Dauphin manque à surprendre Boulogne.

Du Bellai, Comment. de Montluc. Myl. Herbert.

en étoient convenus. Henri répondit, que puisqu'il avoit donné à l'Empereur le tems de prendre Saint Didier, il étoit juste que l'Empereur lui donnât le loisir de prendre Boulogne, qui ne pouvoit pas tenir longtems. Après la prise de Saint Didier, l'Empereur s'étoit avancé jusqu'à Château-Thierri, & avoit rempli Paris de terreur & de confusion. Mais la réponse de Henri lui ayant fait comprendre, qu'il seroit trop difficile d'exécuter leurs projets, pendant le reste de la Campagne, il fit renouveller la Négociation secrette, qu'il avoit entamée avec François I, & qui avoit été suspenduë. Peu de tems après, il conclut avec la France une Paix particuliere qui fut signée à *Crepy* le dix-neuviéme de Septembre, non seulement sans y comprendre Henri, mais même sans l'en avoir averti, de peur d'en être prévenu.

Henri ne fut pas beaucoup surpris du tour que l'Empereur lui avoit joüé. Il ne devoit pas s'attendre à moins d'un ami tel que celui-là, qui ne s'étoit reconcilié avec lui, qu'en vûë de faire ses propres affaires. Il est certain que Charles-Quint, non plus que Maximilien & Ferdinand, ses ayeux paternel & maternel, ne se picqua jamais beaucoup de tenir sa parole, & que la droiture n'étoit pas la plus grande de ses vertus. Henri lui fit bien faire des plaintes sur son manque de foi. Mais il ne lui fut pas difficile d'en donner diverses raisons, peu capables pourtant de contre-balancer le Serment qu'il avoit fait, de ne conclurre ni Paix, ni Trêve sans le consentement de son Allié. Mais ces sortes de Sermens sont, pour l'ordinaire, si mal observez, dans la plûpart dés Ligues, qu'il semble qu'on ne les doit regarder que comme une espéce de formulaire, sur lequel on ne doit pas beaucoup compter. Par bonheur pour Henri, Boulogne avoit capitulé le quatorziéme de Septembre, avant que le Traité de Crepy fût signé.

L'Empereur crut avoir fait un coup de maître, en se délivrant du fardeau de la Guerre, & en laissant François & Henri dans l'embarras. Effectivement, c'étoit un grand avantage pour lui, s'il ne l'eût pas acquis par un manquement de parole. Immédiatement aprés la conclusion du Traité, il envoya ordre au Comte de Bure de quitter le Siége de Montreüil, ce qui obligea aussi Henri à rappeller le Duc de Norfolck. Dans la situation où les affaires de Henri se trouvoient, il n'avoit plus rien à faire qu'à se retirer, de peur que le Dauphin, qui s'avançoit à grandes journées, ne l'obligeât à donner bataille avec trop de desavantage, ou à faire sa retraite avec précipitation. Outre que ce Prince étoit à la tête de quarante mille hommes, il auroit trouvé l'Armée Angloise beaucoup diminuée, tant par les pertes qu'elle avoit faites à deux Siéges, que par la nombreuse Garnison qu'il falloit laisser dans Boulogne. Ainsi, aprés avoir bien muni cette Place où il laissa l'Amiral Dudley pour Gouverneur, Henri partit le trentiéme de Septembre, pour repasser en Angleterre pendant que ses Troupes se retiroient à Calais.

Le Dauphin arriva peu de jours aprés : mais il ne jugea pas à propos de poursuivre l'Armée Angloise, qui avoit trop d'avance sur lui, & trop peu de chemin à faire, pour qu'il pût espérer de l'atteindre, avant qu'elle fût entrée dans Calais. Il se contenta donc de faire une tentative pour surprendre Boulogne, dont les Anglois n'avoient pas eu le tems de bien réparer les bréches. Il s'en fallut bien peu qu'il ne réüssît dans son entreprise. Déja les François étoient maîtres de la Ville basse, où se trouvoit toute l'Artillerie Angloise.

Mais

Mais une fortie qui fe fit de la Ville haute les contraignit de fe retirer en défordre. Le Maréchal de Montluc parle de cette action dans fes Commentaires, d'une maniere qui ne s'accorde pas tout-à-fait avec ce qu'en difent les Hiftoriens Anglois, quoiqu'il convienne avec eux que les François furent repouffez. Quelques jours aprés, il fe tint une Conférence à Calais pour tâcher de procurer la Paix entre les deux Rois. Mais le but des François étant de perfuader aux Anglois de rendre Boulogne fur la fimple efpérance de la Paix, il n'eft pas étonnant que cette Conférence ne produisît aucun effet.

HENRI VIII. 1544. Conférence pour la Paix inutile. Henri fait fortifier les Places maritimes. *Myl. Herbert.*

Dès qu'Henri fut de retour en Angleterre, il prit un grand foin de mettre en état de défenfe, les Places fituées fur la Tamife, & fur les côtes Méridionales, étant perfuadé que François I. ne manqueroit pas à l'attaquer de ce coté là l'année fuivante. En même-tems il renvoya en Ecoffe le Comte de Lenox qui s'y rendit maître de Dumfrées.

Il renvoye le Comte de Lenox en Ecoffe.

Pendant cette année, la plûpart des Colléges, des Eglifes Collégiales & des Hôpitaux furent réfignez entre les mains du Roi, par des Actes qui paroiffoient volontaires, mais qui l'étoient tout auffi peu que ceux que les Abbez & les Prieurs avoient fignez lorfqu'ils avoient réfigné leurs Monafteres.

Les Colléges & les Hôpitaux font réfignez au Roi.

Au commencement de l'année 1545. le Maréchal de Biez alla camper tout proche de Boulogne, à deffein de faire conftruire un Fort à *Portet*, afin de tenir le Havre de Boulogne en fujettion. Mais le Comte de Hartford qui avoit fuccédé à Dudley, étant forti de la Ville avec un Corps de troupes, délogea le Maréchal de fon pofte, & le contraignit de remettre fon projet à une autre fois.

1545. Préparatifs de la France contre l'Angleterre. *Du Bellay. Mezeray.*

Cependant François I. fe préparoit à faire un puiffant effort contre l'Angleterre, dans l'efpérance de reprendre Boulogne, & même Guifnes & Calais, afin de ne laiffer plus rien aux Anglois en France. Pour cet effet, il faifoit équiper dans les divers Ports de France cent cinquante gros Vaiffeaux, & foixante moindres, & en avoit frété dix à Genes, pour les joindre à fa Flotte. De plus, il avoit donné ordre de faire paffer vingt-cinq Galéres dans la Mer du Ponent à l'imitation de Loüis XII. qui, en femblable occafion, y en avoit fait venir quatre. Dans le même-tems, il difpofoit toutes chofes pour avoir fur pied une Armée de quarante mille hommes, à laquelle il avoit deffein de joindre douze mille Lanfquenets qu'il faifoit lever en Allemagne. Son deffein étoit d'attaquer Boulogne par terre, & de la tenir tellement bloquée par Mer, qu'il fût impoffible aux Anglois de la fecourir. Pour exécuter ce projet, il envoya un renfort au Maréchal de Biez, & lui ordonna de faire conftruire à Portet, le Fort qu'il avoit été contraint de laiffer imparfait, ne voulant point s'approcher de Boulogne, avant que ce Fort fût mis en état de défenfe. Le Maréchal lui ayant fait efpérer que cet ouvrage feroit achevé vers le milieu du mois d'Août, il fe rendit, à la fin de Juin, au Havre de Grace, afin d'y donner fes ordres pour une expédition qu'il projettoit de faire par Mer. Ses Galéres & fes Vaiffeaux y étant arrivez peu de tems après, il fit mettre la Flotte en Mer, avec ordre de faire voiles vers l'Angleterre. Mais en la regardant partir, il eut le déplaifir de voir brûler un des plus grands Vaiffeaux, qu'on appelloit le *Grand Carracon*, auquel le feu prit en levant l'anchre.

L'Amiral Annebaut qui commandoit cette Flotte, arriva le dix-huitiéme de Juillet à l'Ifle de Wight, à la vûë de Portfmouth où la Flotte Angloife fe tenoit

Expédition de la Flotte Françoife. *Du Bellay.*

HENRI VIII. 1545.

tenoit à l'anchre avec soixante Vaisseaux seulement. Quelque disproportion qu'il y eût entre les deux Flottes, les Anglois ne laissérent pas de s'approcher des François. Mais après un léger combat, ils se retirerent derriere les bancs de Sable, où ils avoient dessein d'attirer la Flotte ennemie. L'Amiral François ayant tenu conseil sur les moyens de les attaquer, on lui représenta que c'étoit une chose impossible, parce qu'ils étoient dans un poste où, pour aller à eux, il n'y avoit qu'une ouverture, qui pouvoit à peine donner passage à quatre Vaisseaux de front. Que d'ailleurs on ne pouvoit se hazarder parmi ces bancs, sans le secours des Pilotes du Païs. Ces difficultez obligerent l'Amiral à se contenter de faire provoquer les Anglois au combat, par le moyen des Galeres, afin de les attirer hors de leurs bancs. D'abord, les Galeres favorisées d'un grand calme, insulterent les Vaisseaux Anglois. Mais un vent de terre qui se leva leur ayant fait perdre leur avantage, elles se rétirerent en diligence, de peur d'être coulées à fond par ces gros Vaisseaux. Les Anglois ne les poursuivirent pas trop loin, leur dessein étant toûjours d'attirer la Flotte ennemie parmi ces bancs qui lui étoient inconnus.

Descente des François dans l'Isle de Wight,

Enfin, les François voyant que les Anglois ne vouloient pas perdre l'avantage de leur poste, firent descente en trois endroits dans l'Isle de Wight. Mais tout cela n'aboutit qu'à brûler quelques Villages. Il fut bien proposé dans un Conseil de Guerre de faire fortifier cette Isle & de la garder. Mais ce dessein ne fut pas jugé pratiquable, principalement à cause du tems qu'il

& en Angleterre.

auroit fallu employer à l'exécuter. L'Amiral se réduisit donc à ordonner une descente sur la Côte de la Province de *Sussex*, dans la pensée que le Roi, qui étoit à Portsmouth, feroit sortir sa Flotte pour secourir le Païs. Mais il se trompa. La Flotte Angloise demeura toûjours derriere ses sables, & les descentes que les François firent en trois differends endroits, ne leur produisirent aucun avantage considérable, à cause des bons ordres qu'on avoit donnez sur les Côtes. Pendant ce tems-là, la Flotte Angloise qui se renforçoit toûjours étoit déja forte de cent Vaisseaux. Ainsi, Annebaut, voyant

La Flotte Françoise se retire.

peu d'espérance de faire de grands progrès, prit le parti de se rétirer vers les Côtes de France, après avoir fait aiguade dans l'Isle de Wight, non sans y perdre quelques Soldats & Officiers.

Elle est portée sur les Côtes d'Angleterre.

Petit combat.

Quelques jours après un vent de Midi porta la Flotte Françoise, malgré qu'elle en eût, vers les Côtes d'Angleterre, & la mit dans un desordre dont les Anglois résolurent de profiter, si le vent leur devenoit favorable. Effectivement, il se donna, entre les deux Flottes, un combat qui dura environ deux heures. Mais comme le vent étoit fort variable, chacune tâchoit de profiter de l'avantage qu'elle en recevoit, sans vouloir néanmoins s'engager trop avant. Enfin elles se séparerent sans beaucoup de perte d'aucun côté. C'est à cela qu'aboutit le plus grand effort que la France eût jamais fait sur mer.

Le dessein d'assiéger Boulogne & Guines echoüe par la faute du Maréchal de Biez.

Cette tentative, pour combattre la Flotte Angloise, ou pour ravager les Côtes ennemies, n'étoit pas le principal motif de ce puissant armement. La prise de Boulogne étoit le grand but du Roi de France, & la Flotte n'étoit proprement destinée qu'à tenir la Place bloquée par mer. Mais comme les Lansquenets n'étoient pas encore arrivez, & que le Fort que le Maréchal de Biez faisoit construire n'étoit pas achevé, c'étoit avec un chagrin extrême

que

que François voyoit le tems propre pour exécuter ses desseins, s'écouler insensiblement. Enfin, la nouvelle lui étant venuë, que les Lansquenets étoient sur la frontiere, il envoya visiter le Fort qui, contre son attente, & la promesse du Maréchal de Biez, se trouvoit encore bien loin de sa perfection. D'ailleurs, il étoit construit dans un lieu différent de celui qui avoit été marqué, ensorte qu'il ne dominoit point le Havre. Le Maréchal en allégua pour raison, que si on l'avoit bâti à Portet, la Garnison auroit manqué d'eau. Mais il assura, que celui qu'il faisoit élever à *Outreau*, seroit achevé dans huit jours. Sur cette promesse, le Roi lui envoya toute son Armée, dont il lui donna le commandement, & demeura lui-même à *Château-Montier*, distant de dix lieuës de Boulogne.

Le Maréchal de Biez demeuroit campé tout proche du Fort, en attendant qu'il fut achevé, son dessein étant d'y mettre dix-mille hommes, pour tenir en bride la Garnison de Boulogne, pendant qu'il iroit faire le Siége de Guisnes. Mais l'Ingénieur avoit si mal ordonné son ouvrage, qu'après y avoir long-tems travaillé, il fallut presque le recommencer. Cela causa un retardement qui rompit toutes les mesures qu'on avoit prises. Cependant, le Roi hâtoit d'autant plus l'ouvrage, qu'il sçavoit que dix-mille Lansquenets levez pour le service de l'Angleterre, étoient en pleine marche pour se rendre en Picardie. Enfin, le Maréchal, comprenant que la saison seroit déja fort avancée avant que son Fort pût être mis en état de défense, feignit d'avoir des avis certains, que le Roi d'Angleterre avoit dessein de faire débarquer une grande Armée à Calais, pour secourir Boulogne par terre; c'est du moins ce que *Du Bellay* lui impute dans ses Mémoires. Quoiqu'il en soit, le Maréchal, laissant le Fort imparfait, alla se poster sur la Montagne de *Saint Lambert*, afin d'être à portée de s'opposer au secours. Mais les Anglois ne parurent point. Quant aux Lansquenets que Henri faisoit venir d'Allemagne, ils s'en retournerent dans leur Païs, parce qu'ils ne trouverent pas sur la frontiere, l'argent qu'on leur avoit fait espérer. Cependant l'Armée de France demeuroit dans son Camp, sans entreprendre ni le Siége de Guisnes ni celui de Boulogne, quoique ce ne fût que pour cela que François I. avoit fait un si grand effort.

Mort du Duc d'Orléans. *Mezerai.*

Pendant ce tems-là, le Duc d'Orléans mourut à Château-Montier, au grand regret du Roi son Pere qui, par cette mort, voyoit sa Paix avec l'Empereur fort ébranlée, puisqu'elle n'étoit proprement fondée que sur la vie de ce Prince, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure.

Terrible blessure du Duc d'Aumale guérie par Ambroise Paré. *Du Bellay.*

L'armée de France étant campée sur la Montagne de Saint Lambert, à une portée de Canon de Boulogne, les Troupes des deux partis escarmouchoient tous les jours dans l'espace qui se trouvoit entre la Montagne & la Ville. Dans une de ces actions, le Duc d'Aumale, connu ensuite sous le nom de Duc de Guise, fut blessé d'un coup de lance qui entrant dans le coin de l'œil, sortoit au derriere de la tête. Cette blessure, quoique jugée mortelle de tout le monde, fut pourtant guérie par la grande habileté d'*Ambroise Paré*, Chirurgien du Roi, qui se vit même obligé d'arracher avec des tenailles, le fer de la lance qui étoit demeuré dans la playe. La cicatrice qui resta sur le visage du Duc, lui fit donner le surnom de *Balafré*.

L'armée de

La saison étoit déja si avancée, qu'il n'y avoit plus de moyen d'entrepren-

HENRI VIII. 1545.

France ravage la Terre d'*Oye*.

dre le Siége de Boulogne. Ainsi François I. se vit contraint de se borner à ordonner au Maréchal de Biez, d'aller ravager la Terre d'*Oye*, appartenant au Roi d'Angleterre. Mais les pluyes qui survinrent rendirent ce Païs-là si difficile, que le Maréchal se vit obligé d'en retirer bien-tôt l'Armée. Véritablement les Habitans de ce Païs-là souffrirent beaucoup, parce que la Garnison de Calais, qui auroit dû les protéger, n'étoit pas en état de faire tête à de si grandes forces. D'un autre côté, *Brissac*, qui fut ensuite Maréchal de France, battit un Corps de deux-mille Anglois. Ce furent là tous les dommages que Henri reçût pendant cette Campagne, d'une Armée de plus de deux cens mille hommes qui avoient causé une dépense prodigieuse à son ennemi. Vrai-semblablement, ce fut cette dépense, & le mauvais succès de cette Campagne, qui contribuerent le plus à la Paix qui se conclut bien-tôt après.

Motifs de François I. pour faire la Paix avec Henri.

Outre que la France étoit épuisée, François I. avoit encore un autre motif de faire la Paix avec l'Angleterre, C'est qu'il craignoit de se voir bien-tôt dans la nécessité de recommencer la Guerre avec l'Empereur. Par le Traité de Crepi, il avoit été convenu que le Duc d'Orléans épouseroit une des filles, ou de l'Empereur, ou du Roi des Romains, & qu'en faveur de ce Mariage, il auroit le Duché de Milan ou le Comté de Flandre. C'étoit en considération d'un établissement si avantageux au Duc son Fils, que François I. avoit rendu plus de vingt Places qu'il tenoit dans le Piedmont ou dans le Montferrat, & qu'il avoit abandonné les intérêts du Roi de Navarre son Beaufrere. Ainsi l'espérance des avantages que ce Mariage devoit lui procurer, s'étant évanouïe par la mort du Duc son Fils, il falloit trouver quelque autre moyen pour les obtenir, ou rompre un Traité qui étoit désormais inutile. Ce fut pour cela que voulant s'éclaircir des intentions de l'Empereur, il lui envoya l'Amiral Annebaut à Anvers, pour lui proposer de renouveller le Traité de Paix, sous d'autres conditions, puisque la mort du Duc d'Orléans avoit rendu celles du Traité de Crepy inutiles. Mais l'Empereur fit assez comprendre que, par la mort de ce Prince, il se croyoit dégagé de sa parole, en répondant à l'Ambassadeur, qu'il n'attaqueroit pas le Roi de France, s'il n'en étoit pas attaqué. François I. jugea aisément par cette réponse, qu'il auroit infailliblement la Guerre avec l'Empereur. Cela, joint au peu de progrès qu'il avoit fait pendant la derniere Campagne, lui fit souhaiter de faire la Paix avec l'Angleterre. Mais comme il ne vouloit pas faire la démarche de la demander, il fit agir les Princes de la Ligue de Smalcalde, qui s'offrirent pour Médiateurs. Cette Médiation paroissoit d'autant moins mandiée, que les Protestans avoient eux-mêmes un très-grand intérêt à procurer la Paix entre les deux Rois. Ils se voyoient à la veille d'être attaquez par l'Empereur, depuis qu'il avoit fait la Paix avec la France, & ils sçavoient de plus, qu'il négocioit une Trêve avec les Turcs. Ainsi rien ne pouvoit leur être plus avantageux, qu'une bonne union entre la France & l'Angleterre; afin que les deux Rois fussent en état de les protéger. Ils envoyerent donc en France *Christophle de Verningher*, *Jean Bruno de Nidepont*, & *Jean Sturmius*, & en Angleterre *Loüis Bambac*, & *Jean Sleidan*, pour faire l'office de Médiateurs entre les deux Rois, au nom de la Ligue. Ces Ambassadeurs s'étant assemblez avec les Plénipotentiaires de France

Il fait agir les Princes Protestans d'Allemagne,

qui envoyent des Ambassadeurs en France & en Angleterre.

France & d'Angleterre, entre Ardres & Guines, connurent bien-tôt que la Paix n'étoit pas facile à faire. François I. vouloit que Henri lui rendît Boulogne, & que l'Ecosse fût comprise dans la Paix. Mais Henri rejettoit absolument ces deux Articles. Cela fut cause qu'on se réduisit enfin à négocier une Trêve. Mais cette négociation n'eut pas un meilleur succès, parce que Henri ne voulut jamais consentir que les Ecossois fussent compris dans le Traité. C'est ce qu'on voit dans les Instructions secrettes envoyées au Chevalier *Paget* l'un des Ambassadeurs d'Angleterre, & qu'on a insérées dans le Recueïl des Actes Publics. On trouve encore dans ses Instructions, que le Chevalier Paget avoit tenté de corrompre *Bruno* l'un des Médiateurs Allemands, par l'offre d'une pension considérable, & que selon les apparences le Médiateur avoit prêté l'oreille à ses propositions. Cependant, afin de tirer un meilleur parti de la Paix qui se négocioit avec la France, Henri feignit de vouloir se réconcilier avec l'Empereur, & lui envoya même en Ambassade les Evêques de Winchester & de Westminster. Mais ce n'étoit que pour donner de la jalousie à François I.

HENRI VIII. 1545. Difficultez de la Paix, & de la Trêve.

Act. Publ. Tom. XV. pag. 83.

Cranmer profita de l'absence de Gardiner pour avancer l'ouvrage de la Réformation, à quoi il sçavoit bien que ce Prélat se seroit opposé de tout son pouvoir. Quelques Evêchez qui se trouverent vacans furent, par son moyen, donnez à des gens qui favorisoient la Réformation, & par-là il eut parmi les Evêques un parti beaucoup plus fort qu'il n'avoit eu jusqu'alors, Il trouva même dans la suite le moyen de faire consentir le Roi à certains changemens avantageux à la Réligion. Mais Gardiner, qui étoit alors à Bruges auprès de l'Empereur, en ayant été informé, écrivit au Roi, que le Pape & l'Empereur étant liguez ensemble contre les Protestans d'Allemagne, la moindre innovation qui se feroit en Angleterre par rapport à la Réligion, seroit capable de les porter à donner au Roi de France toute la satisfaction qu'il pouvoit souhaiter, afin de l'engager dans leur Ligue, en vûë d'agir tous ensemble contre lui. Cet avis fut cause que Cranmer trouva plus de difficulté qu'il ne l'avoit espéré.

Cranmer procure des Evêchez à ses amis.

Hist. de la Reformation.

Gardiner rompt ses mesures.

Au mois d'Août de cette année, Cranmer perdit un bon appui, par la mort de *Charles Brandon*, Duc de Suffolck, pour qui le Roi avoit toûjours conservé beaucoup d'estime & d'affection. Il étoit ami de Cranmer, & il auroit volontiers consenti à une plus grande Réformation que celle qui s'étoit faite jusqu'alors. Mais il étoit trop bon Courtisan, pour entreprendre de s'opposer directement aux volontez du Roi. Cependant, comme Henri ne se trouvoit pas toûjours dans une même disposition par rapport à la Réligion, ce Seigneur ne laissoit pas de rendre bons services aux Réformex, quand il voyoit l'esprit du Roi dans une situation qui leur étoit favorable.

Mort du Duc de Suffolck.

Myl. Herbert.

La Guerre d'Ecosse se continuoit mollement de part & d'autre. Henri n'avoit pour but que d'inspirer de la terreur aux Ecossois, afin de les porter à exécuter le Traité touchant le Mariage de leur Reine. D'un autre côté, les Ecossois n'avoient nullement la pensée d'attaquer l'Angleterre. Néanmoins, François I. qui, comme on l'a déja vû, avoit formé de grands projets contre l'Angleterre, envoya de bonne heure au Régent, un Ambassadeur nommé *La Brosse*, pour l'assurer de sa protection, & d'un puissant

Continuation de la Guerre d'Ecosse.

Buchanan. Myl. Herbert.

 secours

HENRI VIII. 1545.

ſecours qui devoit partir inceſſamment. Outre qu'une diverſion en ce Païs-là, ne pouvoit que lui être avantageuſe, il y étoit encore pouſſé par les Princes Lorrains qui vouloient ſoutenir la Reine leur ſœur. Ainſi, ayant fait embarquer le Seigneur de *Lorge*, Comte de Mongommeri, avec cinq-mille hommes, il lui ordonna de faire tous les efforts poſſibles, pour engager les Ecoſſois à faire une puiſſante diverſion ſur les frontieres d'Angleterre. Mongommeri, étant arrivé en Ecoſſe le deuxiéme de Juillet, joignit ſes Troupes à celles d'Ecoſſe, & les deux Corps faiſant enſemble quinze-mille hommes, s'avancerent vers la Tweede. Pendant quelques jours, pluſieurs de leurs partis paſſerent cette riviere, & cauſerent quelque dommage aux Anglois. Mais le Général François ne pût jamais perſuader aux Ecoſſois de ſe hazarder avec toute l'Armée au-delà de la Tweede. Au contraire, ſur la nouvelle qu'ils reçûrent que le Comte de Harford s'avançoit à la tête de douze-mille hommes, ils ſe retirerent en diligence, & peu de jours après, leur Armée ſe débanda comme il arrivoit ordinairement. C'eſt là tout ce qui ſe paſſa de plus conſidérable en Ecoſſe, pendant la Campagne de 1545.

Le Parlement accorde au Roi un Subſide, & les biens des Colléges & des Hôpitaux. *Myl. Herbert. Hiſt. de la Réformation.*

Le Parlement d'Angleterre s'étant aſſemblé le 23. de Novembre, le Clergé continua pour deux ans, le Subſide qu'il avoit accordé au Roi pour ſix. En même tems, le Parlement ſupprima par un Acte, tous les Colléges, & Hôpitaux, & en donna les biens au Roi. Le motif ou plûtôt le prétexte de cette ſuppreſſion fut, l'abus qu'on avoit fait juſqu'alors de ces fondations. Le Parlement voulut auſſi par-là, indemniſer le Roi des dépenſes qu'il avoit faites pour la Guerre de France & d'Ecoſſe. Mais cela ne ſuffiſant pas, il lui accorda encore une bonne ſomme, & comme il n'étoit aſſemblé que pour cela, il fut congédié le 24. Décembre. Avant que la Séance finît, le Roi s'y rendit en grande ſolemnité, & y fit un beau Diſcours, dans lequel il dit, entr'autres choſes, que jamais Prince n'avoit eu plus d'amour pour ſes Sujets que lui, ni n'en avoit été plus aimé. Il ajoûta beaucoup d'expreſſions ſemblables qui, bien qu'éloignées pour la plûpart, de la vérité, furent pourtant reçûës du Peuple, avec de grandes acclamations.

Diſcours du Roi au Parlement.

Affaires d'Allemagne. *Sleidan.*

Pendant cette année, les Proteſtans d'Allemagne commencerent à reſſentir les effets de la Paix que l'Empereur venoit de faire avec la France, & de la Trêve qu'il étoit ſur le point de conclurre avec les Turcs. Juſqu'alors, on les avoit un peu ménagez. Mais l'Empereur s'étant rendu à *Worms*, où la Diéte de l'Empire étoit aſſemblée, leur déclara nettement, qu'il ne pouvoit en aucune maniere les diſpenſer de ſe ſoumettre au Concile qui devoit s'aſſembler à Trente. Cela leur fit comprendre qu'on avoit véritablement deſſein de les réduire par la force, d'autant plus qu'il ſe répandoit certain bruit d'une Ligue entre le Pape & l'Empereur, qui ne pouvoit être que contre eux. Leurs ſoupçons ſe confirmerent encore, par un Sermon qu'un certain Cordelier fit à Worms devant l'Empereur à qui il repréſenta en termes extrémement forts, qu'il ne feroit pas le devoir d'un bon Empereur, s'il ne travailloit pas de tout ſon pouvoir à exterminer les Luthériens. Ils ſçurent encore que l'Empereur avoit écrit au Roi de Pologne pour l'animer contre eux. De plus, il cita l'Archevêque de Cologne à comparoître devant lui dans trente jours, parce qu'il avoit embraſſé la Réformation, & tenté de l'introduire dans ſon Diocéſe. Tout cela leur faiſoit aſſez connoître,

tre, qu'on n'avoit pas dessein de les ménager. Néanmoins, comme l'Empereur n'avoit pas encore conclu la Trêve avec le Turc, & que ses affaires n'étoient pas tout-à-fait prêtes, il ordonna qu'il se tiendroit une nouvelle Diéte à Ratisbonne au mois de Janvier suivant. Mais afin de mieux amuser les Protestans, il fit un Décret qui ordonnoit, que les Théologiens des deux Partis se rendroient à Ratisbonne un mois avant la Diéte, pour y tenir une Conférence libre, afin qu'on pût ensuite régler quelque chose, au sujet de la Réligion. Les Catholiques Romains n'approuverent point cette Conférence, & les Protestans en étoient encore moins satisfaits, parce qu'ils prévoyoient que la fermeté des Théologiens de l'une & de l'autre Réligion, sur les points qui feroient le sujet de leur Conférence, fourniroit à l'Empereur & à la Diéte un prétexte pour en renvoyer la décision au Concile de Trente. La Diéte étant finie le 18. d'Août, l'Empereur retourna dans les Païs-Bas. Quelque tems après, il reçût la nouvelle que la Trêve avec les Turcs étoit concluë. Par-là il se vit dans une entiere liberté de faire la Guerre aux Protestans, & sous ce prétexte de travailler à l'exécution du projet qu'il avoit formé de se rendre maître dans l'Empire.

Observation sur le Concile.

Ce n'étoit proprement, qu'à la sollicitation des Protestans, que le Concile devoit s'assembler. Mais il s'en falloit bien, que ce ne fût un Concile tel qu'ils l'avoient demandé. Ils avoient prétendu, qu'il s'assembleroit en Allemagne, dans un Lieu non suspect, & on l'avoit convoqué à Trente, Ville de la dépendance du Roi des Romains, qu'ils regardoient avec raison comme leur ennemi. Ils avoient dessein d'y combattre l'autorité du Pape, & c'étoit le Pape qui devoit y présider par ses Légats. Leur dessein étoit d'y faire voir, que le Clergé Romain avoit corrompu la Réligion, tant dans les Dogmes que dans la Discipline, & c'étoit le Clergé Romain qui devoit y assister comme Juge. Il étoit même incertain, si on leur permettroit d'y produire leurs raisons. Cependant, on prétendoit, que, par une extrême condescendance, on avoit convoqué le Concile pour l'amour d'eux, & à leur sollicitation. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'ils refusassent de se soumettre à un tel Concile. Ils le craignoient autant, qu'ils en avoient souhaité un libre & impartial. Ainsi, on voyoit l'Empereur & les Protestans, faire des démarches directement opposées à celles qu'ils avoient faites au commencement. Les Protestans refusoient un Concile, après l'avoir demandé avec beaucoup d'empressement, & l'Empereur, après les avoir amusez plusieurs années sur ce sujet, pressoit de tout son pouvoir l'assemblée du Concile de Trente, de l'autorité duquel il avoit dessein de se servir pour les opprimer. Le Pape auroit bien souhaité qu'il ne se fût point assemblé. Mais se trouvant trop engagé avec l'Empereur, pour pouvoir se retracter, il en avoit fixé l'ouverture au 15. de Mars. Ensuite, il l'avoit différée, sur ce que ce jour-là, il s'étoit trouvé fort peu d'Evêques à Trente. Mais il en avoit une autre raison beaucoup plus forte. C'est qu'il étoit bien aise d'attendre la fin de la Diéte de Worms, dans l'espérance qu'on y prendroit contre les Protestans des résolutions vigoureuses qui engageroient les deux Partis dans une Guerre ouverte, & que cela pourroit lui fournir un prétexte, ou de différer encore l'ouverture du Concile, ou de le transférer dans une Ville d'Italie. Mais l'Empereur, qui avoit déja fait son plan de se servir de l'autorité

HENRI VIII. du Concile pour agir contre les Proteſtans, fit enfin conſentir le Pape à en ordonner l'ouverture à Trente le 13. de Décembre. Ce jour-là les Légats dé-

1545. Ouverture du Concile de Trente. clarerent que le Concile étoit aſſemblé pour trois fins, pour extirper les Héréſies, pour réformer la Diſcipline, & pour établir une ſolide Paix entre les Princes Chrétiens. Cette premiere Seſſion ne ſe tint proprement que pour faire l'ouverture du Concile. Il y avoit ſi peu de Prélats à Trente, qu'il auroit été ridicule qu'un ſi petit nombre de gens euſſent prétendu faire des Décrets ſur les trois Articles pour leſquels le Concile étoit convoqué.

1546. Les Proteſtans, voyant ouvrir un Concile tout autre que celui qu'ils avoient demandé, comprirent aiſément, qu'ils ne devoient en attendre rien de bon. Il avoient d'autant plus ſujet de craindre, que les Rois de France & d'Angleterre étant en Guerre l'un contre l'autre, il n'y avoit pas d'apparence d'en pouvoir eſpérer du ſecours. Cependant, quoique les Médiateurs Allemands n'euſſent pas réüſſi dans leur Négociation, la Paix entre la France & l'Angleterre n'en étoit pas plus éloignée. La raiſon en eſt, que les deux Rois avoient également intérêt de voir finir une Guerre qui ne leur cauſoit que du dommage, ſans que ni l'un ni l'autre en pût eſpérer aucun avantage conſidérable. Elle ne laiſſa pourtant pas de ſe continuer pendant l'Hiver de l'année 1546. Le Comte de Surrey, Fils du Duc de Norfolck, qui commandoit à Boulogne, ayant eu avis que les François conduiſoient un convoi au Fort d'*Outreau*, ſortit avec une partie de la Garniſon pour tâcher de l'enlever. Mais il réüſſit ſi mal, qu'au lieu d'enlever le convoi, il fut lui-même battu, & contraint de ſe retirer dans un extrême déſordre. Cette nouvelle cauſa beaucoup de chagrin au Roi qui n'étoit pas accoutumé à en recevoir de ſemblables. Soit qu'il crût que c'étoit un effet de l'imprudence du Comte, ou qu'il le ſoupçonnât d'avoir quelque deſſein caché, il le rappella ſur le champ, & envoya le Lord *Gray*, pour commander en ſa place. Peu de jours après, il fit partir le Comte de Hartford avec environ dix-mille hommes, de peur que les François ne s'emparaſſent de quelque poſte, pour empêcher la communication entre Boulogne & Calais. C'étoit effectivement leur deſſein. Mais le Comte de Hartford les ayant prévenus de deux jours ſeulement, alla ſe poſter à *Ambleville*, où il fit conſtruire deux Forts, qui aſſuroient cette communication. Les François ayant manqué leur coup, ſe camperent ſur la Montagne de Saint Lambert, & comme les deux Armées n'étoient pas fort éloignées l'une de l'autre, il y avoit tous les jours de petits combats entre les deux Partis, mais qui ne décidoient rien. Les deux Rois avoient un égal intérêt de ne rien hazarder, de peur d'interrompre la Négociation de la Paix qui ſe traitoit entre Ardres & Guiſnes.

François & Henri ſouhaitent la Paix.

Raiſons des deux Rois pour faire la Paix.

François I. ſouhaitoit la Paix, parce que ſes Finances étoient épuiſées par les prodigieuſes dépenſes qu'il avoit faites depuis le commencement de ſon Regne, ſans aucune interruption, & particuliérement par l'armement naval de la précédente Campagne. D'ailleurs, comme il ſe voyoit à la veille d'entrer en Guerre avec l'Empereur, il avoit beſoin d'un ami tel que le Roi d'Angleterre. Enfin, il comprenoit bien, qu'après l'effort inutile qu'il avoit fait, pour regagner Boulogne, il lui ſeroit trop difficile de recouvrer cette Place par la force. Henri ne ſouhaitoit pas moins la Paix par pluſieurs raiſons. Il étoit devenu ſi gros & ſi replet, qu'il ne pouvoit plus ſe remuer qu'avec

peine,

peine. Il avoit même besoin d'une machine qui l'élevoit avec des poulies, pour pouvoir monter dans sa Chambre. Cela le rendoit extraordinairement chagrin, & lui avoit donné du dégout pour les affaires, ensorte qu'il ne s'y appliquoit plus qu'avec quelque répugnance. En second lieu, il ne prétendoit plus faire de Conquête en Picardie. Son unique but étoit de se faire payer des sommes qui lui étoient dûës avant que de rendre Boulogne, qui au fond lui étoit assez inutile, puisque Calais pouvoit servir à tous ses desseins. Mais il avoit un motif encore plus pressant, pour renoüer l'ancienne amitié avec François I. Il voyoit l'Empereur sur le point de faire la Guerre aux Protestans, avec le secours du Pape, & il doutoit beaucoup qu'ils fussent en état de lui résister. Dans cette pensée, il craignoit, que ce Monarque, après avoir subjugué l'Allemagne, ne tournât ses armes contre l'Angleterre, avec toutes les forces de l'Empire, de l'Espagne, de l'Italie, & des Païs-Bas. Il pouvoit prendre pour prétexte, l'exécution de la Sentence du Pape, & en faire même donner une semblable par le Concile de Trente. Il n'étoit donc nullement avantageux à Henri de se trouver alors en Guerre contre la France. Au contraire il étoit de son intérêt d'avoir François pour ami, comme il étoit aussi très-avantageux à François de pouvoir s'assurer du secours de Henri, en cas que l'Empereur tournât ses armes contre la France.

HENRI VIII. 1546.

La difficulté qu'il y avoit à conclurre cette Paix consistoit, en ce que Henri vouloit être payé de ce qui lui étoit dû, & que François n'avoit point d'argent pour le satisfaire. D'ailleurs, François vouloit avoir Boulogne, & comprendre l'Ecosse dans le Traité. Ces difficultez auroient été assez grandes pour empêcher la conclusion de la Paix, si des motifs plus pressans n'eussent porté les deux Rois à chercher des expédiens pour les surmonter. Henri céda enfin l'Article touchant l'Ecosse, & quant au reste, il se trouva un moyen de les contenter tous deux. Ce fut que Henri garderoit boulogne jusqu'à ce qu'il fut payé, & François promit de le satisfaire dans huit ans. Tout étant ainsi réglé, la Paix fut signée le septiéme de Juin. Le Traité portoit:

Difficultez de la Paix levées.

Que le Roi de France s'engageoit à payer réguliérement la pension, stipulée par le Traité de Moore du 30. d'Août 1525, confirmé par divers autres Traitez subséquens. De plus la pension de Sel, contenuë dans le Traité du 25. d'Avril 1527, évaluée par un Traité subséquent, à dix-mille écus par an. Mais comme Henri prétendoit que cette pension qu'on lui donnoit à la place du Sel, devoit être perpétuelle, & que François soutenoit au contraire, qu'elle devoit finir avec la vie de Henri, il étoit convenu, que ce différend seroit vuidé à l'amiable par des Arbitres, & que s'il étoit décidé que la pension étoit perpétuelle, François la payeroit aux Successeurs de Henri, comme à lui-même.

Traité de Paix entre la France & l'Angleterre.

Act. Publ. Tom. XV. pag. 93.

7. Juin.

De plus, François s'engageoit à payer au Roi d'Angleterre le jour de Saint Michel 1554, ou quinze jours après, la somme de deux millions d'écus d'or sol, tant pour les arrérages de la pension de cent-mille écus, que pour les frais que Henri avoit été obligé de faire pour le Siége de Boulogne, qu'il n'avoit entrepris qu'en vûë de se procurer son payement, & pour la garde & l'entretien de cette Place.

Quant

HENRI VIII. 1546.

Quant à l'Article des cinq-cens-mille écus, dont Henri avoit fait présent à François I. à condition qu'il obſerveroit ponctuellement les Traitez, comme les deux Rois ne convenoient point des faits, il fut arrêté que ce differend ſeroit jugé par des Commiſſaires que les deux Parties nommeroient dans un certain tems, ou par des Avocats impartiaux, en cas que les Commiſſaires ne puſſent pas s'accorder.

Il fut encore convenu, que le Roi d'Angleterre garderoit Boulogne avec ſon territoire, dont les limites étoient réglées par le Traité, juſqu'à ce qu'il eût reçû le payement de tout ce qui lui étoit dû.

Que tous les payemens étant faits, Boulogne ſeroit renduë au Roi de France, ſans que les Anglois puſſent rien gâter ni rien emporter de ce qui ſeroit attaché à la Terre.

Que depuis le jour de la ſignature du Traité, juſqu'à celui de la reſtitution de Boulogne, aucun des deux Rois ne pourroit faire conſtruire aucun Fort, ni aucune nouvelle Fortification à Boulogne ou aux environs, mais que ce qui étoit commencé pourroit être perfectionné.

L'Empereur étoit compris des deux côtez, dans la Paix. A l'égard de l'Ecoſſe, Henri conſentoit qu'elle y fût auſſi compriſe, à condition, que les Ecoſſois ne lui donneroient aucun nouveau ſujet de leur faire la Guerre, & que s'ils le faiſoient, ils ne ſeroient cenſez compris dans la Paix, que conformément au Traité du 5. d'Avril 1515.

Avantages de Henri dans ce Traité.

Henri ne pouvoit guéres eſpérer de plus grands avantages que ceux qu'il recevoit de cette Paix qui ſembloit lui aſſurer non ſeulement le payement de tout ce qui lui étoit dû, mais encore la penſion annuelle & perpétuelle de cent-mille écus. Mais les Traitez les plus ſolemnels ne ſont pas toûjours des ſûretez ſuffiſantes de l'exécution de ce que les Rois promettent. On verra dans les Regnes ſuivans que le Succeſſeur de François I, non ſeulement n'obſerva pas ce Traité pour ce qui regardoit la Ville de Boulogne, & les ſommes auſquelles le Roi ſon Pere s'étoit engagé, mais que même la penſion ne fut jamais miſe en ligne de compte, dans les Traitez qu'il fit avec l'Angleterre.

La Paix eſt publiée à Londres.

La Publication de la Paix ſe fit à Londres le 13. de Juin, d'une maniere très-ſolemnelle, avec une Proceſſion dans laquelle on affecta de faire parade de tout ce qu'il y avoit de riche & de précieux dans les Egliſes, en ornemens, en argenterie, en joyaux. Mais ce fut la derniere fois que ces choſes parurent en public. Peu de tems après, Henri fit mettre toutes ces richeſſes dans ſon tréſor, ſans en donner d'autre raiſon que ſa volonté.

Henri s'empare de l'argenterie des Egliſes.

Dépenſe de la derniere Guerre.

On prétend que la derniere Guerre contre la France avoit couté à Henri 586718. livres ſterling, & que la garde de Boulogne pour huit ans montoit à 755833. livres ſterling. Une ſi grande avance, dont il ne devoit être rembourſé que dans huit ans, avoit épuiſé tout ce que le Parlement lui avoit accordé pour cette Guerre, & ce qu'il avoit retiré des Chapelles, des Collèges, & des Hôpitaux. Par-là, il s'étoit vû obligé au commencement de l'année, d'impoſer une taxe ſur ſes Sujets, ſous le nom de *Bénévolence*, ainſi qu'il paroit par le Recueïl des Actes Publics.

Henri eſt Parrain d'une Fille

Cette Paix rétablit entre les deux Rois la bonne intelligence qui avoit été interrompuë pendant quelques années, plûtôt par les artifices de l'Empereur,

reur, & des Partiſans qu'il avoit en Angleterre, que pour aucune juſte cauſe. Catherine de Médicis, Dauphine de France, ayant, en ce tems-là, mis une Princeſſe au monde, & Henri ayant été prié d'en être le Parrain, il lui fit donner le nom d'Eliſabeth. Peu de tems après les deux Rois s'envoyerent réciproquement des Ambaſſadeurs, pour voir prêter les Sermens touchant la Paix, & firent choix pour ces Ambaſſades, des deux Amiraux des deux Royaumes. On prétend que, pendant le ſéjour que l'Amiral d'Annebaut fit à Londres, il y entama une Négociation ſur le fait de la Réligion, & que les deux Rois avoient quelque deſſein d'abolir la Meſſe dans leurs Etats. Pour ce qui regarde Henri, il y a quelque apparence que s'il eût vécu plus long-tems, il auroit pouſſé plus loin la Réformation. Il eſt même certain qu'à l'occaſion de cette Négociation, il donna ordre à Cranmer de mettre par écrit la maniere dont un tel changement ſe pourroit faire, & d'appuyer tout par des raiſons & par des paſſages de l'Ecriture Sainte. Mais ce projet s'en alla bien-tôt en fumée. Selon les apparences, François n'étoit entré dans cette Négociation, que parce qu'il ſouhaitoit de s'unir étroitement avec Henri, & qu'il ſçavoit par expérience, que la ſimple propoſition de ſe conformer à ſes ſentimens en matiere de Réligion, étoit un moyen très-efficace pour y réüſſir. Mais il n'eſt nullement vrai-ſemblable qu'il ait eu véritablement deſſein d'admettre aucune Réformation dans ſon Royaume. En effet, dans ce même tems, il allumoit les feux par toute la France contre les Réformez, dont quatorze furent brûlez à Meaux cette même année, & pluſieurs autres à Paris & ailleurs, ſans parler du maſſacre de Cabriéres & de Mérindol, dont il ne fit aucune juſtice. Les Cardinaux de Lorraine & de Tournon, ſes principaux Miniſtres, étoient trop animez contre les Proteſtans, pour qu'on puiſſe ſe perſuader, que, pendant qu'ils ont été en faveur, le Roi ait penſé ſerieuſement à abolir la Meſſe en France.

HENRI VIII. 1546. du Dauphin. Ambaſſade de France. Projet de quelque changement dans la Religion. Deſſein de François I.

Avant que la Paix entre la France & l'Angleterre fût ſignée, les Princes Proteſtans d'Allemagne ſe voyant ſur le point d'être attaquez par l'Empereur, qui avoit enfin comme levé le maſque, depuis qu'il avoit fait la Paix avec la France, & une Trêve avec les Turcs, envoyerent à Henri, le Prince Philippe, Frere de l'Electeur Palatin, pour lui demander du ſecours. Il paroit par une Lettre du Roi à ce Prince, qui ſe trouve dans le Recueïl des Actes Publics, que le Roi l'avoit prié de ſe rendre auprès de lui, & Mylord Herbert aſſure que ce Prince avoit en vûë d'épouſer la Princeſſe Marie. Quoiqu'il en ſoit, le Roi répondit à ſa demande touchant le ſecours, par ſept propoſitions contenant les conditions ſous leſquelles il vouloit bien faire une Ligue défenſive avec les Proteſtans. Mais comme il ne tendoit par ſes propoſitions, qu'à ſe faire Chef & ſeul Directeur de la Ligue, ils ne jugerent pas à propos de ſe mettre aveuglément entre ſes mains. Ils lui firent dire ſeulement que s'il vouloit envoyer cent-mille écus en Allemagne pour ſervir à la défenſe de la Ligue, ils préfereroient ſon Alliance à celle de François I. Mais voyant qu'ils ne lui propoſoient aucun avantage pour lui, il n'eut pas aſſez de zéle pour la Confeſſion d'Auſbourg, de laquelle il étoit encore trop éloigné, pour vouloir s'engager à la protéger ſans en tirer aucun profit. La vérité eſt, que les Proteſtans étoient perſuadez, qu'il n'avoit aucune envie de s'unir véritablement avec eux, & qu'il n'avoit pour but que

L'Empereur ſe prépare à attaquer les Proteſtans. *Sleidan.* Negociation des Proteſtans avec Henri. *Act. Publ. Tom. XV. pag. 88.*

HENRI VIII. 1546.

de les encourager, de peur qu'ils ne se soumissent à l'Empereur, comme aussi de les empêcher de se mettre sous la protection du Roi de France, avec lequel il n'avoit pas encore la Paix. Ce fut par cette même raison que, sous prétexte de continuer la Négociation avec le Comte Palatin, il le retint à sa Cour, jusqu'à ce qu'il vit que la Paix avec la France n'étoit pas fort éloignée.

Ligue entre le Pape & l'Empereur contre les Protestans. *Sleidan.*

Il y avoit déja quelque tems que le Pape & l'Empereur avoient formé le projet d'une Ligue contre les Protestans d'Allemagne. Ils étoient d'accord de tous les Articles : mais l'Empereur avoit jugé à propos d'en différer la Signature, afin de pouvoir dire qu'il ne le faisoit que pour sa propre défense. Enfin, vers le milieu du mois de Juin, il envoya le Cardinal de Trente à Rome, où la Ligue fut signée le 26. du même mois. Le Pape s'engageoit à fournir, pendant six mois, douze-mille hommes d'Infanterie, cinq-cens Cavaliers, & deux-cens-mille écus, pour la Guerre d'Allemagne. De plus il accordoit à l'Empereur, la moitié des revenus d'une année des Bénéfices d'Espagne, & la permission d'aliéner pour cent-mille écus de biens d'Eglise. Rien ne marquoit mieux que c'étoit une Guerre de Réligion, quoique l'Empereur affectât de publier le contraire.

Guerre d'Allemagne.

L'Empereur ayant eu avis que les troupes du Pape commençoient à se mettre en marche, que le Comte de Bure avoit fort avancé les levées qu'il faisoit dans les Païs-Bas, & que le Duc Maurice de Saxe, qu'il avoit engagé dans son Parti, se tenoit prêt à agir quand il en seroit tems, assembla son Armée aux environs de Ratisbonne. Son dessein étoit d'aller au devant des troupes du Pape, qui traversoient le Tyrol, sous la conduite d'*Octavien Farneze*. Dans le même tems, l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse marchoient du même côté, pour s'opposer à cette jonction, avec une Armée de quatre-vingt-mille hommes. Sans entrer dans aucun détail de cette premiere Campagne, je dirai seulement en gros, que les Protestans, quoique supérieurs en nombre, ne purent empêcher la jonction des troupes Italiennes, ni de celles des Païs-Bas avec l'Empereur. Les génies différens de l'Electeur de Saxe & du Landgrave de Hesse ne contribuoient pas peu à leur faire prendre de fausses mesures. Enfin, la Campagne ayant duré jusqu'au mois de Novembre, sans que ni l'une ni l'autre des deux Armées voulût s'engager à donner bataille, l'Electeur de Saxe reçût la fâcheuse nouvelle, que le Roi des Romains & le Duc Maurice mettoient son Païs à feu & à sang. Cela l'ayant obligé à prendre avec lui une partie de l'Armée, pour aller au secours de ses Sujets, le Landgrave devenu trop foible par cette séparation, prit aussi le parti de se retirer dans ses Etats. Ainsi l'Empereur, ne trouvant plus d'opposition, se rendit maître de *Francfort*, d'*Ulm* & de plusieurs autres Villes de la Ligue, qui lui fournirent l'argent, dont il avoit besoin pour entretenir son Armée.

Continuation du Concile de Trente.

Pendant que la Guerre se faisoit en Allemagne, le Concile ne faisoit que languir à Trente, & n'agissoit qu'avec une extrême lenteur. Outre qu'il étoit encore fort peu nombréux, il étoit entiérement dépendant des Légats qui n'osoient eux-mêmes rien entreprendre, sans en avoir reçû les ordres de Rome. Mais le Pape avoit intérêt de tirer les affaires en longueur, parce qu'il espéroit que le tems lui procureroit enfin quelque occasion de dissou-

dre le Concile, ou de le transporter en Italie. Ainsi ce Concile n'étoit qu'un vain nom, dont le Pape & l'Empereur se servoient pour leurs intérêts particuliers, & pour jetter de la poudre aux yeux du Public. HENRI VIII. 1546.

La Religion commençoit aussi à causer des troubles en Ecosse, ou du moins à produire des semences de troubles par le désespoir où l'on mettoit ceux qui suivoient la Réformation. Depuis que le Cardinal Beton & le Comte d'Aran eurent commencé à joüir de la Paix que le Roi de France leur avoit procurée, ils ne penserent plus qu'à se venger de leurs ennemis. La Religion leur en fournit un prétexte, parceque la faction qui leur étoit opposée étoit presque toute composée de Réformez. Dans le cours de cette année 1546. ils firent mourir diverses personnes pour la Religion à *Perth*, à *Saint André*, & en d'autres Villes. Le Régent se laissoit tellement conduire par le Cardinal, qu'il se faisoit un mérite de livrer aux flammes ceux qu'il avoit autrefois regardez comme ses Freres. Entre ceux qui furent sacrifiez à la passion furieuse du Cardinal, un Ministre nommé *Sephocard*, qui souffrit le martyre à Saint André, fut particuliérement remarquable. Cet homme ayant été condamné au feu, le Régent, à la sollicitation de quelqu'un de ses amis, voulut lui sauver la vie, & pour cet effet, il écrivit au Cardinal un billet, par lequel il le prioit de faire suspendre l'exécution. Mas ce barbare Prélat, sans faire attention à la priere du Régent, non seulement fit exécuter la sentence, mais il voulut même repaître ses yeux du supplice de ce misérable, d'une fenêtre de son Palais. On prétend, qu'avant que d'être livré aux flammes, le Ministre dit à celui qui étoit chargé de l'exécution, qu'en peu de jours, le Prélat qui le regardoit avec tant d'arrogance de sa fenêtre, seroit réduit dans un état aussi bas & aussi honteux que celui où il se voyoit alors paroissoit élevé. Cette prédiction ne se trouva que trop véritable pour le Cardinal. Peu de jours aprés, il fut assassiné dans son propre Palais, & on jetta son Corps mort dans la ruë, par la même fenêtre d'où il avoit régardé le supplice de Sephocard.

Persécution en Ecosse.

Martyre de Sephocard.

Sa prédiction touchant le Cardinal Beton.

Le Cardinal est assassiné.

Pour ce qui regarde l'Angleterre, la Religion y étoit toujours sur le même pied qu'il avoit plu au Roi de l'établir. Le Réformation y avoit fait quelques progrès: mais il s'en falloit bien qu'elle n'eût été portée à sa perfection, & cependant les Réformez ne pouvoient s'empêcher d'espérer, que le Roi lui-même la poufferoit beaucoup plus loin. Dans cette pensée, ils croyoient qu'il y avoit de la prudence à ne pas l'irriter, & qu'ils travailloient efficacement au bien de leur Religion, en demeuranr dans le silence & en attendant un meilleur tems. C'est-là la véritable cause pour laquelle il y a eu en Angleterre sous ce Regne, moins de gens qui ont souffert pour la Religion qu'en France. Il n'y a point de doute que si on n'eût pas espéré de plus grands progrès dans la Réformation, plusieurs personnes n'eussent témoigné ouvertement les sentimens que cette espérance les obligeoit à tenir cachez. Par une raison à peuprès semblable, ceux qui retenoient tous les dogmes de l'ancienne Religion, n'osoient s'opposer directement au Roi, de peur que leur résistance ne le portât à passer par dessus les bornes qu'il sembloit s'être prescrites. De-là résultoit une complaisance aveugle & générale pour toutes les volontez du Roi, & le pouvoir excessif qu'il avoit acquis sur tous ses Sujets, dont il faisoit un terrible usage. Depuis quelque-tems, il étoit incommodé d'un ulcere à une jambe, qui lui causoit beaucoup de douleur. Cela joint à son embonpoint extraordi-

Etat de la Religion en Angleterre.

Henri est fort incommodé d'un

HENRI VIII. 1546.

ulcére & de son embonpoint. Il en devient plus farouche.

traordinaire, qui l'empêchoit presque d'agir, le rendoit si chagrin qu'on ne l'approchoit plus qu'en tremblant. Il avoit toujours été sévére; mais il le fut incomparablement plus sur la fin de sa vie, qu'au commencement. Les adulations lui avoient tellement corrompu l'esprit & le Jugement, qu'il regardoit comme un crime impardonnable, de s'opposer à ses sentimens, quoiqu'il en changeat lui-même assez souvent. J'ai dit ci-dessus, qu'il avoit traité avec l'Amiral d'Annebaut sur un projet d'abolir la Messe, & de la changer en Cene, à la maniere des Protestans. Cependant, peu de tems après, *Shaxton*, qui avoit résigné l'Evêché de Salisburi, & qui étoit encore en prison, pour avoir refusé de se conformer aux six Articles, ayant été accusé de nouveau de nier la présence corporelle de Jesus-Christ dans le Sacrement, le Roi voulut qu'il fût jugé selon la rigueur des Loix, & on le condamna au feu. Mais cet homme, qui avoit résisté plusieurs années aux incommoditez de sa prison, ne pût regarder avec la même fermeté le supplice qu'on lui préparoit. Le Roi lui avoit envoyé les Evêques de Londres & de Worcester, pour lui persuader de se retracter, il se laissa vaincre, & ayant fait abjuration de sa prétenduë Hérésie, le Roi lui accorda son pardon. Il devint dans la suite un cruel persécuteur des Réformez.

Shaxton est accusé de rejetter les six Articles. *Histoire de la Reformation.* Il est condamné au feu. Il fait abjuration, & obtient son pardon.

Exécution d'*Anne Askevv.*

Cet exemple ne fut pas capable d'ébranler une Femme nommée *Anne Askew*, qui fut accusée du même crime, & poursuivie à toute rigueur, quoiqu'elle eût de bons patrons à la Cour, où elle étoit fort connuë. Elle persista constamment, malgré toutes les promesses qu'on lui fit de lui sauver la vie, si elle vouloit faire abjuration. Quelques Dames de la Cour, touchées de pitié pour elle, lui ayant envoyé quelque argent dans sa prison, pour la faire subsister, furent cause qu'elle fut cruellement tourmentée. Le Chancelier *Wriothesley*, grand ennemi du Comte de Hartford, espérant de faire avoüer à l'accusée quelque chose, qui portât coup contre ce Seigneur, ou contre la Comtesse sa Femme, fit ensorte qu'elle fut appliquée à la question. On dit même qu'il voulut y être présent, qu'ayant remarqué que le bourreau étoit ému de pitié envers la patiente, il dépoüilla sa robe, pour se charger de cet honorable emploi, & qu'il lui fit souffrir une question des plus violentes. Mais c'est un fait qui n'est pas même vraisemblable. Quoiqu'il en soit, cette femme ayant les os disloquez, fut portée dans une chaise au lieu du supplice, & brûlée avec quatre hommes condamnez pour le même crime. Mais afin d'ajoûter quelque chose à leur peine on leur fit entendre un Sermon prononcé par Shaxton leur faux Frere, qui leur reprocha leur opiniâtreté en termes très-durs, & trés-insultans. Tout cela ne fut pas capable d'ébranler leur constance, qui dura jusqu'à leur dernier soupir.

Complots contre Cranmer & contre la Reine.

Les ennemis de la Réformation voyant le Roi animé contre les Sacramentaires, crurent que l'occasion étoit favorable pour perdre la Reine & l'Archevêque de Cantorbéri, qu'ils regardoient comme les grands Protecteurs des Réformez. Entre ceux qui soutenoient le parti de l'ancienne Religion, les principaux étoient *Wriothesley*, Grand Chancelier, le Duc de Norfolck, le Comte de Surrey son Fils, *Bonner* Evêque de Londres, Gardiner Evêque de Winchester, & ceux-ci avoient sans doute, parmi les Courtisans & les Domestiques du Roi, des créatures qui ne manquoient pas à leur rendre service dans les occasions. Mais quelque projet qu'ils pussent faire, ils trou-

voient

voient toujours dans leur chemin l'Archevêque de Cantorbéri, qui ayant beaucoup d'ascendant sur le Roi, rompoit ordinairement leurs mesures. Ainsi, pour se délivrer une bonne fois de ce redoutable ennemi, ils résolurent de le déférer ouvertement au Roi, & de l'accuser d'être le Chef & le Protecteur des Sacramentaires, & en général de ceux qui rejettoient les six Articles. Cette résolution fut exécutée. Celui qui se chargea de la Commission fit entendre au Roi, qu'on avoit de bonnes preuves en main de ce qu'on avançoit contre Cranmer, & que si on le voyoit à la Tour, il se trouveroit tant de témoignages contre lui, que le Roi en seroit lui-même surpris. Henri n'ignoroit pas que Cranmer rejettoit dans son ame les six Articles, puisqu'il le lui avoit lui-même avoüé ingenuëment. Mais il l'aimoit véritablement, c'est pourquoi il ne vouloit point l'exposer à un Jugement qui ne pouvoit que lui être funeste. D'ailleurs, il trouvoit fort mauvais, qu'on travaillât avec tant d'ardeur à perdre un homme, en faveur duquel il s'étoit si souvent & si hautement déclaré. Néanmoins, voulant voir jusqu'à quel point iroit la malice de ses ennemis, il consentit que le lendemain il fût examiné par le Conseil, & fit espérer qu'il l'envoyeroit à la Tour. Mais peu de tems après, ayant fait appeller Cranmer, il lui dit ce qui avoit été résolu, & voulut sçavoir de lui de quelle maniere il prétendoit se défendre. Cranmer remercia le Roi, & le supplia, puisqu'il avoit à répondre sur des matieres de Religion, de lui donner des Juges qui les entendissent. Le Roi lui répondit qu'il s'y prenoit fort mal pour sauver sa vie; Qu'infailliblement ses ennemis avoient des témoins tout prêts pour le convaincre de telle maniere, que les Juges ne pourroient pas s'empêcher de le condamner. Mais que, puisqu'il prenoit si peu de soin de soi-même, c'étoit à lui à le sauver. Il lui ordonna donc de demander au Conseil, d'être traité en Conseiller Privé, & de la même maniere que les Membres du Conseil voudroient bien être traitez en pareils cas; c'est-à-dire qu'on lui confrontât ses accusateurs, avant que de rien ordonner sur son sujet, & que si sa demande étoit refusée il en appellât au Roi. En même-tems, il tira son anneau de son doigt, & le lui ayant mis entre les mains il lui dit, que si son appel étoit rejetté, il fit voir aux Conseillers cette marque de sa protection. Le lendemain Cranmer s'étant présenté à la porte du Conseil; on l'y fit attendre, jusqu'à ce que le Roi étant informé du peu d'égards qu'on avoit pour lui, envoya dire qu'on le fit entrer. Tout ce que le Roi avoit prévû arriva, ensorte que Cranmer se vit enfin obligé de produire l'anneau du Roi, ce qui causa une terrible mortification à ses ennemis. Ensuite le Conseil s'étant levé pour aller informer le Roi de ce qui s'étoit passé, il traita les Conseillers de fous, & en mettant la main sur son cœur, jura qu'il regardoit l'Archevêque comme le plus fidéle de ses Sujets. Le Duc de Norfolck voulant excuser le Conseil, dit que ce qu'on avoit fait n'avoit eu pour but que de mettre l'innocence de l'Archevêque dans un plus grand jour. Mais le Roi le regardant d'un œil sévere, lui répartit, qu'il ne souffriroit point qu'on attaquât impunément les gens qu'il aimoit. Qu'il connoissoit leurs haines & leurs divisions; mais qu'il les feroit cesser, ou qu'il en feroit porter la peine aux auteurs. Ensuite, il leur commanda de se reconcilier avec l'Archevêque. Ils obéïrent sur le champ, quoique ce ne fût qu'extérieurement. Mais pour Cranmer, il leur pardonna de bonne foi, comme il le fit bien paroître dans la suite.

HENRI VIII. 1546.

Cranmer est ouvertement accusé.

Le Roi lui donne une marque sensible de son affection.

Le Roi mortifie beaucoup les ennemis de l'Archevêque.

HENRI VIII. 1546.

On accuse la Reine qui se tire d'affaire heureusement.

Il semble qu'une si grande mortification auroit dû rendre ces gens-là plus retenus. Mais l'extrême envie qu'ils avoient de réüssir dans leurs complots, ne leur permit pas de s'en désister par rapport à la Reine. Ils comprenoient que si le Roi s'étoit opposé à l'accusation qu'ils vouloient intenter contre Cranmer, ce n'étoit pas pour empêcher l'exécution de la Loi des six Articles, mais par un pur motif d'affection pour ce Prélat. Que par cette raison la démarche qu'ils avoient faite ne pouvoit pas lui avoir déplu par rapport à la chose même, mais seulement par rapport à la personne. Cela leur fit juger qu'ils trouveroient plus de facilité à perdre la Reine, parceque le Roi ne souffriroit pas volontiers, que sa propre Femme eût sur la Religion des sentimens opposez aux siens. Catherine Parr, qui étoit alors sur le Trône, avoit gagné l'affection du Roi son Epoux, par les soins extraordinaires qu'elle prenoit de lui, & en lui donnant tous les jours de nouveaux témoignages de sa reconnoissance. Elle étoit Réformée dans son cœur, & même elle s'émancipoit quelquefois, jusqu'à faire prêcher dans son appartement, en présence de quelques-unes de ses Dames. Le Roi en avoit été averti, sans qu'il lui en eût témoigné aucun chagrin. Il souffroit même qu'elle disputat avec lui sur des matieres de Religion, dans la pensée qu'elle n'avoit dessein que de s'instruire. Mais enfin ces disputes ayant été poussées trop loin, il avoit témoigné qu'elles ne lui plaisoient pas, & il commençoit même à regarder la Reine plus froidement que par le passé. C'est ce qui fit croire à ses ennemis que l'occasion étoit favorable, pour travailler à sa ruïne, pendant que, dans l'ignorance où elle étoit de leur complot, elle cherchoit les occasions d'inspirer au Roi des sentimens favorables à la Réformation.

Ce fut à Gardiner que le Roi s'ouvrit d'abord, du mécontentement qu'il avoit de la Reine. Il ne pouvoit pas choisir un homme plus partial contr'elle. Gardiner ne manqua pas à fomenter le chagrin du Roi, en éxagérant l'obstination de la Reine, & le soin qu'elle prenoit d'inspirer ses sentimens aux Dames qui la servoient. Le Chancelier, qui dans la suite eut part au même secret, appuya ce que Gardiner avoit dit, & fit entendre au Roi, que c'étoit la Reine qui avoit encouragé Anne Askew dans son obstination. Il lui insinua même, qu'elle brassoit des complots contre l'Etat. Enfin, ils allerent si loin, qu'ils dresserent des Articles d'accusation contr'elle, & les firent signer au Roi. Le Chancelier ayant mis négligemment ce Papier dans sa poche, le perdit sans s'en appercevoir, & celui qui le trouva alla le porter à la Reine qui se crut perduë, quand elle vit le seing du Roi. Néanmoins, quelqu'un qui étoit auprès d'elle lui ayant conseillé d'aller parler au Roi, pour tâcher de l'appaiser, elle se rendit dans sa Chambre avec une contenance assûrée, comme si elle n'eût rien sçû de ce qui s'étoit passé. Le Roi la reçut assez bien, & la mit d'abord sur une matiere de Religion. Elle lui répondit, que c'étoient des choses difficiles pour elle, & que c'étoit de lui qu'elle devoit apprendre ce qu'il falloit croire. *Non non*, repartit le Roi, *vous êtes aussi sçavante qu'un Docteur, & vous pouvez m'instruire moi-même*. La Reine feignant d'être surprise de la maniere dont il lui parloit, lui dit avec beaucoup de douceur, qu'elle s'appercevoit avec chagrin, qu'il n'avoit pas pris en bonne part, la liberté qu'elle s'étoit quelquefois donnée de disputer avec lui, sur des matieres de Religion; Qu'elle l'avoit pourtant fait innocemment, dans la seule

vûë de le divertir, ſçachant qu'il prenoit plaiſir à parler de ces ſortes de matieres, ſur leſquelles perſonne n'étoit mieux inſtruit que lui; Qu'en cela, elle avoit eu principalement en vûë, non ſeulement d'adoucir ſes maux par ces ſortes de converſations, mais auſſi de s'inſtruire elle-même; Qu'effectivement elle avoit beaucoup profité, & que ſi elle lui avoit fait des objections, ce n'avoit été que pour lui donner lieu de mieux éclaircir les difficultez qui étoient trop au-deſſus de la portée d'une femme. *Si cela eſt*, dit alors le Roi, *nous ſommes donc bons amis.* Enſuite, il la congédia en l'embraſſant tendrement. Le lendemain qui étoit le jour pris pour envoyer la Reine à la Tour, le Roi étant allé prendre l'air dans le jardin, la fit appeller, & incontinent le Chancelier parut avec quelques Soldats de la Garde. Mais le Roi s'avança promptement vers lui, & peu après, on l'entendit parler avec émotion, & en élevant ſa voix, le traiter de *bête*, de *fou*, de *coquin.* Après cela, il alla retrouver la Reine qui le voyant en colere contre le Chancelier, fit des efforts pour l'appaiſer. Mais le Roi lui répondit, que perſonne n'avoit moins de raiſon qu'elle, de s'intéreſſer pour lui.

HENRI VIII. 1546.

Ces deux tentatives contre l'Archevêque & contre la Reine, non-ſeulement réuſſirent mal aux ennemis de la Réformation, mais leur furent même très-préjudiciables. Depuis ce tems-là, le Roi ne pouvoit plus les ſouffrir, étant convaincu qu'ils avoient pour but principal de renverſer tout ce qu'il avoit établi. Gardiner en fut d'abord diſgracié, & le Roi ne voulut plus permettre qu'il aſſiſtât au Conſeil.

Le Roi commence à haïr les ennemis de la Réformation. Gardiner eſt diſgracié.

Mais il tomba un bien plus grand orage ſur le Duc de Norfolck, & ſur le Comte de Surrey ſon Fils. Henri preſque ſuffoqué par la graiſſe, & ſentant le mal de ſa jambe augmenter à vûë d'œil, comprenoit bien qu'il ne pouvoit pas vivre longtems. Dans cette penſée, il regardoit le Duc de Norfolck & le Comte de Surrey comme deux Seigneurs qui pouvoient cauſer de grands embarras au Prince ſon Fils, pendant ſa Minorité. Le Duc de Norfolck étoit comme le Chef des Partiſans du Pape & de la vieille Religion, quoiqu'en bon Courtiſan, il eût admis extérieurement tous les changemens qu'il avoit plû au Roi de faire. Henri s'étoit contenté de cette apparence, quoiqu'il n'ignorât pas qu'il étoit toujours attaché au Pape dont le Parti étoit encore puiſſant en Angleterre, & que le Comte ſon Fils étoit dans les mêmes ſentimens. Cela ſuffiſoit pour lui inſpirer une crainte aſſez bien fondée, qu'après ſa mort, ces deux Seigneurs, aſſiſtez du Pape, de l'Empereur, & de leurs Partiſans, ne travaillaſſent à faire tomber la Couronne ſur la tête de la Princeſſe Marie, & que par-là, tout ce qu'il avoit eu tant de peine à établir pendant ſon Regne, ne fût entiérement renverſé. En effet, il ne pouvoit point douter, que ſi ce Parti devenoit aſſez puiſſant, il ne fît regarder ſon Divorce avec Catherine d'Arragon comme nul. En ce cas-là, Marie demeuroit la ſeule fille légitime, & le Prince ſon Fils devenoit Bâtard. Ce n'étoit pas du Parlement qu'il pouvoit eſpérer du reméde à ce mal, puiſqu'une aſſez longue expérience lui avoit appris, avec combien de facilité, ce Corps compoſé de tant de membres, ſe laiſſoit entraîner dans le parti dominant. Il crut donc, que le meilleur & le plus court moyen pour prévenir ces inconvéniens, & pour ſe délivrer de ſes craintes, étoit de ne laiſſer point après lui, les deux ſeuls Seigneurs qu'il croyoit capable de troubler la Minorité du Prince ſon Fils, & même de

Le Roi ſe détermine à faire mourir le Duc de Norfolck & le Comte de Surrey. *Myl. Herbert.*

le

HENRI VIII. 1546.

le priver de la Couronne. Ce fut par cette unique raiſon que leur perte fut réſoluë, après quoi il ne fut plus queſtion que de trouver un prétexte. C'eſt ce qui manque rarement à ceux qui ont le pouvoir en main. Dès qu'on ſe fut apperçu que ſon affection pour le Pere & pour le Fils étoit refroidie, il ſe trouva des gens qui lui inſinuerent, qu'ils avoient des deſſeins pernicieux contre l'Etat, & qu'ils n'attendoient que ſa mort pour les faire éclater: Que le Comte de Surrey avoit refuſé pluſieurs grands partis depuis qu'il avoit perdu la Comteſſe ſa Femme, & qu'on diſoit communément, qu'il aſpiroit au Mariage de la Princeſſe Marie: Que ce n'étoit pas ſans quelque ſecrette raiſon, qu'il avoit fait mettre dans ſon écu, les armes de *Saint Edoüard*, quoique le Duc ſon Pere les eût fait ôter du ſien, & que néanmoins, le Duc lui-même laiſſoit ce quartier en blanc, afin d'y remettre les mêmes armes, quand il en ſeroit tems. Sur ces accuſations générales le Roi les fit arrêter & conduire à la Tour. Aprés cela, on prit ſoin de faire ſçavoir au Public, que ceux qui auroient quelque choſe à dire contre les priſonniers, ſeroient favorablement écoutez, & que le Roi accorderoit un pardon à toute perſonne, qui ſeroit entrée dans quelque complot avec eux, & qui viendroit le déclarer.

Ils ſont mis à la Tour.

Les deux Univerſitez ſont conſervées.

Myl. Herberr.

Hiſt. de la Reform.

Quelque-tems avant que cette affaire fût commencée, le Roi avoit rétabli les deux Univerſitez d'Oxford & de Cambridge dans tous leurs biens, rentes & privileges, quoi que, par l'Acte de Parlement qui donnoit les biens des Colléges au Roi, elles duſſent être ſupprimées. On ne pourroit que trouver bien étrange, que le Parlement n'eut pas diſtingué ces deux Univerſitez de tous les autres Colléges, vû leur ancienneté & les avantages que le Royaume en avoit reçu, & en recevoit tous les jours, ſi l'on n'avoit déja vû pluſieurs fois, qu'il n'agiſſoit depuis longtems que ſelon qu'il étoit dirigé par la Cour. Il y a quelque apparence que le Roi demeura longtems incertain, s'il ſupprimeroit, ou s'il conſerveroit ces deux Univerſitez, puiſqu'ayant reçu leurs très-humbles Requêtes ſur ce ſujet, dès le commencement de l'année, il leur fit attendre ſa réponſe juſqu'au mois d'Octobre. On parla même pendant quelque-tems à la Cour de faire de grands changemens dans leurs Chartres. Mais enfin le Roi prit la réſolution de les conſerver ſur le même pied qu'elles avoient toujours été. Peu de tems après, ſçavoir le dix-neuviéme de Décembre, il fonda le Collége de *la Trinité*, qui eſt une des plus belles fondations de cette eſpéce, qu'il y ait en Europe.

Cependant on travailloit avec beaucoup d'ardeur, par ordre du Roi, à rechercher tout ce qui pouvoit ſervir à former une accuſation contre le Duc de Norfolck, & contre le Comte ſon Fils, le Roi qui ſe ſentoit mourir, voulant abſolument, qu'ils ſortiſſent du Monde avant lui. Pendant cet intervalle, il ſe fit apporter un Teſtament qu'il avoit fait avant que de partir pour ſa derniere expédition de France. Après l'avoir parcouru, il fit rayer le nom de Gardiner du nombre des Conſeillers qu'il y avoit nommez pour former le Conſeil d'Etat, pendant la Minorité d'Edoüard. Le Chevalier *Brown*, qui s'y trouvoit préſent, voulut dire un mot en faveur de cet Evêque. Mais le Roi lui répondit qu'il connoiſſoit Gardiner, & qu'encore qu'il fût lui-même en état de le réduire à ſon devoir, il n'en ſeroit pas de même de ceux qui viendroient après lui.

Le Roi fait tranſcrire ſon Teſtament.

Il en fait rayer le nom de Gardiner.

Ce

Ce Testament qui se trouve dans le Recueïl des Actes Publics, est datté le 30. de Décembre 1546. & le nom du Roi s'y trouve au bas, avec ceux de dix témoins. Mais il est difficile de sçavoir précisément, si le Roi l'avoit signé de sa propre main. C'est ce qui a été mis en question dans la suite. M. *Rymer* qui a recueïlli ces Actes, auroit fait plaisir au Public de lui donner quelque éclaircissement sur ce sujet, & de l'informer s'il a eu l'original entre ses mains ; & en ce cas-là, si le nom du Roi y est écrit de sa propre main. C'est ce qu'il auroit pû aisément connoître, en confrontant celui-ci, avec plusieurs autres qu'il a eus, sans doute, en son pouvoir. L'importance de cette discussion consiste, en ce que l'Acte de Parlement qui donnoit au Roi le pouvoir de régler sa Succession, ordonnoit que ce seroit ou par des Lettres Patentes sous le grand Sceau, ou par un Testament signé de sa propre main. Or il arriva dans la suite, que la famille Royale d'Ecosse, ne s'y trouvant pas dans le rang qui lui étoit dû, en disputa la validité, fondée sur ce défaut de formalité, & soutint qu'Henri ne l'avoit pas signé de sa propre main. Véritablement on pouvoit alléguer contre cette prétention, que le Testament étant datté un mois avant la mort du Roi, il n'y avoit pas lieu de présumer que ce Prince fût alors hors d'état de le signer. D'un autre côté, il n'est pas impossible qu'ayant fait transcrire son Testament le trentiéme de Décembre, il en ait différé la signature & qu'il ait été prévenu par la mort. Mais il y a de plus une forte présomption qu'il ne l'a pas signé de sa propre main. C'est qu'il y a beaucoup d'apparence que, plusieurs mois avant sa mort, il étoit hors d'état d'écrire, sans doute, à cause de la grosseur extraordinaire de ses doigts qui l'empêchoit de manier la plume. Cette conjecture se confirme par deux Piéces qui se trouvent dans le Recueïl des Actes Publics, toutes deux antérieures au Testament. La premiere est une Commission du 31. d'Août 1546. donnée par Henri à trois de ses Officiers pour signer en son nom, toutes les Commissions Royales & tous les Actes de grace. La seconde est une semblable Commission du treiziéme d'Octobre suivant, à certains Membres du Conseil pour signer tous les Actes qui requeroient la signature du Roi. La raison alléguée pour donner ces Commissions étoit prise de la multiplicité des affaires dont le Roi se trouvoit accablé. Mais comme il n'en avoit jamais moins eu qu'alors, il est très-apparent, que ce n'étoit qu'un prétexte pour couvrir son indisposition. Quoiqu'il en soit, comme cette dispute, qui ne regardoit que la famille Royale d'Ecosse, a été terminée par l'accès de cette même famille au Trône d'Angleterre, elle n'est plus d'aucune importance. C'est pourquoi, il suffit d'avoir rapporté en quoi elle consistoit. Voici la maniere dont Henri régloit la Succession, selon le pouvoir qui lui en avoit été accordé par l'Acte de l'année 1543.

HENRI VIII. 1546.

Remarque sur la signature du Roi.

Act. Publ. T. XV. pag. 100.

Ibid. p. 102.

Il mettoit dans le premier rang, le Prince Edoüard son Fils, & toute sa posterité.

Ordre de la Succession à la Couronne.

En second lieu, les enfans qu'il pourroit avoir lui-même, ou de la Reine Régnante, ou de toute autre femme qu'il pourroit épouser après elle.

En troisieme lieu, la Princesse Marie & sa postérité, à condition qu'elle ne se marieroit point sans l'avis & le consentement de ses Exécuteurs Testamentaires, ou de la plûpart de ceux qui se trouveroient alors en vie, signé de leur main & scellé de leurs cachets. Ce consentement des Exécuteurs étoit

HENRI VIII. 1546. une condition tellement annexée au droit qu'il accordoit à Marie de ſuccéder en ſon rang, que ſans cela il entendoit qu'elle en fût abſolument déchuë.

En quatriéme lieu, la Princeſſe Eliſabeth, ſous les mêmes conditions que Marie.

En cinquiéme lieu, Françoiſe Brandon, fille-ainée de Marie ſa ſœur, & du Duc de Suffolck.

En ſixiéme lieu, Eleonor Brandon, ſœur cadette de Françoiſe.

Que s'il arrivoit, que toutes les perſonnes ci-deſſus nommées mourûſſent ſans poſtérité, ou que leur poſtérité vînt à faillir, le Roi vouloit que la Couronne paſsât à la plus prochaine Héritiere. Par-là, il ne pouvoit entendre que la jeune Marie Reine d'Ecoſſe, petite-fille de Marguerite ſa ſœur-aînée, qui, ſelon l'ordre de la nature, auroit dû précéder les enfans de Marie ſœur cadet-dette du Roi.

Enfin il ajoûtoit que ſi Marie n'accompliſſoit pas la condition qui lui étoit impoſée, la Couronne ſeroit devoluë à Eliſabeth, comme ſi Marie étoit morte ſans enfans.

Tout de même, ſi Eliſabeth négligeoit d'accomplir la même condition, il entendoit que la Couronne fût dévoluë à Françoiſe Brandon, comme ſi Eliſabeth étoit morte ſans poſterité.

Exécuteurs. Il nommoit pour Exécuteurs de ſon Teſtament, treize Seigneurs dont la plûpart étoient Membres de ſon Conſeil Privé, comme l'Archevêquè de Cantorbéri, le Grand Chancelier, le Comte de Hartford Oncle maternel du jeune Edoüard, &c. Ces treize Exécuteurs devoient former le Conſeil du Prince ſon Succeſſeur, juſqu'à ce qu'il eût dix-huit ans accomplis. De plus, il nommoit certaines perſonnes qui devoient être appellées au Conſeil, dans les cas extraordinaires.

Dettes. Il ordonnoit à ſes Exécuteurs de payer premiérement toutes ſes dettes, & enſuite, de faire bons tous les dons qu'il avoit fait à divers Particuliers.

Héritier. Il faiſoit le Prince ſon Fils Héritier de ſes meubles, de ſon argenterie, de ſes joyaux, de ſon argent, de ſes Canons, de ſes munitions, de ſes Vaiſſeaux & de tout ce qui en dépendoit; & lui recommandoit de ſe conduire par les avis de ceux qu'il lui nommoit pour former ſon Conſeil, juſqu'à ce qu'il eût accompli ſa dix-huitiéme année.

Legs. Il donnoit à Marie & à Eliſabeth ſes Filles, une penſion annuelle de trois mille livres Sterling, juſqu'à leur Mariage, & à chacune une dot de ſix mille livres Sterling, ou plus, ſi les Exécuteurs le trouvoient à propos.

Il laiſſoit à la Reine ſa Femme un Légat de trois mille livres Sterling, qui devoient être employées, ou en joyaux, ou en Vaiſſelle d'argent, à ſa volonté, & mille livres Sterling en argent comptant, outre la joüiſſance de ſon doüaire.

Enfin, il donnoit cinq cens marcs à chacun des Exécuteurs qui étoient au rang de Lords, & trois cens à chacun des autres.

Remarque ſur l'Ordre de la Succeſſion établi par ce Teſtament. Ce qu'il y avoit de particulier dans ce Teſtament, étoit que le Roi paſſoit ſous ſilence la poſtérité de Marguerite ſa ſœur-aînée, ou du moins, qu'il ne la mettoit dans le rang de la Succeſſion, qu'après celle de Marie ſa ſœur cadette. Encore falloit-il expliquer favorablement pour cette premierere branche, ce qui étoit dit dans le Teſtament, qu'après la poſterité d'Eleonor Brandon,

la Couronne passeroit à la plus prochaine Héritiere, puisque cette généralité pouvoit être sujette à diverses interprétations. C'étoit-là l'effet du pouvoir que le Parlement avoit accordé au Roi, de régler la Succession, où plûtôt de la dérégler, & de la mettre dans une horrible confusion, si la divine Providence n'y avoit pas mieux pourvû que lui. On ne peut imaginer d'autre raison de son procédé, que la haîne qu'il avoit conçuë contre les Ecossois, & la crainte où il étoit, que le Royaume d'Angleterre ne tombât un jour sous la domination d'un Prince ou d'une Princesse de cette Nation, ce que toutes ses précautions ne purent pourtant empêcher. HENRI VIII. 1546.

Pendant que le Roi faisoit mettre son Testament au net, on travailloit avec chaleur au procès du Duc de Norfolck & du Comte de Surrey. Le Roi étant résolu de se défaire de ces deux Seigneurs, rien n'étoit capable de les sauver. Le Fils fut le premier jugé par le Chancelier, le Maire de Londres, & la Justice ordinaire de la Ville, parcequ'il n'étoit pas Pair du Royaume pendant que le Duc son Pere étoit en vie. On fit oüir contre lui divers témoins, dont Mylord Herbert a rapporté les dépositions dans son Histoire. Mais on n'y voit rien qui fût assez positif pour le convaincre du crime de trahison dont il étoit accusé. Ce qu'on fit le plus valoir contre lui fut, qu'il portoit les armoiries de Saint Edoüard, d'où on prétendoit inférer qu'il aspiroit au Trône. Quoiqu'il en soit, le Roi voulant qu'il mourût, il reçut sa sentence de mort, & fut décapité le 19. de Janvier 1547. 1547. Le Comte de Surrey est décapité. *Myl. Herbert.*

Cependant le Duc de Norfolck se servoit de toutes sortes de moyens pour obtenir son propre pardon du Roi. Il le connoissoit assez bien, pour sçavoir qu'il n'y avoit qu'une parfaite soumission qui fût capable de l'appaiser. Pour cet effet, il lui écrivit une Lettre extraordinairement humble & soumise, dans laquelle il lui disoit qu'il ne se souvenoit point de l'avoir jamais offensé, & qu'il le prioit au nom de Dieu de lui faire sçavoir la cause de sa disgrace. Il le supplioit encore de lui accorder une audience, & d'ordonner que ses accusateurs comparussent en sa présence, ou du moins devant le Conseil, afin que sa cause pût être mûrement examinée. Qu'il ne croyoit pas avoir offensé personne autrement qu'en paroissant trop zêlé contre les Sacramentaires. Mais qu'en cela, il n'avoit fait que se conformer à ses sentimens & à ses ordres. Enfin, il le conjuroit de se contenter de prendre, ou tous ses biens, ou telle partie qu'il jugeroit à propos, en lui laissant quelque chose pour sa subsistance. Le Duc de Norfolck fait des efforts inutiles pour obtenir son pardon.

Cette Lettre produisit un effet tout contraire à celui que le Duc en avoit espéré. En se justifiant, il accusoit le Roi d'injustice, faute qui ne lui auroit pas été aisément pardonnée, quand même il n'y auroit eu rien de résolu sur son Sujet. Le Duc voyant que le Roi ne se laissoit point émouvoir, signa le douziéme de Janvier, en présence du Chancelier, & de plusieurs autres Conseillers Privez, un Ecrit par lequel il avoüoit qu'en diverses occasions, il avoit commis un crime de haute trahison, en cachant au Roi que le Comte de Surrey son Fils avoit pris les armes de Saint Edoüard, que le Roi seul avoit droit de mettre dans son écu. Que lui-même, depuis la mort de son Pere, avoit mis dans le premier quartier du sien les armes d'Angleterre avec trois Lambels d'argent, qui appartenoient au Prince Fils-ainé du Roi, privativement à tout autre. Qu'il confessoit que par les Loix du Royaume c'étoit un crime

HENRI VIII. 1547.

de haute trahiſon. Qu'il ſignoit cet Ecrit ſans y être induit ni forcé, & qu'il ſe remettoit à la Clémence du Roi.

Il eſt condamné par un Acte d'*Attainder*.

Il y a beaucoup d'apparence, que le Duc ſe porta de lui-même, ou par le conſeil de ſes amis à faire cette confeſſion, dans la penſée qu'il n'obtiendroit jamais ſa grace, qu'en ſe déclarant coupable, afin de donner lieu à la Clémence du Roi. Mais tout cela fut inutile. Sa perte étoit réſoluë, & le Roi n'avoit pas accoutumé à ſe déſiſter de ſemblables réſolutions, quand il les avoit priſes. Cependant, comme il étoit aiſé de comprendre, que les Pairs, qui étoient les Juges naturels du Duc, ne pouvoient pas le condamner ſur les témoignages qu'on avoit à produire contre lui, le Roi jugea qu'il lui ſeroit plus facile de parvenir à ſon but, par un Acte d'*Attainder* ou de Conviction. Ainſi le Parlement s'étant aſſemblé dans le même-tems, cet Acte fut préſenté à la Chambre Haute, lû trois fois, le dix-huitiéme, le dix-neuviéme, & le vingtiéme de Janvier, & approuvé : ſelon les apparences l'Ecrit ſigné du Duc, contenant ſa confeſſion, ne contribua pas peu à faire paſſer cet Acte. Du moins, il ſervit de prétexte à ceux qui n'oſerent pas s'y oppoſer. L'Acte ayant été porté à la Chambre des Communes, y fût lû trois jours de ſuite, & paſſa le vingt-quatriéme Janvier. Suivant la methode qui n'étoit que trop en uſage ſous ce Regne, il ne contenoit que des accuſations générales, ſans qu'il y eût rien de ſpécifié, ſinon que le Duc avoit mis dans ſon Ecu, les armes d'Angleterre avec trois lambels d'argent. C'étoit une choſe bien étrange, qu'on eût attendu juſqu'alors, à lui faire un crime de ſes armes, que le Roi lui-même & toute la Cour lui avoient vûës pendant ſi longtems, qu'il avoit reçûës de ſes Ancêtres, & qui étoient approuvées par les Hérauts. Mais comme il a été déja remarqué, c'étoit-là le prétexte, & non pas la cauſe de ſa condamnation. L'Acte ayant paſſé dans les deux Chambres, le Roi fit expédier une Commiſſion ſous le grand Sceau, au Chancelier, au Comte de Hartford, & à quelques autres Seigneurs, pour y aller donner ſon conſentement. Cela fait, le Lieutenant de la Tour eut ordre de faire trancher la tête au Duc le vingt-neuviéme de Janvier. Mais par bonheur pour lui, le Roi mourut la nuit qui précéda ce jour-là, & le Conſeil ne jugea pas à propos de commencer un nouveau Regne, par l'exécution d'un des plus grands Seigneurs du Royaume. Il eſt à remarquer que, pendant toutes les procédures qui ſe firent, tant à la Cour qu'au Parlement, contre le Duc de Norfolck, & contre le Comte de Surrey, l'Archevêque Cranmer ſe tint toujours dans ſa maiſon de *Croydon*, ſans jamais paroître à la Cour. Comme ces deux Seigneurs étoient tenus avec raiſon pour ſes plus mortels ennemis, il ne voulut pas qu'on pût l'accuſer d'avoir aucune part à tout ce qui ſe faiſoit contr'eux.

Le Roi donne un Ordre pour l'exécuter.

Il échappe la mort comme par miracle.

Cranmer s'abſente de la Cour pendant le procès du Duc & du Comte.

Hiſtoire de la Réformation.

Le Roi tend à la mort.

Pendant qu'on étoit occupé aux procès dont je viens de parler, le Roi étoit dans ſon lit atteint d'une maladie qui le menoit inſenſiblement à ſa fin. Cependant, la penſée du compte qu'il alloit rendre à Dieu, ne fut jamais capable de le porter à uſer de pitié envers deux Seigneurs d'une des plus anciennes Maiſons d'Angleterre, qui lui avoient rendu de grands ſervices, & qui, juſqu'alors, n'étoient coupables d'aucun crime qui méritât une ſi grande ſévérité. En cette occaſion, comme en pluſieurs autres, la paſſion & la politique prévalurent dans l'eſprit du Roi, ſur la Juſtice & ſur la Clémence. Il voulut,

à

à quelque prix que ce fût, ſacrifier ces deux Seigneurs à la ſûreté du Prince ſon Fils, & affermir par leur mort tous les changemens qu'il avoit faits dans la Religion, s'étant mis dans l'eſprit, qu'ils feroient tous les efforts poſſibles pour les renverſer. La ſuite fit bien voir qu'il ne ſe trompoit pas, par rapport au Duc de Norfolck qui lui ſurvécut. La vie de ce Seigneur, qu'il ne conſerva que par une eſpéce de miracle, ſervit à faire voir en même-tems, combien toutes les précautions des hommes ſont inutiles, quand elles ſe trouvent contraires aux Décrets de Dieu.

HENRI VIII. 1547.

La maladie du Roi alloit toujours en empirant, ſans que perſonne osât l'avertir que ſa fin étoit prochaine. Chacun craignoit que ce Prince qu'on n'approchoit plus qu'en tremblant, ne regardât cet avis charitable comme un crime, & ne le fît punir ſelon un Acte de Parlement, qui déclaroit Traîtres tous ceux qui ſeroient aſſez hardis pour prédire la mort du Roi. Enfin, le Chevalier *Thomas Denny*, l'un de ſes Conſeillers Privez, eut aſſez de hardieſſe & de charité, pour l'avertir qu'il n'avoit que fort peu de tems à vivre. Il l'en remercia, en lui témoignant, qu'il étoit extrémement repentant, & qu'il regardoit avec horreur tous les déſordres de ſa vie. Sur cela, ou lui demanda s'il vouloit avoir quelque Eccléſiaſtique auprès de lui, & il répondit, que ſi on en faiſoit venir quelqu'un, ce fût l'Archevêque de Cantorbéri. Mais Cranmer ſe trouvant alors à Croydon, ne pût arriver auprès du Roi, que quand il eut déja perdu la parole. Il n'eut que le tems de le prier, qu'il témoignât par quelque ſigne, qu'il mouroit dans la Foi Chrétienne. Le Roi lui ſerra la main, & un moment après il expira, la nuit du 28. au 29. de Janvier 1547, âgé de cinquante-ſix ans, après avoir regné trente-ſept ans & neuf mois. Sa mort fut tenuë ſécrette pendant trois jours. Apparemment, le Conſeil voulut ſe donner le tems de délibérer, ſi l'on feroit exécuter le Duc de Norfolck. Enfin, trois jours après, on avertit le Parlement, qu'il étoit diſſous par la mort du Roi.

On l'avertit que ſa fin eſt prochaine.

Il témoigne quelque repentance.

Il fait appeller Cranmer, & ne peut lui parler.

Il meurt.

On cache ſa mort.

Le Parlement eſt diſſous.

FIN DU TOME CINQUIE'ME.

TABLE
DES MATIERES,

Contenuës en ce Tome Cinquiéme.

A.

I.

K.

Knight

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÉME.

